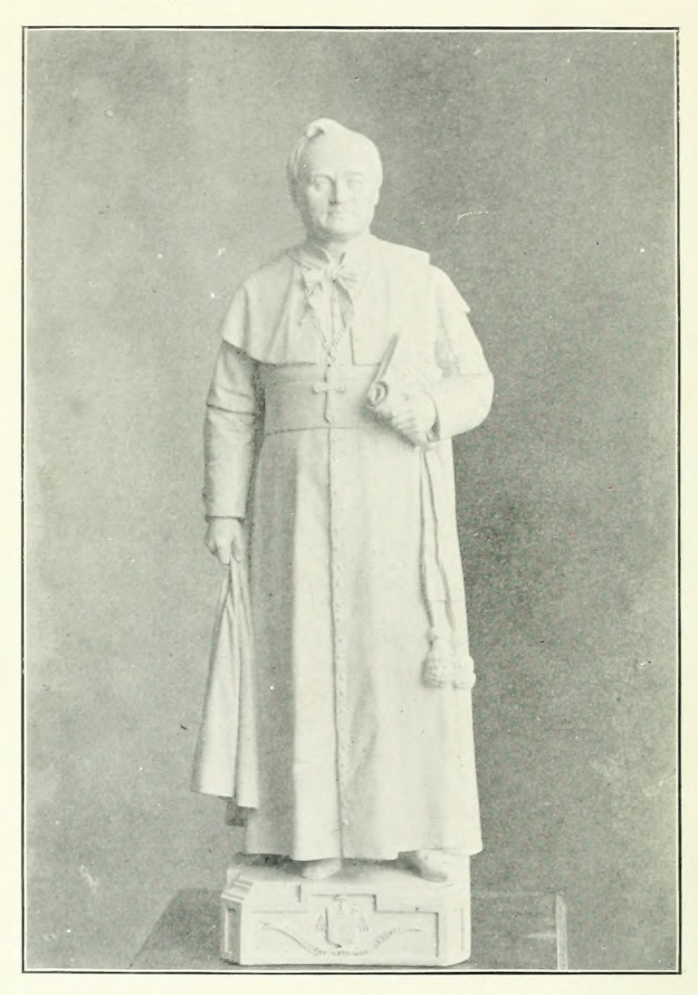


VIE DE MGR TACHÉ

ARCHEVÊQUE DE SAINT-BONIFACE

En face du titre, 2e Vol.



Monseigneur TACHÉ, Archevêque de Saint-Boniface.

(D'après la sculpture d'Hébert).

VIE

DE MGR TACHÉ

ARCHEVEQUE DE ST-BONIFACE

PAR

DOM BENOIT

Supérieur des Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception au Canada.

GESTA DEI PER FRANCOS.

DEUXIEME VOLUME.



MONTREAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN [à resp. limitée]

256, RUE SAINT-PAUL

1904

VIE
De Mgr TACHÉ, O. M. I.,

Gesta Dei per Francos.

LIVRE TROISIÈME

L'EVEQUE DE L'ERE NOUVELLE.

CHAPITRE XXXII.

LE VOYANT INCOMPRIS. 1869.

Le fait qui domine l'histoire de l'Amérique du Nord est la lutte entre les deux races qui l'ont colonisée, la race anglaise et la race française : elles y ont continué la guerre qu'elles s'étaient faite en Europe dans les siècles antérieurs.

Continuation de la guerre de Cent Ans dans l'Amérique du Nord.

Les deux races sont établies à la Rivière-Rouge et dans tout le Nord-Ouest depuis le XVIIe et le XVIIIe siècle. Une parfaite concorde règle depuis longtemps leurs relations mutuelles. " Nulle part peut-être au monde, remarquait Mgr Taché dans son *Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique,* il ne règne une plus grande harmonie entre peuples de différentes origines. Non seulement il n'y a point ici d'antagonisme, mais, comme règle presque invariable, on peut dire que tous sentent qu'ils sont frères et semblent s'étudier à rivaliser de bons procédés (1). "

Harmonie constante des deux races à la Riv.-Rouge.

Cette harmonie est profondément troublée à l'époque où nous arrivons de cette histoire. Elle n'est point troublée, remarquons-le dès maintenant, par le gouvernement de l'Angleterre, ni non plus par la population anglaise de la Rivière-Rouge, mais par une partie de la population anglaise du *Canada*, principalement d'Ontario.

---

(1) Edition publiée par S. G. Mgr Langevin, p. 75.

Etablissement de la Confédération ou Puissance du Canada.

Commençons par rappeler quelques faits généraux nécessaires à l'intelligence du récit.

La Nouvelle-France, après avoir été conquise par l'Angleterre, avait été soumise à un *régime militaire*, destiné, dans la pensée de ses auteurs, à lui enlever sa langue, ses lois et sa religion. Mais les Canadiens-Français, serrés autour de leurs prêtres, montrèrent qu'ils étaient plus attachés à leur religion et à leur nationalité qu'à la vie. L'Angleterre, frappée de cet attachement, désirant se les attacher, alors que l'esprit d'indépendance soufflait dans ses colonies du Sud, changea à leur égard sa première politique et, en 1774, par l'*Acte de Québec*, leur accorda une certaine mesure de liberté, remplaçant le régime militaire de la conquête par une administration civile, composée d'un Gouverneur et d'un Conseil Législatif dont le tiers des membres devaient être canadiens-français.

Depuis lors, l'Angleterre, on doit le reconnaître, a toujours respecté la nationalité des colons de la Nouvelle-France.

Cependant cette nationalité se trouva en butte à de nouvelles attaques.

Jusqu'à la révolte des colonies de la Nouvelle-Angleterre contre la mère patrie, le Canada n'avait guère reçu de colons que sur les bords du Saint-Laurent. Mais après que les Etats-Unis eurent proclamé et conquis leur indépendance, un certain nombre de colons anglais, voulant demeurer fidèles à l'Angleterre et à son roi, passèrent dans la région des grands lacs et y firent de florissants établissements. Dès lors, le Canada comprit, outre la région française du Saint-Laurent, anciennement colonisée, une nouvelle région peuplée de *loyalistes* anglais. Il y eut, comme on se mit à dire, le *Bas-Canada* et le *Haut-Canada*.

Un certain nombre de ces loyalistes anglais étaient antipathiques à la race française, fêtaient chaque année le triomphe de la famille d'Orange et la défaite des Irlandais et des Français sur la Boyne. C'est parmi eux que se recruteront à l'avenir les perpétuels adversaires du Canada catholique.

Au sein du Conseil Législatif établi par l'Acte de Québec, ils

ne cessaient de réclamer l'usage exclusif des lois anglaises, et l'expulsion des Canadiens-français de toutes les charges administratives. Les Canadiens-français se défendaient avec l'énergie propre à leur race. La paix semblait compromise.

En vue d'apaiser ces dissensions, l'Angleterre promulgua, en 1791, un *Acte constitutionnel* qui faisait du Haut-Canada et du Bas-Canada deux provinces distinctes ayant chacune son gouvernement représentatif.

Mais sous ce nouveau régime, les querelles entre les deux races continuèrent de plus belle: le Haut-Canada travailla à imposer sa langue et ses lois, et à mettre les écoles et le clergé lui-même sous la domination de l'élément protestant et anglais; le Bas-Canada lutta avec énergie pour sauvegarder sa religion et sa langue.

Cette résistance dégénéra, en 1837, en une agitation pleine de tumulte et même en une révolte insensée contre l'Angleterre elle-même.

Celle-ci crut rétablir la paix en donnant aux deux Canadas un nouveau régime. En 1840, par l'*Acte d'Union*, elle réunit le Haut-Canada et le Bas-Canada en une seule province, avec une chambre unique, composée de 84 membres, élus en parties égales par le Bas et le Haut-Canada.

La lutte continua au sein du Parlement unique préposé à tout le pays, comme auparavant dans les deux assemblées placées à la tête des deux provinces. L'antagonisme entre les deux races mettait tout le Canada dans les plus grands dangers, quand, par l'influence de Sir Etienne-Pascal Taché principalement, les chefs principaux des deux partis se réunirent, et dans la célèbre *Conférence de Québec*, dont il fut le président, parvinrent à s'entendre sur les conditions fondamentales d'une nouvelle constitution à donner au Canada. Ces vues furent agréées de l'Angleterre, et celle-ci, par l'*Acte de l'Amérique britannique du Nord*, 1867, réunit non seulement le *Bas* et le *Haut-Canada*, mais encore le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse* en une Confédération, appelée la *Puissance* ou le *Dominion* du Ca-

nada : chaque province a un gouvernement représentatif, avec un lieutenant-gouverneur et une ou deux chambres législatives, et règle souverainement les affaires *locales* : la Confédération a un gouvernement commun, avec un Gouverneur général et deux chambres, et règle les questions d'intérêt général. Le principe fondamental, il faudrait dire, l'âme du nouveau régime est *l'égalité civile et politique des deux races, des deux langues, des deux religions*. La nouvelle constitution fut proclamée en Angleterre le 23 mai 1867 et mise en vigueur le 1er juillet de la même année.

Part de la famille Taché dans l'établissement de la Confédération.

Deux hommes qui ont laissé un grand nom dans le Canada, l'un de langue anglaise, l'autre de langue française, Sir John A. MacDonald et Sir George-Etienne Cartier, sont regardés comme les principaux auteurs et les pères de la constitution canadienne. Mais à côté d'eux, si ce n'est même au-dessus, deux membres de la famille Taché, Sir Etienne-Pascal Taché, oncle de l'évêque, et Charles Taché, son frère, ont exercé une profonde influence sur l'établissement du nouveau régime. " C'est un fait maintenant porté au domaine de l'histoire, écrit l'historien de Boucherville, que la Confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord est en grande partie l'œuvre des Taché, l'œuvre de l'oncle Sir Etienne-Pascal, et surtout du neveu Joseph-Charles. Si l'on excepte le mode d'élection des sénateurs et des conseillers législatifs, les pères de la Confédération, réunis sous la présidence de Sir Etienne-Pascal, adoptèrent presque en entier le projet de constitution tel qu'il fut publié dans le *Courrier du Canada* par Joseph-Charles Taché, alors rédacteur de ce journal (1). "

" Pendant que le vénérable Archevêque de Saint-Boniface, religieux et missionnaire, écrit de son côté l'hon. sénateur Bernier, évangélisait le pays découvert par La Vérandrye et qu'il consacrait à cette œuvre de salut et de civilisation les admirables dons du cœur et de l'intelligence qu'il a reçus de la Providence,

---

(1) Le R. P. Lalande, *Une vieille Seigneurie, Boucherville*, p. 325.

l'un de ses frères écrivait une constitution, adoptée depuis presque en entier, pour un régime qui devait éclore dix ans plus tard sous la haute influence et le patronage d'un autre membre de la même famille, et s'étendre aux mêmes territoires. C'est à l'élévation de caractère de Sir Etienne-Pascal Taché,—l'histoire de nos jours ne doit pas omettre de le redire aux générations futures, — que nous avons dû, à une époque critique de nos annales parlementaires, l'alliance des sommités des deux grands partis politiques qui ont tour à tour exercé le pouvoir dans notre pays. Auprès du loyal soldat de 1812, appelé de nouveau, sur le déclin de ses jours, à être le chef de l'Etat, put alors se grouper cette phalange d'hommes éminents, accourus de toutes les provinces anglaises du nord de l'Amérique, qui élaborèrent, à la conférence de Québec dont il fut le président, le système politique dont nous jouissons aujourd'hui, lequel fut conçu avec assez d'ampleur pour rendre possible le retour au Canada de toutes les terres du Nord-Ouest, découvertes jadis par l'un de ses nobles enfants (1)." Aussi "la famille Taché est l'une de celles dont la mémoire s'impose davantage au respect des générations actuelles. De ce noble foyer, où la foi catholique et le patriotisme se renvoient leurs ardeurs, s'échappent des rayons qui enveloppent dans leur traînée lumineuse toute la surface du territoire canadien (2)."

L'Evêque de Saint-Boniface jugeait des constitutions de ce monde au point de vue des intérêts éternels de l'Eglise et des âmes. Il crut que la constitution nouvelle assurait, autant que les circonstances le permettaient, la liberté à la religion catholique et à ses ministres dans les quatre provinces de la Confédération, spécialement dans la province de Québec, sa chère patrie. C'est pourquoi il en remercia Dieu, comme d'un bienfait de sa miséricorde. Sentiments de l'Evêque de St-Boniface.

Néanmoins il entrevoyait que l'établissement d'une puissante Confédération canadienne allait faire sortir la Rivière-Rouge et

(1) L'hon. T.-A. Bernier, *Pierre Gauthier de Varennes sieur de la Vérandrye.*

(2) *Une vieille seigneurie.*

tout le Nord-Ouest de son isolement et l'emporter vers des destinées toutes nouvelles. Cette prévision, nous l'avons déjà vu, lui apporta, avec quelques espérances, de vives inquiétudes pour le peuple confié à sa charge, particulièrement pour les métis et les sauvages, plus exposés à souffrir du changement de régime.

Formation du "parti canadien" à la Riv.-Rouge.

Avant même l'établissement de la Confédération canadienne, il s'était formé, à la Rivière-Rouge, un parti qui désirait l'union de la colonie d'Assiniboia au Canada. Il avait pris et on lui avait donné le nom de *parti canadien*. "Ce parti, raconte Mgr Taché sous la foi du serment dans des témoignagnes que nous citerons souvent à cause de leur autorité et de leur importance, eut d'abord les sympathies des habitants du pays, parce qu'à une certaine époque toute la population désirait s'annexer au Canada (1)." Mais ensuite il s'aliéna la population par sa résistance aux lois ; il alla même jusqu'à briser plusieurs fois les prisons et à menacer de chasser les métis du pays (2) : ce qui fut "cause que la population commença à éprouver des craintes sur

---

(1) *Témoignages de Mgr Taché devant le Conseil du Nord-Ouest*, ou *Histoire et origine des troubles du Nord-Ouest racontés par S. G. Mgr Taché devant le Conseil du Nord-Ouest, Chambre du Comité*, 17 *mai* 1874. — Dans les Journaux de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada, année 1874, appendice n° 6, p. 8.

Les événements de la Rivière-Rouge ont été racontés par Mgr Taché dans un grand nombre de documents, dont quelques-uns sont fort célèbres et tous d'une exactitude qui défie la critique la plus rigoureuse. Citons les *Témoignages* ou l'*Histoire* que nous venons de mentionner : l'*Amnistie*, 1874 ; *Encore l'Amnistie*, 1875 ; *Notes sur les difficultés de la Rivière-Rouge* fournies à l'hon. A.-A. Dorion, novembre 1873 ; *Memorandum concernant l'amnistie*, présenté à lord Dufferin, novembre 1873 ; *Lettres* aux gouvernants de l'époque, etc., etc.

Notre récit est un résumé des écrits du grand Archevêque. Au reste, nous avons étudié avec soin les autres documents de l'époque, si nombreux, qui, dans tout ce qu'ils ont de vrai, répètent ou expliquent les dires du grand Evêque. Nous avons lu les historiens postérieurs, particulièrement Alexander Begg, *History of the North-West*, qui mérite d'être cité.

(2) "Le premier bris de prison, raconte Mgr Taché, eut lieu le 20 avril 1863, le second le 21 avril suivant, et le troisième au printemps de 1868, celui-ci exécuté pour délivrer le Dr Schultz, l'un des membres les plus compromis du parti." — *Histoire et origine*..... , année 1874, appendice n° 6, p. 8.

son union avec le Canada (1)." "Le parti canadien" ne fut jamais bien nombreux; "lorsque le bris de prison eut lieu au printemps de 1868, il ne comptait encore que 20 à 25 membres, outre quelques métis qui s'étaient alliés à lui (2)."

Vente de la terre de Rupert par la Compagnie de la Baie d'Hudson à la Confédération canadienne.

En 1868, Sir George-Etienne Cartier et l'hon. William McDougall furent envoyés à Londres par la nouvelle Puissance du Canada pour négocier avec la Compagnie de la Baie d'Hudson la cession de la Terre de Rupert. La Compagnie consentit à abandonner tous ses droits sur la Rivière-Rouge et la Terre de Rupert pour la somme de £300.000; la Confédération canadienne devait en aquérir la possession en payant cette somme à la Compagnie.

On ne saurait blâmer la Compagnie ou le Canada de ces transactions. Le tort de l'une et de l'autre, du Canada surtout, fut de ne point penser à consulter "la population du pays qui se croyait civilisée et qui l'était"; bien plus, de n'en pas faire la moindre mention, absolument comme si elle n'eût pas existé. De là, le mécontentement de celle-ci. "Autant que j'ai pu le constater, dit Mgr Taché, le mécontentement fut général, et ceux qui prirent ensuite une attitude différente, furent justement ceux qui se montrèrent d'abord les plus mécontents (3)."

Menaces d'invasion des Ontariens

Ce qui aggrava aussitôt la situation, ce fut l'esprit d'envahissement que témoigna une certaine fraction de la population anglaise d'Ontario. Nous désignerons ce groupe sous le nom d'*Ontariens* (4) avec Mgr Taché.

En effet, il se forma dans l'Ontario un groupe fanatique qui se mit à dire: "Faisons de la Rivière-Rouge un nouvel Ontario;" Ou encore: "Les prairies si fertiles du Nord-Ouest sont laissées en friche par les sauvages et les métis: allons y établir la

---

(1) *Histoire et origine......*, année 1874, appendice n° 6, p. 8.

(2) *Ibid.*

(3) Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord Ouest, p. 9.

(4) Remarquons bien, pour éviter toute équivoque, qu'ici le mot d'*Ontariens* ne désigne nullement l'*universalité* des habitants d'Ontario, mais seulement une *petite fraction* d'entre eux, ainsi que nous allons l'expliquer.

race supérieure et transformons en jardins ces terres incultes. ” On vit tout à coup éclore et se propager dans le Haut-Canada un mouvement destiné à pousser une puissante immigration dans les territoires du Nord-Ouest.

La route Dawson.

Cependant le gouvernement canadien cherchait à s'introduire dans le Nord-Ouest. Il avait conçu le plan d'une grande route qui unirait directement la Baie du Tonnerre ou Port-Arthur avec la rivière Rouge par le lac Lacroix, le Portage des Français, la rivière Maligne, le fort Francis, la rivière la Pluie et le lac des Bois. Cette route débouchait dans les prairies à la Pointe-de-Chênes ou Sainte-Anne. Elle fut appelée *route Dawson,* parce que l'ingénieur Dawson l'avait indiquée le premier. Elle avait une fin militaire et des fins de colonisation, transporter dans l'Ouest, sans passer par les Etats-Unis, les soldats qui pourraient y être envoyés ou les colons qui voudraient s'y rendre. Sir George Cartier et son collègue Sir Hector Langevin écrivirent à Mgr Taché que le gouvernement fédéral allait commencer la route Dawson, pour porter des secours à la colonie d'Assiniboia alors éprouvée par la famine.

Les arpenteurs et les arpentages.

Dès l'automne de 1868, un arpenteur, nommé Snow, était arrivé à la Rivière-Rouge avec un certain nombre d'employés amenés d'Ontario : il se donnait comme venant exécuter des travaux “ au nom du gouvernement canadien. ” Il commença à faire des arpentages. Personne ne songea d'abord à lui faire de l'opposition. Mais il mécontenta la population en ne donnant qu'un salaire très faible et en forçant les habitants qu'il employait à recevoir leur paye en effets pris dans un magasin qui était tenu par un membre très odieux du parti canadien. La population se soumit cependant, quoiqu'en murmurant, à ces exigences, à cause de la grande misère qui affligeait la colonie cette année-là.

“Le mécontentement, poursuit Mgr Taché, s'accrut durant l'hiver, parce qu'on était informé que l'arpenteur et ses employés avaient passé des traités avec les sauvages pour l'achat de terres qui appartenaient en partie aux métis. De fait un traité avait

été conclu avec les sauvages... On disait de plus qu'on avait enivré les sauvages, afin de pouvoir obtenir plus facilement la cession de leurs terres (1).

"Une autre circonstance contribua encore à indisposer les esprits. Un individu qui accompagnait M. Snow publia dans les journaux d'Ontario des correspondances, dans lesquelles il insultait la population de la colonie, tant française qu'anglaise, surtout les métis (2).

"Le mécontentement causé par l'achat des terres des sauvages fut tel que la population se souleva contre ce procédé à la Pointe-de-Chênes. Les habitants de la Pointe-de-Chênes se rendirent auprès de M. Snow et de la personne qui l'accompagnait et les forcèrent d'abandonner les lieux (3)."

Le compagnon de M. Snow se rendit auprès de Mgr Taché pour "solliciter son intervention;" mais l'Evêque refusa d'intervenir. Quelques jours plus tard, "M. Snow fut condamné par les tribunaux" pour avoir vendu des liqueurs enivrantes aux sauvages au mépris de la loi.

Durant tout l'été de 1869, il continua ses arpentages, avec un plus grand nombre d'employés, la plupart venus d'Ontario, ne parlant que l'anglais, affichant un profond mépris pour les métis. Il bâtit à la Pointe-de-Chênes, à deux milles de la lisière du bois, sur une colline pittoresque, une maison spacieuse destinée à recevoir les immigrants d'Ontario. Cette maison, dans l'imagination de Snow et des Ontariens, devait être le noyau d'une grande ville qui allait surgir sur les frontières de l'Ouest et à laquelle ils donnèrent à l'avance le nom d'un raffineur de Montréal, probablement leur ami, *Redpath*.

Cependant "le rapport des délégués" envoyés en Angleterre avait été "placé devant le Parlement canadien au mois de mai 1869, et, dans la même session, non seulement le rapport" avait Bill fédéral.

(1) *Témoignages rendus devant le Comité du Nord-Ouest*, ou *Histoire et origine .....*, Chambre du Comité, 17 avril 1864, p. 8.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

été " accepté, mais la législature canadienne " avait " passé une mesure qu'elle " avait " intitulée: *Acte concernant le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et des Territoires du Nord-Ouest, après que ces territoires auront été unis au Canada* (1). " Personne dans la Colonie d'Assiniboia, pas plus le Gouverneur et le Conseil que le peuple, n'a été consulté sur le régime qu'on prétend lui imposer. " Le Parlement d'Ottawa, comme les délégués en Angleterre, remarque Mgr Taché, oublie ou ignore qu'il légifère pour un peuple qui a ses droits, ses lois, ses habitudes et ses aspirations, pour des établissements habités par des sujets anglais, fiers de leurs privilèges et jaloux de leur indépendance. A Ottawa, on paraît se soucier si peu de ce peuple, *qu'on ne le mentionne même pas* et qu'on ne prend pas la peine de lui faire connaître la manière dont on se propose de le gouverner. Le Gouverneur et le Conseil d'Assiniboia, ainsi que le peuple qu'ils administrent, sont tous laissés dans la même ignorance; personne au monde n'a la courtoisie de leur faire savoir que leur futur maître, le Canada, leur prépare un nouvel ordre de choses, une nouvelle organisation politique (2)."

Bill fédéral pour l'organisation d'un nouveau gouvernement dans le Nord-Ouest

Quand on apprit à la Rivière-Rouge qu'on faisait des lois à Ottawa pour organiser un nouveau gouvernement dans l'Ouest, " le mécontentement éclata avec une telle intensité, sur différents points, raconte Mgr Taché, que je pris la détermination de quitter le territoire et de me rendre en Canada pour informer les autorités de l'état des affaires et de l'irritation des esprits (3)."

Démarches de Mgr Taché auprès du gouvernement canadien pour prévenir les troubles.

Avant de se mettre en route, il voulut s'ouvrir au Gouverneur de la colonie, l'hon. William MacTavish, du motif pour

---

(1) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 30.

(2) L'*Amnistie*, pp. 30-31.

Mgr Taché ajoute ces paroles que le lecteur pourra se rappeler pour mieux entendre et juger les événements qui vont se dérouler pendant cinq ans : " Si, par suite de cette faute nationale, il arrive plus tard des malheurs, c'est la nation canadienne qui, dans une certaine proportion du moins, en devient responsable et a, par là même contracté l'obligation de réparer tout ce qu'elle pourra des conséquences et des malheurs que son imprévoyance a fait naître." — *Ibid.*, p. 31.

(3) *Histoire et origine des troubles du Nord-Ouest racontées sous la foi du serment par Mgr Taché.* — Chambre du Comité, 17 avril 1874, p. 9.

lequel il désirait se rendre à Ottawa. Le Gouverneur lui répondit : " Monseigneur, je souhaite votre succès ; mais je crains fort que vous perdiez votre temps et votre peine. J'arrive justement d'Ottawa, et quoique j'aie résidé quarante ans dans le pays, et que j'en aie été quinze ans le Gouverneur, je n'ai pu faire accepter aucun de mes avis par le gouvernement canadien. " Il ajouta : " Ces Messieurs pensent connaître le pays bien mieux que nous (1). "

Mgr de Saint-Boniface n'hésita cependant pas : il avait, comme il l'écrit à son Coadjuteur, le cœur " gros d'inquiétudes et de préoccupations " ; " l'avenir du pays " confié à sa sollicitude lui paraissait " chargé de tempêtes (2)" ; les circonstances étaient des plus graves. Le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson était à la veille de finir ou même était déjà fini. C'était l'intérêt de la colonie d'Assiniboia et des territoires du Nord-Ouest d'entrer dans la Puissance du Canada, de se rattacher à cette Province de Québec, d'où étaient partis ceux qui avaient découvert les Pays d'en Haut, d'où leur étaient venus tant de missionnaires. Mais si la Puissance du Canada se présentait avec la Province de Québec, elle se présentait aussi et même surtout depuis une année, avec la Province d'Ontario. Celle-ci éveillait peut-être quelques sympathies dans un groupe turbulent qui, pour se donner de l'importance, se nommait " *le parti canadien,* " comme si la Province d'Ontario fût tout le Canada ; mais elle rencontrait une défiance croissante dans l'immense majorité de la population, surtout dans la partie française. Ce mécontentement pouvait produire de funestes résolutions. Il y avait alors, dans les Etats-Unis, comme en Irlande, un groupe peu nombreux, mais audacieux, le parti *Fénien* (3), acharné contre la domination anglaise. Les Féniens suivaient avec attention l'agitation naissante de la Rivière-

(1) *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest.*

(2) *Prairie du Cheval Blanc,* 11 *juin* 1869. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Secte politique et religieuse formée en 1861 dans le but d'arracher l'Irlande à la domination anglaise. — *Dict. Larousse,* supplément pour le Canada.

Rouge : les mécontents de la colonie ne pouvaient-ils pas s'aboucher avec ces ennemis de l'Angleterre ? D'autres part, les Etats-Unis avaient souvent jeté un regard d'envie vers les grandes prairies et les richesses du Nord-Ouest : ne pouvaient-ils pas faire des avances à la population aigrie de la Rivière-Rouge et la porter à rompre avec l'Angleterre pour se jeter dans leurs bras ?

Ces redoutables éventualités étaient à prévenir.

Mgr Taché arriva à Ottawa au milieu de juillet, et fit part au gouvernement canadien de ses appréhensions. Mais, comme il le raconte lui-même, "on ne tint aucun compte de ses craintes et de ses conseils et on manqua même à son égard aux convenances les plus élémentaires (1)." Sir George Cartier alla jusqu'à lui dire : "Je suis à ce sujet beaucoup mieux renseigné que vous pouvez l'être, et je n'ai pas besoin d'autres informations (2)."

Envoi de nouveaux arpenteurs.

L'Evêque de Saint-Boniface se rendit quelque temps après à Québec. "Je me trouvai, dit-il, chez le Lieutenant-Gouverneur en compagnie de l'archevêque de Québec", Mgr Baillargeon. "Son Honneur me posa alors quelques questions sur l'état du pays. Je lui fis les réponses que ma connaissance des faits me mettait en mesure de donner. Son Honneur me dit alors : "Il "est absolument nécessaire que le gouvernement d'Ottawa soit "instruit de ces faits." Je lui dis que telle était aussi mon opinion, que c'était même dans ce but que j'avais fait ce voyage, mais qu'on n'avait pas plus écouté mes craintes que mes opinions. Alors Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur me dit : "Sir George est ici : il est absolument nécessaire que vous lui "disiez cela." Il fit alors mander Sir George Cartier et il me posa devant lui les mêmes questions, auxquelles je répondis de la même manière, et je reçus de Sir George une réponse semblable à celle qu'il m'avait faite auparavant à Ottawa (3)."

---

(1) *Notes sur les difficultés de la Rivière-Rouge* fournies à l'hon. A.-A. Dorion, novembre 1873.

(2) *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, p. 11.

(3) *Ibid.*

Pendant que Mgr Taché était dans le Canada, de nouveaux arpenteurs furent envoyés à la Rivière-Rouge, entre autres le lieutenant-colonel Dennis, qui fit le voyage de Saint-Paul à Saint-Boniface en compagnie du Dr Schultz, membre du parti canadien. Les arpenteurs, en vertu d'instructions qui leur furent transmises, le 10 juillet, par l'hon. Ministre des Travaux Publics lui-même, devaient "choisir et arpenter des *townships* pour des établissements immédiats dans les meilleures places," spécialement à la Pointe-de-Chênes et sur les rivières Rouge et Sale. Or " il était bien connu que ces terres étaient la propriété des métis (1). " Evidemment, le Canada, ou plutôt Ontario traitait la colonie d'Assiniboia en pays conquis.

Le colonel Dennis écrit au gouvernement canadien, le 21 et le 28 août, " qu'il y a beaucoup d'irritation parmi la population native de la colonie à cause des arpentages et des établissements qui se font. " Mais le gouvernement, " sans se soucier le moins du monde du mal déjà causé et des conséquences qui peuvent en être les suites, communique au colonel Dennis", le 22 septembre, une décision du Conseil Privé lui enjoignant de continuer " à arpenter d'après le plan adopté (2). "

Le parti canadien, si faible encore il y avait 18 mois, était devenu puissant, grossi qu'il avait été des gens venus d'Ontario, surtout des arpenteurs et de leurs hommes. En devenant puissant, il devenait de plus en plus insolent. " Ce parti, — c'est Mgr Taché qui parle,—n'hésitait pas à dire que les métis seraient bientôt chassés du pays ou seraient gardés comme charretiers pour conduire les voitures qui devaient amener les nouveaux immigrants (3)."

Cependant le gouvernement d'Ottawa poursuivait son plan d'organiser un nouveau gouvernement à la Rivière-Rouge. Le colonel Dennis lui avait écrit de " réaliser ce projet cet automne " même. " Il ne peut y avoir de doute, disait-il, sur le résultat

Projet du gouvernement canadien de nommer des administrateurs dans le Nord-Ouest.

---

(1) *Témoignages......*, p. 12.

(2) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p 32.

(3) *Témoignages......*

préjudiciable du retard apporté à établir le pays, si les métis et les sauvages prennent une attitude hostile." "Les difficultés de la position, ajoutait-il, peuvent s'accroître de beaucoup si on laisse aux mécontents tout l'hiver pour réfléchir et pour concerter des moyens d'opposition (1)." Le gouvernement canadien résolut de nommer immédiatement des administrateurs qui se rendraient à la Rivière-Rouge pour opérer le transfert du pays, et administrer la nouvelle province.

Représentations nouvelles de Mgr Taché.

A l'annonce de cette organisation comme très prochaine, Mgr Taché crut qu'il devait intervenir de nouveau auprès du gouvernement canadien pour l'empêcher de faire des fautes trop lourdes. Oubliant la manière peu convenable dont les chefs du pouvoir avaient reçu ses premières ouvertures, il se risqua à présenter des observations et même des propositions. Nous devons le citer, parce que sa parole ne sera mise en doute par personne, pas plus par ses adversaires que par ses amis. "Je pris la liberté, dit-il, de recommander pour le gouvernement du Nord-Ouest deux commissaires, dont un français et l'autre anglais. Ces commissaires devaient se mêler au peuple, s'assurer de ses désirs, et faire rapport au gouvernement des mesures à prendre pour satisfaire la population... J'exprimai aussi l'opinion qu'il serait bon de permettre au peuple d'élire quelques-uns des membres du Conseil. Pour le Gouverneur, je suggérai de choisir un homme qui eût vécu au milieu de la population et en fût connu, et lorsqu'on me demanda mon avis, je recommandai M. McTavish (2)." En effet, si le Gouverneur de la colonie d'Assiniboia, respecté et aimé de tous pendant sa longue administration, avait été pris pour le Gouverneur de la nouvelle province, la colonie de la Rivière-Rouge serait devenue province de la Puissance sans trouble ni secousse.

Nomination de l'hon. McDougall.

Mais le gouvernement d'Ottawa ne tint pas plus compte de ces nouveaux avis que des premiers. Le 29 septembre, il nomma, sous le Grand Sceau du Canada, l'hon. William McDougall

(1) Cité par Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 32.

(2) *Témoignages*, p. 13.

" Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. " L'hon. McDougall avait de belles qualités ; mais il n'était connu à la Rivière-Rouge que pour avoir été l'un des deux délégués de Londres et être anglais d'Ontario ; à ces titres, il était odieux à la population française de la Rivière-Rouge ; il était même fort peu sympathique à la population anglaise, " le parti canadien " excepté.

Lettre de M. McTavish à Mgr Taché.

Quelques jours après cette nomination, Mgr de Saint-Boniface reçut une longue lettre du Gouverneur de la colonie d'Assiniboia, l'hon. McTavish. Celui-ci l'informait, à la date du 4 septembre, des principaux événements survenus à la Rivière-Rouge depuis son départ et du mécontentement croissant de la population, surtout des métis. " Nous avons eu par le passé, comme vous le savez, lui disait-il, des périodes d'agitation ; mais je n'ai encore jamais vu la population en proie à une aussi fiévreuse agitation que celle qui se manifeste ici. " La principale cause ce sont les menaces du parti canadien. " Chaque officier du gouvernement fédéral, en arrivant, se lie avec le Dr Schultz et continue évidemment de s'entendre avec lui. Nos amis, les métis canadiens-français, se doutent avec raison qu'une pareille alliance ne peut avoir pour eux de bons résultats, et en conséquence ils deviennent de plus en plus hostiles au Canada. " L'hon. McTavish ajoutait : "Si l'hon. Wm McDougall, en arrivant ici, montre le même faible, il y aura des troubles. "

Le Gouverneur pressait Mgr Taché de revenir dans la colonie, s'il le pouvait absolument. " Je crois qu'il serait de la plus haute importance, lui disait-il, que vous fussiez ici lorsque le nouvel ordre de choses sera inauguré. "

Mgr Taché ne pouvait retourner à Saint-Boniface, devant se rendre prochainement à Rome pour assister au concile du Vatican.

Nouveaux avertissements de l'Archevêque au gouvernement fédéral.

Mais il crut qu'il était de son devoir de faire de nouvelles démarches auprès du gouvernement de la Puissance pour l'informer de la situation. Il ne voulait pas en conférer de nouveau avec Sir George Cartier. Il se rendit à Québec, pour voir M. Hector

Langevin, ministre des travaux publics, qui s'y trouvait, et lui montra la lettre de M. McTavish. L'hon. Langevin en fut très frappé et demanda à l'Archevêque s'il ne lui serait pas possible de retourner à la Rivière-Rouge pour conjurer les malheurs qui étaient à redouter. " Je lui dis, raconte Mgr Taché, que j'étais forcé de me rendre à Rome,... et de plus, que, comme on n'avait pas cru devoir me donner aucune réponse qui pût satisfaire la population de la Rivière-Rouge, je ne pensais pas que ma présence à la Rivière-Rouge pût avoir quelque bon effet (1). " M. Langevin lui demanda si du moins il ne pourrait pas revenir de Rome, dans le cas où le gouvernement l'en prierait. Le prélat répondit affirmativement.

Mgr Taché communiqua la même lettre à M. Chauveau, M. Ouimet et à d'autres amis. Tous lui dirent: " Il faut absolument que le gouvernement de la Confédération connaisse ces faits. " " Oui, répondait Mgr Taché, c'est bien mon opinion, mais je ne puis faire plus que je n'ai fait." "L'un d'eux, poursuit le prélat, me demanda la permission de copier cette lettre dans le but de l'envoyer à Sir George Cartier à Ottawa. Je la lui donnai, il la copia et il me dit deux jours plus tard qu'il avait reçu une réponse de Sir George Cartier ainsi conçue: " Nous savons tout et nous avons pris les mesures voulues à ce " sujet (2)."

Certes, nul ne saurait douter du bon vouloir de Sir George-Etienne Cartier pour la race française; mais tout homme impartial devra avouer qu'à cette époque l'illustre ministre jugeait des choses avec des yeux bien prévenus, par les yeux de ceux que Mgr Taché appelle " les Ontariens. "

Lettre de Mgr Taché à Sir George

L'Evêque de Saint-Boniface voulut tenter un dernier effort, pour tirer le gouvernement canadien de ses illusions. Il écrivit à Sir George-Etienne Cartier, de Montréal le 7 octobre 1869. " Les noms mis devant le public jusqu'à ce jour, pour le personnel de l'administration, lui disait-il, sont tous des noms anglais et protestants, à l'exception de celui de M. Provencher. J'ose

(1) *Témoignages......*, p. 11.

(2) *Ibid.*

dire qu'un pareil choix est non seulement regrettable, mais même alarmant... J'ai commencé à souffrir en voyant MM. Snow, Mair, Dennis, Wallace et autres, envoyés au sein de la colonie de la Rivière-Rouge. Cette fâcheuse impression s'est décuplée en apprenant ce que je sais de la formation de l'administration elle-même. Puisque le Haut-Canada fournit McDougall et un conseiller, pourquoi le Bas-Canada n'aurait-il pas aussi ses deux hommes?... Nos pères ont découvert tous ces pays, ils les ont arrosés de leurs sueurs et même de leur sang; nos missionnaires y ont trop souffert, pour qu'on puisse légitimement réduire nos compatriotes à l'espèce d'exclusion à laquelle on semble les condamner. La langue française est non seulement la langue d'une grande partie des habitants du Nord-Ouest, elle est de plus, elle aussi, langue officielle; et pourtant la plupart des membres de la nouvelle administration ne parlent pas cette langue: c'est assez fixer le sort de ceux qui n'en parlent pas d'autre. Pourquoi faire en sorte que toutes les influences puissent devenir préjudiciables à nos compatriotes et coréligionnaires? Que fera le jeune Provencher au milieu d'hommes à qui l'âge et l'habitude des affaires assurent un ascendant et une prépondérance que son isolement et son inexpérience ne pourront certainement pas équilibrer... J'ai toujours redouté l'entrée du Nord-Ouest dans la Confédération, parce que j'ai toujours cru que l'élément français catholique serait sacrifié; mais je vous avoue franchement qu'il ne m'était jamais venu à la pensée que nos droits seraient si vite et si complètement méconnus. Le nouveau système me semble de nature à amener la ruine de ce qui nous a coûté si cher...

" Secondé de vos collègues canadiens, conclut-il, obtenez des autres membres du Cabinet l'acte de justice que je réclame: il faut dans l'administration du Nord-Ouest plus d'un *Canadien-français catholique* et il faudrait des hommes d'expérience. Plus tard l'on reconnaîtra ce que ma position me fait prévoir, et quels regrets s'il était trop tard (1)! "

---

(1) Lettre de Mgr Taché à sir Georges Cartier, 7 octobre 1869. — Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

Les avertissements et les prières de l'Evêque ne furent point entendus. Sir George-Etienne Cartier avait dit : "Nous savons tout, et *nous avons pris les mesures voulues à ce sujet.*" Ces mesures vont précisément précipiter la crise.

Annonce de l'envoi des carabines et des munitions à la Riv.-Rouge

Laissons la parole à Mgr Taché. "Le lendemain" du jour où ces paroles furent prononcées, au mois d'octobre, dit-il, "les journaux d'Ottawa annonçaient qu'une certaine quantité de carabines et de munitions," 350 carabines et 35,000 cartouches, "avaient été envoyées à Fort-Garry, en même temps que M. McDougall (1)."

Nouvelles provocations du "parti canadien."

Ces étranges menaces furent aussitôt accueillies par les applaudissements du parti ontarien de la Rivière-Rouge. "Quelques jeunes gens du parti canadien, poursuit Mgr Taché, se mirent même à dire qu'ils étaient déjà enrôlés et qu'à l'arrivée du nouveau chef du pays, ils prendraient les armes et chasseraient les métis (2)." Cette nouvelle était fausse ; mais alors tous la croyaient vraie. Ce qui était certain, c'était que "quelques-uns avaient des uniformes dans leurs porte-manteaux, et il fut rumeur un jour qu'ils devaient assister à une assemblée revêtus de leurs uniformes et qu'ils commenceraient aussitôt une espèce de guerre contre les métis (3)."

Craintes des anciens habitants.

Ces provocations développèrent de plus en plus parmi les anciens habitants, particulièrement parmi ceux de langue française, qui se trouvaient plus spécialement en butte aux attaques des arrivants, la crainte des changements politiques qu'on annonçait. "Toute la population française, à l'exception d'une petite partie que l'on disait soudoyée, était convaincue que le plus triste sort qui pût lui échoir en partage, était de passer sous le gouvernement de McDougall et de ceux qui l'avaient accompagné ou précédé. On croyait même à une organisation régulière tramée à l'insu du gouvernement, mais que celui-ci aurait dû pré-

(1) *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, p. 11.

(2) *Ibid.*

(3) *Témoignages* .... , pp. 11-12.

voir et connaître, dans le but de chasser du pays ou au moins d'y réduire à une sorte de servage les métis français de la Rivière-Rouge et de tout le Nord-Ouest. Cette pensée exaspérait le peuple (1). "

Première origine du gouvernement provisoire. Ses racines dans le passé.

De temps immémorial, les métis, soit anglais, soit français, avaient la coutume, lorsqu'ils se réunissaient pour un intérêt commun, d'établir à leur tête un gouvernement momentané. Ainsi, chaque année, " quand ils allaient à la chasse au bison, ils organisaient et se composaient un camp; un chef était choisi, douze conseillers étaient élus, avec un crieur public et des guides; les soldats se groupaient par dizaines; tout chasseur était soldat; chaque dizaine se choisissait un capitaine." Il en avait été de même dans les guerres des métis contre les Sioux ou les autres tribus sauvages, et plus anciennement encore lors des terribles rivalités qui avaient armé l'une contre l'autre la Compagnie de la Baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest.

" C'était un ancien usage, témoigne le vénérable Père Ritchot, que lorsque des difficultés nécessitaient une prise d'armes, les habitants, de leur propre mouvement, se réunissaient pour s'organiser, comme lorsqu'ils font leurs préparatifs de chasse dans les prairies. Ainsi, ajoute-t-il en citant un fait récent, lorsque les Sioux firent une descente en 1863 dans le pays, le conseil des métis organisa une assemblée à Saint-Norbert et rencontra une députation des Sioux. Le Gouverneur Dallas et M. McTavish rencontrèrent de leur côté les Sioux en même temps que les métis (2)." Cette pratique était commune aux métis anglais ou écossais comme aux métis français: ils avaient tous la coutume constante de se réunir et de se donner un gouvernement monentané, chaque fois qu'un intérêt commun le demandait.

---

(1) Lettre de Mgr Taché à l'hon. M. Howe, *Saint-Boniface*, 11 *mars* 1870. — Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) *Témoignages de M. Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest, avril* 1874. Ces témoignages se trouvent dans les *Journaux de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada*, t. VIII, appendice 6, p. 68, et suivantes.

" Ce gouvernement provisoire, d'un rouage simple, qui ne supportait pas d'émoluments, s'organisait partout où s'agglomérait une caravane assez considérable et cessait d'exister avec elle ; il s'organisait pareillement dans tout établissement métis où une assez grande diversité d'intérêts tendait à engendrer des difficultés, où il y avait des dangers à conjurer, des ennemis à repousser. "

Il faudrait ignorer totalement l'histoire du Nord-Ouest pour méconnaître cet usage constant et par conséquent ce droit des métis à se donner un gouvernement particulier, chaque fois que leur intérêt le demandait. Ce gouvernement laissait subsister toutes les juridictions existantes dans le pays, mais administrait le camp, faisait des règlements, rendait la justice et pourvoyait aux intérêts communs.

Nomination du conseil national des métis.

" Vers le 15 ou le 20 du mois d'octobre, on fut informé dans le pays que M. McDougall était arrivé à la frontière avec une escorte et une grande quantité d'armes (1). " Les métis français se réunirent à Saint-Vital, " de leur propre mouvement, conformément à leur coutume (2) ; " " je ne sache pas, dit M. Ritchot, que leur réunion ait été conseillée par qui que ce soit (3). " Ils furent unanimes à reconnaître que l'entrée de McDougall dans le pays sans une entente préalable des habitants avec le Canada et sans conditions stipulées, serait extrêmement funeste à leurs intérêts et compromettrait jusqu'à leur existence. Ils nommèrent, comme ils le faisaient dans toutes les circonstances où des intérêts communs étaient en jeu, un Conseil de douze membres, avec John Bruce pour président et Louis Riel pour secrétaire. Ce conseil, à cause des conjonctures qui en amenaient la formation, reçut et prit le nom de Conseil Natio-

(1) *Témoignages du Rév. M. Ritchot devant le Comité du Nord Ouest, avril* 1874, p. 68.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

nal. Il devait présider à la défense commune, selon que les circonstances l'exigeraient.

Légitimité et légalité de ce gouvernement.

Tel fut le premier acte décisif de la résistance des anciens habitants aux envahisseurs.

Plusieurs historiens ont traité le mouvement des métis d'*insurrection* et de *rébellion* (1). Il faut, pour employer ces expressions, ou ne pas en comprendre la valeur ou ignorer totalement le droit public et constant de la Rivière-Rouge, nous dirions même le droit des gens. L'élection d'un Conseil et d'un secrétaire, à l'époque où nous sommes, ne portait aucun préjudice ni à l'autorité suzeraine de l'Angleterre, ni à l'autorité vassale de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les métis reconnaîtront toujours la première; quant à la seconde, s'ils cessent bientôt de la reconnaître, c'est qu'elle-même se renie et déclare ne plus exister. Par ce retrait, les métis, avec leur gouvernement légitime, issu d'un acte strictement légal, passent sous *l'autorité immédiate* de la Couronne Britannique.

Loyauté des métis à l'égard de l'Angleterre.

Cette autorité, nous le répétons, ils y seront inviolablement fidèles; ils y seront fidèles, malgré les sollicitations qui leur seront adressées pour les en détacher. Jamais ils ne souffriront que le drapeau anglais soit abattu; ils protesteront constamment que leur pays est une colonie anglaise et qu'ils sont et seront toujours les loyaux sujets de la Couronne Britannique. Les Féniens feront de nombreuses ouvertures aux chefs du mouvement; jamais elles ne seront accueillies; les Américains feront d'autres ouvertures; elles seront déclinées: les métis français seront toujours soumis à l'Angleterre (2). Non, l'impartiale vérité le confesse par celui que nous citions plus haut, par celui qui a

(1) M. Begg, dans le chapitre *Outbreak of the french half-breeds (History of the North-West*, t. I, ch. XXV), donne ce caractère au mouvement des métis. Nous nous étonnons qu'un historien de ce mérite n'ait pas su mieux démêler la vérité sur une question aussi claire.

(2) Mgr Taché rappelle, dans son *Mémorandum* présenté à lord Dufferin en novembre 1873 sur l'amnistie, que lord Grandville reconnut publiquement, dans une dépêche du 25 novembre 1869, la parfaite et constante loyauté des métis de la Rivière-Rouge à l'égard de l'Angle-

été le grand ami des métis parce qu'il était l'intègre défenseur de la justice, " les métis ne se sont jamais révoltés contre *aucune autorité;* ils ont simplement renvoyé *les aventuriers du Canada* qui sont venus, sans aucun droit, les troubler et leur faire la guerre chez eux (1). "

Le Conseil Privé du Canada le reconnaissait lui-même dans un Rapport du 15 décembre 1869, " la résistance de cette population égarée n'est évidemment pas dirigée contre la souveraineté de Sa Majesté, ni contre le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, mais contre la prise de possession par le gouvernement du Canada (2). "

Au moment où nous en sommes de cette histoire, les métis français ne veulent pas d'une vente de leur territoire faite sans leur participation et contre leurs intérêts; ils repoussent la transaction faite à leur insu entre la Compagnie de la Baie d'Hudson, à laquelle ils reconnaissent son vieux droit seigneurial, et le Canada, dont les prétentions et les actes arbitraires ne peuvent constituer le droit; ils rejettent cette transaction et entendent se défendre contre les fanatiques d'Ontario qui, armés de ce prétendu contrat, viennent mettre la main sur leur pays et les en chasser eux-mêmes ou les réduire à une sorte de servage.

Qu'on ne dise pas qu'ils doivent se soumettre au Canada sans conditions, parce que leur pays lui a été transféré par l'Angleterre, haute suzeraine de tout le Nord-Ouest.

Non, ce transfert *n'a pas été fait encore et n'a pas pu être fait:*

1° *Il n'a pas été fait.* En effet nous allons entendre et les Ministres d'Angleterre et les Ministres mêmes du Canada le proclamer à l'envi.

---

terre. Le gouvernement fédéral proclama la même loyauté dans un rapport du Conseil Privé du Canada, en date du 16 novembre 1872.

(1) Lettre du Rév. M. Ritchot, curé de Saint Norbert, à Sir G.-E. Cartier, 18 *juin* 1870.

On peut voir cette lettre dans les *Témoignages du P. Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest*, n° 60, p. 79.

(2) Rapport de l'honorable Conseil Privé du Canada, 15 décembre 1869, cité par Mgr Taché, dans l'*Amnistie*, p. 33.

2° *Il n'a pas pu être fait.* Et en effet, qui oserait le nier? dans les pays régis par les lois de la civilisation, un peuple peut bien être uni malgré lui à un autre peuple *à la suite d'une guerre* et *par droit de conquête,* comme en 1870 l'Alsace à l'Allemagne; mais en pleine paix, il ne peut être forcé de joindre malgré lui ses destinées à celles d'une autre nation: cette union ne peut se faire *qu'avec son consentement.* C'est ainsi qu'en 1859 et 1860, la Vénétie a été unie à l'Italie et la Savoie à la France après le vote favorable de ces provinces. " Les troupes, écrivait lord Rogers, ministre d'Angleterre, au gouvernement du Canada, ne doivent pas être employées pour imposer la souveraineté du Canada à la population de la Rivière-Rouge, si cette dernière refuse de l'admettre (1). " En vertu du droit des gens, la population de la Rivière-Rouge pouvait donc regarder la transaction de la Compagnie de la Baie d'Hudson avec le Canada comme sans effet définitif pour elle tant qu'elle n'y avait pas donné son consentement, et par conséquent elle avait le droit de s'armer contre ceux qui, sous le prétexte de cette transaction, envahissaient son territoire et menaçaient jusqu'à son existence.

Concluons. Nous admettrons sans peine qu'il y a eu dans le mouvement des métis quelques irrégularités; mais tout historien impartial et soucieux des lois supérieures de la justice devra reconnaître avec nous, que leur mécontentement et l'organisation du Conseil National ont été, par son origine même et dans la substance, parfaitement légitimes. Conclusion.

Nous avons dû insister sur cette légitimité à cause des préjugés contraires, malheureusement trop répandus, et pour bien comprendre toute la raison du dévouement de Mgr Taché à la cause métisse: il se dévouera à leur défense pendant cinq ans jusqu'à être en quelque sorte " en agonie " pour eux, selon le conseil du Saint-Esprit, parce qu'il " combattra pour la justice (2)."

(1) Cité par Mgr Taché dans *Une page de l'histoire des Ecoles de Manitoba*, p. 30.

(2) *Pro justitia agonizare pro anima tua et usque ad mortem certa pro justitia.* Eccl. IV, 33.

CHAPITRE XXXIII.

L'ÉVÊQUE PACIFICATEUR.

Pie IX avait convoqué tous ses frères dans l'épiscopat pour le 8 décembre 1869, afin d'examiner avec eux les remèdes propres à guérir les plaies de l'Eglise et des sociétés modernes. Sept cent cinquante-quatre évêques, venus de toutes les parties du monde, se trouvèrent rendus à Rome pour la date indiquée. Départ de Mgr Taché pour le concile du Vatican.

Mgr Taché quitte le Canada le 16 octobre. Il fait la traversée en "un peu moins de dix jours" avec onze évêques, entre autres Mgr Guigues (1), Mgr Farrell (2), Mgr de Goisbriand (3). "Dieu nous a accordé un si beau passage, écrit-il, que tout le monde s'accorde à y avoir du prodige (4)." Il n'est malade que le premier jour.

Le 26 octobre, il débarque à Brest. A peine à terre, il pense à ces missionnaires du Nord-Ouest qui ne reçoivent des nouvelles que deux fois par année; il se hâte d'écrire à son cher Coadjuteur, dans l'espérance que sa lettre pourra encore lui parvenir par "l'express d'hiver." "En Canada, lui dit-il, je n'ai pas pu me procurer un seul sujet, pas un oblat, pas un prêtre; c'est désolant. Pour de l'argent, la pénurie est presque aussi complète; aussi je vous assure que mes inquiétudes sont bien vives. Puis les nouvelles de la Rivière-Rouge me parlaient *troubles, mécontentements, sauterelles*... Au train que vont les choses, il est probable que nous sommes à la veille de combinaisons nouvelles. On parle sérieusement d'un chemin de fer par la Saskatchewan. Dans tous les cas, prenez possession d'autant de terre que vous pourrez dans les différentes localités. Poussez votre peuple à cette mesure: que les pauvres métis se saisissent Lettre à Mgr Grandin.

---

(1) Evêque d'Ottawa.

(2) Evêque de Trenton.

(3) Evêque de Burlington.

(4) Lettre à Mgr Grandin, 26 octobre 1869. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

du pays, autrement il leur faudra le laisser, et où iraient-ils? Notre cher gouvernement du Canada veut aller au pas de charge; je crois qu'il se prépare bien des mécomptes... Je n'ai absolument aucune donnée sur le concile. Je voudrais bien retourner chez nous pour la fin de mai (1). "

Occupations de l'Evêque avant le concile.

Mgr Taché vient de dire à son Coadjuteur qu'il a inutilement cherché au Canada des ressources d'hommes et d'argent pour ses missions et qu'il n'a " aucune donnée " sur le concile. Il arrive précisément en Europe un mois et demi avant la réunion des grandes assises de l'épiscopat, afin de chercher quelques secours, afin d'étudier l'état des esprits et les questions qui vont être soumises à la sainte assemblée.

Il demande avec instance des missionnaires au Supérieur général des Oblats. Celui-ci ne peut lui en donner autant qu'il voudrait ; mais il lui en promet. Il mendie des secours aux Conseils de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, des Œuvres apostoliques; ses démarches ont d'heureux résultats.

Ce qui l'occupe plus encore c'est de se rendre compte de l'œuvre qui s'impose au concile et à laquelle il doit participer. Sa science est bientôt parfaite à cet égard. L'Europe toute entière est occupée du concile; les journaux en parlent tous les jours et dans toutes leurs colonnes; les hommes d'Etat s'en émeuvent; les évêques se consultent. Mgr Taché voit un grand nombre de prélats et de personnes ecclésiastiques; il prend connaissance des polémiques; il constate les différents courants d'opinions. Il a bientôt démêlé l'action du Saint-Esprit et celle de l'esprit des ténèbres et entrevu l'œuvre prochaine du concile.

Il signe, l'un des premiers, l'adresse de félicitation préparée par une élite de prélats pour remercier Pie IX d'avoir convoqué un concile œcuménique malgré l'incertitude des temps, dans un admirable élan de foi (2).

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, 26 *octobre* 1869.—Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) " *Libelli gratulatorii ab eisdem episcopis SS. Patri oblati, in quo declarant quantam sibi lætitiam attulerit habendi concilii nuntius.*"

Apud Acta et Decreta Sacrorum Conc. recentiorum. Collectio Lacensis, p. 1038.

Le concile du Vatican s'ouvre le 8 décembre 1869. Pie IX avait placé sous la protection de la Vierge Immaculée toutes les grandes œuvres de son pontificat; il voulait mettre la plus extraordinaire de toutes sous le patronage du mystère qui lui était si cher: de là le choix de la fête de l'Immaculée Conception pour le jour de la première session. Mgr Taché, si dévot au mystère de l'Immaculée Conception, éprouva une grande joie à commencer dans les grâces de cette fête, ces solennelles assises qui s'annonçaient comme aussi importantes que celles de Trente. Séjour à Rome. Première session.

Dans cette première session, après la messe célébrée par le cardinal Patrizzi, le grand Pape reçoit l'obédience des cardinaux, et adresse une allocution touchante, où il exprime sa joie du spectacle qu'il a sous les yeux, expose les motifs qui lui ont fait convoquer le concile, met les travaux des Pères sous la protection de la Vierge Immaculée, et invoque les lumières du Saint-Esprit, pour qu'ils soient "régulièrement commencés, heureusement poursuivis et salutairement terminés."

La seconde session a lieu le 6 janvier, fête de l'Epiphanie. En ce jour où la gentilité a été appelée à la foi, Pie IX fait profession de la foi catholique selon le symbole de Pie IV; tous les évêques font à sa suite la même profession de foi; Mgr Taché est heureux d'affirmer sa foi avec tous ses frères de l'univers entier.

Il y a une erreur, issue de l'hérésie protestante, répandue de toutes parts depuis un siècle, qui rejette tout surnaturel, méconnaît la révélation, nie Jésus-Christ, combat l'Eglise et toutes ses institutions, "travaille à exclure la religion chrétienne des mœurs et de la vie des peuples." On appelle cette erreur le *rationalisme* ou le *naturalisme,* le *libéralisme,* la *révolution;* elle se donne avec emphase les noms *d'idées modernes,* de *principes de* 89, de *révolution,* de *progrès.* Cette doctrine nouvelle domine la plupart des Etats, gouverne la politique, règne dans les parlements, est enseignée dans les Universités et les écoles publiques, compte un grand nombre d'apôtres et des multitudes de disciples. D'innombrables catholiques, séduits par elle, ont Accord des évêques contre le rationalisme et l'hermésianisme.

perdu la foi; d'autres, en très grand nombre, à la tête desquels se distingue l'école de l'allemand Hermès, sans aller à ses négations extrêmes, confondent la raison et la foi, la nature et la grâce et admettent des doctrines qui corrompent toute l'économie des mystères chrétiens.

Les évêques de toute la terre sont unanimes à vouloir la condamnation du rationalisme ou du naturalisme; tous aussi, ou à peu près tous, entendent condamner l'hermésianisme et les systèmes qui s'y rattachent. Mgr Taché voit avec transport cette unanimité qui va frapper l'hydre moderne et toutes ses têtes de mille anathèmes.

Opposition de quelques évêques à la définition de l'infaillibilité pontificale.

Mais avant l'explosion de la révolution française, avant l'apparition même du protestantisme, depuis six siècles environ, il s'est élevé dans l'Eglise une erreur qui prétend restreindre la souveraine autorité du Pontife romain. Cette erreur a eu des phases redoutables, surtout celles qui ont été marquées par les scandales du *conciliabule de Bâle*, par la *Pragmatique sanction de Bourges* et la *Déclaration de* 1682. Depuis soixante ans, un admirable mouvement du Saint-Esprit réunit les évêques et toutes les Eglises à l'Eglise mère et maîtresse. Mais voici que tout à coup, quelques mois seulement avant la réunion du concile, certains hommes inquiets ont élevé la voix contre la définition de l'infaillibilité pontificale. Aussitôt tous ceux qui étaient entachés de quelque erreur, se sont réunis autour de ces chefs pour leur faire écho: cette opposition est devenue comme une vaste clameur qui remplit l'univers: des publicistes, des prêtres, un certain nombre d'évêques, et à la tête de ceux-ci, un prélat qui a conquis auprès de ses contemporains un grand renom par ses luttes vaillantes et peut-être aussi par des compromis malheureux, déclarent à son de trompette que la définition de l'infaillibilité est *inopportune*. Devant cette tempête déchaînée subitement contre la suprême puissance du Pape, Mgr Taché n'hésite pas un instant: il juge que les adversaires de la Papauté, en déclarant *inopportune* la définition du magistère infaillible du Chef de l'Eglise, l'ont rendue *nécessaire*, et il se range avec simplicité, mais avec une dévotion ardente, parmi ceux qui veu-

Participation de Mgr Taché aux travaux du concile.

lent le resplendissement de la suprême autorité du Pontife romain. Nous le trouvons parmi les trois cent soixante et neuf Pères qui signèrent et présentèrent au mois de janvier la demande de définir "le magistère infaillible du Pontife romain (1)."

Pendant que l'Evêque de Saint-Boniface prenait part aux travaux du Concile, de douloureux événements s'accomplissaient dans son diocèse et menaçaient son peuple de la ruine.

Troubles de la Riv. Rouge.

Nous avons rapporté l'arrivée de l'hon. McDougall à la frontière de la colonie d'Assiniboia avec une escorte et des munitions de guerre, l'émoi des métis français, l'assemblée de Saint-Vital et la nomination du Conseil National avec L. Riel comme secrétaire. Le 19 octobre 1869, aussitôt après la nomination du Conseil National, "des courriers furent envoyés à l'hon. McDougall pour le prier de ne pas pénétrer dans le pays" sans une entente préalable entre le Canada et les habitants (2).

Premier acte du Conseil National.

Ce même jour, par une coïncidence purement fortuite, le Conseil d'Assiniboia tint au Fort Garry une assemblée dans le but "de rédiger une adresse de bienvenue à l'hon. William McDougall, le nouveau Gouverneur du Territoire du Nord-Ouest, et de prendre les mesures nécessaires pour la lui présenter à son arrivée." Ce sont les expressions du procès-verbal de la séance. Et en effet l'Evêque anglican de la Terre de Rupert avait préparé à l'avance un projet d'adresse; ce projet fut examiné et adopté par l'assemblée (3).

Les deux dernières séances du conseil d'Assiniboia

Mais bientôt les Conseillers d'Assiniboia apprirent la tenue de l'assemblée de Saint-Vital et la résistance que les métis se préparaient à opposer à l'entrée de l'hon. W. McDougall. Ils

---

(1) *Postulatum pro dogmatica definitione infallibilis magisterii Romani Pontificis* (28 jan. 1870).
Apud Acta et Decreta Sacrorum Conciliorum recentiorum Collectio Lacencis, p. 925, c.

(2) *Témoignages du Rév. M. Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest*, p. 68.

(3) Cette adresse se trouve intégralement dans le registre des délibérations du Conseil d'Assiniboia, séance du 19 octobre 1869. — Archives du gouvernement provincial de Manitoba, à Winnipeg.

se réunirent de nouveau le 25 octobre. C'est la dernière réunion mentionnée dans le registre du Conseil. M. John Black, qui présidait l'assemblée en l'absence du Gouverneur, alors malade, rappela qu'à la dernière séance " une adresse avait été préparée pour être présentée à l'hon. W. McDougall, à son arrivée prochaine dans la colonie; que le Conseil, en préparant cette adresse, avait cru refléter les sentiments de bienvenue et de loyauté de la colonie en général;... mais qu'il regrettait maintenant d'avoir à déclarer qu'il n'en était pas ainsi, et qu'une nombreuse section de la population française semblait mue par un tout autre esprit... et avait organisé des corps armés pour arrêter le Gouverneur McDougall sur la route entre Fort-Garry et Pembina et s'opposer à son entrée dans la colonie." Le Conseil avait été convoqué, concluait le président, pour aviser à ce qu'il était opportun de faire.

Le Conseil fut d'avis qu'il fallait tâcher d'amener les métis français à " abandonner leurs dangereux projets de résistance." MM. Bruce et Riel, " que l'on savait occuper une position importante dans le parti hostile à M. McDougall," avaient été mandés à l'assemblée. Ils furent introduits, et le Conseil les interrogea " sur les motifs et les intentions du parti qu'ils représentaient." Louis Riel " répondit en substance, que son parti était parfaitement satisfait du gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson et n'en voulait pas d'autre; qu'il s'opposait à tout gouvernement venant du Canada, sans que le pays eût été consulté sur le sujet; qu'il n'admettrait jamais aucun gouverneur, nommé par une autre autorité que la Compagnie de la Baie d'Hudson, à moins que des délégués ne fussent au préalable envoyés, avec lesquels seraient négociés les termes et conditions de la reconnaissance de ses pouvoirs; que les métis étaient illettrés et à demi civilisés, et sentaient qu'avec la venue d'une forte immigration, ils seraient probablement chassés d'un pays qu'ils réclamaient comme leur propriété; qu'ils étaient, sous un certain rapport, pauvres et peu nombreux, et que c'était justement la raison pour laquelle ils craignaient tant d'être trai-

tés comme s'ils étaient encore moins importants qu'ils ne l'étaient en réalité; que leur existence ou du moins leurs désirs avaient été tout à fait méconnus; que si McDougall se rendait une fois ici, la population parlant l'anglais le laisserait probablement s'installer comme gouverneur et qu'il serait alors notre " maître et notre roi, " comme il dit, et qu'ils avaient en conséquence l'intention de le faire retourner sur ses pas; qu'ils croyaient agir ainsi, non seulement pour leur propre avantage, mais dans l'intérêt de toute la colonie; qu'ils ne croyaient pas violer aucune loi, mais défendre seulement leur propre liberté; qu'ils ne s'attendaient pas à rencontrer de l'opposition dans leurs concitoyens anglais et qu'ils désiraient les voir se joindre à eux pour assurer leurs droits communs; qu'ils pourraient être combattus par un certain " parti canadien " dans le pays, mais qu'ils étaient prêts à lui faire face; qu'en tout cas, ils étaient bien déterminés à empêcher M. McDougall de pénétrer dans la colonie (1). "

Le Conseil employa divers arguments en vue de faire revenir M. Riel et les métis français sur leur détermination; mais ce fut en vain. " M. Riel refusa d'adopter les vues du Conseil et persista à déclarer qu'il était déterminé à s'opposer à l'entrée de M. McDougall dans la colonie. "

" M. Riel et M. Bruce se retirèrent, et le Conseil se mit à discuter l'opportunité d'appeler sous les armes une force armée, afin d'aller à la rencontre de M. McDougall et de le protéger. Mais on remarqua que les troupes devraient surtout être levées parmi la population parlant anglais et qu'il en résulterait une collision entre deux sections de peuple qui, quoique ayant vécu jusqu'alors ensemble en bonne harmonie, diffèrent au point de vue de la race, du langage, de la religion et des coutumes, en sorte qu'un commencement d'hostilités entre elles aurait pour effet de les entraîner, ainsi que les sauvages des alentours, dans

(1) Procès-verbal de la séance du 25 octobre 1869. C'est, nous l'avons remarqué, le dernier procès-verbal que l'on trouve dans le registre des assemblées du Conseil d'Assiniboia.

une lutte opiniâtre et sanglante. Le Conseil en vint à la conclusion que, sans l'aide de troupes régulières, il ne serait pas justifiable, dans les circonstances, de tenter une entreprise aussi funeste pour le pays (1)." Il se borna à décider qu'on enverrait plusieurs métis français, "qui n'étaient pas impliqués dans ce mouvement hostile à M. McDougall," notamment MM. Dease et Goulet "au camp du parti qui doit s'opposer à l'entrée du gouverneur McDougall pour engager ceux qui y étaient "à se disperser d'une manière paisible (2)."

Lettre de l'hon. McTavish au Rév. M. Ritchot.

Mais l'hon. McTavish avait plus de confiance dans l'influence du vénérable curé de Saint-Norbert que dans celle de tout autre. Le lendemain de la séance que nous venons de rapporter, il écrivit au Rév. M. Ritchot pour lui faire connaître les résolutions de cette assemblée et le prier de se servir de son influence sur les métis français pour les faire renoncer au dessein "d'arrêter de force M. McDougall sur la voie publique (3)."

Envoi de deux messagers à l'hon. McDougall.

Mais on aurait pu arrêter "le cours d'un fleuve (4)" plus aisément que le soulèvement des métis contre l'envahissement du Canada. Le Rév. M. Ritchot connaissait "par la renommée publique" les réunions des métis et leurs résolutions; il eut des pourparlers avec eux; mais, dit-il, "je vis que c'était une affaire très sérieuse et je décidai de ne rien faire qui pût compromettre mon influence sur eux," afin "de les retenir au moins dans les bornes de la modération." "Ce n'est pas le temps de me défendre à ce sujet, ajoutait-il à l'adresse de ceux qui blâmaient sa conduite; mais si je n'eusse pas été présent, ils s'en serait suivi des conséquences beaucoup plus graves que celles qui ont eu lieu (5)."

---

(1) Procès-verbal de la séance du 25 octobre 1869.

(2) *Ibid.*

(3) *Fort Garry*, 26 *octobre* 1869. Cette lettre est reproduite dans les dépositions des témoins devant le *Comité du Nord-Ouest*, n° 85, p. 100.

(4) *Nec coneris contra ictum fluvii.* Eccl. IV, 32.

(5) *Témoignage du Rév. M. Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest*, p. 69.

Nous avons dit que le 19 octobre, aussitôt après l'assemblée de Saint-Vital, les métis envoyèrent deux délégués à l'hon. Mc-Dougall pour lui signifier la défense d'entrer dans la colonie sans une entente préalable. Le représentant du Canada reçut les messagers d'une façon très hautaine, ne leur répondit que par des injures et des menaces et leur annonça qu'il allait se mettre en route pour établir sa résidence à Fort-Garry.

Mais dès le 21 octobre, les métis s'étaient réunis au nombre d'environ quarante, à un demi-mille de l'église de Saint-Norbert, auprès du confluent de la rivière Sale, sur le chemin qui unit Fort-Garry à Pembina, au lieu dit la traverse de la rivière Sale. Ils pouvaient en cet endroit commander la route qui arrive de Pembina et se trouvaient protégés par le confluent des deux rivières et par un petit bois qui borde les deux côtés du chemin (1). Ils élevèrent en cet endroit, avec quelques perches de tremble, une barrière qui interceptait la voie publique. En même temps une troupe d'environ vingt cavaliers, parmi lesquels était ordinairement Riel, surveillait la route en avant de la barrière (2). L'incident de la barrière

M. McDougall avait amené avec lui tout un personnel qui devait composer son administration, notamment J.-A.-N. Provencher et le capitaine Cameron. Le premier avait été choisi à cause de sa parenté avec le premier Evêque de la Rivière-Rouge ; il remplissait auprès de l'hon. McDougall les fonctions de secrétaire. Il pensa qu'en sa qualité de Canadien-Français, de catholique et de parent de Mgr Provencher, il serait bien accueilli par les métis. Il arrive à Saint-Norbert le 31 octobre. Les gens de Riel l'arrêtent à la *barrière*, le conduisent au presbytère, mais en même temps lui défendent d'aller plus loin. Il a beau insister pour avoir la liberté de se rendre à Saint-Boniface, et y voir une tante, religieuse chez les Sœurs Grises, les métis sont inexorables. Le lendemain, 1er novembre, dans l'après-midi, Riel le fait repartir pour Pembina sous la conduite

(1) *Témoignages du Rév. M. Ritchot et de W. Cowan devant le Comité du Nord-Ouest. Affidavit de Walton Hyman, ibid*, no 82, p. 127.

(2) Affidavit cité.

d'une escorte. Le Père Ritchot lui fait l'honneur de l'accompagner jusqu'à la barrière.

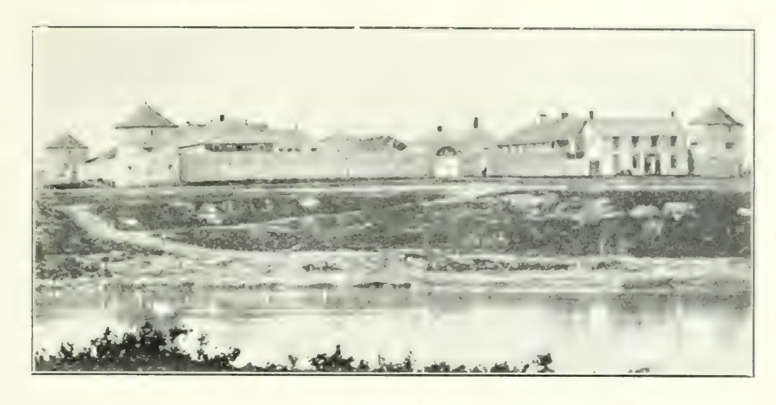
Au moment même où le cortège arrive en cet endroit, une voiture, traînée par deux superbes coursiers, venait du côté opposé. C'était le capitaine Cameron qui se rendait, par l'ordre de M. McDougall, au Fort-Garry. Il tenait lui-même les guides. En voyant la barrière et les gardes, son visage se contracte ; pourtant il ne se déconcerte pas : il lance contre elle ses chevaux, pensant qu'ils emporteront aisément les perches de tremble qui la composent. Mais deux des gardes sautent à la bride des coursiers et les arrêtent. Cameron s'emporte, se dresse dans sa voiture et, étendant la main contre la barrière, prononce avec emphase cette apostrophe devenue légendaire : “ Enlevez-moi cette satanée barrière !” Au lieu d'obéir à l'injonction, les gardes retournent les chevaux et la voiture. Cameron s'adresse à M. Ritchot et entreprend de parlementer ; mais c'est en vain : les métis déjà trop provoqués, ne lui en laissent pas le temps, ils donnent un coup de fouet aux chevaux, qui reprennent la direction de Pembina. Sur les ordres de Riel, l'escorte accompagne la voiture de Cameron, tout en reconduisant Provencher. Le Rév. M. F. X. Kavannagh, curé de St François-Xavier, occupé tout près de là à remplir une mission de paix auprès d'un petit camp de métis tentés de se tourner contre Riel, assistait en témoin bien pacifique à la scène de la *barrière,* où l'heureuse influence du prêtre a empêché de graves complications, et peut-être même l'effusion du sang.

Saisie du Fort-Garry et de toutes les marchandises qui s'y trouvaient, 3 novembre.

“ Le parti canadien, ” qui s'était constamment montré hostile au gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, avait parlé plusieurs fois, depuis l'envoi de McDougall à la Rivière-Rouge, de s'emparer du Fort-Garry et d'y installer le nouveau maître du pays. C'était pour aller au fort que le capitaine Cameron s'était mis en marche de Pembina. “ Le fort, depuis le départ des troupes, ne servait que de place d'affaire. ” Un gardien s'y tenait la nuit ; mais “ il n'y avait pas de sentinelle durant le jour (1). ”

---

(1) *Témoignages de A.-G-B. Bannatyne devant le Comité du N.-O.*, p. 125.



Fort Garry en 1871.

Ancienne porte de Fort Garry, Winnipeg.

Les dires "du parti canadien" et la démarche de Cameron donnèrent à Riel et aux métis la pensée de s'emparer les premiers du Fort-Garry. Ils exécutèrent leur résolution le 2 novembre. Ce jour-là, ils entrèrent dans le fort, se saisirent de toutes les marchandises qui s'y trouvaient et y installèrent le Conseil National.

"Le 6 novembre, un avis fut envoyé par le parti français, signé par Riel, demandant à la population anglaise d'envoyer des délégués de chacun des cantons pour se réunir avec ses propres délégués (1)."

Le 16 novembre, "Louis Riel et 11 autres délégués représentants des paroisses de langue française", Thomas Bunn et "11 délégués des paroisses anglaises," s'assemblèrent au Fort Garry sur la convocation de L. Riel. "Cette assemblée eut pour résultat de rédiger et d'adopter unanimement la première Liste des Droits, qui devait être présentée au gouverneur McDougall. Il fut proposé qu'une députation composée de 2 délégués anglais et de 2 délégués français présenterait la Liste des Droits au gouverneur McDougall et lui demanderait s'il pouvait, en vertu de sa commission, leur promettre que la Liste des Droits serait garantie à la population." Mais la partie anglaise de la population refusa de nommer des délégués, en objectant que cette présentation était inutile, parce que McDougall ne pourrait pas accorder ce qui était demandé dans cette Liste. "L'entente unanime qui se manifesta au sujet de la Liste des Droits contribua à calmer l'agitation (2)." Convention du 16 novembre.

La convention siégea deux jours, le 16 et le 17, et s'ajourna le 17 au soir. Proclamations de l'hon. McDougall.

L'hon. McDougall continuait de se tenir à Pembina. Sur le point d'entrer dans le territoire de la colonie, il lance deux proclamations.

La première, datée du 1er décembre, annonce, "au nom de Sa Majesté la Reine d'Angleterre," "le transfert des territoires du Nord-Ouest à la Puissance du Canada," et déclare qu'il

---

(1) *Témoignages de A.G.B. Bannatyne......*, p. 125.

(2) *Témoignages de Th. Bunn devant le Comité du N.-O.*, pp. 116-117.

est " le Lieutenant-Gouverneur des dits territoires " et y exercera désormais ses pouvoirs.

La seconde, datée du 1er décembre aussi, nomme John Stoughton Dennis comme son " lieutenant et conservateur de la paix dans les territoires du Nord-Ouest, et à ce titre et comme tel l'autorise à lever, organiser, armer, équiper, approvisionner une force suffisante dans les dits territoires, et, avec la dite force, attaquer, arrêter, désarmer et disperser " tous ceux qui s'opposeraient à l'exécution du premier décret ; " et, à cet effet, avec la dite force assaillir, faire feu, abattre, renverser ou enfoncer tout fort, maison, retranchement " où les opposants " pourraient se trouver (1). "

Le Gouverneur d'Assiniboia, qui avait jusqu'alors administré le pays au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson, crut à la légitimité de ces actes et abdiqua l'autorité qu'il avait jusqu'alors exercée. Ceux qui voulaient l'annexion au Canada ou " le parti canadien, " ainsi que la généralité des sauvages de la région, acceptèrent avec empressement ces déclarations et prirent les armes pour aider le colonel Dennis. La population anglaise ne bougea pas, tout en croyant à la valeur des actes de M. McDougall.

De son côté, le colonel Dennis " commence à armer le peuple contre les Français, enrôle un certain nombre d'étrangers qui venaient d'arriver et qu'on appelait le *parti canadien,* se saisit du Fort Garry d'en Bas " ou Fort de Pierre, " arme et équipe un certain nombre de sauvages avec leurs chefs, mais il ne réussit pas à obtenir le concours des anciens colons" anglais (2). Au contraire il est blâmé par l'évêque anglican MaChray, par l'archidiacre McLean et par les principaux Anglais. Puis, mécontent de tout le monde, il abandonne la colonie et retourne à Pembina.

Après son départ, "les membres du *parti canadien,* se ré-

---

(1) *Livre bleu de* 1870, p. 109.

(2) *Témoignages de A.-G.-B. Bannatyne devant le Comité du N.-O.*, p. 124.

unissent avec leurs armes dans la maison du Dr Schultz, à Winnipeg, donnant pour raison qu'ils protégent la propriété privée du Dr Schultz et du gouvernement canadien, bien qu'on ne se fût emparé d'aucune propriété à cette époque (1)." Tous les colons, ceux de langue anglaise comme ceux de langue française regardent " le colonel Dennis et son parti comme des envahisseurs, tout comme ils eussent considéré des sauvages qui eussent envahi la colonie (2)."

Arrestation du "parti canadien."

Le 7 décembre, le Conseil National fit investir dans la soirée la maison du Docteur Schultz et fit prisonnier le *parti canadien,* qui s'y trouvait réfugié et armé. " Ce coup hardi lui donna un grand crédit dans le pays et lui valut la confiance de la presque totalité de la population, qui n'aimait pas le *parti canadien* (3)."

Formation du gouvernement provisoire et sa proclamation.

Le lendemain, 8 décembre, le Conseil National prit le nom de Gouvernement Provisoire et lança une proclamation où il se déclarait le seul gouvernement légitime du pays.

" Après avoir invoqué le Dieu des nations, disait-il, nous déclarons solennellement au nom de nos constituants et en notre nom, devant Dieu et devant les hommes; 1° qu'à partir du jour où le gouvernement que nous avions toujours respecté nous a abandonnés en transmettant à un gouvernement étranger l'autorité sacrée qui lui avait été confiée, le peuple de la Rivière-Rouge et de la Terre de Rupert devient libre de toute allégeance au dit gouvernement; 2° que nous refusons de reconnaître l'au-

---

(1) *Témoignages de A.-G.-B. Bannatyne devant le Comité du N.-O.,* p. 124.

(2) *Mémorandum de Sir George-E. Cartier, Ottawa, 8 juin 1870.* Parmi les documents réunis par le *Comité du Nord-Ouest,* 1874, pp. 172-179.

(3) " C'est un fait incontestable que les adversaires de la compagnie de la Baie d'Hudson, avant les troubles, étaient, pour la plupart, des colons du Canada, qui semblaient avoir consacré leur énergie à combattre le gouvernement de la Baie d'Hudson et à faire valoir son remplacement par les autorités canadiennes. Ces quelques Canadiens, par leur opposition et leur attitude contre la compagnie de la Baie d'Hudson, s'étaient rendus très désagréables et même, jusqu'à un certain point, détestables à presque tous les métis de toutes les origines et toutes les croyances religieuses, lesquels avaient appris à aimer et à respecter le régime patriarchal de la compagnie de la Baie d'Hudson." — *Mémorandum* de Sir George-E. Cartier sur les troubles de la Rivière-Rouge. — *Rapport du Comité du Nord-Ouest,* p. 174.

torité du Canada, qui prétend avoir droit de nous l'imposer contrairement à nos intérêts et à nos droits de sujets britanniques; 3° qu'en envoyant, le 1er novembre dernier, une expédition militaire pour chasser de notre territoire William McDougall et ses compagnons, venus du Canada pour nous gouverner en despotes, sans aucune notification préalable, nous avons agi conformément au droit sacré qui commande à tout citoyen de s'opposer énergiquement à l'envahissement de son pays; 4° que nous continuons et continuerons à nous opposer de toutes nos forces à l'établissement de l'autorité du Canada dans notre pays sous la forme annoncée. Dans le cas de persistance de la part du gouvernement canadien à poursuivre son odieuse politique de nous soumettre par les armes, nous protestons de nouveau contre cette honteuse démarche et nous déclarons le gouvernement canadien responsable devant Dieu et devant les hommes des maux innombrables que causera son injustifiable entreprise. Que désormais il soit connu du monde en général et du gouvernement canadien en particulier, que de même que par le passé nous avons défendu notre pays dans plusieurs combats contre les tribus indiennes nos voisines, avec lesquelles nous sommes amis maintenant, nous sommes fermement résolus à l'avenir de repousser toute invasion étrangère, de quelque part qu'elle vienne.

"De plus nous déclarons et proclamons, au nom du peuple de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest, que nous avons établi un gouvernement provisoire et que nous le tenons pour la seule autorité légale existante maintenant dans la Terre de Rupert et le Nord-Ouest; qu'en attendant nous serons toujours prêts à entrer en négociation avec le gouvernement canadien pour tout ce qui pourrait être favorable au bon gouvernement et à la prospérité de ce peuple. Pour soutenir ces déclarations, nous nous appuyons sur la divine Providence et nous nous engageons nous-mêmes par serment sur nos vies, nos biens et notre honneur."

Cette déclaration est signée de John Bruce, président et de L. Riel, secrétaire. Elle est faite par les métis français " dans la fête de l'Immaculée Conception, " dans la fête de celle à laquelle

Mgr Provencher a dédié le territoire de la Rivière-Rouge et sous les auspices de laquelle, précisément ce même jour, Pie IX tient la première session du concile du Vatican.

Les métis procédèrent à une nouvelle élection de leurs conseillers et placèrent L. Riel à leur tête et à la tête du Gouvernement Provisoire avec le titre de Président.

Commission du colonel Dennis à Monkman.

Huit jours après, le 16 décembre, le colonel Dennis, qui était encore à Pembina et n'avait pas renoncé à son plan d'établir à la Rivière-Rouge l'autorité du Canada par l'écrasement des métis français, donna à un chef sauvage de la colonie, Joseph Monkman, la commission " d'inciter certaines tribus sauvages à prendre part à une guerre à mort contre les métis français de la Rivière-Rouge (1). " Il lui promettait 8 shellings sterling par jour. Cette commission était excessivement dangereuse, à cause des vieilles haines des Sauteux contre les métis et du caractère inconsidéré et violent des sauvages, et pouvait en quelques jours couvrir de ruines et de sang la colonie d'Assiniboia (2).

Dépêches de lord Granville, 26 et 30 novembre.

Lorsque la résistance des colons d'Assiniboia fut connue à Ottawa et à Londres, les esprits s'émurent.

Le Comte Granville, Ministre des Colonies en Angleterre, avait adressé au Gouverneur Général du Canada, le 26 novembre un télégramme, et le 30 novembre, une dépêche, où, après avoir attribué les troubles aux arpentages et à l'envoi de l'hon. W. McDougall, il avait prié le Gouvernement canadien " de prendre tout le soin possible pour expliquer le malentendu, pour s'assurer des désirs et se concilier le bon vouloir des colons de la Rivière-Rouge. " " La Reine, lui disait-il, compte que son Représentant sera toujours disposé... à redresser tous les griefs bien fondés (3)."

---

(1) *Mémorandum* de sir George-E. Cartier, *Ottawa*, 8 *juin* 1870. — Parmi les pièces de l'enquête du *Comité du Nord-Ouest*, n° 131, pp. 172-179.

(2) Sir George dit, dans le document que nous venons de citer : " Cette commission est conçue dans des termes d'une nature *si extraordinaire*, qu'on a cru bon de ne pas la faire imprimer parmi la *Correspondance et Documents* qui forment le Document A." Page 146.

(3) Voir ces documents dans l'*Amnistie*, pp. 7-8.

Proclamation du Gouverneur Général, 6 décembre 1869.

Le Gouverneur Général, interprétant ces dépêches, lança, le 6 décembre 1869, une proclamation à l'adresse des colons de la Rivière-Rouge, pour exhorter les mécontents à exposer leurs plaintes et les assurer qu'il leur serait donné satisfaction." "Sa Majesté, disait-il, me commande de vous dire qu'Elle sera toujours prête, par ma voix, comme son Représentant, à redresser tous griefs bien fondés, et qu'Elle m'a donné instruction d'écouter et considérer toutes plaintes qui pourront être faites ou désirs qui pourront m'être exprimés en ma qualité de Gouverneur Général... Par l'autorité de Sa Majesté, je vous assure donc que sous l'union avec le Canada, tous vos droits et privilèges civils et religieux seront respectés, vos propriétés vous seront garanties et que votre pays sera gouverné, comme par le passé, d'après les lois anglaises et dans l'esprit de la justice britannique. En outre, et par son autorité, je conjure et commande à ceux d'entre vous qui sont encore assemblés et ligués, au défi de la loi, de se disperser paisiblement et de regagner leurs foyers sous les peines de la loi en cas de désobéissance. Et je vous informe en dernier lieu que dans le cas de votre obéissance et dispersion immédiate et paisible, je donnerai ordre qu'il ne soit pris aucunes mesures légales contre aucun de ceux qui se trouvent impliqués dans ces malheureuses violations de la loi (1)."

Cette proclamation fut imprimée à Ottawa en français, en anglais et en cris; mais elle n'eut aucun effet à la Rivière-Rouge et y fut même presque entièrement inconnue jusqu'à l'arrivée de Mgr Taché.

Lorsqu'elle fut composée, on ne connaissait pas encore à Ottawa ni à Londres, les proclamations de l'hon. McDougall. Celles-ci y furent connues quelques jours plus tard et furent sévèrement blâmées par lord Granville et par le Gouvernement canadien.

Lettre de l'hon. Jos. Howe à l'hon. McDougall, 24 décembre 1869.

Le Gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'hon. Joseph Howe, Secrétaire d'Etat pour les Provinces, écrit à M. McDougall le 24 décembre 1869: "Il ne fallait pas brusquer in-

(1) On peut lire le texte intégral de cette proclamation dans l'*Amnistie*, pp. 9-10.

tempestivement, même sous la sanction de la loi, le recours à la force militaire. Mais comme l'organisation de cette force armée dans ces circonstances était *un acte illégal*, le Gouverneur Général et le Conseil ne sauraient vous déguiser le poids de la responsabilité qui pèse sur vous. La réception de votre dépêche du 6 courant, qui m'est parvenue le 23, avec les documents 2 A. 2 B, et 2 C, et la conduite tenue par le colonel Dennis telle que relatée dans ces documents, m'obligent à vous envoyer la présente sans délai, par un messager spécial. Je regrette d'avoir à vous informer que ce rapport n'a fait qu'augmenter les appréhensions du Gouverneur Général et de son Conseil. Il est vrai qu'il n'y avait pas encore eu effusion de sang jusqu'au 6, et que vous n'aviez pas encore réalisé votre intention d'occuper la palissade près de Pembina, avec une force armée ; mais les démarches du colonel Dennis, telles que rapportées par lui-même, sont *si extraordinaires* et *si condamnables,* que l'on ne saurait s'empêcher d'avoir *de sérieuses inquiétudes* pour vous voir confier votre autorité à un officier *aussi imprudent*... (1)."

Le reste de la lettre est sur le même ton.

Dès que lord Granville a connaissance des proclamations de l'hon. McDougall, il écrit au Gouverneur Général du Canada : "Je regrette encore plus sérieusement la proclamation émanée par M. McDougall et la commission envoyée par lui au colonel Dennis. La proclamation porte que Sa Majesté a transféré la Terre de Rupert au Canada, ce qui n'a pas été fait ; assume l'autorité de Lieutenant-Gouverneur, qui ne lui appartient pas légalement et tend à éteindre les pouvoir appartenant à M. McTavish, le seul Gouverneur légal du territoire. Une proclamation subséquente autorise le colonel Dennis à armer ses partisans, à attaquer, arrêter, désarmer et disperser des hommes armés troublant la paix publique, et assaillir, faire feu, enfoncer toute maison où ces hommes armés pourraient se trouver. Si le colonel Dennis avait agi en conséquence, les résultats les plus

Lettre de lord Granville au Gouverneur Général, 23 janvier 1869.

---

(1) Lettre de l'hon. Joseph Howe, secrétaire d'Etat pour les provinces, à l'hon. William McDougall, *Ottawa*, 24 *décembre* 1869.

désastreux auraient pu s'ensuivre. Dans l'état actuel des choses, le Gouverneur McTavish doit supposer son autorité éteinte, aucune autre ne lui ayant été substituée, et la découverte que les exposés faits dans la proclamation ne sont pas fondés en fait, doit diminuer le poids de toute proclamation ultérieuse (1). " Comme l'hon. McDougall avait été envoyé dans le pays par le Gouvernement canadien, le Ministre d'Angleterre ajoute : " Ces procédés ne rendent pas le Gouvernement de Sa Majesté moins désireux de rétablir la tranquillité sous l'autorité de la Puissance, mais ils ont certainement augmenté la responsabilité du Gouvernement canadien. "

Envoi de trois commissaires par le gouvernement canadien.

Les Ministres d'Ottawa désiraient réparer les fautes commises et assurer la population de la Rivière-Rouge de leurs bonnes dispositions. Ils lui dépêchèrent successivement trois commissaires, le Rév. M. Thibault, Vicaire général de l'Evêque de Saint-Boniface, estimé et aimé à la Rivière-Rouge, M. de Salaberry, qui y était avantageusement connu, et M. Donald-A. Smith, devenu depuis lord Strathcona. Celui-ci reçut une commission plus solennelle, sous le Grand Sceau du Canada.

Les trois commissaires avaient l'instruction de calmer les mécontents, en promettant pleine satisfaction à tous les intérêts. Mais ils avaient aussi le mandat de rétablir le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Or celle-ci était devenue très impopulaire, " parce qu'après avoir vendu le peuple sans le consulter, " elle n'avait rien fait pour le défendre contre les insolences et les mauvais traitements des arpenteurs et des autres ontariens ; la population ne voulait plus, en aucune façon, retourner sous son gouvernement.

Les commissaires furent reçus avec respect par le Gouvernement Provisoire et les habitants ; mais leur proposition de rétablir le gouvernement de la Compagnie ne fut prise en considération ni même sérieusement examinée par personne.

Le Gouvernement canadien, qui ne s'était guère fait connaître

(1) Lettre du comte Granville au Très Hon. John Young, *Londres, 26 janvier* 1870.

jusqu'alors à la Rivière-Rouge que par les fanatiques d'Ontario, n'était pas plus populaire que la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il avait envoyé à un de ses commissaires M. Thibault, 500 exemplaires de la proclamation du Gouverneur Général; mais l'autorité du Canada n'était reconnue par personne; les proclamations de l'hon. McDougall avaient rendu odieux jusqu'au nom même de proclamation; M. Thibault ne distribua pas un seul exemplaire de la proclamation du Gouverneur et ne crut pas même utile d'en parler (1).

Le Gouvernement Provisoire toutefois, ainsi que la plupart des habitants n'étaient pas opposés à l'entrée du pays dans la Confédération canadienne; mais ils entendaient que cette entrée fût l'objet d'une négociation entre la Confédération et la population de la Rivière-Rouge et que les droits de celle-ci lui fussent garantis contre les entreprises d'envahissements hostiles.

Cependant, sur l'initiative des commissaires du Gouvernement canadien, particulièrement de M. Donald Smith et grâce au concours de toutes les bonnes volontés, une grande assemblée ou convention, où tous les groupes de la population étaient représentés, se réunit vers la fin de janvier. Elle siégea pendant plusieurs jours consécutifs, malgré un froid intense. On fit diverses motions contre le Gouvernement Provisoire; mais L. Riel les fit toutes échouer avec une habileté peu commune. A la fin, il proposa lui-même l'élection de 12 conseillers dans les centres anglais; ces 12 élus se réuniraient aux 12 conseillers français choisis auparavant et composeraient le Conseil du gouvernement et l'Assemblée législative du pays. Cette proposition fut acceptée.

Une convention siége au Fort Garry, janvier-février 1870

"Le 10 février 1870, la convention termina" ainsi "ses opérations en confirmant l'autorité du Gouvernement Provisoire jusqu'à l'entrée en confédération (2)."

Elle confirme le gouvernement provisoire.

(1) *Témoignages de Mgr Taché......*

(2) Mgr Taché, *Notes sur les difficultés de la Rivière-Rouge fournies à l'hon. Dorion, novembre* 1873.

Pendant que la convention siégeait, les Anglais qui s'y trouvaient, voulurent connaître les sentiments de l'ancien Gouverneur M. McTavish et le consulter sur ce qu'il était opportun de faire. Quatre députés lui furent envoyés, J. Sutherland, J. Fraser, A. Lépine et F.-X. Pagé. Ils se présentèrent à M. McTavish, et J. Sutherland lui demanda, au nom de la députation, "si le gouvernement d'Assiniboia existait encore." Il répondit négativement. "Et vos pouvoirs, quels sont-ils?" répliqua Sutherland. "Ne vous occupez plus de moi, répliqua M. McTavish; je suis comme un homme mort." Sutherland lui demanda s'il ne serait pas opportun d'organiser un gouvernement provisoire. "Non seulement la chose est opportune, répliqua M. McTavish; mais de grâce, faites-le; car sans cela, nous n'avons pas de paix dans le pays (1)."

"Profondément pénétré de la situation, l'Evêque anglican de la Terre de Rupert, et le clergé protestant en général, écrit M. Donald A. Smith dans le rapport qu'il a fait de sa commission à la Rivière-Rouge, conseillèrent fortement au peuple d'élire sans retard ses délégués au Gouvernement Provisoire..... J'adoptai entièrement ce point de vue et l'Archidiacre McLean ayant bien voulu m'offrir de m'accompagner, nous visitâmes les différentes parties de la Colonie et nous constatâmes que dans diverses paroisses, la population, parfaitement loyale à la Couronne anglaise et très désireuse de s'unir au Canada, avait déjà choisi ses conseillers. Je leur expliquai à tous que le Conseil serait *provisoire* dans le sens strict du mot, ayant pour objet

---

(1) Procès A. Lépine, dépositions de F.-X. Pagé.

Mgr Taché dit de son côté : "Comme il n'existait pas d'autre gouvernement que le provisoire, lors de l'organisation de celui-ci, M. McTavish *conseilla de le consolider pour maintenir l'ordre.*"—Même procès, interrogatoire de Mgr Taché.—Les Ontariens répliquaient qu'alors M. McTavish était malade. "Il serait à souhaiter, répondit Mgr Taché dans le même interrogatoire, que ceux qui gouvernent la chose publique *eussent la tête aussi solide que M. McTavish à cette époque.*" *Ibid.*

spécial d'effectuer le transfert du pays au Canada et en attendant, de garantir la sûreté des citoyens et de leurs propriétés (1). ”

Après l'accession des 12 délégués anglais aux 12 conseillers français, on voulut compléter l'organisation du Gouvernement Provisoire. Riel fut élu de nouveau, et confirmé *Président* par toutes les voix, moins une, par les délégués anglais aussi bien que par les délégués français. On nomma à l'unanimité ou la quasi-unanimité des voix A. Lépine, adjudant général, commandant en chef de la force militaire; Elzéar Goulet, lieutenant général; Thomas Bunn, secrétaire du Gouvernement Provisoire; O'Donoghue, trésorier; John Bruce, commissaire des travaux publics; James Ross, juge en chef; A.-G.-B. Bannatyne, qui était beau-frère de M. McTavish, maître des postes. Tous les groupes de la population étaient représentés dans le Gouvernement Provisoire, comme ils l'avaient été dans la convention (2).

Premier choix des délégués. Liste des droits.

Cette seconde origine du Gouvernement Provisoire prouve que c'était un gouvernement parfaitement régulier. “ Les représentants de la Compagnie de la Baie d'Hudson ” eux-mêmes, acceptèrent cet ordre de choses et le reconnurent (3).”

Légitimité du gouvernement provisoire.

En effet, notons-le de nouveau, en nous servant des expressions de Mgr Taché, “ au commencement de 1870, il n'y a pas encore de province de Manitoba, ni de gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest; la Compagnie de la Baie d'Hudson s'est désistée de ses droits; le Canada ne possède rien et n'a absolument aucune juridiction dans ces vastes contrées. Le Gou-

(1) Voici le procès-verbal des résolutions passées à une assemblée publique de la paroisse de Saint-Clément, Rivière-Rouge, tenue dans la maison d'école de la paroisse, 22 février 1870 :

Proposé, 1° par M. Bunn, secondé par M. Joseph Whiteway : que nous, les habitants de la paroisse de Saint-Clément, *reconnaissons maintenant et nous déclarons par les présentes soumis à un gouvernement provisoire, qui est sur le point de se former sous la présidence de Louis Riel, avec un conseil composé de* 24 *membres, dont* 12 *seront anglais et* 12 *français.* — Adopté unanimement...... — Dans les *Témoignages de Thomas Bunn devant le Comité du Nord-Ouest*, n° 75, p. 120.

(2) Dépositions du sénateur Sutherland, de Thomas Bunn, etc., dans le procès Lépine.

(3) Mgr Taché, *Notes......*

vernement Impérial consent à transférer le pays au Canada;" mais cette translation n'est pas encore faite. "La Rivière-Rouge est à cette époque purement et simplement une possession britannique (1)." Aussi, selon la rigueur du droit des gens comme du droit particulier de la population de la Rivière-Rouge, le Gouvernement Provisoire *est un gouvernement légitime et légal.*

A peu près tout le monde, nous venons de le dire, voulait l'union du pays au Canada; mais on la voulait en sauvegardant bien les droits des anciens habitants; c'était une union qui devait se faire à *certaines conditions,* à des conditions qu'il fallait déterminer et ensuite négocier avec le gouvernement canadien. L'ensemble de ces conditions, résultant de l'état général où avait vécu le peuple de la Rivière-Rouge, étaient désignées dans le pays sous le nom général de *Liste des Droits.* Ces conditions avaient été discutées déjà dans des assemblées particulières; la convention s'en était occupée: on avait peu à peu élaboré une formule dont les grandes lignes seules étaient arrêtées, qui demeurait, dans les détails, susceptible de modifications nombreuses (2)

---

(1) *Mémoire de Mgr Taché sur la question des Ecoles, mars* 1894, p. 31.

(2) "Outre plusieurs essais inédits, mais quelquefois mentionnés, écrivait Mgr Taché en 1875, je connais trois *Listes des Droits* (*Bills of Rights*) rédigés pendant les troubles de la Rivière-Rouge :

"1° *La première,* rédigée au mois de novembre 1869 et transmise à l'hon. W. McDougall par le colonel Dennis, le 2 décembre; cette liste se trouve dans les *Documents de la session de* 1870, p. 79.

"2° La seconde liste fut préparée par la convention, en janvier et février 1870, télégraphiée en substance par moi de Saint-Paul, et fournie ensuite *in extenso* au gouvernement d'Ottawa; elle se trouve comme appendice annexé au Rapport de l'hon. Donald-A. Smith dans les *Documents de la session de* 1870, pp. 12-10. Cette seconde liste n'a point été remise aux délégués ni présentée par eux aux ministres canadiens. M. Ritchot, qui n'avait pas été membre de la convention, ne connaissait pas cette seconde liste.

"3° La troisième *Liste des Droits* est exclusivement l'œuvre de l'*Exécutif du gouvernement provisoire.* C'est précisément celle qui a été remise aux délégués le 22 mars et acceptée par eux comme base des négociations dont ils se chargeaient. Cette liste est la seule que les délégués ont présentée à Ottawa, la seule dont ils avaient pressé l'acceptation." — Mgr Taché, *Encore l'amnistie*, pp. 18-19.

Nous aurons à parler plus loin de cette dernière *Liste des Droits.*

Le 12 février, le Président du Gouvernement Provisoire choisit les trois délégués qui devaient se rendre à Ottawa pour y porter la *Liste des Droits* et négocier l'entrée du pays dans la Confédération. Ces trois délégués étaient : le Rév. M. *Ritchot*, curé de Saint-Norbert, qui avait toute la confiance des métis ; c'était à lui proprement que le Gouvernement Provisoire et la population entendaient remettre la conduite des négociations ; *Alfred Scott*, Anglais-Américain et le juge *John Black*, Anglais d'Angleterre, choisis l'un et l'autre à cause de leur nationalité, pour représenter les autres groupes de la population et gagner les sympathies des peuples auxquels ils appartenaient.

Attaques des ontariens contre le gouvernement provisoire.

" Tout semblait toucher, conclut Mgr Taché, à une solution prompte et satisfaisante (1). " Mais voilà que le Dr Schultz " remonte la rivière Rouge depuis son embouchure, soulevant les sauvages *swampés* et les métis anglais contre le Gouvernement Provisoire (2). " D'un autre côté " le capitaine Boulton, à la tête d'une centaine d'hommes, descend du Portage de la Prairie, et, après des efforts pour grossir son parti, passe au Fort Garry (3). " C'était à 4 heures du matin, par un froid intense. La troupe croyait passer inaperçue ; mais elle fut vue du Fort. " L'exaspération fut au comble " et les hommes qui s'y trouvaient " voulaient donner la chasse à ces nouveaux agresseurs ; heureusement M. Riel et les autres chefs réussirent à calmer leurs hommes, assurant qu'ils ne consentiraient jamais à être les premiers à faire couler le sang. Cette modération, observe Mgr Taché, est d'autant plus digne d'éloges que probablement pas un des hommes du capitaine Boulton n'aurait échappé (4). "

" La jonction des deux troupes se fait auprès de l'église écossaise, à Kildonan, à quatre milles environ du Fort Garry. Là

(1) *Notes sur les troubles de la Rivière-Rouge* .....

(2) Mgr Taché, Lettre à M. Howe, secrétaire d'État pour les provinces, *Saint-Boniface*, 11 *mars* 1870.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

se trouvent réunies " plusieurs centaines d'hommes (1)." " Le projet des chefs, était, dit-on, de s'emparer de l'évêché et de la cathédrale de Saint-Boniface et, de là, d'attaquer Fort Garry (2)." On comptait sur le concours de quelques métis français, gagnés " au parti canadien, " qui devaient causer des dégâts sur les propriétés des soldats de Riel, et même assaillir leurs familles : on espérait forcer ceux-ci à se débander en les mettant dans la nécessité de secourir leurs proches.

Cependant un jeune métis français, du nom de Parisien, fut fait prisonnier ; il parvint à s'échapper ; on le poursuivit ; dans sa fuite, il saisit le fusil d'un de ceux qui le cernaient, et tira sur un jeune Ecossais, du nom de Sutherland et le tua ; puis il se défendit lui-même avec une énergie extrême contre ceux qui le traquaient, fut fait prisonnier, accablé de coups et mutilé ; laissé pour mort, il revint à lui, vécut encore quelques heures et mourut des suites de ses blessures.

Ces événements se passaient le 15 et le 16 février 1870.

Les deux troupes dont nous avons parlé, s'étaient réunies à Kildonan, parce qu'elles comptaient sur le concours des Ecossais, qui avaient là leur centre. Mais " les Ecossais refusèrent de prendre part au mouvement " contre le Gouvernement Provisoire. Ce refus déconcerta ceux qui s'étaient réunis.

Un autre incident contribua à jeter parmi eux le désarroi. Une députation fut chargée d'aller intimer à Riel d'avoir à se

---

(1) Mgr Taché, Lettre à M. Howe, secrétaire d'Etat pour les provinces. *Saint-Boniface*, 11 *mars* 1870.

(2) *Ibid.* " M. Black vint me trouver, rapporte Mgr Taché, et me raconta ce qui avait eu lieu à son presbytère. Les gens se rassemblèrent dans l'église écossaise, dans le presbytère de M. Black et dans le voisinage, et il y eut, dans sa propre chambre, une consultation dans laquelle on proposa de venir s'emparer de mon palais et de ma cathédrale, de les fortifier et d'y braquer des canons, afin de combattre ceux qui étaient de l'autre côté de la rivière (à Fort Garry). Quelques personnes pourtant s'objectèrent à ce plan, vu que la population française en général, se composant de catholiques, considérait le palais et la cathédrale comme choses sacrées, et que cela ne ferait que la provoquer et engager ceux qui n'avaient pas encore pris les armes à se rallier au gouvernement provisoire. Cette idée en fin de compte fut tout à fait abandonnée." — *Histoire et origine*......

désister; il répondit: "Je veux la paix, mais je suis prêt pour la guerre, et puisque vous la voulez, nous allons commencer de suite."

La plupart de ceux qui s'étaient réunis n'étaient point venus pour se battre. Devant la fière attitude de Riel, après le refus des Ecossais de combattre le Gouvernement Provisoire, ils se dispersèrent dans la soirée du 16.

Cette attaque eut pour effet de fortifier le Gouvernement Provisoire. "A peu près tous les Français jusque-là opposés à ce gouvernement et qualifiés de rebelles, se rallièrent au parti. Les Ecossais et grand nombre d'autres en firent autant (1)."

Condamnation et graciement de Boulton.

Le 17 février au matin, après l'avortement de l'entreprise, une partie des gens du Portage, ayant à leur tête le capitaine Boulton, se mirent en route pour s'en retourner. Ils parurent en vue de Fort Garry, mais à une certaine distance dans la prairie. Trente cavaliers furent lancés sur eux, avec l'ordre de les faire prisonniers. Les gens du Portage posèrent les armes sans résistance et furent faits prisonniers au nombre de 48.

Condamnation et exécution de Thomas Scott.

Riel et les chefs croyaient un exemple nécessaire. Car, ils regardaient, et avec raison, leur gouvernement comme parfaitement légitime; depuis trois mois, des attaques de toutes sortes avaient été sans cesse dirigées contre lui; les assaillants avaient toujours cru échapper à la vindicte en se rendant à discrétion, dès qu'ils étaient saisis. Il fallait montrer aux ennemis qu'il était désormais périlleux de se risquer à une attaque qui avait le caractère d'une sédition.

Le chef de l'expédition qui venait d'être dirigée du Portage de la Prairie contre le Gouvernement Provisoire, fut mis en jugement. Une cour martiale fut nommée; le capitaine Boulton fut amené devant elle, jugé et condamné à mort.

La nouvelle s'en répandit comme l'éclair. Aussitôt la plupart de ceux qui avaient quelque influence dans le pays, se mirent en devoir de venir solliciter la grâce de Boulton.

---

(1) Mgr Taché, *Notes concernant les troubles de la Rivière-Rouge* ......

Les premiers se présentèrent au Chef du Gouvernement Provisoire peu de temps après la condamnation, le samedi, à 8 heures du soir. Riel leur répondit : " C'est inutile de me supplier : le condamné sera exécuté dans 6 heures. " A la suite de cette parole, le Rév. M. Ritchot alla faire remarquer au Président que dans 6 heures on serait au dimanche et qu'une exécution ne pouvait avoir lieu ce jour-là. Sur cette observation, Riel ajourna l'exécution au lundi. Mais, durant toute la journée du dimanche, ce fut au Fort Garry un continuel défilé de suppliants ; les commissaires du Gouvernement canadien, les prêtres de l'Evêché, d'autres prêtres encore, la famille Sutherland elle-même, dont le fils avait été tué, se présentèrent tour à tour au Président (1). A la fin, Riel céda et accorda la grâce que tant d'intercesseurs sollicitaient.

Mais il demeurait persuadé qu'un gouvernement se fait mépriser s'il ne punit pas des attaques aussi graves que celle qui venait d'avoir lieu ; plusieurs autres membres du Gouvernement Provisoire partageaient la même conviction. Les insolences et les violences d'un subalterne de Boulton vinrent leur fournir l'occasion de punir l'agression des gens du Portage.

Parmi les prisonniers se trouvait un nommé Thomas Scott, amené du Canada par Snow, et qui avait failli l'assassiner à la Pointe-de-Chênes, individu mal équilibré, excessivement violent. " En passant à Winnipeg dans la nuit du 13 au 14, Scott entra dans la maison d'un nommé Coutu, parent de Riel et chez lequel celui-ci allait souvent ; il s'informa si le Président était là, dans l'intention de le tuer, disent les uns, de le prendre en otage, disent les autres. Fait prisonnier " le 17, " il exaspéra les autorités par son insolence. (2)" frappant brutalement et injuriant ses gardiens, et conseillant à ses compagnons de prison à en faire autant. D'autre part, " dans une attaque précédente contre le Gouvernement Provisoire, il avait été pris les armes à la main et avait reçu son pardon sous la condition, af-

(1) Mgr Taché, Lettre à M. Howe, 11 mars 1870.
(2) *Ibid.*

firmée, dit-on, même par serment, qu'il ne prendrait plus les armes contre l'autorité alors reconnue (1)."

Pour toutes ces raisons, Scott fut traduit devant une cour martiale dont A. Lépine était le président. Plusieurs des membres élevèrent des objections contre une condamnation à mort: "Nous ne sommes pas habitués à tuer des hommes, dirent-ils, comme on court la vache dans la prairie."

Mais la majorité d'abord et ensuite tous ou presque tous opinèrent pour la mort (2) : car que devient un gouvernement s'il omet totalement son devoir de justicier? La sentence fut rendue le 3 mars au soir. On prévoyait et on voulait prévenir les sollicitations ; un seul, le Rév. Young, ministre méthodiste, eut le temps de venir trouver Riel et d'intervenir en faveur du condamné; mais ce fut en vain: dès le lendemain matin, 4 mars, Scott était fusillé.

Les Ontariens vont faire de l'exécution de Thomas Scott "un assassinat;" la population de la Rivière-Rouge y vit "un acte régulier d'un gouvernement régulier," la plupart même, un exemple nécessaire pour intimider tous ceux qui soulevaient les sauvages et menaçaient les métis de l'extermination.

Pendant ce temps, Mgr Taché arrivait d'Europe.

Mgr Taché mandé de Rome, janvier 1870.

En se rendant au concile, à Paris même, il avait lu une dépêche télégraphique "annonçant que des troubles avaient éclaté à la Rivière-Rouge." "Ce sont, dit-il, les premières nouvelles que j'eus à ce sujet." A Rome, d'autres dépêches télégraphiques lui confirmèrent la même nouvelle, et quelques jours plus tard il reçut des lettres qui lui apprenaient que "McDougall avait été rencontré à la frontière et avait été repoussé." "La semaine suivante, poursuit-il, j'eus d'autres nouvelles qui me

---

(1) Lettre de M. Cazeau, vicaire général de Québec, au Gouverneur général, 11 décembre 1874.

(2) Le conseil de guerre comprenait Janvier Ritchot, André Nault, Elzéar Goulet, Elzéar Lagimonière, J.-B. Lépine, Joseph Delorme, Ambroise Lépine. Le secrétaire fut Joseph Nolin, secrétaire privé de l'adjudant général. Les témoins qui comparurent furent Riel, Joseph Delorme et Edward Turner.

mirent au courant des progrès du mouvement. Le jour de Noël, Sa Grâce l'archevêque d'Halifax vint me trouver avec une lettre de Sir Edward Kenny, dans laquelle il disait à Sa Grâce que des troubles s'étaient élevés à la Rivière-Rouge. On y exprimait aussi le regret de mon absence et le désir de m'y voir retourner. Je répondis à Sa Grâce que cela était impossible à cause de la réception que j'avais eue lors de mon passage à Ottawa. J'entendais dire que je ne voyais pas de quelle utilité je pourrais être, vu qu'on ne me donnerait probablement pas les moyens de pacifier le peuple. Deux jours plus tard, Sa Grandeur l'évêque Jean-B. Langevin, de Rimouski, me montra une lettre de son frère, l'honorable M. Langevin, mentionnant les difficultés de la Rivière-Rouge et exprimant le désir de me voir revenir... Je lui dis alors : "Votre frère connaît les raisons qui "m'empêchent de retourner." Sur cela, il me dit : "Consentiriez-"vous à retourner ? " " Oui, lui répondis-je, je consens à retour-"ner si le gouvernement me le demande et me donne les moyens "de régler la difficulté." Il me demanda alors la permission de télégraphier à son frère à cet effet, et j'y consentis (1). "

L'esprit et le cœur du prélat étaient à la Rivière-Rouge plus qu'à Rome. Il écrit le 4 janvier 1870 à Madame Dugas, de l'Isère : " Malgré l'immense consolation que je goûte au concile, je vous avoue qu'il me tarde de partir, parce que je suis inquiet de mon pauvre diocèse. Le peuple y est sous les armes et en état de guerre contre le Canada qui veut y entrer. Quoique cette prise d'armes, jusqu'à ce jour non sanglante, soit bien loin de revêtir le caractère horrible de certaines révolutions, elle ne laisse pas de m'inquiéter beaucoup et je partirai le plus tôt possible (2)."

Ce jour ne se fit pas attendre.

---

(1) *Histoire et origine des troubles de la Rivière-Rouge racontés sous la foi du serment par Mgr Taché*, ou *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, Chambre du comité, 17 *avril* 1874.— Dans les *Journaux de la Chambre des Communes*, appendice 6, p. 15.

(2) *Rome*, 4 *janvier* 1870. — Collection de Mme Dugas, née de Boucherville.

Le 8 janvier, l'évêque de Rimouski apporta à Mgr Taché une dépêche télégraphique qu'il avait reçue de son frère. Elle était ainsi conçue : " Informez l'évêque Taché que le gouvernement du Canada accepte avec joie son offre patriotique de se rendre à Fort Garry et demande son retour immédiat ; ses frais de voyage seront comme de juste payés (1)."

Mgr de Saint-Boniface voulut consulter son métropolitain, l'archevêque de Québec. Mgr Baillargeon lui dit : " Après la manière dont on vous a traité, je comprends que vous puissiez ne point partir ; mais si vous pouvez oublier l'affront que vous avez reçu, il n'y a aucun doute que vous ferez une bonne action en vous rendant à la Rivière-Rouge. "

Mgr Taché répondit par le télégraphe au gouvernement d'Ottawa que " sur sa demande " il allait se mettre en route incessamment. " Le Souverain Pontife voulut bien " le " dispenser des règles ordinaires prescrites par le Concile lorsqu'un évêque devait s'absenter (2). Sa Sainteté voulut bien de plus " lui " accorder la faveur d'une audience privée." Le Pape le "bénit ainsi que la mission qu'il allait accomplir" et ajouta d'un ton ému : " Je bénis le peuple de la Rivière-Rouge, à la condition qu'il prête une oreille attentive à vos conseils et qu'il vive dans la paix et la charité (3)." Deux zouaves canadiens vinrent l'aider à faire ses malles et à les porter à la gare. " Je n'oublierai jamais, écrivait plus tard l'un d'eux, l'émotion de celui que je considérais alors comme le plus grand homme de mon pays : il pleurait à chaudes larmes, et nous pleurions avec lui. (4)."

Il partit de Rome le 12 janvier. Le grand prélat ne devait plus remettre les pieds dans la ville éternelle, d'où l'amour de

---

(1) *Témoignages......*, n° 2, p. 4.

(2) C'est sans doute pour cela que dans les collections des Actes du Concile, par exemple, dans la *Collectio Lacencis*, on ne trouve pas le nom de Mgr Taché dans la liste des Pères qui obtinrent la permission, au sein des congrégations générales, de partir avant la fin du Concile.

(3) *Témoignages......*, n° 3, p. 15.

(4) Dans le *Rappel* du Canada, n° du 24 avril 1904.

son peuple l'arrachait en ce moment, où il aurait aimé à poursuivre avec les évêques du monde entier la grande œuvre de salut " parmi les immenses espérances et les affreuses tempêtes que leurs travaux provoquaient (1)."

Il avait des affaires à traiter à Marseille, à Lyon, à Paris et à Londres; il leur consacra les heures du jour, voyagea la nuit, s'embarqua précipitamment et arriva à Portland le 2 février.

Là, il trouva une lettre de Sir George-E. Cartier. Le ministre, après l'avoir remercié d'avoir consenti à " aider le gouvernement du Canada pour apaiser les troubles de la Rivière-Rouge," ajoutait: " Nous vous attendons avec hâte à Ottawa aussitôt après votre débarquement à Portland. Nous prions donc Votre Grandeur de vouloir bien, après avoir mis pied à terre, vous mettre en route directement pour la capitale... Comme de raison, aussitôt que vous serez ici, Votre Grandeur sera mise au courant de tout ce qui a eu lieu à la Rivière-Rouge et de l'état où en sont les choses (2)."

Séjour de huit jours à Ottawa.

Mgr Taché se trouva malade au sortir du bateau; il dut demeurer plusieurs jours à Portland. Dès qu'il fut mieux, il se mit en route. Sir George Cartier vint à sa rencontre à Montréal, et en l'abordant " lui dit avec sa franchise ordinaire: " Je suis heureux de vous voir, nous avons fait des fautes, vous devez nous aider à les réparer (3)." Puis il l'accompagna à Ottawa et l'introduisit immédiatement " au Conseil Privé, alors en séance." C'était le 9 février. Le lendemain, conduit encore par Sir George, l'Evêque de Saint-Boniface alla voir le Gouverneur Général.

Son Excellence " l'appela plusieurs autres fois en audience privée, soit seul, soit avec quelques-uns de ses conseillers (4)."

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint Boniface, 2 avril* 1870 — Archives de l'évêché de Saint Albert.

Mgr Taché ajoutait à son ami : " L'Europe est bien malade, horriblement malade. Que de sauvages plus sauvages que les nôtres!"

(2) Cette lettre est intégralement reproduite dans les *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest, en* 1874, n° 4, p. 16.

(3) *Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles*, 1894, p. 27.

(4) *Ibid.*

L'Evêque eut " une entrevue avec tout le ministère et plusieurs avec les principaux membres (1)." Sir John-A. McDonald Sir George Cartier, l'hon. Howe, secrétaire d'Etat pour les provinces. " Dans toutes les entrevues, dans toutes les conversations, le Gouvernement exprima le désir que je me rendisse à la Rivière-Rouge pour y pacifier la population ; je fis allusion aux conséquences qui pouvaient résulter pour quelques-uns de ceux qui se trouvaient mêlés à ces troubles ; mais on me répondit invariablement que le passé serait oublié, et que si la population consentait seulement à entrer dans la Confédération, " personne ne serait troublé à raison du passé (2)."

Instructions données à Mgr Taché par le gouvernement canadien.

" Toutes les conversations et les documents fournis à l'Evêque, dit le prélat lui-même dans un autre écrit, étaient dans le même sens. On regrettait le passé, on protestait des dispositions les plus bienveillantes pour l'avenir. Les métis n'avaient qu'à faire connaître leurs désirs par les délégués, et on ferait l'impossible pour les satisfaire (3)." Bien plus, "les frais de voyage des délégués, aller et retour, comme ceux de leur séjour à Ottawa, seront payés par le gouvernement canadien (4)." " Les métis n'avaient qu'à mettre bas les armes, et aucune poursuite ne serait intentée contre eux. La Proclamation du Gouverneur Général, qui n'avait point encore été publiée à la Rivière-Rouge, fut officiellement remise à Mgr Taché, comme preuve des intentions de Sa Majesté et pour qu'il en garantît l'assurance à son peuple. Tout fut dit et fait de façon à convaincre le prélat que s'il réussissait à calmer les esprits, on serait heureux d'oublier les faits malheureux qui avaient pu se produire avant son arrivée au Fort Garry (5)."

---

(1) *Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles*, 1894, p. 27.

(2) *Témoignages......*, p. 16.

(3) *Notes sur les troubles de la Rivière-Rouge fournies à l'hon. A. Dorion, novembre* 1874.

(4) Lettre de sir John-A. McDonald à Mgr Taché, 16 *février* 1870. Cette lettre est reproduite dans *Histoire et origine......*

(5) *Notes......*

“ J'eus, dit-il, quelques conversations avec les ministres, relativement à la conduite tenue par M. McDougall et le colonel Dennis, et leur conduite fut sévèrement critiquée par eux. On disait que la population avait de bonnes raisons de craindre l'action des autorités canadiennes, puisque les personnes employées par le gouvernement avaient agi d'une manière si peu sage et si inconsidérée... Des membres du Conseil Privé exprimèrent leur surprise que tout n'eût pas encore été mis à feu et à sang et attribuaient ce fait à la grande modération dont les métis avaient fait preuve (1). ”

“ On me donna sans cesse l'assurance, dit-il encore, qu'une amnistie serait accordée, et que le gouvernement ne serait que trop heureux de la donner si le peuple voulait se soumettre... Je compris, d'après le ton de la conversation, que l'amnistie couvrirait tous les actes commis avant mon arrivée, pourvu que le peuple consentît à s'unir au Canada. Un des ministres, Sir George Cartier me dit : “ Le gouvernement a commis plusieurs “ erreurs, et nous ne devons pas être surpris si la population “ de son côté en commet quelques-unes. Assurez-la que les dis- “ positions du gouvernement à son égard sont telles qu'elle peut “ se fier à nous... ” Sir John McDonald insista encore sur la nécessité d'informer la population des bonnes dispositions à son égard. Je lui dis alors : “ Ceci est bien bon, mais des actes “ blâmables ont été commis et il pourrait y en avoir d'autres “ encore avant mon arrivée : pourrai-je promettre une amnis- “ tie ? ” Il me répondit : “ Oui, vous pourrez la leur promet- “ tre (2).”

Nous insistons sur ce point, car nous verrons les ministres oublier leurs promesses ou chercher à les éluder.

Lettre autographe du Gouverneur Général à l'Evêque.

Le séjour du prélat dans la capitale, les entrevues et les conversations se prolongèrent pendant 8 jours. “ Quand on crut

(1) *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, p. 18.

(2) *Témoignages rendus par Mgr Taché sous la foi du serment devant le Comité du Nord-Ouest*, 1874. — *Journaux de la Chambre des Communes*, année 1874, appendice 6, p. 18.

que j'étais au courant de toutes les circonstances de la situation, poursuit l'Evêque, mon départ pour le Nord-Ouest fut fixé au 17 février. La veille de ce départ, j'eus l'honneur d'un long entretien avec le Gouverneur Général. Son Excellence me remit elle-même une lettre autographe (1) " qui résumait les vues et les promesses du Gouvernement.

En voici la traduction faite par Mgr Taché lui-même :

" Ottawa, 16 février 1870.

" Mon cher Seigneur Evêque,

" Je désire vivement vous exprimer, avant votre départ, le sentiment profond de reconnaissance que je sens vous être dû pour avoir quitté votre séjour à Rome, abandonnant les grandes et intéressantes affaires dans lesquelles vous y étiez engagé pour entreprendre, à cette saison rigoureuse, la longue traversée de l'Atlantique et un voyage prolongé à travers ce continent, dans le but de rendre service au Gouvernement de Sa Majesté, en acceptant une mission dans l'intérêt de la paix et de la civilisation.

" Lord Granville était désireux de profiter, dès le début, de votre concours si utile, et je me réjouis cordialement de ce que vous avez bien voulu l'accorder avec tant de promptitude et de générosité.

" Vous êtes pleinement au courant des vues de mon Gouvernement, et le Gouvernement Impérial, ainsi que je vous en ai informé, désire ardemment voir le Territoire du Nord-Ouest faire partie de la Puissance à des conditions équitables.

" Je n'ai pas besoin de vous fournir des instructions pour vous guider, au delà de celles qui sont contenues dans le message télégraphique qui m'a été envoyé par Lord Granville de la part du Cabinet Britannique, dans la proclamation que j'ai rédigée en conformité à ce message et dans les lettres que j'ai adressées au Gouverneur McTavish, à Votre Vicaire Général et à M. Smith.

(1) *Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles du NordOuest*, mars 1894, p. 27.

" Dans cette dernière, j'écrivais : " Tous ceux qui auraient des plaintes à faire ou des désirs à exprimer sont invités à s'adresser à moi comme au représentant de Sa Majesté, et vous pouvez affirmer avec la plus entière confiance que le Gouvernement Impérial n'a pas l'intention d'agir autrement ni de permettre que d'autres agissent autrement que dans la bonne foi la plus entière vis-à-vis des habitants du Nord-Ouest. Le peuple peut compter que le respect et l'attention seront étendus aux différentes croyances religieuses, que le titre à toute espèce de propriété sera soigneusement sauvegardé et que toutes les franchises qui ont subsisté ou que le peuple se montrera qualifié à exercer seront dûment continuées ou libéralement conférées.

" En déclarant le désir et la détermination du Cabinet Britannique de Sa Majesté, vous pourrez en toute sûreté vous servir des termes de l'ancienne formule : Le droit prévaudra en toute circonstance.

" Je vous souhaite, mon cher Seigneur Evêque, un heureux voyage et le succès de votre bienveillante mission.

" Croyez-moi avec tout respect.

" Fidèlement vôtre.

(Signé) : JOHN YOUNG (1). "

Le Premier Ministre, Sir John-A. McDonald lui donna une autre lettre qui renfermait des explications et des promesses analogues (2).

Mgr Taché partit d'Ottawa le 17 février, le jour même où Scott et ses compagnons étaient arrêtés.

Mgr Taché quitte Ottawa pour Fort Garry, 17 février 1870.

Arrivé à Saint-Paul, il eut connaissance de la Convention tenue au Fort Garry et de la Liste des Droits, discutée dans la Convention, que reproduisait un journal de la ville.

(1) Cette lettre est reproduite dans le *Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles du Nord-Ouest, mars* 1894, pp. 27-28.

(2) On peut voir cette autre lettre dans les *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, n° 6, pp. 18-19.

Il adressa un télégramme à M. Howe pour lui demander s'il connaissait cette Liste des Droits. Sur sa réponse négative, il la lui envoya par le télégraphe, telle qu'elle était imprimée dans le journal. L'hon. Secrétaire d'Etat pour les provinces lui répondit par le télégramme suivant : " A l'Evêque Taché, Saint-Paul. Propositions en général satisfaisantes ; que la délégation vienne régler ici les détails (1). "

Mgr de Saint-Boniface trouva à Saint-Norbert MM. George Dugas et Raymond Giroux, le P. Richer et d'autres qui étaient venus à sa rencontre. Lorsqu'il passa en vue du Fort Garry, les soldats de Riel demandèrent à leur chef la permission d'aller recevoir la bénédiction de leur Evêque. Le Président le permit ; mais lui-même ne se dérangea pas et dit : " Ce n'est pas Mgr Taché qui passe, ce n'est pas l'Evêque de Saint-Boniface, c'est le Canada qui passe. " En effet l'Evêque venait avec une mission du Gouvernement Canadien ; le Gouvernement Provisoire le voyait arriver avec défiance.

" Malgré toute la diligence possible, " le prélat n'avait " pu atteindre Fort Garry que le 9 mars, cinq jours après l'exécution de Scott. "

Riel mit une garde à la porte du palais épiscopal, avec l'ordre de laisser entrer et sortir librement Monseigneur et les membres du clergé, mais personne d'autre, sans une autorisation spéciale.

" A mon arrivée, dit l'Evêque, je crus devoir prendre des renseignements avant d'agir et je consacrai deux jours à ce travail." MM. Thibault et de Salaberry logeaient à l'évêché ; il eut avec eux de longs entretiens. Il profita de la liberté qu'il avait de sortir pour voir un grand nombre de personnes. Lettre à M. Howe.

Il se convainquit bientôt que le gouvernement d'Ottawa, qui se croyait très bien renseigné, ne l'était que bien imparfaitement. Par exemple, on n'y avait " qu'une vague idée de la formation

(1) *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, Chambre de comité. — Dans les *Journaux de la Chambre des Communes*, t. VIII, appendice 6, p. 20.

d'un Gouvernement Provisoire;" on ne paraissait pas y attacher d'importance. Or à la Rivière-Rouge, l'existence de ce gouvernement était le fait qui dominait tous les autres.

Le 11 mars, Mgr Taché écrivit à M. Howe une longue lettre pour faire connaître au gouvernement de la Puissance la situation générale de la Rivière-Rouge. " C'est pour moi, lui dit-il, un pénible devoir de faire connaître à Son Excellence la position dans laquelle se trouve le pays. Ce qui m'étonne le plus, poursuit-il, c'est l'ignorance où j'étais moi-même de l'état véritable des choses pendant mon séjour à Ottawa. Le cœur saigne à la vue des maux qui pèsent sur notre peuple et dans l'appréhension des maux plus grands encore qui le menacent peut-être. Cette colonie, naguère si calme, si tranquille, est maintenant livrée à la désolation. Je regrette infiniment d'avoir à dire qu'à très peu d'exceptions près, tous ceux qui sont venus du Canada ont agi comme s'ils avaient eu à cœur non seulement de compromettre le gouvernement de la Puissance, mais bien de creuser un abîme dont il est impossible de sonder la profondeur (1). "

" Voici les faits :

" Un Gouvernement Provisoire est proclamé, reconnu non seulement par la section française de la population, mais bien encore par la colonie écossaise et le plus grand nombre, sinon la totalité des paroisses où on parle l'anglais; l'évêque anglican et son clergé ont aussi reconnu le gouvernement, qui est pour le moment, un régime militaire décidé à se faire respecter.

" L'idée d'annexion aux Etats-Unis semble éteinte, si toutefois elle a existé; la grande majorité désire s'unir au Canada, mais le Conseil veut tracer ses conditions, qui seront peut-être différentes de celles qui ont été indiquées par la convention.

" Le mécontentement contre l'hon. Compagnie de la Baie d'Hudson n'est égalé que par celui contre l'hon. M. McDougall et tous ceux qui se sont ralliés à lui pour le soutenir par les armes.

---

(1) Cette lettre et un grand nombre d'autres concernant les troubles de la Rivière-Rouge et la question de l'amnistie ont été conservées par Mgr Taché dans un registre cartonné que possède l'archevêché de Saint-Boniface. C'est ce recueil que nous citons.

" Le Fort Garry est non seulement occupé par le Gouvernement Provisoire, mais tout ce qu'il renferme, pelleteries et marchandises, tout est saisi par le Gouvernement... "

Mgr Taché fait ensuite le récit détaillé des événements, notamment de l'exécution de Scott; puis il poursuit : " La proclamation de Son Excellence n'avait pas été promulguée dans le pays. Les commissaires ont cru devoir s'abstenir de le faire par prudence, et je pense qu'ils ont eu parfaitement raison...

" La question repose sur la persuasion où est le peuple qu'il ne peut pas être forcé à entrer dans la confédération pas plus que les autres Provinces de la Puissance; que le peuple ne se croit nullement lié par les transactions faites avec l'hon. Compagnie de la Baie d'Hudson; que par conséquent les mots *rebelles insurgés déloyaux* sont autant d'insultes qu'il repousse avec indignation. *C'est là le fond de la question,* tout le reste n'est qu'accessoire et il n'existe aucun autre moyen de conciliation que d'agir d'après ce principe. Le peuple ne peut pas tolérer l'idée d'avoir été vendu; c'est ce qui explique son mécontentement tant contre le Canada qui a acheté que contre la Compagnie qui a fait la transaction. Les incidents malheureux dont j'ai parlé plus haut n'ont fait que développer ce sentiment et ajouter à l'excitation des esprits déjà mal disposés par une transaction dans laquelle il n'a pas été fait mention des plus intéressés (1)."

Mgr Taché annonce la prochaine arrivée des Délégués et demande que " le gouvernement fasse justice à leurs demandes; " qu'en attendant, " le parlement s'abstienne de légiférer sur un pays où son autorité est repoussée par la population, " et qu'on prenne des mesures " pour retarder l'immigration " des Ontariens, " car dans l'exaspération des esprits, les nouveaux venus courent de grands dangers (2). "

---

(1) Lettre à M. Howe, 11 *mars* 1870. — *Registre* de l'archevêché de Saint-Boniface, p. 1-15. — *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, pp. 21-23.

(2) *Ibid.*

Situation critique.

Mgr Taché comprenait combien la situation était critique. "Il était nécessaire de prendre toutes les précautions possibles pour concilier les divers intérêts en jeu. Il fallait spécialement concilier les intérêts de la Couronne qui semblaient menacés par une invasion de l'extérieur en faveur des mécontents; les intérêts de toute la population anglaise et française dans le Nord-Ouest; les intérêts du gouvernement fédéral, parce que le plus léger indice d'hostilité de sa part aurait rendu toute conciliation impossible; la position des sauvages", dont les agitateurs ontariens continuaient de réveiller les vieilles rancunes contre les métis; "enfin les intérêts de la Compagnie de la Baie d'Hudson (1)."

Entrevue avec Riel et les chefs du gouvernement provisoire 11 mars 1870

Le 11 mars Mgr Taché se rendit au fort et vit "le président du Gouvernement Provisoire et quelques autres chefs, Lépine, etc." Il les assura "que le gouvernement fédéral était très favorablement disposé à l'égard du pays," leur remontra "la nécessité pour eux de se montrer sujets loyaux et les avantages qu'ils gagneraient à recevoir les autorités canadiennes avec plaisir et satisfaction." Il leur dit qu'il était porteur d'une proclamation de Son Excellence le Gouverneur Général. "Voici ce qu'ils me répondirent, raconte l'Evêque. "Nous avons eu "trop de ces choses-là; mais malheureusement elles n'étaient "pas authentiques." Je leur répondis: "Celle-ci est authen- "tique et je le garantis, car je l'ai reçue directement des auto- "rités." Sur ce, je leur montrai la signature de Sir John Young, Gouverneur Général, et leur assurai que, sans aucun doute, l'intention du gouvernement était de remplir ses promesses (2)."

"Ils firent observer que la proclamation portait la date du 6 décembre, tandis que l'on était au 11 mars. Je leur dis en réponse à cela que la proclamation m'ayant été donnée le 16 février pour l'emporter à la Rivière-Rouge, ne couvrait pas seulement toutes les offenses commises jusqu'à cette date, mais jus-

(1) *Témoignages*, p. 23.

(2) *Témoignages*, p. 24.

qu'à ce que je fusse en demeure de la présenter aux intéressés. En cette occasion, ils refusèrent de se soumettre aux autorités *canadiennes,* à moins qu'on n'accordât une amnistie qui couvrît tous les actes antérieurs; mais ils ne refusaient pas de se soumettre aux autorités *impériales.* Je suis convaincu qu'à moins qu'une telle amnistie n'eût été offerte, ils auraient résisté au parti canadien... Aussi voyant que le pays serait certainement ruiné si la promesse n'était pas faite, je dis que la proclamation couvrirait tous les actes commis *jusqu'à cette date* (1)."

Riel et les autres chefs du Gouvernement Provisoire se montrèrent très satisfaits des déclarations et des promesses de leur Evêque. Ils protestèrent "à plusieurs reprises, qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de faire un soulèvement contre la Couronne; que leur seule intention était d'en venir à une entente avec les autorités canadiennes, avant d'entrer dans la Confédération. Ils dirent qu'ils n'étaient pas un troupeau de buffles, comme les appelaient les journaux d'Ontario, "qu'ils étaient hommes et sujets britanniques et comme tels, dignes de considération. Le peu de considération qu'on leur avait accordé tant en Angleterre qu'en Canada était, disaient-ils, la cause du soulèvement (2)."

Cependant, "ils ne mirent pas bas les armes immédiatement, parce que ce procédé aurait eu, selon eux, de mauvais résultats; vu qu'un certain parti dans le pays profiterait de leur position pour venir les massacrer. Je suis moi-même convaincu, atteste le prélat, qu'il en aurait été ainsi (3)." D'ailleurs "le Gouvernement Provisoire avait été reconnu par tous les partis..., par la population anglaise, par la Compagnie de la Baie d'Hudson ; de fait, il était le seul gouvernement du pays (4)." Mgr Taché pensait "qu'il ne serait pas bon de faire retirer ce gouvernement, puisque cette retraite aurait laissé le pays sans

(1) *Témoignages*......, p. 25.
(2) *Ibid*, p. 25.
(3) *Ibid*, p. 24.
(4) *Ibid*.

aucune autorité gouvernementale et aurait pu contribuer à renouveler les premiers troubles (1)."

Mgr Taché négocia dans la même entrevue l'élargissement des 48 prisonniers faits au milieu de février. La moitié des prisonniers furent mis en liberté sur l'heure même, et on lui promit que les autres seraient élargis la semaine suivante: ce qui eut lieu.

Cette entrevue fit faire un pas immense à la cause de la pacification. Sur la déclaration que le gouvernement du Canada n'avait que des intentions bienveillantes à l'égard de la population de la Rivière-Rouge et que l'Evêque n'était venu que pour assurer tout le monde de ces intentions, Riel fit retirer la garde qu'il avait mise au palais épiscopal et laissa communiquer tous ceux qui le voulaient librement avec le négociateur de la paix.

Insistance de l'Evêque pour l'envoi d'une délégation.

Il fallait maintenant décider la population à envoyer des délégués à Ottawa pour traiter de l'entrée du pays dans la Confédération. C'était le moyen de terminer d'un seul coup toutes les difficultés. Trois délégués avaient été nommés, nous l'avons dit, au mois de février; mais les circonstances avaient fait ajourner leur envoi. "On avait même à peu près abandonné cette idée d'une délégation (2)." Mgr Taché résolut de faire envoyer immédiatement les délégués.

L'Assemblée Législative d'Assiniboia fut convoquée pour le lundi suivant: c'était "le Conseil du Gouvernement Provisoire élu par les différentes paroisses." Mgr Taché se présenta à l'assemblée et promit que la population serait bien traitée si elle entrait en négociation avec le Gouvernement d'Ottawa, comme celui-ci le désirait. Il lui lut le télégramme de M. Howe au sujet de la Liste des Droits, ainsi que le passage suivant de la lettre que Sir John-A. McDonald lui avait remise le 16 février: "Dans le cas où une délégation serait nommée pour venir à Ottawa, vous pourrez l'assurer qu'elle sera bien reçue et que ses demandes seront considérées avec soin. Les frais de voyage des délégués, aller et retour, ainsi que pendant leur séjour à Ottawa,

(1) *Témoignages......*, *p.* 25.

(2) Mgr Taché, *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba*, p. 28.

seront payés par nous." Il en concluait que la mission des délégués aurait pour effet d'assurer tous les droits de la population de la Rivière-Rouge. Devant ces déclarations de leur Evêque, "les dispositions des gens changèrent complètement (1)."

"Ils me dirent alors, conclut l'Evêque, qu'ils étaient satisfaits, qu'ils mettraient bas les armes, qu'ils accepteraient les décisions de la Couronne et qu'ils consentiraient à entrer dans la Confédération à des conditions équitables (2)." L'envoi des délégués fut décidé d'un accord unanime.

Le Gouvernement Provisoire désigna de nouveau les trois délégués nommés une première fois le 12 février. "Les délégués hésitèrent à accepter leur nomination, parce qu'on leur signifia que la *Liste des Droits,* telle qu'elle avait été arrêtée par la convention, serait modifiée et qu'entre autres demandes, celle qui proposait la reconnaissance d'un *Territoire* avec un *gouvernement temporaire,* serait remplacée par la demande de la création d'une *Province régulière,* avec un gouvernement permanent et responsable (3)." Nouvelle désignation des délégués.

Mgr Taché insistait pour l'organisation définitive *de la Province.* "Réflexion faite, écrivait-il à Sir George Cartier, je crois qu'il vaut mieux que nous entrions *de suite* dans la Confédération comme *province,* parce qu'il y aurait un nouveau danger à courir au moment d'un nouveau changement: il est mieux de faire *immédiatement* un arrangement définitif (4)."

Monseigneur de Saint-Boniface, par son ascendant, fit taire

(1) *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest,* p. 25.
Un des témoins déclarait plus tard sous la foi du serment: "Il (l'Evêque) ajouta qu'il avait été mandé de Rome pour agir comme commissaire, représentant, d'après ce que je compris, les gouvernements impérial et canadien; *et nous comprîmes qu'il nous promit en cette qualité une amnistie générale, s'étendant à tous les actes passés, et ce n'est qu'après cette déclaration que nous crûmes réellement qu'il n'y aurait pas de guerre civile." — Témoignages de A.-G.-B. Bennatyne devant le Comité du Nord-Ouest,* p. 125.

(2) *Témoignages......,* p. 25.

(3) Mgr Taché, *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba.*

(4) *Evêché de Saint-Boniface,* 7 *avril* 1870. — Registre cartonné de l'archevêché de Saint-Boniface, pp. 14-15.

les objections des délégués. Ceux-ci reçurent leurs lettres de créance (1) avec une Liste des Droits, "non pas, observe Mgr Taché, celle qui avait été formulée par la Convention et que nous avions télégraphiée à l'hon. M. Howe, mais bien une nouvelle Liste, formulée par l'Exécutif du Gouvernement Provisoire (2)," en 20 articles, "qui seule devait être la base des négociations avec le gouvernement du Canada (3)."

---

(1) Voici la lettre de créance donnée au Rév. M. Ritchot le 12 février :

"Révérend Monsieur, — J'ai reçu instruction de vous informer que le président des Territoires du Nord-Ouest vous a nommé, ainsi que John Black et Alfred Scott, écuyers, commissaires, avec mission de vous rendre auprès du gouvernement de la Puissance du Canada, pour y discuter les conditions de notre entrée dans la Confédération. Je suis, Monsieur,... Signé : THOMAS BUNN, secrétaire."

Voici la lettre de créance donnée au même le 22 mars : "Le président du gouvernement provisoire d'Assiniboia en conseil vous met par les présentes en autorité et en délégation, vous, le Révérend Messire J.-N. Ritchot, en compagnie de M. John Black, écuyer, et de l'hon A. Scott, afin que vous vous dirigiez à Ottawa, en Canada, et que là vous placiez devant le parlement canadien la liste qui vous sera confiée avec les présentes, liste qui contient les conditions et propositions sous lesquelles le peuple d'Assiniboia consentirait à entrer en confédération avec les autres provinces du Canada. Signé : THOMAS BUNN, secrétaire d'Etat."

(2) L'*Amnistie*, p. 47.

(3) Mgr Taché, *Une page......*, p. 29.

La *Liste des Droits* remise au Révérend M. Ritchot est proprement la *liste officielle*, celle qui *fait foi*. Elle différait, en plusieurs choses notables, de la Liste des Droits rencontrée par Mgr Taché à Saint-Paul, et envoyée par lui au gouvernement d'Ottawa. "Ce résumé de demandes à faire à Ottawa, observait Mgr Taché, en 1893, a été modifié tant de fois et de tant de manières qu'il n'est pas étonnant que les nombreuses éditions de ce document aient donné lieu à une certaine confusion. Quoiqu'il en soit des opinions diverses exprimées à ce sujet, la chose est fixée maintenant d'une manière définitive, grâce au succès qui a couronné les recherches faites dans les départements de la capitale, à la demande de l'honorable sénateur T.-A. Bernier...... M. Ritchot, appelé en témoignage et mis sous serment dans la cause de la Reine contre Lépine, donna au juge qui présidait la cour du Banc de la Reine l'original même de cette Liste des Droits. Ce document, d'une valeur historique inappréciable, n'a jamais été remis à M. Ritchot. Quoique filé dans les pièces justificatives du procès et marqué N, on l'a cherché en vain dans les archives de la cour, à Winnipeg. Heureusement qu'une *copie conforme*, attestée et signée par M. Daniel Carey, greffier de la Couronne et de la Paix, en avait été envoyée officiellement au département de la justice, de suite après le procès, en 1874. C'est cette copie qui vient d'être retrouvée dans les archives d'Ottawa ; elle est au département du secrétaire d'Etat, où son authenticité a été établie d'une manière inattaquable."

Voici ce document si célèbre:

LISTE DES DROITS.

Article 1. " Que les territoires ci-devant connus sous le nom de Terre de Rupert et du Nord-Ouest n'entreront dans la Confédération de la Puissance du Canada qu'à titre de Province, qui sera connue sous le nom de Province d'Assiniboia (1) et jouira de tous les droits et privilèges communs aux différentes provinces de la Puissance. La liste des droits officielle.

Article 2. " Que jusqu'au temps où l'accroissement de ce pays nous ait donné droit à plus, nous aurons 2 représentants au Sénat et 4 aux Communes du Canada.

Article 3. " Qu'en entrant dans la Confédération, la Province d'Assiniboia restera complètement étrangère à la dette publique du Canada, et que si elle était appelée à assumer quelque partie de cette dette du Canada, ce ne soit qu'après avoir reçu du Canada la somme même dont on voudrait qu'elle se rendît responsable.

Article 4. " Que la somme annuelle de quatre-vingt mille piastres soit allouée par la Puissance du Canada à la législature de la Province du Nord-Ouest.

Article 5. " Que toutes les propriétés, tous les droits et privilèges possédés par nous soient respectés, et que la reconnaissance et l'arrangement des coutumes, usages et privilèges soient laissés à la décision de la législature locale seulement.

Article 6. " Que ce pays ne soit soumis à aucune taxe directe, à l'exception de celles qui pourraient être imposées par la législature locale, pour des intérêts municipaux ou locaux.

Article 7. " Que les écoles soient séparées et que les argents pour écoles soient divisés entre les différentes dénominations religieuses, au *prorata* de leurs populations respectives.

Article 8. " Que la détermination des qualifications des

(1) Rendus à Ottawa, les délégués reçurent instruction de demander que la nouvelle province fût nommée Manitoba.

membres au Parlement de la Province ou à celui du Canada soit laissée à la législature locale.

Article 9. " Que dans ce pays, à l'exception des Indiens qui ne sont ni civilisés ni établis, tout homme ayant atteint l'âge de vingt et un ans et tout sujet anglais étranger à cette province, mais ayant résidé trois ans dans ce pays et possédant une maison, ait le droit de voter aux élections des membres de la législature locale et au Parlement canadien, et que tout sujet étranger autre que sujet anglais, ayant résidé le même temps et jouissant de la propriété d'une maison, ait le droit de vote, à condition qu'il prête serment de fidélité. Il est entendu que cet article n'est sujet à amendement que de la part de la législature locale exclusivement.

Article 10. "Que le marché de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au sujet du transfert du gouvernement de ce pays à la Puissance du Canada, soit considéré comme nul, en autant qu'il est contraire aux droits du peuple d'Assiniboia et qu'il peut affecter nos relations futures avec le Canada.

Article 11. " Que la législature locale de cette province ait plein contrôle sur toutes les terres de la Province et le droit d'annuler tous les arrangements faits ou commencés, au sujet des terres publiques de Rupert's Land et du Nord-Ouest appelées maintenant province d'Assiniboia (Manitoba) (1).

Article 12. " Qu'une compagnie d'ingénieurs, nommés par le Canada, ait à explorer les divers terrains du Nord-Ouest et à déposer devant la Chambre Législative, dans le terme de cinq ans, un rapport sur la richesse du pays.

Article 13. " Que des traités soient conclus entre le Canada et les différentes tribus sauvages du pays, à la réquisition et avec le concours de la législature locale.

Article 14. " Que l'on garantisse une communication continue à vapeur du Lac Supérieur au Fort Garry, à être complétée dans l'espace de cinq ans.

---

(1) Les deux articles précédents étaient contraires aux décisions prises par le gouvernement impérial en 1869.

Article 15. " Que toutes les bâtisses et édifices publics soient à la charge du trésor canadien ainsi que les ponts, chemins et autres travaux publics.

Article 16. " Que les langues française et anglaise soient communes dans la législature et les cours, et que tous les documents publics, ainsi que les actes de la législature soient publiés dans les deux langues.

Article 17. " Que le lieutenant-gouverneur à nommer pour la Province du Nord-Ouest, possède les deux langues française et anglaise.

Article 18. " Que le juge de la Cour suprême parle le français et l'anglais.

Article 19. " Que les dettes contractées par le gouvernement provisoire du Nord-Ouest soient payées par le trésor de la Puissance du Canada, vu que ces dettes n'ont été contractées que par suite des mesures illégales et inconsidérées, adoptées par les agents canadiens pour amener la guerre civile au milieu de nous. De plus, qu'aucun des membres du gouvernement provisoire, non plus que ceux qui ont agi sous sa direction, ne puissent être inquiétés relativement au mouvement qui a déterminé les négociations actuelles.

Article 20. " Qu'en vue de la position exceptionnelle d'Assiniboia, les droits sur les marchandises importées dans la province, excepté sur les liqueurs, continueront à être les mêmes qu'à présent pendant trois ans à dater de notre entrée dans la Confédération, et aussi longtemps ensuite que les voies de communications par chemins de fer ne seront pas terminées entre Saint-Paul, Winnipeg et le Lac Supérieur. "

M. Ritchot et M. Alfred Scott quittèrent la Rivière-Rouge le 22 mars; ils devaient être rejoints à Ottawa par le troisième délégué, le juge Black. Départ des délégués.

Mgr Taché envoyait souvent, aux rares époques des courriers réguliers, le résumé des événements de plusieurs mois à son Coadjuteur, perdu parmi les sauvages du Nord-Ouest. Nous trouvons, à l'époque où nous sommes, une lettre de ce genre.

Nous allons en citer une partie, car elle peint très vivement la vraie situation du moment.

Résumé "... Que vous dire de cette Rivière-Rouge? dit-il. Le gouvernement de la Compagnie est détruit et remplacé par un Gouvernement Provisoire, dont M. Riel est le chef avec le titre de Président. Ce Gouvernement a saisi Fort Garry et tout ce qu'il contenait; mais j'espère que ces jours-ci mêmes tout ce qui reste va être rendu à certaines conditions et que les affaires vont reprendre leur cours ordinaire. La Providence s'en est mêlée ostensiblement et c'est miraculeux qu'on ait pu aller si loin et ne pas causer de plus grands malheurs. En ce moment, les choses semblent se tranquilliser. Tous les prisonniers sont en liberté; et malgré les efforts nombreux pour amener la guerre civile, et ce de la part de Canadiens d'Ontario, nous n'avons jusqu'à ce jour qu'à déplorer deux pertes de vie...

"Ce qui s'est fait est incroyable, et plus incroyable encore est ce qui n'a pas été fait. Le Canada a multiplié ses *sottises* dans une proportion effrayante. Aujourd'hui on semble revenir à de meilleures dispositions. On a envoyé M. Thibault comme agent de réconciliation. Après m'avoir méprisé tout l'été, on m'a envoyé un télégramme à Rome pour me demander de revenir. On est entré en négociation avec le peuple de la Rivière-Rouge au sujet des conditions de l'union des deux pays. Trois délégués, le R. M. Ritchot, M. Black et M. Scott sont en route pour le Canada comme délégués du peuple du Nord-Ouest. Espérons que le succès de cette délégation nous assurera la paix et une entrée honorable et avantageuse dans la Confédération canadienne (1)."

---

(1) *Saint-Boniface, 2 avril* 1870. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Mgr Taché ajoutait : "Ma grande inquiétude est pour le Nord. On parlait d'y saisir tous les forts de la Compagnie et d'y commencer par là un système de brigandage, qui, en démoralisant le peuple, aurait entraîné les plus graves dangers et les plus déplorables complications. A vous de prévenir et vos missionnaires et votre peuple, pour qu'un pareil désastre n'arrive pas. Mais, comprenez-moi, il n'y a pas de danger d'ici ; le danger n'existerait que si les gens de l'intérieur voulaient eux-mêmes en venir à cette extrémité."

Menaces contre les délégués et leur arrestation.

Depuis une année, il existe dans la province d'Ontario un parti qui a les yeux tournés vers la Rivière-Rouge, comme vers une proie qu'elle convoite. Ce parti est plein de rage — l'expression n'est pas trop forte, — depuis trois mois, contre les métis français qui, au lieu de subir sans résistance ses envahissements, ont eu l'audace de prendre les armes et de proclamer un Gouvernement Provisoire. Depuis trois semaines, il a pour déverser sa fureur un prétexte qu'il a saisi avec empressement et qu'il exploite avec bruit tous les jours, l'exécution du malheureux Thomas Scott.

Or tout à coup, on annonce dans la province d'Ontario que deux délégués des métis et du Gouvernement Provisoire sont en route pour négocier à Ottawa l'entrée des territoires de la Rivière-Rouge dans la Confédération, et que les délégués vont passer dans la province. Aussitôt des assemblées se réunissent et exaltent le sentiment populaire. On s'apprête à arrêter les délégués et à les *lyncher,* surtout le Rév. M. Ritchot, connu pour son attachement aux métis. Les fureurs aveugles de ces ennemis de la race française ne peuvent s'apaiser que dans le sang répandu. Peut-être aussi quelques chefs plus fanatiques poussent-ils le peuple à des violences qui, selon eux, en exaspérant les métis, les précipiteront dans des excès capables d'amener par représailles leur extermination.

Heureusement, les délégués, sans rien savoir du danger, ne suivirent pas la route ordinaire pour aller à Ottawa, et, au lieu de traverser la province d'Ontario, passèrent par les Etats-Unis.

Dès que le gouvernement canadien connut leur marche, craignant quelque mauvais effet de ces haines ardentes, il envoya à leur rencontre plusieurs hommes de la police secrète pour les protéger. M. Ritchot raconte qu'il fut bien étonné quand à Prescott il se vit aborder par des hommes fort polis qui lui déclarèrent secrètement leur mission et lui indiquèrent diverses précautions à prendre pour ne pas éveiller l'attention des mal intentionnés.

Les délégués arrivèrent à Ottawa le 11 avril. A peine descendus de voiture, ils furent l'objet d'une poursuite devant les

tribunaux. Le frère de Thomas Scott déposa une plainte contre eux, les accusant de complicité dans la mort de son frère. Alfred Scott fut aussitôt arrêté, passa une nuit dans la prison publique et reçut ensuite pour prison l'hôtel Russel où il était descendu. M. Ritchot eut pour prison le palais épiscopal d'Ottawa, où il logeait.

Le Rév. Curé de Saint-Norbert protesta énergiquement contre son arrestation. " Je m'adresse directement en ce moment à vous, le représentant de notre Souveraine et le gardien de l'honneur britannique dans cette contrée, écrit-il au Gouverneur Général, pour vous demander de vouloir faire respecter en ma personne le privilège qui appartient à un parlementaire d'être exempt de tout traitement hostile jusqu'au retour en lieu sûr... Je suis accusé de participation dans une mort d'homme; la chose serait aussi vraie qu'elle est radicalement fausse, que cela ne changerait pas ma position comme parlementaire, invité et accepté par le gouvernement de Votre Excellence; car je suis ici en vertu de la foi jurée, à la garde de l'honneur anglais et de l'honneur canadien. Je déclare à Votre Excellence, devant Dieu et devant les hommes, que je n'ai en aucune manière, contribué à une mort d'homme... ; mais, je le répète, ceci ne concerne en rien mon caractère de *parlementaire,* qui me rend inviolable et par lequel j'échappe à toute juridiction civile et criminelle (1). "

Mgr Taché écrivit plusieurs lettres au Gouvernement fédéral pour lui représenter les extrémités dans lesquelles un pareil fait était de nature à jeter le pays (2).

Lord Granville adressa une dépêche télégraphique au Gouverneur Général pour lui demander " si l'arrestation des délégués avait été autorisée par le Gouvernement Canadien. " Le Gouver-

---

(1) *Ottawa*, 20 *avril* 1870.

On peut voir le texte complet de cette protestation dans l'*Amnistie de* Mgr Taché, pp. 13-14.

(2) *Red River Settlement*, 30*th may* 1870. — *Registre* mentionné plus haut, pp 16-28.

Le texte français de ces lettres est dans les *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du NordOuest*, nos 12 et 13, pp. 27-30.

neur répondit au Ministre d'Angleterre négativement, mais prétendit en même temps que, posée la législation du pays, "il n'avait pas le pouvoir de s'enquérir de l'action des tribunaux ordinaires."

La procédure suivit son cours et la plainte fut définitivement écartée le 22 avril. Les délégués adressèrent le même jour une requête à l'hon. Howe, Secrétaire d'Etat, pour demander l'ouverture des négociations. Celles-ci s'engagèrent aussitôt. Dès le 22 avril, les délégués eurent une entrevue avec Sir George-Etienne Cartier, Ministre de la Milice, le 23 avec Sir George et Sir John-A. McDonald, Premier Ministre, le 25 avec Sir Georges et Sir John (1).

Le curé aussi fin que le ministre.

Cependant le Premier Ministre ne se souciait pas de reconnaître trop ouvertement au Rév. M. Ritchot et à ses collègues le caractère de *délégués officiels* du Gouvernement Provisoire et du peuple de la Rivière-Rouge : car c'était accorder au Gouvernement Provisoire une légitimité qu'il ne contestait pas en principe, mais dont la reconnaissance lui serait reprochée comme un crime par les fanatiques d'Ontario ; c'était confesser implicitement la légalité de l'exécution de Scott, de cette exécution qui depuis un mois soulevait tant de clameurs dans des hommes qu'il redoutait et ménageait.

Il voulait bien traiter avec les délégués, leur faire des promesses et des concessions, et obtenir par ce moyen la soumission du peuple d'Assiniboia et son union à la Confédération ; mais il cherchait à ne pas donner à ces négociations un caractère *international,* à les réduire plutôt à de simples pourparlers *privés,* tels qu'ils existent entre un gouvernement et ses sujets, sinon entre un gouvernement et des rebelles.

M. Ritchot devina le jeu du roué diplomate et demanda aux Ministres de la Confédération de reconnaître sa qualité de *délégué d'un Gouvernement et d'un peuple.* On parut ne pas

---

(1) *Témoignages rendus sous la foi du serment devant le Comité du Nord-Ouest*, Chambre de comité, lundi, 20 avril 1874. — Dans les *Journaux de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada*, t. VIII, appendice 6, pp. 69-70.

comprendre son objection et on évita de lui répondre. Il se renferma alors dans un mutisme *complet.* Les Ministres parlaient entre eux, adressaient diverses questions aux délégués : le Rév. M. Ritchot ne répondait pas un mot. Quand les questions devenaient plus directes, M. Ritchot leur disait : " Je vous répondrai quand vous m'aurez ouvert la bouche en reconnaissant ma qualité de délégué officiel (1). "

Ouverture des négociations

A la fin, Sir John dut céder, et le 26, en entrant dans la salle, il remit au Rév. P. Ritchot la reconnaissance écrite qu'il avait demandée. La voici : " Messieurs, j'accuse réception de votre lettre, en date du 22 courant, disant que, étant les délégués du Nord-Ouest au gouvernement du Canada, vous désirez avoir une prompte entrevue avec le gouvernement ; et je dois vous informer en réponse que l'hon. Sir John-A. McDonald et Sir Geo.-Etienne Cartier ont été autorisés par le gouvernement à conférer avec vous au sujet de votre mission et qu'ils seront prêts à vous recevoir à 11 heures. " Cette reconnaissance portait la signature de l'hon. Howe (2).

Mgr Taché écrira dans les derniers jours de sa vie : " Certains fanatiques disent que les délégués n'étaient pas les représentants du peuple du Nord-Ouest. Cette objection est absolument futile et la preuve c'est que le gouvernement canadien les a reconnus comme délégués, a négocié avec eux comme tels, et ce, à la connaissance, avec l'approbation et à la satisfaction du Gouvernement Impérial (3). "

Les négociations s'engagèrent alors sur la base des instructions qui avaient été données aux délégués " par le gouvernement et la population du Nord-Ouest ou d'Assiniboia.

Pendant ce temps, Mgr Taché, demeuré à la Rivière-Rouge, continuait son œuvre de pacification.

---

(1) Nous tenons tous ces détails avec toutes leurs circonstances de la bouche même du Rév. M. Ritchot, qui peut les certifier à tout visiteur comme il l'a fait à nous-même.

(2) Cité dans les *Témoignages* du Rév. M. Ritchot, n° 50, p. 70.

(3) *Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles, mars* 1894, p. 33.

Suite de l'œuvre de pacification de Mgr Taché à la Riv. Rouge.

Les Etats-Unis firent au Gouvernement Provisoire " des offres considérables en hommes et en argent, pour le cas où les troupes canadiennes viendraient attaquer les métis (1); " ils offrirent " des sommes à un montant de plus de 4 millions de dollars, des hommes et des armes (2). " L'Evêque dissuada fortement le Gouvernement de les accepter. Sous son influence, le *New Nation,* " organe et propriété du Gouvernement Provisoire, " favorable d'abord à l'annexion aux Etats-Unis, dut suspendre plusieurs jours sa publication. Quand il la reprit, " il commença à proclamer ouvertement la nécessité de la loyauté à la Couronne et les avantages d'un honorable arrangement avec le Canada (3). "

Les Féniens des Etats-Unis se mirent plusieurs fois en rapport avec les métis de la Rivière-Rouge en vue de conclure une alliance avec l'Angleterre, qu'ils représentaient comme leur ennemie commune. Plus encore que les Etats-Unis, les Féniens étaient l'objet de la défiance de l'Evêque. S'il ne put décider les chefs du Gouvernement Provisoire à rompre avec éclat avec eux, il obtint d'eux, et même, il le faut dire, facilement, qu'ils n'acceptassent aucune de leurs propositions.

Le Gouvernement Provisoire avait saisi, nous l'avons dit, les pelleteries et les marchandises renfermées au Fort Garry. Il les rendit à la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans les premiers jours d'avril, moyennant certaines conditions (4).

Les marchandises saisies dans d'autres postes, " le poste de Manitoba," " le poste des Plaines du Cheval-Blanc ", furent semblablement rendues (5).

Le commerce, complètement interrompu depuis plusieurs mois, reprit peu à peu.

---

(1) Lettre de Mgr Taché à M. Howe, secrétaire d'Etat, 7 mai 1870.

(2) Lettre de Mgr Taché au Gouverneur-Général du Canada, 7 mai 1870. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(3) Lettre de Mgr Taché à M. Howe, 7 mai 1870.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

"Il n'y avait aucun drapeau britannique dont on fit usage à la Rivière-Rouge avant les troubles. Quand la Compagnie de la Baie d'Hudson se servait d'un drapeau, ce n'était pas, à proprement parler, le drapeau britannique, c'était un *Union Jack*, portant les lettres H. B. C. (1)." Les drapeaux particuliers étaient en usage. Durant les deux ans qui précédèrent les troubles, le Dr Schultz adopta pour le parti canadien un drapeau spécial: c'était un *Union Jack*, qui portait le mot *Canada*. "Riel était d'opinion que si un homme dans le pays avait le droit d'arborer son propre pavillon, le même droit devait appartenir aussi à d'autres hommes." Il adopta pour drapeau du Gouvernement Provisoire, le drapeau français, "avec fleur de lis, à laquelle fut ajoutée ensuite la feuille de trèfle (2)."

Or les journaux d'Ontario accusaient le Gouvernement Provisoire d'avoir abattu le drapeau britannique. Quoique le fait fût bien notoirement faux, Mgr Taché voulut enlever tout prétexte à ces plaintes. Il demanda au Gouvernement Provisoire et en obtint qu'il hissât, à la place de son drapeau, le drapeau britannique. "Le pavillon anglais, écrit Mgr Taché le 3 mai, a été hissé il y a deux semaines et flotte depuis (3)." Il continua d'être hissé tous les jours, jusqu'au 23 août au soir, veille de l'arrivée du colonel Wolseley et des troupes, que nous raconterons plus loin.

"Le commerce se fait librement, poursuit l'Evêque, on fait des préparatifs pour transporter les approvisionnements ordinaires dans l'intérieur; des courriers ont été envoyés pour empêcher tout acte d'agression contre les établissements de la colonie; la paix et la tranquillité règnent, et depuis longtemps les prisons sont vides par toute la colonie; l'administration de la justice a pris son cours; sauf la crainte des sauvages, la colonie échappe au danger qu'elle a éprouvé durant l'hiver et compte sur un arrangement équitable et dangereux avec le Canada (4)."

---

(1) *Hudson's Bay Company.*

(2) *Témoignages......*, p. 31.

(3) Lettre du 3 *mai* 1870 à l'hon. M. Howe.

(4) *Ibid.*

Le pacificateur écrivait à Sir George Cartier le 7 avril : " Pour le moment les choses semblent prendre un aspect plus consolant, et j'espère que les délégués pourront obtenir à Ottawa des conditions telles que notre peuple sera heureux de les accepter. Si vous saviez à quel danger le pays a été exposé, à quel danger il serait encore exposé si l'on voulait *imposer* un arrangement qui ne serait pas du goût de notre population. Pour nous Canadiens-Français,la Providence semble nous avoir bien servis, en permettant ce qui s'est passé. Evidemment, Ontario voulait s'emparer du Nord-Ouest et nous réduire à néant. C'est vraiment pour le Bas Canada autant que pour eux-mêmes que nos pauvres métis se sont armés. Quand on sait tout ce qui s'était tramé à l'insu du gouvernement, on se persuade facilement que le plus triste sort attendait nos métis ; et de plus, que d'horribles évènements se seraient produits avant deux ans ! En sorte qu'en définitive, si les choses ne vont pas plus loin, comme je l'espère, je dirai avec vous : " C'est un mal pour un bien (1). "

La Sœur Curran écrivait à Madame Taché : " Depuis le retour de notre vénéré Seigneur, la paix et la confiance, qui paraissaient ne devoir reparaître que dans un avenir bien lointain pour notre pays, semblent être du nombre des bienfaits particuliers attachés à la présence du Premier Pasteur au milieu de son peuple (2). "

Cependant à plusieurs reprises les hommes de discorde semblèrent sur le point de compromettre cette œuvre de pacification. Nous entendions, il y a un instant, le prélat parler de " la crainte des sauvages. " En effet, écrit-il le 3 mai au Gouvernement canadien, " je regrette de dire que le danger de ce côté-là est réellement très grand. Dennis, Mair, Schultz et Monkman sont au milieu d'eux ; quelques autres s'occupent activement de les soulever, de sorte, ajoutait-il, qu'il est possible que les vœux de l'*Evening Mail,* " un des journaux ontariens les plus exaltés, Les agitateurs.

(1) *Saint-Boniface, 7 avril* 1870. — Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) Collection de M. de la Broquerie-Taché, n° 144.

" se réalisent, et il y aura vraisemblablement des réunions populaires pour féliciter les premiers auteurs de nos troubles sur les massacres en masse qu'ils auront provoqués (1). "

Ces redoutables éventualités n'eurent pas lieu, parce que les agitateurs ne réussirent point à soulever les Sauteux contre les métis. Mais, nous pouvons le remarquer en passant, si l'Evêque et ses prêtres avaient fomenté les haines du côté des métis comme Dennis et Monkman continuaient de le faire du côté des sauvages, qu'aurait-on vu dans la colonie ? " Ruine, désastres, destruction d'un peuple, jusque-là honnête et loyal (2)."

Il semble que toute la presse honnête du Canada aurait dû applaudir à l'œuvre de pacification de l'Evêque de Saint-Boniface et encourager la réconciliation. Ce n'est cependant pas ce que constate l'historien qui prend la peine de lire les feuilles de cette époque. Certains journaux de Toronto et même de Montréal ne cessent d'injurier et de maudire " l'Evêque Taché. " Ils le traitent de " rusé et de fourbe, " l'accusent de manquer de " loyauté " à l'Angleterre, ne craignent pas de prononcer le mot de " traître. " Ils continuent de poursuivre d'une haine à outrance les métis, ces " noirs protégés, " ces " serfs " de l'Evêque de Saint-Boniface.

Mgr Taché, quoique habitué à l'explosion des haines nationales ou politiques, était étonné lui-même de la violence de ces attaques. " Quelles clameurs et quel ton, écrivait-il au Secrétaire d'Etat, dans la plupart des journaux anglais du Canada (3) !"

Il y voyait une preuve manifeste d'une ambition déçue. " On ne saurait s'y méprendre, observait-il, il est évident que la prétendue loyauté de ceux qui parlent le plus fort, est due entièrement à la déception qu'ils ont éprouvée en ne réussissant pas, aussi rapidement qu'ils le désiraient, *à s'emparer de tout le pouvoir dans le Nord-Ouest*, afin de créer, comme ils le disaient ouvertement, *un autre Ontario par ses croyances et sa politique*."

---

(1) Lettre du 3 *mai* 1870 à l'hon. M. Howe.

(2) Lettre du 7 *mai* au même.

(3) Lettre à M. Howe, 7 *mai* 1870.

Ils ne cessent, ajoutait-il, de demander vengeance pour la mort de Thomas Scott. Mais est-ce le zèle de la justice ou la passion qui inspire leurs réclamations? " L'infortuné Scott n'est pas le premier sujet anglais qui ait été tué dans le pays. Beaucoup de métis ont été tués par les sauvages. Sujets britanniques, ils demandaient protection, mais la voix de ce peuple ignoré ne fut jamais assez puissante pour avoir le moindre écho dans la Grande-Bretagne ou dans le Canada. Lorsque les métis étaient massacrés par les sauvages, ils ne réussirent jamais à exciter en leur faveur le moindre sentiment de sympathie, et aujourd'hui on demande du sang et de la vengeance. " S'ils font entendre de si violentes clameurs, " ce n'est pas que le sang humain, que le sang des sujets britanniques soit sacré pour eux;" "on ne saurait s'y méprendre, c'est qu'ils désirent voir couler notre sang (1)."

Au reste, nous allons le remarquer dans un instant, l'Angleterre et le gouvernement d'Angleterre ne prirent jamais part pour ces fanatiques, mais au contraire firent preuve, dans tout le cours de ces événements, d'une parfaite et constante équité à l'égard des métis français et de toute l'ancienne population de la colonie d'Assiniboia et du Nord-Ouest.

Retournons à Ottawa.

" Les négociations s'ouvrirent le 23 avril et se prolongèrent jusqu'aux premiers jours de mai (2)." Les délégués insistèrent sur tous les articles de la *Liste des Droits;* mais comme ils étaient venus pour négocier et non pour dicter leurs volontés d'une manière absolue, ils durent accepter quelques modification dans l'objet de leurs demandes. Négociations des délégués.

" Il est facile de voir, observe Mgr Taché, que cette *Liste des Droits* n'avait pas été préparée par des hommes bien versés en

(1) Lettre à M. Howe, 7 mai 1870.

(2) Pendant que les négociations se poursuivaient, trois Ontariens, le ministre protestant Fletcher, et les Drs Schultz et Lynch, se présentèrent au gouvernement d'Ottawa et demandèrent à être reçus comme vrais représentants du Nord-Ouest à la place des trois délégués. Leur demande fut écartée sans qu'on y donnât la moindre attention.

ces matières, car elle renferme des contradictions et même des impossibilités. Quoi qu'il en soit de la rédaction, tous les articles furent examinés, acceptés, modifiés, ou rejetés de façon à rencontrer l'assentiment et du gouvernement et des délégués."

Le Gouvernement d'Angleterre donnait une grande importance à ces négociations. Lord Granville avait télégraphié au Gouverneur Général avant le départ des délégués de Fort Garry : "Lorsque vous saurez que les délégués sont partis de Fort Garry, faites-le moi savoir par télégramme."

Acte de Manitoba.

Le 9 avril, il avait télégraphié de nouveau au Gouverneur : "Faites moi connaître aussitôt que vous pourrez par télégramme, le résultat des négociations avec les délégués de la Rivière-Rouge."

Le 3 mai, le Gouverneur Général put télégraphier à lord Granville : "Négociations avec les délégués terminées d'une manière satisfaisante (1)."

"Comme il fallait l'assentiment du Parlement canadien pour que l'entente avec les délégués liât le Canada, le gouvernement fit préparer un projet de loi qui a pour titre *Acte de Manitoba*. En comparant cet acte de la Législation canadienne avec la *Liste des Droits* apportée par les délégués, il est facile de se convaincre que l'Acte n'est que la forme légale des concessions et arrangements basés sur la Liste (2)...

"Il est le résultat des négociations du gouvernement canadien avec les délégués de la Rivière-Rouge ; il fut rédigé au cours de ces négociations, soumis aux délégués et accepté par eux. C'est alors et alors seulement qu'il fut introduit en chambre (3).... .

"Les différentes branches de la Législature fédérale examinèrent ensuite et discutèrent longuement le projet de loi qui leur était soumis et l'adoptèrent presque à l'unanimité (4)."

L'Acte de Manitoba comprend 36 clauses. La clause XXIIe

(1) Mgr Taché, *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba*, pp. 30-31.

(2) *Ibid*, p. 31.

(3) *Ibid*.

(4) *Une page* ......, p. 36.

statue qu'on pourra indifféremment se servir du français ou de l'anglais au parlement provincial et dans les cours de justice, et que les lois et autres documents publics devront être publiés dans les deux langues. La clause XXIIe assure aux catholiques et aux protestants le maintien des privilèges existant lors de l'union, par la loi ou la coutume, relativement aux *écoles séparées,* et leur accorde, en cas de violation de ces droits, le recours au Gouverneur général et au parlement (1). Toutes les autres clauses sont empreintes du même esprit d'équité et assuraient aux habitants du Nord-Ouest la possession de leurs biens et l'exercice de leurs droits, tels qu'ils les avaient demandés.

Observations sur les négociations.

C'était M. Ritchot qui avait porté le poids principal des négociations du côté de la population de la Rivière-Rouge : il montra par sa sagesse et sa fermeté qu'il méritait la confiance singulière dont l'honoraient ses commettants. Alfred Scott se rangeait toujours à l'avis de M. Ritchot et l'appuyait. Quant au juge Black, quoique plein de qualités, il se mettait souvent du côté des adversaires et pressait M. Ritchot d'être moins exigeant. Celui-ci dut lui dire souvent : " Mettez-vous donc avec moi, je suis faible, les autres, ne le voyez-vous pas ? sont en force contre nous. "

Les Ministres et les hommes du gouvernement qui intervinrent dans les discussions, montrèrent en général beaucoup de bon vouloir. Cependant, il était souvent manifeste que alors même qu'ils écoutaient avec bienveillance les délégués et cherchaient à les satisfaire, ils ne cessaient d'avoir les yeux sur Ontario.

L'équité parfaite de l'Angleterre à l'égard de la population de la Riv. Rouge.

Quant au gouvernement d'Angleterre, il fit preuve, toute cette année-là, à l'égard de la population de la Rivière-Rouge, d'une équité qui l'honore. Le 22 mars, lord Rogers, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, avait écrit au gouvernement d'Ot-

---

(1) Le Rév. M. Ritchot demanda une autre rédaction pour certaines expressions de la clause des écoles, parce qu'il lui semblait que les termes employés pouvaient prêter à des entreprises contre les écoles séparées. Les autres négociateurs protestèrent que le texte proposé garantissait à jamais aux catholiques leurs écoles séparées. L'événement a justifié les craintes du délégué des Métis.

tawa : " Les troupes ne doivent pas être employées pour imposer la souveraineté du Canada à la population de la Rivière-Rouge, si cette dernière refuse de l'admettre. " Le 23 avril, lord Granville écrivait : " Le gouvernement du Canada devra accepter la décision du gouvernement de Sa Majesté sur tous les points contenus dans la Liste des Droits. " Il écrivait le 18 mai : " Je suis très satisfait que le gouvernement canadien et les délégués aient pu s'entendre sur les conditions auxquelles la colonie de la Rivière-Rouge sera admise dans la Puissance. "

Mais ces dispositions si équitables du gouvernement anglais n'étaient bien connues que du gouvernement canadien. La population de la Rivière-Rouge pensait que le gouvernement d'Angleterre subissait, dans une certaine mesure au moins, sinon autant que le gouvernement d'Ottawa, l'influence des fanatiques d'Ontario. Ce ne fut que plus tard qu'on connut à la Rivière-Rouge les dispositions bienveillantes du gouvernement impérial et qu'on put lui donner la reconnaissance qu'il méritait. Le Rév. M. Ritchot a souvent dit depuis dans l'intimité : " Quand j'ai appris plus tard les vraies dispositions de l'Angleterre à notre égard, j'ai regretté de ne pas les avoir connues au cours des négociations ; car nous aurions pu prendre un ton de maîtres, au lieu de nous résigner tristement, comme nous avions dû le faire, au ton de vaincus. "

Transfert du Nord Ouest à la Puissance du Canada.

L'Acte de Manitoba fut adopté définitivement le 3 mai, et sanctionné par le Gouverneur Général au nom de la Reine le 12 mai. " Il ne restait plus aux délégués qu'à rendre compte à leurs commettants de la mission qu'ils en avaient reçue (1). " M. Ritchot partit d'Ottawa le 1er juin et arriva à Fort Garry le 17 ; Alfred Scott y revint après lui ; le juge Black était parti d'Ottawa pour l'Ecosse.

L. Riel, plusieurs autres membres du Gouvernement Provisoire et un grand nombre d'habitants se portèrent à la rencontre de leur vénérable délégué. Il rendit compte aussitôt des résultats de sa mission. Il en rendit compte ensuite, avec beau-

(1) Mgr Taché, *Une page*......, p. 36.

coup de détails, à l'Evêque. "J'ai l'honneur et le plaisir de vous informer, écrivait-il le lendemain à Sir George-Etienne Cartier, que l'Acte de Manitoba a été très bien accueilli ici. M. le président Riel s'en est montré très satisfait. Il doit réunir son Conseil et l'Assemblée Législative du Gouvernement Provisoire pour le leur faire agréer et par leur entremise le faire agréer au peuple. Il est disposé à faire tout en son pouvoir pour qu'il ait le meilleur effet possible sur la population (1)."

"Le 24 juin, M. Ritchot rendit compte de sa mission devant l'Assemblée Législative, à Fort Garry;" puis il termina son récit en présentant à l'Assemblée l'Acte de Manitoba. "Il fut alors résolu unanimement par la Législature, au nom du peuple, que l'Acte de Manitoba serait adopté comme satisfaisant et que le pays entrerait dans la Puissance d'après les termes indiqués dans les Actes de Manitoba et de la Confédération." "Le 15 juillet suivant, Sa Majesté proclamait le transfert de la Province de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest à la Puissance du Canada (2)."

Désormais la *Colonie d'Assiniboia,* la *Terre de Rupert,* le *Nord-Ouest* vont commencer des destinées nouvelles sous des noms nouveaux.

Les troubles de la Rivière-Rouge sont terminés.

Nous conclurons. "Les anciens évêques ont fait la France comme les abeilles font une ruche." Au XIXe siècle, Mgr Taché continue ces glorieuses traditions à la Rivière-Rouge. **Conclusion.**

---

(1) Voir cette lettre dans les *Témoignages de M. Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest,* p. 80.

(2) *Une page......,* p. 37.

CHAPITRE XXXIV.

INSISTANCE DE MGR TACHÉ POUR L'AMNISTIE. HÉSITATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN.

Une question va préoccuper l'Evêque de Saint-Boniface et passionner tout le Canada pendant plusieurs années, la question de l'amnistie. La question de l'amnistie.

La question paraît bien simple: La population de la Rivière-Rouge a-t-elle pu, sans offenser aucune loi divine ni humaine, prendre les armes pour défendre son indépendance et proclamer un gouvernement provisoire? Ce gouvernement a-t-il pu prendre les mesures nécessaires pour se faire respecter?

Quel homme impartial ne répondrait oui?

Mais les passions qui ont entrepris de supprimer la race française à la Rivière-Rouge ne peuvent pardonner une prise d'armes qui a eu pour effet de la sauver de leurs mains. Il faut que cette prise d'armes soit flétrie: il faut qu'elle soit traitée comme une rébellion. Point d'amnistie, ou du moins que l'amnistie ne s'étende pas aux chefs.

Les amis de la justice et de la race française vont demander avec persévérance l'amnistie; le parti ontarien élèvera à l'encontre des clameurs bruyantes; le gouvernement s'épuisera à chercher une conciliation entre les deux partis, désirera la promulgation de l'amnistie, mais par lâcheté ne l'accordera pas.

Nous devons raconter les principaux incidents de cette grande querelle et l'intervention de Mgr Taché en faveur de la cause de la justice et de la clémence.

Le dix-neuvième article de la *Liste des Droits* demandait une amnistie générale et entière. Promesses des ministres au cours de leurs négociations avec les délégués.

M. Ritchot considérait cette demande comme l'une des plus importantes de la Liste. Aussi, dès l'ouverture des négociations, il déclara qu'avant de traiter toute autre question, il fallait une promesse expresse d'une entière et universelle amnistie, et que

l'octroi d'une amnistie générale était une condition *sine quâ non* d'un arrangement définitif entre la population de la Rivière-Rouge et le gouvernement fédéral.

Les Ministres firent remarquer aux délégués du Nord-Ouest que la chose serait réglée par la suite et que Sa Majesté la Reine, et non le gouvernement canadien, avait le privilège d'accorder une amnistie. Les délégués du Gouvernement Provisoire répondirent : " Nous sommes venus pour traiter avec vous et pour décider avec vous quelle est la conduite à suivre." Alors Sir George Cartier ou Sir John-A. McDonald dit : "Nous vous dirons comment vous devez procéder pour obtenir ce que vous exigez. " — " Non, répliqua M. Ritchot, je ne veux pas traiter avec d'autres que vous : si vous n'êtes pas en mesure de nous donner satisfaction, je m'en retournerai chez moi. Je suis venu pour régler la difficulté avec le gouvernement, et ayant des instructions précises, je ne puis continuer les négociations si les propositions ne sont pas conformes aux instructions que j'ai reçues. " Alors " les hon. Sir John-A. McDonald et Sir George-Etienne Cartier déclarèrent qu'ils étaient *en mesure d'assurer que c'était l'intention de Sa Majesté d'accorder l'amnistie et qu'ils se chargeraient de la faire proclamer, qu'elle serait de fait proclamée immédiatement après la passation de l'Acte de Manitoba* (1). "

Autres promesses.

La même promesse fut faite à plusieurs reprises.

Le 26 avril, le jour même où le Gouvernement canadien reconnut officiellement et par écrit au Rév. M. Ritchot et à ses collègues leur qualité de délégués, M. Ritchot insista pour que la clause de l'amnistie fût insérée dans l'acte. " Mais on me répondit, atteste le P. Ritchot, que la chose n'était pas opportune, vu que le bill était une matière de législation du ressort de la Chambre, tandis que l'amnistie était une matière d'administration. Je demandai, poursuit le même témoin, une assu-

---

(1) Déclaration faite sous la foi du serment par le Rév. M. Ritchot le 10 novembre 1873. — Reproduite dans les *Témoignages de M. Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest*, n° 64, pp. 83-84.

rance par écrit : mais les Ministres répondirent que la chose n'était pas nécessaire et que l'on pouvait compter sur leur parole. Ils dirent aussi qu'il n'y aurait pas de difficulté au sujet de l'amnistie et que c'était une affaire que la Couronne règlerait... Ils me dirent encore que ce serait une insulte à Sa Majesté s'ils me donnaient une assurance par écrit. Ils ne firent allusion, ni en cette circonstance ni dans les conversations antérieures, à la mort de Scott, comme à un obstacle pour l'octroi d'une amnistie. Ils dirent, quant au cri populaire relatif à la mort de Scott, que tout en regrettant cet événement, ils ne pouvaient comme hommes d'affaires, lui donner aucune attention (1). "

Promesses spéciales du Gouverneur Général et de Sir Clinton Murdoch.

Le 3 mai, les trois délégués eurent " une entrevue officielle " avec le Gouverneur Général et Sir Clinton Murdoch. " Son Excellence, raconte M. Ritchot, nous présenta Sir Clinton Murdoch comme l'envoyé spécial de la Couronne désigné pour nous entendre. Son Excellence dit : " Si vous pouvez en venir à une "entente avec mes Ministres, faites-le ; mais si vous ne réussissez " pas à le faire, je suis prêt à vous entendre, et Sir Clinton " Murdoch est ici pour rendre justice. Si vous avez quelque " chose à nous dire, nous sommes prêts à vous écouter." Nous dîmes là-dessus : " Nous avons consenti à l'Acte de Manitoba " après nous être entendus avec les Ministres ; mais quant aux " autres questions, plns spécialement celle de l'amnistie, nous ne " sommes pas satisfaits, parce que nous n'avons pas de garantie "écrite."Son Excellence nous désigna alors Sir Clinton Murdoch et dit : " Il sait que c'est l'intention de Sa Majesté d'accorder " une amnistie générale, afin de rétablir la paix dans ce pays. " De plus, vous avez vu ma proclamation ; êtes-vous bien renseignés sur ce qu'elle contient ? " Je répondis que j'avais eu connaissance de la proclamation, mais que je ne m'en rappelais pas textuellement. J'ajoutai que la proclamation du 6 décembre ne faisait que promettre l'amnistie, mais que ce que je voulais, c'était la proclamation de l'amnistie promise. Sir Clinton Murdoch dit : " Vous n'avez rien à craindre. Sa Majesté ne

(1) *Témoignages du Rév. M.Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest*, p. 71.

" désire qu'une chose, passer l'éponge sur tout ce qui a eu lieu " dans le Nord-Ouest et rétablir la paix. Elle désire mettre " cette province en état de devenir prospère tout comme les " autres provinces anglaises..." Je dis que j'étais peiné de n'avoir rien par écrit à montrer au peuple: Il répliqua: " Lors- " que vous traitez avec des hommes comme le sont ceux en pré- " sence desquels vous vous trouvez, il n'y a pas nécessité de don- " ner des garanties écrites. " Il me dit en faisant usage d'une expression française: " Il ne faut pas trop mettre les points sur " les i: vous devez nous laisser une certaine latitude, et vous y " gagnerez. " J'ajoutai alors: " S'il n'y a rien à craindre, je " me fie à votre parole (1)."

" Les délégués acceptèrent cette promesse d'honneur. "

Lettre de M. Ritchot à Sir George, le 18 mai 1870.

Malgré des promesses si explicites et si nombreuses, M. Ritchot craignait de quitter Ottawa sans que l'amnistie lui fut assurée par écrit. C'est pourquoi il écrivit à Sir George-Etienne Cartier le 18 mai: "Les questions soulevées par la 19e clause de nos instructions, surtout l'amnistie, sont de la plus haute importance. J'ose espérer, et le passé m'est une garantie pour l'avenir, que vous pourrez nous procurer, avant notre départ, toutes les garanties promises par Sir John et par vous au sujet de ces questions de la plus haute importance. "

Entrevue des délégués avec le Gouverneur. 19 mai 1870.

Le 19, Sir George, avant de répondre à cette lettre, fit mander le Rév. M. Ritchot et M. Scott (le troisième délégué étant parti pour l'Ecosse), et les conduisit à Rideau Hall, résidence du Gouverneur Général. Là, les délégués furent reçus par Son Excellence dans une audience particulière, qui fut comme la conclusion des négociations, et où le Gouvernement, par l'intermédiaire même du représentant immédiat de la Reine, protesta de sa volonté

---

(1) *Témoignages de M. Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest*, pp. 71-72. M. Ritchot a fait cette déclaration sous la foi du serment; il l'a répétée dans un affidavit spécial que nous avons cité plus haut. " Cette déclaration donnée par un homme de la position et du caractère de M. Ritchot, dit Mgr Taché, devrait suffire à elle seule, et l'on comprend facilement qu'elle ne peut qu'ajouter à nos convictions, nous qui avons tant d'autres preuves que l'amnistie a été promise au nom de Sa Majesté." — *L'Amnistie*, p. 17.

" *d'observer tout ce qui avait été demandé par la population de la Rivière-Rouge et de lui donner pleine satisfaction, notamment en ce qui concernait l'amnistie.* " " Le Gouverneur Général, en présence de Sir George-Etienne Cartier,—nous citons la relation faite plus tard sous la foi du serment par le Rév. M. Ritchot,— renouvela aux délégués en personne l'assurance que l'amnistie serait certainement accordée, bien plus qu'elle serait rendue à Manitoba avant l'arrivée du Lieutenant-Gouverneur de la Province, et qu'en attendant la proclamation, il (le Gouverneur Gé-Général) donnerait des ordres pour qu'aucune des personnes impliquées dans les troubles de 1869 et 1870 ne fût inquiétée à ce sujet (1). "

Dans l'entrevue précédente, le Rév. M. Ritchot déclara au Gouverneur Général qu'il ne quitterait pas Ottawa sans avoir une *garantie écrite* de l'amnistie. " Son Excellence, raconte le principal délégué, répondit qu'elle nous transmettrait le lendemain une assurance écrite que l'amnistie serait accordée (2)."

" Le 23, poursuit le même témoin, j'allai chez Sir George-Etienne Cartier, et je me plaignis de n'avoir pas reçu le document que j'attendais de Son Excellence. Je le trouvai occupé à écrire une réponse à ma lettre du 18, réponse qu'il me donna (3)." Lettre de Sir George, 23 mai.

L'amnistie y était promise dans les termes suivants : " Je désire attirer votre attention sur l'entrevue que vous avez eue avec Son Excellence le Gouverneur Général le 19 courant, à laquelle j'étais présent, et où il a plu à Son Excellence d'exprimer que la politique libérale que le Gouvernement se propose de suivre

(1) Déclaration faite sous la foi du serment par M. l'abbé Ritchot devant Narcisse Valois, écuyer, juge de paix pour Montréal, en date du 13 novembre 1873.

Voir de plus amples détails sur cette entrevue dans les *Témoignages du Rév. M. Ritchot devant le Comité du Nord Ouest*, p. 13.

(2) *Témoignages du Rév. M. Ritchot*, p. 73.

(3) *Ibid.*

à l'égard des personnes auxquelles vous vous intéressez est correcte, et est celle qui devrait être adoptée (1)."

Cette réponse renfermait une nouvelle promesse de l'amnistie, au nom du Gouverneur Général comme au nom de son Ministre. Mais le Père Ritchot, dont la rude franchise s'est toujours d'instinct défiée des diplomates, voulait quelque chose de plus. "J'acceptai cette lettre de Sir George-Etienne Cartier, dit-il, mais j'exigeai de plus le document que j'attendais de Son Excellence, en attendant la proclamation de l'amnistie. Au lieu de ce document cependant, M. J.-C. Taché me transmit, au nom de Sir George-Etienne Cartier, une pétition adressée à la Reine et qui devait être signée par moi. Je refusai nettement d'abord de signer cette pétition ; j'étais alors le seul délégué à Ottawa, M. Black étant parti pour l'Ecosse et M. Scott pour New-York. M. Taché, au nom de Sir George-Etienne Cartier, me dit que cette pétition était seulement un moyen de donner une heureuse solution aux négociations relatives à une proclamation d'amnistie, et que si le Gouvernement n'avait pas été disposé à l'appuyer, il ne l'aurait pas préparée pour me la faire signer, et qu'en outre elle n'était qu'une affaire de forme (2)." Sur les instances d'un intermédiaire si bienveillant, le P. Ritchot signa la pétition.

Autres promesses encore.

Il eut une nouvelle entrevue avec Sir George-Etienne Cartier au sujet de la pétition. "Il m'assura, raconte-t-il, que je ne serais nullement troublé au sujet de cette pétition, qu'elle était seulement un moyen d'obtenir la proclamation (3)." Car, di-

---

(1) Lettre produite par M. Ritchot dans ses *Témoignages devant le Comité du Nord-Ouest*, nº 58, p. 74.

L'hon. George Futvoye, qui écrivit cette lettre "sous la dictée de Sir George lui-même", a rendu plus tard ce témoignage devant le Comité du Nord-Ouest sous la foi du serment : " Relativement au dernier paragraphe de la lettre elle-même, j'ai toujours entendu dire à sir George que les expressions : " *La politique libérale que le gouvernement se propose de suivre à l'égard des personnes auxquelles vous vous intéressez..* ," faisaient allusion à une *amnistie générale*, qui serait accordée et *s'étendrait à toutes les offenses passées*." — *Rapport du Comité du Nord-Ouest*, p. 170.

(2) *Témoignage du Rév. M. Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest*, p. 76.

(3) *Ibid.*, p. 76.

sait-il, " vu la surexcitation des esprits, il est prudent d'employer tous les moyens qui peuvent arriver au but sans soulever les préjugés ; dans un pays comme celui-ci, où il y a des intérêts divers en conflit et plusieurs partis, il est sage d'user des moyens qui froissent le moins possible l'opinion d'un certain nombre d'individus, du moment qu'ils mènent au même résultat. " C'est pourquoi, " afin que le Gouvernement et le Gouverneur ne fussent pas compromis," il le priait de signer lui-même la pétition (1).

M. Ritchot eut encore des entrevues avec Sir George-Etienne Cartier, le 25, le 26, le 27 et le 28 mai. "Dans chacune d'elles, atteste le témoin, le Ministre me parla dans le même sens quant à la pétition et à l'amnistie. Il me dit que je devais être tranquille, que je ne devais pas me fatiguer la tête à ce sujet, et que les hommes avec qui je négociais, s'y connaissaient en fait d'affaire (2)." M. Ritchot lui répliquait qu'il n'était pas satisfait, parce qu'il n'emportait pas la promulgation de l'amnistie ou au moins une *promesse écrite.* " Sir George me dit, raconte le délégué, que ce que j'avais en ma possession équivalait à la proclamation d'une amnistie, vu que celle-ci arriverait avant toute autorité dans le Nord-Ouest ;... que ce qui m'avait été dit dans nos entrevues avait dû me convaincre que le Canada était plus intéressé que le Nord-Ouest à faire proclamer l'amnistie ; que le Gouvernement canadien avait commencé la grande œuvre de la Confédération, que sans l'amnistie toute cette œuvre serait perdue et que le peuple du Nord-Ouest pouvait rester tranquille jusqu'à ce que l'amnistie fût proclamée (3)." " Telle est, con-

(1) *Témoignages*, p. 77.

Après toutes ces déclarations, on pourrait croire que le Gouverneur recommanderait au moins la pétition ; or, il la transmit à lord Granville sans l'accompagner d'un seul mot favorable, comme on peut le voir dans sa lettre du 30 mai 1870. *Rapport du Comité du Nord-Ouest*, n° 136, p. 194). Il transmit absolument dans les mêmes termes, le 6 juillet suivant, une pétition du Dr James Lynch contre l'amnistie, pétition pleine de faussetés et de passion jusqu'au ridicule. — *Rapport...*, n° 139, p. 195.

(2) *Ibid.*, p. 76.

(3) *Ibid.*, p. 77.

clut le celebre négociateur, la substance d'un grand nombre de conversations sur le sujet, engagées de différentes manières, parce que j'étais mécontent de n'avoir pas obtenu ce que j'exigeais *(1)*."

"J'ai dit à Sir George, ajoute le même témoin, que je croyais ce qu'il disait, mais que j'étais anxieux pour le faire croire aussi dans le Nord-Ouest. Sur ce, il dit: "Assurez à Riel et à "ses partisans que l'amnistie sera certainement accordée et que "s'il veut réfléchir, il s'apercevra que nous avons plus d'intérêt "que lui à ce que l'amnistie soit accordée. En outre, vous savez "ce que le Gouverneur et Sir Clinton Murdoch et tous ceux à "qui vous avez parlé ont dit sur ce sujet, et de plus, souvenez-"vous toujours de ma réponse à votre lettre où le Gouverneur "dit que la *conduite du Gouvernement sera du caractère le plus* "*libéral.*" Il ajouta : "Vous êtes trop minutieux ; vous avez "obtenu autant que vous pouviez désirer, et vous verrez que Riel "sera satisfait (2)." Et encore: "Le Gouvernement britannique et le Gouvernement canadien traiteront votre peuple comme des enfants gâtés (3)."

Toutes ces déclarations et ces promesses avaient d'autant plus de poids que Sir George faisait alors les fonctions de Premier Ministre, car l'hon. McDonald était malade.

M. Ritchot avait demandé plusieurs fois à Sir George au cours des négociations "qui devait gouverner le pays en attendant l'arrivée du Lieutenant-Gouverneur, et s'il allait nommer quelqu'un." Il me répondit, dit l'éminent délégué: "Non, "M. Riel continuera de maintenir l'ordre et de gouverner le "pays comme il l'a fait jusqu'à présent." Il me demanda, ajoute le narrateur, si je pensais que Riel était assez puissant pour maintenir l'ordre. Je lui répondis affirmativement. "Alors, répliqua Sir George, qu'il continue jusqu'à ce que le "Gouverneur arrive." Il s'informa de plus si M. Riel exigeait

(1) *Témoignages*, p. 76.
(2) *Ibid.*, p. 78.
(3) *Ibid.*, p. 7[illegible].

que le Gouverneur fût investi de l'autorité comme son successeur. Je répondis qu'il ne le ferait pas, que son gouvernement n'était que provisoire, et qu'il s'effacerait immédiatement à l'arrivée du représentant de Sa Majesté. " Très bien, dit Sir George, qu'il soit à la tête de son peuple pour recevoir le Gouverneur. "

Evidemment, reconnaître et mettre Riel à la tête du gouvernement de la Rivière-Rouge, c'est, ainsi que le remarque Mgr Taché, non seulement promettre l'amnistie, mais l'octroyer virtuellement.

Promesses de Mgr Taché à la population de la Riv.-Rouge.

Cependant on ignorait à la Rivière-Rouge ces promesses répétées; on n'y connaissait encore que les promesses faites à Mgr Taché. L'Acte de Manitoba y était connu en substance; on avait remarqué qu'aucune clause ne stipulait l'amnistie: la joie des garanties accordées par le célèbre document se trouvait tempérée par la lacune qu'on y constatait. On disait bien que l'Acte de Manitoba ne contenait pas la promulgation de l'amnistie, parce que cet Acte émanait du parlement d'Ottawa et que l'octroi de l'amnistie était du ressort exclusif de la Reine et du Gouverneur Général, comme représentant de la reine. Le bruit s'était répandu que la proclamation de l'amnistie suivrait de très près la publication de l'Acte de Manitoba. Mais deux malles arrivèrent successivement à la Rivière-Rouge sans apporter aucune nouvelle heureuse. On entendait les Ontariens affirmer bruyamment que l'amnistie *n'avait pas été accordée, ne pouvait pas être accordée, ne serait pas accordée,* parce que les Métis étaient des *insurgés* et que des *rebelles* doivent être non amnistiés, mais châtiés exemplairement. On remarqua un article publié par la *Minerve,* de Montréal, que l'on disait inspiré par un ministre fédéral, sur la *rébellion.*

Tous les regards se tournaient vers Mgr Taché, comme pour lui dire: " Que signifient toutes vos promesses? Où peuvent même mener les négociations poursuivies avec le Gouvernement canadien si l'amnistie n'est pas accordée? "

Sur ces entrefaites, le 9 juin, raconte Monseigneur de Saint-Boniface, " des individus venus des Etats-Unis eurent des entrevues avec les chefs du Gouvernement Provisoire et leur dirent qu'ils ne pouvaient pas compter sur toutes les promesses faites, que les assurances données ne seraient pas mises à exécution, et que pour une raison ou une autre, les hommes politiques du Canada refuseraient de se conformer à ces promesses. Ils dirent aux chefs que les troupes étaient en route, et que si on les laissait entrer et pénétrer dans le pays, elles deviendraient maîtresses de la situation, que les chefs seraient traduits devant les tribunaux, qu'on leur ferait leur procès et qu'ils seraient pendus (1).

" Ces représentations ne laissèrent pas d'émouvoir les chefs, poursuit le narrateur, et un ou deux d'entre eux vinrent chez moi me raconter ce qu'ils avaient appris. Je leur réitérai les assurances données au nom de Son Excellence le Gouverneur Général. Ils me répondirent que c'était fort bien, mais que ces assurances n'étaient pas l'expression des sentiments du Canada. " Voilà, me dirent-ils, les troupes canadiennes qui s'a-
" vancent, et elles sont sous le contrôle du Canada. Comme
" nous l'avons provoqué, si nous n'avons pas les mêmes assu-
" rances du Gouvernement canadien, les troupes pourront agir
" comme on nous l'a dit. "

Le malaise des esprits était si grand " qu'on pouvait craindre pour le maintien de la paix dans le pays. " Plusieurs parlaient déjà " de lever une force considérable pour aller à la rencontre des troupes " envoyées du Canada " et les attaquer à quelque point difficile de la route. " D'autres formaient " des plans encore plus dangereux. " Une brusque réaction pouvait, à la dernière heure, faire rompre l'union stipulée avec le Canada et

---

(1) On peut voir d'autres détails sur les agissements féniens dans les lettres que le Rév. M. Ritchot écrivit à sir George-E. Cartier, sur sa demande, pendant son retour d'Ottawa à la Rivière-Rouge, de Saint-Paul, de Saint-Cloud, de Georgetown. — *Témoignages* ....., n°s 59-60, pp. 78-79.

Sir George connaissait bien ces agissements ; dans sa dernière entrevue avec M. Ritchot, le 28 mai, il le pria de tenir Riel en garde contre les démarches qu'on ne manquerait pas de faire sur lui. — *Ibid*,, p. 77.

rejeter le peuple trompé dans les horreurs de la guerre civile ou dans une funeste alliance avec les Etats-Unis ou même les Féniens.

Mgr Taché crut que pour prévenir de redoutables complications, il devait interpréter et suppléer le gouvernement du Canada et renouveler solennellement en son nom la promesse de l'amnistie.

Le 9 juin, au nom du gouvernement, dont il avait été et dont il était le messager pour la pacification de son peuple, *il promit de nouveau* au Gouvernement Provisoire et à tous ceux qui avaient été impliqués dans les troubles, " une pleine et entière amnistie. "

Puis le même jour, il informa de sa promesse le gouvernement d'Ottawa par une lettre adressée à M. Howe, secrétaire d'Etat pour les provinces. " Je m'empresse de vous faire part, lui dit-il, pour l'information de Son Excellence en Conseil, d'une *très importante promesse* que je viens de faire au nom du gouvernement canadien. Je comprends toute la responsabilité que j'ai assumée en prenant une pareille mesure, tandis que j'espère, d'un autre côté, que Son Excellence le Gouverneur Général et son Conseil Privé ne jugeront pas avec trop de sévérité un acte que j'ai accompli dans le but d'éviter de plus grands malheurs et d'assurer le bien-être du pays... J'ai donné solennellement ma parole d'honneur et je l'ai même promise au nom du gouvernement canadien, que les troupes sont envoyées " pour accomplir une mission de paix ; " que tous les troubles du passé seront " ou totalement ignorés ou oubliés ; que personne ne sera inquiété, soit pour avoir été chef ou membre du Gouvernement Provisoire, soit pour avoir agi sous sa direction," en un mot qu'une amnistie complète et entière (si elle n'était pas déjà décernée) serait certainement accordée avant l'arrivée des troupes, de sorte que tous pouvaient rester tranquilles et conseiller aux autres de faire de même (1). "

Lettre à M. Howe, 3 juin 1870.

(1) Cette lettre est reproduite intégralement dans les *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, pp. 32-33.

Lettre à Sir Georges Cartier, [illegible] juin 1870.

Le lendemain il écrivit à Sir Georges-Etienne Cartier, le principal représentant de la race française dans le gouvernement fédéral, pour lui faire part de la promesse qu'il venait de faire à nouveau et le prier d'employer son crédit pour en procurer une complète et prompte exécution: " Au risque de fatiguer, d'importuner et même d'embarrasser, dit-il, je viens d'adresser une dépêche au gouvernement, pour solliciter, s'il en est besoin, une complète amnistie en faveur de notre Gouvernement Provisoire. J'ai à cet égard engagé ma promesse la plus solennelle, et cela pour empêcher la terrible réaction qui nous menace... Comme certains esprits s'échauffent et qu'il y a encore des Ontariens parmi les sauvages pour les exciter, j'ai cru devoir donner l'assurance que nous n'avons rien à craindre pour personne, en nous confiant aux intentions généreuses du gouvernement. En un mot, j'ai promis, sur ma parole d'honneur, que *personne ne serait inquiété*. J'ai la confiance que le gouvernement ne me donnera pas un démenti qui serait pénible pour moi et dangereux pour tant d'autres... Par toutes les malles, MM. Riel et O'Donaghue reçoivent des lettres des Féniens; mais je puis vous assurer qu'ils ne leur répondent point et que jusqu'à présent ils refusent leurs services. Ce serait trop malheureux, au moment où les choses semblent devoir s'arranger à l'amiable, de venir par des arrestations, rouvrir tant de plaies à peine cicatrisées et nous replonger dans des difficultés inextricables... Je comprends la difficulté de reconnaître le Gouvernement Provisoire. D'un autre côté, comme ce sont les proclamations de M. McDougall qui l'ont fortifié en renversant l'ancien régime; comme personne ne songe ici, jusqu'à l'entrée dans la Confédération, à un autre gouvernement; de plus, comme la mort de l'infortuné Scott n'a point eu ici l'effet qu'elle a produit en Canada, j'ai la certitude que le gouvernement sera assez généreux pour tout pardonner et ne pas s'exposer à replonger le pays dans un abîme dont il serait peut-être impossible de le retirer... Parmi ceux qui ont le plus blâmé le mouvement, plusieurs personnes très respectables le trouvent justifiable en présence de l'excitation d'Ontario, des sottises de McDougall et des fureurs de McKenzie et autres. De fait,



que serions-nous devenus, livrés à la merci de pareils maîtres (1) ?..."

Sept jours après, le 17 juin, M. Ritchot arrivait d'Ottawa ainsi que nous l'avons rapporté. Le président et plusieurs membres du Gouvernement Provisoire, et un grand nombre d'habitants vinrent le recevoir au bateau. "Je leur communiquai immédiatement mes informations, raconte le Père Ritchot. Quant à l'amnistie, j'assurai à Riel et à ses amis qu'elle serait proclamée, qu'elle m'avait été promise comme condition *sine quâ non* de nos arrangements. Riel me demanda s'il y avait quelque chose de consigné par écrit à ce sujet. Je lui répondis que j'avais un document écrit qui, par lui-même, ne lui donnerait peut-être pas satisfaction si je n'avais pas en outre certaines explications, mais qu'après avoir entendu ces explications, j'espérais qu'il serait content. Je lui donnai alors quelques explications, auxquelles il répondit que puisque je les avais trouvées suffisantes, il espérait qu'elles le seraient (2)."

Arrivée de M. Ritchot.

Relations concernant l'amnistie.

"Je suis convaincu que tout ira bien, écrivait-il le lendemain à Sir George-Etienne Cartier, pourvu toujours que l'amnistie nous arrive à temps (3)."

Il eut de suite une longue entrevue avec Mgr Taché ; il lui fit le récit détaillé des négociations, spécialement en ce qui concernait l'amnistie. "Sur ce dernier point, il assura à l'Evêque qu'il y avait une promesse d'amnistie pleine et entière donnée par le Gouverneur Général et par Sir Clinton Murdoch au nom de Sa Majesté la Reine (4)."

Le 23 juin, le Rév. M. Ritchot expliqua devant l'Assemblée Législative du Gouvernement Provisoire tout ce qui lui avait été dit sur l'amnistie. Il lui lut spécialement sa lettre du 18 mai à Sir George-Etienne Cartier, et la réponse de celui-ci en date du

(1) Lettre du 10 juin 1870.

(2) *Témoignages du Rév. M. Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest*, p. 79.

(3) *Fort-Garry*, 18 *juin* 1870. Cette lettre se trouve dans les *Témoignages du Rév. M. Ritchot*, n° 61, p. 80.

(4) *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, p. 35.

23 mai : ces deux lettres furent immédiatement transcrites dans les actes de l'assemblée (1).

C'est après toutes ces communications privées ou officielles que tous résolurent unanimement d'accepter l'Acte de Manitoba et d'entrer dans la Confédération.

" Plus tard, ajoute le vénérable délégué, j'expliquai dans ma paroisse à une assemblée publique les promesses qui m'avaient été faites, et je déclarai que je n'avais aucun doute que ces promesses seraient immédiatement remplies. J'ai affirmé, dans diverses assemblées, que l'amnistie, qui devait être accordée, comprendrait tous les faits accomplis jusqu'à l'arrivée du Gouverneur et que j'étais autorisé à le dire par les Ministres du Gouvernement canadien (2). "

Lettre à Mgr Grandin, 23 juin 1870.

Mgr Taché exprime sa joie et ses espérances dans une lettre qu'il écrit à son ami de Saint-Albert le 23 juin : " M. Ritchot, lui dit-il, est de retour de sa délégation en Canada. Le résultat obtenu est magnifique, bien supérieur à tout ce que l'on pouvait attendre ou espérer. Avec les concessions obtenues, la position de notre peuple est assurée contre les empiétements du protestantisme. Certains fanatiques du Haut-Canada avaient compté nous écraser, et ils ont reçu une ruade qui les humilie et réduit leurs forces à un point qu'ils ne sont plus dangereux. Espérons que notre peuple saura profiter des avantages qui lui sont offerts (3)."

Il ajoute dans sa sollicitude pour le Nord-Ouest : " Ce qui vient de se faire en faveur des métis de la Rivière-Rouge est un principe posé en faveur de la Saskatchiwan, en sorte que nos gens auront combattu pour les vôtres. Ceci ne veut pas dire que j'approuve ou admire *tout* ce qui s'est fait. Non, tant s'en faut ; mais je veux dire que le bon Dieu, dans le dessein miséricordieux de sa divine Providence, s'est servi de tout ce qui s'est

---

(1) *Témoignages du Rév. M. Ritchot devant le Comité du Nord-Ouest*, pp. 81-82.

(2) *Ibid.*, p. 82.

(3) *Saint-Boniface*, 23 *juin* 1870. -- Archives de l'évêché de Saint-Albert.

passé pour empêcher l'oppression du catholicisme. Le jubilé, le concile nous ont valu ces grâces extraordinaires qui nous sauvent et dont nous avions tant besoin (1). "

Malgré les promesses répétées du gouvernement et de tous ceux qui le représentaient, il restait dans quelques esprits, peut-être même dans Mgr Taché, comme des tentations de doute sur l'amnistie.

Départ de St-Boniface.

L'Evêque de Saint-Boniface, qui donnait à l'octroi d'une complète amnistie une si grande importance, sans attendre la réponse du Gouvernement à sa réponse du 9 juin, résolut d'aller trouver lui-même les Ministres et le Gouverneur Général. Il voulait d'ailleurs porter lui-même au Gouvernement canadien le consentement officiel de la population au transfert du pays et son acceptation de l'Acte de Manitoba ; c'était en effet le résultat et la conclusion de la mission qu'il avait reçue quatre mois auparavant.

Il partit de Saint-Boniface le 27 juin 1870, arriva à Ottawa "le 11 ou le 12 juillet (2). " Le Gouverneur était à Niagara ; Sir John-A. McDonald était malade et ne pouvait s'occuper d'affaires ; Sir George Cartier était à Montréal.

Entrevues de Mgr Taché avec Sir George. L'amnistie est de nouveau promise plusieurs fois.

Monseigneur partit le lendemain matin pour Montréal et eut plusieurs entrevues avec Sir George-Etienne Cartier. Il reçut du ministre à plusieurs reprises l'assurance que les promesses données à M. Ritchot par lui-même et par Sir John McDonald étaient bien exactes (3), que " l'amnistie avait été promise et qu'elle ne pouvait tarder à être promulguée (4)."

Réponse de M. Howe, 4 juillet 1870.

Cependant Mgr Taché put se convaincre aisément que le gouvernement fédéral avait peur des Ontariens. Il lut la lettre que le gouvernement canadien venait de lui adresser en réponse à sa dépêche du 9 juin et qu'il n'avait pas pu recevoir à Saint-Boniface à cause de son départ précipité : " Le gouvernement

(1) *Témoignages......*,

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 36.

(4) Notes sur l'amnistie communiquées par Mgr Taché à l'hon. A. Dorion, novembre 1878.

canadien, lui disait M. Howe de la part des Ministres, n'a pas le pouvoir, comme gouvernement, d'accorder une amnistie; et j'ajouterai que le gouvernement n'est pas en mesure d'interposer sa médiation pour obtenir de Sa Majesté l'exercice de la clémence royale. Les ministres impériaux de Sa Majesté peuvent seulement aviser la Reine dans une matière aussi importante, lorsqu'ils sont appelés à le faire. Il n'y a pas de doute que Sa Majesté, avisée par ses ministres, après un calme examen des circonstances, saura remplir ce devoir de haute responsabilité d'une manière modérée et judicieuse. Ces explications sont données à Votre Grandeur, afin qu'il soit bien compris que la responsabilité de l'assurance d'une amnistie complète donnée par Votre Grandeur ne saurait retomber aucunement sur le gouvernement canadien (1)."

Oui, c'est à la Reine à accorder l'amnistie; mais elle la donnera si le Gouvernement canadien la demande: pourquoi n'est-il plus "en mesure d'interposer sa méditation" quand quelques semaines auparavant il a déclaré aux délégués qu'il "était en mesure de garantir l'octroi de l'amnistie?"

Voilà un recul; c'est le premier; nous en verrons d'autres: le gouvernement a et aura peur des fanatiques d'Ontario.

Sir George-Etienne Cartier communiqua à Mgr Taché un autre document: c'est la réponse qu'il avait faite à la lettre que l'Evêque lui avait adressée le 10 juin: "Vous ne devez pas douter, d'après ce que vous avez lu dans les journaux, lui disait-il confidentiellement, qu'Ontario, et une partie de la province de Québec et des provinces maritimes, sont vraiment opposées à une amnistie. Mais "heureusement pour le peuple de la Rivière-Rouge, que la question de l'amnistie est du ressort de Sa Majesté la Reine, et non du Gouvernement canadien." Le Père Ritchot a dû expliquer à Votre Grandeur tout ce qu'il en est à ce sujet, la pétition qu'il a adressée à la Reine, et les entrevues qu'il a

(1) Lettre de M. Howe à Mgr Taché, *Ottawa*, 4 *juillet* 1870. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface. — Cette lettre est reproduite intégralement dans la déposition de Mgr Taché devant le *Comité du Nord-Ouest*, pp. 34-35.

eues avec Sir John Young. Si l'amnistie dépendait et était du ressort du Gouvernement canadien, composé d'éléments hétérogènes, “ elle serait en grand danger. ” Mais, je vous le réitère, il est heureux que ce soit Sa Majesté, aidée du conseil de ses ministres, qui aura à décider cette question (1).” Sir George ajoute cette confidence : “ Je dois vous avouer que votre lettre du 9 juin dernier à M. Howe, relativement à l'amnistie, a jeté un peu de crainte et d'effroi parmi plusieurs de mes collègues qui craignent et redoutent l'opinion d'Ontario et de certaines autres parties de la puissance sur cette question. M. Howe, pour dissiper ces craintes, vous a adressé hier une réponse officielle dans le but de les calmer (2).”

Mais Sir George-Etienne Cartier, tout en faisant ces communications et en témoignant que les clameurs des Ontariens ne laissaient point au Gouvernement sa liberté, protestait que “ le rapport fait par M. Ritchot à la population de la Rivière-Rouge était en tout conforme à la vérité (3). ”

“ Cela est vrai, rien n'est changé, ajouta-t-il; nous attendons la proclamation de jour en jour, et si vous restez quelques semaines, elle arrivera avant votre départ (4).”

“ Sir George - Etienne Cartier insista alors, poursuit Voyage à Niagara. Entrevue de Mgr Taché avec le Gouverneur, [illegible] juillet 1870
Mgr Taché dans la relation qu'il a faite de ces événements sous la foi du serment, pour que je me rendisse à Niagara où se trouvait le Gouverneur Général. Il dit : “ Vous verrez le Gouver-“ neur Général et il vous donnera la même assurance.” Je lui dis : “ Je ne puis aller à Niagara. Il ne me reste plus que deux “ ou trois semaines à passer en Canada, et j'ai à m'occuper des “ affaires de mon diocèse. De plus je prendrai votre parole. Je “ ne demande pas d'autres négociations Il insista pour que je me rendisse à Niagara afin que je visse le Gouverneur Général.”

---

(1) Lettre de sir George Cartier à Mgr Taché, 5 *juillet* 1870. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface. — On peut la voir dans les *Témoignages*......, n° 16, pp. 38-39.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Témoignages*..... , pp. 39-40.

Mgr Taché partit de Montréal pour Niagara quelques jours après, en la compagnie de Sir George-Etienne Cartier, qui voulait l'accompagner lui-même auprès du Gouverneur. " Nous nous embarquâmes, raconte-t-il, sur le bateau à Prescott, et à notre arrivée à Kingston, des télégrammes furent remis à Sir George-Etienne Cartier, disant qu'il y avait beaucoup d'agitation à Toronto, et que le peuple allait l'insulter, vu qu'il voyageait de concert avec le traître évêque Taché. Je vis que la chose présentait des difficultés, et j'offris de retourner sur mes pas. Je ne craignais pas d'être insulté moi-même ; mais je ne désirais pas être cause qu'il fût insulté. Je lui dis : " Si vous n'avez pas " d'objection, je retournerai à Montréal ; je ne désirais pas me " rendre à Niagara." Sir George répliqua : " Je suis prêt à leur " faire face ; continuons notre trajet." Après notre départ de Kingston, une courte délibération eut lieu, et Sir George vint vers moi et dit : " Il serait mieux, peut-être, de ne pas se mon-" trer ensemble à Toronto." Je lui dis : " Je suis prêt à débar-" quer dans quelque port des Etats-Unis, si vous le jugez conve-" nable. " Cette proposition fut agréée, et je débarquai à Oswego (1), " " malgré l'immense humiliation, dit ailleurs le prélat, que j'éprouvais à la pensée que moi, sujet anglais, canadien de naissance et de cœur, que moi, qui venais de remplir consciencieusement une mission, que m'avait confiée le représentant de ma Souveraine, j'étais obligé de débarquer *sur la terre étrangère*, parce que ma compagnie exposait un Ministre de la Couronne à recevoir les insultes d'une populace excitée par des hommes que la société met à sa tête. Oui, je fus si profondément humilié que si j'avais suivi mon inclination, j'aurais télégraphié à Toronto et m'y serais rendu de suite pour donner aux auteurs de ces indignités la faculté de réaliser leur projet (2).'

D'Oswego, Mgr Taché alla à Buffalo. " A Buffalo, dit-il, j'eus tout le loisir de lire les articles de la presse américaine sur

(1) *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest.* — Dans les *Journaux de la Chambre des Communes*, t. VIII, appendice 6, p. 40.

(2) *Encore l'Amnistie*, p. 21.

" l'*indignation meeting* " tenu à Toronto à mon occasion, les violents discours qui s'y prononcèrent, etc., etc. Si j'avais fait connaître aux feuilles publiques de nos voisins par quel concours de circonstances je me trouvais à Buffalo, il est facile de comprendre combien la *loyauté* et la *liberté* tant vantées des sujets anglais, leur auraient paru mal sauvegardées dans la plus populeuse province de la Confédération canadienne (1)."

" Le samedi 23 juillet, poursuit le narrateur, j'arrivai à Clifton-House, Niagara, pour voir Son Excellence, et cela, qu'on le remarque bien, aux sollicitations réitérées de celui qui alors ", à cause de la maladie de Sir John-A. McDonald " tenait lieu de Premier Ministre. J'ignore jusqu'aux premiers rudiments du code des diplomates ; mais si la réception que me fit alors lord Lisgar est ce que veut la diplomatie, je désire ne devenir jamais expert en cet art. Dans un langage très peu flatteur pour le courage de Son Excellence, Sir George-Etienne Cartier me fit connaître la répugnance que le Gouverneur témoignait à me voir, après l'agitation manifestée à Toronto. Je voulus absolument me retirer, car cette " sénile pusillanimité, " dans la personne du représentant de l'autorité souveraine, me parut encore plus étonnante que les démonstrations hostiles du peuple (2)."

" Je puis m'en retourner maintenant, dis-je à Sir George, " vous savez que je ne désirais pas venir ici. " Sir George dit : " Non, il faut que vous voyez le Gouverneur." " Sir George était visiblement affecté. Pour ne pas augmenter sa peine, je consentis à voir le Gouverneur (3). " " Après une courte attente, Sir George revint et dit que le Gouverneur était prêt à me recevoir (4). " " Je me rendis aux appartements qu'occupait Son Excellence, et quelle ne fut pas ma surprise de rencontrer le Gouverneur lui-même au seuil de sa porte, les deux bras

---

(1) *Encore l'Amnistie......*, p. 21.

(2) *Ibid.*, p. 21.

(3) *Témoignages......*, p. 40.

(4) *Encore l'Amnistie*, p. 22.

élevés, les deux mains en avant, en signe de répulsion, la voix émue et me disant: “Je suppose que vous n'êtes pas venu ici “pour parler politique, je ne puis point parler politique avec “vous (1).” “Je lui dis: “Je suis convaincu que vous con-“naissez le but de mon voyage. J'ai quitté Montréal, non d'a-“près mes désirs, mais à la demande de votre Ministre. Et je “suppose que Sir George vous a dit pourquoi je suis venu.” Il répliqua: “Il y a beaucoup de difficulté au sujet de toutes “ces questions, et je ne désire pas en conférer.” Je lui dis : “Si “Votre Excellence n'est pas en position de traiter ce sujet, je “suis prêt à me retirer (2).”

“Invité au contraire à entrer et à m'asseoir, je le fis, en proie au double sentiment du respect que je devais au représentant de ma Souveraine, et de la surprise que me causait une pareille réception dans de pareilles circonstances... Car enfin, c'est le Gouvernement de Lord Lisgar qui m'avait demandé de Rome ; c'est une lettre autographe de Son Excellence qui, le 16 février, me remerciait de ce que je faisais pour le *Gouvernement de Sa Majesté*. J'apportais l'assurance que l'œuvre de pacification à laquelle on m'avait associé était complète; un Ministre de la Couronne m'avait comme forcé à un voyage qui me répugnait; ce Ministre avait été menacé d'être insulté à mon occasion; j'avais été moi-même, par délicatesse pour mon compagnon, forcé à chercher refuge sur la terre étrangère. Il me semble que dans des circonstances pareilles, j'avais droit d'attendre une autre réception de lord Lisgar (3).”

La conversation s'engagea entre l'Evêque et le Gouverneur sur “les affaires de la Rivière-Rouge.” “J'attirai naturellement l'attention de Son Excellence, dit Mgr Taché, sur la question de l'amnistie. Après m'avoir fait part de sa répugnance à parler de cette question, “il me montra sa proclamation du 6 décembre, qui était sur la table,” et dit: “Voici ma proclamation;

(1) *Témoignage* ....., p. 10.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

" elle règle toute la question." Il ajouta : " Voyez Sir George
" Cartier, il connaît mes vues sur ce sujet, et il vous dira
tout (1)."

La proclamation du 6 décembre a promis l'amnistie; Sir George Cartier en a répété l'assurance plus de dix fois: pourquoi alors craindre de la promettre de nouveau et d'en demander aussitôt l'octroi à la Reine? La réponse est claire: Pilate entend les vociférations du peuple d'Ontario et voudrait délivrer Jésus sans mécontenter la plèbe.

Cependant, malgré sa peur des vociférations de Toronto, le Gouverneur était trop près des négociations et des promesses, ajoutons, il était trop loyal pour démentir le prochain octroi de l'amnistie. " Dans cette entrevue, observe Mgr Taché, Son Excellence, sans me faire de nouvelles promesses, me laissa dans la conviction que les anciennes n'avaient point été rétractées... Puis il insista pour que je conférasse de nouveau avec Sir George, comme connaissant toute sa pensée, et Sir George me répéta ensuite ce qu'il m'avait déjà dit, que l'amnistie était certaine et que j'avais bien fait de la promettre (2)." Evidemment, écrira plus tard Mgr de Saint-Boniface, " si j'étais dans l'erreur " et avais mal compris les promesses qui m'avaient été faites, on était tenu en *honneur* et en *justice* de me le dire. Si alors Son Excellence ou son Ministre m'avait averti que je m'étais trompé, en promettant l'amnistie telle que je la leur indiquais, j'aurais été le premier à le reconnaître et à l'avouer franchement aux intéressés; et si ensuite j'avais cru devoir demander l'amnistie, au lieu de la réclamer en vertu d'une promesse, j'aurais fait valoir d'autres motifs et nous n'aurions pas eu toute l'agitation que cette question a soulevée (3)."

" Je ne quittai l'appartement de lord Lisgar, poursuit Mgr Taché, que pour faire place à l'hon. Adams-George Archibald, qui y fut immédiatement assermenté comme Lieutenant-Gouverneur de la nouvelle Province de Manitoba (4)." Celui-ci

(1) *Témoignages......*, p. 41.
(2) *Ibid.*
(3) *Encore l'Amnistie*, p. 22.
(4) *Ibid.*

attesta plus tard que Sir John Young lui avait dit que l'Evêque de Saint-Boniface était venu lui parler de l'amnistie. L'Evêque lui avait dit à Montréal qu'une amnistie avait été promise, et lui-même avait répondu que " dans les circonstances, la conclusion logique à tirer semblait être qu'il fallait qu'il y eût une amnistie (1)."

Ce même jour, à la suite de l'entrevue que nous venons de raconter, dans une conversation particulière à laquelle prenaient part l'Evêque et divers personnages, M. Turville, secrétaire privé du Gouverneur, " fit une insinuation que j'entendis pour la première fois, dit Mgr Taché, allant à dire qu'il faudrait probablement faire une distinction à l'égard de ceux qui étaient concernés dans les troubles de la Rivière-Rouge. " " J'attirai, poursuit-il, l'attention de Sir George Cartier sur cette observation de M. Turville. Je l'appelai à l'écart et je lui dis: " Qu'est-ce que cela veut dire ? " Sir George Cartier répondit: " M. Turville est un excellent homme, mais il ne connaît rien " de ces matières-là, de sorte que ce qu'il dit ne doit pas vous " mettre mal à l'aise (2)."

Télégramme de Sir George Cartier à la Riv. Rouge.

Avant de quitter Niagara, Mgr Taché représenta à Sir George Cartier la nécessité d'envoyer à la population de la Rivière-Rouge une assurance expresse de l'amnistie, " vu que les journaux niaient que l'amnistie eût été accordée." Le Ministre y consentit et rédigea, de concert avec l'Evêque, un télégramme pour déclarer que la promesse de l'amnistie n'avait point été révoquée.

Mémoire [illegible] de Mgr Taché, 2 juillet.

Le Gouverneur, avant de quitter Mgr Taché, lui demanda de lui soumettre par écrit les observations qu'il lui avait faites de vive voix sur la nécessité d'accorder l'amnistie. L'Evêque rédigea un petit mémoire le jour même à Hamilton. Il se plaint que " le parti loyal " demande avec tant d'instance la punition des meurtriers de Scott, alors que ce parti est lui-même coupable du meurtre de Parisien, accompli avec tant de barbarie; il remarque que s'il n'y a eu qu'un seul " seul homme exécuté par la population soulevée, " " c'est une preuve évidente que la soif du

(1) *Encore l'Amnistie*, p. 23.

(2) *Témoignages......*, p. 44.

sang et l'esprit de vengeance n'étaient pas la passion qui inspirait ce peuple en armes ; " " que si les plus coupables et les plus rebelles devaient être punis, le châtiment pourrait bien être infligé à quelques-uns de ceux que l'on exalte comme les champions de la loyauté, de l'honneur et du devoir. " " Je prendrai la liberté de dire, ajoute-t-il, que j'ai puissamment contribué à la pacification des troubles de la Rivière-Rouge et j'ai, par là même, écarté des complications qui auraient eu les plus déplorables conséquences. " Or, " la promesse de l'amnistie m'a puissamment aidé à assurer le résultat obtenu. Si je n'avais pas été convaincu moi-même que l'amnistie serait donnée, si je n'avais pas insinué cette conviction dans l'esprit du peuple, je n'aurais certainement pas eu le succès qui a couronné la mission que le gouvernement de Votre Excellence m'avait confiée. Guidé par ce que j'avais entendu à Ottawa, par la Proclamation de Votre Excellence en date du 6 décembre, par une lettre de Sir J.-A. McDonald en date du 17 février, effrayé des dangers d'une résistance désespérée, de l'intervention étrangère, convaincu que Notre Gracieuse Souveraine pardonnerait volontiers à des sujets qui ne s'étaient égarés que parce qu'on avait eu bien des torts à leur égard et voyant des *irrégularités de tout côté,* j'ai cru pouvoir donner une assurance positive et solennelle qu'un pardon complet serait accordé, je l'ai donc promis... Si l'amnistie n'est pas accordée, je passerai aux yeux de certaines gens pour avoir voulu tromper le peuple et n'aurai fait, peut-être, que préparer une terrible réaction. Ceux qui ne pourront pas croire à une fourberie de ma part croiront facilement que j'ai été dupé par le gouvernement du Canada. Je pousserai l'excès de la franchise jusqu'à dire qu'en effet j'aurai été trompé. Car il m'est impossible de comprendre autrement l'ensemble de ce qui m'a été dit à Ottawa. S'il suffit aux *loyaux habitants* de Toronto de convoquer une "indignation meeting" pour influencer les affaires de la Rivière-Rouge, tout le monde conviendra facilement qu'il nous est impossible de compter sur les mesures libérales ou même sur la justice la plus élémentaire. Je com-

prends facilement la position faite au cabinet de Votre Excellence par ces démonstrations qu'inspire l'esprit de parti bien plus que l'horreur du crime. Mais c'est au tribunal de notre Souveraine que nous en appelons. Puisse la faible voix d'un sujet humble mais soumis et dévoué, arriver jusqu'au pied de son trône (1)!"

[illegible] petit corps de troupes régulières

Deux jours après, le 25 juillet, Mgr Taché adressa au Gouverneur Général, au nom des habitants du Manitoba, une requête pour solliciter l'envoi "d'une garde protectrice régulièrement organisée et au service des autorités locales," "d'une couple de cents hommes." Il en apporte trois raisons: 1° "Des indiscrétions, qu'il est difficile de qualifier, ont jeté les tribus sauvages dans un état d'agitation tel que le massacre de la population blanche n'en serait pour ainsi dire qu'une conséquence naturelle... *La loyauté des sauvages* est un mot qui n'a de sens qu'auprès de ceux qui ne les connaissent pas..." 2° "Les troubles politiques ont jeté dans le Nord-Ouest des semences de dissensions: sans la présence des troupes, il y a tout lieu de craindre des actes de vengeance personnelle, suivis de terribles représailles, avec le risque de précipiter la nouvelle province dans un désastre plus grand encore que celui qu'elle vient de subir... 3° Le parti insurrectionnel s'est habitué au succès; on a compris que l'audace joue un rôle dans les choses politiques, et si plus tard on se croit vexé, il serait bien possible que l'on fît de nouvelles tentatives, comme il est possible que les nouveaux venus ou les gens humiliés s'efforceront de prendre une attitude de supériorité qui en blessant les susceptibilités, causerait les plus regrettables conséquences (2)."

[illegible] Sir George Cartier.

Mgr Taché fit le trajet d'Hamilton à Toronto en compagnie de Sir George Cartier. Le prélat rappela au ministre le propos

---

(1) Lettre au baron Lisgar, *Hamilton*, 23 *juillet* 1870. — Registre mentionné de l'archevêché de Saint Boniface. — La même lettre est reproduite dans l'*Amnistie*, pp. 18-20; dans les *Témoignages*......, n[os] 41-42, pp. 78-84.

(2) Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface. — Cette lettre se trouve dans les *Témoignages*......, n[os] 43-44.

de M. Turville. " Ne craignez rien, lui répondit celui-ci : il n'y a aucun danger pour aucun de ceux qui ont été impliqués dans les troubles. " Il assura de nouveau à l'Evêque " que l'amnistie ne tarderait pas à venir et qu'elle serait d'un caractère absolu et général (1)."

Sir George Cartier s'arrêta à Toronto. Mgr Taché poursuivit jusqu'à Montréal. Dans cette dernière ville, plusieurs personnes représentèrent à l'Evêque de Saint-Boniface qu'il ne pouvait compter sur la promesse qui lui avait été faite. Mgr Taché écrivit à Sir George Cartier pour lui faire part de ces observations. Le Ministre lui répondit d'être bien tranquille (2).

Avant de quitter Montréal, Mgr Taché télégraphia encore une fois à Sir George Cartier pour lui dire qu'il se demandait s'il n'était pas trompé ; car des personnes qu'il croyait bien renseignées l'assuraient qu'il ne fallait pas beaucoup compter " sur les promesses des hommes politiques. " Le Ministre lui répondit encore "qu'il pouvait compter sur la promesse faite (3)." Retour de Mgr Taché à St-Boniface.

L'Evêque vit le général Lindsay, qui avait sous son autorité toutes les troupes du Canada. Le général lui dit que des troupes avaient été envoyées à la Rivière-Rouge ; que " c'était une expédition de paix ; " que cet envoi n'avait rien à faire avec le mouvement de l'hiver précédent. Il engagea l'Evêque à presser son départ, afin de se trouver au milieu des siens lors de l'arrivée des troupes.

Mgr Taché partit le 8 août et fut de retour à Saint-Boniface le 23 août. " Peu après mon arrivée, dit-il, plusieurs membres du Gouvernement Provisoire traversèrent la rivière Rouge et se rendirent chez moi, à Saint-Boniface. Ils commencèrent à parler des troubles du pays ; mais je leur représentai qu'ils n'avaient pas le moindre danger à craindre, et que mon entrevue avec les autorités civiles et militaires m'avait convaincu qu'il n'y avait pas le moindre danger, de fait que la 19e clause des articles sou-

---

(1) *Témoignages......*, p. 44.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* — Dans l'*Amnistie*, pp. 22-23.

mis par le P. Ritchot et les autres délégués avait été acceptée (1). "

Arrivée des troupes au Fort Garry.

Sur ces entrefaites, " quelqu'un vint annoncer que les troupes étaient arrivées à l'embouchure de la rivière Rouge." "Je crus difficilement cette nouvelle tout d'abord, observe Mgr Taché, après ce que l'on m'avait dit en Canada relativement à la venue des troupes, (2) " car on lui avait assuré que les troupes n'arriveraient qu'après le Lieutenant-Gouverneur. Mais un second courrier vint annoncer que " non seulement elles étaient arrivées à l'embouchure de la rivière Rouge, mais qu'elles avaient même dépassé le Petit Fort Garry (3). " La nouvelle était vraie ; " Riel alla constater lui-même durant la nuit en quel endroit elles se trouvaient : il vit qu'elles étaient campées à quelques milles de Fort Garry (4). "

On a dit que les métis avaient l'intention de faire de la résistance. " Je puis faire justice de cette assertion, témoigne Mgr Taché sous la foi du serment, car il n'y avait que 10 ou 12 hommes dans le fort, le jour de mon arrivée, dont 3 ou 4 étaient invalides (5). "

" Une pluie abondante tomba durant la nuit, et l'on descendit le drapeau anglais pour cette raison ce matin-là. Je l'avais vu moi-même, dit Mgr de Saint-Boniface flotter le soir précédent (6). "

" J'étais chez moi dans la matinée, poursuit le prélat, lorsque je vis des hommes à cheval accourir à toute vitesse : c'étaient MM. Riel, O'Donaghue et deux autres qui n'étaient pas membres du Gouvernement Provisoire. Ils se rendirent à ma résidence et je leur demandai quelles nouvelles ils apportaient. Ils dirent que les troupes étaient tout près du fort. J'ouvris la porte et

(1) *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, p. 45.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*

je vis en effet les troupes qui s'avançaient tout près du fort. Je leur dis: "Vous avez quitté le fort." Riel répliqua: "Nous "avons pris la fuite pour sauver notre vie, car il est manifeste "que nous avons été trompés. Comment? dis-je. Il répliqua: "Pas plus tard que hier soir, Votre Grandeur nous a dit "qu'il n'y avait pas de sujet de crainte, et ce matin un monsieur "arriva au Fort Garry et nous avertit que nous ne pourrions "rester au fort qu'au risque de notre vie." Il nous a dit: "Si vous "ne quittez pas le fort, vous serez assurément tués." Ils quittèrent sur ce le fort de suite et laissèrent sur les lieux quelques articles qui leur appartenaient... Deux ou trois membres du Gouvernement Provisoire qui sortirent par une autre porte furent arrêtés par quelques membres de l'expédition, mais ils furent remis en liberté ensuite (1)."

L'hon. M. Howe avait annoncé l'arrivée des troupes comme "une expédition de paix, qui avait pour but d'établir sur une base solide l'autorité de la Reine et de rétablir la confiance parmi toutes les classes des sujets de Sa Majesté (2)." Provocations et sottises du colonel Wolseley.

Le colonel Wolseley, qui commandait l'expédition, avait adressé de la Baie du Tonnerre à la population de la Rivière-Rouge une proclamation, où il promettait "la paix" et "la justice" pour tous, notamment pour "les sauvages et les métis loyaux." "Les soldats que j'ai l'honneur de commander, disait-il, ne représentent point de parti, ni de religion, ni de politique, et ils sont venus exprès pour protéger la vie et les biens de tous, sans distinction de race ou de culte (3)."

Malheureusement une partie des soldats,—ce sont les paroles de l'hon. Archibald lui-même,—étaient "des volontaires qui se rendaient là avec le désir de venger le meurtre de Scott. Quelques-uns déclarèrent ouvertement qu'ils avaient *fait voeu*, avant

---

(1) *Témoignages de Mgr Taché......*, pp. 45-46.

(2) Lettre de l'hon. M. Howe, secrétaire d'Etat pour les Provinces, à Mgr Taché, *Ottawa*, 27 *mai* 1870. — Cette lettre se trouve dans les *Témoignages de Mgr Taché devant le Comité du Nord-Ouest*, pp. 30-31.

(3) On peut voir dans l'*Amnistie* de Mgr Taché le texte français de cette proclamation avec la lettre dont le colonel accompagna l'envoi d'un exemplaire à Mgr de Saint-Boniface, pp. 22-23.

de partir, de régler toute l'affaire en fusillant tout Français qui y aurait participé d'une manière ou d'une autre (1). " " L'expédition, en effet, remarque Mgr Taché, s'était organisée au moment où les plus violentes et les plus mauvaises passions surexcitaient l'opinion publique en Canada et surtout dans la province d'Ontario. Les soldats, rangés sous un drapeau qu'ils croyaient un drapeau de sang, furent nourris de fanatisme et de haine durant tout le trajet. Les mots " *rebelles, assassins, brigands,* " assaisonnant leur pitance de tous les jours, leur étaient offerts comme un délassement à leurs fatigues, et un encouragement aux efforts qui restaient à faire. Arrivés au Fort Garry, il fallait bien continuer le même stratagème, et le commandant de l'expédition eut la faiblesse d'y recourir (2). " On eut alors le singulier spectacle d'un grand " déploiement de force et d'évolutions stratégiques employées pour se saisir d'un fort vide et ouvert, sur lequel le drapeau anglais flottait jour et nuit (3). "

Le commandant en chef des troupes s'oublia à faire une harangue ou une proclamation, qui sera son éternelle honte, " discours de fanatisme et de haine, " où il alla jusqu'à traiter les métis français de " bandits. " " Quelquefois les médailles d'honneur qui brillent sur la poitrine des braves ne sont pas exemptes de la rouille ; il est à regretter que les cœurs qui battent dans ces poitrines ne soient pas toujours exempts de faiblesse... La main implacable de l'histoire, en enregistrant le courage et le dévouement du corps expéditionnaire, réprouvera la proclamation du commandant, qui s'est stigmatisé au front en essayant de flétrir tout un peuple (4)."

---

(1) Déposition de l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest*, 1874.

(2) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 27.

(3) *Ibid.*

(4) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 27.

Mgr Taché raconte en détail les voyages accomplis par les soldats de Wolseley et par Wolseley lui-même, à cette époque. " Presque tous ces voyages, conclut il, se firent *avec des métis français pour guides, au milieu de la population métisse*, dans un pays peu habité, *inconnu à tout*

Bientôt parut le "*Récit de l'Expédition à la Rivière-Rouge par un officier du corps expéditionnaire* (1)," "attribué généralement" alors "au commandant de l'expédition." Monseigneur de Saint-Boniface se refusait à croire qu'un officier anglais pût être l'auteur d'une "si misérable production." "Il y a dans ces articles, écrit-il, un tel venin de haine, un tel amas de mensonges, une telle infatuation de l'auteur, qu'il nous est impossible de les croire écrits par quelque officier supérieur que ce soit de l'armée anglaise. Un homme même honnête, peut faire une faute et s'oublier un instant; mais pour écrire quelque chose comme ce "Récit," il faut un tel fonds de malice et un tel mépris de la vérité qu'il nous serait trop pénible d'en croire capable quelqu'un que nous aurions respecté jusque-là (2)."

Ce jugement de l'Evêque de Saint-Boniface est dicté par la charité : mais peut- il s'accorder avec l'histoire (3) ?

Meurtre de Goulet et de Tanner. Menaces, incendies, violences.

En tout cas, les fanatiques d'Ontario avaient envoyé autrefois les arpenteurs dans le pays; les voici qui emploient les soldats de Wolseley à tirer vengeance de leur premier échec. Dès les premiers jours, quelques ontariens font, avec la complicité des

---

autre qu'à ces mêmes métis... Si le colonel Wolseley avait été sincère dans l'insulte lancée à la face de cette population, il aurait été coupable militairement et moralement de l'imprudence la plus inqualifiable en se mettant ainsi à la merci des "bandits", et en risquant au milieu d'eux sa vie, celle de ses officiers et de ses soldats, surtout l'honneur de son drapeau et le fruit de l'expédition. Mais non, il n'y avait pas de risques à courir, et nulle part au monde il n'y avait moins de danger que parmi ceux qu'il a eu l'indignité de qualifier de *bandits.*"

(1) *Narrative of the Red River Expedition by an officer of the Expeditionary Force.*

(2) L'*Amnistie*, p. 28.

(3) L'ancien colonel Wolseley, devenu le vieux général Wolseley, a publié, en 1903, des Mémoires où, racontant l'expédition de 1870 à la Rivière-Rouge, il continue de travestir les faits et d'insulter la population française de ce pays, et jusqu'à Mgr Taché, qu'il qualifie "d'évêque habile, rusé et sans scrupule." Si, dans le calme de la vieillesse et après les événements de ces trente dernières années, il compose encore des mémoires sous l'impression des passions ontariennes, nul ne s'étonnera qu'en 1870, dans toute l'effervescence des questions de race, il ait écrit le récit de son expédition avec "le venin de la haine" et les emportements d'une aveugle passion.

troupes, une sorte d'émeute qui a pour effet la mort d'Elzéar Goulet, membre du Gouvernement Provisoire. "Le pauvre E. Goulet s'est noyé, écrit Mgr Taché à son Coadjuteur, poursuivi par des brigands du Haut-Canada." Les chefs de l'émeute étaient des officiers, ils gardèrent leurs places et leurs salaires. "Un nommé Tanner, ancien Ministre, s'est tué en tombant de voiture: son cheval avait été effrayé malicieusement par les mêmes meneurs. On a eu, poursuit l'Evêque, des incendies, des assauts, des menaces à profusion (1)."

"Des pétitions, pressant l'arrestation de tel et tel, demandant vengeance de ceci, de cela, des pétitions du caractère le plus violent furent présentées au Lieutenant-Gouverneur. On oublia les convenances jusqu'à verser le fiel de sa haine et de ses vengeances personnelles sur les souhaits de bienvenue offerts au représentant de l'autorité souveraine (2)." Un journal de Winnipeg annonça un jour, aux applaudissements des fanatiques, que des mandats d'arrêt avaient été lancés contre les membres de l'ancien Gouvernement Provisoire.

Plusieurs parlèrent à diverses reprises "de tuer le *gros Taché*, de brûler sa maison, l'église, etc., tout cela s'est réduit à effrayer quelques-uns et à montrer la malice des gens d'Ontario (3)."

Nous devons à la vérité de constater que le Gouvernement du Canada réprouva toutes les injustices et les violences dès qu'il les connut. "Votre bon cœur a saigné de douleur depuis l'arrivée de l'expédition militaire, écrit Sir George-Etienne Cartier à l'Evêque de Saint-Boniface. La proclamation stupide de Wolseley, le meurtre de Goulet et d'autres faits et circonstances ont plus que suffi pour remplir votre cœur de tristesse. Mais vous avez dû voir, Monseigneur, par les journaux de Montréal et d'ailleurs combien a été blâmée cette proclamation de Wolseley. On a fait connaître en Angleterre ce qu'on pensait de

(1) *Saint-Boniface*, 2 *février* 1871. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 59.

(3) Lettre du 2 février 1871 à Mgr Grandin.

2e Vol. — p. 114.



M. Goulet, [illegible] corps de police, en 187[illegible]

cette proclamation, aussi bien que de la conduite de ceux qui ont contribué à la mort violente du pauvre Goulet (1). "

Au milieu de cette effervescence des haines, l'Evêque contient les siens, leur recommandant d'éviter avec soin les représailles, s'abstenant de soulever la province de Québec, évitant tout ce qui pourrait créer des difficultés au gouvernement du Canada ou à celui de la nouvelle province de Manitoba. Il réussit, par son puissant ascendant, à maintenir dans le calme tous les hommes de race française, dont plusieurs ont le sang bouillant et sentent vivement les injures, et les préserver de tout acte répréhensible, en sorte qu'aujourd'hui l'historien ne peut découvrir en eux le moindre acte de violence en réponse aux provocations des fanatiques. Action pacifiante de l'Evêque.

Le Lieutenant-Gouverneur de son côté, ainsi que ses dignes Ministres, suivirent constamment une politique de paix et de modération, qui sera à jamais pour eux un titre de gloire devant l'histoire : ils " n'omirent aucun moyen légitime de rétablir la confiance envers le Gouvernement canadien et la bonne harmonie parmi le peuple (2) ; " ils répondirent aux fanatiques par des paroles et des actes de modération et de raison, recommandant par les discours et par les exemples " l'oubli du passé, la paix et l'union pour l'avenir. " A la fin, les plus exaltés eux-mêmes finirent, la plupart, par rougir de leurs excès et prirent une attitude plus convenable. " Que vous dire, cher ami, de nos propres affaires ? écrivait l'Evêque, le 15 octobre 1870, à son Coadjuteur. Nous avons passé par des crises terribles. Plusieurs fois la colonie a été à la veille de sa ruine ; j'espère que les plus mauvais jours sont finis. Depuis quelques semaines,

---

(1) *Montréal*, 2 *novembre* 1870. — Cette lettre se trouve dans les *Témoignages......*, n° 17, pp. 46-47.

Mgr Taché a plusieurs fois déclaré à la suite de l'enquête du Comité du Nord-Ouest, qu'il lui en avait beaucoup coûté de révéler les communications confidentielles qui lui avaient été faites. Cette lettre est sans doute de ce nombre, car certains Ontariens ne lurent pas avec joie le blâme jeté par un Ministre sur leur " admirable " colonel.

(2) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 57.

nous avons la tranquillité, du moins extérieure (1)." "Il y a encore bien des animosités et des malaises, dit-il encore ; j'espère pourtant que la crise extrême est passée et que, pour quelque temps au moins, le peuple cueillera des avantages (2)."

[illegible] soire.

Il importait à la tranquillité du pays que les chefs du Gouvernement Provisoire disparussent pour un temps. "Tant de gens leur en veulent, écrivait Mgr Taché, que leur vie n'est pas en sûreté ici." M. Girard, Ministre de la nouvelle province, alla trouver Louis Riel. "J'aimerais à avoir une force *suffisante* pour vous protéger, lui dit-il. Mais, pour l'amour de votre pays et de vos amis, éloignez-vous pendant quelque temps et soyez certain que, dès que le Gouvernement sera assez fort pour vous protéger, nous vous rappellerons, afin que vous preniez la place à laquelle vous avez droit. Je voulais parler, ajoute M. Girard, d'une place de *ministre* ou de *représentant* dans le gouvernement de son pays (3)."

Riel consentit à quitter le pays et se retira à Saint-Joseph de Pembina. A. Lépine et O'Donaghue se retirèrent aussi dans les Etats-Unis.

"La conduite paisible de Riel et de ses amis, écrit Sir George-Etienne Cartier le 2 novembre à Mgr de Saint-Boniface, désappointe beaucoup les violents d'Ontario. Ces derniers auraient aimé que Riel et ses amis se fussent portés à des excès pour justifier leur violence. Mais la violence va vite s'user par manque d'aliment." "Quant à la question d'amnistie, ajoute-t-il, je regrette comme vous que la Reine retarde de faire connaître sa pensée à cet égard. J'espère du reste que tôt ou tard l'amnistie sera proclamée... Un peu de patience, Monseigneur, et de la modération chez les chefs des métis français vont faire rentrer tout dans l'ordre avant qu'il soit longtemps (4)."

---

(1) *Saint-Boniface*, 15 *août* 1870.

(2) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 2 *février* 1871. *Ibid.*

(3) *Déposition de l'hon. M. Girard devant le Comité du Nord-Ouest*, 19 *mai* 1874, p. 180.

(4) Dans les *Témoignages*, n° 17, p. 46.

Réclamations persévérantes de l'Evêque.

Le Gouvernement fédéral avait annoncé à M. Ritchot que l'amnistie serait proclamée avant son retour à la Rivière-Rouge, peut-être même avant son départ d'Ottawa; il avait fait espérer à Mgr Taché qu'il apprendrait la proclamation de l'amnistie avant d'être retourné à Saint-Boniface. Il faut maintenant attendre encore de nouveaux délais: l'Evêque et ses métis ont de la patience, mais il serait désirable que le gouvernement eût plus de courage.

Lettre de Mgr Taché à Sir George Cartier, 6 mai 1871.

Nous ne voulons pas entrer dans le détail de toutes les démarches du grand Evêque pour obtenir ce qui lui a été promis. Elles vont se prolonger encore plusieurs années, pour aboutir nous verrons à quel résultat. Citons ici une partie de la lettre qu'il écrit le 6 mai 1871 à Sir George Cartier: elle montre le cœur du grand Evêque pour ses métis: " La promesse d'amnistie avait été formelle et positive, et voilà qu'une année entière n'a pas suffi à l'exécution de cette promesse. Il y a là pour moi un fait inexplicable, j'allais dire, inqualifiable, lorsque surtout la patience et la bonne foi ont été poussées aux dernières limites possibles de la part des pauvres métis. Vous ne savez pas ce que nous avons enduré d'affronts, de privations et même de mauvais traitements. Au milieu de tout cela, nous avons gardé le plus profond silence et nous nous sommes abstenus de faire connaître, même à nos amis, ce qui se passait ici, pour ne pas créer de difficultés au gouvernement d'Ottawa. Nous avons contenu notre peuple, accepté bien des humiliations plutôt que d'embarrasser le gouvernement de Manitoba. Et que nous advient-il de tout cela sur le sujet dont il est ici question?... " Pour mon compte, je vous assure que je suis profondément affligé. Je n'ai épargné ni peines, ni fatigues, ni dépenses, ni humiliations, pour rétablir l'ordre et la paix, et j'en suis à recevoir de mon peuple le reproche sanglant que je l'ai trompé indignement. Toutes les semaines les journaux d'Ontario, comme le *Witness* de Montréal, traînent mon nom dans la boue; les organes du gouvernement ont bien pris garde de ne me défendre que le plus superficiellement possible. De mon côté, j'ai gardé le silence encore plus scrupuleusement pour ne point faire

surgir de difficultés. Mais je dois avouer que si l'amnistie ne vient pas bien vite ; si surtout le gouvernement de Manitoba laisse faire quelques arrestations (comme il semble disposé à le faire), alors je parlerai devant le public, je dirai ce que je sais ; ce qu'on m'a dit, ce qu'on m'a écrit, car enfin c'est assez que nos ennemis me vilipendent : je ne puis tolérer que mon peuple me soupçonne de l'avoir trahi. Si nous devons être malheureux, nous le serons ensemble : je puis souffrir avec ceux qui me sont confiés, si j'ai leur confiance ; avec leur mépris je ne puis vivre, parce que je ne puis plus les servir... Vous payez X., X. et autres qui ont été les seuls véritables auteurs de nos troubles, qui ont tué trois citoyens de la Rivière-Rouge, Parisien, Goulet et Tanner, et vous traitez de meurtriers ceux qui, pour se protéger ont eu le malheur de faire une victime, l'infortuné Scott. Vous savez de connaissance certaine que deux soldats ont contribué à faire noyer le pauvre Goulet. Ces hommes sont dans les rangs, ils sont connus, et rien, absolument rien pour ce crime commis après le transfert ! La liste serait longue, si je voulais énumérer tout ce qui s'est fait de répréhensible et d'impuni. Et voilà qu'en dépit de la promesse la plus formelle, on revient sur un des faits malheureux qui ont précédé le transfert et qu'on en laisse dans l'oubli d'autres aussi regrettables. Pourquoi deux poids et deux mesures ? Parce que les forcenés crient très fort et que nous avons eu la discrétion de nous taire. Songez à l'excitation que nous aurions pu créer dans le Bas-Canada, si nous avions dit tout ce que nous savons, si nous avions fait connaître tout ce qui a été fait. Vous avez du crédit pour obtenir qu'on tienne sa promesse ; forcez ceux qui l'ont faite à la garder, et nous aurons la paix. Je comprends tout ce que mes paroles peuvent avoir de pénible pour vous ; mais, d'un autre côté, je sais qu'il vaut mieux prévenir les maux que d'avoir à les réparer. Excusez-moi ; j'ai le cœur trop plein pour écrire convenablement. A dire vrai, je ne serai satisfait ou même soulagé que lorsque j'aurai écrit l'histoire du transfert du Nord-Ouest à la Puissance du Canada. Comme l'amnistie me semble la clef de tout

ce mystère, j'attends encore pour savoir dans quelle note entonner mon chant (1)."

Mgr Taché vient de passer une année pleine d'anxiétés. Mais ses maux ne l'empêchent pas de suivre avec angoisse les calamités qui fondent sur le pays de ses aïeux et sur la patrie de tout catholique.

Compassion pour la France et pour le Saint Siège.

"La France! La noble France! écrit-il à Mgr Grandin le 15 octobre 1870. Les Prussiens ont battu les Français en tout et partout! L'armée française est détruite ou prisonnière, l'Empereur prisonnier en Prusse, la république déclarée en France, Paris assiégé par les Prussiens, qui sont maîtres de tout le pays depuis le Rhin jusqu'à Orléans. Aux dernières nouvelles, ils marchaient sur Rouen et Calais, et rien ne semblait devoir les arrêter... Le bras de Dieu s'appesantit évidemment sur la fille aînée de l'Eglise.

"Et l'Eglise! *Les Italiens sont à Rome.* Les zouaves pontificaux ont fait un peu de résistance; mais le Saint-Père, voyant clairement qu'ils ne pouvaient résister aux énormes colonnes lancées contre eux, leur a défendu de faire davantage: ils ont donc mis bas les armes, ont été renvoyés dans leurs pays respectifs, et ce sont les soldats de Victor-Emmanuel qui montent la garde au Vatican, et c'est Victor-Emmanuel qui veut se dire roi de Rome, et c'est après demain qu'est le jour fixé pour que ce roi excommunié aille occuper le Quirinal!...

"Ce sommaire des principales nouvelles vous montre que vous n'avez pas encore la plus mauvaise part; mais il montre aussi que notre situation n'est pas améliorée. Toutes ces guerres et ces désastres ne peuvent qu'affaiblir considérablement l'Œuvre de la Propagation de la Foi, peut-être même la détruire pour un temps, et nos missions!... Confiance, abandon en Dieu. Quand tout semble perdu, Dieu peut tout rétablir (2)."

---

(1) Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface. Cahier cartonné. — Reproduite dans les dépositions de Mgr Taché devant le *Comité du Nord-Ouest*, n° 19, pp. 48-49.

(2) *Saint-Boniface*, 15 *octobre* 1870. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Il lui écrit le 9 décembre: " Le grand scandale de notre siècle est consommé: l'armée catholique d'Italie s'est emparée de Rome... Le Saint-Père reste dans ses appartements et refuse de traiter avec les voleurs qui l'assiègent... Pie IX demeure le digne et admirable Vicaire de Jésus-Christ et étonne le monde par sa magnanime conduite. Prions Dieu pour lui et l'Eglise.

" La France, hélas!... Deux fois, à Sedan et à Metz, plus de 120.000 français ont mis bas les armes et se sont rendus à discrétion. Napoléon, Mac-Mahon, Bazaine, Canrobert, tous ces grands génies de la destruction sont les humbles prisonniers du roi Guillaume, et le monde n'en revient pas de stupéfaction sur les humiliations et les désastres de la France. Paris est assiégé et achève de manger ses chevaux et de dépenser son luxe. Les Prussiens occupent 25 départements... On estime qu'ils sont plus d'un million en France, et, bien entendu qu'ils vivent aux dépens de la France qu'ils dévastent. Jours de deuil, mon cher ami, qui font pâlir nos petites épreuves (1). "

" La France envahie, vaincue, amoindrie par la Prusse, défiée, moquée par l'Italie, quelle leçon! Quelle ironie des calculs de la politique (2) ! "

" Le monde est bien malade... Toute l'Europe semble sur un volcan. Prions, car, comme le disait Pie IX, il n'y a qu'un miracle qui puisse nous sauver. "

Au milieu des plus graves préoccupations, l'Evêque gardait toute sa liberté d'esprit pour les moindres détails de sa charge pastorale. Il voyait ses prêtres, répondait à toutes leurs consultations, administrait les affaires temporelles comme les affaires spirituelles de son Eglise principale et de toutes les missions dépendantes.

[illegible] Mgr Clut

Mgr Clut, coadjuteur de Mgr Faraud, fut de passage à Saint-Boniface, du 17 au 22 juin, juste au moment où la population

(1) *Saint-Boniface, 9 décembre* 1870. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre à Mme Dugas, de l'Isère, *Saint-Boniface, Manitoba, Canada, 4 avril* 1872. — Collection de Mme Dugas.

de la Rivière-Rouge acceptait l'Acte de Manitoba et consentait au transfert du pays à la Puissance du Canada. Il arrivait de France avec 5 Pères, 2 Frères et une grande quantité d'effets, " approvisionnement nécessaire au vicariat " d'Athabaska-MacKenzie " pour l'année 1870 et pour une partie de l'année 1871. " Mgr Taché, malgré les grandes sollicitudes du moment, l'aida à organiser sa caravane. Le 22 août, 17 charrettes destinées aux bagages et un chariot pour les voyageurs se mettent en route vers l'extrême nord. Monseigneur de Saint-Boniface trouve le temps d'accompagner l'Evêque et ses missionnaires jusqu'à Saint-François-Xavier (1).

Désormais une des plus grandes joies de Mgr Taché sera de voir arriver dans la nouvelle province des catholiques capables d'y maintenir l'influence de la vraie religion en face de l'immigration protestante. Dans l'année même du transfert, il eut le bonheur de recevoir plusieurs Canadiens-Français distingués qui se sont acquis depuis une grande réputation par leurs services. Arrivée de MM. Dubuc, Royal et Girard.

M. Ritchot, en revenant de sa délégation auprès du gouvernement de la Confédération canadienne, ramena avec lui un jeune avocat, au tempérament chevaleresque, M. Dubuc (2). Il l'avait décidé, dans une entrevue à l'évêché de Montréal, à venir partager la fortune, bonne ou mauvaise, de la population catholique et française de la Rivière-Rouge. Le Père Ritchot

(1) Voir la relation de voyage de Mgr Clut dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, t. XLIII, pp. 276-300.

(2) M. Joseph Dubuc naquit à Ste-Martine, P. Q., le 26 décembre 1840. Il fit ses études au collège des Sulpiciens, à Montréal, et fut admis au barreau de la province de Québec en septembre 1869. Il vint au Manitoba, nous venons de le dire, en juin 1870, et continua dans la nouvelle province à exercer la profession d'avocat. Il fut élu député à la première législature de Manitoba en décembre 1870 ; devint surintendant des écoles catholiques en 1872, membre du gouvernement provincial avec le portefeuille de procureur général en juillet 1874 ; orateur de l'assemblée législative et avocat de la couronne de 1875 à 1878 ; député à la chambre des communes du Canada en 1878 ; juge de la cour du banc de la reine en novembre 1879, et juge en chef de la cour du banc du roi en août 1903 ; membre du conseil de l'université de Manitoba depuis sa fondation, en 1877, et vice-chancelier depuis 1888. Que Dieu le conserve longtemps et à l'Eglise catholique, et à la race française, dont il est l'honneur !

et M. Dubuc voyagèrent ensemble d'Ottawa à la Rivière-Rouge et arrivèrent à Saint-Boniface le 17 juin. M. Dubuc logea d'abord au Fort Garry, où le chef du Gouvernement Provisoire, Louis Riel, son condisciple et son ami, lui avait offert une chambre. Il se mit aussitôt à envoyer des correspondances à la *Minerve,* sur les affaires de la Rivière-Rouge, " réfutant les mensonges et les calomnies publiés par certains journaux anglais et défendant avec vigueur la cause des métis et du clergé catholique. " Les correspondances reflétaient en général les idées de Riel, qui, dans certains détails, prêtaient à la critique. Mgr Taché lui offrit une chambre à l'évêché; il l'accepta avec reconnaissance et pendant deux ans, jusqu'à son mariage, fut l'hôte intelligent, le commensal aimable et souvent même le confident du grand prélat. M. Dubuc profita de ce contact journalier avec le génie et les vertus du prélat: il devint, à cette école supérieure, un des hommes les plus judicieux et les plus intègres qu'ait possédés le Nord-Ouest.

Deux mois après, l'Evêque lui-même, en revenant des provinces de l'Est, où il était allé presser la promulgation de l'amnistie, ramena avec lui M. Royal et M. Girard (1), tous les deux remarquables par le mérite, qui venaient comme M. Dubuc, con-

---

(1) M. Joseph Royal naquit à Repentigny (P.Q.), le 7 mai 1837, fit ses études au collège des Jésuites, à Montréal, fut admis au barreau de la province de Québec en 1864, dirigea la *Minerve* de 1857 à 1859, fonda l'*Ordre* qu'il dirigea de 1859 à 1860, prit une part active à la fondation de la *Revue Canadienne* en 1864 et y publia un grand nombre d'articles d'un grand mérite, aida, en 1867, à la fondation du *Nouveau-Monde*, devenu plus tard le *Monde*, et en devint l'éditeur en chef. Nous le rencontrerons souvent au cours de cette histoire. M. Royal est mort en 1902, à Montréal, laissant une nombreuse famille.

M. Marc-Amable Girard est né à Varennes, P. Q , le 25 avril 1822. Il étudia au collège de St-Hyacinthe, où il fut condisciple de Mgr Taché, et embrassa ensuite la profession de notaire. Arrivé au Manitoba en avril 1870, il fut appelé à faire partie du premier Conseil exécutif, avec la position de trésorier provincial, en septembre suivant; il fut élu député à la première législature en décembre 1870. Nommé sénateur en décembre 1871, il sortit du cabinet en mars 1872. Il est premier ministre et secrétaire provincial de juillet à décembre 1874; fait encore partie du cabinet, comme trésorier provincial, de 1879 à 1882.

Il mourut à Saint-Boniface, en septembre 1892, singulièrement estimé, aimé et regretté de tous.

sacrer leurs talents et leur énergie à la cause de la religion catholique et de la race française dans la nouvelle province. Ils arrivèrent à Saint-Boniface le 23 août.

La province de Québec envoyait bientôt après à sa jeune sœur de l'Ouest un quatrième de ses enfants, M. Alphonse-A.-C. LaRivière, aussi remarquable que les précédents, appelé à être l'un des principaux soutiens de la cause catholique et française au Manitoba et même dans tout le Canada (1).

A cette époque, l'arrivée d'un seul colon avait une importance qu'elle n'a plus aujourd'hui. Aussi la venue de ces hommes distingués fut un événement qui mit en liesse toute la population française de la Rivière-Rouge et remplit d'espérance celui qui présidait à ses destinées avec tant de sollicitude.

Choix d'un terrain pour la mission de Saint-Pierre.

Quelques jours après être revenu de sa légation d'Ottawa et en avoir rendu compte à ses commettants, M. Ritchot se rendit, avec M. Dubuc et un certain nombre de métis, à la Rivière-aux-Rats, pour voir les terrains de cette région. Il choisit un terrain pour une mission à établir en ce lieu; et, afin de constater le droit de propriété de l'Eglise, il y fit faire des travaux. Les visiteurs se trouvaient à la Rivière-aux-Rats dans les premiers jours de juillet, pendant l'octave de la fête de saint Pierre et de saint Paul. A raison de cette circonstance, ils donnèrent à la

(1) Né à Montréal le 24 juillet 1842 d'une famille française de Tarascon, en France, et venue en Canada à la fin du XVIIe siècle; élève du collège des Jésuites, à Montréal, gradué à l'école militaire de cette même ville, 1867; président du Cercle Saint-Pierre lors de sa fondation par les Oblats, 1869; fondateur en 1872 de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba et son président en 1875; fondateur en 1874 et premier président de la Société de Colonisation de Manitoba; successivement membre et secrétaire conjoint du Bureau d'Education, en même temps surintendant des Ecoles catholiques, puis membre du Conseil de l'Université de Manitoba; élu député de Saint-Boniface aux élections générales de la province en 1878 et 1889: secrétaire provincial en 1881; ministre de l'agriculture en 1883; trésorier provincial et commissaire des Terres de la Couronne en 1886; directeur du journal *Le Manitoba* pendant plusieurs années; élu aux Communes du Canada en 1889, réélu en 1892, 1896, 1900; président, de 1892 à 1896, du comité des Débats de la Chambre: ayant toujours défendu, avec beaucoup de vaillance et de succès, les intérêts catholiques et français dans une parfaite unité de vue avec l'Archevêque de Saint-Boniface.

paroisse projetée le nom de Saint-Pierre, qu'elle porte aujourd'hui. Nous en suivrons les brillants développements.

[illegible] Nous avons mentionné plusieurs fois la Pointe-de-Chênes, à l'extrémité orientale des plaines de l'Ouest, au lieu où la route Dawson débouchait dans les prairies. Ce lieu prenait une importance croissante, précisément à cause de la route qui y aboutissait. En 1870, Mgr Taché y fonde définitivement une paroisse en y établissant un prêtre résidant. Cette paroisse portera désormais le nom *de Sainte-Anne-des-Chênes.*

Quelques métis s'étaient fixés à la Pointe-de-Chênes en 1856; le P. Le Floch, O. M. I., avait commencé à les visiter de Saint-Boniface en 1859 et y avait bâti une première chapelle en 1864. D'année en année, la mission avait pris des développements. Le 15 septembre 1870, l'Evêque y envoya à demeure le Rév. M. Raymond Giroux, qui depuis deux ans avait montré le plus généreux dévouement à la tête du collège ou dans les autres charges qui lui avaient été confiées et qui, aumônier du Gouvernement Provisoire et des soldats de Riel pendant les troubles, s'était concilié l'estime universelle par sa conduite pleine de tact autant que de zèle. Dès son arrivée à Sainte-Anne, M. Giroux fait transporter sur le terrain de l'église la chapelle construite par le P. Le Floch à un quart de mille de distance, et bâtit auprès un petit presbytère où il résidera pendant 27 ans. Sainte-Anne avait son école sous le gouvernement de la Baie d'Hudson. Aujourd'hui encore, les anciens se rappellent de la dévouée institutrice, Mlle J.-B. Gauthier, qui a eu plus tard pour successeur M. Théophile Paré, longtemps député, catholique fortement trempé.

Sainte-Anne-des-Chênes est devenue, sous la direction toute surnaturelle de son dévoué pasteur, une paroisse modèle, digne de sa consécration à la Mère bénie de la divine Vierge.

En 1870, Saint-Boniface ne présentait point encore l'apparence d'une ville, pas même d'un village.

[illegible] " Il ne possédait guère que les établissements religieux: la cathédrale, l'évêché, l'ancien collège, agrandi depuis et devenu l'Académie Provencher. Du côté sud, étaient la Maison Vicariale

des Sœurs Grises, et l'ancien Pensionnat, situé à l'endroit où est aujourd'hui l'hospice Taché, transporté et annexé depuis à la maison vicariale. Du côté nord, il y avait une petite maison, habitée par des métis, située sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les bureaux et les ateliers du journal *Le Manitoba*. Ce qui est maintenant l'avenue Provencher formait la limite sud d'un champ cultivé, bordé d'une clôture et comprenant tout ce qu'on appelle aujourd'hui *la Pointe*. On n'y voyait qu'une maison, construite avec des logs, ou pièces équarries et superposées, habitée par un vieux Canadien qui tenait une maison de pension, L. Galarneau. La vieille maison a été plus tard lambrissée en planches; elle a subsisté jusqu'en l'automne de 1902, époque où elle a été démolie, sur le lot adjoignant la résidence actuelle de l'hon. Juge Prendergast. De l'autre côté de la cathédrale, au sud du couvent des Sœurs Grises, étaient deux maisons sur le terrain actuel de l'hôpital, et deux ou trois autres un peu plus loin. En tout, cinq ou six maisons dans un rayon de près d'un mille, de chaque côté de l'évêché: voilà, avec les édifices religieux que j'ai nommés, le Saint-Boniface de 1870 (1)."

Nous venons de voir M. Dubuc prendre place au palais épiscopal et devenir l'hôte de Monseigneur pendant deux ans. Nous allons le prier de nous peindre la vie journalière, la vie intime de l'Evêque. Ecoutons son récit. Quelques détails sur la vie journalière de Mgr Taché.

" Tout se fait avec ordre au palais épiscopal. Le lever est à 5 heures et ½, si mes souvenirs sont fidèles (2). Les prêtres vont dire leurs messes vers 6 heures ou 6 heures 30, à la Maison Vicariale, au Pensionnat, au Collège, à l'Académie Sainte-Marie de Winnipeg tenue alors par les Soeurs Grises. A la cathédrale, il y a une messe à 6 heures et une autre à 7 heures 30. Mgr Taché dit ordinairement sa messe dans la chapelle privée du palais.

" Le déjeuner est à 7 heures 30, le dîner à midi, excepté les jours de jeûne, où il est à 11 heures 30, le souper à 6 heures.

(1) L'hon. juge Dubuc, *Notes concernant Mgr Taché.*

(2) A cinq heures.

" Pendant le dîner et le souper, on fait ordinairement la lecture. Les dimanches, les fêtes, les jours où il y a des prêtres du dehors ou d'autres étrangers, on donne un *Deo gratias.*

" Le personnel de l'Evêché se compose de Sa Grandeur, des RR. PP. Tissot et Maisonneuve, O.M.I., vieux missionnaires qui ont usé leurs forces à évangéliser les sauvages du nord, de M. Georges Dugas, prêtre séculier, homme d'esprit et d'un commerce très agréable.

' Le salon actuel formait alors deux pièces séparées par des portes d'arche: d'un côté, était le salon d'alors, de l'autre le réfectoire. Les élèves du Collège venaient prendre leurs repas à l'évêché, dans une salle du soubassement.

" Pendant les repas, lorsqu'il était permis de parler, la conversation était animée. Il y régnait beaucoup d'entrain et de gaîté. Mgr Taché était lui-même fort gai, spirituel, toujours très intéressant, soit qu'il racontât des traits de sa vie de missionnaire, soit qu'on parlât sur les questions du jour, soit qu'il s'élevât une discussion, parfois sérieuse, souvent plaisante. Il savait toujours y mettre la note joviale et piquante.

" Après le repas, nous montions à la chapelle afin d'y faire quelques minutes d'adoration devant le Saint-Sacrement ; puis nous passions au grand corridor pour y prendre la récréation. Le plus souvent, les sujets entamés à table se poursuivaient.

Ces deux années passées à l'Evêché de Saint-Boniface, conclut le narrateur, ont été pour moi une vie de famille des plus agréables et des plus instructives (1). "

---

(1) L'hon. juge Dubuc, *Notes concernant Mgr Taché.*

CHAPITRE XXXV.

APRÈS LE TRANSFERT OU ORGANISATION DE LA PROVINCE CIVILE DE MANITOBA ET CRÉATION DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE.

1870-1871.

Le Manitoba et les Territoires.

Désormais le territoire de la Rivière-Rouge, la terre de Rupert, le bassin de l'Athabaska et du MacKenzie, sont entrés dans un état tout nouveau et, en signe de cette transformation, vont perdre jusqu'à leurs noms anciens. On ne parlera plus désormais de la Colonie d'Assiniboia, de la Terre de Rupert, des territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Une *Province* est constituée à la place de la Colonie de la Rivière-Rouge avec des limites plus étendues. Comme toutes les autres Provinces du Canada, elle a son gouvernement propre dans la Confédération canadienne et sous la souveraineté de l'Angleterre; elle a un Lieutenant-Gouverneur, qui représente le Roi; elle a à l'origine un Parlement composé de deux chambres, la Chambre des Députés ou Assemblée Législative et le Conseil Législatif. Celui-ci sera supprimé au bout de quelques années, et il ne restera que l'Assemblée Législative, qui sera tout le Parlement provincial. "Les conditions obtenues du Canada sont des meilleu-

ces, écrit Mgr Taché à son Coadjuteur trois mois après le transfert, et j'ai la confiance que dans quelques mois les plaies les plus cuisantes seront cicatrisées et nous resterons avec une législature qui, à mon goût, ne vaudra pas notre vieux système (eu égard aux étrangers), mais qui est à peu près ce que nous pouvions espérer de mieux, puisqu'il nous fallait changer de régime (1). ”

Adam-George Archibald fut nommé Lieutenant-Gouverneur de la nouvelle province. C'était un ancien député et un ancien ministre de la Confédération, rempli, atteste Mgr Taché, “ de lumières, de tact, de prudence, de fermeté (2), ” qui avait pris une part active et utile à la discussion de l'Acte de Manitoba dans le parlement d'Ottawa (3).

Le Lieutenant-Gouverneur fit son entrée dans la petite capitale du Manitoba le 2 septembre (4), et choisit aussitôt deux ministres, l'un d'origine française, Mr. Marc Girard, l'autre d'origine anglaise, Mr. Alfred Boyd.

Tout était à organiser.

Il fit faire d'abord le recensement des habitants de la province. La population était de 12.228 personnes, dont 5.452 catholiques, presque tous de langue française, 4.841 protestants, la plupart de langue anglaise, et 1935 dont la religion ne fut pas donnée, des deux langues : c'est-à-dire elle comprenait des habitants de langue française et de langue anglaise en nombre presque égal, avec une légère majorité en faveur des Français.

La loi pourvoyait à la division de la province en 24 divisions électorales qui devaient élire 24 députés à l'Assemblée législative. Le Lieutenant-Gouverneur, qui ne connaissait pas les établissements du pays, se trouvait embarrassé pour faire cette division. Il s'adressa à Mgr Taché qui avait une si parfaite connaissance du pays et une si haute intelligence. Le prélat ac-

(1) *Saint-Boniface*, 15 *octobre* 1870. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba*, p. 42.

(3) *Ibid.*, p. 43.

(4) *Le Métis*, nº du 7 sept. 1871.

cueillit sa demande avec empressement. Au bout de quelques jours, il présenta au Lieutenant-Gouverneur un projet de division.

Le tableau présenté par le prélat partageait la province en 24 collèges électoraux dont 12 pour les établissements français, 12 pour les anglais. Les limites de chaque collège étaient fixées avec une minutieuse exactitude.

Le Lieutenant-Gouverneur fut enchanté d'un travail qui tendait à satisfaire tous les intérêts et à mettre l'apaisement et la concorde dans le pays. Il en fit part à son ministre M. Boyd et aux Anglais les plus influents; tous s'en montrèrent très satisfaits. Le projet fut adopté sans que rien n'y fût changé.

Les élections eurent lieu le 30 décembre. Elles appelèrent à la première Assemblée Législative du Manitoba 12 catholiques ou Français, dont 6 Canadiens, MM. Clarke, Dubuc, Girard, Lemay, McTavish et Royal, et 6 métis, MM. Beauchemin, Breland, Delorme, Klyne, McKay et Schmidt, et 12 protestants, Anglais ou Ecossais, dont 6 blancs, MM. Bird, Boyd, Hay, Howard, Smith, et Sutherland, et 6 métis, MM. Bird, Bunn, Burke, Norquay, Spence et Taylor. C'est ce que Mgr Taché désirait. On ne pouvait avoir une chambre où tous les groupes fussent mieux représentés et équilibrés.

Que l'on rapproche cette intervention de l'Evêque catholique de celle des fanatiques d'Ontario; où est l'esprit de justice et de sagesse? Où est le souci de la concorde et de la paix?

Les premiers élus de Saint-Boniface furent MM. Marc Girard et Louis Schmidt. Tous les habitants, élus et électeurs, vinrent remercier Dieu aux pieds des autels dans un Salut solennel du Saint-Sacrement, que présida l'Evêque.

L'hon. Archibald consulta souvent Mgr Taché, pour lequel il avait une estime qui allait jusqu'à l'admiration et à la vénération. Ses successeurs suivront, d'année en année, la même pratique, jusqu'à Greenway lui-même, ainsi que nous le verrons, qui témoignera d'abord beaucoup de déférence au prélat avant d'abreuver son âme d'amertume par sa campagne odieuse contre les écoles catholiques.

Organisation de l'instruction publique.

Ce fut le 15 mars 1871 que s'ouvrit le premier parlement du Manitoba. Une des premières lois qu'étudia et qu'édicta le nouveau parlement fut " l'*Acte pour établir un système d'instruction publique dans cette province*," sanctionnée le 3 mai.

Le projet fut préparé sous la direction et presque sous la dictée de Mgr Taché ; il fut étudié par un comité spécial, présenté à la chambre législative par M. Norquay et adopté à l'unanimité. Il établissait, conformément à " la charte constitutionnelle de la province " ou Acte de Manitoba, des *écoles séparées* pour les catholiques et des *écoles séparées* pour les protestants, avec un Conseil général ou *Bureau d'éducation*, comprenant 10 personnes au moins et 14 au plus, la moitié protestante et la moitié catholique, qui avait certains droits généraux d'ordre surtout matériel, sur toutes les écoles et se divisant en deux Sections, *Section catholique* et *Section protestante*, pour l'administration propre et indépendante des écoles catholiques ou des écoles protestantes dans tout ce qui avait rapport à la religion et à la morale, et par conséquent au choix des maîtres, à celui des livres, à la discipline.

Ces écoles séparées étaient toutes *officiellement* reconnues par l'Etat, et recevaient les mêmes faveurs *administratives:* par exemple, les subventions pécuniaires se donnaient également aux écoles catholiques et aux écoles protestantes, au *pro rata* du nombre des élèves. C'est pourquoi, tout en étant *confessionnelles*, elles pouvaient, les unes et les autres, être appelées *publiques* et même *nationales*.

Ce régime n'était pas un idéal en *thèse* absolue ; mais *relativement* aux circonstances, il était ce qu'il y avait *de mieux*. L'Evêque le patronna ; tous les membres du Parlement le trouvèrent " naturel, juste et sage ; " il ne rencontra aucune objection dans le pays. " Les taxes que la loi imposait et qui étaient les premières prélevées dans le pays, furent payées sans difficulté, sans hésitation et sans regret (1). "

Mgr Taché fut nommé dès le principe membre du Bureau

(1) *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba*, p. 45.

d'Education et il fut constamment président de la *Section catholique.* Celle-ci, composée de 7 membres comme d'ailleurs la Section protestante renfermait des prêtres et des laïques choisis par le président et nommés par le gouvernement. La Section catholique, comme la Section protestante avait son pouvoir exécutif dans le *Surintendant* : M. Royal d'abord, M. Dubuc, M. La Rivière, plus tard M. Bernier remplirent cette charge avec beaucoup de distinction. Les surintendants catholiques se firent constamment gloire de s'inspirer de l'esprit et des directions de leur grand Evêque.

Le Bureau d'éducation se réunissait tout entier pour les questions d'intérêt général; les discussions furent toujours conduites avec courtoisie et déférence, et il y régna constamment la plus grande harmonie. Mgr Taché s'y rendait ordinairement et donnait à tous, grâce à son tact si délicat relevé par son autorité supérieure, la note réservée et modérée qui fut le caractère habituel des séances de ce haut Conseil.

La première loi sur l'éducation reçut, par la suite, divers amendements; mais, nous pouvons le remarquer dès maintenant, ces amendements, tous conformes à l'esprit de la loi, déterminèrent une plus grande séparation des intérêts scolaires entre catholiques et protestants. Les nouveaux projets étaient d'abord discutés dans le Bureau d'éducation et soumis ensuite au parlement. Le plus important, celui qui fut passé en 1877, fut rédigé dans la chambre même de Mgr Taché et écrit sous sa dictée par M. Dubuc. Nous en parlerons plus loin.

Certes, la perfection absolue ne se rencontre nulle part sur la terre; mais on peut dire que le régime scolaire établi dans le Manitoba sous le gouvernement de l'hon. Archibald, fut un des meilleurs qui aient jamais existé: quoiqu'en pays mixte, l'Evêque, premier père de la famille catholique, eut une influence souveraine sur les écoles et les enfants qui lui appartiennent de droit divin; toute la jeunesse était pourvue de florissantes écoles; la séparation des intérêts établissait entre les différentes sections de la population une parfaite harmonie.

[illegible]

Mgr Taché demanda au parlement, dès sa première session, "l'incorporation (1)" de son cher collège, afin qu'il eût les bénéfices d'un corps légalement et civilement constitué. L'incorporation fut votée à l'unanimité par le parlement et sanctionnée par le Lieutenant-Gouverneur le 3 mai 1871. Le collège reçut la faculté de posséder 2500 arpents, (2) outre ceux qu'il possédait déjà.

Dans la première assemblée de la corporation nouvelle, tenue le 1er mai 1872, "il fut résolu que les personnes suivantes seraient *ex officio* membres de la corporation:" l'archevêque, et, en cas d'absence, l'administrateur du diocèse, le directeur du collège, le curé de Saint-Boniface; l'archevêque serait *président-né;* les membres de la corporation ne seraient pas moins de trois et pas plus de sept, tant qu'il n'interviendrait pas une décision contraire.

Mgr Taché demeurera toute sa vie président de la corporation, même après que le collège aura été confié aux Pères de la Compagnie de Jésus. Le grand prélat aura trop la sollicitude, tant qu'il vivra, de l'éducation de la jeunesse pour ne pas conserver la haute direction de l'unique établissement secondaire de son diocèse.

L'année suivante, le 1er mai 1873, Mgr Taché fournit mille piastres et M. Berthelet, de Montréal, si célèbre par ses bonnes œuvres, cinq cents pour acheter les lots 72 et 73 de Saint-Boniface au profit du collège. Nous verrons plus tard ces lots servir à solder la dette contractée pour la reconstruction des bâtiments actuels.

[illegible]

Nous avons parlé des territoires non encore organisés en province. C'était l'Assiniboia, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Athabaska, le McKenzie, etc.

---

(1) *Incorporation* signifie en général *agrégation à un corps.* Ici, selon le langage usité au Canada, il signifie *constitution d'une société en corps civil et légal.*

(2) Chapitre XL des Statuts de la province de Manitoba, passés dans la 34e année du règne de Sa Majesté la reine Victoria et dans la 1re session du 1er parlement commencée et tenue à Winnipeg le 15e jour de mars, en l'année de N.-S. 1871.

Une partie de ces territoires demeura sous la juridiction immédiate du Gouverneur Général ; ceux qui étaient les plus rapprochés du Manitoba furent confiés à l'administration du Lieutenant-Gouverneur de cette province : ce fut l'Assiniboia, la Saskatchewan, l'Alberta et l'Athabaska.

Un des premiers votes à l'égard des territoires fut d'y interdire la vente des boissons enivrantes aux sauvages (1). Cette prohibition de l'eau-de-vie aux sauvages reçut les applaudissements de l'Evêque de Saint-Boniface et de tous les missionnaires.

Bientôt le lieutenant-gouverneur du Manitoba eut un conseil distinct pour l'aider dans l'administration des territoires. M. Archibald demanda à Mgr Taché de vouloir bien accepter de faire partie de ce conseil ; l'Evêque y consentit, dans l'espérance de se rendre utile aux missions et de favoriser les véritables intérêts des sauvages (2).

Mais on mit assez longtemps à organiser le conseil.

En 1876, les territoires reçurent un lieutenant-gouverneur distinct de celui du Manitoba, avec un conseil où les habitants envoyèrent des représentants, et Fort Pelley d'abord, puis Battleford et Régina pour capitales. Tout un ensemble de lois et d'ordonnances organisèrent peu à peu les services publics des territoires, sous la haute juridiction du lieutenant-gouverneur et de l'Assemblée législative ; plus tard, le Kéwatin reçut une organisation distincte et fut mis sous l'autorité du lieutenant-gouverneur du Manitoba, comme représentant du Gouvernement fédéral. De transformations en transformations et de progrès en progrès, les Territoires s'acheminent lentement à leur érection en *provinces*.

Lorsque le Lieutenant-Gouverneur arriva dans la province, les malles étaient transportées une fois la semaine de Pembina, dans des sacs ouverts ; les lettres étaient affranchies avec des timbres-poste américains. Une année après, " les malles sont expédiées et reçues trois fois par semaine, dans des sacs qui fer-

Autres services publics. a. Les postes.

(1) Voir la lettre de Mgr Taché à Mgr Grandin, *Saint-Boniface, 9 décembre* 1870. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Ibid.*

ment à clefs, non plus comme anciennement, dans une charrette de la Rivière-Rouge, mais dans des voitures traînées par quatre chevaux qui parcourent sept milles à l'heure. Sur toute la surface du pays, il y a des bureaux de poste établis d'après un système peu compliqué, et il n'y a plus aucun groupe de maisons, sur aucun point de la province, pouvant mériter le nom d'établissement, où la malle n'est pas reçue une fois par semaine au moins, avec son sac toujours bienvenu de lettres et de nouvelles (1). ”

En 1870, la station la plus rapprochée était Saint-Cloud, à 400 milles de distance de Fort-Garry. Une année après, le chemin de fer arrive à Morehead, dans le voisinage de Georgetown. La distance n'est plus que de 200 milles. Nous la verrons diminuer d'année en année, jusqu'en 1878, où le chemin de fer arrivera à Saint-Boniface (2).

La route Dawson a reçu depuis une année des améliorations considérables: en 1871, “ 200 hommes, dans une saison où la neige et les gelées avaient augmenté extraordinairement les difficultés du trajet, ont atteint le Fort Garry en parfaite santé et sans avoir éprouvé le moindre accident, vingt jours après leur départ de la Baie du Tonnerre (3). ”

On a commencé les études pour unir l'Atlantique au Pacifique par une immense voie ferrée traversant le Canada (4).

“ Jusqu'à présent, le vaste pays situé à l'ouest n'a été traversé que par le traîneau que tirent les chiens ou par la charrette de la Rivière-Rouge. Aujourd'hui, on peut distinguer, à quelques milles de Fort-Garry, les coques de deux bateaux à vapeur, dont l'un, au commencement de la prochaine saison, fera tressaillir de peur, avec son sifflet perçant, les sauvages errants du lac Manitoba, tandis que les échos de l'autre seront répercutés par les bords sinueux de la Saskatchewan (5).”

(1) L'hon. M. Archibald, *Histoire d'une année*. — Extrait du *Manitoba*. — Reproduit dans le *Rapport du Comité du N.-O*, n° 111, pp. 158-163.

(2) *Ibid.*, p. 62.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) L'hon. M. Archibald, *Histoire d'une année*, etc., 161.

Pendant les troubles, les sauvages avaient été appelés dans la colonie, et " soit crainte, soit imprévoyance, ils furent comblés de promesses qu'il était impossible de tenir. Ils erraient autour des établissements, mourant de faim, vivant de pillage et troublant le silence de la nuit par l'horreur de leurs orgies épouvantables. Le Lieutenant-Gouverneur engagea les sauvages à retourner sur leurs réserves de chasse, leur donna des provisions pour s'y rendre, de la poudre et du plomb pour leur permettre de faire la chasse et de pourvoir ainsi à leurs besoins, une fois qu'ils seraient de retour dans leurs pays (1)." On conclura bientôt avec les sauvages des traités par lesquels ils consentiront, moyennant certaines conditions, à se renfermer dans des territoires qui leur seront réservés et abandonneront le reste du pays pour être colonisé par la race blanche.

L'évêque est le chef, d'abord de l'*Eglise principale* dont il porte le titre, ensuite de toutes les autres Eglises (paroisses ou missions) qui, n'étant point assez importantes pour avoir un évêque en propre, sont rattachées à l'Eglise principale et, avec celle-ci, composent le diocèse. L'évêque délègue sa juridiction sur l'Eglise principale et toutes les autres paroisses ou missions rattachées à celle-ci, à son vicaire général; autrefois, il se faisait aider ou suppléer, dans l'Eglise principale ou cathédrale et dans chacune des Eglises dépendantes, paroisses ou missions, par un collège de prêtres et de clercs, réduit le plus souvent aujourd'hui au seul curé. Organisation et incorporation des paroisses.

Mgr Taché demanda au parlement de reconnaître par une loi cette constitution des Eglises particulières, *en déclarant corps civil* ou, selon l'expression consacrée au Canada, en *incorporant* les Eglises particulières établies par ordonnance épiscopale, avec l'évêque, son vicaire général et un troisième prêtre, nommé par les deux premiers, ordinairement le curé, comme représentant la corporation. Le parlement reçut les propositions de Mgr Taché et les con-

---

(1) *Histoire d'une année*, etc.

vertit en loi dans la session de 1874 (1). C'est ainsi que l'Eglise ou "la paroisse catholique de Saint-Norbert," celles de Saint-Charles, de Saint-Jean-Baptiste, de Notre-Dame de Lourdes, etc., sont des corps reconnus par l'Etat, pouvant posséder, ester en justice. C'est un grand avantage pour les catholiques qui se trouvent aujourd'hui en minorité, de pouvoir, dans un Etat qui ne reconnaît officiellement aucune religion, constituer des sociétés publiques qui ont une existence légale, qui peuvent vivre et se mouvoir sous l'unique juridiction de l'ordinaire, dans leur légitime indépendance des pouvoirs publics.

On remarquera peut-être que les paroisses de la nouvelle province n'ont pas de conseil de fabrique, du moins que leurs actes légaux ne demandent nullement l'intervention de laïques et sont conclus par trois personnes ecclésiastiques seules. Mgr Taché savait combien les gouvernements révolutionnaires de l'Europe et même de l'Améripue du Sud avaient abusé de la présence des laïques dans l'administration des biens ecclésiastiques pour soumettre à leur bon plaisir la régie et l'emploi de ces biens. Aussi il avait comme maxime de réserver aux personnes ecclésiastiques tout le gouvernement de l'Eglise, de ses biens temporels comme des choses spirituelles.

Au reste, il ne blâmait nullement, au contraire il conseillait la nomination de comités d'églises, de syndics laïques, ou d'autres officiers du même genre qui, sous la direction de l'évêque et des prêtres, donnaient leur concours à la bonne conduite des affaires de la paroisse.

Mgr Taché s'est félicité toute sa vie de cette organisation des églises de son diocèse. "Pour nos paroisses, écrivait-il en 1891 à son ami de Saint-Albert, nous avons un Acte de notre législature qui reconnaît comme *corporation civile* toute paroisse érigée canoniquement par l'Archevêque. Il n'y a pas de fabrique. L'Archevêque ou l'Administrateur, le Grand Vicaire ou le Doyen du clergé et le curé sont *ex officio* les trois membres de chaque corporation parochiale qui se désigne sous le nom de *Pa-*

---

(1) Acte concernant l'incorporation des paroisses et missions catholiques de Manitoba.

roisse catholique de Saint-Norbert ou autre, suivant le cas... Les trois membres des corporations, dont deux sont toujours les mêmes, ont le droit de s'associer pour un temps deux autres membres pour les aider dans l'administration temporelle. Les titres de terres se passent, les réclamations se font, etc., au nom de la paroisse catholique de... Le système fonctionne bien et nous sommes débarrassés des tracasseries des marguilliers (1)."

Puisse cette organisation subsister toujours!

La population anglaise de la Rivière-Rouge avait ses journaux, qui le plus souvent demandaient leurs inspirations, ou même empruntaient leurs articles aux feuilles les plus fanatiques d'Ontario. Mgr Taché gémissait de ce que la population catholique n'eût aucun organe périodique dans la presse. M. Royal trouva, dans son patriotisme, assez d'énergie et d'industrie pour fonder le premier journal français. Fondation du Métis.

Au printemps de 1871, il acheta à Montréal une presse à bras. "Le transport de cette presse de Montréal à Saint-Boniface lui coûta $500. Les chars ne venaient que jusqu'à Saint-Cloud, à 80 milles de Saint-Paul. De là les effets étaient transportés en voiture jusqu'à Georgetown, où les bateaux de la compagnie les prenaient pour les descendre jusqu'à Fort Garry. Le matériel de la presse arriva à Saint-Boniface vers le milieu de mai. M. Royal installa son imprimerie dans une vieille maison appartenant à Narcisse Marion, sur le bord du chemin, auprès de la côte qui descend vers le marais (2)."

En possession d'une presse, le vaillant pionnier fonda aussitôt un journal auquel il donna le nom même de la population dominante de langue française. "Ce fut le 27 mai 1871 que parut le 1er numéro du *Métis*. La fondation d'un journal français, à cette époque, n'était pas, on le comprend bien, une affaire de spéculation pour faire fortune. L'œuvre était toute patriotique, et pour la soutenir, il fallut du courage et des sacrifices;

(1) *Saint-Boniface, 16 novembre* 1891. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Les Annales de Saint-Boniface*, dans le *Manitoba*, n° du 8 novembre 1883.

mais la chose était nécessaire afin de défendre la cause française continuellement attaquée par une couple de journaux anglais très fanatiques. Cette modeste feuille, qui ne paraissait qu'une fois la semaine, a cependant rendu de très importants services et ceux qui l'ont fondée et soutenue ont droit à la reconnaissance... Dans son programme le *Métis* disait: "Ce "journal est destiné à défendre la bonne cause, et par bonne "cause nous entendons celle qui est basée sur les principes éter- "nels du droit et de la justice. De même qu'il n'y a qu'une "seule manière d'être droit et juste, de même il n'y a qu'une "seule cause qui s'appelle la bonne cause, et c'est celle que nous "embrassons." Il a été fidèle à son programme, et tout modeste qu'il était dans sa taille, il a bataillé hardiment pour le succès de la cause qu'il avait entrepris de défendre (1)." Mgr Taché fut à l'origine le soutien et l'inspirateur du journal, comme il était l'ami du fondateur et l'âme de la colonie française des Pays d'en Haut.

Mgr Taché avait demandé et obtenu un Coadjuteur dès les premières années de son gouvernement épiscopal, afin que son église de Saint-Boniface et les missions qui y étaient rattachées ne demeurassent pas, à sa mort, trop longtemps sans pasteur.

Le Coadjuteur. Le Coadjuteur, depuis son sacre, avait demeuré ordinairement dans les missions du nord-ouest, loin de son Evêque. L'Ordinaire et le Coadjuteur n'avaient "qu'un cœur et qu'une âme;" mais l'éloignement mettait celui-ci le plus souvent dans l'impossibilité de recourir à l'Evêque pour prendre à l'avance ses directions. "Je ne pouvais lui écrire que deux fois l'an, raconte Mgr Grandin; mes lettres mettaient six mois à lui parvenir; ses réponses requéraient le même temps pour m'arriver: dans un tel laps de temps, les événements changeaient et souvent les conseils donnés n'avaient plus leur application. Faites pour le mieux, m'écrivait mon Evêque, comme si vous ne deviez rendre compte qu'à Dieu de votre administration (2)."

---

(1) *Les Annales de Saint-Boniface*, etc.

(2) Mgr Grandin, *Quelques notes sur Mgr A. Taché, O. M. I.*

Dans ces conditions, Mgr Grandin était moins un Coadjuteur qu'un Vicaire Apostolique, ou, si l'on veut, il aidait Mgr Taché en remplissant en fait, sinon en droit, les fonctions de Vicaire Apostolique dans la partie la moins peuplée du diocèse de Saint-Boniface.

Les choses auraient pu demeurer indéfiniment dans cet état, si le Coadjuteur n'avait pas eu à redouter la succession de son Evêque. Mgr Grandin pouvait encore se résigner à cette succession, tant que l'immense diocèse de Saint-Boniface ne comprenait guère que des métis et des sauvages. Mais, nous l'avons déjà remarqué, quand il vit le pays à la veille de s'ouvrir aux étrangers, et menacé d'être envahi par l'élément anglais, il s'effraya de la perspective éventuelle d'avoir à prendre la place de Mgr Taché. Dès lors, pour ne pas devenir évêque de Saint-Boniface, il eut le désir de devenir vicaire apostolique en titre des missions qu'il administrait. "La crainte de Saint-Boniface, dit-il, me faisait préférer le futur vicariat où l'on aurait la chance de rester sauvage plus longtemps (1)."

Premiers préludes à l'érection du siège de St-Albert.

Mgr Taché se prêta à la réalisation de ces désirs. A sa demande, nous l'avons vu, le *vicariat religieux* de la Rivière-Rouge fut démembré: un nouveau vicariat religieux fut érigé pour les missions du Nord-Ouest, avec Mgr Grandin pour vicaire; Mgr Taché demeura vicaire de la partie située à l'est, dont Saint-Boniface était le centre.

Bien plus, Mgr Taché demanda au IVe concile de Québec de solliciter du Saint-Siège le démembrement canonique de son vaste diocèse et l'érection des missions du Nord-Ouest en *vicariat apostolique* avec Mgr Grandin pour titulaire. Le concile alla plus loin, ainsi que nous l'avons rapporté: il demanda au Saint-Siège l'érection de Saint-Boniface en *métropole* et celle de Saint-Albert en *siège épiscopal.*

Le Souverain Pontife, sans ériger immédiatement la province de Saint-Boniface et l'évêché de Saint-Albert, chargea Mgr Grandin d'administrer le diocèse projeté de Saint-Albert *en son nom*

(1) *Quelques Notes sur Mgr A. Taché, O. M. I.*

propre, comme s'il fût déjà canoniquement établi, et lui donna tous les pouvoirs nécessaires pour cela. Néanmoins Mgr Grandin demeurait *en titre* coadjuteur de Mgr Taché avec future succession (1).

Ces arrangements étaient faits en 1868.

Deux années se passèrent. " Notre Saint-Père le Pape nous bénit, écrit Mgr Taché à l'Evêque de Satala en revenant du concile, mais il ne nous *divise* pas encore, tant il est vrai que ce n'est pas chose facile de nous désunir (2)."

Nouvelles instances du Coadjuteur

Cependant Mgr Grandin avait vu les Ontariens organiser la conquête de la Rivière-Rouge; il les voyait arriver de toutes parts dans la nouvelle province de Manitoba, s'installer dans le pays, prétendre dominer le gouvernement et imposer partout leur volonté. " Mgr Taché, se disait-il, sait leur tenir tête; mais que ferais-je, si j'allais me trouver un jour Evêque de Saint Boniface? A peine puis-je balbutier la langue anglaise: je ne serais capable ni de pénétrer leurs desseins, ni de sauver mon pauvre peuple de leurs mauvais traitements et peut-être d'une ruine entière." Mgr Grandin s'inquiétait d'autant plus, dit-il, " que la santé de l'Evêque de Saint-Boniface lui semblait bien compromise (3)."

Mgr Taché répugnait à faire de nouvelles démarches, " parce que c'était travailler indirectement à devenir archevêque (4)." Le Coadjuteur prit le parti d'écrire lui-même à l'archevêque de Québec pour le prier de renouveler auprès du Saint-Siège la demande de l'érection des trois métropoles et du siège de Saint-Albert. " Je me sens actuellement, pour des raisons réelles, lui écrit-il, *dans l'impossibilité de succéder à Mgr Taché, s'il vient à mourir avant moi.* J'ai demandé à Rome d'être exempté de cette succession; on m'a répondu que tant que le nouveau dio-

(1) Lettre de Mgr Grandin à Mgr Taschereau, archevêque de Québec, 8 juin 1871. — Archives de l'archevêché de Québec.

(2) *Saint-Boniface, 2 avril* 1870. Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) *Quelques Notes sur Mgr A. Taché, O. M. I.*

(4) Dans la lettre que nous allons citer.

cèse de Saint-Albert ne serait pas définitivement érigé, je devenais évêque de Saint-Boniface, la mort du titulaire arrivant (1)."

Mgr Grandin priait en conséquence l'archevêque de Québec de demander à Rome l'érection définitive de l'évêché de Saint-Albert, en y appuyant sa demande, " ou plutôt celle du dernier concile de Québec (2)."

Auparavant, le cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande, avait adressé à Mgr Taché et à Mgr Grandin un ensemble de questions générales concernant le diocèse de Saint-Albert. Les deux prélats y répondirent le 17 juin 1871. Ils rappellent que le premier missionnaire y pénétra en 1842, et indiquent comme territoire du diocèse projeté les quatre districts suivants: 1° le district de la Saskatchewan; 2° celui de la Rivière aux Anglais; 3° celui de Cumberland; 4° la partie occidentale du district d'York, arrosée par les eaux qui se jettent dans la rivière Churchill. Mémoire de l'Evêque de St-Boniface et du Coadjuteur.

" Il n'y a pas de ville proprement dite dans ce territoire, disent-ils, mais une trentaine de postes ou centres où se réunissent les tribus indiennes et les autres habitants." Il y a des protestants, les uns anglais, les autres indiens, en nombre inférieur aux catholiques. Il y a encore des infidèles, tous indiens, très ignorants. " Le nombre des catholiques est à peu près de dix mille," généralement de bonnes mœurs et " pratiquant fidèlement leur religion," mêlés, en beaucoup d'endroits, aux infidèles et aux protestants, pauvres et ne pouvant subvenir aux frais du culte. " L'Œuvre de la Propagation de la Foi, des aumônes particulières et le produit des terres cultivées par les missionnaires, sont les seuls moyens de subsistance de l'évêque comme de ses prêtres." Saint-Albert, résidence de l'évêque, a une maison et une église convenable. Il y a sept autres églises ou chapelles, " pas toutes belles, pourvues néanmoins, grâce à l'Œuvre apostolique de France, des objets les plus nécessaires

(1) Lettre du 8 juin 1871. — Archives de l'évêché de Québec.
(2) *Ibid.*

au culte divin, où le Saint-Sacrement est gardé convenablement : " auprès de ces églises ou chapelles est une habitation pour le missionnaire. " Quinze missionnaires travaillent dans le diocèse proposé de Saint-Albert, " tous oblats, 1 Canadien et 14 Français, tous parlant le français, quelques-uns l'anglais et les langues des sauvags qu'ils évangélisent, dont le plus ancien est au pays depuis 19 ans. Ils sont aidés par cinq catéchistes, " très utiles et assez instruits pour leur œuvre. " Les Sœurs Grises y ont 3 établissements comprenant un personnel de 13 religieuses, " qui se livrent à l'enseignement, au soin des enfants et des malades (1). " " Il y a 5 écoles élémentaires fréquentées uniquement par les catholiques ; avec plus de ressources, on aurait plus d'écoles et le besoin en est très grand. " Les protestants ont 6 écoles.

Les deux prélats, " considérant la trop grande étendue du diocèse confié à " leurs " soins, et les changements qui s'y opèrent " par suite de son union au Canada, " sollicitent humblement l'érection du diocèse de Saint-Albert, demandée par le IVe concile de Québec. " Et en effet, " le diocèse de Saint-Boniface longe la frontière des Etats-Unis depuis le diocèse d'Hamilton (2) jusqu'aux Montagnes Rocheuses, distantes de plus de 1200 lieues, et court vers le Nord depuis la dite frontière jusqu'à la Baie d'Hudson et à la Mer Glaciale. " " En ce trop vaste diocèse, observent-ils, deux points principaux semblent préparer tout naturellement la division : ce sont 1° Saint-Boniface, située dans la Province de Manitoba, autrefois colonie de la Rivière-Rouge, 2° Saint-Albert, au point le plus important de la Siskatchiwan. Ces deux places sont distantes d'environ 800 milles l'une de l'autre. Déjà Saint-Boniface est le siège du diocèse, et Saint-Albert la résidence ordinaire du Coadjuteur (3). "

---

(1) Il y avait en outre alors trente Sœurs Grises dans le diocèse de Saint-Boniface et cinq dans le Vicariat apostolique d'Athabaska-Mackenzie. Aucun autre ordre n'avait encore de religieuses dans le Manitoba et le Nord-Ouest.

(2) Aujourd'hui, depuis le diocèse de Peterboro, érigé en 1882.

(3) Copie aux archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

Mgr Taché adressa le mémoire à l'archevêque de Québec en le priant de "vouloir bien appuyer" la requête qui en était le "résumé et la conclusion de tout son crédit à Rome." "Mgr Grandin est mon coadjuteur, lui dit-il; nous vivons habituellement à 3 ou 400 lieues l'un de l'autre; nous ne pouvons nous voir que très difficilement et très rarement. Déjà de Rome, ce dont je suis très content, on lui a donné même sans m'en prévenir, des pouvoirs plus amples que ceux dont je jouis moi-même. A ma sollicitation, notre Congrégation l'a établi supérieur régulier de tous ceux de nos Pères et Frères qui sont dans les limites du diocèse proposé. L'Œuvre de la Propagation de la Foi, celle de la Sainte-Enfance et l'Oeuvre apostolique lui font une allocation spéciale. De fait, nous sommes séparés. Pourquoi différer à régulariser un ordre de choses qui semble nécessaire et que tout le monde désire (1)?"

Mgr Taschereau accéda à une demande si juste. Le 26 juillet 1871, il envoya au Préfet de la Propagande le mémoire de l'Evêque de Saint-Boniface et de son Coadjuteur. "Les raisons apportées par les deux prélats, ajoute-t-il, me semblent pressantes en faveur du démembrement immédiat du diocèse de Saint-Boniface, qui est, comme Votre Eminence semble le constater elle-même, d'une étendue tout à fait excessive et ne peut, sans détriment pour les âmes, être gouverné par un seul évêque. Les mêmes raisons sont pressantes aussi pour l'érection de Saint-Boniface en siège métropolitain, comme le IVe concile de Québec l'a unanimement demandé; car l'archevêque de Québec ne peut exercer sa juridiction sur une partie de sa province si éloignée. De plus, la récente transformation du district de Saint-Boniface en province civile sous le nom de Manitoba, l'établissement d'un gouvernement provincial distinct, et enfin l'opportunité et même la nécessité de relever la religion catholique en ces pays par l'institution de la dignité archiépiscopale s'ajoutent comme de nouvelles raisons à celles que les Pères du concile de Québec ont exposées."

Requête de Mgr Taschereau.

(1) Lettre du 22 juin 1871. — Archives de l'archevêché de Québec.

Érection de la province de St-Boniface

Le Saint-Siège ne fit pas attendre longtemps sa décision. Le 22 septembre 1871, il érigea Saint-Boniface en métropole avec l'évêché de Saint-Albert, érigé le même jour, les vicariats apostoliques de la Colombie Britannique et d'Athabaska-MacKenzie et tous les diocèses ou vicariats qui pourraient être érigés par la suite dans cette partie de l'Amérique, comme suffragants.

Les bulles du Saint-Siège établissant Mgr Taché archevêque de Saint-Boniface et Mgr Grandin évêque de Saint-Albert parvinrent à Québec le mardi 7 novembre et furent remises dans Québec même au nouveau métropolitain deux jours après, le 9 novembre, le jour même de son arrivée dans l'ancienne capitale de la Nouvelle-France. " Vous n'êtes plus évêque de Satala et coadjuteur de Saint-Boniface, écrit le lendemain Mgr Taché à Mgr Grandin, mais bien évêque de Saint-Albert, tout comme je suis archevêque de Saint-Boniface avec Votre Grandeur et les vicaires apostoliques du MacKenzie et de la Colombie Britannique pour suffragants." " Priez tous pour votre pauvre archevêque, conclut-il. Je n'ose pas même signer avec ce titre ; mais je vous aime bien sincèrement et bien affectueusement. Votre frère et ami tout dévoué. Alexandre, évêque de Saint-Boniface (1)."

Mgr Taché signe sa lettre à Mgr Grandin " évêque de Saint-Boniface." Et en effet, sous les titres nouveaux, les relations demeureront les mêmes entre les deux prélats : dans l'avenir comme dans le passé, ils auront un même esprit et un même cœur dans des corps différents ; Mgr Grandin aimera à rendre compte de toute son administration à son frère aîné et à prendre ses conseils ; Mgr Taché continuera de prodiguer à son ancien coadjuteur l'affection, la confiance et le dévouement comme par le passé.

Mgr Grandin ne reçut qu'au printemps suivant les Bulles qui l'instituaient évêque de Saint-Albert avec la lettre de son nou-

(1) " Je vous envoie vos bulles et les indults ci-joints que Mgr l'archevêque a reçus mardi et qu'il m'a remis hier à mon arrivée ici." — Lettre de Mgr Taché à Mgr Grandin, *Québec*, 10 *novembre* 1871. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

veau métropolitain datée du 10 novembre précédent: il prit possession de son siège le dimanche *in albis,* 7 avril 1872.

Mgr de Saint-Boniface devient archevêque par le second démembrement de son diocèse.

Limites et état du nouveau diocèse de St-Albert.

Le 108e degré de longitude divise le nouvel archidiocèse de Saint-Boniface du diocèse de Saint-Albert. " Nous avons dans cette ligne, observe Mgr Taché à son suffragant, une division naturelle presque partout. Les eaux coulant vers ou dans la Saskatchewan arrosent les terres qui vous appartiennent, tandis que les eaux des autres tributaires du lac Winnipeg arrosent les terres de mon diocèse (1)."

Le nouveau diocèse de Saint-Albert, nous l'avons vu plus haut, comprend 4 districts:

1° *Le district de la Saskatchewan,* (2) possédant l'évêque, 7 prêtres oblats, 5 Frères convers, 5 Sœurs Grises. Les stations principales sont: *Saint-Albert,* résidence de l'évêque, peuplé surtout de métis; *Sainte-Anne,* la plus ancienne mission du Nord-Ouest, comprenant des métis et des Assiniboines; le *Fort Edmonton* ou *Saint-Joachim,* à 8 milles de Saint-Albert; le *Fort des Montagnes Rocheuses,* à 180 milles à l'ouest; *Saint-Paul-des-Cris,* à 120 milles à l'est, dont les deux missionnaires doivent " presque continuellement accompagner les sauvages dans leurs chasses et partager, l'été et l'hiver, toutes leurs misères et toutes leurs privations; le fort de traite de *Carlton,* à 400 milles plus bas que Saint-Albert, où les métis se portaient alors beaucoup; le fort *Jasper.* Ce district renferme encore les quatre tribus des *Pieds-Noirs,* des *Gens du Sang,* des *Piéganes*

(1) *Saint Boniface,* 4 *septembre* 1875. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Nous écrivons *Saskachewan* avec l'orthographe anglaise. Mgr Taché vient d'écrire, quelques lignes plus haut, *Siskatchiwan ;* les missionnaires catholiques avaient écrit et dit jusqu'alors *Siskachiwan,* ou même *Kisiskachiwan.* C'était la prononciation et l'orthographe rationnelles, puisque ce fleuve porte les noms cris de *kisiska chiwan* (rapide courant). A l'époque où nous sommes, plusieurs personnes prièrent Mgr Taché de conserver l'ortographe ancienne, disant que son autorité la ferait prévaloir. Il trouva puéril d'engager une chicane de ce genre avec les nouveaux maîtres du pays.

et des *Sarcis,* qui forment une seule et même nation, comptent au moins 900 loges et n'ont point encore de missionnaire résidant ;

2° *Le district de la Rivière aux Anglais,* qui possède 5 prêtres et 5 Frères convers, dont les stations principales sont: *l'Ile-à-la-Crosse* ou Saint-Jean-Baptiste, la célèbre mission fondée par Mgr Taché et M. Laflèche, qui a un couvent de 4 Sœurs Grises, avec un école et un orphelinat, qui dessert le grand *Portage la Loche* ou mission de la Visitation, le *Lac Vert* ou mission de Saint-Julien ; le *lac Caribou* ou mission Saint-Pierre. Celle-ci a 2 Pères et 1 Frère, et dessert le lac La Rouge, le fort de Traite et l'extrémité méridionale du lac Caribou.

3° et 4° les districts de *Cumberland* et *d'York,* où n'existent point encore de missions établies, où les prédicateurs de l'Evangile n'ont encore fait que de rares et courtes apparitions. "Les Esquimaux de la Baie d'Hudson sont dans notre diocèse, et jusqu'ici nous n'avons rien pu faire pour eux, excepté qu'un de nos Pères est allé passer une saison avec cette tribu."

La belle mission du lac *La Biche* ou Notre-Dame des Victoires est aussi comprise dans le diocèse de Saint-Albert ; elle possède 2 Pères, 2 Frères, 4 Sœurs Grises et dessert le Petit Lac des Esclaves, le lac Froid. "Pour le moment, cette partie est administrée par le vicaire apostolique de la Rivière MacKenzie ; car le bien des immenses missions de l'extrême nord exige cet arrangement et cette entente entre les évêques (1)." Elle a été réunie au diocèse de Saint-Albert en 1889.

Projet de la fondation d'une œuvre des écoles du Nord-Ouest.

Dans tout ce diocèse nouveau comme dans l'archidiocèse de Saint-Boniface dont il est démembré, il faudrait multiplier les établissements, établir de nouvelles missions, augmenter le nombre des missionnaires et surtout fonder des écoles. Les désastres de la France en 1871 faisaient craindre une notable di-

(1) Nous empruntons tous ces détails à une lettre circulaire écrite par le P. Lacombe, le 20 juillet 1872, et envoyée au clergé de Québec pour implorer sa charité en faveur du nouveau diocèse de Saint-Albert. — Archives de l'archevêché de Québec. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

minution de l'œuvre de la Propagation de la Foi, " principale et presque unique ressource des missions et des missionnaires. "

Il vint à l'esprit de plusieurs qu'il serait utile d'établir dans le Canada une Œuvre des Ecoles du Nord-Ouest, semblable à celles des Ecoles d'Orient et des Ecoles d'Afrique. Mgr Grandin s'ouvrit de ce dessein à Mgr Taschereau, archevêque de Québec, par une lettre du 8 juin 1871 (1) et lui envoya en même temps son Grand Vicaire, le P. Lacombe, pour traiter de l'organisation de l'Œuvre. Le Père Lacombe proposa d'établir l'Œuvre des Ecoles du Nord-Ouest, comme œuvre nationale pour la fondation et l'entretien d'écoles et d'orphelinats des deux côtés des Montagnes Rocheuses, avec les évêques et quelques bons laïques comme patrons, avec la fête de la Présentation de Marie et du Patronage de Saint-Joseph comme fêtes propres de l'association. Tous les associés devaient donner deux sous par mois et prier pour les missions du Nord-Ouest ; pour être associé, il fallait appartenir déjà à l'Œuvre de la Propagation de la Foi ; les prêtres du collège de l'Assomption s'offraient à prendre la direction de l'Œuvre (2).

Mais Mgr Taschereau ne crut pas devoir consentir pour le moment à l'établissement de cette Œuvre, quoiqu'elle répondît à des besoins réels et lui fût chaudement recommandée par Mgr Taché.

Mgr Grandin ne renonça pas à travailler à l'établissement de l'Œuvre des écoles du Nord-Ouest. Il en entretint Pie IX au mois de décembre 1873 et reçut son encouragement. Il en parla au Lieutenant-Gouverneur Morris, lorsque celui-ci se rendit

(1) Archives de l'archevêché de Québec.

(2) " Voir le plan de cette œuvre dans la lettre du P. Lacombe à Mgr Taschereau, 2 *juillet* 1872. — Archives de l'archevêché de Québec.

" Cette œuvre, écrivait le P. Lacombe, à part son but chrétien et catholique, qui est de fonder des écoles dans les missions du Nord, des deux côtés des montagnes Rocheuses, procurera le moyen d'exciter et d'alimenter la sympathie de tout le pays pour nos pauvres peuplades, surtout pour les Métis du Manitoba, aujourd'hui l'objet d'une haine de calcul et de fanatisme, qui ne veut rien moins que l'abaissement de élément chrétien, et par conséquent la destruction de toute influence religion catholique dans tout ce grand territoire du Nord-Ouest."

dans les territoires du Nord-Ouest pour faire un traité avec les sauvages ; le Lieutenant-Gouverneur approuva chaleureusement cette œuvre et prit à sa charge l'entretien d'un enfant. Nous verrons le persévérant évêque réussir, à force de patience et d'énergie, à établir définitivement quelques années plus tard, quoique sous une autre forme, l'Œuvre qui lui était si chère.

En attendant, les évêques de la province de Québec ne cessaient d'envoyer chaque année des secours aux missions du Nord-Ouest. L'Œuvre de la Propagation de la Foi florissait dans tous leurs diocèses et envoyait aux missionnaires de précieuses aumônes. De plus, les évêques prescrivaient souvent des quêtes extraordinaires pour des besoins particuliers. Ainsi, l'année même de l'érection de la province de Saint-Boniface, Mgr de Montréal fit faire dans les églises de son diocèse une quête qui ne fut pas très abondante, mais qui réjouit néanmoins les évêques et leurs missionnaires, en leur montrant les vives sympathies dont ils étaient l'objet.

Mort de Mme Taché. Sa vie sainte au château Sabrevois.

Mgr Taché avait eu la douleur de perdre sa mère trois mois avant d'être élevé à la dignité archiépiscopale.

Depuis 39 ans, Madame Taché vivait au château Sabrevois avec son frère, Joseph de la Broquerie, dans la plus étroite et la plus sainte union. " Au lever, le frère et la sœur prenaient le chemin de l'église pour aller entendre la messe et, plusieurs fois par semaine, recevoir la sainte communion. De retour, ils passaient l'avant-midi en lectures pieuses et en conversations agréables. Une seconde visite à l'église était de rigueur l'après-midi, suivie de la visite des pauvres du village, et le soir, la prière en commun terminait la journée... D'une intelligence remarquable et d'une érudition peu ordinaire pour une femme, Madame Taché et son frère, qui était un charmant causeur, recevaient leurs amis avec la plus grande affabilité. Les visites affluaient, car on aimait ce séjour où régnait une paix si douce, où l'on respirait un si grand parfum de vertus (1). " Les visites

(1) *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, article sur la mort de Mgr Taché, 28 juin 1894

les plus chères étaient celles des missionnaires de l'Ouest; les conversations les plus fréquentes concernaient leurs travaux; les prières les plus ferventes de chaque jour tendaient à en assurer le succès.

Dieu allait séparer pour un temps, avant de les réunir pour l'éternité, ces deux existences, constamment confondues dans la même piété et les mêmes sollicitudes.

Dernière lettre du prélat à sa mère.

Madame Taché se trouvait faible depuis longtemps. Elle tomba malade au mois de juillet 1871. Louis Taché informa Mgr de Saint-Boniface de la gravité de son état. Le prélat avait eu, durant toute sa carrière de missionnaire et d'évêque, le cœur tendrement tourné vers sa mère. Il lui écrivit une dernière lettre; elle est datée du 22 juillet; nous la citons: "Bien chère Maman, c'est demain l'anniversaire du premier regard que votre cœur si aimant arrêta sur l'enfant que le Ciel donnait à votre tendresse; c'est le jour de la naissance de votre Alexandre. Aussi sa première pensée au souvenir de ce jour est-elle pour sa mère chérie, et son vœu le plus ardent pour celle qu'il a quelquefois contristée par ses étourderies, mais qu'il a toujours aimée d'une affection aussi vive qu'inaltérable. Vous êtes malade, bonne Maman, le ciel nous afflige en vous éprouvant. Une lettre de Louis, reçue aujourd'hui même, me dit que vous êtes plus mal. Comme il me serait doux de courir vers vous, d'aller auprès de votre lit de douleur vous dire mon respect, mon affection, mon dévouement le plus entier! Les circonstances ne me le permettent pas; vous m'avez trop montré que la voie du devoir est seule à suivre, pour que je puisse craindre que mes motifs ne soient pas appréciés. Nous traversons une crise ou époque importante et je crois qu'il est indispensable pour le bonheur de mon pauvre peuple que je demeure au milieu de lui jusqu'à ce que les choses aient pris un cours qui puisse me rassurer. Recevez du moins, ma bonne Maman, l'expression de l'amour filial qui m'anime envers la meilleure des mères. Que Dieu vous comble de ses consolations et nous donne à nous celle que nous apprécions davantage... O mon Dieu, écoutez ma

prière, sauvez ma mère et conservez-la à la tendresse de ses enfants (1). ”

Madame Taché ne lut point sur la terre la lettre de son fils. Ses mérite étaient consommés. La fille des plus nobles colons du Canada, l'incomparable mère du grand évêque de la Rivière-Rouge, s'endormit doucement dans le Seigneur, à l'âge de 72 ans et 11 mois, le dimanche 23 juillet 1871, à 7 heures du matin. Circonstance extraordinaire, le jour et l'heure de sa mort se trouvaient le jour et l'heure anniversaires de la naissance de son vénérable fils : il semblait que Dieu voulait la récompenser d'avoir donné un tel évêque à son Eglise en la faisant naître à la vie de l'éternité le jour et l'heure même où elle lui avait donné naissance à la vie du temps.

Les funérailles eurent lieu à Boucherville le 25 juillet. “ L'église était remplie d'une foule pieuse et recueillie ; les décorations lugubres du sanctuaire, la douleur peinte sur tous les visages, la solennité si touchante et si solennelle de l'office divin, offraient un spectacle plein d'émotions et de salutaires enseignements (2). ” M. G. Dugast, curé de Saint-Boniface, MM. Royal et Girard assistaient aux obsèques avec un grand nombre d'autres hommes distingués.

Mgr Taché se trouvait retenu loin du lit de mort de sa mère, loin de ses funérailles, par ses devoirs de pasteur. Mgr Laflèche voulut consoler son ami en prenant sa place dans le convoi funèbre. Il célébra la sainte messe e , dans un remarquable discours, loua la femme canadienne qui par ses vertus héroïques a fait sa nation si grande, et présenta Madame Taché comme un type achevé de la Canadienne, grande d'esprit, de cœur, noble de manières, simple et magnanime dans sa foi et sa piété (3). “ Malgré vos nombreuses occupations et la délicatesse de votre

(1) *Saint-Boniface, 22 juillet* 1871. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

Cette dernière lettre de Mgr Taché à sa mère est toute entière de son écriture, comme toutes les autres que nous avons eues entre les mains.

(2) Le *Nouveau-Monde*, cité par le *Métis*, n° du 17 août 1871.

(3) Le *Métis*, n° du 17 août 1871.

santé, lui écrit Mgr de Saint-Boniface, vous êtes allé à Boucherville rendre les derniers devoirs à celle qui m'était si chère. Merci, mon ami. Que cette tendre mère, qui connaissait mon amitié pour vous, vous obtienne la récompense de cette charité et de cette attention si bienveillante (1). "

Madame Taché a été inhumée dans l'église de Boucherville, au-dessous de la place même qu'elle occupait pendant sa vie dans la maison de Dieu.

Larmes et prières du fils.

Mgr Taché pleura sa mère comme saint Augustin avait pleuré sainte Monique. Les lettres de cette époque sont toutes, pour ainsi dire, détrempées de ses larmes. Il écrit à Mgr Grandin: " J'ai la douleur de vous annoncer la plus cruelle épreuve que pût subir mon cœur de fils. Ma bonne maman n'est plus!... Votre cœur si aimant et si sensible comprendra ce que le mien a à souffrir (2)." Et à Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa: " Merci de votre si bonne lettre du 27 juillet. Elle est morte, ma bonne et tendre mère! Vous savez combien je l'aimais et combien j'avais raison de l'aimer. Aussi je n'ai pas besoin de vous dire que je suis affligé. D'un autre côté, elle m'a donné de trop précieux exemples pour que je ne sache pas où trouver de l'adoucissement à ma peine (3)."

Et surtout le prélat pria jusqu'à sa mort pour sa mère. Il demanda à tous ses amis des prières pour celle qu'il avait tant aimée. Souvent il invitera ses visiteurs du Bas-Canada à aller réciter un *De Profundis* sur la tombe de sa mère. Les amis qui s'y rendront d'eux-mêmes et lui en porteront la nouvelle, lui causeront une joie intime à laquelle il se montrera toujours très sensible.

Redoublement d'affection pour M. Joseph de la Broquerie.

La mort de Mme Taché laissait dans un pénible isolement son pieux frère, M. Joseph de la Broquerie, qui avait vécu dans son intimité 45 ans et avait servi de père à ses enfants. Mgr Taché

(1) *Saint-Boniface*, 11 *août* 1871. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(2) *Saint-Boniface*, 24 *août* 1871. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) *Saint-Boniface*, 11 *août* 1871. — Archives de l'archevêché d'Ottawa.

s'appliqua à lui alléger la douloureuse séparation par un redoublement d'affection et de délicates attentions. “C'est à vous qu'est due la première expression de notre juste douleur, lui écrit-il dès les premiers jours. Elle n'est plus celle qui vous était si chère! Elle est au ciel!... Nos justes regrets la suivent après son départ du lieu d'exil... O mon bien bon et bien cher oncle, le coup semble plus pénible encore pour vous que pour nous (1).”

“Le bon Dieu éprouve, lui écrit-il quelques jours après; mais il en a le droit, puisqu'il est le puissant consolateur... Pauvre Maman, elle était si bonne et si affectueuse! Je comprends ce que l'isolement a de pénible pour votre cœur. Dans la prière, dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie nous trouverons notre consolation et un adoucissement à notre légitime douleur (2).”

Voyage dans la province de Québec.

Au mois d'octobre, Mgr Taché put venir lui-même consoler de vive voix son saint oncle et prier une première fois sur la tombe de celle qui lui était si chère.

Il partit de Saint-Boniface dans la soirée du vendredi 22 septembre, accompagné jusqu'à la Traverse non seulement par les prêtres de l'archevêché, mais encore par le P. Allard, O. M. I., curé de Saint-Charles, M. Kavanagh, curé de Saint-François-Xavier et plusieurs autres prêtres du diocèse, venus dans la semaine pour le voir, par les élèves du collège, MM. Girard, Dubuc, Schmidt, les citoyens les plus distingués, et une foule nombreuse. “L'émotion était générale, raconte un témoin, et notre Archevêque la partageait visiblement (3).” Il passa la nuit à Saint-Norbert et poursuivit le lendemain son voyage par la diligence avec la Sœur Lapointe, la Sœur Boucher et plusieurs autres de ses enfants spirituels.

Mgr Taché passa trois mois dans la province de Québec, occupé des intérêts spirituels et temporels de son peuple. Nous

(1) *Saint-Boniface*, 8 *août* 1860. — Collection de M. de la Broquerie-Taché.

(2) *Saint-Boniface*, 3 *septembre* 1871. — *Ibid.*

(3) *Le Métis*, n° du 28 septembre 1871.

aurons à parler de plusieurs négociations difficiles qu'il eut à conduire.

Dès son arrivée, il vint s'agenouiller sur la tombe de sa sainte mère et l'inonda de ses larmes.

Le 9 novembre, ainsi que nous l'avons dit, il reçoit à Québec ses bulles d'Archevêque.

Le 5 novembre, il assiste, avec plusieurs prélats, à la consécration de trois autels en marbre blanc du Vermont dans l'église de Sainte-Anne de Montréal. Il préside la cérémonie et chante la messe.

Le 23 novembre, il célèbre le vingtième anniversaire de sa consécration épiscopale, à Boucherville même, au milieu d'un immense concours de prêtres et de fidèles.

Le 3 décembre, il assiste à Lévis, aux funérailles d'une sœur de son Grand Vicaire, M. Thibault, et rend une visite à la digne mère du vieux missionnaire, ce qu'il avait coutume de faire chaque fois qu'il passait dans cette ville. Il fait une chaleureuse conférence aux élèves du Collège et va se recommander avec son diocèse aux prières des religieuses du Couvent de Notre-Dame.

Il rendit, selon son usage, une visite à son cher séminaire de Saint-Hyacinthe. Les élèves, qui lui faisaient toujours une réception chaleureuse, le reçurent, cette fois, avec plus d'enthousiasme encore. Vous avez été, lui dirent-ils, le premier évêque sorti de cette maison; vous êtes aussi le premier archevêque pris d'entre ses élèves. Le grand missionnaire de l'Ile-à-la-Crosse a été choisi pour évêque parce qu'il avait paru en apôtre; il est nommé aujourd'hui archevêque parce que ses travaux apostoliques ont créé la vie chrétienne dans tout le Nord-Ouest.

Visite au Séminaire de St-Hyacinthe.

Ils ajoutaient, peut-être à l'occasion de l'arrivée récente de certains Français, bien peu dignes de ce nom, dont les figures hideuses et les doctrines plus odieuses encore avaient causé une pénible impression au Canada: “Il est des sauvages plus redoutables que ceux qui ont été l'objet du zèle de Votre Grâce; nous n'avons pas à les aller chercher aux régions polaires: ils peuvent bientôt se trouver sur le sol de notre pays, envoyés ou

formés par cette puissance infernale, qui, sur la terre de nos ancêtres, a entrepris de faire disparaître de la société la religion, la morale, la justice, et de la faire descendre à une dégradation plus hideuse que celle des habitants des déserts et des forêts auxquels vous avez donné les enseignements de cette foi qui adoucit les mœurs et sauve les âmes. Maintenir contre leurs attaques la civilisation que notre pays doit à ses croyances religieuses, en développer de plus en plus les progrès, travailler dans la mesure où Dieu nous y appellera au bien spirituel de ces âmes avec qui nous pouvons être en rapport, c'est la mission qui nous est imposée. Les souvenirs qui se rattachent à votre nom, souvent répété avec vénération dans ce séminaire, contribueront à mettre en nous un dévouement qui nous porte à aller avec générosité partout où la voix divine nous dira de nous mettre au service de la société religieuse et civile. "

Nous pouvons bien le dire à la gloire du séminaire de Saint-Hyacinthe, non seulement ses maîtres éminents, mais les élèves qui en sont sortis, se sont toujours distingués par l'intégrité des principes catholiques et l'ardeur à les faire triompher.

La première visite avait été pour le tombeau de sa mère ; sa dernière fut encore pour le même objet de sa piété filiale. Il acheva l'année 1871 et commença l'année 1872 à Boucherville. " Je n'ai pas vu le jour de l'an dans ma famille depuis 1833, écrit-il au Rme P. Fabre, et cette année que j'ai cette satisfaction, ma mère, ma bonne mère n'y est plus (1). "

Retour à St-Boniface.

Il comptait emmener quelque prêtre à la Rivière-Rouge pour fortifier la religion dans le pays transformé ; mais il ne put obtenir ni oblat ni séculier. Il partit de Montréal le 2 janvier 1872, seul, faisant sans compagnon les 600 lieues qui le séparaient de son église, " au milieu des neiges et par la saison la plus rigoureuse, " étant à lui-même, tout archevêque qu'il était, " son propre secrétaire et son domestique, " comme cent autres fois déjà dans le passé. " Je n'ai de reproches à faire à person-

(1) *Boucherville*, 31 *décembre* 1871. — Archives de la Maison générale des Oblats.

ne, dit-il au Supérieur Général des Oblats. Aussi ce n'est qu'un regret que j'exprime, et encore ce regret ne tient point aux inconvénients qui peuvent en résulter pour moi personnellement, mais à l'absence du bien qu'un compagnon pourrait accomplir une fois rendu à Saint-Boniface (1)."

Mgr Taché était à Saint-Paul le 8 janvier et à Saint-Norbert le 16, à 3 heures du matin. La nouvelle de son arrivée se répandit "comme l'éclair" à Saint-Norbert et à Saint-Boniface. A 10 heures du matin, il partit de Saint-Norbert escorté de "soixante voitures," ayant auprès de lui le Rév. M. Thibault et l'hon. Dauphinais.

C'est la première fois qu'il paraissait à Saint-Boniface comme archevêque. La cathédrale avait été magnifiquement décorée; tout le peuple y entra. Le prélat donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Le Président de l'Association de Saint-Jean-Baptiste, M. Royal lut ensuite une adresse: "La création d'un archidiocèse dans nos lointaines contrées, lui dit-il, marque une nouvelle ère de progrès dans la propagation de la vérité sur le continent de l'Amérique du Nord.. L'Eglise, dans les terribles épreuves qu'elle traverse aujourd'hui, affirme par ce grand acte son éternelle jeunesse... Vous qui avez tant souffert pour étendre le règne de la Sainte Eglise, vous êtes nommé archevêque par celui dont la vie n'a été qu'un long et glorieux martyre pour la cause de cette même Eglise."

Une séance de bienvenue eut lieu en l'honneur du nouvel archevêque au Collège et une autre au Pensionnat. On joua au Collège *l'Expiation* et au Pensionnat le *Lys du XIXe siècle*, composé pour la circonstance par une des maîtresses. Au Collège on présenta à l'archevêque une adresse dans les sept langues grecque, latine, française, anglaise, crise, sauteuse et montagnaise qu'il connaissait.

---

(1) *Boucherville*, 31 *décembre* 1871. — Archives de la Maison générale des Oblats.

Remise du pallium.

Quelques mois plus tard, le pallium, insigne de la dignité archiépiscopale, parvint à Mgr Taché, "comme un coupon de marchandise dont on ne fait aucun cas." avec "l'enveloppe décachetée et déchirée (1)."

Le noble insigne fut remis avec beaucoup de solennité au nouvel archevêque par M. Thibault, remplissant les fonctions de représentant du Saint-Père, le jour même de la fête nationale des Canadiens-Français, 24 juin 1872, et parmi les réjouissances de la fête, dans la cathédrale splendidement décorée, devant tout le peuple assemblé, en présence des Pères Lacombe, Lestanc, Le Floch, Allard, Camper, et de la plupart des prêtres séculiers du diocèse, MM. Ritchot, Kavanagh, Giroux (2). M. Royal, président de la Société de Saint-Jean-Baptiste, complimenta le prélat : "Le spectacle si plein de majesté et de grandeur auquel nous venons d'assister, dit-il, nous rend fiers de notre nationalité qui a pu produire de tels hommes... L'attachement de nos frères du Bas Canada à leur langue, à leurs lois, à leurs coutumes, et par-dessus tout la conversation de leur foi, leur union à leurs pasteurs, leur docilité à écouter leur voix bénie, voilà ce qui a sauvé la nationalité française du Canada ; nos pères de la Rivière-Rouge et de l'Ouest, leurs fils et nous-mêmes, venus hier, n'avons jamais fait et ne ferons jamais autrement... Oui, la population française de Manitoba est heureuse de se grouper autour de son bien-aimé et distingué prélat. Vous êtes, Monseigneur, un pasteur, nous serons un troupeau." "La musique joua : *Vive la Canadienne !* la foule poussa de vigoureux hourras." Dans l'après-midi, de nombreux discours exaltèrent les gloires de la race française. Mgr Taché commença, "se rendant, quoique fatigué, aux vœux unanimes de tous." "L'hon. M. Clarke succéda à Sa Grâce. Le R. P.

(1) Lettre de Mgr Taché au R. P. Aubert, *Saint-Boniface*, 17 *juillet* 1872. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) *Le Métis*, nº du 26 juin 1872.

Lacombe parla en cris et donna d'excellents et salutaires conseils; M. le consul Taylor vint après lui et fut chaleureusement applaudi. L'hon. M. Norquay, ministre des Travaux publics, dit quelques paroles très heureuses en français et en cris. Le R. P. Lestanc intéressa vivement l'auditoire. M. F. Plainval émut tout le monde par ses accents patriotiques. M. le capitaine Gagnier parla avec ce ton énergique, cette franchise de mots et ce suprême bon sens pratique qui le distinguent (1)."

"Le soir, la façade du palais de l'archevêque fut brillamment illuminée et il y eut feu d'artifice (2)."

(1) *Le Métis.*

(2) *Ibid.*

CHAPITRE XXXVI.

INJUSTICES DES ONTARIENS. LOYAUTÉ DES MÉTIS. PRUDENCE DU PRÉLAT 1871

Mgr de Saint-Boniface écrivait à Mgr Grandin le 9 décembre 1870 : " Nos affaires de la Rivière-Rouge s'arrangent, sinon à la perfection, du moins avec bien plus d'avantage que nous pouvions espérer. Messieurs Girard, Dubuc, Royal, Clarke nous sont venus du Canada, et, avec quelques bons éléments que nous possédions déjà, nous pouvons nous flatter d'une représentation *honorable* et probablement supérieure dans notre législature locale, en sorte que pour le moment nous ne sommes pas dans une position inférieure, et pendant les quatre ans de la première session du Parlement nous pouvons obtenir des lois avantageuses. M. O'Donaghue est parti pour les Etats-Unis : Riel se tient à l'écart par prudence et par modération ; il se conduit admirablement bien. Lépine va et vient d'ici à Saint-Joseph de Pembina ; personne ne l'inquiète, mais il a un peu raison d'être inquiet. Les autres sont tous tranquilles chez eux. Les rages et les fureurs d'Ontario s'apaisent ; les gens sensés voient les choses à leur véritable point de vue. Le Lieutenant-Gouverneur est parfaitement bien disposé. En somme, le mouvement peut avoir un résultat heureux (1). "

Espérances du prélat.

Ces paroles expriment les espérances de l'Evêque et peignent la situation de la nouvelle province à la fin de l'année qui en a vu la naissance. Mais " les rages et les fureurs " des fanatiques d'Ontario auront des retours fréquents et brusques, et causeront de nouveaux troubles dans les années qui vont suivre.

Les adversaires de la race française avaient voulu l'humilier et l'affaiblir par l'entrée même du territoire de la Rivière-Rouge dans la Confédération canadienne. Ils n'ont pu réussir. Mais ils vont, pendant plusieurs années, avec des alternatives diverses,

Nouvelle explosion des haines de race.

(1) Archives de l'évêché de Saint-Albert.

pousser des clameurs contre ceux qui ont déjoué leur haine, presser les hommes publics de sévir contre eux, se livrer eux-mêmes à toutes sortes de molestations et d'injures et entretenir dans le pays de regrettables défiances de race.

Certains journaux d'Ontario ne cessaient de demander l'accusation des chefs de l'ancien Gouvernement Provisoire, qu'ils traitaient de *rebelles* et *d'insurgés*. A chaque instant, ils évoquaient le souvenir de l'exécution de Scott et réclamaient bruyamment la condamnation de tous ceux qui avaient participé à cette mort.

Les volontaires ontariens amenés par Wolseley furent licenciés après une année d'engagement, demeurèrent à Winnipeg et, affranchis de la discipline militaire, donnèrent souvent un plus libre cours à leur haine que pendant leur année de service. D'autres individus, de la même origine, se joignaient à eux pour accabler les métis d'injures et les molester en mille façons. Un témoin d'une autorité qui défie tout soupçon d'erreur ou d'exagération, le Lieutenant-Gouverneur Archibald lui-même écrit à Sir John McDonald, au commencemet d'octobre 1871 : "Vous ne sauriez croire le tracas et l'anxiété que j'ai éprouvés pendant ces derniers jours. Je vous ai déjà dit que je me suis efforcé de combler, si la chose est possible, l'abîme qui sépare les deux grandes sections de la population. Cette tâche a été pleine de difficultés, vu la si grande agitation des métis français, que l'on doit attribuer non à leurs craintes au sujet de la répartition de leurs terres, mais aux mauvais traitements que ceux qui osent s'aventurer dans Winnipeg ne cessent de recevoir de la part des volontaires licenciés et des nouveaux venus qui remplissent cette ville. *Beaucoup ont été tellement battus et ont subi tellement d'outrages qu'ils croient vivre dans un état d'esclavage.* Ils disent que la haine de ces gens est pour eux un joug insupportable, qu'ils s'y soustrairaient volontiers à n'importe quel prix (1)."

(1) Hôtel du Gouvernement, *Manitoba*, 9 *octobre* 1871. — Lettre produite par l'hon. M. Archibald dans ses témoignages devant le *Comité du Nord Ouest*, mai 1874, n° 109, p. 156.

Mgr Taché écrivait au milieu de la même année à l'archevêque de Québec: " Nous avons eu des désagréments et des difficultés de toutes sortes depuis le commencement de nos changements politiques. Nous avons dû garder le silence à l'extérieur pour ne pas faire surgir de nouvelles difficultés; mais hélas! comme nos hommes d'Etat (de langue française) ont été aveugles sur nos intérêts, qui sont cependant ceux de la province de Québec ! Et des journaux, comme *l'Evénement,* la *Minerve* (1) et quelques autres ont de temps en temps, aidé les ennemis de notre nationalité à nous précipiter et ensevelir dans l'abîme. Comme je l'écrivais à Sir George Cartier, j'ai le cœur bien trop plein (2). "

Depuis longtemps les métis s'étaient groupés dans les *Ilets de Bois,* au nord de la Montagne du Tigre, à l'est et au nord de la petite rivière qu'ils nommaient *la rivière des Ilets de Bois* (3). En 1871, des immigrants d'Ontario, trouvant ces terres à leur convenance, s'y établirent. "Il y avait ailleurs, raconte l'hon. Archibald, de grandes étendues de terres tout aussi fertiles; mais les nouveaux venus préférèrent cette localité. Ils vinrent donc prendre possession de ces terrains, les clôturèrent, bâtirent des cabanes, déclarèrent qu'ils défendraient les lieux dont ils avaient pris possession contre n'importe qui. Afin de faire mieux connaître leur prise de possession, ils semblèrent ignorer le nom sous lequel cette rivière était connue et l'appelèrent du nom caractéristique de *Boyne* (4). Les métis s'émurent: non seulement ils se voyaient dépouillés des terres qu'ils croyaient leur appartenir; mais ils trouvaient quelque chose de pire dans le changement de nom, une insulte à leur religion. Il leur sem- **Invasion des Ilets de Bois.**

---

(1) Mgr Taché nomme ici un journal français de Québec et un autre journal français de Montréal.

(2) Lettre du 22 juin 1871. — Archives de l'archevêché de Québec.

(3) Dans la paroisse actuelle de Saint-Daniel, entre les stations plus récentes de Carman et de Saint-Claude.

(4) Tel est le nom dont la plupart des habitants du Manitoba continuent à la désigner (1904). Chacun le sait, la *Boyne* est une célèbre rivière d'Irlande, où, en 1690, les Français alliés de Jacques II, roi légitime d'Angleterre, furent battus par Guillaume III d'*Orange,* roi intrus d'Angleterre.

blait que leurs propriétés, leur foi et leur race allaient être foulées aux pieds, s'ils ne prenaient les armes pour se protéger. " " Je fis mander, poursuit le narrateur, quelques-uns des principaux d'entre eux, et je cherchai à leur persuader que s'ils se livraient à quelque acte d'hostilité, c'en était fait d'eux. La collision ne fut pas empêchée sans beaucoup d'efforts. Le sang eût coulé en cette occasion : nous aurions eu une *guerre civile* à laquelle *tous les métis français* auraient participé activement, tandis que les métis anglais, d'accord avec les métis français sur la question de propriété, auraient eu peine à consentir de demeurer neutres. En ce moment, nous n'avions que 80 hommes pour protéger les magasins de Fort-Garry et sauvegarder la paix de la moitié d'un continent (1). "

Ces faits se passaient au mois de juillet 1871.

" Le danger disparut un instant ; mais un mécontentement opiniâtre n'en existait pas moins, " et, par suite des provocations de certains meneurs d'Ontario, pouvait dégénérer à tout instant en un conflit sanglant.

Tentative des Féniens

Les Féniens des Etats-Unis, qui regrettaient de n'avoir pas profité des troubles de l'année précédente pour satisfaire leurs haines contre l'Angleterre, se persuadèrent que " les métis ainsi vexés s'empresseraient d'accueillir et d'aider des hommes qui se présenteraient pour venir les protéger (2) ; ils se flattaient qu'avec leur connivence ils pourraient soustraire le Manitoba et le Nord-Ouest à l'allégeance anglaise. L'Irlandais O'Donaghue, membre de l'ancien Gouvernement Provisoire, leur conseilla la tentative et se mit à leur tête pour l'exécuter.

Observations préliminaires

" Pour bien comprendre les faits relatifs à l'invasion fénienne, dit l'hon. Archibald dans le récit qu'il a fait de cet événement, il est nécessaire d'avoir l'idée de la position géographique de la province et de la répartition de sa population. L'Assini-

(1) Témoignage de l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest*. — *Mémorandum sur l'invasion fénienne*, n° 90, p. 140.

(2) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 59.

boine rejoint la rivière Rouge à angles droits près de Fort Garry. Le fort s'élève à cet endroit, sur la rive nord de l'Assiniboine et à l'ouest de la rivière Rouge. Toute la population sur la rivière Rouge au sud du fort et entre le fort et la frontière, est française. Toute celle qui se trouve au nord du fort est anglaise. La population sur l'Assiniboine est anglaise dans les paroisses supérieures et dans les paroisses inférieures; mais les bords de la rivière, entre ces paroisses, sont habités par les Français sur un parcours de 20 milles, partageant la population en deux sections qui n'ont pas de liaison. Au sud des paroisses françaises de l'Assiniboine et justement au delà de la frontière américaine, se trouve l'établissement français de Saint-Joseph, à environ 30 milles en haut de la rivière Pembina. Un chemin direct relie Saint-Joseph à la colonie française de l'Assiniboine, de sorte que les métis français de l'Assiniboine peuvent communiquer avec les métis d'au delà de la frontière, de Saint-Joseph, et par leur entremise avec les Etats-Unis, tandis que notre population anglaise, qui se compose en tout de 5,000 âmes, est divisée en deux sections et n'a d'autre point d'appui en arrière que le pôle nord, et est flanquée d'un côté par les prairies de l'ouest et de l'autre par les lacs et les marais entre Fort-Garry et Collingwood. Cette position géographique bien comprise, il est facile de concevoir quel serait l'état de la province, si aux approches de l'hiver, tel qu'au moment de l'invasion, un ennemi pouvait s'établir sur son sol et attirer sous ses étendards la moitié de la population. Il y avait sur les deux chemins de fer qui se construisaient dans le Minnesota en 1871 des milliers de travailleurs. A la fin de la saison, ces hommes se trouvent sans emploi, et s'ils voyaient une chance de piller Fort Garry et Winnipeg, la tentation serait irrésistible. Une fois l'envahisseur établi chez nous, s'il était joint par quelques centaines d'hommes de notre population de manière à donner à l'incursion une apparence de guerre civile, il recevrait l'appui d'une multitude de féniens qui travaillent sur les chemins de fer (1) et de nom-

(1) Plusieurs de ces travailleurs étaient d'anciens soldats de la guerre de sécession entre le Nord et le Sud des Etats-Unis (1864).

breuses recrues prises dans les villes américaines, et il est évident que l'affaire deviendrait extrêmement sérieuse (1)."

Tel était le plan d'O'Donaghue.

Tout à coup, " les rumeurs les plus alarmantes se répandent dans la province. Une armée! des amis! venaient fondre sur elle, et toute la population de la province ne pourrait soutenir le choc de ces nombreux bataillons, réunis sous le commandement d'hommes expérimentés, fournis d'armes et de munitions pour toute une campagne régulière (2). " " Les rumeurs portaient l'armée d'invasion de 1000 à 1500 féniens et indiquaient des endroits où les chefs avaient fait tout l'été *des caches* énormes d'armes et de munitions (3). "

" Les vengeances particulières et les vexations exercées contre les métis faisaient craindre qu'ils demeurassent neutres dans le conflit, que peut-être même ils fussent tentés de se joindre aux assaillants, et c'est bien ce sur quoi ces derniers avaient compté (4)."

Entrevue de Mgr et de Riel.

Dans ces circonstances, Mgr Taché rencontra au presbytère de Saint-Norbert Louis Riel, rentré au pays depuis le 3 mai précédent, et lui dit: " Savez-vous ce qui se passe au sujet des féniens?" Riel répondit: "Je connais les rumeurs qui circulent; mais je ne sais rien de certain à ce sujet. " — " Je suppose, reprit l'Evêque, qu'il n'y a pas de doute sur votre conduite dans cette affaire. " — " Non, dit Riel, je ne suis lié d'aucune manière avec eux; mais, dans l'intervalle, je ne sais quelle attitude prendre; car vous savez parfaitement que ma vie n'est pas en sûreté. Je puis aller de l'avant et combattre les féniens, mais je suis sûr d'être tué par ceux qui se tiendront derrière moi, de sorte que je ne sais que faire. Soyez certain cependant que

---

(1) L'hon. M. Archibald, *Memorandum au sujet de l'invasion fénienne du Manitoba en octobre* 1871. Cette notice courte et substantielle se trouve dans les témoignages de l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest*, n° 90, pp. 139-142.

(2) Mgr Taché, *L'Amnistie*, p. 60.

(3) Le *Métis*, n° du 19 octobre 1871.

(4) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 60.

ni moi ni aucun de mes amis nous ne nous joindrons aux féniens: nous les détestons, car ils sont condamnés par l'Eglise (1)."

L'Evêque répéta cette conversation à M. Ritchot. Celui-ci lui dit: "Je savais depuis longtemps qu'il n'y avait pas de doute sur leur conduite (2)."

Plusieurs affaires appelaient Monseigneur de Saint-Boniface dans la province de Québec. Le 22 septembre, avant de partir, il rendit une visite au Lieutenant-Gouverneur. "Je crains, lui dit celui-ci, que vous ne partiez dans de mauvaises circonstances. — Pourquoi? — Ne connaissez-vous pas les rumeurs au sujet de l'invasion fénienne? — Oui, répondit le prélat, j'ai appris ces rumeurs, mais je n'y crois pas; notre petite province est tellement le pays aux rumeurs, que je ne saurais ajouter foi à ce rapport, même s'il était vrai." Monseigneur ajouta que si la situation devenait dangereuse, il se hâterait de revenir. Le Lieutenant-Gouverneur reprit: "Dans le cas de danger, et si vous n'étiez pas de retour, avec qui pourrais-je conférer pour connaître les sentiments de la population?" "Je pense, répondit l'Evêque, que vous pourriez alors vous adresser au Père Ritchot: il a beaucoup d'influence sur la population, et il vous dira tout ce qu'il saura à ce sujet lorsque vous lui en ferez la demande (3)."

Entrevue de Mgr et de l'hon. Archibald.

Mgr Taché partit de Saint-Boniface le samedi 23 septembre. "Après avoir quitté Fort Garry, poursuit-il, je rencontrai quelques-uns de ceux que l'on disait être féniens. Je rencontrai O'Donaghue lui-même, à trois jours de marche de Fort Garry. Je crus devoir lui parler à ce sujet, et je lui démontrai non seulement l'inconvenance, mais ce qu'il y aurait de criminel dans une pareille entreprise. Il nia avoir l'intention de faire une at-

(1) Témoignages de Mgr Taché devant le *Comité du Nord-Ouest*, ou *Histoire et origine des troubles de la rivière Rouge racontés sous la foi du serment par S. G. Mgr Taché*, 1874, p. 53.

(2) *Ibid.*

(3) Témoignages rendus par Mgr Taché sous la foi du serment devant le *Comité du Nord-Ouest, avril* 1874, p. 74.

taque contre la province de Manitoba. Il dit qu'il était tout simplement le chef d'un parti d'immigrants qui se rendaient à Manitoba, et qu'il avait fait un arrangement avec les compagnies de chemin de fer pour obtenir une réduction pour le passage de ces immigrants. Il ajouta qu'il allait les conduire à leur destination et qu'il reviendrait de suite pour conduire d'autres immigrants à Manitoba (1). "

Ces arrangements avec les compagnies de chemin de fer étaient réels ; mais ces soi-disant immigrants étaient des Irlandais féniens qui étaient recrutés dans les chantiers des chemins de fer du Minnesota ou dans les villes des Etats-Unis ; avant de coloniser le Manitoba, ils voulaient en exterminer " les orangistes," c'est-à-dire les Anglais.

Pas des féniens

Et en effet, quelques jours après, on voyait O'Donaghue chevaucher sur la route de Georgetown sur un magnifique coursier avec des éperons dorés, dans les allures d'un chef d'armée. On le voyait, le 30 septembre, entouré à Pembina de quatre militaires féniens, O'Neil, Donelly, Carley et Kelly, " tous colonels ou généraux, " qui devaient composer l'état-major du chef. Des groupes de féniens arrivaient de différents côtés.

Son plan était de se jeter à l'improviste sur Saint-Joseph de Pembina, de forcer de gré ou de force les métis de cette place à se joindre à lui, de se porter avec eux auprès des métis de Saint-François-Xavier, de Saint-Boniface et de Saint-Norbert, pour exterminer avec eux " les orangistes. "

L'issue de ce plan dépendait de l'attitude des métis. Si les métis allaient du côté des féniens, le pays était perdu pour le Canada et l'Angleterre ; s'ils se déclaraient contre les féniens, ceux-ci échouaient dans leur entreprise. " L'envahisseur, dit justement l'hon. Archibald, basait toute l'espérance de son succès sur le fait que nos divisions intestines lui jetteraient entre les bras une partie de la population (2)."

---

(1) *Témoignages......*, p. 74.

(2) Proclamation de l'hon. M. Archibald après l'invasion, *Saint-Boniface*, 18 *octobre* 1871. — Dans les témoignages de l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest*, p. 148.

Sagesse et activité de l'hon. Archibald.

" La situation était extrêmement dangereuse (1). " Le péril changea les dispositions des Ontariens les plus fanatiques à l'égard de Riel et des métis.

" Il n'y eut plus qu'une voix dans Winnipeg, raconte Mgr Taché : " Que Riel vienne maintenant ! Qu'il montre sa loyauté ! Que les métis s'arment ! et nous oublierons le passé. Ces dernières paroles, qui avaient été le mot d'ordre du gouvernement, devenaient, par suite du danger, le cri de ralliement des ennemis de ce pauvre peuple qu'on avait tant méprisé (2)."

Cependant " la grande préoccupation " de l'hon. Archibald était de réunir toute la population en un seul faisceau compact " contre la bande de ces mécréants des villes américaines, qui s'amassaient sur les frontières pour piller, voler et incendier les maisons du Manitoba (3)." Mais il se demandait avec inquiétude si quelques métis au moins, par ressentiment de ce qu'ils avaient souffert depuis une année, n'avaient pas de l'inclination pour les Féniens. Pour s'en éclairer, selon le conseil de Mgr Taché, il désira avoir une entrevue avec le Père Ritchot. Celui-ci, sur son invitation, se rendit au Fort Garry le 4 octobre. Laissons la parole à M. Ritchot.

Entrevue de l'hon. Archibald avec M. Ritchot.

" Son Excellence, raconte-t-il, me dit qu'il désirait savoir quelle attitude allait prendre la population française au sujet de l'invasion fénienne. Son Excellence dit qu'il était pleinement convaincu par tout ce qu'il avait vu que la population française était loyale, mais que dans des circonstances comme celles-là, il était de son devoir d'avoir des renseignements bien exacts sur ce qui se passait dans la province. Il ajouta que si la population se montrait loyale, il n'y aurait rien à craindre des Féniens, quel que fût leur nombre. Mais il regardait la perte du pays comme certaine, si une partie de la population se montrait hostile aux autorités, parce que la division dans un camp ne pouvait que lui être fatale. Il me dit aussi que si l'on

(1) Mgr Taché, *Notes sur les difficultés de la rivière Rouge fournies à l'hon. M. A.-A. Dorion, novembre* 1873.

(2) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 60.

(3) Proclamation citée plus haut.

pouvait compter sur cette partie des métis qui demeurait près de la frontière, il n'y aurait rien à craindre. Il voulait savoir en conséquence de moi, vu que je demeurais parmi les métis français, si j'étais en mesure de l'informer d'une manière positive que l'on pût compter sur eux (1).

M. Ritchot répondit à l'hon. Archibald " qu'il était très certain qu'il pouvait compter sur eux. " Il ajouta " que les métis n'attendaient qu'un mot d'ordre pour aller de l'avant (2)."

" Son Excellence, poursuit M. Ritchot, me donna instruction de dire aux métis franco-canadiens et spécialement à Riel qu'il était heureux de les voir donner leur concours aux autorités. Je fis alors remarquer à Son Excellence que Riel était dans un grand embarras, car ses amis l'informaient que s'il allait de l'avant et se montrait, il s'exposait à être tué, que des mandats d'arrestation avaient été émis contre lui et qu'il serait arrêté dès qu'il serait sous les armes ou paraîtrait dans une assemblée publique. Son Excellence répondit qu'il n'y avait aucun danger à craindre sous ce rapport et que c'était une bonne occasion pour Riel de prouver sa loyauté. Son Excellence ajouta que ce serait un autre bon moyen d'accélérer l'octroi de l'amnistie. Je promis de faire part à Riel de ce qu'avait dit Son Excellence et de lui donner le lendemain des nouvelles de ma mission (3). "

Lettre de l'hon. Archibald à M. Ritchot et à Riel.

Je rencontrai après cela des connaissances, continue le narrateur, qui me dirent que les amis de Riel ne lui permettraient pas d'aller de l'avant sans qu'on lui donnât une assurance par écrit qu'il ne serait pas maltraité (4)." M. Ritchot, avant de quitter Winnipeg, écrivit une lettre au Lieutenant-Gouverneur pour lui faire part de ces objections (5). L'hon. Archibald lui répondit immédiatement : " Dans le cas où M. Riel viendrait

(1) Déposition du Rév. M. Ritchot devant le *Comité du Nord-Ouest, mardi*, 21 *avril* 1874.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) On peut voir cette lettre dans les dépositions de M. Ritchot devant le *Comité du Nord-Ouest*, n° 68,

de l'avant, il ne doit nullement appréhender que sa liberté puisse être entravée de quelque manière que ce soit... La coopération des métis français et de leurs chefs pour la défense de la Couronne, dans les éventualités actuelles, sera très heureuse et ne pourra être envisagée autrement que comme leur donnant droit à la plus favorable considération... Plus les métis français seront prompts à prendre l'attitude en question, plus elle aura bonne grâce et plus son influence sera favorable (1)."

"Cette lettre est transmise à M. Ritchot à Saint-Norbert, puis communiquée à M. Riel qui est mandé à cette fin à Saint-Vital. Ce dernier parcourt les paroisses des métis français (2)" avec Lépine et Parenteau. Partout, "les métis s'arment, s'enrôlent et s'équipent (3)."

Dans la nuit du 7, M. Riel écrit au Lieutenant-Gouverneur la lettre suivante datée de Saint-Vital: "Nous avons l'honneur de vous dire que nous apprécions grandement ce que Votre Excellence a bien voulu communiquer au Rév. M. Ritchot, pour que nous puissions mieux aider le peuple, dans la position exceptionnelle qui lui a été faite pour répondre à son appel. Comme plusieurs personnes sûres ont été priées de vous l'apprendre, la réponse des métis a été celle de sujets fidèles. Plusieurs compagnies sont déjà organisées, et d'autres se forment. Votre Excellence peut se convaincre que, sans avoir été enthousiastes, nous avons été dévoués." Cette lettre est signée de L. Riel, A. Lépine et P. Parenteau (4).

Lettre des chefs métis à l'hon. Archibald.

L'hon. Archibald fait aussitôt répondre aux trois chefs: "Vous pouvez dire au peuple au nom duquel vous écrivez que Son Excellence reçoit avec grand plaisir les assurances qu'Elle

(1) Lettre de l'hon. M. Archibald au Rév. Ritchot, *Hôtel du gouvernement*, 5 *octobre* 1871. — On peut voir cette lettre toute entière dans les dépositions de M. Ritchot devant le *Comité du Nord-Ouest*, nº 69, p. 62; dans l'*Amnistie*, pp. 60-61.

(2) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 62.

(3) Mgr Taché, *Notes sur les difficultés de la rivière Rouge fournies à l'hon. M. A.-A. Dorion*, 1874.

(4) Cette lettre se trouve dans les témoignages de l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest*, nº 99, p. 147.

avait anticipées dans ses communications avec le Rév. P. Ritchot, et dont votre lettre lui fait part, et qu'Elle profitera de l'occasion la plus prochaine pour transmettre à Son Excellence le Gouverneur Général, cette preuve évidente de la loyauté et de la bonne foi des métis de Manitoba. Son Excellence serait bien aise de recevoir le plus tôt possible une liste des noms des personnes de chaque paroisse qui désirent s'enrôler pour le service actif dans cette circonstance. Son Excellence comptera sur leur promptitude à venir en avant au moment qu'il leur sera notifié (1). "

Cette lettre est du 8 octobre. Le même jour, " vers 4 heures de l'après-midi, raconte l'hon. Archibald, M. Royal, orateur de l'Assemblée Législative, M. Girard, trésorier provincial, et divers autres représentants des paroisses françaises viennent me voir pour me dire qu'un grand nombre de métis français se sont réunis sur la rive droite de la rivière Rouge et désirent m'assurer personnellement de leur loyauté et m'offrir leurs services pour la défense du pays (2)." Le représentant de Sa Majesté se rend à Saint-Boniface pour passer en revue la troupe, vraiment d'élite en ces circonstances, que MM. Riel, Lépine et Parenteau avaient réunies et qu'ils commandaient (3). "

Revue des troupes métisses par l'hon. Archibald

M. le sénateur Girard raconte ainsi cette entrevue : " Les métis étaient au nombre de 400 à 500, dont un tiers environ à cheval et le reste à pied... Le plus grand nombre étaient armés. Riel, Lépine et Parenteau semblaient tous trois en avoir le commandement... Le Gouverneur s'avance au milieu de la troupe... Je lui présentai Riel, comme celui que les métis avaient choisi pour leur chef en cette occasion... Le Gouverneur Archibald pressa la main à Riel quand je le lui présentai. M. Dubuc présenta Ambroise Lépine,... et le Gouverneur lui pressa aussi la main. Parenteau fut présenté aussi par son

(1) Citée par Mgr Taché, dans l'*Amnistie*, p. 62.

(2) Proclamation de l'hon. M. Archibald, *Saint-Boniface*, 18 *octobre* 1871. — Dans les témoignages de l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest*, nº 99*a*, p. 148.

(3) Mgr Taché, *Notes sur les difficultés......*



La Loyauté des Métis, en 1871, lors de l'invasion des Féniens

nom, et le Gouverneur lui serra la main. Après les présentations, Riel adressa la parole publiquement au Gouverneur, disant qu'il était venu avec ses amis offrir leurs services pour la défense du pays contre tous ses ennemis, et il demanda au Gouverneur d'accepter ses services. Le Gouverneur le remercia très vivement pour cette offre de service et lui dit qu'il l'acceptait avec beaucoup de plaisir (1). "

Mais l'unanimité des métis à se prononcer et à prendre les armes pour le Canada et l'Angleterre avait déjà fait échouer l'entreprise des Féniens. Avortement de l'entreprise fénienne.

" Mardi, 3 octobre, raconte l'hon. Archibald, je fus informé, à n'en pouvoir douter, qu'une invasion menaçait le pays (2)."

Le 5, à 7 heures et ½ du matin, O'Donaghue, O'Neil, Donelly et Curley, à la tête de 35 hommes environ, se jettent sur les

---

(1) Déposition de l'hon. sénateur Girard devant le *Comité du Nord-Ouest*, 19 *mai* 1874, p. 180.

Plusieurs ont prétendu depuis que Riel jouait alors un double jeu, entretenant des relations secrètes avec les Féniens et affectant ostensiblement de prendre les armes contre eux. L'hon. M. McDonald a manifesté publiquement ces soupçons ; beaucoup d'historiens les ont répétés. Nous préférons croire à la sincérité de Riel, avec Mgr Taché et le Père Ritchot, avec l'hon. M. Archibald, avec MM. Royal, Dubuc, Girard, avec tous ceux qui connaissaient intimement Riel et l'ont fréquenté à l'époque de l'invasion fénienne. " J'eus des entrevues avec plusieurs membres du clergé, en outre du P. Ritchot, témoigne l'hon. M. Archibald, ainsi qu'avec plusieurs Français *loyaux*, c'est-à-dire ceux qui étaient hostiles à Riel, et plusieurs autres personnes..., notamment avec Paschal Breland, un Métis très influent, opposé à Riel, M. W. McKay..., M. Hamelin..., aussi avec M. Nolin, qui avait été opposé à Riel. Ma police me fournit aussi des renseignements. Toutes les informations que je recueillis me démontrèrent que les Métis français étaient mécontents et ne désiraient pas se déranger ; que Riel était favorable au maintien de l'ordre, qu'il voulait appuyer le gouvernement et qu'il travaillait dans ce sens... Les renseignements qui m'arrivèrent de tous côtés me démontrèrent que l'influence de Riel sur les Métis était énorme, et je crois que leur attitude et l'appui qu'ils ont donné au gouvernement sont dus en grande partie aux efforts de Riel, et que s'il eût agi autrement, ils fussent restés neutres ou eussent été hostiles au gouvernement." — Témoignages de l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest*. — Rapport de ce Comité, p. 150. — " Si Riel eût joué un double jeu, témoignait l'hon. M. Royal devant le même Comité, j'aurais été en position de le savoir." — *Rapport du Comité*, p. 130.

(2) *Proclamation du* 18 *octobre*. — *Rapport du Comité du Nord-Ouest*, p. 138.

trois ou quatre maisons qui composaient l'établissement de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Pembina, et y proclament " le Gouvernement Provisoire du Manitoba. " C'était comme une répétition de la saisie du Fort Garry en 1869 et de la proclamation du premier Gouvernement Provisoire.

Cette attaque était l'entrée en matière, sinon même " une feinte (1) ;" " la véritable attaque devait être faite sur Saint-Joseph, où la masse des Féniens s'était concentrée (2)," et d'où ils allaient se porter sur les paroisses métisses du Manitoba.

Le même jour, l'hon. Archibald, " informé que l'invasion était imminente, " fit partir de Winnipeg un corps de troupes pour la frontière. Ce corps de troupes comprenait " le gros des compagnies stationnées au fort, deux compagnies levées à Winnipeg sous les capitaines Mulvey et Kennedy, et une compagnie de Canadiens et de métis français sous le capitaine de Plainval, " en tout un effectif de 200 hommes. Le colonel Irvine commandait toute la troupe.

Mais pendant que cette petite armée se mettait en marche, le jeudi à midi, le colonel américain Wheaton " attaqua et mit en fuite la bande de pillards au moment où elle traversait la frontière (3) ;" " il s'empara d'O'Neil, Donelly et Curley et de dix de leurs hommes, avec leurs munitions et leurs armes. " O'Donaghue fut pris sur le territoire canadien par des métis et conduit par eux au colonel Wheaton, qui le joignit aux autres prisonniers.

Les Etats-Unis avaient fait l'année précédente, des avances au Gouvernement Provisoire et à O'Donaghue ; cette année-ci, ils saisissent dès le principe les membres du Gouvernement Provisoire. Mais la suite révèle les secrets des cœurs. Le lundi suivant, 9 octobre, le colonel Wheaton remet les prisonniers aux autorités civiles de Pembina. Celles-ci, après leur avoir fait un

(1) *Memorandum de l'hon. M. Archibald au sujet de l'invasion fénienne*, p. 141.

(2) *Ibid.*

(3) *Proclamation du 18 octobre 1871*, p. 148.

procès pour la forme, les relâchent tous, "pour des motifs, dit l'hon. Archibald, qu'il m'est impossible de comprendre (1)."

"O'Donaghue, ajoute-t-il, est demeuré dans les environs de Pembina, attendant une occasion favorable pour renouveler l'attaque." Pendant deux ans, les Féniens tinrent les yeux ouverts sur le Manitoba et se consultèrent sur l'opportunité de reprendre leur tentative. Cependant l'invasion présente était finie. Le 9 octobre, "50 cavaliers métis sont envoyés comme éclaireurs vers un point sud-ouest de la province," dans la direction des montagnes de Pembina et de la Tortue, "que l'on disait le rendez-vous de phalanges féniennes, et c'est au retour de ces éclaireurs que toutes les craintes se sont calmées (2)."

L'orage se trouva aussi vite dissipé qu'il s'était formé.

On a ri plus tard de ce dénouement si pacifique après les frayeurs du commencement. Et en effet, la conclusion ne manqua pas d'un certain comique. Mais si les premières terreurs ont abouti à une comédie, au lieu d'être suivies de la plus redoutable tragédie, on le dut à la loyauté des métis. "L'invasion fénienne, écrivait Mgr Taché, a mis le pays à deux doigts de sa perte. L'insensé O'Donaghue a été la cause de ce danger. La Providence s'est servie de ces desseins pervers pour nous faire du bien" en rendant les métis plus chers au gouvernement: "remercions-la de tout cœur (3)."

"Je craignais la guerre civile, dit de son côté l'hon. Archibald et c'est ce que O'Donaghue espérait produire. S'il eût eu assez d'aide pour prendre pied dans la province au moyen de quelques hommes de l'extérieur, la position aurait pris un caractère sérieux. Beaucoup de travailleurs sur les chemins de fer du Minnesota se seraient rendus ici pour prendre part au pillage. La position du pays, sans population sur laquelle on pût se replier, Quelques observations.

(1) Lettre de M. W. H. Watt à l'hon. M. D. A. Smith, *Pembina*, 5 *oct.* 1871. — Parmi les documents cités par l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest*, p. 144.

(2) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 63.

(3) Lettre du 13 février 1872 à Mgr Grandin. — Archives de l'évêché de Saint-Albert

sans troupes pour s'opposer aux maraudeurs que l'on aurait comptés en grand nombre parmi ceux qui ont pris part aux guerres américaines, n'était pas rassurante (1)."

Mais " le clergé m'aida. Les collègues d'O'Donaghue, sur lesquels il avait compté, se déclarèrent contre lui; Riel alla visiter les établissements français et usa de son influence contre O'Donaghue. Ces deux hommes n'ont jamais été beaucoup amis: O'Donaghue fut toujours un fénien et un annexioniste; Riel ne fut jamais l'un ou l'autre: il avait les sentiments d'un français et d'un catholique (2)." Le même témoin ajoute: " Je crois que l'attitude des métis, lors de l'incursion fénienne, est due aux représentations de leurs chefs, et si les métis eussent pris une attitude différente, je ne crois pas que la province serait maintenant en notre possession (3)."

Nous le demandons, cette conduite des métis, après les mauvais traitements dont ils avaient été l'objet, après surtout le refus de l'amnistie promise, ne se recommande-t-elle pas par sa magnanimité ?

Nous le demandons encore, ceux qui vont s'opposer de nouveau à la proclamation de l'amnistie, qui continueront de les appeler déloyaux, rebelles, traîtres, montreront-ils beaucoup de reconnaissance et de générosité?

Quelle prudence n'a-t-il pas fallu constamment à Mgr Taché et à ses missionnaires pour soutenir les métis dans leurs légitimes revendications et leurs plaintes fondées et les prévenir contre les excès du ressentiment et du dépit?

Intervention de Mgr Taché en faveur de Lépine.

Après la retraite des Féniens, l'Evêque dut intervenir en faveur d'une victime.

Rien n'est fréquent comme de voir les chefs d'une insurrection échapper à la vindicte publique, et la justice humaine frapper des hommes qui ont été de purs instruments. C'est ce qui

(1) Lettre de l'hon. M. Archibald à sir John-A. McDonald, *Hôtel du Gouvernement, Manitoba*, 9 *octobre* 1871.

(2) Déposition de l'hon. M. Archibal devant le *Comité du Nord-Ouest*. — *Rapport du Comité du Nord-Ouest*, 1874, p. 140.

(3) *Ibid.*, p. 153.

eut lieu après l'invasion des Féniens. On se saisit d'un nommé Louis Letendre, dit Batoche, citoyen des Etats-Unis; il fut convaincu d'avoir marché en armes avec les Féniens le 5 octobre. Le 24 novembre, les tribunaux du Manitoba le condamnèrent à être pendu le 24 février. C'était un homme simple et crédule, qu'on avait chauffé pour le jeter dans le danger, qui n'avait rien fait pour s'esquiver au moment où les vrais coupables employaient toute leur adresse à disparaître, et qui ensuite n'avait rien compris au procès dirigé contre lui.

Mgr Taché eut compassion de ce malheureux; il écrivit au Gouverneur général, le baron Lisgar, pour le prier " d'exercer le consolant privilège de la clémence en faveur de cet infortuné. " " Que la majesté des lois, lui dit-il, s'affirme par un juste châtiment sur les hommes pervers qui tentent de troubler la paix publique, voilà ce que tout bon citoyen ne peut qu'approuver; mais qu'un pauvre malheureux dont la bonne foi a été trompée, paie le crime des autres, il y a là un véritable sujet de regrets (1). "

Le Gouverneur accorda la grâce demandée en commuant d'abord la peine de mort en une détention perpétuelle, puis, un an plus tard, en rendant la liberté au prisonnier.

" Les troubles *politiques* sont finis dans notre petite province de Manitoba, écrit Mgr Taché; il nous reste à apaiser les troubles *sociaux*, causés par un élément nouveau qui s'introduit dans le pays: ce sont les *orangistes* qui nous viennent du *Haut-Canada* et dont le fanatisme religieux est extrême (2). " Cette seconde tâche sera plus difficile que la première: nous allons voir l'Evêque y travailler avec autant de dévouement, mais avec moins de succès.

---

(1) Lettre du 22 décembre 1871. — Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, Supérieur-Général des Oblats, *Boucherville*, 31 *décembre* 1871. — Archives de la Maison générale des Oblats.

CHAPITRE XXXVII

LA QUESTION DE L'AMNISTIE.

1871-1872

Mgr Taché connaissait toute la haine que certains fanatiques portaient à ses métis; il savait que ces attaques pouvaient exaspérer ceux-ci, les soustraire à la direction pacifiante de leurs prêtres et les jeter dans la guerre civile. C'est pourquoi il donnait une grande importance à la concession d'une amnistie entière qui jetterait le voile de l'oubli sur les troubles de 1870. **La question de l'amnistie.**

Nous venons de voir les anciens chefs du Gouvernement Provisoire se prononcer avec éclat contre les Féniens et même prendre les armes pour la défense des droits de la Couronne. Le grand pacificateur de la Rivière-Rouge crut que le moment était opportun pour obtenir en leur faveur cette amnistie tant de fois promise et jusqu'alors ajournée. Il était parti de Saint-Boniface, ainsi que nous l'avons dit, le 23 septembre 1871. Il passa les derniers mois de l'année dans la province de Québec. Il reprit la négociation de l'amnistie et tâcha de la mener à bonne fin. **Départ de St-Boniface.**

Mgr Taché traita d'abord la question avec Sir George Cartier, le principal représentant de la race française dans le gouvernement fédéral. Il lui rappela que le gouvernement lui avait fait une promesse " formelle, absolue, sans aucune restriction. " Sir George le reconnut, mais ajouta : " Il y a tellement d'obstacles à surmonter que vous devez vous décider à attendre ; mais j'espère que vous n'aurez pas à attendre longtemps (1)." Mgr Taché vit plusieurs fois Sir George Cartier ; il en reçut toujours la même réponse. **Nouvelles instances de l'Evêque pour la proclamation de l'amnistie.**

---

(1) Témoignages de Mgr Taché devant *le Comité du Nord-Ouest, avril* 1874, ou *Histoire et origine des troubles de la Rivière-Rouge racontés sous la foi du serment par S. G. Mgr Taché.* — Dans les *Journaux de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada*, t. 8, appendice 6, p. 49.

Il vit Sir John McDonald, chef du Ministère, à la fin de novembre. Le premier ministre ne nia pas que l'amnistie n'eût été promise, mais il ajouta : " Pas un gouvernement ne saurait tenir sur cette question. " Le prélat lui rappela les nombreuses promesses qui avaient été faites ; le ministre ne contesta rien, mais " répéta qu'un gouvernement qui s'efforcerait d'accorder l'amnistie ne saurait demeurer au pouvoir (1)."

Et en effet, les hommes qui sont au pouvoir appartiennent bien au parti conservateur ; mais si les conservateurs de la Province de Québec, favorables à la race française, sont pour l'amnistie, les conservateurs de la Province d'Ontario, anglais et dominés, non pas tous, mais un grand nombre d'entre eux, par des préjugés de race, sont contraires à l'amnistie : le gouvernement entend bien ménager les conservateurs de la province de Québec, mais il veut surtout ménager les fanatiques d'Ontario, qui se remuent davantage et parlent plus fort.

Instances et promesses des ministres pour l'éloignement de Riel et de Lépine.

Riel et Lépine, après avoir quitté la Rivière-Rouge lors de l'arrivée du colonel Woolseley et de son expédition militaire, avaient reparu au cours de l'année suivante. La présence des deux anciens chefs du Gouvernement Provisoire exaltait les haines ontariennes. Sir John-A. McDonald et Sir George-E. Cartier désiraient beaucoup qu'ils disparussent de nouveau, avant les élections qui allaient avoir lieu dans Ontario et ailleurs, car l'agitation que leur présence causait dans une certaine presse pouvait avoir un contre-coup fâcheux pour le Gouvernement. L'hon. McDonald, selon qu'il l'attesta plus tard, craignait aussi que Riel ne se tournât du côté des Féniens, qui continuaient de s'agiter, et n'entraînât avec lui les métis dans une alliance fatale.

Les deux ministres demandèrent à Mgr Taché, à plusieurs reprises et avec beaucoup d'instance, d'user de son influence pour décider les deux chefs à abandonner le pays pendant quelque temps.

---

(1) *Témoignages......*, t. 8, appendice 6, p. 49.

Mgr Taché répondit "qu'il lui était difficile d'intervenir," parce qu'on "avait très mal agi envers lui" et qu'on l'avait "trompé au sujet de l'amnistie." Les deux ministres redoublaient leurs sollicitations. "Si vous pouviez réussir à faire éloigner Riel pendant quelque temps, lui dit Sir John McDonald, dans une entrevue du 7 décembre, sa cause sera la mienne et je règlerai la question de l'amnistie (1)."

"La question de l'amnistie, poursuit Mgr Taché, m'avait déjà causé tant d'anxiété que je me crus justifiable de me servir de tous les moyens honnêtes pour m'assurer le concours de Sir John en faveur de l'amnistie, et *c'est pour cela et pour cela seulement* que je promis à Sir John, comme je l'ai fait, de m'efforcer de persuader Riel de s'éloigner du pays pendant quelque temps (2)."

Mgr Taché représenta par ailleurs aux deux ministres "que Riel était pauvre, que sa mère était une veuve chargée de quatre jeunes filles et de trois fils, et n'ayant aucun moyen de subsistance, surtout lorsque son fils aîné était absent, qu'il ne comptait lui-même que sur son travail pour subvenir à ses dépenses (3)."

Les ministres lui donnèrent une traite de 1,000 dollars sur la Banque de Montréal.

Revenu à Saint-Boniface, Mgr Taché cherchait comment il pourrait remplir la difficile commission dont il s'était chargé quand de nouvelles fureurs ontariennes et une demande de l'hon. Archibald vinrent lui en fournir l'occasion.

Au cours de l'hiver, le Conseil du comté de Middlesex promit des récompenses à ceux qui amèneraient l'arrestation, l'emprisonnement et la mort des auteurs de l'exécution de Scott. Le parlement d'Ontario, qui l'aurait cru de graves législateurs? émit, à l'unanimité moins une voix, un vote pour se plaindre que la mort de Scott n'eût point encore été punie par les tribu- Nouvelles fureurs ontariennes.

---

(1) Témoignages de Mgr Taché, pp. 53-54.
(2) *Ibid.*, p. 54.
(3) *Ibid.*

naux. Le gouvernement d'Ontario inscrivit, dans son budget, la somme de cinq mille dollars pour récompenser celui ou ceux qui arrêteraient ou feraient condamner les meurtriers de Scott.

Ces faits révèlent plus éloquemment que tous les témoignages l'influence que les fanatiques exerçaient alors dans la grande province anglaise.

D'une part, le brigandage se trouvait encouragé et pouvait espérer, au lieu de châtiments, des récompenses. On le vit aussitôt. "Une bande de huit ou dix volontaires licenciés" arrivèrent à l'improviste à Saint-Vital, "assaillirent subitement la maison de la mère de Riel la figure masquée, armés de revolvers", demandèrent où était l'ancien Président, en annonçant qu'ils allaient le tuer, le cherchèrent partout et ne le trouvant pas, "commirent des outrages qui poussèrent les métis français presque jusqu'au délire (1)."

Protestation des métis.

D'autre part, les métis n'étaient pas de caractère à laisser prendre sans résistance ou égorger celui qu'ils regardaient comme leur grand défenseur et leur héros.

"J'ai appris privément par l'intermédiaire de la police, écrit quelques jours après l'hon. Archibald à Sir George-E. Cartier, que des réunions eurent lieu dès que les nouvelles télégraphiques furent connues, dans chaque paroisse française, sur le sujet, et que le sentiment populaire était unanime sur ce point: il fut décidé que les personnes dont la tête était mise à prix resteraient dans le pays et que le peuple les protégerait par une force armée contre toute tentative d'arrestation qui pourrait être faite. Si la tentative eût été faite, je crains beaucoup qu'elle n'eût fait répandre beaucoup de sang (2)."

Modération de la population anglaise de Manitoba.

Ajoutons, à l'honneur de la population anglaise de Winnipeg et du Manitoba, les paroles suivantes de l'éminent Gouverneur: "Les sentiments de la plus grande partie de la population an-

(1) Témoignages de l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest.—Rapport du Comité*, pp. 162-164.

(2) 24 *février* 1872 Cette lettre se trouve parmi les documents produits par l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest*, mai 1874. — *Rapport du Comité*, n° 106, p. 154.

glaise de ce pays sont heureusement changés, au point qu'il serait difficile de trouver un magistrat qui consentirait à émettre des mandats d'arrestation ; et plusieurs juges de paix, qui eux-mêmes ont eu à souffrir à l'époque des troubles et qui, il y a un an à peine, voulaient que l'on prît des mesures de vengeance, refusent maintenant d'émettre des mandats. La difficulté n'est pas de contenir la population du pays, mais cette petite bande d'hommes désordonnés et désœuvrés qui infestent les tavernes de Winnipeg. Ces hommes n'ont d'influence que pour le mal, mais ils peuvent allumer une flamme qu'il serait difficile d'éteindre (1)."

L'histoire attribuera à jamais dans une large mesure l'apaisement des haines au sein de l'immense majorité de la population anglaise de Manitoba, à l'administration remarquablement équitable et modérée du premier Lieutenant-Gouverneur de la province. Cet hiver-là même, il ne cacha pas sa désapprobation des actes odieux des législateurs et du gouvernement d'Ontario et même ne craignit pas de réclamer l'amnistie pour les métis au nom de la majorité des habitants du Manitoba. "Vous permettez aux électeurs de choisir leurs députés, écrit-il à l'hon. Howe, secrétaire d'Etat pour les provinces, vous permettez aux députés de former des ministères et de les détruire, mais les députés et les électeurs devront exercer leurs fonctions la corde au cou. Y a-t-il jamais eu auparavant un gouvernement responsable formé par une chambre, alors que plus de la moitié des électeurs étaient susceptibles d'être pendus ou d'être envoyés au pénitencier? Car les pendre tous, ou en pendre un petit nombre auxquels les autres sont aveuglément attachés, c'est bien la même chose pour ce qui regarde un ministère responsable. Si alors vous ne pouvez punir sans désavouer le gouvernement constitutionnel, quelle est donc l'utilité de persister à appeler ces gens-là des proscrits? Selon moi, vous devez ou révoquer le gouvernement responsable, ou admettre que vous ne pouvez remonter dans le passé pour punir des offenses dans lesquelles la moitié de la po-

Grande modération et équité de l'hon. Archibald.

(1) *Rapport du Comité*, n° 6, p. 154.

pulation se trouve impliquée, qui ont été commises avant l'octroi du gouvernement responsable (1). "

" En fait, dit ailleurs l'équitable chef de la province, tous les métis français et la majorité des Anglais regardent les chefs de l'insurrection comme des patriotes et des héros, et le gouvernement qui voudrait les traiter comme des criminels serait virtuellement obligé de méconnaître les principes du gouvernement responsable. Quelles que soient les vues des autres sections du pays, dix-neuf représentants du peuple sur vingt-quatre au Manitoba sont en faveur d'une politique qui mettra sur un pied égal toutes les classes, sans égard à leur conduite lors des troubles (2). "

Puissent les lieutenants-gouverneurs du Manitoba ressembler tous à l'hon. Archibald !

Le Lieutenant-Gouverneur désire le départ de Riel et de Lépine.

Dans ces conjonctures, et malgré la modération de tous les gens honnêtes, le Lieutenant-Gouverneur désirait l'éloignement momentané des chefs de l'ancien Gouvernement Provisoire. Ne suffisait-il pas de quelques fous furieux pour amener les complications les plus graves ?

L'hon. Archibald voyait souvent Mgr Taché, il lui exprima dans une entrevue son désir. " Je ne puis dire, raconte-t-il, qui de nous deux a commencé la discussion au sujet de l'éloignement de Riel. L'Archevêque ne me fit pas connaître que le gouvernement d'Ottawa désirât l'éloignement de Riel et de Lépine. Je fus bien surpris de lire quelques jours après dans les journaux qu'il y avait eu des négociations à ce sujet entre l'Archevêque et le gouvernement d'Ottawa (3)."

Entrevue et négociations de Mgr Taché avec les deux chefs.

Mgr Taché manda auprès de lui les deux chefs et conféra avec eux de la situation des esprits et de la nécessité de faire tout ce qui était nécessaire pour assurer la paix publique. " Lé-

(1) Lettre du 20 janvier 1872, citée par l'hon. M. Archibald devant le *Comité du Nord-Ouest*, n° 103, p. 152.

(2) *Rapport du Comité du Nord-Ouest*, p. 151.

(3) Lettre à Sir George Cartier, 24 *février* 1872. — *Rapport du Comité du Nord-Ouest*, p. 54.

pine répondit d'abord qu'il ne quitterait le pays pour aucune considération ; il fit remarquer qu'ils avaient fait des arrangements avec le Gouvernement canadien et que c'était au Gouvernement à les protéger et à résoudre ses propres difficultés. Riel fit de fortes objections dans le même sens et ajouta : " Vous connais-" sez mes dispositions : je suis sûr que je me perds dans l'estime " de mes amis si je pars, parce qu'ils diront qu'on m'a acheté, " et je ne suis pas sur le marché. De plus, je suis sans ressour-" ces pécuniaires, et je n'accepterai pas de faveur du Gouverne-" ment canadien, tant que toutes nos difficultés ne seront pas " réglées. " J'insistai en faisant voir les difficultés auxquelles leur présence dans le pays donnait lieu, et je me servis de tous les arguments que je pus trouver. Ils étaient ensemble et ils me demandèrent de leur donner le temps de réfléchir sur ce sujet (1). "

" Ils vinrent me voir quelques jours plus tard et me dirent qu'ils laisseraient la question à ma décision, à certaines conditions bien expresses :

" 1° que je leur donnerais une lettre sous ma signature, déclarant qu'ils se décidaient à partir à ma demande ;

"2° qu'on leur donnerait des moyens suffisants pour voyager et que quelque secours en argent serait donné à leurs familles durant leur absence.

" Je leur dis que j'avais $1,000 à ma disposition et que, comme cette somme n'avait été donnée que pour un, j'y ajouterais quelque chose de ma propre bourse pour leur venir en aide. " Non, " dit Riel, " je ne consentirai pas que vous dépensiez un " seul sou dans cette affaire." Vous avez déjà trop fait pour moi-" même et pour ma famille (2). " Mais ils insistèrent pour avoir chacun $1600 et pour qu'une somme additionnelle fût payée à leurs familles. Sur les représentations de l'Archevêque, les deux chefs répondirent : " Nous voyons de temps à autre les comptes publics du Canada et nous savons que les employés ne

(1) *Témoignages......*, p. 55.

(2) *Ibid.*

voyagent pas avec de petits montants. Comme exemple, les officiers canadiens qui se sont rendus à la frontière en 1869 ont de beaucoup dépassé ce chiffre (1)." Le prélat promit de leur faire donner satisfaction (2).

Mgr Taché écrivit aux deux chefs le 16 février la lettre qu'ils lui avaient demandée. " J'ose proférer, leur dit-il, un mot bien pénible et bien délicat : Partez, effacez-vous pendant quelque temps : ne laissez pas même un prétexte à ceux qui vous poursuivent si injustement. Ils veulent faire le mal, agiter le pays, le ruiner, si possible, et pour cela, ils sont trop heureux de se servir du prétexte que vous êtes ici. Otez-leur ce prétexte, offrez ce nouveau sacrifice sur l'autel de la patrie. Vous savez par expérience, autant que par principe, que c'est le propre des bons citoyens de faire passer la chose publique avant les plus légitimes aspirations individuelles. Encore une fois, prouvez que votre patriotisme ne se limite pas aux bornes étroites des avantages personnels, mais qu'au contraire vous savez ne point songer à vous-mêmes quand il y a du bien à faire.

Il ajoute : " Je comprends, Messieurs, la grandeur et l'étendue du sacrifice que je vous demande. J'ai vu bien des amis sincères et dévoués qui pensent comme moi. Peu, sans doute, voudraient se charger de la pénible mission de vous prier de partir. Mon amitié et ma confiance m'inspirent cette hardiesse. Je me suis dit votre meilleur ami ; ce mot m'a attiré les insultes de ceux qui vous haïssent et voudraient me mépriser avec vous. Eh bien, qu'ils m'insultent encore, car je suis prêt à répéter et je le répète, que je me crois votre meilleur ami, et c'est à ce titre que j'ose prendre la liberté de vous donner un conseil si pénible de sa nature. Je sais combien il doit vous répugner de prendre le chemin de l'exil, d'aller expier sur la terre étrangère le crime d'avoir tant aimé la terre natale. Je sais quelles affections vous laissez en arrière. Si mon amitié con-

(1) *Témoignages......*, p. 55.

(2) M. Donald Smith prêta à cet effet £600, sur la demande de l'hon. M. Archibald, et sur sa promesse que cet argent serait remboursé par le Canada.

seille le départ, elle saura aussi dicter la compassion, et je ne laisserai pas sans quelques consolations celles qui verseront des larmes si amères pendant les jours de l'absence (1). "

Départ des deux chefs.

Riel et Lépine partirent quelques jours après pour les Etats-Unis, " dans une voiture privée, nuitamment, par crainte de violence. " M. Plainval, chef de police, " envoya un ou deux de ses hommes pour les protéger (2)." Riel demeura quelque temps à Saint-Joseph, puis se rendit à Saint-Paul. " Riel s'est effacé depuis quelques semaines, écrit Mgr Taché à son ami des Trois-Rivières le 4 avril 1872, et sa retraite chagrine les Ontariens qui espéraient qu'il resterait pour fournir à leur thème de brailleurs (3). "

Pétition du Rév. M. Ritchot à la Reine, 8 fév. 1872.

A la suite de son voyage dans l'Est, Mgr Taché engagea le vénérable M. Ritchot à présenter à la Reine d'Angleterre, de concert avec M. A. Scott, une pétition en faveur de l'amnistie, comme " délégués du Nord-Ouest. " Le curé de Saint-Norbert rédigea une pétition où il relate sommairement les troubles du Nord-Ouest, l'envoi des délégués par le Gouvernement Provisoire, les négociations entre les délégués et le Gouvernement d'Ottawa, les promesses répétées de l'amnistie, spécialement celles de Sir John Young, Gouverneur Général du Canada et de Sir Clinton Murdoch, " commissaire envoyé par le Gouvernement Impérial pour faciliter le règlement des troubles." Or, " conclut la pétition, près de deux ans se sont écoulés sans qu'on ait eu une preuve plus explicite de l'intention de Votre Majesté sur ce point, et un sentiment anxieux et regrettable existe aujourd'hui par tout le pays. Quelques-uns de ceux auxquels l'amnistie a été promise ont été l'objet de vengeances personnelles ; l'un d'eux a été tué, d'autres ont été obligés de s'enfuir afin d'éviter le même sort... C'est pourquoi vos pétitionnaires osent prendre la liberté d'adresser leur humble pétition à Votre

---

(1) Lettre du 16 février 1872. — Copie dans les archives de l'archevêché. — Elle se trouve dans les *Témoignages*, n° 25, pp. 56-57.

(2) *Ibid.*

(3) Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

Majesté, convaincus que l'intérêt que porte Votre Majesté même au dernier de ses sujets, déterminera sa bonne volonté royale à prendre en favorable considération leur humble prière ; que, afin d'assurer la paix et la tranquillité, il plaise à Votre Majesté Royale de proclamer l'amnistie qui nous a été promise lors des négociations à Ottawa." Cette pétition était datée de "Fort Garry, Manitoba, 8 février 1872," et signée de "N. Ritchot, Délégué du Nord-Ouest," et de "Alfred-A. Scott, Délégué du Nord-Ouest (1)."

La pétition fut envoyée au Gouverneur Général pour être transmise à la Reine. Lord Lisgar, au lieu de la remommander, la fit accompagner d'une lettre adressée au comte de Kimberley et qui fut connue plus tard. Cette lettre mérite d'être citée. "J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus une pétition à Sa Majesté la Reine, du Rév. Abbé Ritchot et de M. A.-A. Scott. Ces Messieurs, conjointement avec le juge Black, ont visité Ottawa au printemps de 1870, dans le but de régler d'une manière amicale les difficultés qui avaient surgi dans le Nord-Ouest. La pétition demande que Sa Majesté accorde une amnistie générale pour tous les actes illégaux qui ont pu être commis par tous ceux qui sont impliqués dans ces troubles. Il est nécessaire, pour ma propre défense, que je fasse quelques observations sur les paragraphes où le Rév. Abbé Ritchot et M. A.-A. Scott racontent ce qui, selon eux, s'est passé lors de leur entrevue avec Sir Clinton Murdoch et moi-même. Je ne puis m'empêcher de dire que je suis profondément surpris de la manière dont ils ont cru devoir représenter ce que j'ai dit. Je suis certain que je n'ai jamais fait une promesse d'amnistie comme celle qu'ils mentionnent. J'ai eu l'avantage de consulter plusieurs fois mes aviseurs responsables au sujet de cette question d'amnistie, et j'ai été fort circonspect à ce sujet. En réponse aux demandes aussi vives que réitérées des délégués, j'ai répondu uni-

---

(1) Voir cette pétition dans les témoignages du Rév. M. Ritchot devant le *Comité du Nord-Ouest.* — *Journaux de la Chambre des Communes*, t. VIII, appendice 6, nº 64*a*, pp. 84-85.

formément que la question de l'amnistie devrait être dûment soumise à la considération du Gouvernement canadien et des Ministres de Sa Majesté, et que je n'avais pas de doute qu'elle recevrait d'eux cette sérieuse attention qu'elle méritait à tous égards, mais je ne manquai pas d'ajouter que je n'étais pas en position de faire quelque promesse ou de donner quelque assurance sur le sujet (1). "

Comme Mgr Taché, nous n'aimons pas prononcer le mot de mensonge à l'adresse d'un personnage haut placé dans la société (2). Mais que les amis de l'ancien Gouverneur du Canada veuillent bien nous expliquer comment le noble lord a pu parler de manière à être compris dans un sens tout contraire, pourquoi il n'a pas mieux expliqué ses paroles quand il a vu le sens que leur supposaient les délégués du Gouvernement Provisoire et des habitants de la Rivière-Rouge, pourquoi il se contente d'un démenti secret donné au comte de Kimberley. En attendant ces explications, nous trouvons dans cette missive une explication suffisante des lenteurs de la Reine à accorder l'amnistie.

Désistement de Riel en faveur de Sir George.

De nouvelles élections fédérales eurent lieu au mois d'août 1872 dans le Canada. Elles furent très favorables au Gouvernement.

Cependant Sir George-E. Cartier échoua à Montréal-Est (3).

Les élections avaient lieu au Manitoba quinze jours après celles des provinces plus anciennes. Riel et Lépine étaient revenus des Etats-Unis au mois de juin, après trois mois d'absence seulement. Mgr Taché avait cru leur demander un exil volontaire qui se prolongerait jusqu'à la fin de l'année; mais les deux chefs se trouvèrent à Saint-Paul menacés d'assassinat par des brigands qui désiraient obtenir les grosses récompenses

(1) Cette lettre est reproduite dans les témoignages du Rév. M. Ritchot devant le *Comité du Nord-Ouest*, où elle est contredite et réfutée, n° 63*a*, p. 82.

(2) *Nec (decet) principem labium mentiens.* Prov., XVII, 7.

(3) Au Canada, un ministre qui a échoué dans une élection ne peut conserver son portefeuille et est comme déchu.

promises par le conseil de Middlesex et le gouvernement d'Ontario. Comme le terme de leur éloignement n'avait pas été fixé avec précision, ils revinrent dans le Manitoba, où l'affection et le dévouement des hommes de leur sang étaient pour eux une consolation et une protection.

Or Riel avait posé sa candidature dans le comté de Provencher. Dès que l'échec de Sir George à Montréal fut connu dans le Manitoba, l'hon. Archibald, sur l'invitation de Sir John-A. McDonald écrivit à Mgr Taché : " Maintenant ou jamais. Ne perdez pas une chance qui n'arrivera jamais. Pourriez-vous me voir aujourd'hui ? (1). "

Désistement de L. Riel en faveur de Sir George Cartier. Sept. 1872.

Le même jour Mgr Taché se rendit à la demeure de l'hon. Archibald. Celui-ci lui " expliqua qu'il lui semblait fort désirable que Riel, alors candidat pour Provencher, retirât sa candidature en faveur de Sir George. " Il ajouta que le désistement de Riel " lierait tellement Sir George qu'il ne pourrait s'empêcher de faire pour l'amnistie plus encore qu'il n'avait fait (2). "

Mgr Taché, en vue du bien général, consentit à voir Riel. " Je lui conseillai, raconte-t-il, de retirer sa candidature en lui exposant les mêmes raisons et d'autres au nom de son pays. Il me dit qu'il n'aurait personnellement aucune hésitation ; qu'il comprenait parfaitement bien qu'il serait avantageux pour Manitoba d'avoir un représentant dans le ministère ; mais qu'il ignorait si ses amis verraient la chose du même œil et que pour les satisfaire, il devait " avoir quelques garanties que les intérêts des Métis ne seraient pas méconnus. Il me donna par écrit les conditions de sa résignation en faveur de Sir George (3). "

Il y eut alors par télégrammes et par lettres des négociations où intervinrent non seulement Sir George Cartier, mais encore Sir John McDonald. Celui-ci répondit par télégramme au nom

---

(1) Lettre citée dans les *Témoignages*, n° 31, p. 57.

(2) *Témoignages......*, p. 57.

(3) *Ibid.*

de son collègue : " Sir George fera tout en son pouvoir pour correspondre aux désirs des parties intéressées (1)."

Le résultat fut la résignation de Louis Riel et l'élection par acclamation (2) de Sir George Cartier, dans le comté de Provencher, le 14 septembre 1872 (3). Le 17 septembre, l'élu adressa à Mgr Taché un télégramme de remerciement: "Je présume que Votre Grâce est l'un des amis qui m'ont fait élire à Provencher; acceptez mes sincères remerciements. Remerciez tous les amis et spécialement ceux qui ont contribué à assurer mon élection (4)." Sir George partit ensuite pour l'Angleterre d'où il ne revint pas: la mort l'empêcha de témoigner par des actes sa reconnaissance envers ses électeurs. C'était lui qui avait fait les plus nombreuses promesses au sujet de l'amnistie et qui dans les hautes sphères avait le plus de dévouement à la race française de la Rivière-Rouge: sa mort porta un coup funeste à la cause de l'amnistie.

Nouvelles instances de Mgr Taché auprès du Premier Ministre.

Peu de temps après cette mort, Mgr Taché plaide de nouveau la grande cause devant le Premier Ministre. " La question de l'amnistie, écrit-il à Sir John-A. McDonald le 20 janvier 1873, demeure dans toute son importance. Sir George, lord Lisgar et Sir Clinton Murdoch ont, ainsi que vous-même, promis l'amnistie aux délégués. La même promesse m'a été faite, et cependant n'a rien exécuté. Beaucoup de nos amis et moi-même avons risqué notre réputation et souffert de différentes manières pour rendre service au Gouvernement, et maintenant je suis accusé par mes propres gens de les avoir trompés, et l'accusation est tellement répandue qu'à moins qu'on ne me donne une solution prompte et satisfaisante, je serai obligé, pour ma propre

---

(1) On peut voir les télégrammes échangés, dans les *Témoignages* de Mgr Taché, nos 57-58, les télégrammes et une partie des lettres dans ceux de l'hon. M. Archibald, nos 114-124, pp. 168-169.

(2) Au Canada, quand un candidat *n'a pas de concurrent*, il est élu par le fait même, sans que les électeurs aient à voter : c'est ce qu'on appelle *élection par acclamation.*

(3) Le *Métis*, n° du 18 septembre 1872.

(4) *Histoire......*, pp. 49-50.

justification, de relater au public ce que j'ai dit et ce que j'ai fait pendant et après nos troubles (1)."

Sir John niera bientôt ses promesses; il ne les nie point encore, mais il a peur. Montesquieu a dit que l'honneur était le mobile des gouvernements monarchiques, on peut peut-être dire que la peur est le mobile des gouvernements parlementaires.

Le crime d'une poignée de main

Il y avait dans la milice de Winnipeg 4 officiers canadiens-français, Taillefer, Gagnier, Taschereau et Martineau. Ces officiers rencontrèrent Riel et Lépine à l'archevêché quelques jours après leur retour des Etats-Unis et leur serrèrent la main. Aussitôt la grande feuille fanatique de Toronto, le *Globe,* dénonce le crime de ces officiers. Le colonel, O. Smith, " au lieu de mépriser cette sotte accusation, réprimande et punit ces officiers " et va " jusqu'à leur ordonner de sortir " du palais de l'Archevêque s'ils viennent à y rencontrer Riel ou Lépine (2).

Partialités du gouvernement fédéral.

" Après les arrangements conclus à Ottawa, écrit Mgr Taché à l'hon. H. Langevin, ministre de la justice, après ce qu'on m'a *dit* et ce qu'on m'a *écrit,* on ne peut pas être plus injuste. Les officiers anglais vont et sont amis avec toute la canaille de Winnipeg, et les officiers canadiens-français se voient chassés même de la maison de leur Evêque, parce qu'ils peuvent y rencontrer des hommes qui, non seulement ne sont pas condamnés, mais même qui ne sont pas accusés, autrement que par les fanatiques. Pour ma part, je crois ces deux hommes beaucoup plus honnêtes et plus respectables que plusieurs de ceux avec lesquels M. Smith et autres officiers anglais ne craignent pas de s'associer (3). " " Nous n'avons que quatre officiers canadiens-français, ajoute-t-il, et on n'aura de paix que quand ils auront été sacrifiés. O mon cher Monsieur, faut-il que notre nationalité soit sacrifiée en tout et partout (4) ?"

---

(1) *Saint-Boniface,* 20 *janvier* 1873. — Cette lettre est reproduite dans les *Témoignages......,* n° 20, pp. 49-50.

(2) Lettre de Mgr Taché, 1er mars 1873. — Copie à l'archevêché de Saint-Boniface.

(3) Lettre du 10 mai 1873. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(4) Lettre du 13 mars 1873. — Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

Le 27 janvier 1873, Mgr Taché envoyait à l'hon. Langevin " la liste de ceux qui administrent, dans Manitoba, les différents départements qui relèvent directement du gouvernement de la Puissance. "

" Quatre-vingts nominations, observe-t-il, ont été faites à Ottawa. Sur ce nombre, *cinq* seulement sont en faveur des métis; *douze* titulaires portent des noms français. Le gouvernement d'Ottawa ne pouvait pas faire autrement, s'il avait entrepris de justifier les appréhensions qui ont provoqué les résistances de 1869 (1)."

Ce qui parut encore plus regrettable ce fut la nomination du Dr Schultz, dans le conseil du Nord-Ouest. Nous sommes heureux d'ajouter que le Docteur prit à tâche plus tard, de mériter une confiance universelle par une conduite pleine de modération et d'équité. Néanmoins en 1873, il n'était encore connu que par son passé orageux de 1868 et de 1869. Mgr Taché avait exprimé des craintes sur cette nomination à Sir John McDonald lui-même dans son bureau d'Ottawa, le 7 décembre 1871. Le premier ministre lui avait répondu vivement: " Ne craignez rien, Archevêque, une telle chose n'arrivera jamais sous mon gouvernement. " " Ce fait a pourtant eu lieu, écrit Mgr Taché le 20 janvier 1873 à celui qui avait tenu ce propos, et une très injuste proportion de membres français est la compensation qui nous est offerte pour cette insulte (2)."

Le grand défenseur se plaint à l'hon. Langevin, le 27 janvier 1873, que l'unique employé français et catholique du département des terres, le seul de ce bureau qui ait la confiance non seulement des Français, mais même des Anglais, vienne d'être congédié, " uniquement parce qu'il est canadien-français, catholique et honnête homme (3)."

Annonce de la tempête.

Témoin de cette partialité en faveur des Ontariens et contre la race française, l'Evêque de Saint-Boniface voit poindre l'orage

(1) Lettre du 27 janvier 1873. — *Ibid.*

(2) Copie dans les archives de l'archevèché de Saint-Boniface.

(3) *Ibid.*

qui, dans quelques mois, va emporter le gouvernement conservateur; il avertit le gouvernement lui-même du danger: " Qu'est-ce que le cabinet gagne à cette politique de tergiversation? dit-il à l'hon. Langevin dans la lettre que nous venons de citer. Dans Ontario, le gouvernement, dit-on, est en minorité, et je crois que la majorité de Québec serait bien vite réduite, si l'on nous forçait à rendre publics tous les griefs dont nous avons à nous plaindre. Pour mon compte et dans l'impossibilité où je suis de déguiser ma pensée, je vous ferai un aveu que je trouve bien regrettable. Il y a deux ans, *un changement de ministère* m'aurait paru un grand malheur pour la Puissance en général, pour Québec et Manitoba en particulier. Aujourd'hui, je suis à me demander ce qu'on aurait à y perdre et si au contraire *on ne pourrait pas y gagner.* Je sens *toute la portée de ces derniers mots;* aussi je ne les prononce qu'avec *une peine extrême* (1). "

Cependant l'hon. Archibald avait été remplacé à la tête de la province de Manitoba par Alexander Morris, qui prêta le serment d'usage le 2 décembre 1872. " Nous avons perdu, écrit quelques jours après Mgr Taché à son ancien Coadjuteur, notre excellent Gouverneur M. Archibald, remplacé par l'hon. M. Morris, que nous ne connaissons pas encore. Nos affaires de la Rivière-Rouge ne sont pas en aussi bonne voie qu'on pourrait le désirer. Il ne nous reste pourtant à régler que la question de l'amnistie (2). "

La persévérance de l'Archevêque.

Mais cette question était des plus importantes. Le nouveau Lieutenant-Gouverneur, avant même d'être assermenté, déclara, dans un discours public qui étonna tout le monde, que l'amnistie n'avait pas été promise.

A tout instant, les journaux d'Ontario et quelques-uns de leurs lecteurs de Winnipeg demandaient la mise en accusation de Riel et de Lépine. Cette explosion du fanatisme surexcitait

(1) Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) *Saint-Boniface*, 8 *décembre* 1872. — Archives de l'évêché de Saint Albert.

les métis : ils pouvaient tout à coup s'emporter à des extrémités fâcheuses, prendre les armes et attirer sur le pays et sur eux-mêmes les plus grands malheurs. Mgr Taché était persuadé que le moyen le plus efficace de couper court aux déclamations des fanatiques et de prémunir les métis contre le mécontentement et des excès fâcheux était de proclamer l'amnistie.

Nous venons de le voir obtenir le désistement de Riel pour lier par une dette d'honneur un des principaux ministres de la Puissance. Nous allons le voir réclamer l'amnistie, avec une invincible constance, du gouvernement conservateur, puis du gouvernement libéral qui va supplanter le premier, sans se laisser abattre par les langueurs d'une longue maladie ni déconcerter par les atermoiements et les lâchetés des politiciens.

CHAPITRE XXXVIII

SOLLICITUDES ET MALADIES

1872-1873.

Nous l'avons vu, un fort parti dans Ontario avait eu le dessein de faire de la colonie d'Assiniboia et de tout le Nord-Ouest un pays exclusivement anglais et protestant. Leur plan n'a pas réussi lors de l'union de ce pays au Canada, parce que les métis français ont pris les armes pour défendre leur nationalité et leur foi. Maintenant les partisans de ce projet avorté s'opposent à l'amnistie par ressentiment de leur défaite, et nous venons de voir les commencements de cette opposition. Péril pour l'existence de la race française et catholique dans le Manitoba et le N.-O.

Mais non contents d'empêcher la proclamation de l'amnistie, ils reprennent et poursuivent leur premier plan. Les circonstances paraissent singulièrement favoriser leur dessein. Ces pays se trouvent ouverts: on en vante dans le monde entier les incroyables ressources; la race anglaise, qui se trouve maintenant à l'étroit dans Ontario, arrive à Winnipeg et déborde dans toute la province et même dans les territoires ; la Grande-Bretagne fournit de son côté de nombreux colons, presque tous protestants. Ce sont des flots d'immigrants qui arrivent de toutes parts, qui menacent de submerger la race française et, en noyant celle-ci, d'anéantir la religion catholique.

Mgr Taché a quitté tout jeune le Canada pour venir établir le règne de Jésus-Christ dans les lointains pays de la Rivière-Rouge ; et voilà qu'après vingt-cinq ans de labeurs héroïques, couronnés de beaux succès, il voit la religion catholique menacée de disparaître, avec le peuple même qui la professe, et menacée de disparaître par l'effet de l'union de sa patrie adoptive avec son ancienne patrie et par l'envahissement de la civilisation moderne. Pendant les années qui suivent le transfert, son âme est en proie à des craintes, disons, à des angoisses qui le mettent souvent dans une sorte d'agonie. "Le nombre va nous faire Tristesse de l'archevêque de St Boniface.

défaut, s'écrie-t-il douloureusement, et comme sous notre système constitutionnel les nombres sont la force, nous allons nous trouver à la merci de ceux qui ne nous aiment pas (1). "

Que faire? Se résigner au mal qui menace de ruiner tout ce qui lui tient le plus au cœur, et qu'il ne peut empêcher, dans la pensée que les défaites de la cause sainte sont toujours plus apparentes que réelles, puisque Dieu ne permet jamais le mal qu'en vue d'un plus grand bien. C'est ce qu'il fait ; c'est même ce qu'il recommande, dans ses lettres intimes, à son ancien coadjuteur, son suffragant actuel de Saint-Albert, en proie aux mêmes craintes.

Lettres et travaux pour obtenir des colons catholiques.

Que faire encore? Opposer, autant qu'il est possible, la sauvegarde d'une immigration catholique aux menaces de l'immigration protestante. Pendant vingt-cinq ans, Mgr Taché appellera à son secours les hommes de bonne volonté des deux Frances : il écrira aux évêques et aux personnages de la province de Québec, aux amis et aux défenseurs de l'Eglise en Europe pour demander l'envoi de colons catholiques. " Vous comprenez assez l'importance de la colonisation chez nous, écrit-il en 1871 au grand lutteur des Trois-Rivières, pour vouloir bien, si l'occasion s'en présente, encourager quelques Canadiens à venir fortifier nos rangs (2)." "Si c'est possible, écrit-il au même l'année suivante, envoyez-nous du monde. Si nous n'avons point d'immigration catholique, nous sommes perdus à tout jamais : le flot ontarien de nous déborder de toutes parts (3)." Et encore : " J'ai songé à une circulaire au clergé " de la province de Québec, dans le but d'encourager l'immigration à Manitoba, seul moyen de nous sauver. Si je me détermine à cette démarche, je prendrai la liberté de vous adresser des exemplaires de cette circulaire et Votre Grandeur verrait ce qu'elle voudrait faire à ce sujet (4)."

(1) Lettre au P. Aubert, *Saint-Boniface*, 17 *juillet* 1872. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Lettre du 1er décembre 1871. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(3) Lettre du 4 avril 1872. — *Ibid.*

(4) Lettre du 9 mai 1874. — *Ibid.*

Mgr Taché fit quelque temps après la circulaire qu'il méditait. Tous les évêques de la province de Québec voulurent la souscrire et l'envoyèrent comme un document collectif à leurs prêtres et à leurs fidèles. Ils rappellent que l'Ouest canadien a été découvert par des hommes catholiques et de langue française; que ces pays ont une grande importance dans le présent et en acquerront une plus grande encore dans l'avenir ; que c'est un devoir de religion et de patriotisme pour les Canadiens-Français de la province de Québec de ne point laisser ces immenses régions passer en la possession exclusive d'une autre race.

Non content d'un appel général, il écrivit chaque année un grand nombre de lettres à tous ceux qui pouvaient servir la cause de la colonisation catholique dans le Manitoba. Il envoya plusieurs de ses prêtres dans la province de Québec et même dans les Etats-Unis, pour en ramener des canadiens-français. En 1872, il envoya M. J-Bte Proulx, prêtre de talent, attaché alors à son diocèse, dans la province de Québec " pour chercher des émigrants et des acheteurs de terres catholiques." Il envoya ensuite à plusieurs reprises le vaillant P. Lacombe dans le Bas-Canada et plus tard dans les Etats-Unis pour trouver des colons. " Travaillez pour notre colonisation, écrit-il à celui-ci, autrement nous sommes perdus. Dites-le bien à Mgr de Montréal et aux quelques amis qui nous sont dévoués (1)." " Les ennemis font des efforts gigantesques, ajoute-t-il; il fait mal de voir l'indifférence de nos amis (2)." En 1872, Mgr Taché dissuade le P. Lacombe de profiter de son séjour dans le Bas-Canada pour imprimer son dictionnaire cris, parce que ses courses en faveur de la colonisation en auraient trop souffert (3).

Il s'est toujours trouvé dans la province de Québec certains esprits étroits qui ont été opposés systématiquement au départ Curieuses allégations.

(1) Lettre au P. Lacombe, 4 février 1872. — Collection conservée par le P. Lacombe.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre du 18 juillet 1872. — *Ibid.*

des colons, quels qu'ils fussent et quelles que fussent les circonstances, pour les autres provinces. "La neuvième partie seulement de notre sol est défrichée, disent-ils : gardons pour nous toute notre population." "Les nôtres, ajoutent-ils, trouvent ailleurs des obstacles à leur foi et à leur nationalité : pourquoi iraient-ils où ils courront le danger de perdre leur religion et leur langue ?"

Ces hommes voyaient d'un mauvais œil les appels adressés par Mgr Taché en faveur de l'immigration au Manitoba. Quelques-uns d'entre eux, sans doute pour combattre sa propagande dans la province de Québec, entreprirent de le mettre en contradiction avec lui-même ; ils prétendirent que dans le passé il avait, dans ses discours, dans ses écrits, spécialement dans son *Esquisse du Nord-Ouest,* déprécié singulièrement les terres où il appelait maintenant les colons, et qu'il avait longtemps découragé l'immigration qu'il recommandait maintenant.

Nous devons le constater, ces étranges assertions furent répétées avec insistance dans certains milieux et trouvèrent de la créance. Mgr Taché dut à plusieurs reprises prendre la peine de les réfuter. "Vous me demandez, écrit-il au P. Lacombe le 26 février 1874, de donner quelques explications pour détruire l'effet désavantageux qu'aurait produit mon *Esquisse sur le Nord-Ouest.* L'explication est bien facile et la voici : Dites à ces braves gens *de lire* la brochure et je les défie de trouver quelque chose de désavantageux sur les places que nous voulons coloniser. Ce qu'il y a de désavantageux, c'est sur les plaines désertes, où personne ne songe à aller ou à envoyer les autres. Dans un pays de l'immensité de celui-ci, ce qui est très vrai sur un point est souvent très faux à cent lieues de là, comme partout du reste (1)." "On oublie ou on n'a jamais su ce qui s'est passé, écrit-il une autre fois au même ami, quand on dit que j'ai tout fait pour décourager l'immigration. Il est vrai que quelqu'un a écrit contre Manitoba, mais ce n'est pas moi : tout au contraire, j'ai fait de vifs reproches à celui que j'ai supposé

(1) *Saint-Boniface*, 26 *février* 1874. — Collection du P. Lacombe.

être l'auteur de ces lettres. L'ignorance du pays fait que l'on confond ce que j'ai dit *sur certaines parties* du Nord-Ouest avec ce que j'ai dit sur Manitoba. En 1858, j'ai fait un chaleureux appel à nos compatriotes pour les inviter à venir ici... En 1868, j'ai écrit mon *Esquisse,* bien mal comprise par quelques-uns... Je me suis récrié contre des exagérations ridicules, mais pas plus que cela. Enfin, c'est une misère comme une autre !... *(1).*"

Oui, mais une misère qui, il semble, eût dû être épargnée au grand pionnier de l'Ouest, à celui qui, plus que tout autre, a travaillé à y établir et à y maintenir la race française. En tout cas, c'est une preuve de plus que certains bruits trouvent d'autant plus de créance dans les esprits prévenus par une passion qu'ils sont plus absurdes.

Revenons aux travaux du prélat pour sauver du naufrage la race catholique française dans sa patrie d'adoption.

Résultats. Formation de nouvelles paroisses.

Ses efforts furent couronnés de succès. Un courant d'immigration s'établit du Bas-Canada et même bientôt après des Etats-Unis vers les prairies de l'Ouest. Les anciens centres catholiques furent fortifiés; de nouveaux furent créés. C'est une sorte de loi providentielle que la race française se développe au Canada dans la dépendance d'une nation rivale et hérétique, comme autrefois les Hébreux sous la domination de l'Egypte idolâtre. Cette loi se vérifie particulièrement dans les anciens Pays d'en Haut à l'époque où nous sommes. Loin de disparaître, la race française catholique augmente en nombre et en puissance, mais ordinairement en sentant la domination de la race rivale.

Le 21 août 1871, un groupe nombreux de Canadiens-Français, de Montréal, de Saint-Jacques de l'Achigan, de Saint-Cuthbert et de l'Assomption, se réunissent dans le sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours, à Montréal, assistent à la messe et y communient, puis se mettant en route pour les Pays d'en Haut, arrivent à Saint-Boniface le 20 septembre suivant, et commencent

(1) *Saint-Boniface,* 25 *avril* 1876. — *Ibid.*

leurs établissements de divers côtés, à Saint-Boniface même, dans les environs, à Sainte-Anne-des-Chênes (1). Ce voyage, mis sous la protection de la Vierge bénie par un pèlerinage à un de ces sanctuaires les plus célèbres, " ne rappelle-t-il pas, remarque le narrateur, la noble conduite de nos vieux ancêtres, alors qu'ils s'embarquaient à Brest ou à Saint-Malo pour venir aider les missionnaires à convertir les peuplades infidèles du Canada (2)? "

Fondation de Ste-Agathe. 1871-72.

Un autre groupe de Canadiens-Français arriva au printemps de 1872. De nouvelles paroisses vont se former presque chaque année par l'arrivée des nouveaux colons.

Avant le transfert déjà, M. Ritchot, autrefois curé de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le diocèse de Montréal, avait commencé à établir une autre Sainte-Agathe auprès de lui. Il avait donné ce nom à une région située au sud de Saint-Norbert, et où quelques métis s'étaient fixés. Telle est la première origine de Sainte-Agathe du Manitoba, extension ou démembrement de Saint-Norbert, création de M. Ritchot et de ses métis (3).

Après le transfert, d'autres métis s'y établirent, puis des Canadiens-Français. Mgr Taché y érigea une mission régulière. M. Ritchot y construisit une première chapelle de 20 pieds par 30 en 1871 ou 1872. Elle est aujourd'hui détruite. Les registres datent du 5 février 1872; ils s'ouvrent par le baptême de Jean-Baptiste Morin et comprennent, cette année-là, 7 baptêmes, 1 mariage et 5 sépultures. La nouvelle paroisse recevra l'année suivante son premier prêtre résidant dans la personne du Rév. Jean-Baptiste Proulx, arrivé au Manitoba en 1870, retourné dans la province de Québec en 1871, devenu plus tard professeur distingué au Séminaire de Sainte-Thérèse, et vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, aujourd'hui (1904) curé de Saint-Lin.

---

(1) Le *Métis*, n° du 21 sept. 1871.

(2) Le *Métis*, n° du 15 mai 1872.

(3) Il faut venir jusqu'en 1886 pour trouver le *premier nom canadien-français* inscrit dans les registres.

Visite de Mgr Taché aux paroisses catholiques

Presque chaque année, Mgr Taché visite tous les centres catholiques, pour encourager les nouveaux colons, répandre sur tous les divines vertus de son sacerdoce principal. Là il bénit une nouvelle chapelle ; ici il consacre la première cloche qui va convoquer les fidèles à la prière, chasser les démons et réjouir les anges ; ailleurs il préside une première communion, administre le sacrement de confirmation.

Le 11 mars 1872, il visite Sainte-Anne de la Pointe de Chênes ; M. Joseph Nolin lui lit une adresse vibrante de reconnaissance, pour le remercier d'avoir sauvé le pays de la guerre civile et de l'anarchie en 1870 et d'avoir depuis défendu avec tant de dévouement la nation métisse (1).

Le 12 mai suivant, il visite Saint-François-Xavier et le 15 administre le sacrement de confirmation à la Baie Saint-Paul (2).

Dans les premiers jours d'octobre, il visite la mission de Pembina, desservie par le P. Simonet, O. M. I., et celle de Saint-Joseph du Dakota, desservie par le P. Le Floch, O. M. I. Cette visite lui prend huit jours environ (3).

Développement de Winnipeg.

Nous avons vu la première messe se célébrer à Winnipeg en 1869. Après le transfert, la capitale de la nouvelle province prit un développement continuel et rapide. Les arrivants étaient en grande majorité protestants ; beaucoup même étaient orangistes ; mais il vint aussi des Irlandais, des Ecossais, des Anglais catholiques, qui peu à peu composèrent un groupe distinct. Mgr Taché les fit d'abord desservir par un Oblat de l'archevêché, le P. Baudin O. M. I. Le service divin se faisait dans la chapelle l'Académie Sainte-Marie. Le P. Baudin s'y rendait non seulement le dimanche, pour les offices, mais de temps en temps dans la semaine pour y dire la messe et entendre les confessions, pour visiter les familles. En 1873, la chapelle se trouvait " déjà bien petite et insuffisante (4)."

---

(1) Le *Métis*, n° du 27 mars 1872.

(2) Le *Métis*, n° du 15 mai 1872.

(3) Le *Métis*, n° du 12 octobre 1872.

(4) Rapport du P. Tissot au chapitre général de 1872. — Dans les *Missions de la Congrégation des Oblats de M. I.*, t. XI, p. 343.

“Nous nous proposons, écrit Mgr Taché au Rme P. Fabre le 17 juin 1873, de bâtir cette année une maison pour les Pères. Ce sera le commencement d'un établissement, sur la prospérité duquel il est permis de fonder de légitimes espérances. La Compagnie de la Baie d'Hudson a promis de me donner un terrain non loin du Fort Garry. Je destine ce terrain aux Pères; c'est là que seront construites leur maison et leur église (1).”

En effet, au printemps suivant, l'Archevêque fit bâtir sur le terrain donné par la Compagnie de la Baie d'Hudson, un presbytère-église qu'il donna à ses frères en religion (2).

“Le choix de l'emplacement ne plut pas à tout le monde, parce qu'il se trouvait alors en dehors de la ville. Mais, précisément à cause de cela, le prélat pouvait avoir un terrain plus considérable et à un prix modique; les catholiques allaient se grouper autour de leur église et former un quartier nouveau où dominerait leur religion (3).” C'est ce qui est arrivé. Les Oblats ont fait peu à peu de leur résidence de Sainte-Marie la plus belle maison de leur ordre dans l'archidiocèse de Saint-Boniface, et de la paroisse, l'une des paroisses les plus florissantes qui s'y trouvent.

Ecoles.

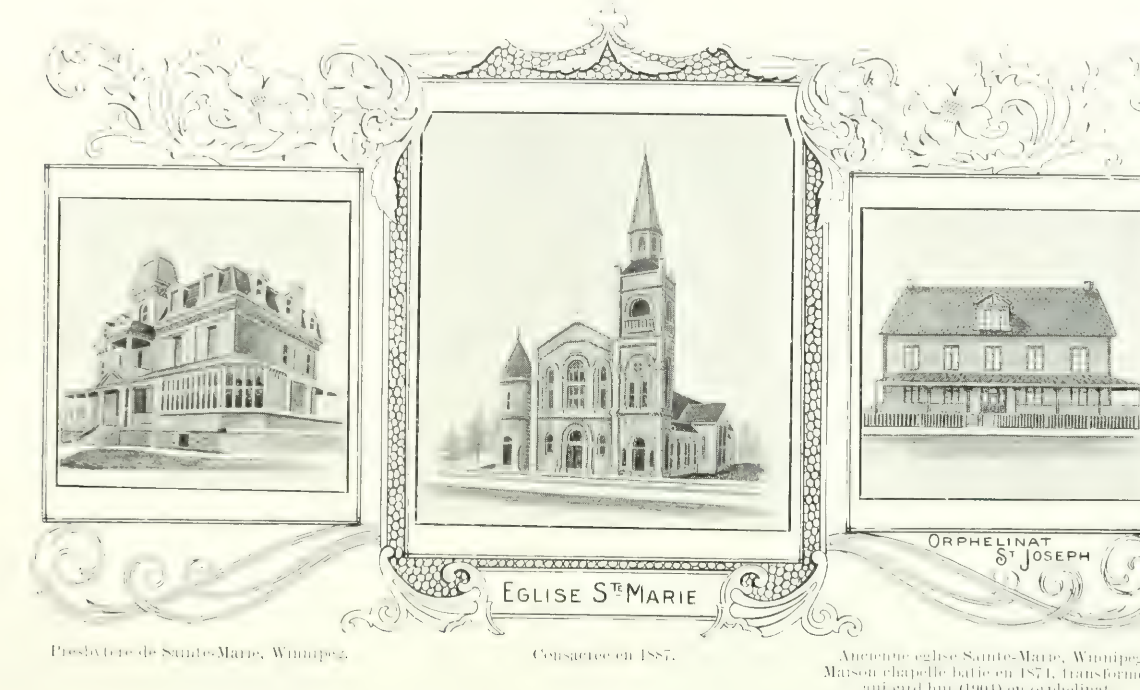
Pour Mgr Taché, l'éducation était une partie de la religion, parce que la religion devait être l'âme de toute l'éducation. Aussi il avait toujours les yeux sur son cher collège, visitait souvent les classes, assistait à tous les examens et à toutes les séances extraordinaires, connaissait et encourageait tous les élèves. Le collège comprenait alors 36 élèves, et continuait d'être dirigé par le P. Lavoie, O.M.I., qui était aidé par 3 professeurs. La plupart des élèves étaient musiciens et jouaient des instruments de manière à faire l'admiration de tous ceux qui les entendaient.

---

(1) Saint-Boniface, 17 juin 1873. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Le bas de la maison servait de résidence aux Pères, le haut d'église; on montait à l'église par un escalier placé au pignon. La maison était isolée au milieu d'un champ. Elle a été transportée à quelque distance en 1900, et est aujourd'hui l'hospice Saint-Joseph.

(3) Mgr Grandin, *Quelques Notes sur Mgr A. Taché, O. M. I.*



Presbytère de Sainte-Marie, Winnipeg.

Consacrée en 1887.

Ancienne église Sainte-Marie, Winnipeg.
Maison chapelle bâtie en 1874, transformée
aujourd'hui (1904) en orphelinat.

. L'Archevêque suivait dans les plus minutieux détails toutes les écoles de son diocèse.

En 1872, il y avait 17 écoles primaires dans le diocèse de Saint-Boniface (1).

1° l'école élémentaire du collège, avec 2 maîtres, l'un de français, l'autre d'anglais, ayant 17 élèves (2) ;

2° l'école élémentaire des filles, tenue dans une des salles de l'Orphelinat par les Sœurs Grises, ayant 35 élèves dont 17 externes ;

3° l'*Académie Sainte-Marie,* alors rattachée à l'arrondissement de Saint-Boniface, tenue aussi par les Sœurs Grises, ayant 35 élèves, dont 19 garçons et 15 filles ;

4°, 5°, 6° trois écoles à Saint-François-Xavier : l'école des Sœurs Grises ayant 76 enfants ; celle du bas de la paroisse, en ayant 25, et celle du haut, en ayant 85 ;

7° l'école de Saint-Laurent du lac Manitoba, tenue par le F. Mulvihill, dans la maison même des Pères oblats, ayant 39 enfants, dont 22 garçons et 17 filles ;

8° l'école de la Baie Saint-Paul, récemment fondée, ayant 25 enfants qui tous en sont encore au syllabaire ;

9° l'école de Sainte-Anne de la Pointe de Chênes, ayant plus de 50 élèves ;

10° l'école de Saint-Vital, tenue par les Sœurs Grises, ayant 64 élèves, dont 38 garçons et 26 filles ;

11° l'école de Saint-Charles, où le français est enseigné par le missionnaire et l'anglais par une maîtresse, ayant 52 élèves, dont 31 garçons et 21 filles ; il y a en outre à Saint-Charles une classe du soir pour les jeunes gens, faite par l'un des commissaires, M. Power ;

12°, 13°, 14° et 15°, quatre écoles à Saint-Norbert : la principale, près de l'église, tenue par les Sœurs Grises, fréquentée par

---

(1) Voir le premier *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour les écoles catholiques de la province de Manitoba,* année 1872. Le *Métis,* n° du 22 mai 1872 et suivants.

(2) Les chiffres donnés ici sont ceux des élèves présents lors de la visite du surintendant.

61 élèves ; la seconde, tenue par une personne du pays, Mlle Delorme, comptant 33 enfants ; la 3e à la Pointe Coupée (1), ayant 28 élèves, dont 16 garçons et 12 filles ; la 4e, dite *Chez les Saint-Germain*, fonctionnant depuis quelques semaines, ayant 25 enfants ;

16° et 17° deux écoles à Sainte-Agathe : celle de la Pointe à Grouette, ayant 11 enfants en moyenne ; celle de la Rivière aux Gratias (2), établie par l'initiative privée.

“ Sur le chiffre de 17 écoles actuellement ouvertes à 639 enfants des deux sexes, conclut le Surintendant dans son premier rapport, huit étaient ouvertes avant 1870 : c'étaient celles de Saint-Boniface, de Saint-François-Xavier, de Saint-Vital, de Saint-Norbert, de Saint-Charles et de la Pointe de Chênes.... Sept ont été fondées depuis, à savoir les écoles de Saint-François-Xavier ouest et est, de la Baie Saint-Paul, de chez Tourond, de chez les Saint-Germain, de Sainte-Agathe nord et de la Rivière aux Gratias... Ce fut un des premiers soins de l'illustre évêque Provencher de s'occuper de la question d'éducation : les sacrifices qu'il s'imposa furent considérables, et malgré l'extrême dénuement du zélé prélat, il put faire commencer un cours régulier d'études à quelques enfants dès 1833. Plus tard, en 1844, il obtint des religieuses, et put dès lors espérer voir l'instruction élémentaire et l'éducation prendre une assiette permanente et régulière dans les paroisses... L'illustre successeur du prélat missionnaire, Sa Grandeur Mgr Taché n'a pas consacré moins de temps, de soin et de sollicitude pour l'éducation que son regretté prédécesseur. Un plus grand succès à couronné ses nobles efforts... Ce serait donc se tromper gravement que de croire que l'éducation était nulle dans la colonie de la Rivière-Rouge avant son changement de régime politique. Le soussigné dans la plupart des cas, n'a eu qu'à recommander aux écoles nouvelles de prendre les anciennes pour exemple (3).”

(1) Aujourd'hui (1904), Saint-Adolphe.

(2) Ou plutôt *Graquias* (aujourd'hui Morris), nom vulgaire au Canada du gaillet-gratteron.

(3) Dans le *Métis*, n° du 12 juin 1872.

Saint Boniface in 1873.

Bien plus, les nouvelles écoles recevaient leurs meilleures maîtresses des écoles des Sœurs Grises. "S'il m'était permis d'exprimer un vœu, disait le rapporteur que nous venons de citer, ce serait celui de voir l'enseignement des écoles élémentaires présenté comme carrière aux jeunes filles du pays élevées et instruites par les RR. SS. de la Charité (1)."

Voici l'état général des missions de l'archidiocèse de Saint-Boniface en 1873. Missionnaires et missions de l'archidiocèse en 1873.

Il y a 16 oblats: 12 Pères, 1 Frère scolastique et 3 Frères convers: répartis en 7 résidences, l'Archevêché, le collège, Saint-Charles, Saint-Laurent de Manitoba, Saint-Florent du lac Qu'Appelle, Pembina et Saint-Joseph.

A l'archevêché sont, avec Mgr Taché, les Pères Maisonneuve, Tissot, Baudin et le F. Jean Glénat; au collège, le P. Lavoie; à Saint-Charles, le P. Allard et le F. Saint-Germain; à Saint-Laurent, les Pères Camper, McCarthy et le F. Mulvihill; à Saint-Florent ou Qu'Appelle, les Pères Lestanc et Decorby; à Pembina, le P. Simonet et le F. Doyle; à Saint-Joseph, le P. LeFloch (2).

Quelques mois plus tard, le P. Lacombe fut envoyé de Saint-Albert dans l'archidiocèse de Saint-Boniface et devint le premier supérieur local et le premier curé de Sainte-Marie de Winnipeg. Il fut remplacé dans le diocèse de Saint-Albert par le P. Lestanc.

En outre il y a dans l'archidiocèse cinq ou six prêtres séculiers: M. George Dugas, à Saint-Boniface; M. Ritchot à Saint-Norbert; M. Proulx, à Sainte-Agathe; M. Kavanagh, à Saint-François-Xavier ; M. Giroux, à Sainte-Anne-des-Chênes ; M. Forget Despatis au collège, outre plusieurs ecclésiastiques, MM. Quevillon, Perras et Perrin.

Le 22 septembre de cette année (1873), M. Proulx ramenait de la province de Québec par la route Dawson: le *Rév. J. D.*

---

(1) Dans le *Métis*, n° du 12 juin 1872.

(2) Lettres de Mgr Taché au P. Aubert, *Saint-Boniface*, 17 *juin* 1873; rapport du P. Tissot au chapitre général, 1873; *Missions de la Congrégation des Oblats de M. I.*, t. XI, pp. 341-347.

Fillion, né en 1845 à Saint-Hermas, ordonné prêtre à Sainte-Thérèse en 1870, que nous rencontrerons souvent dans le cours de notre récit : le Rév. *Cyrille Samoisette*, né à Saint-Jean d'Iberville en 1841, ecclésiastique, que nous verrons ordonné par Mgr Taché en 1875 et qui mourra curé de Sainte-Agathe en 1891 ; le Rév. *Cyrille Saint-Pierre*, né à Saint-Hippolyte, qui sera curé à la Baie Saint-Paul, que l'état de sa santé forcera en 1881, à chercher un climat plus doux, aujourd'hui (1904) chapelain dans un hôpital sur les bords du Golfe du Mexique ; *François Hughes*, professeur au collège de Saint-Boniface pendant environ dix ans, aujourd'hui bibliothécaire au Parlement d'Ottawa.

Départ définitif de M. Thibault.

Le vénérable doyen des missionnaires du Nord-Ouest, M. Thibault avait quitté le Manitoba au mois de septembre 1872, " par un motif de piété filiale ", " pour aller porter secours à sa vieille mère. " Nous avons une lettre où Mgr Taché le recommande avec instance à la bienveillance de l'archevêque de Québec. " M. Thibault, lui dit-il, est non seulement mon grand vicaire, le doyen de nos missionnaires, dont le zèle nous a prodigué de si nombreux et de si bons exemples, c'est encore pour moi un ami de cœur. Son absence me laisse dans un isolement qu'il me tarde de voir abréger, en sorte que je vous serai très reconnaissant de ce que vous pourrez faire pour lui, mais surtout de ce qui pourrait le mettre à même de revenir bientôt, dès cet automne même, si c'était possible (1). "

Mais M. Thibault ne revint pas dans le diocèse de Saint-Boniface. Il fut nommé curé de Sainte-Louise, puis de Saint-Denis, dans le diocèse de Québec et mourut à Saint-Denis le 4 avril 1879, à l'âge de 68 ans. Il avait passé 39 ans et 4 mois dans le Nord-Ouest, sous Mgr Provencher et Mgr Taché, au service des sauvages et des métis.

Sa sollicitude pour la [illegible] du N.-O.

Mgr Taché étendait sa sollicitude à tout son ancien diocèse, à ces vastes territoires du Nord-Ouest, devenus maintenant l'hé-

(1) Lettre du 12 septembre 1872 à Mgr Taschereau. — Archives de l'archevêché de Québec.

ritage de son coadjuteur d'autrefois. " Recommandez bien à vos gens, écrit-il à Mgr Grandin le 24 août 1871, de prendre des terres, de les marquer au moins par des poteaux, et, si vous le pouvez, ouvrez une espèce de registre de ces terres et cela dans toutes vos missions. Taillez large pendant que vous en avez la facilité (1). "

Ce conseil se trouve dans un grand nombre de lettres du prélat.

" Je pense que pour l'avenir de votre diocèse, lui écrit-il le 19 février 1872, vous feriez peut-être bien de parcourir la rivière Siskatchiwan jusqu'à son embouchure pour y choisir des places et vous y assurer des terrains. La Pointe à la Fourche des Gros Ventres sera une place importante, ainsi que la traverse actuelle (2). "

Quelques jours après, il ajoute : " Il faut que vos gens divisent entre eux personnellement les terres qu'ils ont choisies collectivement. Toute propriété individuelle sera reconnue, tandis que les propriétés en commun n'ont pas la même chance (3)."

Avant le transfert de la colonie d'Assiniboia au Canada, Mgr Taché avait engagé tous ses fidèles à prendre des terres et à s'y établir ; ce conseil avait été suivi par un grand nombre ; il en était résulté la formation de centres français puissants, de paroisses régulières. Il donne maintenant le même conseil aux catholiques du Nord-Ouest, pour qu'il s'y forme aussi des centres durables.

Evêque de l'Eglise catholique, Mgr Taché étend ses sollicitudes à tout le Canada, bien plus à toute l'humanité régénérée par le Christ.

Il suivait à cette époque d'un œil inquiet l'introduction du libéralisme doctrinal au Canada. " Vous me parlez " de personnages infectés du libéralisme, écrit-il à Mgr Laflèche dans le cours de l'année 1872. "Quel triste sujet ! Quel avenir on

Sollicitudes plus universelles.

(1) Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 9 *août* 1872. — *Ibid.*

nous prépare! Espérons que les excès mêmes ouvriront les yeux aux plus aveugles... Nous aurions besoin de nous cramponner aux principes: et on a la douleur de les voir sapés par ceux mêmes qui devraient les défendre, les soutenir et les enseigner (1)."

L'Archevêque de Saint-Boniface s'était réservé un jour, durant son dernier voyage au Bas-Canada, pour aller aux Trois-Rivières s'entretenir avec le grand adversaire du libéralisme ; mais un dérangement des bateaux l'avait privé de cette consolation. "J'aurais beaucoup aimé parler de toutes ces choses avec Votre Grandeur, lui écrit-il ensuite: nous sommes deux *têtes brûlées,* et ça nous aurait fait du bien de chauffer du même feu (2)."

Les encouragements de l'Archevêque de Saint-Boniface soutinrent, qui ne le sait? la vaillance du grand athlète des Trois-Rivières.

Mgr Laflèche se rendit à Rome à la fin de l'hiver de 1873, pour y dénoncer les agissements du libéralisme doctrinal au Canada. Mgr Taché lui donna pour le Souverain Pontife une lettre où il signalait le péril du libéralisme. "Vous savez que sur toutes les questions dont vous me parlez, lui écrit-il le 10 janvier, je sympathise tout à fait avec vous; vos idées sont les miennes; je fais des vœux pour le complet succès de votre mission (3)." Mgr Laflèche fut écouté à Rome avec l'atttention que méritaient son caractère et la cause qu'il y était venu traiter. "Je vous félicite de votre succès, dans une mission si délicate et si difficile, lui écrit Mgr Taché à Rome même le 10 mai. Espérons que tant d'efforts pour le triomphe de la vérité en assureront le succès d'une manière complète." Mais déjà certains "journaux nous ont montré que les commentaires ne sont pas toujours dans l'esprit des décisions. Enfin, partout où il y a des hommes, il y a de *l'hommerie* (4)."

(1) Lettre du 4 avril 1872. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

A la même époque, il déplore souvent dans ses lettres intimes les divisions que le libéralisme introduisait, "ces querelles religieuses qui font d'autant plus de peine qu'elles sont livrées au public par un appel auquel il n'a pas mission de répondre convenablement, (1)" les polémiques ardentes entre "les journaux catholiques" qui s'attaquent mutuellement "d'une manière scandaleuse (2)," et même jusque parmi les ecclésiastiques et les évêques (3).

Les épreuves du Saint-Siège l'affectaient plus que toutes les autres. "Mon Dieu, écrivait-il au P. Aubert le 17 juillet 1872, quand finiront ces bouleversements? Quand le Chef de l'Eglise sortira-t-il de la sacrilège captivité où le tiennent des fils impies et dénaturés? Oh! Que sont nos petites misères en face du traitement que l'on fait subir à l'auguste captif du Vatican (4)?"

Les maladies de l'Archevêque.

Au sein de l'Eglise et dans l'ordre de la régénération spirituelle et du salut, les progrès ne se font que par le sang et les larmes. Mgr Taché est un fondateur, l'un des plus grands fondateurs d'églises au XIXe siècle: il faut que ce serviteur privilégié de Dieu soit une victime, s'immolant sur la croix avec la divine Victime. La grâce de la souffrance a été sa compagne inséparable depuis le commencement de sa carrière de missionnaire; maintenant que les difficultés semblent grandir avec l'arrivée des colons et l'envahissement de la civilisation, sa passion va augmenter. Pendant les vingt ou vingt-cinq années qui lui restent à vivre, il sera presque continuellement malade. Il souffrira bientôt d'une cruelle infirmité contractée dans ses courses apostoliques et qui le conduira au tombeau, la pierre. En 1873, il souffre pendant de longs mois d'un mal de jambe.

Mal de jambe en 1872-1873.

"Vers le 5 ou le 6 décembre" 1872, le prélat sent une tumeur à la jambe droite. Il n'y attache d'abord aucune importance. Mais le 17, il lui faut garder le lit. Durant plus de

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface,* 9 *août* 1872. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre au même, *Saint-Boniface,* 8 *décembre* 1872. — *Ibid.*

(3) Lettre au même 9 août 1872.

(4) Archives de la Maison générale des Oblats.

trois mois, il ne peut guère aller plus loin que de son lit à son fauteuil " disposé en forme de lit aussi, " parce que l'infirmité ne lui permet pas de demeurer " les jambes pendantes. " Il se trouva mieux vers la fin de février et crut même que la maladie touchait à son terme. Mais, oubliant " l'état de faiblesse " où il était encore, il s'occupa activement " de quelques mesures importantes " qu'il désirait faire passer devant le parlement de la province. " Ce travail eut pour résultat de provoquer une nouvelle attaque du mal. Cette épreuve n'était point encore terminée que voilà la jambe gauche qui suit le mauvais exemple que lui a donné la droite, en sorte, dit le malade, que je ne sais quand je pourrai marcher (1). "

Le prélat écrit le 4 mars au Supérieur général des oblats: " Pour vous tracer ces lignes, je suis forcé à prendre une position qui n'améliore pas mon talent ordinaire de calligraphe (2)." Il écrit le 15 mars au P. Aubert: "Je n'ai pas paru à la cathédrale depuis le 8 décembre (3);" et à Mgr Grandin: " Je n'ai dit la messe que sept fois depuis trois mois (4). " Il écrit le 26 mars au P. Lacombe: " Depuis le 8 décembre, je n'ai pu aller à l'église que le jour de Pâques et seulement pour assister à la messe et y prêcher assis. Je suis mieux, sans être guéri. Je ne puis encore faire que quelques pas et ne puis pas m'asseoir les jambes pendantes sans inconvénient (5). "

Un mois plus tard, il écrit au P. Lacombe, alors en France: " Je vous remercie d'avoir pensé à moi auprès de Notre-Dame de Lourdes; mais je ne sais pas si vous avez bien fait de demander ma guérison. Il serait peut-être mieux que je disparusse de la scène. Dans tous les cas, je me contente de demander au bon

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 15 *mars* 1873. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 4 *mars* 1873. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(3) Lettre au R. P. Aubert, *Saint-Boniface*, 15 *mars* 1873. — *Ibid.*

(4) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 15 *mars* 1873. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(5) Lettre au P. Lacombe, *Saint-Boniface*, 26 *mars* 1873. — Collection du P. Lacombe.

Dieu que sa sainte volonté se fasse : je ne refuse pas de vivre et je ne me trouble pas beaucoup à la pensée de vivre infirme : c'est pour le coup que ma vie sera inutile pour les autres ; priez pour qu'elle soit utile pour moi-même (1)."

Certes, Mgr Taché était utile à lui-même et à tout son troupeau : il continuait d'entrer dans tout le détail de son évêché comme de toutes les églises de son archidiocèse. Il disait un jour avec tristesse : "Je dois négliger une foule de choses que je tiens pourtant à faire et qui devraient être faites. Hélas ! La besogne augmente et les moyens d'action diminuent (2)." Mais lui seul était à s'apercevoir que sa direction ne s'étendait pas à tout : de son lit ou de son fauteuil il voulait savoir tout ce qui se faisait dans son palais, dans sa ville épiscopale, dans toutes les missions, prévoyait tout et pourvoyait à tout.

Au printemps, presque tout le personnel de l'archevêché fut éprouvé par la maladie. " Le P. Maisonneuve n'a pas dit la messe depuis 23 jours, écrit-il au P. Lacombe le 30 avril ; " il a de plus au doigt, " un mal qui lui fait souffrir le martyre. Le P. Tissot a été malade et n'est pas fort. Le F. Jean est bien faible, il a été alité la semaine dernière. M. Proulx est malade à l'archevêché : en sorte que ma maison est un vrai hôpital. Si vous visitez l'hôtel des Invalides, conclut-il — le P. Lacombe était alors en France, nous venons de le dire, — vous penserez à nous. Vous y penserez surtout dans tous ces sanctuaires que la piété a prodigués sur la noble terre de France (3)."

Une autre épreuve affligea l'Archevêque et toute sa maison au même printemps. Vers le milieu de mars, un incendie détruisit la boulangerie du palais archiépiscopal, "avec cent sacs de farine et tout le reste de ce qu'elle contenait, ainsi que le hangar adjacent." C'était " une perte d'au moins £300 (4)."

---

(1) *Saint-Boniface,* 30 *avril* 1873. — Collection du P. Lacombe.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, *Montréal,* 23 *mars* 1887. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(3) Lettre du 30 avril 1873.

(4) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface,* 15 *mars* 1873. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Vue rétrospective sur les voyages du prélat.

La maladie de 1873 marque une division dans la vie de Mgr Taché. Jusqu'alors le prélat a beaucoup voyagé, en canot, à cheval, à pied, en raquette : à l'avenir il ne perdra rien de l'activité de son esprit, et voyagera encore, mais bien souvent il sera confiné, comme il vient de l'être, dans sa chambre et même sur son lit.

" Pendant les longues heures de l'inaction," où le réduisait la maladie, il repassa dans son esprit " les voyages de long cours " qu'il avait faits depuis qu'il était " missionnaire et oblat de Marie Immaculée ; " il en fit le relevé, " ne comptant que les distances en ligne droite du point de départ au terme de ces différents voyages, omettant tous les voyages incidents en Europe et en Canada, " ainsi que " toutes les distances moindres de 100 kilomètres (1). " Il envoya ce tableau au Rme P. Fabre.

Dirons-nous que ce relevé et cet envoi avaient pour but de réfuter certaines allégations de paresse et de négligence dirigées contre lui ? Nous ne nous étonnons pas de ces accusations : à toutes les époques, les hommes de Dieu ont été en butte à des accusations même étranges.

Voyages de Mgr Taché.

	Kilomètres.
1845 — De Montréal à Saint-Boniface	3,000
1846 — De Saint-Boniface à l'Ile-à-la-Crosse	2,000
1847 — De l'Ile-à-la-Crosse au lac Caribou et Athabaska, aller et retour	2,600
1848 — De l'Ile-à-la-Crosse aux lacs Caribou, aller et retour, à Athabaska	2,200
1849 — Retour d'Athabaska et voyage au Portage du Fort de Traite	1,500
1850 — Voyage au Portage du Fort de Traite	1,500
1851 — De l'Ile-à-la-Crosse à Marseille et à Rome	13,000
1852 — De Rome à l'Ile-à-la-Crosse	13,000
1853 — Voyages aux lac Vert et Athabaska	1,800
1854 — De l'Ile-à-la-Crosse au fort des Prairies, aller et retour, aller à la Rivière-Rouge	4,500
1855 — Retour à l'Ile-à-la-Crosse	2,000
1856 — De l'Ile-à-la-Crosse au lac la Biche, à Athabaska et à Marseille	14,000
1857 — Retour de l'Europe à la Rivière-Rouge	10,000
1858 — Visites des Missions du lac Manitoba, Pembina et Saint-Joseph	1,000
1859 — Visites des Missions du lac Manitoba, Pembina et Saint-Joseph	1,000

(1) Nous rappelons qu'il faut 1,609 mètres pour faire un mille anglais.

1860	— Visites à l'Ile-à-la-Crosse, au lac la Biche, à Sainte-Anne.	3,000
1861	— Retour du lac Sainte-Anne à Saint-Boniface, et voyage à Paris pour le chapitre général, puis à Rome............	12,500
1862	— Retour de Rome à Saint-Boniface	11,000
1863	— Aller à Québec pour le concile et retour, visite à Saint-Joseph..........	6,300
1864	— Visites à Saint-Joseph, au lac Manitoba, à l'Ile-à-la-Crosse, au lac la Biche, à Saint-Albert et à Ste-Anne	3,500
1815	— Retour de Saint-Albert, visite au lac Qu'Appelle...... ...	1,500
1866	— Visite à Saint-Joseph, puis aller et retour du Canada....	6,000
1867	— De Saint-Boniface à Rome, au chapitre général, aller et retour.........	22,000
1868	— Visite de Pembina, Saint-Joseph, rivière Blanche, lac Manitoba, fort Alexandre	1,000
1869	— De Saint-Boniface au Concile œcuménique................	11,000
1870	— Retour de Rome à Saint-Boniface, puis aller et retour au Canada.............	17,000
1871	— Retour au Canada	3,000
1872	— Retour du Canada. Visites de Pembina, Saint-Joseph et lac Manitoba...	3,500
		173,000

“ D'après ce qui précède, conclut le narrateur, il faudrait dire l'apologiste, il suit que depuis 27 ans que je suis missionnaire, j'ai parcouru en moyenne à peu près 6.500 kilomètres par année, et cela sans compter les voyages de courtes distances quoique très nombreux, sans compter les marches et contremarches en Europe et en Canada. Pas un de ces voyages n'a été entrepris pour d'autre motif que le bien des missions ou l'avantage des missionnaires. Tous ces voyages ont été naturellement une source de fatigues ; de longues distances ont été parcourues à la raquette, etc (1). ”

“ En combattant ces accusations pour soulager votre cœur de père, ajoute-t-il au Supérieur des Oblats, je ne veux pas accuser. Je suis trop sujet à l'erreur pour n'en pas reconnaître les regrettables facilités. ”

L'Evêque pardonna à ses accusateurs et son pardon fut bien sincère. Jamais il ne montra le moindre ressentiment à ceux qui l'avaient critiqué si injustement. Ils reconnurent leur erreur et se trouvaient gênés avec lui ; lui les mit à l'aise et leur témoigna toute son affection et toute sa confiance comme auparavant : cœur vraiment magnanime qui savait pardonner sans équivoque ni restriction.

(1) Observations jointes au tableau précédent.

Absent du chapitre général

Le douzième chapitre général des Oblats avait été convoqué pour le 31 juillet 1873. Mgr Taché désirait faire le voyage de la France pour le besoin de son "propre cœur", qui avait éprouvé et éprouvait encore "des secousses (1)," par suite des accusations dont nous avons parlé à plusieurs reprises.

Mais quand vint le moment du départ, il ne se trouva point en état d'entreprendre le voyage. "Cette impossibilité me contrarie beaucoup (2)" écrivait-il au Rme P. Fabre. "Les médecins me disent que je ne puis point guérir sans repos et que si je ne guéris point entièrement dans le cours de l'été, je suis exposé pour l'hiver prochain à une rechute qui aurait pour résultat une infirmité incurable et peut-être la perte complète de l'usage de ma jambe (3)." A son grand regret, il dut demeurer au Canada. Il chargea le P. Achille Rey, le futur fondateur le l'œuvre du vœu national à Montmartre, de le remplacer au chapitre général (4).

Passage de Mgr Grandin.

Plus heureux que l'Archevêque de Saint-Boniface, Mgr Grandin put faire le voyage de la France. Il arriva à Saint-Boniface dans le mois de juin, passa plusieurs jours dans une douce intimité avec son métropolitain et se remit en route le 17 juin, accompagné du P. Tissot, que les Oblats du vicariat avaient choisi pour leur délégué.

Nouvelles souffrances de Mgr Taché.

Après le départ de Mgr Grandin, l'Archevêque de Saint-Boniface se trouva plus souffrant. Pendant plusieurs semaines il eut la poitrine oppressée. La jambe droite continuait de refuser son service. "Depuis près de sept mois, écrit-il le 7 juillet à Mgr Taschereau, je suis privé de l'usage de ma jambe droite (5)."

(1) Lettre au P. Aubert, *Saint-Boniface*, 15 *mars* 1873. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) *Saint-Boniface*, 17 *juin* 1873. — *Ibid.*

(3) Lettre au P. Aubert, 15 mars 1873.

(4) " Je vous envoie l'acte par lequel je me choisis et nomme un représentant au chapitre général." Le nom était mis au crayon pour laisser au Rme Père général la faculté de désigner quelque autre s'il le préférait. — *Lettre au Rme P. Fabre*, 17 *juin* 1873.

(5) Archives de l'archevêché de Québec.

CHAPITRE XXXIX

SÉJOUR DANS LE BAS-CANADA. NOUVELLES TENTATIVES EN FAVEUR DE L'AMNISTIE. POURSUITE DES CHEFS MÉTIS AU MANITOBA. 1873-1874.

Quoique malade, ou même à cause de la maladie, l'Archevêque de Saint-Boniface voulut se rendre dans le Bas-Canada. "Tout le monde, écrit-il au Supérieur Général des Oblats, me conseille une absence et du repos; je n'en puis point avoir ici." Je vais donc "prendre, par petites étapes, la route du Canada pour aller essayer des bains de mer et m'éloigner du tracas des affaires. Je n'ai pas beaucoup de confiance en ces moyens, si ce n'est au repos; mais d'un autre côté, je ne veux pas suivre une opinion contraire à celle de tout le monde (1)." De plus les intérêts de son diocèse lui conseillaient ce voyage: il désirait solliciter de nouveau l'amnistie, demander des colons, chercher des secours. Voyage dans le Bas-Canada.

Il partit de Saint-Boniface le 25 juillet 1873 au soir, par le bateau *Dakota*. Beaucoup d'habitants s'étaient réunis sur la rive pour le saluer et recevoir sa bénédiction; les cloches de la cathédrale sonnaient ; M. Ritchot, le P. Allard, O. M. I., l'hon. Royal et le chevalier Taillefer l'accompagnèrent de Saint-Boniface à Saint-Norbert (2). Le prélat se trouva mieux dès la sixiè-

---

(1) *Saint-Boniface*, 17 *juin* 1873. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Le *Métis*, nº du 26 juillet 1873.

me journée du voyage, le 31 juillet. "Hier, de Moorhead à Duluth, écrit-il à Mgr Grandin le 1er août, je me suis trouvé soulagé: il fait froid et c'est peut-être ce qui me délivre de l'oppression que j'éprouvais depuis près d'un mois (1)." Il arriva à Montréal le 6 août (2).

Au plus fort de sa maladie, il avait écrit au premier ministre (3) et à l'hon. Langevin (4) en faveur de l'amnistie.

L'ancien délégué du Nord-Ouest, le vénérable M. Ritchot avait fait, aux mois de mars, d'avril et de mai, d'instantes démarches à Ottawa en faveur de l'amnistie (5).

Nouvelles instances pour l'amnistie.

Dès que Mgr Taché fut arrivé dans la capitale du Canada, il demanda une audience au chef du Cabinet, pour lui renouveler sa demande. L'entrevue eut lieu le 15 août. Sir John McDonald, par manière de "confidence," lui fit part des informations transmises, disait-il, d'Angleterre. Le gouvernement de la Grande-Bretagne permet de proclamer l'amnistie, " pourvu qu'elle ne comprenne pas ceux qui sont impliqués dans l'exécution de Thomas Scott. " " Ce n'est pas ce que vous voulez, se hâta-t-il d'ajouter à l'Archevêque, comme pour amortir l'impression faite par cette révélation ; mais je me rendrai en Angleterre immédiatement après la session, et je suis sûr qu'on y règlera d'une façon satisfaisante la question de l'amnistie (6). "

Le gouvernement anglais avait toujours montré la plus grande sympathie à la race française de la Rivière-Rouge. S'il n'accor-

---

(1) *Duluth, 1er août* 1873. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Le *Métis*, n° du 9 août 1873.

(3) Lettre du 20 janvier 1873. — Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface, reproduite dans les *Témoignages*, n° 20, pp. 49-50.

(4) Lettre du 27 janvier 1873. — *Ibid.*

Il écrit à ce dernier : " Je vous écris sur mes genoux, ne pouvant m'asseoir à une table ; je suis malade depuis onze semaines. Les procédés iniques et injustes dont je suis témoin contribuent beaucoup à me faire souffrir."

(5) On peut voir le sommaire de ses entrevues avec les ministres et de ses requêtes dans les témoignages du Rév. M. Ritchot devant le *Comité du Nord-Ouest, avril* 1870 ; *Journaux de la Chambre des Communes*, t. VIII, appendice 6, pp. 85-89 ; dans ceux de l'hon. M. Masson devant le même Comité, pp. 183-184, etc.

(6) Témoignages de Mgr Taché devant le *Comité du Nord-Ouest* ; dans les *Journaux de la Chambre des Communes*, t. VIII, appendice 6, p. 60.

dait pas une amnistie générale, c'était parce que le gouvernement d'Ottawa ne voulait pas la donner. C'était donc bien Sir John McDonald qui refusait l'amnistie aux anciens chefs du Gouvernement Provisoire.

Mgr Taché se montra blessé " d'une manière sanglante " par ce refus inattendu et compliqué d'une rouerie diplomatique.

Le lendemain de son entrevue avec le chef du Cabinet, il écrivit à l'hon. Hector Langevin, ministre des Travaux publics: " Si la chose est telle qu'on me l'a dit, il ne peut pas y avoir de *duperie plus formelle.* Si les choses tournent ainsi, j'aurai été *joué* d'une manière *indigne.* On ne s'est donc servi de moi que pour *tromper* et attendre le moment où une vengeance pourrait s'exercer plus facilement... Ma conduite, à moi, est bien clairement tracée: je ne puis que mettre devant le public en général et les membres de la Chambre en particulier, le jeu dont j'aurai été la victime et l'instrument (1)."

Cette lettre émut l'hon. Langevin. Il vint trouver Mgr Taché le lendemain. " Il me pria, raconte le prélat, de ne pas être inquiet et me dit que des mesures seraient prises pour régler la difficulté (2)."

Mgr Taché retourna d'Ottawa à Montréal le 19 août. Deux jours après, il reçut de son frère, M. Charles Taché, Député-Ministre de l'agriculture, un télégramme ainsi conçu: " Besoin de toi ici. Monte ce soir. Important." Le prélat partit de suite, arriva à Ottawa le 22 août, vit d'abord M. Taché, puis M. Langevin. Celui-ci lui dit que Sir John McDonald l'attendait dans son bureau. " J'accompagnai, dit Mgr Taché, M. Langevin chez Sir John. La conversation s'engagea tout d'abord sur l'élection de Riel pour le siège vacant de Provencher. Ils insistèrent tous deux sur l'inopportunité de la candidature de Riel, qui pourrait être remplacé par l'un de ses amis. Je répondis que " je n'interviendrais pas davantage, que j'avais été trop souvent trom-

---

(1) Lettre du 16 août 1873 à l'hon. M. H. Langevin. — Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface. Cette lettre est reproduite dans les *Témoignages*......, n° 21, p. 60.

(2) *Témoignages*......, p. 60.

pé." Ils insistèrent, et Sir John-A. McDonald déclara qu'il se rendrait en Angleterre après la session et qu'il obtiendrait l'amnistie. L'entretien fut long, et je dis finalement à Sir John que je ne voulais et que je ne pouvais rien faire, *à moins qu'il ne me donnât une garantie écrite de ce qu'il disait.*" Il dit qu'il ne pouvait rien *donner par écrit,* et sortit ensuite. Après son départ, M. Langevin me dit que "je devais faire quelque chose dans les circonstances. Je lui dis que je ne le pouvais pas, et qu'il était étonnant qu'on me refusât une assurance *par écrit,* si on était aussi certain d'obtenir l'amnistie ; que, de fait, j'étais fatigué de promesses si souvent réitérées, mais jamais accomplies. Il me dit : "Je ne vous l'ai jamais promise, "mais aujourd'hui je vous en fais la promesse." "Vous pouvez "promettre, dis-je, comme ont fait vos collègues, mais vous pou-"vez ne pas réussir, vu qu'ils n'ont pas réussi à accomplir leur "promesse. Je vous crois individuellement, mais je ne puis, "dans cette affaire avoir plus de confiance en vous qu'en vos "autres collègues, car je crains que vous n'ayez pas plus de pou-"voir qu'ils n'en ont eu." Il s'engagea alors lui-même et offrit d'engager tout le parti du Bas-Canada à résigner dans le cas où Sir John ne réussirait pas à obtenir l'amnistie ou ne travaillerait pas en sa faveur. Je répondis simplement : "Ce n'est pas "votre résignation que je veux obtenir, c'est l'accomplissement "de la promesse de l'amnistie." Il insista encore, mais je lui déclarai que je ne pouvais rien faire de plus. Je pris congé de lui et je retournai le lendemain à Montréal (1)."

Arrestation de Lépine. Recherche de Riel.

Mgr Taché avait bien raison de ne pas se confier aux nouvelle promesse des ministres. Les Ontariens de Winnipeg, enhardis par le double jeu du chef du pouvoir, redoublaient leur fureur. Des mandats d'arrêt furent lancés contre Riel et contre Lépine sur la plainte de particuliers. Lépine fut arrêté le 17 septembre à Saint-Boniface et conduit en prison au Fort-Garry, où trois geôliers furent chargés de le garder jour et nuit. Riel se cacha.

(1) *Témoignages......*, p. 61.

Mgr de Saint-Boniface apprit cette nouvelle à Montréal le 19 septembre. Le même jour, il envoya le télégramme suivant à l'hon. H. Langevin: " Lépine en prison, Riel poursuivi: vous connaissez mon devoir et ma position: serai obligé de publier (1)."

Le défenseur des métis menaçait de révéler au public les tergiversations et les contradictions du gouvernement et des hommes publics dans l'affaire de l'amnistie. Cependant, pour des raisons de haute prudence, il était bien résolu à ne dévoiler les lâchetés des ministres qu'à la dernière extrémité.

L'hon. Langevin lui répondit: " Votre télégramme reçu. Personne ne s'attendait à l'événement. Je verrai Sir John à cet égard au Conseil demain (2)." C'est-à-dire plus simplement : " Nous ne péchons pas par mauvais vouloir, mais par peur. "

Mgr Taché voulut essayer immédiatement d'un moyen, susciter les réclamations de la presse catholique et française en faveur de la cause des métis. " Je prends la liberté, écrit-il le 6 octobre au grand lutteur des Trois-Rivières, de vous demander un service, c'est celui de vouloir bien encourager les rédacteurs de vos journaux à parler en faveur de Manitoba et à agiter la question de l'arrestation de Lépine et des perquisitions faites contre Riel. Il faudrait agiter la question sans pourtant faire la guerre au gouvernement. La chose n'est pas facile, elle est pourtant possible. Si on a l'air d'attaquer le gouvernement, les journaux vendus riposteront et il en résultera une nouvelle lutte de *partis,* dans laquelle les intéressés seront oubliés. J'attends de votre bienveillance une direction à votre presse... Il ne faudrait pas se contenter d'un article, mais agiter de temps en temps la question devant le public, afin de préparer les esprits pour la prochaine session. Si les organes de tous les partis dans le Bas-Canada voulaient parler dans le même sens, ils amèneraient à bonne solution cette question de Manitoba qui

(1) *Témoignages......*, n° 22, p. 52.

(2) *Témoignages*, n° 23, p. 52.

intéresse tant la province de Québec et même la Confédération (1).”

Dernières velléités du gouvernement conservateur en faveur de l'amnistie.

Les électeurs du Canada étaient convoqués pour le 13 octobre afin de nommer une nouvelle chambre des députés.

La question de l'amnistie préoccupait et passionnait tout le pays. Les orangistes et ceux qui subissaient leur fanatisme étaient contre l'amnistie; la masse des hommes de langue française était pour elle. Le parti libéral, qui avait beaucoup de partisans dans les deux groupes, s'agitait et cherchait à exploiter le mécontentement de la province de Québec pour saisir le pouvoir.

Les élections portèrent à la Chambre plus de députés libéraux qu'on n'en avait peut-être jamais vu au Canada. Néanmoins Sir John McDonald se flatta d'abord de se créer une majorité et de sauver le gouvernement conservateur. Pour cela il crut nécessaire d'obtenir le concours de Mgr Taché.

Le 18 octobre 1873, le prélat reçut à Montréal le télégramme suivant de son frère Charles Taché: “Viens de suite à Ottawa pour affaire de la plus haute importance. Pars ce soir. Ne manque pas.” “Je partis, et j'arrivai le 19, raconte le prélat. Je vis quelques-uns des membres du parlement et le même jour ou le lendemain j'eus une entrevue avec M. Langevin et lui parlai de la question de l'amnistie. Il me dit qu'il était prêt à résigner son portefeuille, si sa résignation était de quelque utilité. “Mais, ajouta-t-il, je ne puis voir comment ma résigna-“tion pourrait vous être utile. Je pense que vous ferez mieux “de laisser l'affaire entre nos mains; je vais me consulter avec “tous les membres de Québec qui nous supportent et nous en “viendrons à quelque arrangement.” On m'assura alors, continue Mgr Taché, que M. Langevin et son collègue M. Robitaille s'étaient engagés vis-à-vis de leur parti, tel que représenté dans la Chambre, à donner leurs résignations si Sir John ne réussissait pas, lors de son voyage en Angleterre, à obtenir l'amnistie.

(1) Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

Quelqu'un dont le nom m'échappe, me dit aussi que cela était convenu entre Sir John et M. Langevin (1). "

Les bonnes dispositions de l'hon. Langevin et de quelques-uns de ses collègues ne sauvèrent point le gouvernement conservateur. A la suite d'une motion de non-confiance, le 5 novembre 1873, Sir John et les ministres conservateurs donnèrent leur démission et furent remplacés, à la tête des affaires, par McKenzie et des ministres libéraux. Avènement du gouvernement libéral.

Trois ministres canadiens-français entrèrent dans le nouveau cabinet, l'hon. J. Fournier, comme ministre du Revenu de l'intérieur, l'hon. Letellier de Saint-Juste, comme ministre de l'agriculture, et l'hon. A.-A. Dorion, comme ministre de la justice.

Avant de suivre le prélat dans ses négociations avec le nouveau gouvernement, mentionnons quelques autres détails sur son séjour dans le Bas-Canada.

Au commencement de septembre, il va visiter aux Trois-Rivières son intime ami, le vaillant athlète de l'Eglise contre le libéralisme doctrinal, et passe de douces heures avec lui, occupé, dit-il plaisamment, " à chauffer du même feu. " Quelques autres détails sur son séjour dans le Bas-Canada, 1873.

Les habitants de la Rivière-du-Loup lui font une réception triomphale.

Il va visiter à Sainte-Julie son Grand Vicaire, M. Thibault, fait de courts séjours à Québec, à Saint-Thomas de Montmagny, à Kamouraska et à Boucherville.

Une de ses constantes préoccupations est d'augmenter le clergé de son archidiocèse. Il réussit à trouver des hommes de cœur, MM. Fillion, prêtre depuis 3 ans, Samoisette, Saint-Pierre et Hughes, qui s'offrent généreusement à venir se dévouer à la grande œuvre de l'évangélisation de l'Ouest. Nous avons déjà mentionné leur arrivée à Saint-Boniface le 22 septembre 1873.

Les droits de douane avaient été inconnus sous l'ancien gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Mais ils avaient fait leur apparition avec le nouveau régime, fruits né- Sollicitations pour l'exemption des droits de douane relativement aux effets des missions.

(1) *Témoignages......*, p. 61.

cessaires, disait-on, de la civilisation. Cependant les missions en avaient été d'abord exemptes; mais le gouvernement ne semblait pas disposé à prolonger cette faveur. Un nouveau tarif allait entrer en vigueur au mois de mai 1874. Les objets donnés aux missions, le vin de messe n'avaient pas de droits à payer d'après l'ancien tarif; mais " il va falloir payer 10, 15 et même 20 pour 100, observait le prélat, si nous sommes soumis au tarif commun (1). " Au mois de septembre 1872, il avait présenté au gouvernement une pétition qu'il avait fait signer à tous ses suffragants, bien plus aux chefs des diverses confessions protestantes, et dans laquelle il demandait " la prolongation du privilège de libre entrée. " Cette pétition était arrivée au département du Secrétaire d'Etat le 2 février 1873. Pendant son séjour à Ottawa, il vit M. Bouchette, commissaire des Douanes et plusieurs autres hauts fonctionnaires, et leur recommanda instamment les intérêts des missions (2). Nous le verrons multiplier les sollicitations pendant environ quinze ans, et ne réussissant à obtenir qu'une très faible partie de ce qu'il désirait.

Il souffrait toujours de sa jambe, avec des alternatives de mieux et de plus mal, quittant quelquefois la canne, obligé de la reprendre ensuite (3). Cependant il écrivait à Mgr Grandin le 20 novembre de Montréal: " Ma santé s'est améliorée depuis que je suis dans le vieux Canada, je suis bien mieux: nul doute que je serais très bien, si je n'avais pas eu à m'occuper d'affaires à la fois si importantes et si difficiles." Il écrivait le même jour au Rme P. Fabre: " Je pense que ma guérison serait entière s'il m'avait été possible de me reposer pendant mon séjour à Montréal. Malheureusement les difficultés politiques de la Rivière-Rouge et la persécution politique et par suite religieuse que l'on fait subir à mon peuple me forcent à un travail et à des voyages qui nécessairement retardent une guérison à laquelle le repos est nécessaire. J'ai déjà fait quatre voyages à la capitale

(1) Lettre au P. Lacombe, *Saint-Boniface*, 21 *février* 1874. — Collection du P. Lacombe.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre au P. Lacombe, 26 août 1873. — Collection du P. Lacombe.

et il me faut encore repartir demain. Ce voyage semble me promettre un plus grand succès que les précédents. Je n'ose pourtant pas trop affirmer un succès, qui serait complet depuis longtemps si l'honnêteté était encore au service de ceux qui gouvernent les peuples (1). "

Mgr Taché avait eu le dessein de quitter le Bas-Canada vers le 20 octobre, pour aller célébrer la fête de la Toussaint dans sa cathédrale (2). Mais les circonstances lui semblaient si critiques pour la cause de l'amnistie, qu'il se décida à attendre le résultat des élections, et quand celui-ci fut connu, à plaider les intérêts de son peuple devant le nouveau gouvernement. N'était-il pas le seul qui eût un dévouement sans bornes pour les métis et qui pût faire entendre aux puissants du jour une parole autorisée? Reprise des négociations pour l'amnistie auprès du gouvernement libéral.

Il a négocié avec l'ancien gouvernement; il va plaider sans se lasser auprès des nouveaux maîtres la cause qui lui tient tant à cœur.

Il commence par leur déclarer qu'il se tient en dehors de tous les partis, ayant à gérer des intérêts qu'il doit sauvegarder sous tous les gouvernements. " Vous savez, — ses paroles sont bien l'expression de ses sentiments,—combien il est loin de notre pensée de vouloir créer des embarras à qui que ce soit: tout ce que nous voulons, c'est que justice soit faite et que la paix soit rendue à nos populations (3). "

Mgr Taché se rendit à Ottawa, comme il l'a écrit plus haut au Supérieur général des Oblats, le 21 novembre. Il vit d'abord les ministres Dorion et Letellier. "Ils me dirent, raconte l'Archevêque, que le gouvernement n'était pas encore parfaitement organisé et qu'ils ne donneraient aucune garantie, sauf qu'ils étaient personnellement en faveur d'une amnistie, et qu'ils espéraient, si on pouvait prouver qu'elle avait été promise, qu'il Négociations de Mgr Taché avec le gouvernement libéral.

(1) *Montréal*, 20 *novembre* 1873. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Lettre à Mgr Grandin, 17 *septembre* 1873. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Lettre à l'hon. M. Masson, 22 octobre 1873. — Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

n'y aurait pas de difficulté à l'obtenir. Je leur dis, à différentes reprises, qu'elle avait été promise, dans une entrevue avec M. Letellier, dans son bureau, le ou vers le 25 novembre. Il me dit: " Je pense que nous pourrons offrir l'amnistie à nos amis du Bas-Canada comme un cadeau du nouvel an (1). "

Il est reçu ensuite en audience par le Gouverneur Général, lord Dufferin. Celui-ci montre le plus grand empressement pour satisfaire l'Archevêque et la population française du Nord-Ouest, et sollicite de sa bonté les documents nécessaires pour appuyer une demande d'amnistie auprès de la Reine d'Angleterre: 1° un Mémorandum sur la promesse de l'amnistie ; 2° l'ordre chronologique des faits relatifs à l'amnistie.

Dès le lendemain, 27 novembre, Mgr Taché envoya à lord Dufferin les documents demandés. Il y ajouta la Déclaration assermentée du Rév. M. Ritchot à ce sujet (2). En lui adressant ces pièces, il lui écrit: " J'ose aussi ajouter que la promesse d'une amnistie ne laisse aucun doute dans mon esprit; l'honneur du gouvernement se trouve engagé à tel point que Votre Excellence obtiendra de notre Gracieuse Souveraine l'acte de clémence tant de fois sollicité par nous. Cet acte ne peut être préjudiciable à qui que ce soit, et certainement il rétablira la confiance et l'harmonie dans un pays qui, autrement, n'est peut-être qu'au début de ses difficultés (3)."

Mgr Taché fit, à la demande de l'hon. Dorion, un autre mémoire sur le même sujet, qu'il intitula modestement *Notes sur les difficultés de la Rivière-Rouge.* Il le remit au ministre à Montréal. " Je le vis un jour ou deux après qu'il eut reçu le document, raconte l'Archevêque. Il me dit: " Nous avons l'es- " poir que l'affaire sera arrangée d'une manière favorable selon " vos désirs; nous voyons nous-mêmes la nécessité de l'amnis-

---

(1) *Témoignages rendus par Mgr Taché sous la foi du serment devant le Comité du Nord-Ouest, avril* 1874. — Dans les *Journaux de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada*, t. VIII, appendice 6, p. 61.

(2) *Déclaration faite sous serment par M. l'abbé Ritchot devant M. Nar sse Valois, écuyer, juge de paix pour Montréal, en date du* 13 *nov.* 1873.

(3) Lettre à lord Dufferin, 27 *novembre* 1873. — Copie dans les archives l'archevêché de Saint-Boniface.

"tie (1)." Ces paroles, ajoute Mgr Taché, firent une telle impression sur moi que je demandai à M. Dorion comment nous pourrions communiquer l'un avec l'autre au sujet de l'amnistie, après mon départ pour Manitoba, sans que cela fût connu (2)." Le prélat et le ministre convinrent alors d'un langage de leur invention.

Mgr Taché quitta la province de Québec le 3 décembre, en compagnie de M. Royal, après y avoir séjourné plus de quatre mois (3). Il était à Saint-Paul le 7. Il écrit au P. Lacombe le 9: "Je suis très bien ce matin; j'ai été indisposé hier, mais la diète toute la journée et une bonne nuit de sommeil m'ont remis. Ce soir, nous arriverons à Moorhead. Demain le *stage*. Je trouverai à Moorhead mon immense capot de pelleterie que M. Forget m'y a envoyé... Rassurez-vous sur mon compte. Jusqu'à présent le voyage ne me fatigue pas; au contraire, je suis bien mieux qu'à mon départ. Ma jambe n'est point enflée, puis elle a une souplesse inaccoutumée (4)." Il arrive à Saint-Norbert le 12, descend au presbytère du Rév. M. Ritchot, où le P. Allard, MM. Giroux, Proulx, Fillion, Forget sont venus à sa rencontre. Le 14 au matin, beaucoup de personnes de Saint-Boniface et de Winnipeg arrivent à Saint-Norbert pour le saluer. Il part de Saint-Norbert vers 11 heures, suivi d'un cortège de plus de 60 voitures. Toute la population de Saint-Boniface l'attendait massée aux alentours de la cathédrale. Il arrive près de l'église à midi et demi. Il descend de voiture et entre dans la maison de Dieu, pendant qu'on le salue par le chant national de *Vive la Canadienne*. Monseigneur monte à l'autel et bénit son peuple, d'abord avec la main, puis avec le

Etat de la santé du prélat.

(1) *Témoignages*......, p. 62.

(2) *Témoignages*......, p. 62.

(3) Le *Métis*, n° du 6 décembre 1874.

Le 2 décembre, le prélat adressait à M. Raymond, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, une lettre pour s'excuser de ne pouvoir faire "une seconde visite" à une maison qui lui était si chère. Il y avait fait auparavant une première visite, où il avait été reçu, comme toujours, avec les plus grandes démonstrations de joie. — Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe.

(4) Collection du P. Lacombe.

Saint-Sacrement. Après le Salut, il se rend au palais archiépiscopal, où tout le peuple le suit. M. Royal et M. Spence lui lisent deux adresses, en français et en anglais. Il répond à l'une et à l'autre, puis il parcourt tous les rangs, demande à chacun de ses nouvelles, reçoit de tous mille témoignages du plus tendre attachement (1)."

Résistance des Ontariens.

Le grand avocat de l'amnistie avait trouvé beaucoup de bonne volonté dans plusieurs des ministres du nouveau gouvernement et dans le Gouverneur général : il se prenait à espérer que la justice allait enfin prévaloir. L'hon. Dorion n'avait-il pas déclaré solennellement au nom du ministère, dans un discours retentissant, que si l'amnistie avait été promise, c'était l'honneur du Canada, c'était l'honneur de l'Angleterre de l'accorder (2).

En général les ontariens ne voulaient à aucun prix de l'amnistie, c'est-à-dire d'une complète amnistie, parce qu'ils voulaient à tout prix une vengeance contre ceux qui avaient sauvé la race française de leurs mains. Le nouveau gouvernement se trouva bientôt en face de cette haine à outrance. Le très hon. Alex. McKenzie, chef du nouveau cabinet, comme Sir John McDonald, chef de l'ancien, se persuada que la proclamation de l'amnistie serait l'arrêt de sa chute et chercha des expédients. Que pouvaient les ministres canadiens-français avec un chef résolu à ne pas la donner ?

L'Archevêque de Saint-Boniface demeurait seul à lutter pour la cause de la justice, dominant tous les bruits par l'autorité de sa voix redoutée, mais incapable de décider les puissants du jour qui avaient peur des clameurs d'Ontario.

Le 2 janvier 1874, Mgr de Saint-Boniface reçut de son frère, Charles Taché, le télégramme suivant : " Elections générales immédiates. Gouverneur Morris communiquera avec vous. De la plus haute importance pour les amis d'accéder à sa demande (3)."

Le gouvernement libéral venait en effet de dissoudre le Par-

(1) Le *Métis*, n° du 20 décembre 1873.
(2) Discours à Napierville, décembre 1873.
(3) Dans les *Témoignages* ....., n° 42, p. 63.

lement pour faire procéder à de nouvelles élections, en vue de se donner une plus forte majorité.

Il était arrivé au pouvoir en exploitant le mécontentement des Canadiens-Français contre les tergiversations de l'ancien gouvernement dans la cause de l'amnistie. Or lui-même n'avait encore donné aucune satisfaction sur cette grave question. Louis Riel avait été élu par acclamation dans le comté de Provencher au mois d'octobre dernier; il était probable qu'il allait être élu aux nouvelles élections: ce qui constituait une protestation populaire contre les poursuites dont les anciens chefs du Gouvernement Provisoire étaient l'objet et contre les délais de l'amnistie. Le Gouvernement McKenzie était soucieux d'écarter la candidature de L. Riel. Pour cela il voulait employer de nouveau l'influence toute-puissante de Mgr Taché.

Sollicitations du gouvernement auprès de Mgr Taché contre la candidature de L. Riel, (janvier 1874).

Le 3 janvier, M. Morris, Lieutenant-Gouverneur du Manitoba, envoya à Mgr Taché le télégramme suivant de l'hon. A.-A. Dorion: "Voulez-vous déclarer confidentiellement à l'Evêque Taché que je suis fort désireux, dans l'intérêt de son peuple, afin d'éviter l'agitation que Riel ne soit pas candidat (1)?"

Refus de l'évêque.

A la lecture de ces deux messages, l'Archevêque fut indigné. "Quoi! Au lieu de donner l'amnistie tant de fois promise, on vient me demander de frapper moi-même le chef des métis! Et c'est un ministre canadien, c'est mon frère même que l'on emploie à cette besogne!"

Il répondit le jour même à Ch. Taché: "Votre télégramme est inconvenant (2);" et à l'hon. Dorion: "Votre demande me cause le plus grand embarras, j'ajouterai même, la peine la plus vive. Est-ce bien là tout le résultat de nos démarches?" Les ministères ne se remplaceront-ils que pour "se succéder dans une voie qui ne me semble pas celle de la justice," et qui bien certain, ne paraîtra généreuse ni à vous ni à vos amis? Toute la province de Québec vous demande un acte de justice en faveur d'hommes indignement trompés, et pour toute réponse on me demande de faire en sorte que le premier d'entre eux ne

(1) Dans les *Témoignages*......., n° 48.
(2 *Ibid.*, n° 43, p. 64.

reçoive pas la preuve de la confiance et du respect de ses compatriotes. Cet homme est à trois heures de marche de Montréal et à huit jours de marche de moi, et il faut que j'intervienne pour le déterminer à se cacher et à rester, lui et sa famille, dans la misère (1). "

En effet, au moment de l'arrestation de Lépine, Louis Riel s'était enfui : il demeurait alors dans les environs de Montréal, dans une retraite que ne connaissaient que quelques amis dévoués.

Le prélat ajoutait : "Depuis quatre ans on se sert de moi, soi-disant pour procurer le bonheur du peuple que j'aime, en réalité pour tromper ce même peuple. Vous avez bien voulu comprendre ma position et m'assurer que vous n'en feriez jamais à personne une aussi 'fausse.' Souffrez que je vous le dise, plus que jamais mon intention, dans le sens demandé, 'à moins de compensation certaine,' serait pour moi une source de peines et d'embarras. Je ne puis point agir, à moins, je le répète, d'avoir quelque chose de certain à offrir. Si vous saviez toutes les indignités dont notre pauvre peuple a été la victime, vous ne pourriez pas m'en vouloir d'éprouver la pénible impression que je ressens. "

Mgr Taché eut ensuite plusieurs entrevues avec le Lieutenant-Gouverneur. Il lui expliqua qu'il n'interviendrait d'aucune façon si le gouvernement ne lui donnait pas une promesses *écrite* de l'amnistie, mais qu'au contraire, si on lui donnait une *garantie écrite,* il rechercherait où est Riel et se prêterait à des démarches.

M. Morris, par un télégramme du 5 janvier, avertit M. Dorion du résultat de ses négociations avec Mgr Taché : " J'ai vu l'Archevêque. Il pense que l'affaire peut être arrangée si l'amnistie est accordée ou s'il en est donné une promesse *écrite* dans une courte période de temps qui sera précisée, et pas autrement (2). "

Mais l'hon. McKenzie ne voulut pas donner les garanties de-

(1) Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface. Cette lettre est reproduite dans les *Témoignages......*, n° 47, p. 64.

(2) *Témoignages......*, pp. 64-65.

mandées. L. Riel se présenta et fut élu le 14 février 1874 par 195 voix contre 69 données à un concurrent choisi par la haine. Le gouvernement libéral l'emporta aux élections avec une forte majorité.

Le gouvernement conservateur était tombé pour ses continuelles tergiversations dans l'affaire de l'amnistie. Le gouvernement libéral était heureux d'avoir hérité du pouvoir, mais comptait parmi ses membres et parmi ses auteurs, trop d'ennemis de la race française pour donner l'amnistie. Il s'était engagé il est vrai, dès les premiers jours de son existence à l'accorder, mais en mettant une restriction, *si elle avait été promise.* Dès le lendemain des élections, on vit que l'effort de tous les adversaires de l'amnistie, notamment de ceux qui faisaient partie du gouvernement, allait tendre à soutenir que *l'amnistie n'avait pas été promise.*

Mgr Taché avait toujours eu la pensée d'écrire l'histoire des difficultés suscitées contre la race française et catholique de la Rivière-Rouge: " Quand nos difficultés politiques et religieuses seront finies, écrivait-il le 20 novembre 1873 au Rme P. Fabre, j'en écrirai l'histoire... Je destine ce travail à la publicité, car je me dois en justice à moi-même et à mon peuple de faire connaître ces événements (1). " Brochure de Mgr Taché sur l'amnistie.

Le grand défenseur de la justice ne crut pas qu'il devait attendre plus longtemps pour écrire cette histoire, car cette histoire était une thèse: *l'amnistie a été promise;* et renfermait une conclusion: *le gouvernement a le devoir d'accorder l'amnistie.*

Afin d'avoir la solitude nécessaire pour écrire des pages qui allaient se heurter à des haines vivaces, il se rendit à Saint-François-Xavier le 24 février. Il se mit aussitôt au travail avec une puissance de conception et d'élocution qu'aidait la retraite. Au milieu de mars, il " mettait la dernière main " à l'ouvrage (2). La brochure parut à la fin de mars en français et

---

(1) *Montréal*, 20 *novembre* 1873. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Lettre au R. P. Aubert, *Saint-François-Xavier*, 15 *mars* 1874. — Archives de la Maison générale des Oblats.

quelques jours après en anglais avec le simple titre l'*Amnistie*. Le texte français comprend 72 pages in-8o très compactes.

"Si nos conseils et nos suggestions avaient été écoutés, dit l'auteur dans le prologue, le transfert du Nord-Ouest à la Puissance du Canada se serait effectué sans trouble et sans résistance, et on n'aurait pas eu à demander notre intervention au milieu des difficultés survenues. Après avoir fait *inutilement* tout ce qui dépendait de nous pour mettre les autorités sur leurs gardes et en mesure de prévenir les complications qui ont eu lieu, nous avons fait *avec succès* tout ce qui dépendait de nous pour amener une solution paisible et satisfaisante de ces mêmes complications. Parmi les moyens qui nous ont le plus aidé à obtenir cet heureux résultat se trouve la promesse d'amnistie. Nous sommes tenus en justice envers ceux qui ont ajouté foi à nos paroles de dire ce qui leur a été garanti, et nous nous devons en justice à nous-même de faire connaître sur quoi nous nous sommes appuyé pour promettre l'amnistie, et sur quoi nous nous appuyons pour continuer de croire et de dire que non seulement elle a été promise, mais qu'elle a été de fait virtuellement accordée. Pour nous, la question d'amnistie n'est plus une question libre, puisque la bonne foi publique est engagée et que l'honneur national est en jeu. Cette assertion, nous l'appuyons sur des documents et des écrits authentiques, sur des promesses et des actes officiels et semi-officiels ; puis nous invoquons l'irrésistible logique des faits imposant ses conclusions (1)."

La brochure est divisée en trois paragraphes qui ont pour titres :

1° Les autorités impériales et l'amnistie ;

2° Les autorités fédérales et l'amnistie ;

3° Les autorités provinciales et l'amnistie.

La conclusion résume tout l'ouvrage. La voici :

" L'amnistie n'est plus une question libre que l'on puisse repousser ou accepter sans examen comme sans conséquence. Cette

---

(1) L'*Amnistie*, pp. 3-4.

question n'est pas libre, puisque l'honneur public est engagé et par les autorités *impériales* et par les autorités *fédérales* et par les autorités *provinciales*.

I. — " *Le Gouvernement Impérial est tenu d'amnistier pour les faits répréhensibles, accomplis pendant toute la période des troubles de la Rivière-Rouge, quelle que soit la nature de ces faits ou quels qu'en soient les auteurs.* Cette obligation est impérieuse, parce que :

1° Le Cabinet Britannique ayant reconnu que le Canada avait occasionné les troubles de la Rivière-Rouge, avait enjoint d'épuiser tous les moyens de conciliation pour apaiser un mouvement qu'il savait n'être point dirigé contre l'autorité de Sa Majesté la Reine, ni pour se soustraire à son allégeance.

" 2° Les promesses les plus solennelles ont été faites par les représentants légitimes des autorités impériales. Ces promesses faites n'ont jamais été révoquées et ont été acceptées de la meilleure foi du monde.

" 3° Le Gouvernement Impérial a agi de façon à convaincre tout le monde que les mêmes promesses recevraient leur parfait accomplissement. Le Cabinet Britannique a demandé des délégués, s'est inquiété de leur sort, a fait droit à leurs demandes et n'a permis le départ des troupes qu'après avoir reçu l'assurance que les mécontents de la Rivière-Rouge étaient satisfaits des arrangements. Aussi les troupes impériales ne reçurent-elles qu'une mission " de paix et de conciliation. " L'injuste indiscrétion d'un officier de l'Empire n'est qu'une raison de plus d'amnistier.

" II. — *Les autorités canadiennes ne sont pas non plus libres de répudier l'amnistie,* parce que :

" 1° C'est le Canada qui a occasionné les troubles, et sa responsabilité s'est accrue non seulement par les faits et gestes de simples individus ou d'employés subalternes, mais bien par la conduite de ses employés supérieurs, de son gouvernement, voire même de son parlement.

" 2° Des promesses solennelles ont été données de vive voix et

par écrit, par et au nom des ministres fédéraux, promesses souvent répétées et jamais niées, du moins à ceux auxquels elles avaient été faites.

“3° La conduite du gouvernement fédéral l'oblige à l'amnistie, puisque pendant les troubles, voire même après la mort de Thomas Scott, il traite officiellement avec la délégation demandée par lui. Or cette délégation était incontestablement envoyée et accréditée par le gouvernement provisoire. Ce seul fait constitue non seulement l'obligation d'amnistier, mais même implique nécessairement la reconnaissance de l'amnistie, et c'est ce qu'a reconnu le Canada en ne prenant aucune action contre les auteurs du mouvement.

“III. — *La question d'amnistie ne peut pas être une question libre pour les autorités de Manitoba.*

“1° Dans tout ce qui touche aux conditions d'union fédérale, le gouvernement provincial doit nécessairement respecter les arrangements pris et refléter la politique à laquelle les autorités supérieures se sont engagées. Le gouvernement provincial devant son existence à la nature des arrangements conclus avec les délégués du gouvernement provisoire, n'avait pas de promesses à faire pour le passé, il ne pouvait être que l'écho de celles qui avaient été faites en Angleterre et à Ottawa, et voir à ce qu'on ne manquât à aucune des obligations contractées.

“2° La conduite des autorités provinciales, dès le début de leur administration, démontre, d'une manière non équivoque, qu'elles se croyaient dans l'obligation de tirer les conséquences pratiques de l'octroi de l'amnistie.

“Puis nous avons donné une dernière preuve à l'appui de notre thèse, et ce n'est pas la moindre, puisque c'est celle qui par son caractère lie tous les ordres de la hiérarchie constitutionnelle qui nous gouverne, et qu'à elle seule elle fait de l'amnistie une nécessité d'honneur pour toutes les autorités qui peuvent concourir à son octroi. Cette preuve, c'est l'appel sous les drapeaux en temps de danger, fait nommément aux hommes

que l'on prétend avoir le moins de droit au bénéfice de l'amnistie, la correspondance officielle des autorités avec ces mêmes hommes, l'acceptation de leurs services militaires, l'inspection des forces sous leur commandement.

" Le lecteur qui prendra la peine de lire notre travail, trouvera des documents nombreux et irrécusables à l'appui des différentes assertions que nous venons d'énumérer (1). "

" Nous ajoutons, poursuit l'auteur, l'amnistie n'est point non plus une question indifférente. Depuis quatre ans, ce mot agite non seulement Manitoba, mais encore toute la Confédération canadienne. Cette question a déjà tué un ministère et ne peut qu'embarrasser ceux qui lui succèdent. Voilà déjà deux élections générales qui se sont faites en grande partie sur cette question. Tout cela aurait été évité, et bien d'autres choses aussi si, comme on l'avait promis, une déclaration positive et non ambiguë d'amnistie avait accompagné le transfert du pays. Sans doute des récriminations se seraient fait entendre, mais elles auraient été moins amères et moins dangereuses que celles qui depuis quatre années ont été mises devant le peuple par la presse canadienne...

" Des ministres fédéraux, après s'être engagés, ont reculé devant l'agitation et la violence des passions. Ils sont descendus des hautes régions où le devoir les invitait à rester ; ils ont failli à la vue du danger, peut-être chimérique, qui semblait menacer leur existence politique ; puis, nous regrettons de le dire, se croyant faibles, ils ont eu peur. Leurs ennemis politiques les avaient trop étudiés pour ne pas les comprendre ; aussi ne tardèrent-ils pas à découvrir le point vulnérable et à diriger de ce côté une batterie d'autant plus dangereuse que les hommes passionnés qui la faisaient jouer, s'abritaient sous des apparences et des prétextes louables. L'affaire Scott fut exploitée par l'esprit de parti, le cadavre de cet infortuné fut comme pendu et constamment tenu en agitation, afin de produire le délire frénétique qui s'est emparé de certains esprits, surexcités par la pres-

(1) L'*Amnistie*, pp. 68-70.

se de l'opposition d'abord, puis par la presse ministérielle, l'une et l'autre croyant servir les siens. Les choses en vinrent à un tel point d'excitation, au moment des élections générales de 1872, que même le Très Honorable Premier s'oublia dans des discours qui doivent lui répugner à lui-même, s'il prend la peine de les comparer avec d'autres de ses paroles et avec l'ensemble de sa conduite. Tout ce que peut inspirer la violence extrême, la haine implacable, tout cela fut dit, tout cela fut écrit...

"Il nous semble et à bien d'autres aussi, qu'il serait temps d'en finir avec cette malheureuse affaire. La faiblesse des uns et la violence des autres ont empêché le calme de se faire; tous cependant sont également liés par l'honneur public. L'ancien gouvernement avait promis l'amnistie; il était par conséquent tenu de remplir l'obligation contractée. Le gouvernement actuel, quoique l'opposition d'alors, a hérité de l'obligation de sauvegarder la foi nationale. Finissons-en donc, encore une fois, avec cette irritante question. Aux hommes de la violence, excités et servis par une presse animée d'une fureur aveugle, nous dirons: "Où voulez-vous en venir? Votre haine n'est-elle pas "pas assez exprimée pour qu'elle puisse se taire enfin? Votre "vengeance n'est-elle pas assez exercée pour se montrer satis- "faite? Que voulez-vous? Du sang? Mais, mon Dieu, il n'y en "a déjà que trop de versé! Que voulez-vous? Des vies? Cinq ont "été sacrifiées! Si la mort de l'un des vôtres (et elle nous afflige "profondément nous-même) vous irrite, que le souvenir de "celle des autres vous apaise, ou mieux, qu'elle vous fasse ren- "trer en vous-mêmes et vous arrête, à la pensée cruelle de prolonger les troubles dans cette infortunée petite province. "Laissez-moi vous le demander, amis, sous quelle loi vivez- "vous? Chrétiens, ne vivez-vous pas sous la loi de charité, qui "commande le pardon des injures? Vous vous prétendez les "hommes de la civilisation; vous appelez ceux que vous haïssez "aveuglément, un peuple barbare et à demi sauvage, laissez-moi "vous faire connaître la leçon que nous donne ce peuple. Peu

" de jours après l'installation des autorités canadiennes à Ma-
" nitoba, un meurtre fut commis à Winnipeg. Nous avions à
" consoler la mère éplorée de la victime, l'épouse restée veuve,
" les parents plongés dans la plus cruelle affliction. Nos larmes
" se mêlaient à celles de cette famille désolée, mais chrétienne.
" Nous l'encouragions à la résignation, au pardon des injures.
" Les sanglots interrompus par moments nous permirent de re-
" cueillir les paroles suivantes : " Monseigneur, nous pardon-
" nons !... En priant pour celui que nous pleurons, nous prie-
" rons aussi pour ceux qui l'ont tué !... Que Dieu leur par-
" donne !... Qu'il ait pitié de la victime et des assassins !...
" Nous offrons ce sacrifice pour que la paix se rétablisse dans
" notre malheureux pays, et pour que notre parent soit le der-
" nier immolé à la haine et à la vengeance ! " Puis cette fa-
" mille si cruellement affligée se refusa à toute poursuite contre
" les assassins connus, et alla jusqu'à prier les autorités de ne
" rien faire contre eux. "

" Oh ! vous qui entretenez tant de haine, qui avez tant vili-
" pendé, tant calomnié les pauvres métis de Manitoba, soyez
" sauvages et barbares comme ceux dont nous vous parlons,
" et notre cher Canada ne sera plus malheureux (1). "

Les clameurs des Ontariens et la lâcheté des gouvernants.

Dans cent ans celui qui relira la brochure de l'Archevêque de Saint-Boniface se demandera avec étonnement comment un si éloquent appel au pardon des injures n'a pas été entendu de tous ; il se demandera surtout comment des hommes qui connaissaient les faits rapportés par l'auteur ont pu prétendre que l'amnistie n'avait pas été promise. Mais nous sommes en 1874, au milieu de l'agitation des passions de race. Les Ontariens ont gardé toute leur haine ; les gouvernants voient le déchaînement de cette haine et ont peur. " C'est la plus grande lâcheté de la part d'un gouvernement, s'écrie le défenseur de la justice, de ne pas prononcer l'amnistie. Les braillards criaient, et puis quoi ? " Les braillards crient et le 31 mars, l'hon. Dorion déclare solennellement, en plein parlement, que " le gouverne-

(1) L'*Amnistie*......, pp. 70-72.

ment n'a été mis en possession d'aucune preuve qu'une amnistie ait été offerte par l'ancien gouvernement ou par les autorités impériales." Le 16 avril, la Chambre des Communes, par un vote de 117 voix contre 76, expulse Riel, nommé député aux dernières élections fédérales par le comté de Provencher.

Nomination du comité du N.-O.

Le 21 février 1874, Mgr Taché écrivait au P. Lacombe, alors dans le Bas-Canada : " Si pour finir l'affaire de l'amnistie, il fallait mon témoignage, je serais prêt à demander des autorités à faire le voyage d'Ottawa, mais que ce fût pour en finir en prouvant que l'amnistie est promise (1). "

Ce voyage lui fut bientôt non seulement demandé, mais imposé. La question de l'amnistie occupait tous les esprits. Le cabinet McKenzie ne pouvait s'y soustraire et se préoccupait de trouver une solution qui ne le compromît pas d'aucun côté. Les enquêtes sont souvent la ressource des gouvernants embarrassés : les hommes du pouvoir pensèrent à une enquête. Bientôt les partis se trouvèrent d'accord à la vouloir, les uns pour gagner du temps, les autres pour presser la solution, ceux-ci pour chercher des expédients, ceux-là pour en finir.

Le 1er avril 1874, la Chambre nomma un Comité chargé de faire une enquête sur les causes des troubles de la Rivière-Rouge en 1869 et tout ce qui concernait l'amnistie. Ce Comité s'appela Comité du Nord-Ouest. " Il était composé d'hommes qui, presque tous avaient, dans un temps ou dans un autre, répudié toute idée d'amnistie (2)," MM. Cameron, Rowell, Abbott, Blake, Geoffrion, etc. Il eut pour président l'hon. Donald-A. Smith, celui-là même que nous avons vu envoyé comme commissaire à la Rivière-Rouge par le gouvernement d'Ottawa.

Déposition juridique de l'Archevêque devant le comité du N.-O.

Le Comité adressa une dépêche télégraphique à Mgr Taché pour lui ordonner de comparaître devant lui le jeudi 16 avril. L'Archevêque reçut la dépêche à Saint-Boniface le 3 avril.

Des ordres semblables furent adressés au Rév. M. Ritchot, aux hon. Archibald, Girard, Royal, Sutherland, à MM. G. Fut-

(1) *Saint-Boniface*, 21 *février* 1874. — Collection du P. Lacombe.

(2) Mgr Taché, *Encore l'amnistie*, p. 27.

voye, J.- H. McTavish, A.-G.-B. Bannatyne, Dr Brown, B. Sulte, etc.

Mgr Taché partit de Saint-Boniface le 5 avril, en compagnie de M. Ritchot, avec M. Forget-Despatis pour secrétaire. La diligence le mena jusqu'à Moorhead, qu'il atteignit le 8. Là il prit la voie ferrée et arriva rapidement à Ottawa.

Le Comité commença son enquête le 10 avril. Il tint 37 séances et entendit 21 témoins, recueillant les dépositions sous trois chefs : 1° causes des troubles du Nord-Ouest en 1869 et 1870 ; 2° causes qui ont retardé l'octroi de l'amnistie annoncée dans la proclamation de Sir John Young, plus tard lord Lisgar ; 3° d'autres promesses d'amnistie ont-elles été faites et jusqu'à quel point (1) ?

Les premiers témoins entendus furent M. John McTavish et l'hon. Hector Langevin (2). Mgr Taché comparut ensuite le jeudi 16 avril et les jours suivants : " dans 8 séances de 3 heures chacune " il fit sous la foi du serment un ensemble de dépositions qui demeureront à jamais l'une des principales sources de l'histoire de cette époque et où nous avons largement puisé (3). Il lui en coûtait beaucoup de révéler un certain nombre d'entretiens secrets et de documents confidentiels, dont il n'avait pas parlé dans sa brochure publiée récemment ; il dut le faire sur les injonctions du Comité.

" Je crois, écrit-il le samedi au P. Lacombe, que les siffleurs ont regret d'avoir tant sifflé : plusieurs en ont eu plus qu'ils n'en voulaient (4). "

(1) L'ensemble de ces témoignages est consigné dans le *Rapport du Comité spécial sur les causes des troubles du Territoire du Nord-Ouest, en* 1869-70. Ce rapport est imprimé dans les *Journaux de la Chambre des Communes du Canada*, année 1874, t. VIII, appendice 6, p. 1-108, outre plusieurs index. On en a fait un tirage à part. C'est ce recueil que nous avons constamment cité au cours de cette histoire. Il existe au Canada beaucoup d'autres éditions, la plupart partielles, de ces documents d'une haute valeur.

(2) *Ibid.*, pp. 1-7.

(3) *Ibid.*, pp. 8-67.

(4) *Samedi* (pas d'autre date). C'était le samedi, 18 avril.

La grosse question, celle qui dominait toutes les autres, était celle-ci : L'amnistie a-t-elle été promise ?

Il y eut dans les réponses quelques notes discordantes. L'ancien Premier Ministre surtout nia audacieusement qu'il eût fait ou que d'autres eussent fait la promesse d'une amnistie générale (1).

L'Archevêque de Saint-Boniface et M. Ritchot témoignèrent, avec les détails les plus circonstanciés, de la promesse répétée d'une complète amnistie. Le plus grand nombre des témoins confirmèrent, directement ou indirectement, l'existence des promesses : tels les hon. Girard, Royal, Masson, Futvoye, M. Benjamin Sulte, et d'autres.

L'hon. Royal raconta qu'après son premier voyage au Manitoba et avant d'y retourner pour s'y fixer, il eut une entrevue à Montréal, à la fin de septembre 1870, avec Sir George-E. Cartier, dont il avait été le premier clerc, pendant qu'il était étudiant en droit. Sir George me dit—ce sont les paroles de l'hon. Royal,—de dire à Riel et de lui écrire : *" L'amnistie est une affaire décidée, c'est une affaire faite. "* Il me demanda expressément d'informer Riel de cela et de lui écrire si je ne pouvais pas le voir. Il ajouta : " Dites à Riel de s'éloigner du pays pendant cinq ou six ans, afin de laisser l'agitation se calmer. Il ne mentionna aucune condition au sujet de l'amnistie (2). " " Je revins à Manitoba au mois de novembre 1870, poursuit le même témoin. Riel était alors à Saint-Joseph. Je lui fis part par lettre de mon entretien avec Sir George. Il accusa simplement réception de ma lettre et se plaignit de ce que les ministres prenaient leur temps pour accomplir leurs promesses (3). "

" Comme ministre de la province, dit l'hon. Girard, je sen-

(1) Mgr Taché fut *stupéfait*, — le mot n'est pas trop fort, — de l'audace de cette négation. Son âme loyale, en l'apprenant, exhala un cri d'horreur que nous laissons à citer aux historiens de l'avenir. — Lettre à Mgr Laflèche, 9 mai 1874. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(2) Témoignages de l'hon. M. Royal devant le *Comité du Nord-Ouest*, p. 129.

(3) *Ibid.*, p. 130.

tais qu'il était impossible de faire beaucoup de bien dans la province sans une amnistie, et j'écrivis deux ou trois fois à Sir George Cartier, que je considérais comme l'un de mes amis intimes, pour attirer son attention sur l'amnistie et sur la promesse d'une amnistie que toute la population disait avoir été faite... Je reçus des réponses à plusieurs de ces lettres, à toutes, je crois. Il me disait d'être sûr que l'amnistie serait accordée *Soyez certain que l'amnistie viendra avant longtemps. Dites à votre population de se tenir calme et de maintenir l'ordre,* etc... Je lus des extraits de ces lettres à la population en général, dans mon comté et ailleurs, et je crois qu'ils ont puissamment contribué à apaiser la population et à maintenir la paix et le *bon ordre* (1)."

M. Futvoye, député-ministre de la Milice et de la Défense, attesta que le 19 mai 1870, il avait entendu Sir George dire au Père Ritchot ces paroles: "*Je garantis que vous aurez tout ce que vous avez demandé.*" Il n'avait pas assisté à "la longue entrevue" dont ces paroles étaient la conclusion; mais aussitôt après, le P. Ritchot, passant dans son cabinet, lui dit que "Sir George l'avait assuré qu'une amnistie serait accordée pour tout le passé aussitôt que la chose serait possible;" et lui-même, allant ensuite dans le cabinet de Sir George, lui entendit dire "qu'il avait promis tout ce que les délégués avaient demandé, et qu'il espérait que tout se trouvait ainsi finalement réglé." "Sir George me demanda, ajoute le témoin, si le Père Ritchot lui avait exprimé sa satisfaction, et je lui répondis qu'il m'avait déclaré que toutes les promesses que lui avait faites Sir George lui avaient donné entière satisfaction. Cette entrevue eut lieu à bonne heure dans la matinée, et, je présume, avant que le Gouverneur eût accordé aucune audience ce jour-là (2)." "Sir George, dans diverses entrevues subséquentes, dit encore le même témoin, me déclara souvent qu'il avait promis aux délé-

(1) Témoignages de l'hon. M. Girard devant le *Comité du Nord-Ouest*, p. 180.

(2) Témoignages de l'hon. M. G. Futvoye devant le *Comité du Nord-Ouest*, p. 169.

gués qu'une amnistie générale serait accordée pour toutes les offenses passées (1)."

" Citons un dernier témoignage, celui de M. Benjamin Sulte, qui avait été secrétaire particulier de Sir George-E. Cartier pendant ses négociations avec les délégués : "Lors de ces entrevues avec le Père Ritchot, auxquelles j'assistai, dit-il, Sir George assura à maintes reprises au Père Ritchot que la population ne serait pas molestée au sujet de ce qui s'était passé dans le Nord-Ouest. Le P. Ritchot lui dit un jour : " Comme je ne com-" prends pas l'anglais très bien, je ne suis pas satisfait de ce que " Son Excellence m'a dit lors de notre entrevue. " Sur ce, Sir George répliqua : " qu'il ne devait rien craindre, ni qu'il ne pou-" vait y avoir d'ambiguïté, et que Son Excellence et le Minis-" tère prendraient les mesures nécessaires pour les mettre à l'a-" bri de tout trouble pour le passé (2)."

Mais, selon le proverbe, les pires sourds sont ceux qui ne veulent pas entendre. Mgr Taché voyait de ces sourds-là dans l'ancien gouvernement comme dans le nouveau. Aussi il écrivait de Montmagny au Rme P. Fabre le 13 mai : " Je ne sais pas trop encore quelle tournure va prendre notre affaire d'amnistie. Quelle triste chose d'avoir à traiter avec les hommes de la politique ! Cette fois ils y perdront plus que moi et commenceront à être connus à leur juste valeur (3)."

Ovation au héros de Montréal.

Après avoir comparu devant le comité d'enquête, Mgr Taché se rendit à Montréal. Les habitants de cette ville voulurent lui témoigner par une ovation enthousiaste, combien ils s'intéressaient à la cause dont il était le vaillant champion. A peine venait-il de descendre à l'évêché, que " près de cinq mille personnes se trouvèrent réunies sur la place Dominion, en face de la cathédrale. Sur l'évêché flottaient les couleurs pontificales, françaises et anglaises. Le balcon placé à l'entrée de la cathé-

(1) Témoignages cités, *Ibid*.

(2) Témoignages de M. B. Sulte devant le *Comité du Nord-Ouest*, p. 182.

(3) Archives de la Maison générale des Oblats.

drale était rempli de prêtres et de laïques distingués." Mgr Taché se présenta sur le balcon, accompagné de Mgr de Montréal. "Le corps de musique des zouaves et celui des Frères des Ecoles chrétiennes mêlèrent leurs joyeuses fanfares aux vivats enthousiastes de la foule." M. Coursol lut à Mgr Taché une adresse en français, et M. McGauvran, une adresse en anglais, pour le féliciter de son amour de la justice et de son zèle à défendre son peuple (1).

Le 24 mai, fête de la Pentecôte, Mgr Taché officia pontificalement à Hull. "Les intelligents citoyens de cette ville ne voulurent point laisser passer une si belle occasion de féliciter le prélat de la constance invincible qu'il mettait à la défense de son troupeau. "Soyez assuré, Monseigneur, lui dit le Dr Baudin, au nom des habitants de la ville, que les Canadiens-Français de tout le Canada sont reconnaissants de ce que Votre Grâce fait pour nos frères du Manitoba. Nous souffrons aujourd'hui de leurs souffrances, comme nous nous réjouirons plus tard de leurs joies, si la Providence bénit vos démarches et les couronne de succès (2)."

Hélas! Le prélat n'ignorait pas que dans les gouvernements modernes, les comités d'enquête ne sont pas toujours nommés pour éclaircir les questions, mais qu'ils le sont souvent pour "les *enterrer.*" Les hommes qui étaient au pouvoir, au lieu d'écouter la voix de la justice et de l'honneur, obéissaient aux fanatiques d'Ontario.

De nouvelles arrestations eurent lieu au mois de mai 1874. André Neau fut arrêté à Saint-Vital le mercredi 27 mai; Elzéar de Lagimodière, à la Petite Pointe de Chênes, le samedi 30 mai.

Nouvelles arrestations.

Mgr Taché apprend ces nouvelles au moment où il allait partir pour retourner à Saint-Boniface. Il écrit aussitôt aux trois ministres canadiens-français: "Je sens l'inutilité des observations que je puis faire, écrit-il à l'hon. Dorion; et pourtant je sens

Démarches persévérantes de l'Archevêque.

(1) Le *Métis*, n° du 30 mai 1874.

(2) *Ibid.*, n° du 6 juin 1874.

aussi que je ne dois pas me taire. Protecteur d'un peuple qui n'est opprimé que parce qu'il est faible, je ne me tairai que quand on lui aura rendu justice. Avec le ministère actuel comme avec celui qui l'a précédé, je parlerai d'abord en particulier, mais le jour viendra peut-être où il faudra parler plus haut. Veuillez vous souvenir que vos compatriotes de Manitoba ne souffrent que parce que le sang qui coule dans leurs veines est celui qui coule dans les vôtres. Elzéar Lagimodière, arrêté hier, est marié à la sœur de l'infortuné Elzéar Goulet, assassiné lâchement dans Winnipeg. Voilà la récompense que les amis de MM. McKenzie accordent aux familles Goulet et Lagimodière qui s'étaient montrées si généreuses lors de l'assassinat de Goulet. Il est plus que temps que ces difficultés se règlent et je ne saurais assez vous presser de travailler à cette solution par une attitude dont l'énergie peut seule assurer le succès (1). "

"Vous êtes Canadien-Français, dit-il à l'hon. M. Fournier, et il me semble que nous ne devons pas déjà avoir cessé d'être quelque chose dans notre pays. De grâce, prouvez-nous-le donc (2). "

Il écrit à l'hon. Letellier: " Comme il est pénible, mon cher monsieur, de voir les pauvres métis français ainsi sacrifiés, sans que l'on puisse même leur dire qu'ils ont dans le cabinet d'Ottawa un protecteur décidé à faire quelque chose pour eux! L'automne dernier, je leur avais inspiré quelque confiance, parce que j'en avais moi-même; cette fois, je devrai me taire à l'article de la confiance, puisque je l'ai perdue moi-même... J'ai fait quinze voyages à Ottawa pour les affaires de Manitoba, cinq de ces voyages depuis que vous êtes au pouvoir, et je regrette beaucoup de dire que je ne suis jamais revenu avec une aussi pénible impression que cette fois (3). "

Certes, l'Archevêque de Saint-Boniface montrait la plus admi-

(1) *Montréal*, 31 *mai* 1874. — Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) *Montréal*, 31 *mai* 1874. — *Ibid.*

(3) *Montréal*, 31 *mai* 1874. — *Ibid.*

rable persévérance dans l'amour de la justice et dans le dévouement à ses enfants; mais les Ontariens n'avaient pas une persévérance moindre dans l'acharnement de la haine. Ils pouvaient parler haut, car ils étaient sûrs de ceux qui présidaient aux destinées du pays: le Globe, leur principal organe, fort de la complicité des gouvernants, attisait librement la haine et convoquait tous les fanatiques à la guerre contre la race française du Manitoba.

Mgr Taché se mit en route le lendemain, lundi 1er juin, pour le Manitoba. Il était accompagné de Mgr Grandin, qui revenait d'Europe, et de vingt-trois autres personnes qui allaient se consacrer aux missions de l'Ouest. Avec Mgr Grandin, il prit la voie ferrée, pour arriver plus tôt.

Malgré un séjour de 15 heures à Saint-Paul, il était à Moorhead " 3 jours et 20 heures après être parti de Montréal, " c'est-à-dire le vendredi, 5 juin, à 5 heures du matin (1)." " Si c'eût été jour de stage, il aurait été rendu à Saint-Boniface le samedi soir. Mais, " à défaut de stage, il dût prendre le bateau à vapeur, qui avança lentement et n'arriva à Saint-Boniface que le mercredi 10 juin."

Les autres missionnaires, par économie, prirent la voie des bateaux à vapeur et passèrent par les lacs Huron et Supérieur et la route Dawson. " Quelle différence dans les moyens de transport avec les anciens jours! écrivait l'Archevêque au Supérieur général des Oblats au moment de partir de Montréal. Entre vingt-cinq, nous ne dépenserons pas autant que quand j'y suis allé avec le R. P. Aubert, et nous n'étions que quatre. Puis, au lieu de 62 jours, nous serons rendus en 8 et 12 jours. Je retourne, ajoute-t-il, sans avoir obtenu le but de mon voyage. Ma peine n'a pourtant pas été inutile et j'ai la confiance que tôt ou tard justice nous sera rendue (2)."

---

(1) Lettre au R. P. Lacombe, *à bord de l'International*, 8 *juin* 1874. — Collection du R. P. Lacombe.

(2) *Montréal*, 31 *mai* 1874. — Archives de la Maison générale des Oblats.

Mgr Taché et Mgr Grandin furent accueillis, à la descente de l'International, par MM. Ritchot, Proulx, Giroux, par les Pères Allard, Simonet et Camper, par la plupart des habitants de la ville épiscopale. "Le corps de musique des élèves du collège était allé aussi à sa rencontre et ses joyeuses fanfares se mêlèrent aux acclamations de la foule, lorsque le digne pasteur quitta le vapeur à bord duquel il était venu (1)."

Mgr Grandin célébra auprès de son père et de son ami la fête de saint Jean-Baptiste. Il officia pontificalement et Mgr Taché prêcha, recommandant à son peuple une vie mortifiée et l'union des esprits et des cœurs. L'évêque de Saint-Albert partit de Saint-Boniface, le 24 juin au soir, avec trois prêtres, les Pères Brunet, Chapelière et Bonald ; un diacre, le F. Touze, plusieurs Frères convers, trois Sœurs Grises, qui se rendaient dans l'immense diocèse de Saint-Albert. Il emmenait 77 colis venus de France par le Russia, destinés à ses missions, outre 15 destinés aux missions de Mgr Faraud. Plusieurs autres colis étaient en retard (2). Mgr Taché accompagna la pieuse caravane jusqu'à la Baie Saint-Paul.

Séjour à St-Boniface

Le 30 juin, l'Archevêque assista à la distribution des prix au collège de Saint-Boniface et aux deux drames qui y furent joués. Le collège avait eu, cette année-là, 45 pensionnaires. Il avait pour directeur le P. Lavoie. Le prélat assista, le 6 juillet, à la séance de fin d'année du Pensionnat des Sœurs Grises à Saint-Boniface, et le 9 juillet, à celle de l'Académie de Sainte-Marie, à Winnipeg, tenue par les mêmes Sœurs. Tous ces établissements étaient très prospères et faisaient la consolation de l'Archevêque.

Le 11 juillet, Mgr Taché se rendit à la Baie Saint-Paul, accompagné du P. Lavoie, pour donner le sacrement de confirma-

---

(1) Le *Métis*, n° du 13 juin 1874.

(2) Lettre de Mgr Taché au P. Lacombe, *Saint-Boniface*, 27 *juin* et 4 *juillet* 1874.

tion et marquer l'emplacement d'une nouvelle église. Le 13, il donna la confirmation à Saint-François-Xavier.

Les sauterelles affligeaient le pays depuis de longues années. En 1874, pendant le mois de juillet elles firent beaucoup de ravages. "Les sauterelles nous dévorent, écrit le prélat au P. Lacombe le 25 juillet, c'est à n'y pas croire (1)." Mgr Taché ordonna des prières à la Bonne sainte Anne contre le fléau. Par son ordre une neuvaine fut faite à la cathédrale de Saint-Boniface, du dimanche 26 juillet, fête de sainte Anne, au lundi 3 août (2). Prières à la Bonne Ste-Anne contre les sauterelles.

Il plut à la grande patronne du Canada d'exaucer les supplications de ses enfants. On put avoir, cette année-là, même une demi récolte (3).

En 1874, il n'y avait encore dans les anciens Pays d'en Haut d'autres religieuses que les Sœurs Grises. Depuis trente ans, elles étaient seules à la peine, auxiliaires dévouées des missionnaires, héroïnes dignes de l'éternelle reconnaissance de tous ceux qui aiment l'Eglise. Mais d'une part, les besoins se multipliaient; de l'autre, les divers Instituts, par leur variété, s'entr'aident merveilleusement pour rendre l'action de l'Eglise plus profonde et plus universelle. Mgr Taché avait demandé à la congrégation des Très Saints Noms de Jésus et de Marie, si renommée par son habileté dans l'œuvre de l'éducation, à lui donner quelques Sœurs pour Winnipeg. Quatre Sœurs arrivèrent le 22 juillet de Montréal sous la conduite du P. Lacombe, à bord de l'International, les Sœurs Cadieux (St Jean de Dieu), Duhamel, Linch et Nault. Elles descendirent à l'archevêché pour recevoir la bénédiction de l'Archevêque, furent visitées par les citoyens les plus distingués, entre autres M. Girard et M. Dubuc, et passèrent plusieurs jours au couvent des Sœurs Grises (4). Le dimanche 30 août, Mgr Taché, dans une homélie Arrivée des Sœurs des TT. SS. NN. de Jésus et de Marie à Winnipeg.

(1) *Saint-Boniface*, 5 *juillet* 1874.
(2) Le *Métis*, n° du 8 août 1874.
(3) *Ibid.*
(4) Le *Métis*, n° du 5 sept. 1874.

sur la reconnaissance envers Dieu, invita tous les fidèles à remercier la bonté divine du nouveau secours qu'il envoyait aux régions de l'ouest dans la personne de ces généreuses missionnaires. Le lendemain, les quatre Sœurs prirent possession de l'Académie Sainte-Marie, où elles venaient succéder aux dévouées Sœurs Grises et où elles ont toujours depuis rempli avec le plus grand succès les fonctions d'institutrices. "Certes, s'écriait le journal de Saint-Boniface, ce fut un jour de bonheur pour la petite colonie d'Assiniboia que celui où, il y a trente ans, quatre généreuses Sœurs de la Charité abordaient sur le côté est de la rivière Rouge et y fondaient ce foyer de dévouement qui a produit depuis lors des effets si merveilleux. Et ce doit être aujourd'hui un bonheur pour la province de Manitoba de voir arriver sur le côté ouest de la rivière Rouge quatre nouvelles religieuses d'une communauté différente, il est vrai, mais encore plus spécialement vouée que son aînée à la grande œuvre de l'éducation (1) ;" car, au Canada comme dans tous les pays, ainsi que le remarque le même journal, "il n'y a que la religieuse qui puisse remplir d'une manière parfaite les sublimes fonctions de l'institutrice (2)."

Bénédiction de la nouvelle chapelle de Ste-Marie, 30 août 1874.

Le 30 août, Mgr Taché bénit la nouvelle chapelle construite par les Pères oblats pour les catholiques de Winnipeg. Après la bénédiction, il y célébra pontificalement la sainte messe, au milieu d'une affluence considérable. Le P. Lavoie fit un magnifique discours sur ce texte : " Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église. "

Quinze jours après, l'Archevêque consacra dans la nouvelle chapelle une cloche qui eut pour parrains M. Masson, député au Parlement fédéral, l'hôte du prélat depuis plusieurs jours, si dévoué à la cause des métis, M. Royal, M. Monchamp, etc.

Le P. Lacombe dédie à Mgr Taché sa grammaire et son dictionnaire cris.

Le P. Lacombe était depuis quelques mois curé de Winnipeg et allait présider pendant plusieurs années au développement de la vraie religion dans la jeune cité. Nous avons parlé de ses

(1) Le *Métis*.
(2) *Ibid.*

voyages dans la province de Québec et dans les Etats-Unis à la recherche de colons catholiques. Ces travaux ne suffisaient point à absorber sa généreuse ardeur. Il fit imprimer cette année-là même (1874), avec l'aide du gouvernement fédéral, un dictionnaire et une grammaire cris auxquels il travaillait depuis longtemps, qu'il avait achevés, renfermé avec le F. Scallan pendant tout un hiver dans un fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'était la première grammaire et le premier dictionnaire qui paraissaient dans cette langue.

Le vaillant missionnaire voulut les dédier au grand Oblat qui avait été le premier à la peine parmi les sauvages du Nord-Ouest et dont Dieu avait récompensé les travaux par des succès si admirables. On peut lire cette dédicace en tête de ces ouvrages.

" Je vous suis très reconnaissant, lui répond Mgr Taché, de la pensée que vous avez eue de me dédier le beau travail que vous publiez sur la langue des Cris. Il ne peut que m'être agréable de voir au commencement de ce livre une preuve si éclatante de la vieille et sincère amitié qui nous unit depuis que nous nous connaissons.

" C'est aujourd'hui le 22e anniversaire du jour où j'eus la satisfaction de vous rencontrer à Sorel. Que de fois depuis, j'ai remercié le bon Dieu de s'être servi de moi pour contribuer à assurer à nos missions les services si importants et si nombreux que vous leur avez rendus !

" Quelle consolation aussi pour mon cœur de religieux oblat de Marie Immaculée de n'avoir pas été étranger à votre admission dans notre chère Congrégation !

" Un souvenir agréable d'un voyage pénible m'inspire la prétention de me croire votre premier professeur en langue crise (Ekusi na ?)

" Vous avez depuis passé maître et j'en suis d'autant plus heureux que vos connaissances et votre expérience vous mettent à même aujourd'hui de rendre public un trésor où pourront puiser avec avantage tous ceux qui voudront étudier la belle langue sauvage que vous possédez si bien.

" Quelques-uns de ceux qui se serviront de cette grammaire et de ce dictionnaire ne sauront peut-être pas ce qu'ils vous ont coûté de peine et de veilles, jusqu'à quel point ils ont ajouté aux fatigues de l'apostolat si laborieux que vous avez accompli dans les immenses plaines de la Kisi Katchiwan. Moi qui le sais, je fais des vœux pour que tous ceux qui profiteront de cet important travail soient animés du zèle si généreux et si constant qui vous a permis de l'accomplir.

" De tout mon cœur je bénis l'œuvre que vous livrez à la publicité.

" Puis je bénis l'auteur, dont je suis avec respect et affection le frère et l'ami dévoué. Saint-Boniface 27 mars 1874 (1)."

Commencements de N. D. de Lorette.

Les premières origines de N.-D. de Lorette se confondent à peu près avec celles de Sainte-Anne : les métis se portèrent peu à peu de Saint-Boniface et de Saint-Norbert vers les belles plaines qui s'étendent jusqu'à la Pointe-de-Chênes.

Depuis que le Rév. M. Giroux résida à Sainte-Anne, il visita de temps en temps Notre-Dame de Lorette : il disait la messe dans une maison privée, chez le digne M. Gauthier. Le 1er novembre 1873, le Rév. M. Fillion est envoyé de l'archevêché pour visiter la petite mission : il y chante les vêpres et y prêche le jour de la Toussaint, dit le lendemain la messe des morts et y fait un second sermon. De ce jour, Notre-Dame de Lorette est visitée tous les 15 jours, le dimanche, par un prêtre de l'archevêché, le plus souvent M. Fillion.

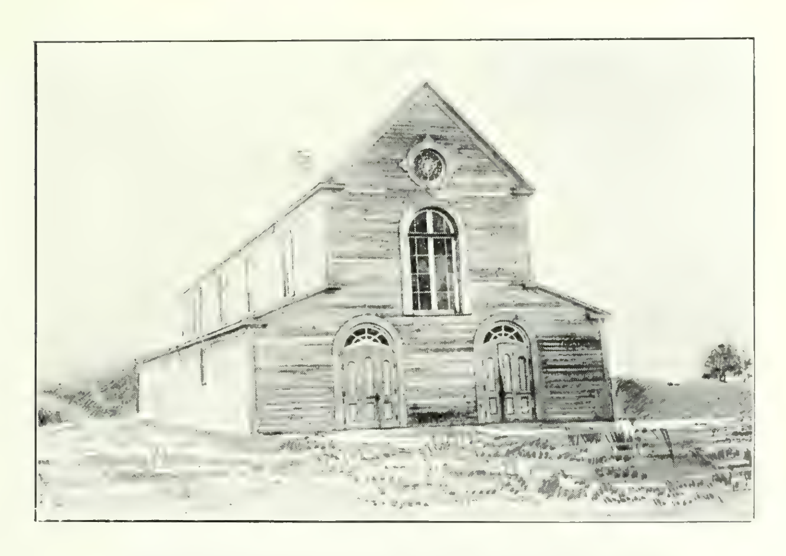
Au mois de mars 1874, M. Fillion est averti que le Bureau des terres va exiger que les habitants de Notre-Dame de Lorette rachètent leurs terres, s'ils veulent les conserver : c'était anéantir une paroisse catholique. Il porte aussitôt le fait à la connaissance de Mgr Taché, qui l'engage à partir à l'instant même pour Notre-Dame de Lorette, afin de faire signer des pétitions à chacun des propriétaires. M. Fillion se met en route le soir même, emploie toute la nuit à parcourir les maisons et à faire signer les pétitions, selon une formule que lui a donnée M. Du-

(1) Voir en appendice un spécimen de la langue crise, appendice A.

2e Vol. — p. 248.



Première église de Lorette, Man.



Seconde église de Sainte-Anne des Chênes, Man. (Lieu de pèlerinage).

buc; à 4 heures du matin, il va prendre quelques instants de sommeil, recommence ensuite sa tournée et la continue la journée et la nuit suivantes: il envoie à Ottawa les pétitions recueillies, au nombre de plus de cent. La paroisse fut sauvée du coup qui la menaçait.

Les habitants donnèrent à leur sauveur $150; il en recueillit $200 auprès d'autres bienfaiteurs; pendant l'hiver, il "fit chantier" dans la forêt, s'y établissant avec quelques métis et coupant des logs: avec cet argent et ces matériaux, le vaillant prêtre allait bâtir la première église, quand Mgr Taché l'envoya à Sainte-Agathe. M. Quevillon lui succéda quelque temps après à Notre-Dame de Lorette, et y construisit le premier édifice sacré.

Développements de Ste-Agathe.

Le Rév. M. Proulx avait établi sa résidence à Sainte-Agathe en septembre 1873; il était chargé de visiter les colons dispersés sur les bords de la rivière Rouge jusqu'à la frontière des Etats-Unis. Comme il avait une haute valeur intellectuelle, Mgr Taché lui confia M. Samoisette, clerc minoré, pour qu'il achevât de lui enseigner la théologie: le simple presbytère d'une paroisse à ses débuts devenait, comme dans l'antiquité, une maison d'éducation ecclésiastique.

En 1874, M. Proulx construisit "le presbytère jaune," de 22 x 26, ainsi appelé à cause de sa couleur, attenant à la petite chapelle.

Le Rév. M. Fillion succède à M. Proulx au mois d'octobre 1874. M. Samoisette continue à demeurer avec lui comme avec M. Proulx, est ordonné à Saint-Boniface le 6 janvier suivant, fête des Rois et revient auprès de M. Fillion pour l'aider à Sainte-Agathe et dans les missions dispersées le long de la rivière Rouge ; mais il tombe presque aussitôt malade de rhumatismes inflammatoires. M. Fillion le renvoie à l'archevêché, pour qu'il y reçoive les soins dont il a besoin; il n'en revient qu'au mois d'avril. Nous allons voir les deux amis commencer en même temps la fondation de deux paroisses nouvelles, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pierre.

Nous avons parlé du *Comité du Nord-Ouest* établi pour faire une enquête sur les troubles de la Rivière-Rouge et sur la promesse de l'amnistie. On attendait avec impatience le rapport qu'il devait faire de son enquête. Ce rapport parut enfin au commencement de septembre 1874. Il comprend 208 pages. Le principal témoignage qu'il renferme est celui de Mgr Taché; les autres témoignages sont ceux du P. Ritchot, des hon. Archibald, H. Langevin, Royal, McTavish, Smith, Bannatyne, Sutherland, Sir John McDonald, des MM. Masson, Boivin, Bunn, Cowan, Dennis, Hargrave, Lynch, Spence et Sulte. Ce document sera à jamais, nous le répétons, avec la brochure de Mgr Taché, l'*Amnistie,* une des principales sources de l'histoire du Nord-Ouest à cette époque. Il établit de la manière la plus éclatante que l'amnistie avait été solennellement et plusieurs fois promise.

Lettre à M. F. Fournier.

L'hon. F. Fournier envoya, le 3 septembre 1874, à Mgr Taché deux copies du *Rapport du comité du Nord-Ouest,* et lui écrivit en même temps que ce rapport allait être communiqué officiellement au gouvernement Impérial.

“ Les journaux ministériels français, lui répond l'Archevêque le 16 septembre, nous avaient assurés que la chose était faite depuis longtemps; pour ma part, je n'en croyais rien; mais maintenant vous me donnez l'assurance que la chose se fera. ”

“ Quel sera le résultat? ajoutait-il. Il est impossible de le prévoir à ceux qui ignorent de quelle manière le gouvernement canadien appuiera ce rapport, car il est évident que l'Angleterre ne prendra de détermination que celle qui sera suggérée à Ottawa. Je n'ai pas besoin de vous dire quelles sont mes convictions sur cette question. J'ai engagé ma parole, à la demande du gouvernement de mon pays, et je tiens ceux qui sont au pouvoir responsables des engagements pris ainsi et pour éviter des complications qui auraient eu les plus déplorables conséquences (1). ”

Quelques jours auparavant, tout Saint-Boniface avait, à sa

(1) Lettre du 16 sept. 1874. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface. La copie, par erreur, porte la date du 19 septembre.

manière, protesté contre le déni ou les délais de l'amnistie. Nous avons dit que L. Riel, nommé député par le comté de Provencher au printemps, avait été expulsé par la Chambre des Communes. Les élections eurent lieu de nouveau dans le comté de Provencher le 3 septembre; Riel fut renommé par acclamation: le peuple déclarait par un verdict solennel, contre les orangistes courroucés, que le chef du Gouvernement Provisoire ne méritait pas la prison, mais un siège dans les conseils de la nation.

Le 16 septembre au soir, Mgr de Saint-Boniface, accompagné du P. Grouard, se mit en route à bord du Selkirk pour aller dans la province de Québec. Tous les évêques du Canada avaient été convoqués au 200e centenaire de la fondation du siège de l'ancienne capitale de la Nouvelle-France. L'Archevêque de Saint-Boniface voulut s'y rendre, soit pour honorer l'église mère et maîtresse de toutes les églises de l'Amérique septentrionale, soit pour voir ses collègues et les prier d'intervenir en faveur de l'amnistie par une demande collective. Nouveau voyage dans la province de Québec.

" Il passa cinq semaines dans ce voyage (1)." Il assista, au commencement d'octobre, aux magnifiques cérémonies qui eurent lieu à Québec à l'occasion du glorieux centenaire. Ses collègues lui témoignèrent autant de vénération que d'attachement et consentirent sans peine à signer tous la demande de l'amnistie. Le prélat vit à Ottawa plusieurs hommes politiques et leur parla de nouveau de la question qui lui tenait tant à cœur.

Il revenait plein de joie à son église et " ne s'était pas trouvé si bien depuis dix ans, " quand un pénible accident vint contrister son retour et le clouer sur son lit pour de longues semaines.

" Parti de Montréal le lundi " 12 octobre, il était à la Grande Fourche le vendredi suivant et devait être à Saint-Boniface le samedi dans la nuit, " faisant tout le trajet en 5 jours et 15 heures. " Mais, à la Grande Fourche, il " saute sans précaution de voiture pour prendre le *stage;* " son pied droit " s'embarrasse sur le siège; " il " fait effort pour ne point tomber et arrive avec Retour dans le Manitoba. Fracture de la jambe.

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface, 8 janvier* 1875. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

une violence telle sur le pied gauche qu'il se fracture un os. " Heureusement un chirurgien se trouvait là et, par des soins intelligents, " détourna les conséquences graves " qu'aurait pu entraîner l'accident. Mgr Taché laissa le stage, attendit le bateau à vapeur et revint, dit-il, " peu glorieusement " à Saint-Boniface (1). Il garda ensuite le lit pendant dix semaines (2). Il écrivait le 31 décembre à l'archevêque de Québec: " Sans être guéri tout à fait, je suis bien mieux. J'ai pu dire la sainte messe dimanche et la dirai demain. J'ai même annoncé une ordination pour le jour des Rois (3). " Néanmoins il se ressentait encore de la fracture le 24 février suivant (4) et même le 9 mai (5).

Condamnation à mort d'Ambroise Lépine.

Cependant la persécution contre les métis suivait son cours. Le mercredi 28 octobre, " après quinze longues journées de séances ", malgré l'éloquent plaidoyer de M. Chapleau, venu tout exprès de la Province de Québec pour défendre l'accusé, et des autres défenseurs, Ambroise Lépine fut condamné par la cour du Banc de la Reine, siégeant à Winnipeg, à être pendu le 29 janvier suivant pour avoir participé à la mort de Thomas Scott .

Requête de M. Taché.

Mgr Taché adressa au Gouverneur général, le jour même de la condamnation, une pétition, où après avoir rappelé sommairement les principaux faits tels que le lecteur les connaît, il demandait que la sentence de mort fût " révoquée ou commuée. " Le même jour, il écrivait au même Gouverneur: " Je viens d'a-

---

(1) Lettre de Mgr Taché à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 6 *nov.* 1874 : Archives de l'évêché de Saint-Albert. — Lettre de M. Forget-Despatis à Mgr Taschereau, *Saint-Boniface*, 2 *nov.* 1874 : Archives de l'archevêché de Québec.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 8 *janvier* 1875 ; au P. Aubert, *Saint-Boniface*, 25 *février* 1875.

(3) Archives de l'archevéché de Québec.

(4) Lettre à Mgr Taschereau, *Saint-Boniface*, 24 *février* 1875.

(5) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 9 *mai* 1875.

dresser à Votre Excellence une pétition pour demander la commutation de la sentence de mort portée contre Ambroise Lépine par suite de l'exécution de Thomas Scott. J'ai cru devoir faire cette demande individuellement à cause du rôle que j'ai joué dans la pacification du Nord-Ouest. A cette pièce officielle, je joins la présente que je prends la liberté d'adresser à Votre Excellence comme lettre privée pour appuyer ma requête... A la demande du gouvernement de mon pays, j'ai sacrifié le charme et l'attrait qu'avait pour mon cœur le séjour de Rome pendant le Concile œcuménique du Vatican ; j'ai fait un long et pénible voyage pour me rendre au Fort-Garry. Là mon action a été telle, qu'après mon arrivée, pas un acte répréhensible n'a été commis par les insurgés comme corps ; la paix a été rétablie ; les difficultés ont eu la solution paisible que désirait le gouvernement impérial, ainsi que celui du Canada. Je ne crains pas d'affirmer que j'ai rendu d'importants et éminents services. Ces services m'ont, il est vrai, valu des témoignages honorables et la satisfaction d'une conscience qui a fait son devoir ; d'un autre côté, j'ai eu à souffrir bien des déboires, des peines, des fatigues et des humiliations. La plus sensible de ces humiliations, ça été le reproche qu'on m'a fait d'avoir trompé le peuple vers lequel j'avais été envoyé. J'ai déjà eu l'honneur de dire à Votre Excellence que le succès de ma mission est dû en grande partie à la promesse formelle et positive que j'ai faite d'une amnistie générale, complète et entière. On prétend que j'ai promis plus que je ne devais. Je dois déclarer ici sous parole d'honneur, et au besoin je le ferais sous la foi sacrée du serment, que j'ai agi de la meilleure foi du monde, et sans soupçonner que je promettais trop ou que je trompais en quoi que ce fût. Parmi ceux qui m'ont cru, se trouve M. Ambroise Lépine, aujourd'hui condamné à mort parce qu'il a ajouté foi à ma parole. Sans récriminer en quoi que ce soit sur tant de choses qui m'ont été excessivement pénibles, je viens conjurer humblement Votre Excellence d'user du privilège que lui confère sa position de représentant de notre Gracieuse Souveraine. Je viens vous conju-

rer, My Lord, d'user de la prérogative de clémence et de pardon dans toute son étendue. Oui, My Lord, je n'hésite pas à vous demander non seulement de commuer la sentence de mort lancée contre Ambroise Lépine, mais je supplie de vouloir bien accorder un pardon complet et immédiat et de rendre à ses vieux et si respectables parents un fils affectueux, à sa femme un mari dévoué et à ses pauvres petits enfants un père si nécessaire à leur existence (1). "

Le parlement de Québec, sur l'appel de l'hon. Chapleau, rendit un vote unanime en faveur de l'amnistie. De toutes parts, les Canadiens-Français adressèrent des pétitions en faveur de Lépine. On ne compte pas moins de 252 pétitions, couvertes de 58.568 signatures (2).

Requête des évêques de la province de Québec en faveur de l'amnistie, nov. 1874.

Un mois plus tard, l'archevêque et les six évêques de la Province de Québec adressèrent une requête au Gouverneur général, lord Dufferin, en faveur de l'amnistie. Ils déclarent " qu'ils ont appris avec chagrin l'état de trouble où se trouve maintenant la Province de Manitoba et qu'ils craignent que cet état ne s'aggrave si l'on n'y apporte un prompt remède ; que ce remède ne peut être qu'une amnistie pleine et entière... " Ils rappellent " que cette amnistie a été promise de la manière la plus formelle par le gouvernement en 1870, lorsqu'il députa Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, auprès de son peuple, pour l'engager à se soumettre au nouvel ordre de choses réglé par le gouvernement impérial ; qu'il est certain que ce digne prélat, que l'on avait prié instamment de revenir pour cela de Rome, eût refusé de se charger d'une pareille mission, s'il eût pu prévoir qu'on mettrait en doute la validité des promesses qu'on l'avait chargé de faire ;... que les soussignés ressentent vivement la situation compromettante où se trouve leur digne collègue par suite de l'inexécution des promesses que le gouvernement lui avait faites, et que, si on ne s'empresse de la faire

(1) Copie dans les archives de l'archevêché. Ambroise Lépine avait quatre enfants.

(2) Le *Métis*, n° du 27 février 1875.

cesser, il serait difficile de conserver entre le gouvernement et les chefs de l'Eglise catholique en Canada cette confiance mutuelle qui a contribué efficacement jusqu'à ce jour à faire régner la paix et l'harmonie dans la Puissance; que la dite amnistie ayant été promise sans limites doit être accordée comme telle, pour mettre fin à l'irritation causée par le résultat du procès Lépine... " Ils concluent en priant le Gouverneur " de vouloir bien prendre leur requête en considération et d'user de la juste influence dont il jouit auprès du gouvernement impérial, pour obtenir que l'amnistie promise soit proclamée aussitôt, et qu'il soit mis fin à l'agitation et à l'inquiétude qui règnent à ce sujet parmi les loyaux sujets de Sa Majesté dans la Puissance du Canada. "

La requête est signée de l'archevêque de Québec, des évêques de Montréal, Saint-Hyacinthe, Rimouski, Sherbrooke, Ottawa et de l'évêque de Gratianopolis, coadjuteur de Montréal (1).

M. Cazeau, vicaire général de Québec, se rendit à Ottawa auprès de lord Dufferin pour appuyer cette pétition, et lui adressa ensuite quelques observations à la même fin. Certains Ontariens disaient que les promesses d'amnistie faites par Mgr Taché n'obligeaient pas le gouvernement, parce qu'il avait outrepassé ses instructions. Or, écrit M. Cazeau à lord Dufferin, " Mgr Taché avait été autorisé de vive voix par Sir John McDonald et Sir George Cartier, représentant le gouvernement, à promettre une amnistie générale... Mais, supposé qu'il ne fût pas strictement autorisé à promettre une amnistie générale, on ne peut nier du moins que le digne prélat n'ait fait cette promesse avec la conviction intime qu'il en avait le droit. Or, même dans ce cas, il semble que les sacrifices qu'il s'était imposés, pour venir en aide au gouvernement, obligent celui-ci à sanctionner ce qu'il avait dû faire pour le succès de sa mission. Car, que Votre Excellence le veuille bien remarquer, si l'Archevêque s'était présenté à son peuple en lui déclarant que les chefs

(1) Copie aux archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

étaient exceptés de l'amnistie promise, il aurait échoué, sans aucun doute, dans ses tentatives de pacification (1)."

Propositions du cabinet McKenzie.

Le gouvernement d'Ottawa, en laissant condamner un des principaux chefs du Gouvernement Provisoire, avait permis aux Ontariens de reprendre leur revanche et de jeter la flétrissure sur le mouvement qui avait sauvé la race française de la destruction. Il pouvait maintenant donner une satisfaction à l'Archevêque de Saint-Boniface, à ses collègues de la province de Québec, au parlement de Québec et à toute la population française, ajoutons, à tous les hommes sensés et honnêtes du Canada.

Le 11 février 1875, l'hon. McKenzie, s'appuyant sur les dépositions faites devant le comité du Nord-Ouest et sur le rapport de ce comité, propose au parlement fédéral le vote d'une série de considérants et de résolutions qui concluent à la promulgation d'une amnistie partielle.

"Il appert, disent les considérants, qu'en 1870 le représentant accrédité du gouvernement canadien fit des promesses d'amnistie à diverses personnes distinguées du Nord-Ouest, avec prière de les communiquer aux parties intéressées et que la chose fut faite; que les assurances données de bonne foi, au nom du gouvernement impérial, par l'envoyé du gouvernement canadien, l'Archevêque Taché, ne furent jamais désavouées par le dit gouvernement canadien; que la conviction qu'une amnistie serait accordée facilita l'acquisition du Nord-Ouest par le Canada.

"Il appert qu'en 1871, le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, au nom de Sa Majesté la Reine, invita tous les habitants à la défense du territoire et demanda spécialement les services de Louis Riel et de A.-D. Lépine; que le dit Lieutenant-Gouverneur communiqua officiellement et par écrit à ce sujet avec les dits Louis Riel et A.-D. Lépine qui, conjointement avec P. Parenteau, levèrent un corps considérable d'hommes; que leurs services furent acceptés; que le Lieutenant-Gouverneur donna une poignée de main à Louis Riel et à A.-D. Lépine, et passa en revue le bataillon qu'ils commandaient."

(1) Lettre du 11 décembre 1874. — *Ibid.*

Les deux autres considérants rappellent qu'en 1872 Riel et Lépine consentirent à s'expatrier pour un temps sur la demande des ministres d'Ottawa et avec leur argent, et qu'au cours des élections générales, Riel retira sa candidature dans Provencher pour permettre à Sir George-E. Cartier d'être élu ; qu'en 1873, Sir John-A. McDonald déclara, ainsi que ses collègues de la province de Québec et leurs amis, qu'il n'avait point d'objections à ce que le gouvernement de Sa Majesté donnât l'amnistie, ce qui, pensait-il, serait accepté avec joie par le peuple canadien.

Les résolutions fondées sur ces considérants, portent que " dans l'opinion de la chambre, il n'est pas de l'*intérêt* du Canada, *ni honorable* pour ce pays, que la question d'amnistie reste dans son état actuel ; que dans l'opinion de la chambre, il convient qu'une amnistie pleine et entière soit accordée à toutes les personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest pour tous les actes commis dans les dits troubles, *excepté seulement Louis Riel, A.-D. Lépine et W.-B. O'Donaghue ;* qu'une pareille amnistie soit accordée à Louis Riel et à A.-D. Lépine, *à la condition toutefois d'un bannissement de cinq années des Possessions de Sa Majesté.*"

Les propositions de l'hon. McKenzie sont suivies d'ardentes discussions, où la passion, il faut bien le reconnaître, sont loin d'être étrangères. Le 12 février, le chef du cabinet libéral fait un long discours pour développer sa thèse, que le gouvernement conservateur de Sir John-A. McDonald a promis l'amnistie et, qu'en conséquence, le gouvernement actuel doit à l'honneur du pays de ne pas forfaire à la parole donnée. Sir John, après avoir pendant plusieurs années avoué ses promesses et celles de ses collègues, " malgré les interpellations qui avaient été faites en pleine chambre, à plusieurs reprises, exprès pour provoquer la négation de l'amnistie, (1) " avait nié l'année précédente devant le Comité du Nord-Ouest qu'il l'eût jamais promise. Cette fois-ci, à l'encontre de l'hon. McKenzie, dans un discours qui ne dure pas moins de *trois* heures, il prétend que l'amnistie n'a

Débats au Parlement d'Ottawa.

(1) Mgr Taché, l'*Amnistie*, p. 54.

pas été promise et déclare que s'il combat les propositions du gouvernement libéral, c'est parce que celui-ci se montre lâche en voulant s'abriter derrière le parlement.

Vote d'une amnistie partielle.

Après deux longues séances, dont l'une se termine à 3 heures du matin, les propositions du cabinet McKenzie sont adoptées à une majorité de 126 voix contre 50. Il est demandé que Lépine soit gracié de la peine de mort, mais ait à choisir entre 18 mois de prison ou 5 ans d'exil, que Riel soit condamné à 5 ans d'exil et O'Donaghue exclu de l'amnistie; personne d'autre ne pourra plus être inquiété pour une participation quelconque aux troubles du Nord-Ouest.

Une réflexion de Mgr Taché.

Depuis quatre ans, le gouvernement fédéral s'agite en tout sens pour trouver quelque moyen de satisfaire les défenseurs de l'ordre et de la justice sans mécontenter les fanatiques d'Ontario. Le dernier pas ressemble à toute la marche. "On affirme qu'il faut une amnistie, — nous citons Mgr Taché, — parce qu'en 1870, des promesses ont été faites à plusieurs personnes distinguées de Manitoba; parce que l'Archevêque Taché, de bonne foi, fit les mêmes promesses au nom du gouvernement impérial; que ces promesses n'ont point été désavouées; et que l'acceptation de ces promesses a facilité l'acquisition du territoire du Nord-Ouest; et, chose étrange, on exclut du bénéfice d'une amnistie pure et simple ceux précisément qui en ont reçu l'assurance d'une manière *plus explicite, plus directe* et *plus personnelle*, ceux qui, se reposant sur ces promesses, *ont déterminé leurs compatriotes à les accepter*, et par cela même à cesser toute résistance. On demande une amnistie, parce qu'en 1871, MM. Riel et Lépine ont été personnellement invités à prendre les armes, qu'ils l'ont fait, que le Lieutenant-Gouverneur a échangé avec eux des poignées de main et inspecté les troupes sous leur commandement; et ce sont précisément ces messieurs que l'on exclut seuls du bénéfice de l'amnistie générale, que leur conduite a, dit-on, méritée. On demande une amnistie, parce qu'en 1872, MM. Riel et Lépine ont été priés, au nom des autorités, de s'expatrier pour un temps, et

que l'un d'eux a procuré un siège en parlement à un des ministres fédéraux ; et ce sont précisément MM. Riel et Lépine que l'on bannit des possessions britanniques, et cela pour cinq ans, période fixée évidemment pour que celui qui a fait élire Sir George au dernier parlement, ne puisse ni prendre son siège dans le parlement actuel, ni se faire élire pour le prochain parlement. On demande l'amnistie, parce qu'en 1873, Sir J.-A. McDonald, comprenant que *l'amnistie partielle offerte alors par le gouvernement impérial ne satisferait pas,* donna des assurances qu'il prendrait des moyens de travailler dans un sens dont le résultat serait une *amnistie sans condition;* et c'est précisément en vertu de ces assurances que l'on fait des exceptions que Sir John ne voulut même pas proposer, parce qu'il savait qu'elles ne donneraient pas satisfaction. L'intérêt du pays veut que l'on termine la difficulté, et on la laisse sans une solution complète ; l'honneur du pays veut que les promesses faites soient accomplies, et on déclare qu'on les sacrifie en partie (1). "

Mais le vote des résolutions par la chambre des communes n'était point encore la promulgation de l'amnistie. Car,— nous l'avons assez entendu dire aux ministres d'Ottawa, — ce n'est pas au gouvernement du Canada, c'est à la Reine qu'il appartient de faire grâce.

Les dépêches de lord Dufferin et de lord Carnarvon.

Après le vote du parlement, avant l'acte définitif de la Reine, le gouvernement McKenzie livre à la publicité " *des dépêches concernant la commutation de la sentence de Lépine et l'amnistie du Nord-Ouest.* " C'étaient deux dépêches, l'une de lord Dufferin, Gouverneur général du Canada, en date du 10 décembre 1874, l'autre du comte Carnarvon, secrétaire d'Etat du gouvernement d'Angleterre pour les colonies, en date du 7 janvier 1875. La seconde était une réponse à la première ; toutes les deux se rapportaient à la concession de l'amnistie, et semblaient avoir la prétention de justifier les résolutions et de préparer la sentence de la Reine qui allait en être l'exécution.

Les deux hommes d'Etat déclaraient, avec les périphrases et

(1) *Encore l'amnistie*, pp. 35-36.

les réticences en usage dans la diplomatie, que le gouvernement d'Angleterre ne pouvait accorder une pleine amnistie, qu'il n'en avait aucune obligation, que Mgr Taché avait outrepassé ses instructions en la promettant sans condition, qu'il avait eu le tort de se considérer comme un *plénipotentiaire* au lieu de se regarder comme un délégué, semblable à ceux qui l'avaient précédé, MM. Thibault, de Salaberry et Donald Smith. Ils alléguaient, à l'appui de leur thèse générale, divers faits, notamment la réserve et la froideur du Gouverneur général en recevant le prélat à Niagara.

Deuxième brochure de Mgr Taché sur l'amnistie.

Mgr Taché crut qu'il devait à son honneur et à la vérité de contredire ces dépêches officielles et de rétablir l'exactitude des faits. Ces documents, dit-il, " me mettent trop directement en cause pour qu'il me soit possible de me taire. Ceux qui ont inséré mon nom dans ces documents et qui ensuite les ont livrés à la publicité, ne peuvent pas trouver mauvais que je m'occupe de ce qu'eux-mêmes m'attribuent. "

Une autre circonstance l'engageait à élever la voix. Un télégramme mensonger, lancé on ne sait par quelle main ni dans quel but, avait répandu la nouvelle que l'Archevêque de Saint-Boniface avait donné son approbation aux considérants et aux résolutions du cabinet MacKenzie. " J'ignore, observe le prélat, si l'on a répandu cette nouvelle pour me forcer à parler ; mais ce qui est certain c'est qu'on m'en a imposé l'obligation, et je veux le faire en toute franchise et liberté. "

Monseigneur de Saint-Boniface se mit au travail dans les derniers jours de février. Huit jours après, il livrait à l'impression l'ouvrage terminé (1). La brochure parut en français et en

---

(1) " Je me propose, écrit-il le 25 février, de préparer la semaine prochaine une autre pièce pour répondre aux singuliers avancés des lords Dufferin et Carnarvon." — Lettre au R. P. Aubert, *Saint-Boniface*, 25 *février* (*jeudi*) 1875. — Archives de la Maison générale des Oblats.

" J'ai cru devoir écrire encore une brochure sur l'amnistie, écrit-il le 9 mars. Je vous en envoie une copie et une anglaise au P. Lestanc. Je n'ai pas cru devoir garder le silence après les assertions de lord Dufferin. Au reste, vous verrez et vous jugerez vous-même." — Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 9 *mars* 1875.

anglais avant le 10 mars; le texte français comprend 42 pages compactes. Elle a pour titre: *Encore l'amnistie,* et est divisée en deux parties: 1° *Réflexions sur la dépêche de lord Dufferin en date du* 10 *décembre* 1874, *et sur la réponse du comte Carnarvon, en date du* 7 *janvier* 1875; 2° *Réflexions sur les Résolutions proposées par l'hon. M. A. MacKenzie à la chambre des communes d'Ottawa au sujet de l'amnistie,* 11 *février* 1875."

"J'avoue, dit-il en commençant la discussion des dépêches, qu'il me répugne extrêmement de traiter la question que j'aborde, au point de vue qui m'est imposé; il me répugne surtout de venir publiquement faire la critique d'une pièce officielle, écrite par Son Excellence le Gouverneur Général. Par goût, comme par conviction, non seulement je respecte l'autorité, mais même je respecte ceux qui en sont revêtus, et ce n'est qu'avec un regret bien vivement senti que je me vois forcé de contredire le Représentant de notre Souveraine. J'ai pourtant la confiance que si le Très Honorable Comte Dufferin veut bien porter la condescendance jusqu'à lire attentivement les pages suivantes, il se convaincra que j'ai le droit de réclamer contre la manière injuste avec laquelle je suis traité. J'ai une trop haute idée des sentiments élevés qui distinguent Son Excellence, pour ne pas croire qu'Elle-même trouvera légitime la défense provoquée par l'attaque. Ces attaques, j'aime à le croire, ne sont pas celles de la malveillance à mon égard, mais elles viennent de trop haut pour que je puisse permettre que l'histoire les enregistre sans un effort de ma part pour les repousser (1)."

Quelques remarques du prélat sur les dépêches des deux comtes.

Mgr Taché reprend une à une les allégations des hommes d'Etat, et montre, avec la dernière évidence, qu'elles s'appuient sur des faits ou des textes mal interprétés et qu'elles sont démenties par l'ensemble des documents, comme par les circonstances et les résultats des négociations.

Nous ne voulons pas analyser les réponses et les raisonnements du grand Archevêque; nous croyons que ce travail n'est point nécessaire pour former le jugement du lecteur. Nous vou-

(1) *Encore l'amnistie*, p. 4.

lons cependant faire trois ou quatre réflexions, qui montrent combien les allégations des deux hommes d'Etat anglais ont fait de peine à l'âme loyale et sensible de celui qui avait rendu en 1870 de si éminents services à la Couronne d'Angleterre et au Canada tout entier.

" Je n'ai jamais demandé l'amnistie, s'écrie-t-il, *en faisant valoir que je me suis rendu à la Rivière-Rouge comme plénipotentiaire.* Je n'ai jamais cru que ma mission ou mes pouvoirs *avaient une nature ou une étendue autres que ceux confiés aux messieurs qui m'avaient précédé.* Je n'ai jamais prétendu que *de moi-même je pouvais promulguer un pardon au nom de la Reine.* Encore moins ai-je cru que je pouvais *effacer motu proprio une condition essentielle dans la promulgation royale* (1)." "Les comte Dufferin et Cameron sont certainement plus en mesure que moi de connaître ce qui peut constitutionnellement engager la Couronne ; mais j'ai droit à ce que Leurs Seigneuries ne m'attribuent pas, pour tirer les conclusions qui leur paraissent convenables, une attitude que je n'ai jamais prise, et des prétentions que je n'ai jamais eues ; et ce, lors même que d'autres commettent cette erreur (2)."

Mais l'amnistie a été réellement promise, promise par le Gouverneur Général, agissant comme représentant de la Reine, comme par les ministres canadiens ; promise dans les documents officiels comme dans les conversations particulières. " Il est vrai, observe-t-il au sujet des conversations particulières, que la dépêche " de lord Dufferin " semble ne vouloir tenir aucun compte des conversations. J'avouerai ingénuement que j'étais trop peu homme d'Etat pour croire que la parole des hommes d'Etat ne signifie rien quand elle n'est point sur le papier. J'ignorais qu'après m'en avoir dit assez pour que lord Lisgar pût m'écrire le 16 février : " Vous êtes *pleinement au courant des vues* de mon gouvernement, " je ne devais tenir aucun compte de toutes ces instructions et explications données de vive voix,

(1) *Encore l'Amnistie*, p. 7.

(2) *Ibid*, p. 24.

et que tout ce qui n'était pas écrit ne devait nécessairement avoir aucun poids (1). "

Les instructions et les promesses avaient été données, prétendaient lord Dufferin et lord Carnarvon, dans l'ignorance de l'exécution de Scott, et n'engageaient plus leurs auteurs, cette mort survenue. Mais, répond l'Archevêque, " si les autorités ne m'avaient donné la direction reçue que parce qu'elles ignoraient ce qui s'était passé à la Rivière-Rouge, pourquoi, en apprenant le déplorable événement de la mort de l'infortuné Scott, ont-elles évité systématiquement de me dire un seul mot qui pût modifier l'impression *qu'on savait* avoir été produite sur moi à Ottawa? Si j'avais eu tort *de donner l'assurance du pardon*, pourquoi, je le répète, lorsque, le 7 mai, je priais officiellement M. Howe d'informer Son Excellence en Conseil, que je continuais de déclarer en public et en particulier que *les intentions des autorités n'étaient point changées à l'article du pardon*, pourquoi ces autorités ne m'avertissaient-elles pas que je m'étais trompé, que les circonstances étaient changées, que la mort de Scott excluait du pardon ceux qui y avaient participé? Loin d'accomplir ce simple acte de justice à mon égard, on me laisse sous la même impression et, comme pour m'encourager à continuer les mêmes promesses, l'hon. secrétaire d'Etat pour les Provinces m'écrit officiellement le 27 mai: " Son Excellence le " Gouverneur Général reconnaît hautement les efforts que vous " avez faits dans l'intérêt de la paix et de la conciliation. " Puis, le 4 juillet, il dit encore: " Je n'ai pas besoin de vous assurer " *que vos efforts aussi zélés que précieux* ont été dûment appré- " ciés... Je compte que vous ne vous sentirez pas disposé à " ralentir vos efforts. " Si ce qui précède ne signifie rien, dans le sens de l'amnistie, il signifie certainement qu'on n'a pas eu à mon égard le degré de bonne foi que j'ai eu, moi, dans toute cette affaire, et qu'on s'est joué de moi indignement (2)."

Les deux hommes d'Etat blâmaient Mgr Taché d'avoir re-

(1) *Encore l'Amnistie*, p. 8.

(2) *Ibid.*, pp. 8-9.

connu le Gouvernement Provisoire et d'avoir fait la promesse d'une complète amnistie. Mais, répond le prélat, " avant mon arrivée à Fort-Garry, le gouvernement de la compagnie de la Baie d'Hudson avait cessé d'exister, le Gouvernement Provisoire avait été consolidé du consentement même de l'hon. William McTavish, ex-gouverneur. Ce Gouvernement Provisoire, qu'on le qualifie comme on voudra, était reconnu par toute la population; le commissaire officiel canadien, pour éviter de plus grands malheurs, avait travaillé à sa consolidation; les délégués officieux, MM. Thibault et de Salaberry, pour les mêmes raisons, en avaient fait autant; pouvais-je, moi, arrivé le dernier *et sans autorité*, me mettre en opposition avec ceux qui m'avaient précédé et à qui j'avais ordre " de prêter mon concours? " Devais-je travailler à une nouvelle révolution? Pouvais-je me renfermer dans une abstention dont la stérilité aurait été encore plus désastreuse que les tentatives violentes faites jusque-là? Au risque de nouvelles complications et contrairement à l'avis de ceux qu'on m'avait dit de consulter, devais-je différer de faire connaître les intentions des autorités qui m'avaient appelé en toute hâte de Rome? Nous n'avions ni télégraphe, ni courrier régulier, ni possibilité d'avoir des réponses d'Ottawa avant six ou sept semaines; le printemps approchait avec le danger d'une invasion de l'étranger. Mon arrivée était attendue comme l'époque définitive des déterminations à prendre. Si les nouvelles que j'apportais étaient de nature à satisfaire ou à donner de légitimes espérances, les délégués devaient partir et aller négocier les arrangements à conclure avec le Canada. Si au contraire, les nouvelles n'étaient pas satisfaisantes, c'en était fait de tout arrangement avec le gouvernement canadien et on prenait les moyens de lui résister énergiquement. Toutes les propriétés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, toutes ses fourrures, marchandises, armes et munitions étaient entre les mains du Gouvernement Provisoire; la population entière pouvait être rançonnée et entraînée *nolens volens* dans une lutte, criminelle sans doute, mais par cela même plus regrettable. Les sauvages avaient une attitude menaçante. Des Féniens et des volontaires

américains sollicitaient la permission de venir prêter main-forte. Il n'y avait pas de temps à perdre. MM. Thibault, McTavish et de Salaberry pensaient comme moi, et bien d'autres pensaient comme nous; avec cela, on prétend que moi, simple messager d'une bonne nouvelle, simple envoyé pour une mission de bienveillance, je devais me taire, je devais cacher le message qui seul pouvait nous sauver de la ruine!... Je ne crois pas qu'il me fût possible d'agir autrement que je ne l'ai fait. Ils sont nombreux et variés les désagréments que cette question d'amnistie m'a attirés; néanmoins, après cinq années de réflexions, je suis plus que jamais convaincu que j'ai fait mon devoir, qu'au lieu d'abuser de la confiance que l'on m'avait témoignée, je suis au contraire entré entièrement dans les vues qu'on m'avait dit être celles du gouvernement impérial, qui voulait faire " épuiser tous les moyens d'explication et de conciliation avant d'en venir à la force. " Comment pouvais-je penser que ces vues étaient changées et que les conditions dont on parle avaient plus de portée qu'on ne m'avait dit, lorsque le 22 mars, Sir F. Rogers écrivait officiellement: " Les troupes ne doivent pas être employées pour imposer la souveraineté du Canada à la population de la Rivière-Rouge, si cette dernière refuse de l'admettre (1). " " Puisqu'on ne pouvait éviter la guerre que par la transmission des promesses qu'on m'avait confiées, j'aurais été grandement répréhensible en ne les transmettant pas. " L'Evêque, en faisant connaître les promesses au Gouvernement Provisoire et à ceux qui avaient pris les armes, fit une œuvre d'humanité en arrêtant la guerre, une œuvre de patriotisme, en amenant l'union pacifique de la colonie d'Assiniboia, de la terre de Rupert et du Nord-Ouest au Canada; il ne mérite donc que des éloges et de la reconnaissance.

Il est vrai, certains militaires lui surent mauvais gré de son œuvre de pacification. " De jeunes officiers de l'armée impériale, dit-il, ont compris mon action dans toute cette affaire; ils m'en ont voulu et ont écrit contre moi, parce qu'ils croyaient

(1) *Encore l'amnistie*, pp. 12-13.

que je leur avais fait perdre l'occasion de tremper la pointe de leur épée dans du sang métis et d'orner leur boutonnière d'un ruban aux couleurs du Nord-Ouest (1). " Mais le pacificateur pouvait-il s'attendre à voir le Gouverneur Général du Canada lui reprocher d'avoir pris les moyens efficaces d'arrêter la résistance de la population de la Rivière-Rouge et de la réunir au Canada. " Ce que dit le comte Dufferin, remarque avec tristesse le prélat, est ce que j'ai lu de plus pénible pour moi. "

Les hommes d'Etat anglais ont toujours tenu à la réputation d'équité, de loyauté et d'honneur. Est-ce de l'honneur de jouir des fruits des négociations de l'Archevêque et de le chicaner sur la manière dont il les a conduites, surtout quand il n'a rien fait que d'après les instructions et avec l'approbation de ses commettants, surtout quand son œuvre de pacification a réparé les fautes de ceux-ci ? " L'histoire dira, s'écrie à bon droit l'apologiste, que j'ai fait tout en mon pouvoir pour prévenir les troubles de la Rivière-Rouge ; que je ne me suis point épargné pour procurer leur apaisement ; qu'après m'être lié en honneur, je me suis attiré mille désagréments plutôt que d'oublier les promesses que j'avais faites. La même voix impartiale de l'histoire pourra aussi dire que l'on n'a pas même reçu avec courtoisie les suggestions que j'ai faites pour prévenir les difficultés que je prévoyais ; qu'on s'est montré envers moi obséquieux et confiant, presque à l'excès, au moment du danger ; qu'on a été très oublieux après la solution paisible, à laquelle on attachait tant de prix (2)." Le beau rôle, avant et après les troubles de la Rivière-Rouge, le beau rôle dans l'affaire de l'amnistie, n'appartient pas aux hommes de la politique, mais à l'Archevêque catholique.

Une réflexion sur la seconde partie de la brochure.

Mgr Taché, dans la seconde partie de la brochure, fait quelques observations sur les considérants et les résolutions proposés à la Chambre des Communes par le cabinet MacKenzie.

Nous nous contenterons d'en reproduire une seule.

(1) *Encore l'amnistie*, pp. 12-13.

(2) *Ibid.*

La promesse authentique d'une amnistie complète, dit-il, est un fait éclatant comme le jour. Pourquoi certains hommes ont-ils douté ou affecté de douter d'un fait manifeste? Pourquoi quelques-uns l'ont-ils même nié? Pourquoi des enquêtes? Pourquoi les trente-sept séances du comité du Nord-Ouest? C'est que les passions politiques sont intervenues et que les intérêts des partis ont pris la place de la justice. " Ceux qui sont habitués à calculer sur l'effervescence populaire se sont dit: " L'oc-" casion est belle pour agiter les passions et soulever les préju-" gés. Reprochons au gouvernement d'avoir fait des promesses. " Mettons-le dans l'impossibilité de les remplir, et nécessaire-" ment nous l'affaiblirons. " Les organes du gouvernement crurent qu'il fallait faire la lutte avec les mêmes armes; les promesses d'amnistie furent niées et pour faire croire ces négations, on épuisa contre la population française de la Rivière-Rouge tout ce que la haine peut inspirer de violence. Ces luttes de partis faussèrent l'opinion publique en certains lieux, au point de lui rendre la vérité inacessible (1). "

On sent dans toutes les pages de cet éloquent plaidoyer une impression de tristesse: l'Archevêque plaide la cause de ses métis devant leurs juges, comme Siéyès celle de Louis XVI devant la Convention, avec la certitude qu'il proteste contre l'injustice, mais que l'injustice va être consommée. Il continue de protester avec énergie, car, dit-il, " poussé par les événements et les hommes à prendre une position éminente dans l'apaisement des troubles du Nord-Ouest, je me trouve dans l'obligation de parler de l'amnistie, tant qu'elle ne sera pas donnée pleine et entière, comme je l'ai comprise. " On le sent ému, on se sent ému avec lui, mais on voit que les revendications de l'équité sont impuissantes à changer les passions politiques.

Proclamation d'une amnistie partielle

Le 23 avril, l'amnistie fut proclamée conformément aux résolutions proposées par le cabinet McKenzie et votées par le parlement: Ambroise Lépine avait à choisir entre 18 mois de prison ou 5 ans d'exil; Louis Riel était banni pour 5 ans; O'Do-

(1) *Encore l'Amnistie*, p. 30.

naghue était purement et simplement exclu de l'amnistie; personne d'autre ne pouvait être poursuivi pour avoir été impliqué dans les troubles de 1869-1870.

A. Lépine préféra faire 18 mois de prison (1); L. Riel dut s'exiler pour 5 ans; O'Donaghue continua de vivre à l'étranger.

Terminons ce long drame qui coûta à Mgr Taché tant de sollicitudes et lui causa tant de chagrin, par ces conclusions générales qui résument les événements.

Conclusions dernières.

1° " La justice élève les nations, mais l'injustice les rabaisse. — ce sont les paroles du grand défenseur de la justice ;— et tout ce qui s'est fait pour retarder ou empêcher l'amnistie promise en 1870, tout ce qui s'est fait en plein parlement en 1875 pour en donner une solution défectueuse, tout cela est entaché *de lâcheté d'un côté et de cruauté de l'autre* (2)."

En effet, " la *cruauté* a remplacé la *lâcheté:* les nouveaux gouvernants ont décrété et assuré la mise hors la loi, l'emprisonnement, la sentence de mort, l'exil pour les chefs, et pour les autres une amnistie, amnistie *partielle* qui avait été offerte et *que nous avions refusée* (3)."

2° Ce sont les Ontariens qui ont rendu vaines les promesses faites par le Gouverneur Général et les ministres canadiens en empêchant par leurs clameurs la proclamation de l'amnistie. Nous aimons à croire que l'esprit de tolérance ne permettrait pas aujourd'hui la répétition d'une conduite aussi peu chrétienne et patriotique, et surtout aussi contraire au *fair play* britannique.

3° Mgr Taché n'a épargné, pendant de longues années, ni les écrits, ni les voyages, ni les sollicitations de toutes sortes pour faire rendre justice aux métis et prévenir leur mécontentement et les troubles qui pouvaient en résulter. Qu'il reçoive à jamais la reconnaissance de tout homme impartial pour la clairvoyance

---

(1) Il sortit de prison le 25 octobre 1876. Voir le *Métis* du 25 octobre 1876.

(2) Lettre de Mgr Taché à l'hon. M. J.-I. Tarte, *Saint-Boniface*, 13 *juillet* 1893. — Dans le *Manitoba* du 19 juillet 1893.

(3) Lettre de Mgr Taché à Mgr Laflèche, 13 mars 1885. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

de ses vues et la constance de son dévouement à ses enfants et à sa race !

Ajoutons ces deux conclusions empruntées à des contemporains.

1° Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, s'écriait au cours des discussions que nous venons de raconter : " C'est en vain que l'on veut maudire l'épée qui a arrêté la marche des voleurs de propriétés et a assuré la reconnaissance légale d'un peuple menacé d'extermination : cette épée ne sera jamais flétrie. "

2° C'est à Mgr Taché que le Canada doit l'annexion pacifique de la province de Manitoba et des territoires de l'Ouest ; c'est à Mgr Taché que le Canada doit l'apaisement des troubles de la Rivière-Rouge en 1870, et en grande partie l'organisation et l'établissement pacifique du nouveau régime politique dans le Manitoba... Et l'histoire de notre pays dira que la récompense de ce grand serviteur de la patrie, pour de si précieux services, a été l'inique persécution du petit peuple dont il était le père (1). "

Hélas ! Cette persécution n'est pas terminée à l'époque où nous en sommes de la vie du prélat ; nous la verrons se poursuivre jusqu'à la fin de sa carrière et verser d'immenses amertumes sur ses dernières années.

---

(1) G. Dugas, *Notice sur Mgr Taché*, dans la *Semaine Religieuse* de Québec, 14 juillet 1894.

CHAPITRE XL

ANNÉE 1875

Demande d'une indemnité.

A la suite de la condamnation de A. Lépine, Mgr Taché se résolut à une demande que nous devons mentionner.

Le 6 septembre 1875, il écrivit de Saint-Boniface à l'hon. R.-W. Scott, secrétaire d'Etat : " Lorsque le gouvernement canadien me pria de venir de Rome pour travailler à la pacification des troubles de la Rivière-Rouge, l'honorable secrétaire d'Etat d'alors me donna officiellement l'assurance que toutes mes dépenses de voyages seraient défrayées par le gouvernement. A mon passage à Ottawa, en février 1870, l'honorable secrétaire d'Etat pour les Provinces me remit une somme de mille piastres ($1000), et m'assura positivement que ce n'était là qu'un acompte et que le gouvernement n'entendait pas que des voyages entrepris et accomplis dans ses propres intérêts et pour son bénéfice dussent être faits à mes frais et dépens. Comme les nombreux et longs voyages que j'ai dû faire depuis février 1870, par suite de la mission officielle qui me fut alors confiée, m'ont nécessairement imposé des dépenses considérables, je prends aujourd'hui la liberté de vous prier de vouloir bien mettre devant l'honorable Conseil Privé, ma réclamation pour une somme de deux mille piastres ($2000) comme balance de déboursés que j'ai faits pour mener à bonne fin l'œuvre qui m'avait été confiée (1)."

L'Archevêque présenta un mémoire pour appuyer sa requête. " L'indemnité que je demande, dit-il, a trait aux dépenses et services suivants, savoir : accomplissement de la mission ci-dessus désignée dont les travaux ont duré depuis le 10 janvier 1870, jusqu'en février 1875, avec et y compris un voyage de Rome à Fort-Garry en 1871, de Fort-Garry à Ottawa, Montréal et Québec pour rencontrer les membres du gouvernement et une

(1) Copie dans les archives de l'archevêché.

course de Montréal à Niagara et retour à Montréal, en compagnie d'un ministre, pour voir Son Excellence le Gouverneur Général. Je n'ai point tenu de comptes de mes propres dépenses, ni de celles que j'ai encourues pour les personnes qui m'ont servi de secrétaires ou de compagnie dans mes voyages, ma demande est pour un *quantum meruit*. Pour toutes ces dépenses et toutes ces démarches, je n'ai reçu, pour moi personnellement, que la modique somme de $1000 que je considère comme absolument insuffisante et tout à fait hors de rapport avec ma position et la nature de la mission dont j'ai été chargé. Je demande qu'on me traite, pécuniairement parlant, comme on aurait traité toute autre personne d'un rang égal à celui que j'occupe. Pour ma propre satisfaction, j'aurais préféré ne rien demander et ne rien recevoir; mon intention était de ne rien demander si les choses eussent tourné comme j'avais droit de m'attendre qu'elles tourneraient; mais, aujourd'hui, comme l'indemnité que je réclame doit aller à soulager des besoins qui ne me sont point personnels, et peut-être à secourir des malheureux qui ont ajouté foi aux paroles que j'étais chargé de leur transmettre, parce que c'était moi qui les leur transmettais, j'ai cru que c'était et je crois que c'est mon devoir de produire cette réclamation qui, juste en elle-même, emprunte aux circonstances un caractère que le gouvernement ne saurait méconnaître (1). "

Le prélat avait écrit en effet dans la dernière page de sa seconde brochure sur l'amnistie: "Je me propose de demander la balance de mes déboursés au gouvernement canadien, afin de pouvoir aider d'autant les familles Riel et Lépine pendant l'exil de leurs chefs (2). "

Le gouvernement fit droit à une demande si juste et paya intégralement à l'Archevêque les $2000.

Mgr Taché s'était remis peu à peu de la fracture survenue à son retour du Bas-Canada; mais ses jambes et même tout son corps demeuraient faibles. Il écrit au P. Aubert le 25 février

(1) Copie dans les archives de l'archevêché.

(2) *Encore l'amnistie*, p. 42.

1875 : " Mon accident du mois d'octobre n'aura pas de conséquence ; mais mon infirmité de deux ans me fatigue et me rend le travail bien difficile (1). " Il écrit à Mgr Grandin le 9 mai suivant : " Mon pied est presque complètement guéri ; je puis aller et venir sans trop de difficulté. Néanmoins je sens que mon autre infirmité ne guérira jamais ; je suis extrêmement faible et incapable de beaucoup de travail (2). " Il écrit au Supérieur général des oblats le 2 août : " Quoique j'aie recouvré l'usage de mes jambes assez pour marcher dans la maison et un peu auprès, néanmoins le principe du mal n'est point disparu et je suis presque habituellement dans un état de faiblesse et de malaise qui me rend le travail extrêmement difficile et souvent même impossible. Cette maladie qui m'enlève l'énergie dont j'aurais tant de besoin, me laisse dans un état, sinon d'indifférence, du moins de nonchalance pénible et préjudiciable. Je vois, je sens les choses, et l'affaissement physique dont je souffre me laisse dans une espèce d'affaissement moral qui nuit au bien que je dois faire (3). "

Cet affaissement cependant n'empêchait point l'énergique prélat de suivre tout le détail des affaires qui lui étaient commises et même de remplir les fonctions sacrées. Le jour de Noël 1874, il officie pontificalement et prêche. " Le bouquet de la fête, écrit un témoin, a été le sermon touchant, instructif, édifiant, prêché par Monseigneur même, avec cette verve, cet accent qui entraîne et convainc, avec ce geste si beau, si énergique, si expressif et si aisé en même temps (4)." Le jour des Rois, il ordonne prêtres dans sa cathédrale MM. Forget Despatis, Samoisette et Saint-Germain (5). Malgré sa faiblesse, l'Archevêque continue de se rendre compte de tout le temporel de son évêché, jusqu'à une douzaine d'œufs pondus dans sa basse-cour ;

(1) Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Archives de la Maison générale des Oblats.

(4) Le *Métis*, nº du 27 décembre 1874. Cette année-là, Mgr Taché défendit qu'il y eût une messe à minuit.

(5) *Ibid.*, nº du 9 janvier 1875.

de tout le spirituel de son église principale et des églises moindres qui en étaient dépendantes, jusqu'à connaître chacun des mariages ou des baptêmes faits à Saint-Boniface, chacun des incidents un peu notables survenus dans la plus humble mission. Dans l'accablement du corps, son esprit ne perdait rien de sa vivacité, ni son cœur rien de ses ardeurs; mais il continuait de pourvoir à tout avec la même prudence et de se donner à tous avec la même tendresse.

Tentation de donner sa démission.

Toutefois il éprouvait quelquefois la tentation de donner sa démission d'archevêque. "Je vous avoue bien naïvement, écrivait-il au Rme P. Fabre, dans la lettre que nous citions plus haut, que si je pouvais me décharger de tout et me confiner dans un coin ou un réduit quelconque, j'en serais bien aise.' Il ne le fit pas, préférant demeurer au poste que la Providence lui avait confié, tant qu'il n'avait pas la certitude qu'elle l'appelait ailleurs. "J'ai été malade, retenu au lit pendant plusieurs mois, presque impotent pendant près de deux ans, écrivait-il un peu plus tard à son ami de Saint-Albert, tenté lui aussi de quitter une charge bien lourde pour sa frêle santé; il m'est venu en pensée de solliciter du repos, de demander au Saint-Siège de me remplacer; aujourd'hui, je ne sais pas si j'aurais bien fait... Dieu sait mieux que nous ce qu'il faut à son œuvre, et puisque nous travaillons pour lui, faisons-le en conformité à sa sainte volonté (1)."

Dans la suite, par esprit de conformité à la volonté de Dieu, Mgr Taché ne se laissa jamais aller à la pensée de renoncer à sa charge pour fuir la peine.

Le 25e anniversaire d'épiscopat ou les noces d'argent.

Il y avait, en 1875, vingt-cinq ans que Mgr Taché avait été nommé évêque et trente ans qu'il était venu à la Rivière-Rouge; c'était, en effet, le 24 juin 1850 que Pie IX l'avait préconisé évêque; c'était le 24 juin 1845 que le petit canot avait quitté Lachine emmenant vers la Rivière-Rouge ses premiers missionnaires oblats.

(1) *Saint-Boniface*, 10 *janvier* 1876. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Ces deux anniversaires, surtout le premier, émurent la ville et le diocèse de Saint-Boniface et même tout le Canada. Le saint évêque de Montréal, Mgr Bourget, admirait plus que tout autre peut-être, l'œuvre catholique et française accomplie par Mgr Taché dans les anciens Pays d'en Haut. Il proposa à ses amis de se joindre à lui pour fêter le grand missionnaire et le grand patriote, et lui offrir, dans cette circonstance, un présent qui lui serait spécialement agréable, de magnifiques orgues pour rehausser le service divin dans sa cathédrale. De toutes parts, les catholiques de la Province de Québec lui adressèrent de chaleureuses adhésions; des listes de souscriptions furent ouvertes et réunirent près de trois mille piastres; les anciens élèves du séminaire de Saint-Hyacinthe se distinguèrent, entre tous, par leur empressement.

On sait qu'au XIXe siècle les Canadiens-Français ont pris saint Jean-Baptiste comme patron de leur nationalité, c'est-à-dire comme le protecteur et le défenseur de leur langue, de leur religion et de leur race contre les orangistes et tous leurs ennemis. Mgr Taché s'était mis en route vers sa patrie adoptive le jour même de la fête du saint; il avait été préconisé évêque dans cette même fête: le patron de la nationalité canadienne-française avait voulu donné ces gages éclatants de son amour pour ses clients dans la fête même qui avait été annoncée comme la source des joies pour le peuple chrétien: *Et in nativitate ejus multi gaudebunt* (1).

Les fidèles et les amis de l'Archevêque de Saint-Boniface choisirent le 24 juin, le jour même de la Nativité de saint Jean-Baptiste, pour fêter le grand pionnier de l'Eglise et de la race française dans le Nord-Ouest de l'Amérique, "l'homme de tous les dévouements à notre sainte religion et à notre chère patrie (2)." Ne venait-il pas d'être le vaincu du fanatisme dans la cause de l'amnistie? Il convenait de l'acclamer dans la fête nationale.

(1) Luc, I, 14.

(2) La *Minerve*, "Une voix du Canada à la rivière Rouge."

Le 24 juin 1875, la cathédrale de Saint-Boniface avait en quelque sorte disparu sous les draperies, la verdure et les inscriptions ; de nombreux arcs de triomphe ornaient les rues ; toutes les maisons étaient pavoisées. Mgr de Montréal avait envoyé un de ses chanoines, M. Hicks et un des plus méritants de son clergé, M. Poulin, ancien curé de Ste-Philomène, pour le représenter à Saint-Boniface et offrir les orgues en son nom et au nom de toute la province de Québec. Les Oblats du Bas-Canada avaient envoyé deux députés, le P. Antoine, provincial et le P. Lebret.

La cérémonie principale dans toute fête religieuse est la célébration de la sainte messe. Avant l'auguste sacrifice, les membres de la société de Saint-Jean-Baptiste se rendirent en procession à la demeure de leur président, M. Dubuc, et, avec lui, conduisirent en grande pompe l'Archevêque et tout son clergé du palais à la cathédrale. Pendant la sainte messe, les envoyés de Monseigneur de Montréal présentèrent les orgues à l'Archevêque de Saint-Boniface. “ Les deux anniversaires que nous célébrons en ce jour, dans l'allégresse de notre fête nationale, lui dit M. Poulin, ont une voix et une expression que le cœur saisit parfaitement. Mais, Monseigneur, vos frères, vos amis et vos admirateurs du Canada ont voulu qu'en ce jour ces sentiments fussent traduits par la voix puissante de l'orgue qui rend si bien le mouvement de l'âme et le langage du cœur. Ils ont voulu, de plus, qu'il fût comme un monument qui, en rappelant la célébration de deux époques mémorables de votre vie, redirait toujours l'affection, le dévouement que Votre Grâce a su inspirer à vos frères du Canada. Veuillez bien, Monseigneur, accepter et bénir cet orgue que je vous présente en leur nom, afin qu'il puisse nous aider à chanter en ce jour et dans la suite les louanges du Dieu qui, par les sacrifices, vous fit grand devant lui et devant les hommes, et le remercier de vous avoir donné la force du grand saint Jean-Baptiste pour dire aux grands qu'il n'est pas permis d'aller contre l'honneur, la justice et la vérité. ”

Mgr Taché procéda à la bénédiction de l'orgue, “ lequel incontinent éclata comme un tonnerre en répondant *Amen* à la bénédiction. ”

Puis le P. Antoine émut tout l'auditoire en exprimant dans un langage tout biblique l'émotion de tous par le simple commentaire de ces paroles des saints Livres appliquées au héros de la fête: "Tout Israël et Juda aimaient David, car c'était lui qui engageait le combat et qui marchait à la tête de l'armée (1)."

Tous les groupes de la population tinrent à se présenter devant leur pasteur et à lui exprimer, dans des adresses pleines de simplicité et de tendresse, leur reconnaissance et leur admiration; les Oblats de Marie Immaculée, les premiers, par la bouche du P. Lacombe; le clergé du diocèse, par l'intermédiaire de M. Dugas, curé de la cathédrale; les hommes de Saint-Boniface, par l'organe de M. Dubuc; les dames de Saint-Boniface, par la bouche de Madame Ambroise Lépine; les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul; les officiers catholiques de la troupe; etc., etc. M. Dugas lui dit: "En voyant tout ce qui s'est fait pour l'avancement de la religion dans ce pays de la Rivière-Rouge et du Nord-Ouest depuis le commencement de votre épiscopat, nous serions tentés de croire que nous nous trompons et qu'au lieu de célébrer des noces d'argent, nous devrions fêter des noces d'or." M. Dubuc: "Pendant ces 25 années, la sollicitude de ce dévoué pasteur s'est étendue, toujours empressée, à chacune et à la plus petite des brebis de son bien aimé troupeau... Lorsque quelque calamité s'appesantissait sur nous, nous trouvions partout la main bienfaitrice de cet infatigable pasteur, encourageant les uns, secourant les autres, donnant des consolations à tous, allant exposer notre détresse à nos frères du Bas-Canada, et demander leur assistance qui ne lui fut jamais refusée. Sous le rapport de l'éducation, que ne lui devons-nous pas? Si aujourd'hui beaucoup de citoyens arrivés à l'âge mûr, et presque toute la génération nouvelle, ont l'avantage de posséder une éducation qui leur est d'une si grande utilité, à qui en revient le mérite?... Quant à l'incalculable somme de bien opérée dans les âmes pendant les 25 ans d'apos-

---

(1) *Omnis Israël et Juda diligebat David, ipse enim ingrediebatur et egrediebatur ante eos.* I Reg., XVIII, 16.

tolat de ce prélat dévoué, il ne nous appartient pas de le dire. Celui qui tient compte d'un verre d'eau donné en son nom est seul en état de l'apprécier. "

Toutes ces adresses étaient accompagnées de beaux présents, la plupart allégoriques. Le clergé lui présenta un lustre. " Afin de rappeler le bienfait de votre épiscopat, qui pendant ces 25 années a brillé comme une éclatante lumière sur cette terre lointaine, lui dit M. Dugas, nous avons voulu suspendre ce lustre à la voûte de votre cathédrale, comme un perpétuel souvenir de notre reconnaissance envers le ciel pour vous avoir placé sur le chandelier de l'Eglise de Saint-Boniface. "

Les Oblats lui offrirent une pendule avec un globe de rotation diurne, pour lui dire que " le globe avec ses mouvements ne pourra jamais changer les mouvements de leurs cœurs, toujours dirigés vers un frère vénéré et affectionné. "

Le P. Simonet (1), de Pembina, lui présenta un oranger de son jardin, avec une pièce de vers qui en expliquait le symbolisme :

Ce petit orphelin des bords de l'Océan
Nourrit des prétentions, en se croyant modeste...
Il se croit un héros d'avoir pu sans mourir
Braver dans Pembina les fureurs déchaînées
D'un hiver plus fougueux qu'en bien d'autres années.
Vingt-cinq feuilles aussi, son ouvrage d'un an,
Lui disent qu'il vivra vingt fois tout autant,
Et sans doute pour assister encore
Aux belles noces d'or dont ce jour est l'aurore.

Le capitaine Taschereau, les lieutenants De Cazes et Martineau lui offrirent un magnifique encrier en forme de canot ; un groupe d'habitants, une voiture d'hiver. Il reçut plusieurs bourses garnies d'or, une petite barque lestée d'or, divers tableaux, des ouvrages de broderie, etc.

Toutes les maisons d'éducation donnèrent des séances en l'honneur de l'Archevêque : l'Orphelinat, le Pensionnat, le Collège, l'Académie Sainte-Marie. Ces séances se prolongèrent les jours suivants à Saint-Vital et à Saint-Norbert, où le prélat se rendit

---

(1) Aujourd'hui (1904), missionnaire à la " Pointe bleue", dans le diocèse de Chicoutimi.

avec une élite d'invités, à la Baie Saint-Paul, à Saint-François-Xavier. A Saint-Vital, un dialogue de circonstance entre de petits Montagnais fit couler les larmes de l'ancien missionnaire de l'Ile-à-la-Crosse. " Je suis enfant, disait l'un, mon père est déjà vieux, souvent il m'a dit qu'il avait été baptisé par le Père Taché; qu'ensuite ce Père Taché, jeune la première fois qu'il était venu à la maison des Trembles (l'Ile-à-la-Crosse), était devenu le Grand Priant (l'Evêque), que c'était encore lui qui avait donné le Pain de la Prière (l'Eucharistie) et l'onction qui fait le cœur fort (la Confirmation). Mon père me disait souvent cela et chaque fois que ma mère l'entendait, elle disait : Moi aussi, je sais cela ; elle pleurait et disait : Il était si bon le Père Taché, il était si bon le Grand Priant. Aussi quand mon père et ma mère ont entendu dire que c'était maintenant, dans ce jour, un grand jour de fête pour celui que nous sentons être notre Père, ils m'ont dit : Va, toi aussi, vers les enfants de la Rivière-Rouge et si tu ne sais pas parler comme eux, tu diras pour nous et pour nos parents : *Dipi n'otpa enli* (celui-ci est notre Père)."
" Ma grand'mère, qui est allée dans la terre des vivants, disait un autre enfant sauvage, me disait avant de mourir : Enfant, écoute-moi : il y a trente ans, nous étions bien malheureux, nous autres femmes, nous marchions sur le chemin de la vie gémissant et pleurant, courbées sous le poids d'une puissance tyrannique qui se jouait de notre existence, quand tout à coup l'homme de la prière est arrivé. Son apparition au milieu de nos forêts fut pour nous, pauvres enfants des bois, comme l'aurore d'un jour sans fin. Moi, je m'en vais maintenant dans la maison du Grand Esprit ; toi, enfant, tu restes : si, dans ta vie, tu rencontres le Grand Priant qui m'a donné le Pain de la prière, dis-lui : " Grand Priant, tes souffrances, tes privations,
" tes travaux ont ouvert le ciel à nos parents et à beaucoup de
" nos pareils. Ton cœur était si bon, ta parole si douce, ton âme
" si compatissante, tu appelais ton frère l'enfant du désert et
" tu appelais aussi ta sœur ma fille, celle qui jusqu'alors n'avait
" été qu'une vile esclave. Aussi le Grand Esprit, que tu nous
" disais être notre Père à tous, entend souvent pour toi notre

" prière. Il te comblera de bien et il te couronnera de gloire. Ainsi parlait ma grand'mère avant de s'endormir du sommeil des justes, et ce Grand Priant, je viens le voir : c'est l'Ange protecteur du Nord-Ouest (1). "

Les cérémonies officielles de nos temps sont froides, car le cœur en est absent. La fête du 24 juin 1875 fut toute de chaleur et de vie, parce que les sentiments abondaient dans toutes les poitrines et débordaient sur les visages, dans les paroles et partout. Tous, grands et petits, habitués à vivre auprès du prélat ou ordinairement éloignés, l'entourèrent en ce jour d'une reconnaissance et d'une tendresse toutes parfumées d'admiration et faisant irruption au dehors dans une expression aussi simple que véhémente : le cœur de l'Archevêque éprouva des jouissances qui ne seront dépassées que par celles de la vie future, alors que l'ouvrier de Dieu sera rassasié du fruit de ses mains ; tous les enfants du prélat trouvèrent en honorant leur père, des consolations semblables à celles des élus quand ils chanteront éternellement les miséricordes de Dieu sur eux. " La journée du 24 juin 1875 restera célèbre, disait le journal de Saint-Boniface : elle éternisera dans les cœurs ses touchants et pieux souvenirs. Nos compatriotes n'étaient pas seulement conviés à se grouper autour du drapeau national, à célébrer les joies de la patrie, à évoquer la douce mémoire d'ancêtres intrépides, ou à cimenter une union plus étroite encore. Non, il se mêlait à tous ces sentiments, pour les épurer davantage et les fortifier, une belle et noble pensée. Empruntée à la religion, cette pensée nous sollicitait à la reconnaissance : elle nous demandait un témoignage solennel, une expression publique de notre admiration et de notre attachement pour un saint missionnaire, un éminent prélat et un grand citoyen. Trente années d'un travail héroïque, d'un renoncement complet, d'une abnégation sublime, de la-

---

(1) Les principales circonstances de la fête du 24 juin 1875 ont été imprimées dans une brochure spéciale : " Vingt-cinquième anniversaire de l'épiscopat de S. G. Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface." C'est là que nous avons puisé le court résumé que nous venons d'en faire. On peut voir les récits du *Métis*, 10 juin, 17 juin, 26 juin, 3 juillet, 8 juillet 1875.

beurs incessants et de services signalés, rendus à la foi et à la nationalité; et vingt-cinq années d'un épiscopat fécond: voilà ce que les enfants d'un père dévoué avaient aussi à chanter. Amenés par ce double sentiment d'amour et de patriotisme, les catholiques et les Français de ces pays ont traduit leur allégresse d'une manière éclatante. Ils ont prouvé à leur pasteur bien-aimé, celui dont l'existence toute entière n'a été qu'une longue immolation, leur attachement profond et leur vénération (1)."

Mgr Grandin apprit quelque temps après les solennités du 24 juin; il se réjouit des hommages rendus à celui qui les méritait si bien; mais il s'affligea de n'y avoir pu prendre aucune part, pas même par l'envoi d'un délégué et il en exprima ses regrets à son vénérable métropolitain. "Ce n'est pas la peine, cher seigneur, lui répond Mgr Taché, de vous affliger à l'occasion du 24 juin. Personne, je crois, n'avait prévu que la démonstration prendrait les proportions qu'elle a eues; c'est ce qui explique pourquoi vous n'en avez pas été informé. C'est Monseigneur de Montréal qui a fait la chose en envoyant MM. Hicks et Poulin pour accompagner le magnifique orgue. Le reste ensuite s'est groupé alentour sans avoir été préparé (2)."

Ravages des sauterelles, 1875.

Ces joies très pures du pasteur et des brebis furent troublées par de nouveaux ravages des sauterelles. Elles s'abattirent sur tout le pays et firent plus de dégâts encore que les années précédentes.

Mgr Taché, à la demande de ses prêtres et du gouvernement lui-même, ordonna des prières dans toutes les églises. Le lundi, 2 août, fête de Notre-Dame de la Portiuncule, "il y eut, dans toutes les paroisses catholiques, grand'messe dans la matinée, avec sermon de circonstance et, dans l'après-midi, offices religieux: la foule, vêtue comme les dimanches et recueillie se mit partout en prières comme en un jour de fête solennelle (3)."

(1) Le *Métis*, n° du 26 juin 1875.

(2) *Saint-Boniface, 6 novembre* 1875. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Le *Métis*, n° du 5 août 1875.

Les magasins étaient fermés: tout travail était suspendu. "Il en a été de même, nous dit-on, rapporte le Métis, chez les protestants des divers cultes (1)."

Il plut à Dieu d'exaucer des prières si ferventes: les sauterelles disparurent et ne sont pas revenues depuis ce temps-là.

Mais elles laissèrent, après cette dernière dévastation, un vrai désert derrière elles. "Pas de récoltes, écrit un témoin oculaire, à peine de bétail, plus de ressources, et surtout pas un grain de semence pour le printemps de 1876: ajoutez à cela le découragement chez un grand nombre, et l'on se fera une idée du tableau effrayant qui s'offre en ce moment dans notre province (2)."

Le gouvernement fédéral se porta, avec un empressement bien charitable, au soulagement de la population. Le Ministre de l'agriculture, M. Letellier de Saint-Juste voulut visiter lui-même aussitôt la province et se rendre un compte exact de l'étendue des ravages. A la suite de son voyage et dès l'automne, il expédia "1433 sacs de blé, 600 sacs de farine, 487 quarts de lard, 389 sacs d'orge et 167 sacs d'avoine (3)." Le gouvernement fit, au cours de l'hiver des envois plus considérables encore (4).

M. J.-E. Têtu, petit-cousin de Mgr Taché par sa mère, homme singulièrement cher à tous les colons pour son incomparable dévouement, fut chargé de la surveillance générale. Un comité central, sous la présidence de Mgr Taché, fut établi au chef-lieu de la province et plusieurs comités particuliers dans diverses places pour la distribution des secours. Le grain et les denrées étaient vendus aux habitants à un taux modéré et avec de grandes facilités pour le paiement (5).

---

(1) Le *Métis*, n° du 28 août 1875.

(2) Le *Métis*, n° du 15 novembre 1875.

(3) Le *Métis*, n° du 28 octobre 1875.

(4) Le *Métis*, n° du 29 décembre 1875.

(5) Le gouvernement prêta aux colons à 6 % avec hypothèque sur leurs terres. Ces hypothèques furent au nombre de 3,800, représentant un capital de $83,984. En 1885, 1,184 hypothèques avaient été payées pour un montant de $36,000. Il en restait à payer 2,600 pour la valeur de $48,329. Des pétitions furent alors adressées au gouvernement pour le prier d'abandonner ces créances.

Nonobstant l'affliction publique, l'église de Saint-Boniface et toutes les paroisses rattachées à cette église principale, continuaient leurs lents développements sous la direction sage et dévouée de leur pontife.

Prédominance de la race protestante.

Les deux sections de la population étaient à peu près en nombre égal lors de l'entrée du pays dans la confédération canadienne. Mais le nombre des immigrants protestants a été chaque année plus grand que celui des catholiques. L'ancien équilibre se trouve rompu, au profit de la majorité protestante anglaise contre la minorité catholique française. Les circonscriptions électorales continuent d'être au nombre de 24; mais, d'après une loi passée l'année précédente, 14 sont anglaises et 10 françaises. Le Bureau d'Education comprend 12 membres protestants et 9 catholiques (1).

Il est à craindre que cette inégalité aille en augmentant; car il arrive chaque année des multitudes de colons protestants. Le cœur de l'Archevêque se serre souvent avec angoisse. " Hélas! s'écrie-t-il tristement, nous avons bien besoin de force et d'énergie. Nous sommes débordés de toutes parts par des hommes qui ont la force, l'énergie, le nombre et la haine au cœur (2). " " Il y a dans le protestant, dit-il souvent dans l'intimité, un fonds de fanatisme qui se réveille aisément et peut produire les plus funestes effets. Le nombre est tout dans les régimes parlementaires: que deviendrons-nous quand nous ne compterons plus? "

Préoccupations de l'Archevêque pour la colonisation catholique.

Aussi la constante préoccupation de l'Archevêque à l'époque où nous sommes, est de sauver son peuple du naufrage en opposant une immigration catholique à l'immigration protestante. Nous l'avons vu aller deux fois l'année précédente dans la province de Québec; chaque fois, il a fait d'innombrables appels

(1) Les neuf catholiques nommés en 1875, d'après la nouvelle loi, sont : l'Archevêque, le P. Lacombe, le Rév. M. George Dugas, le P. Allard, le P. Lavoie, A. McKay, F. Chénier, Pierre Delorme, Elie Tassé. — Voir le *Métis*, n° du 14 octobre 1875.

(2) Lettre au R. P. Lacombe, *Saint-Boniface*, 8 *avril* 1876. — Collection du R. P. Lacombe.

aux colons catholiques. Il y laisse le P. Lacombe qui dépense à l'œuvre sainte toutes les ressources de sa riche nature et des dons qu'il a reçus du Saint-Esprit. " Travaillez le corps des gens d'Ottawa pour faire favoriser l'immigration, lui dit-il, et tenez-moi au courant (1). " " *L'émigration, l'éducation,* lui dit-il encore, voilà les deux objets de votre voyage (2)." " Si votre santé vous le permet, ajoute-t-il, vous ferez bien d'aller voir les Canadiens de l'entrée des Etats-Uuis."

Le bon Dieu suscita des hommes de cœur, M. Monty, M. Ch. Lalime, M. Têtu, petit-cousin de Mgr Taché, qui déployèrent le plus grand zèle pour conserver à la race française et à la religion catholique une large place dans l'Ouest.

Monseigneur de Saint-Boniface rédigea une circulaire destinée à tous les curés et qu'il laissa au P. Lacombe pour être la formule et l'appui de sa pacifique campagne (3). En voici les débuts : " Monsieur, connaissant la sympathie de nos compatriotes pour les Métis de Manitoba, je prends la liberté, avec la permission de l'Ordinaire du diocèse, de vous suggérer le moyen le plus efficace de venir en aide à une population qui semble devoir être bientôt noyée par un flot d'émigration hostile. Ce moyen est que dans chaque paroisse du Bas-Canada on assure et facilite au besoin l'émigration d'une ou de deux familles vers la province de Manitoba. Ce projet, dont l'exécution ne pourrait être onéreuse pour personne, assurerait à la province de Manitoba une population catholique capable de soutenir ses droits, et ménagerait à la province de Québec une alliée qui, à un moment donné, pourrait payer largement la dette de reconnaissance contractée par l'adoption d'une mesure si propre à attirer l'attention des hommes qui ne sauraient être indifférents au danger d'absorption dont nous sommes menacés." L'Archevêque exposait ensuite brièvement les avan-

(1) *Saint-Boniface*, 4 *février* 1875.

(2) *Saint-Boniface*, 16 *mars* 1875.

(3) L'original, écrit de la main de Mgr Taché, est aujourd'hui encore entre les mains du R. P. Lacombe.

tages qu'offrait le Manitoba aux colons, notamment la facilité de prendre des lots gratuits, dans un pays dont " le sol est très riche, " " de trouver des terres prêtes à recevoir de suite la charrue, " d'assurer à " tous les membres d'une nombreuse famille le bienfait de devenir propriétaires de bonnes et vastes terres, avec un petit capital. " " J'ai la confiance, Monsieur, concluait-il, que vous ne repousserez pas, sans examen ni sans effort pour obtenir sa réalisation, un projet qui me paraît aujourd'hui le seul moyen de soutenir le catholicisme dans une région découverte par nos pères et arrosée par les sueurs de nos dévoués missionnaires. Pour assurer le succès du projet en question, il vaudrait mieux qu'il ne fût pas livré à la publicité des journaux. D'un autre côté, j'ai la certitude que vous voudrez bien le recommander aux ferventes prières des fidèles confiés à vos soins, ainsi que celui qui prend la liberté de tracer ces lignes... "

Développement des paroisses.

Les efforts de l'Archevêque de Saint-Boniface, du P. Lacombe et de ses autres missionnaires de la colonisation, furent bénis de Dieu. Les églises de l'Ouest déjà établies continuèrent à se développer; de nouvelles églises surgirent: la race catholique française, loin de disparaître, prit de continuels accroissements.

Nous avons vu M. Fillion s'établir à Sainte-Agathe en octobre 1874 et M. Samoisette, son compagnon du " presbytère jaune ", ordonné prêtre le 6 janvier 1875, passer les mois rigoureux à Saint-Boniface et revenir au mois d'avril pour aider son ami.

Commencement de Saint-Pierre et de St-Jean-Baptiste.

Les deux prêtres avaient la charge non seulement des habitants de Sainte-Agathe, mais des métis et des colons disséminés jusqu'à la frontière américaine.

Les années précédentes, plusieurs familles métisses de Saint-Vital et de Saint-Norbert, Nault, Tourond, Vermette, Marcel Roy, Martin Jérôme, s'étaient établies sur les bords de la Rivière-aux-Rats, où nous avons vu en 1870 M. Ritchot et MM. Dubuc et Royal choisir un terrain pour l'église et donner à la mission projetée le nom de Saint-Pierre, à 15 milles de Sainte-Agathe. D'autres familles métisses, la plupart de Saint-

Norbert, Antoine, Joseph, Roger et Louis Vandal, frères, Jean-B. Vandal, leur cousin, Prosper Ducharme, Amable Beaudry, Daniel Branconnier, s'étaient établies à la Rivière-aux-Prunes, où, deux ans plus tard, Mgr Taché érigera une paroisse sous le vocable de saint Jean-Baptiste, à 23 milles de Sainte-Agathe.

Durant l'hiver, M. Fillion visita Saint-Pierre deux fois, dans la semaine, emportant sa chapelle avec lui; il fit aussi quelques visites aux métis de la Rivière-aux-Prunes. Depuis le retour de M. Samoisette à Sainte-Agathe, les deux missions furent visitées bien régulièrement, tous les 15 jours: l'un des deux prêtres, le plus souvent M. Fillion, qui avait une plus robuste santé, se rendait, chaque dimanche, à Saint-Pierre et à la Rivière-aux-Prunes alternativement.

Bientôt, des Canadiens-Français vinrent se joindre aux métis dans les deux places, d'abord à la Rivière-aux-Prunes, un peu plus tard à la Rivière-aux-Rats.

M. Monty avait été envoyé en 1873 par des Canadiens-Français originaires de Sorel et établis à Fall River, pour étudier le Manitoba. Il fit un rapport très favorable. A la suite de ce rapport, et sur les instances du P. Lacombe, un certain nombre d'entre eux, auxquels d'autres se joignirent, se décidèrent à venir passer l'été de 1875 au Manitoba pour juger par eux-mêmes des ressources du pays.

Les premiers colons canadiens-français à la Rivière-aux-Prunes

Ils se rendaient de Saint-Boniface à Pembina quand ils rencontrèrent à la Rivière-aux-Prunes les métis qui y étaient établis. Ceux-ci les engagèrent à acheter des terres en cette région et les employèrent même à leur service pendant quelque temps. Plusieurs hésitaient encore à se fixer au Manitoba et se mirent en route pour retourner à Fall River. En passant à Saint-Boniface, ils allèrent voir Mgr Taché, et "l'un d'eux, Louis Marcil, aujourd'hui établi à Sainte-Elisabeth, a raconté que le saint Archevêque versa des larmes en les priant de ne pas abandonner le pays définitivement (1)." Ils revinrent en effet, et s'établirent sur les bords de la rivière Rouge.

---

(1) *Les Cloches de Saint-Boniface*, août 1901, vol. I, p. 248.

La paroisse de Sainte-Marie de Winnipeg se développait avec toute la ville. Le P. Lacombe en avait été nommé curé en 1874. Il avait alors avec lui le P. Baudin. Ste-Marie de Winnipeg.

Les Oblats de Sainte-Marie habitaient, nous l'avons dit, dans une maison qui servait d'église; ils desservaient tous les catholiques de Winnipeg et avaient la direction des Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie. En 1875, les recettes ordinaires s'élevèrent à $2444.91. En outre un bazar de charité tenu sous la direction de Mme MacKearney, produisit $1200. "Comme le nombre des catholiques augmente, écrit Mgr Taché, on peut attendre un accroissement des recettes plutôt qu'une diminution (1)."

"Depuis la venue des Oblats dans les lointaines missions du Nord-Ouest, la Congrégation n'avait point d'établissement en son nom propre: les Oblats, de concert avec l'évêque, avaient toujours travaillé au progrès de ces missions difficiles, sans s'occuper d'acquérir pour la Congrégation aucune propriété: ils vivaient en commun avec le vicaire sur l'allocation que la Propagation de la Foi faisait au diocèse de Saint-Boniface (2)." En 1875, l'établissement paroissial de Sainte-Marie fut passé par Mgr Taché à la Congrégation des Oblats, reconnue déjà auparavant par le gouvernement local comme corporation civile; un règlement du Supérieur général des Oblats, en date du 3 mai de cette année-là, constitua la maison de Sainte-Marie comme maison principale des Oblats en ce pays, et lui soumit les résidences de Saint-Charles, de Saint-Laurent et de Saint-Florent (3).

La paroisse de Sainte-Marie comprenait alors "à peu près un millier de catholiques, sur une population de près de sept mille âmes que renfermait la ville." "Notre genre de ministère ici, écrit le P. Lacombe, est à peu près le même qu'on exerce dans toutes les villes qui naissent et qui sont formées par un person-

---

(1) Lettre au P. Aubert, 3 août 1875. — Archives de la Maison générale.

(2) Lettre du P. Lacombe au Rme P. Fabre, *Winnipeg, 24 décembre* 1877. — Dans les *Missions de la Cong. des Oblats de M. I.*, t. XVI, p. 166.

(3) *Ibid.*

nel d'émigrants de différentes nationalités, avec la diversité des croyances religieuses. Le pasteur doit courir après la brebis égarée et la ramener péniblement au bercail. Le *compelle intrare* a ici son application dans toute la force du terme. Que de gens, catholiques seulement de nom, nous arrivent de tous côtés pour faire fortune et se cachent de nom pour n'être pas troublés par nos invitations! Et puis, combien d'autres qui ne font que passer et repasser en cherchant un emploi, soit dans les travaux des chemins de fer, soit ailleurs (1)!"

Travaux à la cathédrale, 1875.

Les Oblats ne sont pas seulement les pasteurs de cette population; ils sont les instituteurs de l'enfance. C'est l'un d'eux qui ouvre et tient pendant plusieurs années la première école catholique des garçons à Winnipeg.

La cathédrale, depuis sa construction, "n'avait que les quatre murs en pierre, avec le toit et les bancs. Les colonnes n'étaient encore que de longues poutres équarries (2)."

Le Rév. M. Trudel, ancien curé de Saint-Isidore comté de Laprairie, visitant Mgr Taché au mois de juin, lui offrit mille piastres pour l'achèvement de sa cathédrale, mais à la condition que son peuple en donnerait autant. Des aumônes avaient été recueillies déjà les années précédentes, $980 en 1872 (3), $826 en 1873 (4), $785 en 1874 (5). De nouvelles souscriptions furent ouvertes. On arriva à un total de $4.696 (6).

Mgr fit achever la maison de Dieu à l'intérieur, recouvrir les colonnes, dresser une tribune au fond de la nef, commencer les boiseries. Les dépenses s'élevaient au mois de septembre 1875, à $5.200 (7). "Les travaux de la cathédrale, écrivait à cette date le journal français de la province, sont presque terminés; il ne reste que quelques boiseries à exécuter. Le coup d'œil gé-

(1) Lettre du P. Lacombe au Rme Père Fabre, *Ibid.*, p. 167.
(2) *Mémoire* de l'hon. juge Dubuc.
(3) Le *Métis*, n° du 1er août 1874.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*

néral est très beau, et notre population doit être fière de ce monument religieux (1)." Il ajoute : "Notre magnifique orgue fait l'admiration de tous et ses délicieuses symphonies rehaussent beaucoup l'éclat des cérémonies. Nos amis de Québec et d'ailleurs qui ont contribué à l'achat de ce superbe monument, lequel complète, pour ainsi dire, notre cathédrale, se sont acquis des droits à la reconnaissance éternelle de la population (2)."

Le 25 septembre, Mgr Taché bénit à la Baie Saint-Paul une nouvelle église, construite pendant l'été par le dévoué curé, M. Saint-Pierre (3). Puis il se rendit à Saint-Laurent, où les Pères avaient béni le 20 juin précédent une belle église de 60 pieds, et où le P. Lacombe venait de prêcher une retraite suivie avec un empressement extraordinaire. Le dimanche, 26 septembre, l'Archevêque confirma 12 personnes, après avoir fait une instruction en français sur le sacrement qu'il allait conférer. Le même jour, dans l'après-midi, il parla en cris, contre l'abus des boissons enivrantes. A la suite de ce dernier sermon, 73 hommes et 65 femmes prirent l'engagement de s'abstenir de tout ce qui enivre (4). Le F. Mulvihill tenait à Saint-Laurent une école très florissante, fréquentée par 50 enfants, "généralement très intelligents et faisant des progrès rapides (5) ;" le P. MacCarthy avait ouvert depuis quelques mois un autre école à la Pointe-de-Chênes. Mgr Taché encouragea ces généreux missionnaires, devenus humbles instituteurs d'enfants métis et sauvages (6). Visite du diocèse.

L'évêque se doit avant tout à l'église dont il porte le titre, l'église principale à laquelle toutes les autres sont rattachées et dont il est d'abord le chef et l'époux. Mgr Taché eut toujours Retraite jubilaire de 1875.

(1) Le *Métis*, n° du 2 septembre 1875.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre du R. P. Camper au R. P. Martinet, *Saint-Laurent*, 12 *avril* 1876. — Dans les *Missions de la Congrégation des Oblats de M. I.*, t. XV, p. 281. — Cette église avait 32 x 74. — Le *Métis*, n° du 30 septembre 1875.

(4) *Ibid*, p. 282.

(5) *Ibid*, p. 287.

(6) *Ibid*, p. 288.

des prédilections et un dévouement de faveur, si l'on peut ainsi parler, pour son église de Saint-Boniface.

Ses premières attentions étaient toujours pour ses prêtres, ses coopérateurs et ses aides dans la sanctification de son église, qu'il voulait saints, qu'il instruisait et dirigeait en détail, qu'il réjouissait sans cesse par les saillies d'une bonne humeur intarissable.

Il suivait avec la même charité ses chères Sœurs Grises, la portion la plus noble de son troupeau après ses prêtres, les épouses du Roi des rois, les maîtresses de l'enfance et les mères de tous les malheureux. La communauté des Sœurs Grises eut la douleur de voir mourir, le 21 octobre, la Sœur Wittmann, venue à la Rivière-Rouge 30 ans auparavant dans le canot même qui avait amené le F. Taché. Mgr Taché répandit des larmes sur cette Sœur, vénérée de tous les habitants, voulut faire lui-même la levée du corps, chanter la messe et faire l'absoute.

L'Archevêque embrassait tout son peuple dans la plus tendre charité.

L'année 1875 ramenait le grand jubilé qui s'accorde dans l'Eglise, à chaque quart de siècle. Mgr Taché voulut que ce saint temps produisît un renouvellement de la foi et de la piété dans ses ouailles. Il publia une lettre pastorale datée du jour de la Pentecôte, 16 mai 1875, pour exhorter tous les fidèles, dans les termes les plus pressants, à profiter des grâces de " l'année sainte (1). " Il engagea tous les curés et les missionnaires à fixer un temps spécial pour les exercices de piété, la réception des sacrements et l'accomplissement des œuvres prescrites. Lui-même ordonna qu'à Saint-Boniface il y eût une retraite préparatoire à la fête de Noël, en sorte que cette année-là la grâce du jubilé s'unît aux grâces de Noël pour faire naître le Sauveur dans toutes les âmes de son Eglise principale.

---

(1) Mandement de Mgr Alex. Taché, archevêque de Saint-Boniface, publiant l'encyclique de N. S. P. le Pape Pie IX, concernant le jubilé. —Imprimerie du *Métis*, 1875.

Cette retraite produisit les fruits les plus abondants non seulement pour Saint-Boniface, mais encore pour la jeune cité de Winnipeg.

Nous laissons la parole à l'un des retraitants, ami intime et fils spirituel du grand Archevêque, ouvert par sa haute intelligence et sa foi patriarcale à toutes les émotions de l'éloquence du Saint-Esprit. " La retraite dura une semaine. Monseigneur prêcha lui-même : il donnait deux sermons par jour, un le matin, l'autre le soir. Dans son allocution d'ouverture, il fut éloquent comme d'habitude. Dans le second discours, dans le troisième, il entra davantage dans son sujet, s'échauffa et devint plus intéressant. Il en fut de même dans les sermons suivants : chacun fut supérieur au précédent : ce fut, jusqu'à la fin, une gradation ascendante vraiment étonnante. Nous en étions tous émerveillés. Il traitait pourtant les sujets ordinaires des retraites : le péché, la pénitence, la contrition, la mort, le jugement, l'éternité, etc ; mais sa manière neuve et originale de présenter la vérité, ses aperçus nouveaux et saisissants, ses réminiscences de sa vie de missionnaire, ses touchantes anecdotes et surtout son appel sincère et vibrant au cœur et à l'âme de ses auditeurs, nous captivèrent tous et produisirent en nous une impression qu'il est difficile d'exprimer. Dès les premiers jours, la cathédrale se remplit deux fois par jour, le matin et le soir ; l'affluence ne fit qu'augmenter jusqu'à la fin. Non seulement les fidèles de Saint-Boniface, mais ceux de Winnipeg se pressaient autour de la chaire de leur Archevêque. Winnipeg avait alors une population catholique disparate, venue de différentes parties du monde ; beaucoup de catholiques étaient en arrière dans leurs devoirs religieux depuis 5, 10, 20 ans. Plusieurs, élevés dans Ontario ou ailleurs, ne s'étaient pas approchés des sacrements depuis leur première communion et étaient même mariés à des femmes protestantes. Certains avaient fait partie de sociétés anti-religieuses et déclaraient n'avoir plus la foi. Presque tous avaient une certaine instruction ; plusieurs même se distinguaient par l'intelligence et par les connaissances : ils

étaient capables d'apprécier un beau discours. Dès le premier jour, la nouvelle des remarquables discours de l'Archevêque se répandit dans Winnipeg: on se mit à traverser la rivière pour aller l'entendre. Plusieurs avaient dit: " Allons l'écouter, il ne s'agit pas pour autant de se confesser. " Ils se trouvèrent, dès le premier sermon, empoignés par l'éloquence sympathique du prélat. Le lendemain, ils amenaient leurs amis, et ceux-ci semblablement d'autres; en sorte qu'avant la fin de la semaine, tous les catholiques de Winnipeg sans exception assistaient aux instructions de Monseigneur. Mieux que cela, tous furent convaincus, tous revinrent à la foi de leur enfance et aux pratiques religieuses, tous se confessèrent, et à la messe de minuit, clôture de la retraite, c'était vraiment un spectacle touchant de voir tant de vieux pécheurs revenus au bercail recevoir la sainte communion. Je dis *tous; un seul,* paraît-il, résista; mais quelques années après, il se convertit aussi à son tour et pratique depuis lors ses devoirs religieux avec beaucoup de piété. L'éloquence entraînante du saint prélat avait triomphé des résistances les plus endurcies. Sa parole nous avait tous dominés avec une puissance irrésistible. Nous allions à ses sermons comme à un régal et nous demeurions suspendus à ses lèvres, jouissant de la lumière et de la vie sous l'empire de ces flots de vérité coulant avec tant d'onction.

" Parmi ces catholiques retardataires qui vinrent entendre Mgr Taché, s'en trouvait un qui, en diverses circonstances, s'était montré hostile à l'Eglise, et disait ouvertement qu'il ne pouvait plus croire un certain nombre de dogmes, homme d'ailleurs fort instruit. L'avant-dernier jour de la retraite, il me dit : " Savez-vous qu'il me prend envie d'aller à confesse?"—"N'hésitez pas," lui dis-je. — " Oui, mais je voudrais me confesser à un prêtre intelligent et instruit: je voudrais auparavant lui soumettre certaines questions sur lesquelles j'ai encore des doutes." — " Adressez-vous à Mgr Taché lui-même," repris-je. — " Peut-être qu'il ne voudra pas me recevoir. " — " Quant à cela, j'en réponds: essayez et vous verrez. " Le même soir, après le sermon, il va frapper à la chambre de Sa Grandeur. " Mon-

seigneur, lui dit-il, j'ai été touché par vos instructions. Voulez-vous me permettre de vous exposer certains doutes, dont je ne puis encore me débarrasser? " Il lui présente alors ses objections. Mgr Taché, avec son esprit lucide et sa vigueur de raisonnement, a bientôt fait de répondre à ses questions et de résoudre ses derniers doutes. Le visiteur est complètement éclairé. " Eh bien, Monseigneur, dit-il au prélat, voulez-vous avoir la bonté de me confesser? " Sa Grandeur, émue jusqu'aux larmes, lui tend les bras et l'embrasse. Je tiens ce récit de cet homme lui-même. Il était à la table de communion à la messe de minuit et n'a jamais cessé depuis d'être fidèle à ses devoirs religieux (1). "

"Tous les jours de la semaine dernière, dit un autre témoin, les catholiques sont venus se presser autour de la chaire de vérité, pour entendre des paroles de consolation et de paix, pour retremper leur foi et fortifier leurs espérances. Quelle éloquence dans les enseignements tombés du haut de cette chaire, où un Père vénéré développait à ses enfants les salutaires préceptes de la religion! Quelle admirable exposition de doctrine! Quelle peinture saisissante des vérités éternelles! Quel coloris dans l'expression, quelle ampleur dans la pensée et quelle science dans l'ensemble! En écoutant notre vénérable prélat, l'on se sentait invinciblement entraîné; la conscience s'éveillait; l'intelligence s'éclairait; c'était le triomphe du sentiment chrétien. Tous s'inclinèrent devant l'autorité de leur premier pasteur; la conversion fut générale, et nous avons eu la consolation d'assister à l'émouvant spectacle de la communion de plus de 600 personnes (2)."

---

(1) L'hon. juge Dubuc, *Mémoire concernant Mgr Taché.*

(2) *Le Jubilé*, dans le *Métis* du 30 décembre 1875.
Ceux qui sont habitués à vivre dans les vieux pays, ne seront pas beaucoup frappés d'une communion de 600 personnes; mais à Saint-Boniface, jamais il n'y avait encore eu un concours comparable.

CHAPITRE XLI

DÉVELOPPEMENT DES PAROISSES

§ I. ANNÉE 1876.

Mgr Taché avait obtenu que M. Charles Lalime, avocat, fût nommé par le gouvernement agent d'immigration; il avait envoyé le P. Lacombe pour recruter des colons aux Etats-Unis et dans le Bas-Canada. Ces apôtres de la colonisation donnèrent des conférences à Worcester (Mass.), Manchester, Woonsocket, Marlboro, etc (1). Colonisation.

Grâce à leurs travaux, 105 colons, dont 75 hommes faits (2) se réunirent de divers points à Worcester le 5 mai et se mirent en marche pour le Manitoba sous la conduite de A.-C. Lalime. Mgr Taché annonce leur arrivée à son ami de Saint-Albert par une lettre du 12 mai comme une nouvelle des plus heureuses. "Nous attendons la semaine prochaine, lui dit-il, près de cent familles canadiennes qui émigrent à Manitoba (3)."

Les colons passèrent à Toronto, Kingston et Cobourg le 7 mai, arrivèrent à Sarnia le 9 et s'embarquèrent sur le vapeur *Ontario*.

---

(1) Le *Métis*, nº du 27 avril 1876.

(2) Le *Métis*, nº du 1er mai 1876.

(3) *Saint Boniface*, 12 *mai* 1876. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Le 10, le navire était sur le lac Huron ; le 12, il a passé le Sault-Sainte-Marie, et se trouve environné par les glaces ; le 13, il avance difficilement ; le 14, dimanche, il stationne à Prince Arthur's Lading, dans la Baie du Tonnerre ; les colons descendent à terre et vont prier à l'église catholique du lieu desservie par un Père oblat. Le bâtiment se remet en marche à 1 heure de l'après-midi pour Duluth, qui est à 180 milles marins ; le capitaine annonce aux passagers qu'ils seront demain à Duluth. Mais à 2 heures de la nuit, le bâtiment frappe la glace et doit s'arrêter. On se remet en marche, mais très lentement ; à 2 heures de l'après-midi, la glace a près de 30 pieds d'épaisseur. " L'équipage essaie de briser la glace avec des pinces de fer et avec la poudre ; mais impossible. " Le vapeur est à 40 milles de Duluth. Le mardi, 16, " la glace s'étend à perte de vue : le navire est comme sur un rocher : les figures de nos compagnons commencent à s'allonger. " Le lendemain, 17, " la glace est toujours là. Famine. Deux repas par jour. Le pain manque." A 10 heures du soir, les Canadiens-Français se réunissent et récitent le chapelet. " Le vaisseau est dans les glaces, raconte l'un d'eux, et 100 catholiques sont en prière : ce spectacle est le plus beau que j'aie contemplé. " Le jeudi, 18, " aucun changement : nous avons des compagnons d'infortune : cinq vapeurs sont, comme le nôtre, dans les glaces. MM. Brault et Lavallée font une collecte de $14 pour faire chanter une messe à notre arrivée à Saint-Boniface (1). " Le 19, " les provisions deviennent de plus en plus rares ; l'huile fait défaut à l'engin, on s'empare d'une caisse de petites bouteilles d'huile de castor, consignée à un marchand de Duluth. Plus de bois, plus de charbon pour la cuisine ; on brise les portes, les boîtes pour faire du feu. " Le samedi, le navire avance d'un arpent. " L'huile de castor s'épuise, le capitaine s'empare d'une centaine de livres de suif, appartenant à un mennonite qui ne les cède qu'à la force. " Les provisions diminuent. Les Canadiens-Français, comme les Bre-

---

(1) Cette messe fut chantée à la cathédrale de Saint-Boniface, le 15 juin 1876. — Le *Métis*, n° du 15 juin 1876.

tons, leurs ancêtres, ont l'humeur joyeuse, même au sein des dangers et parmi les privations. A 10 heures du soir, après la récitation du chapelet en commun, on fait le procès à Isaac Prairie, accusé de parjure. M... de Fall River, est juge. " C. Lalime représente la Couronne, le Dr Tremblay la défense. Les témoins Boiteau et Degagnier font une preuve accablante. Antoine Lavallée cherche à prouver le bon caractère de l'accusé; mais des témoins prouvent que Lavallée ne doit pas être cru sous serment, entre autres raisons pour avoir fait la barbe à trois *quêteux* rétifs le dimanche et avoir pris des oiseaux avec du sel le mercredi des cendres. Sentence: le prisonnier paiera deux crackers à M. Richer et fournira du tabac au juge et aux avocats jusqu'à l'arrivée à Duluth. " Ce procès amuse beaucoup l'assemblée; il est minuit quand il est terminé.

Le dimanche, 21, le vaisseau est en marche, 1 mille à l'heure: Duluth n'est plus qu'à 16 milles. Les Canadiens sanctifient la matinée en disant le chapelet ensemble. " A 7 heures du soir, nous sommes à 8 milles de Duluth; nous distinguons les habitations. Le lundi, 22, il souffle une brise chaude venant de terre. Nous sommes à 7 milles de Duluth, que nous voyons depuis 8 jours sans pouvoir y débarquer. A midi, le capitaine informe M. Lalime que, passé le soir, si les hommes restent à bord, il n'y aura plus rien à manger. " Quinze vaillants se décident à partir pour Duluth sur la glace, C. Lalime, L'Heureux, Dr Tremblay, Brault, P. Gagnon, Bertrand, Marcoux, Marcille, Lespérance, May, Pepin, Leclerc, Girard, etc. Le départ a lieu à 1 heure de l'après-midi, le lundi. " Chacun a une planche dans une main et tient de l'autre un câble de jonction. M. Lalime ne peut tenir à cette marche et revient à 5 heures ½, épuisé de fatigue et trempé jusqu'aux os. Ce ne sont que des trous où ces héroïques Canadiens s'enfoncent jusque sous les bras." Les plus vigoureux arrivent au rivage vers minuit et y allument des feux. Les autres s'arrêtent pour se reposer, s'asseoient sur la glace dos à dos, et M. Brault commence la récitation du chapelet; on répond, mais un peu mal, " parce que les dents claquent

dans la bouche." Après 3 heures de repos, on se remet en route et on arrive au rivage à 7 heures du matin. "Le premier acte de ces braves, en touchant le rivage, est de se mettre à genoux pour remercier Dieu de les avoir préservés de la mort au milieu des glaces." Cependant le navire, que deux vapeurs sont venus secourir, a continué sa marche et touche le rivage à 9 heures du soir.

Nous avons donné quelques détails sur ce douloureux baptême des premiers colons de 1876; le lecteur, croyons-nous, nous saura gré de remettre devant ses yeux ces origines saintes des nouvelles paroisses françaises du Manitoba. "Nous avons eu des épreuves, conclut le narrateur dont nous avons suivi le récit (1), elles nous ont fait du bien. Dieu n'éprouva-t-il pas longtemps le peuple hébreu avant de lui donner la terre promise? Nous chérirons d'autant plus Manitoba que nous avons éprouvé plus de souffrances pour y arriver (2)."

"Personne n'avait péri; mais le froid avait endommagé bien des nez, des oreilles, des joues, des mains et des pieds (3)." "Beaucoup des nôtres, dit le narrateur, se chausseront à la légère d'ici à quelques jours. Philéas Gagnon ne pourra même se servir de ses jambes pendant deux mois (4)."

Les voyageurs partirent de Duluth le 25 mai, suivirent la route Dawson et arrivèrent à Saint-Boniface le 1er juin.

D'autres convois les suivirent venant de Montréal et des villes américaines. Cette année-là, "du mois de mai au mois de juillet, 600 Canadiens-Français à peu près partirent soit des Etats-Unis, soit de la province de Québec, pour se rendre" dans le Manitoba (5).

---

(1) Lettres écrites au jour le jour par l'un des colons, publiées par le *Travailleur* de Worcester, et reproduites dans le *Métis*, n° du 15 juin 1876.

(2) *Ibid.*

(3) Rév. M. Fillion, Discours à la fête anniversaire de la fondation de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, 1er juillet 1902.

(4) Lettres citées.

(5) Lettre du P. Lacombe au Rme P. Fabre, *Eglise Saint-Pierre, 1er juillet* 1877. — Dans les *Missions de la Cong. des Oblats de M. I.*, t. XV, p. 476.

Plusieurs d'entre eux reçurent de Mgr Taché des terres et semèrent, dans les jours qui suivirent leur arrivée, de l'orge et des pommes de terre (1). Les autres commencèrent des établissements entre Sainte-Agathe et la frontière américaine ou en divers lieux (2).

L'Archevêque vit arriver ces renforts avec d'autant plus de joie que cette année et les années précédentes beaucoup de métis étaient partis du pays. " Tous nos métis nous quittent ici, écrivait-il tristement à Mgr Grandin. Heureusement qu'il nous arrive des Canadiens : autrement nous serions noyés à ne plus jamais reparaître (3)."

Tous ceux qui s'intéressaient au progrès du royaume de Jésus-Christ et de la race française tressaillirent de joie et applaudirent. " Enfants du Canada qui vivez sous un ciel étranger, écrivait un Canadien-Français des Etats-Unis, qui respirez l'air vicié de ces grandes manufactures où l'on paye votre travail, c'est vrai, mais où l'on prend aussi votre santé, les temps marqués sont enfin arrivés, quittez la servitude d'Egypte : il y a pour vous une terre de bénédiction. Ceignez vos reins, prenez le bâton du voyageur et dirigez vos pas vers ces plaines immenses du Nord-Ouest. Allez peupler ces vastes solitudes. Soyez libres sous un ciel libre. Quittez la livrée du serviteur et recevez désormais pour salaire de votre travail et pour prix de vos sueurs, les abondantes moissons d'une terre qui ne demande qu'à produire, et par-dessus tout, l'inappréciable contentement que donne cette royauté incontestée de la glèbe. Manitoba est une terre française que l'on nous enlève petit à petit, jour par jour, par cette introduction d'étrangers qu'on fait venir, à grands frais, du fond de la Russie (4). Il faut retarder le moment où cette immigration progressive aura enseveli pour toujours l'influence française sous les débris de sa grandeur impuissante.

---

(1) Le *Métis*, nº du 8 juin 1876.

(2) *Ibid.*

(3) *Saint-Boniface*, 14 *juillet* 1876. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(4) Allusion à l'arrivée récente des Mennonites.

Elle est donc généreuse et patriotique cette noble tentative de diriger vers Manitoba les pas du Canadien qui ne veut plus vivre sous la protection du drapeau étoilé (1)."

Une *Société de Colonisation* s'était organisée à Saint-Boniface dans les années précédentes; elle réunissait les esprits les plus distingués et les cœurs les plus généreux de cette ville. Une société s'organisa à Montréal en 1876 sous l'impulsion de l'évêque même de cette ville pour encourager l'œuvre de la colonisation du Manitoba et aider soit par des secours pécuniaires, soit par des informations et des renseignements, les émigrants qui voudraient s'y rendre. Ces deux sociétés étaient sous le patronage de Mgr Taché, le premier et grand chef de la colonisation catholique au Manitoba.

Grâce à ces associations diverses, grâce à ce concours providentiel de bonnes volontés, les Pays d'en Haut vont recevoir d'année en année des groupes de Canadiens-Français qui, en y établissant de florissantes paroisses, y créeront une province de Québec, moins puissante que celle de l'Est, mais néanmoins indestructible.

St-Boniface.

Saint-Boniface comptait, en 1876, " 35 maisons, occupées par plus de 45 familles, donnant près de 300 personnes, beaucoup plus d'hommes que de femmes; 10 à 12 menuisiers ou charpentiers, 1 meublier, 1 forgeron et mécanicien, 1 boulanger, 1 boucher, 4 maîtres de pension, 2 épiciers, 2 cordonniers, 1 imprimerie, 1 fabrique de laine, silencieuse depuis deux ans, quelques fonctionnaires du gouvernement, 2 ou 3 meuniers, 1 médecin, 2 avocats qui n'exercent qu'à Winnipeg, et surtout 1 collège, 1 couvent, 1 hôpital général, 1 archevêché, etc (2)."

Visite du diocèse.

Mgr Taché se rendit à Saint-François-Xavier le 18 mars et y donna les exercices du jubilé avec beaucoup de fruit pendant 8 jours (3).

(1) Le *Protecteur Canadien*, de Fall River (Mass.). — Cité par le *Métis* nº du 1er juin 1876.

(2) Le *Métis*, nº du 8 juin 1876.

(3) Le *Métis*, nº du 28 mars 1876. — Lettre de Mgr Taché au P. Lacombe, *Saint-Boniface, 27 mars* 1876.

2e Vol. — p. 500.



Ancienne eglise de Saint-Francois-Xavier, demolie en 1900.



Couvent de Saint-François-Xavier (Sœurs Grises).

Du 8 au 16 septembre, il visite Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Pembina et donne la confirmation dans plusieurs de ces paroisses (1).

A la fin du même mois, il visite ses chères missions du lac Manitoba qu'il avait déjà visitées l'année précédente (2).

Mgr Taché demeurait fatigué et souffrant, surtout quand une besogne quelconque venait surexciter son activité naturelle. "Ma santé était devenue meilleure, écrit-il à Mgr Grandin le 12 mai; mais ces jours-ci, je redeviens souffrant. Je prêche le mois de Marie, et la belle saison ramène un surcroît de besogne et c'est la besogne qui entretient mon mal (3)." "Je suis mieux par moments, dit-il au même deux mois plus tard, tout comme aussi je suis bien souffrant d'autres moments. Je suis mieux, mais ne suis point guéri (4)." "Je voudrais pouvoir vous dire que je suis bien, écrit-il au Supérieur des Oblats dans le mois d'août; mais il n'en est pas ainsi; je tremble en écrivant et je me fatigue beaucoup au moindre travail ou application. Depuis quinze jours j'ai eu à peine trois jours où il m'a été possible de faire quelque chose (5)." Santé

Mgr l'archevêque de Toronto lui envoya des sangsues et d'autres remèdes avec une lettre fort aimable. "Les sangsues, écrit Mgr Taché à l'évêque de Saint-Albert, avaient été envoyées par la poste; la boîte qui contenait leur enveloppe s'est brisée, ce qui, je pense, a été la cause de leur mort. De douze que contenait le petit pot, trois remuaient un peu encore quand on l'a ouvert ; mais elles sont mortes bientôt après (6)." Les autres remèdes ne parvinrent point à Mgr Taché. Il n'en fut pas moins touché de l'attention de son vénérable collègue.

Mgr Taché reçut, au cours de l'été 1876, de grandes conso- Visite du P. Soullier.

(1) Le *Métis*, n° du 14 sept. 1876.

(2) Le *Métis*, n^{os} du 28 sept. et du 5 octobre 1876.

(3) *Saint-Boniface*, 12 *mai* 1876. Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(4) *Saint-Boniface*, 14 *juillet* 1876. — *Ibid.*

(5) *Saint Boniface*, 10 *août* 1876. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(6) *Saint-Boniface*, 17 *juillet* 1876. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

lations dans la visite du R. P. Soullier, assistant du Supérieur général des Oblats. Le visiteur arriva à Saint-Boniface au cours de juin et y demeura jusqu'au 10 juillet. Mgr Taché avait sur le cœur des peines intimes dont nous avons eu l'occasion de mentionner quelques-unes des causes; il s'en ouvrit avec abandon au P. Soullier; celui-ci le comprit, lui donna des explications qui furent comprises aussi; il s'établit entre leurs esprits et leurs cœurs une union qui ne fera que croître jusqu'à la mort. " Votre visite nous a fait du bien à tous, à moi en particulier, lui écrit-il quelques jours après son départ: elle m'a procuré une immense consolation et déchiré un voile sombre qui me gênait la vue depuis plusieurs années (1). " " Je veux vous exprimer, écrit-il quelques jours après au Rme P. Fabre, ma reconnaissance pour la visite de votre si digne assistant. Tous affirment ici leur joie et leur satisfaction. Pour moi je dois dire que cette visite m'a laissé une impression bien agréable. Puisse le R. P. Soullier conserver de nous un aussi bon souvenir que celui qu'il a laissé parmi nous (2) ! "

Nous verrons Mgr Taché près de mourir recevoir d'une seconde visite du saint religieux, devenu alors Supérieur général des Oblats, des consolations plus grandes encore qui lui enlèveront des peines semblables et lui donneront, dans ses derniers jours, comme un avant-goût de la charité du ciel.

Voyage en Bas Canada.

Le lundi 16 octobre, Mgr Taché partit de Saint-Boniface à bord du *Manitoba* pour se rendre dans la Province de Québec. " Le but principal " de son voyage était " la question de l'éducation (3) : " car, écrit-il au Rme P. Fabre, " ici comme ailleurs, il nous faut lutter sur cette question si vitale et si délicate. Les ennemis de l'Eglise nous harcèlent de toutes parts. Jusqu'ici la loi nous a été favorable, mais je dois travailler à ce qu'elle ne

(1) *Saint-Boniface*, 20 *juillet* 1876. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) *Saint-Boniface* 10 *août* 1876. — *Ibid.*

(3) Lettre au Rme Fabre, *Saint-Boniface*, 1*er janvier* 1876. — Archives de la Maison générale des Oblats.

puisse pas nous devenir défavorable (1)." Il avait plusieurs fois demandé au Supérieur général des Oblats de lui fournir des professeurs; mais le Rme Père Fabre ne pouvait répondre à ses désirs: le prélat allait chercher des maîtres dans la province de Québec.

Il arrive à Ottawa le mercredi 25 octobre, neuf jours après son départ de Saint-Boniface (2), écrit le même jour au P. Soullier pour lui annoncer qu'il ira le voir à Montréal vendredi ou samedi, se rend à Hull le 26 et y rencontre beaucoup d'Oblats (3).

Pendant deux mois il cherche des maîtres pour la jeunesse de la Rivière-Rouge. Ses efforts n'obtiennent pas tout ce qu'il désire; mais cependant ils ne sont pas stériles.

Au bout de deux mois, il se remit en route pour l'Ouest. Il partit de Montréal le lundi 11 décembre, avec deux Sœurs de la Charité, qu'il emmenait à l'hôpital, et deux Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, qui venaient se dévouer à l'Académie Sainte-Marie. Il passa le dimanche suivant à Saint-Paul et arriva à Saint-Norbert le samedi 23 décembre. Il descendit au presbytère auprès de son vénérable ami et fils, M. Ritchot. Le lendemain, il se remit en route pour Saint-Boniface. " Son arrivée, annoncée à temps à Saint-Boniface, a ému toute la population, qui s'est portée aussitôt avec enthousiasme au-devant de son bien-aimé pasteur. L'escorte d'une paroisse a rencontré l'autre, et la cathédrale s'est quasi remplie quand Mgr l'Archevêque a fait son entrée solennelle dans le lieu saint (4)." Retour à St-Boniface.

" Ma santé paraît avoir gagné à ce voyage, écrit-il au Rme P. Fabre, si bien qu'à mon retour j'ai passé 4 jours et 3 nuits dans la diligence, sans trop souffrir, malgré un froid de 30° et 35o centigrades (5)."

---

(1) *Ibid.*

(2) Lettre au R. P. Lacombe, *Evêché d'Ottawa*, 26 *octobre* 1876. — Collection du R. P. Lacombe.

(3) *Evêché d'Ottawa*, 25 *octobre* 1876. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(4) Le *Métis*, n° du 28 décembre 1876.

(5) *Saint-Boniface*, 1er *janvier* 1877. — Archives de la Maison générale des Oblats.

Progrès dans les communications avec le N.-O.

A la fin de 1876, on se rendait de Saint-Boniface à Montréal en 6 jours, par le stage ou le bateau jusqu'à Fischer's Landing, et de là par le chemin de fer (4).

Les communications avec l'Ouest avaient fait moins de progrès. Il n'y avait eu jusqu'alors que deux exprès réguliers par année pour la Saskatchewan et l'Alberta, un en été et un en hiver; en dehors de ces deux exprès, on profitait des occasions, d'ailleurs assez fréquentes, qui se rencontraient. En 1876, une poste régulière fut établie vers l'Ouest, avec un départ de Saint-Boniface *une fois par mois.* Bientôt après, ce départ eut lieu tous les vingt jours.

Le lendemain de son retour, Noël, le prélat officia pontificalement à la messe de minuit et prêcha à la messe du jour devant un peuple qui se pressait autour de lui, ému de le posséder et de l'entendre. " La cathédrale pouvait à peine contenir la foule et l'on remarquait un très grand nombre de gens de Winnipeg venus pour être témoins de ces splendides solennités de l'Eglise catholique."

§ II. — ANNÉE 1877.

Fondation de l'Université de Manitoba.

Une Université fut fondée au Manitoba en 1877. Mgr Taché prit une part active à cette fondation. Le projet d'organisation fut discuté entre l'archevêque de Saint-Boniface, l'évêque anglican, divers membres du clergé catholique et du clergé protestant et plusieurs laïques de l'une et de l'autre confession. Mgr Taché voulait que l'Université se contentât d'examiner les candidats et de donner les degrés; il repoussait énergiquement l'idée d'une Université enseignante; car l'enseignement est inséparable de la religion et l'enseignement religieux ne peut être donné par un corps formé d'éléments qui appartiennent à des confessions différentes. Ses vues prévalurent.

---

(4) Mgr Taché écrivait au P. Aubert, dès le 17 juillet 1872: " Les malles et même les passagers nous arrivent de Montréal en sept jours, une fois même en six jours. L'an prochain, nous gagnerons encore un jour. J'espère que cela vous donnera la pensée de venir nous voir. De Paris ici en quinze jours l'année prochaine... Vous voyez que nous allons bientôt cesser d'être sauvages, ce qui ne veut pas dire que nous serons très civilisés." — Archives de la Maison générale des Oblats.

Affiliation du collège de St Boniface à l'Université.

Sous son inspiration, la corporation du collège de Saint-Boniface, dans une réunion du 10 janvier 1877, décida " que le collège concourrait à la demande de la création d'une Université à Manitoba, à la condition, que tous les droits, obligations et privilèges du collège, comme institution catholique, seraient maintenus, et que le collège, en s'affiliant à l'Université, conserverait sa parfaite autonomie (1). "

Par une loi passée peu après, les trois collèges établis alors dans la Province, le *collège de Saint-Boniface,* catholique, le *collège Saint John,* anglican et le *collège de Manitoba,* presbytérien, composèrent l'Université (2) ; l'enseignement était donné par les collèges, indépendamment de l'Université ; l'Université avait seulement l'examen des canditats et la collation des grades ; c'était une *fédération* de collèges.

Cependant, un groupe de protestants, qui avaient des vues différentes de l'Archevêque, réussit à faire insérer dans la loi, à la suite des articles qui bornaient les attributions de l'Université à l'examen des candidats et à la collation des grades, ces mots : " *pour le présent.* " Une addition de ce genre pouvait paraître assez anodine ; mais dans la suite, les protestants s'en prévalurent pour créer des chaires d'enseignement, malgré l'opposition de l'Archevêque et des catholiques.

En attendant, l'Université a le caractère que lui voulait l'Archevêque, celui d'un corps neutre qui *ne distribue pas,* mais *encourage* seulement l'enseignement. " Notre Université, écrit le prélat à son ami de Saint-Albert, n'est pas tout ce que nous pourrions souhaiter, mais bien tout ce que nous pouvions espérer dans les circontances actuelles (3)." " Cette création, écrit-il au Rme P. Fabre, sans être parfaite, nous assure des avantages, celui surtout d'encourager les études et de faire connaître le mérite des maîtres catholiques au monde protestant (4)."

---

(1) Registre des délibérations de la corporation du collège de Saint-Boniface.

(2) Le " Wesley College " pour les méthodistes a été fondé depuis lors.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 24 *février* 1877. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(4) *Saint-Boniface*, 15 *mai* 1877. — Archives de la Maison générale.

L'Université avait à sa tête un *Conseil Universitaire* composé de 26 membres. Sur ce nombre, *huit* furent pris parmi les catholiques.

Le 8 septembre 1877, le collège de Saint-Boniface, en acceptant l'affiliation proposée, " nomme sept personnes pour le représenter à la dite Université, à savoir: Mgr l'Archevêque, MM. Lavoie, G. Dugas, Forget Despatis, J. Dubuc, J.-N.-A. Provencher et Jarvis (1). " De plus, M. Royal fut nommé vice-chancelier.

" La première convocation de l'Université de Manitoba eut lieu le jeudi 5 juin 1879, à 2 heures, à Winnipeg, sous la présidence du vice-chancelier, l'hon. M. Royal. Onze étudiants se présentèrent aux examens, cinq du collège Saint-John, quatre du collège de Manitoba et deux du collège de Saint-Boniface. Parmi les élèves qui subirent les examens avec le plus de distinction, on compta les deux élèves du collège de Saint-Boniface, MM. Bétournay et Haverty (2)."

La direction du collège donnée à des prêtres séculiers.

Mgr Taché " avait toujours espéré " que son cher collège de Saint-Boniface " passerait un jour entièrement sous la direction de sa famille religieuse ; " mais il a été impossible à " celle-ci de fournir le personnel nécessaire. En 1877, Mgr Taché fut forcé de confier l'établissement à des membres du clergé séculier ; le R. P. Lavoie, qui en avait la direction depuis huit ans, reçut son obédience pour Sainte-Marie (3)," et M. Forget Despatis fut nommé directeur du collège à sa place. Les Oblats avaient eu la direction du collège de Saint-Boniface pendant 15 années, sauf quelques légères interruptions ; ils avaient eu, durant le même temps, une grande part dans l'enseignement. Nous pouvons mentionner parmi les directeurs ou les principaux professeurs du collège, les Pères Le Floch, Lestanc, André, Duffy, Allard, Lavoie.

---

(1) Registre des délibérations du Collège de Saint-Boniface

(2) Le *Métis*, n° du 7 juin 1879.

(3) Rapport du P. Lacombe au chapitre général de 1879. — Dans les *Missions de la Congrégation des Oblats de M. I.*, t. XVII, p. 428.

Le Conseil Universitaire fut, à ses débuts, un corps remarquable par son esprit d'équité et de courtoisie. " Nous avions, écrit l'un de ses membres les plus éminents et les plus assidus, des réunions assez fréquentes pour discuter l'organisation de l'Université, le programme des études et les autres questions qui étaient de notre ressort. Mgr Taché s'en occupait activement et efficacement. Sa parole était écoutée avec attention et respect, et il était rare que ses propositions, marquées au coin du sens pratique, ne fussent pas accueillies favorablement et acceptées. Les discussions étaient alors toujours fort courtoises dans le Conseil Universitaire, comme dans le Bureau d'Education, et une bonne entente régnait entre les divers groupes du Conseil (1). Sceau du collège.

" Mgr Taché, poursuit le même témoin, assista aux réunions du Conseil Universitaire jusqu'à ce que certains protestants eussent réussi à faire prévaloir leur désir d'une Université enseignante. Alors, Sa Grandeur, dégoûtée de l'attitude des dignitaires protestants qui, malgré l'entente initiale, ne voulaient tenir aucun compte des réclamations et des droits des catholiques, ne voulut plus revenir au Conseil et s'y fit représenter par un délégué, spécialement le Rév. M. Cherrier (2)."

Quelque temps après, Mgr Taché donna au collège un sceau qui exprimait ce qu'il était et ce qu'il devait être.

Coupé : le premier, de sinople au lis d'argent ouvert texté de sable; le deuxième, de gueules chargé en chef de deux fleurs de lis d'or et en pointe d'une feuille d'érable du même : l'écu accosté à dextre et senestre de deux branches de lis en sautoir et au naturel; et timbré d'un tertre de sable sommé d'une croix d'or. La devise allemande: Gottes Hulfe.

Voici la signification de tous ces symboles: *Le collège de Saint-Boniface, sous le patronage de saint Joseph, fondé par un Canadien de double origine française, sujet anglais, ouvre le livre de la science qui vient de Dieu, pour les enfants des plaines*

---

(1) L'hon. juge Dubuc, *Mémoire concernant Mgr Taché*, fourni à l'auteur de cette histoire.

(2) *Ibid.*

du Manitoba, à l'ombre de la croix, avec le secours de Dieu et la protection de l'apôtre de l'Allemagne.

Menaces contre les écoles catholiques.

Depuis cent ans, l'un des fléaux les plus redoutables pour les pays chrétiens est *l'enseignement neutre*, ce qui, en certains pays, est désigné sous le nom *d'instruction laïque ou d'école sans le Christ* ou même *d'école sans Dieu.* Les partisans de l'instruction *neutre* ou de *l'école laïque* sont proprement les *rationalistes* ou les *naturalistes* contemporains, qui " veulent exclure de l'esprit et des mœurs des hommes, de la vie publique et privée, le règne de Dieu et de son Christ, pour établir ce qu'ils appellent le règne de la raison ou de la nature (1). "

A l'époque où nous sommes de cette histoire, les catholiques de Saint-Boniface et de toute la province repoussent universellement l'instruction laïque. Beaucoup de protestants y sont aussi opposés ; mais un certain nombre sont tout disposés à la patronner, les uns parce qu'ils sont tombés dans l'indifférence religieuse, à laquelle le protestantisme conduit logiquement ; les autres parce que, dans leur espérance, l'école proclamée *neutre* en *théorie,* aura en *fait,* la religion *de la majorité,* c'est-à-dire, dans le nouvel état du Manitoba, la religion *protestante.*

Mgr Taché, nous venons de le voir, a consenti à l'établissement d'une Université *neutre,* à la condition qu'elle ne soit pas *enseignante.* Mais un groupe de protestants a fait introduire, dans le texte de la loi, quelques mots qui leur permettront plus tard de créer des *chaires neutres* aux mains de cette *Université neutre.*

Ce groupe a, en 1877, des prétentions bien plus audacieuses : il ne rêve ni plus ni moins que d'établir dès lors, universellement, *l'école laïque.*

" Une partie de la population est *protestante,* disent ces hommes, l'autre est *catholique :* en établissant des écoles *catholiques* pour les *catholiques* et des *écoles protestantes* pour les *protestants,* on est dans la nécessité de multiplier les écoles, ce qui les rend toutes *misérables.* Etablissons au contraire des

(1) *Concile du Vatican*, Constitution sur la foi, *Proœmium.*

écoles *neutres*, communes aux enfants *catholiques* et aux enfants *protestants:* ne les appelons pas *catholiques* ni *protestantes*, puisqu'elles ne sont pas *confessionnelles;* appelons-les *publiques* ou *nationales*, puisqu'elles sont pour tous les groupes de *la nation:* de cette manière, nous aurons des écoles qui, réunissant plus d'élèves, ayant des maîtres plus capables, seront plus florissantes. Ce régime fait la grandeur des Etats-Unis; il a été établi déjà dans plusieurs provinces de la Puissance; faisons-le régner dans le Manitoba, pour assurer le triomphe du progrès dans notre province."

Nous verrons ces théories prévaloir au Manitoba en 1890 et jeter d'immenses tristesses sur les dernières années du prélat. A l'époque où nous sommes, elles ont déjà à Winnipeg des partisans qui reçoivent l'impulsion d'Ontario, qui les produisent, quelquefois en public, le plus souvent dans l'intimité, et commencent à créer un mouvement qui, dans leur espérance, changera bientôt le régime scolaire en vigueur. Le fameux *Globe* de Toronto, qui est depuis de longues années, le clairon qui sonne perpétuellement la charge contre la religion catholique et la race française, recommandait, sur la fin d'octobre 1876, à ses clients du Manitoba, de persister dans la campagne entreprise par eux pour les écoles mixtes et leur faisait espérer le succès (1). Le 23 novembre suivant, il publiait un projet de loi, élaboré, disait-il, à Winnipeg, qui allait être soumis à l'assemblée législative de la province au cours de la prochaine session. Ce projet abolissait le Bureau actuel divisé en deux Sections, et le remplaçait par un nouveau Bureau, le même pour les catholiques et les protestants; il établissait des écoles publiques, non confessionnelles, soumises à des règlements uniformes, communes aux protestants et aux catholiques, avec l'usage exclusif de la langue anglaise.

Ces annonces, ces menées, ce mystère dont plusieurs cherchaient à s'envelopper, émurent le vigilant Archevêque et lui causèrent comme un sorte de terreur. Il avait publié, dans le *Métis*, une suite d'articles, intitulés *Education et Instruction*,

(1) Cité par le *Métis*, n° du 16 novembre 1876.

où il établissait, avec sa logique et sa clarté habituelles, que les écoles mixtes et neutres sont contraires au droit naturel, au droit évangélique, à la constitution générale du Canada et à la constitution particulière du Manitoba. Il prouvait que partout les écoles neutres enfantent les mauvaises mœurs et citait, à l'appui de cette thèse, Agassiz et d'autres écrivains des Etats-Unis attribuant aux écoles publiques de ce pays la progression des crimes (1).

Les articles du Standard.

Ces articles produisirent beaucoup d'impression. Le *Globe* avoua lui-même que l'établissement des écoles publiques au Manitoba violerait les droits de la minorité catholique, tels que les garantissait l'*Acte de Manitoba* (2).

Néanmoins, les fanatiques de Winnipeg continuèrent leurs agissements. La plupart d'entre eux ignoraient le français. L'Archevêque résolut d'écrire pour eux des articles écrits dans leur langue et publiés à Winnipeg même. Ensuite il réunit ces articles en une brochure. Elle parut dans les premiers mois de 1877.

Les articles et la brochure furent beaucoup lus; personne n'entreprit de contester les principes qu'il énonçait et les conclusions qu'il en déduisait: *l'école laïque* parut à tous ceux qui croient à Jésus-Christ et à sa révélation, ce qu'elle est en réalité, une *institution* qui tend à établir le règne de l'apostasie et de l'athéisme, un attentat contre Dieu et contre les âmes. Les partisans de l'instruction neutre se turent. L'Archevêque, pour un temps du moins, put s'applaudir du maintien des écoles séparées, c'est-à-dire des écoles confessionnelles. " Nous avons été menacés, écrit-il à Mgr Grandin le 24 février, d'une attaque contre nos écoles; la bombe était prête à éclater lorsque la publication de la première partie d'un travail dont je m'occupe sur cette importante question, a mis le désarroi dans le camp enne-

---

(1) Le *Métis*, nos du 28 sept., 5 oct., 12 oct., 26 oct.

(2) L'article du *Globe* fut traduit par le *Métis* et publié dans le n° du 14 décembre 1876.

mi, qui croyait, en travaillant dans l'ombre, nous porter un coup fatal (1)."

Eclairé par ces menées souterraines contre les écoles confessionnelles, Mgr Taché voulut en sauvegarder plus pleinement la séparation dans les régions où les catholiques se trouvaient mêlés aux protestants. Dans ces centres, " il s'élevait quelquefois, raconte M. J. Dubuc, alors Surintendant des écoles catholiques, des conflits au sujet des taxes scolaires qui devaient être payées à telle ou telle école. Mgr Taché désirait que jamais un contribuable catholique ne fût forcé à payer des taxes pour une école protestante, ni un contribuable protestant pour une école catholique. Il rédigea un amendement que j'écrivis moi-même dans sa chambre sous sa dictée. L'amendement fut accepté par le Bureau d'Education, dans une réunion plénière des deux Sections, puis proposé au parlement provincial et sanctionné de son autorité souveraine. Il entra dans le corps des lois scolaires et demeura en vigueur " jusqu'au bouleversement dont nous aurons à parler plus tard (2).

Amendement à la loi des écoles.

Ainsi les projets de quelques fanatiques contre les écoles séparées contribuèrent à les séparer davantage selon l'équité naturelle et conformément aux droits des consciences.

Nous avons parlé des premiers commencements de Saint-Jean-Baptiste. Le 1er janvier 1877, Mgr Taché écrivait au Supérieur général des Oblats : " Le P. Lacombe repartira dans une dizaine de jours pour Montréal, afin de travailler à l'œuvre de la colonisation, seule ressource qui nous reste afin d'empêcher le protestantisme de s'emparer du pays (3)." Le généreux curé de Sainte-Marie de Winnipeg était aidé par le Rév. M. Fillion, l'avocat Lalime et le Docteur Weathford. Ces apôtres de la colonisation parcoururent, soit isolément, soit plusieurs ensemble, un certain nombre de paroisses du Canada, à Montréal, Ottawa, Détroit, Saint-Hermas, Saint-Ignace, Sainte-Thérèse, etc., beaucoup de centres canadiens-français des Etats-Unis, à Lowell,

Développement des paroisses catholiques.

(1) *Saint-Boniface*, 24 *février* 1877. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) L'hon. juge Dubuc, *Mémoire concernant Mgr Taché.*

(3) *Saint-Boniface*, 1er *janvier* 1877. — Archives de la Maison générale.

Nashua, Manchester, Worcester, etc. Dieu bénit leurs efforts. Ils recrutèrent jusqu'à 400 familles environ. Deux convois s'acheminèrent vers le Manitoba; le premier, sous la conduite de l'avocat Lalime, partit des Etats de l'Est le 23 avril et arriva à Saint-Boniface le 1er mai. Le deuxième partit de Montréal sous la conduite du Père Fillion et arriva presque en même temps. Nommons parmi les généreux colons de cette année Antoine Duval, Chryssostome Bérard, Paul Tremblay, Paul Peloquin, Pierre Pontbriand, Pierre Parenteau, Trefflé Ricard, etc., qui ont fondé de florissantes familles sur les bords de la rivière Rouge.

Fondation de St-Jean-Baptiste, de St-Pie et de St-Joseph, Manitoba.

L'Archevêque de Saint-Boniface tressaillit de joie à la vue de ce renfort si considérable. Il avait érigé canoniquement le 5 janvier 1877, les trois paroisses de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Joseph et de Saint-Pie, les deux premières en l'honneur des deux grands patrons du Canada catholique, la troisième en l'honneur de Pie IX. Les colons allèrent occuper le territoire de ces paroisses, le long de la rivière Rouge, entre Sainte-Agathe, précédemment fondée, et la frontière des Etats-Unis.

Mgr Taché laissa à Sainte-Agathe M. Samoisette, d'une santé faible, qui devait mourir jeune et nomma curé de Saint-Jean-Baptiste, le Rév. M. Fillion, vigoureux de corps et d'âme. Il lui adjoignit peu de temps après le Rév. M. Michel Charbonneau, jeune prêtre plein de talent, de piété et de gaieté, d'un dévouement sans bornes comme M. Fillion, qui a su se rendre populaire partout où il a passé. Les deux amis avaient à desservir non seulement Saint-Jean-Baptiste, mais encore Saint-Pie et Saint-Joseph du Manitoba, bien plus les missions d'au delà de la frontière.

M. Charbonneau arriva à Saint-Jean-Baptiste au mois d'août. M. Fillion y était depuis les derniers jours de mai. Il bâtit pendant l'été, un presbytère-église de 30 x 40, dont le haut servait d'église et le bas de presbytère, que Mgr Taché vint bénir au mois de septembre et où les prêtres s'installèrent le 24 octobre. Une belle église fut construite sept ans plus tard, en 1884; de-



Première et deuxième église de Saint-Jean Baptiste, Man.

puis lors, l'ancien édifice servit exclusivement de presbytère: c'est la destination qu'il garde encore aujourd'hui.

Le même été, M. Filion construisit à Saint-Pie, sur la rivière Rouge, à 12 milles de l'église de Saint-Jean-Baptiste, une petite chapelle en logs, de 20 x 30; elle a été détruite quelques années après par un incendie.

Au mois de juin de l'année suivante, il bâtit à Saint-Joseph une maison de 20 x 30, dont le haut a servi d'habitation au prêtre jusqu'en 1883 et le bas de chapelle plus longtemps encore.

Depuis cette époque, Mgr Taché visita toutes les années jusqu'à sa mort, une seule année exceptée, la nouvelle paroisse de Saint-Jean-Baptiste, ainsi que les paroisses érigées en même temps de Saint-Pie et de Saint-Joseph. " Ce bon père, racontait le vénérable curé de cette paroisse 25 ans après l'année de la fondation, n'hésitait pas, malgré son âge et ses infirmités, à faire en voiture tous les ans un voyage de 50 à 100 milles pour se rendre compte de notre œuvre et nous encourager. Honneur à cet homme extraordinaire ! honneur à ce père bien-aimé qui nous a fait tant de bien (1) ! " Cette année-là même, au mois d'octobre, Mgr Taché visita Saint-Pie, Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste, bénit la première maison-chapelle de Saint-Jean-Baptiste et donna ses encouragements au pasteur et aux colons (2).

Visite de ces paroisses par Mgr Taché.

L'année même où Saint-Jean-Baptiste était définitivement fondée, une autre paroisse, destinée elle aussi à un glorieux avenir, recevait ses premiers commencements. Quatre colons, Olivier et Frédéric Lafrenière, père et fils, de la paroisse de

Arrivée des premiers colons dans la montagne de Pembina.

---

(1) Discours prononcé par le Rév. M. Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, à la grande célébration du 1er juillet 1902, 25e anniversaire de la fondation de la paroisse. — Dans le *Manitoba*, nº du 16 juillet 1902.

(2) C'est par erreur qu'on a écrit que Mgr Taché avait assisté cette année-là à la célébration de la fête de Saint-Jean-Baptiste, à Letellier d'abord, dans la maison de Jacques Parent, et le 25 à Saint-Jean-Baptiste. Les colons célébrèrent une joyeuse Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin, à Letellier, chez François Parent, et le 25 à Saint-Jean-Baptiste. Mais M. Fillion présida seul les deux fêtes et chanta la messe dans les deux endroits, comme il l'atteste lui-même.

Sainte-Croix (Ont.), Joseph Charbonneau, de Saint-Hyacinthe, et Daniel Fraser, de l'Ile-Verte (Qué.), arrivaient, au mois d'août, au milieu de la Montagne de Pembina, à 80 milles d'Emerson, et s'arrêtaient sur les bords de deux lacs gracieux; les trois premiers avaient des familles; le quatrième n'était pas marié. Leur plus proche voisin était à 30 milles; il fallait aller jusqu'à Emerson, c'est-à-dire franchir 80 milles, pour trouver un magasin et acheter un poêle ou une charrue. Après avoir examiné le pays et choisi leurs terres, ils allèrent prendre leurs inscriptions à Emerson, et revinrent à la hâte ramasser du foin pour leurs animaux et se construire des " chantiers " ou cabanes en logs pour y passer l'hiver.

Nous allons voir, l'année suivante, Mgr Taché ériger canoniquement la première paroisse de la Montagne de Pembina, *Saint-Léon*, et, dans les années suivantes, les autres paroisses démembrées de la première.

Missions sauvages.

Les missions sauvages progressaient comme les paroisses canadiennes. Le P. Allard avait été envoyé l'année précédente au fort Alexandre, situé à l'embouchure de la rivière Winnipeg, pour y établir la résidence de Saint-Alexandre et desservir les sauvages de la rivière Winnipeg, du Lac des Bois, de la rivière la Pluie, du lac Seul et de la Petite Rivière aux Anglais. Le P. Allard tenait en 1877 au fort Alexandre une école de 40 enfants au milieu de sauvages devenus profondément chrétiens (1). Mgr Taché voulut visiter cette mission pendant l'hiver: il s'y rendit au mois de décembre, fut bien consolé par le dévouement et les succès du P. Allard et lui laissa un compagnon, le P. Marcoux. Le P. Allard y bâtit quelque temps après une belle église. Un service de bateaux à vapeur reliait le fort Alexandre à Saint-Boniface; le trajet se faisait en 6 ou 7 heures.

Abandon des missions de Pembina et de St Joseph du Dakota.

Nous avons souvent nommé par le passé les missions de Pembina et de Saint-Joseph du Dakota: désormais nous n'aurons plus guère l'occasion d'en parler. Nous avons vu Mgr Taché y

(1) Lettre de Mgr. Taché à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 17 *février* 1877. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

visiter son ancien maître en sauteux, M. Belcourt; après le départ de M. Belcourt, depuis près de 20 ans, ces missions furent desservies par les Oblats et faisaient partie du vicariat de Saint-Boniface; le P. Simonet résidait à Pembina et le P. Le Floch à Saint-Joseph depuis plusieurs années: Mgr de Saint-Boniface visitait fréquemment ces missions, qui appartenaient à son vicariat et sur lesquelles l'Evêque diocésain lui donnait les plus amples pouvoirs. Or en 1877, à la suite de la visite du R. P. Soullier et par l'ordre des supérieurs généraux, le P. Simonet et le P. Le Floch furent rappelés dans la province du Canada et remirent ces missions à l'évêque diocésain. L'ouvrier évangélique s'attache à la vigne qu'il a cultivée: Mgr Taché éprouva comme un serrement de cœur en voyant ses frères en religion disparaître de ces missions. " Nous regrettons, écrit-il au Rme P. Fabre, la décision relative à l'abandon des missions de Pembina et de Saint-Joseph. C'est sans doute une solution et on est débarrassé; mais les pauvres âmes de ces missions!... Il est vrai que nous n'en étions pas chargés définitivement ; mais depuis bientôt vingt ans, nous leur rendions service et les abandonner cause de la peine parmi nous. Cette réflexion ne vous affligera pas, je l'espère, car elle n'est dictée que par la pitié qu'inspire le délaissement dans lequel vont se trouver ces infortunés catholiques (1). "

L'évêque de Saint-Cloud, Mgr Seidenbush, dont relevaient ces missions, fut " désolé " du départ des Pères oblats, n'ayant personne pour les remplacer; il s'adressa à Mgr Taché et le conjura de garder ou de prendre la charge entière de ces missions et de les fournir de prêtres réguliers ou séculiers (2). L'Archevêque proposa ce service au généreux curé de Saint-Jean-Baptiste, le Rév. M. Fillion, qui, pendant trois ans, jusqu'en 1880, donna ses soins aux colons de Pembina et de Saint-Joseph, comme à ceux qui étaient établis en deça de la frontière.

---

(1) *Saint-Boniface*, 17 *janvier* 1877. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Lettre de Mgr Taché au R. P. Soulier, *Saint-Boniface*, 1er *avril* 1877.

Présents envoyés à Pie IX.

L'année 1877 amenait le 50e anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX. Depuis les 31 ans que l'immortel Pontife siégeait sur la chaire de saint Pierre, l'univers catholique se portait vers lui avec un sentiment d'admiration, et, disons-le, de dévotion croissante : les évêques et les fidèles du monde entier voulurent, en cette circonstance, lui adresser leurs ardentes félicitations avec des présents divers.

Mgr Taché, entre tous les prélats de l'Eglise, aimait et vénérait Pie IX ; il fit un appel à ses enfants et réunit des présents d'une couleur locale très prononcée.

Le principal était " un équipement complet de missionnaire en miniature " comprenant : " 1º un attelage de trois chiens très bien enharnachés ; 2º une traîne chargée et prête pour une course de mission, c'est-à-dire portant deux chaudières, dont l'une sert à la cuisson des aliments et l'autre à faire fondre de la neige pour procurer de l'eau au missionnaire ; une hache servant au missionnaire à couper son bois pour le feu ou à frayer son chemin ; un fouet, instrument indispensable pour les chiens ; une peau dans laquelle s'enferment tout le bagage et les provisions du missionnaire ; des couvertes, dont le missionnaire s'enveloppe pour coucher au campement ; une boîte dans laquelle se mettent les provisions ; une autre boîte contenant la chapelle du missionnaire ; trois sacs, dans lesquels le missionnaire met des hardes de change, les souliers de ses chiens, etc. ; trois courroies, dont l'une sert à lacer la peau qui renferme les objets, la seconde à fixer le tout à la traîne, et la troisième tenue par le voyageur, qui sert à retenir la traîne dans les côtes ; 3º le missionnaire conduisant son attelage et accoutré comme suit : raquettes, souliers de caribou, mitasses et jarretières, capotte de voyageur avec capuchon, ceinture, sac pour briquet, amadou, etc., pour faire du feu au campement, mitaines suspendues au cou, casque de fourrure (1). " " Tout cet attelage, conduit ainsi que nous venons de le dire, tient dans un espace de trois pieds à peine sur six pouces de large. Malgré cela, on aperçoit dans le lointain la

(1) Le *Métis*, nº du 15 mars 1877.

surface blanche et polie du Grand Lac des Esclaves, puis plus loin, à l'autre extrémité de cette mer de glace, un étendard aux couleurs papales sur lequel on lit deux inscriptions explicatives (1)," l'une en italien et l'autre en latin: "Voilà comme "voyagent les missionnaires dans les pays du Nord extrême du "Canada pour porter aux sauvages l'Evangile avec l'amour du "Saint-Père (2). Le son de leur voix a retenti par toute la "terre et leur parole s'est fait entendre jusqu'aux extrémités "de l'univers (3)."

Les autres présents étaient: 1° une magnifique peau d'orignal, d'une couleur parfaitement noire, ce qui est très rare en Amérique, offerte par l'hon. James MacKay, ministre de l'Agriculture, qui avait tué lui-même l'animal dans le territoire de Keewatin; 2° une très belle peau de loup bigarré, d'une couleur rare en Amérique, offerte par M. MacTavish, facteur de la Compagnie de la Baie d'Hudson; 3° un écrin fait d'écorce de bouleau, brodé de poil d'orignal, offert par Mme de la Ronde, de Saint-Laurent; 4° une paire de gants de cuir de caribou, brodés de soie, artistement travaillés par Mme Ambroise Lépine; 5° une paire de pantoufles de caribou, également brodées de soie, œuvre de Mlle Marguerite McLeod, de Saint-Boniface.

Mgr Taché fit exposer ces magnifiques cadeaux dans le salon de son palais pendant huit jours et les expédia à Rome le 8 mars. Il les fit accompagner d'une adresse où il avait exprimé tout ce que son cœur avait d'amour pour le grand pontife. "Vous êtes, ô Très Saint Père, lui disait-il, le plus grand bienfait et la plus grande consolation que la Providence divine ait réservés à notre siècle (4)."

Le 50e anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX fut célébré le dimanche 3 juin, fête du Saint-Sacrement. L'Ar-

---

(1) *Ibid.*, n° du 8 mars 1877.

(2) *Ecce come viaggino i missionarii ne' pæsi del Norte Estremo del Canada per portar ai Selvaggii Vangelo coll' amore del Santissimo Padre.*

(3) *In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum.* Ps. XVIII, 5.

(4) On peut voir cette adresse dans le *Métis*, n° du 15 mars 1877.

chevêque de Saint-Boniface ordonna, pour cette circonstance, un triduum solennel de prières ; le jour de l'anniversaire, il officia pontificalement et "donna à son peuple un sermon comme il est rarement donné d'en entendre de si beau (1)." Le soir, il y eut une splendide illumination.

Trottoirs faits par Mgr Taché.

Pendant que l'Archevêque envoyait au Souverain Pontife des dons dignes de sa dévotion, il faisait à son peuple un présent plus vulgaire, mais qui ne laissait personne indifférent. Il fit construire, au printemps de 1877, " 800 pieds de trottoir sur la rue Saint-Boniface, à partir de l'angle nord de la clôture du collège jusqu'à la côte du couvent." Plusieurs des citoyens de Saint-Boniface, ajoute le chroniqueur qui relate le fait, se proposent d'imiter l'exemple donné par Mgr l'Archevêque (2) : " et en effet MM. Royal, La Rivière et d'autres construisirent des trottoirs la même année (3).

Premier incendie.

Le premier incendie depuis l'établissement de la province eut lieu à Saint-Boniface, le 1er octobre 1877, et consuma une manufacture de laine érigée trois ans auparavant dans la rue La Verandrye, sur "un terrain gratuitement concédé par Mgr Taché," le seul établissement de ce genre qui existât dans la province (4).

Construction de l'hôpital sur un nouvel emplacement.

Jusqu'en 1877, les Sœurs de la charité soignaient les malades dans leur couvent même ; au cours de l'été de cette année, elles achetèrent la propriété de Mme Hynes Clarke, en face de l'embouchure de l'Assiniboine. Elles y construisirent pour y installer leurs malades une petite maison, devenue plus tard une des dépendances de leur établissement. Mgr Taché bénit le nouvel hôpital le dimanche 29 juillet, devant le clergé de Saint-Boniface et un grand concours de fidèles, après avoir rappelé, dans une courte et éloquente allocution, combien on doit apprécier une semblable institution. "Le monde a ses hôtelleries, dit-

(1) Le *Métis*, nº du 7 juin 1877.

(2) Le *Métis*, nº du 12 avril 1877.

(3) *Ibid.*, nº du 5 juillet 1877.

(4) Le *Métis*, nº du 4 octobre 1877.

il, où vont se retirer les voyageurs; c'est ici l'hôtel du bon Dieu, où sont reçus et soignés les membres souffrants de Jésus-Christ." L'hôpital de Saint-Boniface a reçu dans la suite de grands développements: dans les hivers qui suivent immédiatement sa construction, nous y voyons 4, 8, 10 malades ; aujourd'hui il en contient 150: il est le plus bel édifice de Saint-Boniface, comme il convient à l'hôtel-Dieu.

Nous avons vu Mgr Taché créer au lac la Biche, dans les premières années de son épiscopat, un établissement pourvu d'un cheptel et d'un matériel considérable de ferme, destiné à développer les ressources locales et à accomplir, en partie au moins, les transports des effets des missions. Nous avons parlé de la proposition qu'il avait faite en 1868 d'unir la mission du lac la Biche à celles d'Athabaska-MacKenzie, pour que celles-ci trouvassent là un centre de ravitaillement et un secours pour les transports. Mgr Grandin, sur l'avis de ses conseillers, ouvrit un avis différent. Des arrangements intervinrent entre lui et Mgr Faraud, plaçant le lac la Biche sous l'autorité des deux évêques et partageant entre leurs missions le bénéfice des ressources. Mgr Faraud s'établit au lac la Biche, ce qui le plaçait loin des missions d'Athabaska-MacKenzie, dont il était le vicaire apostolique; il entreprit d'ouvrir une route par terre pour les transports, se trouva engagé dans un travail qui surpassait les ressources des missions en hommes et en argent, dut ensuite y renoncer après de rudes travaux et de grosses dépenses qui se trouvèrent sans fruit. La question du lac la Biche était devenue une source de malaise pour les missions de Saint-Albert et d'Athabaska-MacKenzie.

Arbitrage de Mgr Taché dans l'affaire du lac la Biche.

Le Supérieur général des Oblats, par une lettre du 27 février 1877, nomma Mgr Taché visiteur des missions de ses deux suffragants oblats et lui donna la charge de décider par une sentence arbitrale à qui et comment appartiendrait l'établissement du lac la Biche.

"Je compte partir le 21 mai, écrit Mgr Taché au Rme Père Fabre le 8 avril, me rendre à Saint-Albert vers le 20 juin. De

là, j'irai avec Mgr Grandin au lac la Biche, visiterai en allant et revenant la mission de Saint-Laurent et à mon retour ma mission du lac Qu'Appelle... J'espère être de retour dans la première quinzaine d'août, trop heureux si je puis faire quelque bien et rendre quelque service. Vos bonnes prières m'aideront à obtenir ces heureux résultats (1)."

Mais, au moment où l'Archevêque allait se mettre en route, il reçoit du cardinal Franchi une lettre qui lui annonce la prochaine arrivée de Mgr Conroy, comme Délégué apostolique pour tout le Canada, lui laisse entrevoir la visite du Délégué à Saint-Boniface et lui recommande de l'aider de tout son pouvoir dans l'accomplissement de son mandat. En même temps Mgr Grandin lui adresse ce télégramme : "Ne partez pas : nous envoyons des documents."

Cette double annonce, surtout la première, décide Mgr Taché à ajourner son départ. Puis il voit qu'il lui sera difficile de faire le voyage plus tard, constate qu'il importe de ne pas ajourner la décision, et qu'il a tous les éléments possibles d'information.

Au milieu de juin, il rédige sa sentence dans un document magistral. Après avoir fait tout l'historique de la question, et rappelé toutes les phases par lesquelles elle a passé, il décide que la mission du lac la Biche demeurera *dans le diocèse* de Mgr Grandin, mais que provisoirement et pour un temps, elle fera partie *du vicariat religieux* de Mgr Faraud. Cette décision sauvegardait les droits de l'évêque de Saint-Albert en laissant cette mission dans son diocèse et permettait au vicaire apostolique d'Athabaska-MacKenzie d'user des ressources de cet établissement, jusqu'à ce que les transformations du pays lui en eussent fourni d'autres.

L'Archevêque envoya sa sentence au Rme P. Fabre et la soumit à sa correction par une lettre du 16 juin 1877 (2). Le Su-

(1) *Saint-Boniface*, 8 *avril* 1877. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) *Saint-Boniface*, 16 *juin* 1877. — Archives de la Maison générale.

périeur général répondit, le 22 septembre, que loin de corriger quelque chose dans le fond et dans la forme, il y donnait la plus entière approbation (1). " Votre trop flatteuse appréciation de mon travail, lui écrit Mgr Taché le 20 novembre, me dédommage bien amplement de ce qu'il m'a coûté. Je suis vraiment heureux d'avoir fait quelque chose qui vous est agréable. J'en suis d'autant plus content que Mgr Grandin m'a répété plusieurs fois qu'il est très content de ma décision, et les lettres reçues de nos missions expriment la même satisfaction. " " J'ai bien compris l'anomalie, ajoute-t-il, qu'il y avait à agir comme visiteur sans visiter; mais j'avais par devers moi toutes les données qu'il m'eût été possible de trouver sur les lieux et il était urgent de donner une décision. On me l'écrit maintenant, et je le crois aussi, il est peut-être mieux que ma décision ait été prise à distance. Sur les lieux, j'aurais eu à entendre répéter toutes les vieilles plaintes; je les connaissais par cœur, elles n'auraient pas pu m'influencer et la décision aurait peut-être été reçue moins volontiers (2)."

Nous verrons Mgr Taché s'employer à faire rentrer plus tard, quand les circonstances auront changé, la mission du lac la Biche dans le *vicariat religieux* de Mgr Grandin.

Peu de temps après, Mgr Grandin vint lui-même remercier son métropolitain de sa sentence arbitrale. Il arriva à Saint-Boniface le 27 septembre, se rendant en Europe pour les intérêts de ses missions et afin de soigner ses oreilles malades. Visite de Mgr Grandin.

Il n'avait pas visité la Rivière-Rouge depuis trois ans. Il fit encore le voyage de Saint-Albert à Saint-Boniface comme autrefois, avec " les voitures de la sauvagerie, " en 29 jours; mais sur la rive gauche de la rivière Rouge, il fut bien étonné de trouver une ville là où il n'avait vu autrefois que les humbles constructions du Fort Garry: " il ne pouvait en croire ses

(1) *Paris*, 22 *septembre* 1877. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) *Saint-Boniface, novembre* 1877 — Archives de la Maison générale.

yeux (1). ” Il descendit, à Winnipeg, à la maison des Oblats près de l'église Sainte-Marie. Dès que Mgr Taché connut son arrivée, il traversa la rivière pour le rencontrer, l'embrassa avec une ineffable tendresse et le ramena aussitôt à Saint-Boniface dans sa voiture : toutes les cloches sonnaient leurs plus joyeuses volées : les Pères et les prêtres séculiers de Saint-Boniface, ainsi que tous les élèves du collège se pressaient à la rencontre de la voiture pour saluer l'évêque missionnaire.

Le métropolitain retint son cher suffragant auprès de lui dix jours, jusqu'au 8 octobre. Bien des événements s'étaient accomplis depuis leur dernière entrevue : bien des épreuves avaient brisé leurs cœurs si sensibles, surtout celui de l'Archevêque de Saint-Boniface : ils passèrent de longues heures tous les jours à s'entretenir, se communiquant leurs peines et leurs joies, se faisant part de leurs sollicitudes, savourant les plus douces consolations à verser leurs cœurs l'un dans l'autre, trouvant dans une parfaite harmonie de vues un puissant encouragement à se dévouer à la grande œuvre que Dieu leur avait confiée. Les deux prélats allèrent visiter ensemble leur ami commun, M. Ritchot et la paroisse de Saint-Norbert,

Le 8 octobre, à 5 heures du soir, l'évêque de Saint-Albert monta dans le vapeur *le Manitoba* pour se rendre à Saint-Paul, à Montréal et en France. Mgr Taché voulut l'accompagner jusqu'à Pembina et prit place avec lui dans le bateau. En remontant ensemble la rivière Rouge, les deux évêques rencontrèrent

(1) *Journal intime de Mgr Grandin.* — Mgr Grandin avait coutume de noter sur de petits calepins les faits principaux de chaque journée. Les pages écrites avant l'incendie de l'Ile-à-la-Crosse périrent dans cet incendie. Pendant plusieurs années ensuite, il cessa d'écrire. Mais voyant que sa mémoire avait de la peine à se rappeler les faits anciens, il reprit son journal. C'est un monument extrêmement précieux, non seulement pour la vie du grand évêque de Saint-Albert, mais aussi pour la connaissance des évènements auxquels il a été mêlé. Mgr Grandin s'intéressait vivement à notre vie de Mgr Taché : nous sommes allé passer un mois auprès de lui à Saint-Albert ; il nous a communiqué de précieuses notes sur son vénérable ami, nous a remis ses manuscrits, en particulier son journal, où nous avons puisé beaucoup de renseignements.

le *Selkirk*, qui amenait la première locomotive destinée à fonctionner sur le chemin de fer en construction à la Rivière-Rouge (1). L'Archevêque passa avec son ami la nuit et la matinée suivante: il le quitta à 11 heures pour visiter à son retour Saint-Joseph, Saint-Pie et Saint-Jean-Baptiste, paroisses fondées cette année-là.

Avant et pendant le séjour de Mgr Grandin, l'Archevêque avait reçu à plusieurs reprises, la visite d'un autre personnage, moins aimé et moins aimable peut-être, mais plus puissant en ce bas monde, le Gouverneur général du Canada, le comte Dufferin. Visite du Gouverneur général.

Le Gouverneur vint, en effet, visiter cette année-là le Manitoba. Il arriva à Winnipeg le 6 août et demeura près de deux mois dans la province. On lui donna partout des fêtes brillantes, parfois assez originales. Dans sa visite au Pénitencier, on lui fit faire un mille sur une " charrette de la Rivière-Rouge," sans siège, traînée par trente majestueux bœufs.

Le 29 septembre, lord Dufferin et son épouse, armés chacun d'un marteau d'acier, enfoncèrent " les premières carvelles du premier chemin de fer à Manitoba, " dans Saint-Boniface même, en face de la rue Provencher, et sur le côté nord d'un ponceau de la voie, " en présence de Mgr Taché et de Mgr Grandin, du

(1) Journal de Mgr Grandin.

" La première locomotive de chemin de fer qui ait jamais vu Manitoba est arrivée le 9 octobre courant, c'est-à-dire mardi dernier, à 9.39 h. du matin. Elle était à bord d'une barge avec un char de travail et cinq chars plate-formes. Le *Selkirk* poussait le tout devant. Toute décorée de verdure et de drapeaux, la machine n'a cessé de faire entendre son sifflet durant les quatre derniers milles, et elle est descendue se laisser amarrer au quai de l'entrepôt, n° 6, à Winnipeg, entre une véritable haie de curieux enthousiastes qui bordaient les côtes de Saint-Boniface et de Winnipeg. Le maire lui a fait réception, c'est-à-dire était au quai à son arrivée... Dans la journée, la locomotive est venue débarquer sur ses lisses du côté de Saint-Boniface. Les cloches de Saint-Boniface, qui sonnèrent lors de l'arrivée du premier bateau à vapeur, donnèrent mardi de joyeuses volées à l'arrivée de la première locomotive... Nous laissons le lecteur faire lui-même ses réflexions sur la révolution économique que va accomplir ici cette machine."— Le *Métis*, n° du 11 octobre 1877."

lieutenant-gouverneur Morris, des hon. Girard, Royal, Dubuc, etc. (1).

Ce même jour, lord Dufferin visita le collège et le pensionnat. Auparavant, le 10 août, il avait visité l'archevêché, la cathédrale, l'orphelinat, l'hôpital. Dans cette première visite à Saint-Boniface, M. Royal lui présenta une adresse "au mon de la population d'origine française du Manitoba" et Mgr Taché au nom spécialement du clergé: "Votre Excellence, lui dit-il, n'est point étrangère à l'histoire de notre pays; elle sait que le clergé s'est rangé parmi les hardis découvreurs qui, les premiers, ont pénétré dans le Manitoba et les immenses territoires du Nord ; le même clergé a fait sa large part dans l'œuvre civilisatrice qui a prédisposé les aborigènes de ces contrées, ainsi que les colons, au respect et à l'attachement que tous témoignent à la Couronne d'Angleterre."

Le Gouverneur répondit: "C'est avec un grand plaisir que je me vois enfin dans les limites de la juridiction de Votre Grâce et dans le voisinage de ces lieux où vous et votre clergé avez, pendant tant d'années, poursuivi votre tâche sacrée. Votre Grâce, j'en suis persuadé, n'est pas sans savoir combien je sais comprendre et apprécier jusqu'à quel point le clergé catholique du Canada a contribué au progrès de la civilisation depuis le commencement jusqu'aujourd'hui dans toute l'étendue de la puissance de Sa Majesté; et peut-être n'y a-t-il pas de pays où les travaux des missionnaires catholiques pour la civilisation soient plus remarquables et aient laissé sur le sol une empreinte plus forte qu'ici, à Manitoba... Pour moi personnellement, c'est un grand bonheur de visiter le théâtre des travaux d'un homme pour qui j'entretiens une amitié et une estime aussi sincères que celles que je ressens pour Votre Grâce, et de voir de mes yeux l'excellent résultat de vos incessants travaux et de

---

(1) Le *Métis*, n° du 4 octobre 1877.

"Leurs Excellences ont enfoncé les premières carvelles qui fixent la lisse sur les traverses. Une escouade d'ouvriers se sont aussitôt mis à l'œuvre après Leurs Excellences. Une plaque de fer-blanc clouée sur une traverse rappelle ce fait mémorable." — *Ibid.*

votre infatigable abnégation et dévouement aux intérêts de votre troupeau. J'ai confiance que la Providence de Dieu fera en sorte que vos ouailles, ainsi que tout le pays, aient encore longtemps à bénéficier de votre administration (1)."

Mgr Taché fut très satisfait de la conduite et des paroles du noble comte à Saint-Boniface. La réponse à l'adresse de l'Archevêque formait en effet "un contraste frappant avec les réponses froidement officielles qu'il avait faites aux non-catholiques, même au *bishop* anglican." Cette visite vice-royale, écrit Monseigneur de Saint-Boniface, est un triomphe pour nos missions. Que Dieu soit béni ! La chose est d'autant plus remarquable que cet excellent comte Dufferin est précisément celui auquel je n'avais pas manqué de rappeler la manière indigne dont lui et quelques autres m'ont traité dans nos difficultés politiques (2)."

Nomination de M. Cauchon.

Un des premiers actes de lord Dufferin après son retour à Ottawa, fut de signer la nomination de l'hon. Joseph Cauchon au poste de lieutenant-gouverneur du Manitoba. La nomination d'un catholique et d'un Canadien-Français à la première magistrature du pays est, écrit Mgr Taché au P. Aubert, "aussi extraordinaire" que l'arrivée du chemin de fer (3).

" Avec un lieutenant-gouverneur catholique, ajoute-t-il, notre position n'est pas des plus mauvaises. Sur quatre ministres d'Etat, deux sont catholiques et fervents catholiques, MM. Girard et La Rivière; "l'orateur de la chambre" M. Dubuc "est aussi un fervent catholique (4)."

---

(1) *Missions de la Cong. des Oblats de M. I.*, t. XV, pp. 481-484.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 20 *novembre* 1877.— Archives de la Maison générale des Oblats.

(3) *Saint-Boniface*, 10 *janvier* 1876. — *Ibid.*

(4) *Ibid.*

CHAPITRE XLII

ANNÉE 1878

L'Archevêque de Saint-Boniface ressentait souvent de la faiblesse et comme de l'abattement, surtout quand, soulevé par son énergie naturelle, il avait fait quelque effort un peu prolongé. " J'en ai pour des semaines à me remettre, écrivait-il à Mgr Grandin au commencement de l'année 1878, quand j'ai un peu de fatigue, physique ou morale (1). " Santé en 1878.

Cependant il se trouva assez bien pendant l'été, mieux qu'il ne l'avait été depuis plusieurs années. " Je suis bien mieux que les années dernières, écrit-il le 4 novembre ; il ne me faudrait pas une grande amélioration pour me remettre comme il y a dix ans (2). " " Mon mieux se continue, ajoute-t-il le 28 décembre ; sans être fort comme autrefois, je le suis beaucoup plus que les années dernières (3). "

Le mois de février amena un deuil immense à l'Eglise catholique. Le Pontife incomparable qui avait dépassé les années de Pierre à Rome, qui depuis 32 ans gouvernait le troupeau du Christ, mourut le jeudi 7 février 1878. Nous avons vu toute la dévotion de Mgr Taché pour Pie IX. Il lui fit faire un service solennel dans sa cathédrale le 20 février. " Toute l'église était drapée de noir ; d'épais rideaux couvraient les fenêtres ; au centre du chœur s'élevait un catafalque surmonté d'une tiare étincelante, et autour duquel brûlaient huit grands chandeliers (4). " L'Archevêque officia, assisté des Rév. MM. Giroux et Desjardins, comme diacre et sous-diacre. L'église était rem- Oraison funèbre de Pie IX.

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 14 *janvier* 1878. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 4 *novembre* 1878. — *Ibid.*

(3) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 28 *décembre* 1878. — *Ibid.*

(4) Le *Métis*, n° du 21 février 1878.

plie comme aux grandes solennités: le lieutenant-gouverneur assistait. Après l'office divin, Mgr Taché monta en chaire et fit l'oraison funèbre de l'illustre Pontife défunt, en prenant pour texte ces paroles de saint Paul: *Defunctus adhuc loquitur.* "Sa Grâce a parlé près d'une heure et demie, et jamais nous n'avons admiré plus d'éloquence unie à des rapprochements historiques aussi magnifiques (1)." L'orateur, après avoir crayonné à grands traits l'admirable vie du Pontife avant son élévation sur la chaire de saint Pierre, a peint, avec de vives couleurs, les événements si féconds qui se sont succédé sous son pontificat; les persécutions de tout genre qui ont suivi les premières années si heureuses de son règne; la fermeté de son caractère, la tendre piété de toute sa vie, son attrayante et fine amabilité, sa mansuétude incomparable, son immense charité; la Papauté redevenue populaire comme au moyen âge; l'uniformité établie de la liturgie; le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre et en Hollande; la création de centaines de sièges épiscopaux; la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception; la publication du Syllabus; la convocation du concile œcuménique du Vatican et la définition de l'infaillibilité Pontificale. Le grand Pape a terminé sa carrière: *defunctus;* mais ses œuvres vivront de génération en génération, pour redire à tous les âges l'essor magnifique et les splendides développements que la religion de Jésus-Christ a pris sous le règne de l'immortel Pontife-roi : *adhuc loquitur* (2).

Mandement sur les élections.

En 1878, les électeurs de l'archidiocèse de Saint-Boniface furent appelés à nommer leurs représentants à la chambre des communes et à l'assemblée législative de la province. Plusieurs mois avant la convocation des citoyens aux urnes, le 8 mai 1878, Mgr Taché publia une lettre pastorale sur les devoirs des électeurs dans les élections. Au XIXe siècle, bien des prélats ont traité ce sujet dans des lettres remarquables; nous ne savons pas s'il en est une qui se recommande au-

(1) Le *Métis*, n° du 21 février 1878.
(2) *Ibid.*

tant à l'attention que celle de l'Archevêque de Saint-Boniface : elle mérite d'être répandue comme un *manuel de l'électeur chrétien* (1).

Notons quelques-unes des vues générales.

" Dans l'opinion de certaines gens, observe d'abord l'Archevêque, le clergé ne devrait jamais s'occuper d'élections et n'en devrait même jamais parler. C'est là une grave erreur qui renferme un principe *injuste, absurde* et *dangereux* : " *injuste*, car " vos pasteurs sont citoyens de leur pays, autant que qui que ce soit d'entre vous : on ne pourrait donc pas sans injustice les priver des privilèges dont jouissent leurs compatriotes ; plus que cela, ils ne peuvent pas d'eux-mêmes se soustraire aux obligations inhérentes à ces privilèges ; *absurde*, car " vos pasteurs sont plus instruits, plus désintéressés et plus désireux de la véritable prospérité de leur pays que la masse des électeurs ; " *dangereux*, car " refuser aux prêtres de prendre part aux affaires publiques " c'est " bannir Dieu lui-même du gouvernement de ce monde : " " Dieu est le maître absolu de nos intelligences et de nos cœurs, comme de nos corps et de la terre que nous habitons ; la loi de Dieu embrasse et doit régler tous les devoirs et toutes les actions de l'homme ;" or " Dieu a confié l'enseignement de sa loi à ses ministres quand il leur a dit : *Enseignez toutes les nations.* "

Mgr Taché traite successivement : 1° *de l'importance des élections ;* en effet, elles nomment les assemblées qui "font les lois et contrôlent la directions des affaires publiques ;

2° *des qualités requises* dans les membres des assemblées délibérantes, à savoir a) *le bon sens,* "que le Saint-Esprit lui-même regarde comme le supplément de l'âge et de l'expérience que donnent les années ;" b) *l'instruction,* car "on peut être un parfait honnête homme, on ne saurait être un bon législateur sans l'instruction ;" c) *"une vie honorable et digne de respect ;"* "comment envoyer au parlement des hommes qui ne sauraient être

---

(1) Mandement de Mgr Alexandre-A. Taché, Archevêque de Saint-Boniface, concernant les élections, 8 mai 1878.

reçus en bonne société?" d) *l'esprit religieux,* car "la législation des peuples, pour ne point leur être préjudiciable, a besoin d'être faite par des hommes qui regardent plus haut que la terre qu'ils foulent aux pieds et plus loin que le temps qui entraîne tout dans son effroyable rapidité;"

3° *des obligations des électeurs,* dont "la 1ère est *de prier Dieu* pour qu'il les éclaire;" la 2e "*de consulter des personnes sages et discrètes,*" en se tenant bien en garde "contre l'opinion de ceux qui ne veulent pas Dieu;" la 3e de ne pas faire leur choix "d'après leur avantage particulier ou leurs sympathies personnelles," mais en considérant l'intérêt de la religion et de la patrie ;

4° *des excès à éviter pendant les élections* : *le mensonge* "l'arme des lâches" et la *calomnie, la corruption* par l'argent ou d'autres moyens, *l'ivrognerie,* la *violence.* "Bien des gens honnêtes regardent le privilège de voter comme un moyen puissant de démoralisation et comme une véritable calamité pour le peuple qui en abuse et néglige les devoirs qui y sont attachés... Laissez toutes les élections se décider contrairement à vos idées, plutôt que de les gagner par le parjure, la calomnie ou le mensonge. Quelle infamie d'être l'élu de l'ivrogne et de se présenter en parlement quand on y a usurpé un siège par la dégradation des autres!... Les menées corruptrices, pendant les campagnes électorales, marquent des stigmates de l'ivrognerie ceux qui font cet infâme trafic."

L'Archevêque termine en traçant aux élus du suffrage et à tous les dépositaires de la puissance publique leurs devoirs dans l'exercice de leurs fonctions. "Le Seigneur, dit-il, "a donné la terre aux enfants des hommes;" (Ps. CXIII, 16). C'est le gouvernement de cette terre qui s'appelle la politique. Que les hommes s'occupent de cette politique, soit; mais qu'ils n'oublient pas que Dieu s'est réservé le domaine absolu sur toutes choses. Jésus-Christ, qui est venu pour éclairer et sanctifier ceux qui gouvernent comme ceux qui sont gouvernés, a tracé lui-même le cadre dans lequel doivent s'enfermer ceux qui s'occupent de

la chose publique... *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu. Rendez à César ce qui est à César* (Math. XXII, 21). *Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le-leur aussi* (Math. VII, 12). *Que tout votre discours soit: oui, oui, non, non.* (Jac. V. 12). " C'est-à-dire hommage suprême à Dieu, soumission à ceux qui sont constitués en autorité, charité pour tous, vérité toujours... Que ceux qui gouvernent ou légifèrent s'agitent tant qu'ils voudront dans ce cercle, c'est leur droit; mais qu'ils n'en sortent point, c'est leur devoir. " *Et tous ceux qui suivront cette règle, paix sur eux et miséricorde* (Gal. VI, 16). "

" Sera le présent mandement lu au prône de la messe dans toutes les paroisses et missions de l'archidiocèse le premier dimanche après sa réception, ainsi que le dimanche qui suivra l'avis officiel des élections, tant pour les Communes du Canada que pour l'Assemblée Législative de Manitoba. "

Cette lettre magistrale pourrait être lue avec grand profit dans tous les pays du monde, surtout au Canada, avant les élections publiques.

Dans la lettre que nous venons d'analyser, Mgr Taché annonçait à son peuple qu'il allait le quitter afin de chercher des maîtres pour l'enfance et la jeunesse de son diocèse. Il partit en effet de Saint-Boniface vers le milieu de mai et séjourna deux mois dans la province de Québec, du 20 mai au 28 juillet. Voyage dans la province de Québec.

Sa constante préoccupation se portait sur son cher collège. " Une Université vient de se fonder à Manitoba, écrivait-il le 11 avril au R. P. Soullier. La loi sauvegarde notre position; à nous de la faire bonne et honorable, et c'est là ma grande préoccupation, car de là dépend en partie l'avenir religieux de ces pays-ci (1). " Il avait désiré et il désirait toujours confier le collège à la Congrégation des Oblats: " Comme je me trouverais soulagé, disait-il dans la lettre que nous venons de citer, si la Congrégation pouvait me fournir le personnel de cet établissement, qui deviendra important (2)! " Il avait fait à cet effet

(1) *Saint-Boniface, 11 avril* 1878. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) *Ibid.*

de nombreuses instances à ses supérieurs généraux ; mais il n'avait pas été possible à ceux-ci de le satisfaire. Plus récemment, en 1876, il avait fait des offres aux Frères des Ecoles chrétiennes ; les Frères les avaient d'abord accueillies favorablement, mais ils lui avaient ensuite écrit qu'ils ne pouvaient aller à Saint-Boniface. " J'ai perdu le temps à les attendre, s'écrie tristement l'Archevêque, et je suis moins avancé que quand je leur ai fait parler par le P. Lacombe en 1876 (1)." " Je les avais annoncés officiellement, ils me font défaut, il me faut chercher ailleurs et où (2) ? "

Précieuses recrues pour le clergé séculier.

L'Archevêque chercha des professeurs dans la province de Québec. Il réussit à trouver plusieurs jeunes prêtres et ecclésiastiques pleins de mérite, qui consentirent à consacrer leur vie à l'enseignement ou au ministère des paroisses dans l'archidiocèse de Saint-Boniface, M. Cherrier, du diocèse de Montréal, élève de Sainte-Thérèse, prêtre depuis quatre ans, qui s'est rendu recommandable depuis par ses grands talents et des services inappréciables (3), MM. Cloutier, Guilbault, Brouillard et René, ecclésiastiques.

Demande d'Oblats

Il avait fait le voyage pour solliciter du Provincial des Oblats quelques missionnaires, spécialement un prêtre parlant bien l'anglais pour Sainte-Marie de Winnipeg (4). " Winnipeg prend de l'importance chaque jour, écrit-il de Québec le 1er juin au P. Soullier ; la population catholique augmente ; cette population donne à ses pasteurs un revenu annuel de plus de 10.000 francs. Les Pères sont excellents, mais le peuple n'en-

---

(1) *Saint-Boniface*, 11 *avril* 1878.—Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, *Québec*, 9 *mai* 1878. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(3) Le Rév. Alphonse-Avila Cherrier est né le 26 septembre 1848 à Laprairie, fréquenta les écoles primaires de Beauharnois, fit ses études classiques et philosophiques au collège de Sainte-Thérèse, étudia la théologie dans le même collège tout en y étant professeur, fut ordonné prêtre le 30 août 1874 par Mgr Fabre, et s'est dévoué depuis 1878 à la religion catholique dans le Manitoba.

(4) Lettre au P. Soullier, *Québec*, 1*er juin* 1878. — Archives de la Maison générale des Oblats.

tend pas un sermon passable en anglais, sa langue. Le lieutenant-gouverneur, des juges, des employés publics, des familles honorables sont de Sainte-Marie, et c'est humiliant de s'entendre répéter chaque semaine : " Mais, de grâce, donnez-nous donc " quelqu'un qui parle convenablement la langue que nous par- " lons (1)." "Je sais, ajoute-t-il au Supérieur général, combien il vous est difficile de nous envoyer des sujets d'Europe ; mais donnez " au Provincial du Canada " l'autorisation de nous venir en aide s'il le peut ; je serais désolé s'il me fallait retourner sans rien obtenir (2)."

Ses instances obtinrent le P. Gladu et le F. Madore.

Mgr Grandin, alors en Europe, travaillait de nouveau à établir une *Œuvre des Ecoles du Nord-Ouest.* Mgr Taché s'était toujours vivement intéressé à cette entreprise. " La question des Ecoles du Nord-Ouest, lui avait-il écrit de Saint-Boniface, est bien importante et j'espère que vous pourrez établir l'œuvre projetée. Après avoir travaillé en France, ne craignez pas d'aller en Angleterre, je dirai même en Espagne : il me semble que personne ne pense à l'Espagne et que ce pays si catholique nous aiderait. C'est là une grande œuvre maintenant que les sauvages ont des *réserves :* on peut les atteindre plus facilement et ils seront atteints par les protestants (3)." Il avait écrit, au mois de mai, au cardinal Manning, archevêque de Westminster, pour lui recommander cette œuvre comme " étant de la plus grande importance pour la conversion des Indiens. " " L'or des ennemis de l'Eglise, lui disait-il, est mis à contribution pour séduire ces pauvres sauvages, et il est bien à désirer que l'obole des catholiques anglais puisse opposer une digue à ce torrent dévastateur (4)."

Sollicitude pour l'Œuvre des Ecoles du N.-O.

---

(1) Lettre au P. Soullier, *Québec, 1er juin* 1878. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, *Québec*, 29 *mai* 1878. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 11 *avril* 1878.— Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(4) *SaintBoniface*, 8 *mai* 1878.

Il profita de son voyage dans le Bas-Canada pour recommander cette œuvre à l'archevêque de Québec et à ses suffragants. "Ceux qui pourront nous aider, écrit le prélat à Mgr Grandin, attendent de connaître la constitution et les règles de l'association (1)."

Autres détails sur le séjour de Mgr Taché dans le Bas-Canada.

Mgr de Saint-Albert rédigea un plan de l'œuvre et le soumit aux évêques de la province de Québec, par une lettre datée de Paris 1er mai 1879 et imprimée en France. Nous parlerons plus loin du résultat de tant d'efforts.

Réunion générale des élèves du Séminaire de St-Hyacinthe.

Le 23 mai, Mgr Taché assista à la translation des restes du vénérable Mgr Laval, premier évêque de Québec. Il y vit le délégué du Saint-Siège, Mgr Conroy, l'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique de Québec.

Le séminaire de Saint-Hyacinthe avait reçu dans son sein, depuis sa fondation en 1816 jusqu'à l'année 1878, plus de 3.000 élèves, dont 2.600 dans le commerce, l'industrie et l'agriculture; 400 dans les professions libérales; 40 dans les assemblées législatives et la haute magistrature, parmi lesquels le surintendant de l'éducation dans la province de Québec, 8 Ministres d'Etat, 6 juges de la Cour supérieure et 5 sénateurs de la Puissance; 300 prêtres, 1 prélat domestique de la cour pontificale et 5 archevêques et évêques (2).

Les anciens élèves avaient été convoqués à une grande réunion pour le 25 et le 26 juin. Plus de mille d'entre eux s'y trouvèrent réunis, entre autres, Mgr Fabre, évêque de Montréal, Mgr McIntyre, évêque de Charlottetown, les hon. juges Rainville, Sicotte, Papineau, Bourgeois, les sénateurs ou députés Girard, Armand, Bellerose, de la Bruère, Béchard, d'Iberville, B. Benoît, de Chambly, etc., etc.

Tous désiraient la présence de l'Archevêque de Saint-Boniface, "que le Canada tout entier, aussi bien que le séminaire de Saint-Hyacinthe, aimait et honorait comme une de ses gloires les

(1) *Québec*, 7 *juin* 1878.

(2) Cette énumération est prise du discours de Mgr Taché que nous allons citer.

plus pures (1)." Il n'eut qu'à suivre les attraits de son cœur pour répondre à ces désirs universels.

Dès la première séance, la présidence lui est décernée sur la proposition de Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe. Il est chargé, à la principale assemblée, de présenter au séminaire les cadeaux offerts par les anciens élèves, à savoir la statue du vénérable fondateur, M. Girouard, et un appareil d'ornementation pour les fontaines de la cour d'entrée.. Il accompagne cette présentation d'un discours des plus émouvants qui "nous restera, dit l'annaliste, comme l'expression la plus parfaite des sentiments qui nous animaient tous et auxquels nous remercions son noble cœur d'avoir donné une forme si belle (2)."

"Dans un jeune pays comme le nôtre, dit-il en présentant le premier don, la statuaire ne peut pas avoir acquis le perfectionnement qu'elle a reçu ailleurs; aussi il y avait une hardiesse digne d'éloge dans la pensée d'une statue en bronze modelée par une main canadienne, en l'honneur d'un héros canadien. Les sentiments du cœur sont les émules du génie et les dignes promoteurs du talent. La reconnaissance est venue en aide à l'art. Un jeune Canadien, M. H.-G. Hérard, a senti son talent s'inspirer du vif désir qui animait son cœur, et à cette inspiration nous devons la première statue en bronze faite dans un atelier canadien-français, la première statue élevée en l'honneur d'un Canadien (3)."

Après avoir présenté les deux dons, l'orateur proposa d'en offrir bientôt un troisième. "J'ai la douce confiance, dit-il, que nous sommes tous de ceux qui croient qu'un bienfait n'est

---

(1) *Souvenir de la Réunion générale des élèves du Séminaire de Saint-Hyacinthe, les 25 et 26 juin* 1878, p. 100.

(2) *Ibid.*

(3) "La statue de M. Girouard mesure 7 pieds et 3 pouces de hauteur; elle a 7 pieds et 10 pouces de circonférence à la base et 5 pieds et 10 pouces à la hauteur des épaules. Elle pèse 1,187 livres. Le piédestal mesure 7 pieds et 3 pouces de hauteur; il est placé sur un terrassement d'environ 4 pieds. Avec son piédestal, la statue a coûté $1,600. Tous ceux qui ont connu M. Girouard s'accordent à dire que la ressemblance est excellente... Les fontaines avec les sièges en fonte ont coûté $830." — *Souvenir de la réunion générale*....... pp. 112-113.

jamais assez payé : que la vie n'est pas assez longue pour remercier ceux qui ont contribué à l'embellir et à la sanctifier par les bienfaits d'une éducation brillante, solide et chrétienne. Aussi j'ai la certitude que tout en offrant au Séminaire les cadeaux que je viens de lui présenter en votre nom, nous sommes tous décidés à faire quelque chose de plus... Nous avons élevé une statue à la mémoire de M. Girouard ; mais sa dépouille mortelle reste sous le monument qui devait ombrager sa tombe. A côté du fondateur, repose celui dont l'enseignement philosophique a jeté tant d'éclat sur cette maison et dont les aimables qualités ont inspiré à nos cœurs une si vive affection, le regretté M. Desaulniers. Là se trouvent aussi les dignes messieurs Gendron et Lecompte, et à eux vient de se réunir un ami, qui nous était bien cher à tous, l'excellent M. Dufresne. Le Séminaire voulait et veut encore élever une chapelle au-dessus de ces tombes si chères et si vénérées ; mais le défaut de ressources force d'ajourner à plus tard la réalisation de ce pieux désir. C'est pourquoi je prends la liberté, excessive peut-être, mais provoquée par votre attachement au Séminaire, de vous prier de vouloir bien accueillir favorablement la suggestion de *bâtir la chapelle projetée*. En priant tous ceux qui aiment le Séminaire de faire un sacrifice en sa faveur, je me permettrai aussi de faire une demande aux messieurs de la maison. Si les élèves bâtissent une chapelle, vous voudrez bien, M. le Supérieur et Messieurs, prendre l'engagement de faire dire à perpétuité une messe chaque semaine pour tous les membres vivants du Séminaire et une autre pour tous les membres défunts. Par *membres* j'entends les fondateurs, les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et même les serviteurs de l'établissement."

L'orateur concluait par ces paroles, touchantes comme tout le discours : " Pardonnez-moi, bien-aimés condisciples, d'avoir tant et si mal parlé. J'avais pourtant des raisons de mieux faire, s'il est vrai que de sentir vivement soit un moyen de parler éloquemment. Certes, je dois l'admettre, il me serait bien difficile, sinon impossible de dire ce que le souvenir de Saint-

Hyacinthe a produit d'émotions dans mon cœur. Il y a 33 ans, je venais au collège faire mes adieux, et ces adieux je les croyais éternels; je n'avais pas le moindre soupçon que mon retour en ces lieux fût possible. Aussi quels regards affectueux j'attachais aux murailles du vieux collège, à la ville qui les renfermait, au bois de pins où nous dirigions nos promenades. Mais surtout que mon cœur se serra quand je me séparai de ceux qui avaient dirigé mon enfance et dont quelques-uns sont encore ici! Je partis, emportant mes souvenirs, gardant mes affections. Dans mes longues courses de missionnaire, seul enfant de la maison, seul avec des sauvages qui ne m'auraient pas compris, il me fallait confier les pensées intimes de mon âme aux échos de la forêt... Si la distance n'était pas si grande, j'appellerais ces échos; ou mieux, ils viendraient d'eux-mêmes écouter les accords délicieux de cette fête incomparable et vous dire que les lacs sans nombre, les fleuves, les forêts et les prairies du Nord-Ouest ont entendu le nom de Saint-Hyacinthe se répéter mille et mille fois. Pendant dix années passées au collège, je m'étais souvent endormi au bruit des cascades de l'Yamaska: aussi, que de fois, couché au pied d'un arbre, sur le bord d'un rapide, je me suis réveillé en sursaut en disant: Suis-je à Saint-Hyacinthe? Sont-ce les cascades de sa jolie rivière qui murmurent à mon oreille? Bientôt la réalité chassait l'illusion, mon cœur me disait: Exilé, prie pour la patrie. Une prière pour Saint-Hyacinthe calmait les agitations de mon cœur. Il faut quelquefois être loin pour savoir combien on aime. Mais aujourl'hui, M. le Supérieur et Messieurs les membres du Séminaire de Saint-Hyacinthe, il fait bon d'être près pour vous dire: Vos anciens élèves vous aiment, vous respectent et vous remercient (1)."

La proposition de Mgr Taché trouva de l'écho dans tous les cœurs. Les souscriptions affluèrent; une magnifique chapelle fut construite en peu d'années et fut solennellement bénite le 1er juillet 1884, au milieu d'une nouvelle réunion des anciens

---

(1) Discours de Mgr Taché à la grande assemblée du 26 juin 1876. — *Souvenir de la réunion générale......*, pp. 101-111.

élèves du Séminaire de Saint-Hyacinthe (1). Mgr Taché ne pourra prendre part à cette seconde fête de famille et à cette bénédiction.

En attendant ces fêtes et ces cérémonies futures, il assiste, le 25 juin, à la bénédiction de la première pierre de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, sur l'emplacement de l'ancien collège où il avait fait ses études. Il y prononce aussi " un éloquent discours (2). "

Le prélat fut malade pendant les fêtes de Saint-Hyacinthe et dans les semaines qui suivirent. " Il fait une chaleur excessive, écrit-il au P. Lacombe le 18 juillet, et j'en souffre presque autant que les récoltes qui sont à demi détruites (3). "

Retour à St-Boniface.

Mgr Taché quitta Montréal le lundi soir, 28 juillet, avec le renfort qu'il était venu chercher et qu'il avait trouvé dans la province de Québec ; il se sépara de ses compagnons le mardi soir, les laissant suivre la voie des bateaux et continuant lui-même par la voie ferrée ; il passa presque toute la journée du jeudi à Saint-Paul, et arriva à Saint-Boniface le dimanche soir par le bateau *Minnesota*. " Quoiqu'aucune réception n'eût été préparée, le simple coup de sifflet du bateau qui amenait Sa Grâce, attira plus de 200 personnes qui vinrent saluer le retour de leur vénéré pasteur. " Ses compagnons arrivèrent seulement le vendredi suivant (4).

Affaires et visite du diocèse.

Le 1er septembre suivant, Mgr Taché nomma M. Forget Despatis directeur du collège. Les maîtres étaient M. Hackley, professeur d'anglais au cours commercial ; M. Cloutier, professeur de mathématique et de latin ; M. Brouillard, professeur de français au cours commercial ; M. René, professeur de français au cours élémentaire ; M. Gagnon, professeur d'anglais au cours

———

(1) La dépense s'élevait, le 1er juillet 1884, à $30,000. Les souscriptions atteignaient alors la somme de $24,300. — *Souvenir de la réunion générale des élèves du Séminaire de Saint-Hyacinthes les 30 juin et 1er fuilllet* 1884, p. 49.

(2) *Souvenir*......, p. 24.

(3) *Saint Cyprien*, 18 *juillet* 1878. — Collection du R. P. Lacombe.

(4) Lettre à son oncle de la Broquerie, *Saint-Boniface*, 7 *août* 1878. — Collection de M. de la Broquerie-Taché. — Le *Métis*, nº du 8 août 1878.

élémentaire; M. Biron, professeur de calligraphie, de télégraphie et d'arithmétique; M. Guilbault, préfet de discipline. Tous ces professeurs résidaient au collège. De plus, le P. Gladu, qui demeurait à l'archevêché, professait la littérature, le F. Fréron, la botanique et M. Hughes la musique. M. Despatis enseignait le grec.

M. Cherrier fut nommé curé de Saint-Boniface en remplacement de M. Dugas qui avait rempli pendant 23 ans cette charge avec distinction et que le mauvais état de sa santé forçait à se retirer (1). M. Cherrier reçut en même temps la charge d'économe de l'archevêché. Le P. Lavoie qui avait été longtemps directeur du collège, fut attaché à la paroisse de Sainte-Marie de Winnipeg (2).

La rentrée des élèves du collège et du couvent eut lieu le 3 septembre; 140 élèves étaient réunis à la messe du Saint-Esprit; Mgr Taché dit la messe et prononça, avec son cœur, une de ces allocutions qui touchaient singulièrement l'auditoire (3).

Le Rév. M. Giroux avait fait construire à Sainte-Anne des Chênes, pendant l'été, une nouvelle église qui a réuni les fidèles pendant 20 ans; Mgr Taché alla la bénir le 25 août et y confirma 44 personnes; il y eut une grande fête dans l'ancienne Pointe-de-Chênes.

Le 6 octobre, il donne la confirmation au lac Manitoba; le voyage lui prend 6 jours, du jeudi 3 au mardi 8 (4).

Le 13 octobre, il donne la confirmation à Lorette.

Du 18 au 26 octobre, il visite Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, Saint-Pie, Saint-Pierre (5).

Il charge le P. Gladu, venu avec lui du Bas-Canada, de visiter les nouveaux colons de Saint-Léon dans la Montagne de

---

(1) Il y avait alors à Saint-Boniface 199 familles : c'est le nombre que trouva M. Cherrier dans la visite qu'il fit pendant l'hiver à tous ses paroissiens. — Le *Métis*, n° du 16 janvier 1879.

(2) *Ibid.*, n° du 5 septembre 1878.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, n° du 10 octobre 1878.

(5) *Ibid.*, n° du 24 août 1878.

Pembina. Ce Père se rend à Saint-Léon par les Ilets de bois, où résident les métis, la Plaine Ronde et la Rivière-de-la-Graisse. Il revient enchanté d'avoir trouvé "une florissante colonie de près de 40 familles canadiennes, parfaitement établies dans un pays splendide et qui l'avaient reçu avec la plus grande joie. Tous ont rempli leurs devoirs religieux et demandent à grands cris un curé (1)."

Loi du gouvernement du N.-O. sur le mariage.

Quelque temps après son retour, Mgr de Saint-Boniface eut à s'occuper d'une affaire qu'il jugea très importante.

Le 2 août 1878, le gouvernement du Nord-Ouest (2) passa une loi sur le mariage. L'article 2 de cette loi soumettait à l'amende le prêtre qui accorderait à la fois la dispense des trois bans de mariage et celles de consanguinité ou d'affinité et procéderait ainsi sans publication à un mariage entre parents.

Sans doute l'Eglise ne veut pas que le mariage en général et spécialement le mariage entre parents ait lieu sans publications; mais il y a des circonstances où ces publications sont impossibles, parce qu'il y a urgence de procéder immédiatement au mariage. Les missionnaires du Nord-Ouest avaient toujours librement, dans ces circonstances extrêmes, accordé les dispenses au nom de leurs évêques et du Saint-Siège. La loi leur refusait ce droit et même les punissait de l'amende s'ils continuaient à faire ce qu'ils avaient toujours fait.

Opposition de Mgr Taché à la loi.

Mgr Taché fut un jour bien surpris de lire le texte de cette loi dans le journal qui s'imprimait à Battleford, capitale du Nord-Ouest. Il envoya le journal à Mgr Grandin, qui était alors en Europe, pour l'informer du fait, qu'il ignorait probablement. Mgr Taché donnait une très grande importance à tout ce qui concerne le mariage; il savait les effets désastreux que les lois ont en cette matière. Aussi, écrit-il à l'évêque de

---

(1) Le *Métis*, nº du 5 sept. 1878.

(2) Nous faisons remarquer que, depuis l'établissement de la province de *Manitoba*, le terme de *Nord-Ouest*, auparavant donné à tous les pays d'en haut, est plus spécialement réservé aux territoires qui ne sont pas encore organisés en province, c'est-à-dire aux contrées qui s'étendent au nord-ouest du Manitoba.

Saint-Albert, "il faut nécessairement demander le rappel de cette loi et j'ai l'espoir de l'obtenir à Ottawa. Veuillez, si vous le trouvez à propos, me permettre de me servir de votre nom dans la polémique que je vais engager avec le gouvernement sur cette question. Le nouveau gouvernement d'Ottawa compte quelques-uns de nos bons amis, comme MM. Masson et Langevin, et j'ai la confiance qu'avec leur aide nous réussirons à faire modifier cette loi dans un sens plus chrétien et plus en harmonie, par conséquent, avec les intérêts de nos pauvres populations (1)."

Il commença par écrire au lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, l'hon. M. Laird, une lettre où il montrait les inconvénients de la loi. En voici la partie où il traite la question de fond. "1° Le sacrement de mariage, dit-il, est considéré par nous comme sacré, et nous regrettons de voir le gouvernement civil vouloir célébrer le mariage entre deux contractants. Nous demandons donc respectueusement que chaque fois que les contractants ou seulement un seul est catholique, le mariage se fasse devant nos prêtres catholiques. Pour nous, un mariage purement civil déshonore ces liens qui doivent être indissolubles et amène les plus désastreuses conséquences sociales.

"2° Les missionnaires catholiques, qui sont depuis longtemps dans ce pays, ont toujours joui de la plus grande liberté dans l'accomplissement de leurs saints devoirs. Le fait d'avoir été soumis aux lois du Canada ne doit pas restreindre cette liberté. Nous regrettons aujourd'hui d'être obligé de dire que votre ordonnance nous atteint en prescrivant qu'en certains cas nous ne pourrons célébrer de mariage sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur. Nous n'avons nullement l'intention d'imposer nos croyances et nos pratiques religieuses aux autres; mais nous tenons fermement à demeurer dans l'entière possession des droits de notre Eglise, et je ne crains pas de dire qu'il n'y a aucun danger à nous permettre de célébrer le mariage comme nous avons toujours fait.

---

1 *Saint-Boniface*, 4 *novembre* 1878. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

" 3° Nous n'avons aucune objection à communiquer au gouvernement nos documents et même nous n'avons aucune objection à avoir un registre double.

" 4° Nous nous opposons fortement au 14e paragraphe de l'ordonnance ainsi conçu : " Toute personne faisant publication " de mariage sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur. . ., et " toute personne célébrant un mariage. . . contrairement à la dis- " position de la section 2 de cette ordonnance. . ., devra payer une " amende n'excédant pas $100." Or, honorable Monsieur, nous sommes quatre évêques ayant juridiction dans le Nord-Ouest : quelquefois nos prêtres, avec notre juridiction, ont donné des dispenses, lorsqu'elles ont été demandées, et, suivant notre Eglise, les évêques ont ce droit, lorsqu'ils le jugent nécessaire et utile. Par conséquent, de fait, votre paragraphe 14e semble nous dire ni plus ni moins : " Vous, évêques et prêtres de l'Eglise catho- " lique romaine, il ne vous est pas permis de pratiquer votre reli- " gion dans ce qui regarde la célébration du mariage, et si vous " accomplissez votre devoir à ce sujet, vous serez soumis à une " amende (1). "

Mgr Grandin trouvait le plaidoyer de l'Archevêque de Saint-Boniface si concluant qu'il voulait lui laisser tout l'honneur de la lutte. Mais, lui écrit Mgr Taché, " si vous me laissez agir seul, ce cher gouverneur va croire que je suis seul de mon opinion et je perdrai mon temps. Il me semble que vous devriez écrire à M. Laird pour appuyer ma demande, et lui demander de nous laisser jouir de la liberté que nous avons toujours eue dans le pays et qu'ils ont si mauvaise grâce à vouloir restreindre. Il me regarde comme étranger au Nord-Ouest et ma parole n'a pas pour lui le poids qu'aurait la vôtre (2)."

Mgr Grandin obéissant au conseil de son métropolitain, joignit sa protestation à la sienne.

---

(1) Lettre de Mgr Taché à l'hon. M. Laird, lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, *Saint-Boniface*, 12 *février* 1879. — Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) Lettre du 7 novembre 1879. — Copie dans les archives de l'évêché de Saint-Albert,

Le lieutenant-gouverneur parut accepter avec déférence les réclamations des deux évêques. Il répondit à Mgr Taché qu'il allait soumettre " les objections " des prélats à l'examen de son conseil, et " je suis persuadé, ajoutait-il, qu'on leur donnera la plus grande attention (1). " Il suppliait en même temps Mgr de Saint-Boniface de ne pas parler en public de son ordonnance.

Mais le conseil du Nord-Ouest se réunit et il ne lui parla pas de l'opposition des évêques à son ordonnance. Il se contenta de déclarer au P. Lestanc, qui représentait l'évêque de Saint-Albert à Battleford, que jamais un prêtre catholique ne serait soumis à l'amende pour avoir fait son devoir, que s'il l'était, le gouverneur la remettrait ou la paierait de ses propres deniers.

Le P. Lestanc crut que ces explications étaient suffisantes. " La loi actuelle peut passer, écrivit-il à Mgr Taché ; elle ne nous gêne nullement. "

Mgr Taché ne fut point de cet avis. " Tout un volume d'explications de la part du gouverneur et de ses avocats, répond-il au P. Lestanc, ne change pas le *texte* de la loi ; et devant des magistrats qui trouveraient à propos de vous poursuivre, ce n'est que le *texte* de la loi qu'on invoquera, et non pas ce que vous appelez : " une explication authentique de la clause 2, avec l'interprétation doctrinale de la même clause." Le gouverneur d'aujoud'hui ne sera peut-être pas le gouverneur de demain et les avocats consultés aujourd'hui n'auront peut-être rien à faire sur le banc judiciaire, tandis que le texte de la loi restant, c'est par lui qu'on nous jugera. Son Honneur nous croit bien naïfs lorsqu'il nous assure que "si un prêtre catholique est condamné à l'amende, il s'engage à remettre l'amende, dût-il le faire de sa poche." Singulier procédé ! On fait une loi qui nous rend passibles d'amende, même lorsque nous accomplirons strictement notre devoir comme prêtres ; et, pour nous consoler, l'homme qui a fait la loi et qui peut disparaître du soir au lendemain, promet de payer l'amende si nous y sommes condamnés... Puisque votre gouverneur est si bien disposé, il n'était pas difficile de

(1) Lettre de l'hon. M. Laird à Mgr Taché, *Battleford*, 27 *mars* 1879. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

trouver une phraséologie qui, au lieu de l'exposer à payer nos amendes, nous aurait sauvés, nous, du danger d'y être condamnés... Depuis dix ans, ici, nous sommes le jouet d'explications verbales qui nous ont été données par les employés du gouvernement, voire même par les gouverneurs. Je ne dis pas que M. Laird soit mal disposé, non plus que M. Scott ; mais je dis que nous fier à leurs explications, c'est nous appuyer sur une boule de neige, que le souffle du dernier magistrat fera fondre devant la loi, en nous laissant notre naïveté pour consolation (1)."

Mgr Taché écrivit une seconde lettre au lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest. " Comme votre conseil s'est tenu, j'aimerais que Votre Honneur voulût bien me dire le résultat de cette " grande attention " qu'on y a donnée à mes objections. "

" Le lieutenant-gouverneur, écrit-il quelque temps après à Mgr Grandin, n'a pas encore répondu à la lettre dont je vous ai envoyé une copie... Ce serait certainement bien bon si vous écriviez à Son Honneur, simplement pour lui dire que *vous concourez avec moi* et que vous désirez que son ordonnance soit modifiée. Je crois que le gouverneur me prend pour un fanatique, que mes vénérables collègues n'approuvent pas (2)."

Mais cette lettre n'était point encore parvenue à son adresse, que Mgr Taché reçut une réponse de l'hon. Laird. Celui-ci s'excusait de ne pas avoir soumis les objections de Mgr de Saint-Boniface à son conseil, " parce qu'un des conseillers était absent et ne pouvait voter. " Il prétendait en même temps que son ordonnance " donnait généralement satisfaction à la population du Nord-Ouest, " et ajoutait que " s'il en résultait quelque cause d'ennui ou de persécution contre les missionnaires catholiques, ce qu'il pouvait à peine supposer, il serait alors du devoir du conseil de prendre les mesures nécessaires pour y remédier (3)."

---

(1) Lettre du 12 janvier 1880. — Copie parmi les lettres de Mgr Taché à Mgr Grandin.

(2) *Saint-Boniface*, 12 *mars* 1880. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Lettre de l'hon. M. Laird à Mgr Taché, *Battleford*, 20 *février* 1880. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

C'était dire: "Je n'ai pas soumis la révision de mon ordonnance au conseil du Nord-Ouest, en apparence parce qu'un des membres était absent, en réalité parce que j'en suis satisfait et que les intéressés en sont contents comme moi."

L'Archevêque réfuta les allégués du lieutenant-gouverneur dans une nouvelle lettre, où il revendique de nouveau avec respect, mais avec autorité, les droits de l'Eglise catholique sur les mariages de ses enfants. Cette lettre est du 16 avril 1880. Nous laissons de côté les formules de politesse et nous citons ce qui a trait au fond de la question.

"Votre Honneur, lui dit-il, voudra bien me permettre de lui exprimer le désappointement que me cause sa réponse et en voici les raisons:

"1° Dans votre lettre du 22 mars 1879, vous disiez: "Les objections de Votre Grandeur seront portées à la connaissance du conseil dès la prochaine séance", et dans votre dernière lettre vous dites que l'un de vos "conseillers étant absent et ne pouvant donner son vote, vous renvoyez à plus tard la question." Je dois vous avouer que je ne m'attendais pas à un pareil résultat après tout ce que nos missionnaires et spécialement le P. Lestanc m'ont dit de votre bonté pour eux. Je pensais que vous accéderiez à une demande que tous comme un seul homme vous font par leur évêque de leur permettre simplement de continuer à observer les lois de leur Eglise. Satisfait d'apprendre que cette ordonnance sera amendée ou au moins tout danger de punition éloigné des prêtres suivant les lois de leur Eglise, j'ai été dans mon dernier voyage à Ottawa et à Québec, aussi soucieux de ne pas parler publiquement de cette ordonnance qu'heureux d'exprimer notre satisfaction sur tout le reste de votre administration.

"2° La seconde raison de mon désappointement a été cette phrase de votre lettre:" La *licence* de mariage donne une satisfaction générale au peuple des territoires." Il est bien connu que cette ordonnance a été passée au conseil seulement par

vote à voix prépondérante et malgré l'opposition des deux représentants de la population catholique ; et, depuis la confection de la loi, les évêques catholiques, en leur nom et au nom du clergé et de leurs fidèles, ont pris la liberté de dire que cette loi ne donnait *pas satisfaction;* et au reste je sais aussi que le clergé et les fidèles des autres dénominations ont également exprimé leurs plaintes à ce sujet. Peut-être serai-je le seul qui écrive à Votre Honneur ; mais je sais que je ne suis pas seul de mon sentiment ; et même les catholiques seraient-ils les seuls à souffrir, que je suis sûr que Votre Honneur ne les regardera pas comme une partie négligeable et daignera considérer nos objections comme une preuve que la satisfaction n'est pas générale.

" 3° La troisième cause de ma surprise m'est venue de la dernière phrase de votre lettre : " Si par hasard il se produisait à " ce sujet un cas d'injuste persécution, ce que je puis à " peine supposer, il sera du devoir du conseil de prendre " les mesures nécessaires pour y remédier. " J'ai toujours pensé qu'une sage administration prévenait les malheurs, au lieu de leur donner occasion avec l'espoir que d'autres se trouveront pour les réparer. Je comprends bien que Votre Honneur ne puisse se figurer que l'on osera nous persécuter pour l'accomplissement de nos devoirs ; mais votre ordonnance est là : c'est la loi, elle peut toujours tomber entre es mains d'hommes qui n'auront pas vos vues bienveillantes, et alors nous souffrirons précisément ce que vous semblez si anxieux d'éloigner de nous... (1)"

Conclusion des réclamations de Mgr Taché.

Nous ne poursuivrons pas le détail de cette affaire : les gouvernants du jour montraient là leur tendance générale à vouloir dominer le contrat sacré du mariage ; Mgr Taché et ses suffragants défendirent avec énergie les droits des consciences catholiques et de l'Eglise.

---

(1) Lettre de Mgr Taché à l'hon. M. Laird, *Saint-Boniface*, 16 *avril* 1880. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

A la fin, le gouvernement du Nord-Ouest céda : l'ordonnance de l'hon. Laird fut amendée et les missionnaires catholiques continuèrent d'avoir la liberté, sous la direction de leurs évêques, de procéder au mariage, dans des cas urgents, sans aucune publication.

Demande d'un bureau de poste pour St-Albert.

Pendant que Mgr Taché suivait de son regard d'aigle les lois nouvelles que faisait le gouvernement du Nord-Ouest, il s'occupait avec bonté des moindres intérêts temporels de cette contrée. Mgr Grandin l'avait prié de solliciter l'établissement d'un bureau de poste à Saint-Albert. L'Archevêque de Saint-Boniface adressa une requête au Maître général des Postes, l'hon. John O'Connor, catholique. Quelque temps après, il écrivait à Mgr Grandin : "Je continuerai mes demandes ; mais ne me laissez pas seul à les faire ; vous avez le même crédit que moi, et comme vous êtes plus intéressé, vos demandes auront plus de poids." Il ajoutait une observation dont ceux qui vivent au Canada apprécieront la justesse : "Il ne faut pas se décourager avec les gouvernants : si les choses ne viennent pas, insistez et insistez encore : la justice ne les préoccupe pas toujours, mais l'importunité les fatigue, et ils finissent par céder." Cette fois-ci, l'insistance fut inutile. Dès le 6 mars, l'hon. O'Connor écrivait à Mgr Taché qu'à sa considération il avait immédiatement établi un bureau de poste à Saint-Albert.

Nous avons anticipé un peu ; revenons à l'année 1878.

Arrivée du chemin de fer à St-Boniface.

Les communications sont depuis longtemps déjà tout autres qu'au temps où le F. Taché arrivait à la Rivière-Rouge en canot d'écorce. Les voies ferrées sont venues à Chicago, à Saint-Paul et à Saint-Cloud. De cette dernière ville, un tronçon de chemin de fer a été construit presque chaque année dans la direction de Saint-Boniface.

D'autre part, une ligne ferrée est en construction depuis plusieurs années entre Montréal et Saint-Boniface par Fort William pour se continuer jusqu'à la mer de l'Ouest, unissant l'Atlantique au Pacifique sans sortir des terres canadiennes : sa construction a déjà donné lieu à des incidents nombreux et

fourni la cause ou le prétexte à des joutes politiques fort vives; elle deviendra célèbre dans le monde entier sous le nom de *chemin de fer canadien Pacifique* ou C. P. R. Puis le télégraphe met Saint-Boniface en communication avec tous les pays civilisés. "Je suis toujours à Saint-Boniface, mais ce n'est plus le Saint-Boniface de 1845, écrit le prélat à celui qui en 1845 arrivait avec lui en petit canot à la Rivière-Rouge. A cette époque, on s'attendait peu ou point à entendre siffler ici les locomotives de chemin de fer. Pourtant la chose est faite. La station est locatrice en travers des terres qu'occupaient Dominique Ducharme et ses voisins au sud jusqu'à la maison de Messieurs Nolin. Les rails sont posés jusqu'à 25 milles au nord et à l'est; le terrassement est presque fini au sud jusqu'à Pembina. Suivant toutes les probabilités, l'automne prochain, nous pourrons prendre ici, à un mille de la cathédrale, les chars *Pullmann* ou dortoirs et aller à Montréal en quatre jours, en ne changeant de wagon qu'à Chicago. O tempora!... *L'eusses-tu-cru?* pouvons-nous dire comme nos aïeux en établissant une belle concession de Boucherville. On calcule aussi que dans deux ou trois ans, de la même station par le Portage du Rat (il vous en souvient), on ira, en trente-six heures, au Fort William, Lac Supérieur. Les travaux sont à moitié finis sur tout ce parcours. J'apprends la mort de Victor-Emmanuel, décédé hier, à 2 heures 50, nous dit le télégraphe. Des nouvelles de Rome à Saint-Boniface du soir au lendemain, ce n'est plus notre vieux système de deux fois l'an. Vous seriez étonné de voir Winnipeg. C'est une ville. Quoi donc?... (1)"

Ces lignes étaient écrites au commencement de l'année 1878. Dès cette époque, on pouvait monter en wagon à Saint-Boniface et se rendre à 40 milles au sud (2). Quelques mois plus tard, avant la fin de la même année, la ligne de Saint-Boniface à Emerson et à Saint-Paul était terminée. La dernière

---

(1) Lettre de Mgr Taché au R. P. Aubert, *Saint-Boniface*, 10 *janvier* 1878. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Le *Métis*, nº du 30 janvier 1878.

lisse était posée le 3 décembre, le premier train régulier arrivait à Saint-Boniface le 7. Désormais les locomotives mettent en relation la Rivière-Rouge avec le monde civilisé. " La grande nouvelle du jour, écrit le prélat à Mgr Grandin le 28 décembre, est l'achèvement du chemin de fer jusqu'à Saint-Boniface. Ces jours derniers, des chars à bagages du Grand-Tronc paradaient sur les bords de la Seine. " Il ajoutait ces renseignements, fort pratiques pour l'évêque de Saint-Albert alors en Europe : " La voie directe maintenant pour ceux que vous expédierez, sera de New-York à Chicago, de Chicago à Saint-Paul et de Saint-Paul à Saint-Boniface. Pas d'autres transbordements que dans ces trois villes. Les effets d'Europe seront enfermés dans des chars à New-York et ouverts seulement ici (1). "

La ligne d'Emerson à Saint-Boniface fut en opération tout l'hiver ; le 10 mars, les chars s'arrêtèrent, par suite d'avaries survenues à la locomotive, et la circulation se trouva interrompue quelques semaines ; elle reprit ensuite pour ne plus cesser.

---

(1) *Saint-Boniface, 28 décembre* 1878. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

CHAPITRE XLIII

LONGUE MALADIE. 1879

Le chapitre général des Oblats avait été convoqué pour le 30 juillet 1879 dans la maison du Sacré-Cœur, à Autun. Projet d'aller en Europe pour assister au chapitre général des Oblats.

Il y avait dix ans que Mgr Taché n'était pas allé en France et à Rome; il désirait beaucoup profiter de cette occasion pour se rendre auprès de ses supérieurs religieux et faire le pèlerinage de la Ville éternelle. Dès l'année précédente et durant l'hiver, dans sa correspondance intime, il parle de son projet d'aller assister au chapitre général, de voir ses frères, de s'entretenir intimement avec ses supérieurs pour la consolation de son cœur, de visiter le tombeau des apôtres et de revenir au Canada aussitôt après la tenue du chapitre (1). Il annonce son prochain départ à ses prêtres et à ses fidèles et se recommande aux prières de tous par une lettre datée du 1er mai (2).

Mais le lendemain même, 2 mai, il est saisi par la maladie. Maladie.
" L'homme propose et Dieu dispose, écrit-il au Rme P. Fabre. Sous l'influence du devoir et de l'affection, je m'étais proposé d'aller en France; je caressais l'idée si consolante d'avoir le bonheur de vous voir, de me réunir à mes frères pour traiter des intérêts de notre chère famille. Cinq jours seulement me séparaient de celui que j'avais fixé pour mon départ. *Sed manus Domini tetigit me:* une phase nouvelle d'une ancienne maladie est venue me conduire aux portes du tombeau et me montrer la mort me menaçant de ses étreintes cruelles (3)."

---

(1) Lettres à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 4 *novembre* 1878; *Saint-Boniface*, 10 *mars* 1879, etc.

(2) Dans le *Métis*, nº du 8 mai 1879.

(3) Lettre au Rme P. Fabre, *Montréal*, 1*er juin* 1879. — Archives de la Maison générale des Oblats.

Départ pour le Bas-Canada.

Le danger ne dura que quelques jours; mais le prélat se trouva ensuite " dans un état de prostration extrême. " Le médecin déclara que le malade avait absolument besoin de repos, physique et mental, et qu'à Saint-Boniface, s'il pouvait éviter la fatigue physique, il ne pouvait se soustraire à la fatigue mentale, " plus dangereuse encore que la fatigue physique. " Il lui conseilla et lui enjoignit même de se rendre dans le Bas-Canada, comme il en avait d'abord le dessein.

Séjour dans la Province de Québec.

Mgr Taché se mit en route dès qu'il fut en état de supporter le voyage, une dizaine de jours après la crise, le 19 mai, non plus pour traverser la mer, mais pour se reposer dans la province de Québec. Il demeura trois mois dans le Bas-Canada. Il passa la plus grande partie de ce temps à l'Hôpital Général, chez ses chères Sœurs Grises, soigné par ces saintes hospitalières avec autant de vénération que de dévouement.

A la fin de juin, le Dr Trudel crut constater un état maladif du cœur. Mgr Taché avait-il vraiment une maladie du cœur? En tout cas il se trouva très bien du traitement que prescrivit le médecin. " Je ne sais pas si le bon docteur est tombé juste, écrit-il au Rme P. Fabre ; mais il est certain que j'éprouve aujourd'hui un mieux sensible qui me prouve que les jours se suivent, mais ne se ressemblent pas, car j'étais loin d'être aussi bien ces jours derniers (1). "

Il écrit au P. Aubert, fort aimablement: " Imaginez-vous qu'avant-hier le Dr Trudel s'est mis dans la tête d'affirmer que je n'ai pas *le coeur en ordre.* Je croyais dans ma naïveté, que cet organe était intact, et voilà que le désordre est là comme ailleurs. Ce dont je suis bien certain, mon cher Père, c'est que toutes les déclarations des médecins sur l'état ou le fonctionnement de mon cœur n'influenceront en rien l'amitié qui nous unit depuis les 34 ans que j'ai l'avantage de vous connaître (2)." Il ajoute, rappelant des souvenirs anciens, mais chers à l'un et à l'autre: " C'est aujourd'hui le 34e anniversaire de notre voy-

(1) *Montréal*, 29 *juin* 1879. — *Ibid.*

(2) *Ibid.*

age d'Ottawa à Aylmer et de la singulière façon dont nous y avons célébré votre fête (1). S'il vous en souvient, il pleuvait assez pour faire prendre racine aux souvenirs les moins vivaces. Il n'est donc pas étonnant que la mémoire des années heureuses que j'ai passées avec vous, se soit enracinée si profondément dans mon cœur (2)."

Amélioration de sa santé.

Grâce au repos prolongé, Mgr Taché recouvra peu à peu les forces. Il remonta pour la première fois à l'autel le 1er juin, écrivit ce jour-là même sa première lettre au Rme P. Fabre.

" L'état de prostration dans lequel m'avait jeté cette attaque, écrit-il le 29 juin, diminue tous les jours, et aujourd'hui je pourrais presque dire que je suis guéri. Mais comme je ne l'étais pas hier ni les jours précédents, je suis forcé de croire que les médecins ont raison quand ils me recommandent un repos absolu (2)."

Il écrit le 17 juillet de Sainte-Anne au P. Lacombe: " Ce matin, j'étais bien, je me suis mis en route pour venir dîner ici, à la distance de 1 heure et ½ de chemin de fer, et pour aller coucher à Kamouraska. Rendu ici, je me suis trouvé si fatigué que j'ai remis à demain de continuer ce petit voyage. Je ne puis presque pas faire le moindre mouvement sans fatigue. Immobile et bien appuyé, je ne souffre pas (4)."

Le lendemain, avant de partir de Sainte-Anne, il écrit au Rme P. Fabre: " Je suis mieux; néanmoins, faut-il le dire? je suis encore très faible et incapable de travail ou de fatigue. Je crois que ma maladie est devenue chronique. Par des précautions qui ressemblent bien à de la lâcheté, je puis éloigner les crises douloureuses et dangereuses; mais je n'ai pas l'espoir de guérir entièrement (5)."

---

(1) *Saint-Pierre* (*Pierre* Aubert).

(2) *Montréal*, 9 *juin* 1879.

(3) Lettre au P. Aubert, *Montréal*, 29 *juin* 1879. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(4) *Sainte-Anne*, 17 *juillet* 1879. — Collection du R. P. Lacombe.

(5) *Sainte-Anne*, 18 *juillet* 1879. — Archives de la Maison générale des Oblats.

Il demeure quinze jours à Kamouraska et se trouve très bien de ce séjour dans sa famille. "Un mois de plus, j'en suis certain, écrivait-il après en être parti, le 25 juillet, m'aurait remis entièrement. Je n'ai pas osé y rester, parce que je suis assez bien pour faire quelque petite chose en faveur de nos chères missions, et ne rien faire que me reposer commence à me donner des inquiétudes. Je fais ordinairement si peu que je ne me trouve pas justifiable de faire encore moins, même à la suite de la grave maladie que j'ai subie (1)."

Huit jours après, le 1er août, il écrit au Supérieur des Oblats: "Je suis peut-être revenu trop tôt" de Kamouraska ; car ici," à Montréal, "où il fait chaud, le moindre exercice m'épuise et me prouve que mes forces ne sont point revenues : on me le disait ; mais d'un autre côté, il m'en coûtait de prolonger dans ma famille et au milieu du bien-être, un séjour qui n'avait pas d'autre utilité pour mon diocèse que de me reposer (2)."

Chapitre général.

Pendant que la maladie retenait Mgr Taché au Canada, ses frères en religion se réunissaient au nombre de trente, à Autun, pour le XIIIe chapitre général (3).

Le P. Lacombe et le P. Leduc avaient quitté Mgr de Saint-Boniface à Montréal le 2 juin et s'étaient embarqués pour faire, sans le vénérable prélat, le voyage qu'ils avaient compté faire avec lui.

Le P. Lacombe se rendit à Rome avant la tenue du chapitre comme "procureur de l'Archevêque de Saint-Boniface", pour faire à sa place le pèlerinage au tombeau des Apôtres et solliciter en son nom divers pouvoirs du Saint-Siège. Ce pèlerinage lui procure d'ineffables consolations dont il fait part à son mandataire dans une lettre du 7 juillet (4). "Je comprends votre bonheur en voyant le Souverain Pontife, lui répond le prélat, et

(1) Lettre au P. Lacombe, *Québec*, 25 *juillet* 1879.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, *Sainte-Anne, Québec*, 18 *juillet* 1879. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(3) *Notice sur le XIIIe chapitre général.* — Dans les *Missions de la Congrégation des Oblats de M. I.*, t. XVII, pp. 277-305.

(4) Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

à ce point de vue, je me réjouis de ma maladie, sans laquelle vous n'en auriez pas joui au même degré (1)."

Le P. Lacombe visita aussi, au nom de l'Archevêque, les rameaux français de la famille de Boucherville, et en reçut l'accueil le plus chaleureux. "Je vous avouerai ingénument, écrivait Mgr de Saint-Boniface à sa vénérable parente, Mme Dugas du Colombier, que j'ai beaucoup regretté de ne pouvoir pas aller vous voir; je m'étais bercé de cette espérance et elle me souriait tellement que j'ai éprouvé une véritable privation (2)."

Le P. Lacombe assista ensuite au chapitre et y lut un rapport sur le vicariat de Saint-Boniface, passant en revue les missions de Saint-Boniface et de Sainte-Marie, les résidences de Saint-Charles, Saint-Laurent, Qu'Appelle et Saint-Alexandre, donnant des détails sur les 20 oblats qui y résidaient: 15 Pères, 2 Frères scolastiques et 3 Frères convers (3).

"J'aurais été si heureux, si consolé de vous voir après les épreuves subies, écrivait Mgr Taché à son Supérieur quelques jours avant l'ouverture du chapitre; il m'eût été si doux de revoir nos Pères et d'avoir des nouvelles de ceux des nôtres qui vivent sous tous les climats et toutes les latitudes. Dieu ne le veut pas: que sa sainte volonté s'accomplisse en ce qui me contrarie comme en ce qui me serait agréable. Je me consolerai en priant pour le succès du chapitre (4)." "Il se consola en y assistant en esprit. "Le chapitre est commencé, écrit-il au Rme P. Fabre le 1er août: absent de corps, je suis présent d'esprit et de cœur (5)." Oui, il y fut bien présent d'esprit et de cœur, tendrement attaché à sa famille religieuse, à ses membres, à ses œuvres, appelant les lumières de Dieu sur ces assises si importantes et recevant d'avance toutes les directions qu'elles pouvaient donner.

---

(1) *Québec*, 25 *juillet* 1879.

(2) *Saint-Boniface*, *Man.*, *Canada*, 2 *octobre* 1879.

(3) *Rapport du P. Lacombe*. — Dans les *Missions*, pp. 427-434.

(4) Lettre au Rme P. Fabre, *Sainte-Anne*, *Québec*, 18 *juillet* 1879. — Archives de la Maison générale.

(5) *Ibid.*

Il avait chargé le P. Lacombe de vive voix et par lettre d'obtenir du Supérieur général un Père "sachant bien l'anglais" pour Sainte-Marie de Winnipeg, ainsi que deux autres Pères pour les missions sauvages. Il renouvelle lui-même ses instances par lettre: "Je ne veux pas être indiscret, écrit-il au Père Général, mais seulement exprimer la nécessité pressante dans laquelle se trouve l'œuvre qui nous est confiée (1)."

Autres sollicitudes.

Mgr Taché trouva le temps et la force, pendant son séjour, de recruter trois professeurs pour son collège, de trouver deux nouveaux missionnaires, MM. Dufresne et Marcille, de suivre diverses attaques dirigées par la majorité du parlement de Manitoba contre la minorité française et d'encourager la résistance de la minorité en fortifiant son union. Un souffle de fanatisme se faisait en effet sentir dans certains hommes influents. "Je crains, écrivait-il au P. Lacombe, que nos ennemis ne cherchent à profiter de notre absence pour tenter quelque mesure préjudiciable. Sans cette raison, je resterais une couple de semaines de plus (2)."

Assistance à la dédicace de la statue d'Antoine Girouard et de la croix du château Sabrevois.

Nous avons vu le séminaire de Saint-Hyacinthe ériger, l'année précédente, une statue à son fondateur, Antoine Girouard. En 1879, sa patrie, Boucherville lui en érigeait une aussi, sous l'inspiration de son zélé curé, le Rév. M. Primeau : en même temps, une croix commémorative allait être dressée auprès du château Sabrevois, sur l'emplacement de la première chapelle bâtie à Boucherville, où le P. Marquette fit le premier baptême et où la vénérable Marguerite ouvrit la première école.

Mgr Taché avait, on peut le dire, le culte des grands hommes et aimait Boucherville, nous le savons depuis longtemps, à l'égal de l'Ile-à-la-Crosse et de Saint-Boniface. Malgré son état de grande faiblesse, il voulut prendre part aux solennités qui accompagnèrent l'érection de la croix et la dédicace de la statue.

La fête eut lieu le dimanche 19 août 1879, dans l'après-midi. "On avait élevé, en face de l'église, une estrade, où l'on voyait,

---

(1) *Montréal*, 29 *juin* 1879. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) *Québec*, 25 *juillet* 1879.

assis sur des fauteuils, Sa Grandeur Mgr Taché, Mgr Raymond, le R. M. Lavigne, supérieur du séminaire de Montréal, le R. M. Nantel, supérieur du petit séminaire de Sainte-Thérèse, le R. P. Le Floch, O. M. I., les RR. MM. Gravel et Trudel, anciens curés, M. Alex. Lacoste, bâtonnier du barreau de Montréal, M. le Dr Desmarteau, etc (1). " La statue du fondateur du séminaire de Saint-Hyacinthe s'élevait tout auprès " sur un piédestal en pierre, en face de l'église de Boucherville, au milieu d'un bosquet de jeunes érables. "

L'éloge du vénérable fondateur fut fait tour à tour par le Dr Desmarteau, par son élève, son coopérateur et son successeur, Mgr Raymond et par l'hon. Lacoste (2).

" Mais il revenait à Mgr Taché, de par tous les titres, poursuit le narrateur, de rappeler l'histoire du vieux manoir où il a passé sa jeunesse, de redire les noms des plus grands personnages qui l'ont illustré, les plus beaux souvenirs qui s'y rattachent... Notre histoire, surtout quand elle revêt le caractère religieux, n'a pas de plus fidèle interprète que l'Archevêque de Saint-Boniface. Comme un pinceau, sa parole en colore les scènes et les anime; il sait louer les défenseurs et les apôtres de l'église du Canada, comme il sait les imiter (3)."

L'orateur commença à parler avec une émotion pénétrante de la vocation du peuple canadien et de la mission de son clergé.

" Les desseins de la Providence, dit-il, nous avaient fait un sort rigoureux, en apparence, lorsque le drapeau de la vieille France cessa de flotter sur la nouvelle. Les malheurs des temps avaient amoindri notre population, déjà si décimée. L'élite de notre société avait, en grande partie, abandonné les rives du Saint-Laurent. Les conséquences de la conquête semblaient condamner le reste des premiers habitants du Canada à une vie obscure et inconnue, peut-être même à l'anéantissement comme

(1) La *Minerve*, n° du 27 août 1879.

(2) Voir le P. Lalande, *Une vieille Seigneurie, Boucherville : Chroniques, portraits et souvenirs*, pp. 278-293.

(3) *Ibid.*, pp. 298-299.

peuple. Pourtant notre patrie, malgré ses infortunes et même ses fautes, conservait trop de noblesse et de vertu pour qu'il en fût ainsi. Le clergé canadien resta à son poste, chargé par Dieu de maintenir notre langue, nos traditions, nos aspirations nationales. Dans ces poitrines de prêtres, battaient des cœurs de fondateurs de collèges. L'éducation de nos devanciers, l'éducation de la génération actuelle, est le moyen employé par la Providence pour dissiper les appréhensions que durent éprouver nos aïeux en contemplant leur isolement après le traité de Paris. Il est donc bien juste que, comme Canadien-Français, j'éprouve un sentiment de joie, un sentiment d'orgueil national, en voyant s'élever, sur ce site si beau, près de ce grand fleuve, la statue d'un Canadien-Français, fondateur de collège, enfant de mon village."

Puis l'orateur parle, sur le ton de l'enthousiasme, de l'admirable fondateur de Boucherville, du magnanime Père Marquette, de la vénérable Marguerite Bourgeois. Il s'émeut à la vue du château bâti par le premier des Boucherville et où il a passé lui-même son enfance, au souvenir de la première chapelle de Boucherville et dont il a vu encore quelques ruines, de la première école ouverte en ces lieux mêmes par la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, et il salue avec respect la croix destinée à être plantée en ces lieux vénérables pour rappeler ces grands personnages et leurs œuvres héroïques. "C'est là, c'est à cet endroit trois fois béni, conclut-il, que nous élevons un monument, que nous plantons une croix. Chaque fois que vous passerez par la voie publique, ou que, voguant sur les eaux de notre beau fleuve, vous verrez briller cette croix, vous la saluerez avec respect, amour et reconnaissance. Vous saluerez, en elle, l'emblème du sacrifice du Dieu qui s'est immolé précisément là où elle va être plantée. Vous saluerez les vertus des patriarches de nos âges héroïques, qui ont brillé d'un si vif éclat dans la personne de Pierre Boucher, sieur de Boucherville. Vous saluerez le zèle intrépide des missionnaires qui ont évangélisé la Nouvelle-France et qui, comme le P. Jacques Marquette, ont

tout sacrifié pour faire connaître Dieu et faire du bien à leurs semblables. Vous saluerez la généreuse abnégation de nos communautés religieuses, en savourant le parfum délicieux de vertu qui s'exhale de la fleur de la Congrégation, Marguerite du Canada (1). "

" Mgr Taché, poursuit le narrateur, bénit ensuite la croix; puis la foule défila en procession jusqu'au château Sabrevois. Là fut érigé l'humble monument, planté à l'ombre des grands arbres, près de l'antique manoir, dans le sol où s'élevait l'ancienne chapelle (2). "

Quelques jours après, le prélat écrit aux Boucherville de France: " Avant mon départ, j'ai béni un monument érigé à l'endroit même où fut la première église de Boucherville, bâtie en 1668 par notre vénérable ancêtre, M. Pierre Boucher, qui a donné son nom à la paroisse qu'il a fondée, Boucherville (3). "

Mgr Taché quitta Montréal le 27 août et arriva à Saint-Boniface le 30, samedi au soir. Une grande foule se pressait à la station pour le recevoir; une procession aux flambeaux l'escorta jusqu'à sa résidence. L'avenue et les jardins de l'archevêché étaient illuminés. Le lieutenant-gouverneur, M. Cauchon, avait envoyé sa voiture au-devant du prélat; lui-même l'attendait à l'archevêché pour le recevoir et le féliciter. Retour à St-Boniface.

Quelques jours après, Mgr Grandin arrivait de Saint-Paul à Saint-Boniface, cette fois en chemin de fer. C'était le 9 septembre, à minuit. Tout le personnel de l'archevêché veillait pour l'attendre; Mgr Taché, quoique malade, se leva pour venir l'embrasser. Retour de Mgr Grandin.

Mgr Grandin avait passé presque deux ans en Europe, recrutant des missionnaires et recueillant des aumônes; il avait fait le pèlerinage de Rome quelques jours seulement après l'élévation de Léon XIII sur la chaire pontificale, et avait été présent à son

(1) Voir le P. Lalande, *Une vieille Seigneurie......*, p. 314.

(2) *Ibid.*, 315.

(3) Lettre à Mme Dugas, du Colombier, née de Boucherville, *Saint-Boniface, Man., Canada, 2 octobre* 1879.

couronnement. Il avait assisté au chapitre d'Autun. Il amenait d'Europe deux Pères, les Pères Lecoq et Rapé, et plusieurs Frères, ainsi qu'une grande quantité d'effets de toutes sortes. Il fit présent de cinq ornements à Mgr de Saint-Boniface. De concert avec lui, il organise une caravane pour emmener ses missionnaires et ses effets dans le Nord-Ouest. Le 15 septembre, une longue file de charrettes partent de Saint-Boniface dans la direction de Saint-Albert. Mgr Grandin quitte Saint-Boniface le 16 seulement, dans la voiture de l'Archevêque que conduit le P. Maisonneuve, rejoint la caravane à Saint-François-Xavier et arrive à Saint-Albert plus de deux mois après, le 20 novembre (1).

Sa santé au commencement de l'hiver.

La santé du prélat s'améliora "jusqu'à la Toussaint (2)." Ce jour-là, en officiant à la cathédrale, il prit froid aux pieds, ce qui lui amena "une crise" de plusieurs jours (3). Il s'en remit assez promptement, mais pendant trois mois il demeura presque continuellement souffrant (4). Il écrit le 12 janvier 1880 : "Depuis" la Toussaint, "je suis rarement bien, et ces jours-ci, je suis plus mal; j'ai pu faire l'ordination" du P. Joyce, il y a quelques jours, "mais avec peine, et c'était une messe basse (5)." Il écrit le 10 mars : "Je suis passablement bien depuis le commencement de février, à peu près comme j'étais à la fin d'octobre ; mais j'ai passé les mois de novembre, décembre et janvier dans un assez pauvre état. Aujourd'hui, je suis assez bien, mais à la condition de ménagements qui me fatiguent, puisqu'ils me forcent de négliger les choses même importan-

---

(1) Journal de Mgr Grandin.

Voir la *Vie de Mgr Grandin*, récemment publiée (mars 1904), écrite avec autant de piété que d'exactitude, par le R. P. Jonquet, O.M.I.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 12 *janvier* 1880. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 7 *novembre* 1879.

(4) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 10 *mars* 1880. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(5) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface* 12 *janvier* 1882.

tes (1)." "Hélas! cher Père, au risque de vous faire rire, vous qui m'avez vu presque enfant, écrit-il au P. Aubert, je vous dirai : Je me fais vieux, vieux au point de ne laisser ma chambre que par un effort souvent assez violent. Traverser la rivière même en voiture, me semble un travail, et je ne m'y décide que par nécessité. Par goût, je ne sortirais jamais de la maison, et je ne le fais jamais par satisfaction ni même sans hésitation, renvoyant la chose le plus possible (2)." Il ajoute tristement : "J'aurais pourtant besoin de voir augmenter mon énergie au lieu de la voir diminuer ; je devrais me multiplier pour faire face aux nécessités qui croissent tous les jours. A mesure que je me *nullifie*, le pays se développe et s'agrandit (3)." "Je ne m'inquiète pas d'être malade, dit-il dans une autre lettre ; mais je regrette beaucoup de ne pouvoir pas m'acquitter plus convenablement de mes différents devoirs. Cet état continuel de faiblesse et de langueur me force à omettre ou à faire mal une foule de choses auxquelles je suis tenu de donner mon temps (4)."

La présence d'un secrétaire lui aurait rendu d'inappréciables services, parce qu'une foule de personnes, spécialement ses prêtres, recouraient sans cesse à ses lumières. Il avait songé à prendre auprès de lui le P. MacCarthy, employé à Sainte-Marie ; mais n'ayant pu obtenir un remplaçant pour le P. MacCarthy, il préféra demeurer sans secrétaire : "J'ai dû laisser le P. MacCarthy où il est, écrit-il à son Supérieur général, et me priver des services qu'il me rendrait (5)." Il ajoute : "Dans ce moment-ci, tous nos Pères, à l'exception de ceux de Winnipeg, sont isolés les uns des autres : en prendre un, c'est tuer une œuvre ou abandonner un poste, en sorte que je ne puis pas me décider

---

(1) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 10 *mars* 1880.

(2) *Saint-Boniface* 10 *mars* 1880.

(3) *Ibid.*

(4) Lettre à Mme Dugas du Colombier, dans le Dauphiné, *Saint-Boniface, Man., Canada*, 8 *février* 1880.

(5) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 10 *mars* 1880.

à en prendre un uniquement pour m'aider (1)." Le généreux Evêque demeurera sans secrétaire pendant de longues années encore et même, sauf des exceptions momentanées, jusqu'à la fin de sa vie, pour ne pas retirer un ouvrier du travail de la vigne de Dieu.

Mort de M. de la Broquerie.

Le père adoptif de Mgr Taché, Joseph-Antonin de la Broquerie, fit une dangereuse maladie au mois de mars 1880: "Priez pour lui, écrit l'Archevêque de Saint-Boniface à Mgr Grandin; il a 80 ans, c'est une grave maladie que le temps ne guérit pas (2)." Il paraissait entrer en convalescence, quand il fut frappé de paralysie. "Mon cher oncle de la Broquerie, mon père adoptif est tombé de paralysie, écrit le prélat le 26 avril; mardi dernier, il était à l'extrémité. Depuis, le télégraphe est cassé et je n'ai point de nouvelles (3)." Mais quelques instants après, le télégraphe est rétabli et lui apprend que son vénérable oncle est mort le jour même, 26 avril 1880, (4) 16 jours juste avant qu'il eût achevé sa 80e année (5).

Mgr Clut, alors de passage dans le Bas-Canada, préside les funérailles, chante le service et l'inhume dans le caveau de famille à Boucherville. "Un saint, un protecteur de plus au ciel, s'écrie-t-il: un père, un bienfaiteur de moins sur la terre. Que cette terre lui soit légère et que le ciel s'ouvre à son amour et à sa ferveur (6)!" "J'ai la douce consolation, écrit-il à son ami de Saint-Albert, que ce sera un saint de plus au ciel, mais vous savez ce que ce digne parent a été pour moi et ce que je lui dois (7)." "La mort de mon oncle, ajoute-t-il à Mme

---

(1) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 10 *mars* 1880.

(2) *Saint-Boniface*, 12 *mars* 1880. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 26 *avril* 1880.

(4) *Post-scriptum* de la lettre précédente.

(5) Lettre à Mme Dugas, du Dauphiné, *Saint-Boniface*, *Man.*, *Canada*, 20 *juin* 1880.

(6) Lettre au P. Lacombe, *Lundi*, 26 *avril* 1880. — Collection du R. P. Lacombe.

(7) Lettre du 26 avril.

Dugas, me rend orphelin une seconde fois, puisqu'il nous avait adoptés comme ses enfants et traités comme si nous l'avions été en effet. Pour nous, orphelins dès la plus tendre enfance, il s'est privé des joies d'une famille à lui. Pour donner tous ses soins à ma mère, il n'a point pris d'épouse et pour élever ses neveux, mes frères et moi, il a choisi de voir éteindre avec lui le nom honorable qu'il portait. Il n'est plus, cet oncle, modèle parfait de piété et d'abnégation, d'abnégation portée à un degré bien éminent. J'ai la douce confiance qu'il est au ciel et qu'une vie si pure et si dévouée l'a préparé et mûri pour les joies de la patrie (1). "

Mgr Taché pria beaucoup et sollicita de toutes parts des prières pour son père adoptif. Il lui fait faire dans sa cathédrale un service solennel, auquel toute la population de Saint-Boniface s'empresse d'assister. Il écrit à Mgr Grandin de le recommander aux prières de ses " dévoués missionnaires " et de ses " pieuses religieuses (2)," lui envoie quelque temps après un souvenir du défunt en lui apprenant qu'il lui a légué $200 et en sollicitant de nouveau des suffrages pour lui (3).

Fondation de la municipalité de la Broquerie.

L'année suivante, 1881, une nouvelle municipalité fut érigé par le démembrement de celle de Sainte-Anne, à l'est de la province. L'hon. A.-A.-C. La Rivière, député et bientôt après ministre de la province, voulut que la nouvelle municipalité portât le nom de la Broquerie, en l'honneur du vénérable oncle de Monseigneur et de sa famille maternelle. Le nom de Carleton lui avait déjà été donné ; l'hon. La Rivière eut beaucoup de peine à faire adopter celui de la Broquerie, et ne réussit même qu'après une passe d'armes assez vive avec le Procureur général de l'époque. Pour couronner sa victoire, il voulut que la nouvelle municipalité eût un sceau composé avec les armes de l'illustre famille. A sa demande, Mgr Taché composa le sceau

---

(1) Lettre à Mme Dugas de Boucherville, du Dauphiné, *Saint-Boniface, Man., Canada, 20 juin* 1880.

(2) *Saint-Boniface*, 23 *août* 1881. — Evêché de Saint-Albert.

(3) *Ibid.*

désiré en ajoutant aux armes traditionnelles un cheval au repos, symbole des travaux de l'agriculture. Le sceau fut remis par l'hon. La Rivière à Aristide Rocan, secrétaire-trésorier de la municipalité nouvelle et fils d'un des plus anciens et des principaux colons de la région, Timothée Rocan. Aristide Rocan le porta à la Broquerie, où il servira, nous l'espérons, de longs siècles à rappeler les vertus de la famille de ce nom et celles que doit pratiquer la municipalité qui se glorifie d'avoir son nom et ses armes (1).

Ecu écartelé. Au premier, de sinople à un marteau d'argent emmanché en bande de sable. Au deuxième, d'azur à une cloche d'argent cordée de sable. Au troisième, d'argent à une merlette (en anglais, *marlett*) de sable.. Au quatrième, d'azur au chevron d'argent accosté en chef de deux étoiles d'or, en pointe d'un besant du même.



L'écu timbré d'un cheval au repos. Motto : Tout d'en haut.

Sinople signifie espérance, abondance, civilité ; azur : pureté, loyauté, ciel ; argent : vérité, franchise, gentillesse ; marteau : noblesse du travail ; cloche : religion, devoirs du chrétien ; merlette : union, concorde, absence de tout vice ; chevron : esprit chevaleresque ; étoiles : génie, vigilance, sollicitude ; besant : richesse. Cheval au repos signifie le repos véritable que procurent les rudes labeurs des champs.

Les habitants de la municipalité de la Broquerie n'ont, en effet, qu'à être fidèles à leur blason pour être des chrétiens modèles.

---

(1) Nous empruntons l'énoncé héraldique du sceau et sa signification à une note écrite de la main de Mgr Taché, et qui se trouve dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface, dans une liasse de papiers de famille.

Mort de sa dernière tante paternelle.

La semaine même où s'éteignait " l'unique frère de la mère " de l'Archevêque, mourait aussi " la seule survivante des sœurs de son père ", à l'âge de 83 ans. " Cette double perte, écrit-il, complète l'isolement où me laisse la disparition des parents de la génération qui m'a précédé (1) " et " m'avertit que l'heure du départ arrivera bientôt pour moi (2). "

Quelques mois plus tard, un deuil d'un autre genre apporta au cœur de l'Archevêque de Saint-Boniface une douleur profonde.

Tristesse au sujet des expulsions des religieux de France.

Le gouvernement sectaire imposé à la France par la franc-maçonnerie avait proposé, en 1879, une loi sur l'éducation, dont le fameux article 7 retirait aux congrégations religieuses le droit d'enseigner; cette loi, votée par la chambre des députés, avait été rejetée au sénat par une majorité de 5 voix. Le gouvernement avait alors rendu 2 décrets, le premier qui prononçait la dissolution des maisons de la Compagnie de Jésus au 1er août 1880; le deuxième qui prononçait la dissolution, au 1er septembre suivant, de toutes les autres communautés religieuses qui n'auraient pas demandé l'autorisation. En dépit de tous les efforts du gouvernement pour diviser les ordres religieux entre eux, tous, sans aucune exception, voulurent confondre leur cause avec celle de la Compagnie de Jésus et refusèrent absolument de demander l'autorisation. Le gouvernement, qui n'aurait voulu en dissoudre la première année qu'une partie, se vit dans la nécessité de procéder à la dissolution de toutes les communautés religieuses: il envahit par la force armée 240 maisons religieuses, en appréhenda les paisibles habitants au collet et les expulsa violemment, mais fut contraint d'arrêter sa honteuse besogne devant les protestations et la résistance de toute la France honnête.

Les maisons des Oblats, spécialement désignées à la haine des sectaires par leur ferveur et leurs œuvres apostoliques, furent

(1) Lettre à Mme Dugas, 20 juin 1880.

(2) Lettre à Mgr Grandin, 25 avril 1880.

toutes frappées, notamment la maison générale. On peut lire le récit émouvant de ces expulsions dans les Annales de la congrégation.

L'Archevêque de Saint-Boniface, qui avait constamment les yeux tournés vers la France, suivit ces attentats de la franc-maçonnerie avec un douloureux intérêt. " Où êtes-vous? L'iniquité s'est-elle consommée vis-à-vis de notre chère famille, de notre bien-aimé Père, de nos Frères chéris? écrit-il le 26 juillet au Supérieur général... Les épreuves sont pour notre bien; mais quand elles tombent sur ceux que nous aimons, elles font bien mal au cœur (1)." "Plus hostile, écrit-il deux mois plus tard, que les pays protestants qui nous accueillent partout avec respect et plaisir, plus turc que le sultan qui nous ouvre les portes de son Empire, et plus sauvage que les sauvages qui nous regardent comme leurs meilleurs amis, le Ministère de la catholique France tombe à bras raccourcis sur les congrégations françaises, pour les chasser, au moment même où il rappelle les monstres de la commune. Hélas! Que de misères et de perfidies (2) !" " Vous êtes banni !... Qu'avez-vous donc fait, vous si bon, si aimant? écrit-il le 5 décembre à son Supérieur.... Vous avez, comme le divin Maître, passé les jours de votre vie en faisant le bien, et pour cela on vous arrache à vos enfants, on veut vous arracher votre famille religieuse... Que Dieu exauce nos vœux! Qu'il rende bientôt la paix à notre chère famille ; qu'il rende à cette dernière, ou du moins à ceux de ses membres qui sont dispersés, qu'il leur rende leur Père chéri, et que celui-ci jouisse longtemps, au milieu de ses enfants, des charmes de leur affection et du calme qui faisait autrefois les délices de la vie (3)..."

Trois jours après, il écrivait à son ami de Saint-Albert : " Les

---

(1) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 26 *juillet* 1880. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 25 *septembre* 1880. — *Ibid.*

(3) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 5 *décembre* 1880. — *Ibid.*

malheurs de la France vous sont connus. Quelle horrible farce joue ce gouvernement! Et où tout cela va-t-il aboutir? Dieu a les secrets de l'avenir, et sa miséricorde seule peut tempérer sa justice irritée par tant de forfaits. L'Europe entière se mûrit pour un cataclysme épouvantable (1)."

"Quelle page d'histoire! s'écriait-il au récit détaillé des épreuves de sa famille religieuse. Quel héroïsme d'un côté, quelle bassesse de l'autre! Tous nous sentons vivement l'épreuve imposée à notre famille. Ce triste état de choses ne laisse pas d'avoir son aspect consolant: la persécution est le bain où se trempent les âmes pour la victoire (2)."

Mgr Taché eut la pensée d'écrire au gouvernement qui chassait les religieux pour lui représenter combien ses odieuses persécutions étaient contraires à l'honneur et aux intérêts de la France. "D'origine française, vivant sous le drapeau anglais et jouissant de la liberté religieuse et civile, telle que les gouvernements devraient l'entendre, j'aurais bien des choses à dire qui feraient, ou du moins devraient faire honte à ces prétendus républicains (3)." Mais, quand il était jeune missionnaire, il n'avait pas perdu son temps à aller prêcher les buffles des prairies; il pensa qu'il ne devait pas plus, étant vieil évêque, chercher à convertir des sectaires sans foi ni loi: *ubi auditus non est, non effundas sermonem* (4).

Assistance au 2e centenaire de la découverte des Chûtes de St-Antoine.

"Pendant qu'en France, — nous empruntons ces paroles à un journal français du nouveau monde,—de misérables fous s'acharnent après la religion catholique et les Jésuites, les Etats-Unis d'Amérique, protestants et anglo-saxons, fêtent les hauts faits accomplis par la religion catholique et les Jésuites. Le Mississipi fut découvert, chacun le sait, en 1673 par le R. P.

———

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Ottawa, 8 décembre* 1880. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 18 *avril* 1881.

(3) *Ibid.*

(4) Eccl. XXXII, 6.

Marquette, un jésuite et M. Joliette, un Canadien. Sept ans plus tard, le 3 juillet 1680, le R. P. Hennepin, un autre jésuite, descendant le cours du grand fleuve, vint amarrer son canot au-dessus des merveilleuses chutes qu'il baptisa du nom de Chutes de Saint-Antoine. La grande et industrieuse ville de Minneapolis est bâtie dans le voisinage (1). ”

Or on se préparait à célébrer avec éclat, le 3 juillet 1880, le deuxième centenaire de la découverte des Chutes de Saint-Antoine. Mgr Taché était l'arrière-petit-fils de Joliette, dont il descendait en droite ligne du côté maternel; son enfance s'était écoulée dans les lieux mêmes d'où le P. Marquette était parti pour sa grande découverte. Il fut invité tout spécialement par les organisateurs de la fête à honorer de sa présence des fêtes célébrées en l'honneur de découvreurs avec lesquels il avait des liens si intimes.

Il partit de Saint-Boniface le 1er juillet, accompagné de M. G. Dugas. “ Les fêtes furent splendides; la mémoire d'un humble religieux fut célébrée par un concours immense, dont la grande majorité était protestante (2).” Mgr Taché prit place sur l'estrade avec Mgr Laflèche et Mgr Ireland, avec le général et ministre fédéral Ramsey, avec les généraux Sherman et Terrey, avec un grand nombre de gouverneurs et d'anciens gouverneurs, de fonctionnaires, d'artistes, de savants. Il fut invité à parler; il le fit en peu de mots. Tous s'estimèrent heureux “ d'entendre retentir, à cette fête historique, la parole si éloquente et si belle du fils de Joliette sur le bord même du grand fleuve découvert il y a deux siècles par son illustre aïeul. ”

Visite de Mgr Laflèche.

Nous venons de nommer Mgr Laflèche parmi ceux qui assistaient aux fêtes de Minneapolis. L'ancien compagnon de Mgr Taché n'était venu aux Chutes de Saint-Antoine que pour visiter la Rivière-Rouge. Depuis que les voies ferrées unissaient sans interruption Saint-Boniface à Montréal, il désirait revoir des lieux qui lui étaient demeurés si chers. Il eut la joie de

(1) Le *Métis*, nº du 2 juillet 1880.

(2) Le *Métis*, nº du 8 juillet 1880.

faire le voyage avec celui que la Providence avait mis à sa place sur le siège de Mgr Provencher. Les deux amis arrivèrent à Saint-Boniface le mardi 6 juillet, à 10 heures du soir. Il y avait 35 ans que Mgr Laflèche était parti de la Rivière-Rouge. "Une foule considérable" se trouva à la station "pour saluer l'illustre visiteur et l'escorter jusqu'à l'archevêché, brillamment illuminé pour la circonstance. Les jardins du palais resplendissaient aussi de lumière et la réjouissance éclatait partout (1)." Le lendemain, un grand nombre de maisons étaient pavoisées et durant toute la journée, les visiteurs se succédèrent à l'archevêché "pour baiser l'anneau épiscopal de l'un des plus illustres pionniers de la foi dans Manitoba et le Nord-Ouest (2)."

Mgr Laflèche passa deux semaines avec son ancien compagnon de l'Ile-à-la-Crosse, deux semaines dans de longs et intimes entretiens, deux semaines pleines de douces consolations pour le cœur de l'un et de l'autre.

Il prêcha à la cathédrale, visita les établissements religieux des deux villes, la paroisse de Saint-François-Xavier, dont il avait été curé plusieurs années, celle de Saint-Charles, qu'il avait fondée, à laquelle il avait choisi son nom, et où il administra le sacrement de confirmation. Partout on lui fit des ovations enthousiastes. Il se renseigna sur tout le détail des paroisses et des missions. Il "avait peine à croire ses yeux (3)" et ses oreilles; comparant le présent avec le passé, il remerciait Dieu des progrès accomplis et le priait de sauver ces églises naissantes des dangers qui les menaçaient.

La veille de son départ, l'hon. Royal, président de la Société de Saint-Jean-Baptiste, lui présenta, au nom de toute la population dont il avait été l'apôtre, une adresse vibrante de foi et de patriotisme.

---

(1) Le *Métis*, n° du 8 juillet 1880.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre de Mgr Taché au P. Aubert, *Saint-Boniface*, 12 *août* 1880.

"Vous êtes, lui disait-il, l'un des fondateurs de ce pays, qui a été le premier théâtre de vos longs et illustres travaux apostoliques... Vous voyez, Monseigneur, que la semence de vos paroles et de vos laborieux efforts a été bénie de Dieu. Le groupe de population canadienne implanté sur les bords de la rivière Rouge s'est fortifié à travers mille dangers et mille vicissitudes, parce qu'à l'heure critique il n'a pas cessé de croire aux promesses éternelles de la religion. Ici, comme aux pays de Québec, c'est à l'ombre des autels, c'est autour de nos prêtres, c'est près de nos évêques, que nous avons trouvé force pour le présent, espérance dans l'avenir. La foi catholique, comme aux jours de la Vérandrye, enfant des Trois-Rivières, est restée le sel de notre belle et vigoureuse nationalité; et plus la révolution fait d'efforts pour arracher la foi chrétienne du cœur des nations du vieux monde, plus nous proclamons haut et avec fierté, sur ce sol d'Amérique, que nous sommes les enfants de l'Evangile (1)."

"Emu jusqu'aux larmes" par ces nobles paroles, "l'évêque tira de son cœur des accents prophétiques" qui firent passer un indicible frisson d'enthousiasme dans tous ses auditeurs. "Canadiens de Manitoba, dit-il, soyez fidèles à votre mission; continuez à aimer le clergé qui a abrité votre berceau; soyez laborieux et je vous prédis que vous deviendrez une nation grande par le nombre et grande par l'influence (2). Cette poignée d'hommes sera un jour un grand peuple (3)."

Mgr Laflèche partit de Saint-Boniface le 20 juillet et visita, en s'en allant, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, où il admira les mêmes progrès et fut reçu avec la même dévotion.

Autres visites. Un mois après, le 23 août, Mgr Spalding, évêque de Péoria, dans l'Illinois, écrivain distingué, vint visiter l'Archevêque de Saint-Boniface; il était accompagné du provincial des Bénédic-

(1) Le *Métis*, nº du 22 juillet 1880.

(2) Le *Métis*, nº du 29 juillet 1880.

(3) Le *Métis*, nº du 22 juillet 1880.

tins aux Etats-Unis, le R. P. Kelly et d'un prêtre séculier, M. Power, curé à Minneapolis. Deux jours après, le 25 août, arrivait Mgr Marty, l'infatigable apôtre des Sioux, vicaire apostolique du Dakota, et par conséquent voisin de l'Archevêque de Saint-Boniface "et évêque de Pembina." Mgr Taché mentionne ces visites dans une lettre à l'évêque de Saint-Albert, et ajoute plaisamment: "Nous ne sommes pas à bout de cette sorte d'avantages: nous devenons trop importants pour être laissés de côté." Et en effet, Mgr Taché recevait le 8 septembre suivant, la visite de Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul et de Mgr Ryan.

Petite polémique contre quelques fanatiques au sujet de l'hôpital.

Il est notoire dans le monde entier que les religieuses catholiques excellent dans les œuvres de la charité: aucun homme sensé ne le conteste, pas plus dans les pays où l'on chasse les Sœurs que dans ceux où on les honore et les subventionne. Or en 1880, quelques fanatiques, en vue de rehausser l'hôpital protestant et laïque de Winnipeg, entreprennent de déprécier l'hôpital de Saint-Boniface: ils font un rapport où ils prétendent, par des statistiques arrangées à leur façon, que durant l'année 1879, l'hôpital de Winnipeg a fait plus de bien que celui de Saint-Boniface: la preuve c'est que, "computé pour une seule personne, le nombre de jours de traitement donnés par l'hôpital de Winnipeg a été de 2.816 contre 2.456 à l'hôpital de Saint-Boniface;" puis, comme l'hôpital de Saint-Boniface a reçu du gouvernement, en 1879, une subvention de $1250, les auteurs du rapport concluent que "plus de 37 pour cent des services rendus par l'hôpital de Saint-Boniface ont été payés." Comment s'étonner d'ailleurs que l'hôpital de Winnipeg soit supérieur à celui de Saint-Boniface, quand on sait que le premier "existe en vertu d'une charte octroyée par le parlement," que "le parlement peut, en tout temps, instituer une commission pour s'enquérir de ses affaires," qu'il est "sous la direction de quinze citoyens élus par ceux qui ont souscrit au fonds de l'hôpital," tandis que le second "existe en vertu du *Fiat* de l'archevêque catholique romain" et "est sous sa régie

exclusive ", en sorte que le gouvernement n'a " aucun droit de se mêler de ses affaires. "

Ces accusations prirent quelque importance par le patronage que vinrent lui donner les directeurs de l'hôpital de Winnipeg. Le bureau des directeurs en effet, adopta le rapport comme sien et le fit publier, à ce titre, dans les journaux de la ville.

L'Archevêque se trouvait pris à partie ; les intérêts catholiques étaient en jeu : c'est pourquoi il dut intervenir. Il le fit dans une lettre pleine de modération, mais de vérité.

Après avoir donné les raisons de son intervention, il réfute les accusations dirigées contre l'hôpital catholique. On dit que l'hôpital de Saint-Boniface existe en vertu du *Fiat* de l'archevêque. Heureusement, pour l'hôpital de Saint-Boniface, répond-il, les Statuts de la province viennent gâter tout l'effet de ce mot grandiose.

Hôpital général de St-Boniface	Hôpital général de Winnipeg
Chap.. XXIX, Vict. 35, sanctionné le 3 mai 1872.	Chap. XLVIII, Vict. 38, sanctionné le 14 mai 1875.
Attendu que... A ces causes... Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Manitoba, décrète : 1. Les révérendes Sœurs seront et sont en vertu du présent Acte constituées en corporation sous le nom de "Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Saint-Boniface," 5. Le présent Acte sera un Acte public.	Attendu que... A ces causes... Sa Majesté... 1. Que lesdits... seront et sont par le présent constitués en corps politique et incorporés sous le nom de "L'Hôpital général de Winnipeg."

Il faut conclure que les deux hôpitaux ont été constitués en corporation civile l'un comme l'autre, celui de Saint-Boniface trois ans avant celui de Winnipeg.

On dit que l'hôpital de Winnipeg doit compte au gouvernement de son administration, et que celui de Saint-Boniface ne

relève que de l'Archevêque. " Recourons encore aux Statuts ci-dessus mentionnés de la province.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE ST-BONIFACE	HÔPITAL GÉNÉRAL DE WINNIPEG
4. Cette corporation fera au lieutenant-gouverneur en conseil de cette province, lorsque de ce requis, un rapport de ses affaires pour l'année précédente, tel état indiquant les biens mobiliers et immobiliers, et autres biens qu'elle possède en vertu du présent Acte, le chiffre des revenus qui en proviennent, le nombre des membres de la corporation, celui des orphelins, orphelines, vieillards, infirmes et malades secourus soit à domicile, soit à l'hôpital général...	14. Il sera du devoir de ladite corporation de transmettre au lieutenant-gouverneur, pour information de la legislature, le ou avant le premier jour de janvier de chaque année, un rapport des affaires de telle corporation, indiquant les recettes et les dettes, etc.

Concluons encore, les droits de l'Etat sont exactement les mêmes sur les deux hôpitaux.

On reproche à l'hôpital de Saint-Boniface d'être sous la direction exclusive de l'Archevêque, tandis que l'hôpital de Winnipeg est administré par un bureau de 15 directeurs. Non, répond le prélat, " l'hôpital général de Saint-Boniface n'est pas sous la gestion de l'Archevêque ; cet hôpital est sous la direction d'un bureau composé de 10 Sœurs de la charité choisies entre celles qui dépensent leur temps, leur travail, leur santé et même leur vie au soulagement des pauvres et des malades. "

Le prélat corrige les statistiques apportées par l'auteur du rapport et établit par des chiffres qui défient la critique, que " l'hôpital général de Saint-Boniface, sans même mentionner plusieurs autres œuvres de charité, a secouru des malades, infirmes et orphelins pour un total de 15.256 jours ", que " le nombre de jours payés n'a été que de 949, " qu'il reste donc 13.307 jours à la charge des Sœurs, que par conséquent " il n'est pas juste d'avancer que plus de 37 pour cent des services rendus ont été payés. "

Mais en rétablissant les faits dans leur vérité en faveur de l'hôpital catholique, l'Archevêque n'a que des éloges pour l'hôpital protestant et ses directeurs. " Loin de connaître rien de dé-

favorable à l'hôpital général de Winnipeg, dit-il, je puis affirmer au contraire que tout ce que j'en sais tourne à la louange de son administration. C'est aussi l'opinion qu'en tiennent les membres de mon clergé qui visitent régulièrement l'institution et qui toujours m'ont témoigné leur vive satisfaction de ce qu'ils y voient et de la manière dont ils y sont traités. Comme citoyen de la province, je suis trop heureux d'offrir l'expression de ma gratitude aux membres du bureau pour tout le bien qu'ils accomplissent, et je sens que je ne saurais soutenir la comparaison avec eux comme directeur de l'hôpital."

Le prélat termine sa lettre par une leçon de charité donnée à ses adversaires: "Quoique la rivière Rouge, dit-il, coule entre Winnipeg et Saint-Boniface, il me semble cependant tout à fait aisé et désirable que la charité en unisse les deux rives, afin que la bienfaisance chrétienne puisse accomplir son œuvre, sans être en butte à des attaques aussi peu justes que peu agréables. Tel est le vœu ardent de — Alex., Archevêque de Saint-Boniface.

La lettre est très courte (1) mais aussi implacable par sa logique que charitable dans la forme. Les adversaires comprirent qu'ils étaient partis en guerre contre l'hôpital catholique à la façon de Don Quichotte: ils rengainèrent l'épée, tournèrent bride et n'eurent d'autre ambition que de faire oublier leur malencontreuse équipée.

Reconstruction du collège.

Pendant l'été, Mgr Taché entreprit une œuvre qui lui était singulièrement à cœur et qui lui causa de grands soucis, la reconstruction du collège de Saint-Boniface.

La population catholique augmentait; un des premiers devoirs de l'évêque est d'assurer à ceux qui par position sociale ou par vocation particulière, sont appelés à composer la classe libérale, une éducation convenable qui les mette en état de rendre à l'Eglise et à la patrie les services qu'elles ont droit d'en attendre.

Le collège était devenu trop petit; Monseigneur pensait de-

(1) On peut la lire dans les journaux de l'époque, notamment dans le *Métis*, nº du 17 février 1880.

puis plusieurs années à le rebâtir avec des dimensions plus grandes. Il n'avait pas l'argent nécessaire; malgré son horreur des dettes, il résolut d'emprunter. Dès 1878, il avait écrit à Mgr Grandin, alors en France, de lui trouver la somme nécessaire. "Je suis décidé à bâtir un nouveau collège, lui disait-il, pour cela il me faut emprunter $20.000: vingt mille piastres à emprunter à 6%. J'ai des propriétés; je puis donner des sûretés, des hypothèques sur des biens fonciers, d'une grande valeur d'ici à quelques années; mais je n'ai pas d'argent (1)."

Mgr Grandin ne put lui trouver cet emprunt. L'Archevêque se procura au Canada un peu d'argent pour les premiers travaux. "Je crois que, comme les pauvres gens de notre jeune temps, écrit-il à son ami des Trois-Rivières, vous aimez "faire le gros et qu'il vous en coûte." Moi aussi je veux le gros, mais il va en coûter aux autres. C'est un collège que je bâtis avec de l'argent qui ne m'appartient pas, mais que j'emprunte. Fasse le ciel que ce ne soit pas le soupir de l'agonisant! Je commence à m'endetter au moment où notre population voit diminuer son influence dans notre province (2)." Deux mois après il écrit au P. Aubert: "Je suis engagé dans la construction d'un collège qui va me coûter 30 mille piastres, somme qu'il me faut emprunter. Nous avons actuellement une centaine d'élèves dans notre collège, en comptant ceux du cours élémentaire... J'ai un bon personnel enseignant, 4 prêtres et 6 ecclésiastiques (3)."

Le P. Lacombe négocia cette année-là à Montréal un emprunt de $20.000 : ce fut suffisant pour couvrir les dépenses faites au cours de l'année.

L'ancien collège était au nord de la cathédrale et de l'évêché; le nouveau fut bâti à l'est, à 50 verges à peu près de l'ancien et

(1) Lettre à Mgr Grandin, 28 décembre 1878. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre à Mgr Laflèche, *Saint-Boniface*, 23 *janvier* 1880. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(3) *Saint-Boniface* 10 *mars* 1880. — Archives de la Maison générale des Oblats.

de la cathédrale. La pierre angulaire en fut solennellement bénite par Mgr Taché le dimanche 2 mai après les vêpres, en présence de Mgr Clut et d'un grand nombre de prêtres et de fidèles (1). Les travaux furent poussés activement : moins de quinze jours après, les murs s'élevaient à dix mètres de terre; et à la fin de juillet, on achevait de poser la toiture et on commençait les travaux intérieurs. " Ce nouvel édifice, dit une chronique du temps, est très spacieux, d'un bel aspect, environné de grands arbres, au-dessus desquels il émerge, comme pour servir de monument à la noble pensée qui l'a fait surgir de ses fondations et pour appeler vers lui la jeunesse studieuse (2)."

Voyage dans la province de Québec.

Monseigneur partit de Saint-Boniface le lundi 25 octobre, en la compagnie du P. Antoine, pour se rendre dans le Bas-Canada; il arriva à Ottawa le 29, officia le dimanche suivant à Saint-Pierre de Montréal et se rendit ensuite à Québec. Là il trouva aussitôt la somme dont il avait besoin : " J'ai réussi de trouver de l'argent à Québec, écrit-il à Mgr Grandin, et on m'a offert quatre fois plus que je ne voulais, à 6% (3)." " On ne donne plus rien en Canada, ajoute-t-il : je n'ai pas reçu un seul centime ; mais sur de bonnes garanties, on prête volontiers, ce qu'on n'avait pas voulu me faire l'année dernière. Le pays est pauvre... Partout on est grevé de dettes (4)."

Sollicitations pour l'exemption des droits de douane.

Un autre but du voyage de l'Archevêque de Saint-Boniface concernait les intérêts de ses suffragants plus que les siens : c'était d'obtenir l'exemption des droits de douane pour les effets des missions de Saint-Albert et d'Athabaska-McKenzie.

Plusieurs fois déjà il avait sollicité cette faveur; le gouvernement avouait aisément que les missionnaires étaient les agents les plus efficaces de la civilisation auprès des sauvages et qu'il-

———

(1) Le *Métis*, no du 6 mai 1880. Le même jour, Mgr Laflèche bénit à Trois-Rivières, la pierre angulaire du palais épiscopal.

(2) Le *Métis*, no du 25 juillet 1880.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Ottawa*, 8 *décembre* 1880. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(4) *Ibid.*

méritaient bien quelques privilèges; il avait même supprimé les droits de douane dans des cas particuliers (1); mais jusqu'alors il n'avait accordé aucune exemption générale. Mgr Taché renouvela ses instances auprès du gouvernement d'Ottawa. "J'attends une réponse ces jours-ci, écrit-il à l'évêque de Saint-Albert, le 8 décembre, et si je l'obtiens, je partirai de suite pour retourner à Saint-Boniface (2)." Mais "cette réponse," il ne l'avait pas encore le 17 janvier. "Le gouvernement, écrit-il à cette date, est absorbé exclusivement par la question du chemin de fer Pacifique, en sorte que force m'est de prolonger mon séjour et mon attente, car si je pars, la question sera à recommencer... C'est incroyable, poursuit-il, les difficultés de tout genre que l'on rencontre. Ce qu'il y a de certain, c'est que je fais mon possible: il peut n'être pas efficace, mais il est sincère, car c'est pour moi une profonde humiliation de battre le pavé des corridors et des antichambres des puissants du monde pour solliciter non pas, il est vrai, des faveurs personnelles, mais ce qui peut leur paraître tel (3)."

Les délais se prolongèrent et il dut partir sans avoir obtenu ce qu'il demandait; mais quelque temps après, il obtint une exemption partielle: les habits vieux ou neufs, envoyés d'Europe aux missions, n'eurent point de droits à payer.

Toutefois, cette exemption ne fut pas toujours accordée dans la pratique. L'Archevêque de Saint-Boniface se plaint, le 8 janvier 1884, que malgré la promesse "donnée par écrit de la part du ministre", il ait fallu payer pour des vêtements reçus d'Europe "comme si le ministre n'eût rien dit (4)."

---

(1) "A force de batailler et d'écrire, j'avais obtenu au printemps que vos effets fussent exemptés de la douane. Plus tard, notre collecteur nous força à payer. J'écrivis de nouveau et le brave homme fut obligé de restituer près de $300 qu'il avait gagnées sur vos effets." — Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 8 *janvier* 1876. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Ottawa*, 8 *décembre* 1880.

(3) *Ottawa*, 17 *janvier* 1881.

(4) Archives de l'évêché de Saint-Albert.

L'Archevêque travailla avec le même dévouement et plus de succès, à assurer aux métis et aux colons français les terres dont ils étaient " en paisible possession ", par suite des anciennes coutumes du Nord-Ouest avant la création de la province de Manitoba, et que le gouvernement et surtout des agents malveillants voulaient leur enlever (1). Grâce aux démarches que l'Archevêque multiplia pendant deux mois à Ottawa, les droits des anciens colons furent reconnus; des ordres furent donnés pour les soustraire à d'injustes violences; un agent de Winnipeg, qui s'était signalé par une malveillance inhumaine contre les métis, fut vertement tancé et, si le prélat n'avait eu la charité d'interposer sa médiation en sa faveur, il aurait été destitué. " Ah! s'écrie un témoin des patientes et persévérantes réclamations du dévoué pasteur, l'épiscopat catholique, le clergé catholique se trouvent bien partout et toujours sur le champ de bataille où nos droits sont mis en péril (2). "

" J'ai bien fait de venir, écrit confidentiellement le prélat au P. Lacombe le 5 janvier 1881. Nos paroisses étaient menacées d'une catastrophe et je comprends maintenant pourquoi Lanz a pu dire: " Il y aura bien des gens de désappointés. " Sans que tout soit réglé, je suis certain maintenant qu'il y en aura moins de désappointés qu'il ne croyait... J'achève de me procurer les patentes pour tous nos terrains (3)." Certains fana-

(1) Suivant les anciennes coutumes du Nord-Ouest, il y avait trois modes de prendre possession d'un terrain: 1° bâtir une maison; 2° employer, pour fixer les bornes d'une terre, un arpenteur reconnu par le gouvernement; 3° marquer un terrain par des poteaux, des plaques, etc. Ces coutumes furent expliquées par les délégués au gouvernement canadien; on statua en conséquence que les colons garderaient les terres dont ils auraient été en " paisible possession " avant le transfert. Ces mots " paisible possession " étaient mis pour sanctionner la légitimité des anciens modes d'acquérir une terre et soustraire les anciens possesseurs à des troubles quelconques relativement à un domaine acquis sous le gouvernement d'Assiniboia. Mais en 1876, le gouvernement canadien adopta un ordre en conseil qui enlevait à ceux qui possédaient des terres en vertu des anciennes coutumes tous droits à ces propriétés.

(2) Dans le *Métis*, n° du 7 janvier 1881.

(3) *Ottawa*, 5 *janvier* 1871. — Collection du R. P. Lacombe.

tiques avaient entrepris, en 1869, de faire disparaître la race française et la religion catholique de l'Ouest; ils ont des continuateurs en 1880: que serait-il arrivé sans l'intervention le l'Archevêque de Saint-Boniface?

Il s'occupa de beaucoup d'autres questions: il demanda et obtint que le personnel du Pénitencier et les familles voisines pussent assister aux offices catholiques faits par l'Aumônier; il sollicita l'appui et les secours du gouvernement pour l'établissement d'écoles parmi les sauvages, etc. " C'est la huitième semaine que je passe à Ottawa, écrit-il le 7 février au P. Lacombe, attendant de jour en jour, presque d'heure en heure, une solution à toutes mes demandes; vingt et une de ces demandes sont résolues, mais il en reste encore quelques-unes... Je ne sais pas si je terminerai cette semaine; ce n'est pas bagatelle que de faire avaler à ces messieurs la preuve qu'ils se sont trompés,... que de leur arracher pièce à pièce ce qu'ils voudraient toujours différer de donner. Qu'il est pénible d'attendre pendant près de 4 mois, lorsqu'en 4 heures tout aurait pu être réglé si on l'avait voulu (1)!

Monseigneur fut " très bien portant pendant les mois de novembre et de décembre;" mais depuis, "il ne fut pas bien:" il fut même " assez souffrant pendant deux semaines " qu'il passa à Montréal et " pendant lesquelles il lui fut impossible de rien faire (2)."

Le 12 décembre 1880, il consacra à Montréal deux cloches, destinées l'une à la mission du Grand Lac des Esclaves et l'autre à Saint-Laurent du Manitoba (3).

Plusieurs fois, il alla répandre ses larmes et ses prières sur la tombe de son vénérable oncle et sur celle de sa sainte mère.

Enfin, après quatre mois passés dans les provinces de l'Est, " quatre mois consacrés tout entiers aux intérêts de ses chères

(1) *Ottawa, 7 février* 1881. — *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Le *Métis*, n° du 23 décembre 1880. — Lettre au R. P. Camper, *Ottawa, 9 décembre* 1880.

ouailles." il se mit en route le 22 février et arriva à Saint-Boniface le 28; c'était un lundi.

Retour à St-Boniface.

Un grand nombre de citoyens se réunirent au palais archiépiscopal pour saluer le retour de Sa Grâce. "M. A.-A.-C. La Rivière, préfet de la municipalité, présenta une adresse de bienvenue à notre digne Archevêque. La compagnie des Voltigeurs de Saint-Boniface, sous le commandement du capitaine L.-A. Prud'homme, du lieutenant A. Gauvreau et du sous-lieutenant L.-J.-A. Lévêque s'était placée à l'entrée du palais et présenta les armes à l'arrivée de Monseigneur (1)." Le prélat était souffrant. Une magnifique séance eut lieu au collège le mercredi suivant, à l'occasion de son retour; mais malgré son attrait à réjouir de sa présence ceux qui lui offraient une séance récréative, il ne put y assister. Au cours de la semaine, la plupart des prêtres du diocèse, MM. Ritchot, Fillion, Samoisette, Cominge, Saint-Pierre, etc., vinrent à l'archevêché pour savourer ses épanchements intimes, prendre ses directions et ranimer leur dévouement et leur joie dans l'œuvre commune (2).

---

(1) Le *Métis*, n° du 3 mars 1880.

(2) Le *Métis*, n° du 10 mars 1880.

CHAPITRE XLIV

PROGRÈS DES PAROISSES ET DES MISSIONS DURANT LES ANNÉES 1878, 1879 et 1880.

A l'époque où nous sommes, les immigrants arrivent de toutes parts dans la jeune province de Manitoba. "On nous annonce une immigration immense pour le printemps," écrit l'Archevêque de Saint-Boniface à son ami de Saint-Albert le 10 mars 1879 (1). Durant tout l'été, jusqu'à l'automne, les colons affluent. "L'immigration se continue d'une manière effrayante, écrit le prélat le 7 novembre; ce sont des centaines tous les jours ou du moins toutes les semaines (2)." L'afflux des étrangers est à peine interrompu par les froids de l'hiver pour recommencer avec un nouvel élan au printemps. "Nous ne sommes qu'au 10 mars, écrit l'Archevêque: il fait encore un froid très vif,-36° dimanche,-34° hier (3), et voilà que déjà l'immigration commence sur une grande échelle. Plus de 850 immigrants sont arrivés pendant ces trois derniers jours (4)." Développement de l'immigration.

"Qui se serait imaginé, il y a vingt ans, écrit un publiciste de Saint-Boniface, que ce petit coin de terre appelé aujourd'hui Manitoba, ignoré alors et perdu au milieu des déserts, deviendrait une nouvelle terre promise, où l'on accourrait chercher, sinon le miel, au moins le lait et le pain (5)?"

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 10 *mars* 1879. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre au même, 7 *nov.* 1879.

(3) En 1880, le 10 mars tombait un mercredi; le dimanche précédent était donc le 7 mars.

(4) Lettre au R. P. Aubert, *Saint-Boniface*, 10 *mars* 1880. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(5) Le *Métis*, n° du 3 avril 1879.

Le grand nombre des arrivants sont protestants. " Il est arrivé 600 immigrants d'Ontario à Saint-Boniface dimanche dernier, raconte le *Métis* le 3 avril ; il en était arrivé 200 la veille ; depuis lundi il en arrive de 100 à 150 par jour. " " Dire que les neuf dixièmes de ceux qui arrivent sont protestants ! observe Mgr Taché dans la lettre que nous citions plus haut. Nous sommes déjà noyés, et si la chose continue, nous ne flotterons pas de sitôt (1)." "Nous sommes débordés de toutes parts par des étrangers à notre foi, dit-il à Mgr Grandin, que Dieu veille sur nous (2) ! " " L'élément anglais s'empare du pays, (3) " écrit-il au P. Lacombe. " Le pays se remplit, et nous n'y sommes presque pour rien (4)."

" On est loin de 1873, s'écrie tristement le rédacteur de la feuille française de la province, et il est interdit aux Français de Manitoba de songer, comme alors, à tenir la direction des affaires... Il ne peut plus y avoir de premier ministre français à Manitoba... L'élément français, qui formait la moitié de la population il y a six ans, n'en forme plus qu'un quart ou un cinquième... Il est réduit présentement à ne compter que sur 5 ou 6 sièges dans une chambre de 24 membres (5)." Bien plus, — c'est la remarque de Mgr Taché, — " être catholique devient un crime atroce aux yeux et au cœur de certains *immaculés* qui jouent le plus grand rôle dans la province (6)." Plusieurs le craignent, " l'émigration qui afflue d'Ontario, d'Angleterre et des Etats-Unis, vers l'Ouest, achèvera bientôt de noyer le groupe français, pourtant si compact et si habilement affermi par le grand citoyen, apôtre et homme d'Etat à la fois, qui en est l'âme, comme il est le vrai fondateur de cette province (7)."

---

(1) Lettre du 10 mars 1880.

(2) *Saint-Boniface, 20 mars* 1880.

(3) *Hochelaga*, 15 *août* 1879. — Collection du R. P. Lacombe.

(4) *Saint-Boniface*, 13 *avril* 1880.

(5) Le *Métis*, n° du 22 novembre 1879.

(6) Lettre au P. Lacombe, *Saint-Boniface*, 13 *avril* 1880. — Collection du R. P. Lacombe.

(7) Le *Métis*, n° du 22 novembre 1879.

Non, l'œuvre de Mgr Taché ne saurait périr.

A l'heure actuelle, le grand Archevêque n'a pas de plus grande préoccupation que de faire venir au Manitoba des colons catholiques pour sauver la race française devant le flot de l'immigration protestante; car, dit-il à Mgr Grandin, " si nous avions tant soit peu d'émigration, nous pourrions tenir notre position (1). " Il encourage l'avocat Lalime, le Dr Whiteford, qui parcourent sans cesse les Etats-Unis cherchant des colons pour le Manitoba. Il envoie de nouveau le P. Lacombe, il envoie M. Doucet, économe du collège, pour organiser, s'il est possible, dans la province de Québec un courant régulier d'immigration vers le Manitoba. Il les recommande lui-même par des lettres chaleureuses aux évêques du Bas-Canada. " Sans le secours de l'épiscopat, écrit-il à Mgr Laflèche, il (M. Doucet) ne fera rien: mais avec votre assistance, il pourra beaucoup. Faites prier dans ce but, ajoute-t-il: si Dieu est pour nous, qui sera contre nous (2)? "

Il remercie les évêques des Trois-Rivières et de Rimouski de travailler à lui envoyer des colons. " Il est encore temps, dit-il, d'empêcher notre destruction. C'est pourquoi votre lettre et le projet de Mgr Langevin m'ont été singulièrement agréables, parce que, je le répète, ils ravivent mes espérances. Je vous conjure donc, bien cher seigneur et ami, de vous souvenir de Manitoba, et d'aider à une organisation qui aurait pour but de nous procurer des colons catholiques, non pas catholiques de nom, mais catholiques de cœur (3). "

Car Mgr Taché établissait peu de confiance dans des immigrants " comme ceux qui vinrent de Paris " en 1872, jouisseurs et socialistes, n'apportant guère que des vices au Nouveau Monde (4).

---

(1) Lettre du 20 mars 1880.

(2) *Saint-Boniface*, 23 *janvier* 1880. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

Plusieurs n'aimaient pas voir les catholiques de la province de Québec partir pour le Manitoba, alors qu'il y avait dans la province elle-même de Québec de si vastes régions à défricher. Mgr Taché combat souvent ces vues étroites par des considérations d'ordre général. "Je n'ai pas d'inquiétude pour la province de Québec, que je crois à l'abri de toute absorption par les étrangers, dit-il à son ami des Trois-Rivières. Je n'en puis pas dire autant de Manitoba... Les forêts de la province de Québec, cher ami, ne vous échapperont pas, mais nos vastes prairies nous échappent. Et à moins que la province de Québec ne vienne à notre secours par une forte et vigoureuse immigration, le champ où vous avez travaillé vous-même avec tant d'ardeur pendant de nombreuses années, va cesser d'être le domaine de la famille franco-canadienne. Je regrette de le dire, on n'y a pas songé assez en Bas-Canada, et lorsqu'on pouvait fortifier tous les droits de la province de Québec par l'établissement d'une province sœur à Manitoba, on a laissé cette dernière se peupler d'un élément hostile (1)."

Cependant, quoique la population catholique augmente moins rapidement que la population protestante, elle va croissant sans interruption. Elle croît avec le développement du pays tout entier. Elle croît par les naissances, relativement plus nombreuses dans son sein que dans la race adverse. Elle croît aussi par l'immigration. Chaque année, surtout au printemps, de généreux colons arrivent des Etats-Unis, de la province de Québec, et même de l'Europe. M. Lalime amène, au mois d'avril 1878, 423 colons (2). Les arrivants ne sont pas toujours très nombreux, mais la qualité remplace souvent la quantité: tel M. T.-A. Bernier, arrivé le 17 avril 1880, ancien élève de Saint-Hyacinthe, avocat distingué de la province de Québec, qui se livre d'abord avec succès, à Sainte-Agathe, au noble travail de l'agriculture, l'art des arts dans l'Ouest canadien, vient ensuite,

---

(1) *Saint-Boniface*, 23 *janvier* 1880.—Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(2) Le *Métis*, n° du 25 avril 1878.



Vue de Saint-Boniface en 1880.

à la demande de Mgr Taché, remplir avec autant de talent que de dévouement, la charge de Surintendant des Ecoles catholiques, plus tard nommé sénateur de la Puissance; M. L.-A. Prud'homme, arrivé le 28 mai suivant, avocat distingué aussi, écrivain poétique et sympathique, homme de bonnes œuvres, qui a fourni dans sa patrie d'adoption une longue carrière de juge; MM. Dansereau, O. Robert, Provost de Saint-Marc.

A Saint-Boniface, " la nouvelle station du chemin de fer est tout à fait à notre porte, écrit le prélat à son ancien compagnon de la Rivière-Rouge, à deux arpents de l'archevêché, sur l'ancienne terre du vieux Caïen (1)... La station principale, dite Saint-Boniface Junction, est à l'est de la rivière la Seine, tout près de l'ancienne résidence des Messieurs Nolin. Le pont, qui est en construction, se fait un peu plus bas que l'ancienne maison de Bruneau (2)..." St-Boniface.

Nous allons parler d'une autre ligne alors en construction, la ligne du *Canadien Pacifique.* En 1880, on travaillait activement aux terrassements entre Selkirk et le lac Supérieur, ainsi qu'à l'ouest de Winnipeg. " Le P. Allard arrive à l'instant, 1 heure p. m., écrit Monseigneur le 10 mars 1880; il est parti hier du Portage du Rat, à 10 heures, a fait 36 milles *en diligence,* passé la nuit confortablement dans la maison de l'un des contracteurs du chemin de fer, et est venu ce matin de 100 milles en chemin de fer. Vous voyez que les temps sont changés. Le chemin de fer se continue à l'ouest de la Rivière-Rouge, et à l'automne, nous irons à 200 milles vers Mgr Grandin par voie ferrée (3). Autre signe des temps, ajoute-t-il; le vote du sénat " de France, " hostile à l'article 7 de la loi Ferry et donné à Paris avant-hier, était hier matin sur nos journaux : En un mot, nous sommes comme les autres pays (4)... Vous

---

(1) Lettre au P. Aubert, *Saint-Boniface*, 10 *mars* 1880. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 13 *août* 1880.

(3) Lettre précédente du 10 mars 1880.

(4) *Ibid.*

ne vous reconnaîtriez pas si vous veniez nous voir (1)... Les Pères Maisonneuve et Tissot sont toujours avec moi; nous sommes les vieux du vieux régime et passablement étrangers aux choses du temps (2)."

Ces brusques transformations d'un pays amènent souvent une diminution de la piété et des bonnes mœurs. Il n'en était point ainsi pour Saint-Boniface: le peuple demeurait admirable de foi et de vertu chrétienne, très attaché à la religion, entourant son Archevêque de vénération, de confiance et d'amour, bien digne de former l'église mère et maîtresse de la religion catholique dans les anciens Pays d'en Haut.

Ste Marie.

De 1869 à 1874, l'unique église de Winnipeg était la chapelle de l'Académie Sainte-Marie. De 1874 à 1880, l'église de Winnipeg était le haut de la maison des Pères oblats. En 1880, on commença la construction d'une église distincte et en pierre avec la modique somme de $1670 réunie l'hiver précédent par le P. Lavoie au moyen d'un bazar de charité (3). La première pierre de l'église est bénite et posée par Mgr Taché le dimanche 15 août, fête de l'Assomption. " L'église de nos Pères à Winnipeg est commencée, écrit-il le 12 août; ils en ont bien besoin; mais il faut faire une dette, c'est-à-dire modifier les principes de notre administration, principes suivis strictement jusqu'à ce jour (4)."

L'église fut achevée, du moins quant aux constructions principales, l'année suivante et solennellement bénite, ainsi que nous le dirons, par Mgr Taché le dimanche 4 septembre 1881, en présence de Mgr Lynch, archevêque de Toronto, de beaucoup de prêtres et de nombreux fidèles (5).

Arrivée des Frères de Marie à Winnipeg.

Un Père oblat, le P. Cahill faisait depuis trois ans la classe

(1) Lettre du 13 août 1880.

(2) Lettre du 13 mars 1880.

(3) Le *Métis*, nº du 5 janvier 1880.

(4) Lettre au P. Aubert, *Saint Boniface*, 12 *août* 1880. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(5) Le *Métis*, nº du 8 septembre 1881.

aux petits garçons. En 1880, le mercredi 25 août, trois Frères de la congrégation de Marie arrivèrent à Winnipeg pour le remplacer. " Ces Frères ont bonne tournure, écrit Mgr Taché trois jours après à son ami de Saint-Albert, et donnent bon espoir qu'ils réussiront (1)." Ils ont en effet réussi et ont fait de leur école de Sainte-Marie un de leurs plus florissants établissements.

Vers le même temps, les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie construisirent un couvent et des écoles plus vastes, qui fussent en rapport avec le développement de la ville et de toute la province.

Missions du P. Lacombe dans les chantiers du C.P.R.

Le 26 avril 1872, Sir Georges E. Cartier avait présenté aux chambres de la Puissance la loi qui décrétait l'établissement d'une ligne gigantesque destinée à unir les deux mers à travers le territoire canadien et appelée depuis le chemin de fer Canadien Pacifique, C. P. R.

Le Gouvernement canadien commença lui-même les travaux trois ans après; au printemps de 1875, après six ans, 650 milles seulement avaient été construits; à l'automne de 1880, il en restait à faire près de 3.000 milles. Afin que les travaux fussent conduits avec plus de rapidité, le Parlement, par une loi du mois de février 1881, confia l'achèvement de la voie à une Compagnie, à laquelle il accorda une subvention de 25.000.000 de piastres et de 25.000.000 d'acres de terre, le long de la voie, avec exemption de taxes pendant vingt ans. Cette Compagnie, depuis célèbre dans le monde entier, sous le nom de *Compagnie du Canadien Pacifique*, poussa activement les travaux sur un grand nombre de points à la fois.

Avant même l'établissement de la Compagnie, beaucoup de travailleurs étaient occupés à la construction de la grande voie entre le lac Supérieur et Saint-Boniface. Les travaux furent poussés plus activement encore après la création de la Compagnie. On compta, en 1880, 1881, 1882, jusqu'à 1500 ouvriers, divisés par groupes de 30, 40 et même 60. Les catholiques

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 28 *août* 1880. — Archives de la Maison générale des Oblats.

émigrés au Manitoba se rendaient en grand nombre dans les chantiers de la nouvelle ligne pour y gagner de beaux salaires, ordinairement une piastre et demie par jour: ce fut, pendant plusieurs années, le seul moyen offert aux colons catholiques du Manitoba de se procurer un peu d'argent: aussi ils ont gardé au gouvernement qui avait décrété et commencé la ligne et à la Compagnie qui en a exécuté la principale partie, une reconnaissance qui persévère encore. Le tiers des ouvriers en général étaient canadiens-français. "Les deux autres tiers étaient composés d'Irlandais, d'Anglais, d'Ecossais, d'Islandais et de Danois. La moitié de ce personnel était catholique, et, dans le nombre, plusieurs officiers et contracteurs (1)."

Mgr Taché avait déjà envoyé à ces ouvriers catholiques, les années précédentes, plusieurs missionnaires, le P. Allard le premier, puis les Pères Baudin et Marcoux. Il envoya en 1880, le R. P. Lacombe. Celui-ci partit de Sainte-Marie le 2 novembre et passa seize mois dans les chantiers de la voie en construction, prodiguant son ministère aux ouvriers, ainsi qu'aux sauvages qui fréquentaient les chantiers pour y vendre les produits de la chasse et de la pêche.

"Je m'installai, dit-il, au Portage du Rat, dans une maison inachevée, où je devais trouver mon domicile et me faire une chapelle. Je me mis immédiatement à l'œuvre après avoir étudié mon plan d'apostolat de façon à être utile tout à la fois aux blancs et aux pauvres sauvages disséminés sur la ligne des travaux (2)."

Sa première mission fut sur la Rivière de l'Aigle, à 67 milles du Portage du Rat. "C'est le soir d'ordinaire que s'ouvrent les exercices, et c'est la nuit que le missionnaire se livre au saint ministère, la journée étant employée par les travailleurs à leur rude labeur. Le souper terminé, les plats et ustensiles enlevés

---

(1) Lettre du R. P. Lacombe à Mgr Taché, *Portage du Rat* (*Keewatin*) 25 *avril* 1881. — Dans les *Missions de la Cong. des Missionnaires Oblats de M. I.*, t. XX, p. 300.

(2) *Ibid.*, p. 279.

et mis en ordre, les catholiques se rangent dans la hutte construite avec d'énormes pièces de bois; on commence par le chant de cantiques français et anglais: *Un Dieu vient se faire entendre, Travaillez à votre salut, Esprit-Saint,* puis le missionnaire prêche, alternativement en français et en anglais. Ensuite les confessions commencent; une couverture jetée en travers de la hutte sépare le prêtre des fidèles et leur forme dans un coin une sorte de confessionnal. C'est le moment des conversions et des miracles de la grâce. Vers 11 heures et quelquefois plus tard, le missionnaire, roulé dans une couverture, prend un peu de repos. A 4 heures et ½ du matin, lever et disposition de la chapelle pour le saint sacrifice. A 5 heures, tout est prêt. Messe, action de grâces, déjeuner. A 7 heures, les ouvriers partent au travail (1)."

Pendant seize mois, le grand missionnaire Oblat continua sans interruption ses héroïques travaux, avec les fatigues les plus rudes, mais avec d'admirables fruits de salut (2). "Lorsque, dans un temps peu éloigné, écrivait-il, les beaux chars Pullman de l'Amérique rouleront sur la voie, les touristes qui les rempliront admireront ces vastes tranchées ouvertes dans la ceinture des rochers, ces ponts élevés sur des cours d'eau profonds, ces remblais magnifiques, sans se douter des difficultés inouïes qu'il aura fallu vaincre et des pertes d'hommes qui en auront été la conséquence inévitable (3)." Les voyageurs penseront moins encore aux rudes labeurs que le missionnaire Oblat s'imposait pour relever ces malheureux serfs de la civilisation vers les régions de l'esprit, en purifiant leurs consciences si souvent souillées par la pratique du blasphème, de l'ivrognerie et de tant d'autres vices, et en les réconciliant avec eux-mêmes et avec leur Dieu. Mgr Taché, lui, comprenait cette œuvre de paix et de salut et félicita plusieurs fois le missionnaire de son généreux dévouement.

---

(1) Voir la lettre citée, Dans les *Missions*......, pp. 300-301.

(2) *Ibid.*, pp. 298 309.

(3) *Ibid.*

" Je suis heureux d'apprendre, lui écrit-il le 5 janvier 1881, que votre santé gagne aux rudes labeurs du genre de ministère qui vous est confié. Comme vous avez pu vous en convaincre, c'est un service important que celui qui est rendu à cette population de travailleurs. Je me réjouis avec vous du succès qu'a eu votre ministère (1). "

Fondation de St Léon.

Nous avons vu les quatre premiers colons s'établir dans la Montagne de Pembina, au mois d'août 1877. L'hiver fut très doux ; Olivier Lafrenière laboura son champ la veille de Noël (2).

Dès le printemps suivant, huit autres colons arrivaient avec leurs familles, Edouard Labossière père et Ed. Labossière fils, Bruneau Charbonneau, Louis Poulin, Herménégilde Bessette, Jacques Sanderson et François Langlois. D'autres suivirent bientôt après, J.-B. Martin, Eusèbe Hébert, etc. Il y eut bientôt cinquante familles réunies dans cette solitude séculaire. Mgr Taché érigea la paroisse le 22 avril 1879. Comme l'établissement des premiers colons à la Montagne de Pembina avait eu lieu vers le temps où Léon XIII était monté sur la chaire de saint Pierre, l'Archevêque de Saint-Boniface voulut placer la nouvelle paroisse sous le patronage de saint Léon le Grand, patron principal du nouveau Pontife, et lui donna le nom même du grand docteur de l'Eglise : c'était inscrire, d'une certaine manière, dans le nom de la colonie, la date de son établissement. La nouvelle mission ou paroisse de Saint-Léon comprenait toute la Montagne de Pembina.

Mgr de Saint-Boniface fit d'abord visiter la nouvelle paroisse, comme toutes les autres qui commençaient, par un prêtre de son entourage, le P. Aloysius Gladu, O. M. I., le P. Lavoie, O. M. I.,

---

(1) *Ottawa, 5 janvier* 1881. — Collection du R. P. Lacombe.

(2) Le *Métis*, nº du 10 janvier 1878.— " Pas de neige encore ; le temps doux parait vouloir continuer." Le *Métis*, nº du 17 janvier 1878. — " Pas de neige ni froid encore... Tout le monde est ennuyé de la monotonie du doux temps. Chacun soupire après une bonne tempête de neige et un petit froid de 25 ou 30 degrés au-dessous de zéro." Le *Métis*, nº du 14 fevrier 1879.



Eglise-presbytère de Saint-Léon (Man.).



Eglise de Saint-Alphonse (Man.).

M. Saint-Pierre. Il y établit, dès le 8 septembre 1879, le Rév. M. Théobald Bitsche, missionnaire du Précieux Sang (1). Le nouveau curé, originaire de l'Alsace, attira à Saint-Léon un certain nombre de familles allemandes. On en compta jusqu'à une quarantaine dans les années qui suivirent son arrivée. En 1880, il fit bâtir une église-presbytère en logs, de 20 x 40; le haut servait au culte, le bas était la demeure du missionnaire. Le premier enfant y fut baptisé le 28 mai de cette année, *Théobald-Léon* Labossière. Le Rév. M. Fillion y prêcha, au mois de décembre de la même année, avec beaucoup de succès, la première retraite donnée à Saint-Léon, depuis l'établissement de la paroisse. La colonie fut, dès ses origines, très prospère. Il y eut, en 1880, 19 baptêmes. Un beau village se forma rapidement (2), réunissant 27 maisons et 300 habitants. Il y avait 3 magasins, 3 hôtels, 1 moulin à faire du gru d'avoine, 1 casseur, 2 forges, 2 étables publiques, 1 échoppe de sellier. M. A. Messner donna à l'église une belle cloche qui fut amenée d'Emerson en voiture.

Les paroisses de la Rivière-Rouge recevaient de nouveaux développements. Développement des paroisses de St-Joseph et de St-Pie

Mgr Taché envoie le Rév. M. Charbonneau résider à Saint-Joseph dans l'automne de 1879. Mais le digne prêtre tombe malade à la suite des violences dont il est l'objet de la part d'orangistes au presbytère même de Saint-Jean-Baptiste; il se rend dans la province de Québec pour recevoir les traitements dont il a besoin; les médecins ne lui permettent pas de revenir dans l'Ouest: il prodigue depuis lors à un autre troupeau les riches trésors de son dévouement sacertotal. M. Fillion reprend momentanément le service de Saint-Joseph et le cède de nouveau, au mois de mai 1880, au Rév. M. Pelletier, prêtre d'humilité et de charité, qui va consacrer treize ans de sa vie à cette heureuse paroisse.

---

(1) Le Rév. Bitsche reçut ses pouvoirs le 8 septembre et arriva à Saint-Léon le 11.

(2) Le premier village de Saint-Léon était situé au bord sud du lac où les premiers colons s'étaient arrêtés. Il n'existe plus. Un autre village s'est formé auprès de l'église, au bord ouest du même lac.

Saint-Pie reçoit jusqu'en 1880 les soins de l'infatigable M. Marcil, curé de Saint-Pie et d'Emerson. Le nouveau pasteur bâtit, à Saint-Pie, l'année même de son arrivée, un presbytère, qui existe encore. L'incendie détruit l'église bâtie par M. Fillion M. Marcil en construit une nouvelle, qui a été plus tard démolie et transportée à Letellier, nouveau centre de la paroisse de Saint-Pie. Il bâtit aussi une école, qui existe encore à sa première place. En 1880, il élève à Emerson une église dédiée au Sacré-Cœur, que Mgr Taché bénit le 28 juillet de cette même année.

Fondation définitive de St-Pierre.

Saint-Pierre avait reçu ses premiers colons en 1872. M. Fillion y avait commencé le service divin en 1875. Après son départ pour Saint-Jean-Baptiste, M. Samoisette, curé de Sainte-Agathe venait y dire la messe de temps en temps. Une première chapelle y fut commencée en 1876, achevée et bénite par Mgr Taché en 1877; c'est le magasin actuel de M. Racicot. Le bas servait d'église: le haut n'avait pas d'emploi; le missionnaire dans ses visites, logeait chez un habitant. Il y avait en 1880, 46 familles. L'Archevêque leur donna, au mois de mai de cette année, un curé résidant dans la personne du Rév. M. Jolys, originaire du Morbihan, à la foi et à l'énergie bretonne.

M. Jolys transforma la chapelle en presbytère et bâtit une nouvelle église de 32 x 40. Mgr Taché la bénit avec une grande solennité le 17 août (1). Quatre ans après, cette seconde église, devenue insuffisante, est vendue $3,000 et est remplacée par une autre plus spacieuse de 85 pieds par 45. L'initiative et l'activité du dévoué curé de Saint-Pierre ont fait d'année en année de cette paroisse l'une des plus florissantes de l'archidiocèse de Saint-Boniface.

Observations.

C'est par la paroisse que le Canada catholique et français s'est formé et a grandi. « En elle se sont élaborées les forces vives de cette nation pleine d'avenir. Par elle, les Canadiens sont de-

---

(1) Voir le *Métis*, nº du 19 août 1880.



Deuxième église de Saint-Pierre-Jolys, Man.



Eglise de Sainte-Agathe, Man.

venus un peuple puissant (1). ” Dans les anciens Pays d'en Haut, comme dans la province de Québec, “ la population catholique se groupe sans bruit, bâtit des églises, élève des maisons d'éducation, organise sur de fortes bases l'enseignement, appelle des congrégations d'instituteurs et d'institutrices et met le dernier sceau à sa prise du sol par son organisation en paroisses (2). ”

“ L'instance quotidienne ” de Mgr Taché et “ sa sollicitude de toutes ses Eglises.”

L'évêque est au sein de l'humanité, l'Adam nouveau, d'où procède l'Eve nouvelle, c'est-à-dire l'Eglise particulière. Toutes ces Eglises nouvelles, qui naissent autour de l'Eglise de Saint-Boniface,sont appelées à l'être par l'opération principale du Pontife qui siège à Saint-Boniface. Le Pontife de Saint-Boniface les enfante toutes à Dieu et à l'Eglise universelle en vertu même de la grâce de son épiscopat par une continuelle et tendre charité. Chaque Eglise peut lui dire ce que lui disait l'Eglise de Saint-Pierre au jour de la bénédiction de sa chapelle: “ Il y a quelques semaines, nous ne formions qu'une simple agglomération de cultivateurs, aujourd'hui nous formons une Eglise: c'est à Votre Grandeur que nous le devons (3).” Les Eglises, peintes par le Prophète Isaïe sous la figure d'épouses, lui dirent: “Nous mangerons notre pain et nous nous revêtirons nous-mêmes, mais enlevez-nous l'opprobre de la stérilité: que votre nom soit invoqué sur nous (4).”

L'Archevêque de Saint-Boniface prépare la naissance de chaque paroisse par son active sollicitude. Dès qu'un groupe de colons est réuni quelque part, prononçant sur eux “ une parole efficace,” il ordonne à “ l'agglomération des cultivateurs de devenir une Eglise. Il leur envoie d'abord chaque mois ” ou chaque semaine quelqu'un des prêtres qui demeurent avec lui et qui composent comme son grand séminaire permanent; puis,

(1) *Nos paroisses*, article du *Métis*, 19 août 1880.

(2) *Ibid.*

(3) Adresse de M. Martin Jérôme à Mgr Taché, au nom des habitants de Saint-Pierre, 17 août 1880. — Le *Métis*, n° du 19 août 1880.

(4) Is., V, 1-2.

quand la population est suffisamment nombreuse, il y établit un prêtre qui n'y porte plus seulement de temps en temps son action, mais qui le supplée d'une manière continuelle.

Toutes ces Eglises, formées ou en formation, il les visite très souvent pour leur porter l'opération toute-puissante de son sacerdoce principal. Les prêtres de leur côté viennent le voir plus souvent encore à Saint-Boniface. Son palais est le rendez-vous continuel de chacun d'eux. Tous vivent si intimement avec l'évêque, qu'ils ne semblent composer qu'une communauté avec lui : c'est comme une communauté qui a la charge de toutes les Eglises, ou, si l'on veut, c'est l'évêque qui les régit toutes par des prêtres qui vivent dans son intimité.

Lorsqu'il les visite dans les paroisses ou quand il est vu par eux à Saint-Boniface, il prend connaissance des moindres détails de chaque Eglise, concernant le pasteur et le troupeau, au spirituel et au temporel : il s'enquiert des anciens colons et des nouveaux arrivés, des baptêmes et des mariages, des bâtiments anciens et nouveaux, religieux ou profanes, quelque petits qu'ils soient, des ressources de l'église et du missionnaire : il s'intéresse à savoir comment le prêtre vit, s'il a une terre, s'il cultive un jardin, s'il a un ou plusieurs chevaux, s'il a ou non d'autres animaux. Il sait se renseigner sur tout, il sait tout voir, non à la manière d'un administrateur qui a ses procédés techniques, mais comme un père qui, aimant son enfant et la famille de celui-ci, qui est sa propre famille, voit tout parce qu'il s'intéresse à tout, voit tout sans presque le vouloir et s'en douter, parce qu'il a un cœur débordant d'amour, parce que les sollicitudes, les peines et les joies des siens, leurs succès et leurs mécomptes le trouvent toujours vivement et spontanément sensible. "Je suis souvent allé trouver ce père avec la tristesse dans l'âme, raconte le Rév. M. Fillion, je suis toujours revenu à ma paroisse le cœur remis et alerte." Y a-t-il eu, au XIXe siècle, sur le continent d'Amérique ou dans le monde entier, un évêque qui, autant que Mgr Taché, ait porté toutes ses Eglises et tous ses prêtres dans son cœur et ait été mêlé intimement à leur vie quotidienne?

Dans les années que nous venons de passer en revue, l'Archevêque de Saint-Boniface, malgré le mauvais état de sa santé, visite souvent ses paroisses et ses missions. En 1880, pendant l'été, il va bénir quatre églises nouvelles, à Winnipeg, à Saint-Pie, à Emerson, à Saint-Pierre. Visite du diocèse.

Du 7 au 11 février 1878, il visite la Baie-Saint-Paul, prêche, à la fin du même mois, une retraite à Saint-Vital.

Le 26 août 1878, il confirme 33 enfants à Sainte-Anne, dans la nouvelle église construite cette année-là même par le Rév. M. Giroux.

Avec le P. Antoine, il visite Saint-Laurent du lac Manitoba en octobre 1880 (1).

Sans cesse Mgr Taché cherche des ouvriers évangéliques pour les Eglises qu'il a déjà enfantées, pour celles qu'il désire appeler à la vie. Il en demande aux évêques de la généreuse province de Québec; il en demande aux supérieurs des Oblats. Demande d'ouvriers évangéliques.

Au commencement de 1880 il prie le R. P. Lacombe, qui travaille à recruter des colons dans l'Est, de lui obtenir quelques missionnaires. " Les missions sauvages du P. Allard, lui dit-il, comprennent: le Portage du Rat, le Lac des Carps, le lac des Roses, trois points sur la ligne même du Canadien Pacifique, puis le fort Francis à 75 milles d'un point de cette même voie ferrée, et le lac Seul, aussi à 75 milles d'un autre point, tandis qu'en partant de Fort Alexandre il y a *huit longues journées de* marche pour le lac Seul et encore plus pour le fort Francis (2)." Les autres missionnaires sont presque aussi surchargés.

Le P. Antoine, provincial du Canada, accorde aux instances du P. Lacombe, le P. Dupont. L'Archevêque éprouve comme un transport de joie à l'annonce d'un nouveau missionnaire. " Embrassez le P. Antoine en pincette, lui répond-il, et remerciez-le cordialement de me donner le P. Dupont. " Il ajoute avec sa jovialité ordinaire, en faisant allusion aux préoccupations universelles du moment pour la construction d'un

(1) Le *Métis*, n° du 14 octobre 1880.

(2) *Saint-Boniface*, 23 *février* 1889. — Collection du R. P. Lacombe.

pont entre Saint-Boniface et Winnipeg: "Il y a si longtemps qu'on parle *du pont* à Saint-Boniface que ce sera une vraie fête à l'arrivée Dupont. Le pauvre P. Allard surtout en sera tout joyeux (1)."

Sollicitude pour les métis.

Mais il est une classe de fidèles pour lesquels le prélat a des tendresses spéciales, ce sont les métis. Un certain nombre d'entre eux habitent encore dans son diocèse; mais le plus grand nombre se sont retirés dans le Nord-Ouest, abandonnant l'ancienne colonie d'Assiniboia aux immigrants d'origine européenne qui y affluent de toutes parts. L'Archevêque les suit avec un cœur palpitant d'émotion; il connaît les défiances et les amertumes laissées en eux par les délais et le refus de l'amnistie, les regrets qui les agitent, le mécontentement croissant qui les soulève contre les nouveaux maîtres du sol; il craint que leur misère ne les pousse à des résolutions fâcheuses; il avertit les gouvernants, les presse de leur montrer de l'intérêt, de leur rendre moins dure l'expropriation dont les frappe l'envahissement de ce qu'on appelle la civilisation.

Nous ne voulons pas entrer dans le détail des démarches du bon pasteur en faveur de ses enfants déshérités: il y aurait là une étude qui révélerait tout ce qu'il y avait de bonté et de magnanimité dans ses affections; mais ce récit serait long et, pour beaucoup de lecteurs, monotone et fastidieux. Nous nous contenterons d'analyser la lettre qu'il écrivit en faveur des métis du Nord-Ouest le 3 février 1879, au colonel Dennis, alors sous-ministre de l'Intérieur à Ottawa. On y verra l'ardente charité du grand Archevêque pour les métis et les hautes vues qu'il mettait devant les yeux du gouvernement: faut-il que les hommes publics aient donné alors si peu d'attention à des conseils si sages?

Mgr Taché examine 1° l'importance de la question des métis dans le Nord-Ouest; 2° ce que l'on devrait éviter en parlant des métis; 3° l'octroi de terres; 4° l'aide qui devrait être donné à

---

(1) *Saint-Boniface*, 19 *avril* 1880.

l'agriculture; 5° les écoles en général; 6° les écoles industrielles; 7° le règlement immédiat de la question des métis.

1° L'auteur établit les points suivants: les métis du Nord-Ouest ont droit à être traités d'une manière favorable; jusqu'ici aucune mesure n'a été prise en leur faveur, et il en résulte un mécontentement considérable parmi eux; si " la formidable question sauvage " ne s'est pas encore élevée, c'est que les métis ont toujours été pour le gouvernement; mais si le mécontentement les range avec les sauvages contre la Puissance, la paix est gravement compromise et la colonisation du pays peut devenir impossible.

2° Il est important d'éviter de froisser les métis en les comparant aux sauvages dans les documents publics ou dans les relations sociales: car ils n'ont des sauvages " ni les goûts, ni les habitudes, ni les instincts. " Les métis sont extrêmement sensibles: ils ressentent vivement les injustices et les injures; or sans cesse ils ont à subir des humiliations, non seulement dans les journaux, mais encore dans les documents officiels ou semi-officiels. " En conséquence, je me permettrai de suggérer l'importance qu'il y a de donner aux documents publics ou aux instructions des officiers une empreinte de courtoisie, et d'y apprécier les services rendus par les métis, au lieu de les faire voir sous un mauvais jour. "

3° L'Archevêque donne un plan complet pour *l'octroi des terres.* a) Il y a actuellement au Nord-Ouest, dit-il, environ 1200 familles métisses. Que le gouvernement leur accorde 12 réserves dans des endroits choisis par eux-mêmes;

" b) Chaque réserve sera donnée à 100 familles et contiendra au moins 12 milles carrés de bonne terre, c'est-à-dire 4 townships;

" c) Chaque métis, homme, femme ou enfant, devrait recevoir deux certificats non négociables de 80 acres chacun;

" d) Les dites terres ne pourraient pas être vendues ni hypothéquées et ne devraient pas être sujettes aux impôts au moins avant la 3e génération; " je dis *au moins,* parce que je suis for-

tement porté à croire qu'il est beaucoup à souhaiter que ces terres soient inaliénables...

Mgr Taché donne sur tous ces points beaucoup d'explications qui révèlent un sens pratique extrêmement remarquable. Là surtout, pourquoi les hommes publics n'ont-ils pas suivi ses conseils et dans le Manitoba et dans les Territoires?

4° Il faut aider l'agriculture chez les métis. "Mais je ne puis pas encore dire qu'il soit utile de leur acheter des instruments d'agriculture et de leur procurer du grain de semence. Il faut d'abord faire des investigations judicieuses." Le gouvernement devrait nommer deux inspecteurs ou plus, "d'une "haute respectabilité", "de la même croyance", métis ou amis reconnus des métis," qui "vivraient avec les habitants et feraient connaître leurs besoins au gouvernement." "La coopération judicieuse de ces officiers et celle des missionnaires assureraient au gouvernement la meilleure source d'informations relativement aux besoins actuels et le moyen d'y faire face."

5° "Si le système de division des terres que je propose est adopté, il faudra une école pour cinquante familles... Confiez aux missionnaires la tâche de bâtir les maisons d'école et le choix des instituteurs: le gouvernement ne peut pas redouter l'action ou l'influence d'hommes qui ont consacré leur vie à un but unique, le bien des métis.

6° L'Archevêque ne conseille pas l'établissement *d'écoles industrielles* pour les garçons, car d'une part elles ne leur sont pas nécessaires, "les métis sont en effet adroits, ingénieux, ouvriers habiles: ce qui leur manque, ce n'est pas la théorie de l'agriculture, mais la pratique;" d'autre part, "les jeunes gens ne se plieraient pas longtemps à ce système d'éducation."

Mais il en conseille fortement l'établissement pour les filles: "les femmes élevées dans les plaines n'ont aucune notion des travaux nécessaires dans la maison d'un cultivateur, et le laboureur ne peut pas exploiter sa terre avec profit si sa femme ne sait pas utiliser les ressources de la ferme pour les usages domestiques."

7° "Il est désirable que cette question soit réglée sans autre délai. La législation à ce sujet devrait être passée pendant la prochaine session du parlement. Immédiatement après, on devrait nommer des inspecteurs... Des arpenteurs devraient être envoyés l'été prochain pour fixer au moins les grandes lignes des réserves..."

Les gouvernants reconnaissaient volontiers la sagesse de ces conseils; mais ils ne prirent aucune résolution pour les mettre en pratique. Hélas! Bientôt les métis, de plus en plus mécontents, recourrent aux armes.

CHAPITRE XLV.

LA FIÈVRE DES AFFAIRES OU LE "BOOM"

Les pays nouveaux sont tantôt dépréciés au-dessous de leur valeur, tantôt appréciés au-dessus de leur mérite. L'estime exagérée survient souvent à l'improviste à la suite de quelques circonstances heureuses, et prend quelquefois des proportions extraordinaires : ce n'est plus alors un mouvement raisonnable, mais une sorte de fièvre, un *boom*, comme parlent les Anglais. Le boom.

La province de Manitoba, depuis sa création, est constamment en progrès. Mais, de la fin de 1880 aux premiers mois de 1882, elle est le théâtre d'une activité prodigieuse. On la vante dans tout le Canada et même dans le monde entier, comme un pays féerique, où il suffit d'aller pour être à l'aise, de faire quoi que ce soit pour devenir riche. De toutes parts les émigrants arrivent en multitude. " Il est venu 9655 émigrants pendant le mois de mars, " écrit Mgr Taché le 9 avril 1882 (1). Tous les arrivants trouvent aussitôt un travail abondant et rémunérateur à 2, 3, 4 piastres par jour. L'or paraît ruisseler dans le pays. Les grands négociants d'Ontario, de New-York, de Londres,

---

(1) Lettre au Rév. M. Primeau, curé de Boucherville.

veulent avoir des entrepôts à Winnipeg et y bâtissent à grands frais de somptueux magasins. Les banques des pays étrangers ouvrent des succursales à Winnipeg. Un terrain acheté 2 fois sa valeur le matin est revendu 10 fois plus le soir. De toutes parts, ce sont des maisons en construction. C'est une fièvre universelle d'entreprises et de spéculations. Cette fièvre, fait bien extraordinaire, dure 18 mois.

"La spéculation sur les biens fonds, écrit le *Métis* le 12 avril 1881, fait rage en ce moment à Winnipeg. La fièvre règne partout, et tous les jours on nous apprend les prix exorbitants payés pour tel ou tel morceau de terre dont un sauvage n'aurait pas voulu, il y a onze ans, pour y dresser sa tente. Et les prix montent toujours. Un de nos amis de Montréal, qui voulait ouvrir un magasin de nouveautés, n'a pu trouver de local dans la partie centrale de la ville et il songe à s'en retourner. Les loyers ont atteint des prix fabuleux, et malgré les cent et quelques maisons ou magasins en voie de construction, les propriétaires continuent de tenir la dragée haute." "Ici rien de nouveau, écrit Mgr Taché le 28 mai 1881, si ce n'est le mouvement extraordinaire d'immigration et la valeur que prennent les terrains... Le pays subit une transformation générale (1)." Il écrit quelques mois plus tard: "Le pays se développe d'une manière vraiment étonnante (2)." "La grande question du jour c'est le prix des terres : c'est incroyable les spéculations des terrains (3)." "La fièvre de la spéculation sur les terrains ne diminue pas, dit le *Métis* dans son numéro du 19 mai 1881; la moitié des bureaux de Winnipeg sont devenus des *Real Estate Agencies*, et il se vend tous les soirs assez de lots de ville à l'encan pour bâtir trois villes comme Montréal."

Achèvement du collège.

Cette fièvre publique aida l'œuvre de Dieu de plusieurs manières. Elle permit à Mgr Taché de trouver plus facilement,

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 28 *mai* 1881. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 5 *décembre* 1881.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 3 *décembre* 1881.

ainsi que nous l'avons rapporté, l'argent qui lui était nécessaire pour achever son collège. Il en avait fait l'extérieur en 1880; il en fit l'intérieur en 1881. Les travaux reprirent au mois de janvier; ils se poursuivirent à peu près tout l'été. A la fin des vacances, au commencement de septembre, la maison était prête: elle reçut pour la première fois dans sa vaste enceinte la jeunesse studieuse pour laquelle elle avait été construite.

Le distingué directeur du collège, M. Despatis mourut avant l'achèvement des bâtiments, le 9 juin 1881. Cette perte fut très sensible à Mgr Taché, comme à tout le clergé et à la population de Saint-Boniface. "J'ai la douleur, écrit l'Archevêque à Mgr Laflèche le jour même, de vous apprendre la mort de mon si bon, si excellent ami, M. Forget Despatis. Votre Grandeur a si bien apprécié le mérite de ce prêtre distingué que je n'ai pas besoin de vous dire quelle perte je fais. Sa mort est une terrible épreuve pour l'institution à laquelle il avait donné une direction si sage et si éclairée. Priez pour lui et pour moi (1)!" Mort de M. Despatis.

Les membres de la corporation du collège, se réunissant le jour même des funérailles, "considèrent comme une consolation au milieu de leur deuil, de pouvoir offrir le témoignage le plus sincère de leur haute estime et vive reconnaissance à la mémoire du regretté défunt pour tous les éminents services qu'il a rendus au collège de Saint-Boniface durant les trois années qu'il en a eu la direction immédiate... ; de garder le précieux souvenir des éminentes qualités de l'esprit et du cœur, de la profonde érudition et des vertus vraiment chrétiennes et sacerdotales qui lui ont gagné l'estime et la sincère affection de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître et de l'approcher (2)." Toute la ville de Saint-Boniface voulut porter le deuil du pieux et

---

(1) *Saint-Boniface*, 9 *juin* 1881. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(2) *Registre des délibérations du Collège*, assemblée du 13 juin 1881.

Rév. André-Augustin Forget Despatis est né à Terrebonne, le 30 novembre 1835: fait ses études au petit Séminaire de Montréal; prend l'habit ecclésiastique, mais ne peut recevoir les ordres à cause de ses attaques d'épilepsie; enseigne avec distinction pendant près de dix ans au petit séminaire de Montréal; s'enrôle un des premiers parmi les

savant prêtre en s'interdisant les réjouissances de la fête nationale des Canadiens-Français : cette année-là en effet, la fête de saint Jean-Baptiste ne se célébra que dans les églises (1).

Nomination du Rév. M. Cherrier à la direction du collège.

Quelques jours après, Mgr Taché confia la direction de son cher collège à un prêtre aussi distingué que M. Forget Despatis, le Rév. M. Cherrier, depuis trois ans curé de la cathédrale. M. Cherrier demeura à la tête du collège pendant 3 ans, jusqu'en 1884 (2).

Mort d'un élève du collège.

Au mois de septembre, un élève brillant du collège, Arthur Hébert mourut. Le prélat assista à ses funérailles et voulut faire l'absoute ; il pleura comme la veuve de Naïm, cet adolescent, " jeune homme de grands talents, " qui avait eu " tous les succès désirables dans ses études et qui finissait cette année-là sa philosophie (3)." Il nous semble bien touchant de voir un Archevêque s'intéresser si vivement à tous les élèves qui grandissent à l'ombre de sa cathédrale et répandre des larmes sur la tombe de l'un d'eux comme sur celle du directeur auquel il les avait confiés.

---

zouaves ; après l'entrée des Piémontais à Rome par la brèche de la Porte Pie, fait le pèlerinage de la Terre Sainte ; reprend l'enseignement au petit séminaire de Montréal ; est amené au Manitoba par le Rév. M. George Dugas en 1871, est secrétaire de Mgr Taché de 1871 à 1878 ; n'ayant plus eu d'attaque depuis son arrivée dans l'Ouest, reçoit la tonsure le 7 juin 1873, les ordres moindres le 2 février 1874, le sous-diaconat le 4 avril, et le diaconat le 13 septembre de la même année, est ordonné prêtre le 13 janvier 1875, est nommé directeur du collège le 1er septembre 1878. Tous ceux qui l'ont connu en ont fait et en font encore un éloge sans restriction.

(1) Le *Métis*, n° du 30 juin 1881.

(2) Le personnel du collège comprenait, pour l'année scolaire 1880-1881 : MM. Despatis, directeur ; Quevillon, Dufresne, J. Doucet, prêtres ; G. Cloutier, diacre ; René, sous-diacre ; Brouillard, Bourassa, N. Jutras, acolytes ; Morin, ecclésiastique. — *Registre des délibérations*, assemblée du 30 août 1880.

Pour l'année scolaire 1881-1882 : MM. Cherrier, directeur et préfet des études ; J. Doucet, économe ; Quevillon, Dufresne, G. Cloutier, prêtres ; Moreau et René, diacres ; Jutras, sous-diacre ; Joseph Mercier, Barrette, Meloche, Brouillard, acolytes ; Bérubé et Morin, ecclés. — *Registre*......, assemblée du 30 août 1881.

(3) Lettre de Mgr Taché à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 12 *sept.* 1881. —Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Dans les premiers jours d'août, alors que les yeux étaient encore mouillés des larmes causées par la mort de M. Forget Despatis, et "les murailles encore toutes humides" par suite de leur récente construction, Sir J.-G.-H. Douglass, marquis de Lorne, gouverneur du Canada, vint visiter le collège. Mgr Taché lui présenta une adresse. "Lorsque les vastes régions que nous habitons, lui dit-il, étaient encore inconnues au monde et qu'on ne pouvait y pénétrer qu'au prix des plus grandes difficultés, les découvreurs français, en compagnie de leurs missionnaires, sont venus planter ici, à côté de la croix, l'étendard de leur souverain. La souveraineté de cette vaste portion de notre hémisphère est passée de la France, qui ne s'en occupait pas assez, à la Couronne d'Angleterre, qui lui porte un bien vif intérêt. La soumission à l'autorité n'a pas été altérée par ce changement... Formés à l'école du respect religieux que nous inspire l'autorité légitime, habitués à voir en Dieu la source première de cette autorité, il nous est facile et doux de considérer Sa Majesté comme le Vice-gérant du Très-Haut lui-même dans le gouvernement temporel de l'immense empire soumis à son sceptre (1)." Visite du marquis de Lorne.

C'était dire bien délicatement au premier officier de l'Angleterre: "Les missionnaires catholiques, pour continuer l'œuvre des premiers découvreurs, propager leur religion et parler leur langue, attendent de l'Angleterre liberté et protection, mais lui promettent en retour une loyale soumission:" demande et promesse qui résument les sentiments de Mgr Taché et de tous les évêques de langue française au Canada.

Le marquis de Lorne comprit l'Archevêque et lui répondit en l'assurant de son désir de voir la race française se développer dans l'Ouest canadien. "De nombreux Canadiens, dit-il, quittent la province de Québec pour se diriger vers le sud; ils abandonnent la vie saine des champs et le bonheur de vivre avec leurs compatriotes pour la vie malsaine des manufactures sur la terre étrangère. Un certain nombre d'entre eux songent à rentrer au pays après des années d'absence. Il leur serait incomparable-

(1) *Registre de la corporation*, assemblée du 2 août 1881.

ment plus avantageux, à tous, de se diriger vers les plaines du Nord-Ouest canadien, où la fertilité du sol leur assurerait un avenir facile... Je me compte volontiers au premier rang de ceux qui se plaisent à reconnaître le prix du précieux élément fourni à notre population par la race gauloise (1)."

Payement de la dette.

Le collège était bâti : mais Mgr Taché se trouvait chargé d'une dette de $51.000 ou plus de 250 mille francs. Il s'était bien résigné d'avance à une dette importante; mais quand il se trouva aux prises avec ce redoutable ennemi, dont il avait toujours eu une singulière horreur, il éprouva d'étranges inquiétudes. "Mgr de Montréal, écrivait-il à son ami de Saint-Albert, a une dette de $758.854.95 : c'est un avantage que tout le monde n'envie pas (2)." Sa dette n'était pas si élevée, mais elle suffisait à lui donner des tristesses et des alarmes, jusqu'à lui enlever le sommeil.

"La fièvre publique" ou "le boom" fut la planche de salut que la miséricordieuse Providence lui envoya.

Un jour Mme Mathilde Lynch, de Winnipeg, et John Walker, de London, vinrent lui demander de leur vendre les lots 72 et 73 dont il avait, le lecteur s'en souvient, doté autrefois le collège. Les lots de ville avaient alors une très haute valeur. L'Archevêque demanda 80 mille dollars, soit 400 mille francs. Les spéculateurs acceptèrent les conditions, payèrent comptant 60 mille dollars ou 300 mille francs et promirent de donner le reste dans quelque temps, engageant, selon la coutume du pays, les lots acquis eux-mêmes en garantie du dernier payement.

Avec l'argent reçu, le prélat se libéra de la grosse dette. Plus tard, quand "la fièvre publique" eut passé, les acquéreurs aimèrent mieux abandonner les lots que d'achever de les payer : le collège rentra en possession de son terrain, remportant de sa cession momentanée la libération de la dette contractée pour sa construction. "Une des grandes consolations de notre vie, dira plus tard l'Archevêque en parlant à son peuple, a été de pouvoir

(1) *Registre de la corporation* — Le *Métis*, n° du 11 août 1881.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 12 *mars* 1880. — Archives de évêché de Saint-Albert.

2e V. — p. 407.



Le pensionnat (plus tard hospice Taché), bâti en 1881. — Rdes Sœurs Grises, de Montréal (Saint-Boniface).



Académie Sainte-Marie (Winnipeg). — Rdes Sœurs de Jésus-Marie, de Montréal.

continuer et développer l'œuvre de nos écoles. Il vous serait difficile de comprendre tout le bonheur que nous a procuré l'agrandissement du collège de Saint-Boniface. Nous avons dans cet établissement diocésain, un foyer dont l'éclat est déjà, depuis longtemps, aussi vif que pur et avantageux. Dieu a été si bon pour vous que les nobles édifices dans lesquels vos enfants peuvent recevoir une haute éducation à Saint-Boniface, ne vous ont rien coûté. Le tout est le résultat d'une de ces surprises que les délicates attentions de la Providence ménagent quelquefois, dans les circonstances où l'on a le moins lieu de les attendre (1)."

Les spéculateurs de "la grande fièvre" permirent à l'Archevêque d'élever un autre édifice pour l'éducation des jeunes filles. "Nos Sœurs, écrit-il à Mgr Grandin le 1er juillet 1882, ont vendu des terres pour un montant qui leur permet d'élever un pensionnat qui va leur coûter une trentaine de mille piastres (2)." Construction du Pensionnat.

"Le Pensionnat" des Sœurs de la Charité, — c'est ainsi qu'on appela le nouveau bâtiment, — fut construit de 1881 à 1883, entre la cathédrale et le Couvent, en briques. Il est à quatre étages (3). Il a 100 pieds de long, 50 de large et 38 de haut jusqu'au toit. "Monseigneur lui-même en fut l'architecte et il en surveilla les travaux avec un dévouement inaltérable, se donnant la fatigue, malgré ses infirmités, de monter aux échafauds pour juger du travail dans les plus minutieux détails et s'assurer si tout était bien fait (4)."

Le nouvel édifice fut béni le 3 août 1883 par Mgr Taché et ouvert aux jeunes filles pour la rentrée de cette année-là. La maison construite en 1866 et qui avait servi de pensionnat jusqu'à 1883, fut transportée en arrière de la maison vicariale et devint la demeure des orphelines.

Le beau Pensionnat bâti par Mgr Taché de 1881 à 1883, a

---

(1) *Mandement* de Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, p. 4.

(2) Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Dans le *style canadien*, où le rez-de-chaussée compte pour le premier étage.

(4) *Notes* recueillies par les Sœurs Grises de la *Chronique* de leur couvent.

été pendant plus de 15 ans le principal établissement d'éducation supérieure pour les jeunes filles, spécialement pour celles de langue française: Mgr Taché l'aimait à l'égal de son cher Collège; il l'entoura toujours d'une affection privilégiée et le favorisa de son haut patronage. "Les succès et les diplômes qui en honorèrent les études lui causaient une joyeuse satisfaction et semblaient lui être une douce compensation pour les sacrifices qu'il s'imposait en faveur de l'éducation (1)," objet constant de ses plus vives sollicitudes.

Cette maison a pris, après la mort de son fondateur et en mémoire de lui, le nom d'*Académie Taché*. Puis, plus tard, par l'effet de l'humilité des Sœurs Grises et de leur répugnance à tenir de brillants pensionnats, malgré les regrets de l'Archevêque de Saint-Boniface et de tout le clergé, elle a cessé d'être une maison d'éducation et est devenue, sous le nom d'*Hospice Taché*, un des principaux asiles de la province pour les orphelines, les enfants trouvés et les pauvres.

Construction du clocher de la cathédrale.

Non seulement Mgr Taché pouvait payer son collège et bâtir un beau pensionnat pour les jeunes personnes, mais il avait "de quoi faire poser un clocher sur sa cathédrale et lui faire quelques autres améliorations indispensables (2)." Il acheta une grande croix à Montréal. Elle arriva à Saint-Boniface le 24 juin 1882 et fut placée au sommet du clocher le 3 juillet suivant. "Cette croix est bien belle, écrit l'Archevêque au curé de Boucherville, et du goût de tout le monde (3)."

L'archevêque millionnaire ou la légende dorée de 1881.

Ces constructions importantes, quoique modestes, les ressources, à la vérité extraordinaires, mais relativement restreintes, qui les avaient rendues possibles, valurent à l'Archevêque de Saint-Boniface la réputation d'être millionnaire.

N'avait-il pas de vastes terrains et toute "une seigneurie?" Ne pouvait-il pas vendre ces grands domaines comme il venait

---

(1) Notes recueillies par les Sœurs Grises de la chronique de leur Couvent.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface, 1er juillet* 1882. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) *Saint-Boniface*, 4 *juillet* 1884. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface

d'en vendre des parcelles et se faire d'immenses trésors? On se mit à parler dans la province le Québec " des richesses de l'Archevêque de Saint-Boniface." Cette réputation traversa les mers, grâce même à un dévouement peu prudent de quelques amis. Mgr Laflèche parla à Paris des perspectives brillantes qui s'ouvraient pour son ami de Saint-Boniface. Mgr Lynch, archevêque de Toronto, vanta aux directeurs même de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, les millions qu'avait ou qu'allait avoir son collègue de l'Ouest. Ainsi s'établit en Amérique et en Europe, la " Légende dorée " de l'Archevêque de Saint-Boniface. Depuis lors jusqu'à sa mort, Mgr Taché reçut de tous côtés des lettres sollicitant des secours pécuniaires, dons ou prêts, 50, 100, 200 mille piastres.

Ces effets de la Légende dorée touchaient au comique; ce qui ne l'était pas, c'est que le Conseil de la Propagation de la Foi, croyant l'Archevêque de Saint-Boniface millionnaire, lui donna *avis* que désormais il ne recevrait plus rien. " Des zélés, dit tristement le prélat à son ami de Saint-Albert, ont écrit que je suis millionnaire, et ces messieurs, sans s'informer, ont cru au rapport et me retranchent mon allocation (1). " Sans doute, " je me trouve soulagé, débarrassé du souci et de la dépense du collège, réjoui de voir mon église se terminer et un beau pensionnat s'élever: c'est beaucoup; mais c'est bien loin de ce que l'on dit (2). "

L'allocation ne fut pas supprimée, mais elle fut restreinte. Mgr Taché avait reçu en 1878, 40 mille francs, en 1879, 35, en 1880, 37, en 1881, 35; il reçut en 1882 et en 1883, 24 mille, en 1884, 25, en 1885, 17 et en 1886, 15. Encore n'obtint-il ces allocations réduites qu'à force de démarches et d'instances, multipliant les lettres et usant de bienveillants intercesseurs. " On m'a dit riche!... écrivait-il tristement au Rme P. Fabre. J'ai démontré la fausseté de ces cancans... Ceux qui me disent

---

(1) *Saint-Boniface*, 4 *juillet* 1884.—Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) *Ibid.*

riche *se trompent* ou trompent les autres. Que Dieu leur pardonne le mal qu'ils m'ont fait (1) ! "

Parmi les nombreuses lettres écrites par Mgr Taché à la suite de la réputation de richesse qu'on lui fit, et pour en réparer autant que possible les funestes effets, nous en trouvons une qui jette un grand jour sur l'administration temporelle du prélat et sur la situation financière de son diocèse. Le lecteur nous saura gré, croyons-nous, d'en citer la plus grande partie.

" Je ne possède absolument rien personnellement, dit-il au Supérieur général des Oblats (2)...

" 1° La corporation archiépiscopale possède les capitaux suivants, placés dans la province de Québec:

a] Placements divers à Québec	$18,898
b] Prêté a sir Donald-A. Smith	10,198
c] Prêté à la Fabrique de Belœil	12,000
d] Comptes courants dans les banques	1,950
Total des sommes	43,650

appartenant à la corporation archiépiscopale (3).

"Cet actif, en capitaux placés, se diminue d'un passif de $14.955.00, total des sommes dues à divers créanciers et ne laisse comme *actif réel* que la somme de $28.695.00.

" Ce capital, d'un peu plus de 143.000 francs a sans doute son importance et voici sa provenance.

" Au début de mon administration, je n'ai trouvé ni actif ni passif, mais bien table rase. J'ai cru de mon devoir de songer à fonder une mense épiscopale ; et, pour y arriver, j'ai pris la résolution de ne jamais dépenser les legs qui pouvaient être faits à mon diocèse. J'ai été fidèle à cette résolution, même lors de l'incendie de 1860, qui nous avait laissés sans demeure, sans

(1) *Saint-Boniface*, 6 *février* 1888. — Archives de la Maison générale.

(2) *Saint-Boniface*, 30 *novembre* 1890.

(3) En 1895, le successeur de Mgr Taché, Mgr Langevin, a dû retirer dans la totalité le prêt fait à sir Donald-A. Smith, maintenant lord Strathcona, le prêt à la fabrique de Belœil, et la plus grande partie des placements faits à Québec, et cela pour payer les emprunts faits par Mgr Taché ; en sorte qu'il ne restait plus qu'un capital bien minime à l'actif de la "corporation archiépiscopale" en 1896.

église et même sans vêtements. Ces legs faits au diocèse depuis 1853 donnent la somme de $20.390.00; sur les intérêts de ces sommes, j'ai économisé $8.305.00. De là l'actif réel indiqué plus haut, $28.695.00.

“ 2° A l'intérieur du diocèse, je me suis aussi préoccupé de son avenir, persuadé que c'était mon devoir et l'intention de l'Eglise. Des terrains avaient été donnés, d'autres ont été acquis. Une partie de ces terrains est encore possédée, l'autre a été vendue. *L'argent réalisé* par la vente de ces terrains *a tout été dépensé,* et c'est ce qui nous a permis de faire quelque chose dans le diocèse. Je dis *l'argent réalisé,* car il est encore des sommes dues qui donnent un revenu annuel, lequel, pour le dernier exercice, a atteint le chiffre de près de $200.00.

“ 3° Les allocations de la Propagation de la Foi, de la Sainte Enfance et des Ecoles du Nord-Ouest vont toujours entièrement aux missions pauvres. Non seulement l'évêque n'en économise rien, mais depuis plus de 20 ans, il n'en a pas pris un centime pour lui ou pour sa maison ou pour son église.

“ Voici les recettes à ma disposition :

a] Intérêts sur *les legs* placés dans Quebec	7,300 fr.
b] Rentes sur des immeubles à Manitoba	10,000 “
c] Allocations de la Propagation de la Foi...........	15,000 “
d] “ de la Sainte-Enfance	5,000 “
e] “ des Ecoles du Nord-Ouest	2,750 “
	40,050 fr.

“ C'est là l'immense fortune, ce sont les prétendus millions de l'archevêque de Saint-Boniface, conclut le prélat. Je n'ai point besoin d'ajouter que ces 40.000 francs sont dépensés. Chaque exercice laisse *un déficit considérable,* qui se comble de temps en temps par la vente des terrains (1).”

Mgr Taché montrait, dans la gestion des affaires temporelles et dans tout le détail de sa comptabilité, cette hauteur de vue et cette générosité de cœur qu'il avait dans tout le reste de sa conduite. Il protesta vivement contre la réputation de millionnaire qui lui avait été faite, parce qu'elle était fausse et lui en-

(1) *Saint-Boniface,* 30 *novembre* 1890.

levait le pain de ses enfants; il sollicita avec instance la continuation des aumônes de la France catholique, parce qu'il ne pouvait sans elles poursuivre les *gestes de Dieu par les Francs* dans les vastes régions où il avait la charge l'établir le règne de Jésus-Christ.

Commencements d'une Ecole Normale catholique.

Les épreuves de "l'Archevêque millionnaire" nous ont conduit à plusieurs années en avant. Revenons à l'époque de "la grande fièvre."

Après la construction du Pensionnat, Mgr Taché voulut lui annexer une Ecole normale, telle que la comportaient les faibles ressources dont disposait la province.

L'Ecole Normale.

"La Section du Bureau qui représente les catholiques, — ce sont les paroles mêmes du prélat dans une lettre à l'évêque des Trois-Rivières, — a le droit par la loi le prélever sur les fonds publics, mis à sa disposition, une somme n'excédant pas $7.000 par année pour une école normale de filles ou de garçons en rapport avec le collège ou le couvent de Saint-Boniface. Nous autorisant de ce privilège, nous avons au couvent *quatre* jeunes filles, dont nous payons la pension et qui se forment à l'enseignement tout en poursuivant leurs études. Après une année de cette préparation, ces jeunes personnes doivent être en état de prendre un diplôme de 2e classe pour l'enseignement et après une seconde année, elle se présentent aux examens pour un diplôme de 1re classe. C'est assez vous dire qu'elles ne sont admises à cette école normale que quand déjà elles sont avancées dans leurs études... Cette école normale ne coûte que 200 piastres pour chaque élève ayant fait toutes les études nécessaires à notre enseignement, et il n'y a aucune dépense accessoire ou faux frais. Les Sœurs acceptent le soin de ces jeunes filles, pourvu qu'elles soient pensionnaires chez elles et soumises au règlement spécial fait pour elles (1)."

Nous avons entendu plus haut le Surintendant des écoles catholiques déclarer que les meilleures institutrices de la province,

(1) Lettre de Mgr Taché à Mgr Laflèche, 24 *octobre* 1885.

étaient les Sœurs et les élèves qu'elles avaient formées. L'organisation de l'école normale assurait la formation de bonnes maîtresses en plaçant les jeunes filles destinées à l'enseignement comme élèves du Pensionnat des Sœurs Grises.

L'arrivée des colons et le mouvement des affaires avaient pour effet de donner de plus en plus la prépondérance à l'élément protestant. " Il est malheureusement trop vrai, écrit Mgr de Saint-Boniface à l'évêque de Saint-Albert, qu'un juste sujet d'inquiétude c'est la rapidité avec laquelle le pays se peuple d'ennemis de notre sainte foi et la position numériquement inférieure qui nous est faite (1)." Mais, ajoute-t-il, " la grande consolation c'est que Dieu dirige ou au moins permet ce qui se fait. Nous n'avons pas certes la prétention de substituer notre sagesse à celle du Tout-Puissant, et si Dieu veut bien endurer ce qui se passe, pourquoi ne l'endurerions-nous pas, en faisant notre possible pour améliorer la situation (2) ? " Développement des paroisses.

Grâce à ses efforts et aux efforts de tous les hommes de cœur qui se dévouaient, sous ses ordres, à l'avancement du royaume de Dieu dans l'Ouest canadien, les paroisses catholiques et toutes les œuvres catholiques suivaient un développement régulier.

La ville de Winnipeg croissait en étendue comme en nombre : la population catholique augmentait. Fondation de la paroisse de l'Immaculée Conception.

Le 15 septembre 1880, Mgr Taché, " entouré de son clergé, en présence d'un grand nombre de catholiques et aussi de protestants, bénissait la première pierre de l'église catholique de la ville de Winnipeg. Les travaux commencèrent aussitôt et furent conduits avec activité (3)." Un an après, Winnipeg possédait une belle église catholique en pierre.

" Au mois de septembre 1881, tout était prêt pour la bénédiction de cet édifice religieux... La cérémonie avait été fixée Bénédiction de l'église Ste-Marie à Winnipeg.

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 23 *août* 1881. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Ibid.*

(3) *Missions de la Cong. des Missionnaires Oblats de M. I.*, t. XX, p. 310.

par Mgr Taché au 4 septembre; Mgr de Toronto fut invité à prononcer le discours de circonstance; un temps splendide favorisa la fête. Après le chant de l'Evangile, Mgr Lynch, archevêque de Toronto, parut en chaire et prononça en anglais un fort beau discours. Après l'office, Mgr Taché adressa quelques paroles aux paroissiens pour les féliciter de leur générosité et de leur foi (1)."

Bientôt après, il fallut créer une nouvelle paroisse à Winnipeg.

Mgr Taché fit bâtir en 1882, à ses propres frais, dans le voisinage de l'ancien fort Douglas, où les premiers missionnaires, MM. Provencher et Dumoulin, avaient débarqué et dit d'abord la messe, une église sous le vocable de l'Immaculée Conception.

Ce fut le P. Lebret qui présida aux constructions. L'Archevêque bénit l'église le 8 décembre 1882. Il y installa lui-même le P. Lebret comme curé le 4 mars 1883 et y fit ouvrir l'école. " Vous avez besoin, dit-il aux habitants, d'un établissement où vos enfants puissent venir puiser une éducation chrétienne catholique et je vous ai donné celui-ci en même temps qu'un prêtre, et tout ce que je vous demande en retour c'est de remplir vos devoirs envers Dieu, d'entendre la messe et d'écouter la parole divine, et d'envoyer aussi vos enfants à l'école pour y recevoir cette éducation solide qui les rendra capables de remplir honorablement la vocation qu'ils auront à suivre (2)."

La construction existe encore; elle sert aujourd'hui de couvent et d'école aux Sœurs des Saints Noms de Jésus-Marie. Un petit presbytère y fut ajouté bientôt; il existe, toujours avec le même emploi.

Après ce démembrement, Sainte-Marie continua d'augmenter en nombre et en importance.

Départ du P. Lacombe pour l'Ouest

Mais elle perdit bientôt son vaillant curé. Le P. Lacombe avait été attaché à l'église Sainte-Marie dès les débuts de la paroisse; il avait mis au service de cette église les riches dons de

(1) *Missions de la Cong. des Missionnaires Oblats de M. I.*, t. XX, p. 310.

(2) Le *Manitoba*, nº du 24 janvier 1884.



Première église (a[illegible]) et presbytère de l'Immaculée-Conception, Winnipeg.



Deuxième église de l'Immaculée-Conception, Winnipeg ([illegible]).

sa nature apostolique, tout en les prodiguant en même temps en faveur d'autres œuvres. Nous avons parlé de ses travaux pour la colonisation, pour l'évangélisation des ouvriers du Canadien Pacifique; nous aurions pu parler de son intervention dans la négociation des traités avec les sauvages et de beaucoup d'autres œuvres.

Mais le P. Lacombe gardait toujours une prédilection pour se dévouer aux enfants du désert, plus malheureux que les autres. Mgr Grandin ambitionnait ses services pour les sauvages de son diocèse. En 1881, il fit de grandes instances auprès de Mgr Taché pour que le P. Lacombe lui fût accordé. L'Archevêque de Saint-Boniface lui répondit: " Ce cher Père désire aller chez vous, chez les sauvages... Si l'état de sa santé ne m'avait pas retenu, je l'aurais employé chez les sauvages, comme vous voulez l'y employer. J'en ai besoin comme vous en avez besoin, mais pas pour les mêmes raisons. J'ai bien des âmes qui se perdent faute de missionnaires, comme vous en avez vous-même. J'ai très peu de missionnaires. En un mot, mes responsabilités comme évêque ne me permettent pas d'éloigner moi-même un sujet qui fait le bien, et, quoique le bien fait chez vous me réjouisse le cœur, vous comprenez que ce bien n'est pas l'accomplissement de mon premier devoir de pasteur. Ceci posé, nous avons un supérieur commun: il a *seul* l'autorité de faire ce que vous me demandez. S'il le fait, je n'aurai qu'à me soumettre, et sans être déchargé de la responsabilité de travailler au salut des âmes qui me sont confiées, je serai exempt de la responsabilité d'avoir renoncé aux services d'un sujet précieux. Ce n'est donc pas à moi qu'il faut demander le P. Lacombe, mais bien au Supérieur général... Ecrivez-lui toutes vos raisons, faites-lui connaître toute la situation et je vous promets d'accepter sa décision sans plainte et sans murmure (1). "

Moins de trois mois après, le Rme P. Fabre permettait que le P. Lacombe passât dans le diocèse de Saint-Albert, à la condi-

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 12 *septembre* 1881. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

tion que le P. Antoine, Provincial du Canada, donnât à Mgr Taché un autre oblat pour le remplacer (1).

Le P. Lacombe quitta Saint-Boniface le 15 mai 1882, pour aller recommencer dans l'Ouest comme une nouvelle carrière apostolique, toute pleine d'héroïques travaux et de succès glorieux. "Je ne mentionnerai pas davantage, écrit le prélat a Mgr Grandin, l'inconvénient extrêmement grave qui résulte pour moi de ce départ (2)." Ce départ lui fut d'autant plus pénible que le Provincial du Canada se déclara incapable non seulement d'envoyer à l'archevêque de Saint-Boniface un missionnaire recommandable par ses services antérieurs, mais même un religieux orné du sacerdoce. "Le bon Père Antoine, écrit Mgr Taché au Rme P. Fabre, parle de remplacer le P. Lacombe par un jeune homme qui n'est pas encore ordonné prêtre: c'est assez dire que la partie n'est pas égale (3)." Et il écrit au P. Antoine lui-même: "Vous n'avez personne à m'envoyer pour le moment; puis, après une ordination, vous aurez peut-être un nouvel ordonné à me donner pour remplacer: *mon premier conseiller, mon admoniteur, mon grand vicaire, un missionnaire qui parle quatre langues, qui a trente ans d'expérience.* Avouez, mon cher, que ce n'est pas généreux... Si j'étais à portée de vous embrasser en pincette, je vous assure que je vous pincerais fort (4)." Le P. Lebret vint remplacer le P. Lacombe.

Passage des Pères Légal Pineau et Cochin à St-Boniface.

Mgr de Saint-Albert venait de recevoir le P. Lacombe de Saint-Boniface; auparavant, il avait reçu de France un précieux renfort.

De nos jours, comme aux origines de l'Eglise, la persécution sème les apôtres dans le monde. Au mois de mai 1881, *quatre* oblats français passèrent à Saint-Boniface, en route pour les missions du Nord-Ouest, où les poussaient les fameux décrets

(1) Lettre de Mgr Taché à Mgr Grandin, *Saint Boniface*, 3 *déc.* 1881.

(2) *Saint-Boniface*, 8 *avril* 1882.

(3) *Saint-Boniface, décembre* 1881.

(4) *Saint-Boniface*, 10 *novembre* 1881.

d'expulsion autant que leur amour du salut des âmes, les Pères Legal, Cochin, Pineau, etc. (1).

Ils séjournèrent 15 jours à Saint-Boniface, du 7 au 23 mai. Mgr Taché accueillait toujours avec une joie sensible ses frères en religion ; cette fois, il leur témoigna plus de sympathie encore ; n'avait-il pas devant lui des hommes marqués du signe du salut et de l'apostolat ? De leur côté, ces apôtres lui parurent dignes de leur grande vocation. Il parle d'eux avec beaucoup d'éloge dans plusieurs de ses lettres. " Le P. Legal, écrit-il le 28 mai à l'Evêque de Saint-Albert, est en route depuis une semaine avec ses compagnons : ils ont fait ici la meilleure impression, et je serai bien désappointé si ces religieux ne vous don-

---

(1) Le R. P. Legal est né à Saint-Jean de Boisseau, dans le diocèse de Vannes, a fait ses études classiques, philosophiques et théologiques à Nantes, a reçu tous les ordres dans cette ville des mains du vénérable Mgr Fournier. Ordonné prêtre le 29 juin 1874, il est maître d'études au petit séminaire de Nantes, professeur de mathématiques quatre ans dans le même établissemant. Il entre au noviciat de Nancy le 19 août 1879, passe en Amérique en juillet 1880, continue le noviciat à Lachine et y fait son oblation le 24 septembre suivant. Parti pour Saint-Albert en mai 1881, il y arrive à la fin d'août, après un voyage de 97 jours. Envoyé dans le sud du diocèse de Saint-Albert pour les missions des Pieds-Noirs, il organise en 1886 la mission des Piéganes, en 1889 la mission des Gens du Sang, à 20 milles de la première, est nommé supérieur de tout le district pied-noir en 1894, est préconisé évêque de Pogla et coadjuteur de Mgr Grandin le 29 mars 1897, et lui succède le 3 juin 1902, digne de succéder à un saint, véritablement homme de Dieu.

Le R. P. Louis Cochin, né à Sommepy, diocèse de Châlons-sur-Marne, le 8 décembre 1859, fait ses études au petit et au grand séminaire de sa ville natale, entre au noviciat des Oblats le 1er février 1879, fait son oblation perpétuelle à Ottawa le 17 février 1881, est ordonné sous-diacre le 19 mars 1882, diacre le samedi saint 1882, et prêtre le 1er mai de la même année, par Mgr Grandin, à Saint-Albert, est envoyé ensuite à la mission de Sainte-Angèle, puis, en 1890, à Saint-Albert, et ensuite au lac Maskeg, où il est aujourd'hui (1904).

Le R. P. Victor-Antoine Pineau, né à Ampogné, diocèse de Laval, le 23 avril 1847, termine ses études théologiques à Saint-Albert, reçoit la tonsure et les ordres moindres le 28 février 1885, le sous-diaconat le jour suivant, le diaconat le 19 mars, et la prêtrise le 25 mars de la même année ; il commence son noviciat à Saint-Albert le 18 mars 1886, fait ses vœux perpétuels le jour de Pâques, 10 avril 1887, est envoyé le 24 septembre 1888 au district de Saint-Laurent, sur la Saskatchewan, est attaché à la mission de Duck Lake, puis à celle de Battleford, de nouveau en 1897 à celle de Duck Lake, où il est encore (1904).

nent pas satisfaction (1)." Ils ont en effet consolé et soutenu par leurs travaux la vieillesse du grand évêque du Nord-Ouest, et l'un d'eux même a été jugé digne par Dieu et par l'Eglise de porter sa houlette pastorale.

Arrivée de quelques ecclésiastiques séculiers.

Ne pouvant obtenir des Oblats pour son diocèse, Mgr Taché se tournait vers les évêques de la province le Québec et leur demandait des ecclésiastiques séculiers.

Il reçoit le 25 août 1881 M. *Joseph-Antoine Messier,* né à Longueuil en 1857, qui est quatre ans professeur de belles-lettres au collège, devient ensuite secrétaire du prélat, vicaire, puis curé à la cathédrale et est honoré de la confiance la plus entière et de l'intimité du vénérable vieillard (2). Il reçoit, au mois de février 1882, M. Joseph Campeau, d'abord professeur au collège, ensuite fondateur de Saint-Alphonse et de Mariapolis, plus tard curé de Saint-Joseph et de Saint-Eustache (3).

Visite des paroisses.

Nous connaissons depuis longtemps le zèle de Mgr Taché pour la visite de ses paroisses et de ses missions.

Le 23 mars 1881, il confirme 16 personnes à la mission de Piguis; le 9 juillet, 19 à N.-D. de Lorette; le lendemain, 60 à Sainte-Anne des Chênes; le 24 juillet, 53 à Saint-François-Xavier; le 1er octobre, 41 dans l'église de Saint-Vital (4)."

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 28 *mai* 1879. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) M. Messier fut ordonné par Mgr Taché sous-diacre le 7 juin 1882, diacre le 1er octobre 1882 et prêtre le 19 mai 1883. Il fut secrétaire de Sa Grandeur et vicaire de la cathédrale de 1885 à 1889, curé de la cathédrale de 1889 à 1899, et est aujourd'hui aumônier de l'hôpital; prêtre aussi humble que distingué, qui jouit de la béatitude promise à ceux qui sont doux, "la possession de la terre," c'est-à-dire l'affection de tous ceux qui le connaissent.

(3) Né le 15 mars 1858, sous-diacre en 1883, diacre et prêtre en 1884, réside à Saint-Alphonse de 1885 à 1895, y bâtit la première église en 1885, construit la première église de Mariapolis en 1894, est transféré en 1895 à Saint-Joseph, où il bâtit un nouveau presbytère et termine l'église, est envoyé en 1902 à Saint Eustache, où il construit une église en brique et un beau couvent.

(4) *Registre des confirmations* à l'archevêché de Saint-Boniface. Ce registre date précisément de cette année-là, 1881. Aussi, c'est la première fois que nous le citons.

Le 5 juin 1881, il confirme en outre 15 élèves au Collège de Saint-Boniface ; le 9 juin, 16 à l'Académie Sainte-Marie ; le 16 juin, 21 au Pensionnat des Sœurs à Saint-Boniface (1).

Cette année-là l'archevêque confirme 291 personnes (2).

Mgr Taché eut la douleur, cette même année, de perdre son frère Louis, mort à Saint-Hyacinthe le 1er avril. " Doué de talents remarquables, Louis Taché avait exercé la profession de notaire. Ses connaissances légales et son jugement sûr faisaient rechercher ses conseils, et sa droiture d'esprit unie à une grande bienveillance sut prévenir bien des procès et régler paisiblement bien des difficultés... Il avait occupé successivement les importantes fonctions de percepteur du revenu de l'Intérieur et de shérif, et rempli les charges qui lui furent confiées avec une parfaite honnêteté et beaucoup d'intelligence. A plusieurs reprises il refusa la candidature que lui offrirent les conservateurs de Saint-Hyacinthe. Les pauvres perdent en lui un protecteur qui ne leur refusa jamais l'aumône (3)." Mort de Louis Taché, 1er avril 1881.

Cette perte fut très sensible à Mgr Taché, d'autant plus que le défunt laissait une nombreuse famille dans un état voisin de la gêne. Plein de charité pour les siens, il demanda à son Supérieur la permission faire en leur faveur l'abandon de son patrimoine de famille. " J'ai bien des raisons, écrit-il au Rme P. Fabre, de me consoler de la mort" de mon frère, "puisqu'il était fervent chrétien et qu'il a reçu toutes les consolations et tous les secours de notre sainte religion. Mais ce cher frère laisse une veuve et 6 orphelins. Comme tant d'autres honnêtes gens, mon frère a occupé des emplois importants sans faire fortune. Je suis même très surpris d'apprendre qu'il laisse à ses enfants et à sa femme moins qu'il avait reçu lui-même de la famille. Quatre des enfants n'ont pas terminé leur éducation, en sorte qu'en définitive c'est une famille dans la gêne. A la mort de

(1) *Registre des confirmations, ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Le *Courrier de Saint-Hyacinthe.*

ma mère, il me revenait un héritage qui est resté entre les mains de mon frère: aujourd'hui sa famille ne peut pas me le donner sans les plus pénibles conséquences pour elle: *je vous prie de me permettre* de le leur laisser et aussi de disposer de ce qui doit m'échoir de la succession de mon oncle de La Broquerie." Le Rme P. Fabre donna à l'Archevêque l'approbation qu'il désirait.

Santé. En 1881, pendant le mois de mars, Mgr Taché se trouva souffrant. "Il y a aujourd'hui quatre semaines que je suis de retour, écrit-il à Mgr Grandin le 28 mars, et j'ai toujours été indisposé: c'est avec difficulté que j'écris: le mal de reins me rend la chose pénible (1)."

Mais le reste de l'année il fut assez bien. Le 3 décembre, il écrivait même à son ami de Saint-Albert: "Ma santé est passable, meilleure qu'elle n'a été depuis plusieurs années (2)."

Le mieux ne se soutint pas. Au printemps suivant, il fut longtemps malade. "Depuis mon retour d'Ottawa, écrit-il le 8 avril à Mgr Grandin, j'ai toujours été malade. Hier, Vendredi Saint, je n'ai pas pu aller à l'église, et aujourd'hui je ne puis écrire que difficilement (3)." Il fut mieux le reste de l'année.

---

(1) *Saint-Boniface*, 28 *mars* 1881. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Saint-Boniface*, 3 *décembre* 1881.

(3) *Saint-Boniface*, 8 *avril* 1882.

CHAPITRE XLVI

APRÈS LA GRANDE FIÈVRE OU LE "BOOM." 1882-1884

" La spéculation des terrains, écrit Mgr Taché au milieu de 1882, est *tombée, tombée:* mars l'a *gelée* et avril l'a *noyée* (1). " **Le Crac.**

La fièvre avec ses crises violentes, ne fait qu'affaiblir la santé: le " boom, " en activant le progrès d'une façon exagérée, amena un triste recul dans la prospérité du pays. La plupart des spéculateurs, au lieu d'obtenir les grands profits espérés, se trouvèrent embarrassés dans les dettes. Les terrains, estimés pendant plusieurs mois bien au-dessus de leur valeur, demeurèrent dépréciés et grevés d'hypothèques. On vit, à Winnipeg, pendant plus de quinze ans, des fondations élevées de quelques pieds au-dessus du sol et provoquant la parole de l'Ecriture Sainte: "*Quia hic homo cœpit ædificare et non potuit consummare* (2)." De mauvaises récoltes survinrent et augmentèrent la misère générale. On avait nagé dans l'or, c'est à peine si on parvenait à manger du pain. "L'argent, écrivait Mgr Taché au printemps de 1882, est ici d'une rareté *fabuleuse.* J'ai été accueilli par une procession de gens qui venaient demander de l'argent et je suis moi-même dans le plus grand embarras (3). "Le pays, écrivait-il de nouveau deux ans après, est dans un grand état de pauvreté. C'est incroyable que la gêne pécuniaire que subissent les plus riches. Ce n'est que faillites et embarras de tous genres (4)."

Cependant la province continua, même au sein de cette crise, à se développer, quoiqu'avec plus de lenteur. Chaque année, **Développement des paroisses.**

---

(1) Lettre au Rév. M. Primeau, curé de Boucherville, *Saint-Boniface, 4 juillet* 1881.

(2) " Cet homme a commencé à bâtir et n'a pu achever." Luc, XIV, 30.

(3) Lettre au R. P. Lacombe, *Saint-Boniface*, 1883. — Collection du R. P. Lacombe.

(4) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 30 *janvier* 1885. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

de nouveaux immigrants arrivaient; les naissances dépassaient de beaucoup les décès; de nouvelles lignes de chemins de fer étaient construites; de vastes défrichements étendaient les espaces cultivés.

Le recensement officiel portait à 2.015 le nombre des habitants dans la ville de Saint-Boniface (1). Il y avait à Saint-Léon 35 baptêmes en 1883. La paroisse de l'Immaculée-Conception comptait 77 familles en 1884, un an après son démembrement de la paroisse de Sainte-Marie. Partout, c'était le même progrès dans l'accroissement de la population catholique.

Erection de St-Alphonse.

Les colons multipliaient leurs établissements dans la Montagne de Pembina. Mgr Taché démembra la paroisse de Saint-Léon et en détacha Saint-Alphonse au cours de l'année 1883. La nouvelle paroisse fut bientôt confiée au Rév. M. Campeau, qui y construisit, dès la première année, dans un site des plus pittoresques, une belle église de 30 x 50 et un petit presbytère. L'église, augmentée depuis d'un sanctuaire et d'un transept, sert toujours au culte: le presbytère, remplacé plus tard par un plus spacieux, est aujourd'hui une grainerie.

Commencements de St-Joachim de la Broquerie.

La Broquerie ou Saint-Joachim reçoit d'année en année, des colons catholiques: en 1880, F. Bisson, Narcisse Pelletier, Lanthier, O. Lambert, Vaillancourt; en 1881, Timothée Rocan, S. Boutin, P. Normandeau et F.-X. Normandeau; en 1882, H. Therrien, O. Therrien, P.-A. Saint-Laurent, J. Emond, F. Gosselin, E. Goulet, P. Charretier, S. Jolicœur, J. Hébert, A. Dubois, M. Pierson; en 1883, J. Boisjoli, etc., venus la plupart d'Ontario ou de Québec, quelques-uns d'Europe. Nous verrons en 1884, Mgr Taché donner à ces colons un prêtre dans la personne du Rév. M. Guay.

Constructions d'églises à St-Norbert, etc.

M. Ritchot bâtit, à ses frais, avec des biens de famille, en 1883, une magnifique église en briques, avec une voûte à pan-

(1) Le *Manitoba*, nº du 24 janvier 1884.

(2) *Ibid.*, nº du 10 janvier 1884. La paroisse de Saint-Léon avait eu depuis son origine, 115 naissances contre 20 décès, soit un excédent de 95 naissances en 4 ans.

neaux dorés, un entablement orné de fleurs de lis et de grandes peintures. " Mgr Taché la bénit au mois d'octobre. "Si notre paroisse, écrit l'un des habitants de Saint-Norbert, est maintenant dotée de l'une des plus belles églises de notre diocèse, c'est bien à l'énergie, aux sacrifices et au dévouement de notre pasteur que nous le devons (1). "

En 1884, de belles églises sont construites à Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Pierre, à Régina, à la station de Qu'Appelle. Un grand nombre d'autres reçoivent des accroissements ou des embellissements considérables, celles de Saint-Charles, de N.-D. de Lorette.

Le 2 août 1883, trois Sœurs de la Charité, les Sœurs Lapointe, O'Brien et Lagarde partirent de Saint-Boniface pour aller fonder un couvent et tenir l'école à Sainte-Anne des Chênes. Elles s'installèrent dans l'ancienne maison bâtie par Snow pour être le noyau de sa fameuse *Redpath*. La ville ne s'était pas formée; pour la commodité des immigrants, la maison avait été transportée à Sainte-Anne même; après la construction du Canadien Pacifique et l'abandon de la route Dawson, le gouvernement l'avait cédée aux Sœurs Grises de Saint-Boniface. Cette maison subsiste encore, unique vestige ou pierre d'attente de la grande cité de Snow (2). Fondations de couvents.

Au mois de septembre, cinq *Fidèles Compagnes de Jésus* arrivent de France et établissent un couvent à Brandon. Mgr Taché va les visiter le 8 novembre, leur prodigue ses encouragements et ses bénédictions et a la joie de compter 37 élèves dans leur école (3)."

Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie établissent, en 1883, à Winnipeg, dans la paroisse de l'Immaculée Conception, une seconde école, qui compte, dès le début, près de 75 élèves. L'Archevêque, toujours si dévoué à l'éducation de l'enfance, visite l'école et bénit les maîtresses et les élèves le 13 novembre.

(1) Le *Manitoba*, nº du 18 octobre 1883.

(2) Voir les *Cloches de Saint-Boniface*.

(3) Le *Manitoba*, nº du 15 novembre 1883.

Premières négociations pour la fondation de l'École Industrielle de Qu'Appelle.

Les missionnaires catholiques avaient ouvert dans la plupart des missions où ils demeuraient, des écoles pour instruire les enfants sauvages, les former à la vie chrétienne et même, dans la mesure du possible, aux usages de la civilisation.

Mais l'exiguïté des ressources dont ils disposaient ne leur perpermettait pas de donner à ces écoles les développements qu'ils auraient voulu. Mgr Grandin et son vicaire général, le R. P. Lacombe conçurent les premiers le dessein de s'adresser au gouvernement pour lui demander la création d'écoles sauvages qui seraient entretenues sur les fonds publics et demeureraient, s'il le fallait, sous un certain contrôle de l'Etat, surtout pour le temporel, mais seraient mises sous la direction spirituelle des missionnaires et de leurs dévouées auxiliaires, les religieuses.

Ces vues furent accueillies avec empressement par Mgr Taché et trouvèrent de chaudes adhésions dans les hommes publics. Pendant son séjour dans les provinces de l'Est au commencement de 1883, Monseigneur de Saint-Boniface négocia avec le gouvernement d'Ottawa la création des premières écoles industrielles; c'est le nom qu'on donna à ces sortes d'établissements. Le gouvernement vota des fonds pour trois écoles industrielles, à Qu'Appelle, à Battleford, et à Calgary.

L'Archevêque fit les préparatifs pour l'établissement de la première, dans la pittoresque vallée de Qu'Appelle, auprès de la mission de Qu'Appelle, qui lui rappelait de si doux souvenirs et pour laquelle il avait une spéciale prédilection. Il annonce au P. Lacombe que les travaux de construction vont commencer au mois de mai (1).

Mais les passions électorales interviennent et soulèvent des difficultés inattendues. Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires recommande chaudement un candidat de son choix aux Pères de Qu'Appelle ; ceux-ci, se renfermant dans la prudente réserve qui est de tradition chez les missionnaires catholiques, refusent de se mêler d'élections. L'homme du pouvoir est très

(1) *Saint-Boniface*, 14 *avril* 1883. — Collection du R. P. Lacombe.

2e Vol. — p. 424.



Eglise de Saint-Norbert (Manitoba).

mécontent de voir son candidat échouer, s'en prend aux Pères, et, pour les punir, entreprend de faire placer l'Ecole à Régina ou à Indian Head. Ses efforts, nous le verrons, ne réussirent point à priver Qu'Appelle de l'école industrielle, mais eurent cependant pour effet d'en retarder la construction d'une année.

Qu'Appelle était, à cette époque, le point de départ des caravanes qui portaient aux missions et aux missionnaires du Nord-Ouest les vivres et les effets, comme naguère Saint-Boniface. Qu'Appelle est alors le point de départ des caravanes du N.-O.

La ligne du Canadien Pacifique venait d'être ouverte jusqu'à Qu'Appelle; les effets des missions étaient envoyés jusqu'à cette station par la voie ferrée; de là, les charrettes les transportaient aux diverses missions du Nord. Les bateaux, il est vrai, sillonnaient les eaux de la Siskatchiwan; mais cette voie était plus coûteuse, et, qui le croirait? moins rapide. Mgr Taché, avec son sens éminemment pratique, conseilla à Mgr Grandin, qui revenait d'Europe en 1883 avec un nombreux convoi de voyageurs et de marchandises, de prendre la voie de Qu'Appelle et des charrettes. "Les bateaux, lui écrivait-il, ne sont pas la meilleure voie: par les bateaux, vous serez rendu bien plus tard, peut-être pas avant la mi-juillet. Puis, si vous êtes nombreux, ce sera plus cher: c'est 50 cents par repas pour chacun et vous pouvez être un mois en route. Il me semble que le P. André peut vous envoyer des voitures" des bords de la Siskatchiwan "ou le P.Hugonnard vous en trouvera à Qu'Appelle, qui ne coûteront pas aussi cher que le bateau. Vous partez d'ici le matin et en organisant bien la chose et télégraphiant, le lendemain au soir vous pouvez être campé en haut des côtes du lac Qu'Appelle, et huit jours plus tard, sur les bords de la Siskatchiwan. La seule chose nécessaire c'est de savoir à l'avance le nombre et le sexe des voyageurs, ainsi que le poids de vos bagages. En partant d'ici le 1er juin, vous êtes certain d'être rendu le 15 du même mois à Prince-Albert. En partant d'ici le 20 mai, vous arriveriez avant la saison des mouches; mais les semailles ne permettraient pas aussi facilement de trouver des

voitures, tandis qu'en partant un peu plus tard cette difficulté est moindre (1). "

Fondation de 4 autres écoles sauvages.

L'année où Mgr Taché négociait l'établissement de l'Ecole industrielle de Qu'Appelle, il fondait quatre autres écoles sauvages, dans diverses réserves de son diocèse (2) et encourageait partout leur établissement. " De bonnes écoles, écrivait-il au P. Camper, voilà le moyen de procurer à nos pauvres sauvages la connaissance de Dieu et de la religion. Encourageons ces écoles de tout notre pouvoir, et puisque le gouvernement en fait les frais, nous ne saurions trop les multiplier. Exhortez toujours les sauvages à y envoyer leurs enfants (3)."

L'Œuvre des Ecoles du N.-O.

Nous avons vu Mgr Grandin travailler déjà plusieurs fois à établir une Œuvre des Ecoles du Nord-Ouest en faveur des enfants sauvages. Pendant son dernier voyage à Rome, il obtint pour elle du Pape Léon XIII des bénédictions spéciales et des indulgences. Fort de l'appui du Pontife suprême, il présenta son projet, " à l'archevêque de Québec et à ses suffragants, lors de son retour d'Europe et leur parla de la nécessité de travailler à l'évangélisation des sauvages par les écoles. Mais, malgré ses instances, il ne put obtenir l'établissement d'une *Œuvre des Ecoles du Nord-Ouest* semblable à celle des *Ecoles d'Orient*. Par contre, grâce à l'appui surtout de Mgr Laflèche et de Mgr Duhamel, l'archevêque de Québec et tous les évêques du Canada firent un mandement collectif en 1883 pour ordonner des quêtes dans toutes les paroisses en faveur de l'Œuvre des écoles sauvages le jour même de la Pentecôte. " Je ne m'étonne pas de l'impression que vous a faite Mgr Grandin, écrit Mgr de Saint-Boniface à l'évêque d'Ottawa. Ce digne prélat a bien mérité de Dieu et des hommes, et je prie pour le succès de ses pieux désirs. Les évêques de la province de Québec n'ont pas fait plai-

(1) Lettre du 8 janvier 1883. — Archives de Saint-Albert.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 15 *novembre* 1883.— Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) *Saint Boniface*, 17 *avril* 1884. — Collection du R. P. Camper.

sir seulement à lui en faisant quelque chose pour les enfants du Nord-Ouest (1)."

La province de Québec est célèbre dans le monde entier par sa foi et sa charité. Les quêtes pour les écoles sauvages furent fructueuses. "Je reçois ce matin, écrit Mgr Taché à l'évêque de Saint-Albert le 15 novembre 1883, une belle lettre de Québec, contenant le produit des quêtes de cette province pour les écoles sauvages. Il est vrai que c'est la première année, mais le résultat est magnifique, il s'est monté à $2.648,39. Les évêques ont résolu de donner un quart à chacun de nous trois," l'archevêque de Saint-Boniface, l'évêque de Saint-Albert et le vicaire apostolique d'Athabaska-MacKenzie, "et l'autre quart aux évêques de Québec qui ont des sauvages, en sorte que nous avons chacun $1.662 et quelques centins (2)."

L'année suivante, des quêtes semblables furent faites à la même époque: elles fournirent à chacun des trois évêques près de mille piastres (3). "Cette œuvre est d'un grand secours, s'écrie avec actions de grâces Mgr Taché, et j'ai la consolation d'avoir dans mon archidiocèse *onze écoles* exclusivement pour les enfants sauvages (4)." Mgr Taché prescrivit une quête dans toutes les églises de son diocèse pour les écoles sauvages : elle se fit au jour de la fête de l'Immaculée Conception de l'année 1884 pour la première fois ; cette quête s'est continuée chaque année depuis, sans interruption.

Quelque chose était encore plus nécessaire aux paroisses et aux missions que les ressources pécuniaires, c'étaient les apôtres. Demandes de missionnaires.

Le prélat se désole souvent d'avoir si peu de missionnaires. Le P. Camper lui avait demandé un remplaçant pendant qu'il irait visiter les sauvages éloignés. "Mais, mon cher, lui écrit-il

---

(1) Lettre à Mgr Duhamel, *Saint-Boniface*, 9 *mars* 1883. — Archives de l'archevêché d'Ottawa.

(2) *Saint-Boniface*, 15 *novembre* 1883. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 24 *décembre* 1884.

(4) *Ibid.*

tristement, je ne puis pas vous remplacer par *un tremble* ou *une épinette* et vous savez que je n'ai personne (1). "

Dans une multitude de lettres, il demande des missionnaires au Supérieur Général des Oblats; il multiplie les instances; il apporte toutes sortes d'arguments; il ne se contente pas de supplier par lui-même, il emploie des intermédiaires.

" Malgré le désir d'atténuer vos peines plutôt que de les augmenter, lui écrit-il le 15 février 1883, malgré le désir de faire la part la plus large possible aux circonstances, il m'est impossible de ne pas ressentir ce qu'a de pénible pour moi le refus certain et continuel qui accueille mes demandes de sujets. Loin de ma pensée et de mon cœur d'être jaloux du bien qui se fait ailleurs; mais il est des réflexions qui s'imposent malgré la volonté de les repousser. Dans l'espace de *quinze* mois, j'ai accordé l'hospitalité à *sept* Oblats *prêtres* ou à *la veille de le devenir* et en route pour le diocèse de Saint-Albert. *Six* venaient de France, et moi je n'ai pu obtenir que *sept* Oblats depuis *quinze ans* et je n'en ai eu qu'un seul de France pendant ce laps de temps. Mon vicariat est le plus grand de la Congrégation; il est aussi étendu que ceux qui le sont le plus, et pourtant c'est celui où les Oblats sont le *moins nombreux*. Pas un Père n'a ici perdu la vie, pas un n'y a abandonné la Congrégation depuis 37 ans que nous sommes ici: comment se fait-il que je ne puis obtenir personne (2) ? " Mais comme s'il craignait d'avoir fait de la peine à son Supérieur, il ajoute: " O mon Très Révérend Père, je vous aime trop pour vouloir vous contrister. Aussi ne lisez pas dans ces lignes l'expression d'un reproche, mais bien au contraire et seulement un épanchement dont mon cœur a besoin. De grâce, envoyez-moi quelqu'un le plus tôt possible (3)."

"Je suis malade, écrit-il quelques mois plus tard, j'aurais besoin de n'être pas tenu de faire face à tout. Le R. P. Tissot ne

(1) *Saint-Boniface*, 20 *juin* 1884. Collection du R. P. Camper.

(2) *Saint-Boniface*, 15 *février* 1883. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(3) *Ibid.*

sort plus de sa chambre où le retient l'asthme. Le R. P. Maisonneuve est plus sourd que jamais. *Tous* nos Pères sont *seuls*. On se plaint, on me jette la pierre. On ne peut pas croire que je n'obtiendrais pas de sujets si j'en demandais. Je garderais volontiers ma peine pour moi seul, si le bien n'en souffrait pas (1)."

"Dimanche prochain, écrit-il le 28 février 1883 à Mgr Grandin, je vais bénir l'Immaculée Conception, seconde église de Winnipeg, et vais y placer le P. Lebret, en sorte que le P. Lavoie va rester seul à Sainte-Marie. Pourtant il y faut deux messes le dimanche. Puis, il y a la chapelle des Sœurs à desservir aussi, en sorte qu'entre deux Pères ils vont avoir trois églises. Si vous pouvez quelque chose, de grâce tâchez de m'obtenir un Père (2)."

Quelque temps après avoir écrit cette lettre, il reçoit le P. Ouellette. Mais cet envoi, tout en le réjouissant beaucoup, lui donne en quelque sorte un sentiment plus vif de son indigence. "Il me faudrait d'autres sujets, dit-il au Rme P. Fabre après l'avoir remercié, et votre indulgence me pardonnera de lui dire que j'éprouve un sentiment de jalousie toutes les fois que je lis un *départ de missionnaire oblat pour l'étranger*. Je répète qu'il ne m'est pas venu d'oblat de France depuis 1867, à l'exception du P. Hugonnard. Je ne puis que me demander : Qu'ai-je donc fait pour provoquer cette exclusion des faveurs de la famille (3) ?"

L'année suivante, il indique plusieurs Pères, spécialement propres pour Sainte-Marie, entre autres "le P. Langevin, qui parle bien l'anglais et a, dit-on, des talents pour représenter convenablement la Congrégation (4)."

---

(1) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 12 *mai* 1883. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) *Saint-Boniface*, 28 *février* 1883. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) *Saint-Boniface* 12 *octobre* 1883. — *Ibid.*

(4) *Saint-Boniface*, 17 *novembre* 1884. — *Ibid.*

Beaucoup de lettres de cette époque renferment des sollicitations semblables (1).

L'Archevêque adresse les mêmes appels au Provincial du Canada, mais sans obtenir plus de succès. " Depuis 1873 que le P. Antoine est Provincial, écrit-il à Mgr Grandin, la province du Canada m'a *donné* et *repris* le P. Gladu et le P. Ferron. On m'a donné les Pères Dandurand, Dupont et le F. Madore et repris en place les Pères Le Floch, Simonet et Joyce. De plus, on m'a envoyé le P. Manoury, qui était entré prêtre au noviciat, et cela *par nous* et *pour nous*. En définitive, depuis 1873, la province de Canada n'a pas augmenté notre personnel *d'un seul sujet* et depuis 38 ans que nos missions de la Rivière-Rouge existent, la province du Canada ne nous a donné que 2 Pères, 2 scolastiques, 1 novice (moi-même) et 2 Frères convers, que je vous ai donnés. J'ai envoyé au P. Antoine et au T. R. P. Général *un tableau* à cet effet et je crois que tous les deux seront surpris de voir le peu d'aide qui nous a été donné (2)."

Arrivée de nouveaux prêtres séculiers.

Il se tourne vers les évêques de la généreuse province de Québec, et leur crie : Donnez-moi des prêtres. Il s'adresse aux prêtres séculiers du Bas-Canada et leur dit : " Ce sont les prêtres séculiers qui ont été les premiers à la peine à la Rivière-Rouge et dans le Nord-Ouest : venez labourer le champ que vos devanciers ont défriché. "

Et chaque année, quelques prêtres touchés de la grâce de Dieu, répondent à l'appel de l'Archevêque et viennent lui offrir leur généreux concours.

---

(1) *Saint-Boniface*, 12 *mai* 1882, etc.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 17 *avril* 1883. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Voici le résumé du tableau en question :

Ont passé de la province du Canada à la rivière Rouge : les Pères Aubert (1845), Mestre (1858), Richer (1859), Lavoie (1870), Baudin (1872), Dandurand (1875), Marcoux (1877), Gladu (1878), Dupont (1880); les Frères Taché (1845), McCarthy (1877), Ferron (1877), Madore (1878).

Sont retournés de la rivière Rouge à la province du Canada : les Pères Aubert (1850), Mestre (1863), Richer (1870), LeFloch et Simonet (1877), Gladu (1879), Joyce (1882); le Frère Ferron (1879). — Archives de la Maison générale des Oblats.

La plupart de ces ecclésiastiques passent quelque temps au collège, se livrant en même temps à l'enseignement et à l'étude des sciences sacrées; puis ils sont envoyés aux diverses paroisses de l'archidiocèse et en deviennent le plus souvent les héroïques fondateurs.

Nominations de prêtres séculiers.

M. Cherrier, après 3 ans passés à la tête de Saint-Boniface et 3 ans à la tête du collège, remplace, le 14 juillet 1884, à la tête de l'Immaculée Conception, à Winnipeg, le R. P. Lebret, envoyé à la mission de Qu'Appelle, et y commence une nouvelle et féconde carrière où il va déployer pendant de longues années les plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur.

M. Azarie Dugas remplace M. Cherrier à la tête du collège de Saint-Boniface.

Jusqu'alors, l'instruction primaire, comme l'instruction secondaire, s'était donnée au collège ; mais en 1884, à cause de la multiplication des élèves, l'Archevêque conseille de séparer les deux enseignements. A partir de la rentrée des écoles, le collège ne donne plus que l'enseignement secondaire; l'école primaire s'ouvre le 24 septembre dans le bloc Jean, sur la rue Dumoulin, avec Madame Jean pour directrice, avec Madame Gédéon Cinq-Mars, Mlles Létourneau et Hébert pour sous-maîtresses. Les commissaires allouent $950 à la directrice avec la condition qu'elle fournira le local et payera ses aides (1). Nous verrons bientôt l'école primaire de Saint-Boniface transportée dans l'ancien collège et prendre le nom d'Académie Provencher.

M. Dufresne est nommé curé de N.-D. de Lorette au mois d'octobre 1884.

Visites épiscopales.

En 1882, l'Archevêque visite Saint-Joseph le 11 juillet, Saint-Jean-Baptiste le lendemain, N.-D. de Lorette le 13 août, Saint-Pierre le 17 août, la mission de Qu'Appelle le 10 septembre, le Portage du Rat le 12 octobre. Il confirme 35 personnes à Saint-Joseph, 36 à Saint-Jean-Baptiste, 35 à N.-D. de Lorette, 40 à Saint-Pierre, 40 au lac Qu'Appelle, 16 au Portage du Rat (2).

(1) Le *Manitoba*, n° du 25 septembre 1884.

(2) *Registre des confirmations*, à l'archevêché de Saint-Boniface.

En outre, cette année-là, il confirme 18 personnes à Sainte-Marie de Winnipeg le 23 avril, 15 élèves au collège de Saint-Boniface le 28 mai, 17 au Pensionnat le 16 juin, 34 personnes dans sa cathédrale le 20 août et 9 dans la chapelle de l'archevêché en différents temps (1).

Le P. Lacombe confirme 11 personnes à Qu'Appelle (2).

En 1882, 306 personnes reçoivent le sacrement des forts dans l'archidiocèse (3).

En 1883, Mgr Taché confirme 37 personnes dans sa cathédrale le 14 juin et 36 le 19 août, 17 au collège le 21 juin, 22 à l'Académie Sainte-Marie le 1er juin, 1 à l'Hôpital le 11 septembre, 1 Sauteuse au couvent le 3 juillet, plusieurs autres à diverses reprises dans sa chapelle privée (4).

Le 16 septembre il est à Sainte-Anne, donnant le sacrement de confirmation à 19 garçons et 21 filles (5).

Le 25 octobre, il est à Saint-Laurent, où il visite avec d'ineffables consolations, l'école tenue par le F. Mulvihill et fréquentée par 67 enfants (6). Il y confirme 86 personnes (7).

Durant cette année-là, 1883, il administre le sacrement de confirmation à 262 personnes, en 18 jours différents, dans 10 églises ou chapelles de son diocèse.

Visite du P. Soullier.

Le R. P. Soullier visita en 1883 les maisons et les missions des Oblats dans l'archidiocèse de Saint-Boniface et le Nord-Ouest. Il arriva à Saint-Boniface le 1er juin avec le P. Tabaret, son compagnon (8) et y demeura plusieurs jours. Les entre-

---

(1) *Registre des confirmations.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Registre* de la paroisse de Sainte-Anne. Le registre de l'archevêché porte à 42 le nombre des confirmations.

(6) Le *Manitoba*, nº du 31 octobre 1883.

(7) *Registre* de l'archevêché.

(8) Lettre de Mgr Taché au R. P. Lacombe, *Saint-Boniface, 2 juin* 1883. — Collection du R. P. Lacombe.

tiens du saint religieux apportèrent de grandes consolations au cœur de l'Archevêque. "Je veux vous saluer avant votre départ d'Amérique pour l'Europe, lui écrit le prélat au moment où le visiteur va quitter le nouveau monde... Merci, mon bon Père, d'être venu ; merci du bien que vous nous avez fait. Priez pour que nous profitions des grâces que vous nous avez apportées (1)."

---

(1) *Saint-Boniface,* 5 *avril* 1884. — *Ibid.*

CHAPITRE XLVII

DE DÉCEMBRE 1883 A MAI 1885

Le 19 décembre 1883, Mgr Taché partit de Saint-Boniface en compagnie du R. P. Soullier et alla faire un séjour de plusieurs mois dans les provinces de l'Est. I. Séjour dans les Provinces de l'Est. 1. L'ami secourt son ami.

Le Saint-Siège avait envoyé un Délégué, Mgr Smeulders, pour étudier et régler certaines difficultés politico-religieuses qui agitaient tout le Canada, particulièrement la demande de la division du diocèse des Trois-Rivières.

L'Archevêque vint secourir son ami, Mgr Laflèche. A la demande de Mgr Smeulders, il donna son avis sur les difficultés qui troublaient les esprits.

Le récit de cette intervention est l'une des plus belles pages de l'histoire du grand Archevêque. Mais les événements sont encore trop récents et la passion s'en est trop mêlée, pour que nous puissions les raconter utilement.

Disons cependant que Mgr Laflèche avait paru comme l'Athanase du Canada, que Mgr Taché, avec la plupart des évêques des provinces de l'Est, était en plein accord d'esprit et de doctrines avec lui, qu'il souffrit beaucoup de voir conduire contre lui une campagne destinée à le faire amoindrir par le Saint-Siège lui-même, dont il avait été constamment l'intrépide défenseur, mais que lorsque le Chef de l'Eglise eut, pour des motifs dont il est seul juge, décidé la division du diocèse des Trois-Rivières, les deux amis donnèrent l'exemple de la plus entière soumission à la volonté du Souverain Pontife, en répétant le mot de saint Alphonse de Liguori : Volonté du Pape, volonté de Dieu.

Mgr de Saint-Boniface profita de son séjour dans les provinces de l'Est pour continuer les négociations commencées l'année précédente en faveur de la fondation d'écoles industrielles dans le Nord-Ouest. 2. Négociations pour l'établissement des Ecoles Industrielles.

Nous avons vu le Lieutenant-Gouverneur des Territoires, par ressentiment d'un échec électoral, s'opposer à l'établissement de l'Ecole Industrielle de Qu'Appelle. L'Archevêque avait entrepris d'abord de vaincre cette opposition par des procédés gracieux. Il lui rendit une visite à Régina ; mais le représentant de la Reine lui répondit froidement que l'Ecole serait aussi bien placée à Régina ou à Indian Head qu'à Qu'Appelle. L'Archevêque acheta deux chevreuils d'un métis pour la somme de $50, et les lui envoya en présent. Comme le Lieutenant-Gouverneur prétendait qu'il n'y avait point de terrain disponible à Qu'Appelle pour y établir une école industrielle, Mgr Taché acheta un vaste emplacement à ses frais et en fit don au gouvernement.

Mais toutes ces avances n'avaient point réussi à faire cesser l'opposition. L'Archevêque s'adressa donc au Premier Ministre du Canada, Sir John-A. McDonald et obtint de lui, en dépit de l'opposition du Lieutenant-Gouverneur de Régina, que l'Ecole fût placée près de la mission de Qu'Appelle, sur le terrain dont il avait fait don au gouvernement.

3. Ordination sacerdotale du P. Magnan.

Le dimanche, 10 février 1884, il conféra l'ordre de la prêtrise dans l'église de l'Assomption, en présence du R. P. Soullier, du P. Antoine et du P. Lacombe et devant une foule immense, au P. Magnan, enfant de cette paroisse, élève du collège de l'Assomption, qui depuis est devenu un des héros des missions de Saint-Boniface.

Quelques jours auparavant, le 31 janvier, les professeurs et les élèves du collège d'Ottawa lui avaient fait une brillante ovation. “ Et voilà, lui dit M. Rodolphe Lemieux, chargé de le complimenter, que la civilisation, dans sa marche mystérieuse vers l'occident, est parvenue là-bas jusqu'à vous. Ce grand flux de la race humaine est monté jusqu'aux prairies du Nord-Ouest, non pas comme un torrent destructeur, mais, nous devons l'espérer, comme les paisibles débordements du Nil antique, pour déposer sur cette nouvelle terre de Gessen les sédiments plantureux du christianisme et du véritable progrès. Le burin de l'histoire ici-bas et les registres éternels là-haut attestent que le zèle apostolique de Votre Grâce a contribué pour une très

large part à ouvrir ce pays et y a dès l'origine répandu la semence de la Bonne Nouvelle (1). "

Le 29 janvier 1884, la cour de cassation établie à Rome par le gouvernement usurpateur rendit un jugement qui tendait à considérer la Propagande comme " une institution ecclésiastique particulière et locale, " diminuait ses biens et les mettait en danger par leur conversion forcée en " sécurités ou rentes du gouvernement italien. "

4. Appel de Mgr Taché et de ses **suffragants** au gouvernement **anglais contre la spoliation** projetée de **la Propagande.**

Mgr Smeulders, Délégué du Saint-Siège au Canada, sur les instructions de la Propagande et du Saint-Père, fit part à Mgr Taché, pendant son séjour en Amérique, de ces nouveaux attentats des usurpateurs et le pria d'écrire aussitôt au gouvernement d'Angleterre au nom de tous les évêques de sa province, dont les sentiments à cet égard étaient bien connus..

Mgr Taché adressa, le 26 avril 1884, en son nom et au nom des cinq évêques de sa province, une lettre au Premier Ministre d'Angleterre, M. Gladstone, pour se plaindre de la décision de la cour de cassation italienne, lui représenter que " l'œuvre des missions est puissamment aidée dans toute la province ecclésiastique de Saint-Boniface par la Propagande ; " que les biens de cette institution " sont employés pour une part notable, au bénéfice de sujets anglais dans les différentes parties du monde ; " que la mesure sanctionnée par la cour de cassation n'est qu'une confiscation dissimulée et porte préjudice aux sujets de la Couronne d'Angleterre.

" Ces considérations, conclut le prélat, nous ont déterminés, mes vénérables collègues et moi, à vous prier, vous le glorieux chef du gouvernement anglais, de vouloir bien protester contre l'action du gouvernement italien vis-à-vis de la Propagande (2)."

Le Premier Ministre répondit à Mgr Taché, par une lettre autographe, que le gouvernement de Sa Majesté la Reine d'Angleterre avait déjà donné des ordres à son ambassadeur à Rome

(1) L'*Etendard*, jeudi, 7 février 1884.

(2) Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface et dans celles de Saint-Albert.

pour intervenir auprès du gouvernement italien et protéger les biens de la Propagande (1).

5. Conseils à Mgr Grandin.

Quoique absent de son diocèse, il suivait dans les plus grands détails toutes les paroisses, tous ses prêtres, tous ses missionnaires; il veillait même à tous les intérêts du Nord-Ouest, et se tenait en relation assidue avec ses suffragants. Mgr Grandin le consulta au commencement de 1884, comme il le faisait souvent, sur plusieurs affaires importantes. L'Archevêque lui répond avec sa précision habituelle.

6. Contre sa démission.

L'évêque de Saint-Albert venait de passer, une fois de plus, par les épreuves de la maladie et avait eu, cette fois, la pensée de donner sa démission. " Non, cher seigneur, lui répond l'Archevêque de Saint-Boniface, vous avez une expérience qui supplée à l'activité, et un nouveau venu serait peut-être hors de combat avant d'avoir appris ce qu'il y a à faire. Prenez votre position avec calme et confiez au bon Dieu, avec vos souffrances, ce que vous ne pouvez faire. " Mais d'autre part, " ne vous fatiguez pas sans une nécessité absolue, et puisque le bon Dieu vous veut malade, il vous veut aussi vous reposant (2)."

7. Sur le vin de messe.

Autrefois les missionnaires du Nord-Ouest ne payaient aucun droit à personne pour leur vin de messe: depuis le transfert du pays au Canada, ils trouvaient bien onéreux les droits de douane. Mgr Grandin s'en plaint à son métropolitain et lui demade s'il n'y aurait pas moyen d'en obtenir l'exemption ou si l'on ne pourrait pas fabriquer le vin de messe avec du raisin sec. " Ce que vous appelez la *surtaxe* sur le vin, lui répond l'Archevêque, n'est pas autre chose que la douane qui se paie ou à Montréal où nous l'achetons, ou à Winnipeg, mais qui ne se paie qu'à une des deux places. Je ne crois pas qu'on puisse obtenir d'en être exempt; j'ai tant travaillé à cette fin que je pense avoir épuisé toutes les chances du succès. Reste la recette d'importer des raisins secs et d'en fabriquer du vin: je suis à étudier le procédé

---

(1) Archives de l'archevêché de Saint-Boniface, de l'évêché de Saint-Albert, etc.

(2) *Montréal, 7 février* 1884. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

avec le P. Lacombe : à vous de décider si cette liqueur peut être employée dans le saint sacrifice (1)." Le Saint-Siège consulté par les évêques du Nord-Ouest répondit que le vin fait avec des raisins secs, pourvu qu'il y eût cinq livres de raisin pour un gallon d'eau, pouvait validement et licitement être employé dans les saints mystères. Les missionnaires se mirent dès lors à fabriquer le vin de messe avec des raisins secs. L'industrieux F. Boisramé sut pousser dès l'origine les procédés de fabrication à une grande perfection.

Une loi sur l'éducation était alors à l'étude du gouvernement du Nord-Ouest. "Le bill sur les écoles, écrit Mgr Taché, a besoin d'être bien suivi. Je vous prie de m'en envoyer à Saint-Boniface une copie ; car c'est là une matière de la plus haute importance. Voyez votre juge Rouleau, et mettez-le bien en garde contre les dangers d'une législation libérale en apparence, mais susceptible d'une interprétation hostile (2)." c) Sur les lois d'éducation.

Mgr Taché part de Montréal le lundi 24 mars et arrive à Saint-Boniface le vendredi 28 mars au soir, mettant " 23 heures de plus " au retour qu'à l'aller (3). II. Retour à St-Boniface. Visites et œuvres pastorales.

Le dimanche suivant, il parle à son peuple avec ces effusions de cœur que les longues absences rendaient plus vives. " Si quelque chose peut dédommager ses enfants d'une séparation qui leur a paru bien longue, écrivait le lendemain un de ses auditeurs, c'est de constater que Mgr revient au milieu d'eux avec une santé un peu meilleure qu'à son départ. Puisse cette santé si précieuse se conserver longtemps pour la gloire de l'Eglise à laquelle il l'a consacrée, et pour le bien de ses enfants, au bonheur desquels il se dévoue si généreusement (4) ! " 1. Retour à St-Boniface.

Le mardi suivant, 1 avril, il baptise au Pénitencier onze sauvages qui y étaient renfermés depuis un an pour cause de vol. 2. Baptême de 11 sauvages.

---

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Lettre au R. P. Soullier, *Saint-Boniface*, 5 *avril* 1884. — Archives de la Maison générale des Oblats. — *Registre* des confirmations à l'archevêché.

(4) Le *Manitoba*, nº du 27 mars 1884.

Ces Indiens eurent le bonheur d'apprendre à connaître, dans leur longue détention, avec les missionnaires catholiques, la religion qu'ils prêchent. Après leur baptême, ils furent renvoyés à leurs réserves, quittes envers la justice humaine comme envers la justice divine (1).

3. Visites à St-Norbert, St-François-Xavier, etc. Etablissement d'un prêtre résidant à la Broquerie.

Deux jours après, le 3 avril, il visite Saint-Norbert et y confirme 87 personnes (2).

Il envoie le R. M. Guay à Saint-Joachim de la Broquerie pour choisir l'emplacement de l'église, construire celle-ci et résider dans cette nouvelle paroisse, désormais définitivement fondée.

Le 12 juin, il confirme 18 élèves au Pensionnat, le 14 juin, 14 enfants à l'Académie Sainte-Marie (3).

Le 16 juin, il administre le sacrement de confirmation à Saint-François-Xavier (4).

4. Discours à la fête de St-Jean-Baptiste. Adresse de M. Prendergast.

La fête nationale de saint Jean-Baptiste se célèbre avec une grande pompe, le 24 juin à Saint-Boniface. L'Archevêque fait, à la grande messe, un discours tout vibrant de sa foi à l'Eglise et de son dévouement à la nationalité française ; ce discours est le principal événement de la fête. M. James Prendergast lui présente une adresse, qui lui va au cœur, parce qu'elle retrace, en traits lumineux, la mission des évêques et des prêtres du Canada. Citons-en deux ou trois passages qui la résument toute entière.

“Un de nos hommes politiques de cette province a écrit que, de même que les évêques firent la France chrétienne et monarchique, de même le clergé canadien fit le Canada catholique et français. En effet, l'action bienfaisante du clergé est le fait dominant qui éclate à chaque pas de notre histoire. Partout où il y a eu lutte, partout où il y a eu progrès, partout où a surgi une pensée qui marquait véritablement un pas vers l'avenir, nous voyons le nom d'un évêque illustre ou d'un apôtre, prêchant avec

---

(1) *Le Manitoba*, n° du 3 avril 1884.

(2) *Ibid.*

(3) *Registre* de l'archevêché.

(4) Le *Manitoba*, n° du 19 juin 1884.

sagesse ou parlant avec simplicité, illuminant les esprits ou gagnant les cœurs, et montrant dans tous les cas pour notre liberté, pour nos institutions et même notre prospérité matérielle, cette sollicitude, ce soin jaloux qui ne sont pas incompatibles, conséquemment, avec l'administration des choses spirituelles... Ah ! il ne fut pas au pouvoir de nos prêtres que nous ne succombions pas ; mais ce fut au moins leur œuvre de nous rendre plus grands que nos infortunes ; et après nos écrasantes défaites, lorsque nous nous relevâmes tout meurtris du champ de bataille, il s'est trouvé que nous n'avions rien perdu de nos traditions et de notre foi, et lorsque nous élevâmes la voix pour protester contre la rigueur des traités et défendre ces libertés chères qu'on voulait nous ravir, ce fut encore dans cette belle langue de France qu'on n'avait pu nous faire oublier et que nous voulons parler toujours... Et cependant, cette voix de nos prêtres, à la fois pacifique et patriotique, nous apprit à reconnaître nos vainqueurs, mais fièrement et sans rien abdiquer de notre dignité et de nos croyances ; nous inspira ce sentiment inviolable de fidélité qui fit que, nous partageant nous-mêmes, nous avons donné loyalement et sans arrière-pensée notre bras à l'Angleterre et réservé nos cœurs à la France...

" Une plus belle histoire n'existe pas ; mais nous avons eu cet honneur qu'elle s'est reproduite d'une manière identique sur un autre théâtre avec les mêmes héros, sur lesquels plane la même auréole de gloire et de sacrifice. La procession de la croix descendue du Calvaire, avait parcouru l'Europe et traversé l'Océan pour aborder au Canada. Stationnaire un moment, la voici qui se met en marche de nouveau et bientôt elle s'avança dans les prairies mornes du Nord-Ouest. Ce que la vieille province doit à son clergé, nous le devons, nous, Monseigneur, aux soins paternels de Votre Grandeur et de vos dévoués missionnaires, et ce que nous vous devons, nous comprenons que vous ne nous l'avez acquis qu'en sacrifiant les charmes de la famille et de la patrie, qu'au prix du travail le plus opiniâtre, des efforts les plus persistants, des déceptions les plus vives et des priva-

tions les plus dures, souffertes et éprouvées dans les angoisses d'un isolement absolu (1). "

5. Bénédiction de l'église de St Jean-Baptiste

La fête de saint Jean-Baptiste fut célébrée avec le même éclat à Saint-Norbert, à Sainte-Agathe, à Saint-Pierre, au Portage du Rat, à Saint-Jean-Baptiste.

A Saint-Jean-Baptiste, on venait de construire, à grands frais, une église magnifique. La bénédiction en fut fixée à la fête même du grand patron de la paroisse et de la nationalité canadienne. Mgr Taché s'y rendit et bénit le nouveau temple au milieu d'un concours prodigieux; puis il prononça un discours qui causa autant d'émotion à ses auditeurs qu'il en avait lui-même. MM. Prendergast, La Rivière, Girard, A. Beaubien, Martin, les Rév. MM. Fillion, Cherrier, prononcèrent des discours qui furent chaleureusement applaudis. Une adresse présentée à l'Archevêque par M. A. Beaubien, résuma les sentiments qui remplissaient tous les cœurs. " Les eaux de la mer Rouge furent autrefois témoins du législateur Moïse frappant leurs éléments et sauvant la vérité du naufrage en conduisant les Hébreux dans la terre promise. A quatre mille ans de distance, les eaux de la rivière Rouge sont témoins de l'arche de l'alliance de la nouvelle loi où nos législateurs sacrés, frappant eux aussi les éléments de la mer du temps, rejettent l'erreur et sauvent la vérité, en conduisant vers la patrie éternelle les enfants de cette grande nation qui a reçu, dans la personne de Clovis, la mission de propager la foi catholique dans le monde et de porter le flambeau du christianisme à travers les siècles jusqu'à la fin des temps, jusqu'à l'entrée suprême dans la véritable terre promise. Heureux serons-nous, si, fidèles aux traditions de nos pères, nous comprenons toujours notre mission, en élevant dans ces immenses pays de l'Ouest, comme eux sur les bords du Saint-Laurent, des temples au Dieu de l'Eucharistie (2)."

Le 25 juin, en se rendant à la fête dont nous venons de parler, Mgr Taché visite Emerson et y confirme 12 personnes (3)

---

(1) Le *Manitoba*, n° du 26 juin 1884.

(2) Le *Manitoba*, n° du 3 juillet 1884.

(3) *Registre* des confirmations à l'archevêché de -SaintBoniface.

En 1883, le P. Lacombe, pendant un séjour qu'il fit à Montréal eut la pensée de faire faire la statue de l'Archevêque de Saint-Boniface; il voulait par là honorer un prélat qui avait rendu les plus grands services à l'Eglise et à son pays; il désirait aussi donner une satisfaction aux amis et aux admirateurs du prélat; il avait enfin l'intention de provoquer des aumônes pour les missions du Nord-Ouest. La statue de l'homme qui n'est pas mort.

Il " délivra " son idée — c'était son expression, — à quelques amis qui l'accueillirent avec enthousiasme. Il s'ouvrit de son dessein à Mgr Taché et le pria de commander même quelques statues " d'un homme qui n'était pas mort. " Mgr de Saint-Boniface sourit à une proposition qui lui révélait " l'affection d'un grand cœur " et le pria de lui envoyer 12 exemplaires.

Cette commande était faite le 14 avril 1883 (1). Mais plus de quinze mois s'écoulèrent avant l'arrivée des statues à Saint-Boniface. " Les statues d'homme vivant, écrit l'Archevêque le 11 juin 1884, sont longtemps à voyager. Aussi les miennes ne sont pas encore arrivées. Je vous en donnerai des nouvelles quand nous leur aurons donné le premier bonjour (2). " Il écrit de nouveau le 5 juillet suivant: " Les statues sont arrivées et tout le monde les admire beaucoup. On dit que c'est la perfection du genre, si bien que je n'en ai donné à personne, mais que l'on achète celles qui sont venues en les payant $11 pour me faire rentrer dans mes fonds. L'emballage est de $1.00 chaque et le transport de $3.00, ce qui me laisse $7.00 par statue, c'est-à-dire ce que j'ai déboursé; car il ne convient pas que je paie, moi, pour la statue d'un homme qui n'est pas mort! J'ai pourtant payé pour celle que j'ai prise, mais c'est tout. Donc, grand merci pour la bonne pensée que vous avez eue et qui ne coûte à chacun que *son propre exemplaire* (1). "

Le prélat écrit à son ami dans une autre lettre: " La statue de l'homme qui n'est pas mort ne parle pas. C'est peut-être un

---

(1) Lettre de Mgr Taché au R.P. Lacombe, *Saint-Boniface*, 14 *avril* 1883.

(2) Lettre au R. P. Lacombe, *Saint Boniface*, 11 *juin* 1884.

(3) *Saint-Boniface*, 5 *juillet* 1884. — Collection du R. P. Lacombe.

15

avantage : la pauvre statue n'aura pas à se repentir d'avoir trop parlé : consolation refusée à tant d'autres. Hélas ! Pourquoi faut-il qu'il y ait si peu de statues muettes ? Vous avez bien fait d'en faire faire une (1). "

Visite à Régina.

Mgr Taché visite deux fois Régina au cours de l'été, et se rend, l'automne, à Calgary et aux Montagnes Rocheuses. Ces visites et ce voyage se font dans des conditions qui méritent une mention.

Toute une pléiade d'hommes politiques et d'hommes d'affaires étaient occupés, depuis 14 ans, et tout spécialement depuis l'entreprise du Canadien Pacifique à " ouvrir à la civilisation " — c'est le langage convenu, — les anciens Pays d'en Haut, à y jeter la race japhétique et à y créer une " nation moderne. " Ces hommes avouaient volontiers que le plus grand pionnier de la civilisation au Nord-Ouest était Mgr Taché, et ils l'entouraient d'une admiration qui les honore.

Un de ces hommes, le Directeur même du Canadien Pacifique voulut témoigner son estime à l'Archevêque en mettant à sa disposition un wagon-palais. " M. Van Horne, écrit Mgr Taché au P. Lacombe, m'a envoyé une passe de l'Orient à l'Occident. Dans sa visite ici, il a dit à M. Egan ", agent général de la Compagnie dans l'Ouest, " de me donner son char, en sorte que vous pouvez m'attendre avant l'automne (2). " *Les Annales de la mission de Calgary*, mentionnant, au 17 juillet 1884, la future visite du métropolitain, font cette remarque : " L'octroi d'un beau char est bien dû à Mgr de Saint-Boniface, qui a tant fait pour ce pays et qui l'a parcouru en tout sens à pied, en raquettes, à cheval ; il a bien gagné son billet de passage. "

L'Archevêque part de Saint-Boniface le lundi 14 juillet. Il est accompagné du P. Lebret, fondateur et premier curé de la paroisse de l'Immaculée Conception, qui se rendait à la mission de Qu'Appelle, dont il venait d'être nommé supérieur. Le Rév.

(1) *Saint-Boniface*, 6 *mai* 1884. — *Ibid.*

(2) *Saint-Boniface*, 5 *juillet* 1884. — Collection du R. P. Lacombe.

M. Larche, curé de Régina, venait de construire une jolie petite église dans cette ville; l'Archevêque devait la bénir le 20 Mais, la trouvant inachevée, il préféra en renvoyer la bénédiction à trois semaines plus tard. Il rendit une visite au lieutenant-gouverneur des Territoires, M. Dewdeney, et aux membres du Conseil du Nord-Ouest, alors réunis en assemblée législative (1).

Une seconde fois, le 2 août, le prélat se remet en route dans le palais ambulant mis à sa disposition. M. Dewdeney lui donne l'hospitalité à l'hôtel du gouvernement. Le lendemain, à 10 heures, Mgr bénit l'église devant les catholiques de Régina, un certain nombre de catholiques venus de Saint-Boniface, devant le lieutenant-gouverneur et beaucoup de protestants. Le R. P. Hudon, provincial des Jésuites, chante la messe et le P. Lory, recteur du collège de Saint-Boniface, prêche après l'évangile sur l'unité de la foi catholique.

A 3 heures de l'après-midi, l'église se remplit de nouveau. Mgr Taché exprime sa reconnaissance envers le curé et les habitants de Régina pour avoir élevé un si beau temple à la gloire de Dieu. " Quelle n'est pas notre joie, dit-il, de voir au milieu de cette immense prairie un clocher catholique, et au haut de ce clocher, la croix dominant triomphalement ce vaste territoire, et rappelant à tous le grand mystère de la Rédemption et leur prêchant la foi, l'espérance et la charité ! " Il bénit ensuite une cloche.

Entre ces deux visites à Régina, Mgr va à Saint-Paul, assister à l'anniversaire du sacre de Mgr Grace, évêque de cette ville, vénérable vieillard pour lequel l'Archevêque de Saint-Boniface avait une grande estime. Parti de Saint-Boniface le mardi 22 juillet, il était de retour dans sa ville épiscopale le samedi suivant, 26. 7. Voyage à St-Paul.

Du 4 au 9 août, il voit ses prêtres et les autres ecclésiastiques réunis, au nombre de 25, pour la retraite. Le dernier jour, il 8. Retraite du clergé.

---

(1) Le *Manitoba*, nº du 24 juillet 1864.

ordonne prêtre le Rév. M. Campeau, bientôt après nommé curé de Saint-Alphonse.

9. Lettre de Syrie.

Quelques jours après la retraite du clergé, il recevait de Bayrouth, en Syrie, une lettre fort curieuse: " Nous avons lu, dans le journal protestant arabe, *la Revue Hebdomadaire,* lui écrivait le R. P. S. Ghanem, S. J. directeur du journal catholique *Le Bachir,* que trente prêtres papistes dans le Canada ont récemment déserté l'Eglise de Rome pour suivre la doctrine évangélique. Nous leur avons répondu dans notre journal que cette nouvelle à sensation nous paraissait inventée pour faire pièce aux catholiques dans notre pays de Syrie... L'expérience nous force à une juste défiance sur les bruits que font circuler les prédicants américains et les journaux qui leur servent d'organe. Maintes fois, ils ont publié aux Etats-Unis, des nouvelles du même genre sur les conversions opérées par leurs coreligionnaires en Syrie; ces prétendues conversions n'existaient que dans les colonnes de leurs journaux. "

0. Autres visites.

Mgr Taché publia cette lettre dans le journal de Saint-Boniface et répondit à l'auteur que l'apostasie des 30 prêtres canadiens était une calomnie de l'hérésie.

Mgr Taché administra le sacrement de confirmation dans a cathédrale le 15 août, fête de l'Assomption, à 14 personnes; dans l'église Sainte-Marie le 17, solennité de la même fête, à 32; dans l'église de l'Immaculée Conception, dont le Rév. M. Cherrier venait d'être nommé curé, le 24 août, à 12 (1).

Le 27 août, un cyclone épouvantable s'abattit sur Saint-Charles, rasant les cheminées, emportant les toits, renversant les maisons. L'église fut détruite par l'ouragan. L'Archevêque se rendit le dimanche suivant à Saint-Charles, et encouragea les habitants. " Nous espérons, écrivait l'un des témoins, que les sages avis de Sa Grandeur seront suivis à la lettre et qu'avant l'hiver nous aurons encore une petite église à Saint-Charles (2)."

Le 7 septembre, il visite une mission qui lui fut toujours bien

---

(1) *Régistre* des confirmations à l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) Le *Manitoba*, nº du 4 septembre 1884.

V. I, p. [illegible]



Ancienne eglise de Saint-Charles (renversee en 1884 par la tempete).

Eglise de Saint Charles, apres la tempete de 1884. (Rds Peres Oblats).

chère, Fort Ellice, où il confère le sacrement des forts à 34 personnes (1).

Le vendredi 19 septembre, le prélat monte dans le wagon-palais que la Compagnie du Canadien Pacifique veut bien mettre gracieusement à sa disposition et arrive à Calgary le 21 septembre, à 1 heure et ½ après-midi (2). 11. Voyages et visites dans l'Ouest.

Située au milieu des prairies qui s'étendent au pied des Montagnes Rocheuses, favorisée depuis peu de temps de la grande ligne ferrée du Canadien Pacifique, devenue tête de ligne et centre de ravitaillement pour la construction hardie de la grande voie dans les montagnes de l'ouest, Calgary commençait déjà ses brillantes destinées et un développement qui n'a cessé de répondre aux espérances d'alors.

Le P. Lacombe y résidait ordinairement et mettait au service de cette place nouvelle et de la multitude des ouvriers catholiques qui travaillaient à la construction de la grande ligne canadienne les riches dons de sa nature chevaleresque et toute apostolique.

L'Archevêque y trouve Mgr Grandin, qui s'y était rendu dès le 17, pour le recevoir. Il y trouve le P. Lacombe avec quatre autres Pères oblats, les Pères Rémas, Doucet, Legal et Claude, 1 scolastique, le F. Foisy, 2 convers, les Frères Little et Boulet et 3 Sœurs Grises arrivées récemment pour tenir la nouvelle Ecole Industrielle de *High River*.

Le soir, à 7 heures, les Pères, les Frères et tous les catholiques de Calgary et même de toute la région se réunirent à l'église autour des deux évêques. Mgr Taché y parla en anglais sur le pouvoir de Dieu et l'indigence de l'homme. " Combien est grande la misère de l'homme qui abandonne Dieu. Voyez l'Indien qui, depuis des générations, vit loin de Dieu, quel abrutissement! Mais de nos jours, il écoute les missionnaires qui viennent lui prêcher le retour à Dieu; quelle heureuse et rapide transformation! Demeurons étroitement unis à Dieu, demeu-

---

(1) *Registre des confirmations.*

(2) *Annales* de la Mission de Calgary, au 21 septembre 1884.

rons attachés à la vraie foi, " qui est le fondement du salut et la racine de la justification, " par laquelle commence l'union à Dieu. "

Le lendemain, les deux prélats partirent pour les Montagnes Rocheuses sur le char gracieusement mis à la disposition de l'Archevêque de Saint-Boniface. Mgr Taché voulut y faire monter les Pères oblats réunis à Calgary, et même ses chères Sœurs Grises, pour lesquelles il avait toujours quelque attention délicate. " En retour, observe plaisamment l'annaliste de Calgary, nos Sœurs ont bien rempli leur panier et ne laisseront pas nos voyageurs à la misère. "

Le mardi, 23, à 3 heures de l'après-midi, le char était de retour à Calgary; Mgr Grandin, avec ses missionnaires et les Sœurs, descendit à la station; Mgr Taché continua son voyage avec le P. Maisonneuve.

Visite de la nouvelle Ecole Industrielle de Qu'Appelle.

Arrivé à la station de Qu'Appelle, il fait arrêter le char, en descend, visite l'église construite pendant l'été tout auprès de la station, puis se rend en voiture à la mission de Qu'Appelle, située à 24 milles de distance.

Nous l'avons vu obtenir du gouvernement d'Ottawa, pendant l'hiver, la construction d'une Ecole Industrielle à quelques pas de la mission, sur un terrain qu'il avait acheté et donné à l'Etat. Les bâtiments avaient été construits pendant l'été; ils venaient d'être terminés. On travaillait aux constructions accessoires. L'Ecole allait s'ouvrir dans quelques jours à " plus de 50 enfants. " On attendait trois Sœurs de la Charité, les Sœurs La Lumière, Bergeron et Arnaud, envoyées de Montréal, pour se dévouer au soin et à l'éducation des enfants sauvages; elles arrivèrent en effet le 21 octobre, " admirables auxiliaires des missionnaires pour l'évangélisation des sauvages. " Le P. Lebret, supérieur de la mission de Qu'Appelle, avait la direction de l'école, en attendant qu'un directeur spécial lui fût donné: comme chef de l'Ecole Industrielle, il portait le titre de Principal et recevait du gouvernement un traitement de $1200.00, sans compter le logement, la nourriture et le remboursement des autres frais occasionnés par sa charge. " Le gouvernement loge,



Ecole Industrielle de Qu'Appelle, dirigée par les Rds Pères Oblats et les Rdes Sœurs Grises, brûlée en 1903.
(Dans le lointain, l'église).



Ecole Industrielle pour les sauvages à Saint-Boniface. (Rds Pères Oblats).



Église de Qu'Appelle, Assa., en [illegible] — Visite du Rév. P. [illegible] ([illegible]).



[illegible] Sauvages de Qu'Appelle ([illegible]).

nourrit et habille à ses frais les enfants sauvages; mais il abandonne au Principal l'instruction, le gouvernement et la discipline."

"Cette combinaison, écrivait plus tard Mgr Taché, n'est peut-être pas l'idéal; mais sans elle l'école ne pourrait pas subsister, du moins avec les résultats qui s'obtiennent aujourd'hui: les missionnaires sont trop pauvres pour recueillir et élever les enfants sauvages: ils donnent leur travail et leur dévouement, que la grâce de Dieu ne manque pas de féconder; le gouvernement donne son argent, et ses employés contrôlent les dépenses jusque dans les moindres détails: il y a bonne entente, et le bien se fait d'une manière tout à fait consolante (1)."

Mgr Taché éprouva d'intimes jouissances à voir cette première Ecole Industrielle de son archidiocèse et du Nord-Ouest; il rendit d'ardentes actions de grâces à Dieu d'avoir béni ses négociations et d'avoir ouvert, près de la grande mission des Oblats à Qu'Appelle, un asile de civilisation et de salut pour ces pauvres déshérités dont la triste condition le remplissait de plus en plus de compassion et de tendresse à leur égard. Durant toute sa vie, il aura une prédilection toute particulière pour l'Ecole Industrielle de Qu'Appelle; il s'occupera de tous ses intérêts avec un dévouement sans bornes, et, tant que les forces le lui permettront, il lui fera de fréquentes visites, au prix même de cruelles souffrances.

Le généreux P. Lebret entretenait depuis quelque temps la pensée d'ouvrir un noviciat à Qu'Appelle, auprès des enfants sauvages, pour fournir des missionnaires à tout le Nord-Ouest Il communiqua ses plans à son Archevêque, vicaire de la Congrégation. Mgr Taché l'encouragea et promit d'intéresser à son dessein le Supérieur Général.

---

(1) Lettre à MM. les Directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, 16 juillet 1881.

Outre les écoles industrielles, il y a, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, deux autres espèces d'écoles pour les enfants sauvages: 1° des *internats*, ouverts par les missionnaires avec une allocation du gouvernement; 2° les *externats*, dont le maître est payé par le gouvernement.

Le vénérable fondateur quitte Qu'Appelle le dimanche soir, 28 septembre, retourne en voiture à la station et, remontant dans son palais ambulant, est de retour à Saint-Boniface le lundi, 29, après une absence de onze jours.

Quelques jours après, il écrit au Rme P. Fabre: "J'arrive des Montagnes Rocheuses, où j'ai eu l'avantage de rencontrer Mgr Grandin, qui, entre autres choses, m'a appris la convocation officielle du chapitre général pour le 31 juillet 1885 (1)." Nous verrons le chapitre différé de deux ans. "Ces jours derniers, poursuit-il, j'étais au lac Qu'Appelle, belle et importante mission. Le R. P. Lebret, qui y est supérieur, se chargerait volontiers d'y conduire un noviciat, s'il vous était possible d'en ouvrir un en cet endroit. Il pense que le seul fait d'avoir un noviciat dans une mission au milieu des sauvages attirerait des vocations. Si vous ne voyez pas d'inconvénients à faire la tentative, je vous prie de nous donner les permissions et les directions nécessaires (2)." L'ouverture du noviciat dans l'Ouest ne se fera qu'après la mort du prélat et en un autre endroit.

13. Un spécimen des fruits du Manitoba.

Quelques jours après, il fait cadeau d'un chou de 25 livres poussé dans les jardins de l'archevêché à un visiteur étranger, M. Barbeau, venu de France dans l'Ouest en vue d'y établir une succursale du Crédit Foncier, dont il était gérant. Ce cadeau émerveilla beaucoup le visiteur, qui n'avait pas rencontré des choux de ce poids dans les vieux pays (3).

14. Visites de St-Joseph, St-Pie et St-Jean-Baptiste.

Monseigneur se rend, le lundi 20 octobre, à Emerson par la voie ferrée, et y est reçu à 11 heures du soir, par les Rév. MM. Fillion et Jutras, par MM. Têtu, Benoit, etc.

Le mercredi 22, il se rend à Saint-Pie, y baptise le chef des sauvages sauteux établi sur la réserve de la Rivière-aux-Roseaux, y confirme le frère de ce chef et 25 autres personnes, et y reçoit

---

(1) *Saint-Boniface*, 1er *octobre* 1884.

(2) *Ibid.*

(3) Les choux de 25 livres ne sont pas rares au Manitoba. Les élèves de l'Ecole industrielle de Qu'Appelle ont envoyé un chou de 61 livres à une exposition de Montréal.

l'engagement pris devant lui par les principaux habitants de ne point boire de liqueurs enivrantes et d'en empêcher par tous les moyens l'abus si funeste (1).

De Saint-Pie il va le même jour à Saint-Joseph au milieu des premiers flocons de neige de l'année, et y confirme en arrivant 13 personnes, puis à Saint-Jean-Baptiste, où le lendemain, 22 octobre, il en confirme 38 (2). Partout il bénit Dieu de la prospérité qu'il se plaît à répandre sur ces paroisses encore si récentes.

Il revient en voiture à Morris, où, en attendant le passage du train, il visite le bel élévateur construit à la station par la compagnie Ogilvie et pouvant contenir 50 mille minots de grain. Quelques instants après il était de retour à Saint-Boniface (3).

Le 19 octobre, au moment où Mgr Taché allait visiter les trois paroisses que nous venons de nommer, les journaux de Winnipeg publièrent un télégramme arrivé de Montréal et annonçant qu'à Rome le nom de l'Archevêque de Saint-Boniface était mis en avant pour le siège de Montréal. Les protestants de Winnipeg s'émurent; le lendemain, quelques curieux traversèrent la rivière Rouge et vinrent demander une audience à l'Archevêque pour le sonder. "Pour parler franchement, leur répondit-il, j'attache plus d'importance au voyage que je vais faire ce soir à Emerson, Saint-Pie, Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste pour administrer le sacrement de confirmation, qu'à cette dépêche. Laissez-moi vous dire que je vins dans ce pays alors que je n'étais âgé que de 21 ans et que j'y vins avec la détermination d'y demeurer quoi qu'il pût survenir. Aujourd'hui que j'ai dévoué tant d'années de mon labeur de missionnaire à ce pays de mon adoption, je n'ai pas le moindre désir de partir, mais veux au contraire y finir mes jours (4)." **15.** Fausse alerte des journaux.

---

(1) Le *Manitoba*, n° du 23 octobre 1884.—*Registre* des confirmations à l'archevêché.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Le *Manitoba*, n° du 23 octobre 1884.

Le *Times*, journal protestant de Winnipeg, après avoir reproduit cette entrevue, ajoutait: "Il est vrai de dire qu'aucun archevêque n'est plus estimé et aimé par ses ouailles que ne l'est Mgr l'archevêque de Saint-Boniface. Les succès obtenus par l'Eglise catholique dans le Nord-Ouest sont dus à son zèle. Et maintenant qu'il a fait de si grandes choses, c'est le désir et l'espoir des catholiques, comme aussi des protestants, que notre généreux Archevêque ne nous soit pas enlevé pour aller continuer ailleurs ses travaux (1)."

16. Quelques autres faits.

Le 10 novembre, il assiste aux funérailles de George LaRivière, son filleul, élève du collège de Saint-Boniface, noyé dans la rivière Rouge, chante l'absoute, bénit la fosse et fait les dernières prières sur cet adolescent que pleura tout Saint-Boniface (2).

Deux jours après, il se rend à Brandon pour visiter le couvent et son école, et en revient le lendemain (3).

Le dimanche 16 novembre, à 3 heures de l'après-midi, il bénit à la cathédrale, pour la nouvelle paroisse Saint-Joachim de la Broquerie, une cloche dont sont parrains les principaux citoyens de Saint-Boniface, M. et Mme Girard, M. et Mme Bernier, etc. "L'assistance est très nombreuse et la cérémonie des plus imposantes." Il fait un discours "très éloquent" sur l'emploi sacré des cloches (4).

17. Le 33e anniversaire de l'épiscopat au Pensionnat.

Le 23 novembre de cette année-là ramenait le 33e anniversaire de sa consécration épiscopale. "Une séance avait été préparée" au Pensionnat en l'honneur de l'Archevêque. "Monseigneur assistait entouré des prêtres de sa maison, des prêtres du collège, de l'élite de la société de cette ville et de plusieurs personnages marquants de Winnipeg... Ces fêtes, préparées par les élèves pour un motif de reconnaissance, revêtent toujours un cachet de délicatesse remarquable; cependant il faut dire que

(1) Cité par le *Manitoba*, *ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Le *Manitoba*, n° du 20 novembre 1884.

celle-ci a eu quelque chose de particulièrement touchant et qui a vivement impressionné tous les assistants. Une ancienne élève, Mlle Lilian Prest, jeune fille de 16 ans, avait conçu et réalisé la pensée de peindre, en grand, sur toile, le portrait de Madame Taché, afin de causer à Sa Grandeur la plus agréable comme la plus touchante surprise en lui offrant le portrait de sa vénérée mère. La vue subite de ce tableau, représentant une personne si chère à son cœur, a tellement surpris et impressionné l'illustre prélat qu'il n'a pu retenir ses larmes et n'a répondu que par des paroles entrecoupées de soupirs à l'adresse que Mlle Blanche DeLorimier lui a présentée au nom de ses compagnes (1). "

Le lundi 16 décembre, Mgr part de Saint-Boniface dans sa voiture le jour même où le temps, jusqu'alors assez doux, se met au froid, et se rend à Selkirk, où il confirme 24 personnes. Le lendemain, à 6 heures du matin, il remonte en voiture et 12 heures après, arrive à Fort-Alexandre, après un trajet de 60 milles Les Pères Madore et Marcoux avaient été fort inquiets toute la journée à cause de l'intensité du froid; en voyant arriver leur bien-aimé pasteur, ils éprouvent autant de joie qu'ils avaient eu d'inquiétude. 18. Visite au Fort Alexandre.

" Le mercredi, il fit une tempête épouvantable au Fort-Alexandre, tempête soulevée par un terrible vent du nord, et le thermomètre marqua 38° au-dessous de zéro. Les personnes préparées pour la confirmation se rendirent néanmoins à l'église où 38 d'entre elles reçurent ce sacrement. D'après le programme, les enfants de l'école devaient, l'après-midi, donner une représentation et étaler tout leur savoir-faire. Mgr voyant le temps affreux qu'il faisait et le danger pour quelques-uns de ces enfants, pria les parents de ne point les laisser venir, aimant mieux se priver de la satisfaction d'une séance pleine d'intérêt que de s'exposer à avoir à déplorer quelque accident. " Le prélat vit avec bonheur les heureux progrès de la mission. " Quarante enfants fréquentent l'école et la population est assidue à ses devoirs religieux. "

---

(1) *Le Manitoba*, n° du 27 novembre 1884.

Le jeudi, le prélat se remit en route pour revenir à Selkirk La tempête était calmée; mais le froid était aussi vif. Le long du trajet, Mgr s'arrêta à l'école-chapelle de Piguis, " où l'attendait toute une population de bons sauvages chrétiens, dont 25 furent confirmés. " Le P. Tissier avait joint ses efforts à ceux du P. Allard pour donner une retraite aux sauvages et les préparer à la visite du premier pasteur.

III. Visites dans les premiers mois de 1885.

Mgr se rendit le vendredi à l'école de la Rivière aux Morts, administra le sacrement de confirmation à 19 sauvages, examina les enfants de l'école et les encouragea. Puis il reprit le chemin de Saint-Boniface, où il arriva le même jour à 9 heures du soir, après avoir parcouru environ 180 milles par un froid rigoureux, heureux d'avoir fait un voyage qui " lui rappelait les heureux jours de sa vie de missionnaire parmi les sauvages. " M. Cherrier, conclut le narrateur dont nous avons suivi le récit, l'avait accompagné jusqu'à Selkirk. Le reste du trajet, Sa Grandeur n'eut pour compagnon qu'un bon et fidèle sauvage qu'il a à son service plus ou moins depuis 23 ans et qui a pour nom *Joe Pako* (1). "

Mgr visite deux fois en quinze jours Saint-Norbert, ou plutôt son vénérable curé, M. Ritchot, le 28 décembre 1884 et le 3 janvier 1885. Chaque fois, il assiste à un office solennel, la première fois aux vêpres et la seconde fois au salut du Saint-Sacrement, et chaque fois il prêche avec une onction pénétrante (2).

1. Visite à St-Norbert et à St-François-Xavier.

Le samedi 11 janvier 1885, il se rend à Saint-François-Xavier, avec M. Fortier, y prêche deux fois le dimanche, à la grand'-messe et aux vêpres. Le lundi, il visite l'école des Sœurs Grises, tenue dans un nouveau et beau local, et constate avec joie " la bonne tenue, l'assiduité et les progrès des élèves. " Il rentre le même jour à Saint-Boniface et assiste le soir à une réunion d'un comité du Conseil de l'Université.

2. Visite à Ste Agathe.

Le mardi, il se remet en route pour Sainte-Agathe, s'arrête, le long du chemin, à l'école de Saint-Norbert No 2, " pour assister

(1) Le *Manitoba*, n° du 24 déc. 1884. — *Registre* des confirmations.
(2) *Ibid.*, n° du 31 décembre 1884 et du 8 janvier 1885.

à l'examen semestriel, " et y " admire les succès des enfants dans les différentes branches, en particulier dans l'écriture qui y atteint une perfection remarquable. "

Une belle église de 80 pieds de long et un presbytère venaient d'être construits à Sainte-Agathe par son dévoué curé, M. Samoisette. L'Archevêque bénit l'église le mercredi 14 janvier, à 9 heures du matin, par un des froids les plus rigoureux de l'hiver, en présence des Pères Maisonneuve et Ouellette, de MM. Ritchot et Jolys, et d'un grand concours de fidèles, plusieurs venus des paroisses voisines; M. Jolys avait amené de Saint-Pierre tout le chœur de ses chantres; mais M. Samoisette, d'une santé toujours débile, se trouva plus mal ce jour-là et ne put même assister à la cérémonie. Mgr prêcha à la messe. Puis il franchit en voiture les 24 milles qui séparent Sainte-Agathe de Saint-Boniface, et termina cette journée laborieuse par un dîner chez le Lieutenant-Gouverneur, à l'hôtel du gouvernement (1).

Le samedi de la semaine suivante, 24 janvier, il monte en voiture avec le P. Maisonneuve pour se rendre à Sainte-Anne, à 30 milles de Saint-Boniface. M. Dufresne, curé de N.-D. de Lorette, vient à sa rencontre avec une dizaine de ses paroissiens, jusqu'aux limites de sa paroisse. L'Archevêque s'arrête à son presbytère pour dîner. Une conversation pleine de gaieté s'engage. " On parla du temps passé et on constata que quelques-uns de ceux qui étaient là et qui sont grands-pères aujourd'hui, n'étaient que de tout petits enfants à l'arrivée du P. Taché dans le pays. " 3. Visite à N.-D. de Lorette et à Ste-Anne.

Après le dîner, le prélat se remit en marche. Le froid était piquant, mais les chemins très beaux. " Monseigneur, voulant peut-être maintenir sa réputation de prompt voyageur, arriva à Sainte-Anne plus tôt qu'on ne l'attendait: ce qui dérangea un peu le programme de la réception, qui dut se borner à la sonnerie des cloches et à de généreuses accolades. "

Monseigneur donna la confirmation le lendemain à 16 personnes (2), prêcha dans cette circonstance, prêcha de nouveau à

---

(1) Le *Manitoba*, nº du 15 janvier 1885.

(2) *Registre* des confirmations.

la grand'messe et une troisième fois à vêpres. En voyant l'affluence du peuple toute la journée, on n'aurait pas soupçonné l'intensité du froid.

Le lendemain, Monseigneur visite l'école des Sœurs Grises, constate l'inscription au journal de 123 enfants, dont 16 pensionnaires. Il demande s'il y en a " parmi les 80 externes présents " qui n'aient jamais manqué à l'école ; "17 levèrent la main bien que quelques-uns de ces enfants demeurassent à plus d'un mille et que depuis un mois nous eussions un froid polaire. " Il les félicite. Puis, lui qui trouvait toujours tant de joie à entendre les enfants, il voulut faire partager son plaisir à son compagnon, le P. Maisonneuve, sourd depuis longtemps. Il invite les enfants à crier assez fort pour se faire entendre de lui ; les premières tentatives n'ont pas de succès ; Monseigneur les exhorte à ne pas se décourager : tous ensemble crient à tue-tête : " Un grand congé, mon Père, s'il vous plaît. " Le Père se mit à rire : il avait compris, demanda le congé à l'Archevêque qui l'accorda joyeusement à cette jeunesse, " parce qu'elle avait fait entendre les sourds. "

Puis l'Archevêque se remit en marche pour Saint-Boniface, s'arrêta de nouveau au presbytère de M. Dufresne, et arriva à Saint-Boniface à 3 heures de l'après-midi, après avoir fait 30 milles par un froid de 36° au-dessous de zéro et un vent du nord violent qui lui soufflait au visage (1).

Le 17 mars 1885, les catholiques de Winnipeg se réunissent à l'église Sainte-Marie pour célébrer une messe solennelle en l'honneur de leur grand patron, saint Patrice. Mgr Taché vient prendre part à leur fête, et parle en anglais sur l'Irlande et sur son grand saint : " La Verte Erin a été l'île des saints, la perle des mers et l'admiration du monde, parce qu'elle a eu dans saint Patrice l'apôtre de la charité. "

Pendant le carême, l'Archevêque donne, avec le P. Fortier, deux retraites à la cathédrale, une retraite pour les femmes,

---

(1) Le *Manitoba*, n° du 29 janvier 1885.

puis une retraite pour les hommes: le P. Fortier donne le sermon de l'avant-midi et Monseigneur celui de l'après-midi.

M. Ritchot avait fait don à son église d'un riche autel en marbre de Carrare. C'était le premier autel fixe qui existait entre le lac Supérieur et les Montagnes Rocheuses. Mgr Taché voulut qu'il fût aussi le premier, des anciens Pays d'en Haut, à recevoir les honneurs de la consécration. Il le consacra solennellement, avec toutes les cérémonies du Pontifical, le dimanche 15 mars. Cette cérémonie, la première de ce genre dans l'Ouest canadien, attira un grand concours de peuple, non seulement de Saint-Norbert, mais de Saint-Boniface et des paroisses voisines. Monseigneur fit un discours touchant sur la vénération due aux temples de Dieu, aux saints autels et à tout ce qui est consacré par les prières liturgiques (1). 4. Bénédiction du premier autel fixe de l'archidiocèse.

Le 25 avril, accompagné du P. Maisonneuve, il se rend par le chemin de fer, au Portage-du-Rat. Le P. Baudoin, missionnaire du Portage et la plupart des catholiques de l'endroit, le reçoivent à la station. 5. Visite au Portage-du Rat.

Le lendemain — c'était le dimanche, — il officie pontificalement à la grand'messe, et y prêche d'abord en anglais, ensuite en français. " C'était la fête du Patronage de saint Joseph: Sa Grandeur, après avoir lu l'Evangile de la messe du jour, parle des vertus du grand saint et de la puissance de son intercession, démontrant d'une manière bien claire que celui qui a choisi de passer pendant trente ans pour le fils de Joseph, ne peut manquer d'écouter favorablement la prière de celui qu'il a choisi pour son protecteur et son gardien. "

A l'issue de la messe, on lui présente une adresse 1° pour le remercier de sa visite, 2° pour lui exprimer l'affection singulière que tous les catholiques du Portage ont pour leur dévoué missionnaire, et 3° pour solliciter la fondation d'un couvent de Sœurs enseignantes.

A 3 heures et ½, on se réunit de nouveau à l'église pour la cérémonie de la confirmation. " Monseigneur prêche de nou-

(1) Le *Manitoba*, n° du 19 mars 1885.

veau en anglais ; il lit une seconde fois l'Evangile du jour qui a trait à la descente du Saint-Esprit sur le Sauveur en forme de colombe ; puis il commente le texte sacré en l'appliquant au sacrement de confirmation, démontre tout d'abord et bien clairement que la confirmation est un véritable sacrement, en explique les cérémonies et en donne le sens mystique, énumère les sept dons du Saint-Esprit, en en donnant aussi une explication qui frappa ses auditeurs parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de personnes étrangères à nos croyances et pour lesquelles ces développements étaient une révélation. " Seize personnes reçurent ensuite le sacrement (1).

Une troisième fois, à 7 heures ½ du soir, la cloche convie les fidèles à l'église pour le chant des vêpres et la bénédiction du Saint-Sacrement. Après cette cérémonie, Monseigneur invite les chantres à monter au presbytère, et là il les félicite de leur zèle et de leur habileté à chanter les louanges de Dieu. Ces éloges sont mérités, observe le narrateur, car " le chœur du P. Baudin fait honneur et à lui et à la place (2). "

IV. Désir de revoir la France et Rome.
1. Ardeur de ce désir.

Nous venons de voir Mgr Taché visiter presque toutes ses paroisses et ses missions. C'est que sa santé est un peu meilleure qu'elle ne l'a été les années précédentes. C'est aussi qu'étant mieux, il a un ardent désir de revoir la France et d'aller à Rome.

Le pieux prélat n'est pas retourné dans la Ville éternelle depuis qu'il a été rappelé du concile par l'amour de son peuple pour pacifier les troubles de la Rivière-Rouge. Il n'a pas revu depuis cette époque cette France qui lui est si chère et d'où lui viennent tant de secours pour son œuvre d'évangélisation, le supérieur et les principaux membres de sa famille religieuse. En 1873, il devait se rendre en Europe pour le chapitre général ; mais la maladie est survenue, l'empêchant de traverser la mer. Depuis lors, son désir de " voir Pierre, " de voir ceux qui dirigent la Congrégation des Oblats, n'a cessé de croître. Il dé-

(1) *Registre des confirmations.*

(2) Le *Manitoba*, nº du 30 avril 1885.

sire aller en France, aller à Rome pour trouver les lumières et les consolations dont il a besoin dans sa charge pénible; il le désire aussi pour porter au Chef de toute l'Eglise le tribut de lumières que lui doit chacun des membres du sénat de l'Eglise universelle, pour donner à son ordre le concours auquel il a droit de la part de tous ceux qui participent à son gouvernement.

En 1885, une occasion propice semble inviter l'Archevêque de Saint-Boniface à accomplir ce doux pèlerinage de la France et de la Ville éternelle: le chapitre a été convoqué à Autun pour le 31 juillet 1885. Le prélat se prépare à traverser la mer.

Convocation du chapitre général pour juillet 1885.

Le Rme P. Fabre lui écrit pendant l'été de 1884 pour l'inviter au chapitre d'une façon pressante. " Vous êtes bien bon, répond le prélat, d'insister pour que j'aille au chapitre. Quoique les voyages me soient devenus bien pénibles, je ne prévois pas d'obstacles qui m'empêchent de me procurer la consolation de vous voir, ainsi que nos Pères réunis en chapitre (1). "

Le Supérieur général renouvelle ses instances. " Vous voulez bien me dire, répond-il encore, que ma présence au chapitre général vous sera agréable. C'est une raison de plus de faire tout en mon pouvoir pour ne pas être privé de l'avantage de vous voir et d'assister à cette réunion à la fois si importante et si consolante. A moins donc d'impossibilité que je ne puis prévoir, je serai à Autun pour la fin de juillet (2). "

3. Préparation au voyage d'outre-mer.

Durant tout l'hiver, le dévot serviteur du Saint-Siège et de sa Congrégation entretient la douce pensée de voir la France et Rome l'été suivant. Il écrit à Mgr Grandin le 27 décembre: " Je suis bien, et j'espère que ce bien continuera de façon que je pourrai faire le voyage d'Europe avec vous l'été prochain (3) "; et le 30 janvier: " Dites-moi quand vous pensez partir pour le chapitre général. Je veux partir, moi, un peu de bonne heure, afin de revenir aussitôt qu'il sera terminé. Je suis bien mieux que je n'ai été depuis

(1) *Saint-Boniface*, 2 *octobre* 1884. — Archives de la Maison générale

(2) *Saint-Boniface*, 5 *décembre* 1883. — *Ibid.*

(3) *Saint-Boniface*, 27 *décembre* 1884. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

plusieurs années, et, si mon état continue, je serai capable de faire le voyage d'Europe, quoique je le redoute beaucoup (1)."

Deux mois plus tard, il prend les dernières dispositions pour le voyage; elles témoignent de sa charité pour les siens et de son amour pour l'Eglise; nous devons les mentionner, citons ses propres paroles. "Je suis bien décidé, écrit-il au Rme P. Fabre, à me donner la consolation de vous revoir et d'assister à notre chapitre général. A cette occasion, je viens, avec une naïveté d'enfant, vous faire une double demande:" 1° celle "d'emmener avec moi en Europe le R. P. Maisonneuve, qui est dans le pays depuis bientôt 37 ans, celui qui a été le plus longtemps dans un de nos vicariats sans en sortir, sourd et privé de bien des petites jouissances qui ne sont pas refusées aux autres, respecté, je dirais, vénéré non seulement par nos Pères, mais aussi par tout le clergé séculier... 2° Ma seconde demande est celle-ci. Rendu en France, je devrai aller jusqu'à Rome: je suis tenu de faire mon pèlerinage *ad limina*. Il est possible qu'une fois à Rome, il me faille parler des difficultés religieuses de la province ecclésiastique de Québec. J'aurais besoin, dans l'intérêt de l'Eglise, d'un compagnon prudent, discret et au courant des questions, pour m'aider, si l'occasion s'en présente, à renseigner le Saint-Siège et la Propagande. Ce compagnon, je vous le demande dans la personne du R. P. Antoine. Mes infirmités me rendent la marche bien difficile; j'aurais besoin de quelqu'un qui à la sagesse joignît l'agilité que les ans m'ont ravie. Toutes les qualités requises dans un compagnon, en pareille circonstance, se trouvent réunies dans le P. Antoine à un degré éminent (2)."

4. Ajournement du chapitre général.

Mais le chapitre se trouve ajourné à raison des circonstances périlleuses que la persécution de la troisième république française fait à l'état religieux. Puis survient la révolte des métis et des sauvages, dont nous allons parler, ensuite de nouvelles maladies. L'Archevêque ajourne à des temps plus propices son voyage en Europe.

(1) *Saint-Boniface*, 30 *janvier* 1885. — *Ibid.*

(2) *Saint-Boniface*, 22 *février* 1885. — Archives de la Maison générale.

CHAPITRE XLVIII

LA RÉVOLTE DES MÉTIS ET DES SAUVAGES

1885.

Un événement préoccupa douloureusement Mgr Taché dans l'année 1885 et fit paraître de nouveau tout ce qu'il y avait de charité dans son cœur pour les pauvres enfants déshérités du nord: ce fut la révolte des métis et des sauvages. Révolution de 1870.

Nous avons vu la grande révolution politique et économique survenue à la Rivière-Rouge et dans tout le Nord-Ouest canadien en 1870. Nous avons vu ces immenses régions entrer dans la Confédération canadienne; une petite partie d'entre elles, la mieux peuplée, former la jeune *Province de Manitoba,* avec un lieutenant-gouverneur et un parlement à sa tête; le reste constituer des *Territoires,* où le régime représentatif n'est pas encore appliqué dans sa perfection.

Un publiciste célèbre a dit que " toute révolution est une translation de propriété. " Ce fut vrai tout particulièrement de la révolution de 1870 dans les anciens Pays d'en Haut: cette révolution fut véritablement comme l'expropriation et la déchéance des anciens habitants. Ceux-ci jusqu'alors avaient possédé et exploité le pays sous un droit parfaitement légitime et très bien défini, que nous pouvons appeler *le droit sauvage,* qui faisait de ces immenses régions un *territoire de chasse et de pêche;* ce droit a été aboli et a fait place *au droit tout différent des nations civilisées,* qui divise le sol en petits lopins de terre destinés à la culture et attribués à chaque habitant.

Le nouveau gouvernement voulut diminuer les conséquences désastreuses de cette révolution en réservant aux sauvages des territoires communs, dits *réserves sauvages,* où il les enferma et leur fournit quelques subsistances, et en distribuant des lots de terre à une partie des métis. Mais ces mesures n'empêchèrent Condition malheureuse des sauvages.

point les sauvages et les métis de ressentir tout ce que la révolution opérée dans le Nord-Ouest avait de cruel pour eux.

" Jamais le Canada, dit Mgr Taché dans un écrit publié à l'époque où nous en sommes et qui eut un immense retentissement, jamais le Canada ne saura quelle épreuve il fait subir aux fiers enfants du désert, en les parquant sur des réserves pour souffrir les angoisses de la faim et dévorer les répugnances d'une demi-captivité. Il faut avoir vu l'indomptable sauvage se dresser au milieu des immenses prairies ; se draper avec complaisance dans sa demi-nudité ; promener son regard de feu sur ces horizons sans bornes ; humer avec délices une atmosphère de liberté qui ne se trouve nulle part ailleurs ; se complaire dans une sorte de royauté qui n'avait ni les embarras de la richesse, ni la responsabilité de la dignité. Il faut avoir vu cet infatiguable chasseur, élevant jusqu'à une sorte d'enthousiasme religieux, les péripéties, les chances et les succès d'une chasse qui n'a jamais eu rien de comparable. Il faut avoir connu ce flâneur à qui l'abondance permettait de passer presque toute sa vie dans une oisiveté à laquelle le caprice seul offrait des variétés. Oui, il faut avoir vu tout cela, et voir le sauvage d'aujourd'hui traînant sa misère ; privé de son incomparable indépendance ; dans un état continuel de gêne et de demi-jeûne ; ayant ajouté à ses vices les dégoutantes conséquences de l'immoralité des blancs. Il faut avoir vu tout cela, et l'avoir vu sous l'influence de la sympathie, pour comprendre tout ce que souffrent les sauvages aujourd'hui.

" Qu'on ne parle pas des " traités " comme compensation à ce changement. Ces traités, le sauvage sans culture ne les a pas compris. Il en a compris la forme, si vous voulez ; mais il n'en a pas saisi la portée, par conséquent n'en a pas accepté les conséquences. Je dis plus, le gouvernement et ceux qui ont fait des traités en son nom, n'ont jamais compris eux-mêmes ce qu'ils faisaient, dans ce sens du moins qu'ils n'ont jamais su quelle position inacceptable ils préparaient aux sauvages en maintes circonstances (1). "

---

(1) Mgr Taché, *La situation*, pp. 19-21.

" Il est impossible, disait vers la même époque le Gouverneur général du Canada dans un discours public, de rencontrer ces pauvres sauvages, sans ressentir une vive sympathie pour eux dans la triste situation où ils se trouvent. Ils sont les habitants originaires de ce continent. Ils se considèrent eux-mêmes, et non sans raison, comme légitimes possesseurs du sol. Aussi ne faut-il pas être surpris de voir ces pauvres sauvages, maintenant que le buffle, de l'existence duquel dépendait leur propre existence, depuis nombre d'années est presque complètement disparu, se livrer de temps à autre à une sorte de désespoir, cela surtout lorsqu'ils voient, comme ils le disent eux-mêmes, les blancs s'enrichir d'année en année, et eux au contraire devenir de plus en plus pauvres (1). "

Mêmes résultats fâcheux pour les métis.

Les métis souffrirent presque autant que les sauvages du transfert des Pays d'en Haut au Canada.

Autrefois ils jouissaient de la plus ample liberté et trouvaient aisément et partout la subsistance quotidienne au sein d'une vie simple et nomade qui était dans les habitudes de leur sang. " Les uns erraient par caravanes à la poursuite des troupeaux de bisons qui couvraient la plaine et dont le nombre semblait dépasser tout calcul. D'autres chargeaient les légendaires charrettes de la Rivière-Rouge, dont les moyeux en bois faisaient gémir tous les échos des alentours de leurs voix stridentes, il transportaient les richesses de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans les divers postes échelonnés jusqu'aux pieds des Montagnes Rocheuses. D'autres enfin dirigeaient des barges chargées de fourrures vers la Factorie d'York pour en rapporter les étoffes des manufactures anglaises. Ils étaient les souverains du pays. Dans leurs longs voyages, ils s'arrêtaient près du premier cours d'eau qui leur plaisait, y plantaient leurs tentes et allumaient le feu du camp, auprès duquel ils apprêtaient leur frugal repas, tandis que d'autres nonchalamment couchés sur

---

(1) Discours du marquis de Lansdowne, à Winnipeg, le 22 oct. 1885.

le gazon, se perdaient dans des rêveries ou des nuages de fumée (1). ”

Ils avaient joui de la plus entière liberté sous le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, vivant isolés ou réunis, sans chefs particuliers quand ils vivaient isolés, avec des chefs qu'ils choisissaient à leur gré quand ils se réunissaient pour les grandes chasses annuelles ou les expéditions guerrières. Or cette indépendance si grande qui n'excluait nullement l'ordre, ces chasses si passionnantes et si lucratives, cette abondance des choses nécessaires à la vie, ont fait place à un état de gêne et de misère.

Le nouveau gouvernement, après avoir mis la main sur tout le territoire et l'avoir déclaré sa propriété, a bien concédé, en 1872, des lots aux métis du Manitoba; mais on ne change pas si vite une nation nomade en un peuple d'agriculteurs. Vainement Mgr Taché a-t-il demandé que les lots donnés aux métis lenr fussent assurés pour plusieurs générations, au moins pour dix ans : ces réserves auraient gêné les spéculateurs. Aussi ceux-ci se trouvent déjà en possession de la plupart des terres des métis, après les avoir achetées au quart ou au dixième de leur valeur, ou même au cinquantième et au centième. Un grand nombre de métis de Saint-Norbert et des autres paroisses du Manitoba ont vendu leurs terres à vil prix et sont allés chercher plus d'espace et de liberté loin des colons européens dans la Saskatchewan.

Mais les colons arrivent pour s'emparer du pays et l'exploiter, comme ils l'ont fait et le font au Manitoba. Dans ce conflit entre la race indigène et la race japhétique, le Gouvernement semble prendre parti pour celle-ci, ou du moins ne veut pas plus favoriser les métis que des colons qui arrivent d'Ontario ou d'Angleterre.

Les métis de la Saskatchewan entendent avoir certains avantages particuliers, comme anciens et universels maîtres du territoire. Ils ont adressé diverses demandes au Gouvernement, en

(1) L'hon. juge Prud'homme, *Cinq ans après*, p. 10.

1872, en 1878, et depuis. Ces demandes ont paru équitables à leurs missionnaires. Mgr Taché, Mgr Grandin, les Oblats chargés des différentes missions les ont appuyées de leurs recommandations.

" Que d'instances Mgr Grandin n'a-t-il pas faites auprès du ministère fédéral depuis sept ans surtout! Que de lettres remplies de douceur et de force ne sont-elles pas parties de son évêché contristé, et n'ont-elles pas sollicité le gouvernement d'agir équitablement vis-à-vis des métis!... Le Grand Vicaire du diocèse de Saint-Albert, le R. P. Leduc, alla même en délégation porter les plaintes et la pétition à la capitale. Le Supérieur des Oblats de la Saskatchewan, le R. P. André se rendit plusieurs fois auprès du gouvernement de Battleford (1). "

Les réclamations des missionnaires comme les sollicitations des métis, ont été inutiles.

En définitive, les métis des anciens *Pays d'en Haut*, spécialement ceux qui sont en dehors de la nouvelle Province de Manitoba, privés par la révolution de 1870 de leurs anciens moyens de vivre, incapables d'adopter si promptement ceux des nations civilisées, n'ayant pas reçu de terres ou les ayant perdues, se trouvent réduits à la plus extrême misère et exposés souvent même à périr de faim.

Circonstances aggravantes: 1. Le refus prolongé de l'amnistie.

Une chose a contribué à rendre plus odieux aux métis les nouveaux maîtres de leur pays: c'est le refus persistant de ceux-ci à accorder l'amnistie solennellement promise. Ils regrettent leur ancien état, ont une reconnaissance enthousiaste pour les chefs qui ont voulu les défendre contre les envahissements étrangers, croient que ces chefs ont été joués par des promesses mensongères et gardent une rancune profonde à ceux qui, après les avoir amenés à rendre les armes, les ont ensuite traités en ennemis, traqués de repaire en repaire, traduits en justice et condamnés. Quelques-uns vont jusqu'à soupçonner la prudence ou le dévouement de leur plus constant ami, Mgr Taché, qu'ils

(1) L. Riel, *Les métis*, 1885.

accusent d'avoir cru trop facilement aux promesses de leurs ennemis et d'avoir fait poser les armes à un peuple qu'il aurait dû encourager à la résistance.

Enfin le gouvernement canadien a semblé prendre à tâche de se rendre impopulaire en multipliant dans le Manitoba et le Nord-Ouest les fonctionnaires pleins de vices et surtout de dureté.

"Au lieu de traiter les métis, écrit Mgr Taché, comme des gentilshommes traitent tout le monde, ces fonctionnaires se sont permis à leur égard des grossièretés et des insolences capables de blesser les susceptibilités les plus légitimes. Un rude et dédaigneux : *I dont talk french,* a été souvent l'unique réponse à des demandes légitimes. On a oublié qu'étant les enfants du sol, ils avaient des droits particuliers (1)." "On se figure quelquefois, ajoute le prélat, que tout est bon pour un pays nouveau, surtout parmi les sauvages. C'est une grave erreur. Il faut au contraire plus de sens, plus de tact, plus de savoir-faire, dans un pareil pays, puisque tout y est à créer, à organiser... Dans le désert ou la prairie... l'incapacité d'un fonctionnaire est d'autant plus saillante qu'il est isolé (2)." Ce qu'il faut dans les fonctionnaires qui traitent avec les sauvages et les métis, c'est "d'être polis et sympathiques ;" les sauvages et les métis sont facilement gagnés par "un bon procédé, une parole agréable ;" au contraire ils sont vivement irrités par des paroles et des procédés désobligeants. Or un grand nombre d'employés prirent à tâche de se montrer disgracieux et même injustes. On en vit qui dépouillèrent les sauvages de la pitance qui leur était assignée, ou la leur donnèrent de plus mauvaise grâce *qu'on ne sert un chien.*" Des hommes "d'une immoralité révoltante" les poursuivirent de séductions de toutes sortes et les poussèrent aux plus honteux excès, inspirant par là à tous un souverain mépris à l'égard des blancs.

2. Dureté et vices des employés du gouvernement.

(1) Mgr Taché, *La situation*, 1885.

(2) *Ibid.*

Les missionnaires, dans leurs lettres intimes, donnent des détails multipliés que nous nous abstenons de reproduire.

Le mécontentement était général parmi les métis comme parmi les sauvages, parmi les métis anglais et écossais à Prince-Albert et dans les environs, quoique favorisés par le gouvernement d'une façon particulière, comme parmi les métis français disséminés le long des deux branches de la Saskatchewan.

Par toutes ces causes, le mécontentement ne cessa d'augmenter d'année en année. Il prit de grands accroissements pendant le *boom,* car plus les nouveaux colons faisaient de progrès, plus les anciens habitants se voyaient appauvrir. Il ressemblait en 1884 à une marée montante qui menaçait de submerger le pays et de tout détruire.

Mécontentement général et croissant des métis et des sauvages.

Les métis de la Saskatchewan étaient groupés autour d'un parent de *Louis Riel, Gabriel Dumont*, dont ses amis et ses ennemis ont fait un grand éloge, " homme dévoué, toujours prêt à rendre service, hospitalier, affable, d'un caractère loyal et franc, chasseur renommé dans tout le Nord-Ouest, voyageur capable, guerrier terrible à rencontrer, " connu de toutes les tribus sauvages.

Arrivée de Louis Riel dans la Saskatchewan.

Mais les métis désiraient avoir à leur tête un homme qui leur paraissait plus grand encore, dans lequel ils avaient depuis quatorze ans la plus absolue confiance, Louis Riel lui-même. L'ancien chef du gouvernement provisoire de la Rivière-Rouge, après avoir erré de place en place, s'était établi avec sa famille dans le Montana, à la mission Saint-Pierre, sur la rivière Soleil, faisait l'école aux petits enfants et vivait modestement du maigre salaire attaché à ces fonctions.

Le 13 mai 1884, dans une grande assemblée tenue à Saint-Laurent-Grandin, et où les métis anglais et écossais prirent part, un vote unanime décide de lui envoyer une députation. Cette députation se met en route le 20 mai, comprenant Gabriel Dumont, James Isbister, Moïse Ouellette et Michel Dumas. Elle arrive à la mission Saint-Pierre le 4 juin et prie L. Riel, au nom de tous les métis de la Saskatchewan de se ren-

dre au milieu d'eux, pour les aider à obtenir justice du gouvernement.

L'ancien chef du gouvernement provisoire paraît hésiter.

D'une part, avec son imagination ardente, il considère le pays enlevé aux Métis et distribué à des spéculateurs, il voit ses frères qui l'appellent, il se persuade qu'il est capable de parler efficacement pour eux. Il pense que déjà une fois il a arraché au pillage les propriétés des métis de la Rivière-Rouge et obtenu la reconnaissance de leurs droits. D'autre part, que deviendront sa femme et ses enfants, s'il succombe dans la lutte?

Toute la nuit, son esprit est agité par ces pensées contraires. Le lendemain, son parti est pris et le 10 juin, il part avec sa famille, pour les établissements métis de la Saskatchewan. Il arrive à Saint-Laurent le 1er juillet.

Des assemblées se tiennent à Saint-Laurent le 8 et le 11 juillet, à Prince-Albert le 19. Riel est accueilli dans toutes avec enthousiasme; il recommande à tous l'union et l'emploi des moyens légaux pour faire triompher les réclamations auprès du gouvernement.

Durant tout l'été, il convoque et préside des assemblées, dresse des requêtes, prépare un grand mémoire où sont consignées les demandes des métis. Aux plus exaltés, il prêche l'emploi des moyens pacifiques et une action constitutionnelle. Ses discours et ses actes sont, pendant plusieurs mois, empreints d'assez de modération.

Avertissements de Mgr Grandin.

Mgr Grandin, qui avait tant d'affection pour les métis, suivait avec anxiété, on peut le dire, tous les battements de leurs cœurs. Il voulut les visiter dans les circonstances critiques où il les voyait. Il se rendit dans la Saskatchewan au mois d'août et y passa 15 jours. Il constata l'excitation des métis et ses causes, reconnut " qu'ils subissaient des influences contraires à leur clergé, " les blâma fortement de s'engager dans une voie si périlleuse, et " obtint des principaux une espèce d'acte de contrition de leur conduite. "

Dans une nombreuse assemblée tenue à Saint-Laurent le 5 septembre 1884, les métis " déplorèrent le malaise qui existait

entre la population et le clergé et les défiances de ce dernier, défiances d'autant plus regrettables que c'était la première fois qu'une situation si fâcheuse se présentait; ils affirmèrent cependant qu'ils ne voulaient pour rien au monde se séparer des bons Pères et désiraient toujours obéir (1)." L'Evêque expliqua que les défiances des missionnaires avaient pour cause unique l'agitation de la population: "des explications réciproques qui furent pacifiquement données résulta, à la satisfaction générale, une entente cordiale et l'affirmation solennelle qu'il n'y aurait pas de révolte, que personne n'y songeait, qu'on ne voulait réclamer ses droits auprès du gouvernement que par des moyens légaux. Le prélat proposa alors d'instituer l'union métisse de Saint-Joseph sur le modèle de l'union canadienne de Saint-Jean-Baptiste, proposition qui réjouit tous les cœurs (2)."

Mgr Grandin jugea qu'il était urgent d'éclairer le gouvernement sur la véritable situation des esprits, et de lui faire part de leurs griefs, en insistant pour qu'il fût donné satisfaction aux demandes légitimes. A ses yeux, il suffisait de faire quelques concessions pour calmer le mécontentement; mais si on méprisait les plaintes de ce peuple, il pouvait se porter aux derniers excès. Il écrivit donc à Sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics, et à Sir John McDonald, premier ministre du Canada, deux lettres datées de Prince-Albert, monuments éternels de sa prudence autant que de sa charité. "Je déplore, dit-il au premier, cette façon du gouvernement d'afficher un vrai mépris des métis du pays. MM. les membres du gouvernement ne devraient pas ignorer que les métis, aussi bien que les sauvages, ont leur orgueil national; ils aiment qu'on fasse attention à eux et s'irritent on ne peut plus du mépris dont ils se croient à tort ou à raison les victimes. Une fois poussés à bout, ni prêtre ni évêque ne peut leur faire entendre raison facilement et ils peuvent aller aux derniers excès. Je vous prie donc

(1) Lettre du P. Fourmont, O. M. I., missionnaire à Saint-Albert, à MM. les Directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, 24 mai 1885. — *Annales*, t. LVII, p. 373.

(2) *Ibid.*

instamment d'user de toute votre influence pour que ce qui est juste dans leurs demandes leur soit accordé (1). ”

“ J'ai vu les principaux métis de la place, dit-il au Chef du Cabinet, ceux qu'on peut appeler les meneurs, et j'ai pu me convaincre de leur mécontentement à tous. Ils sont aussi aigris que possible et cet état peut les porter aux dernières extrémités. J'ai eu la douleur de me convaincre qu'ils ne sont pas les plus coupables : ils sont poussés en avant et excités non seulement par des métis anglais, mais par des habitants de Prince-Albert, des personnages jouissant, dit-on, d'une certaine considération et opposés au gouvernement, qui espèrent sans doute profiter des démarches regrettables de ces pauvres métis. Il faut qu'ils soient bien montés pour agir ainsi à l'insu de leurs prêtres, qu'on leur représente comme vendus au gouvernement canadien. Il sera assurément facile à votre gouvernement de réduire à rien cette espèce de révolte, qui pourrait pourtant avoir certaines conséquences pénibles, parce que les métis peuvent faire ce qu'ils veulent des sauvages... Je blâme les métis et ne leur ai pas épargné les reproches : mais je me permettrai de dire à Votre Honneur, avec tout le respect possible, que le gouvernement canadien n'est pas sans mériter le blâme, lui aussi, et si j'avais auprès de ses membres la même autorité qu'auprès des métis, je le leur dirais avec plus de respect sans doute, mais avec la même franchise. Combien de pétitions et de plaintes ces métis n'ont-ils pas adressées au gouvernement sans qu'on ait même daigné leur répondre ! Combien de fois me suis-je adressé moi-même, et par écrit et de vive voix, à Votre Honneur, sans avoir pu obtenir autre chose que de bonnes paroles !... J'ai écrit sous leur dictée les plaintes et les demandes des mécontents : je vous les envoie sous ce pli. Je conjure Votre Honneur de n'y être pas indifférent et de faire en sorte que le mal n'augmente pas (2). ”

(1) Nous citons la copie envoyée à Mgr Taché et conservée à l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) Copie dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

Mais les gouvernants de notre époque ne défèrent pas volontiers aux avertissements d'un évêque catholique, même le mieux renseigné et le plus perspicace. Mgr Taché n'avait pas été écouté en 1869, Mgr Grandin ne le fut pas davantage en 1884. Inutilité de ces avertissements.

Le mécontentement et l'agitation des métis augmentèrent après le départ de l'Evêque de Saint-Albert et dégénérèrent peu à peu en révolte ouverte. Manie, hallucinations et emportements du chef.

Il était bien difficile en effet à de pauvres métis, qui avaient plus d'ardeur que de raison, de se renfermer exactement dans une opposition légale, comme le leur conseillait la prudence. La chose devint tout à fait impossible quand Riel, que la plupart d'entre eux suivaient aveuglément, eut passé de sa modération et de son bon sens premier, aux emportements d'une imagination échauffée.

Dans les années antérieures, à la suite des délais de l'amnistie, l'ancien chef du gouvernement provisoire, " persécuté, poursuivi, pourchassé par la haine de certains fanatiques d'Ontario, exposé à chaque pas de rencontrer le poignard d'un assassin, " était tombé dans un état de surexcitation extrêmement grave qui avait demandé des soins et un traitement particuliers, dans des exagérations et des hallucinations qui n'étaient pas *la folie,* mais *la manie,* manie de la grandeur (mégalomanie).

L'agitation et les préoccupations de sa nouvelle position, le travail ardu qu'il s'imposait, les contradictions de quelques-uns, l'aveugle enthousiasme du grand nombre, les discours et les discussions réveillèrent la manie qui n'était qu'assoupie dans son cerveau, et un beau jour revinrent les hallucinations qui l'avaient hanté autrefois. Son cerveau malade lui fit voir une nation métisse dont il devenait le chef, qui balayait les intrus, qui appelait des races amies à peupler le Nord-Ouest; il *fondait une religion* dont il était le grand prêtre, ou bien il *réformait la religion catholique* et faisait venir le Pape à Montréal.

Il s'était persuadé " que la Papauté devait laisser le sol vermoulu de l'Europe pour un monde plus jeune. " Les lumières de la civilisation avaient gagné à travers les âges, de l'orient au couchant; l'homme était né sur les bords de l'Euphrate, le

Christ avait paru en Palestine, la Papauté avait été établie à Rome. Il lui semblait que le tour de l'Amérique était venu et il se croyait un rôle important dans ce nouvel ordre de choses. Il cherchait à se faire des prosélytes; et à tous les déboires qu'il éprouvait, il se rappelait "Jésus incompris parmi les siens." Nous avons vu déjà un "Fils de Dieu" paraissant à l'Ile-à-la-Crosse; Riel jouait au prophète dans la Saskatchewan.

Le visionnaire voulait changer les dogmes catholiques. Selon lui, "le seul Dieu était Dieu le Père, et Dieu le Fils n'était pas Dieu, ni non plus Dieu le Saint-Esprit. Puisque la seconde personne de la Trinité n'était pas Dieu, la Vierge Marie n'était pas la mère de Dieu, mais seulement la mère du Fils de Dieu. C'est la raison pour laquelle il changea la formule de la prière appelée communément la Salutation angélique, et, au lieu de dire: "Je vous salue, Marie, mère de Dieu," il disait: "Je vous salue, Marie, mère du Fils de Dieu."

Il n'avait pas une confiance entière dans le clergé, parce que les prêtres, disait-il, étaient les flatteurs naturels des gouvernements. Il avait de fréquents emportements contre Mgr Taché, parce qu'il avait cru à la loyauté et aux promesses des ministres et avait arrêté le mouvement de 1870. Par contre, il se montrait plus dévôt que les prêtres, mêlait la religion à tout, avait toujours à la bouche le nom du bon Dieu. Il croyait que l'univers entier avait les yeux sur lui, qu'il était à la fois l'objet de l'admiration et de la terreur des ministres d'Ottawa, que tous les puissants comptaient avec lui. Il prêchait la défiance non seulement à l'égard des Anglais, mais même à l'égard des Canadiens-Français, et voulait une nation métisse séparée de toute autre race et maîtresse du Nord-Ouest. Il parlait de se rendre à Winnipeg et dans le Bas-Canada, puis aux Etats-Unis et même jusqu'en France. Et puis il irait ensuite en Italie détrôner le Pape et en choisirait un autre de sa façon (1)." Il se croyait un homme d'Etat, un grand homme, l'envoyé de Dieu avec une mission spéciale.

---

1 Réponses du P. Fourmond dans le procès de Riel, 30 juillet 1885.

Les lettres des missionnaires de ce district à Mgr Taché, particulièrement du P. André, qui eut de nombreuses discussions avec le prétendu prophète, renferment les détails les plus circonstanciés sur ses extravagances (1).

Sa conduite exemplaire, ses discours tout empreints de religion, ses vues enthousiastes lui conciliaient une immense influence sur la plupart des métis.

Ceux-ci, conduits par un visionnaire dans lequel ils avaient la plus grande confiance, passèrent bientôt d'une opposition légale à une révolte ouverte.

Le 18 mars, " Riel convoque ses amis les plus dévoués et leur fait prendre les armes. " Pour effrayer tout le monde et entraîner ceux qui hésitent encore, " il répand partout le faux bruit de l'arrivée de 500 hommes de la police qui s'avancent pour massacrer les familles et brûler les maisons. Un gouvernement provisoire est proclamé ; Riel en est le chef et " se donne le nom assez singulier d'*Exovide*. Le premier acte du gouvernement provisoire est de s'emparer de l'église de Saint-Antoine à Batoche, pour en faire sa place d'armes, malgré les protestations du missionnaire, le P. Moulin (2). Commencements de la révolte.

Le 26 mars 1885, Gabriel Dumont et quatre autres métis chevauchaient dans la prairie quand ils rencontrèrent un convoi de provisions conduit par McKay et escorté de 40 volontaires de Prince-Albert. Gabriel Dumont dit à McKay : " Nous ne voulons pas te faire de mal, mais nous ne te laisserons pas passer. " McKay rebroussa chemin et revint bientôt avec le major Crozier, qu'accompagnaient 100 soldats et les 40 volontaires. Pendant ce temps, Gabriel Dumont racola 20 cavaliers. Les deux troupes se rencontrèrent à trois milles du Lac aux Canards. Le major Hostilités.

---

(1) Quelques hommes de parti ont prétendu que la manie de Riel avait été imaginée après son arrestation, dans le but de le soustraire aux coups de la justice. Or, avant le commencement même des hostilités, le P. André et les autres missionnaires de la Saskatchewan parlent des hallucinations de Riel comme d'un fait indubitable.

(2) Lettre du P. Fourmond à MM. les Directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, 25 mai 1885. — *Annales*, pp. 374-375.

Crozier cria aux métis de mettre bas les armes. Gabriel Dumont lui répondit : " C'est nous qui allons vous faire mettre bas les vôtres. " Les soldats tirèrent les premiers ; les métis firent feu à leur tour. La fusillade dura quelques instants ; Crozier ordonna la retraite, après avoir perdu 14 hommes ; les métis eurent 4 hommes tués et plusieurs blessés.

A la nouvelle de l'engagement du Lac aux Canards, les sauvages se soulevèrent de toutes parts. Le 30 mars, *Gros Ours* et ses Cris, au nombre de cent environ, se jetèrent sur les établissements du Lac aux Grenouilles, tuèrent la plupart des blancs qui s'y trouvèrent, entre autres les deux missionnaires oblats, les Pères Marchand et Fafard (1). Le même jour, *Poundmaker* et plusieurs centaines de sauvages investirent Battleford, siège du gouvernement.

Le pays tout entier fut dans une agitation extrême et à la veille d'une conflagration universelle. A Saint-Albert, les métis étaient vivement sollicités à la rébellion, pendant que les familles européennes, surtout les familles anglaises, affluaient de toutes parts, emplissaient l'évêché et toutes les maisons dépendantes, l'école dont les enfants avaient été congédiés, les maisons du voisinage, et campaient sous des tentes alentour de la cathédrale (2) : tout ce monde accourait à Saint-Albert comme dans un lieu de refuge, pour se mettre sous la protection de l'Eglise catholique et du grand Evêque. Un spectacle semblable se voyait autour de tous les missionnaires et de toutes les églises catholiques. Les bruits les plus alarmants, les nouvelles les plus sinistres circulaient partout et bouleversaient toutes les têtes. Si, dans ce désarroi universel, les métis et les sauvages ne pri-

---

(1) Le P. Marchand, né dans le diocèse de Rennes, entra chez les Oblats en 1880, fit son noviciat en Hollande, acheva ses études théologiques à l'université d'Ottawa, fut ordonné prêtre par Mgr Grandin en septembre 1883.

Le P. Fafard, né à Saint-Cuthbert, dans le diocèse de Montréal, entra chez les Oblats en 1872, fut envoyé dans les missions du Nord-Ouest en 1875, et fut ordonné prêtre par Mgr Grandin le 8 décembre de cette même année.

(2) Voir le *Journal* de Mgr Grandin, du 20 mars au 1er mai 1885.

rent pas tous les armes contre le gouvernement canadien, ce fut l'effet de l'influence de Mgr Grandin, du P. Lacombe et des missionnaires catholiques sur eux : grâce à eux, la révolte se trouva localisée autour de la région où était Riel ; sans eux, elle se serait étendue à tout le Nord-Ouest (1) L'Eglise catholique, qui, les années précédentes, a plaidé, avec tant de dévouement, la cause des métis auprès des gouvernants, sauve à cette heure les blancs d'une entière destruction en retenant le plus grand nombre des métis et des sauvages des emportements d'une fureur aveugle.

Nous ne voulons pas raconter la surprise que causa à Ottawa la nouvelle du soulèvement des métis et des sauvages, l'activité déployée par le gouvernement, principalement par l'hon. Caron, ministre de la milice, l'envoi du général Middleton et des troupes, le voyage de celles-ci par la ligne du Canadien Pacifique en construction, le plan de campagne et son exécution. Ces récits appartiennent à l'histoire du Canada. Mais qu'il nous soit permis de faire trois ou quatre réflexions qui se dégagent des événements. Répression de la révolte.

1° Mgr Taché et tous les missionnaires se prononcèrent énergiquement contre Riel et sa prise d'armes, qu'ils qualifièrent unanimement *de révolte* et *de rébellion.* " Que le journal des Trois-Rivières, écrit l'Archevêque de Saint-Boniface à Mgr Laflèche le 26 mai 1885, ne prenne pas fait et cause pour Riel devenu sectaire (2)." Observations.

2° Mais d'autre part, Mgr Taché et les missionnaires ne cessèrent de demander justice au gouvernement de la Puissance en faveur des Métis et des sauvages. Ils le firent avec constance, avec énergie, avec désintéressement, par pur amour du respect de tous les droits.

3° Plusieurs ont attribué ces dénis de justice à la lenteur des rouages administratifs, d'autres à la négligence et à l'in-

(1) On peut voir sur ce sujet les lettres des missionnaires, de Mgr Grandin, du P. Lacombe, du P. André, du P. Bichin, etc., etc., les lettres de Mgr Taché au Rme P. Fabre, qui les résume presque toutes, *Saint-Boniface*, 7 *mai* 1885, *Québec*, 26 *juin* 1885. On peut consulter les principaux documents de l'époque, particulièrement la remarquable lettre publiée par le P. Cochin sur la rébellion.

(2) Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

curie des gouvernants, d'autres au mépris et à la malveillance de certains employés orangistes contre les métis et les sauvages. Quoi qu'il en soit, il nous est aisé de comprendre comment les Peaux-Rouges des Etats-Unis, qui n'eurent pas le bonheur, dans les siècles passés, d'avoir des évêques et des missionnaires catholiques pour les défendre, " ont dû disparaître devant le flot de la civilisation américaine;" il nous est facile de comprendre que sans Mgr Taché, Mgr Grandin et les missionnaires, les métis et les sauvages du Nord-Ouest auraient eu le même sort.

4° Durant ces douloureux événements, Mgr Taché, si profondément attaché aux métis, ses enfants malheureux, ne pouvant approuver la conduite passée du gouvernement à leur égard, ni moins encore leur prise d'armes, qui avait le caractère d'une révolte, connaissant toutes les souffrances qu'ils avaient endurées et les voyant en chercher le remède dans des moyens qui ne pouvaient que les augmenter, eut constamment l'âme sous le pressoir. " Il me serait bien impossible, écrivait-il quelques mois plus tard, d'exprimer les douloureuses émotions, les cruelles angoisses, les regrets amers que j'ai éprouvés depuis un an. Obligé par position de maintenir un calme apparent, que tout bannissait de ma pensée; gardant le silence lorsqu'il y aurait eu tant à dire; confiant dans un remède qui aurait peut-être eu son efficacité, mais qu'il m'était impossible d'appliquer; acceptant sans hésitation les imprescriptibles exigences du devoir et ne pouvant et ne voulant bannir de mon cœur les affectueuses sympathies de toute ma vie; craignant à chaque instant des complications, dont les autorités elles-mêmes ne paraissent pas se préoccuper, qui ont été à deux doigts de se produire et qui auraient entraîné le pays tout entier dans une ruine complète; ignorant les moyens matériels qui pourraient être mis à contribution, et c'était la clef de la situation, puisque quelques centaines de carabines et quelque milliers de cartouches pouvaient consommer notre ruine; je le répète, j'ai souffert plus que je ne puis le dire! Non, le public ne saura jamais ce que j'ai enduré ni quelles appréhensions j'ai eues (1). "

(1) *La situation*, pp. 5 et 6.

CHAPITRE XLIX

" LA SITUATION " APRÈS LA RÉVOLTE DE 1885

L'insurrection fut définitivement vaincue à la bataille de Batoche, les 11, 12, 13 mai. Riel se livra à ses vainqueurs le 16 mai. Poundmaker posa les armes, par l'effet des démarches des missionnaires, le 20 du même mois et se rendit au général Middleton le 25. Gros-Ours fut saisi un peu plus tard, le 3 juillet. Riel et quarante des principaux prisonniers furent conduits à Régina. Fin des hostilités.

L'Eglise est mère. On le vit bien à la conduite de Mgr Taché, de Mgr Grandin et des missionnaires à l'égard des vaincus. Voyage de Mgr Taché dans le Bas-Canada.

L'Archevêque de Saint-Boniface se rendit au lac Croche, sur les confins de son diocèse pour féliciter les métis et les sauvages de ces régions d'avoir résisté aux sollicitations des meneurs et les encourager à suivre toujours les conseils de leurs missionnaires. Il était le 17 mai au lac Qu'Appelle et y confirmait 61 personnes, le 20 mai au lac Croche et y donnait la confirmation à 23 personnes (1).

Puis il voulut aller dans les provinces de l'Est pour conseiller au gouvernement de ne point se laisser entraîner dans une voie de dureté qui pouvait perpétuer le mécontentement des métis et des sauvages et préparer de nouveaux troubles. Il partit de Saint-Boniface dans les premiers jours de juin, et arriva à Ottawa le 8. Il fit des démarches auprès du gouvernement pour l'engager à pardonner aux vaincus, bien plus, à faire équitablement droit à leurs anciennes plaintes.

De son côté, Mgr Grandin, qui avait visité les métis de la Saskatchewan, l'année précédente, pour les détourner de l'insurrection, les visita en 1885 pour les porter au repentir, les consoler et les soulager. Visite de Mgr Grandin dans son diocèse.

---

(1) *Registre* des confirmations à l'archevêché de Saint-Boniface.

Il aurait voulu se mettre en route au milieu même des hostilités ; mais l'évêché de Saint-Albert et tous les environs étaient pleins de familles réfugiées qui regardaient la présence de l'Evêque comme leur sauvegarde ; le gouvernement redoutait que les métis de Saint-Albert et des environs ne s'unissent à Riel, ce qui aurait amené infailliblement la révolte des métis et des sauvages de tout le Nord-Ouest et causé une conflagration universelle : il avait donc prié l'évêque de Saint-Albert, à plusieurs reprises, même après la bataille de Batoche et la soumission des rebelles, de ne pas quitter sa ville épiscopale avant que les esprits furent calmés.

Enfin, le 1er juin, après un service solennel chanté pour toutes les victimes de la guerre, il se met en marche pour ses missions de l'Est en passant par Calgary, Régina et Qu'Appelle. Le 29, il arrive à Batoche, et voit avec une profonde émotion les maisons brûlées et les champs en friche. Il visite Saint-Antoine, où il trouve le P. Moulin blessé par une balle pendant la guerre, Saint-Laurent, Prince-Albert, le Lac aux Canards. Il fait faire à tous ceux qui ont trempé dans l'insurrection et dans les erreurs de Riel une rétractation et une amende honorable par une formule de foi qu'il a composée. Il rédige une requête au gouvernement en faveur des pauvres métis et la fait signer de tous ceux qui ont souffert de la rébellion, notamment d'un généreux capitaine qui a eu la jambe fracassée dans une rencontre et donne sa signature avec un empressement digne de son âme magnanime. Il demeure au principal théâtre de la révolte jusqu'au 13 juillet, prêchant, confessant, priant, pleurant (1).

Il se rend ensuite à Battleford, pour visiter les missions de cette région ; mais deux télégrammes le rappellent à Saint-Albert, où il rentre le 24 juillet, après avoir versé, dit un témoin, presque autant de larmes qu'il coule d'eau dans la Saskatchewan. " Que de larmes il a répandues ! dit un autre. Mais aussi quel bien nous a fait sa paternelle charité ! Les faibles

(1) *Journal* de Mgr Grandin, du 1er juin au 13 juillet 1885.

se sont relevés, et, nous en avons tous la confiance, cette épreuve va tourner à la plus grande gloire du Seigneur qui l'a permise (1)."

Le 1er août, il se met de nouveau en route sur le bateau de la Compagnie, descend au Fort Pitt, visite le Lac d'Ognon, le Lac à la Grenouille, la mission de Saint-Raphaël, verse des larmes abondantes sur les tombes des Pères Marchand et Fafard et dans les lieux où ils ont été massacrés et constate tristement que partout presque tout est détruit (2).

Nous avons laissé Mgr Taché à Ottawa, employant sa haute influence auprès du gouvernement en faveur des métis de l'Ouest; ses démarches ne sauvèrent point Riel, mais elles contribuèrent à amener une série de mesures réparatrices qui exercèrent par la suite une grande influence pour l'entière pacification du Nord-Ouest. Négociations de Mgr Taché à Ottawa.

Le jour même de son arrivée à Ottawa, le 8 juin, Mgr Bourget mourut à l'âge de 85 ans, 7 mois et 9 jours, en sa résidence de Saint-Janvier, Sault-au-Récollet. Le jeudi suivant, 11 juin, ses restes et ceux de Mgr Lartigue, son prédécesseur et le premier évêque de Montréal, furent transférés dans l'église cathédrale, sur un parcours de 7 milles, au milieu d'un concours comme on en avait peut-être jamais vu à Montréal. Nous avons vu les tendres relations qui avaient uni Mgr Taché à Mgr Bourget. On demanda à l'Archevêque de Saint-Boniface de vouloir bien faire l'oraison funèbre de son père et de son ami le samedi suivant. Il se prêta volontiers à ces pieux désirs. Le 13 juin, il fit l'oraison funèbre du saint prélat, insigne bienfaiteur de Saint-Boniface et des missions du Nord-Ouest, dans l'église de Notre-Dame, devant les cercueils des deux premiers évêques de Montréal; en présence de dix évêques, de 500 prêtres et d'une foule immense "débordant le temple de tous côtés (3)." Mgr Taché, écrivait Oraison funèbre de Mgr Bourget.

---

(1) Lettre du P. Fourmont à MM. les Directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. — *Annales......*, t. LVII, p. 381.

(2) *Journal* de Mgr Grandin, du 1er au 19 août.
Voir le R. P. Jonquet, *Mgr Grandin, O. M. I*, ch. XIX.

(3) Cette oraison funèbre est imprimée dans les *Missions de la Congrégation des Oblats*, t. XXIV, pp 60-83.

un témoin, a su trouver des inspirations, des élans sublimes, des accents majestueux, dignes de sa grande âme. Le front ceint de l'auréole de l'apôtre-missionnaire, combien profondément sa voix vibrante d'émotion n'a-t-elle pas remué tous les cœurs. A peine ses premières paroles avaient-elles réussi à se faire jour à travers ses sanglots, que déjà toute l'assistance fondait en larmes. Quel spectacle! et qui pourrait jamais oublier les accents de douloureuse admiration et de filiale reconnaissance avec lesquels ce prince de l'Eglise est venu payer à son bien-aimé père dans l'ordre de la religion, à son auguste frère dans l'épiscopat, le plus bel hommage qu'il ait été donné à un cœur généreux de concevoir et à une bouche canadienne d'exprimer? (1). "

Retour à St-Boniface.

Mgr Taché allait confier cette année-là même son cher collège de Saint-Boniface à la vénérable Compagnie de Jésus, ainsi que nous le dirons plus loin. Les négociations de cette grave affaire avaient été commencées une année auparavant; il les termina et reprit le chemin de Saint-Boniface, où il arriva le 12 juillet.

Visite à St-Frs-Xavier.

Quinze jours après, le 26 juillet, il visite Saint-François-Xavier, dont les nombreux métis demeuraient agités par les événements de la Saskatchewan, leur parle le langage de la foi et de la piété et confirme 65 personnes (2).

Il désirait beaucoup voir Mgr Grandin pour le consoler, se consoler lui-même avec lui par de mutuels et intimes entretiens, après les amères tristesses que les troubles de l'été leur avaient apportées. Il lui donna un rendez-vous dans l'Ouest; mais par suite des lenteurs de la poste en ces pays, il ne réussit pas à rencontrer celui qu'il désirait si vivement voir.

Voyage de Mgr Taché dans l'Ouest.

" Vos voyages et les miens, lui écrit-il le 14 août, nous empêchent de nous atteindre. Vos lettres ont mis du temps à m'atteindre et ma réponse ne va pas vite... Hélas! cher ami, que dire à la suite des malheurs et des maux de tous genres qui

(1) *L'Etendard*.

(2) *Registre* des confirmations.

viennent de fondre sur votre diocèse? Vous savez que votre œuvre est la mienne; que du moins elle m'est trop chère pour me trouver indifférent. C'est l'œuvre de Dieu. Hélas! Que de ruines occasionnées par un fou. Cher seigneur, je comprends ce que votre cœur a souffert et ce qu'il continue à souffrir... Mais le sang des martyrs n'a pas perdu de sa fécondité et j'espère qu'il n'aura pas coulé en vain. Que de prières se font *par tout le monde* en votre faveur et celle de vos missions. Tout cela ne peut manquer d'attirer sur votre œuvre les bénédictions du ciel. Courage donc, cher ami. Ce ne serait pas la première fois que Dieu tirerait le bien du mal et que sa puissance éclaterait au moment où tout semble désespéré."

Autres visites.

Cette année-là, il y avait beaucoup d'agitation partout où demeuraient des métis ou des sauvages. Nous l'avons vu visiter déjà Qu'Appelle et Saint-François-Xavier. Le 26 juillet, il se rend aux Islets de Bois (St-Daniel), que dessert depuis de longues années le vénérable M. Kavanagh, curé de Saint-François-Xavier, parle aux métis de cette région le langage de la modération et de la paix et y confirme 49 personnes (1)

Le 19 août, il est à Saint-Pie et y administre la confirmation à 5 personnes.

Deuxième voyage dans l'Est.

Les anciens élèves du collège de Montréal devaient tenir cette année-là un grand *conventum* le 8 et le 9 septembre. Mgr Taché est instamment prié de s'y rendre. Il se met en route le 3 septembre, en compagnie de l'hon. Juge Dubuc, assiste avec lui aux fêtes du célèbre collège, où se retrouvent des prélats, des ministres, des magistrats et une foule d'hommes distingués de tout le Canada. Il repart de Montréal le 16 septembre.

Retour, ordination, visite à Ste-Anne.

Le 29 du même mois, il ordonne prêtre, au collège de Saint-Boniface, le P. Belliveau, acadien, professeur du collège, auquel il avait donné le sous-diaconat et le diaconat quelques jours auparavant dans sa chapelle.

Il visite Sainte-Anne des Chênes le 7 octobre et y donne le sacrement des forts à 12 personnes.

---

(1) *Registre* des confirmations à l'archevêché de Saint-Boniface.

Séjour de Mgr Grandin à St-Boniface.

De son côté, Mgr Grandin rentre à Saint-Albert le 19 août, sans avoir vu Mgr Taché, repart le 7 septembre pour visiter les missions du sud, au sein desquelles il demeure jusqu'au milieu d'octobre. Le 14 octobre, il part de Medecine Hat pour se rendre dans les provinces de l'Est.

Il arrive à Saint-Boniface le 15 octobre, décharge dans le cœur de son illustre ami son âme encore toute oppressée par les terribles secousses de cette année si triste, prêche, le dimanche 18, à la cathédrale et à Sainte-Marie au milieu d'une indicible émotion de toute l'assistance, visite les prisonniers détenus au Pénitencier de la Montagne de Pierre et les console par ses larmes, visite la famille Riel et pleure avec elle, va prier à Saint-Vital et à Saint-Norbert les anges et les saints tutélaires de ses chers métis. Le 23 octobre, il s'achemine vers Ottawa et le Bas-Canada, où il va passer dix mois pour plaider la cause de ses pauvres métis auprès du gouvernement et parcourir en mendiant un grand nombre de paroisses dans les diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe, Nicolet, Trois-Rivières, Ottawa et Québec.

Visite du Gouverneur.

Le 23 octobre même, le dernier jour que Mgr Grandin passait à Saint-Boniface, le Gouverneur du Canada, lord Lansdowne vient visiter l'Archevêque et Saint-Boniface. Mgr Taché lui lit une adresse, où il plaide en termes délicats la cause des métis et de la race française : " Dieu lui-même, lui dit-il, a voulu que nous soyons sujets anglais, mais il a voulu aussi que nous soyons d'origine française : c'est assez dire qu'il n'est pas à propos que ces titres se repoussent, mais qu'au contraire ils doivent s'harmoniser parfaitement... La loyauté est pour nous un devoir... Mais d'autre part, en hauts lieux, on voit sans inquiétude des sujets dévoués parler la langue dans laquelle ils ont appris à respecter, à obéir, à aimer. La langue de nos mères vous est trop connue pour que vous ne sachiez pas l'apprécier. C'est pourquoi Votre Excellence a bien voulu en encourager l'étude et l'usage. Nous prenons la liberté de remercier Votre Excellence de ce qu'elle a dit à cet article dans des circonstances

solennelles... Nous apprécions l'honneur que Votre Excellence fait à tous les missionnaires de Manitoba et du Nord-Ouest en visitant aujourd'hui la demeure de leur archevêque, à Saint-Boniface, où s'est plantée la tente des premiers hommes qui ont consacré leur existence à procurer les lumières de la foi aux habitants de cette vaste portion des domaines de Sa Majesté; à Saint-Boniface, d'où sont partis tous ceux qui, obéissant à la puissante voix de l'abnégation, comme le vénérable prélat qui a l'honneur d'être à vos côtés, ont été ensevelir leur existence dans les solitudes et les forêts du Nord-Ouest, pour y prêcher la religion catholique (1). "

Quatre jours après, le mardi 27 octobre, il se met en route pour visiter une seconde fois cette année-là sa chère mission de Qu'Appelle. Il arrive à la station de Qu'Appelle à 1 heure de la nuit; les hôtels sont tellement encombrés, qu'il a de la peine à y trouver un logement. Malgré la neige tombée en abondance les jours précédents, il arrive à la mission de Qu'Appelle, située à 24 milles de la station, le vendredi à midi. **Visite à Qu'Appelle.**

" Il est bien aise de voir l'église terminée à l'intérieur et les dépendances de la mission " considérablement augmentées; il félicite le P. Lebret des constructions faites et l'encourage à mettre le couronnement à son œuvre en bâtissant une meilleure maison pour les missionnaires.

L'Ecole Industrielle, bâtie auprès de la mission, comprenait alors 34 enfants sauvages, dont 28 garçons et 8 filles, confiés aux soins des Sœurs Grises, sous la direction du P. Hugonnard. Mgr visite avec amour ces chers enfants, leur parle en sauvage, et prodigue ses encouragements à leurs dignes maîtresses.

Il se remet en route le jeudi dans l'après-midi, voyage la nuit suivante et arrive à Saint-Boniface le vendredi, très fatigué (2).

On venait de construire un nouveau sanctuaire et une sacristie dans l'église de Sainte-Marie. Mgr Taché, malgré son état de fatigue, voulut sanctifier le nouveau sanctuaire par une **Messe pontificale à Ste-Marie, 1er novembre.**

(1) Le *Manitoba*, n° du 22 octobre 1885.

(2) Le *Manitoba*, n° du 5 novembre 1885.

messe pontificale, le jour de la Toussaint. Le P. Drummond fit, dans cette circonstance, un discours qui produisit une vive impression, et, à la fin de la cérémonie, l'Archevêque donna la bénédiction pontificale.

Visite à Brandon, etc.

Le 11 novembre, Mgr est à Brandon, y administre le sacrement de confirmation à 14 personnes et visite l'école des Fidèles dus (1)."

Explosion du fanatisme de race.

La prudence la plus vulgaire conseillait de traiter avec clémence des hommes qui avaient été poussés à la révolte par des traitements immérités et de leur enlever le prétexte de nouveaux soulèvements en donnant satisfaction à leurs plaintes. "Le Canada serait dans l'erreur, écrivait Mgr Taché, s'il croyait que les sauvages du Nord-Ouest sont terrifiés et qu'ils ont une très haute idée de nos armements ; c'est tout le contraire qui a lieu. Ce résultat doit étonner ; mais, quelque étonnant qu'il soit, il a ses dangers, et il est à propos qu'on le connaisse bien, pour éviter des surprises (2)." Et en effet, les hommes les plus sensés du gouvernement étaient d'avis qu'on entrât dans une voie de clémence.

Mais il y a toujours eu au Canada depuis cent ans un parti de fanatiques qui, toutes les fois qu'ils ont trouvé l'occasion d'accabler les catholiques de langue française, l'ont saisie avidement. Nous les avons vus, après l'entrée du Manitoba dans la Confédération, s'opposer obstinément à la proclamation de l'amnistie promise. Après l'insurrection de 1885, ils réclament avec bruit le châtiment exemplaire des vaincus, principalement des chefs.

Procès et exécution de Riel 1885.

En effet, en dépit des conseils de la prudence, malgré les instances de Mgr Taché et de Mgr Grandin, Riel fut mis en accusation. Son procès commença le 20 juillet, à Régina, devant les juges Richardson et Lejeune. Cinq experts sur six, appelés à se prononcer sur son état mental, le déclarèrent irresponsable.

---

(1) *Ibid.*, n° du 12 novembre 1885. — *Registre* des confirmations.

(2) *La situation*, 1885.

Néanmoins il fut condamné à mort et fut pendu à Régina le 16 novembre 1885.

Mgr de Saint-Boniface apprend le jour même par le télégraphe l'exécution du malheureux chef métis. " De suite, il prie M. A. Dugas, curé de la cathédrale, d'aller porter la triste nouvelle à la famille Riel, " " sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères et ses sœurs, et de leur donner toutes les consolations possibles dans ces tristes circonstances. " Le lendemain, le vénérable curé dit la messe à la chapelle de Saint-Vital et y communie " les dames Riel et la famille ", qui demandent au Dieu mort sur un gibet la force et la consolation dans leur épreuve (1).

Les restes de Riel furent rapportés de Régina à Saint-Boniface le mercredi 9 décembre sous la garde du Rév. M. Cloutier, et exposés à Saint-Vital, dans la demeure de Madame Riel, le 10 et le 11. Ils furent transportés de nouveau à Saint-Boniface le samedi 12. " Le convoi avait une longueur de plus d'un mille et présentait un aspect imposant; le cercueil fut porté par les compatriotes du défunt tout le long du chemin, sur un parcours de six milles. " Le service se fit à la cathédrale; l'église était remplie comme aux grandes solennités: une foule de personnes étaient venues des paroisses voisines, ainsi que de la ville de Winnipeg. " Mgr l'Archevêque assistait au trône; " la messe fut chantée par M. A. Dugas, assisté de MM. Cloutier et Messier, comme diacre et sous-diacre; M. Ritchot, le P. Lussier etc., étaient présents. " Après l'absoute, tout le monde se retira, le corps demeura dans la cathédrale et ne fut inhumé que dans l'après-midi (2)."

Funérailles de L. Riel.

Nul ne troubla la cérémonie des funérailles, malgré des placards extrêmement violents affichés dans Winnipeg.

Cependant les esprits s'étaient singulièrement échauffés dans tout le Canada au cours du procès de Riel. La province de Qué-

Dissensions et excitation des partis.

(1) Le *Manitoba*, n° du 18 novembre 1885.

(2) Le *Manitoba*, n° du 17 décembre 1885.

bec montrait de la sympathie pour les métis: la province d'Ontario témoignait de la haine: les antipathies de race se déchaînaient avec une véritable fureur: tous prenaient parti pour ou contre: c'était de toutes parts une incroyable agitation.

L'exécution du chef des métis eut sur les partis déchaînés l'effet de l'huile sur le feu. A Winnipeg, on pendit une seconde fois Riel en effigie; dans plusieurs lieux de la province de Québec, on pendit au contraire de la même façon les auteurs ou les complices de sa mort. Le fanatisme de race se surexcitait de plus en plus: on pouvait craindre de nouveaux troubles.

La brochure "La situation."

Mgr Taché crut qu'il devait élever la voix pour prêcher la modération et le bon sens à tous les partis, surtout aux ennemis des métis et de la race française: n'est-ce pas l'Eglise catholique qui est en ce monde la grande pacificatrice? L'Archevêque de Saint-Boniface, si dévoué aux métis et qui cependant a hautement condamné leur prise d'armes, n'a-t-il pas le droit de porter des paroles de paix à ceux qui montrent tant de passion pour ou contre eux?

Une autre raison le poussait à intervenir. Il se trouvait attaqué et par les ennemis du gouvernement qui lui reprochaient d'être complice de la mort de Riel et par certains amis du gouvernement qui l'accusaient, ainsi que ses missionnaires, d'avoir favorisé les révoltés et la révolte et par conséquent de manquer de loyauté à l'égard de l'Angleterre.

Mgr Taché se décida donc à parler sur la question qui continuait d'agiter le pays tout entier. Il le fit dans une brochure intitulée *La Situation,* publiée le 7 décembre 1885.

"Voici venir la fin de 1885, dit-il. Cette année a été grosse d'événements pour toute la Puissance du Canada et en particulier pour le Nord-Ouest Canadien. Les complications ont été si graves, les conséquences si multiples que malgré les nombreuses prières qui m'ont été faites avec instances, de faire part au public de mes idées, j'ai cru devoir garder le silence jusqu'à ce jour. A différentes reprises, des journaux ont prétendu me faire parler; mais leurs assertions n'ont jamais été autorisées, et par con-

séquent ne sont pas de moi. Ce silence, j'aurais peut-être continué à le garder, si mon nom n'avait pas été mêlé d'une manière aussi injuste que déloyale au débat qui a été provoqué par l'attitude prise récemment dans la Province de Québec. Malgré mon désir sincère de me tenir à l'écart des luttes et de l'agitation, je me vois forcé de dire ce que je pense, puisqu'on s'obstine à me prêter des idées que je n'ai jamais eues, des sentiments que je répudie (1). "

Après avoir protesté qu'il n'est point " homme de parti " et déclaré qu'il dira la vérité, quoiqu'il dût " froisser des susceptibilités et provoquer des colères, " il poursuit : " Depuis neuf mois, notre pays a éprouvé des chocs, des malheurs, des désastres qui ont eu un violent retentissement par tout le monde, puis, faut-il le dire ? ce pays que nous aimons tant a couru d'autres dangers qui, pour n'être pas même soupçonnés par le plus grand nombre, n'en ont pas été moins réels ni moins épouvantables. Comme peuple, nous avons subi une humiliation profonde. Comme hommes, un cri d'horreur s'est échappé de nos poitrines, à l'aspect de cruels massacres. Comme citoyens, nous avons eu à déplorer la guerre civile, la guerre qui a porté le deuil et la désolation dans de nombreuses familles. Un sang généreux a coulé et avec lui des larmes abondantes. Puis l'échafaud s'est dressé pour faire ses victimes. Les cachots enferment des citoyens d'une grande honorabilité, des hommes dont la vie avait été sans reproche jusqu'à ce jour. Tous ces fléaux, tous ces maux qui semblaient impossibles il y a un an, ont eu lieu et il n'y en a pas un parmi nous qui n'ait eu sa part de souffrance au milieu de tous ces désartres (2)."

" De plus, je suis convaincu que tout ce qui s'est produit, peut se renouveler et s'augmenter de tout ce que j'ai craint dans le temps. Sous l'empire de cette conviction, je viens conjurer tous les hommes sérieux qui ont à cœur le bonheur et la pros-

---

(1) *La situation*, p. 3.

(2) *La situation*, pp. 4 et 5.

périté de notre cher Canada, de réfléchir sur les causes qui ont amené nos malheurs (1)."

Il passe en revue les principales: l'incapacité ou le mauvais vouloir des employés, la misère et les spéculations des colons, la révolution faite par le transfert et ses conséquences dans la condition des métis et des sauvages, les emportements et les hallucinations de Riel.

La guerre civile a été l'effet de ces causes diverses.

Quelle est la situation actuelle?

" Louis Riel a été exécuté à Régina le 16 novembre dernier. L'opinion publique s'est partagée sur ce dernier événement, et en se partageant elle s'est passionnée. En général la presse anglaise approuve cette triste exécution, tandis que la presse française la condamne, comme une cruauté inutile. " Des deux côtés, il y a des exceptions. La presse américaine est unanime ou à peu près à considérer cet acte de nos autorités comme une faute politique (2)."

Un certain parti prétend aujourd'hui que l'exécution de Riel a été approuvée et même demandée par les évêques et les missionnaires de l'Ouest. Rien n'est plus faux. " Les deux seuls missionnaires qui ont été appelés en témoignage dans cette cause ", les Pères André et Fourmond " ont rendu témoignage dans le sens de la défense." On torture l'âme si généreusement aimante de Mgr Grandin en lui prêtant un rôle indigne de sa position et de son cœur.

" Pour moi, je regardais Riel comme irresponsable... J'avais trop de raisons d'étudier dans ses moindres détails les dispositions et les actes de mon infortuné protégé pour pouvoir ne pas me rendre compte de ce qu'il était et de ce qui a pu le conduire à la voie déplorable qu'il a suivie. Il y a bien des années que je suis convaincu au-delà de la possibilité d'un doute, qu'à côté des brillantes qualités de l'esprit et du cœur, l'infortuné chef des métis étaient en proie à une *mégalomanie* et *théomanie* qui

(1) *Ibid.*

(2) *La situation*, p. 27.

seules peuvent expliquer tout ce qu'il a fait jusqu'au dernier moment (1). "

" Le gouvernement a laissé faire l'exécution, il en a donc la responsabilité (2). "

L'exécution a augmenté l'agitation parmi les deux fractions de la population, au sein de la race française et catholique, surtout dans la province de Québec, au sein de la race anglaise et protestante, surtout dans la province d'Ontario (3). Cette agitation est très dangeureuse.

" Les querelles de races et surtout de religion sont des instruments bien dangereux à manier, surtout dans un pays où des hommes d'origines et de croyances différentes sont en relations journalières.

A " nos compatriotes d'origine anglaise " je dirai " qu'ils agissent et écrivent souvent comme si nous n'étions pas capables de ressentir les affronts qu'on veut nous infliger (4). " Ils nous reprochent " notre origine française. " Or " cette origine est assez noble pour que ceux qui ne la partagent pas dussent la respecter. Nous pouvons nous consoler à la pensée que ceux qui nous vilipendent tant ne nous connaissent point... Forçons ceux mêmes qui ne parlent pas notre langue, (malheureusement pour eux et pour nous, ils sont trop nombreux), à étudier l'histoire du Canada, non seulement l'époque héroïque du Régime Français, mais bien aussi l'époque postérieure à la conquête. Notre histoire est toute enrichie de faits honorables pour nous ; aucun anglais de bon sens ne peut étudier cette histoire sans voir se dissiper au moins une partie des préjugés que lui et les siens caressent avec complaisance. "

Aux Canadiens-français nous recommandons la modération et la patience. " Soyons fidèles à notre histoire. On s'irrite de ce que non content d'avoir pendu Riel en réalité, on a voulu avant

(1) *La situation*, p. 28.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, pp. 29 et 30.

(4) *Ibid.*, p. 31.

et après le pendre en effigie. Je ne chercherai pas à pallier cet acte indigne. J'ai eu bien honte, quand à Winnipeg on a fait passer le Lieutenant-Gouverneur et le général Middleton sur un échafaud de fantaisie dressé à la place d'un arc de triomphe. Le regret éprouvé dans cette circonstance n'a pas diminué celui que j'ai ressenti, quand j'ai appris qu'en maints endroits de la Province de Québec, on avait dressé des échafauds et des bûchers pour y simuler l'exécution d'hommes publics dont on n'est pas obligé d'approuver les actes, mais auxquels on doit le respect que commandent les hautes positions qu'ils occupent (1)." "Encore une fois, recourez aux moyens constitutionnels tant que vous voudrez; mais n'imprimez pas à notre état social des commotions qui peuvent rendre la vie désagréable pour vous ou pour les autres (2)."

Enfin le vénérable Archevêque termine son écrit en conseillant comme une mesure de prudence ce qu'il avait réclamé autrefois comme un droit. "Avant de prendre congé de vous, dit-il, encore un mot qui, bien sûr, ira à vos sympathies comme aux miennes. Sans doute qu'il ne nous est pas possible de rendre la vie aux morts, mais il nous est peut-être possible de rendre la liberté aux prisonniers. Demandons grâce pour tous les prisonniers politiques, demandons grâce pour tous les Métis que l'insurrection a conduits au pénitencier, à la prison ou à l'exil. Demandons grâce pour les pauvres sauvages qui ont pris part à ce mouvement insurrectionnel, sans tremper leurs mains dans le sang des victimes du meurtre ou de l'assassinat. Je crois pouvoir assurer que cet acte de clémence, au lieu de provoquer des divergences d'opinions, rencontrera l'assentiment des hommes raisonnables de toutes les nationalités et de toutes les croyances."

Appréciations de la brochure.

La brochure de l'Archevêque de Saint-Boniface se répandit dans tout le Canada avec la rapidité de l'éclair et eût un immense retentissement. Les évêques, les prêtres, les publicistes,

(1) *Ibid.*, pp. 33-34.

(2) *Ibid.*, p. 34.

les députés, les sénateurs, les ministres eux-mêmes lui adressèrent des lettres de remerciement et de félicitation. Tous les journaux signalèrent, citèrent, commentèrent l'écrit, la plupart avec de grands éloges. C'est à peine si, au milieu de ce concert de louanges, on peut saisir, à l'extrême droite ou à l'extrême gauche, quelque chose qui ressemble à des réserves et à un blâme. Citons quelques journaux entre une multitude d'autres.

La Presse de Montréal : " La dignité de ce travail, les renseignements qu'il renferme, les avis précieux dont il est rempli, le recommandent à tous ceux qui s'intéressent au pays ; les gouvernants sont mis officiellement en demeure d'en faire leur profit. "

La Vérité de Québec : " En lisant ces pages émues, on comprend l'immense responsabilité de tous nos gouvernements qui depuis l'établissement de la confédération, ont fait si peu leur devoir envers ces enfants de la prairie et de la forêt... Ah ! Si nous n'avons pas eu de plus grands malheurs à déplorer, c'est grâce au dévouement, à la douceur, à la longanimité de Mgr Taché et de ses missionnaires. "

Le Courrier du Canada: " Au milieu de la confusion des dernières semaines, de l'effervescence universelle, l'illustre prélat n'a pu résister au désir d'ouvrir son âme à ses compatriotes... C'est l'apôtre et le citoyen qui parlent... "

Le Journal des Trois-Rivières: " C'est un travail magnifique qui ne respire que l'amour de la vérité et de la justice, qui expose avec une douce et paternelle franchise les droits et les torts de chacun, distribue avec justice les responsabilités pour le passé et indique avec une charité toute apostolique les fautes qu'il faut réparer et les mesures à prendre pour prévenir la répétition d'aussi douloureux événements. "

Le Courrier de Saint-Hyacinthe: " Ce *mémoire* est *tout un programme,* et il faudra que ceux qui administreront la chose publique à l'avenir en adoptent les grandes lignes, s'ils ne veulent point échouer dans leur politique auprès des sauvages et plonger le pays dans des malheurs plus grands peut-être que ceux que nous avons soufferts. "

Le Franco-Canadien, de Saint-Jean : " Sa Grandeur *expose la situation* comme un apôtre et comme un patriote, sans passion, sans animosité, et sans amertune, quoique son cœur soit déchiré, mais aussi sans faiblesse et avec une franchise et une netteté remarquables. "

Le Mail de Toronto : " L'opinion de Sa Grandeur l'Archevêque Taché sur toute la question relative au Nord-Ouest est d'un grand poids pour tout homme impartial. Depuis longtemps c'est la figure la plus éminente de cette région,... un homme remarquable par sa haute intelligence et son caractère..., qui parle des métis et des sauvages avec l'autorité " d'un homme qui, pendant quarante ans, a été considéré par eux comme un père. "

Le Manitoban de Winnipeg : " Le manifeste de l'Archevêque Taché ne dément pas l'idée que ceux qui le connaissent depuis longtemps ont formée de son patriotisme. Fils dévoué de la Province de Québec, il a naturellement ses préjugés ; ami dévoué des métis, il a leurs sympathies. Cependant, son amour de la vérité et son ardent patriotisme ont tout dominé. "

Le Gossip, de Montréal : " Les deux partis essaient de faire du capital politique de cette lettre de Sa Grandeur ; mais ni les torys ni les libéraux n'y trouveront rien qui puisse leur être d'un grand avantage. C'est la justice et l'humanité seules qui ont dicté cet écrit, sans aucune considération " pour la politique ou les politiciens. "

Les Annales de l'Union catholique de l'Ile Maurice : " Au milieu du tumulte des partis, dominant avec une majesté sereine les cris de haine et les menaces de vengeance, la voix d'un Evêque s'est élevée. Et, bien que ce ne soit pas à nous qu'elle s'adresse, bien que la distance puisse en affaiblir l'écho, nous ne pouvons l'entendre sans émotion, tant la foi et le patriotisme s'y révèlent par des accents dont la simplicité touche au sublime. "

Le 22 décembre, l'auteur écrit à son confident des Trois-Rivières : " Merci de votre si bonne lettre du 12 courant, au sujet de ce que l'on appelle mon " Manifeste. " J'ai cru devoir faire et

publier ce travail, prévoyant bien qu'il ne serait pas du goût de tout le monde; mais je vous avoue que je ne m'attendais pas à un accueil aussi favorable que celui que je reçois. Il y a bien quelque voix extrêmes des deux côtés qui se plaignent que je n'ai pas été assez loin; mais, somme toute, on paraît content, et par suite, je le suis moi-même (1)."

La fin de Dieu dans tous ses ouvrages est le salut des âmes. "Il remue le ciel et la terre, dit Bossuet, pour enfanter ses élus, et comme rien ne lui est cher que ces enfants de sa dilection éternelle, que ces membres inséparables de son Fils bien-aimé, rien ne lui coûte pourvu qu'il les sauve (2)." Fruits de salut parmi les vaincus.

Les troubles de 1885 eurent pour résultat la conversion et la sanctification de ceux qui y prirent la part la plus active.

Riel, au témoignage du P. André, qui le visita tous les jours pendant les trois mois de sa détention et l'assista dans le supplice, confessa ses fautes, abjura ses erreurs, pria pour ses ennemis et fit une mort digne de sa foi et de sa race (3).

"Hier, écrit l'Archevêque à Mgr Laflèche le 19 février 1886, j'ai été au Pénitencier baptiser Poundmaker et 28 sauvages, ses compagnons de captivité (4)."

Le premier qui fut baptisé fut Poundmaker ou Petokaonapewigin (celui qui est assis à la porte du parc); Mgr Taché voulut bien être son parrain, et Mlle Adèle Taché, sa marraine.

Un autre chef, Kapeyakewaskouan (celui qui n'a qu'une flèche) reçut ensuite le baptême, et eut pour parrain et pour marraine M. et Mme Girard. Les autres néophytes se nommaient Kakatorsin (l'Etoile), Oskâtâsk (la Carotte), Atimwagow (la Queue de chien), Nanijo (Deux par deux) etc (5).

---

(1) *Saint-Boniface, 22 décembre* 1885. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(2) Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre.

(3) On peut voir les lettres du P. André à Mgr Taché pendant la détention de Riel. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(4) Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(5) Le *Manitoba*, n° du 4 mars 1886.

Après la cérémonie du baptême, Monseigneur donna la confirmation à " 5 prisonniers, dont 2 sont des protestants convertis là : l'un est le fils d'un ministre et l'autre, Monkman de Batoche (1)." Gros Ours ne fut pas baptisé ce jour-là, quoiqu'il eût mis beaucoup de zèle à s'instruire et qu'il fût décidé à embrasser la religion chrétienne ; mais il demanda à différer un peu son baptême, pour que sa femme et ses enfants fussent baptisés avec lui. Il fut en effet baptisé un peu plus tard.

Sorti de prison et " rendu parmi les siens ", Poundmaker " édifia tout le monde par ses sentiments religieux (2)." " Grâce à lui, écrivait le P. Cochin à Mgr Taché, presque tous les enfants sont baptisés. "

La captivité de ces fiers enfants du désert permit à l'Eglise catholique de les aborder ; en la voyant, ils la reconnurent pour une vraie mère, la mère des enfants de Dieu. Tous embrassèrent sa foi ; plusieurs donnèrent, dès leur conversion, le spectacle de vertus héroïques, qui firent l'admiration des missionnaires eux-mêmes. " Un vieux chef sauvage, One Arow (Une flèche) écrit Mgr Taché le 11 avril, baptisé au Pénitencier, en est sorti samedi malade. Je l'ai reçu ici dans la maison. Je l'ai confirmé, il a fait sa première communion, et vraiment, c'est un grand sujet d'édification de voir ce vieux sauvage envisager la mort avec un calme et une satisfaction bien remarquable. Il ne regrette qu'une chose, ne pas voir les siens *un instant,* pour leur dire de prier et leur faire part du bonheur qu'il y a d'être chrétien (3)."

" Merci à toi, Grand Chef de la Prière, disait-il à Mgr Taché, merci de m'avoir baptisé. Je ne crains pas de voir ma vie finir sur cette terre, car j'ai la confiance que Dieu me la prolongera dans sa demeure. J'aime à rester ici, parceque je suis avec les prêtres, et ils me donneront les secours de la religion jusqu'au dernier moment, et mon corps, au lieu d'être jeté dans la prai-

---

(1) Lettre du 19 février 1876.

(2) Lettre de Mgr Taché à Mgr Laflèche.

(3) Lettre de Mgr Taché à Mgr Laflèche.

rie comme celui des infidèles, sera déposé dans la terre bénite avec celui des croyants (1)."

Le bruit de la piété de ce néophyte sauvage se répandit dans le pays. Le lieutenant-gouverneur des territoires, M. Dewdeney, étant venu à Winnipeg, voulut le voir. L'Archevêque l'accompagna auprès du vieux chef indien et lui servit d'interprète (2).

Mgr Taché avait été bien attristé par la révolte des métis et des sauvages et par les maux que cette révolte leur avait attirés; il éprouva de douces consolations en voyant les fruits de salut que le malheur opéra parmi eux. Le jour du baptême des 29 prisonniers, il fut toute la journée rayonnant de joie. "Ce jour, disait-il, est illustre entre tous dans les annales de la conversion des sauvages, car je ne pense pas que depuis que l'Evangile leur est annoncé, un si grand nombre aient jamais reçu en un seul jour le baptême."

Pendant ce temps, le P. Lacombe travaillait avec ardeur à l'élargissement des prisonniers. "Tâchez d'obtenir leur grâce, lui écrivait l'Archevêque le 16 février, et si pour arriver là, il faut faire des voyages, eh bien, faites-les au risque de vous fatiguer beaucoup (3)."

Quelques jours seulement après le baptême, le 4 mars, le généreux négociateur apporta d'Ottawa la grâce à Poundmaker et à 5 autres sauvages, ainsi qu'à 5 métis: ils sortirent de prison le jour même. Gros Ours et trois autres sortirent de prison le 5 février 1887. Tous furent graciés les uns après les autres. Le gouvernement entra dans la voie de clémence que l'Archevêque de Saint-Boniface lui avait si éloquemment conseillée.

---

(1) Lettre de Mgr Taché à Mgr Laflèche.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre au P. Lacombe, *Saint-Boniface*, 26 *février* 1886.

CHAPITRE L

QUELQUES AUTRES ÉVÉNEMENTS DE 1885

L'éducation de la jeunesse, nous l'avons vu souvent, était le premier objet des préoccupations du prélat. Le collège de Saint-Boniface était la principale école catholique du Manitoba et de tout l'Ouest canadien. L'Archevêque avait toujours réussi à lui donner des directeurs d'un grand mérite, réguliers ou séculiers, dans ces dernières années, M. Forget Despatis de 1878 à 1881, M. Cherrier de 1881 à 1884, M. Azarie Dugas, à partir du 17 juin 1884. Mais il avait de la peine à trouver des professeurs; il avait fait plusieurs voyages dans le Bas-Canada pour en chercher; il n'en recrutait pas assez; ceux qu'il avait, se dégoûtaient parfois des ingrats labeurs de l'enseignement ou devaient être employés ailleurs. Ces difficultés perpétuellement renaissantes, lui firent concevoir le désir de remettre son cher collège à une congrégation enseignante qui fût en état d'y entretenir un personnel suffisamment nombreux et suffisamment préparé. La solution définitive de cette grave question est l'une des principales négociations qui l'occupent pendant son séjour dans les provinces de l'Est au cours de l'été de 1885. Il écrit de Québec au Rme P. Fabre le 26 juin: "Je dois vous faire part d'une détermination à laquelle j'ai dû me décider. Je confie mon collège de Saint-Boniface à la direction des Pères Jésuites. J'avais pendant bien des années nourri l'espoir d'en faire un établissement oblat. Il y a déjà vingt-cinq ans, je le confiais à un de nos Pères, espérant que le nombre des nôtres me permettrait de donner le développement nécessaire à cette importante institution. Pendant dix-sept ans, j'ai espéré en vain. J'ai prié, sollicité: je n'ai pas pu obtenir d'oblats, et en 1877 j'ai été obligé de retirer le seul oblat qui y était, le P. Lavoie, pour l'employer dans notre maison de Sainte-

Transfert du collège aux Jésuites.

Marie, où je n'avais personne à mettre. Depuis huit ans, des prêtres séculiers dirigent le collège de Saint-Boniface, mais je n'ai pas un clergé assez nombreux pour pourvoir à tous ses besoins. C'est pourquoi j'ai dû penser à appeler d'autres auxiliaires, et les Jésuites ont accepté mes propositions (1)."

Il avait successivement fait des démarches auprès de cinq congrégations religieuses (2). Les Jésuites, pour lesquels il avait ses préférences, avaient, à plusieurs reprises, décliné ses avances, parce qu'ils manquaient, disaient-ils, de sujets. Mais en 1884, à de nouvelles instances du prélat, ils avaient répondu qu'ils accepteraient la direction du collège de Saint-Boniface, à une condition cependant, que la Congrégation des Oblats, à laquelle appartenait Mgr de Saint-Boniface, ne voudrait pas s'en charger. Les Pères oblats avaient refusé cette œuvre nouvelle, disant qu'ils avaient assez de leur collège d'Ottawa. A la suite de ce refus, le Supérieur de la Mission du Canada, accompagné d'un autre Père de la même compagnie, s'était rendu à Saint-Boniface pour bien se rendre compte de l'état des choses, et, après de longues conférences avec l'Archevêque, lui avait promis que la Compagnie se chargerait du collège l'année suivante (3).

Dernières négociations de l'Archevêque.

Le prélat régla avec les supérieurs de la Compagnie les derniers détails pour l'exécution du projet arrêté l'année précédente. Puis il repartit pour Saint-Boniface, où il arriva le 12 juillet.

Dès le 18 juin 1885, à la distribution solennelle des prix, le directeur du collège, M. Azarie Dugas avait annoncé qu'au mois d'août prochain, les Pères de la Compagnie de Jésus prendraient possession de l'établissement. Le 26 juillet, le P. Lussier et les Frères coadjuteurs Godet, Fortin et Lefèvre arrivèrent à Saint-Boniface et furent reçus à la station par M. Azarie Dugas. Le 28, arrivent les Pères French et Blouin. Mgr Taché se rend

---

(1) Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Lettre de Mgr Taché au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 30 *nov.* 1885. — Archives de la maison générale des Oblats.

(3) Annales de la Compagnie de Jésus.

le même jour au collège, remercie cordialement l'ancien directeur et les anciens professeurs de leur dévouement et remet les clefs de l'établissement au P. Lussier. Quelques jours après, le 9 août, le P. Lory arrive avec la charge de recteur du collège, qu'il devait exercer plusieurs années avec beaucoup de distinction (1). Le 13 août, Monseigneur remet officiellement le collège à la Compagnie de Jésus. Il exprime dans les termes les plus vifs le bonheur qu'il a de voir son cher collège passer aux mains de l'admirable Compagnie de Jésus et les espérances qu'il en conçoit et dit qu'il peut entonner le cantique du vieillard Siméon recevant Jésus-Christ: *Nunc dimittis* (2).

" Les Rév. Pères Jésuites, écrivait-il le lendemain à son ancien coadjuteur, ont pris possession du collège; ils sont huit et ont de plus quatre frères convers: c'est une acquisition de douze. Je présume ou plutôt je suis certain que vous trouverez que j'ai fait une acquisition précieuse. Ici tout le monde en est convaincu (3).

Le jour où Monseigneur Taché remit le collège à la Compagnie, le P. Lory fut nommé directeur du collège, le P. Drummond préfet des études, et le P. Lussier, économe. Tous les trois se trouvaient, par le fait même, membres de la corporation; les autres membres étaient l'Archevêque, le P. MacCarthy et M. G. Dugas (4). Mgr Taché, durant toute sa vie, demeura président de la corporation; il tenait à donner cette marque d'intérêt à cette institution si chère à son cœur (5).

---

(1) Le P. Lory, premier recteur du collège de Saint-Boniface, était né à Auxerres, en 1830; entré dans la Compagnie de Jésus à 21 ans, il fut envoyé aux Etats-Unis, puis au Canada, où se passa une grande partie de sa vie. Il est mort à Pau en 1891, avec les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

(2) *Journal* du collège de Saint-Boniface.

(3) *Saint-Boniface*, 14 *août* 1885.—Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(4) *Registre* des délibérations de la corporation.

(5) *Ibid.* En 1898, le supérieur de la Mission du Canada prit le titre de président de la corporation et le recteur celui de vice-président. Les membres de la corporation furent *ex officio* le supérieur de la mission, le recteur, le procureur, le ministre, le préfet des études.

En 1885, l'archevêque, les Pères Lory et Drummond, les abbés Cher-

Plusieurs le blâmèrent de n'avoir pas fait de plus grandes instances auprès de sa Congrégation pour la décider à se charger du collège de Saint-Boniface et de n'avoir pas eu plus de patience pour attendre qu'elle pût fournir le personnel nécessaire. Mais, nous l'avons remarqué, la Congrégation des Oblats avait refusé positivement et à plusieurs reprises de se charger du collège de Saint-Boniface. Au reste, ceux qui l'ont critiqué auraient probablement, à sa place, agi comme il l'a fait. Il était bien difficile, sinon impossible, en outre, de songer à continuer avec des prêtres séculiers. " Les prêtres séculiers, prêtés la plupart par les évêques de la province de Québec, les ecclésiastiques séculiers se succédaient au collège les uns aux autres après quelques années au plus d'exercice : ces changements fréquents étaient funestes à un établissement de ce genre." Il était pressant de trouver des maîtres plus stables.

" Vous avez un excellent collège, lui disait un prélat ; je vous félicite et serais tenté de vous porter envie; mais où est votre séminaire? Vos jeunes gens recevront une éducation soignée et même très religieuse, mais nullement ecclésiastique. "

Oui, mais ce reproche, s'il est fondé, retombe sur beaucoup de collèges ou de séminaires au Canada. Les fondateurs courent toujours au plus pressé: Mgr Taché a élevé une grande citadelle à sa religion et à sa race dans l'Ouest ; d'autres viendront après lui et compléteront son œuvre par d'autres institutions. Il fallait avant tout fournir à la jeunesse libérale de la province une maison où elle pût recevoir l'instruction secondaire. Aujourd'hui encore, " le collège de Saint-Boniface de-

---

rier et Cloutier, les honorables MM. Dubuc et LaRivière étaient représentants du collège au *Conseil universitaire*. Les Pères Lussier et Drummond et M. Cherrier étaient représentants du collège au *Bureau des Etudes*.

Les recettes du 1er août 1885 au 1er août 1886 furent de $11,272.00.
" du 1er août 1889 au 1er août 1890 furent de $18,497.00.
" du 1er août 1894 au 1er août 1895 furent de $12,206.00.

2e Vol. p. [illegible]



Vieux collège ou académie Provencher, Saint-Boniface.



Nouveau collège de Saint-Boniface. (Rds Pères Jésuites).

meure, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, si l'on excepte le séminaire de Saint-Albert, encore si modeste, la seule institution où les catholiques puissent faire un cours classique, tout en apprenant les deux langues française et anglaise (1)."

Jusqu'en 1884, le collège de Saint-Boniface avait distribué l'instruction à tous les degrés; il avait appris à lire aux petits enfants comme il avait enseigné la philosophie aux plus avancés. En 1884, ainsi que nous l'avons dit, l'école primaire en fut séparée et fut établie au bloc Jean avec Madame Jean pour principale maîtresse. En 1886, Mgr Taché la fit transférer dans l'ancien collège, et lui donna le nom de son saint prédécesseur, l'appelant l'*Académie Provencher.* Il chargea ses chères Sœurs Grises, les dévouées auxiliaires de son clergé, d'enseigner les premiers éléments aux privilégiés de son cœur, les petits enfants de sa cité épiscopale. Les Sœurs Saint-Placide, Couture et Derome en furent les premières institutrices. Les Sœurs Grises sont demeurées chargées de l'Académie Provencher pendant 13 ans, jusqu'en 1899, où elles furent remplacées par les Frères de la Société de Marie de Paris, qui y enseignent aujourd'hui les premiers éléments avec tant de dévouement et de succès. Académie Provencher.

Le pieux prélat contemplait avec une joie indicible tous les détails du bien accompli par les communautés religieuses de son diocèse. "Je suis bien content de mes communautés, écrivait-il à son confident de Saint-Albert. Il y a une noble émulation pour le bien *et nos écoles* de Sœurs donnent toutes une entière satisfaction. Le noviciat des Sœurs Grises compte 10 novices. Trois élèves du Pensionnat viennent de prendre avec distinction des diplômes de 2e classe pour l'enseignement du français et de l'anglais et leur seule élève de l'Ecole Normale a, elle aussi, gagné avec distinction son diplôme de 1ere classe (2)." Communautés et écoles.

Mgr Taché avait fait auparavant à la Compagnie de Jésus un autre don, moins important que celui du collège de Saint-Boniface, mais qui témoignait au moins autant de son amour Don du manoir Sabrevois à la Compagnie de Jésus.

(1) Le *Manitoba*, supplément au n° du 21 décembre 1898.

(2) Lettre à Mgr Grandin. *Saint-Boniface*, 14 août 1885.

pour l'incomparable société. Il avait racheté des cohéritiers de son oncle vénéré, Joseph de la Broquerie, le vieux manoir où il avait passé les belles années de son enfance et l'avait donné, en 1884, aux Pères Jésuites. "Les deux raisons, écrit-il, qui m'ont déterminé à la cession de la Broquerie, sont: 1° le désir d'y voir offrir le saint sacrifice de la messe, avec l'espoir qu'en l'offrant on prierait pour les membres de ma famille et pour moi... 2° C'est que cette maison, si elle est une relique pieuse pour la famille, l'est aussi pour les RR. PP. Jésuites. Le premier prêtre qui y est entré était le jésuite Marquette, qui venait faire ses adieux au vénérable Pierre Boucher, quatrisaïeul de ma mère, avant de partir pour la découverte du Missisipi, en compagnie du sieur Louis Jolliet, quatrisaïeul, lui, de mon père. Malgré la pauvreté de cette maison, j'ai pensé que puisqu'elle était agréable aux RR. PP., ils voudraient bien y prier pour tant d'âmes qui me sont chères et pour la mienne (1)."

"C'est là, depuis ce temps, que les jeunes scolastiques Jésuites viennent chaque été passer leurs quinze jours de vacances: quinze jours d'un religieux repos, trève aux études! quinze jours joyeux, certes! on le voit et on l'entend, surtout quand la petite flotte sort au soleil couchant, et que les scolastiques commencent les concerts du soir; ou bien encore dès le matin, lorsque théologiens et philosophes, montés à bord de la *Marquette*, de la *Broquerie*, de l'*Alma Maria* et de la *Sabrevois*, voguent sur les eaux vertes du grand fleuve, humant à pleins poumons l'air embaumé, demandant la santé, l'exercice et la joie aux vents et aux vagues, au grand courant, à l'eau calme des chenaux, aux baies où le poisson foissonne, au ciel pur, aux brises, aux frais ombrages des îles. Oh! Ces quinze jours de la Broquerie, comme ils ont refait des poitrines et des têtes fatiguées! Comme ils ont fait des cœurs reconnaissants envers celui qui *nobis hæc otia fecit!*

(1) Cité par l'historien de Boucherville, *Une vieille Seigneurie, Boucherville*, pp. 335-6.

Comme ils y ont gravé profondément le nom et la mémoire du donateur de la villa (1). ”

Le 15 septembre 1885, Mgr Taché rendit une visite à l'Immaculée Conception de Montréal, c'est-à-dire au scolasticat de la Compagnie de Jésus. Les scolastiques lui firent une chaleureuse ovation. Deux Frères débitèrent en son honneur une pièce de poésie, où ils célébraient les gloires du Château Sabrevois (1). Puis, tous ensemble, ils chantèrent une paraphrase de *l'Oremus pro Pontifice:*

O Dieu, prête l'oreille à nos vives prières,
Le dévouement, l'amour nous inspirent ces chants.
Car c'est pour le bonheur du plus aimé des Pères
Qu'elle monte vers toi la voix de ses enfants.
Tu nous vois tous à tes genoux,
Entends nos vœux, exauce-nous.
Conserve-le, Seigneur,
Conserve en lui ton Cœur.
Mon Dieu, revêts-le de ta gloire.
A lui toujours joie et bonheur ;
Dans les combats pleine victoire :
Tel est le cri de notre cœur.

Les peines et les joies se succèdent et souvent se rencontrent ensemble en cette vie. En même temps que l'Archevêque de Saint-Boniface a l'immense joie de recevoir la vaillante Compagnie de Jésus dans son diocèse, il a la douleur de perdre son vicaire général, son premier conseiller et son moniteur, le R. P. Tissot, mort à Saint-Boniface le mardi 4 août, à 2 heures du matin. “ Depuis un mois, écrit l'Archevêque au Supérieur général, ses infirmités semblaient s'aggraver. Il souffrait davantage et s'affaissait sensiblement. Il continuait pourtant à présider les exercices, excepté qu'il ne descendait plus pour les repas et ne mangeait presque plus. Il a dit la sainte messe tous les jours jusqu'à samedi dernier. Comme il ne pouvait le faire que difficilement, et avec danger d'accident, je lui ai conseillé samedi soir de s'en abstenir pour quelques jours. Dimanche, il a assisté à ma messe dans la chapelle intérieure. Puis il nous a

Mort du P. Tissot.

(1) *Ibid.*, pp. 336-7.
(2) Voir l'appendice A.

paru s'affaisser rapidement. Cet état continua le lundi, 3, toute la journée. Le lundi, à 7 heures p. m., le médecin me déclara qu'il n'y avait plus d'espoir, et qu'il pouvait mourir en quelques heures. Nous lui communiquâmes cette nouvelle, qui ne le persuada pas. Cependant, sur nos représentations, il consentit à être administré. A 8 heures, je lui donnai le saint viatique et l'extrême onction: il était assis et répondit d'une voix ferme à toute les prières. Il ne voulait pas qu'on le veillât, disant qu'il n'était pas assez malade pour donner ce trouble. Je le laissai à 10 heures et ½. Deux prêtres restèrent auprès de lui. Il les remercia avec affection, les invitant à aller se reposer, disant qu'il pouvait bien rester seul. Vers minuit, à sa demande, ses deux compagnons l'aidèrent à se mettre sur son lit. Il leur dit qu'il souffrait une chaleur excessive qui le brûlait surtout dans la poitrine. Un peu après 1 heure, il dit qu'il se sentait affaiblir. M. Cloutier lui offrit plusieurs choses. Il remercia en riant et s'excusant de la peine qu'il donnait. Sur de nouvelles offres de services, il dit: " Eh bien, puisque vous voulez absolument me rendre service, essuyez-moi le front. M. Cloutier lui passa le bras sous la tête pour le soutenir. Pendant qu'il l'essuyait, il lui entendit prononcer plusieurs prières, puis cette dernière invocation: *Cor S. Jesu, amoris victima, miserere mihi* (1). Puis il cessa de respirer, il était mort. Point d'agonie, point de trouble, rien de ce qui rend les maladies si pénibles. Il n'a été que deux jours sans dire la sainte messe; il n'a été veillé que pendant la nuit de sa mort. Nous mandâmes de suite les médecins, et, au moyen de préparations spéciales, nous avons pu le garder jusqu'à vendredi matin, plus de 3 jours, par une grande chaleur. La sacristie fut convertie en chapelle funèbre. Notre cher Père y fut exposé pendant 3 jours et bien des prières ferventes ont été faites pour son âme et bien des sympathies ont été manifestées. Vendredi, 7 août, pour les funérailles, " la cathédrale était remplie de fidèles. Trente prêtres, parmi les-

---

(1) Cœur sacré de Jésus, victime d'amour, ayez pitié de moi.

quels douze de nos Pères, assistaient à son service (1). " C'était " le plus nombreux concours de prêtres qui se fût encore vu dans le diocèse (2). "

Le P. Tissot était dans sa 61e année. Né à Côte d'Abroz en Savoie, élève des Jésuites à Annecy, novice à Notre-Dame de l'Osier, il était venu à la Rivière-Rouge en 1848, avait été envoyé à l'Ile-à-la-Crosse en 1850, au lac la Biche en 1855, à Saint-Albert en 1866, était revenu à Saint-Boniface en 1868 et, depuis ce temps, avait toujours partagé la demeure et la table de l'Evêque. " C'est le premier des nôtres, conclut Mgr Taché, que Dieu appelle à lui *dans les limites du diocèse de Saint-Boniface* (3). Depuis 40 ans, il y a des Oblats à Saint-Boniface et pas un n'est mort dans ce diocèse, en sorte que nous ne pouvons pas nous plaindre que Dieu nous éprouve souvent par cette épreuve suprême (4). "

Mgr Taché voulut que ce premier défunt de la Congrégation dans son diocèse fût enseveli dans le caveau des évêques. Il présida lui-même les funérailles, conduisit le corps à sa dernière demeure et répandit des larmes sur sa tombe.

Le 25 août 1885 ramenait le 40e anniversaire de l'arrivée de Mgr Taché à la Rivière-Rouge. Le 40e anniversaire du missionnaire.

" A distance, tout nous paraît extraordinaire, écrivait à cette occasion un publiciste de Saint-Boniface, et nous semblons indifférents aux merveilles qui nous entourent : les gerbes de lumière lancées par un feu d'artifice nous éblouissent, mais éprouvons-nous la même émotion à contempler le soleil ? Vivant à côté d'un prélat auquel l'Eglise et la patrie rendront, dans leurs

---

(1) Lettre de Mgr Taché au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 8 août 1885. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(2) Lettre de Mgr Taché à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 14 août 1885. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Dans le reste de l'ancien diocèse de Saint-Boniface, c'est-à-dire dans les *vicariats oblats* de Saint-Albert et d'Athabaska-Mackenzie, seize Pères ou Frères moururent de juin 1864 à juin 1885, à savoir : 4 dans leur habitation, 6 noyés, 3 gelés à mort, 3 massacrés.

(4) Lettre citée au Supérieur général des Oblats.

annales, des hommages qu'elles ne rendent qu'aux grands pontifes et aux grands citoyens, nous agissons trop souvent comme si nous ne nous en doutions point. Toutefois la célébration du 40e anniversaire de l'arrivée de Sa Grandeur aux missions de la Rivière-Rouge a été, nous osons nous en flatter, l'éloquente démonstration que si l'humanité est oublieuse de sa nature, elle a parfois des réveils qui l'honorent et lui font pardonner ses engourdissements. Il a suffi d'un mot du sympathique curé de la cathédrale de Saint-Boniface, et ce peuple s'est levé, et tout d'un élan, il est venu de partout rendre hommage à l'affabilité et à la distinction de l'homme, au grand citoyen, à sa vie, à sa piété filiale, à son dévouement de missionnaire, à ses labeurs d'ouvrier de Dieu, au serviteur des pauvres, au protecteur des petits, au conseiller de tous, à l'ami de l'éducation et du progrès ; il est venu exprimer sa gratitude au bienfaiteur public et privé ; mais il s'est réuni surtout pour honorer les vieux ans d'un père et donner sa foi au pasteur (1). "

Les habitants avaient décidé, d'un concert spontané et unanime, que la journée du 25 août serait une fête chômée, dans laquelle tous suspendraient tout travail, se presseraient dans la maison de Dieu pour lui rendre grâces, et autour de leur pasteur pour lui exprimer leur joie et leur reconnaissance. " Dès l'aurore, la petite ville de Saint-Boniface présentait un aspect inaccoutumé de mouvement et de bonheur. " A ses citoyens étaient venus se joindre des habitants de presque toutes les paroisses, envoyés en députation. Les couleurs pontificales flottaient au-dessus du palais archiépiscopal, au sommet des édifices publics et de la plupart des maisons privées. Les abords du palais et des maisons religieuses étaient garnis de drapeaux, de petits pavillons, d'inscriptions rappelant la sublimité du sacerdoce, l'héroïsme du missionnaire, ses travaux, l'affection du peuple pour leur évêque, la reconnaissance due à la Congrégation des Oblats. En travers de l'allée ombreuse qui conduit à l'archevêché, avait été suspendu, aux branches des arbres, un ca-

---

(1) Le *Manitoba*, n° du 27 août 1885.

not d'écorce portant le nom de *Mazenod;* avec deux avirons qui portaient la date du départ de Lachine, 24 juin, celle de l'arrivée à Saint-Boniface 25 août, le millésime 1845; à la proue du canot était un guidon avec le mot *Aubert,* et à la poupe, un autre guidon avec le mot *Taché.* " Encadrant le tout étaient les deux inscriptions suivantes: *Ite ad oves quæ perierunt domus Israel; Qu'ils sont beaux les pieds des missionnaires!* "

Une multitude d'inscriptions religieuses et filiales couvraient les portiques et tout l'intérieur de la maison de Dieu. Notons une inscription se détachant en relief: " Nations, louez toutes le Seigneur, " et quatre autres inscriptions en quatre langues sauvages entourant la première: en Cris, *Meya-watamowin, Nanaskomowin* c'est-à-dire, *joie, reconnaissance ;* en Sauteux, *Kossinan win kisagugonan Gayie kinanwind; Notre Père lui, nous autres aussi, il nous aime;* en Montagnais, *Dipi n'otpa enli, Celui-ci est notre Père;* en Sioux, *Miais wae watchitcho wakan wapedakan tchantema wattchi; En te voyant, j'ai cru voir le Grand Esprit, et depuis mon cœur est dans la joie.*

Au fond du sanctuaire, au-dessous du tableau du Sacré-Sœur de Jésus, on avait formé le chiffre XL avec 40 cierges incandescents pour représenter le cœur de l'Archevêque comme un foyer semblable à celui de son divin Maître, portant la lumière et la chaleur jusque sur les bords de la mer glaciale.

Vers 9 heures du matin, la population de Saint-Boniface se forma en procession à l'hôtel de ville et, précédée de la fanfare, du Cercle Provencher, alla chercher son pasteur et le clergé au palais archiépiscopal et les conduisit à la cathédrale. La messe fut chantée par le P. Dandurand. Monseigneur prêcha avec une onction pénétrante sur ces paroles du Cantique des Cantiques: " *Je me suis reposé sous l'ombre de celui que je désirais, et j'ai goûté de son fruit qui a été si doux à ma bouche.* Cet arbre, sous lequel je me suis reposé, c'est Jésus-Christ, c'est son Evangile, c'est la vocation sainte; ces fruits si doux à ma bouche, c'est la vérité et la grâce dont j'ai été établi dispensateur et qui en m'imposant quelques sacrifices, m'ont inondé de consola-

tions." Le prélat décrivit avec une abondance de sentiments extraordinaire les joies qu'il avait goûtées, en administrant le baptême, la pénitence et chacun des sacrements aux pauvres peuplades infidèles, rendant son exposé plus saisissant par de nombreux traits empruntés à sa vie de missionnaire.

Durant tout l'après-midi, ce fut un défilé continuel dans le palais archiépiscopal : chaque institution, chaque famille, chacun de ses enfants voulut lui dire, à sa façon, qu'il l'aimait et savait être aimé par lui : adresses de la ville de Saint-Boniface, du collège, du pensionnat, etc., etc. : l'amour redit toujours le même mot, et ce mot est toujours nouveau. L'Archevêque écoutait, versait souvent des larmes, jouissait de se sentir aimé et exprimait à son tour les sentiments qui débordaient de son cœur en portant une vive émotion dans ceux qu'il aimait autant qu'il en était aimé.

Pendant toute la soirée, Saint-Boniface fut tout resplendissant de lumières ; plusieurs feux d'artifices furent tirés. "Les jardins de l'archevêché et du Pensionnat avaient été ouverts au public et à travers les flots de lumières, nous arrivaient des flots d'harmonie, dont la note joyeuse et sympathique enchantait (1)." Belle fête, s'écrie le narrateur, fête d'enfants autour de leur père, où tout a été "spontané, cordial et chaud," fête de famille, rehaussé de l'éclat incomparable du héros qui en était l'objet.

Les échos de cette fête se répandirent dans tout le Canada et traversèrent les mers, et des deux Frances, de la France d'Amérique et de la France d'Europe arrivèrent pendant plusieurs mois, à l'Archevêque de Saint-Boniface, d'ardentes félicitations et des vœux fervents.

Mgr Taché s'était trouvé plus mal dans les derniers mois de l'année 1885, sans être néanmoins complètement arrêté. Nous l'avons vu depuis 1873, fréquemment atteint par la maladie, retenu dans sa chambre et même cloué sur sa chaise ou sur son lit. Les infirmités vont augmenter et les maladies se multiplier dans

(1) Le *Manitoba*.

les dix dernières années. Il a la pierre, il l'a depuis plusieurs années déjà. Des hommes compétents le lui ont dit, mais son frère, Charles Taché, médecin éminent, l'assure du contraire; comme il ne doute ni de la bonne foi ni de la science de ce frère distingué autant que chéri, il sera persuadé jusqu'aux derniers jours, malgré toutes les preuves contraires, qu'il n'a pas la pierre et attribuera à d'autres causes les souffrances dont elle l'afflige continuellement.

La croix a marqué de son sceau divin toute la carrière de ce grand fondateur; il faut que son empreinte devienne de plus en plus forte, à mesure qu'il rencontre plus de difficultés dans sa tâche laborieuse et qu'il approche davantage de sa bienheureuse consommation. Raison providentielle de ces souffrances.

En 1885, l'hôpital de Saint-Boniface ne comprenait encore que deux salles communes, où il n'était pas possible de recevoir convenablement l'illustre malade. D'autre part, il ne pouvait trouver à l'archevêché le repos dont il avait besoin avant tout. Avec les habitudes de sa longue carrière épiscopale, par suite de l'activité de son esprit et des sollicitudes de sa charité, doué d'une intelligence supérieure qui embrassait tous les détails comme l'ensemble de toutes les affaires spirituelles ou temporelles relevant de sa charge, il ne pouvait s'empêcher de tout entendre, de tout voir, de tout régler. Si un prêtre arrivait, il fallait qu'il le vît aussitôt, qu'il connût l'état de sa paroisse, le détail des constructions faites ou à faire, les moindres circonstances de son installation, jusqu'au nombre et à la qualité de ses chevaux ou de ses autres animaux. Séjours fréquents au pensionnat.

Aussi les prêtres du palais archiépiscopal s'étaient souvent dit entre eux: "Notre Archevêque est trop habitué à se préoccuper de tout pour qu'il puisse prendre du repos dans son palais." Pendant le séjour de Mgr Grandin à Saint-Boniface dans le mois d'octobre, ils le prièrent d'user de l'influence que lui donnaient son mérite et sa tendre amitié, pour le décider à se retirer quelques jours au Pensionnat, récemment construit par ses soins, afin qu'il y fût soigné par les Sœurs de la Charité comme

il le serait à l'hôpital. " Le prélat hésita ; mais l'extrême besoin qu'il avait de repos et de soins le décida à se rendre aux prières de son ami et au désir de ses prêtres. Les religieuses de cette maison, connaissant et appréciant les bienfaits de leur généreux protecteur, le reçurent avec un empressement tout filial et lui prodiguèrent, avec une vénération égale à leur tendresse, tous les soins qui étaient en leur pouvoir (1). "

Lorsque l'Archevêque se sentit mieux, il retourna à son palais. Mais de nouvelles indispositions le ramenèrent au Pensionnat. De 1885 à sa mort, il revint souvent dans cet hôpital particulier, pour recevoir les soins des servantes des malades et se reposer dans un lieu plus retiré, tout en continuant d'administrer son vaste diocèse et même de rédiger des ouvrages importants. " Tout le personnel de cette maison admirait la piété communicative du grand prélat, sa compatissante charité et sa profonde humilité. Monseigneur parlait peu ; il ne se plaignait jamais des douleurs, souvent même, disons-le, des tortures qu'il éprouvait : seule, l'altération de ses traits trahissait la violence de ses souffrances (2). "

(1) *Notes* remises par les Sœurs Grises à l'auteur.

(2) *Ibid.*

CHAPITRE LI

ANNÉE 1886

L'Archevêque de Saint-Boniface écrivait à son ami des Trois-Rivières le 6 février 1886 : " Entre nous, ne soyez pas trop surpris si vous apprenez que je suis à Montréal au commencement de mars. Je ne suis point encore décidé. J'ai bien des raisons de faire le voyage dans l'intérêt de mon diocèse et peut-être que ma présence dans votre province ou la capitale pourra être de quelque utilité à d'autres (1). " Nouveau voyage dans les provinces de l'est.

En effet, il partit de Saint-Boniface le 24 février, en compagnie de Mlle Adèle Taché, qui venait de passer plusieurs mois dans le palais archiépiscopal, où elle s'était fait vénérer de tous par sa piété et ses nobles vertus. C'était la première fois qu'il allait de Saint-Boniface dans les provinces de l'Est tout d'un trait par la Ligne du Canadien Pacifique, ouverte au mois d'octobre précédent le long du Lac Supérieur ; il fit le trajet en 62 heures à peu près, se rappelant qu'il avait fait le même trajet pour la première fois en 62 jours. Départ de St-Boniface.

Il séjourna à Ottawa à plusieurs reprises dans le cours du mois de mars. Tous les hommes politiques et même le Canada tout entier était alors occupé de la célèbre motion Landry : "Que cette chambre (des Communes) croit de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, eût été mise à exécution. " Conseils de Mgr Taché lors de la motion Landry.

Mgr Taché redoutait de voir l'amour même de ses chers métis servir de prétexte ou de moyen pour entraîner le pays dans des révolutions qui, au lieu de servir leurs intérêts, les compromettraient. Il prit alors une attitude des plus sages qu'il expliqua

---

(1 *Saint-Boniface*, 6 *fév*. 1886. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

au long dans une lettre à son ami Mgr Laflèche. Comme cette lettre n'était pas destinée au public et qu'elle était seulement écrite pour servir de justification nécessaire à ceux qui suivraient l'avis de l'Archevêque de Saint-Boniface et refuseraient d'adhérer à la motion Landry, nous nous contenterons d'en citer les dernières paroles: "Quarante années de dévouement à la cause des sauvages et des métis ; toute une existence usée dans leurs intérêts me donnent la certitude que je suis incapable de sacrifier ces mêmes intérêts ou de faire quoi que ce soit qui, dans mes convictions les plus intimes, n'est pas à leur avantage. Que ceux qui ne pensent pas comme nous fassent quelque chose de ce que nous avons fait, et alors, mais alors seulement, ils auront le droit de s'étonner de l'attitude que je viens de vous indiquer... (1)"

Le grand Archevêque termine sa lettre par ces paroles pleines d'une émotion religieuse: "Qui aurait dit, *il y a quarante ans*, quand, à pareille époque, nous faisions nos préparatifs de départ pour l'Ile-à-la-Crosse, qui aurait dit que nous verrions ce que nous avons vu depuis, que nous éprouverions ce qui nous a si cruellement éprouvés? Acceptons de la divine Providence tout ce qu'elle nous ménage; pardonnons aux hommes toutes les peines qu'ils nous infligent. Etroitement unis dans l'affliction comme dans la prospérité, prions l'un pour l'autre, afin de nous préparer aux joies qui ne connaissent pas de mélange (2)."

Heureux effets de ces conseils.

Cette lettre magistrale indiquait en traits lumineux la voie à suivre au milieu des partis politiques qui s'agitaient et cherchaient à profiter des circonstances pour leurs intérêts particuliers. Le grand prélat de l'Ouest recommandait aux catholiques du Parlement de mettre la cause métisse au-dessus des passions de partis, en appuyant ceux qui pouvaient et voulaient le mieux rendre justice aux métis, mais en insistant fortement pour obtenir d'eux l'ensemble des mesures réparatrices que demandait

(1) Lettre à Mgr Laflèche, 13 mars 1886. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(2) *Ibid.*

l'équité. On connait le résultat des conseils donnés par le grand voyant d'Israël.

Le gouvernement fédéral sut gré au parti catholique français de l'avoir sauvé du naufrage (1). Une série de mesures réparatrices se succédèrent en faveur des métis et des sauvages du Nord-Ouest. Mgr Taché écrivait à son ami des Trois-Rivières le 22 octobre 1886: " D'après ce que j'apprends, le gouvernement se serait bien montré vis-à-vis des métis depuis les troubles et les aide autant à peu près qu'on peut raisonnablement l'espérer (2)." Il ajoute dans l'intimité ce jugement qui recommande sa haute et constante impartialité: " Je regrette excessivement de dire que nos pauvres métis, — et vous savez que je les aime, — ont bien mal agi. Fascinés par un fou criminel, ils sont allés à des extrémités que je n'aurais jamais soupçonnées, et si nous *pouvions* dire *toute* la vérité, il y aurait bien des étonnements; mais l'esprit de parti est tel en Bas-Canada et les susceptibilités sont si vives ici (au Manitoba) qu'il est impossible de songer à faire connaître ce que d'ailleurs nous savons parfaitement (3). "

Les années suivantes, le gouvernement du Canada nomma un Lieutenant-Gouverneur catholique dans les Territoires, M. Royal, et adopta d'autres mesures qui témoignaient un sincère désir de rendre justice à la race française de l'Ouest. " Vous pouvez dire à Sir Hector, écrit en 1888 le prélat à son ami des Trois-Rivières, que nous savons apprécier ce que le gouvernement a fait à cet égard (4)."

---

(1) Dix mois plus tard, on voulut faire un crime à M. Montplaisir, à M. Royal, etc., d'avoir voté contre la motion Landry. Mgr Laflèche écrivit alors une lettre fortement motivée à M. Montplaisir et publia la lettre de Mgr Taché, pour justifier ces députés et établir qu'ils avaient suivi les conseils de l'homme le plus dévoué aux métis et aux sauvages, de celui qui connaissait le mieux les hommes et les choses. Ces deux lettres ont été imprimées dans le *Manitoba*, n° du 27 juin 1887.

(2) Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(3) *Ibid.*

(3) Lettre du 22 juillet 1888. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

Les ombres au tableau.

Cependant il y avait des ombres dans le tableau. Les métis devront attendre jusqu'à l'administration de Sir Wilfrid Laurier pour obtenir les *scrips* de terres ou d'argent qu'ils réclamaient. Mgr Taché avait énergiquement demandé que le personnel de l'administration du Nord-Ouest fût changé; il y eut toujours là, nous allons le voir, des protestants fanatiques qui tirent une guerre sourde, mais implacable aux missionnaires catholiques.

Revenons au séjour de Mgr Taché dans les provinces de l'Est en 1886.

Quelques autres circonstances de son séjour dans l'est.

Mgr Grandin y était depuis plusieurs mois, occupé de recueillir des aumônes et de faire des sollicitations auprès du gouvernement en faveur des métis et des sauvages de son diocèse. Les deux prélats assistèrent le 3 mars aux funérailles du R. P. Tabaret, O. M. I., fondateur de l'Université d'Ottawa, mort subitement; Mgr Taché chanta la messe et présida le service. Le 10 mars, il rejoint Mgr de Saint-Albert à Belœil et lui porte son courrier. Le 1er avril, il revient à Montréal et en repart le jour même avec Mgr Grandin pour Saint-Cuthbert, patrie du P. Fafard.

Assistance aux fêtes de St-Cuthbert.

Un service anniversaire y est célébré le lendemain, vendredi 2 avril, pour les martyrs Fafard et Marchand. " Rarement nos campagnes, écrit un témoin, pourraient être témoins d'un spectacle plus beau et plus attendrissant. C'était une fête sacrée dans laquelle la douleur s'alliait aux plus saintes consolations de la foi. Tous les paroissiens de Saint-Cuthbert y étaient accourus avec un religieux empressement. Ils venaient prier pour les âmes des saints missionnaires, mais aussi célébrer la mémoire d'un jeune martyr né au milieu d'eux, qu'ils avaient vu grandir, que tous avaient connu et vénéré. Le père et la mère du P. Fafard étaient là, émus et recueillis, remerciant Dieu dans leur cœur si chrétien de l'honneur qu'ils avaient eu de donner à l'Eglise un prêtre confesseur de la foi (1). " Il y avait, outre Mgr Taché et Mgr Grandin, deux autres prélats,

---

(1) La *Semaine Religieuse de Montréal*, 10 avril 1886.

Mgr Laflèche et Mgr Fabre, archevêque de Montréal, et une quarantaine de prêtres.

Mgr Fabre chante la messe. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface parle sur ce texte : " Comme mon père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. " " Dans un langage entraînant, navrant même par instants, qui porte la plus haute marque de l'éloquence sacrée, " il montre la vie du missionnaire comme la continuation de la vie même de Jésus-Christ (1). " La mort des martyrs que nous pleurons, dit-il, est semblable elle-même à la mort du Sauveur. Comme lui, ils ont été frappés par ceux qu'ils aimaient et qu'ils étaient venus sauver. Comme lui, ils ont pardonné à leurs bourreaux et ont demandé grâce pour eux. Que dis-je ? la conversion de ces mêmes bourreaux et d'un grand nombre d'autres infidèles, après la mort des RR. PP. Fafard et Marchand, ne nous remet-elle pas en mémoire la scène qui se passa au pied de la croix, lorsque les Juifs déicides s'en retournaient en se frappant la poitrine et en confessant leur forfait ? Et comment ne pas croire que, frappé à mort, le P. Fafard a aussi pensé à cette mère éplorée que je vois ici, au pied de cet autel, abîmée dans la douleur, et pleurant sur son fils, comme la Mère des douleurs pleura autrefois sur Jésus. Je vous dirai, mère bien aimée : " Séchez vos larmes et bénissez Dieu de vous avoir jugée digne " d'être la mère d'un martyr. "

" Durant tout son discours, Sa Grandeur fut très émue et fit partager son émotion à toute l'assistance (2)."

Dans l'après-midi, à 3 heures, tous les fidèles se réunirent de nouveau à l'église, autour des prêtres et des prélats. Mgr Grandin y parle à son tour et entretient l'auditoire de ses missions. " Il nous a émus jusqu'aux larmes, dit le narrateur, en nous faisant le tableau des misères profondes où sont plongées les pauvres peuplades du Nord-Ouest. " La bénédiction du Saint-Sacrement fut ensuite donnée par Mgr Laflèche, " cet autre mis-

(1) La *Minerve*, 6 avril 1886.

(1) *Ibid.*

sionnaire du Nord-Ouest, qui porte encore sur sa personne les marques glorieuses de ses fatigues et de ses souffrances."

Demande d'ouvriers évangéliques.

Léon XIII, pour la troisième fois depuis son avènement sur la chaire de Saint-Pierre, (1) venait d'accorder au monde chrétien la grâce du Jubilé. "Le Pasteur suprême, disait Mgr Taché à son peuple le 2 février 1886, en lui annonçant "les trésors des célestes faveurs offerts par le Souverain Pontife, fait appel à tous les évêques, pour que dans leur charité et leur sagesse, ils confient le soin de prêcher le Jubilé à des prêtres choisis... Hélas! nous n'avons pas un seul prêtre de disponible, pour le service spécial que nous recommande le Pasteur des pasteurs! Aidez-nous à nous procurer ce secours si nécessaire; faisons ensemble une demande ardente pendant ce saint Jubilé, afin que nous puissions fournir à tous ceux sur lesquels s'étend notre juridiction, non seulement les secours indispensables au salut de leurs âmes, mais que nous puissions y ajouter l'assistance particulière demandée pour ces temps de faveur extraordinaire (2)."

Mgr Taché obtint du Provincial des Oblats, un prédicateur pour prêcher les exercices du Jubilé dans son diocèse, le P. Lecomte, religieux d'un grand mérite.

Il multiplia les démarches pour obtenir d'autres Oblats et des prêtres séculiers pour ses paroisses et ses missions; mais, comme tant d'autres fois, ses sollicitations n'eurent pas les fruits qu'il aurait désirés. "Je suis encore venu mendier des ouvriers évangéliques, écrit-il au Rme Père Fabre le 18 mars. J'ai besoin, un besoin impérieux de missionnaires. Les Pères de Montréal me prêtent un Père qui viendra prêcher le Jubilé à Saint-Boniface et dans quelques-unes de nos paroisses, et c'est tout ce que je puis obtenir (3)."

Retour à St-Boniface.

Mgr Taché était de retour à Saint-Boniface le 8 avril, "après

(1) Les deux premiers jubilés avaient été accordés en 1879 et en 1881.

(2) Mandement de Mgr l'archevêque de Saint-Boniface promulguant le jubilé, 1 février 1886, pp. 1-8.

(3) *Montréal*, 18 *mars* 1886. — Archives de la Maison générale.

un heureux voyage accompli sans retard ni inconvénients personnels (1). "

Un mois environ après, il se met en route pour visiter les missions de la Rivière et du district de Qu'Appelle. Le 9 mai, il confirme 35 personnes au lac Qu'Appelle et le 12, 29 au lac Croche (2). Il mit 10 jours à cette visite et rentra à Saint-Boniface le 14 mai (3). Visite des missions de Qu'Appelle et du lac Croche.

" A la gare de Winnipeg, écrit-il le lendemain au P. Lacombe, j'ai trouvé le bon P. Lecomte, à la porte de l'archevêché M. Graton et dans ma chambre trois lettres de vous. Jugez de ma satisfaction (4). " M. Graton était un digne prêtre que le P. Lacombe lui envoyait et qui allait consacrer son zèle aux missions de l'archidiocèse. Le P. Lecomte était un Oblat, tout apostolique, que la province du Canada lui envoyait pour prêcher le Jubilé dans les paroisses et les missions de la Rivière-Rouge.

Le P. Lecomte ouvrit le jubilé dans la cathédrale de Saint-Boniface le dimanche 16 mai (5). La retraite dura 8 jours et se termina le dimanche suivant, 23 mai à midi, par le chant du *Te Deum*. " Ces saints exercices, écrit Mgr Taché, ont eu un succès *merveilleux*... C'était un spectacle magnifique de voir l'église pleine de fidèles, depuis 5 heures du matin à 9 heures du soir. J'ai été tellement impressionné moi-même que les larmes ont étouffé ma voix lorsqu'au moment d'entonner le *Te Deum* j'ai remercié le P. Lecomte (6)." Le jubilé de 1886. 1. Prédications du P. Lecomte.

Tous les curés du diocèse apprirent le succès extraordinaire du prédicateur à la cathédrale et voulurent l'avoir dans leurs paroisses. Le P. Lecomte prêcha successivement des retraites à

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 16 *avril* 1886. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Registre* des confirmations à l'archevêché de Saint-Boniface.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 15 *mai* 1886. — Archives de Saint-Albert. — Le *Manitoba*, n° du 6 mai 1886.

(4) Collection du R. P. Lacombe.

(5) Lettre de Mgr Taché à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 15 *mai* 1886.

(6) Lettre au R. P. Soullier, *Saint-Boniface*, 23 *mai* 1886. — Archives de la Maison générale.

Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Charles, Saint-François-Xavier, Saint-Jean-Baptiste et dans neuf autres paroisses, partout avec les mêmes fruits. A Sainte-Agathe et en beaucoup de paroisses, tous les fidèles sans exception, s'approchèrent des sacrements. Mgr Taché se rendit à Saint-François-Xavier, pour encourager de sa présence et fortifier de ses bénédictions les saints exercices; il visita, ainsi que nous allons le dire, plusieurs autres paroisses après ou avant les exercices de la retraite, pour y donner le sacrement de confirmation. "Le R. P. Lecomte, écrit Mgr Taché le 24 août, est ici depuis quatre mois. Il a prêché 15 retraites, qui toutes ont été fructueuses. Partout il a réussi à se faire aimer des Pères, du clergé séculier et des fidèles (1)."

2. Fruits du jubilé dans les autres paroisses ou missions

Mais les fruits du jubilé, s'ils furent plus abondants dans les paroisses qui eurent le bonheur d'entendre le P. Lecomte, ne furent point restreints à celles-là. "Les rapports de tous ceux qui ont charge d'âmes, disait Mgr Taché à son peuple au commencement de l'année suivante, nous montrent que l'année 1886 a été une année particulièrement favorable à la sanctification des âmes... Oh! nos Très Chers Frères, s'écriait-il, laissez nous vous dire comme notre foi a été fortement et doucement impressionnée à l'occasion de ce Jubilé. Le Pape est captif, les puissances de la terre craignent de se déclarer pour lui, tandis que les puissances de l'enfer se déchaînent pour entraver son œuvre. Ce vieillard sans secours, sans appui humain, sans récompense du temps ou de la terre à promettre, parle à l'univers entier et le monde l'écoute, et vous, vous l'avez écouté (2)."

Retour à St-Boniface et visites épiscopales.

"L'année du Jubilé fut particulièrement favorable aux pauvres infidèles du pays. Un plus grand nombre de sauvages furent baptisés que de coutume (3)." Mgr excitait souvent la charité des blancs pour les indigènes. "Il y en a, au milieu de

(1) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 23 *mai* 1886. — Archives de la Maison générale.

(2) Mandement de Mgr l'archevêque de Saint-Boniface en date du 2 février 1887.

(3) *Ibid.*

vous, disait-il aux premiers, dans les limites de presque toutes les paroisses ou missions du diocèse. Aidez vos pasteurs à convertir ces infortunés sauvages. Que la pureté de votre vie leur donne une idée de la sainteté de l'Evangile qui leur est offert. Qu'ils comprennent le bonheur d'être chrétien, en voyant la bonne vie des chrétiens (1)." Hélas ! Que de fois les missionnaires catholiques eurent à se plaindre que les européens fussent auprès des sauvages par leur impiété et leurs débordements, les suppôts de l'enfer plutôt que les aides des missionnaires.

Pendant le Jubilé, Mgr Taché porta les grâces si puissantes de l'épiscopat à un grand nombre de ses paroisses, très souvent pendant les exercices de la retraite. .

Le 13 juin, il est à Saint-Charles et y confirme 37 personnes; le lendemain, à Saint-François-Xavier, et y confirme 2 personnes (2).

Le 20 juin il est à Sainte-Anne, où il administre le sacrement des forts à 54 personnes; il prêche à la messe et aux vêpres, visite dans l'après-midi M. Augustin Nolin, dont le toit hospitalier a de longues années abrité les missionnaires qui venaient de Saint-Boniface dire la messe avant l'établissement d'un prêtre résidant, ainsi que M. Thomas Harrison, le doyen de Sainte-Anne, trop malade pour pouvoir se rendre à l'église.

Le lundi, a lieu la distribution des prix à l'école des Sœurs de la Charité de Saint-Boniface; les enfants ont préparé des chants, des dialogues, etc: l'Archévêque ne leur ménage pas les réflexions aimables, qui semblent ne lui coûter aucun travail de réflexion, tant elles sont soudaines, ce qui ne contribue pas peu à la joie de toute l'assistance." Puis, il adresse la parole, et comme le registre de l'école renferme 147 enfants inscrits dont 100 en moyenne ont assisté chaque jour aux classes, il félicite les enfants de leur assiduité, les parents de leur zèle pour l'instruction de leurs enfants et remercie les Sœurs de leur admirable dévouement.

---

(1) Mandement de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface en date du 2 février 1887.

(2) *Registre* des confirmations à l'archevêché de Saint-Boniface.

Le mardi, Monseigneur se met en route pour la Broquerie. Il y prêche et y administre le sacrement de confirmation à 16 personnes. On lui lit ensuite une adresse, où, à l'occasion du nom de la paroisse, on rappelle le souvenir de sa mère et de son oncle. Ce souvenir l'émeut vivement et fait couler ses larmes. Curieuse coincidence en effet, il y avait ce jour-là même, 42 ans qu'il avait quitté le manoir de Boucherville et fait ses adieux à son oncle de la Broquerie et à sa mère. " Rentré au presbytère, il fait inviter les paroissiens à le venir voir; tous s'en retournent le visage souriant et la joie dans le cœur. " Dans ces entretiens, il s'enquiert de l'école, du nombre des enfants qui la fréquentent.

C'était la première fois que Mgr Taché visitait Saint-Joachim de la Broquerie. Cette paroisse était desservie depuis deux ans par le Rév. M. Guay. Il reçut cette année-là même pour successeur le R. P.-Nazaire Pelletier, plus tard curé de Saint-Joseph et mort curé de Saint-Léon.

Cependant à 2 heures, il se remet en route pour Sainte-Anne, visite le long du chemin, les deux écoles de la campagne, Sainte-Anne Est et Sainte-Anne Centre (1).

Il revient à Saint-Boniface le mercredi. " Ce voyage, remarque le narrateur, comme tous ceux que Monseigneur fait en voiture, l'a fatigué et rendu malade (2)."

Néanmoins il se remet en route le mercredi suivant, 30 juin, pour Notre-Dame de Lorette, y donne le sacrement de confirmation à 36 personnes et assiste à la fête de Saint-Jean-Baptiste.

Le 12 juillet, il est à Saint-Pierre, où il confirme 44 personnes (3).

2e Voyage dans la province de Québec.

Le lendemain 13 juillet, Mgr Taché partit de Saint-Boniface avec MM. G. Dugas et Cloutier pour se rendre une seconde fois dans la province de Québec par le Canadien Pacifique. Les sièges de Montréal et d'Ottawa venaient d'être érigés en mé-

(1) Le *Manitoba*, n° du 8 juillet 1886.

(2) Le *Manitoba*, n° du 1er juillet 1886.

(3) *Registre* des confirmations à l'archevêché.

tropoles; l'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, avait été nommé cardinal; c'était le premier prince de l'Eglise créé dans la jeune Amérique. Mgr Taché avait envoyé ses félicitations au nouvel archevêque d'Ottawa, qui était pour lui un vieil ami (1); il voulut assister à la remise de la barette rouge au premier cardinal de l'Amérique le 21 juillet. Il se trouve à Québec ce jour-là avec Mgr Grandin, avec tous les évêques du Canada, un seul excepté. On veut qu'il chante la messe dans cette grande circonstance; il le fait, mais il se trouve ensuite malade et passe le 65e anniversaire de sa naissance dans sa famille à la Rivière-du-Loup, et se rend ensuite à Montréal, à l'Hôpital Notre-Dame pour s'y faire soigner (2). Mgr Grandin l'y visite le 26 juillet et le trouve "bien fatigué," "ayant grand besoin de repos (3)."

L'Archevêque est de retour à Saint-Boniface le vendredi 6 août, après avoir fait le voyage avec quatre de ses prêtres, MM. G. Dugas, Cloutier, Jolys et Jutras. "Je suis heureusement arrivé vendredi matin, écrit-il le lundi suivant au P. Lacombe, après un voyage accompli dans les meilleures conditions. Je n'ai point été fatigué dans le trajet et je serais bien si je n'avais pas eu tant à faire depuis (4)." Il ajoute : "Mes curés achevaient leur retraite quand je suis arrivé; ils l'ont faite dans un silence absolu et avec grande édification (5)."

Monseigneur reçoit dans son palais l'Ablégat qui a apporté la barette cardinalice au cardinal Taschereau, Mgr O'Brien et lui donne pendant cinq jours, du 12 au 16 août, la plus honorable hospitalité. "Les couleurs du Pape flottent sur l'archevêché durant tout son séjour; des drapeaux anglais et français sont hissés

---

(1) "Je remercie le bon Dieu de la nouvelle que m'apporte votre très honorée et votre très désirée lettre du 18 courant... Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis content. J'ai la confiance intime que c'est pour le mieux et je m'en réjouis de tout cœur." — Lettre à Mgr Duhamel, *Saint-Boniface*, 24 *juin* 1886. — Archives de l'archevêché d'Ottawa.

(2) Journal de Mgr Grandin.

(3) *Ibid.*

(4) *Saint-Boniface*, 9 *août* 1886. — Collection du R. P. Lacombe.

(5) *Ibid.*

au-dessus des édifices publics et de plusieurs maisons particulières. (1)."

M. Bernier, maire de la ville, présente au distingué visiteur une chaleureuse adresse au nom de tous les catholiques; toute la population lui prodigue les témoignages de vénération. "Je ne sais pas pourquoi l'Ablégat est venu, écrit l'Archevêque au P. Lacombe; mais il l'a fait comme un vieil ami qui serait venu voir un ami, et non pas comme un curieux qui serait venu visiter un pays nouveau. Il n'a rien cherché à voir, mais a paru content de ce qu'il voyait. Il a eu presque des larmes aux yeux en partant. Que Dieu soit béni! J'ai profité de sa présence pour lui dire plusieurs choses qui, je l'espère, ne feront pas de mal (2)." Allusion à certaines difficultés politico-religieuses qui agitaient le Canada.

Passage de Mgr Grandin à St-Boniface.

Un autre visiteur arrivait à Saint-Boniface le samedi 21 août, Mgr Grandin, qui venait de passer dix mois dans le Canada pour recueillir des aumônes et solliciter les puissants du jour en faveur de ses métis et de ses sauvages. Il amenait avec lui dix Fidèles compagnes de Jésus envoyées de France, qui allaient se joindre aux Sœurs Grises pour se dévouer à l'œuvre sainte dans les missions du diocèse Saint-Albert (3).

L'Evêque de Saint-Albert passa quatre jours auprès de son métropolitain, le voyant avec peine bien fatigué, se trouvant très fatigué lui-même. Le 24 août, il partit de Saint-Boniface; Mgr Taché lui donna pour compagnon M. l'abbé Cloutier, qu'il envoyait dans la Saskatchewan pour recueillir des renseignements sur les événements de 1885 (4).

Projet de continuer les vingt années de missions.

L'Evêque de Saint-Albert et M. Cloutier allèrent par le chemin de fer jusqu'à Qu'Appelle, et ensuite par des voitures particulières jusqu'à Batoche. Là ils se séparèrent. Mgr Grandin s'achemina vers Saint-Albert où il arriva le 21 octobre après

(1) Le *Manitoba*.

(2) *Saint-Boniface*, 22 août 188 . — Collection du R. P. Lacombe.

(3) *Journal* de Mgr Grandin.

(4) *Ibid*.

avoir visité toutes les missions qui étaient sur son passage (1). M. Cloutier passa plusieurs mois dans la Saskatchewan et accomplit fidèlement la mission dont il était chargé : de retour à Saint-Boniface, il remit à son Archevêque les notes qu'il avait recueillies.

Mgr Taché voulait écrire non seulement l'histoire des événements de 1885, non seulement ceux de 1869-1870, qui faisaient un même drame avec eux, mais encore l'histoire générale des missions, dont ces événements étaient comme un épisode. On était en 1886. Il avait écrit l'histoire du pays de 1846 à 1866 sous le nom de *Vingt années de missions;* il voulait écrire l'histoire des mêmes contrées, de 1866 à 1886 sous un titre semblable. Qui avait été plus mêlé que lui à tous ces événements ? Qui avait plus travaillé et souffert ? Qui par conséquent pouvait mieux les décrire ? Il commença le travail ; mais hélas ! la maladie, puis la grande lutte scolaire qui tiendra son âme sous le pressoir les dernières années de sa vie et absorbera son temps et toute son énergie, l'empêcheront de donner à l'Eglise et au monde le chef-d'œuvre que l'on pouvait attendre de son esprit et de son cœur.

Deux jours après le départ de Mgr Grandin, c'est Sir John McDonald qui rend visite au grand Archevêque. Cette visite n'a aucun caractère officiel. L'homme d'Etat vient exprimer au prélat l'estime qu'il a toujours eue pour sa personne ; l'Archevêque lui répond par des félicitations et des vœux.

Mgr McIntyre, évêque de Charlottetown, ancien condisciple de Mgr Taché, arrive au palais archiépiscopal, le lundi 6 septembre, avec les Rév. MM. MacDonald et Gillies ; il repart le lendemain pour la Colombie Britannique. Il y avait à Wappella un certain nombre de familles écossaises dont plusieurs ne parlaient que le gallic, les Crofters. Comme Mgr McIntyre et ses deux compagnons possédaient cet idiome, Mgr Taché les pria de vouloir bien s'arrêter auprès de ces colons. Ils y consentirent.

---

(1) *Journal* de Mr Grandin.

Ce fut une joie et un profit spirituel pour ces immigrants de recevoir les secours de la religion dans leur langue nationale.

Le 15 août, Mgr de Saint-Boniface confirme 56 personnes dans sa cathédrale.

Le 30 août, il est à Saint-Laurent près du lac Manitoba, confirme 68 personnes et " adresse aux fidèles en trois langues, le français, l'anglais et le cris, des paroles pleines d'onction. " " C'est lui, ajoute le narrateur, qui a fait commencer cette mission il y a un quart de siècle; quelle consolation aujourd'hui pour lui de la voir si florissante, avec un si grand nombre de chrétiens, fidèles à pratiquer la religion et si attachés à sa personne (1) ! " Il voyage plusieurs heures en voiture, ce qui le fatigue beaucoup.

Le 7 septembre, Monseigneur dit, selon son usage de chaque année, la messe du Saint-Esprit pour la rentrée des écoles. Les enfants de toutes les institutions, un grand nombre de parents remplissent la cathédrale. " Après la messe, Mgr l'Archevêque monte en chaire et dit à la foule, dans un langage ému, quelques-unes des joies, quelques-uns des mécomptes que la question de l'éducation lui a donnés. Il trouve surtout des paroles bien éloquentes quand il parle des actions de grâces que le peuple de Manitoba en général et celui de Saint-Boniface en particulier doivent à Dieu pour tous les bienfaits que leur assurent les lois de l'éducation dans la province (2). " Hélas ! Des temps approchent où le fanatisme supprimera ces lois de vraie liberté et en établira d'oppressives pour la minorité catholique.

Depuis quatre mois, le P. Lecomte parcourait en apôtre les paroisses de l'archidiocèse. Il termine ses prédications salutaires par une retraite donnée au Portage du Rat, dont le P. Baudin était curé. L'Archevêque s'y rend pour le dernier jour des exercices, dimanche 12 septembre, et y donne le sacrement de confirmation à 13 personnes (3).

---

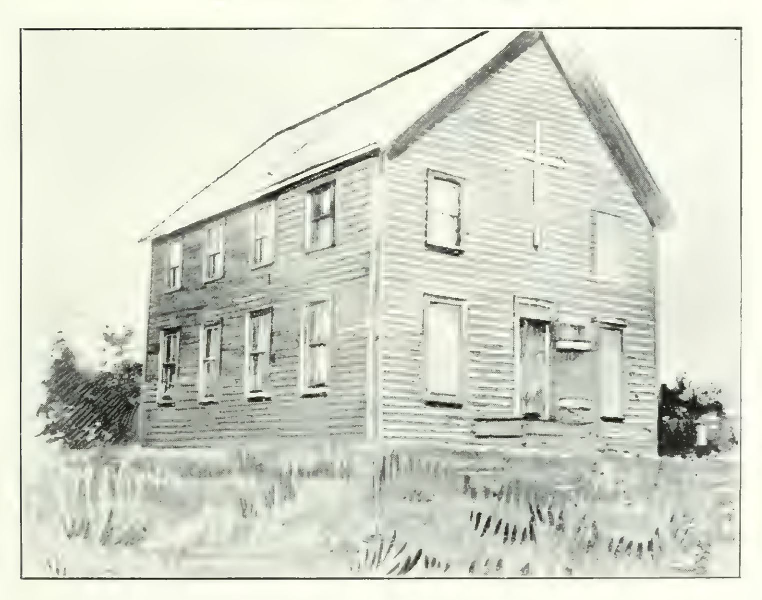
(1) Le *Manitoba*, nº du 2 septembre 1886.

(2) *Ibid.*, nº du 9 septembre 1886.

(3) *Registre* des confirmations.



Eglise de Saint-Laurent (lac Manitoba), Man.



Eglise de Bruxelles-les-Bois (Man.).

Deux jours après, Mgr de Saint-Boniface a la douleur de fermer les yeux à un de ses frères en religion, qui meurt dans son palais épiscopal le 14 septembre et qu'il avait soigné pendant sept mois avec la tendresse d'une mère.

"Le cher P. Madore, après une longue et pénible maladie, écrivait-il le jour même au Rme P. Fabre, vient de s'endormir dans le Seigneur. Il a rendu son âme à Dieu ce matin à 6 heures, pendant que je récitais les prières des agonisants. Il n'a pas eu d'agonie proprement dite. Une grande faiblesse, pendant laquelle il gardait toute sa connaissance, l'a emporté. Il a fait entendre quelques râlements pendant une minute et son dernier soupir a été à peine perceptible. Il était assis sur son lit, soutenu par un de mes prêtres, qui le tenait dans ses bras. Les autres qui n'étaient pas à dire la sainte messe, étaient agenouillés avec moi pour prier, ainsi que deux Sœurs de la charité qui avaient passé la nuit auprès de lui. Ce cher enfant a été admirable de patience parmi ses grandes douleurs. Il a reçu avec foi, piété et amour tous les secours de la religion... Je compte l'enterrer dans les voûtes de la cathédrale, et ce, vendredi, afin de nous donner le temps de faire avertir ceux de nos Pères et des prêtres séculiers qui pourraient venir... Je n'ai pas besoin de vous dire que la mort du cher P. Madore est une épreuve et une perte pour nos missions. Il n'avait que 33 ans, parlait l'anglais et le sauvage comme le français : il aimait sa position, était aimé... A chaque petite absence qu'il m'a fallu faire depuis quelques temps, il me disait toujours : "Revenez vite Monsei-"genoux, je ne veux pas mourir pendant l'absence de mon "père (1)." Mort du P. Madore.

La dernière absence avait eu lieu trois jours auparavant, le samedi 11 : Monseigneur partait pour donner la confirmation au Portage-du-Rat ; le P. Madore lui dit : "Monseigneur, vous me "laissez, hâtez-vous de revenir, si vous voulez me trouver en "vie (2)." Monseigneur revint le lundi et le malade mourut le

(1) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 14 *sept.* 1887. — Archives de la Maison générale.

(2) Le *Manitoba*, n° du 16 sept. 1886.

mardi. " C'est la fête de la Sainte Croix ; il est mort sa croix d'Oblat dans les mains, son scapulaire d'Oblat sur la poitrine et son dévouement d'Oblat au cœur."

Le P. Madore, né dans l'île de Montréal, ordonné prêtre par Mgr Taché en 1880, avait passé cinq années au fort Alexandre avec le F. Doyle ; venu à Saint-Boniface au milieu de février pour " se faire soigner et se reposer d'une fatigue " disait-il, il s'était trouvé plus mal et succombait au milieu de septembre. C'est le second Oblat qui mourait dans l'archidiocèse.

Les funérailles eurent lieu le vendredi 17 septembre. Monseigneur fit l'office. Le défunt repose dans le cimetière de Saint-Boniface, un peu à gauche de M. Forget Despatis.

Autres visites épiscopales.

La veille des funérailles du P. Madore, le 16 septembre, le prélat visite le Portage de la Prairie et y confirme 11 personnes (1).

Le dimanche 26 septembre, il est à Saint-Léon, où le Rév. M. Messier, vicaire à la cathédrale, a donné, pendant la semaine précédente, une retraite suivie avec beaucoup de fruit par toute la population. L'Archevêque administre le sacrement de confirmation à 57 enfants. C'était la première fois que Mgr Taché visitait Saint-Léon ; les habitants l'accueillirent avec de grandes démonstrations de joie, et M. Fraser lui lut une adresse qui exprimait la reconnaissance et la vénération de tous (2).

Le 30 septembre, il a la joie de recevoir à Saint-Boniface deux jeunes Pères envoyés à ses missions par le Supérieur général, " les Pères Joseph Magnan et Adélard Chaumont." " Tous les deux savent l'anglais, écrit-il à Mgr Grandin, ce qui est un grand avantage. Il y a besoin de ce renfort," ajoute-t-il (3).

Du 1er au 15 octobre, il visite Brandon, Wapella, Crofters, la station de Qu'Appelle, la mission de Qu'Appelle, Moose-Jaw, la Montagne des Bois, et Régina.

---

(1) *Registre* des confirmations.

(2) Le *Manitoba*, n° du 30 septembre 1881.

(3) *Montagne des Bois, 9 octobre* 1886. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Il confirme le dimanche 3 octobre, 13 enfants chez les Crofters, colonie écossaise dont nous avons parlé plus haut. Comme ces colons ne parlent ni le français ni l'anglais, Monseigneur leur parle par l'intermédiaire de leur instituteur, M. Gillies.

A la station de Qu'Appelle, il a la joie de voir une belle église que les catholiques viennent de construire.

A la mission de Qu'Appelle, il se réjouit de voir en construction une belle maison de $2.000, destinée à remplacer, pour les missionnaires, la vieille demeure bâtie par le P. Decorby.

Il arrive le 9 octobre, à midi, à la Montagne des Bois, auprès du P. Saint-Germain. " Quoique aussi vieux que moi et *tout-à-fait blanc,* écrit le prélat à Mgr Grandin, il se soutient et réussit à vivre par lui-même. Il a ici une bonne grande maison, dont le haut lui sert de chapelle. Malheureusement la sécheresse et les sauterelles n'ont pas permis à *un grain* de pousser et la misère devra être grande parmi les 50 familles métisses qui forment sa paroisse. Il est à 80 milles de Moose Jaw. Sur cette distance, il n'y a absolument pas *un être vivant* et environ 75 milles sans *une branche* capable de faire un manche de plume. Quelle solitude et quelles collines!... La chapelle actuelle est à environ 10 milles à l'est de l'endroit où le P. Lestanc a hiverné autrefois et sur le même bas-fond. Mais aujourd'hui il n'y a plus de *buffalo* ni auprès ni au loin. En retour, le P. Saint-Germain engraisse ses habillés de soies avec de la farine. *O tempora! O mores* (1)... "

2e voyage dans l'Ouest.

Il était de retour à Saint-Boniface le vendredi 15 octobre, ayant fait 800 milles en chemin de fer et 225 en voiture.

Huit jours après, le vendredi 22 octobre, il se remet en route pour visiter les missions du nord-ouest de son diocèse. Il se rend le premier jour jusqu'à Birtle, arrive le lendemain à la mission de Saint-Lazare du Fort Ellice. Il confirme 27 enfants dans cette mission le dimanche 24 octobre. Le lundi, il revient à Birtle, où il est l'hôte de M. Leacock, membre du parlement

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Montagne des Bois, 9 octobre* 1886. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

provincial; se rend le mardi à Minnedosa, où il dit la messe. " M. Baker, surintendant de la ligne du chemin de fer *Manitoba et Nord-Ouest,* a la délicatesse d'envoyer son char spécial à Birtle pour le service exclusif de Monseigneur, et empêche par là le vénérable prélat de se déranger pendant la nuit de lundi à mardi. Cette conduite de M. Baker, remarque l'auteur que nous citons, est en harmonie avec tous ses procédés qui sont toujours ceux d'un parfait gentilhomme (1). "

" Je viens de parcourir une grande partie de mon diocèse, écrit Mgr Taché à son ami des Trois-Rivières. Quels changements, cher ami, depuis le temps d'autrefois ! Imaginez que dans les limites de ma juridiction il y a au-delà de 1500 milles de chemin de fer en opération et que l'on travaille à trois autres lignes, sans compter trois autres dont on s'occupe activement. Imaginez qu'on travaille à un chemin de fer pour la Baie d'Hudson. Déjà le terrassement est fait jusque tout près du lac Manitoba. L'eussiez-vous cru le jour où vous partiez avec un bœuf pour ce lac, et ce par un vent à écorner le bœuf de Monseigneur (2)? "

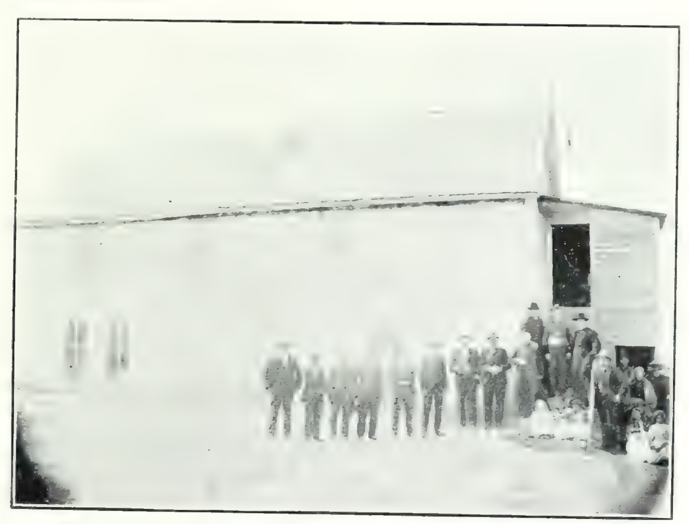
Conseils à Mgr Grandin.

En revenant de l'ouest, vers le milieu d'octobre, Mgr Taché s'arrêta deux jours à Régina pour plaider auprès du gouvernement des *Territoires* les intérêts des missions catholiques, particulièrement au sujet des écoles. Les missionnaires catholiques avaient peu redouté le prosélytisme protestant avant le transfert du pays à la confédération canadienne, surtout dans les tribus sauvages les plus violentes, comme les Pieds-Noirs: maintenant que les ministres protestants ne craignent plus d'être massacrés ou maltraités, ils arrivent de toutes parts, et trop souvent, trouvent dans leurs coréligionnaires, hauts et bas employés du gouvernement, de fanatiques auxiliaires: des vexations de toutes sortes sont faites contre les sauvages catholiques, contre

---

(1) Le *Manitoba*, nº du 28 octobre 1886.

(2) *Saint-Boniface*, 22 *octobre* 1886. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.



Mission de Saint-Ignace des Saules, Hart Rouge, Willow Bunch, Assa.
(à 40 milles de la montagne de Bois).

les écoles catholiques, contre les missionnaires catholiques : bien plus, des règlements et des lois sont fréquemment portés contre l'influence de l'Eglise catholique, principalement en matière d'éducation.

Mgr Grandin, durant cet été-là même, avait fait beaucoup de démarches à Ottawa, auprès du gouvernement fédéral en vue de sauver les missionnaires catholiques des tracasseries de fonctionnaires fanatiques : Mgr Taché fit auprès du gouvernement de Régina des instances analogues.

La loi des écoles du N. O.

" Insistez, écrit-il à l'évêque de Saint-Albert, pour que les enfants et les parents soient *libres* de choisir les écoles qu'ils veulent suivant leur religion. Les écoles industrielles sont ou catholiques ou protestantes et non point mixtes. Obtenez pour que les enfants aient des facilités d'aller dans nos écoles : mais une fois qu'ils y sont, qu'on ne puisse pas venir les tourmenter, et pour cela, ne demandons pas le privilège d'aller chez les autres...

" J'aimerais bien l'idée d'un inspecteur catholique, mais à la condition que cet homme eût la volonté et la *liberté* de nous protéger et ne soit pas une sorte de renégat qui ne soit là que pour cacher le jeu de nos adversaires. Nous sommes tellement joués que nous avons besoin de nous défier.

"Je vous autorise même à lui dire (à M. White) qu'il m'est difficile de me défendre de l'impression que tout cela est concerté avec le gouvernement, c'est-à-dire avec quelques-uns de ses membres : autrement les fonctionnaires n'oseraient pas exposer l'administration à l'orage qu'il sera facile de déchaîner.

" Veuillez, cher seigneur, ne pas vous contenter de promesses verbales, quelque mielleuses qu'elles soient. Nous avons trop la preuve de l'axiome : *Verba volant* (1). "

Ces paroles signalent à la fois les principales attaques des fanatiques contre la liberté des missionnaires catholiques dans le Nord-Ouest, les communes sollicitudes du métropolitain et du

(1) *Saint-Boniface*, 13 *novembre* 1886. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

suffragant et l'objet de leurs communes négociations à Ottawa et à Régina.

Le chapitre général des oblats, convoqué à Paris pour 1885 et ajourné, venait d'être convoqué de nouveau à Rome pour le mois d'avril 1887. Mgr Taché, nous l'avons dit, désirait depuis longtemps et vivement faire le pélérinage de la Ville Eternelle pour accomplir les prescriptions des saints canons, satisfaire sa propre dévotion et renseigner le Saint-Siège sur certaines affaires ecclésiastiques du Canada. " Dieu le voulant, écrit-il à son ami des Trois-Rivières le 22 octobre, je vous verrai au commencement de mars, en route que je serai pour l'Europe. Cette fois, j'espère me rendre à Rome (1). "

Projet de pélerinage en Europe.

L'archevêque oblat avait un désir non moins grand de voir les chefs de sa famille religieuse. " J'ai eu la consolation de vous voir, vous, écrivait-il au P. Soullier aussitôt après avoir appris la convocation du chapitre ; mais je n'ai pas vu les autres et je sens le besoin de les voir. Que de choses ont eu un résultat diamétralement opposé à celui que j'attendais et par conséquent demandent des explications qui ne peuvent se donner que de vive voix ! La vie de famille a, elle aussi, ses surprises, et Dieu nous laisse la pénible humiliation de faire de la peine, lors même que nous nous étudions à éviter d'en faire (2)." " Si le bon Dieu me prête vie, ajoutait-il au T. R. P. Général lui-même le 29 octobre suivant, je hâterai le moment si désiré, où il me sera donné de vous voir et de vous ouvrir mon cœur. Pour ne pas ajouter à vos ennuis, qui sont déjà trop nombreux, j'ai gardé le silence sur des choses qui m'ont été bien pénibles ; je vous les dirai quand j'aurai le bonheur de vous voir, parce que de vive voix on peut s'expliquer et on court moins le risque d'affliger sans profit (3)."

Mais le 4 novembre, il est encore à Saint-Agathe, y confirme

(1) *Saint-Boniface*, 22 *octobre* 1886. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(2) *Saint-Boniface*, 6 juillet 1886. — Archives de la Maison générale.

(3) *Saint-Boniface*, 29 *octobre* 1886. — *Ibid.*

47 enfants et y bénit une cloche, au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles (1). Hélas! depuis deux ans, il est presque continuellement en course, malgré la fatigue croissante que lui causent les voitures, allant continuellement jusqu'au bout de ses forces et souvent bien au-delà. Il revient de Sainte-Agathe pour se mettre au lit.

La maladie, avec quelques alternatives de répit et de recrudescence, se prolonge pendant tout l'hiver, jusqu'au mois de mai suivant. Pendant six longs mois, sans souffrir beaucoup, il est d'une faiblesse extrême, passant les jours dans sa chambre et sur son lit, forcé à un repos presque continuel et le plus souvent presque complet. Maladie de six mois.

A plusieurs reprises, il semble sur le point de prendre le dessus sur le mal; mais chaque fois, il retombe dans le même état de prostration. Le 26 novembre, il se trouve assez bien à la suite d'une "petite sortie" et un peu d'un "bon repos" (2).

Le 3 décembre, il dicte une lettre touchante à l'adresse du Supérieur général des Oblats: "Il y a 25 ans, lui dit-il, la voix unanime des représentants de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée vous choisissait pour son chef, son guide et son père... Un quart de siècle de douce expérience est venu nous assurer que Dieu lui-même avait inspiré et n'a pas cessé de bénir le choix de vos enfants (3)." Le prélat signa l'adresse avec 12 Oblats réunis à Saint-Boniface pour les exercices de la retraite mensuelle. Il y avait alors dans l'archidiocèse 11 autres Oblats dont 5 faisaient dans ce même temps leur retraite à Qu'Appelle, et les autres se trouvaient dispersés dans les missions. Il fit ajouter leurs noms et traça de sa main ces lignes:

---

(1) Le *Manitoba*, n° du 11 novembre 1886.

(2) Lettre à Mgr Laflèche, *Saint-Boniface*, 26 *nov.* 1886. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(3) *Saint-Boniface*, 3 *déc.* 1886. — Archives de la Maison générale.

" Absents de corps, ces 11 Oblats sont avec nous de cœur et nous en voudraient de taire leurs noms en cette circonstance. "

Il trouva la force d'écrire, quoique d'une main tremblante, une lettre pleine d'affection destinée à accompagner l'adresse: " La maladie, disait-il au Supérieur général, me retient à ma chambre depuis bientôt quatre semaines... J'ai eu la consolation de dicter la lettre que vous allez recevoir et qui accompagnera ces lignes... Il y a 25 ans, j'avais le bonheur d'être près de vous, et personne plus que moi n'a goûté la joie de votre élection. Cette joie a traversé un quart de siècle sans perdre de sa vivacité (1). "

Après la retraite, il se rendit à Sainte-Marie pour présider l'élection du délégué des Oblats du vicariat au chapitre général. Le P. Camper, déjà élu en 1884 pour le chapitre qui avait été ajourné, fut élu de nouveau à la presque unanimité des suffrages. "Je puis vous assurer, écrit Mgr Taché au Rme P. Fabre de 9 décembre, que cette fois encore la conduite de nos Pères a été parfaite... Ma visite à Winnipeg m'a fatigué et le lendemain j'ai dû prendre un repos absolu. Hier ", fête de l'Immaculée Conception, " jour si beau pour les Oblats, j'ai pu dire la sainte messe, et c'était la première fois depuis quatre semaines. Aujourd'hui je me sens plus fort, et j'en profite pour vous écrire ces quelques mots (2). "

Mgr Grandin passa à Saint-Boniface les derniers jours de l'année 1886 et les premiers jours de l'année suivante, du 23 décembre au 7 janvier; il confirme 57 personnes à Saint-Norbert le 26 décembre, 8 à l'Orphelinat de Saint-Boniface le 1er janvier, 36 à l'Immaculée Conception le 2 janvier. Il fait les offices des grandes solennités, de Noël, de la Circoncision et de l'Epiphanie, reçoit et rend les visites du nouvel an à la place de l'Archevêque; c'est à peine si le malade peut, le jour de Noël,

---

(1) *Saint-Boniface, 3 décembre* 1886.

(2) *Ibid.*

assister à la messe un instant, " pour réjouir tout son peuple en venant s'agenouiller avec lui afin d'adorer le Dieu de Bethléem ; " c'est à peine si de temps en temps il peut paraître au milieu de ses prêtres quelques minutes pendant les récréations : " il est d'une fatigue extrême (1). " Après le départ de Mgr Grandin, il se rend au Pensionnat sur les instances de ses prêtres, pour recevoir les soins des grandes infirmières de la charité (2).

Mais la maladie ne lui enlève point la pensée et le désir de son voyage d'outre-mer. " Si Dieu me ramène à la santé, écrit-il le 26 novembre à Mgr Laflèche, je serai heureux d'aller dans la Ville Eternelle exposer aux pieds du Saint-Père l'état politique et religieux de notre pays, puis de continuer ensuite, pour la gloire de la religion, les travaux auxquels je voue mon existence depuis 41 ans : *non recuso laborem* (3). " Il écrit au même le 8 janvier : " Je m'efforce de guérir pour être en état de faire le voyage de Rome (4)." Mais la maladie se prolongea, et, ainsi que nous le verrons, il lui fut impossible de partir.

Le dévot serviteur du Saint-Siège ne reverra plus Rome. Mais toutes les années, jusqu'à sa mort, il tournera des regards pleins d'amour vers cette patrie de tous les catholiques, portant envie à ses collègues qui peuvent accomplir le saint pèlerinage, regrettant que l'infirmité lui enlève cette douce consolation. Il écrit à Mgr Laflèche quatorze mois avant sa mort : "Les journaux nous annoncent votre heureux retour de la Ville Eternelle. Je me réjouis de ce que vous avez pu faire ce grand voyage encore une fois, et j'espère qu'il vous aura apporté quelque adoucissement aux amertunes de celui qui l'avait précédé. Puisse l'amour que vous portez au Saint-Siège, avoir goûté, sans pénible compensation, le spectacle si grandiose des fêtes jubilaires ! Moi

---

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) Le *Manitoba*, n° du 13 janv. 1887.

(3) *Saint-Boniface*, 26 *novembre* 1886. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(4) *Ibid.*

aussi, je tourne mes regards vers Rome, que je n'ai pas vue depuis 23 ans ; mais mes désirs sont rendus stériles par l'infirmité qui ne me permet pas de marcher. " Il ajoute en évoquant plaisamment les souvenirs d'autrefois : " Je puis vous rendre le compliment que vous me faisiez il y a 44 ans : " Vous avez bon pied, bon œil. Je me réjouis beaucoup de l'avantage dont vous jouissez pendant vos vieux ans. Vous en avez été privé pendant vos jeunes années (1). "

(1) Lettre du 26 avril 1893. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

CHAPITRE LII

DÉMARCHES POUR OBTENIR UN COADJUTEUR

1885-1887.

Une affaire occupa beaucoup Mgr Taché les dix dernières années de sa vie et se trouva inachevée lorsqu'il mourut, ce fut le choix et la nomination d'un coadjuteur. Eloignement général des ordres religieux pour la promotion de leurs membres à l'épiscopat.

La plupart des congrégations religieuses n'aiment pas voir leurs membres promus à l'épiscopat. Elles ont peur que l'ambition des dignités ecclésiastiques ne vienne à se glisser dans leurs religieux et ne ruine en eux l'humilité, fondement de toutes les vertus. Elles craignent aussi de s'appauvrir elles-mêmes en laissant les religieux les plus distingués porter en dehors d'elles les ressources de leurs talents et de leurs vertus: bataillons d'élite, qui, pour demeurer capables des plus grandes choses, répugnent à voir leurs soldats et surtout leurs officiers promus au grade de généraux dans des corps étrangers. Enfin les clercs réguliers établis en ces derniers siècles, ont le caractère d'*auxiliaires* du clergé hiérarchique, et vont aux églises pour y remplir des ministères féconds, mais *transitoires,* non pour en prendre le gouvernement *ordinaire:* pour employer des expressions qui tendent à devenir universelles, ce sont des clercs *extra-hiérarchiques,* qui sont dans la *communion* de l'Eglise universelle, sans être *titulaires* d'aucune Eglise particulière.

Chacun sait que la Compagnie de Jésus, le plus illustre de ces bataillons choisis, défend expressément et strictement à tous ses membres de recevoir les dignités ecclésiastiques à moins d'un ordre exprès du Souverain Pontife. La Congrégation des Oblats de Marie Immaculée a le même esprit: elle ne consent que sur un ordre du Pape que ses membres deviennent évêques dans les anciennes églises où il y a un nombreux clergé séculier; elle ne Eloignement spécial de la congrégation des Oblats.

souffre volontiers leur élévation à l'épiscopat que dans les pays de mission qu'elle évangélise et où il est nécessaire, pour les progrès mêmes de la foi, qu'un oblat soit à la tête des oblats.

Alternatives des supérieurs majeurs pour ou contre la nomination d'un Oblat au siège de St-Boniface.

Or, dans le diocèse de Saint-Boniface, le clergé régulier est encore en majorité; les évêques suffragants sont tous Oblats et ont un clergé presque exclusivement composé d'Oblats. Mais d'autre part, les prêtres séculiers sont déjà en assez grand nombre, occupent les paroisses les plus anciennes, les mieux établies et les plus populeuses; plusieurs d'entre eux peut-être préféreraient voir un séculier à leur tête.

Pour ces raisons contraires, la Congrégation des Oblats montra alternativement de l'inclination ou de l'éloignement pour que la succession de Mgr Taché passât à un de ses frères en religion. A plusieurs reprises, le Rme P. Fabre et ses assistants se persuadèrent que la Congrégation devait faire, à la mort de Mgr Taché, ce qu'elle avait fait en 1875, à la mort de Mgr Guigues, travailler à faire prendre dans le clergé séculier le successeur de l'évêque oblat; mais, à d'autres moments, ils se laissèrent gagner par les instances faites de toutes parts pour la nomination d'un nouvel archevêque oblat.

Quant à Mgr Taché lui-même, il désira *toujours* avoir un Oblat pour successeur. Nous l'avons vu prendre de bonne heure Mgr Grandin pour coadjuteur avec future succession. Quand les instances de celui-ci et la force des événements eurent érigé le siège de Saint-Albert et transformé le coadjuteur de Saint-Boniface en évêque titulaire de Saint-Albert, Mgr Taché ne se pressa pas beaucoup de se donner un autre coadjuteur. Plusieurs ont pensé qu'avec son esprit d'initiative qui embrassait les détails comme l'ensemble, il craignait de faire peut-être à un coadjuteur, résidant cette fois-ci auprès de lui et vivant dans les mêmes lieux, une position inférieure et comme effacée. Mais la suite elle-même des événements et les circonstances dans lesquelles l'Archevêque noua les premières négociations feront comprendre à un lecteur intelligent que les vraies causes de ces délais étaient tout autres.

Une observation.

Nous devons donner quelques détails sur les démarches faites par l'Archevêque à cette occasion. Il a été accusé de manquer d'estime et d'attachement pour sa Congrégation; ce reproche est grave, car quoi de plus répréhensible pour un enfant que de ne pas aimer sa mère? Il nous est souvent impossible de réfuter ces allégations fausses et même de les signaler, par respect pour des personnages vivants ou pour des morts dont les cendres ne sont pas assez refroidies. Nous avons, dans la question du coadjuteur, une occasion des plus favorables pour montrer, sans offenser personne, combien Mgr Taché a toujours eu d'attachement, nous devrions dire, de dévotion pour sa famille religieuse.

Sollicitations de l'archevêque après la mort du P. Tissot.

Nous avons vu le grand vicaire de Mgr Taché, le P. Tissot, mourir au mois d'août 1885. La nécessité de nommer un nouveau vicaire général fournit au prélat l'occasion de demander un coadjuteur pris de la Congrégation. Il écrit au Rme P. Fabre le lendemain même des funérailles: " La mort de mon grand vicaire, plus jeune que moi, me dit assez que je dois songer à la mienne, et, en y songeant, je dois penser à un successeur. Je ne vois personne sur qui je puisse jeter les yeux, et pourtant il est important que mon successeur soit un Oblat. Vous me soulageriez beaucoup si vous vouliez m'indiquer l'homme de votre choix, lors même que vous ne pourriez pas le mettre près de moi tout de suite (1). "

Quatre mois après, il renouvelle sa demande en présentant un plan d'exécution: " Faites, dit-il au Supérieur général des Oblats, faites le choix d'un homme supérieur qui sera de suite mon vicaire général et bientôt après mon coadjuteur *cum futura successione*. Je dis de suite mon vicaire général, car il faut moins de préparation, et la chose peut se faire sans retard. Puis il est mieux que le futur successeur puisse s'initier aux nécessités de notre position, avant d'être environné des embarras de la *dignité épiscopale*. Un an ou deux d'apprentissage

(1) *Saint-Boniface*, 8 *août* 1885. — Archives de la Maison générale.

dans ce pays est une nécessité, car il est une certaine expérience que la théorie ne peut pas suppléer. Pendant ce temps, le nouveau venu ira partout, verra tout et nous ferons tout ce qu'il faudra pour obtenir le plus tôt possible son élévation à l'épiscopat. De grâce donc, mon T. R. et bien cher Père, veuillez faire votre choix immédiatement, sans autre retard que ceux qui sont nécessités par l'urgence d'un choix tout exceptionnel. Que celui que vous choisirez soit d'origine française, qu'il parle aussi *l'anglais et bien.* Qu'il soit théologien (nous le sommes tous trop peu). Qu'à un grand sens pratique, il joigne assez de talents pour environner sa personne d'un lustre en rapport avec sa dignité. Qu'il ait toutes les qualités requises pour être à la tête et suppléer à tout ce qui nous a manqué. Oui, mon Révérend Père, envoyez-moi un pareil homme et soyez persuadé qu'à nous deux, nous écarterons les dangers, car nos pères sont trop dévoués et trop sincères pour que Dieu cesse de nous garder (1)."

L'Archevêque fait de nouvelles instances le 22 décembre 1885 et le 18 mars 1886. " Notre position devient trop importante, dit-il dans la première lettre, pour que vous me refusiez l'homme dont j'ai tant de besoin. Je suis *débordé* par des occupations qui augmentent tous les jours. Aussi je suis obligé de négliger une foule de choses qui pourtant ont leur importance et requièrent des soins particuliers. Ma correspondance seule aurait besoin de tout mon temps et je ne puis lui en consacrer qu'une minime partie (2)." Il dit dans la seconde : " J'attends avec une vive et respectueuse impatience la réponse de votre Paternité aux lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser au sujet d'un coadjuteur. J'ai un besoin pressant d'un aide qui commencerait comme vicaire général et pour lequel je demanderais des bulles à Rome... Je me sens vieillir, l'énergie m'abandonne : un coadjuteur plus jeune et plus actif que moi mettrait de la vie là où je ne puis que bien peu de chose (3)."

(1) *Saint-Boniface,* 30 *novembre* 1885.

(2) *Saint-Boniface,* 22 *déc.* 1885. — Archives de la Maison générale.

(3) *Montréal,* 18 *mars* 1886. — *Ibid.*

Sept mois s'écoulèrent entre la première demande du prélat et la réponse du Supérieur Général. Celui-ci prit du temps pour répondre à une demande qui contrariait ses vues, il consulta ses assistants, il consulta les Oblats les plus éminents du Canada, entre autres le Provincial, le P. Antoine. Presque tous furent du même avis que lui. En conséquence, le 9 mars 1886, il répondit à Mgr Taché que la Congrégation ne pouvait pas et ne voulait pas lui donner ni un coadjuteur oblat, ni même un vicaire général oblat. Refus du Supérieur Général.

La lettre alla à Saint-Boniface, où elle était adressée, revint à Montréal, fut remise à Mgr Taché peu avant son départ de cette ville pour l'Ouest. Il y médita longuement durant le voyage, prit encore dix jours pour y réfléchir et, le 12 avril 1886, y répondit. Nous citons une grande partie de cette lettre, car elle révèle toute l'âme du prélat. Nouvelles instances de Mgr Taché.

“ Pardonnez-moi, dit-il au Rme P. Fabre, de ne pas accepter votre décision sans vous dire avec le plus profond respect, comme avec la plus entière conviction, que votre décision me paraît un malheur véritable pour toutes les missions de Saint-Boniface, Saint-Albert et Athabaska-McKenzie. La chose affecte moins directement la Colombie Britannique. Vous ne voulez pas que mon coadjuteur soit un Oblat, non plus que mon grand vicaire! Vous ajoutez: “ Cette opinion est partagée par “ les principaux membres de notre Province du Canada. ” Je suis plein de respect pour nos Pères du Canada, mais qu'il me soit permis de dire qu'il ne sont peut-être pas les meilleurs juges: à part le R. P. Antoine, les autres ne connaissent pas notre position... Le P. Antoine m'a avoué qu'il n'avait donné cette opinion que parce qu'il craignait qu'on ne lui prît un de ses meilleurs sujets et qu'il croyait que moi-même je ne tenais pas à avoir un Oblat pour successeur. Evidemment l'excellent Provincial se trompe sur ce qui me concerne et il est trop intéressé pour l'autre motif qui a influencé son opinion. A cette opinion permettez-moi d'en opposer une autre. Les six Evêques Oblats et les cent Pères Oblats de la Province Ecclésiastique de Saint-

Boniface pensent que l'Archevêque de Saint-Boniface devrait continuer même après moi à être un Oblat. Il me semble qu'en dehors de l'Administration générale, nous sommes les plus qualifiés pour émettre une opinion sur cette grave question, et j'ai la certitude que l'Administration générale ne dédaignera pas entièrement notre manière de voir. J'ai donc la confiance que la détermination que vous m'annoncez n'est pas finale. Après y avoir beaucoup pensé devant Dieu, après avoir examiné très sérieusement la question sous toutes ses phases, je *suis plus que jamais convaincu que mon successeur doit être un Oblat.*

" Je prends en conséquence la respectueuse liberté de vous conjurer de modifier la décision que vous m'avez communiquée. Si vous n'avez pas *hic et nunc* un sujet tel que vous le voudriez, la nomination d'un coadjuteur peut se différer. Mais de grâce, ne différez pas *de me donner un Père* que je pourrais nommer mon Grand Vicaire, que vous voudriez bien nommer Vicaire ou au moins Pro-Vicaire de nos Missions dans le diocèse de Saint-Boniface.

" Il m'est absolument impossible de donner aux nôtres *les soins* et *les visites* dont ils ont besoin. Ne me refusez pas ce que je demande, je vous en conjure. Nos Pères sont si isolés qu'ils devraient être visités assidument et *longuement.* Il m'est physiquement impossible de le faire Un Père plein d'expérience, plein de l'esprit et de l'amour de nos saintes Règles, le tout servi par un jugement sain, ferait un bien immense parmi les nôtres. Pendant mes absences, il serait administrateur du diocèse. Puis plus tard lui ou un autre de votre choix deviendrait Evêque. Je puis peut-être vivre encore quelques années; mais déjà je ne puis pas faire ce qui est nécessaire, c'est pourquoi j'insiste et je prends même la liberté de dire que vous ne pouvez pas me refuser. Notre position est unique et ne peut nullement se comparer à celle d'Ottawa. Nous formons toute une Province Ecclésiastique d'Oblats (1)... "

En même temps Mgr de Saint-Boniface s'ouvrit à Mgr Grandin de la demande qu'il avait faite et du refus qu'il avait ren-

---

Saint-Boniface 12 *avril* 1886.—Archives de la Maison général.

contré, et le pria d'employer son influence pour faire revenir le Supérieur Général sur sa décision.

L'Evêque de Saint-Albert tenait peut-être plus que tout autre à voir un Oblat succéder à Mgr Taché sur le siège de Saint-Boniface. Il écrivit au Rme Père Fabre une lettre pressante dans laquelle il le conjurait, au nom des intérêts des missions du Nord-Ouest comme au nom de ceux de la Congrégation, d'accorder à l'Archevêque de Saint-Boniface un Oblat pour coadjuteur. Cette letttre était écrite à Saint-Hyacinthe le 9 avril 1886 (1).

La lettre de l'Archevêque et celle du suffragant arrivèrent à Paris, à huit jours d'intervalle. Elles firent sur le Supérieur Général une impression profonde. Il réunit son Conseil, et celui-ci fut d'avis qu'il fallait accéder aux désirs si fortement motivés des deux prélats, désirs partagés d'ailleurs par presque tous les Oblats de la province.

Le Rme P. Fabre répondit à Mgr Grandin, à la date du 29 avril, que sa lettre avait été prise en grande considération, et avait efficacement contribué à faire revenir l'Administration Générale sur les décisions prises. Il ajoutait: "La principale raison qui nous avait portés à refuser un coadjuteur, c'était la difficulté de trouver un sujet convenable: nous n'en connaissons point en Europe, je ne sais s'il y en aurait dans vos missions ou en Canada (2)."

Mgr Grandin, dans une nouvelle lettre écrite à Montréal le 14 mai, prit la liberté de recommander au Supérieur Général le Père Langevin ou le P. Lefebvre, qui lui paraissaient réunir toutes les qualités désirables (3).

Le même jour, il avertit son métropolitain des nouvelles dispositions de l'Adminisaration Générale et de la recommandation qu'il venait de faire des Pères Langevin et Lefebvre (4).

---

(1) Saint-Hyacinthe, 9 avril 1886.

(2) Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) *Montréal*, 14 mai 1886. — Archives de la Maison générale. — Une copie se trouve dans les archives de Saint-Albert.

(4) *Montréal*, 14 *mai* 1886. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface. — Une copie se trouve dans les archives de l'évêché de Saint-Albert.

Consentement du Supérieur Général.

" Merci, lui répond Mgr Taché le 20 mai, du service important que vous me rendez en plaidant à Paris la cause de mon diocèse et de la province. Je suis très heureux d'apprendre que l'Administration de la Congrégation soit revenue sur la décision qui m'avait été communiquée et qui me faisait tant de peine. Moi aussi j'ai pensé aux Pères Langevin et Lefebvre; j'en ai parlé au bon P. Antoine, qui n'entendait pas de cette oreille, et je crois même que cette communication n'a pas été étrangère au conseil qu'il a donné à Paris de me refuser un coadjuteur; car, dans ce bas monde, chacun pour soi : heureusement que Dieu est pour tous. J'attends une réponse de Paris (1). "

Cette réponse arrivait le lendemain même, 21 mai. Le Rme P. Fabre lui écrivait, à la date du 9 mai, que l'Administration Générale, revenant sur sa décision antérieure, consentait à lui donner un coadjuteur Oblat. Mgr Taché sembla reverdir, à cette annonce, comme Jacob à la nouvelle qu'il allait revoir Joseph. Dès le lendemain, il remercie son Supérieur avec un cœur débordant de joie.

" C'est avec le plus vif empressement, lui dit-il, que je viens vous remercier du bonheur que m'a procuré votre très honorée lettre du 9 mai, reçue hier et lue et relue avec la plus affectueuse avidité. Merci, mon Père, d'avoir écouté ma prière ; merci d'avoir écarté du reste de mes jours et de mes derniers moments la peine dont j'étais menacé. Merci de m'accorder la consolation que j'ambitionne le plus, après quarante ans de missions : celle de voir mon diocèse entre les mains de la Congrégation. Je me persuade de plus en plus chaque jour, que ce vœu de mon cœur est aussi celui de *tous vos enfants* du Nord-Ouest ou mieux de la Province Ecclésiastique de Saint-Boniface, tant *Evêques* que *Prêtres.* Mgr Grandin et le Père Lacombe ont eu la confidence de la peine que j'éprouvais, et *de suite* et *spontanément* ils vous en ont écrit. Je suis persuadé que tous vous auraient écrit dans le même sens s'ils avaient seulement soupçonné le malheur qui nous a menacés. Encore une fois, merci d'avoir

(1) *Saint-Boniface,* 20 *mai* 1886.

écarté ce malheur. Je comprends, mon Très Révérend Père, l'embarras que vous me faites connaître, par rapport aux sujets. Je ne veux pas être déraisonnable ni exprimer des exigences toujours déplacées. Seulement, nous le sentons tous, il s'agit d'un choix excessivement important, tant pour la Congrégation que pour l'Eglise : je sais trop ce qui me manque pour ne pas désirer être remplacé par un homme plus qualifié pour la position. Mgr Grandin me dit qu'il vous a indiqué deux Pères de la Province du Canada. Ce sont précisément les deux dont j'avais parlé au R. P. Antoine. Cet excellent Père paraissait effrayé du sacrifice que leur départ de sa Province lui imposerait. Quoi qu'il en soit, mon bien cher Père, je crois la décision assez importante, dans l'intérêt de notre chère famille et de nos zélés missionnaires, pour vous conjurer de nouveau de nommer quelqu'un digne de votre confiance, auquel vous donnerez toute l'autorité désirable sur nos Pères et avec lequel je partagerai toute mon autorité sur le reste du diocèse... Je vous dirai donc, mon Très Révérend et bien aimé Père, que jamais je n'ai eu même un doute ou un soupçon que mon successeur ne fût pas un Oblat. Jusqu'à votre lettre du 9 mars, je n'avais jamais cru qu'il pût en être autrement... Le désir de toute ma vie épiscopale a été de voir mon diocèse entre les mains de la Congrégation et de me voir aidé et *le plus tôt possible* remplacé par un Oblat plus digne de la position que je ne le suis moi-même. Vous me procurez un bonheur véritable en me donnant l'assurance que vous allez de suite nommer quelqu'un pour suppléer à ce qui me manque et me remplacer, en débutant comme coadjuteur (1). "

Quelques jours après, le prélat écrit à son ami de Saint-Albert pour le remercier de nouveau de son heureuse intervention. " J'ai reçu, lui dit-il, une très consolante lettre de Paris... Non seulement on m'accorde un coadjuteur, mais on me fait espérer deux autres missionnaires dans un avenir prochain. Comment

(1) *Saint-Boniface*, 22 *mai* 1886. — Archives de la Maison générale.

vous remercier de m'avoir aidé à obtenir ce résultat? Car le Très Révérend Père Général me dit que votre lettre, arrivée huit jours après la mienne et écrite dans le même sens, a fortement appuyé ma demande. Merci donc, cher Seigneur. Comme le P. Lacombe a aussi écrit dans notre manière de voir et que j'ai depuis appuyé sur les deux noms que vous avez indiqués, j'espère que je ne serai pas trop longtemps sans avoir la solution complète de cette difficulté qui nous a menacés pendant quelque temps (1)."

Premier ajournement.

On semblait en effet toucher à la solution: il suffisait que le Supérieur Général donnât son consentement à la nomination du candidat préféré de Mgr Taché.

Mais afin de régler une si grave affaire avec plus de maturité, le Très Révérend Père Fabre crut qu'il était mieux de renvoyer la conclusion à l'époque du chapitre général. Par une lettre du 8 octobre 1886, il exprime à Mgr Taché son désir de traiter la question avec lui de vive voix, *os ad os,* lorsqu'il le verrait à l'occasion du chapitre. "Je me rends bien volontiers, et sans hésitation au désir que vous m'exprimez, lui répond Mgr de Saint-Boniface le 29 octobre. Le choix dont il est question peut avoir de telles conséquences qu'on ne peut prendre trop de précautions (2)."

Quelques jours après avoir tracé ces lignes, Mgr Taché tombait malade, ainsi que nous avons eu l'occasion déjà de le rapporter; il devait ensuite, pendant de longs mois, garder la chambre et même le lit.

Le chapitre général des Oblats se réunit à Rome au mois d'avril 1887, nous allons le dire. L'Archevêque de Saint-Boniface fut empêché par la maladie de s'y rendre. Il chargea Mgr Grandin de négocier la grave affaire de son coadjuteur.

Elle fut, en effet, traitée dans plusieurs réunions intimes, spécialement dans un conseil particulier où le Supérieur Général

---

(1) *Saint-Boniface,* 3 *juin* 1886.—Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Saint-Boniface,* 29 *octobre* 1886. — Archives de la Maison générale.

convoqua ses quatre assistants, les trois suffragants de l'Archevêque de Saint-Boniface et le Provincial du Canada.

Celui-ci avait toujours la même répugnance à céder ses meilleurs sujets, nécessaires dans les postes qu'ils occupaient. Le Très Révérend Père Fabre crut tout concilier en proposant Mgr Grandin lui-même, qui avait été une première fois déjà coadjuteur de Mgr Taché, puis, à son défaut, un de ses principaux missionnaires. L'Evêque de Saint-Albert fit une très forte opposition à ce double choix. Devant cette résistance, ne voulant pas d'autre part imposer à la Province du Canada un sacrifice qui lui coûtait trop, le Supérieur général ajourna la solution, demandant au temps, selon une pratique familière aux administrateurs, le secret de résoudre les difficultés. Puis, devant des complications et des oppositions qu'il serait trop long et peut-être prématuré de raconter en détail, il revint peu à peu, malgré les vœux de l'Archevêque de Saint-Boniface, au parti qui avait toujours eu ses préférences, laisser passer ou plutôt faire passer la succession de Mgr Taché, comme treize ans auparavant celle de Mgr Guigues, à un prêtre séculier.

CHAPITRE LIII

Année 1887

Mgr Taché était tombé malade le 4 novembre 1886 et avait été malade tout l'hiver, ainsi que nous l'avons rapporté. Maladie de l'hiver 1886-1887.

Le chapitre général des Oblats était convoqué à Rome pour le 25 avril 1887. L'Archevêque de Saint-Boniface désirait beaucoup s'y rendre, nous l'avons dit, pour accomplir son pèlerinage au tombeau des Apôtres selon les prescriptions des saints canons et voir les supérieurs de sa famille religieuse. Durant sa longue maladie, il a l'esprit constamment occupé du voyage d'outre-mer.

Au commencement de février, se trouvant mieux, il voulut commencer ce grand voyage, et se rendre dans la province de Québec, d'où il traverserait la mer quand il aurait repris plus de forces. Lettre de Mgr Taché annonçant à son peuple son départ pour le Bas-Canada et pour l'Europe.

Il avait reçu de son clergé et de son peuple toutes sortes de témoignages d'affection au cours de sa maladie; c'était un besoin pour son cœur de les en remercier et de se recommander encore à leurs prières. Il le fit dans une lettre datée du 2 février 1887.

" A la veille de laisser l'archidiocèse, peut-être pour un temps considérable, dit-il, nous ne voulons pas le faire sans vous adresser quelques paroles. Nous vous remercions de l'attachement respectueux que vous nous avez témoigné par les ferventes prières que vous avez adressées au ciel pendant la longue maladie qui, depuis trois mois, nous enlève à nos occupations ordinaires, et ne nous permet pas de faire pour vous ce que vous avez droit d'attendre de votre premier pasteur... Il nous est doux de croire que vos prières ne sont pas étrangères au rétablissement de notre santé. Nous nous mettons en route la semaine prochaine pour un voyage dont le but ultérieur est la Ville Eternelle. Nous sommes appelé à aller prendre part aux

délibérations du chapitre général de notre bien-aimée famille religieuse... Cette fois le chapitre général des Oblats revêt un caractère particulier d'intérêt et de satisfaction, pour ceux qui doivent le composer, puisque c'est à Rome qu'il doit se tenir, dans la Ville Eternelle, sous le regard du chef de l'Eglise... C'est assez vous dire que, quoique d'ordinaire assez indifférent sur l'état de notre santé, nous désirons cette fois la voir s'améliorer assez pour nous permettre le voyage que nous avons en vue. En vous remerciant donc des prières déjà faites dans ce but, nous en sollicitons la continuation. Il nous serait bien doux de voir le Pape, le Père de tous, l'illustre Léon XIII (1)."

Départ de St-Boniface pour Montréal, février 1887.

Mgr Taché quitta Saint-Boniface le 14 février au soir, se rendit à Montréal et alla loger à l'Hôpital Général. Mais, malgré les bons soins des Sœurs de la Charité, son état de maladie et d'infirmité se prolongea longtemps; à la fin de mars il se trouvait toujours extrêmement faible. "Mgr Clut et nos Pères partent pour l'Europe afin de se rendre auprès de vous, écrit-il au Rme P. Fabre le 23 mars, et moi je suis forcé de rester ici. Je ne vous cacherai pas que c'est un grand sacrifice. Outre le bonheur de vous revoir, j'avais compté sur ce voyage pour rendre à mon cœur une satisfaction qui me manque depuis plusieurs années. Dieu veut peut-être que je meure avec la peine que j'éprouve: que sa sainte volonté se fasse et non la mienne! Qu'il me soit au moins permis de dire que je vous aime et que j'aime la Congrégation beaucoup plus qu'on ne l'a cru et qu'on ne l'a dit en certains endroits!... Voilà trois fois que j'arrête à Montréal, en route les trois fois pour le chapitre général (2)...

Persistance de la maladie.

Cette fois, une débilité générale me met encore dans l'impossibilité de voyager. Cette année surtout, je sens vivement le sacrifice: j'avais tant compté sur le soulagement que me procurerait un bon épanchement dans le cœur de son père (3)."

Ces paroles sont touchantes.

(1) Mandement de Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, en date du 2 février 1887, pp. 1-2.

(2) En 1873, 1879 et 1887.

(3) *Montréal*, 23 *mars* 1887. — Archives de la Maison générale.

Impossibilité de se rendre au chapitre général.

Mgr Taché avait de la peine à renoncer à son voyage: après avoir tracé les lignes qui précèdent, il ajoutait: "J'ai encore un reste d'espoir. Si dans trois semaines je suis assez fort pour entreprendre le voyage sans imprudence, je ne manquerai pas de le faire (1)."

Tenue du chapitre général.

Mais trois semaines après, quoique légèrement mieux, il ne pouvait affronter les fatigues d'un si long voyage: "Voici que tout espoir se dissipe, écrit-il le 6 avril au Rme P. Fabre, et me laisse le regret profond d'être privé du bonheur de vous revoir (2)."

Le chapitre général se réunit à Rome, au jour indiqué, 25 avril. Il comprenait 36 membres, venus du monde entier. C'était plus qu'on eu jamais vu dans aucun chapitre antérieur. Mgr Grandin, Mgr d'Herbomez, Mgr Clut et trois autres évêques missionnaires s'y trouvaient avec le P. Antoine, provincial du Canada et le P. Camper, délégué des Oblats du vicariat de Saint-Boniface (3).

Ne pouvant se rendre au chapitre, l'Archevêque de Saint-Boniface chargea le P. Camper d'y lire le rapport qu'il avait préparé sur les missions du Nord-Ouest de l'Amérique, particulièrement sur celles de son vicariat, et Mgr Grandin de négocier la nomination de son coadjuteur. Nous avons parlé de cette dernière négociation.

Rapport de Mgr Taché sur ses missions.

Le rapport sur les missions avait été composé à Montréal même pendant la maladie du prélat. "Je fus moi-même son secrétaire pendant environ un mois, raconte le P. Camper (4). Je me rendais tous les matins de la maison de nos Pères, Eglise Saint-Pierre, à l'Hôpital Général des Sœurs Grises. Il était bien malade, si malade que l'on craignait qu'il n'en revînt pas; sa faiblesse était telle parfois qu'il ne pouvait plus parler, même bien doucement, sans beaucoup se fatiguer. Et cependant tel était son empire sur la maladie qu'il trouva assez de forces pour composer un magnifique rapport. Je l'écrivis sous sa dictée,

(1) Archives de la Maison générale.
(2) *Montréal*, 6 *avril* 1887.
(3) Voir les actes du chapitre, dans les *Missions de la Cong.*.. t. XXV, pp. 97-127.
(4) *Notes* concernant Mgr Taché communiquées à l'auteur.

admirant la puissance de son intelligence dans la faiblesse du corps. Puis, comme délégué du vicariat, j'eus l'honneur de le lire au chapitre. Il fut admiré de tous et transcrit plus tard dans les Annales de la Congrégation (1)."

Visite du tombeau des Saints Apôtres par procureur.

Mgr Taché chargea le P. Camper d'une autre commission, celle de visiter à sa place les basiliques romaines. "Le R. P. Lacombe, lui écrit-il le 28 avril 1887, a fait en mon nom, en 1879, les visites officielles imposées aux évêques dans les quatre grandes basiliques. Je vous prie de me rendre le même service (2)." "Vous êtes heureux, mon cher, ajoute-t-il, d'être à Rome. Priez dans les vénérés sanctuaires que vous visitez; demandez que nous soyons ce que nous devons être, pour que l'œuvre sainte ne périclite pas entre nos mains (3)."

Faiblesse prolongée.

Cependant le prélat demeurait très faible. "Je n'ai pas pu dire ma messe depuis le dimanche de la Passion, 3 avril, écrit-il au même Père. J'avais du mieux au commencement de la Semaine Sainte; mais, le Vendredi Saint, une nouvelle attaque de ma maladie est venue me jeter en arrière, à peu près dans l'état où j'étais à la fin de novembre. Ces jours-ci, je suis moins mal; l'oppression que j'éprouvais a disparu; la faiblesse est surtout dans les jambes. Je ne suis point sorti de la maison depuis votre départ... Je trouve le temps bien long ici; je ne puis rien faire, pas même lire. Enfin, comme le bon Dieu voudra. Je suis condamné à l'inaction, précisément au moment où l'on discute les plus grands intérêts de mon archidiocèse et de nos missions. Que Dieu inspire ce qui sera pour sa plus grande gloire! Il n'a pas besoin de moi et prions-le de ne pas punir nos missions à cause de moi (4)."

Ces dernières paroles font allusion aux négociations engagées alors pour la nomination d'un coadjuteur et pour d'autres nominations dont nous aurons à parler.

---

(1) T. XXV, pp. 128-159.

(2) *Montréal*, 28 *avril* 1887. — Collection du R. P. Camper.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

Mgr Taché prie le P. Camper de chercher des missionnaires en France, dans " la terre classique du dévouement." " Tâchez, lui dit-il, de trouver quelques bons sujets, *prêtres* et *convers,* qui feraient leur noviciat à Saint-Laurent, et pour ce, obtenez du T. R. P. Général que ce soit la maison du noviciat, avec le P. Gascon pour père maître (1)." Nous trouverons plus loin, dans la charge qui va être confiée au R. P. Camper, l'explication de cette dernière proposition.

Les Oblats étaient encore réunis au chapitre général le 3 mai, fête de saint Alexandre, patron de l'Archevêque de Saint-Boniface. Mgr Grandin lui envoya ce jour-là un télégramme pour lui souhaiter une heureuse fête en son nom et au nom des Oblats du chapitre. " J'ai reçu, écrit le lendemain Mgr Taché au Supérieur général, le télégramme signé par Mgr Grandin et m'apportant vos bons souhaits de fête. Merci de cette délicate attention qui m'a fait grand plaisir. Le mieux que je commençais à ressentir en a été augmenté, et voilà trois jours qui ont l'air d'un retour à la santé. J'ai pu dire la sainte messe hier, ce que je n'avais pas fait depuis cinq semaines et j'espère pouvoir la dire demain. Comme cette amélioration s'est faite graduellement, je me flatte qu'elle durera et qu'après quelques semaines je pourrai retourner et reprendre ma besogne interrompue depuis six mois (2)." Télégramme de Mgr Grandin.

Le prélat continua en effet d'aller mieux. La belle saison lui rendit insensiblement un peu de forces. Dès qu'il se sentit en convalescence, il voulut retourner à son Eglise. Il quitta Montréal le 5 juillet. Retour à St-Boniface.

La Compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien, avec une générosité qui l'honore, mit à la disposition de l'illustre malade et gratuitement " un wagon spécial avec cinq lits, salon-réfectoire, cuisine, domestique, nourriture de choix, etc (3)."

(1) *Montréal,* 25 *mai* 1887. — Collection du R. P Camper.

(2) *Montréal,* 4 mai 1887. — Archives de la Maison générale.

(3) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 29 juillet.

Il avait avec lui le P. Dauphin et trois prêtres, M. Messier, vicaire à la cathédrale, MM. T.-A. Bernier et A. Martin, nouvelles et précieuses recrues pour son diocèse. Il ne déboursa pas un centime pour ses compagnons pas plus que pour lui-même et ne dépensa pas de forces " au-delà de ce qu'il en faut pour vivre dans *une maison* en mouvement (1)." Il arriva à Saint-Boniface le vendredi le 8 juillet. "Les pavillons flottaient par toute la ville ; une foule nombreuse se pressait dans la cathédrale ; " le *Te Deum* fut chanté par toutes les bouches et surtout par tous les cœurs. M. T.-A. Bernier, au nom de la ville de Saint-Boniface, et M. McGinnis, au nom des catholiques de Winnipeg, complimentèrent le prélat. " Chargé par les citoyens de votre ville épiscopale, lui dit le premier, d'apporter à Votre Grandeur l'*Ave* du retour, je ne sais quelles expressions peuvent rendre les émotions, les élans de bonheur et de joie que ressent toute cette population, revoyant son bien aimé pasteur après une absence qu'elle a trouvée longue, mais qu'elle a redouté par moment, hélas ! de voir se prolonger bien davantage. Mais à quoi bon rappeler maintenant les tristesses de la veille ? A quoi bon rappeler ces alternatives d'espoir et de crainte, toutes les anxiétés du passé ? Le passé, il n'est plus ! La présence de notre Evêque nous le fait oublier. C'est fête ici aujourd'hui ! Les cloches l'ont annoncé à tous les échos d'alentour, les brillantes parures de l'autel en témoignent, et le peuple des chrétiens, conduit ici par l'amour, le dévouement et la reconnaissance, a chanté le *Te Deum*... O Seigneur, vous dont la miséricorde est infinie et la bonté inépuisable, nous rendons grâces à votre divine Majesté pour les biens que nous en avons reçus ; nous vous remercions surtout en ce moment de nous avoir ramené notre père, et nous conjurons votre clémence de nous le conserver longtemps ! Et plus longtemps encore s'échappera de nos cœurs l'exclamation de la reconnaissance chrétienne : *Deo gratias !* (2)."

(1) *Ibid.*

(2) Le *Manitoba*, n° du 14 juillet 1887.

L'Archevêque plaça le Rév. A. Martin à Saint-Eustache, en remplacement de M. Fortier, et le Rév. T.-A. Bernier au Lac des Chênes.

Le Manitoba était alors fort agité au sujet d'un nouveau chemin de fer à construire dans la vallée de la Rivière-Rouge. " Comme les temps sont changés ! écrit le prélat au R. P. Lacombe. On ne songeait pas à se quereller autrefois pour un quatrième chemin de fer à la frontière (1)."

Visite à l'Académie Provencher.

Ces querelles vont cependant être la cause ou l'occasion d'un changement de gouvernement qui aura pour conséquences la persécution des écoles catholiques et la passion douloureuse de celui dont nous écrivons l'histoire.

Les enfants de l'Académie Provencher étaient en vacances depuis huit jours. Monseigneur, dont le cœur avait les tendresses mêmes du Cœur de Jésus pour les enfants, voulut néanmoins les voir aussitôt après son retour; il les réunit et leur fait répéter la pièce de Christophe Colomb qu'ils avaient jouée pour la distribution des prix; son amour pour l'enfance lui fait trouver d'intimes jouissances dans cette humble représentation, dans les chants et l'adresse qui l'accompagnent. " Au milieu des vivats inspirés à plus de 150 enfants par le souvenir de tout ce qui est fait en leur faveur, Monseigneur a remarqué celui-ci: " Vive notre clocher silencieux du vieux collège ! " car c'est dans les salles du vieux collège que se tient l'Académie actuelle. Sa Grandeur dit que ces souvenirs d'enfant à Elle-même lui faisaient paraître étrange un vivat donné à un clocher silencieux, et il invita les enfants à dire plutôt: " Vive notre clocher sonore ! " et leur promit une cloche qui pût justifier ce vivat, et le même jour le Rév. P. Administrateur commanda à Troy une cloche pour le clocher de l'Académie Provencher (2)."

Passage de Mgr Grandin, des Pères André et Lestanc.

Quelques jours après, il eut la joie de voir arriver de Rome et de la France Mgr Grandin, les Pères Lestanc et André, qui avaient assisté au chapitre général. Mgr Grandin séjourna cinq jours auprès de son ami, du vendredi 22 juillet au mardi 26.

---

(1) *Montréal*, 20 juin 1887. Collection du R. P. Lacombe.

(2) Le *Manitoba*, n° du 14 juillet 1887.

Mgr Taché eut d'intimes entretiens avec son frère de Saint-Albert, et trouva dans les nouvelles que rapportait le pèlerin, comme dans la pleine communion de sentiments qui l'unissait à lui, des joies fortifiantes.

Progrès dans sa santé.

La santé du prélat fit des progrès de semaine en semaine, après son retour. Le 15 août, il put assister à la grand'messe dans sa cathédrale. Dans la même semaine, il commença à faire quelques promenades au dehors. "J'ai le plaisir de vous dire que ma santé se refait, écrit-il à Mgr Grandin le 24 août. Je suis presque aussi bien qu'avant ma dernière maladie, quoique encore un peu faible (1)."

Achèvement de la cathédrale.

Nous avons vu la cathédrale de Saint-Boniface commencée en 1862 : elle s'acheva lentement et à plusieurs reprises, à mesure que la Providence fournissait des ressources à l'Archevêque, car Mgr Taché, nous le savons, eut toujours une singulière horreur des dettes. Enfin il y fit faire les derniers travaux pendant l'été de 1887.

Trois conditions sont requises pour qu'une église puisse être consacrée : il faut qu'elle soit en pierre ou en brique, qu'elle soit complètement terminée, qu'elle soit exempte de dettes. La cathédrale de Saint-Boniface remplissait ces trois conditions. Mgr Taché voulut lui procurer les grâces de la consécration.

Invitation adressée à Mgr Fabre de venir consacrer la cathédrale de St Boniface et les églises de St Norbert et de Ste-Marie.

Deux autres églises de l'archidiocèse vérifiaient les conditions requises pour pouvoir être consacrées : l'église de Sainte-Marie de Winnipeg, construire en 1880-81, et l'église de Saint-Norbert, terminée depuis deux ans. Mgr de Saint-Boniface voulait les enrichir comme sa cathédrale, de toutes les grâces d'une consécration solennelle. Il aurait aimé faire lui-même ces cérémonies si imposantes ; mais il en était incapable, car ce sont les cérémonies les plus longues de la liturgie sacrée, durant 5 heures et même plus. Il invita Mgr de Montréal, dont le diocèse avait fourni plus que tout autre des prêtres au diocèse de Saint-Boniface, à venir consacrer les trois premières églises de l'Ouest canadien.

---

(1) *Saint-Boniface*, 24 *août* 1887.

Mgr Fabre avait déjà consacré 31 églises; il accepta avec empressement de donner les grâces de la consécration à trois nouvelles églises, surtout aux premières églises consacrées dans l'archidiocèse de Saint-Boniface. La consécration de l'église de Saint-Boniface fut fixée au 18 septembre, celle de Saint-Norbert au 22 et celle de Sainte-Marie de Winnipeg au 25.

On n'était plus au temps où les voyageurs mettaient 60 ou 62 jours pour aller de Montréal à Saint-Boniface, 6 mois ou 12 mois même pour aller de Montréal à l'Océan Pacifique. La merveilleuse ligne du Canadien Pacifique unissait les deux océans, traversant tous les anciens Pays d'en Haut, franchissant les Montagnes Rocheuses et allant jusqu'à Vancouver.

Voyage de Mgr Taché dans l'Ouest jusqu'à Victoria.

" Bien des fois, — nous citons l'ancien curé de Sainte-Marie, alors occupé à fonder Calgary, — le premier de nos frères et amis, Sa Grandeur Mgr Taché, avait été invité à venir respirer l'air salubre des Montagnes Rocheuses et le doux zéphyr de l'Océan Pacifique. La maladie et les occupations l'avaient toujours empêché de nous donner cette consolation (1). " Mais cette fois, les circonstances semblaient l'inviter à ce voyage. Mgr Fabre désirait beaucoup profiter de son prochain voyage à Saint-Boniface pour voir tout l'Ouest, et parcourir sur les ailes de la vapeur ces immenses contrées découvertes par les La Verandrye et sillonnées depuis 75 ans par tant de missionnaires. L'Archevêque de Saint-Boniface alla au devant ou peut-être au-delà de ses désirs en prenant la détermination de l'accompagner. D'ailleurs, ceux qui s'intéressaient le plus à sa santé, à Saint-Boniface, l'engageaient vivement à faire ce voyage, qu'ils croyaient avec raison devoir lui être très salutaire.

" La Compagnie du Pacifique Canadien, pleine de considération et de respect pour Mgr Taché, mit à sa disposition un char spécial dont il pouvait user en s'arrêtant là où il jugerait à propos. "

---

(1) Lettre du R. P. Lacombe relatant le voyage dont nous parlons. — *Calgary*, 17 *sept.* 1887. — Dans le *Manitoba* du 22 sept. 1887.

Mgr de Montréal arriva à Saint-Boniface le samedi 3 septembre, assista le lendemain à la grand'messe dans la cathédrale qu'il devait bientôt consacrer, et y prêcha. Le lundi, 5, Mgr Taché fit monter l'archevêque de Montréal dans le palais ambulant mis à sa disposition, et, avec lui, " l'aimable curé de Sainte-Philomène, le Rév. M. Duprat et le joyeux M. Vaillant, secrétaire de Sa Grandeur, " ainsi que le P. Maisonneuve, " ce vétéran des missions ", auquel il aimait à procurer les consolations de la vue pour suppléer aux satisfactions de l'ouïe dont son infirmité le privait.

Les voyageurs étaient le lendemain au Courant Rapide. Le P. Lacombe y attendait les archevêques. Il leur souhaite la bienvenue au nom des missionnaires de l'Ouest et monte dans le char avec eux. A Medicine Hat, le zélé missionnaire, M. Gratton " présente aux voyageurs les saluts de sa paroisse naissante. " On longe la Réserve des Pieds-Noirs, " il fait nuit, ce qui n'empêche pas le missionnaire de ces fiers sauvages, le R. P. Doucet, de sauter dans le train. " On est à Calgary le 7, avant le jour. " A 7 heures, les voitures sont à la station et conduisent les voyageurs à la résidence des Pères. " On admire ce beau pays " si majestueusement assis aux pieds des Montagnes Rocheuses. "

La nuit suivante, " un nouveau convoi s'empare du char dortoir " des prélats, et l'entraîne à sa suite. Le P. Lacombe les accompagne. " Nous nous réveillons, poursuit-il, avec le lever du soleil qui dore les pics couverts de neige. Nous passons devant les célèbres sources de Banff. Nous serpentons magiquement dans la vallée de la Rivière des Arcs, en avançant rapidement vers le premier sommet. Nous laissons Silver City et Laggan. Enfin, nous entrons dans la province sœur, la Colombie Britannique... Nous allons laisser la passe de la Rivière des Arcs pour entrer dans celle du Cheval qui Rue. De tous côtés, ce sont des roches escarpées et présentant les formes les plus bizarres, des torrents bouillonnants qui s'enfuient dans des précipices... Qui n'a entendu parler des ponts gigantesques de



Cathédrale de Saint-Boniface à la mort de Mgr Taché (1894).



Maison vicariale des R^des Sœurs Grises (Saint-Boniface).

cette ligne du Pacifique? Qui n'a pas tremblé en passant sur ces viaducs, comme supendus dans les airs? Quand vous êtes au-dessus d'une coupe de 300 pieds, ou contournant des précipices sur ces tréteaux qui, à distance, vous paraissent des châteaux de cartes, quand trois puissantes locomotives, en fureur et vomissant les flammes, vous montent par des ascensions vertigineuses, qui n'admirerait la beauté et la charité du Grand Créateur, qui a donné un tel génie à des créatures?... Nous arrivons sur les bords de la Colombie. C'est la *première traverse.* La rivière s'en va vers le nord, pour contourner les Monts Selkirk, où elle ne peut se faire un passage. Les princes de la Compagnie du Pacifique ont été plus hardis et plus heureux; ils ont lancé leur chemin de fer avec courage parmi cette nouvelle rangée de montagnes. En peu de temps, nous étions de nouveau sur les rives de la Colombie; qui revient sur ses pas, pour abandonner définitivement le territoire canadien. Nous lui disons adieu, et nous la laissons après l'avoir traversée sur un pont de plus d'un demi-mille de long; c'est la *seconde traverse.* Mais entrons dans la *troisième passe.* C'est la rivière Thompson qui nous l'ouvre. Encore quelques heures, et nous sommes à la jolie petite ville de Kamloops, bâtie sur la rivière Fraser. Un zélé missionnaire nous avait rejoints pendant nos évolutions, au milieu de nos contours, de nos ascensions et de nos descentes: c'était le charmant Père Cocola, un Corse pur sang, bon comme un ange." Il apprit à ceux qu'il était venu saluer qu'il était occupé à bâtir dans sa mission de Kamloops une église en l'honneur du Sacré Cœur. "De suite Mgr de Montréal lui procure une agréable surprise en lui faisant don de $500. Avant son départ de Montréal, il avait reçu cette aumône pour aider à la construction d'une église dédiée au Sacré-Cœur; il était heureux de rencontrer une si belle circonstance pour disposer du don d'une âme pieuse. Pendant toute la soirée, quand les ténèbres nous dérobèrent les horreurs des précipices de la rivière Fraser, le cher P. Cocola, le cœur tout à la joie et à la gratitude, nous a amusés par ses histoires et ses cantiques dans les langues des Indiens de ces contrées."

Le lendemain matin, les voyageurs contemplaient "dans toute leur terrible grandeur les bords du fleuve Fraser. C'était la *quatrième passe* du Pacifique, qui allait nous conduire jusqu'à l'Océan." A Sainte-Mission, "le vénérable P. Chirouse, un des vieux soldats de l'armée des Oblats de Marie, accompagné du P. Lejeune et des autres Frères, ainsi que des bonnes Sœurs de Sainte-Anne, à la tête de leurs élèves, sont là auprès de notre char pour saluer les visiteurs et recevoir la bénédiction des évêques. Nous longeons ensuite le Fraser, tantôt pendus aux rochers et tantôt les franchissant par des tunnels. De distance en distance, quelques villages sauvages s'offrent à notre vue.

"Mais la vallée s'élargit, les montagnes s'éloignent, des fermes et des prairies viennent rompre la monotomie des rochers, des montagnes et des précipices. Nous touchons à New-Westminster. La foule des catholiques, blancs et sauvages, entourent notre char. Mgr Durieu et les RR. PP. Oblats sont les premiers à nous souhaiter la bienvenue." Deux adresses sont présentées, l'une à l'Archevêque de Saint-Boniface, l'autre à l'Archevêque de Montréal. Les sauvages catholiques ont leur tour et veulent haranguer aussi les prélats. Ceux-ci se rendent à l'évêché, "montés dans de belles voitures, précédés par la bande du collège, entourés par la population si sympathique." Ils visitent "le beau Pensionnat des Sœurs de Sainte-Anne et le magnifique hôpital des Sœurs de la Providence," où de gracieuses réceptions leur sont faites.

Ils se dirigent ensuite vers la jeune ville de Vancouver. "Les principaux citoyens, le maire en tête," viennent leur souhaiter la bienvenue. On leur avait préparé une agréable surprise. "A 3 heures de l'après-midi, raconte le P. Lacombe, on nous conduit au port. Quel beau spectacle! Nous apercevons une vraie flotte de canots sauvages, qui s'avancent vers le rivage. Une multitude de lanternes chinoises se balancent dans les mats. En face de nous, de l'autre côté de la baie, à 2½ milles de distance, le village des sauvages chrétiens apparaît tout en feu. Une magnifique illumination nous en donne comme une vision

magique. Mais la flotille est au port. Ceux et celles qui la montent, par trois vivats, saluent les évêques. Nous prenons place dans une barque au milieu de lumières aux couleurs variées... " Les canots se mettent en mouvement, font des évolutions aux commandements du canot-amiral. Des cantiques sauvages sont chantés par des centaines de voix sur les eaux tranquilles de la baie. " Trois canons font retentir les airs de leurs détonations. " Enfin nous débarquons. En face de l'église, les évêques prennent place sur une estrade. Le chef vient les haranguer. " Grands Prêtres de la Prière, leur dit-il, vous venez de bien loin pour nous visiter, merci de tout notre cœur. Nous ne sommes que de pauvres sauvages. Si aujourd'hui, nous paraissons si contents et si heureux, c'est parce que vous daignez venir nous bénir. Tout ce que vous voyez ici, c'est aux Pères missionnaires que nous le devons. De méchants et superstitieux que nous étions, ils nous ont faits chrétiens et rendus meilleurs. Ils nous ont trouvés hors du chemin et nous ont conduits dans la bonne voie. Nous ne pourrons jamais rendre à l'Evêque Durieu et à ses prêtres le bien qu'ils nous ont fait. Mais le Grand Maître est riche pour les payer un jour. Merci encore une fois. "

Toute la foule tombe à genoux, pour recevoir la bénédiction des évêques. On entre à l'église et on assiste au salut du Saint-Sacrement, que préside Mgr Fabre. " C'est touchant et entraînant d'entendre ces bons sauvages chanter les motets usuels: *Ave verum, Ave maris stella, Tantum ergo.* Des larmes d'émotion coulaient de nos yeux, nous, les heureux témoins de cette démonstration unique dans son genre. "

Le lendemain, les archevêques assistaient à une autre cérémonie, dans Vancouver même, à la bénédiction solennelle de la première église catholique de cette ville. " Tous les catholiques irlandais et canadiens-français étaient présents. Mgr de Montréal fit la bénédiction. Mgr Taché, comme Archevêque de la province ecclésiastique à laquelle appartenait Vancouver, assistait au trône. Le Rév. M. Vaillant chanta la messe. Après

l'Evangile. Mgr Fabre donna un éloquent sermon en français et en anglais, sur la cérémonie du jour. Après la messe, Mgr Taché, qu'on désirait tant entendre, adressa, en anglais, la parole à l'auditoire. Sa Grandeur intéressa vivement son auditoire en parlant des progrès de la civilisation en ce pays, en évoquant les souvenirs des anciens voyageurs et des anciens missionnaires qui vinrent de la province de Québec et au milieu de mille dangers, franchirent les Montagnes Rocheuses, descendirent la Colombie et surtout les torrents du Fraser. Sa Grandeur fut tout spécialement éloquent en parlant de Montréal, Ville-Marie, d'où sont partis tant de braves voyageurs. " Aujour-" d'hui, au milieu de vous, vous avez l'Archevêque de cette ville, " qui, par sa présence et ses paroles, vient resserrer de plus en " plus les liens qui doivent nous unir, comme frères, dans notre " chère patrie. "

Dans l'après-midi, les archevêques et leur suite montèrent sur un bateau à vapeur, qui fait en 6 heures le trajet entre Vancouver et Victoria. L'Archevêque de Vancouver, Mgr Seghers, avait été assassiné quelques jours auparavant de la façon la plus dramatique à l'extrémité de son diocèse. L'administrateur du diocèse, accompagné de plusieurs prêtres, reçut les prélats sur les quais et les conduisit au palais épiscopal. Le palais et la cathédrale étaient tendus de noir. " La chapelle ardente était prête pour recevoir le corps de l'illustre et vénéré Archevêque. Nous comprenons la juste douleur des prêtres et des fidèles du diocèse et nous sommes heureux de sympathiser avec eux. "

Le lendemain, les archevêques visitent la ville et ses principaux établissements, spécialement le beau couvent des Sœurs de Sainte-Anne. Puis ils reviennent à Vancouver, sur le bateau à vapeur.

Après avoir salué une dernière fois ceux qui les avaient reçus avec tant d'amour, Mgr Taché et ses compagnons remontent dans le char spécial mis à leur disposition ; ils sont au milieu de la nuit à Calgary, où le P. Lacombe les quitte.

Les prélats continuent leur route, s'arrêtent le 15 septembre à Medicine Hat et à Swift Current, où Monseigneur de

Montréal administre successivement le sacrement de confirmation à 4 et à 6 personnes (1).

Puis, continuant leur route, ils sont de retour à Saint-Boniface le 17 septembre. Le voyage, au lieu de fatiguer l'Archevêque de Saint-Boniface, l'a reposé et fortifié (2).

Cependant l'annonce de la prochaine consécration de la cathédrale de Saint-Boniface et de deux autres églises des anciens Pays d'en Haut avait causé de l'émotion dans toute la Province de Québec. Et en effet, les diocèses de Montréal et de Québec avaient largement contribué de leurs aumônes à la construction de la cathédrale de Saint-Boniface et à toutes les œuvres des missions de l'Ouest canadien; ils avaient fourni quelque chose de plus que l'argent, à savoir un grand nombre de missionnaires; la Rivière-Rouge et toutes les causes qui s'y agitaient depuis l'ouverture de la première église et de la première école, surtout depuis l'annexion du pays à la Confédération canadienne, étaient l'objet d'un intérêt universel; Mgr Taché, par ses œuvres, par les riches dons de la nature et de la grâce, par ses maladies mêmes et ses souffrances, éveillait les plus ardentes sympathies. Convoi organisé par le R. P. Boivin.

Le Rév. M. L.-L. Boivin, curé de Bedford, organisa un convoi pour Saint-Boniface. Ce convoi comprenait Mgr Laflèche, qui voulait aller partager les joies de son ancien compagnon de l'Ile-à-la-Crosse dans cette consécration solennelle des trois premières églises de la Rivière-Rouge, le P. Augier, provincial des Oblats, et treize autres prêtres de Trois-Rivières et des autres diocèses de la province de Québec.

Le convoi arriva à Saint-Boniface le 15 septembre, deux jours avant le retour de Mgr Taché de l'Ouest. Toute la ville de Saint-Boniface fit une splendide réception à ces distingués visiteurs, particulièrement à Mgr Laflèche, dont le souvenir, après 40 ans, était toujours vivant dans l'ancien théâtre de son héroïque apostolat. Arrivée de Mgr Laflèche et du convoi.

---

(1) *Registre* des confirmations à l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) Lettre du P. Lacombe relatant le voyage des deux archevêques. — Dans le *Manitoba*, n° du 22 septembre 1887.

" Les vieux voyageurs qui furent les compagnons du vénérable Evêque sont presque tous disparus, lui disait M. T.-A. Bernier; effacés aussi sont les vieux sentiers de la prairie qui l'ont peut-être vu trébucher sous le poids de la croix, à l'instar du divin Maître. La plupart d'entre nous, nous ne sommes ici que d'hier. Cependant nous avons trouvé dans toute sa force le souvenir de Mgr Laflèche. C'est comme si quelqu'un en avait imprégné la nature, l'onde de nos rivières, l'herbe de nos prairies. Le *Manitou* du Grand Côteau et le confesseur de la foi vivent toujours parmi nous, par la force des bonnes œuvres, la gratitude des populations, et la fidèle affection de l'Archevêque de Saint-Boniface (1). "

Le 16, Mgr Laflèche et tous ses compagnons " allèrent jusqu'au Portage de la Prairie pour y recevoir et y saluer les deux archevêques revenant de leur lointain voyage (2). "

Consécration de la cathédrale de St-Boniface.

La consécration de la cathédrale eut lieu le dimanche 18 septembre. Elle fut faite par Mgr de Montréal avec toutes les cérémonies prescrites par la sainte liturgie.

" Commencée à 8 heures du matin, elle prenait fin à 1 heure de l'après-midi. La population toute entière de Saint-Boniface, grossie de bon nombre de catholiques et de protestants de Winnipeg et des environs, était là, suivant des yeux les mouvements multiples de l'Evêque consécrateur, ses encensements, ses aspersions, les onctions qu'il répandit sur les murailles, et les rites nombreux et symboliques par lesquels il entrait en possession de l'édifice. " La cérémonie de la consécration fut suivie de la messe chantée par M. Duprat, à laquelle Mgr Taché assistait paré au trône. Mgr Fabre et Mgr Laflèche assistaient au chœur avec une trentaine de prêtres. Après l'Evangile, le P. Augier monta en chaire et décrivit avec magnificence " la maison de Dieu, ce qu'elle est, les beautés surnaturelles qui la parent, les gloires et les grandeurs qui la couronnent et les grandes œuvres

---

(1) *La dernière excursion*, remarquable article de M. T.-A. Bernier dans le *Manitoba* du 22 septembre 1887.

(2) *Trois consécrations d'églises* dans le vicariat de Saint-Boniface. — *Les Missions de la Cong. des Missionnaires Oblats*, t. XXVI, p. 25.

que Dieu et l'Eglise y accomplissent pour la sanctification des âmes et la civilisation des peuples (1):" admirable discours, digne complément de la plus admirable cérémonie.

Dans la soirée, le gouverneur de la province, le gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson et les autres grands personnages du pays se rendirent dans les salons du palais archiépiscopal et vinrent présenter leurs hommages aux évêques et aux prêtres : " c'était un hommage apporté à notre religion par le protestantisme lui-même. "

" La dédicace de notre cathédrale, concluait un témoin, fera époque dans l'histoire de notre pays, non seulement parce que c'est la première fois que se fait une telle consécration, mais parce qu'aussi elle dit la force de notre religion et la grandeur des travaux des hommes de Dieu sur ce sol depuis si peu de temps ouvert pleinement aux lumières de la foi et de la civilisation (2)."

Le 20 septembre, Mgr Laflèche se rend à Saint-François-Xavier, dont il avait été autrefois plusieurs années le missionnaire. Il y administre le sacrement de confirmation à 40 personnes (3). Toute la population lui fait une réception enthousiaste.

Mgr Fabre consacra l'église de Saint-Norbert le jeudi 22 septembre, en présence de Mgr Laflèche, d'une vingtaine de prêtres et d'un immense concours d'habitants de Saint-Norbert et de Saint-Boniface. Consécration de l'église de St-Norbert.

Après la cérémonie, des adresses furent présentées à Mgr de Montréal, à Mgr des Trois-Rivières, à M. Ritchot et à tout le clergé présent. " L'arrivée d'un prince de l'Eglise dans une paroisse, disait M. E. Brisebois à Mgr Laflèche, est toujours un événement qui remplit de joie tout cœur chrétien. Mais lorsque cet Evêque a été le premier missionnaire qui ouvrit cette paroisse, et qu'il revient après plus de trente ans assister à la con-

---

(1) Le *Manitoba*, n° du 22 sept. 1887.

(2) *Trois consécrations*......, t. XXVI, p. 26.

(3) *Registre* des confirmations.

sécration d'une église, bâtie là même où il a jeté les premières semences de l'enseignement religieux, cet événement inspire des sentiments plus profonds de bonheur et de reconnaissance. Le grain de séneve que vous avez jeté en terre, a été béni et a produit un arbre dont vous pouvez aujourd'hui admirer les bienfaisants rameaux. Le temple qui vient d'être consacré est le couronnement de l'œuvre que vous avez commencée (1). "

Consécration de l'église de Ste-Marie.

La consécration de l'église de Sainte-Marie eut lieu le dimanche suivant, 25 septembre. Dans l'intervalle, étaient arrivés d'Europe Mgr D'Herbomez et le R. P. Camper, avec six Pères ou Frères destinés aux missions de la Colombie Britannique. Mgr de Montréal consacra l'église de Sainte-Marie devant Mgr d'Herbomez, beaucoup d'Oblats et une affluence considérable de catholiques et de protestants. L sermon fut donné, non pas le matin à la grand'messe, mais le soir aux vêpres par le R. P. Drummond, " un habitué de la chaire de Sainte-Marie, qui parla avec sa clarté et son éloquence habituelles (2)."

Le lundi, Mgr D'Herbomez et ses six compagnons partaient pour la Colombie, le mardi Mgr Fabre, Mgr Laflèche, le P. Augier et leurs compagnons, pour le Bas-Canada, " emportant dans leurs âmes, le meilleur et le plus doux souvenir de tout et de tous (3)."

Administration du sacrement de confirmation.

Après le départ des illustres visiteurs, Mgr Taché administre le sacrement de confirmation le 29 septembre dans sa cathédrale à 28 personnes, et le 2 octobre au Pensionnat à 38 enfants.

Second passage de Mgr Grandin à St-Boniface.

Bientôt après, il reçoit de nouveau la visite d'un autre prélat qui lui était singulièrement cher. Mgr Grandin arriva à Saint-Boniface le 29 octobre et demeura quatre jours auprès de son ami. Il venait le consulter sur la persécution plus ou moins ouverte que le gouvernement du Nord-Ouest dirigeait alors contre la langue française et les missions catholiques et sur

---

(1) Dans le *Manitoba*, nº du 29 sept. — Voir *Trois consécrations d'églises......*, p. 28.

(2) *Trois consécrations......*, p. 30.

(3) *Ibid.*

les démarches qu'il se proposait de faire à Ottawa, où il se rendait, et où il devait passer un mois et demi (1). Il eut à ce sujet de longues conférences avec lui. Il le trouva bien faible, fit l'office pontifical de la messe et des vêpres, à la cathédrale, le jour de la fête de la Toussaint; Mgr de Saint-Boniface put ce jour-là se rendre à la cathédrale et assister à la messe (2). Mgr Grandin partit pour les provinces de l'Est le 2 novembre.

Mgr Laroque, ancien évêque de Saint-Hyacinthe, que nous avons vu assister au sacre de Mgr Taché, mourut le 18 novembre et fut inhumé le 23. "Je suppose que vous avez été au service du si digne et si vénérable Mgr Laroque, écrit le prélat à son ami de Saint-Albert. Je n'ai encore aucune nouvelle de ses funérailles qui ont dû avoir lieu mercredi, 36e anniversaire du jour où il assistait à mon sacre à Viviers. Me voici donc le seul survivant des Evêques présents à ce jour (3)." **Mort de Mgr Laroque.**

Il ajoute: "Mardi prochain sera le 28e anniversaire de votre consécration épiscopale. Recevez mes vœux et mes souhaits pour vous et mes félicitations pour l'Eglise. Il faut bien en convenir, c'est le bon Dieu qui avait inspiré le choix qui a été fait de votre personne, choix qui a été agréé par le Souverain Pontife il y aura bientôt 30 ans. Tous les deux, nous avons été de jeunes évêques; mais après 30 ans et 37 ans, nous sommes devenus les vieux... Consolons-nous *invicem in verbis istis et oremus pro invicem* (4)."

Dans cette même lettre, Mgr Taché recommande à son suffragant de profiter de son séjour dans le Bas-Canada pour intéresser les pasteurs et les fidèles aux écoles du Nord-Ouest. Les quêtes faites pour ces écoles dans l'année avaient donné $563 pour chacun des trois Evêques. "Si, comme je l'espère, lui écrit Mgr de Saint-Boniface, vous voyez quelques-uns des véné- **Les quêtes pour les Ecoles du N.-O.**

---

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) *Ibid.*

(3) *Saint-Boniface*, 24 *nov.* 1887.— Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(4) *Ibid.*

rables prélats des provinces ecclésiastiques de Montréal, Québec et Ottawa, vous voudrez bien les prier de réchauffer le zèle en faveur de cette œuvre importante (1). "

Nomination de M. Albert Bétournay comme inspecteur des écoles catholiques du N.-O.

Il s'ouvre à Mgr Grandin de son dessein de faire nommer Inspecteur des écoles catholiques sauvages du Nord-Ouest un fils du défunt juge Bétournay, Albert Bétournay. " Il a fait un cours complet dans notre collège de Saint-Boniface, a été gradué bachelier, maître ès-arts de notre Université de Manitoba, sait aussi bien l'anglais que le français, connaît notre système d'éducation, a de plus des connaissances légales qui lui permettront de saisir facilement ce que requiert la position dont nous parlons, sobre, honnête, actif (2). "

M. Bétournay fut en effet nommé Inspecteur par le crédit de Mgr Taché. " Mais, écrivait celui-ci à Mgr Grandin le 6 mai de l'année suivante, à Régina on le tient au bureau comme simple clerc. Il n'a aucune latitude et ne pourra inspecter que ce qu'on lui dira et quand on le lui dira. " " Il est important que vous parliez de cela à Ottawa, ajoutait-il — Mgr Grandin devait à cette époque passer dans la capitale du Canada ;—la question est difficile et délicate, mais aussi elle est importante (3). "

Développement de l'instruction publique au Manitoba.

En 1887, les écoles catholiques du Manitoba reçurent des félicitations et des récompenses qui apportèrent beaucoup de consolation au cœur de l'Archevêque.

On venait de faire à Londres une grande *Exhibition coloniale.* La section catholique du Bureau d'Education, et spécialement son distingué surintendant eut la pensée d'y envoyer une collection des devoirs journaliers de classes : on fit cette collection " de façon à donner une représentation exacte de toutes les écoles catholiques, de celles qui étaient au haut de l'échelle comme de celles qui avaient à se maintenir dans des conditions moins favorables, à raison de leur éloignement des grands centres, des populations éparses et peu fortunées qui les fré-

(1) Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

quentaient (1). " " Nous avons tenu, disait M. Bernier, à nous présenter au concours loyalement, sans chercher à surfaire la valeur de nos écoles. " Les travaux exhibés n'étaient point " des compositions préparées spécialement pour l'occasion, " mais des devoirs de classe ordinaires, dont un certain nombre remontaient à l'année 1884, " époque à laquelle il n'était nullement question d'exposition, du moins dans notre province. " Les tracés géographiques, présentés en grand nombre, avaient été exécutés " dans nos classes par les élèves, à main levée, sans règles ni compas, et par cœur (2). "

L'exposition scolaire des écoles catholiques du Manitoba fut universellement remarquée. Les journaux en parlèrent avec les plus grands éloges : " On croit généralement, disait le *Canadian Gazette* de Londres, que de toutes les provinces-sœurs, celle de Manitoba est la plus éloignée de toute civilisation. Un coup d'œil jeté sur l'excellente exposition scolaire de cette province, démontre jusqu'à quel point, en matière d'éducation surtout, cette impression est erronée... La collection démontre qu'il existe dans l'une des provinces les plus récemment organisées de la confédération un système d'écoles qui, tout en respectant les sentiments et la foi religieuse de la population, met à la portée de tous un enseignement propre à conduire au premier rang de la société, l'enfant élevé sous ses auspices (3). "

Des diplômes et des médailles furent envoyés, par l'intermédiaire du gouvernement d'Ottawa, au Pensionnat des Sœurs Grises à Saint-Boniface, au Pensionnat des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et à l'Ecole des Frères Maristes à Winnipeg, aux Académies des Sœurs Grises à Saint-Norbert, Sainte-Anne, Saint-Vital, Saint-François-Xavier, à l'Ecole de Mme Mulaire à Sainte-Agathe.

Ces succès et ces récompenses réjouirent Mgr Taché, parce

---

(1) M T.-A. Bernier, *Mémoires sur l'exhibition coloniale*, dans le *Manitoba*, n° du 17 mars 1887.

(2) *Ibid.*

(3) Cité dans le *Manitoba*, n° du 17 mars 1887.

qu'ils apportaient un témoignage éclatant et impartial en faveur de l'œuvre qui lui tenait le plus à cœur.

Reconstruction de l'hôpital de St-Boniface.

Les Sœurs Grises avaient soigné les malades dès leur arrivée à la Rivière-Rouge. Longtemps elles les soignèrent dans leur couvent même. En 1871, elles bâtirent, pour les malades, une maison séparée, de petites dimensions; cette construction se trouva bientôt tout à fait insuffisante. En 1877, les Sœurs achetèrent au voisinage de leur couvent, une maison et le terrain dépendant, et y transportèrent les malades. De 1871 à 1877, elles soignèrent 53 malades, de 1877 à 1886, elles en soignèrent 857 (1). Or, à l'époque où nous en sommes, à cause de l'accroissement de la population, il devient urgent de reconstruire l'hôpital sur des bases plus larges.

Le 2 février 1887, Mgr Taché fit un appel à tout son diocèse pour obtenir des aumônes qui permissent de lui donner les agrandissements nécessaires. "Notre ville épiscopale, dit-il, a eu le privilège spécial d'être choisie par la Providence comme le berceau du christianisme dans ces vastes contrées. Cette élection lui impose la douce obligation d'être un triple foyer de religion, de science et de charité. Aussi les deux évêques qui se sont succédé sur le siège épiscopal de cette ville, se sont efforcés de la mettre à la hauteur de cette noble vocation. A Saint-Boniface, a été érigée la première église du pays; à Saint-Boniface, s'est ouvert le premier collège; Saint-Boniface a possédé les premiers hospices, le premier hôpital. La première église, devenue la première cathédrale, est l'église du premier pasteur, et, par conséquent, dans une certaine mesure, l'église du diocèse. Le collège ne peut pas être réduit aux étroites proportions d'une œuvre locale. Pour compléter tout le plan que nous nous sommes tracé à nous-même, nous désirons que l'hôpital généralise aussi son action bienfaisante... Les constructions de l'hôpital sont bien insuffisantes pour le nombre de malades qui y demandent leur admission de toutes parts. C'est pourquoi les religieuses ont songé à un bâtiment plus considé-

---

(1) Voir le *Manitoba*, nº du 18 nov. 1887.



Premier et deuxième hôpital de Saint-Boniface, sous la direction des Rdes Sœurs Grises, de Montréal.



Hôpital de Saint-Boniface en 1893 (troisième hôpital sans l'addition de 1905).

rable. La construction de cet édifice est commencée et les Sœurs sont prêtes à s'imposer toute espèce de sacrifices pour en procurer l'achèvement. Il n'est pas juste qu'on leur en laisse tout le fardeau. C'est pourquoi je fais appel à tout le diocèse et vous prie, Nos Très Chers Frères, de vous assurer le mérite de contribuer à une si bonne œuvre (1). "

L'appel de l'Archevêque fut entendu: de généreuses aumônes furent données pour la reconstruction de l'hôpital; plusieurs fêtes de charité apportèrent de précieuses ressources; les Sœurs empruntèrent ce qui leur manquait.

La première pierre fut bénite par le R. P. Allard le dimanche 15 mai 1887, pendant que Mgr Taché était à Montréal. On travailla à la construction durant tout l'été; $15.955 furent dépensées jusqu'au 18 novembre 1887 ; mais à cette date, il était loin d'être terminé. On reprit les travaux au printemps suivant. A l'automne de 1888, l'édifice était terminé. " C'est un beau bâtiment, écrivait le rédacteur du *Manitoba,* qui fait l'honneur de notre ville et qui réunit toutes les conditions du confort et même de l'élégance (2). " Il fut bénit par Mgr Taché le dimanche 21 octobre 1888 après les vêpres, en présence du lieutenant-gouverneur et de l'élite de la société de Saint-Boniface et de Winnipeg, à la suite d'un éloquent discours du R. P. Drummond (3). Les malades commencèrent à y être reçus au milieu de novembre suivant et la première messe y fut dite par Mgr Taché le 15 novembre (4).

Mgr Taché avait été nommé Vicaire de la Congrégation par Mgr de Mazenod lui-même lors de sa consécration épiscopale, dès l'érection du vicariat de la Rivière-Rouge. Plusieurs fois, surtout à partir de 1880, il eut la pensée de se démettre de cette charge; il en fit la demande à plusieurs reprises au Supérieur Général. Démission de vicaire de la congrégation. Les causes lointaines.

(1) Mandement de Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, en date du 2 février 1887, pp. 4-5.

(2) N° du 18 novembre. 1888.

(3) N° du 25 octobre 1888.

(4) N° du 22 novembre 1888.

En effet, les paroisses et les œuvres s'étaient singulièrement multipliées d'année en année: le prélat sentait le besoin de se décharger d'une partie de ses obligations.

Puis quelques-uns de ses frères en religion, nous l'avons dit, avaient des préventions contre lui et se laissaient parfois aller à des plaintes: ils trouvaient de l'opposition entre les devoirs du Vicaire et ceux de l'Evêque et disaient quelquefois que Mgr de Saint-Boniface agissait en Evêque plus qu'en Vicaire. En remettant à un autre la charge de vicaire, l'Evêque enlèverait le prétexte à ces plaintes.

D'autre part, depuis que les colons affluaient au Manitoba, Mgr Taché sentait plus vivement le besoin de coopérateurs. "*Je manque de prêtres.* Hélas! Quelle position d'être Evêque et de n'avoir pas un prêtre à mettre à tous les 200 milles (1)." Ses lettres, de 1875 jusqu'à sa mort, renferment souvent des cris semblables. Il ne cesse d'adresser d'instantes prières au Supérieur Général pour obtenir des religieux. Nous avons vu combien il avait peu reçu de renfort de ce côté-là. Il s'était trouvé dans la nécessité de chercher des prêtres séculiers: la Providence l'avait favorisé dans cette recherche: il avait reçu un grand nombre de prêtres éminents, qui ont acquis pour jamais une gloire éclatante devant Dieu et devant les hommes par les fondations qu'ils ont faites: les prêtres séculiers avaient été seuls au berceau de la vie chrétienne dans les Pays d'en Haut, ils reprenaient une large place dans le développement des paroisses catholiques au sein de la nouvelle province. Mais il se trouvait des esprits mal faits qui expliquaient par des dires malveillants et mensongers la rareté des Oblats qui lui étaient envoyés.

Pour ces raisons, pour d'autres encore, Mgr Taché pria plusieurs fois le Rme P. Fabre de nommer un autre Vicaire. En 1883, Mgr Grandin, qui jusqu'alors l'avait dissuadé de le faire, l'encouragea au contraire à suivre son attrait. "Maintenant, lui disait-il, vous avez, en dehors de la charge de Vicaire, plus d'occupation qu'il ne vous en faut pour absorber votre temps:

(1) Lettre à Mgr Grandin, 17 *avril* 1883. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

priez donc notre Père Général de vous décharger (1)." "Vous me conseillez, lui répond l'Archevêque, ce que je désire vivement. J'ai fait cette demande il y a quelques années, elle a été rejetée. Je l'ai réitérée au mois de décembre dernier, le Supérieur Général a encore refusé. Mais fort de votre opinion, j'ai écrit depuis à l'Administration Générale, demandant avec plus d'instance encore. Quel sera le résultat cette fois ? Je n'en sais rien (2)."

Nomination du P. Camper comme vicaire de la congrégation et du P. Allard comme vicaire général de l'archevêque.

Le Rme P. Fabre maintint son refus pendant quatre ans encore. Enfin, en 1887, après le chapitre général, pendant les démarches faites par l'Archevêque pour obtenir un coadjuteur Oblat, il crut qu'il pouvait lui donner un successeur dans la charge de Vicaire. Le P. Camper était un religieux modèle et très méritant, qui avait été nommé deux fois, en 1884 et en 1886, délégué au chapitre à la presque unanimité des voix; qui avait toute la confiance de ses frères en religion. D'autre part, chacun savait de quelle singulière admiration tout ensemble et vénération il avait toujours entouré Mgr Taché: le nouveau Vicaire continuerait donc parfaitement l'ancien. Au mois de juin 1887, le Supérieur Général nomma le P. Camper son remplaçant auprès des Oblats dans le vicariat de Saint-Boniface (3); il permit peu de temps après à Mgr Taché de prendre un Oblat, le P. Allard, missionnaire de grand mérite, pour son vicaire général (4).

Cette double nomination allait avoir un même effet, soulager le prélat sans diminuer son autorité: le P. Camper, en effet, était en communion si parfaite d'esprit et de volonté avec Mgr Taché, que, tout en ayant en principe, des pouvoirs qui ne relevaient pas de l'Archevêque, il devenait en fait son vicaire général à l'égard des Oblats, comme le P. Allard l'était à l'égard

---

(1) Mgr Grandin, *Quelques notes concernant Mgr Taché, O. M. I.*

(3) Lettre du 17 avril 1883.

(3) Les conseillers furent les Pères Allard, Baudin, Lebret et Magnan. Le P. Ouellette fut nommé procureur vicarial.

(4) Lettre du Rme P. Fabre à Mgr Taché, 25 juin 1887. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

du diocèse : Mgr Taché acquérait non pas un grand vicaire, mais deux, qui l'un comme l'autre ne pensaient et n'agissaient que par

Le prélat apprit la nomination du P. Camper en rentrant à lui.
Saint-Boniface au mois de juillet, par une lettre écrite de Paris le 25 juin : " Comment vous remercier, mon bien cher Père, répond-il aussitôt au Supérieur général, de ce que vous voulez bien faire pour moi ? En nommant le P. Camper comme vicaire, vous comblez une lacune vivement sentie par moi depuis longtemps... Je vous remercie de vous être rendu enfin à mes désirs (1)."

Il écrit le même jour au R. P. Camper : " Le T. R. P. Général m'a fait part d'une nouvelle qu'il vous communiquera s'il ne l'a pas déjà fait et qui m'a fait un sensible plaisir. Vous savez vous-même que je tenais beaucoup à ce qu'un Vicaire fût choisi parmi nos Pères, pour remplir des fonctions que je n'ai ni le temps ni la force de remplir convenablement. Ce soulagement va prolonger mon existence. Que Dieu soit loué de cette décision de notre vénéré Père (2). "

Le P. Camper était encore en Europe. Mgr Taché convoqua les Oblats à la retraite annuelle pour le 5 octobre, peu de temps après son prochain retour : le nouveau vicaire ne pouvait commencer son administration dans une meilleure occasion.

La journée du 13 octobre 1887.

Le P. Camper arriva à Saint-Boniface le 22 septembre en compagnie de Mgr D'Herbomez, alla à sa chère mission de Saint-Laurent et revint à Saint-Boniface pour l'ouverture de la retraite. La retraite eut lieu du 5 au 13 octobre. Ce dernier jour, 21 oblats se trouvaient réunis et renouvelèrent leurs vœux entre les mains du nouveau vicaire ; Mgr Taché quitta sa croix épiscopale, prit sa croix d'Oblat et renouvela ses vœux, perdu dans la foule de ses frères. Laissons-le raconter lui-même cette pieuse cérémonie ; ce récit est une des plus belles pages sorties de son grand cœur : " Les joies légitimes du fils, écrit-il au

(1) *Saint-Boniface, 29 juillet* 1887. — Archives de la Maison générale.

(2) Collection du R. P. Camper.

Rme P. Fabre, sont celles du père. Aussi je ne veux pas laisser passer ce jour sans vous exprimer la satisfaction que je ressens. Il y a aujourd'hui même 42 ans que je suis Oblat, que j'ai prononcé mes vœux entre les mains du cher P. Aubert, 42 ans par conséquent que je suis lié indissolublement à notre chère famille, cette famille si heureuse de vous avoir pour Père. Ce matin se terminait la retraite des Pères et des Frères du Vicariat. J'ai été me joindre à eux à Sainte-Marie pour, avec eux, renouveler mes vœux et redire combien je suis heureux d'être Oblat. J'ai eu une consolation que je n'avais pas éprouvée encore dans le pays. J'ai pu dire : *Et coram te, Reverende Pater, Superioris Generalis legato* (1). Jusqu'à présent, c'était moi qui étais le délégué, je devais le taire ; aujourd'hui c'est un autre, et je suis heureux de le proclamer. Nous avons eu une belle et touchante cérémonie, nous étions 21 oblats. Le R. P. Vicaire nous a adressé une très bonne exhortation, et je suis certain que tous éprouvaient une véritable satisfaction. Pour moi, paré de ma croix d'Oblat, j'éprouvais un bonheur bien grand (2). "

Au sortir de la cérémonie, les 21 Oblats, ayant à leur tête l'Archevêque et le nouveau Vicaire, se mirent en marche pour se rendre à la cathédrale de Saint-Boniface, afin d'y assister au service anniversaire du P. Madore. " Nous avions attendu à ce jour, raconte l'Archevêque, pour donner plus d'éclat à cet acte de notre affection fraternelle et aux nôtres la consolation d'y prendre part. Il y avait foule à la cathédrale et le service a été beau et imposant (3). "

Puis toute la troupe apostolique dîna à l'archevêché. Mgr Taché fut empêché par l'excessive fatigue de s'asseoir à la table commune ; mais, pendant la récréation qui suivit le repas, il vint au milieu de ses frères en religion. Le P. Camper lui lut alors une adresse qui exprimait les sentiments de reconnaissance, de vénération et de confiance qui avaient toujours rempli son cœur à l'égard du grand Archevêque. Ces paroles vibrantes d'é-

(1) Je renouvelle mes voeux "devant vous, révérend Père, délégué du Supérieur Général."

(2) *Saint-Boniface*, 13 *octobre* 1887. — Archives de la Maison générale

(3) *Ibid.*

motion allèrent jusqu'au fond de l'âme du sensible prélat. Il répondit qu'il avait eu une immense consolation de renouveler ses vœux le matin devant le représentant du Supérieur général, pria ses frères de ne pas l'abandonner, et de toujours se souvenir que sa maison était bien la maison des Oblats. "Son émotion se communiqua à toute l'assemblée, de douces larmes s'échappèrent de tous les yeux (1)."

Le même jour, Mgr Taché reçut du Rme Père Fabre une lettre qui lui permettait de prendre le P. Allard pour vicaire-général. Cette nouvelle porta sa joie au comble. "Je vous avoue, écrit le prélat le soir même au Supérieur de Paris, que ce jour est pour moi un jour de bien douce satisfaction, et cette satisfaction m'est procurée parce que je suis Oblat, parce que vous êtes mon père (2)."

Demande de Pères et de Frères.

Depuis la nomination du P. Camper à la charge de Vicaire des missions, Mgr Taché évita avec un soin poussé peut-être jusqu'au scrupule, tout ce qui aurait pu gêner de quelque manière la liberté du nouveau Vicaire dans l'exercice de ses fonctions. "Après avoir été longtemps, trop longtemps Supérieur des Oblats de Saint-Boniface, écrivait-il un jour, je comprends que je dois éviter scrupuleusement ce qui pourrait entraver l'action du digne Vicaire qui a été mis à ma place ; c'est pour cela que je me tiens à l'écart, lors même que mon cœur me demanderait de prendre une part plus active à tout ce que font et disent nos chers Pères (3)."

Demande de sujets, particulièrement de frères convers.

Cependant il écrivit plusieurs fois au Supérieur général, comme il l'avait fait souvent par le passé, pour lui demander des Pères et des Frères oblats : il regardait en effet comme un de ses principaux devoirs d'Evêque de trouver des ouvriers évangéliques pour les églises dont il était le chef et l'époux : de là ses instances multipliées pour augmenter les apôtres appelés dans les Pays d'en Haut par son prédécesseur.

---

(1) Lettre du R. P. Camper au Rme P. Fabre, *Saint-Laurent*, 27 *novembre* 1887. — Dans les *Missions de la Cong.*, t. XXVI, p. 22.

(2) Lettre de Mgr Taché, 13 octobre.

(3) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 16 *nov.* 1888. — Archives de la Maison générale.

CHAPITRE LIV

ANNÉE 1888

Mgr Taché fut malade au commencement de l'hiver. " Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est très souffrant depuis quelques jours ", écrit le *Manitoba* à la date du 10 novembre. " Je suis bien plus faible depuis une dizaine de jours, écrit-il lui-même à Mgr Grandin le 13 novembre : ces affaires " du Nord-Ouest et de la persécution officielle contre les écoles et les missions catholiques " me tracassent (1). " Cependant il put, le 23 novembre, assister à la grand'messe, chantée pour le 36e anniversaire de sa consécration épiscopale ; le 4 décembre, bénir la cloche de l'Académie Provencher, et le 11 du même mois, confirmer 19 personnes à l'Immaculée-Conception (2). Santé.

Pendant les deux semaines qui précédèrent Noël, il garda le lit " presque continuellement (3)." Le reste de l'hiver, il fut mieux sans être bien.

Le dimanche 8 janvier, il causa une agréable surprise à son peuple en montant en chaire pour lui présenter ses vœux de bonne année et lui donner ses conseils. Il ne put assister au service chanté le 16 février à la cathédrale pour le P. Le Floch. Mais il assista le 17 mars à la grand'messe de saint Patrice chantée à Sainte-Marie de Winnipeg, officia pontificalement le dimanche 18 mars à la cathédrale pour les premières vêpres de saint Joseph, et visita le lendemain, fête du collège, les maîtres et les élèves. Le jour de Pâques, il assista paré à la grand'messe dans sa cathédrale.

---

(1) *Saint-Boniface*, 13 *novembre* 1887. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Le *Manitoba*, n° du 15 décembre 1887.

(3) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 27 *déc.* 1887. — Archives de la Maison générale.

Durant cette longue maladie qui, avec diverses alternatives, se prolongea tout l'hiver, Mlle Adèle Taché se tint au chevet de son vénérable parent, comme un ange de consolation et de dévouement, édifiant le clergé, la communauté des Sœurs Grises et toute la ville de Saint-Boniface par ses soins assidus et la délicatesse des plus pures vertus.

Avec le retour du printemps, l'auguste malade se trouva mieux. Il écrit à Mgr Grandin le 25 mars 1888 : "Je suis content de vous dire que je suis bien mieux ces jours-ci. Quoiqu'encore faible, je sens la vie me revenir, et j'espère que le retour de la belle saison me donnera les forces nécessaires pour visiter une partie de mon diocèse (1)."

En effet, il fut assez bien pendant la belle saison, demeurant faible cependant et obligé à beaucoup de ménagements. "Je voudrais pouvoir vous écrire que je suis guéri, dit-il au Rme P. Fabre le 3 juillet ; je voudrais surtout aller vous le dire. Mais non, je ne puis avoir cette consolation. Je suis mieux que l'année dernière, mais je ne passe pas encore un seul jour sans quelque épreuve. Presque tous les jours j'ai des moments où je me trouve bien et suis capable de quelque chose. D'un autre côté, tous les jours, j'ai des heures de souffrance et d'épuisement qui ne me disent que trop que le mal n'a pas disparu ou que les forces ne sont pas refaites. C'est une position ennuyeuse. Je ne puis pas faire ma besogne et cette pensée me fatigue beaucoup (2)."

Agir et souffrir sont les deux facteurs de la sainteté ; le plus efficace est souffrir : c'est celui que Dieu accroît d'année en année dans le grand fondateur.

Noces d'or de la Sœur St Joseph.

En 1888, il y avait encore à Saint-Boniface une des quatre fondatrices qui, le 21 juin 1844, avaient débarqué du canot d'écorce en face de la cathédrale pour établir le premier couvent dans les Pays d'en Haut, c'était la Révérende Sœur Gertrude Coutlée, en religion Sœur Saint-Joseph. Elle atteignait cette

---

(1) *Saint-Boniface*, 25 *mars* 1888. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Saint-Boniface*, 3 *juillet* 1888. — Archives de la Maison générale.

année-là sa 50e année de profession. Mgr Taché voulut convoquer son clergé et son peuple autour de la vénérable septuagénaire pour lui entendre renouveler son pacte d'amour avec l'Epoux du ciel, remercier Dieu des longues années accordées à la vaillante Sœur, mais plus encore pour lui rendre grâce des ineffables bienfaits répandus sur les anciens Pays d'en Haut par le Couvent dont elle avait été une des pierres angulaires.

Le mardi 29 mai 1888, à 10 heures du matin, " la cathédrale est parée et remplie comme aux jours des grandes fêtes. Sur l'autel, des lys et des chandeliers d'or; le dominant, des lauriers en fleurs. Au trône pontifical, l'Archevêque de Saint-Boniface, que la douleur, fruit de toutes ses anciennes fatigues de missionnaire, en tient presque constamment éloigné maintenant. A ses côtés, l'auxiliaire généreux, le doux ami Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, qui possède un rameau de l'arbre planté par Mme d'Youville. Autour d'eux, un cortège de missionnaires, de religieux, de prêtres et de lévites; les Oblats de Marie, les Jésuites et leurs élèves. Dans les galeries, les compagnes de la Sœur Saint-Joseph, accourues de toutes leurs missions et auxquelles étaient venues se joindre les Sœurs non moins dignes des Saints Noms de Jésus-Marie. Dans la nef, des magistrats, des sénateurs, des ministres, des députés, le Maire de Saint-Boniface, ancien élève de la bonne Sœur, le consul des Etats-Unis... et enfin la foule composée d'amis et d'étrangers de tous les âges et de toutes les conditions. Puis au haut de la nef, près de la balustrade, sur des prie-Dieu simplement garnis, trois religieuses: au milieu la vénérable Sœur Saint-Joseph; à sa gauche, la Mère Hamel, supérieure de la communauté de Saint-Boniface; à droite, la Mère Filiatreault, supérieure générale de toutes les maisons dépendantes de Montréal.

" Sa Grandeur lit un mémoire soigneusement préparé, dans lequel sont retracés les humbles et difficiles commencements de la première communauté des Sœurs Grises; les relations de famille existant entre la fondatrice et La Vérandrye, le découvreur du Nord-Ouest; les démarches de Mgr Provencher pour

doter ses missions d'un ordre religieux de femmes; l'arrivée des Sœurs Grises à Saint-Boniface; le développement de l'œuvre durant le premier siècle de son existence; son développement durant ce dernier demi-siècle au loin comme à son berceau; les merveilleux résultats obtenus par le dévouement de la charité. Cette histoire et ce spectacle arrachent au vénérable prélat un cri d'admiration: Dieu est grand dans ses œuvres (1)!"

Mgr Taché était alors très fatigué. "Chacun fut étonné qu'il pût tenir" à une lecture d'une heure (2); mais son amour des Sœurs Grises augmentait ses forces et il voulait se donner à lui-même et donner à tous une grande joie en faisant l'histoire de leur apostolat dans l'Amérique du Nord.

"Le vénérable Archevêque, écrivait le lendemain un des auditeurs émus, a assisté presqu'à l'éclosion de la communauté; il en a vu, il en a favorisé le merveilleux développement. Par science et par autorité, il lui revenait de nous mander sur la place publique des chrétiens, à l'église, et d'y appeler aussi l'humble religieuse, fondatrice survivante de cette communauté, entourée de ses compagnes, et là, d'y passer en revue, en présence de la population réunie, la naissance de l'œuvre, la vie d'abnégation, de travail, de dévouement, de prière et de civilisation de l'une, l'apostolat de toutes, lequel est l'une des plus admirables et plus suaves manifestations de la foi catholique. Ce récit, nous l'avons écouté avec tout l'intérêt qui s'attache à la vérité historique, avec toute l'émotion que fait naître le spectacle de l'héroïsme dans le sacrifice, avec toute la gratitude et l'affection qu'inspirent les bienfaits; et nous avons mêlé l'accent de nos chants et de nos prières aux actions de grâces de notre archevêque, de son digne collaborateur, l'Evêque de Saint-Albert, du clergé de tout le Nord-Ouest canadien, des diverses institu-

---

(1) T.-A. Bernier, surintendant des écoles catholiques. — Dans le *Manitoba*, nº du 31 mai 1888.

Le mémoire de Mgr Taché sur l'histoire générale des Sœurs Grises et leurs fondations particulières dans le Nord-Ouest a été reproduit par le *Manitoba* dans les nºˢ des 7, 14 et 21 juin 1888.

(2) *Journal* de Mgr Grandin.

tions qui sont notre soutien, des religieux et des religieuses, des orphelins, des malades, des affligés, des enfants confiés à leurs soins (1)."

Mgr Grandin, que nous venons de nommer, était arrivé à Saint-Boniface le samedi 26 mai. Il venait de passer cinq mois dans les Etats-Unis, occupé, avec le P. Lacombe, à des quêtes, dans lesquelles il trouva en certains lieux de la bienveillance, en d'autres de l'indifférence. "J'ai appris avec grand plaisir, lui écrivait son ami de Saint-Boniface le 6 mai, votre détermination de revenir, car je vous assure que je vous ai pris en pitié pendant toute cette course aux Etats-Unis (2)." Mgr Taché le pria d'arranger son retour de manière à assister aux noces d'or de la Sœur Saint-Joseph : "Nous serons tous si heureux, de vous voir (3) ;" "ce serait surtout une grande consolation pour la seule survivante des fondatrices du premier établissement des Sœurs Grises dans ce pays (4)." Séjour de Mgr Grandin à St-Boniface.

Mgr de Saint-Albert avait fait, avant et après ces quêtes, deux séjours à Ottawa pour voir les ministres White, Langevin, Caron, Sir John McDonald, et leur présenter un ensemble de plaintes contre les gouvernants, grands et petits, du Nord-Ouest. "Le P. Lestanc se plaint amèrement, lui écrivait l'Archevêque le 25 mars, de la manière dont les sauvages sont traités et de ce que le fanatisme fait contre eux. Je crois qu'il ne serait pas mal à propos de rappeler à M. White" ministre des Affaires Indiennes, "ce qu'il a promis. Ses promesses n'ont pas encore eu beaucoup d'effet ni de retentissement (5)." M. White mourut peu de temps après. "Hâtez-vous, écrit le 6 mai l'Archevêque à Mgr Grandin, de vous rendre à Ottawa, M. White est mort, déjà il oubliait ses promesses et elles ont peut-être été enfouies dans la terre avec lui. Il faut que vous soyez-là avant que les

(1) T.-A. Bernier, dans le n° cité du *Manitoba*.

(2) *Saint-Boniface*, 6 *mai* 1888. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) *Ibid.*

(4) *Saint-Boniface*, 25 *mars* 1888.

(5) *Ibid.*

membres du parlement ne se dispersent, pour qu'ils puissent vous appuyer (1). "

Le gouvernement d'Ottawa écouta l'Evêque de Saint-Albert avec bienveillance et décida d'envoyer dans le Nord-Ouest le P. Gendreau O. M. I., pour faire une enquête sur les faits dont se plaignait l'Evêque. M. Royal venait d'être nommé lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest et eut de longues et bienveillantes conférences avec Mgr Grandin. Un autre catholique de talents, M. Amédée Forget, fut nommé sous-commissaire dans le Département Indien. Ces faits étaient rassurants.

Mgr de Saint-Albert passa 20 jours auprès de son ami. En se rendant sept mois auparavant, il avait pris les conseils de son métropolitain sur les démarches qu'il allait faire ; en retournant dans son diocèse, il lui rendit compte de ses démarches à Ottawa et le consulta sur la conduite à tenir envers les administrateurs du Nord-Ouest. Il ne prenait aucune décision importante sans le consulter, à peu près comme au temps où il était son coadjuteur.

Mgr Taché trouvait de son côté d'intimes jouissances à voir et à entretenir un frère et un ami dont le cœur battait si parfaitement à l'unisson du sien. Quoique malade et retiré au Pensionnat, il voulut le recevoir à l'Archevêché le jour de son arrivée, vint le visiter plusieurs fois dans sa chambre, l'entretint longtemps et souvent au Pensionnat. Se trouvant mieux le 1er juin, il l'emmène dans sa voiture jusqu'à Saint-Norbert, pendant que les Pères Allard, Leduc et Maisonneuve accompagnent les deux évêques dans une autre voiture. Mais il est plus mal les jours suivants. Le 3 juin, solennité de la Fête Dieu, il ne peut que paraître un instant sur le passage de la procession pour se mettre à genoux devant le Saint-Sacrement. Il a chargé son bien aimé suffragant de porter le Dieu d'amour à sa place et d'officier pontificalement devant son peuple. Il lui fait consacrer dix pierres d'autel le 30 mai, l'envoie confirmer 74 personnes à Saint-Pierre le 5 juin et y bénir une statue du patron

(1) *Saint-Boniface*, 6 *mai* 1888. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

de la paroisse. Il lui fait ordonner prêtre M. Gillis à l'église Sainte-Marie le 11 juin 1888.

L'Evêque de Saint-Albert passe plusieurs jours à diviser et à emballer les effets venus d'Europe ou du Canada pour les missions du Nord-Ouest. Pour la première fois peut-être, Mgr Taché ne l'aide point dans ce travail, empêché qu'il est par la maladie. Mais pour la première fois aussi, l'Evêque missionnaire n'a pas à organiser de caravane, ni depuis Winnipeg, ni même depuis Qu'Appelle. D'une part, la ligne ferrée va de Winnipeg à Calgary; d'autre part, un bateau à vapeur réunit Winnipeg à Edmonton par le Grand Rapide, Prince-Albert, Battleford. Les effets sont partagés entre ces deux voies. Mgr Grandin prend lui-même, le 15 juin, la voie du bateau pour visiter les missions placées le long de la Saskatchewan et arrive à Saint-Albert le 21 juillet. Haine de races dans certains hommes politiques.

Nous aurions à raconter ici divers incidents où parut avec éclat d'une part la modération et la loyauté de Mgr Taché et de Mgr Grandin, et d'autre part le fanatisme de certains hommes publics du Nord-Ouest. Mais il est peut-être préférable de laisser ces récits aux historiens de l'avenir, qui, grâce à un plus grand éloignement des événements, pourront parler avec plus de liberté des morts, sans offenser les vivants.

Nous nous permettrons cependant une réflexion.

Pourquoi faut-il qu'il y ait au Canada des hommes si mal disposés à l'égard de tout ce qui est catholique et français? Pourquoi faut-il que ces esprits étroits et malveillants se rencontrent jusque dans les hautes sphères de l'administration publique? Pourquoi faut-il que le Département des Affaires Indiennes n'ait pas su échapper à l'influence néfaste des fauteurs et des exploiteurs du fanatisme religieux?

Les archives de Saint-Boniface et de Saint-Albert renferment un grand nombre de documents tristement intéressants sur ce sujet. Ceux qui, dans l'avenir, entreprendront de raconter les événements auxquels nous nous contentons de faire allusion, trouveront là une mine abondante pour des révélations de plus d'un genre. Qu'ils lisent, par exemple, une lettre de Mgr

Grandin, en date du 7 novembre 1888, et les autres lettres des deux prélats écrites à la même époque (1); ils verront jusqu'à quel degré de mauvaise foi, certains personnages politiques ont pu descendre dans la guerre hypocrite qu'ils conduisaient contre la race française et la religion catholique.

Il est vraiment regrettable que dans un pays comme le Canada, où les deux éléments, catholique et protestant, sont exposés à être souvent en conflit d'intérêts, les hommes publics ne s'inspirent pas davantage de l'esprit d'une justice égale pour tous et de ce *fair play* britannique, tant vanté, qui devrait animer tout citoyen soucieux de la paix et de la prospérité de ce jeune et grand pays.

Visite du diocèse.

Nous savons quelle importance Mgr Taché a toujours attachée à la visite du diocèse. " C'est avec un profond regret que je vois terminer l'année 1887, écrivait-il à ses prêtres au mois de décembre précédent, sans avoir pu visiter aucune de vos paroisses pendant cette même année; je n'ai pas même eu la consolation d'aller en saluer d'autres d'entre vous que ceux qui sont à Winnipeg. L'affection que nous vous portons nous a fait sentir vivement cette privation. Puissent les prières, si nombreuses et si ferventes que vous avez adressées et fait adresser au ciel pour le recouvrement de ma santé, me permettre de me dédommager en 1888 des privations imposées en 1887! Comme l'état de faiblesse dans lequel je suis ne me permet pas de compter sûrement sur telle ou telle époque, je vous prie, d'ici au mois de mai, de faire les préparations nécessaires à la confirmation, et au retour de la belle saison, j'espère pouvoir aller vous visiter: la chose me sera plus facile si tout est prêt et si je puis choisir les moments plus commodes pour moi (2)."

Le prélat profita du mieux relatif qu'il éprouva depuis Pâques

(1) Spécialement les lettres de Mgr Taché: *Saint-Boniface*, 17 *octobre* 1888; *Saint-Boniface*, 2 *novembre* 1888; *Saint-Boniface*, 17 *novembre* 1888, etc.; les lettres de Mgr Grandin: *Saint-Albert*, 7 *novembre* 1888; *Saint-Albert*, 30 *octobre* 1888, etc.

(2) Circulaire de Mgr l'archevêque de Saint-Boniface au clergé de son diocèse, 8 décembre 1887.

pour accomplir un devoir qui lui était si doux. Au milieu de mai, il se rend au Portage-du-Rat, accompagné de M. Messier et le 16, y confirme 26 personnes (1).

Le 19 juin, il reçoit, à Brandon, au couvent des Fidèles Compagnes de Jésus, la profession de la Sœur Plante, la première canadienne entrée dans cet Institut; il administre le sacrement de confirmation dans la paroisse à 15 personnes (2).

" La semaine dernière, écrit-il à Mgr Laflèche le 22 juillet, j'ai fait un voyage de cinq jours pendant lesquels j'ai parcouru 75 milles en voiture et 240 en chemin de fer. J'ai visité six paroisses: la paroisse de Saint-Alphonse (Montagne du Tigre): la mission de Saint-Léon (Prairie Ronde); les autres près de la Riviège-Rouge (3). "

En effet, le lundi 16 juillet, accompagné du P. Maisonneuve et de M. Cherrier, il se rend, par la voie ferrée à Cypress River, d'où la voiture de M. Alexis Allaire le conduit à Saint-Alphonse et à " son élégante chapelle bâtie sur un joli coteau. " Le mardi, 17, il confirme 36 personnes (4) et félicite le jeune curé, M. Campeau et les habitants d'avoir construit en si peu de temps une si belle église. Le même jour, il franchit en voiture les 25 milles qui séparent Saint-Alphonse de Saint-Léon et arrive fatigué à Saint-Léon; mais " une bonne nuit sous le toit hospitalier du bon Père Bitsche lui permet de continuer le programme qu'il s'était tracé à son départ. " M. Lussier le conduit, avec ses vigoureux chevaux, à Manitou, où il prend le chemin de fer pour se rendre à Morris. Là, M. Fillion l'attend avec le P. Belliveau, S. J., et M. Cotton. Celui-ci le conduit dans " son magnifique équipage " à Saint-Jean-Baptiste. Le prélat y confirme, le 18 juillet, 46 personnes. " Le lendemain, jeudi, 19, Monseigneur dit la messe devant le Saint-Sacrement exposé et se trouve assez bien pour adresser la parole aux fidèles qui, pendant une ving-

---

(1) Le *Manitoba*, n° du 17 mai 1888.

(2) *Registre* des confirmations.

(3) *Saint-Boniface*, 22 *juillet* 1888.— Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(4) *Registre* des confirmations.

taine de minutes, goûtèrent le plaisir d'entendre la voix de leur aimé pasteur et de constater que les prières faites pour le recouvrement de sa santé avaient été entendues du ciel. " A 11 heures, l'Archevêque monte dans " la belle voiture de M. Pierre Parenteau " et se rend à Saint-Joseph, où il confirme 26 personnes dans la soirée. Le vendredi, 20, il est à Saint-Pie, où il confirme 17 personnes, " dont 10 sauvages de la tribu des Sauteux, " tous adultes ; " leur teint, leur costume et leur taille font un contraste tout pittoresque avec les élégantes toilettes blanches des petites canadiennes qui reçoivent en même temps le sacrement de confirmation. " Monseigneur se rend ensuite en voiture à Emerson, se repose un peu " dans l'élégant presbytère de M. Jutras. " A 2 heures 30, il reprend les chars et à 5.30 il est de retour à Saint-Boniface, " où tous sont heureux de le voir revenir sans fatigue apparente et après avoir rempli à la lettre le programme assez chargé qui avait été préparé pour cette visite de cinq jours (1)."

On venait de construire une nouvelle voie ferrée, allant de Winnipeg vers Souris et une autre allant de Winnipeg à Saint-Paul sur la rive gauche de la Rivière-Rouge. " Celle-ci traverse l'Assiniboine à son embouchure, écrivait Mgr Taché vers cette époque, et s'arrête presque en face du couvent de Winnipeg. Un convoi de 16 chars d'excursionnistes traîné par 2 locomotives vient de passer : je l'ai regardé sans me lever de mon siège (2). "

C'est en usant de ces nouveaux chemins de fer que Mgr Taché put visiter les deux paroisses de la Montagne de Pembina et les quatre de la Rivière-Rouge (3).

---

(2) Le *Manitoba*, nos des 19 et 26 juillet 1888.

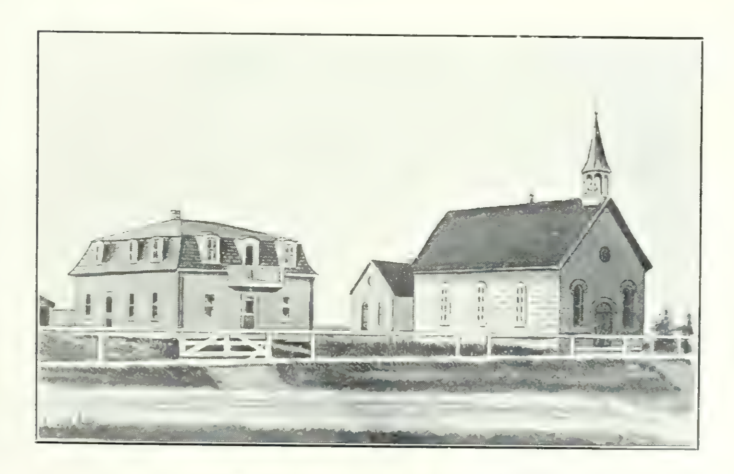
(2) Cette année-là même (1888), les hon. MM. Greenway et Martin passèrent, à New-York, un traité avec la " Northern Pacific Railway pour la construction d'une autre ligne allant de Morris à Brandon, en traversant la montagne de Pembina ; la compagnie s'engagea à construire, dans le délai d'une année, toute la ligne de Morris à Brandon, dont 20 milles seraient exécutés avant le 1er décembre. Le gouvernement provincial garantit l'intérêt de 5 pendant 25 ans pour les $1,400 nécessaires à la construction de chaque mille.

(3) Le *Manitoba*, no du 18 octobre 1888.

2e Vol. p. 584.



Eglise de Saint-Joseph (Man.).



Eglise et presbytère de Saint-Pie à Letellier (Man.).

Le mardi suivant, 24 juillet, il monte en voiture pour se rendre à Sainte-Anne des chênes, afin d'y présider la fête de la grande patronne de la Bretagne et du Canada et d'y accomplir un pèlerinage qu'il avait promis durant l'hiver. En allant, il s'arrête à Lorette, où " les habitants ont fait de grands préparatifs pour honorer leur premier pasteur et lui témoigner la joie qu'ils éprouvent de sa visite." Il y confirme 30 enfants (1) et arrive dans la soirée à Sainte-Anne.

Les pèlerins accoururent en foule de toutes parts le mercredi et le jeudi, attirés par leur dévotion pour l'aïeule du Sauveur et par la présence de l'Archevêque, de Saint-Boniface, de Winnipeg, de Sainte-Agathe, de Saint-Norbert, etc. " M. Dufresne, curé de Lorette, amène un groupe nombreux de fidèles montés sur 40 voitures qui se suivent en procession. Dix-sept autres voitures arrivent de Saint-Joachim de la Broquerie. Sainte-Anne n'avait jamais vu encore un pareil concours de fidèles; environ 700 personnes s'approchèrent de la sainte table. " Monseigneur donne la confirmation le 26 juillet à 44 personnes de Sainte-Anne et à 7 de Saint-Joachim et revient le soir même en voiture à Saint-Boniface (2).

Le dimanche 29 juillet, le prélat visite Saint-Norbert et y confirme 71 enfants.

Le lundi 13 août, il se rend à Sainte-Agathe, où il confirme 29 enfants. Il en revint le mardi (3).

Le jeudi suivant, 16, il se remet en route : il va par la voie ferrée jusqu'à la station de Qu'Appelle, et de là par la voiture jusqu'à la Mission située à 24 milles de distance, où il arrive le vendredi à midi. " Les Pères de la Mission s'étaient dispersés auparavant dans un rayon de 30 milles pour préparer les différents groupes de la population à recevoir la confirmation. Le résultat a été que 143 personnes ont reçu ce sacrement. Sur ce nombre, une trentaine étaient païens, il y a deux ans, lors de la

---

(1) *Registre* des confirmations.

(2) Le *Manitoba*, n° du 16 août 1888.

(3) *Ibid.*

dernière visite de Sa Grandeur." Monseigneur baptise un vieux sauvage qui, après 60 années d'infidélité, a ouvert les yeux à la lumière. Malgré son grand âge, Kakakis, la Corneille (c'est son nom) a pu apprendre ses prières et la partie la plus importante du catéchisme ; il répond aux questions du baptême avec une forte voix. Monseigneur le confirme aussitôt après l'avoir baptisé. L'Archevêque visite avec amour l'Ecole Industrielle et passe de longs moments au milieu des enfants sauvages, jouissant du bonheur de voir ces enfants du désert confiés à un de ses Frères en religion et à ses chères Filles de la Charité. Il confirme 32 de ces enfants.

Il quitte ces lieux si chers, le lundi après-midi, 20 août et arrive à Saint-Boniface le mardi soir (1).

Le vendredi 7 septembre, il se rend à une autre mission qui lui est, elle aussi, singulièrement chère, celle de Saint-Laurent, sur le lac Manitoba : il fait 17 milles en voiture et le reste en chemin de fer. Il y confirme, le dimanche, 9 septembre, 45 personnes ; visite avec bonheur l'école depuis longtemps si florissante, fréquentée par une soixantaine d'enfants, les beaux jardins de la mission, tout émaillés de fleurs, et remplis de fruits abondants et variés, les vastes étables, remplies en hiver de 60 bêtes à cornes de races choisies. Il n'a que des éloges à adresser à ses frères en religion pour les travaux spirituels comme pour ceux de ferme, et pour les succès dans le ministère des âmes comme pour le zèle à imiter saint Paul dans le travail des mains (2).

Le 16 septembre, il confirme 14 enfants à la cathédrale. Il avait auparavant administré le sacrement des forts ; le 24 mai, à 24 élèves du Pensionnat ; le 8 juin, à 27 du Collège ; le 10 juin, à 21 de l'Académie Sainte-Marie. Il avait, le 10 juin, confirmé 46 personnes dans l'église Sainte-Marie (3).

---

(1) Le *Manitoba*, nº du 23 août 1888. — *Registre* des confirmations.

(2) Le *Manitoba*, nº du 13 septembre 1888.

(3) *Registre* des confirmations.

Le 14 octobre, il est à Saint-Charles et y confirme 22 fidèles; le même jour, à Saint-François-Xavier, où il administre la confirmation à 12; le lendemain, 15 octobre, à Saint-Eustache, où l'on achève de construire une nouvelle église; il y confirme 23 enfants et donne les ordres moindres à MM. Turcotte et Cameron (1).

Cette année-là, Mgr Taché administre le sacrement des forts à 739 de ses ouailles, Mgr Grandin à 74 fidèles de Saint-Pierre, le P. Camper à 203 fidèles des missions sauvages du nord, et le P. Allard à 59 du fort Francis: la confirmation est administrée à 1078 catholiques de l'archidiocèse. Jamais encore un chiffre aussi élevé n'avait été atteint.

Heureux d'avoir pu porter les grâces de l'épiscopat à un si grand nombre de paroisses, Mgr de Saint-Boniface écrivait à son ami de Saint-Albert le 11 octobre 1888: "J'ai pu visiter une vingtaine de mes paroisses, et tous les jours je puis faire un peu de travail, mais à la condition de ne point marcher (2)."

Voyage à St-Paul.

Il se rendit à Saint-Paul dans la seconde quinzaine de septembre, pour prendre part à une des plus augustes cérémonies qui puissent honorer une Eglise. Saint-Paul venait d'être érigée en métropole avec les sièges du Minnesota et du Dakota comme suffragants; son Evêque avait été élevé au rang d'Archevêque et comme tel, devait recevoir le pallium, insigne de sa nouvelle dignité. Le nouvel Archevêque avait non seulement de l'estime, mais de la vénération et de l'admiration pour son collègue de Saint-Boniface: il fit les plus gracieuses instances, pour que Mgr Taché consentît, malgré le mauvais état de sa santé, à honorer de sa présence la grande cérémonie.

Mgr de Saint-Boniface accéda à ses prières et se mit en route le 24 septembre, accompagné du P. Maisonneuve et de M. Messier. La remise du pallium à Mgr Ireland eut lieu le jeudi 27 septembre, en présence de 14 Archevêques ou Evêques et de

(1) Le *Manitoba*, nº du 18 octobre 1888. — *Registre* des confirmations.

(2) *Saint-Boniface*, 11 *octobre* 1888. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

300 prêtres. " Ce jour fut un jour de triomphe pour l'Eglise catholique. La joie la plus vive rayonnait sur tous les visages, et toutes les feuilles publiques exprimèrent, dans un langage enthousiaste, l'admiration inspirée par les grandes œuvres accomplies par les évêques et les prêtres de la Sainte Eglise (1). "

Mgr Taché avait passé à Saint-Paul pour la première fois en revenant de recevoir l'onction des Pontifes à Viviers; la grande cité faisait entendre alors les premiers vagissements du berceau; il la revoyait dans les splendeurs d'une jeunesse puissante qui annonçait de nouveaux développements aussi merveilleux encore. Il remercia Dieu d'appeler à l'être ce qui n'est pas et de faire surgir si rapidement dans des déserts d'hier des cités égales aux capitales antiques. Il admira surtout " les progrès du catholicisme " et le développement de la vie et des œuvres catholiques dans la nouvelle cité, et en remercia Dieu du fond de son cœur (2).

L'Archevêque était de retour à Saint-Boniface le samedi soir.

Projet de continuer les " Vingt années de missions."

Chaque fois que Mgr de Saint-Boniface était mieux, il reprenait le projet de continuer les *Vingt années de missions*. " Il y a déjà 23 ans, écrivait-il au Rme P. Fabre au mois de juillet, que nos premières *vingt années* de missions sont passées; aussi il y a la matière d'un autre livre à écrire. Ce travail, j'y songe depuis longtemps, il est même commencé depuis 1886. La maladie qui me domine depuis bientôt deux ans ne m'a pas permis de conduire ce projet à bonne fin; mais je ne le perds pas de vue et veux l'exécuter pour nos *Annales* d'abord et ensuite pour le public, si vous en autorisez la publication. Les commotions sociales par lesquelles nous sommes passés pendant cette dernière période, donneraient un intérêt spécial à l'histoire de nos missions. D'un autre côté, ces événements ont une telle gravité qu'ils ne pourront être traités qu'avec beaucoup de réserve et un soin tout particulier. Je voudrais éviter les deux écueils entre

(1) Le *Manitoba*, n° du 4 octobre 1888.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 11 *octobre* 1888.

lesquels nous placent les rivalités des partis politiques qui se font la guerre au Canada (1). "

Combien il est regrettable que le prélat, à l'âme de missionnaire, capable de dire et de taire selon que l'exigent les délicatesses de la plus pure charité, n'ait pu exécuter son dessein et produire un chef-d'œuvre semblable à celui qu'il avait donné à l'Eglise 22 ans auparavant.

Réédition des "Vingt années de missions."

Le premier ouvrage était épuisé depuis longtemps; il était utile d'en faire une nouvelle édition. Un des hommes les plus éminents de la nouvelle province, qui avait toute la confiance de Mgr Taché dans l'administration des écoles catholiques, M. Th.-A. Bernier, fit paraître une seconde édition des *Vingt années de missions,* en la faisant précéder d'une Préface remarquable, où l'écrivain exprime avec des accents pathétiques l'admiration de tous les nobles cœurs pour les œuvres des Oblats dans l'Amérique du nord.La nouvelle édition fut tirée à 12.000 exemplaires : c'est beaucoup pour un pays qui ne compte pas deux millions de catholiques; mais l'éditeur avait le désir que l'ouvrage fût donné en prix dans les écoles, pour faire admirer de la jeunesse l'héroïsme des apôtres de la foi et susciter dans son sein de généreuses vocations (1).

Les soixante-dix ans de missions: 1. Lettre remarquable de Mgr Taché.

Pendant que M. Bernier rééditait les *Vingt années de missions* des Pères Oblats et que Mgr Taché se proposait d'écrire les *Vingt années* suivantes, le prélat faisait un tableau succinct, mais fort remarquable de l'évangélisation des Pays d'en Haut depuis l'arrivée de Mgr Provencher.

" Il y a aujourd'hui, écrivait-il le 16 juillet 1888, 70 ans que M. Joseph-Norbert Provencher, premier missionnaire, et plus tard premier Evêque de Saint-Boniface débarquait sur la rive de la Rivière-Rouge, et il y a aussi aujourd'hui 35 ans que Mgr Taché apprenait, à l'Ile-à-la-Crosse, la mort de Mgr Provencher, auquel il succédait en devenant le second Evêque de

(1) *Saint-Boniface,* 3 juillet 1888. — Archives de la Maison générale.

(1) *Ibid.*

Saint-Boniface. Ces deux anniversaires en un même jour me paraissent un fait assez digne de remarque pour fixer l'attention. Mgr Provencher arrive pour fonder une mission à Saint-Boniface. Trente-cinq ans après, jour pour jour, son successeur apprend sa mort et aujourd'hui, 35 ans après encore, jour pour jour, ce successeur prend la liberté de vous tracer ces lignes, qu'il espère devoir vous intéresser, puisque ce qu'il va vous dire est en partie le fruit de la générosité de l'Œuvre admirable que vous dirigez avec tant de zèle et de succès (1). "

Ces paroles sont adressées aux Directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Le prélat raconte successivement les progrès de la foi pendant les 35 années de chacune des deux périodes, donnant des vues d'ensemble sur l'une et sur l'autre et fournissant les explications nécessaires pour que tous les lecteurs puissent se rendre compte des faits, " même ceux qui sont le moins familiarisés avec la connaissance du pays. " Dans la première partie, il passe en revue les travaux de Mgr Provencher et de ses missionnaires, leurs voyages, les difficultés sans nombre que leur apportaient la pauvreté, l'isolement, l'ignorance des langues; il décrit leur magnanimité et leur persévérance invincible dans l'œuvre de Dieu. " Mgr Provencher, conclut-il, a fondé une Eglise dans les déserts au milieu d'obstacles sans nombre; il ne l'a pas dotée d'établissements nombreux, parce que le personnel à son service était très restreint, parce que les ressources dont il disposait étaient minimes. Il a suppléé à tout cela en voyageant et en faisant voyager beaucoup, pour semer partout la semence évangélique, laquelle, il le savait, serait plus tard fécondée par la rosée des grâces célestes, pour préparer des moissons que mûriraient les rayons du divin soleil (2)."

Dans la seconde partie, l'auteur résume brièvement le déve-

---

(1) Mgr Taché, Lettre à MM. les Directeurs de la Propagation de la Foi, 16 juillet 1888. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) *Ibid.*

loppement des œuvres de Mgr Provencher après la mort du premier Evêque, durant les 35 années de l'épiscopat de son successeur, et fait ensuite l'énumération détaillée de toutes les églises et des principaux établissements fondés dans cette seconde période.

Ce travail est un monument historique d'une haute valeur: ce sont comme les *Actes des Apôtres* du Nord-Ouest: jusqu'à la fin du monde, on le consultera comme la chronique abrégée, mais parfaite des Pays d'en Haut pendant les 70 premières années de leur histoire religieuse, et comme le mémorial de l'état des missions catholiques dans ces mêmes pays en 1888.

Faut-il le remarquer cependant? Ce monument d'un intérêt si élevé a passé à peu près inaperçu. Les hommes de mérite auxquels il était adressé, malgré leur amour des missions, ne l'ont pas remarqué; c'est en vain qu'on le chercherait dans les annales où il devrait occuper une place d'honneur.

Il n'entre pas dans notre plan de citer cette lettre, même partiellement, pas même d'en donner une analyse. Nous voulons toutefois lui emprunter quelques indications générales sur l'état de l'archidiocèse de Saint-Boniface et même de tout le Nord-Ouest en 1888.

2. Tableau des missions de l'ancien diocèse de St-Boniface en 1818, en 1853 et en 1888.

Le 16 juillet 1818, arrivaient dans les Pays d'en Haut, 2 prêtres et 1 séminariste, qui allaient y établir, à peu près dès le principe 4 stations avec ou sans édifices religieux.

Le 16 juillet 1853, les Pays d'en Haut forment 1 diocèse unique, le diocèse de Saint-Boniface, qui possède 1 évêque, 4 prêtres séculiers, 7 oblats prêtres et 2 oblats convers, 13 Sœurs de la Charité, 5 résidences de missionnaires, 2 résidences de religieuses, 6 églises, 1 collège classique, 4 écoles, 1 hospice, 30 stations visitées sans édifices religieux, 6 établissements abandonnés.

Le 16 juillet 1888, les Pays d'en Haut forment l'archidiocèse de Saint-Boniface, le diocèse de Saint-Albert et le vicariat apostolique d'Athabaska-MacKenzie, qui possèdent 1 archevêque, 3 évêques, 25 prêtres séculiers, 7 séminaristes, 84 oblats prêtres, 2 oblats scolastiques, 52 oblats convers, 17 jésuites prêtres, scolastiques, frères coadjuteurs, 4 Frères de Marie, 103 Sœurs de

la Charité, et 31 aides tertiaires, 23 Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 32 Fidèles Compagnes de Jésus, 83 résidences de missionnaires, 20 résidences de religieuses, 98 églises ou chapelles, 1 collège classique, 107 écoles, 3 hôpitaux, 6 hospices, 112 stations visitées n'ayant pas d'édifices religieux, 8 établissements abandonnés (1).

3 État des missions du nouveau diocèse de St Boniface en 1853 et en 1888.

En laissant de côté le diocèse de Saint-Albert et le vicariat apostolique d'Athabaska-MacKenzie, pour nous renfermer dans les limites actuelles de l'archidiocèse de Saint-Boniface, nous comptons, dans cette partie des Pays d'en Haut qui demeure sous la houlette de Mgr Taché:

Le 16 juillet 1853, 1 évêque, 3 prêtres séculiers, 2 oblats prêtres, 13 Sœurs de la charité, 2 résidences de missionnaires, autant de résidences de religieuses, 3 églises ou chapelles, 1 collège classique, 3 écoles, 1 hospice, 12 stations visitées, mais ne possédant pas d'édifices religieux, 2 établissements abandonnés.

Le *16* juillet *1888,* 1 archevêque, 23 prêtres séculiers, 7 séminaristes, 21 prêtres oblats, 3 oblats convers, 17 membres de la Compagnie de Jésus, 4 Frères de Marie, 59 Sœurs de la charité et 10 aides tertiaires, 23 Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 10 Fidèles Compagnes de Jésus, 42 résidences de missionnaires, 12 résidences de religieuses, 46 églises ou chapelles, 1 collège classique, 74 écoles, 1 hôpital, 2 hospices, 85 stations visitées n'ayant pas d'édifice religieux, 4 établissements abandonnés (2)

4 Énumération des établissements religieux de l'archidiocèse de St Boniface en 1888.

Le 16 juillet 1853, la partie des Pays d'en Haut qui forme l'archidiocèse actuel de Saint-Boniface, " ne possédait que 2 établissements: 1° celui de *Saint-Boniface* même, où se trouvait l'archevêché, qui servait aussi de collège, la cathédrale, le couvent et la chapelle des religieuses, 2 écoles; il n'y avait aussi que 2 prêtres et 11 religieuses; 2° *Saint-François-Xavier,* ayant son

(1) Tableau comparatif des missions de la Rivière-Rouge à leur début, au milieu de leur système et aujourd'hui. — *Ibid.*

(2) Tableau comparatif de l'état religieux du diocèse de Saint-Boniface dans ses limites actuelles au 16 juillet 1853 et aujourd'hui. — *Ibid.*

curé, 2 religieuses conduisant 1 école, le presbytère, l'église et le couvent.

Le 16 juillet 1888, l'archidiocèse de Saint-Boniface compte 36 églises particulières, ayant des édifices sacrés et des prêtres résidants (1):

1° *Saint-Boniface*, église principale dont l'Archevêque porte le titre, avec 7 prêtres demeurant avec l'archevêque, le P. Allard, vicaire général, le P. Maisonneuve, procureur des missions du Nord, M. Az. Dugas, curé de la cathédrale, M. Messier, vicaire de la cathédrale, MM. G. Dugas, Cloutier et René; avec 7 chapelles où le Saint-Sacrement est conservé et la messe dite tous les matins; avec le collège tenu par les Pères Jésuites, dont le P. Lory est recteur; avec le grand couvent des Sœurs Grises, e Pensionnat, l'Académie Provencher, l'hôpital et les hospices tenus par elles; il y a eu à Saint-Boniface, en 1887, 141 baptêmes dont 11 administrés à des adultes convertis, et 1395 communions pascales;

2° *Saint-François-Xavier*, ayant pour curé M. Kavanagh, possédant un presbytère, une église, un couvent avec 3 Sœurs de la Charité et 4 autres écoles; " l'année dernière, le curé a administré le baptême à 60 enfants et la communion pascale à 523 fidèles;"

3° *Saint-Carles*, " environné de protestants, comptant seulement 330 âmes," qui a pour curé le vénérable P. Dandurand, ancien vicaire général de Mgr Guigues, et possède " une modeste chapelle, un presbytère et une école fréquentée par 80 enfants;"

4° *Saint-Norbert*, dont est curé le remarquable M. Ritchot, qui a un modeste presbytère, une belle église en briques, consacrée solennellement, un couvent des Sœurs de la Charité, 3 autres écoles; il y a eu, en 1887, 63 baptêmes et 630 communions pascales;

---

(1) Nous suivons l'ordre d'énumération adopté par Mgr Taché dans sa *lettre*.

5° *Saint-Laurent*, sur le lac Manitoba, 6° *Rivière des Epinettes*, sur le lac Winipigosis, qui ont remplacé les anciennes stations de *Notre-Dame du Lac* et de la *Baie des Canards*, et ont été établis pour la même population, métis et sauteux, possédant le très méritant P. Camper, Vicaire de toutes les missions des Oblats, les Pères Gascon, Dupont et Magnan, le F. Mulvihill, outre le P. Cahill qui y est comme convalescent; il y a à Saint-Laurent, une église, une maison pour les missionnaires, et une école " où 90 enfants reçoivent une instruction soignée; " à la Rivière aux Epinettes, " une résidence doublée d'une chapelle et une école pour les enfants indiens. " Il y a 3 autres écoles dans trois autres régions. " Outre ces cinq stations possédant des édifices, les missionnaires en visitent plusieurs autres où il n'y a rien de permanent, mais où ils donnent leur ministère aux pauvres indiens qu'ils appellent à la foi. " C'est " un pays tout à fait encore de missions primitives, où les missionnaires ont beaucoup à voyager et le font selon les anciennes méthodes, " à la raquette, en canot, etc.

7° *Sainte-Anne* des Chênes, ayant pour curé le digne M. Raymond Giroux, une population de 900 habitants, un modeste presbytère, une église, un couvent avec 5 Sœurs de la Charité, 3 écoles où se pressent 200 enfants.

8° *Fort Alexandre*, 9° *Portage du Rat* situés l'un à l'embouchure de la rivière Winnipeg, l'autre à sa source, ayant le premier une église, une maison et une école " où 41 petits indiens s'efforcent de devenir savants, " le second une résidence, une chapelle et 2 écoles fréquentées par 73 enfants blancs; le P. Lebret demeure à Fort Alexandre, le P. Baudin au Portage du Rat. A ces deux missions se rattachent fort Francis, où il y a une école fréquentée par " une cinquantaine de petits indigènes," le Lac et la Rivière la Pluie, la Petite Rivière aux Anglais et beaucoup d'autres stations, visitées par le P. Marcoux et le P. Allard.

10° *Selkirk*, 11° *Piguis*, ayant le premier pour église " un ancien temple protestant " avec " une bonne résidence pour le missionnaire et une école fréquentée par 20 enfants blancs, " le

second " une chapelle construite par les sauvages eux-mêmes, dans une partie de laquelle se fait la classe pendant la semaine ; " une autre école existe " à l'autre extrémité de la réserve. " Ces deux missions sont visitées par le digne P. Allard et le P. Marcoux.

12° *Fort Qu'Appelle,* 13° *Fort Ellice,* 14° *Montagne des Bois,* 15° *Montagne de Tondre,* 16° *Lac Croche,* où le ministère est exercé par les Pères Prisque Magnan, Decorby, Saint-Germain, Campeau, Pagé et Chaumont, qui possèdent 4 résidences, 4 chapelles, 3 écoles pour les blancs, et 5 pour les sauvages. " Outre leurs résidences de Qu'Appelle, de Saint-Lazare et de la Montagne des Bois, les Pères ont à donner leurs soins aux réserves sauvages d'Ellice et de la Pointe aux Lézards, de Pelly, du Lac Croche, de la Montagne de la Lime, de la Montagne de Tondre, de Paskowa et des Sioux, sans compter plusieurs agglomérations de fidèles qu'il faut visiter jusqu'à des distances considérables et dans des directions opposées. Ces missions comptent environ 1600 catholiques, plus ou moins dispersés au milieu des protestants et des infidèles. En 1887, 740 personnes ont fait la communion pascale et le saint baptême a été administré à 176 personnes dont 72 sauvages. "

17° Près de la mission de Qu'Appelle, est la seule *Ecole Industrielle* qui existe dans l'archidiocèse, dirigée par le P. Hugonnard depuis sa fondation en 1884, où six Sœurs de la Charité donnent leurs soins à plus de 100 enfants sauvages, où chaque année il se fait une dizaine de baptêmes, qui exerce une immense influence non seulement sur les petits indiens qui y passent, mais " bien aussi pour tous ceux qui la voient et la connaissent. "

18° *Sainte-Marie,* dans la capitale même de la province, possédant 3 Pères oblats, le P. Ouellette, curé, le P. MacCarthy et le P. Fox " vénérable et aimable vieillard ", venu d'Angleterre l'automne dernier "pour mettre ses talents et son expérience au service de nos populations parlant l'anglais. " Sainte-Marie a un presbytère spacieux, " capable de recevoir la communauté des

Oblats dans ses réunions pour les retraites, etc., " une belle église en pierre, solennellement consacrée l'année précédente, une école des garçons, tenue par les Frères de Marie et comptant une centaine d'enfants, 2 écoles de filles, tenues par les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, " celle dite de Sainte-Marie, pour les élèves plus avancées, enrichie d'un pensionnat et fréquentée par 150 élèves, et l'Académie des Saints Anges, qui ouvre ses classes à plus de 100 enfants. A l'Académie Sainte-Marie, les Sœurs ont " une jolie chapelle, " où la messe se dit tous les jours. Il y a eu dans cette paroisse 84 baptêmes en 1887 et 750 communions pascales.

19° *L'Immaculée Conception,* dont est curé le distingué M. Cherrier, qui a une église-presbytère, " une très bonne école " où les Sœurs de Jésus-Marie donnent l'instruction à 112 élèves ; " 40 garçons vont à l'école Saint-Joseph, qui est construite dans la paroisse Sainte-Marie, mais tellement sur les limites que la majorité de ceux qui la fréquentent appartiennent à la paroisse de l'Immaculée Conception. " Tout auprès de l'église de l'Immaculée Conception se trouve la grande station du *Canadien Pacifique,* où " sept autres lignes de chemins de fer viennent se souder à la voie principale. " " Cette circonstance donne à l'Immaculée Conception une population flottante qu'il est bien difficile d'atteindre. Ceux qui y résident habituellement ont fourni 200 communions pascales ; il s'y est fait 54 baptêmes. "

Les deux paroisses que nous venons d'énumérer se sont formées dans la nouvelle ville de Winnipeg, dont les rapides développements en annoncent d'autres plus considérables encore (1).

20° *Le Pénitencier,* situé à 16 milles au nord-ouest de Winnipeg, dont une des deux chapelles, dédiée au Bon Larron, est exclusivement réservée au culte catholique, qui a pour aumônier

---

(1) Signe de ces développements : l'ancienne maison principale de Fort-Garry, où les lieutenants-gouverneurs avaient demeuré les premières années après l'établissement de la province, fut vendue, cette année-là même (1888), pour $100. En même temps furent vendues pour des sommes moindres plusieurs autres bâtisses ayant fait partie de l'ancien Fort-Garry. — Voir le *Manitoba,* n° du 29 mars 1888.

catholique M. Cloutier, nommé par l'Archevêque et payé par le gouvernement; les catholiques qui habitent dans le voisinage du Pénitencier ont la permission d'y aller entendre la messe et de profiter du ministère de l'aumônier.

21° *Sainte-Agathe,* à 13 milles au sud de Saint-Norbert, qui a pour curé M. Samoisette, et possède une église, un presbytère et 3 écoles fréquentées par 93 enfants.

22° *Saint-Jean-Baptiste,* à 23 milles au sud de Sainte-Agathe, possédant une " élégante petite église et un presbytère, où le Rév. M. Fillion accorde toujours une hospitalité si généreuse à ceux qui visitent sa paroisse, " " une bonne école " près de l'église et 3 autres à différents endroits de la paroisse; il y a eu l'année dernière 46 baptêmes et 450 communions pascales.

23° *Saint-Joseph,* 24° *Saint-Pie* (Letellier), ayant chacun son église et son presbytère, mais desservis par un seul prêtre, possédant 3 écoles, que fréquentent 60 enfants;

25° *Emerson,* qui occupe les deux rives de la Rivière-Rouge, " cité très ambitieuse à son origine, qui a vu pâlir sa gloire et diminuer ses espérances, " possédant une église et un presbytère, ayant pour curé M. Jutras, que l'Evêque voisin a chargé de Saint-Vincent et de Pembina, " deux villages des Etats-Unis qui n'ont pas de pasteur. "

26° *Saint-Pierre,* " paroisse prospère " que dirige avec un talent remarquable M. Jolys, qui a une église, un presbytère, un couvent des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et 3 autres écoles; le nombre des enfants inscrits dans ces écoles atteint le chiffre de 180; il y a eu en 1887 42 baptêmes et 382 communions pascales.

27° *Saint-Joachim,* sur les bords de la rivière la Seine, paroisse encore à ses débuts, comptant 300 âmes, ayant pour curé M. Pelletier, possédant une église, où le presbytère est en construction;

28° *Lorette,* que traverse aussi la Seine, possédant une église, un presbytère et 3 écoles fréquentées par 115 enfants, ayant pour curé M. Dufresne, qui " y goûte les consolations d'un bon pasteur au milieu d'une bonne population; "

29° *Saint-Léon*, dans la Montagne de Pembina, ayant pour pasteur M. Bitsche, " qui a besoin du français, de l'anglais et de l'allemand pour être compris de son peuple, " ayant une église-presbytère et 3 écoles fréquentées par 80 enfants; la paroisse compte 400 habitants; en 1887, 211 se sont approchés des sacrements et 32 enfants ont été baptisés. " Le curé de Saint-Léon étant le seul prêtre qui parle allemand dans mon diocèse, j'ai dû recourir à son zèle pour porter les secours de la religion à des catholiques dispersés " qui ne peuvent se confesser que dans cette langue.

30° *Saint-Alphonse*, situé à 30 kilomètres au nord-ouest de Saint-Léon, " au milieu des lacs, des forêts et des collines qui, là aussi, rompent la monotonie des prairies; " son jeune curé, M. J. Campeau, " plein de force et d'énergie, a réussi à construire une chapelle et un presbytère et à établir 3 écoles qui comptent 60 élèves; " la population ne s'élevait, au 31 décembre dernier, qu'au chiffre de 278 âmes, dont 160 avaient rempli leur devoir pascal et 19 avaient été baptisées dans le cours de l'année." Le curé de Saint-Alphonse "a bien voulu consacrer tout dernièrement plusieurs semaines à une tournée de mission à l'ouest de sa paroisse: conduisant lui-même son cheval, il a visité 18 localités disséminées jusqu'à 150 kilomètres de son église, dans lesquelles il a vu 261 catholiques, dont 69 sont des jeunes hommes, 37 des enfants en âge d'aller à l'école, 35 des enfants au-dessous de 5 ans: il a fait 6 baptêmes, entendu 78 confessions, donné la communion à 60 fidèles. Ces chiffres disent assez ce qu'il faut de zèle et d'amour des âmes pour courir après ces enfants de l'Eglise dispersés à des distances si grandes, et comme noyés au milieu d'une population non catholique. "

31° *Saint-Eustache*, dont est curé M. Martin, récemment arrivé dans le diocèse, ayant une église en construction, avec 3 écoles fréquentées par 88 enfants.

32° *Portage de la Prairie*, qui ne compte qu'une centaine de catholiques sur une population de 2.000 âmes, auxquels il faut en ajouter 150 autres dispersés dans les environs, que visite tous les mois un prêtre de Saint-Boniface.

2e Vol. p. [illegible].



Première église de Saint-Eustache (Man.).



Deuxième église de Saint-Eustache.

33° *Brandon*, qui possède seulement 150 catholiques dans une ville de 2500 habitants, auxquels il faut joindre un égal nombre de fidèles dispersés dans la banlieue, ayant une résidence pour le missionnaire, une chapelle et un beau couvent des Fidèles Compagnes de Jésus.

34° *Lac-des-Chênes* ou *Oak Lake*, à 40 kilomètres à l'ouest de Brandon, comptant 300 catholiques, ayant pour curé M. T.-A. Bernier, arrivé au Manitoba depuis douze mois, possédant un presbytère et une église.

Mgr Taché aurait pu mentionner dans le voisinage d'Oak Lake, *Grande Clairière,* fondée au mois de juillet même 1888 par l'héroïque M. Gaire.

35° *Saint-André,* à l'ouest d'Oak Lake, comprenant 45 familles catholiques, " qui ne parlent pas d'autre langue que celle des Celtes du nord de la Grande Bretagne ", venues d'Ecosse, ayant pour curé M. Gillis, de même origine et de même langue, récemment ordonné prêtre. M. Gillis et auparavant le P. Fox donne son ministère aux catholiques disséminés le long de la voie ferrée, principalement dans les stations, jusqu'à Bradview.

36° *Régina.* " L'archidiocèse de Saint-Boniface s'étend jusqu'à 691 kilomètres à l'ouest de Bradview. Il y a, de Bradview jusqu'à cette extrémité, 48 stations, quelques-unes n'ayant que les employés indispensables, " d'autres ayant une importance d'ailleurs très variable. Il y a des catholiques disséminés sur tout ce parcours et presque à chacun de ces établissements... M. D. Gratton est curé de Régina depuis deux ans qu'il est arrivé dans le pays. M. Montreuil, ordonné prêtre il n'y a que quelques mois, est son vicaire. Ces dévoués missionnaires sont continuellement en voyage, allant partout où il y a du bien à faire. Leur résidence commune est à Régina, d'où l'un va à l'est, s'arrêtant surtout aux stations les plus importantes, telles que Wolsely, Qu'Appelle, Balgonie, et l'autre va à l'ouest, visitant Moosejaw, Swift Current, Maple Creek, Medicine Hat.

Il y a à Régina " une jolie église " et un presbytère, à Medicine Hat et à Qu'Appelle, des chapelles auxquelles sont adjointes des résidences pour le missionnaire, à Balgonie et à Swift Cur-

rent des édifices réservés au culte et à l'enseignement. "En pût tenir à une lecture d'une heure (2) ; mais son amour des 1887, M. Gratton a fait 14 baptêmes, dont 1 d'adulte, communié 250 personnes et visité 507 catholiques."

Tel est l'état religieux du diocèse de Saint-Boniface en 1888. Certes la race chevaleresque continue noblement ses anciens gestes : *Gesta Dei per Francos.*

" Il y a 43 ans, dit le généralissime qui préside à la grande œuvre d'évangélisation de l'Ouest canadien en terminant sa lettre, il y a 43 ans, Messieurs, que la pensée de ce que vous faites me soutient et m'encourage dans ce que j'ai à faire, comme il y a 43 ans que vos aumônes me nourrissent ou m'aident à nourrir ceux que je dirige. Depuis près de 2 ans, une maladie d'épuisement me tient dans un état de langueur qui ne finira peut-être qu'à ma mort ; il y a quelques mois, ma fin a paru prochaine, et j'ai craint de mourir sans vous avoir assez remerciés. Aujourd'hui, je suis mieux, et j'en profite pour vous dire la reconnaissance que je dois vous exprimer avant d'aller rendre compte au Juge Suprême de l'usage que j'ai fait de vos aumônes. Que ce Dieu bon exauce ma prière, qu'il vous comble de ses faveurs les plus signalées, vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers, qu'il rende au centuple à votre noble patrie le bien qu'elle prodigue à toutes les missions du monde, et en particulier aux missions et aux missionnaires de la province ecclésiastique de Saint-Boniface (1). "

---

(1) Lettre à MM. les Directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, 16 juillet 1888.

LIVRE QUATRIÈME

L'EVEQUE DE LA LUTTE.

CHAPITRE LV

LE PREMIER CONCILE DE SAINT-BONIFACE

Les hommes de Dieu, comme leur maître et leur modèle, Jésus-Christ, ont une vie " qui est une croix et un martyre continuel (1) ", mais qui se termine ordinairement par des épreuves plus grandes. Mgr Taché " a combattu la barbarie sauvage au début de sa carrière sacerdotale : ce combat avait bien ses fatigues et ses douleurs ; mais le Seigneur lui a réservé le grand, le suprême combat pour ses vieux jours, le combat contre la barbarie civilisée (2). " Mgr Taché " a été dans les travaux depuis sa jeunesse (3) ; " mais les dernières années sont comme une douloureuse passion et une longue agonie.

Les épreuves plus grandes des dernières années.

Avant d'entreprendre ce récit poignant, nous devons parler d'un événement qui apporta auparavant une immense consolation à l'Archevêque de Saint-Boniface et fut comme un " calice de douceur " fortifiant à l'avance le cœur de l'athlète du Christ pour les luttes nouvelles. Nous voulons parler du premier concile provincial de Saint-Boniface.

Pendant l'été de 1888, Mgr Taché avait, grâce à son amour de son peuple et à son empire sur lui-même autant qu'au meilleur état de sa santé, visité une grande partie de son diocèse. Mais les courses en voiture, les fatigues et les travaux, les occu-

Maladie nouvelle à la fin de 1888 et au commencement de 1889.

---

(1) *Tota vita Christi crux fuit atque martyrium.*— De *Imit. Christi, lib. II*.

(2) Lettre de Mgr Laflèche à Mgr Taché, *Les Trois-Rivières*, 24 *avril* 1894. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(3) *In laboribus a juventute meâ.* — Ps. LXXXVII, 16.

pations ramenèrent une recrudescence de ses infirmités. " Je ne suis pas bien depuis la Toussaint, écrit-il à Mgr Grandin le 9 novembre, ce qui, ajoute-t-il plaisamment, ne m'aide pas à être *homme de lettres*, mais ne m'empêche pas d'être ami sincère (1). "

Le 27 novembre, il subit " une nouvelle attaque " de sa maladie, tomba dans un " grand état de faiblesse " et pendant 15 jours ne put ni dire la sainte messe ni réciter l'office (2). " Me voilà encore à l'envers, écrit-il à son ami de Saint-Albert, le 15 décembre. C'est le 27 novembre que le vieux tic-tac a sonné de nouveau et m'a rejeté dans l'état de faiblesse où vous m'avez vu il y a deux ans. L'attaque a été pourtant moins violente, ce qui me fait espérer que les conséquences seront moins longues (3). " " Je ne puis rien sans pourtant souffrir beaucoup (4). "

Deux voyages dans les provinces de l'Est.

Malgré son état de faiblesse, l'Archevêque fit deux voyages dans les provinces de l'Est. Nous parlerons de ces voyages plus loin. Un souffle de fanatisme se faisait sentir dans le Manitoba et les Territoires, attaquant les institutions catholiques et la race française. Les écoles catholiques du Manitoba étaient menacées par le fanatisme; celles des réserves sauvages étaient en butte à mille tracasseries dans tout le Nord-Ouest. " Je suis décidé, écrivait-il à Mgr Grandin avant son second voyage, je suis décidé à aller à Montréal d'abord, puis à Ottawa, pour y travailler, de concert avec le P. Gendreau, à l'œuvre de nos écoles sauvages. Aidez-moi de vos conseils, priez et faites prier pour le succès de mes démarches auprès du gouvernement. Nous connaissons assez le but qui se poursuit, pour qu'il soit temps de combattre les plans qui finiraient par triompher entièrement en ruinant toutes nos missions (5)."

---

(1) Lettre du 9 novembre 1888. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 15 *déc*. 1888. — Archives de la Maison générale. — Le *Manitoba*, nos des 6 et 13 décembre 1888.

(3) *Saint-Boniface*, 15 *déc*. 1888. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(4) Lettre précitée du même jour au Rme P. Fabre.

(5) Lettre du 15 décembre 1888 à Mgr Grandin.

Il écrit, le 8 janvier, de Montréal au Supérieur Général des Oblats : " Malgré le faible état de ma santé, il me fallait me mettre en route pour mon diocèse, pour nos missions menacées par le fanatisme. Je me suis rendu assez heureusement, et, la semaine prochaine, je me traînerai à Ottawa pour la plus désagréable des besognes, celle de lutter avec les membres du gouvernement, afin de leur dire à l'oreille ce qu'ils n'aiment pas qu'on leur dise (1). "

Comme dans presque tous ses voyages, il chercha à obtenir des Pères Oblats, des Frères Oblats, des prêtres séculiers : car, dit-il, " si notre personnel était plus nombreux, si nous avions des Pères et des Frères, nous aurions beaucoup plus de chances de succès (2)." Mais, ajoutait-il tristement, " je cherche à rencontrer des sujets et la chose n'est pas facile (3)." Sollicitations pour obtenir du renfort.

N'en trouvant pas dans le Canada, il en demande en France. " J'ai eu la pensée, mon Très Révérend Père, dit-il au Rme P. Fabre, de vous demander des étrennes. *Un jeune Père parlant un peu l'allemand* nous aiderait à empêcher des colons qui ne parlent que cette langue, à devenir la proie de l'hérésie. Nous avons plusieurs petits groupes de catholiques allemands, et je n'ai personne pour les visiter (4)."

Il se trouva mieux dans le mois de février (5). Mais dans les derniers jours de février et durant tout le mois de mars il fut plus mal. Il lui fut impossible de dire la sainte messe, " depuis le 26 février jusqu'au 31 mars, (6) même le jour de la fête de saint Joseph (7)."

Mgr Taché partit de Montréal le 27 mars, encore malade. Retour à St-Boniface.

---

(1) *Montréal, 8 janvier* 1889. — Archives de la Maison générale.

(2) Lettre du 8 janvier au Rme P. Fabre.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 31 *juillet* 1889. — Archives de la Maison générale.

(6) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 6 *avril*. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(7) Lettre citée du 31 juillet 1889 au Rme P. Fabre.

Mais il se trouva mieux dans le voyage. Il arriva à Saint-Boniface le samedi 30 mars. Le mieux continua les jours suivants.

Huit jours après son retour, il fit l'un des actes les plus importants de son pontificat, il signa les lettres de convocation du premier concile de Saint-Boniface.

Dévotion de Mgr Taché pour les conciles.

L'Eglise est essentiellement *la communion des saints;* l'épiscopat est un dans son indivisibilité, magistrature spirituelle " dont une partie est solidairement possédée par chacun des évêques (1). " Les fidèles se réunissent chaque dimanche pour exercer la communion fondée sur le baptême; les évêques doivent se réunir de temps en temps afin d'exercer la communion de leur ordre, afin de prier ensemble, se faire part de leurs difficultés et de leurs doutes, concerter leur action, prendre ensemble des mesures communes pour combattre l'erreur, réformer les abus, promouvoir les entreprises saintes.

Les anciens canons ont ordonné aux évêques de la même province de se réunir tous les ans, et même en certains pays et à certaines époques, deux fois dans l'année. Depuis le séjour des Papes à Avignon et le grand schisme d'Occident, les conciles provinciaux n'ont plus été tenus aussi régulièrement; mais le concile de Trente en a ordonné de nouveau la célébration dans toute l'Eglise au moins tous les trois ans. A toutes les époques, la tenue des conciles a été un des moyens les plus efficaces pour établir une parfaite unité de vue et d'action parmi les évêques, fortifier leur autorité sur leurs prêtres et leurs fidèles, faire fleurir la foi et la piété dans leurs Eglises.

Mgr Taché, tout rempli du plus pur esprit de l'antiquité ecclésiastique, avait pensé à réunir le concile de sa province depuis le jour où il avait vu Saint-Boniface élevé au rang de métropole; mais le grand éloignement de ses suffragants, leurs longs voyages et leurs travaux pénibles parmi des églises qui étaient toutes dans les vagissements de la première enfance, les révolutions survenues à la Rivière-Rouge et les sollicitudes de toutes sortes

(1) *Cujus pars in solidum ab unoquoque tenetur.* (S. Cypr., *De unitate Ecclesiæ.*)

qui en avaient été la conséquence, ses nombreuses maladies, lui avaient fait différer d'année en année ce qu'il regardait comme l'accomplissement d'un grand devoir. Cependant, à mesure que les années s'écoulaient, il désirait plus vivement se réunir avec ses suffragants dans les grâces d'une assemblée conciliaire. Au cours de l'année 1888, il les avait consultés sur la date, les questions à traiter et les autres circonstances. De retour à Saint-Boniface, au printemps de 1889, il envoya les lettres de convocation. Elles sont datées du dimanche de la Passion, 7 avril.

Après avoir rappelé l'érection du siège de Saint-Boniface en métropole, les prescriptions du concile de Trente relativement à la tenue des conciles provinciaux, les conditions nouvelles de la province de Saint-Boniface, spécialement l'affluence des colons et l'établissement des voies ferrées, il poursuit ainsi: " Nous donc, voulant satisfaire autant que possible au devoir de notre charge, après mûre délibération, ayant invoqué le nom de la très sainte et indivisible Trinité et de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, pour la plus grande gloire de Dieu et l'utilité de la foi catholique, nous avons résolu de convoquer et par les présentes nous convoquons *le premier synode provincial* pour le 16 juillet de la présente année, 71e anniversaire de l'arrivée de Mgr Provencher et de M. Dumoulin à la Rivière-Rouge (1). **Lettres de convocation du concile.**

Les lettres de convocation sont adressées à Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, Mgr Faraud, vicaire apostolique d'Athabaska-MacKenzie, Mgr Clut, auxiliaire de Mgr Faraud, Mgr d'Herbomez, vicaire apostolique de la Colombie Britannique et Mgr Durieu, auxiliaire de Mgr d'Herbomez.

Lorsque le concile provincial se tenait toutes les années ou même deux fois dans l'année, il ne fallait pas beaucoup de peine pour en préparer les travaux. Chaque évêque arrivait au concile avec les questions qu'il désirait soumettre à l'examen et au jugement de ses frères. Le métropolitain n'avait pas besoin de longues études pour savoir les affaires d'un intérêt général qu'il était utile de traiter conciliairement. Le plus souvent les évê- **Préparation des schemata.**

(1) *Acta et Decreta Primi Concilii Provinciæ Sancti Bonifacii*, pp. 53-55.

ques réunis n'avaient aucun nouveau décret à faire; ils se retrempaient ensemble dans la prière et dans les encouragements mutuels qu'ils se donnaient pour combattre les bons combats.

Mais la province de Saint-Boniface n'a jamais eu encore de concile : quoiqu'elle soit jeune, ou plutôt, parce qu'elle est jeune, il est nécessaire qu'elle se crée de fortes et saines traditions et avise aux mesures les plus aptes à accroître la puissance de la religion dans ses églises qui naissent de toutes parts.

C'est pourquoi Mgr Taché a voulu qu'un travail préparatoire précédât la réunion et la tenue du concile. Ce travail, il l'a conçu et mûri lui-même, en s'éclairant des conseils des hommes les plus éminents de son diocèse et de sa province. Il l'a rédigé de sa main et l'envoie à ses suffragants en les convoquant au concile. Nous n'avons pas à nous appesantir sur ce travail: il renferme les décrets futurs du concile dans toute leur substance et, le plus souvent, dans les termes mêmes.

Circulaire au clergé.

La tenue des anciens conciles était autrefois une grande fête, une fête où tout le clergé réuni autour de ses chefs et tout le peuple chrétien se renouvelaient dans la foi et la piété. Mgr Taché publia, le 30 mai, une lettre pastorale pour convoquer au premier concile de Saint-Boniface tous ses prêtres, et leur annoncer qu'ils feraient leur retraite annuelle précisément en assistant aux cérémonies conciliaires. "La vie que nous devons mener pendant les saints exercices auxquels vous êtes conviés, leur dit-il, étant une vie de prière, toute de recueillement et de méditation des choses saintes, nous avons décidé que ces saints exercices remplaceront, cette année, ceux de la retraite annuelle. Nous avons même la consolation de pouvoir vous dire que nous nous sommes assuré les services d'un prêtre de grande expérience dans la prédication des retraites pastorales. Ses instructions et les sermons que nous entendrons aux sessions générales, nous aideront puissamment à répondre aux desseins que Dieu a sur tous (1)."

(1) Lettre pastorale de S. G. Mgr Taché annonçant à son clergé le premier concile de la province ecclésiastique de Saint Boniface, p. 6.

Le clergé de l'archidiocèse comprenait alors 50 prêtres, dont 23 Oblats : les RR. PP. J. Allard, Vicaire Général, Camper, Vicaire des missions, Dandurand, Maisonneuve, Fox, Gascon, Lebret, Baudin, Ouelette, Décorby, McCarthy, Hugonnard, Marcoux, Saint-Germain, Dupont, Cahill, Prisque, J.-P. Magnan, Page, Campeau, Joseph Magnan, Adélard Chaumont, Favreau, Dorais ;

8 Pères de la Compagnie de Jésus : les RR. PP. Lory, recteur du collège, Robert, French, McDonald, Drummond, Schmidt, Donovan, Proulx ;

29 prêtres séculiers : les RR. MM. Ritchot, Bitche, Dabandès, G. Dugas, Kavanagh, R. Giroux, Fillion, Cherrier, Samoisette, Jolys, Gaire, Dufresne, N. Pelletier, Cloutier, Gratton, Bernier, Martin, Jutras, René, Messier, P. Pelletier, Campeau, Defoy, Roy, Montreuil, Gillis, Dubois, Cameron, Turcotte.

Il y avait en outre 4 sous-diacres : MM. La Rivière, Rocan, Bourdeau et Giroux et 2 acolythes MM. Aylward et Lavigne (1).

Les curés étaient invités à annoncer le concile aux fidèles et à multiplier les prières et les bonnes œuvres pour la sainte assemblée. " Comme le dit le Cérémonial des Evêques, observe-t-il, pendant les trois dimanches qui en précéderont l'ouverture, il est convenable que dans toutes les églises on dise et répète que le saint synode s'ouvrira tel jour et que les fidèles soient exhortés à la dévotion, à la prière, aux jeûnes, à la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie et autres œuvres pies, afin que cette sainte action, avec l'aide de Dieu, commence saintement, se continue et s'achève avec bonheur et fruit (2)."

Lettre au Souverain Pontife et au Préfet de la Propagande.

L'Archevêque qui sollicitait avec tant d'instances pour le premier concile de sa province les prières des plus humbles, ne pouvait manquer d'implorer sur lui les bénédictions de Celui qui représente Jésus-Christ lui-même au sommet de la hiérarchie sacrée. Aussi, le 28 juin 1889, il écrit au Souverain Pontife

---

(1) L'ordre suivi dans l'énumération précédente est celui de l'ordination, excepté pour les dignitaires que nous avons inscrits en tête.

(2) Lettre pastorale......

Léon XIII pour le prier ardemment de bénir les travaux du concile et la personne de tous ceux qui y prendront part (1).

Comme les évêques du Canada relèvent spécialement de la Propagande, il informe le 29 juin, le cardinal Siméoni, Préfet de la Propagande, de la tenue prochaine du concile, en attirant son attention sur le fait que les six évêques qui composeront cette sainte assemblée sont tous des missionnaires de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

Visite du diocèse.

En attendant l'ouverture du concile, le prélat emploie le peu de forces qu'il a à visiter ses églises et à y administrer le sacrement des forts.

Le 2 juin, il est dans sa chère mission de Qu'Appelle et y confirme 19 fidèles. Le lendemain, en revenant de la mission, il en confirme 4 à la station de Qu'Appelle. Le 16 juin, il visite Selkirk et y confirme 17 personnes. Il donne la confirmation à 27 élèves du Pensionnat de Saint-Boniface le 5 juin, à 13 du collège deux jours après, à 19 de l'Académie Sainte-Marie le 20 juin. Le 23 juin, il confirme 20 personnes dans la paroisse Sainte Marie (2).

Fondation de trois nouvelles paroisses : 1) de Fannystelle.

L'année 1889, qui allait devenir à jamais mémorable dans l'histoire de Saint-Boniface par la tenue de son premier concile provincial, apportera à l'Archevêque d'autres consolations dont il était peut-être plus avide encore, celles de la fondation de nouvelles paroisses.

Chacun connaît le vif et religieux intérêt que les âmes les plus chevaleresques de la vieille France, témoignèrent au XVIIe siècle, pour l'évangélisation et la colonisation de la Nouvelle-France. Depuis lors, il y eut constamment, dans la patrie de Champlain et de Maisonneuve, de Marie de l'Incarnation et de Madame de la Peltrie, des cœurs que le seul nom du Canada émouvait, qui lui croyaient de hautes destinées dans l'avenir de l'Eglise, saintement enthousiastes de son développement catholique et français. La Comtesse d'Albufèra avait hérité de cette

(1) *Acta et Decreta*......, pp. 63 64.

(2) *Registre* des confirmations.



Eglise de Fannystelle (Man.), batie par Madame la comtesse d'Albufera.



Eglise de Grande-Clairiere (Man.).



Presbytere, couvent et eglise de Grande-Clairiere.



Eglise de Lasalle ou Saint-Hyacinthe du Manitoba.

magnanime charité pour la France d'Amérique. De son château, où elle menait la vie des chanoinesses du XVIIIe siècle, elle s'intéressait à ces immenses pays où avait flotté si longtemps le drapeau de la France et où il y aurait un jour un peuple qui aiderait la fille ainée de l'Eglise à exécuter dans le monde "les gestes de Dieu." Elle voulait contribuer elle-même pour une part, si petite qu'elle fût, à l'avancement du règne de Dieu dans ces contrées lointaines "de grand avenir": de quelle manière? Elle ne le savait pas.

Le Surintendant des Ecoles catholiques au Manitoba, M. T.-A. Bernier, eut connaissance, par un ensemble de circonstances providentielles, des généreuses aspirations de la Comtesse d'Albuféra. Il lui écrivit pour lui proposer "une œuvre éminemment charitable, catholique et française," la fondation d'une paroisse "en un lieu absolument vierge de toute habitation." Il traçait à grands traits le plan général de l'entreprise; acheter une dizaine de mille acres de terre, afin d'être maître de la place et d'empêcher les protestants de s'introduire trop vite dans la colonie; commencer par bâtir l'église, le presbytère, et l'école; établir une exploitation agricole; puis attendre les colons qui viendraient se grouper autour de ce premier centre.

Ce projet répondait parfaitement aux secrets désirs de la comtesse d'Albuféra. Elle accueillit les propositions de M. Bernier non seulement avec empressement, mais avec enthousiasme. Les courriers ordinaires lui parurent trop lents pour exprimer son adhésion ; elle fit expédier aussitôt le câblegramme suivant : "Comtesse enchantée : marchez ! "

Ces négociations si fécondes avaient lieu en 1888.

M. Bernier, avec la hauteur de vues qui le distinguait, appelait de ses vœux depuis longtemps la fondation d'une ligne de paroisses reliant les bords de la rivière-Rouge à la frontière occidentale de la province, passant par La Salle, Starbuck, les Ilets de Bois, la Montagne de Pembina, la Grande Clairière, composant une sorte d'épine dorsale sur laquelle viendraient s'appuyer des rameaux jetés des deux côtés. Il choisit, en 1888, l'emplacement pour la paroisse projetée entre Starbuck et les

Ilets de Bois : c'était assurer à l'Eglise catholique et à la race française un point stratégique. Il y fit construire, au cours de l'été de 1889, une belle église, que Mgr Taché, à la demande des fondateurs, plaça sous le vocable du Sacré-Cœur de Jésus. L'église fut solennellement bénite par Mgr Faraud à l'automne de la même année, et la propriété en fut gratuitement transférée à la corporation archiépiscopale avec le terrain où elle était bâtie, ainsi qu'une terre voisine. La même année, le presbytère et l'école furent construits. Madame d'Albuféra fournit intégralement les fonds pour ces trois édifices. Quelques colons arrivèrent bientôt, le plus grand nombre français, Lafon, ancien zouave pontifical, fils du peintre de ce nom, Pierre Rosemberg, Louis Allard, Berlioz, etc. ayant les qualités de leur race, mais plusieurs légers et extravagants ; quelques-uns canadiens-français, Adolphe Véronneau, qui acheta la terre située en face de l'église et que M. Fred Mollet racheta plus tard, Joseph Bernier, frère du Surintendant etc. Une station fut établie, sur la demande de M. T.-A. Bernier, à l'automne de 1890, par la compagnie du Canadien-Pacifique en face de l'église.

La nouvelle colonie fut desservie, à l'automne de 1889, par M. le chanoine Rosemberg, aumônier de la comtesse d'Albuféra, qui y séjourna deux mois. Au printemps de 1890, le Rév. M. Perquis se mit à la visiter de Saint-Boniface ; puis pendant l'été' il y passa à plusieurs reprises des semaines entières ; à l'automne de la même année, il y établit sa résidence et en devint le premier curé.

La comtesse d'Albuféra donna à la paroisse nouvelle le nom de *Fannystelle Etoile de Fanny* en l'honneur d'une intime amie, Fanny Rives, dont elle vénérait la mémoire.

Elle avait stipulé à l'origine que la direction serait exercée en tout par M. T.-A. Bernier ; nul homme en effet, n'était mieux capable d'exécuter ce qu'il avait conçu et proposé. Malheureusement, on vit arriver de France, tous les six mois, quelquefois plus souvent encore, de jeunes prétentieux qui se présentaient avec le titre de directeurs, voulaient donner des ordres et faire

des dépenses au nom de la comtesse ; leur inexpérience et leurs extravagances répandirent sur la colonie des préjugés défavorables dont elle souffrît longtemps.

En 1887, un jeune prêtre fort distingué du diocèse de Saint-Hyacinthe, le Rév. Charles-Agapit Beaudry avait accepté de l'Archevêque de Saint-Boniface la charge de missionnaire colonisateur pour le Manitoba. Il se mit à parcourir les paroisses du Bas-Canada et à y recruter des colons qui, aujourd'hui établis dans l'Ouest, bénissent celui qui les y a dirigés. b (Création de la paroisse de La Salle (St-Hyacinte.)

M. Beaudry avait son domicile à la Présentation, chez M. Bourque, curé de cette paroisse. M. Bourque et M. Beaudry étaient tous les deux, comme Mgr Taché, d'anciens élèves du collège de Saint-Hyacinthe.

Ils le visitaient souvent. C'est dans leurs entretiens avec le vénérable M. Dumesnil, Supérieur du Séminaire, et M. Chartier, Procureur, que s'ouvrit et se développa le dessein d'établir une paroisse canadienne-française dans le Manitoba, près de la station La Salle.

Mgr Taché tressaillit de joie à l'annonce de ce plan si généreux. " Je vous invite à venir comme *curé campant,* écrit-il à M. Beaudry le 17 janvier 1888, en attendant l'église de la nouvelle paroisse, que vous appellerez *la Présentation,* ou de tout autre nom que vous voudrez, comme qui dirait *Saint-Hyacinthe.* Je possède et tiens en réserve un lot de 160 acres qui sera mis à la disposition du curé pour y établir et fonder son village. "

Il n'y avait alors dans le territoire en question que deux colons catholiques, Amable Gaudry, métis et H.-A. Bertrand, canadien-français. Au printemps de 1889, M. Arthur Mercier achète auprès de la station de La Salle, ou plutôt tout alentour, plus de mille acres de terre propres à la culture, et y commence deux belles maisons, l'une pour sa famille, l'autre pour son beau-frère, M. Painchaud. Au mois de juin 1889, le collège de Saint-Hyacinthe achète de son côté 840 acres à trois milles à l'ouest de La Salle, auprès du lot de 160 acres destiné à la mission par Mgr Taché. Le Rév. M. Dumesnil visite lui-même les lieux au mois de juillet, y fait commencer les constructions, et y établit

un fermier, Adélard Noiseux, de Belœil. L'année suivante, 1890, le Rév. J. Primeau, curé de Boucherville, achète à La Salle, à l'est de la station, plus de mille acres de terre et y établit son frère, Louis Primeau, avec sa famille, et un neveu, Josaphat Faubert, qui ouvre le premier magasin. Le 16 août 1890, fête de saint Hyacinthe, Mgr Taché érige canoniquement la nouvelle paroisse, sous le nom de Saint-Hyacinthe du Manitoba, avec un territoire de 144 milles carrés.

M. Beaudry, ainsi que MM. Chartier et Gendron, prêtres du collège de Saint-Hyacinthe, séjournent à diverses reprises à La Salle et y font les offices, d'abord dans différentes maisons particulières, ensuite dans la partie supérieure de la maison de M. Faubert. A partir du 28 juin 1891, le service est fait régulièrement tous les 15 jours dans cette dernière. De nouvelles familles dirigées par M. Beaudry, viennent augmenter la colonie, entre autres A.-B. Théroux, C. Comeau, A. Lagassé, N. Vigeant, etc. Une école est ouverte à Saint-Hyacinthe au mois de septembre 1891. L'année suivante, M. Beaudry élève une belle construction, de 50 x 30, avec des fondations en pierre, à deux étages, l'étage ininférieur servant de presbytère et d'école, l'étage supérieur servant d'église. L'édifice coûte plus de $5.000. M. Beaudry le paie avec les aumônes qu'il recueille en répandant la dévotion à N.-D. du Bon Conseil. Le digne prêtre dessert la nouvelle paroisse jusqu'en 1893. Il a pour successeur d'abord M. Elie Rocan, puis M. Gendron (1).

---

(1) Le Révérend M. Pierre-Saül Gendron est, de tous les messieurs de Saint-Hyacinthe, celui qui a le plus concouru à la formation de Saint-Hyacinthe de La Salle. M. Gendron est né le 1er décembre 1852 ; il est entré comme élève au collège de Saint-Hyacinthe en septembre 1865 ; il a reçu la tonsure le 12 octobre 1872, les ordres moindres le 13 oct. 1873, le sous-diaconat le 23 janvier 1876, le diaconat le 6 février suivant, la prêtrise le 26 juillet de la même année. Il fut agrégé à la corporation du séminaire de Saint-Hyacinthe en juin 1878, enseigna les sciences naturelles de 1876 à 1880, fut directeur des élèves de 1880 à 1882, économe pendant douze ans, de 1882 à 1894, procureur de 1894 à 1901. Ayant reçu un congé illimité à cause du mauvais état de sa santé, il est venu se dévouer à l'avancement de la paroisse de Saint-Hyacinthe de La Salle, et en a été nommé curé au mois d'août 1901.

La création de la paroisse de Saint-Hyacinthe de La Salle apporta les plus douces joies au cœur de Mgr Taché et attestera à jamais les grandes vues et les généreux sentiments des prêtres du collège où s'était formé le grand Archevêque. Fondation de Grande Clairière.

La France avait envoyé l'année précédente au diocèse de Saint-Boniface un de ses prêtres qui personnifient son esprit généreux et chevaleresque dans toute sa perfection, le Rév. M. Gaire, éclairé, on peut le dire, par des illuminations d'en haut sur l'importance pour l'Eglise et pour la race française de créer des colonies catholiques dans l'immense Ouest canadien.

Arrivé à Saint-Boniface pendant l'été de 1888, accueilli par Mgr Taché avec une reconnaissance chaleureuse, l'ardent colonisateur veut acquérir à l'Eglise catholique une région qui semblait définitivement la proie de l'hérésie. Entre Brandon et la limite occidentale du Manitoba, il n'existait qu'un centre catholique, la petite paroisse du *Lac-des-Chênes* ou *Oak Lake,* perdue au milieu de populations protestantes et condamnée, semblait-il, à périr. " C'est ce danger, c'est cette faiblesse des nôtres, raconte le fondateur, qui m'inspira la résolution de porter mes efforts vers l'ouest de la province (1). " Au mois de juillet 1888, il alla planter sa tente à 20 milles au sud de la station la plus proche, commença à prendre possession de ces vastes solitudes par l'offrande du saint sacrifice et la construction d'une première chapelle.

Grande Clairière était née. L'hiver vint et tourmenta terriblement de ses rigueurs inattendues le vaillant missionnaire, mais pour redoubler son courage et étendre son ambition. Chaque année, il appellera de généreux colons de la vieille France et les jettera au sud et à l'ouest, par delà les limites mêmes du Manitoba : il conquerra les stations de Findlay, Deleau, etc., établira Saint-Michel, Saint-Maurice, Saint-Raphaël, etc. " J'ai demandé à Mgr Taché, écrit le courageux fondateur, la permission de venir travailler sur le théâtre où je suis ; il m'a laissé partir avec un bon sourire paternel où il y

(1) Lettre du Rév. M. Gaire à l'auteur de cette histoire.

avait peut-être un peu de scepticisme à l'endroit de ma stratégie,"—car un français arrivant d'Europe était-il capable de l'héroïsme que demandaient des fondations si hardies?—"mais plus encore de confiance, de souhait et de bénédiction (1)." Honneur à ce prêtre tout rempli de l'amour de l'Eglise et de sa race, tout trempé d'héroïsme comme son Archevêque!

Revenons à l'année 1889 et à la réunion du premier concile de Saint-Boniface.

Arrivée des évêques et du clergé.

Dès le samedi 13 juillet, NN. SS. Grandin, Faraud, Durieu et Clut sont réunis autour de leur métropolitain; Mgr D'Herbomez n'a pu venir, gravement malade de la maladie dont il mourut quelque temps après; il s'est fait représenter au concile par le R. P. Célestin Augier, Provincial du Canada. Un certain nombre de prêtres sont arrivés; les autres arriveront le lundi suivant.

L'Archevêque loge avec deux de ses prêtres au Pensionnat, dont les élèves sont en vacances. Il a donné sa chambre de l'Archevêché à l'Evêque de Saint-Albert; les autres Evêques occupent les chambres principales du palais; les prêtres logent au collège, dont les élèves sont aussi en vacances.

Télégrammes échangés avec Rome, Paris et Québec.

Sur la proposition de l'Archevêque, et du consentement de tous les Pères du concile, un télégramme est envoyé au Saint-Père pour demander de nouvau sa bénédiction. Le Souverain Pontife répond aussitôt favorablement par un autre télégramme.

" Un sentiment de profonde reconnaissance et de vive affection leur inspira la consolante pensée de saluer, dans une circonstance si solennelle, le T. R. P. Général de la Congrégation à laquelle ils appartenaient tous," et de solliciter ses prières (2) Le Rme P. Fabre les remercia en disant qu'il priait pour le concile. De là un second échange de télégramme entre Saint-Boniface et Paris.

L'Archevêque de Québec eut la délicate attention d'envoyer une dépêche au premier concile de Saint-Boniface pour lui offrir ses vœux. Les Pères répondirent par un télégramme de remerciements au Pasteur de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les Eglises de l'Amérique du Nord.

(1) Lettre citée.
(2) Actes du premier Concile de Saint-Boniface.

Ce sont les évêques qui sont proprement le concile. Il y avait quatre évêques en titre, le métropolitain, l'Evêque de Saint-Albert et les vicaires apostoliques d'Athabaska-MacKenzie et de la Colombie Britannique, et deux coadjuteurs, Mgr Clut et Mgr Durieu. D'après une direction donnée par le Saint-Siège aux évêques de la province de Québec en 1852, les coadjuteurs ont seulement voix consultative. Comme il répugnait au métropolitain et à ses suffragants de reconnaître la voix délibérative à un simple prêtre, le P. Augier, député de Mgr D'Herbomez et de n'accorder que voix consultative aux deux coadjuteurs, ils concédèrent à ceux-ci comme à ceux-là la voix délibérative : en sorte que les Pères ayant voix délibérative étaient au nombre de sept (1). Ordre des assemblées. Les officiers.

Les Pères du concile peuvent ou bien se réunir sans témoins pour délibérer entre eux : ces réunions ont reçu le nom de *congrégations particulières ou privées;* ou bien admettre auprès d'eux des théologiens et des canonistes qui examinent et discutent devant eux les questions ; ces assemblées s'appellent *congrégations générales;* ou enfin tenir leur conseil devant " l'église plénière, " devant le clergé et le peuple fidèle : cette troisième classe d'assemblées se nomment *sessions solennelles* ou simplement *sessions.*

Puis, quand les questions soumises au concile sont nombreuses et exigent une étude un peu longue, on constitue un certain nombre de commissions ou députations, entre lesquelles on répartit les questions à traiter, qui en font un premier examen et élaborent des *projets* ou *schemata,* soumis ensuite aux congrégations générales. Quatre *députations* furent instituées : la 1ère sous la présidence de Mgr Grandin, la 2e sous la présidence de Mgr Faraud, la 3e sous la présidence de Mgr Clut et la 4e sous la présidence de Mgr Durieu ; chacune comprenait de 9 à 11

---

(1) Mgr Taché rapporta ensuite au Préfet de la Propagande que le concile avait admis les coadjuteurs avec voix délibérative. Le cardinal Préfet lui répondit, par une lettre du 25 avril 1890, qu'il aurait fallu s'en tenir à la direction donnée aux évêques de la province de Québec en 1852." — Mgr Grandin, *Quelques notes sur Mgr A. Taché, O. M. I.*

membres, avec un secrétaire, qui faisait les fonctions de rapporteur.

MM. Cherrier et Cloutier furent nommés *secrétaires* généraux du concile, MM. Bitche et Dabandès, *notaires,* MM. Messier et Gillis *maîtres des cérémonies,* les Pères Allard et Lacombe *promoteurs.*

Les 4 députations eurent chacune 8 séances. Il y eut 10 *congrégations privées,* 8 *congrégations générales,* 9 sessions *publiques.*

“ Pendant les 9 jours que dura le concile, il y eut chaque jour au moins un office auquel les fidèles furent invités, soit pour les sessions solennelles, soit pour l'audition du saint sacrifice de la messe (1). ”

L'Archevêque voulait en effet, que tout son peuple participât chaque jour au torrent de grâces que Dieu fait couler dans les conciles et par eux.

Nous ne pouvons raconter le détail de ces réunions. Ce récit appartient sans doute à l'histoire de Mgr Taché ; car, malgré son état de fatigue, il a été la tête et le cœur du concile, de toutes ses réunions, de quelque nature qu'elles aient été ; mais nous serions entraîné au-delà des bornes que nous nous sommes tracées. Qu'il nous suffise de noter quelques faits principaux.

Premiers travaux du concile.

Mgr Taché réunit les évêques en *congrégation privée* aussitôt après leur arrivée, le samedi à 1 heure de l'après-midi, et régla avec eux l'admission des coadjuteurs et du procureur de Mgr d'Herbomez avec voix décisive, l'ordre à tenir dans les assemblées, dans la discussion et le vote des questions, l'ordre de préséance entre les prêtres, etc.

Le dimanche, 14, tous les évêques assistent à la grand'messe dans la cathédrale. Le R. P. Augier prêche.

Le soir, le jardin et le palais épiscopal sont ouverts à toute la population de Saint-Boniface qui s'y presse pour saluer et vénérer les Pères du concile.

---

(1) *Acta et Decreta Primi Concilii Provinciæ Sancti Bonifacii*, p. 89.

Le lundi, 15 juillet, les évêques ont une longue congrégation privée pour fixer la formule des premiers décrets et régler de nombreux détails concernant les sessions solennelles ou les autres assemblées.

Le soir, a lieu la première *congrégation générale,* dans la sacristie de la cathédrale. Le livre des Saintes Ecritures est placé au milieu de la salle sur un trône; la croix archiépiscopale est auprès de ce trône. On chante le *Veni Creator,* qui est suivi de l'invocation *Adsumus,* prescrite par le Pontifical. Puis le métropolitain donne lecture du règlement à suivre pendant le concile concernant les assemblées ou les officiers.

Le mardi, 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, se tient la première *session solennelle,* dans la cathédrale.

Mgr Grandin commence par célébrer la messe au fauteuil; puis il prend son rang parmi les autres Evêques, et le métropolitain passe du trône à l'autel pour y accomplir les prescriptions du Pontifical, les terminant par l'allocution que le Pontife adresse au Concile. Après cette allocution, a lieu le sermon qui est prêché par le R. P. Drummond. Ensuite, à la suggestion des promoteurs et après le vote des Pères, le métropolitain publie les deux décrets: *De l'ouverture du synode, et de la manière de vivre pendant le concile.* Enfin il fait, ainsi que ses suffragants, la *profession de foi* de Pie IV avec les additions prescrites par Pie IX concernant la primauté et l'infaillibilité du Pontife romain.

Tous les prêtres du diocèse à peu près, les deux lieutenants-gouverneurs du Manitoba et du Nord-Ouest, une multitude de fidèles assistent à la première session. La cérémonie se prolonge jusqu'à 1 heure et ½.

“ O vous, nos vénérables Frères dans l'épiscopat, disait plus tard Mgr Taché, ô vous, dignes collaborateurs dans notre saint ministère, et vous, pieux fidèles qui étiez dans la métropole de Saint-Boniface au 16 juillet 1889, il vous souvient de l'émotion qui nous saisit tous pendant la lecture de cette formule de notre foi, bonheur de notre vie, gage de nos espérances. Cette émotion s'augmenta encore lorsque les vénérables prélats, descen-

dant de leurs sièges, vinrent s'agenouiller devant le livre des Saints Evangiles, et plaçant leurs mains sur ce code sacré, promirent, vouèrent et jurèrent foi et adhésion à l'enseignement de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine (1). "

Dans l'après-midi, les quatre députations sont réunies pendant 2 heures. Le soir, les évêques ont une longue congrégation privée, dans laquelle ils traitent de diverses questions à soumettre à l'étude des députations et décident d'envoyer au Souverain Pontife une supplique pour demander la canonisation de Christophe Colomb. " Aujourd'hui, écrit Mgr Grandin dans son journal, c'est à peine si j'ai pu dire mon bréviaire. "

Travaux du concile le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi.

Le mercredi, 17 juillet, Mgr Taché dit la messe conciliaire, à laquelle assistent tous les Pères et un grand nombre de fidèles. Il se sert alors pour la première fois d'une magnifique chasuble que lui a récemment envoyée Léon XIII en souvenir de son jubilé sacerdotal.

Les évêques, réunis en congrégation privée, décident que le concile enverra les lettres suivantes signées par tous les Pères :

Lettre au Souverain Pontife, rédigée par le P. Augier ;

Lettre aux archevêques et évêques de la province de Québec, rédigée par Mgr Grandin ;

Lettre au T. R. P. Général des Oblats, rédigée par Mgr Faraud ;

Lettre au Gouverneur du Canada, rédigée par l'Archevêque ;

Lettre aux conseils centraux de la Propagation de la Foi, à Paris et à Lyon, par Mgr Durieu ;

Lettre au conseil central de la Sainte Enfance, rédigée par Mgr Clut ;

Lettre à l'Œuvre des Tabernacles à Paris et à Lyon, rédigée par Mgr Clut ;

Lettre à la Compagnie de la Baie d'Hudson, rédigée par l'Archevêque ;

Lettre à la Compagnie du Canadien Pacifique, rédigée par l'Archevêque.

---

(1) Lettre pastorale de Mgr Alex. Taché annonçant les Décrets du Premier Concile de Saint-Boniface, 16 juillet 1892, pp. 4-5.

Les Pères tenaient en effet à exprimer au Souverain Pontife leur filiale dévotion, aux prélats de la province de Québec leur fraternelle communion, au Supérieur général leur soumission religieuse, à tous les autres leur reconnaissance pour la bienveillance et les services accordés aux missions et aux missionnaires de la province de Saint-Boniface.

La grande figure de Mgr Provencher domine toute l'histoire de l'Eglise au Nord-Ouest; la province de Saint-Boniface est son ancien diocèse; les cinq évêques qui siègent au concile lui succèdent chacun dans une partie du territoire où il est venu le premier planter la croix, le vénèrent comme leur père et leur modèle. Aussi ils veulent exercer la communion avec le premier Evêque de la Rivière-Rouge en priant solennellement pour lui.

Le jeudi, 18 juillet, un service est célébré pour lui à la cathédrale de Saint-Boniface; Mgr Faraud chante la messe; tous les évêques y assistent en chappe noire et mitre blanche. Le R. P. Augier fait l'oraison funèbre du vénérable fondateur. Le métropolitain fait l'absoute.

L'après-midi est remplie par deux réunions des évêques et par une congrégation générale " bien fatigante à cause de la chaleur (1). "

Le vendredi, 19, Mgr Grandin dit la messe du concile en présence de tous les Pères, de la plupart des prêtres et d'un grand nombre de fidèles.

La journée se passe dans " un travail assidu. " Les Pères ont une longue congrégation privée. Ils décident de demander au Saint-Siège de vouloir bien ériger le Vicariat apostolique de la Colombie Britannique en diocèse régulier, avec le vicaire apostolique actuel comme titulaire du nouveau siège. Ils reconnaissent la nécessité de diviser le diocèse de Saint-Albert et demandent qu'on sollicite du Saint-Siège d'ériger en vicariat apostolique la partie du diocèse située à l'est du 109° de longitude. Ils reconnaissent aussi l'opportunité d'avoir un représentant à Ottawa pour protéger les missions sauvages de la province et dé-

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

cident qu'on demande au Supérieur général des Oblats la nomination d'un Père pour cette importante fonction.

Ces trois décisions sont prises à l'unanimité, comme toutes les autres du concile. " Le P. Augier rédige le procès-verbal de la séance et M. Rocan le transcrit dans le régistre du concile (1)."

Le samedi, 20 juillet, Mgr Faraud dit la messe du concile, devant les Pères, les théologiens et de nombreux fidèles.

La journée est remplie par la tenue des congrégations privées et des congrégations générales.

Session du dimanche, 21 juillet.

Le dimanche, 21 juillet, a lieu la 2e session du concile, divisée en 2 parties, la première, dans la matinée, pour la population de langue française, la seconde, le soir, pour la population de langue anglaise.

Dans la matinée, Mgr Clut célèbre la messe au fauteuil. Puis, le concile, après le vote favorable des Pères, promulgue ses décrets 1° sur *l'indépendance du Souverain Pontife,* 2° sur *l'honnêteté et la vie des clercs.*

Le soir, le métropolitain préside les vêpres ; le P. Fox prêche en langue anglaise, et le concile publie ses décrets 1° *sur la foi,* 2° sur *le zèle des âmes* et 3° sur le *culte divin.*

Il est plus de 9 heures du soir quand la session se termine.

Le lundi, 22, Mgr Clut dit la messe conciliaire.

Travaux du concile le lundi et le mardi, 22 et 23 juillet.

Les Pères ont une congrégation privée et une congrégation publique. Ils visitent, après le dîner, l'exposition de l'Œuvre apostolique naissante de Saint-Boniface et sont enchantés des beaux ouvrages qu'ils y voient (2). Un photographe tire les Pères du concile et tout le clergé réuni à Saint-Boniface.

" Il y a eu hier 30 ans, remarque Mgr Grandin dans son journal, j'arrivais ici de l'Ile-à-la-Crosse me rendant en Europe pour mon sacre ; et il y a aujourd'hui 35 ans, j'étais dans les immenses prairies du Minnesota venant ici pour la première fois. Que les voies du Seigneur sont impénétrables ! *Misericordias Domini in æternum cantabo.* "

---

(1) Lettre de Mgr Taché à Mgr Grandin, *Montréal,* 3 *février* 1891. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Journal* de Mgr Grandin.

Le lendemain, c'étaient pour Mgr Taché d'autres anniversaires, l'anniversaire de sa naissance et celui de la mort de sa mère. Après la congrégation générale, Mgr Grandin, au nom de toute l'assemblée, adressa la parole au métropolitain au sujet de ces deux anniversaires. "Sa Grandeur paraissait bien émue (1)." Et en effet, comme nous l'avons raconté en son temps, "c'est le 23 juillet 1823, à 7 heures, a. m., que Madame Taché avait donné naissance à son fils Alexandre; et c'est le 23 juillet 1871, a. m., que cette pieuse mère s'endormit dans le Seigneur (2)." Aussi, le 23 juillet 1889, Mgr Taché voulut dire la messe conciliaire; il dit une messe de *Requiem,* assisté de MM. Cherrier et Messier: il la dit "pour le repos de l'âme de sa mère, priant en même temps pour les âmes des parents défunts de tous les membres du concile (3)."

Le reste de la journée se passe presque tout entier en séance, "soit séance publique, soit séance particulière des évêques (4)."

Le soir, il y a illumination de tout Saint-Boniface et feu d'artifice. "C'est vraiment magnifique, observe Mgr Grandin; je ne crois pas qu'on ait vu jamais chose pareille dans le pays (5)."

Les Pères du concile avaient encore à traiter plusieurs questions; mais un certain nombre de prêtres devaient retourner à leurs églises; Mgr Taché tombait de fatigue; "nous sommes même surpris, ajoutait Mgr de Saint-Albert, en remarquant le fait, qu'il ait pu résister jusqu'à présent (6)." C'est pourquoi le mercredi, 24 juillet, a lieu une dernière session publique qui, pour employer le langage moderne, sert de clôture officielle au concile. Clôture du concile, 24 juillet.

"Tout se fait conformément aux prescriptions du Pontifical romain et du Cérémonial des Evêques (7)." Mgr Durieu cé-

(1) *Ibid.*
(2) *Acta et Decreta......*, p. 98.
(3) *Ibid.*
(4) *Journal* de Mgr Grandin.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*
(7) *Acta et Decreta......*, p. 99.

lèbre la messe au fauteuil. Après la messe, le métropolitain se rend au pied de l'autel, y récite les prières d'usage et y prend son siège. Le sermon est donné par M. Jolys, curé de Saint-Pierre. Puis a lieu la promulgation de 8 décrets conciliaires 1° sur *les sacrements,* 2° *l'éducation des enfants,* 3° *les missions parmi les sauvages,* 4° *la sanctification du dimanche,* 5° *la juridiction épiscopale,* 6° *les biens ecclésiastiques,* 7° *les sociétés secrètes,* 8° *la mortification chrétienne.*

Notons en passant quelques-unes de ces prescriptions, où l'âme de Mgr Taché se révèle davantage.

Dans le décret concernant *l'éducation des enfants,* le concile rappelle aux parents " l'obligation où ils sont de commencer à enseigner les prières et la doctrine chrétienne à leurs enfants dès le plus bas âge ; " il les avertit " d'établir et de perfectionner les écoles catholiques, puisque ce sont les seules que leurs enfants puissent fréquenter " ; il leur recommande de faire des efforts " pour qu'un grand nombre de jeunes gens fréquentent les collèges catholiques et soient formés aux lettres et à la philosophie. " " Lorsque notre Premier concile passa ce décret, dira plus tard Mgr Taché, nous ne pensions guère à l'orage qui a éclaté depuis au milieu de nous et dont le but pervers est de priver l'enfance de l'enseignement chrétien à l'école (1). " Nous allons, dans un instant, raconter l'explosion de cette terrible tempête.

Dans le décret concernant *les biens ecclésiastiques,* le concile insiste pour que les prêtres fassent souvenir les fidèles de l'obligation où ils sont de pourvoir à l'entretien du clergé et aux frais du culte. Dans certains pays de mission, dit-il, on s'accoutume trop facilement à croire que ce support doit venir d'ailleurs. C'est un très mauvais service à rendre aux populations que de ne pas insister sur l'obligation où elles sont de donner généreusement pour l'Eglise et ses ministres ; on n'apprécie généralement les choses qu'à proportion de ce qu'elles coûtent, et l'expé-

---

(1) Lettre pastorale de Mgr Alex Taché......, p. 10.



Les Pères du premier Concile Provincial de Saint Boniface, en 1889.

rience prouve que ceux qui ne donnent rien à leurs prêtres ou à leurs églises, oublient bientôt les avantages qu'ils en reçoivent (1). "

Dans le décret concernant *la mortification chrétienne,* le concile recommande aux prêtres d' " exhorter les fidèles à garder le jeûne et l'abstinence selon les lois et l'esprit de l'Eglise, et à ne pas accorder de dispenses sans des raisons suffisantes, " à s'abstenir, " même entièrement, de vin et de liqueur; " il " loue hautement la pratique de notre clergé qui bannit de sa table le vin et les liqueurs fermentées (2). "

Mgr Taché désirait que le concile provincial se réunît désormais tous les trois ans régulièrement, comme le prescrit le concile de Trente. C'est pourquoi, il promulgue un dernier décret, " d'après l'avis et le consentement des Révérendissimes Evêques, ses co-provinciaux, pour annoncer et fixer la célébration du prochain concile provincial de Saint-Boniface à l'année 1892. "

Enfin l'Archevêque et les autres Pères du concile apposent solennellement leurs signatures aux décrets conciliaires, pour bien marquer qu'ils les reçoivent, les édictent et les promulguent tels qu'ils les ont formulés et votés. Le métropolitain entonne le *Te Deum,* qui est chanté par toute l'assemblée. La séance se termine par les acclamations d'usage, à " la sainte et indivisible Trinité, " au Sacré-Cœur de Jésus, " tabernacle du Très Haut et porte du ciel, " à la Bienheureuse Vierge Immaculée, " reine des cieux et maîtresse de l'univers, " " gloire de Jérusalem, joie d'Israël, honneur du peuple chrétien, " à Sa Sainteté Léon XIII, à Mgr l'Archevêque, président du concile, à ses évêques suffragants, aux prêtres et aux missionnaires de l'Ouest, à la cité de Saint-Boniface, au gouvernement civil, etc.

Une dernière acclamation retentit: " Le Premier concile de Saint-Boniface est fini: retirons-nous, en rendant grâces au Dieu Notre-Seigneur, dans l'unité de la foi et la charité de la

---

(1) Lettre pastorale de Mgr Alex. Taché, p. 12.

(2) *Ibid.*, p. 13.

paix, et persévérons-y à jamais. Fiat! Fiat! Amen! Amen! (1)."

" Sublime spectacle ! s'écria un historien. L'Eglise s'est donc emparée de l'Ouest tout entier jusqu'à l'océan! C'est comme un grand air de victoire, une indicible acclamation de sainte réjouissance courant de la Rivière-Rouge au Pacifique, de l'Assiniboine au MacKenzie, tous représentés dans ces grands assises de la religion (2)."

---

(1) *Acta et Decreta*......, pp. 100-101.

(2) L'hon. M. Prendergast, *Mgr Taché*, dans le *Manitoba*, n° du 23 juin 1894.

CHAPITRE LVI.

APRÈS LE CONCILE

Mgr Taché sortit de la dernière session épuisé ; il se renferma le reste de la journée dans sa chambre, et, ce qui était rare, même dans ses maladies, ne put recevoir personne, pas même Mgr Grandin (1).

Le lendemain, il voulut écrire au Supérieur général des Oblats malgré son état de faiblesse. " Je suis heureux de vous adresser sous ce pli, lui dit-il, la lettre des Pères du Premier Concile de Saint-Boniface... Mgr Faraud, étant le plus ancien en oblation parmi nous, a été choisi par ses frères pour remplir cette douce tâche, ce consolant devoir. Nous avons terminé ce concile qui, je l'espère, aidera l'œuvre si importante que Dieu nous a confiée. Je me ferai un devoir et un plaisir de vous informer le plus tôt possible de tout ce qui s'y est fait et des projets qui se sont imposés à notre examen. Il m'est impossible de vous écrire longuement ces jours-ci. La préparation du concile et sa direction ont absorbé tout ce que j'avais de forces (2)." Le 11 septembre, le prélat remplit sa promesse et envoya au Rme Père Fabre un mémoire qui renfermait une histoire abrégée du concile et énumérait tout le détail des décisions prises par les Pères (3). Au lendemain du concile.

Le P. Augier repartit pour Montréal le jour même de la dernière session solennelle. " Outre la part précieuse prise aux délibérations des évêques pendant le concile, dit Mgr Taché au Supérieur général, le R. P. Provincial a bien voulu consentir à donner cinq instructions au clergé séculier de Saint-Boniface et Derniers travaux des évêques.

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) *Saint-Boniface*, 25 *juillet*. — Archives de la Maison générale.

(3) Il est intitulé : " Actes du Premier Concile de la Province de Saint-Boniface." Il ne porte pas de date. — Archives de la maison générale.

faire entendre sa parole si éloquente et si persuasive dans un magnifique panégyrique de Mgr Provencher." La plupart des prêtres retournèrent à leurs églises ce même jour ou le lendemain.

Cependant les évêques avaient encore plusieurs questions à traiter, "peut-être les plus importantes," puis "très délicates (1)." Ils se réunirent encore deux fois, le 25 et le 26 juillet. "L'amour de l'Eglise, l'amour de la Congrégation, l'amour mutuel des prélats leur fit traiter avec une sainte liberté et une généreuse abnégation les sujets les plus délicats et les plus sacrés (2)." Mgr Faraud voulait se retirer à Saint-Boniface et administrer son vicariat apostolique par un coadjuteur; Mgr Grandin demandait que ce coadjuteur fût au moins *vicaire religieux* des missions; Mgr Taché insista pour que Mgr Faraud se démît. Dans cette question, observe l'Evêque de Saint-Albert, "Monseigneur le métropolitain a vraiment montré du courage (3)" et "une sainte liberté," comme Mgr Faraud, en cédant, "une généreuse abnégation."

Les évêques se concertèrent sur les trois noms qui devaient être présentés à Rome pour le titulaire du vicariat apostolique démembré du diocèse de Saint-Albert, sur une nouvelle délimitation de l'archidiocèse de Saint-Boniface au profit du diocèse de Saint-Albert, etc.

Mgr Durieu part le vendredi, 26, par la voie ferrée, pour retourner auprès de Mgr D'Herbomez, qu'il avait laissé malade. Mgr Clut se met en route à son tour pour se rendre en Europe.

Mgr Grandin consacre, le 27, vingt-quatre pierres d'autel, "ce qui, avec la messe, lui prend trois heures et le fatigue beaucoup (4)." Le dimanche, 28, il prêche à la cathédrale. Le soir, Mgr Taché, quoique excessivement fatigué, assiste aux vêpres et consacre la province dont il est le métropolitain, au Sacré-Cœur

---

(1) *Journal* de Mgr Grandin, au 25 juillet.

(2) *Mémoire* cité plus haut au Rme P. Fabre.

(3) *Journal* de Mgr Grandin.

(4) *Ibid.*

de Jésus. Le lundi, il dîne à l'archevêché avec Mgr Grandin et les Pères Jésuites, qu'il a invités. Puis il fait conduire l'Evêque de Saint-Albert à la station dans sa voiture par MM. Messier et Cloutier. Mgr Grandin part pour Qu'Appelle, " bien reconnaissant, dit-il, envers Mgr Taché, Messieurs de l'Archevêché et tout le monde (1), " visite toutes les missions de l'Est, à l'exception de celle du lac Caribou et ne rentre à Saint-Albert que le 12 octobre.

Question du coadjuteur, 2e phase.

La tenue du concile de Saint-Boniface marque une seconde phase pour une question qui continuait de préoccuper beaucoup Mgr Taché, la *question d'un coadjuteur.*

Dans une des premières réunions particulières des évêques, — nous citons Mgr Grandin, — l'Archevêque déclara à ses suffragants " que les supérieurs généraux des Oblats lui avaient refusé la permission de prendre son coadjuteur parmi ses frères en religion et que, dans cette nécessité, il avait porté ses vues sur un digne prêtre de son diocèse, qui allait remplir une charge importante pendant le concile (2). "

Nous avons vu les hésitations du Rme Père Fabre à accorder à Mgr Taché un coadjuteur pris d'entre les Oblats, puis son consentement accordé en principe, mais les difficultés pratiques dans l'exécution, pour le choix de celui qui devait être appelé à cette haute dignité. Le Rme Père proposait à la fin un religieux d'un grand mérite, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise de Dieu avec la prudence et la charité des saints évêques ; mais comme il était français et qu'il était spécialement doué pour les missions sauvages, les Oblats les plus éminents, le P. Lestanc, le P. André et le P. Lacombe firent de fortes objections contre ce choix, et Mgr Grandin le demanda pour son propre coadjuteur. Il y eut de l'hésitation dans Mgr Taché, car " les vues du Rme P. Fabre ne rencontraient pas les siennes ; " il voyait en effet, une grave objection dans la nationalité du sujet

1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) *Quelques notes sur Mgr A. Taché, O. M. I., Notes* de Mgr Grandin concernant Mgr Taché remises à l'auteur de cette histoire.

proposé. En voyant ces hésitations de l'Archevêque, à la suite aussi de quelques autres incidents, le Supérieur général, qui, dans le fond, n'avait jamais eu beaucoup d'inclination pour la nomination d'un Oblat à la succession de Mgr Taché, écouta favorablement les conseils contraires, et reprit ses anciennes répugnances : peu de temps avant l'ouverture du concile de Saint-Boniface, il annonça à Mgr Taché qu'il ne devait plus compter sur un Oblat pour lui succéder. De là, la communication que l'Archevêque de Saint-Boniface fit à ses suffragants dans une des premières congrégations privées.

"Ce fut une raison pour moi, ajoute Mgr Grandin, d'examiner attentivement le prêtre qui nous était désigné par Mgr l'Archevêque : et certainement, dans les circonstances, je trouvais le choix excellent, si bien qu'à la fin du concile, je comptais de l'avoir un jour, peut-être bientôt, pour notre métropolitain (1)."

Nous verrons dans trois ans la reprise de cette grave affaire.

Demande d'un procureur de l'archevêque et de ses suffragants à Ottawa.

Le concile avait exprimé le vœu que les évêques de la province eussent un procureur à Ottawa pour être le défenseur autorisé des missions auprès du gouvernement fédéral.

Le 10 septembre 1889, Mgr Taché transmit cette demande au Rme P. Fabre, demandant que le P. Gendreau pût être "le représentant accrédité" des évêques de la province auprès du gouvernement, déclarant cette nomination "d'une importance considérable pour le succès des missions" confiées à leurs soins. "Ces évêques qui sont tous vos fils, conclut-il, vous supplient de les autoriser à donner cours à leur projet (2)."

Le Supérieur général donna l'autorisation demandée par une lettre du 22 octobre suivant (3).

Mgr Taché remercie son Supérieur dans une lettre du 14 novembre, et demande que le représentant des évêques "ait le temps et la facilité de s'acquitter de sa charge," qu'il ait un appartement "où il puisse tenir ses papiers en ordre et hors de la

---

(1) *Quelques notes......*

(2) *Saint-Boniface, 10 sept.* 1889. — Archives de la Maison générale.

(3) Archives de l'évêché de Saint-Boniface.

vue, " qu'il puisse " recevoir les confidences des évêques et des gouvernants, sans que personne puisse s'y introduire et les contrôler. " " Il ne sera point soustrait pour autant, observe-t-il, à ses obligations de religieux ;" mais ses supérieurs devront savoir " qu'il a un devoir spécial à remplir et qu'ils doivent lui en laisser la facilité (1)."

Ce représentant, tel que le voulaient Mgr de Saint-Boniface et ses suffragants, ne devait point être " un plénipotentiaire s'inspirant par lui-même ", mais " un commissaire chargé de présenter au gouvernement les demandes des évêques et de leur transmettre les réponses, ne prenant de décision sur un sujet donné qu'après en avoir referé à l'évêque intéressé, puisqu'en définitive les évêques étaient seuls responsables (2)."

Mais celui ques les évêques demandaient pour les représenter, le P. Gendreau, avait des fonctions importantes à l'Université d'Ottawa. Ses confrères craignirent qu'il ne pût suffire à ses anciennes fonctions et aux nouvelles, et le sénat universitaire s'opposa à cette nomination, bien que huit de ses membres y fussent favorables.

Une autre question semblait la plus facile du monde, mais rencontra des oppositions inattendues et apporta au cœur de l'Archevêque de poignantes tristesses, la division du diocèse de Saint-Albert. Division du diocèse de St-Albert.

Mgr Grandin avait un diocèse grand comme trois fois la France. A peine s'en était-il vu le titulaire qu'il en avait désiré la division. Presque chaque année, il avait fait part de son vœu à son métropolitain. Instances répétées de Mgr Grandin.

Mgr Taché lui avait répondu pendant de longues années que le moment opportun pour cette division ne lui semblait pas encore venu (3)." J'ignore que vous eussiez écrit au Cardinal

(1) *Saint-Boniface*, 14 *nov.* 1889. — Archives de la Maison générale.

(2) *Ibid.*

(3) *Saint-Boniface*, 24 *août* 1875 ; *Saint-Boniface*, 6 *nov.* 1875 ; *Saint Boniface*, 6 *déc.* 1875 ; *Saint-Boniface*, 10 *avril* 1876 ; *Saint-Boniface*, 14 *juillet* 1876 *Ottawa*, 8 *déc.* 1880 ; *Saint-Boniface*, 28 *mars* 1881 ; *Saint-Boniface*, 23 *août* 1881, etc. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Préfet de la Propagande, lui écrit-il le 6 novembre 1875, pour demander la division de votre diocèse. Je dois avouer, cher Seigneur, qu'il me faudrait d'autres données pour appuyer cette demande. Car il ne peut pas y avoir autant de diocèses que de missions, et vous n'êtes certainement pas tenu de visiter toutes vos missions annuellement, ni même tous les trois ou quatre ans. Il n'y a que le lac Caribou qui soit de bien difficile accès, et il serait difficile pour tout Evêque qui ne serait pas au lac Caribou (1)." "Je ne puis pas, lui écrit-il encore six ans après, en 1881, entrer dans votre projet autrement qu'en désirant que la chose puisse se faire, tout en la regardant comme impraticable pour le moment (2)."

Cependant Mgr Grandin mettait toujours plus d'instance à demander la division. En 1881, il fit faire un mémoire au P. Gasté pour en montrer la nécessité et l'envoya à Mgr Taché Celui-ci finit par lui promettre son concours "à Paris et à Rome." "Je m'occupe de la question, lui écrit-il au milieu de l'année 1881, et veux bien faire mon possible pour la faire réussir. Mais, ajoute-t-il, je manquerais de sincérité si je vous disais que j'espère réussir. Les chiffres qu'il faut donner sont un argument contre nous. Le vieux monde n'a pas l'idée de nos immenses déserts si peu peuplés (3)."

Cependant les immenses déserts recevaient de nouveaux habitants: les métis y arrivaient du Manitoba; les blancs y venaient de l'Amérique et de l'Europe. Dès 1886, la population avait plus que doublé dans le diocèse de Saint-Albert (4). A la fin, Mgr Taché se persuada qu'il était temps de demander la division du diocèse de son suffragant.

---

(1) *Saint-Boniface*, 6 *nov.* 1875.

(2) *Saint Boniface*, 28 *mars* 1881.

(3) *Saint Boniface*, 23 *août* 1881.

(4) Le recensement officiel de 1886 constata, dans les trois territoires de l'Assiniboia, de l'Alberta et de le Saskatchewan, 23.344 blancs, 4.848 Métis et 20,170 sauvages; total, 48,362 habitants. — Voir le *Manitoba*, n° les 11 et 18 mars 1886.

Aussi quand, au concile de Saint-Boniface, Mgr Grandin renouvela ses instances, l'Archevêque de Saint-Boniface déclara la division urgente; les autres évêques se prononcèrent comme le métropolitain: tous les Pères décidèrent unanimement, le 19 juillet, ainsi que nous l'avons rapporté, de demander au Saint-Siège la division du diocèse de Saint-Albert, et en même temps l'érection du vicariat de la Colombie Britannique en diocèse régulier. Décision du concile de St-Boniface.

Après le concile, le métropolitain rédigea une requête pour demander au Souverain Pontife l'érection d'un nouveau vicariat apostolique démembré du diocèse de Saint-Albert, avec une nouvelle délimitation des deux diocèses et des deux vicariats déjà existants dans la province. Démarches du métropolitain.

Il écrit à Mgr Grandin le 7 novembre 1889: " J'ai écrit toutes les lettres que nous avons décidé d'envoyer, si ce n'est que je n'ai pas encore envoyé les noms proposés pour le futur évêque du vicariat projeté (1); " et au Rme P. Fabre, le 14 du même mois: " J'espère que Votre Paternité a reçu tous les détails que je lui ai envoyés sur notre concile, ainsi que les demandes que nous avons adressées à Rome. Si la division du diocèse de Saint-Albert est accordée, il faudra s'occuper du choix du titulaire: la demande de division est allée à Rome, mais pas de demande ni de proposition de noms (2). "

Le Saint-Siège voulut avoir plus de renseignements. Il adressa à Mgr de Saint-Boniface un ensemble de questions tant sur la partie du diocèse de Saint-Albert que l'on voulait ériger en vicariat apostolique, que sur le reste du diocèse, y compris la partie de l'archidiocèse de Saint-Boniface qui devait y être réunie.

Mgr Taché envoie ce questionnaire à l'Evêque de Saint-Albert le 8 février 1890, et le prie d'y répondre (3). Mgr Grandin se hâte d'expédier ce qu'on lui demande. L'Archevêque transmet

---

(1) *Saint-Boniface*, 7 *nov.* 1889. — Archives de l'évêché de Saint-Albert

(2) *Saint-Boniface*, 14 *nov.* 1889. — Archives de la Maison générale.

(3) Archives de l'évêché de Saint-Albert.

ces réponses à Rome, en insistant de nouveau pour la division. Mais la Propagande, par une lettre du 23 août 1890, demande une détermination plus précise des limites du vicariat apostolique projeté et du diocèse de Saint-Albert réduit, " non par les degrés géographiques, mais par les limites géographiques." En même temps elle érigeait le vicariat apostolique de la Colombie Britannique en diocèse régulier sous le titre de New-Westminster.

Le métropolitain envoie bientôt les nouvelles indications que la Propagande lui demande pour la division du diocèse de Saint-Albert. Puis, comme tout semble toucher à la dernière conclusion, il expédie au Saint-Siège, le 21 octobre 1890, les trois noms parmi lesquels devra être choisi le titulaire du vicariat apostolique de la Saskatchewan, en les faisant passer par l'intermédiaire du Rme P. Fabre. " Les trois noms, dit-il au Supérieur général, sont ceux de trois de vos enfants. Si vous les agréez, veuillez envoyer vous-même notre demande à Rome;" sinon, retournez-moi la pétition, pour que je la modifie selon votre volonté (1).

Un malentendu.

Mais cette lettre n'était point encore parvenue à Paris, quand tout à coup un incident vient soulever des difficultés inattendues. Les journaux d'Amérique et d'Europe annoncent la division du diocèse de Saint-Albert comme faite; le Rme Père accepte cette nouvelle sans défiance et s'étonne d'en être informé par les feuilles publiques.

Mgr Taché savait mieux que personne que l'érection du vicariat apostolique de la Saskatchewan allait créer de nouvelles obligations pour la Congrégation des Oblats, qui seule y avait des missionnaires. " Vous comprenez, cher Seigneur, écrivait-il à Mgr Grandin quatorze ans auparavant, que la division de votre diocèse doit venir du Supérieur général, que du moins il faut obtenir son assentiment avant de la demander à Rome (2)." Il

---

(1) *Saint-Boniface*, 21 *oct.* 1890. — Archives de la Maison générale.

(2) Lettre à Mgr Grandin, 6 *déc.* 1890. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

avait cru faire toutes les démarches au vu et au su du Supérieur général et avec sa pleine approbation. Mais des malentendus surviennent même entres les saints, et quelquefois les affaires que l'on croit bien expliquées se trouvent manquer d'explications. C'était le cas ici, sans la faute de personne.

Le 17 octobre 1890, le Rme Père Fabre écrit à Mgr Taché une lettre où il se plaint d'être tenu dans l'ignorance d'une affaire aussi grave et qui intéresse avant tout la Congrégation des Oblats (1).

Mgr Taché reçut cette lettre le 30 octobre, à 8 heures du soir. Il passa la nuit dans l'insomnie; car elle renfermait plusieurs passages qui causèrent à son cœur sensible une douleur poignante.

A minuit, il prit la plume pour répondre et adressa à son Supérieur une lettre des plus touchantes, où il rappelait les événements et faisait voir qu'il avait agi avec une parfaite loyauté (2).

Conclusion de l'affaire.

Le langage de l'Archevêque de Saint-Boniface était celui d'un saint. Le Supérieur général était bon juge pour le reconnaître. Nous ne serions pas étonné que doué, lui aussi, d'une délicate sensibilité, il n'eût arrosé de ses larmes les pages si émues, mais si humbles, de son illustre fils. Il accepta avec reconnaissance ses explications et, le 8 décembre, il lui répondit qu'il agréait la division du diocèse de Saint-Albert avec toutes ses conséquences pour la Congrégation, mais qu'il proposait comme premier nom le P. Pascal, qui avait blanchi dans les missions d'Athabaska-MacKenzie et qu'un ensemble de circonstances providentielles faisait alors voyager en France. Le 9 décembre, le cardinal Siméoni, Préfet de la Propagande, écrivait au métropolitain de Saint-Boniface pour lui demander les trois noms parmi lesquels le Saint-Siège devait choisir le titulaire du nouveau vicariat apostolique.

(1) Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) *Saint-Boniface*, 31 *oct.* 1889. — Archives de la Maison générale.

Mgr Taché reçut presque en même temps la lettre du Supérieur des Oblats et celui du Préfet de la Propagande.

Le 21 janvier 1891, il envoie les trois noms par l'intermédiaire du Supérieur général des Oblats: "Je vous transmets notre supplique au cardinal, écrit-il au Rme P. Fabre: veuillez l'approuver et l'envoyer en l'appuyant (1).' L'Archevêque reçoit à Montréal, le 12 mars 1891, le bref apostolique qui divise le diocèse de Saint-Albert et érige le vicariat apostolique de la Saskatchewan.

"Votre bonne lettre du 22 avril, écrit Mgr Taché au Supérieur général le 14 mai, m'annonce que nos vœux sont exaucés et que le Souverain Pontife vient de choisir le cher P. Pascal comme vicaire apostolique de la Saskatchewan. Je pourrais difficilement vous exprimer la joie que j'éprouve en voyant se terminer à votre satisfaction une affaire qui a eu des phases d'autant plus pénibles qu'elle était plus importante. Merci, mon Très Révérend Père, de vouloir bien promettre d'aider efficacement le nouvel élu. C'est une immense consolation (2)." Le nouveau vicariat a pour bornes: au sud, le Manitoba et une partie de l'Alberta; à l'ouest, le 109e degré de longitude et le vicariat apostolique d'Athabaska-MacKenzie; au nord, la Mer Glaciale; à l'est, la Baie d'Hudson, le fleuve Nelson et la rive occidentale du lac Winnipeg jusqu'aux frontières du Manitoba (3).

Mgr Pascal, choisi par le Souverain Pontife pour premier ti-

---

(1) *Montréal*, 21 *janv.* 1891. — Archives de la Maison générale.

(2) Mgr Albert Pascal est né à Saint-Genest de Beauzon (Ardèche), le 3 août 1848, fit ses études à la maîtrise de Viviers, au petit séminaire d'Aubenas et au grand séminaire de Viviers, partit en 1870 avec Mgr Clut pour les missions du Canada, acheva ses études au séminaire de Montréal, commença son noviciat à Lachine en 1871, fit ses vœux d'un an en 1872 et ses vœux perpétuels en 1873, fut envoyé en 1874 aux missions d'Athabaska-Mackenzie, et résida, de 1874 à 1890, à Notre-Dame des Sept-Douleurs et à la Nativité. Chargé de conduire en 1890 à Saint-Boniface un frère convers atteint de démence, il assista Mgr Faraud dans sa dernière maladie, et fut envoyé en France, où il fut bien surpris de rencontrer une mitre.

(3) Voir *Mgr Grandin, O. M. I.*, par le R. P. Jonquet, p. 20.

tulaire du nouveau vicariat apostolique le 19 avril, fut préconisé évêque de Mosynopolis et vicaire apostolique de la Saskatchewan le 5 juin 1891, sacré dans la cathédrale de Viviers, où Mgr Taché avait reçu l'onction des pontifes 40 ans auparavant, le 28 juin, par Mgr Bonnet, Evêque de Viviers, assisté de Mgr Robert, Evêque de Marseille et de Mgr Balaïn, Evêque de Nice. Il prit possession du siège de Prince-Albert le 7 octobre 1891 (1). Le vicariat apostolique de la Saskatchewan venait d'être ainsi enfanté dans la douleur par celui qui en avait été le missionnaire et l'Evêque pendant plus de 25 ans.

Revenons à l'année 1889.

Le 27 août, Mgr Taché confirme 31 fidèles dans sa cathédrale. Le 8 septembre, il visite la florissante paroisse de Saint-Jean-Baptiste et y administre le sacrement des forts à 44 personnes (2).

Administration du sacrement de confirmation.

Cependant, les Oblats du Vicariat de Saint-Boniface se trouvaient réunis à Sainte-Marie pour les exercices de la retraite annuelle.

Il y avait Mgr Faraud, 20 Pères et 4 Frères convers. Mgr Taché se rendit, selon sa coutume, le 11 septembre, à la cérémonie du renouvellement des vœux prescrite par les règles pour la fin de la retraite, et, " avec ses frères, aux pieds du représentant du Supérieur général, " il renouvela ses vœux, " les vœux de mon oblation, dit-il, ces vœux qui ont fait le bonheur de ma vie (3)."

Retraite des Oblats à Ste-Marie.

Avant la retraite, le 1er septembre, Mgr Faraud, qui désormais demeurait à Saint-Boniface dans une maison devenue depuis l'Hôpital Saint-Roch, visita Piguis et y administra la confirmation à 6 personnes ; le 6 octobre, il confirma 34 fidèles à Sainte-Anne et 20 à Saint-Joachim de la Broquerie ; le 8 décembre, 38 à Saint-Léon (4).

---

(1) *Saint-Boniface*, 14 *mai* 1891. — *Ibid.*

(2) *Registre* des confirmations.

(3) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 11 *sept.* — Archives de la Maison générale.

(4) *Registre* des confirmations.

Fêtes à Ottawa.

Le Saint-Siège avait, le 15 février 1889, sur la demande de Mgr Duhamel, érigé le Chapitre et l'Université d'Ottawa. On préparait de grandes fêtes dans la capitale du Canada pour l'installation du Chapitre et la création de l'Université. On avait élevé des statues à Mgr Guigues, premier évêque d'Ottawa, et au P. Tabaret, fondateur de l'Université de cette ville, et on devait les dévoiler à cette occasion. Mgr Taché voulut prendre part à ces fêtes, si glorieuses pour tout le Canada et spécialement pour la Congrégation des Oblats.

Le 9 octobre, il assiste, avec le cardinal Taschereau et onze autres archevêques et évêques, à la nomination et à l'installation des neuf premiers chanoines du nouveau Chapitre, au dévoilement de la statue de Mgr Guigues et à la soutenance, deux heures durant, de la thèse du premier docteur de la nouvelle Université, le P. Antoine (1).

Le 10, il assiste à la messe d'actions de grâces chantée pontificalement au collège par Mgr Lorrain, évêque de Pembroke et au dévoilement de la statue du P. Tabaret; et il fait, sur l'arrivée du P. Guigues et du P. Tabaret au Canada, sur les fondations du premier provincial des Oblats au Témiskamingue, dans le Saguenay, etc, " dans le lointain et légendaire Nord-Ouest, " alors qu'il n'avait à sa disposition que *quinze Oblats,* dont deux encore novices, " sur les hardiesses et l'indomptable persévérance du P. Tabaret, il fait, dis-je, un discours qui émeut profondément toute l'assistance. " En vérité, s'écrie un des auditeurs, celui-là même qui portera un jour sa houlette, jamais le dévouement de nos Pères sur cette terre bénie du Canada n'a été raconté, chanté, d'une façon plus précise, plus dramatique et plus enthousiaste. Et quand l'orateur montra les deux héros de la fête, debout et pensifs sur le pont du navire, au moment de quitter le rivage pour mettre un océan entre eux et tout ce qu'ils avaient aimé sur la terre de France; quand il décrivit la

(1) On peut lire le récit de ces magnifiques fêtes qui émurent tout le Canada dans une lettre du R. P. Langevin, directeur du séminaire d'Ottawa, successeur de Mgr Taché sur le siège de Saint-Boniface. — Dans les *Missions de la Cong. des Missionnaires Oblats*, t. XXVII, pp. 525-540.

gloire qui attendait par delà les mers ces religieux héroïques, uniquement préoccupés des âmes, il y eut des larmes dans bien des yeux; on en vit même couler, silencieuses, sur les traits amaigris des vénérables prélats qui l'écoutaient, durcis cependant au spectacle des travaux apostoliques et coutumiers euxmêmes des œuvres de dévouement (1). " " Que celui qui a parlé ainsi, conclut le même témoin, reçoive l'expression de notre respectueuse et fraternelle gratitude : il a porté dans bien des cœurs joie, consolation et force. Que Dieu lui rende le bien qu'il nous a fait, en le comblant de prospérités de toutes sortes durant de longues années. *Ad multos amnos* (2) ! "

Mgr Taché devait, après les fêtes d'Ottawa, se rendre à Baltimore pour d'autres fêtes semblables. Mais, la gêne corporelle et les efforts qu'il dut faire à Ottawa, lui enlevèrent le peu de force qu'il avait : au lieu de partir pour Baltimore, il dut se rendre à l'Hôpital général ; il y demeura pendant quatre semaines "confiné" et malade. Au bout de quatre semaines, il n'était pas sensiblement mieux ; mais, écrit-il au R. P. Soullier, "force m'est de m'en retourner, car ma présence est requise chez nous : je ne pourrai pas grand chose, mais enfin je serai à mon poste (3) !" " O mon cher Père, ajoute-t-il douloureusement, quelle épreuve d'être toujours dans un état de langueur, lorsqu'il y a tant de choses qui languissent, alors qu'elles auraient besoin d'être servies par une énergie à toute épreuve ! Enfin, c'est le bon Dieu qui le veut. Que sa sainte volonté se fasse et soit bénie (4) !"

Séjour à l'Hôpital Général.

Il se mit en route le 18 novembre et arriva à Saint-Boniface le 21. " Je suis revenu à Saint-Boniface avec mes infirmités et mes souffrances continuelles, écrit-il quelques jours après au Rme P. Fabre. Lorsque j'aurais besoin de tout mon temps, de force et d'énergie pour faire le bien et éviter le mal, je suis ré-

(1) Le R. P. Langevin, dans les *Missions de la Cong......*, t. XXVII p. 536. — *Annales de la Cong. des Oblats.*

(2) *Ibid.*, p. 537.

(3) *Montréal*, 15 *nov.* 1889. — Archives de la Maison générale.

(4) *Ibid.*

duit à une demi-impuissance qui me peine. Je ne regrette pas de souffrir ni d'être enfermé, mais je suis peiné et je regrette vivement de ne pas pouvoir faire ce que j'ai à faire et de faire si mal le peu que je puis accomplir (1). "

Hélas! De plus grandes souffrances se préparent pour lui : une passion douloureuse va commencer, et à d'autres Pharisiens, il peut dire comme son divin Maître : "*Hæc est hora vestra et potestas tenebrarum:* Voici votre heure et la puissance des ténèbres (2). "

---

(1) *Saint-Boniface*, 11 *déc.* 1889. — Archives de la Maison générale.

(2) Luc XXII, 53.

CHAPITRE LVII

LA SUPPRESSION DES ÉCOLES SÉPARÉES ET DE L'USAGE OFFICIEL DE LA LANGUE FRANCAISE

Les écoles catholiques de Manitoba et l'usage officiel de la langue française.

" Depuis 70 ans, écrivait Mgr Taché dans un ouvrage que nous citerons souvent, le pays possédait *des écoles confessionnelles;* ces écoles avaient coûté bien du travail, des préoccupations et des sacrifices. Mais aucune volonté humaine adverse ne les avait entravées; au contraire tous les Pouvoirs Publics avaient été unanimes à en reconnaître l'utilité et à les aider plus ou moins. Le fondateur de la colonie d'Assiniboïa; l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson; les Gouverneurs nommés par elle; le Conseil Colonial; les Gouverneurs nommés par la Couronne; les Autorités Impériales et Fédérales; six Parlements de Manitoba sous quatre Gouverneurs préposés à la direction de la Province: tous sans exception, pendant près de trois quarts de siècle, avaient encouragé des écoles où la foi des enfants n'était point exposée aux dangers de l'indifférence et de la séduction (1). "

Semblablement, *l'usage officiel de la langue française* avait en sa faveur une pratique constante de 70 ans et la sanction des lois publiques les plus expresses.

Les écoles confessionnelles et l'usage officiel de la langue française se trouvaient garantis aux catholiques français du Manitoba par la *constitution même de la Puissance,* qui a pour fondement l'égalité civile et politique des deux races, des deux religions et des deux langues. Ils leur étaient plus expressément encore garantis par l'*Acte de Manitoba,* dont nous avons raconté l'origine et la nature. Celui-ci en effet, dans sa clause XXII, déclare que le Parlement local " ne pourra dans ses lois

---

(1) *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba*, p. 60.

préjudicier à aucun droit ou privilège conféré lors de l'union, par la loi ou par la coutume, à aucune classe particulière de personnes dans la Province, *relativement aux écoles séparées;*" et dans sa clause XXIII, il stipule que "l'usage de la langue française et de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des chambres," ainsi que "dans toute plaidoirie ou pièce de procédure, par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux;" mais que les actes de la législature, "la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs des chambres" seront rédigés obligatoirement dans les deux langues.

L'existence des écoles confessionnelles et l'usage officiel de la langue française étaient les principaux articles de la *Liste des Droits* portée à Ottawa en 1870 par les Délégués de la Rivière-Rouge, ceux qu'ils avaient demandés avant tout autres dans les négociations, qui leur avaient été le plus solennellement stipulés dans la rédaction de l'Acte de Manitoba.

Aussi la plupart des catholiques de la province ne croyaient pas qu'il fût possible de porter atteinte à l'usage officiel de la langue française et moins encore aux écoles séparées: c'eût été d'après eux, le renversement même de la constitution jusque dans ses bases. De leur côté, les ennemis mêmes les plus fanatiques de la race française avouèrent souvent que dans le Manitoba les écoles séparées ne pouvaient être abolies. C'est ce que reconnaissait dans les termes les plus formels le *Globe* de Toronto lui-même en 1876 (1).

Prévision de la tempête.

Cependant, "l'immigration catholique, depuis vingt ans, n'avait point répondu aux désirs de l'âme catholique et française de Mgr Taché ni à ses efforts;" graduellement la race protestante s'emparait du pays, obtenait en sa faveur "un énorme déplacement de l'équilibre ancien," et conquérait "la formidable puissance du nombre." "Depuis des années et des années, Mgr Taché

---

(1) Voir les articles du *Globe* dans le *Métis* du 16 novembre et du 7 décembre 1876.

contemplait avec anxiété cette marée montante dont les flots agités ne pouvaient apporter ni le calme ni la paix (1) ;" il avait dit souvent à ses intimes que la tempête finirait par éclater. La voici.

A l'origine, la Province de Manitoba ne fut pas divisée entre *conservateurs* et *libéraux*. Mais peu à peu, ces deux grands partis du Canada s'y introduisirent. Pendant de longues années, le parti conservateur exerça le pouvoir. En 1888 pour la première fois, le parti libéral supplanta son puissant rival et arriva au timon des affaires dans la personne de l'hon. Thomas Greenway.

Promesses du parti libéral en faveur des écoles séparées.

On put croire d'abord que l'avènement du parti libéral à la tête de la province du Manitoba ne porterait pas atteinte à la liberté des catholiques. Car au Manitoba le parti libéral n'arriva au pouvoir en 1888 que *par la promesse de laisser intact le régime des écoles séparées et l'usage officiel de la langue française.* L'événement en effet qui décida de la chute du parti conservateur fut, comme le savent tous ceux qui connaissent un peu l'histoire des partis au Canada, l'élection de Saint-François-Xavier où Joseph Martin, l'un des principaux chefs du parti libéral, déclara solennellement à plusieurs reprises aux électeurs de Saint-François-Xavier " que l'intention des libéraux n'avait jamais été, comme on les en accusait, de combattre la langue ou les institutions des catholiques français (2) ;" il leur donna hautement, " au nom du parti libéral, la promesse formelle que si ce parti venait au pouvoir, il respecterait les droits des catholiques à leurs écoles et les droits de la population française à l'usege de sa langue (3)."

Bien plus, M. Greenway, chef du nouveau cabinet, renouvela à l'Archevêque lui-même les promesses que Joseph Martin venait de faire aux électeurs de Saint-François-Xavier. Il se sen-

(1) L'hon. juge Prud'homme, *Cinq ans après.*

(1) On peut voir les détails de cette campagne électorale et de l'effet des promesses libérales dans Mgr Taché, *Une page de l'histoire......*, pp. 62-64.

(2) *Ibid.*, p. 89.

tait faible, et désirait fortifier son gouvernement en introduisant dans le ministère un membre catholique français. Il se rendit à l'Archevêché et demanda à parler à Monseigneur. Le prélat, malade dans son lit, ne put le recevoir. Greenway expliqûa alors au R. P. Allard, vicaire général, le motif de sa visite, annonça qu'il désirait obtenir de Mgr Taché la permission de faire entrer dans son ministère un membre canadien français et s'engageait, si l'Archevêque voulait y consentir, " à garantir sous son gouvernement, le maintien et la condition de ce qui existait alors au sujet 1° des écoles catholiques séparées, 2° de l'usage officiel de la langue française, 3° des divisions électorales françaises."

" Sa Grandeur, rapporte le P. Allard, exprima sa satisfaction et me donna instruction d'assurer à l'hon. Thomas Greenway qu'il ne mettrait aucun obstacle à son administration et que je pourrais lui dire que Sa Grandeur n'aurait aucune objection à ce que M. Prendergast fît partie du nouveau cabinet comme représentant français et Sa Grandeur me chargea spécialement d'exprimer à M. Greenway la satisfaction que lui donnaient les assurances et les promesses faites à moi par le dit M. Greenway."

Le chef du gouvernement avait offert de venir recevoir la réponse de Sa Grandeur le lendemain à l'Archevêché même; le P. Allard lui dit qu'il la lui porterait plutôt à Winnipeg, dans l'office de M. Alloway, banquier, dont M. Greenway s'était fait accompagner. Le lendemain en effet, le P. Allard traversa la Rivière-Rouge, se rendit à l'office de M. Alloway et y trouva l'hon. Greenway. " Je lui communiquai, dit-il, le message de Sa Grandeur, qui fut donné tel que relaté plus haut, et M. Greenway m'exprima alors sa satisfaction personnelle pour le dit message et pour l'attitude de Sa Grandeur, et m'assura alors que tout serait fidèlement observé entre son gouvernement et Sa Grandeur; et alors, encore, et en termes spécifiques, il renouvela les assurances que: 1° les écoles séparées catholiques; 2° l'usage officiel de la langue française; 3° le nombre des divisions élec-

torales françaises, ne seraient pas dérangés pendant son administration (1). ”

Les chefs libéraux étaient-ils sincères quand ils faisaient ces solennelles promesses aux électeurs de Saint-François-Xavier et surtout au vénérable chef de la minorité catholique et française? Ceux qui connaissent le mieux ces chefs, pensent que Joseph Martin mentait effrontément dans les assemblées électorales de Saint-François-Xavier, mais que l'hon. Greenway désirait et espérait ne point toucher aux institutions chrères à la minorité de la province. Il semble en effet bien probable que le chef du gouvernement libéral n'avait aucun penchant à se faire persécuteur: il se jeta dans la guerre contre la race française par la crainte d'être supplanté par un plus fanatique, ne se décidant à frapper les innocents que pour ne pas perdre le pouvoir.

Ces promesses étaient elles sincères?

Mais, — nous voudrions pouvoir taire cette déloyauté dans un chef d'Etat,—M. Greenway eut plus tard l'impudeur de nier devant l'assemblée législative du Manitoba les promesses qu'il avait faites à Mgr Taché. L'Archevêque dut prier le R. P. Allard et M. Alloway de les certifier dans des déclarations solennelles. Le P. Allard, dans une déclaration faite devant un officier public, raconta tous les détails de la double entrevue qu'il avait eue avec Greenway au palais archiépiscopal et dans l'office de M. Alloway. M. Alloway, par une déclaration semblable, certifia la déclaration du P. Allard (2). Cec deux déclarations, à raison du caractère de leurs auteurs, défient toute critique. Aussi M. Greenway n'entreprit pas de les contester et avoua par son silence qu'il avait voulu en imposer au parlement et au pays.

Nous ne raconterons pas le détail des agissements et des mesures qui servirent de préparation à la grande iniquité, la surexcitation du fanatisme de race, la coalition de tous les ennemis de la minorité catholique et française, les torrents d'injures et de calomnies déversées sur les écoles séparées du Manitoba, le

Poignantes inquiétudes de l'archevêque. Préparatifs de la bataille.

(1) Mgr Taché, *Une page de l'histoire......*, pp. 61-67.

(2) On peut les lire tout au long dans l'ouvrage de Mgr Taché, *Une page de l'histoire......*, pp. 55-67.

remaniement des circonscriptions électorales, les nouvelles élections générales, la retraite de M. Prendergast. Il était manifeste qu'il s'agissait d'une bataille décisive, dont le contrecoup devait avoir des effets immenses non seulement dans la province, mais dans le Canada tout entier.

Nous mentionnerons cependant deux ou trois circonstances, soit à cause de leur importance, soit à cause de l'intervention de l'Archevêque de Saint-Boniface.

Le grand convent de Locarno.

Un grand convent de la franc-maçonnerie tenu dans le Tessin en 1877 avait décidé de combattre la religion catholique au Canada, " cette Jésuitière de l'Amérique du Nord, " jusqu'alors " demeurée en dehors des *idées modernes,* " ou de la révolution. Depuis ce temps, les chefs de la guerre anti-chrétienne tournaient leur attention et leurs machinations contre " la foi " du Canada et son respect du prêtre, " célèbres dans le monde entier. " Les plus habiles voulaient frapper " les grands coups " dans l'Ouest, où ils trouvaient de puissants éléments gagnés d'avance à leurs entreprises. Ils obtenaient par là le triomphe général de leurs doctrines en procurant " la revanche " de la défaite des Ontariens en 1870.

Le programme de Dalton McCarthy au Portage de la Prairie.

Dalton MacCarthy, que poussaient ses rancunes personnelles autant que le fanatisme sectaire, arrive dans le Manitoba au cours de 1889, ne respirant que le feu et le sang contre les catholiques. Il se rend d'abord au Portage de la Prairie, d'où Boulton était parti autrefois pour une expédition qui avait abouti à l'exécution de Scott, et là il énonce le programme à exécuter, mais il l'énonce sur un ton confidentiel, pour inculquer à tous que le programme doit être exécuté résolument sans doute, mais avec habileté, avec ruse même. " Entre nous, dit-il, et avec l'entente *que les journaux doivent se taire sur ce que je vais dire:* les catholiques français de Québec ont réussi à obtenir un bill en faveur de la restitution des biens des Jésuites. Or le plan est bien arrêté, les catholiques français veulent s'emparer de ce pays de l'Ouest et en faire un pays *exclusivement catholique et français.* Attention! Ils sont déjà bien forts! Voyez comme ils ont triomphé à Ottawa. Organisons-nous pour

nous défendre. *A tout prix, il faut renverser le système des écoles séparées* qui favorise les catholiques. *Nous commencerons par Manitoba ; puis nous irons dans Ontario, et enfin nous finirons par Québec.* Mais surtout gardez le secret, car si Québec connaissait ce mouvement, il s'agiterait et nous empêcherait peut-être de réussir. "

C'était la franc-maçonnerie elle-même qui parlait par la bouche de l'orateur du Portage de la Prairie. Elle faisait très habilement appel au fanatisme et aux haines de race ; elle allait par ce moyen tourner une fraction importante de la population contre la minorité catholique, en même temps qu'elle ferait servir les hommes publics à ses desseins par l'amour du pouvoir ou l'appât de l'argent (1).

Mais il appartenait à Joseph Martin, "le grand faiseur de promesses" à Saint-François-Xavier, devenu ministre du gouvernement libéral, d'annoncer en public la prochaine sécularisation des écoles du Manitoba. Il le fit dans un discours retentissant, débité à Winnipeg au commencement du mois d'août 1889.

Discours de Joseph Martin. Une singulière assertion de l'orateur.

A l'appui de la révolution qu'il annonçait, il invoqua la législation anglaise, déclarant que, " dans la constitution britannique, l'Eglise et l'Etat étaient entièrement séparés. "

Certes, une semblable assertion paraît dépasser les limites possibles de l'ignorance. Et cependant, remarque Mgr Taché, " accueillie par un savoir égal à celui qui l'avait inspirée, elle menaçait de produire une profonde impression (2)."

Lettre de Mgr Taché contre cette étrange assertion, 10 août 1889.

Les libéraux s'en allaient répétant de toutes parts que les théories des catholiques sur l'éducation sont " des reliques du

---

(1) L'hon. Gilbert McMicken, dans un mémoire lu devant la Société historique de Winnipeg, ne craignit pas d'accuser de *déloyauté* la conduite de la population française dans les événements de 1871. Mgr Taché vengea l'honneur de son peuple par des articles publiés dans un journal anglais de Winnipeg, le *Manitoba Free Press*. " Nous pouvons nous estimer heureux, nous, catholiques de Manitoba, disait le rédacteur de la feuille française de la province, de ce que notre vénérable et vénéré archevêque se soit chargé lui-même de confondre nos accusateurs." — Le *Manitoba*, n° du 13 décembre 1888.

(2) Mgr Taché, *Une page de l'histoire* ....., p. 94.

moyen âge, bonnes pour un peuple qui vit sous la férule des prêtres; que ces idées sont arriérées, et en désaccord avec l'esprit du temps, anti-britanniques et indignes d'un peuple anglais."

C'est pourquoi Mgr de Saint-Boniface voulut réfuter Joseph Martin. Il le fit dans une étude qu'il livra au public sous forme d'une lettre adressée au *Manitoba Free Press* le 10 août 1889.

Une Commission royale avait été nommée dans la Grande Bretagne, le 15 janvier 1886, " pour étudier le fonctionnement des lois sur l'éducation élémentaire en Angleterre et au Pays de Galles;" elle avait publié le résultat de ses recherches dans neuf volumes in-4° d'environ 5.000 pages. " Le rapport de cette commission est la réfutation la plus complète possible des avancés de ceux qui disent que les écoles telles que demandées par les catholiques, sont contraires à l'esprit des institutions britanniques, à la pratique suivie en Angleterre et aux convictions du peuple anglais. Les conclusions principales de la Commission sont à peu près ce qu'elles auraient été si la rédaction en avait été confiée à un comité de théologiens catholiques (1)."

Toute la lettre de Monseigneur n'était qu'une série de citations empruntées au travail de cette Commission. On prétendait que les principes catholiques sur les écoles et l'instruction étaient anti-britanniques: il faisait défiler les hommes les plus graves de l'Angleterre qui exaltaient et recommandaient l'instruction et les écoles telles que les veulent les catholiques.

Les partisans de la neutralité scolaire ne s'attendaient point à cette réfutation: ils ouvrirent de grands yeux, se regardèrent les uns les autres avec stupéfaction et se turent: pas un seul n'entreprit de répondre un seul mot à l'Archevêque de Saint-Boniface.

Réponse de l'archevêque à d'autres attaques.

Nous disons que les adversaires se turent. Oui, ils se turent, c'est-à-dire ils cessèrent de prétendre que le régime des écoles confessionnelles était contraire aux lois et à la pratique de l'Angleterre; mais ils se mirent à répéter de plus belle que les écoles

(1) Ce sont les paroles de Mgr Taché au commencement de la lettre du 10 août 1889.

catholiques étaient *inférieures*, que l'instruction qui y était donnée n'était pas *pratique*. Ils accusèrent la section catholique du Bureau, d'insouciance, d'impéritie.

Les écoles catholiques inférieures ! c'est ce que répètent dans le monde entier les ennemis de l'Eglise, et dans le monde entier les écoles catholiques l'emportent sur les autres dans les concours et les examens publics, même devant des jurys hostiles. C'est ainsi que nous avons vu les écoles catholiques du Manitoba attirer l'attention et recevoir les éloges les plus éclatants à l'Exposition scolaire de Londres.

L'Archevêque répondit à cet autre genre d'attaques dans une seconde lettre au *Manitoba Free Press,* en date du 21 août 1889. Nous allons prendre le résumé d'un de ses principaux arguments dans un autre ouvrage du prélat. " Pour toute réponse " à ces assertions calomnieuses, dit-il dans une *Page de l'histoire des écoles de Manitoba,* " je livre à l'examen des hommes qui s'entendent en éducation élémentaire, le programme prescrit et suivi dans les écoles catholiques de Manitoba, afin qu'ils puissent juger de l'injustice du reproche qui leur est adressé.

" PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT.

" 1° Instruction religieuse dans la langue de l'enfant.
" 2° Lecture,
" 3° Epellation,
" 4° Grammaire et analyse,
" 5° Composition, } En français et en anglais.
" 6° Calligraphie.
" 7° Dessin linéaire.
" 8° Calcul, arithmétique, mesurage, algèbre.
" 9° Tenue des livres en partie simple et double.
" 10° Géographie de toutes les parties du monde.
" 11° Histoire sainte, Histoire du Canada, d'Angleterre et de France.
" 12° Bonne tenue, politesse et bienséance.
" 13° Musique vocale.
" 14° Connaissances utiles, à partir des plus rudimentaires jusqu'aux ments de physique, chimie, agriculture et astronomie
" 15° Pour les filles : économie domestique, couture, broderie, etc., etc.

" Ce programme et les développements qu'il comporte étaient imprimés et mis entre les mains les instituteurs, des commissaires et des inspecteurs. Je ne dis pas qu'il était suivi en

entier dans les petites localités ou dans les écoles les plus élémentaires; mais il l'était dans les écoles plus nombreuses et plus régulièrement fréquentées; pour toutes, il était l'objectif vers lequel tous devaient tendre. Je n'hésite pas à dire que ce programme est assez complet pour des écoles élémentaires; il ne faut pas une grande expérience pour se convaincre qu'il est peut-être un peu trop chargé, surtout à cause des deux langues (1). "

Il eût été facile aux adversaires, s'ils avaient été de bonne foi, de discuter la réponse de l'Archevêque, de reconnaître leurs exagérations sur des points manifestes, de les maintenir sur d'autres plus obscurs, s'ils ne trouvaient pas les explications suffisantes. Mais non: ils ne cherchaient pas la lumière: ils voulaient seulement émouvoir l'opinion: personne ne se risqua dans une polémique avec l'Archevêque de Saint-Boniface, mais tous gardèrent leur haine contre les écoles catholiques et leur volonté arrêtée de les supprimer à tout prix.

Voyage dans les provinces de l'est.

Bientôt après, le prélat se rendit à Ottawa, ainsi que nous l'avons raconté, pour assister aux fêtes du mois d'octobre. D'Ottawa il alla à Québec, puis à Montréal, où il séjourna plus longtemps. " Je n'ai pas besoin de dire, racontait-il plus tard, que j'avais nos écoles dans la tête, comme je les avais dans le cœur. Je vis quelques ministres à Ottawa, je vis beaucoup d'amis partout. Tous ceux que je rencontrai se montrèrent sympathiques; seulement, " le temps n'était pas arrivé de se prononcer, disait-" on: qui sait? des conseils plus sages pourraient peut-être pré-" valoir, et, dans tous les cas, chacun ferait son devoir; vos " droits sont trop clairement définis par la constitution pour " qu'il y ait un doute final sur le triomphe de votre cause. "

" Ces quelques mots, poursuit l'Archevêque, sont le résumé fidèle de ce qui me fut dit par des hommes de positions et d'opinions bien différentes. Ces paroles augmentèrent mes appréhensions, au point qu'à Montréal et à Québec je m'en voulais de juger si sévèrement l'indifférence apparente que je croyais re-

---

(1) *Une page......*, pp. 80-81.

marquer dans des personnes sur l'appui desquelles j'avais cru pourvoir compter (1). "

Lorsque Sa Grandeur revint dans son diocèse, le 21 novembre, la population catholique, française et anglaise se porta à sa descente du train ; une trentaine de voitures escortèrent le carosse de l'Archevêque, de la station à son palais ; deux adresses chaleureuses lui furent lues, l'une par M. Prendergast, au nom de la population de langue française et l'autre par M. Brophy au nom de celle de langue anglaise, pour lui témoigner les ardentes sympathies de tous dans la cause des écoles catholiques. " L'unanimité de nos réclamations, disait le premier, démontre l'unité de nos convictions ; un même attachement aux privilèges menacés, une même foi dans ces principes immuables auxquels nous demandons la vie et le bonheur. " " Nous ne faisons qu'un avec vous, disait le second, sur toutes les questions qui ont trait à la foi et à la morale, et sur tout ce qui a rapport à nos droits et privilèges comme citoyens catholiques. "

Démonstrations de la population au retour de l'archevêque.

Joseph Martin avait dit à plusieurs reprises que les catholiques du Manitoba, soit anglais, soit français, étaient avec lui pour la suppression des écoles séparées. Les uns et les autres tinrent à protester, dans cette circonstance solennelle, contre "la monstrueuse calomnie" du néfaste sectaire, et dire à leur Père, en face du Canada tout entier, qu'il pouvait compter sur eux "et que, dans toutes les familles, les plus petits enfants eux-mêmes se joignaient à leurs parents pour prier. " Ces protestations étaient bien sincères (1). L'Archevêque versa des larmes en voyant que le cœur de son peuple battait si bien à l'unisson du sien.

Monseigneur était persuadé que, du côté de la terre, le rempart le plus fort des écoles catholiques, était l'*Acte de Manitoba*, contrat stipulé entre la population de la Rivière-Rouge et la Confédération canadienne, loi statuée par les autorités Fédérales

Mémoire de l'archevêque sur les promesses de 1870.

(1) *Une page......*, pp. 95-96.

(2) Voir les deux adresses si expressives dans le *Manitoba*, n° du 21 novembre 1889.

et Impériales. Le 22 décembre, il publia, dans le *Manitoba Free Press*, un mémoire pour expliquer la clause de l'Acte de Manitoba qui concernait les écoles catholiques et françaises, en rappelant les négociations qui avaient eu lieu à Ottawa entre les délégués et le gouvernement et les assurances qui avaient été données au sujet des écoles confessionelles et de l'usage de la langue française (1). Ces assertions soulevèrent quelques dénégations. Le prélat les confirma dans une lettre à M. Taylor, publiée le 12 janvier 1890 (2) et dans une autre à M. Hay, publiée le 24 du même mois (3). " Malheureusement, remarque Mgr Taché, je n'avais pas alors les pièces officielles, que je me suis procurées depuis; on nia mes assertions, quelque vraies qu'elles fussent; on était trop près du dénouement fatal pour permettre l'effet qu'aurait dû avoir la connaissance exacte des négociations d'Ottawa. On nia des choses consignées dans les annales parlementaires, d'autres discutées et décidées dans des conventions publiques: on nia tout ce que pouvait être favorable à nos écoles. On voulait consommer une iniquité, on s'appuya sur des assertions fausses et mensongères (4)."

Appréhensions du prélat.

Devant ce déchaînement du fanatisme, l'Archevêque éprouve les plus poignantes inquiétudes pour ses chères écoles et sa chère langue française. Toutes les lettres qu'il écrit exhalent les tristesses et les angoisses de son âme. Il dit à son peuple: " Faisons violence au ciel afin qu'il déjoue les tentatives faites pour nous priver de nos droits (5)." Il écrit à tous ceux qui s'intéressent aux catholiques du Manitoba: " Priez et faites prier pour nos écoles catholiques et françaises qu'on veut nous ravir (6)." Son espoir principal est dans le Seigneur.

(1) Ce mémoire a été traduit et reproduit dans le *Manitoba*, n° du 22 janvier 1890.

(2) Traduite et publiée dans le *Manitoba*, n° du 22 janvier 1890.

(3) Traduite et publiée dans le *Manitoba*, n° du 29 janvier 1890.

(4) Mgr Taché, *Une page*......, p. 96.

(5) Dans le *Manitoba*, n° du 29 janvier 1890.

(6) Lettre au R. P. Soullier, *Montréal*, 24 *novembre* 1889; Lettre au R. P. Boisramé, maître des novices, *Saint Boniface*, 11 *déc*. 1889, etc.

Il relit la constitution du Canada et l'Acte de Manitoba pour chercher à se rassurer; il regarde du côté d'Ottawa et vers l'Angleterre (1); mais il n'arrive pas à calmer ses appréhensions. "Il est évident, écrit-il à son confident de Saint-Albert le 27 novembre 1889, que nos ennemis veulent frapper un grand coup. Je ne sais pas ce que Dieu nous réserve; mais nous sommes bien affaiblis, et nous aurions besoin d'être si forts. Courage pourtant et disons : *Ave sancta crux* (2).!"

La population catholique partageait les alarmes de son chef. Le 28 octobre 1889, les habitants de Saint-Boniface se réunirent en assemblée publique sur la convocation de leur maire, M. Marion; MM. Prendergast, Girard, Prud'homme, La Rivière, Dr Lambert, H. Béliveau firent des motions et des discours énergiques pour le maintien de la constitution et des lois d'éducation, contre les entreprises méditées par le nouveau gouvernement (3). Des assemblées semblables se réunirent à Saint-Norbert, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joachim de la Broquerie, Notre-Dame de Lorette, Saint-Laurent, Sainte-Anne, Sainte-Agathe, Saint-Alphonse, Mariapolis, et dans presque tous les centres catholiques (4). Emotion et pétitions des catholiques.

De toutes parts "on signa des pétitions, que l'on adressa à la Législature;" mais, remarque Mgr Taché, elles ne firent aucun effet, pas même de porter nos ennemis à mettre des formes moins odieuses ou un semblant de convenance dans la conduite arbitraire que l'on allait tenir (5)."

"Ne voulant rien avoir à me reprocher, poursuit le prélat, je demandai une entrevue à l'honorable M. Greenway. Il me reçut et appela deux de ses collègues; j'étais accompagné de M. l'abbé Cloutier. Je ne voulus pas rappeler au Premier Ministre les promesses qu'il m'avait fait transmettre par mon vicaire géné- Entrevue de Mgr Taché avec l'hon. M. Greenway.

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 8 *févrie*r 1890, etc.

(2) *Saint-Boniface*, 27 *nov.* 1889. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Voir le *Manitoba*, nº du 31 octobre 1889.

(4) *Ibid.*, nᵒˢ des 7 nov., 14 nov., 21 nov., 28 nov., 4 déc, 11 déc. 1889, etc., etc.

(5) *Une page......*, p. 96.

ral, deux ans auparavant ; j'avais promis le secret, je ne voulus pas le violer devant trois témoins. Je parlai de tout le reste. Sans être physionomiste, je pouvais lire sur la figure de mon interlocuteur : " Vous avez raison, mais je ne le ferai pas. " Il fit pourtant quelque chose. Abusant de la délicatesse avec laquelle je l'avais traité, en ne lui infligeant pas la confusion qu'il aurait éprouvée si je lui avais rappelé ses promesses, il nia plus tard les promesses elles-mêmes, si bien qu'il fallut avoir recours aux déclarations solennelles des deux témoins pour détruire ses négations (1)."

Spoliation des écoles catholiques.

Enfin la sombre tragédie commence à se jouer au mois de février 1890.

Dès le mois de juillet précédent, les écoles catholiques avaient été dépouillées de leurs fonds de réserves. Citons encore Mgr Taché. " Une histoire bien ancienne, dit-il, et que l'on enseigne ordinairement dans les écoles confessionnelles, même dans celles des juifs, nous dit : " Le riche avait des brebis et des bœufs en " très grand nombre ; mais le pauvre n'avait absolument rien, " hors une brebis très petite. Un étranger étant venu chez le " riche, il enleva la brebis de l'homme pauvre pour apprêter un " mets à l'homme qui était venu chez lui. " Comme l'histoire se répète, voici ce qui arriva. Le gouvernement de Manitoba avait des centaines de mille, des millions de piastres. A côté de lui et sous lui, se trouvait la section catholique du Bureau d'Education qui, à force d'économies et même de sacrifices, s'était fait un fonds de réserve, conformément à la loi qui disait, à l'article 90 : " Chaque section du Bureau pourra réserver pour " des cas imprévus une somme qui n'excédera pas le dix pour " cent de la part de son appropriation. " Le 12 juillet 1889, l'hon. Secrétaire d'Etat écrivit à M. T.-A. Bernier, surintendant des écoles catholiques, pour demander la remise du fonds de réserve (2)." Il fallut obéir : les fonds de réserve furent remis au gouvernement le 22 juillet. " La justice la plus élémentaire

(1) *Ibid.*, pp. 96 97.

(2) *Une page* ......, p. 72.

voulait que ces fonds fussent employés au bénéfice des écoles catholiques auxquelles ils appartenaient. La section catholique du Bureau d'Education fit des instances pour que cet argent fût distribué aux écoles; on ne tint aucun compte de ses justes réclamations: la somme fut versée dans les fonds consolidés de la Province. Le Trésorier provincial la comptait comme une des économies opérées par l'administration. C'était purement et simplement une spoliation illégale et une flagrante injustice (1)."

Mgr Taché protesta contre cette iniquité dans une lettre que nous avons déjà citée, adressée au *Free Press* de Winnipeg le 21 août 1889."

Mais ce n'était que "le commencement des douleurs."

"La brebis du pauvre était tondue, il ne restait plus qu'à l'égorger et à la servir en pâture aux étrangers venus dans le pays." Les fameuses lois de 1890.

Le Parlement de la province se réunit le 30 janvier 1890. "Le 12 février, le Procureur Général," Joseph Martin, celui-là même, répétons-le, qui avait fait les promesses dans la campagne électorale de Saint-François-Xavier, "introduisit une double mesure: un *bill concernant le département de l'éducation* et un *bill pour les écoles publiques.* Les deux projets de loi contenaient collectivement 227 clauses" ou articles, "dont 171 avaient été empruntées aux Statuts Refondus d'Ontario, 31 autres étaient des reliques des anciens actes d'écoles de Manitoba; les 25 autres étaient d'un cru nouveau. Il fallait relier ensemble tous ces éléments divers. Il ne faut donc pas s'étonner si la taille et la couture de toutes ces pièces hétérogènes ont nécessité de nombreuses reprises et racommodages. La deuxième lecture de ces actes importants avait été fixée au 13 février, mais elle ne fut demandée à la chambre que le 4 mars.

---

(1) *Ibid.*, p. 73.

Ce vol inique vient enfin d'être réparé après vingt-quatre ans, par le gouvernement du Manitoba. On sait en effet que c'est pour réparer de son mieux cette injustice que le gouvernement Roblin a construit, l'année 1903, une école normale catholique à Saint-Boniface.

" C'est alors que commencèrent les débats. Dès le principe, il fut facile de constater que le gouvernement avait enchaîné la volonté de ses partisans; les 5 Ministres et leurs 20 fidèles appuis formèrent, tout le temps et pour tous les votes, une phalange que rien ne put mouvoir ni émouvoir, pendant huit jours et plusieurs nuits.

" Les représentants catholiques, qui n'étaient que six, avaient eu le malheur, après les élections, de se diviser en trois camps: au moment du danger, ils oublièrent ces divisions et se réunirent dans un effort commun. MM. Gelley, Jérôme, Lagimodière, Marion multiplièrent leurs assauts par des amendements nombreux, ils tentèrent en vain de faire une impression quelconque sur leurs amis ou adversaires politiques d'autrefois; toujours on leur répondit par un vote de 25. M. Alphonse Martin s'attaqua aux chefs, il le fit avec une persistance et une vigueur incroyables, subissant lui-même des déceptions d'autant plus cruelles qu'il avait autrefois donné le plus chaleureux appui à ceux qui le forçaient maintenant de les combattre. M. Prendergast s'éleva à la hauteur de la situation, servi qu'il était par des connaissances littéraires, historiques, politiques et sociales, d'un ordre supérieur. Rien ne manqua à la défense des catholiques. Les 5 membres protestants de l'opposition les aidèrent en se jetant avec eux dans le plus fort de la mêlée: mais le nombre, cette massue des régimes constitutionnels, écrasa toutes les résistances.

" Pendant cette lutte, l'enceinte parlementaire retentit de l'écho des tristes assertions qui avaient été publiées avant la session. Plusieurs membres de l'assemblée prouvèrent qu'ils auraient eu besoin de refaire leur éducation. Un ministre du cabinet ne craignit pas d'affirmer qu'il savait d'un ami résidant à Montréal et bien renseigné, que les députés de la Province de Québec ne siégeaient dans leur législature pratiquement que pour donner force de loi aux édits du Pape. Le parquet et les galeries en entendirent de toutes les sortes. Non seulement les catholiques furent attaqués et vilipendés, on s'y attendait; mais une chose qui surprit, ce fut de voir un vieux gris se faire applaudir par

la phalange du gouvernement, lorsqu'il prononça des paroles insultantes à l'adresse des honorables McKenzie, Blake et Mills, parce qu'on invoquait les idées de ces chefs respectés du parti libéral, et que cette manière de voir n'était pas d'accord avec les sentiments qui dominaient en ce moment.

" Le 12, M. Prendergast parla pendant trois heures. Non seulement il fit le meilleur discours de la session, mais il le fit admirable à tous les points de vue. Tout fut inutile, les discours, la raison et la justice ne firent pas plus d'effet que les pétitions nombreuses adressées à l'assemblée législative. La seconde lecture du bill fut décidée par un vote de 25 contre 11, et la mesure fut référée au comité général.

" L'examen du comité révéla toute l'imperfection de la rédaction de la loi projetée. Le comité s'arrêta à 193 amendements ; on fit de plus 142 autres corrections, on retrancha 27 sections. Des amendements ou des modifications ne prouvent pas qu'on a fait une loi parfaite ou défectueuse ; mais un projet de loi qui, du consentement de ses promoteurs, subit plus de 300 changements ou corrections prouve qu'il a été préparé avec une négligence et un décousu plus qu'ordinaire (1). " Au fond, les auteurs de la nouvelle loi n'étaient bien fixés que sur un point, la suppression *des écoles catholiques.*

" Les centaines de modifications dont j'ai parlé furent adoptées. La troisième lecture donna lieu à de nouveaux débats ; un nouvel amendement fut repoussé par l'implacable vote de 25 contre 11, et la loi fut définitivement votée le 19 mars (2). "

Suppression de l'usage officiel de la langue française.

La constitution du Canada comme l'Acte de Manitoba garantissaient aux catholiques leurs écoles confessionnelles et l'usage officiel de la langue française. Les fanatiques sup-

(1) *Une page......*, pp. 83-85.
(2) *Ibid.*, p. 87.

Les 25 étaient MM. Campbell (Souris), Campbell (Winnipeg), Colclough, Crawford, Dickson, Graham, Greenway, Harrower, Heltle, Jackson, Jones Lawrence, McKenzie, McLean, McMillan, Joseph Martin, Mickle, Morton, Sifton, Smart, Smith, Thomson (Emerson), Thompson (Norfolk), Winkler, Young, tous libéraux protestants.

Les 11 étaient ; MM. Thomas Gelley, Martin Jérôme, Lagimodière, T. A Martin, Prendergast, libéraux catholiques ; Roger Marion, conservateur catholique ; Gillies, Norquay, O'Malky, Roblin, Wood, conservateurs protestants.

primaient les écoles catholiques, ils ne pouvaient laisser subsister les droits de la langue française.

"Le 18 mars, le Procureur général", Joseph Martin, "introduisit une mesure qui se lit comme suit: "Nonobstant tout statut ou loi contraire, la langue anglaise sera seule en usage dans "les registres et les journaux de la Chambre d'assemblée de la "province de Manitoba, aussi dans les plaidoyers et procédés "dans ou venant d'une cour de la province de Manitoba. Les "actes de la législature de la province de Manitoba ne devront "être imprimés et publiés que dans la langue anglaise (1)."

La bataille recommença au sein du parlement: les défenseurs des écoles catholiques mirent la même ardeur à défendre les droits de la langue française: mais la même massue des 25 votants contre 11 écrasa toutes les résistances: "le 22 mars, la troisième lecture était votée par les 25" libéraux protestants.

Abolition légale des quatre fêtes catholiques.

"Il y avait encore un point sur lequel la population et les écoles catholiques pouvaient être atteintes, on se donna bien garde de le négliger. Dans l'Archidiocèse de Saint-Boniface il y a six fêtes d'obligation, Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Toussaint et l'Immaculée Conception. Ces six jours sont fêtes légales d'après les Statuts de la Puissance; ils l'étaient aussi d'après les Statuts de Manitoba, mais c'était trop (2).

Le 18 mars, de suite après avoir introduit un projet de loi contre l'usage de la langue française, le Procureur général en introduisit un autre pour retrancher du nombre des fêtes légales la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Toussaint et l'Immaculée Conception.

Dès lors, "supposons que nous sommes au jour de l'Epiphanie ou de l'Ascension: la cloche de l'église sonne pour l'office divin, la cloche de l'école sonne pour la classe, que vont faire les instituteurs et les élèves catholiques? S'ils vont à l'église, ils manquent la classe et sont passibles des inconvénients qu'en-

---

(1) *Une page .....*, p. 87

(2) *Ibid.*, p. 88.

traîne cette infraction aux règlements scolaires. S'ils vont à l'école, ils doivent avoir de justes scrupules de conscience, puisqu'ils enfreignent une loi de leur religion et manquent par là à une obligation importante. Tout cela ne signifie peut-être rien pour nos frères séparés qui nous diront : " L'école avant tout " ; mais la chose signifie beaucoup pour la conscience catholique qui répond : " La religion avant tout, " et : " Il est plus juste d'obéir à Dieu qu'aux hommes (1). " Avec l'ancienne législation, les protestants demeuraient libres, s'ils le voulaient, de ne pas observer ces fêtes ; mais les catholiques se trouvaient capables de les garder sans souffrir. L'existence légale de ces fêtes catholiques ne lésait point la liberté des protestants, tandis que leur suppression porte atteinte à celle des catholiques (2). "

Au Canada, lorsqu'une loi a été votée par le parlement de la province, elle est présentée à la sanction du lieutenant-gouverneur. Celui-ci a le choix entre trois alternatives : sanctionner la loi, refuser la sanction, " réserver le bill pour la signification du bon plaisir du Gouverneur général. "

Sollicitations de l'archevêque et des catholiques auprès du lieutenant-gouverneur.

Mgr Taché alla trouver le lieutenant-gouverneur, l'hon. M. Schultz, afin de le prier de refuser la sanction ou au moins de réserver les bills " pour la signification du bon plaisir du Gouverneur. " Il lui représenta vivement tout ce que les nouvelles lois avaient d'inconstitutionnel, comme de naturellement injuste, et le pressa de prévenir les malheurs qui résultent toujours de lois iniques et arbitraires, en usant des pouvoirs que la constitution lui donnait.

Quelques années auparavant, une loi avait déjà été votée par l'assemblée législative pour supprimer l'usage officiel de la langue française ; le lieutenant-gouverneur d'alors, M. Cauchon avait réservé le bill. Mgr Taché rappela ces faits à l'hon. M. Schultz et l'engagea à traiter de la même manière, la même tentative, ainsi que l'autre bill qui supprimait les écoles séparées. " Je sais, lui dit-il, que l'honorable M. Cauchon s'est toujours félicité d'avoir tenu cette conduite et qu'il n'a jamais eu à s'en

(1) *Une page......*, pp. 88 89.

repentir ; ainsi en sera-t-il pour vous, si vous voulez bien marcher sur les traces de votre digne prédécesseur. "

Sur les conseils de Mgr Taché, les six membres français de l'assemblée législative présentèrent au lieutenant-gouverneur deux mémoires, tous les deux rédigés par le plus distingué d'entre eux, M. Prendergast, l'un contre l'abolition de l'usage de la langue française, l'autre au sujet des écoles. Le premier fut remis au premier chef de la province le 27 mars, le second le 28. Les deux documents n'eurent aucun effet ; le lieutenant-gouverneur n'en donna communication au Secrétaire d'Etat que le 31 mars, jour même de la clôture de la session.

Sanction donnée aux bills persécuteurs par le lieutenant-gouverneur.

" Jusqu'au dernier moment, raconte Mgr Taché, nous avons nourri l'espoir que les bills seraient réservés. C'est la sanction elle-même qui dissipa cette illusion, et la déception fut d'autant plus cruelle que le lieutenant-gouverneur réserva deux autres bills qui venaient d'être passés dans la même session. Ces derniers actes avaient trait tous deux aux arrérages de taxes ; évidemment leur importance et leur inconstitutionnalité étaient loin de l'emporter sur celles des actes d'écoles ou de l'acte proscrivant l'usage officiel de la langue française. Son Honneur fut le premier à faire l'application de ce dernier acte, qu'il venait de sanctionner : pour la première fois depuis la création de la province, le discours du trône ne fut pas lu en français. L'œuvre de destruction était consommée, en autant du moins que la législature de Manitoba est concernée. Les auteurs de ce crime politique et constitutionnel purent se dire : " Tout est gagné, hors l'honneur, hors l'honneur pour ceux qui venaient d'agir, qui venaient de violer les promesses et les assurances les plus positives (1). "

---

(1) *Une page......*, pp. 98-99.

CHAPITRE LVIII

LES DEUX PREMIÈRES PHASES DE LA RÉSISTANCE

Mgr Taché avait fait de l'instruction de l'enfance la constante préoccupation de toute sa vie ; cette cause sacrée est tout à coup compromise par des lois tyranniques : qu'on juge de sa douleur ! Douleur immense du prélat.

" Pourquoi ne le dirais-je ?—ce sont ses paroles.—La cause de l'enseignement chrétien, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, était l'objet de mes aspirations et de ma vie depuis 45 ans. C'est à cette cause sacrée que j'avais voué toutes les énergies et les ressources dont je pouvais disposer. Mon unique ambition était d'aider à éclairer et à rendre meilleure l'enfance et l'adolescence, et pour cela à lui donner une éducation, qui, en lui assurant les avantages qui découlent des connaissances humaines, lui garantissait aussi, autant que possible, la formation du cœur et de la volonté, l'aspiration vers les choses d'en haut, la dépendance de Dieu, la soumission à sa loi sainte, tout ce code sacré, sans lequel le reste est vain, futile et même dangereux (1). "

Or des lois iniques viennent d'enlever à l'Eglise catholique ses écoles : l'Archevêque éprouve un déchirement plus douloureux que si on lui eût arraché l'âme. " Nous pouvons dire en toute sincérité, — ce sont encore ses paroles, — que ce malheur torture notre âme et notre cœur plus que tout ce que nous avons éprouvé de pénible dans notre vie. Missionnaire depuis 45 ans dans ces vastes régions, vous savez, Nos Très chers Frères, que nous avons eu quelquefois à souffrir. L'isolement et la séparation de ceux qui nous étaient chers, les privations inhérentes à notre genre de vie, l'intempérie des saisons et les fatigues de longs et pénibles voyages, l'ignorance, la dégradation et la cru-

---

(1) *Une page......*, p. 61.

auté des tribus sauvages, le regret de ne pouvoir faire tout le bien que nous ambitionnions, les mille épreuves d'une vie que nous nous sommes efforcé de rendre désintéressée, et ce, au milieu d'un pays naguère encore de difficile accès: nous devons l'avouer, tout cela a souvent fait sur nous des impressions pénibles, et cependant nous devons aussi à la sincérité de dire que, pendant ces 45 années, rien ne nous a si cruellement éprouvé que les lois que l'on vient de passer dans la législature de Manitoba, au détriment de vos intérêts et du bien spirituel de vos enfants (1). "

Maladie.

La tristesse et le chagrin minent promptement un corps déjà épuisé. Mgr de Saint-Boniface était, au commencement de février, dans le même état à peu près qu'à l'époque du concile, " pouvant travailler assis, devant s'interdire tout exercice, presque le moindre mouvement (2). " Mais il se trouva plus mal au cours de la discussion des lois néfastes et après leur promulgation. Il dut garder la chambre à partir du 13 avril. " Son indisposition, écrit quelques jours après le rédacteur du Manitoba, a été causée par le surcroît de travail et de préoccupation que lui ont apporté les tristes événements de ces derniers temps. "

Il écrit au Rme P. Fabre le 1er mai 1890: " Voilà 18 jours que je ne puis pas rester debout assez longtemps pour dire la sainte messe. Assis, je puis faire quelque chose, mais je ne puis me tenir debout ou marcher que bien difficilement et en souffrant beaucoup (3). "

Les jours suivants, les forces diminuent encore; un accès survenu le 8 mai, le jette dans un état de faiblesse extrême et de prostration complète; il paraît s'acheminer rapidement vers la mort. Mgr Faraud, qui, depuis le concile, demeurait à Saint-Boniface, vient le voir le 13 mai et le trouve en danger. Le P.

---

(1) *Mandement* de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface au sujet de la nouvelle loi des écoles de Manitoba, p. 3.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 8 *fév.* 1890. — Archives de l'évêché de Saint-Albert. — Voir la lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 4 *fév.* 1890. — Archives de la Maison générale.

(3) *Saint.Boniface*, 1er *mai* 1890. — Archives de la Maison générale.

Allard croit nécessaire de prévenir Mgr Grandin de l'état du malade. " Sa Grandeur, lui dit-il, paraît comprendre tout le danger de son état et mon cœur saigne d'avance à la seule pensée que ce père chéri pourrait bientôt nous quitter (1). "

Une grande émotion régnait dans tout Saint-Boniface : " La nouvelle législation nous enlèvera-t-elle à la fois et nos écoles catholiques et celui qui en avait été le principal fondateur et en était l'âme ? "

Cependant un peu de mieux se manifeste. Le danger semble s'éloigner et le malade reprend quelques forces. Le 29 mai, il écrit à l'Evêque de Trois-Rivières par l'intermédiaire d'un secrétaire : " Je suis arrêté par la maladie déjà depuis plus de six semaines dans des alternatives de très mal et moins mal, mais n'arrivant jamais au bien (2). "

Le 7 juin, il écrit de sa propre main à l'Evêque de Saint-Albert. " Ma maladie dernière qui dure depuis 7 semaines, lui dit-il, me laisse un peu de relâche, je suis bien aise d'en profiter pour vous saluer (3). " Il invite son saint ami à venir au 40e anniversaire de sa préconisation comme Evêque, au 24 juin prochain. " Je ne sais pas ce que l'on fera, mais je sais bien le plaisir que j'éprouverais si vous étiez au milieu de nous (4). "

Fête nationale du 24 juin 1890.

Les canadiens-français ont mis sous la protection de saint Jean-Baptiste leur nationalité, c'est-à-dire leur religion et leur langue. Au milieu de la guerre que venaient de leur déclarer leurs ennemis coalisés, sous le poids des lois nouvelles qui avaient supprimé leurs écoles, ils éprouvaient le besoin d'affirmer leur race avec sa religion et sa langue par la célébration de leur fête nationale, et de prendre, dans l'union des pensées et des sentiments, une ardeur et des forces nouvelles pour la lutte. Les catholiques de langue anglaise, atteints eux aussi par le ré-

---

(1) *Saint-Boniface*, 13 *mai* 1890. — Archives de l'évêché de Saint Albert.

(2) *Saint-Boniface*, 29 *mai* 1890. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(3) *Saint-Boniface*, 7 *juin* 1890. — *Ibid.*

(4) *Ibid.*

gime des écoles nouvelles, vinrent se joindre aux canadiens-français pour attester qu'ils ne formaient qu'un même peuple catholique uni dans la défense des mêmes libertés contre un ennemi commun.

Aussi, " plus que par les années passées, le retour de cette fête aimée fut le signal des manifestations les plus patriotiques (1)."

" Des arbres avaient été plantés sur les principales rues " de Saint-Boniface. " Les drapeaux français et anglais flottaient sur les édifices publics et sur le plus grand nombre des maisons privées. La musique de la fanfare mêlait ses notes harmonieuses aux joyeuses clameurs de la foule (2)."

A 8 heures, une grande procession se formait en face de l'hôtel de ville, comprenant les sociétés de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface et de Winnipeg, et les délégations de celles de Saint-Norbert, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre, Sainte-Anne, etc. " Défilant par les rues Dumoulin, Saint-Joseph et Aubert, jusqu'à la résidence de M. H. Béliveau, président de la Société de Saint-Boniface, la procession continua par la rue Taché jusqu'au palais archiépiscopal, d'où Sa Grandeur fut escortée avec son clergé jusqu'à la cathédrale."

La messe fut chantée pontificalement par Mgr Clut. Le sermon fut donné par le Rév. Tél. Allard d'Ottawa, frère du vicaire général. Une quête fut faite pour l'érection d'un monument à La Vérandrye. Le lieutenant-gouverneur des Territoires, M. Royal, assistait à l'office, ainsi que les consuls de France et des Etats-Unis, le capitaine Gagnon, de Régina.

Après la messe, la procession se reforme et retourne au palais. Là deux adresses sont présentées à l'Archevêque, la première par le président de l'Association de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, M. H. Béliveau, et la seconde par M. A.-E. McPhilipps, au nom de la paroisse Sainte-Marie de Winnipeg. Les

---

(1) *Ibid.*

(2) Le *Manitoba*, n° du 2 juillet 1890.

auteurs de la persécution avaient annoncé que l'Archevêque seul et son clergé seraient opposés au système des nouvelles écoles publiques: les deux orateurs, au nom des catholiques des deux cités protestèrent énergiquement à leur bien aimé Père qu'ils réprouvaient la nouvelle législation, et n'avaient avec lui qu'un même esprit et une même âme; ils rappelaient sa préconisation faite 40 ans auparavant, les longs travaux de son fécond épiscopat, les épreuves de l'heure présente et faisaient des vœux pour que le Pontife continuât son œuvre de salut et de civilisation, de longues années encore, au milieu de la paix.

Monseigneur répondit en français et en anglais, remercia ses fidèles de leur unanimité à rejeter et à combattre les nouvelles lois, félicita particulièrement les catholiques de Winnipeg de leur attitude digne et ferme, et ajouta que leur dévouement à la cause sacrée de l'école catholique, le consolait de toutes les tristesse de la présente année.

Aussitôt après, les délégués des sociétés nationales de la ville et des campagnes se réunissent en *Congrès* dans la grande salle du Collège de Saint-Boniface, sous la présidence de l'hon. sénateur Girard. Aucun prêtre n'est présent, afin que les résolutions du Congrès ne puissent être imputées par la malignité des persécuteurs à l'influence du clergé, afin qu'il soit évident pour tous que le peuple catholique n'a d'autre sentiment que celui de son Archevêque. Congrès national.

Le Congrès commence par déclarer qu'il se réunit " pour protester contre la persécution dont les catholiques et les citoyens d'origine française sont les victimes de la part des autorités provinciales qui, en dépit de la constitution comme de l'équité naturelle, leur ont enlevé leurs écoles séparées et l'usage officiel de leur langue maternelle. "

M. le sénateur Girard ouvre la séance par un discours patriotique sur les droits de la race française dans l'occident canadien. Il rappelle la mission donnée en 1690 par Frontenac à Iberville, dans la Baie d'Hudson, la construction, en 1691, du fort Bourbon, appelée ensuite Nelson, par Groseilliers et Radisson, dans la même région; les découvertes de La Vérandrye, la construction

du fort Saint-Pierre, sur le lac la Pluie, du fort Saint-Charles, sur le lac des Bois, du fort Maurepas, à l'embouchure de la rivière Winnipeg. Or, selon le droit européen, les pays nouveaux appartiennent au peuple qui les a découverts, sous la réserve du respect des indigènes. La race française a découvert l'Ouest canadien, doit-elle en être exclue? Sa langue doit-elle y être interdite? L'orateur fait un tableau rapide des œuvres de Mgr Provencher, de Mgr Taché, des Oblats de Marie Immaculée, des Sœurs Grises, de tous les hommes de langue française : ces hommes ont-ils travaillé à la création et au développement de la vraie civilisation dans le Canada occidental ? Pourquoi alors déclarer la guerre à la race française dans un pays qu'elle a couvert de ses bienfaits ?

L'hon. M. Girard conclut son discours par la proposition suivante: "Les membres de ce premier Congrès National au Manitoba sont heureux d'en inaugurer les travaux par l'expression publique de leurs hommages à leur illustre et vénérable Archevêque. Le 24 juin 1845, le grand prélat, alors le petit frère Taché quittait Montréal, en route pour les missions lointaines de la Rivière-Rouge. Le 24 juin 1850, il était préconisé Evêque d'Arath *in partibus,* avec future succession au siège de Saint-Boniface. Le 24 juin 1872, il recevait le Pallium sacré. Le 24 juin revient en 1890 comme le 40e anniversaire de sa préconisation à l'épiscopat. Cette longue carrière est semée de dévouement, de fatigues, de travaux et de luttes: luttes pour l'Eglise et pour la patrie, luttes pour la civilisation et pour les progrès intellectuels; luttes couronnées par un magnifique développement du pays et des œuvres diocésaines. Les tristesses des jours actuels l'ont trouvé vaillant comme au temps de la jeunesse; mais elles sont de nature à assombrir ses vieilles années. Nous lui apportons en consolation nos respects, notre gratitude et notre admiration: nous formons des vœux pour le prolongement de ses jours, et nous le prions d'agréer, en sa qualité de Pontife, notre soumission filiale à sa personne et à ses enseignements, notre attachement au Saint-Siège et à l'Eglise."

Tous applaudirent en témoignage d'adhésion à la proposition du président du Congrès.

Trois motions furent ensuite faites par MM. Bernier, ancien Surintendant des écoles catholiques, contre la loi qui a supprimé les écoles séparées, par M. Prendergast contre celle qui a prononcé la déchéance de la langue française dans la province, et par M. La Rivière, sur les moyens pratiques d'organiser la résistance et de revendiquer les droits supprimés.

Voici la première motion dans sa partie principale:

" Dieu est le souverain Bien, il doit être à l'école, comme au fond des cœurs, au sein des familles, et au milieu des peuples, toujours. Il n'y a qu'une loi au monde qui soit la règle de toute saine morale, c'est celle de Dieu. Dans l'éducation de la jeunesse, l'enseignement de la morale est une nécessité plus encore que l'enseignement des connaissances humaines: la loi de Dieu doit donc être à l'école. Elle n'y est pas quand l'enseignement religieux en est banni, ou qu'il n'y est pas dans toute l'intégrité des convictions religieuses des parents. Nous répudions en conséquence la nouvelle législation scolaire; nous la répudions comme anti-religieuse, anti-nationale, blessant l'équité et la liberté. Nous prenons l'engagement d'employer tous les moyens légitimes pour la faire rappeler... En attendant, nous déclarons que s'il le faut, nous irons dans la voie des sacrifices jusqu'à nous charger d'un double impôt pour le maintien d'écoles où nos convictions religieuses, et toutes nos convictions religieuses, seront respectées. "

Voici la motion de M. Prendergast:

" Les délégués des diverses sociétés nationales et de tous les groupes français de cette province expriment, dans une commune protestation, leurs profonds regrets de l'action de la législature qui, à sa dernière session, a prononcé la déchéance de notre langue comme langue officielle en cette province. Ils protestent énergiquement contre cette législation, qui est une violation du pacte constitutionnel et de la bonne foi publique... Cet ostracisme de notre langue maternelle blesse à la fois nos droits et nos sentiments. Il blesse aussi les intérêts du pays en

jetant des germes de division entre les divers groupes de la population."

La motion de M. La Rivière proposait la formation d'une ligue dont la fin serait de diriger la lutte; et pour cela, l'organisation d'une société nationale dans chaque centre catholique et français, et la création d'un Congrès permanent au moyen des députés de ces sociétés particulières.

Ces trois motions furent accompagnées de discours chevaleresques, où les sentiments les plus élevés furent exprimés avec autant de véhémence que de noblesse. Nous ne pensons pas que la langue française ait jamais rendu des accents plus dignes d'elle.

Nous le demandons cependant, la France d'Europe a-t-elle connu la noble protestation de cette France de la Rivière-Rouge, qui refuse de renier son origine et veut demeurer fidèle à sa langue et à ses généreuses traditions? La France du Saint-Laurent elle-même a-t-elle entendu ces fières revendications avec l'émotion qu'elles méritent?

Le Congrès fut déclaré permanent. Trois commissions furent nommées pour étudier les questions relatives à l'éducation, à la langue française et aux sociétés nationales et les soumettre aux délibérations du prochain Congrès. Ces commissions forment, pendant la vacance, *le Comité Exécutif du Congrès.*

Amélioration de la santé de l'archevêque.

La tenue du Congrès de Saint-Boniface, le noble spectacle et les discours généreux de ses membres semblèrent faire reverdir le vieil Archevêque et lui rendre des forces qu'il n'avait plus depuis longtemps. Il se trouva beaucoup mieux.

Le 20 juillet, dans la cathédrale, à l'heure de la grand'messe il ordonna prêtres M. Alphonse La Rivière, et M. Elie Rocan, tous les deux enfants de Saint-Boniface, les premiers lévites qui eussent fait uniquement et complètement toutes leurs études classiques dans l'Ouest. "Les deux ordinands dit le rédacteur du Manitoba, ont commencé ici leur A B C et y ont terminé leurs études en renversant les deux premières lettres de l'alpha-

---

(1) Le *Manitoba*, n° du 16 juillet 1890.

bet pour ajouter à leurs noms les qualificatifs B. A. (bachelier-ès-arts) (1)." Mgr Taché éprouva une grande joie à ordonner prêtres deux de ses chers enfants à l'autel même où il avait reçu autrefois le sacerdoce de Mgr Provencher.

Au mois d'août, Monseigneur allait mieux encore. Il voulut prêcher la retraite à ses prêtres. La retraite fut suivie par 21 prêtres; elle commença le lundi 4 août, et dura jusqu'au samedi 9. Il prêche la retraite à ses prêtres.

Le 20 septembre, il se rend à Deloraine, et le 21, y bénit la chapelle et y administre le sacrement de confirmation à 10 fidèles. Visite à Deloraine.

Après la retraite, Monseigneur se retira au Pensionnat pour travailler à rédiger une Instruction pastorale au sujet de la nouvelle loi des écoles; le travail fut terminé en quelques jours; le 15 août, fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, l'instruction de l'Archevêque fut lue à la cathédrale et dans toutes les églises du diocèse. Instruction pastorale au sujet de la nouvelle loi des écoles.

Mgr Taché avait laissé passer plus de trois mois avant d'élever la voix; lui-même en explique la raison à son peuple. "Ceux qui vous persécutent, dit-il, en préparant une législation contraire à vos intérêts les plus chers, avaient affirmé, dans leur ignorance, ou je ne sais quoi, que vous vous rangeriez de leur opinion et les approuveriez au moins tacitement, et que vos pasteurs seraient les seuls à protester (2)."

Certes, quiconque connaissait tant soit peu la population de Saint-Boniface, si religieuse, si distinguée, si chevaleresque, savait qu'elle n'avait qu'un cœur et qu'une âme avec son Archevêque, qu'elle l'aimait, le vénérait, pensait toujours comme lui et avec lui, parce que les illuminations d'une même foi et l'onction d'une même charité, mettaient entre le pasteur et son troupeau une unanimité qui n'a peut-être nulle part au XIXe siècle atteint une aussi admirable perfection; tout le reste du diocèse

---

(1) *Ibid*, n° du 23 juillet 1890.

(2) *Mandement* de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface......, p. 3.

avait la même union, tendre et confiante, à son incomparable chef. Mais les persécuteurs avaient osé dire, en assemblée parlementaire, que les catholiques eux-mêmes n'étaient pas attachés au régime des écoles séparées, et préféraient les écoles communes, publiques, nationales : " Nous avons gardé le silence, dit le prélat, pour vous laisser le loisir de faire spontanément et par vous-mêmes ce que vos cœurs et vos consciences vous inspireraient. "

" Nous n'avons point été trompé dans notre conviction, poursuit-il, et c'est pour nous aujourd'hui une tâche bien agréable de vous féliciter de l'attitude si ferme, si énergique et si générale que vous avez prise. Non seulement votre Evêque et vos prêtres n'ont point eu besoin d'exciter votre zèle, d'échauffer vos sentiments, il a fallu plutôt contenir ces dispositions. Tout ce qui s'est fait en public et en particulier, tout ce qui s'est dit dans les enceintes parlementaires, dans les assemblées générales de la province, ou particulières des paroisses, toutes les assurances que vous nous avez prodiguées, tout ce qui s'est fait et dit parmi vous à l'occasion des nouvelles lois scolaires, tout cela prouve jusqu'à l'évidence que nous n'avons tous ensemble qu'une pensée, qu'une conviction, qu'une détermination. Vous marchez avec vos pasteurs comme ils marchent avec vous, le but est le même, les efforts sont communs ; vous êtes prêts à suivre la direction de ces pasteurs, non par un sentiment de soumission servile et forcée, mais bien au contraire par une conviction aussi volontaire qu'énergique. C'est ce spectacle que nous avons voulu vous laisser offrir à nos accusateurs, avant même de vous adresser la parole officiellement et dans l'exercice de notre charge (1). "

L'Archevêque rappelle d'abord les droits des parents chrétiens à " communiquer à leurs enfants la connaissance et l'amour de Dieu, ainsi que les observances que sa sainte loi nous prescrit, " " à les envoyer dans des écoles où leur foi et leurs mœurs sont

---

(1) *Ibid.*, p.4.

en sûreté " et soient convenablement développées et formées. Il rappelle que " cinquante ans et plus avant que ce pays ne fût annexé au Canada, " les missionnaires catholiques vinrent s'y établir et y ouvrirent des écoles catholiques ; que " les protestants en firent autant de leur côté ; " " chacun allait à son école comme on va à son église, aidait au support de son école comme on aide au support de son église. " Lors de l'entrée du pays dans la Confédération canadienne, " il fut convenu et stipulé que les écoles continueraient d'être séparées ; " " pendant près de 20 ans, nous continuâmes d'avoir des écoles catholiques et des écoles protestantes : " " pas une plainte sérieuse, que nous sachions, ne se fit entendre ; pas un symptôme hostile au système de nos écoles ne se manifesta dans la province. " Tout à coup, " un cri hideux, plein de fiel et de haine, a été apporté d'ailleurs, et des représentants de l'autorité s'en sont faits les échos et l'ont répété au milieu de nos populations vivant en paix : *A bas la langue française! A bas les écoles catholiques!...* Ce cri devait être agréable à tous ceux que les préjugés, l'ignorance, voire même quelquefois une certaine conviction, éloignent de la Sainte Eglise Catholique Romaine ; aussi, nous regrettons de constater que le mot " *pas d'écoles catholiques,* " si injuste et déloyal qu'il soit, a été favorablement accueilli par un trop grand nombre. Une majorité parlementaire, peu soucieuse du triste spectacle qu'a donné l'ignorance de quelques-uns de ses membres en matière d'éducation, cette majorité a décrété l'abolition de nos écoles et a décidé que les écoles protestantes seules seraient reconnues par l'Etat et favorisées par lui. On a bien répété, imprimé même les mots *Ecoles nationales, Ecoles publiques, Ecoles neutres;* tous ces mots peuvent sonner plus ou moins harmonieusement à l'oreille de certaines gens, mais le fait pur et simple, dénudé de tout ce qui peut tromper, et réduit à sa triste réalité, c'est que la législature, tout en abolissant les écoles catholiques, a passé des lois qui non seulement maintiennent les écoles protestantes dans toute leur intégrité, mais même leur assure, quoi-

que *confessionnelles*, toute la part d'argent public à laquelle les catholiques auraient droit (1). "

Le prélat s'étend sur cette dernière assertion, à savoir que les nouvelles écoles, quoique neutres *en principe*, sont *en fait* protestantes. Car " le surintendant protestant et ses aides " du régime antérieur " sont remplacés par un département d'éducation tout protestant et dont plusieurs employés viennent de l'ancien office de ce surintendant. " " La section protestante du Bureau d'Education est remplacée par un Bureau de Conseillers (Advisory Board) qui dans la pratique ne peuvent manquer aussi d'être protestants; et aujourd'hui ce Bureau est présidé par le Président de la section qu'il remplace, et est composé de membres qui tous ont été ou pouvaient être membres de la section protestante. " Il appartient au nouveau Bureau de Conseillers, de prescrire les exercices religieux et les prières à faire dans les écoles, comme l'ancienne section protestante du Bureau d'Education pouvait le faire dans les écoles protestantes: évidemment, les Conseillers étant protestants ne prescriront pas des exercices religieux et des prières contraires au principe protestant. " Les inspecteurs que nous connaissons sont tous protestants; les qualifications des professeurs sont précisément celles qui étaient exigées par les écoles protestantes. Les livres mis entre les mains des élèves et des maîtres, ou placés dans les bibliothèques, sont choisis exclusivement par des protestants... Les parents protestants, ne pouvant pas avoir d'objection à des écoles conformes à leurs idées et placées sous le contrôle exclusif de leurs coréligionnaires, feront en général ce que la nouvelle loi demande, pour s'assurer leur part de l'octroi législatif et peuvent même compter que le gouvernement le leur donnera tout entier, puisqu'il a fait en sorte que les catholiques ne puissent accepter les conditions auxquelles seules on leur donnerait leur part. Plus que cela, les contribuables ne paieront que pour les écoles qui, comme on le voit, sont protestantes, et cette même population protestante aura de plus le bénéfice des

---

(1) *Mandement*......, pp. 5-7.

taxes de leurs concitoyens catholiques, quoique ces derniers ne puissent bénéficier des écoles (1)."

De telles lois sont " radicalement injustes. La bonne foi de nos frères séparés a été surprise ; ils ont pu accepter avec plaisir l'idée de la suppression des écoles catholiques, mais le sentiment de la justice leur dira tôt ou tard qu'ils n'aimeraient pas à être traités comme nous le sommes (2)."

" Que devons-nous faire ? " demande l'Archevêque à son peuple. Il répond : Vous mêmes vous avez déjà unanimement résolu ce que nous vous conseillons, ne pas envoyer les enfants aux écoles créées par les nouvelles lois.

" Votre réponse nous est parvenue sans même que nous ayons eu besoin d'en faire la demande. Vos représentants dans les enceintes parlementaires, ceux qui expriment votre pensée dans la presse, vos délégués au congrès que vous avez organisé, les différents comités formés par vous pour exprimer vos vues, tous ont été unanimes. La voix de vos pasteurs s'unit à ce concert inspiré par votre foi, et tous ensemble, nous disons : Les catholiques ne peuvent se prêter au fonctionnement des nouvelles lois scolaires passées dans la législature de Manitoba en 1890 ; ils ne veulent pas exposer leurs enfants au danger dont les menace la nouvelle législation. En fermant l'école à la prière et à la doctrine chrétienne, on la ferme à nos enfants qui, comme nous, veulent prier, croire et aimer. Jésus, l'ami des enfants, étant banni de l'école, nous ne pouvons y envoyer les nôtres, puisque ce Dieu ami de leur âge nous dit à nous, leurs parents et leurs gardiens : " *Qui n'est pas pour moi est contre moi, et qui n'amasse pas avec moi dissipe.* " Nous voulons que ces enfants demeurent avec leur Sauveur ; nous ne voulons pas les confier à ceux qui font profession de le méconnaître au point de défendre qu'on parle de lui dans l'école (3)."

Cette résolution est grave et importante : elle va mettre l'Ar-

---

(1) *Mandement*......, pp. 7-9.

(2) *Ibid.*, p. 9.

(3) *Mandement*......, pp. 9-10.

chevêque et son peuple dans la nécessité de créer des écoles *privées* ou *libres*, demeurant sous le contrôle exclusif des familles et de l'Eglise, mais aussi ne recevant aucune subvention des municipalités et de l'Etat. Dans un pays neuf, où la pauvreté est grande, où de plus l'initiative privée ne s'exerce pas depuis longtemps à l'égard des écoles, cette situation sera pénible; mais, il le faut, les droits de Dieu et les intérêts des âmes l'exigent.

L'Archevêque termine par la réfutation de deux objections. Les auteurs des lois néfastes s'étaient donnés comme de chauds partisans de l'instruction publique: c'était même, à les entendre, pour développer la science populaire qu'ils avaient conçu leur plan d'écoles publiques ou nationales. " La sainte Epouse de Jésus-Christ, répond le prélat à ces présomptueux critiques, a faim et soif de toute science véritable. L'amour du savoir est de l'essence même de l'Eglise, puisque sa fin suprême est de conduire l'humanité à Dieu; or Dieu est lumière, science, intelligence: on n'arrive pas à lui par l'ignorance, cette obscurité de l'intelligence et du cœur, suite du péché; mais on arrive à lui par la connaissance qui a son principe dans l'Etre infini, qui sait tout, qui connaît tout. Aussi, la mission donnée à l'Eglise implique nécessairement l'enseignement: " *Allez, enseignez toutes les nations.*" Reflet de " *la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde,*" et guidée par le Saint-Esprit, l'Eglise a instruit toutes les nations, elle a dissipé les ténèbres du paganisme, expliqué les énigmes et les figures de la Synagogue et fait luire sur le monde ancien et nouveau les rayonnements qui ont sorti l'humanité du chaos dans lequel l'avaient plongée l'ignorance et la superstition. Non contente de convertir les nations, l'Eglise leur a prodigué l'érudition. C'est cette même Sainte Eglise Romaine qui a couvert le monde d'écoles de tous genres, de foyers éclatants de lumière. C'est auprès d'elle que ce qu'il y a eu d'érudit pendant des siècles est allé puiser les connaissances humaines comme les connaissances divines. Elle a été la gardienne des lettres sacrées et aussi des lettres profanes. Le monde lui doit d'avoir conservé tout ce qu'il admire dans la civilisation antique et de lui avoir donné ce qu'il y a de meilleur dans la

civilisation moderne. Les écoles publiques, les écoles libres sont d'institution catholique. Pendant des siècles et des siècles, pas une université ne s'est fondée sans le concours et la bénédiction des Papes ou de leurs frères dans l'épiscopat. La munificence des pontifes a rivalisé avec celle des princes pour doter l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse, etc., de ces centres lumineux, aujourd'hui encore l'orgueil des nations qui ont l'avantage de les posséder (1). "

Mgr Taché aurait pu ajouter aux persécuteurs : " Qui, de vous ou de moi, a plus travaillé pour l'instruction publique ? "

Une autre objection avait été apportée par les auteurs des lois nouvelles : " L'Etat ne peut pas enseigner la religion ! " Vaine excuse, ici du moins, répond l'Archevêque, puisque de fait, et nous l'avons démontré, l'Etat s'est chargé d'enseigner et de faire enseigner le protestantisme, puisque l'Etat vient de rédiger des formules de prières et des exercices religieux qu'il impose. Nous ne demandons pas à l'Etat de se charger de l'enseignement religieux de vos enfants ; nous le prions même de s'en abstenir : ce que vous demandez et ce que nous demandons avec vous, c'est qu'il ne mette pas d'entraves à cet enseignement et surtout ne le prohibe pas dans les écoles. L'Etat doit respecter le domaine qu'ont les parents sur ceux que le ciel leur a confiés, et les laisser s'acquitter des devoirs qu'il leur a imposés. Puis, pour le chrétien, qu'est-ce que c'est que l'Etat, sinon un pouvoir qui vient de Dieu, et qui, par conséquent, doit s'exercer pour lui ; car " *il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu; et celles qui sont ont été établies de Dieu;* " et cette puissance est donnée pour protéger la société et ses membres, et leur permettre l'accomplissement des obligations qui s'imposent aux souverains comme à leurs sujets, aux gouvernants comme aux gouvernés : " *Et maintenant, ô rois, comprenez; entendez, vous qui jugez la terre* (2). "

Le Pontife résume tous ses enseignements dans ces mots :

(1) *Mandement......*, pp. 10-11.

(2) *Ibid.*, p. 13.

“ Comme nos pères dans la foi, vous prierez pour ceux qui nous persécutent ; vous vous montrerez patients et soumis ; mais comme eux aussi, vous serez prêts à souffrir pour votre religion et vous vous imposerez tous les sacrifices nécessaires pour continuer d'assurer à vos enfants les bienfaits d'une éducation chrétienne (1). ”

Cette remarquable Instruction, la première après la publication des détestables lois de 1890, traçait en traits lumineux la ligne de conduite que devaient suivre les parents chrétiens : après quatorze ans, elle demeure encore un phare brillant qui indique aux navigateurs le grand écueil à éviter pour échapper au naufrage et arriver au port.

Les trois remèdes fournis par la constitution contre les lois de 1890 : 1. Le désaveu.

Que faire? avait dit l'Archevêque. Ne pas envoyer les enfants aux nouvelles écoles, avait-il répondu. Mais il y avait quelqu'autre chose à faire : Monseigneur l'avait déjà commencé, c'était de faire remédier aux lois néfastes en les faisant annuler.

Recours.

Pour cela la constitution en vigueur au Canada présentait trois remèdes : 1° le désaveu de la loi ; 2° le recours aux tribunaux ; 3° l'appel au Gouverneur général en Conseil.

1ère requête de la section catholique du Bureau d'Education.

“ Le 7 avril, les membres de la section catholique du Bureau d'Education se réunirent en assemblée et adressèrent de suite une pétition au Gouverneur général en Conseil (2).” Après avoir rappelé le régime scolaire qui avait été en usage dans la colonie d'Assiniboia, les garanties données par l'Acte de Manitoba aux écoles catholiques, la législation qui depuis en avait été la constante application, le document concluait par la prière suivante : “ La section catholique du Bureau d'Education dans et pour la province de Manitoba prie très respectueusement et très ardemment Son Excellence le Gouverneur général de *désavouer* les actes passés, pour toute fin et objet. ”

La pétition était signée par l'Archevêque de Saint-Boniface, président de la section catholique et par T.-A. Bernier, surintendant.

(1) *Ibid.*, p. 15.

(2) Mgr Taché..... , *Une page* ......, p. 99.

"Le 14 avril, l'hon. J.-E.-P. Prendergast remettait à l'hon. secrétaire d'Etat une pétition signée par 8 membres de la loyale opposition de Sa Majesté, dans le parlement de Manitoba, se plaignant des actes passés pour abolir l'ancien système d'éducation et le remplacer par un système nouveau qui privait les catholiques de leurs droits acquis et garantis. Les pétitionnaires affirmaient que pour des raisons, longuement développées dans l'appendice D attaché à leur pétition, ils regardaient ces actes comme *ultra vires,"* c'est-à-dire inconstitutionnels, "et ils priaient Son Excellence de vouloir bien *prendre telle action et accorder tel soulagement et remède que Son Excellence trouverait convenable et juste* (1)."

Mgr Taché avait été envoyé en 1870 par le Gouverneur général, lord Lisgar, à la colonie de langue française de la Rivière-Rouge pour la pacifier. En lui donnant cette mission, lord Lisgar l'avait assuré "qu'il n'agissait pas seulement comme Gouverneur général, mais bien comme honoré par Sa Majesté d'une mission spéciale *ad hoc."* Or l'Evêque de Saint-Boniface avait réussi dans son œuvre de pacification en transmettant à la population de la Rivière-Rouge ces assurances données de si haut et en lui promettant spécialement le libre usage de la langue française et le maintient de ses écoles. Mgr Taché crut qu'il était "de son devoir et de son droit" de rappeler ces événements et ces promesses à lord Stanley, quatrième successeur de lord Lisgar. Il lui adressa, le 12 avril, un mémoire pour lui rappeler les promesses faites non seulement au nom du Canada, mais encore au nom de la Reine. Ce mémoire, "accompagné de quatre pièces justificatives, se terminait par une prière adressée non au Gouverneur général en Conseil, mais bien au représentant de la Reine, dans l'espoir que Son Excellence pourrait peut-être donner" à la minorité catholique française "un secours spécial, à raison des promesses spéciales qui avaient été faites" au prélat "et à la population, au nom de la Reine et du Gouvernement impérial. "Je prie donc très respectueusement

2e requête de l'Archevêque seul.

(1) *Une page*......, p 99.

et très ardemment Votre Excellence comme le représentant de notre bien aimée Reine, concluait-il, de faire telle démarche qui, dans votre sagesse, vous paraîtra le meilleur remède contre les maux ci-dessus mentionnés et ceux que les nouvelles lois préparent dans cette partie des domaines de Sa Majesté (1). ”

3e requête de Mgr Laflèche.

Mgr Laflèche avait toujours eu les plus étroites relations avec les anciens Pays d'en Haut, où il avait été un des missionnaires les plus influents et avait failli devenir le successeur de Mgr Provencher. Il était l'ami particulier du secrétaire d'Etat pour les provinces. Il lui adressa une requête pour lui demander de s'intéresser à la minorité persécutée du Manitoba et à employer toute son influence pour le redressement de ses griefs.

4e requête de tout l'épiscopat canadien.

Mais il convenait que tous les Evêques du Canada se levassent pour demander justice en faveur des catholiques du Manitoba. C'était un Evêque de Québec, Mgr Plessis, dont la juridiction s'étendait d'un océan à l'autre, qui, en 1818 avait envoyé les premiers missionnaires à la Rivière-Rouge, en leur ordonnant de “ fixer leur demeure près du Fort Douglass, d'y construire une église, une maison, une école, ” “ de s'attacher avec un soin particulier à l'éducation chrétienne des enfants et d'établir à cet effet des écoles et des cathéchismes dans toutes les bourgades qu'ils auraient occasion de visiter. ” Lord Sherbrooke, alors Gouverneur du Canada, avait donné des lettres de recommandation aux prêtres catholiques qui s'en allaient fonder des missions et des écoles à la Rivière-Rouge, enjoignant “ à tous les sujets de Sa Majesté, non seulement de permettre aux dits missionnaires de passer sans obstacles ou molestations, mais aussi de leur rendre tous les bons offices et leur prêter assistance et protection toutes les fois qu'ils le trouveraient nécessaire pour procéder dans l'exercice de leurs saintes fonctions. ”

“ L'impulsion venue de la vieille métropole, avait été féconde en heureux résultats ; de nombreuses écoles s'étaient élevées dans les plaines et les forêts de l'Ouest. Pendant 72 ans, le senti-

(1) *Une page*......, pp. 99-100.

ment catholique avait été respecté, au point que toutes les autorités civiles avaient accueilli favorablement et aidé ces écoles. Après 72 ans d'une coutume si constante et si utile, une disposition hostile venait de se manifester. " Le gouvernement Greenway, rompant brusquement avec la tradition suivie jusqu'alors par tous les pouvoirs publics, avait le premier commencé " un système *d'obstacles* et de *molestations.* " Mgr Taché eut la pensée de réunir dans " une protestation énergique " " tous ceux dont la juridiction épiscopale couvrait collectivement l'immense territoire canadien qui était autrefois soumis à Mgr Plessis seul, premier organisateur des écoles de la Rivière-Rouge ; " Il rédigea une pétition et alla dans les provinces de l'Est la présenter lui-même aux héritiers de Mgr Plessis et les prier de la signer avec lui pour demander au successeur de lord Sherbrooke d'écarter " les *obstacles et les molestations* contraires aux assurances données au nom de Sa Majesté à la population de Manitoba et qui seraient le résultat d'une législation qui imposerait à une partie considérable des loyaux sujets de Sa Majesté la conviction qu'on a manqué à la bonne foi publique. "

Le cardinal Taschereau, archevêque de Québec et principal héritier de Mgr Plessis, signa la requête avec le plus grand empressement. Sept autres archevêques et 20 évêques apposèrent leurs signatures à la suite de celle du cardinal. " Ces voix émues et suppliantes de tout l'épiscopat canadien, s'élevant d'Halifax à Vancouver, frappèrent ensemble à la porte du Gouverneur général, à celle du Conseil Exécutif et aux portes du Parlement canadien pour demander d'apporter un remède à une législation pernicieuse et cela de la manière la plus efficace et la plus juste (1). "

De ces quatre requêtes, une était rédigée par Mgr Taché, trois portaient sa signature, et la quatrième était faite, sur ses conseils, par son intime ami des Trois-Rivières.

---

(1) *Une page......*, p. 106.

Une cinquième pétition fut signée par quatre mille et quelques cents catholiques de la province et adressée au Gouverneur général en Conseil pour demander la réparation des injustices commises à leur égard.

Obstacles au désaveu : 1. Son impopularité.

La première des cinq pétitions que nous venons d'énumérer demandait expressément le *désaveu*, les quatre autres, moins précises, sollicitaient en général un remède juste et convenable.

Plus tard, on a accusé les catholiques du Manitoba et spécialement leur chef, l'Archevêque de Saint-Boniface, de ne pas avoir insisté avec plus de précision et d'énergie pour la demande du désaveu.

" Au Manitoba, écrit Mgr Taché, tant parmi les libéraux que parmi les conservateurs, le désaveu était la plus impopulaire des mesures (1). " Car, l'année précédente, le gouvernement fédéral avait désavoué, en faveur de la Compagnie du Pacifique Canadien, une loi faite par le Parlement de Manitoba pour autoriser et subventionner la construction d'un chemin de fer dans la vallée de la Rivière-Rouge ; or la population de la province avait élevé des protestations qui ressemblaient à un soulèvement ; le chemin de fer s'était construit malgré le désaveu et le gouvernement de la Puissance, pour arrêter les effets du mécontentement populaire et prévenir peut-être l'effusion du sang, avait dû se résigner à une entente. Ces faits étaient tout récents. " Sur la question des écoles, conclut Mgr Taché, on redoutait l'agitation que le désaveu pouvait créer " de nouveau (2). " La minorité catholique du Manitoba, ajoute M. Prendergast, a pu avoir tort de ne pas réclamer " plus énergiquement " le désaveu ; mais la loyauté m'oblige à dire qu'elle serait mal venue de se plaindre aujourd'hui. Loin d'y voir le salut, tous les députés de la minorité, tant au fédéral qu'au local, tant libéraux que conservateurs (et mon opinion n'a pas changé depuis), ont été unanimes à y voir une source de difficultés insurmontables,

(1) *Une page*......, p. 103.

(2) *Ibid.*

dont la cause des écoles pourrait se trouver irrévocablement compromise (1)."

Le désaveu fut rendu plus difficile encore et comme impossible par la motion Blake et le vote unanime qui en fut la suite. 2. La motion Blake.
Les nouvelles lois scolaires étaient arrivées à Ottawa le 11 avril 1890; la requête de la section catholique du Bureau d'Education, demandant le désaveu de ces lois, y était parvenue presque en même temps. Or quinze jours après, le 29 avril, le chef du parti libéral ou de l'opposition, Edward Blake, secondé par son lieutenant, Wilfrid Laurier, " se leva aux Communes pour proposer la résolution suivante: " Que, dans les occasions solen-" nelles, quand il s'agit du désaveu d'une législation scolaire ou " de l'appel contre cette législation, l'Exécutif ne procède pas " sans avoir soumis à un haut tribunal judiciaire les questions " importantes de loi ou de fait, de manière à ce que les parties " intéressées puissent être représentées et que l'Exécutif puisse " obtenir des informations pour sa gouverne. "

" Je suis convaincu, observe Mgr Taché à la décharge de l'auteur de cette motion, que ce n'était pas pour ajouter une difficulté de plus à la solution des questions qui venaient de surgir, non plus que pour atténuer en faveur de Sir John-A. MacDonald ", chef du parti conservateur et Premier Ministre, " l'immense responsabilité que les événements imposaient à son gouvernement (2)."

Mais la motion venait à point pour tirer le chef du gouvernement fédéral de la difficulté si considérable de rendre justice à une minorité contre une majorité puissante; elle le tirait de cette difficulté par une proposition qui paraissait n'avoir en vue que de mettre sous la sauvegarde des tribunaux les intérêts de tous les partis. " Je ne sais pas ce qu'a pensé le gouvernement, observe Mgr Taché, mais il a fort bien pu se dire: " Blake et l'opposition nous tirent d'un fameux embarras; cette résolution ne pourra pas prendre forme de loi d'ici à douze mois; le

(1) Discours du 25 novembre 1893.

(2) *Une page......*, p. 101.

moment fixé par la constitution sera expiré, nous n'aurons pas à nous occuper du désaveu: ceci nous accommode d'autant mieux que les droits des catholiques sont si clairs qu'ils ne peuvent pas être sacrifiés (1). ”

“ Je ne sais pas non plus ce que pensait l'opposition, poursuit l'historien, mais je vois d'ici son chef promener avec complaisance un regard intelligent sur ses partisans et leur dire en silence : “ Quelle belle affaire ! si les élections nous mènent au “ pouvoir avant un an—les élections fédérales allaient avoir lieu “ au commencement de l'année suivante et les libéraux se flat- “ taient alors de l'espérance de triompher,—nous n'aurons pas “ à nous occuper de ce terrible désaveu, et ce désaveu, vous savez, “ serait mon cauchemar (2).” Car, au Canada comme ailleurs, la grande préoccupation des gouvernements n'est pas toujours le souci de la justice, mais c'est souvent l'ambition du pouvoir.

Sir John McDonald, au lieu de combattre la proposition du chef de l'opposition, le félicita et le remercia. Toute la chambre, conservateurs et libéraux, par un vote unanime, votèrent la motion Blake et la convertirent en loi. “ Les questions importantes de droit ou de fait, — ce sont les termes de la loi, — touchant la législation provinciale ou la juridiction d'appel, relativement aux questions d'éducation, conférée au Gouverneur général en Conseil par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou par tout autre acte ou toute autre loi... *pourront être soumises par le Gouverneur en Conseil à la Cour suprême, pour audition ou examen, et sur ce, la Cour les entendra et les examinera.*”

“ Qu'ont pensé ceux qui ont voté cette loi là sans rien dire? Je n'en sais rien, dit tristement Mgr Taché. Mais je sais bien ce que j'ai pensé, moi, ce que j'ai souffert, en apprenant que nos pétitions demandant le désaveu étaient, quinze jours après leur

(1) *Une page......*, p. 103.
(2) *Ibid.*

arrivée à Ottawa, paralysées par le vote unanime des Communes du Canada (1). " Car le désaveu devait se faire dans l'année qui suivait la promulgation de la loi ; il était bien difficile, en une année, de soumettre les lois persécutrices et les pétitions des catholiques à la Cour suprême, et d'en obtenir les décisions nécessaires, au milieu des partis qui se surveillaient avec malveillance et ne cherchaient qu'à se supplanter mutuellement.

Les passions politiques gâtent tout dans le gouvernement parlementaire. Nul ne désirait plus le désaveu que Mgr Taché, parce que nul n'en comprenait mieux l'utilité. Or se trouvant à Ottawa et à Montréal au commencement de l'année 1891, il ne put profiter de son séjour pour le demander avec insistance comme il l'aurait voulu. Car les partis étaient aux aguets pour abuser des démarches de l'Archevêque contre leurs adversaires politiques. 3. Autres circonstances défavorables.

Dans l'intimité, Mgr Taché se plaignait souvent de ceux qui gouvernaient à Ottawa. " Les lois les plus odieuses et les plus inconstitutionnelles, écrivait-il le 5 mai 1890 à son ami des Trois-Rivières, ont été passées contre nous, et à Ottawa on n'a pas l'air de s'en occuper ni de désirer y porter remède (2)." " La Province de Québec, disait-il encore, paraît se soucier bien peu de nous; quand tous les avant-postes auront été saisis par l'ennemi, viendra le tour de la vieille forteresse (3)." Mais il avait un soin extrême d'éviter en public des paroles ou une attitude dont les ennemis du gouvernement auraient abusé pour le supplanter. Il dut pour cela s'interdire en faveur du désaveu une insistance dont le parti adverse se serait servi contre son rival à Ottawa; ce parti adverse ne venait-il pas de supprimer les écoles catholiques au Manitoba?

Lors donc que certains hommes politiques reprochèrent à Mgr Taché sa réserve dans la demande du désaveu; il lui fut

(1) *Une page......*, p. 103.

(2) *Saint-Boniface*, 5 *mai* 1890. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(3) *Ibid.*

facile de justifier sa conduite. " Qu'on en finisse donc avec ces accusations et ces insinuations déloyales et injustes, répondit-il. Evidemment, ce n'est pas le désaveu des lois d'écoles de Manitoba que voulaient ceux qui me font des reproches. Il n'est pas même nécessaire d'être bien rusé pour lire entre les lignes écrites à ce sujet. Voici tout simplement ce que l'on voulait: on était en pleines élections et elles étaient chaudement contestées: si seulement l'Archevêque voulait aider l'opposition: si par exemple, il reprochait au gouvernement des trahisons, s'il urgeait le désaveu *per fas* et *nefas*, s'il faisait de l'agitation: le résultat se manifesterait dans les urnes électorales. Il faudrait si peu de chose pour opérer un mouvement de bascule dans la balance politique (1). "

Toutes les circonstances semblaient ainsi se réunir contre le désaveu: l'Archevêque ne pouvait le réclamer avec l'insistance qui eût été désirable; le parlement le rendait presque impossible par une loi nouvelle. Et cependant, dit le prélat, " il n'est point de situation assez complètement désespérée pour qu'un rayon d'espérance ne luise pas à l'imagination de celui qui souffre: aussi et malgré tout, j'avais espéré contre toute espérance et j'éprouvai une cruelle déception quand la décision du Conseil Privé m'imposa la conviction qu'il ne pouvait plus y avoir d'espoir pour le désaveu: le gouvernement l'avait refusé (2). "

Recours au second remède: 1. Procès Barrett vs. Winnipeg.

Avant même que le désaveu eût été refusé, on avait essayé du deuxième moyen que la constitution offrait aux persécutés contre les lois néfastes, *le recours aux tribunaux*, " privilège bien commun, observe le grand historien que nous nous plaisons à suivre, mais hélas! bien souvent incertain et bien fécond en déceptions (3). "

Les lois de 1890 abrogeaient les commissions scolaires catholiques dans les districts ruraux, mais ne les supprimaient point dans les centres urbains. Aussi " la commission scolaire catho-

---

(1) *Une page*......, p. 104.

(2) *Ibid.*, p. 105.

(3) *Ibid.*

lique de Winnipeg n'aurait point dû disparaître : " c'est ce qui a été ultérieurement reconnu par le gouvernement persécuteur lui-même. Mais Joseph Martin, dans sa haine fanatique contre la religion catholique et la race française, donna aux lois une interprétation exagérée : il décida que la commission scolaire catholique de Winnipeg avait cessé d'exister, et que le conseil municipal de la ville devait en conséquence prélever les taxes scolaires sur tous les contribuables indifféremment, catholiques ou protestants, au profit des nouvelles écoles publiques. Le conseil municipal de Winnipeg obéit avec empressement et édicta des règlements qui ordonnaient la levée des taxes sur les catholiques comme sur les protestants, au profit des écoles exclusivement fréquentées par les enfants protestants. Ces règlements étaient expressément contraires à l'Acte de Manitoba qui, dans son article 22, enlève au parlement de la province le droit de faire des lois préjudiciant aux écoles séparées ; ils étaient même contraires, sinon à l'esprit, du moins au texte des lois de 1890.

Un éminent catholique de Winnipeg, M. J.-K. Barrett, intenta un procès à la cité de Winnipeg, demandant aux tribunaux d'annuler les règlements par lesquels on l'avait forcé de payer ses taxes aux écoles protestantes, tandis que les écoles catholiques, dont il était commissaire, ne recevaient rien. Le but premier du procès était d'obtenir pour les catholiques l'exemption des taxes scolaires à l'égard des nouvelles écoles, ce qui leur permettrait de réserver leurs fonds pour subventionner des écoles de leur choix, et leur donnerait d'échapper indirectement aux effets de la nouvelle législation. " Le but ultérieur était d'obtenir un jugement contre la constitutionnalité des actes d'écoles de 1890, en montrant qu'elles sont une violation de la première sous-clause de la clause 22 de l'Acte de Manitoba (1). "

" On a beaucoup reproché à la minorité catholique de Manitoba et à moi-même, proteste Mgr Taché, d'avoir laissé intenter ce procès. Pourtant mon attitude a été tellement passive que je n'ai appris la chose que quand tout était réglé et que les avocats

(1) *Une page*......, p. 107.

de l'applicant avaient été choisis. Ce procès est le fait du gouvernement d'Ottawa qui s'est déterminé à ce mode de procédure de suite après l'adoption de la résolution Blake. Le procès Barrett n'est donc pas mon fait. Plus que cela, certaines circonstances qui ont peut-être causé l'issue fatale de ce procès, ne se seraient pas produites si le procès avait été sous ma direction. Je ne comprends pas la persistance que l'on met à reprocher ce procès à la minorité catholique, lorsque le premier ministre, " Sir John Thompson, " dans l'assemblée tenue à Montréal le 12 septembre dernier 1893, a dit en toute lettre : " Je suis prêt " à le reconnaître, comme je l'ai déjà admis en parlement, la " cause fut portée devant les tribunaux *par le gouvernement,* " afin d'avoir une décision qui réglât l'affaire définitivement par " les moyens judiciaires (1). "

1ère phase du procès Barrett.

Le procès fut long et se déroula successivement devant les tribunaux de la province, de la Puissance et de l'Empire.

La cause vint d'abord, *en première instance,* devant la *Cour du Banc de la Reine,* à Winnipeg. Celle-ci, par un de ses juges, M. Killam, anglais et protestant, rendit le 24 novembre 1890, un jugement défavorable à M. Barrett.

2e phase.

Le plaignant en rappela devant la même Cour, qui siégea et jugea, *en seconde instance,* le 2 février 1891, par ses trois autres juges, MM. Taylor et Bain, anglais et protestants, et M. Dubuc, catholique et canadien français. " Les juges Taylor et Bain, en rendant leurs jugements, tinrent les auditeurs en suspens ; l'auditoire, peu nombreux, crut tout d'abord que la décision allait être en faveur de M. Barrett, lorsqu'en définitive ce fut tout le contraire qui fut exprimé. Le juge Dubuc rendit une décision bien différente de ses honorables collègues. L'organe du gouvernement local a cru pourvoir dire que le juge Dubuc n'avait été inspiré que par ses sentiments catholiques. Ce genre d'argument peut se rétorquer avec avantage ; mais il est d'autant plus inutile et plus injuste que tout homme de loi peut se convaincre du mérite relatif des jugements rendus par les quatre juges du Banc de la Reine. Il est certain que le juge Dubuc était dans une position bien plus avantageuse que ses collègues,

pour apprécier l'injustice de la loi qui était soumise à leur examen. Il s'était trouvé à Ottawa en 1870; il vint de là à Manitoba, où il fut membre de l'Assemblée législative et même du cabinet provincial, pendant les premières années de l'existence de la province, pendant précisément que l'on donnait pratiquement les premières interprétations de l'Acte de Manitoba (1)."

Les deux premiers procès, conduits au chef-lieu de la province, aboutissaient à la condamnation de M. Barrett. Il était difficile d'avoir une autre décision du haut tribunal de Winnipeg.

" Le gouvernement avait décidé de poursuivre la cause de tribunal en tribunal (2)." Aussi M. Barrett en appela à la cour d'appel de tout le Canada, la *Cour Suprême* d'Ottawa. " La cause fut plaidée les 27 et 28 mai; le jugement fut rendu le 28 octobre. Les honorables juges Sir W.-J. Ritchie, Strong, Fournier, Taschereau et Patterson rendirent une décision unanime et favorable à M. Barrett (3)." Les deux jugements précédents " furent mis de côté et renversés; les règlements de la cité de Winnipeg furent annulés et la cité de Winnipeg condamnée à tous les frais. Cette décision ne surprit personne, tout le monde l'attendait (4)." 3e phase.

Les amis de la justice se réjouirent de toutes parts et envoyèrent de chaleureuses félicitations à l'Archevêque de Saint-Boniface. " Joignons de nouvelles supplications à nos actions de grâces, répond-il à l'un d'eux le 4 novembre; car tout n'est pas fini, le diable vit encore, et, dans sa malice, prépare de nouveaux moyens pour tenter de perdre les âmes de nos chers enfants (5)."

Un incident: Le procès Logan vs. Winnipeg.

Et en effet, " les amis du gouvernement de Manitoba mirent d'abord leur imagination à contribution pour trouver un moyen

(1) *Une page......*, pp. 107-108.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) Lettre à M. Primeau, curé de Boucherville, *Saint-Boniface*, 4 *novembre* 1891.

d'affaiblir la cause des catholiques. C'est alors qu'on imagina le procès Logan *versus* Winnipeg. »

Alexandre Logan déclara sous serment qu'il avait toujours appartenu à l'église anglicane ; qu'au temps de l'union, il y avait à Winnipeg une école confessionnelle de l'Eglise anglicane ; que cette école avait été maintenue après l'union et l'était encore sous une forme modifiée ; qu'il n'approuvait pas la manière dont les exercices religieux étaient conduits d'après les lois de 1890 ; que ces lois l'obligeant à payer des taxes pour le soutien des écoles qui ne sont pas sous le coutrôle de l'Eglise anglicane, préjudiciaient à ses droits. Il demandait en conséquence, en vertu de la sentence rendue par la Cour Suprême d'Ottawa en faveur de M. Barrett, à être déchargé, comme celui-ci, de l'obligation de payer des taxes pour l'entretien des écoles publiques.

L'évêque anglican de la Terre de Rupert consentit à appuyer les déclarations et les réclamations de Logan. Il déclara lui-même sous serment que s'il s'était rallié à la section protestante lors de la première loi scolaire de 1871, il avait toujours trouvé que l'instruction religieuse donnée dans les écoles n'était pas suffisamment conforme aux vues des évêques et du clergé de l'Eglise établie d'Angleterre, et que si des écoles séparées devaient être accordées à un groupe quelconque de chrétiens, l'Eglise anglicane en réclamait de telles pour elle-même.

Les avocats du gouvernement tirèrent bruyamment les conclusions de ces réclamations anglicanes : si les anglicans ont droit, comme les catholiques, à des écoles séparées, pourquoi les presbytériens, pourquoi les méthodistes, pourquoi les autres sectes n'y auraient-elles pas droit ? Mais alors comment conserver des écoles publiques dans la province ? Quelle autorité même peut encore demeurer au gouvernement en matière d'éducation ? Ne serait-ce uas un désarroi universel ?

On savait bien que toutes les sectes protestantes, y compris les anglicans, avaient toujours formé *une section unique* en face de *la section catholique*. Mais pour la circonstance, on affectait de l'ignorer et on s'en allait répétant que si les tribunaux rétablissaient les écoles séparées catholiques, ou, ce qui était à peu

près l'équivalent, exonéraient les catholiques des taxes prélevées pour les écoles publiques, les anglicans d'abord, toutes les autres sectes ensuite allaient réclamer les mêmes privilèges chacune pour elle-même. " C'était, comme le dit Mgr Taché, une rouerie d'avocats inventée pour produire quelque effet préjudiciable à la cause Barrett. C'est là tout ce qu'on voulait; les auteurs de cette invention ne tinrent aucun compte de l'immense ridicule dont ils couvraient le *Lord Bishop of Rupert's land,* aux yeux de ceux qui connaissaient l'attitude prise par Sa Seigneurie à l'article des écoles de Manitoba, tant sous les anciennes lois que sous les nouvelles. Les juges crurent devoir donner une décision conforme à celle que venaient de rendre les cinq juges de la Cour Suprême; le gouvernement de Manitoba, qui en réalité était à la fois *applicant et répondant,* perdit et gagna la cause de Logan contre Winnipeg. C'était un embarras de plus et c'est tout ce qu'on voulait (1). "

Le procès que nous venons de mentionner est un incident dans la lutte plutôt qu'une de ses phases. Notons un autre incident qui est de cette même époque.

Un autre incident: La négation de Greenway et l'affirmation de l'Archevêque.

Au cours de la session du parlement provincial, dans le mois de mars, le Premier Ministre du Manitoba, l'hon. Thomas Greenway, est accusé par un député d'avoir promis en 1888 à Mgr Taché 1° de ne pas abolir les écoles séparées, 2° de conserver les deux langues, 3° de ne pas diminuer le nombre des représentants français au parlement local.

Le Premier Ministre nie audacieusement en chambre qu'il ait jamais fait à l'Archevêque Taché aucune promesse de ce genre.

L'accusation étonna Mgr Taché, car jamais il n'avait parlé à personne des promesses du chef du gouvernement libéral, pas même à ses plus intimes amis; le P. Allard, qui avait servi d'in-

(1) Il faut dire, à la louange du *lord Bishop* que, dans un article publié dans le *Free Press* de Winnipeg sous son inspiration, il désavoua ensuite le procès Logan et déclina toute participation à ce procès. Cette seconde déclaration indiquait dans le chef de l'Église anglicane de l'honnêteté et de la droiture.

(1) *Une page* ...., p. 108.

termédiaire entre le Premier ministre et l'Archevêque, avait gardé, lui aussi, un inviolable secret. La révélation était venue de l'autre parti.

Mais ce qui l'étonna bien plus, ce fut la négation du Ministre. Le mensonge est toujours odieux ; mais il est surtout odieux quand il tombe de ceux qui sont à la tête d'un Etat.

La cause de la vérité autant que les intérêts de la religion ne permettaient pas à l'Archevêque de se taire. Il écrivit à l'hon. Greenway une lettre publique (1). " J'ai lu l'autre jour, lui dit-il, dans les deux journaux quotidiens de Winnipeg, que vous aviez nié en chambre avoir jamais fait aucune promesse à l'Archevêque Taché au sujet des écoles catholiques. Je fus d'abord étonné, mais j'attendis que le fait fût confirmé par certaines personnes qui avaient entendu votre discours. J'en ai vu plusieurs et toutes ont été unanimes à me déclarer que vous aviez fait cette négation. Appuyé sur ces témoignages je ne puis douter davantage et je demande permission de donner ma version des faits dont il s'agit. "

Le prélat raconte minutieusement les faits tels que nous les avons rapportés ailleurs. Puis il tire plusieurs conclusions.

1° " Le P. Allard vous a promis le secret en son nom et au mien. Nous avons été fidèles à notre engagement...

2° " Ces promesses, vous les avez faites en 1888, violées en 1890 et vous les niez en 1892. Même d'après les lois les plus strictes de l'honneur, je me considère maintenant dégagé de toute obligation de garder le silence.

3° " Après avoir scellé mes lèvres par la promesse du secret, vous avez blessé le peuple confié à mes soins spirituels dans une matière qui m'est plus chère que la vie. Vous avez troublé la paix et l'harmonie entre diverses sections de la population de Manitoba. Vous avez soulevé un cri qui n'est que l'écho des plus mauvaises passions. Vous avez créé tant de difficultés au

---

(1) *Saint-Boniface, march 3rd*, 1892.
Publié en anglais dans le *Free Press*, de Winnipeg, en français dans le *Manitoba*, n° du 30 mars 1892.

sujet de l'éducation, que nombre d'enfants sont menacés d'être privés de ce bienfait. Vous harassez et embarrassez les catholiques, en leur enlevant leur argent et l'appliquant à l'éducation des autres... "

Quelques jours après la publication de cette lettre, deux députés du parlement, M. A.-F. Martin et M. Roblin firent une motion pour demander la nomination d'une commission chargée de faire une enquête sur les promesses faites par l'hon. Greenway à Mgr Taché. L'hon. Greenway ne voulait point s'exposer aux révélations d'une telle commission et aux conclusions qui s'en dégageraient. Il combattit la motion. La chambre, dont la majorité lui était acquise, se rangea à son avis par un vote de 22 contre 12.

Le P. Allard et M. Alloway, dans des déclarations solennelles faites devant un officier public, le 1er avril 1892, donnèrent au public le récit circonstancié des promesses faites par l'hon. Greenway et des entrevues où elles avaient été faites (1).

Qui a menti, ou l'Archevêque, ou le Ministre?

Certes, le beau rôle dans les luttes de race, en 1892 et en 1890, comme en 1870 et en 1875, n'est pas du côté des gouvernants.

Revenons au cours du grand procès.

4e phase du procès. Sentence du Conseil Privé d'Angleterre.

Il y avait dans l'Empire britannique un tribunal supérieur à la Cour Suprême d'Ottawa, le *Conseil Privé* d'Angleterre. La cité de Winnipeg en appela à ce dernier tribunal.

Le Conseil Privé avait montré au XIXe siècle beaucoup d'impartialité pour les catholiques des colonies. Aussi l'Archevêque et les catholiques du Manitoba avaient plus de confiance encore en lui que dans la Cour Suprême du Canada. " Notre cause n'est pas gagnée encore, disait le prélat; mais nous avons toute confiance dans l'équité de nos juges; nous avons contre nous une *possibilité* plutôt qu'une *probabilité* (2). " Mais " une con-

---

(1) Voir ces déclarations dans *Une page d'histoire*, p. 65-67, dans le *Manitoba*, n° du 6 avril 1892, etc.

(2) Paroles dites par Mgr Taché lui-même à l'auteur de cette histoire.

fiance par trop grande plaça le procès dans une position défavorable (1)."

Le 30 juillet 1892, le Conseil Privé se prononça par son Comité judiciaire, pour la ville de Winnipeg et obligea M. Barrett à payer les taxes pour l'entretien des nouvelles écoles.

"Ce jugement, raconte Mgr Taché, fut une surprise pour tout le monde, pour ceux en faveur desquels il était prononcé comme pour tous les autres. Cette surprise peut être diminuée par une étude sérieuse de la manière dont la cause a été plaidée. Il n'y a que des hommes versés dans l'étude de la loi et du droit qui puissent faire cette étude avec profit ; la chose leur est facile puisque tout le plaidoyer a été publié et se trouve dans un rapport partiel de la session de 1893 (2)."

Immense tristesse de l'Archevêque.

La sentence du Conseil Privé fut une surprise pour Mgr Taché comme pour tout le monde. En le surprenant, elle renouvela en lui l'immense douleur que lui avait causée le vote des lois néfastes ; elle lui en apporta peut-être une plus poignante encore. Laissons un des amis de Job nous raconter la première visite qu'il fit à ce nouveau patriarche de la douleur après la triste nouvelle.

"C'était, dit l'hon. juge Prud'homme, au lendemain d'un grand jour de deuil pour la population catholique de Manitoba. Nous venions d'apprendre que le Conseil Privé avait donné gain de cause à nos adversaires en maintenant les lois qui bannissaient l'enseignement religieux de nos écoles. Frappés au cœur par ce coup de foudre d'autant plus cruel qu'il était inattendu, il nous semblait que le ciel était d'airain pour nous et nous étions presque tentés de nous livrer à des pensées de désespérance. Nous nous demandions avec une vive inquiétude comment le valeureux champion de nos libertés scolaires, dont la santé était déjà si profondément atteinte, pourrait résister à une si rude épreuve au soir de sa carrière épiscopale. La pensée de la peine du grand Archevêque augmentait notre douleur et la rendait encore

---

(1) *Une page*......, p. 109.

(2) *Ibid.*

plus intense. Nous groupant quelques amis intimes, confidents de ses pensées et de ses angoisses, nous nous rendîmes auprès de Sa Grandeur, pour répandre un peu de baume, si nous le pouvions, sur la plaie sanglante de son âme. D'ordinaire Mgr Taché accueillait les siens avec une gaieté débordante, j'allais dire même, bruyante. Cette exubérance extérieure n'était que la manifestation toute spontanée de la tendre affection qu'il portait à tous ceux qui faisaient partie de son troupeau et du plaisir qu'il éprouvait à s'épancher avec les siens, dans les charmes d'une conversation intime. Ce jour-là, Sa Grandeur nous reçut sans un sourire, sans prononcer un mot. A demi penché sur le bras de son fauteuil, tenant dans sa main droite un chapelet qu'il était en train d'égrener, les yeux inondés des larmes qui tombaient abondantes sur ses joues décolorées, Mgr Taché, atterré par la fatale nouvelle, était abîmé dans une immense douleur. La vue de ce grand prélat de l'Ouest, à l'âme si virile, pleurant et sanglotant en voyant le souffle des mauvaises passions détruire l'œuvre de toute sa vie, est demeurée dans ma mémoire comme un des souvenirs les plus poignants dont j'aie jamais été témoin. Je croyais voir Charlemagne pleurant devant les premières barques normandes qui annonçaient de longues désolations pour son vaste empire; ou Job en butte, par la permission divine, aux coups de Satan, et poussé par " la véhémence de la douleur " à maudire le jour de sa naissance; ou mieux, le divin Agonisant du Jardin des Olives, suant le sang et l'eau devant le calice de sa douloureuse Passion et disait à son Père: " Mon Père, que ce calice s'éloigne de moi; cependant, que votre volonté soit faite et non pas la mienne (1). "

Les anges s'approchaient du divin Patient et le fortifiaient dans son agonie; les enfants et les amis du disciple l'entourent aussi aux sombres heures de sa passion pour le consoler et le soutenir en face de l'épreuve.

Honneur à ces anges visibles, MM. Prud'homme, Dubuc, Bernier, Girard! Gloire à la grande victime des lois maudites de 1890!

---

(1) Notes sur Mgr Taché communiquées par l'hon. Juge Prud'homme à l'auteur.

CHAPITRE LIX

QUELQUES AUTRES ÉVÉNEMENTS DES MÊMES ANNÉES

Le récit de la grande persécution scolaire et des efforts de l'Archevêque et de la minorité catholique pour y porter remède nous a conduits jusqu'au milieu de l'année 1892. Revenons en arrière pour noter quelques-uns des événements qui ont pris place au cours des épisodes de ce drame douloureux. La persécution administrative dans les Territoires.

§§ I. — Année 1890

Nous avons mentionné plusieurs fois la persécution administrative faite dans les Territoires contre les missionnaires et les missions catholiques, particulièrement au sujet des écoles. Dans l'Alberta, la Saskatchewan et l'Assiniboia, la plupart des employés, protestants et anglais, déploient en toute occasion, un grand esprit d'intolérance, contre la religion catholique et la langue française.

En 1890, Mgr Grandin avait groupé dans un mémoire les faits les plus saillants de cette longue et injuste persécution. Il désirait le soumettre à l'examen de celui qui, depuis tant d'années, était l'œil de ses yeux et la grande lumière de tout le Nord-Ouest; puis il voulait aller le mettre sous les yeux du gouvernement fédéral pour lui montrer la continuelle violation de l'égalité constitutionnelle (Equal Rights) des deux religions et des deux langues, et, s'il y avait lieu, le communiquer à la presse et le publier.

Pour la première fois, l'Evêque de Saint-Albert se rend d'Edmonton à Calgary par une diligence publique. Il arrive à Saint-Boniface le 14 juillet. Mgr Taché le reçoit avec sa joie habituelle. "J'ai le plaisir, dit-il, de le trouver bien mieux Visite de Mgr Grandin à St-Boniface.

pour sa santé (1). " L'Evêque de Saint-Albert rencontre au palais M. Tardivel, rédacteur de la *Vérité,* et M. George Dugas, hôtes de Mgr de Saint-Boniface.

Mgr Grandin passe 14 jours auprès de son ami et de son conseiller. Mgr Taché lit le mémoire, souvent avec bien de la tristesse, voyant dans les Territoires du Nord-Ouest la même haine qui s'est déchaînée cette année-là dans le Manitoba ; il propose quelques légères corrections et donne à son ami " une excellente lettre, que je pourrai, dit celui-ci, utilement ajouter à la suite de mon mémoire (2). "

Lettre de Mgr Taché contre les persécuteurs.

Voici les principaux passages de cette lettre.

" Les faits que vous citez ne me sont pas tous connus ; mais je n'en ai pas moins la triste conviction qu'ils ne sont malheureusement que trop réels. Outre les assertions et les preuves fournies par Votre Grandeur, j'en connais assez personnellement pour croire à une volonté bien déterminée, de la part du Département " Indien, " d'enrayer, autant que possible, l'action des missionnaires catholiques, au milieu des aborigènes du Nord-Ouest. Quand le Canada a pris possession du pays, il n'a trouvé que des sauvages pacifiés entre eux et disposés à accepter le nouvel ordre de choses. Il était impossible, à qui peut joindre deux idées ensemble, de ne pas reconnaître l'action civilisatrice du prêtre au milieu de ces hordes autrefois si cruelles et si barbares. La conjuration du silence a pourtant paru de bon aloi ; puis, après avoir gardé le silence, on a commencé à se servir de tous les moyens pour écarter ou détruire l'influence de ceux qui avaient assuré ces résultats au prix des plus grands sacrifices, des plus grands labeurs, voire même des dangers de chaque jour. Pour détruire l'influence catholique, on multiplie, à notre détriment, les faveurs les plus marquées envers des gens qui n'ont jamais eu la pensée de pénétrer dans le pays quand l'accès en était difficile, et surtout là où il y avait du danger. Aujour-

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) *Ibid.*

d'hui, sous l'égide du gouvernement et la protection de ses nombreux employés, ces apôtres du jour sont partout où nous les avons précédés, persuadés qu'on les aidera toujours à nous supplanter ou à nous amoindrir. Je fais des vœux pour que les autorités prêtent une oreille attentive à vos si légitimes demandes et redressent les griefs dont vous vous plaignez si justement. Je pourrais ajouter aux nombreux chapitres de vos plaintes; je ne le fais pas, dans l'espoir que les démarches si pénibles et si délicates que vous entreprenez, auront un bon résultat pour nos pauvres néophytes et même pour les infortunés infidèles que nous voudrions amener à la vérité (1). "

Mgr Laflèche, l'ancien missionnaire de la Rivière-Rouge et de l'Ile-à-la-Crosse, se joignit aux deux prélats par une chaleureuse lettre d'adhésion (2).

Les hommes de notre époque s'émeuvent au souvenir de Las Casas et de ses énergiques réclamations en faveur de la race noire, ils ont bien raison : mais se sont-ils assez émus devant cette lutte de Mgr Grandin et de ses collègues pour défendre les droits de la conscience des sauvages du Nord-Ouest?

Réclamations de Mgr Grandin à Ottawa.

Mgr Grandin alla à Ottawa, il vit l'hon. Dewdney, dont il avait eu tant à se plaindre dans le passé, et d'autres officiers du Département Indien. Il vit aussi plusieurs ministres: tous lui firent beaucoup de politesses et de belles promesses, il y était habitué et se demandait anxieusement si les nouvelles promesses auraient plus d'effet que les anciennes. En tout cas, ces promesses le décidèrent à surseoir à la publication de son mémoire.

Avis de Mgr Taché concernant le recensement prochain.

Dans les gouvernements constitutionnels, les nombres et les chiffres sont la force, parce que la majorité, en principe au moins, décide de tout. Le recensement officiel de la population se fait au Canada tous les dix ans. Il allait avoir lieu en 1891. Mgr Taché voulait faire au cours de l'été précédent, le recensement de tous les sauvages catholiques de son diocèse et recom-

(1) *Saint-Boniface*, 26 *juillet* 1890. — Archives de l'évêché de Saint Albert.

(2) *Trois-Rivières*, 28 *août* 1890. — *Ibid.*

mandait à son ami de Saint-Albert de faire celui des sauvages catholiques qui lui étaient soumis.

" Il nous faut absolument d'ici à l'automne, lui dit-il, faire le recensement de tous nos sauvages catholiques, en en prenant les noms et indiquant les réserves. Depuis neuf ans, on répète le dernier recensement qui ne donne pas un sauvage catholique, ni pour la partie du traité 5 (1) qui est dans votre diocèse (celui des sauvages du Cumberland jusqu'au lac Winnipeg et du lac de Travers ou Fendu à la Rivière Nelson), ni pour le traité 7 (celui des Pieds-Noirs et Assiniboines de McDougall), et on ne donne que 1918 sauvages catholiques pour le traité 6 (tous les sauvages Cris, Sauteux, Assiniboines et Montagnais de la rivière Saskatchewan et de ses affluents jusqu'au fort La Corne inclusivement). Notre manque d'attention à cet égard nous laisse dans une infériorité numérique apparente, qui nous est très préjudiciable, même aux yeux du gouvernement. C'est donc pour nous un devoir de surveiller le recensement et d'être en état de fournir les documents ou renseignements qui peuvent servir au gouvernement (2)."

Etudes relatives à l'introduction des rennes au Canada.

Mgr Taché eut toute sa vie une tendre affection pour les sauvages, ces anciens rois du pays, que l'arrivée de ce qu'on appelle la civilisation frappa de déchéance. A l'époque où nous sommes, il est occupé d'étudier si l'introduction du renne de Laponie ne serait pas un bienfait pour eux, et s'il ne conviendrait pas aux amis des sauvages de demander au gouvernement son concours pour leur rendre ce service. Ne trouvant pas les renseignements suffisants dans les bibliothèques du Canada, il s'adressa à des correspondants d'Europe pour en puiser de plus amples dans celles du vieux monde. Dans plusieurs lettres, il

(1) Le gouvernement fédéral fit, à diverses reprises, des traités avec un grand nombre des sauvages du Manitoba et du Nord-Ouest. On est convenu de désigner sous le nom de chacun de ces traités, comme le fait ici Mgr Taché, non seulement le traité lui-même, mais les sauvages avec lesquels le traité est fait.

(1) *Saint-Boniface*, 7 *juin* 1890:—Archives de l'évêché de Saint-Albert.

remercie le R. P. Soullier des documents qu'il lui a envoyés et en demande d'autres.

" Pour appuyer cette idée, d'introduire le renne au Canada, lui écrit-il le 14 novembre 1889, j'aurais besoin de plus de données encore. Je connais assez tous les avantages que les rennes domestiques du Lapon offrent à leurs maîtres ; mais je ne sais pas assez ce que leurs maîtres leur doivent, pour juger si les sauvages comme les nôtres peuvent les utiliser comme on le fait en Laponie. " Il prie donc le distingué Père de lui communiquer de nouveaux ouvrages, s'il en existe, " sur les mœurs et surtout sur la nourriture de ces intéressants animaux (1). "

" Je serais sans doute très heureux, lui écrit-il le 5 janvier suivant, en le remerciant de l'envoi de nouveaux documents, de voir nos pauvres sauvages du Nord-Ouest utiliser cet intéressant animal comme font les Lapons ; mais je crois que la chose est un peu difficile, vu surtout que notre gouvernement n'est pas encore disposé à prendre les mesures nécessaires pour arriver à cette fin (2). "

Ces dernières paroles indiquent les conclusions auxquelles il dut s'arrêter (3).

Mgr Taché fut toujours l'intrépide défenseur des droits et des libertés de l'Eglise ; mais il savait s'accommoder à certaines exigences des gouvernements modernes, quand les âmes ne devaient pas en souffrir.

Conseils de Mgr Taché relativement à la loi qui prescrivait aux prêtres l'enregistrement des actes de baptême, de mariage et de sépulture.

Une loi faite à cette époque prescrivit aux ministres du culte de notifier aux municipalités les actes de baptême, de mariage et de sépulture enregistrés par eux. Mgr Grandin et ses conseillers montrèrent de la répugnance pour cette loi et furent sur le point de protester contre elle. Mgr Taché au contraire ordonna à ses prêtres de se soumettre et conseilla la même soumission à ses suffragants. " Sans doute, écrit-il à

(1) *Montréal*, 14 *nov.* 1888. — Archives de la Maison générale.

(2) *Saint-Boniface*, 5 *janvier*. — *Ibid.*

(3) Il y a trois ans, un particulier a tenté en vain d'acclimater, au Yukon, des rennes transportés de la Laponie. Ils ont péri ou ont été tués.

Mgr Grandin, le pouvoir civil n'a pas le droit absolu de faire ce qu'il a fait; mais d'un autre côté, si nous résistons, ce pouvoir peut prendre des déterminations qui nous blesseraient bien plus. Le mariage civil, l'enregistrement civil des naissances et des décès peuvent être le résultat de notre refus à nous prêter à ce que la loi demande de nous. Sans doute ce serait criant, ce serait inique, ce serait tout ce que l'on veut, mais ce serait la loi, la loi telle que la France et d'autre pays sont forcés de la subir. Ce que l'on nous demande est bien moins difficile, moins dangereux: pourquoi le refuser (1)? "

Au reste, il traite avec beaucoup de modération le sentiment contraire à celui qu'il adopte et qu'il conseille. " Nous sommes tous dans de grandes difficultés et de grands embarras! dit-il. Ce qu'il faudrait faire en de pareilles circonstances, Dieu seul le sait; c'est pourquoi, tout en désirant le servir avec un dévouement égal, on ne voit pas toujours les choses du même œil (2). "

La pratique qu'il conseille avait été recommandée par le premier concile provincial de Saint-Boniface. Mgr Taché le rappelle à son ami de Saint-Albert dans une lettre du 2 mars 1890:

" La question des registres et des lois civiles qui s'y rapportent fut livrée à l'examen de la première députation, qui avait l'honneur de vous avoir pour président. Le rapport de la députation fut soumise le 17 juillet à l'examen de la seconde congrégation générale qui l'accepta à *l'unanimité*, décidant que les prêtres devaient étudier les lois civiles à cet égard et s'y soumettre (3). "

Démission de Mgr Faraud.

Mgr Faraud était demeuré à Saint-Boniface après le concile de 1889. Nous avons vu autrefois le P. Grollier demander en grâce de mourir dans la station qu'il avait établie près du pôle: son Evêque, épuisé comme lui par son laborieux apostolat, désira au contraire terminer ses jours auprès de celui qui l'avait envoyé dans ces régions glacées.

---

(1) *Saint-Boniface*, 8 *fév*. 1890. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Mgr d'Anemour avait eu d'abord l'intention de diriger de Saint-Boniface le vicariat apostolique d'Athabaska-MacKenzie. Nous avons vu Mgr Taché combattre son projet à l'époque du concile. Quelque temps après, le Rme P. Fabre chargea l'Archevêque de Saint-Boniface de négocier auprès de son vénérable suffragant 1° son désistement du lac la Biche, 2° son consentement à la nomination d'un nouveau vicaire de la Congrégation pour les missions d'Athabaska-MacKenzie, 3° son consentement à la nomination d'un nouveau vicaire apostolique qui lui succéderait.

Mgr Faraud s'en remit pour le premier point à la décision du Supérieur général, se déclarant prêt à y renoncer sans objection et sans indemnité. Il consentit sans résistance à la seconde demande, mais insista pour qu'on nommât vicaire religieux le R. P. Grouard. Il témoigna un peu de répugnance relativement à la troisième demande, et, sans paraître disposé à un refus, il sollicita un délai de quelques semaines. Mgr Taché s'abstint par délicatesse d'insister, " très heureux d'avoir une réponse favorable sur les deux autres sujets. "

Bientôt Mgr Faraud se rendit de lui-même à la troisième demande et donna sa démission de vicaire apostolique, exprimant seulement le désir que le P. Grouard fût nommé son successeur dans la charge de vicaire apostolique comme dans celle de vicaire des missions (1).

Mgr Faraud habitait, à Saint-Boniface, au voisinage de l'Hôpital, dans une petite maison qu'il avait achetée et qu'il répara et embellit en y travaillant de ses mains, comme autrefois aux maisons de la Nativité et du Grand Lac des Esclaves. Il reposait par ces humbles travaux, par la prière et de saintes conversations, son corps épuisé avant le temps par les fatigues de son héroïque apostolat dans le Nord, visitant souvent celui qui vingt-cinq ans auparavant, lui avait confié la première par-

(1) Lettres de Mgr Taché au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 4 et 24 *fév.*, et 24 *mars* 1890. — Archives de la Maison générale.

tie démembrée de son immense diocèse, visité souvent aussi par lui. Il avait les soins du Frère Boisramé, l'ancien et dévoué serviteur de Mgr Grandin et des missionnaires d'Athabaska-MacKenzie, ceux du Père Pascal que la divine Providence lui envoya du vicariat apostolique qu'il avait si longtemps administré, ceux enfin des prêtres de l'Archevêché. Mais, malgré le repos et les soins, le vénérable Evêque s'affaiblit rapidement. Il rendit son âme à Dieu le 26 septembre, à l'âge de 67 ans. " Ce cher seigneur est mort à 7 heures ce matin, écrit le jour même Mgr Taché au Rme P. Fabre ; il était sans connaissance depuis 24 heures. Il avait été administré samedi. Il a enduré les souffrances de sa maladie avec une patience admirable et témoigné une grande résignation à la sainte volonté de Dieu (1). "

Mort de Mgr Faraud.

Mgr Taché télégraphia aussitôt la nouvelle de la mort à Paris et " partout, dit-il, où j'ai cru pouvoir assurer plus tôt les suffrages et les prières en faveur de l'âme du digne enfant de la famille, un de nos anciens (2). "

Il fit embaumer le corps " pour le conserver jusqu'au jeudi 2 octobre, dans l'espoir que quelques évêques " pourraient " venir à la sépulture (3). "

En effet, Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, s'y rendit. Mgr Grandin, qui était encore dans les provinces de l'Est, occupé aux négociations pour ses sauvages, fit toute la diligence possible pous assister aux funérailles d'un frère qui lui était si cher : il arriva le jour des funérailles, mais, par suite d'un retard du train, après la cérémonie : quoiqu'il fût 2 heures et 1/2 de l'après-midi, il était encore à jeun, devant célébrer la messe des obsèques. La messe fut dite par le R. P. Camper et l'absoute faite par l'Archevêque de Saint-Boniface.

Mgr Faraud fut inhumé sous le sanctuaire de la cathédrale de Saint-Boniface, dans le caveau des évêques, entre Mgr Proven-

---

(1) *Saint-Boniface*, 26 *sept.* 1890. — *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

cher et le P. Tissot. " Naturellement, ma place est là aussi, dit Mgr Taché, et la dépouille mortelle du fondateur de ces importantes missions aura auprès d'elle les restes des trois Oblats que Mgr Provencher a ordonné prêtres (1)."

" Il me semble providentiel, ajoute Mgr Taché, que l'Evêque d'Anemour soit venu terminer ses jours à Saint-Boniface. Il y laisse un précieux souvenir, et y recevra beaucoup de prières (2)."

Règlement de la succession de Mgr Faraud.

Ce fut providentiel aussi pour toutes les missions d'Athabaska-MacKenzie. Mgr Faraud avait travaillé à doter ses missions de revenus fixes : il avait, à cette fin, obtenu un certain nombre de fondations et capitalisé certaines aumônes plus importantes ; mais il n'avait aucun livre de compte ; jusqu'à son dernier séjour à Saint-Boniface, il n'avait pas même fait de testament. Mgr Taché lui en fit faire un dans sa dernière maladie. " Son testament est bien fait, écrit-il au Supérieur général, et je ne pense pas qu'il puisse y avoir de difficulté de ce côte-là (3)."

Il n'y eut point en effet de difficulté du côté du testament. Mgr Taché était établi exécuteur testamentaire ; l'emploi des sommes était tout déterminé : tout devait être consacré aux missions d'Athabaka-MacKenzie. Mais il fallait savoir quelles étaient les sommes laissées par Mgr d'Anemour ; là était la difficulté. " Je travaille au règlement de la succession de Mgr Faraud, écrit Mgr Taché quinze jours après la mort. La chose est assez difficile, puisque ce digne évêque n'avait pas d'autre livre de compte que sa *mémoire,* nourrie par les lettres qu'il échangeait avec ses débiteurs. J'espère pourtant arriver à établir un état assez complet d'une succession qui n'est pas sans importance (4)."

On peut le dire, la restitution de cet état de compte fut un

---

(1) Lettre au Rme P. Fabre, *Qu'Appelle,* 10 *oct.* 1890. — Archives de la Maison générale.

(2) *Ibid.*

(2) Lettre du 26 septembre 1890.

(4) Lettre du 10 octobre 1890 au Rme P. Fabre.

tour de force qui révéla la prodigieuse mémoire de l'Archevêque de Saint-Boniface, ainsi que son énergie à la peine. " Quoique malade et souffrant, raconte le P. Camper, il prit la tâche de retrouver toutes les sommes capitalisées par l'Evêque d'Annemour ; il en vint à bout, mais au prix de quels efforts ! Il me disait lui-même que, dût la chose lui coûter la vie, il fallait qu'il réussît (1)." Durant un mois, il fut tout occupé de se rappeler les entretiens et les confidences de l'Evêque d'Anemour ; comme celui-ci l'avait tenu au courant de toutes ses vues et de toutes ses entreprises, il retrouva dans ces souvenirs la désignation des sommes reçues et capitalisées pour les missions d'Athabaska-MacKenzie. Souvent, le soir après être couché ou la nuit dans ses insomnies, il se rappelait d'un mot ou d'un fait qui le mettait sur la piste d'une créance ; il se levait et notait cette réminiscence, puis se mettait à la découverte et trouvait bientôt ce qu'il avait soupçonné et entrevu. " Jamais, dit le témoin que nous venons de citer, le successeur de Mgr Faraud n'aurait pu venir à bout de découvrir les trésors qui appartenaient à ses missions. Mgr Taché mit tout tellement au clair qu'en deux heures Mgr Grouard put parfaitement se rendre compte de son vicariat. C'est là un service immense que Mgr Taché a rendu à l'Eglise, à la Congrégation et aux pauvres missions du Nord (2)."

Voyage à Régina.

Pendant que Mgr de Saint-Boniface travaillait à régler la succession de Mgr Faraud, il fit un voyage à Régina et dans les missions voisines.

Mgr Grandin revenait d'Ottawa, où nous l'avons vu aller pour négocier la liberté de ses missionnaires et des sauvages. Il voulait voir le lieutenant-gouverneur des Territoires, l'hon. M. Joseph Royal, et désirait avoir dans cette visite, la compagnie et l'appui de son métropolitain.

De son côté, Mgr Taché était heureux de voir son ami et son fils, M. Royal ; il désirait aussi visiter l'église de Régina et son digne curé, ainsi que Qu'Appelle et les missions de cette

(1) *Notes* du R. P. Camper sur Mgr Taché.

(2) *Ibid.*

région. La Compagnie du Canadien Pacifique mit gratuitement à la disposition de l'Archevêque un char spécial avec un nègre pour en faire le service. Mgr Taché prend pour l'accompagner M. Messier; Mgr de Saint-Albert a avec lui le P. Leduc.

Le train part de Winnipeg le samedi 4 octobre, vers 3 heures de l'après-midi. Mgr Grandin n'a presque pas pu voir son conseiller à Saint-Boniface; il s'en dédommage le long de la route. " Nous sommes seuls, raconte-t-il, dans notre *sleeping car* ou char-dortoir, nous nous occupons d'affaires plus facilement que si nous étions à Saint-Boniface. Nous étudions ensemble les plans du département indien sur les écoles sauvages; Mgr Taché voit la réponse de M. Van Kounhet à mon mémoire et ma réponse à la sienne. Nous soupons seuls. Nous voyageons vraiment confortablement. En passant à Brandon, le R. P. McDonald, S. J., vient nous voir. On fait nos lits et nous dormons aussi à l'aise que dans nos chambres (1). "

Le dimanche, 4 octobre, à 5 heures du matin, les voyageurs se réveillent à Régina. M. Gratton, curé de la place, les attend avec une voiture. Mgr Taché dit une messe basse. Mgr Grandin chante la grand'messe pontificalement, " un peu comme dans mes missions, dit-il; Mgr Taché prêche; mais nous remarquons qu'il est fatigué et peut à peine se faire entendre (2)."

Après l'office, les évêques reçoivent la visite du lieutenant-gouverneur, l'hon. M. Royal, qui les invite à diner le soir avec leur suite.

Mgr Grandin chante les vêpres. Le P. Leduc prêche. Les catholiques de Régina présentent à leur Archevêque deux adresses, en français et en anglais, où ils protestent avec énergie contre les lois iniques qui suppriment les écoles séparées.

Mgr de Saint-Boniface y répond dans les deux langues, et félicite les catholiques de leur union avec le clergé pour le maintien des écoles chrétienes. Puis il confirme 9 personnes (3), et préside la bénédiction du Saint-Sacrement. " Ensuite nous

(1) *Journal* de Mgr Grandin.
(2) *Ibid.*
(3) *Registre* des confirmations.

nous en allons tous dîner, dit Mgr Grandin, avec M. le gouverneur. Mgr Taché couche chez lui ; et nous, nous revenons coucher dans le char qui est toujours à notre disposition, ainsi que le nègre (1)."

Le lundi 5 octobre, " nous avons de la peine à nous rendre du char à l'église, tant les chemins sont affreux : la glaise colle aux pieds et adhère ensuite aux trottoirs : on les dirait enduits de savon, il nous faut marcher avec beaucoup de précaution.

" J'ai eu à ma messe un certain nombre de communiants, en tête desquels se trouvaient M. le Gouverneur et de pauvres métis qui ont profité de notre passage pour se confesser. Mgr Taché, ce jour-là, ne put dire la messe à cause de la fatigue.

" Nous sommes allés, le P. Leduc et moi, poursuit Mgr Grandin, dîner chez M. Forget. Mgr Taché nous y attendait déjà. Un des convives était M. Bétournay, notre inspecteur catholique. Nous avons donc pu, en attendant le dîner et même pendant le dîner, parler d'affaires. Mais c'est surtout après le dîner que nous avons parlé sérieusement. M. le Gouverneur, suivant sa promesse d'hier soir, est venu me rencontrer, et j'ai pu lui soumettre quelques questions assez importantes. Nous avions à peine fini que M. Hayter Reed est arrivé. C'est avec lui surtout que nous avons été sérieux : pendant plusieurs heures, nous avons parlé de nos difficultés avec les agents, des conséquences des promesses de M. Dewdney. Ce pauvre homme s'est trouvé passablement mal à l'aise..............................
.... Il était presque nuit quand il a pu s'en aller (2)." Mgr Taché fut présent à tout l'entretien et appuyait les plaintes de son collègue.

Cet entretien eut un bon résultat. " M. Reed a fait une bonne circulaire, écrivait quelque temps après Mgr Taché ; reste pourtant à savoir quel en sera le résultat (3)."

Cependant, " la voiture du Gouverneur attendait depuis trois

---

(1) *Registre* des confirmations.

(2) *Journal* de Mgr Grandin.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 12 *déc.* 1890. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

heures. Nous avons pu retourner au presbytère; c'était l'heure du souper. Après le souper nous avons repris le travail. Nous avons examiné ensemble le plan d'écoles ou plutôt nous avons fait part à Mgr Taché de nos observations. Puis Sa Grandeur et moi, nous nous sommes retirés pour traiter entre nous de questions plus graves encore."

Il s'agit de la division du diocèse de Saint-Albert, de l'érection du vicariat apostolique de la Saskatchewan et du choix des trois noms à présenter au Saint-Siège.

Les deux prélats s'entretinrent encore le lendemain de ces graves sujets. Enfin, le mardi soir, Mgr Taché remonte dans son char somptueux avec son compagnon et le curé de Régina.

Mgr Grandin se rend à Prince-Albert par le chemin de fer tout récemment mis en opération. Il visite les missions de cette région. Il est à Calgary le 3 novembre et à Saint-Albert le 11. C'est en allant de Calgary à Saint-Albert qu'il commence à souffrir de l'infirmité qui afflige si cruellement son métropolitain depuis tant d'années, mais qu'il aura le bonheur de découvrir et de faire soigner efficacement.

Mgr Taché s'arrête à Balgonie, puis à Qu'Appelle. Séjour à Qu'appelle.

A Balgonie, il confirme 29 personnes et félicite le missionnaire qui en est chargé, M. Roy, de la belle chapelle qu'il y a construite, et des beaux chants qui s'y exécutent.

A la station de Qu'Appelle, il confirme seulement 5 personnes; le mauvais temps a empêché les fidèles disséminés au loin de venir profiter de la visite du prélat.

Il y a 24 milles entre la station et la mission; quoiqu'il faille parcourir cette distance en voiture, Monseigneur veut s'y rendre.

Il aime, en effet, ces lieux si pittoresques, qui lui rappellent de si doux souvenirs, la maison et l'église du Sacré-Cœur, l'Ecole Industrielle et ses chers sauvages, tous ces établissements dont il est le fondateur. Il y trouve 4 Pères et 1 Frère chargés des 20 réserves sauvages dépendantes de la mission et qui s'étendent à 60 milles; il trouve à l'Ecole Industrielle 6 Sœurs Grises et 150 sauvages. "Je suis en voyage à une distance de

500 kilomètres de Saint-Boniface, écrit-il au Supérieur Général, au milieu de nos chers et dévoués Pères de Qu'Appelle (1). ”

Il veut qu'on lui parle en détail des chapelles et des écoles établies dans les réserves, du nombre des chrétiens et des païens de chaque réserve. Il va prendre ses récréations au milieu des enfants sauvages de l'Ecole Industrielle. Il écoute et questionne chacun de ses frères en religion, chacune des bonnes Sœurs. Il jouit du bien qui se fait dans ces maisons de salut et répand la joie dans ceux qui l'opèrent.

Il acheva la semaine à Qu'Appelle.

Le dimanche 12 octobre ramenait le 45e anniversaire de son ordination sacerdotale; le lundi 13, ramenait le 45e anniversaire de son oblation et de sa première messe; ce même jour était le 25e anniversaire de la première messe qu'il avait dite à Qu'Appelle lorsqu'il y était venu en 1865 pour déterminer l'emplacement de la mission et faire les préparatifs nécessaires à ce fécond établissement: c'était donc véritablement le 25e anniversaire de la fondation de Qu'Appelle (2).

Ces jours se passèrent en saintes et joyeuses actions de grâces. Les missionnaires, les bonnes Sœurs, les enfants sauvages, les habitants entourèrent l'Archevêque de témoignages de vénération et d'amour ; le prélat de son côté parut goûter au dedans le doux enivrement des ouvriers évangéliques qui voient de magnifiques moissons couvrir des champs longtemps incultes et exprima vivement à plusieurs reprises sa reconnaissance envers l'auteur de ces admirables changements.

Le dimanche matin, il administra le sacrement de confirmation, d'un visage épanoui, à 55 personnes, la plupart païens convertis.

Dans l'après-midi, il fut fort ému en entendant les enfants sauvages de l'Ecole Industrielle chanter le verset : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi: In domun Domini ibimus*: Je me

---

(1) *Mission de Qu'Appelle*, 10 *oct.* 1890. — Archives de la Maison générale.

(2) Le *Manitoba*, nº du 15 octobre 1890.

suis réjoui de ce qui m'a été dit: Nous irons dans la maison du Seigneur." Le chœur en effet chantait seul les versets de chaque psaume; mais après chaque verset, les enfants sauvages répétaient le premier verset en guise de refrain. Ce mode de psalmodie, bien connu dans l'antiquité, avait été introduit à Qu'Appelle pour permettre aux enfants sauvages de chanter aux vêpres. Quand Mgr Taché entendit ces chers sauvages répéter le verset que nous venons de nommer, il se mit à les regarder fixement, comme pour s'assurer que c'étaient bien eux qui chantaient ces paroles. On vit alors des larmes couler des yeux du vieil Archevêque. Ces larmes devenaient plus abondantes à mesure que le cours de la psalmodie ramenait le même verset sur les mêmes lèvres. Il parut absorbé dans des sentiments qui le dominaient et comme en extase, jusqu'au moment où on allait entonner le *Magnificat.* A cet instant, il fit un signe, les voix se turent, et prenant la parole, il se mit à raconter que lorsqu'il était arrivé pour la première fois à Qu'Appelle, du haut de la côte qui domine la vallée, il avait vu les sauvages infidèles pratiquer leurs danses et leurs superstitions païennes ; il s'était demandé alors ce qu'il pourrait faire pour arracher à l'empire du démon ces âmes rachetées par le sang d'un Dieu; il avait versé des larmes sur leur sort et adressé d'ardentes prières à Dieu pour la conversion de ce peuple: et maintenant, il entendait les enfants de ces païens d'autrefois chanter : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi: In domum Domini ibimus."* Il commenta ces paroles avec beaucoup d'émotion, invita tous les assistants, spécialement les enfants sauvages, à la reconnaissance et au zèle pour la conversion des infidèles et les pria de chanter à ces fins le cantique de la divine Vierge: *Magnificat anima mea Dominum.* Tous chantèrent alors l'hymne de Marie, les enfants sauvages répétèrent, à chaque verset, les premières paroles comme refrain (1)."

Mgr Taché quitta Qu'Appelle le lundi soir, 15 octobre. Il ne devait plus revoir ces lieux si chers, son infirmité allant lui in-

---

(1) R. P. Hugonnard, *Notes sur Mgr Taché.*

terdire de plus en plus les courses en voiture. "Nous avons été agréablement surpris, écrit l'écrivain du Manitoba le 15 octobre, de voir que Monseigneur ne paraît pas trop fatigué de son voyage, malgré le mauvais temps presque continuel (1)." "Je suis mieux, écrit-il lui-même au R. P. Langevin quelques jours après, mais c'est un mieux qui me force à m'astreindre aux plus indispensables obligations et prive mes amis du plaisir qu'ils auraient, je suppose, à voir mes succès en calligraphie (2)."

Etablissement de l'Ecole Industrielle de St-Boniface.

Mgr Taché obtint du gouvernement cette année-là l'établissement à Saint-Boniface même d'une Ecole Industrielle, semblable à celle de Qu'Appelle.

L'école fut ouverte d'abord pour les filles sauvages à la maison vicariale des Sœurs Grises; vingt et une petites Indiennes y furent réunies dès la première année. La Sœur Clément fut la première chargée de ce troupeau si cher au cœur de l'Archevêque.

On bâtit pendant l'été une maison pour les garçons sauvages à l'Est de la cathédrale et du collège. La maison fut bénite le dimanche 28 décembre 1890, à 2 heures de l'après-midi par l'Archevêque au milieu d'un grand concours de fidèles. Elle fut achevée au printemps de 1891 et reçut cette année-là les petits indiens. Le Rév. M. Lavigne en fut nommé directeur. Les Sœurs de la Charité Lassiseraye et Deschambault furent les premières appelées à ce poste de dévouement.

Plus tard la direction de l'école fut confiée aux Oblats et les petites filles sauvages réunies avec les garçons, dans des quartiers différents. L'école de Saint-Boniface comptait, à la mort de Mgr Taché, plus d'une centaine d'enfants.

Le vénérable Evêque eut toujours une prédilection spéciale pour ces petits sauvages. Il aimait à s'asseoir à leur table, contempler leurs jeux, assister à leurs travaux: il les aimait au soir de sa vie, comme il les avait aimés au matin de son apostolat, à l'Ile-à-la-Crosse.

---

(1) Le *Manitoba*, nº du 15 octobre 1890.

(2) *Saint-Boniface*, 14 *nov.* 1890. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

§§ II. — Année 1891

Quelques jours après être de retour à Saint-Boniface, il écrivait au Rme P. Fabre : " Pour mettre la dernière main aux affaires de Mgr d'Anemour, je serai peut-être obligé d'aller à Montréal. Je voudrais que le successeur du vénéré prélat pût prendre son administration en bonne condition (1). " Voyage dans les provinces de l'Est.

En effet, il partit de Saint-Boniface par la ligne du Canadien Pacifique le mercredi 7 janvier, sur le char *Champlain* envoyé tout exprès de Montréal et mis gratuitement à sa disposition. Il arriva à Montréal le 10 janvier.

Mais deux heures après son arrivée, il fut saisi par la maladie, réduit à la plus grande faiblesse et condamné à garder la chambre pendant plus d'un mois (2). Maladie.

Quand il eut repris quelques forces, il s'occupa de la succession de Mgr Faraud, s'assura de l'existence de plusieurs créances dont il doutait, constata la valeur de " quelques capitaux pour la sûreté desquels il n'y avait pas assez de garanties", et eut la joie d'achever de débrouiller tout ce qui était obscur et de tout mettre au clair pour le nouveau vicaire apostolique. Diverses négociations.

A la demande de Mgr de Saint-Boniface, les archevêques et les évêques des trois provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa publièrent une lettre pastorale collective pour condamner les attentats du gouvernement de Manitoba contre les écoles catholiques. Les prélats rappellent le principe fondamental que " l'enfant dépend *naturellement* de l'autorité paternelle et *surnaturellement* de l'autorité de l'Eglise. " Ils en concluent que "l'Eglise ne peut approuver, pour aucune considération, sous aucune forme de gouvernement, des écoles où l'enfant ne reçoit pas l'enseignement religieux et moral. " Ils constatent que les nouvelles lois scolaires du Manitoba attentent aux droits sacrés de l'Eglise comme aussi à la constitution du

---

(1) *Saint-Boniface*, 21 *oct.* 1890. — Archives de la Maison générale.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Montréal*, 3 *fév.* 1891. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Canada tout entier et de la province de Manitoba en particulier. Enfin ils adhèrent à la lettre pastorale de Mgr de Saint-Boniface publiée le 15 août 1890, en citent de longs extraits et, de concert avec lui, déclarent que ce serait " une trahison " de ne pas protester contre la violation des droits de l'Eglise, et que chacun doit travailler " pour que justice parfaite soit rendue aux catholiques (1). " Le monde entier fut ému de " cette voix de l'épiscopat canadien, s'élevant puissante et majestueuse, dans son calme et son unanimité, s'inspirant des propres accents " de l'Archevêque de Saint-Boniface " et enseignant aux pouvoirs publics comme aux populations, leurs devoirs et la vérité (2). "

Le prélat travailla à obtenir les fonds pour l'achèvement de l'Ecole Industrielle de Saint-Boniface, commencée l'année précédente, et pour son développement. Il encouragea les efforts du Rév. M. Beaudry et de plusieurs autres pour diriger des colons catholiques vers le Manitoba et l'Ouest.

Rechute. Au commencement de mars, il était mieux et se disposait à retourner dans son diocèse, quand il apprit coup sur coup le décès de M. Gratton, curé de Régina, mort de fatigue et d'épuisement dans la neige au commencement de mars, et celui de M. Dubois, vicaire à Saint-Boniface (3), emporté le 13 mars à l'hôpital par une maladie de quelques jours. Nous savons combien Mgr Taché aimait ses prêtres, parce que c'étaient ses prêtres, et parce que la plupart lui avaient coûté des sollicitations et qu'en ayant un très petit nombre, il y tenait comme un pauvre tient à une pièce d'or. Ces deux morts l'affligèrent beau-

---

(1) Elle est publiée dans le *Manitoba*, n° du 8 avril 1891.

(2) Paroles de M. Bernier à Mgr Taché dans l'adresse dont nous parlerons plus loin.

(3) Louis-Alfred Dubois, né à Saint-Nicolas (Qué.), fit ses études au petit séminaire de Québec, prit la soutane le 3 septembre 1884, enseigna une année au collège d'Ottawa, arriva à Manitoba le 19 août 1885, fut deux ans professeur au collège de Saint-Boniface, alla terminer sa théologie au séminaire des Trois-Rivières, fut ordonné prêtre par Mgr Laflèche le 26 août 1888, revint au Manitoba le 20 septembre suivant, fut nommé le 23 du même mois vicaire à Saint-Joseph, puis le 2 juillet 1889 à Saint-Boniface. " C'était un homme dont le zèle, le dévouement et la charité n'avait point de bornes." — Le *Manitoba*, n° du 18 mars 1891.

coup. Il se trouva plus mal, eut même " une nouvelle attaque de sa maladie " et dut ajourner de quelques jours son voyage (1). " En faisant demain, écrit-il le 18 mars au Rme P. Fabre, qui se nommait *Joseph*, en faisant demain la sainte communion, car je ne pourrai pas encore monter au saint autel, je prierai de tout mon cœur pour votre conservation et pour votre bonheur (2)."

Mgr Taché rentra à Saint-Boniface le samedi 11 avril 1891 " après avoir échappé, dit-il, à un danger que l'on a dit imminent, sans que je lui eusse soupçonné ce caractère (3)." L'hon. M. La Rivière, député à la Chambres des communes et MM. Martin, Marion, Lagemodière, Jérôme et Gelley, députés à la chambre provinciale, allèrent à sa rencontre jusqu'au Portage du Rat. Un grand nombre d'habitants de Saint-Boniface et de Winnipeg le reçurent à la gare et l'escortèrent jusqu'à son palais. Là M. Bernier, maire de Saint-Boniface, lui lut une adresse, toute vibrante de foi et d'amour, pour remercier "les illustres et vénérables prélats " du Canada " de leur éclatant et généreux concours " à la cause sacrée des écoles catholiques du Manitoba et lui renouveler à lui-même la protestation " du dévouement et de l'entière docilité " de ses ouailles reconnaissantes. " Vous nous retrouvez ici, disait-il, les mêmes qu'il y a trois mois, les mêmes qu'il y a un an, fermes dans notre adhésion aux principes de l'éducation chrétienne de la jeunesse, résolus à lutter pour les droits inaliénables qu'un pacte solennel nous a garantis (4)." **Retour à St-Boniface.**

Mgr de Saint-Boniface demeura faible tout l'été, souffrant presque continuellement et gardant presque continuellement la chambre. " Ma santé est meilleure qu'elle était à Montréal, **Santé.**

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Montréal*, 13 *mars* 1891. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Montréal*, 18 *mars* 1891. — Archives de la Maison générale.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 19 *avril* 1891. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(4) Le *Manitoba*, nº du 15 avril 1891.

écrit-il au Rme P. Fabre le 14 mai, sans avoir cependant l'espoir de la voir se refaire entièrement. Que la volonté du bon Dieu se fasse en cela comme en toute chose (1)! " A plusieurs reprises, il se trouva assez mal, particulièrement au commencement d'août. " J'arrive encore une fois, écrit-il le 14 août à Monseigneur d'Ottawa, des portes du tombeau, où je n'ai pas été admis faute de préparation suffisante (2)." " Je suis un peu mieux, écrit-il à Mgr Grandin dix jours plus tard, mais convaincu de plus en plus que ma maladie est incurable (3)."

Sacre de Mgr Grouard.

Le P. Grouard avait été préconisé vicaire apostolique d'Athabaska-MacKenzie le 5 juin 1891, selon le désir et en remplacement de Mgr Faraud. Il demanda à l'Archevêque de Saint-Boniface de vouloir bien le sacrer. Mgr Taché se trouvait très fatigué; mais il l'avait ordonné prêtre autrefois à Boucherville; il n'avait jamais consacré d'évêque : il lui était doux de ne point mourir sans sacrer un pontife, de communiquer la plénitude du sacerdoce à un de ses suffragants, à celui qui était chargé des chrétientés dont il avait été le premier missionnaire, dont il avait été ensuite longtemps le premier pasteur.

Il fut heureux d'accepter. Mgr Grandin, Evêque de Saint-Albert et Mgr Shanley, Evêque de Fargo, furent invités à faire l'office d'évêques-assistants.

Le P. Grouard est à Saint-Boniface dès le 3 juillet. L'Evêque de Saint-Albert y arrive le 29 juillet après avoir confirmé, sur la prière de son métropolitain, 23 fidèles à Oak Lake le 26, 40 à Grande Clairière le 27 et 26 à Brandon le 29. Mgr Taché logeait au Pensionnat; il l'envoie chercher à la station dans sa voiture et le reçoit dès son arrivée. " J'ai été péniblement affecté, raconte Mgr Grandin, de l'état où j'ai trouvé Monseigneur; je ne sais comment il pourra présider la cérémonie fixée à samedi, " 1er août.

Mais le samedi, il est mieux. " Il prend " ce jour-là, " toutes

---

(1) *Saint-Boniface*, 14 *mai* 1891. — Archives de la Maison générale.

(2) *Saint-Boniface*, 14 *août* 1891. — Archives de l'archevêché d'Ottawa

(3) *Saint-Boniface*, 24 *août* 1891. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

les précautions pour ne pas se fatiguer à l'avance." La cérémonie commence à 9 heures et ½, dans la cathédrale de Saint-Boniface. C'est la première fois que la vénérable église est témoin du sacre d'un évêque; aussi elle a revêtu ses plus riches ornements et se trouve trop petite pour contenir la foule pieuse qui s'y presse.

A cause de la mauvaise santé et des souffrances du prélat consécrateur, on ne chante que le *Veni Creator* et le psaume *Ecce quam bonum* ; les attributs de l'élu ont été bénits à l'avance. Néanmoins, observe Mgr Grandin, "une pareille cérémonie ne peut manquer d'être bien touchante, et j'ai eu beaucoup de peine pour ma part à dominer mon émotion, qui m'a tout à fait gagné pendant le chant du *Te Deum*. Mgr Shanley donne un beau sermon en anglais. Un grand diner a été préparé au Pensionnat; mais Mgr Taché n'ose y assister. Nous nous rendons ensuite au salon de l'archevêché, où la population catholique complimente le nouveau prélat (1)." "Comment pourrions-nous sans émotion, lui dirent-ils, voir notre illustre Archevêque quitter son lit de douleur, traîner ses pas défaillants dans le sanctuaire où autrefois il vous donnait l'onction sacerdotale, pour venir cette fois, pour ainsi dire, parfaire son ouvrage et vous élever sous le souffle du Christ, à la sublime dignité d'Evêque." Mgr Grouard répond avec beaucoup de simplicité et d'humilité. "J'ai bien aimé sa réponse, observe l'Evêque de Saint-Albert, et je pense que je n'ai pas été le seul (2)."

Mgr Shanley part le lundi 3 août; Mgr Grandin préside le mercredi la profession de plusieurs Sœurs de Jésus-Marie, fait ses adieux le même jour à son métropolitain et retourne à Saint-Albert.

Mgr Taché vient de sacrer le second vicaire apostolique d'Athabaska-MacKenzie. Peu de temps après, il reçoit le premier vicaire apostolique de la Saskatchewan, qui revient de France après avoir reçu l'onction des pontifes précisément dans la a- Passage de Mgr Pascal.

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) *Ibid.* Voir le *Manitoba*, nº du 5 août 1891.

thédrale où quarante ans auparavant l'Archevêque de Saint-Boniface l'avait reçue lui-même. Mgr Pascal arrive à Saint-Boniface le 25 septembre. Mgr Taché "l'accueillit comme un père tendre et un ami dévoué." Le lendemain, l'ancien missionnaire et l'infirmier de Mgr Faraud chante le service anniversaire pour le premier vicaire apostolique d'Athabaska-MacKenzie. Deux des missionnaires de la Saskatchewan sont venus à la rencontre de leur Evêque jusqu'à Saint-Boniface. Il repart avec eux et arrive le 6 octobre, à Prince-Albert, où il est reçu avec les démonstrations de la joie la plus vive. Le 7, il est installé; le P. Leduc, qui est venu représenter Mgr Grandin malade et incapable de voyager à pied, à cheval ou même en voiture, exprime les espérances de tous les cœurs en commentant ces paroles de l'ange aux bergers de Bethléem: *Annuntio vobis gaudium magnum* (1).

Mgr Grouard donne les prémices de son épiscopat aux églises de son consécrateur; il confirme 36 fidèles à Sainte-Agathe le 4 août; 30 à Saint-Joseph le 7; 2 à Saint-Pie le 8; 101 à Saint-Norbert le 9; 83 à Saint-Laurent le 12; 68 à Sainte-Anne des Chênes le 16; 65 à Notre-Dame de Lorette le 19; 18 à Saint-Charles le 22; 56 à Saint-François-Xavier le 23; 61 à Saint-Eustache le même jour; 72 à Saint-Pierre le 26; 44 à Saint-Daniel le 27; 9 à Fannystelle le 29; 54 à Saint-Alphonse le 30 (2). Il visite les jours suivants les Pères de Notre-Dame de Lourdes chanoines réguliers de l'Immaculée Conception après l'incendie qui vient de détruire leur église, leur monastère et tout leur mobilier. Il prêche ensuite la retraite à ses frères en religion, les Oblats de Marie Immaculée, réunis à Sainte-Marie et se met en route pour la Ville Eternelle.

Visite du R.P. Martinet.

Mgr Taché eut bientôt après une autre consolation qui lui fut aussi douce que la joie de communiquer le plein sacerdoce à un de ses suffragants, ce fut la visite du R. P. Martinet.

---

(1) Lettre de Mgr Pascal, 15 *oct.* 1891. — *Annales de la Prop. de la Foi.* pp. 112-117.

(2) *Registre* des confirmations.

Nous avons dit qu'une des plus grandes peines qui ait affligé le cœur sensible de l'Archevêque de Saint-Boniface, fut la défiance qu'il rencontra dans quelques-uns de ses frères en religion.

Ces préventions avaient paru plusieurs fois sur le point de disparaître entièrement, notamment à la suite des visites du R. P. Soullier: “ Nos relations à Saint-Boniface, lui écrivait l'Archevêque au commencement de 1878, m'ont remis à l'aise, en sorte que vous n'avez pas perdu votre temps ni vos peines en venant nous voir, nous qui sommes si loin (1). ” Mais diverses circonstances les avaient renouvelées, particulièrement lors du concile de Saint-Boniface.

“ Que je voudrais, moi aussi, aller à Paris, écrivait-il confidentiellement, en 1890, au R. P. Langevin, se rendant en Europe. J'ai là, au cœur, quelque chose qui me fait bien mal et j'aurais besoin d'un épanchement qui ne se fait pas à distance. J'ai 40 ans d'épiscopat Oblat; j'ai 45 ans de profession comme Oblat. Dieu sait la pensée unique qui a dominé toute cette existence; d'autres ne le savent pas, et je ne serai satisfait que quand j'aurai eu une occasion de dire à qui de droit l'injustice que l'on m'a faite en méconnaissant mes sentiments véritables (2). ”

Dieu voulait que cette méconnaissance et toutes les préventions tombassent avant la mort du Prélat et que sa Congrégation redevînt pour lui une mère très aimante, avant qu'il la quittât pour entrer dans la communion éternelle des saints.

L'homme de Dieu qui prépara les voies à cette réconciliation suprême et l'accomplit déjà en grande partie, fut le R. P. Martinet, assistant général. Il avait été envoyé en 1891 dans la province du Canada en qualité de visiteur. Mgr Taché lui écrivit au commencement de mai une lettre très affectueuse pour le prier “ de procurer aux Oblats du diocèse de Saint-Boniface une

---

(1) *Saint-Boniface,* 14 *janvier* 1878. — Archives de la Maison générale.

(2) *Saint-Boniface,* 2 *juillet* 1890. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

consolation après laquelle, disait-il, ils soupirent ardemment, celle de vous voir au milieu d'eux. Venez, concluait-il, me donner la consolation de vous offrir l'hospitalité de ma maison et de vous découvrir le trop plein de mon cœur (1)."

" J'ai prié le R. P. Martinet, écrit-il quelques jours après au Supérieur Général, dans l'espoir qu'il viendra nous voir, si ce n'est officiellement, du moins officieusement. Ce nous sera une bien grande consolation si nous pouvons être favorisés de cet avantage (2)."

Mais le P. Martinet n'était pas lui-même sans quelques prévention contre l'Archevêque de Saint-Boniface; il avait beaucoup de répugnance à aller le voir. " Il n'y a qu'un ordre du Supérieur Général, lui répond-il, qui pourrait me faire passer par dessus mes appréhensions. "

Mgr Taché insista, pressentant le bien qui résulterait de cette visite. " Je comprendrais ces dispositions de votre part, s'il s'agissait d'une visite officiellement canonique; mais, mon bon Père, souffrez que je vous le dise, il n'y a ni impuissance à sentir, ni appréhensions à éprouver lorsqu'il s'agit d'une simple visite d'amitié à des frères qui vous aiment, qui aiment la Congrégation et qui seraient heureux de pouvoir, dans un épanchement fraternel, entendre parler du foyer de la famille et de ses rayonnements les plus immédiats. Des visites officieuses, sans les préoccupations des visites officielles, ont quelquefois un résultat dont l'avantage peut difficilement se calculer. Venez donc, cher Père, et dites-moi quand (3)."

Il renouvela ses instances le 26 mai et le 31 juillet (4).

Sur ces entrefaites, le P. Martinet consulta le R. P. Langevin, alors directeur du grand séminaire d'Ottawa, sur l'opportunité de sa visite à Saint-Boniface. Le P. Langevin, sans rien savoir des instances de Mgr Taché, répondit au visiteur: " Il

---

(1) *Saint-Boniface*, 1er mai 1891. — *Ibid.*

(2) *Saint-Boniface*, 14 *mai* 1891. — Archives de la maison générale.

(3) *Saint-Boniface*, 22 *mai* 1891. — *Ibid.*

(4) *Ibid.*

me semble qu'il serait sage de votre part d'aller à Saint-Boniface. Mgr Taché est un Oblat illustre et sincèrement attaché à la Congrégation et de plus, c'est un grand canadien-français. La Congrégation agirait sagement en se mettant dans les meilleurs termes avec ce grand Evêque, avant qu'il ne disparaisse. C'est une consolation à laquelle le noble cœur de Mgr Taché a certainement droit. " " Eh bien, reprit le R. P. Martinet, je crois que vous avez raison, j'irai à Saint-Boniface. "

Il y arriva en effet le 10 octobre en compagnie du P. Lefebvre, y passa plusieurs jours dans d'intimes entretiens avec l'Archevêque, fit avec lui le voyage de Qu'Appelle, séjourna de nouveau à Saint-Boniface et n'en partit que le 27 octobre.

Le cœur de Monseigneur de Saint-Boniface trouva dans cette visite d'ineffables consolations. Il put s'expliquer et fut compris d'un des principaux membres de sa famille religieuse, compris désormais de ses supérieurs, pour lesquels il avait toujours eu tant de dévouement et qui ne l'avaient pas cru dévoué, compris de ses frères qu'il avait toujours tant aimés et qui ne croyaient pas à son affection. " Comment vous exprimer, écrit-il quelques jours après au Rme P. Fabre, la profonde reconnaissance que nous inspire à tous la visite du R. P. Martinet, votre digne et vénérable assistant. Les jours qu'il a passés avec nous ont été des jours de bonheur. Nous avons trop joui pour ne pas croire qu'il en a ressenti lui-même quelque satisfaction. Ne pouvant pas avoir l'incomparable avantage de vous voir, j'avais besoin de voir un membre de l'Administration générale : j'avais besoin d'un tête-à-tête, d'un cœur-à-cœur avec un de mes supérieurs. Le R. P. Martinet m'a accordé cette faveur, et j'en ai recueilli un soulagement dont mon cœur avait besoin, un encouragement nécessaire à la faiblesse que les années et les infirmités me font subir (1). "

Le 12 septembre 1891 ramenait le 50e anniversaire de l'ordination sacerdotale de celui qui avait été les prémices du Canada dans la Congrégation des Oblats. Noces d'or du P. Dandurand.

(1) *Saint-Boniface*, 31 *oct.* 1891. Archives de la Maison générale.

" Nous avons décidé, écrit Mgr Taché au mois d'août à l'Archevêque d'Ottawa, de faire des noces d'or à ce vétéran du sanctuaire et avons fixé au 10 septembre prochain la cérémonie de son jubilé sacerdotal (1)."

C'était la première fois qu'un prêtre atteignait sa cinquantième année de prêtrise dans les anciennes missions de la Rivière-Rouge.

"J'ai offert au R. P. Camper", vicaire des missions, écrivait Mgr Taché au Supérieur général dès le mois de mai, " et ma cathédrale et ma maison pour la fête que l'on prépare à ce doyen de tout le clergé de Saint-Boniface (2)."

Le jubilé du vénérable Père fut placé après la retraite annuelle des Oblats, afin qu'un plus grand nombre de ses frères pussent se réjouir avec lui des miséricordes de Dieu à son égard.

La retraite eut lieu du 2 juillet au 9, prêchée, nous l'avons dit, par Mgr Grouard. Le dernier jour, ceux qui y avaient pris part firent, selon l'usage, la rénovation de leur oblation.

Mgr Taché vint se joindre à ses frères, et, revêtu de la simple soutane noire, portant sur sa poitrine la croix d'Oblat, il renouvela son oblation, avec Mgr Grouard et tous les Pères et les Frères qui avaient assisté à la retraite.

Après la cérémonie, les Oblats offrirent leurs félicitations et leurs vœux au premier canadien-français entré dans leur Congrégation. Le soir, les habitants de Saint-Boniface vinrent présenter leurs hommages au vénérable jubilaire. Un calice d'or lui fut offert de la part de Mgr Duhamel, Archevêque d'Ottawa, en reconnaissance de ses travaux dans la jeune capitale du Canada. " Le calice était apporté par M. Germain, ancien paroissien de l'église Notre-Dame d'Ottawa, que le P. Dandurand avait marié il y avait plus de 46 ans (3)."

Le lendemain, le vénérable prêtre célébra une messe solennelle d'actions de grâces dans la cathédrale, en présence de

---

(1) *Saint-Boniface*, 14 *août* 1891. — Archives de l'archevêché d'Ottawa.

(2) *Saint-Boniface*, 14 *mai* 1891. — *Ibid.*

(3) Le *Manitoba*, n° du 16 septembre 1891.

l'Archevêque, de Mgr Grouard, d'un grand nombre de prêtres, réguliers et séculiers, et d'une foule considérable. Mgr Taché parla après l'Evangile sur les grandeurs du sacerdoce. "Continuez encore, mon révérend Père, dit-il au saint missionnaire, cette vie sacerdotale pendant de longues années. *Ad multos annos* (1) !" Le vœu du prélat a été exaucé : le R. P. Dandurand vit encore aujourd'hui, plein de santé, humble et pieux comme au jour où il monta pour la première fois à l'autel, le modèle des Oblats et de tous les prêtres (2).

En 1891, Léon XIII fit frapper une médaille pour les zouaves pontificaux qui avaient défendu Rome et l'Eglise en 1870 contre la révolution envahissante. Mgr Taché, dont la grande âme s'intéressait toujours si vivement à l'indépendance temporelle du Saint-Siège et dont le cœur chevaleresque était enthousiaste de la bravoure militaire au service des nobles causes, voulut remettre lui-même la médaille aux zouaves de son diocèse. Il les réunit dans son palais le 18 novembre, convoqua les catholiques les plus distingués de Saint-Boniface et de Winnipeg, célébra la messe, et fit une chaleureuse allocution aux soldats de l'Eglise. "Conservez, généreux zouaves, leur dit-il, le souvenir de votre séjour à Rome, au service du plus légitime des rois ; transmettez cet héritage à vos enfants, et que tous ceux qui sont les heureux témoins de cette intéressante cérémonie sentent naître dans leur cœur un redoublement de foi et de dévouement à la sainte Eglise et à son chef vénéré." Chacun des zouaves vint s'agenouiller devant le Pontife et reçut la médaille. C'était MM. A.-H. Martineau, du lac Manitoba, Joseph Lecomte, de Saint-Boniface etc.

Distribution des médailles aux zouaves pontificaux.

---

(2) Jubilé sacerdotal du R. P. Damase Dandurand. — Dans les *Missions de la Cong. des Oblats*, t. XXIX, pp. 516-523.

(3) Le R. P. Damase Dandurand est né le 24 mars, à Laprairie, près de Montréal ; il a été ordonné sous-diacre par Mgr Bourget en 1840, a été ensuite secrétaire de Mgr de Forbin-Janson jusqu'à sa prêtrise ; il a été ordonné diacre par Mgr Bourget le 5 septembre 1841, prêtre par le même le 12 septembre 1841 ; il est Oblat de Marie Immaculée depuis le 2 septembre 1842. Il a été vicaire général de Mgr Guigues, premier évêque d'Ottawa. Il est venu dans l'Ouest après la mort de Mgr Guigues, et a été curé de Saint-Charles jusqu'à ces dernières années.

Visite du diocèse.

L'Archevêque avait confirmé 43 fidèles dans sa cathédrale le 20 août. Le 21 septembre, il est à Saint-Norbert et y administre le sacrement des forts à 2 personnes. Le 22 septembre, il visite la grande paroisse de M. Filion, St-Jean-Baptiste, et le 23, celle de Saint-Pie : il confirme dans la première 45 fidèles et dans la seconde 29. Il est, le 4 octobre, au Portage du Rat, y donne la confirmation à 19 personnes et y bénit une cloche. Le 11 octobre, il confirme 47 personnes à Sainte-Marie de Winnipeg. Quelques jours après, il visite plusieurs missions de l'Ouest sur la grande ligne du Canadien Pacifique et confirme, le 16 octobre, 1 personne à Régina ; le 17, 2 à Moose-Jaw ; le 18, 16 à Wolseley (1). Le 8 novembre, il consacre à Deloraine 2 cloches, une pour Deloraine même, la seconde pour Longvale. Le régistre des confirmations contient la liste de 1224 fidèles confirmés en 1891 dans l'Archidiocèse (2).

Assistance et discours aux fêtes jubilaires des Oblats, à Montréal.

Il y avait au 2 décembre 1891, 50 ans que les six premiers Oblats étaient arrivés de France à Montréal. Tous les catholiques du Canada sentaient le besoin de se réunir pour remercier Dieu des fleuves de grâces dont il avait arrosé leur patrie durant ces 50 ans par les Oblats de Marie Immaculée. De grandes fêtes jubilaires furent préparées à Montréal pour le 7, le 8 et le 9 décembre.

“Je partirai pour Montréal la semaine prochaine, écrivait l'Archevêque de Saint-Boniface à son ami de Saint-Albert, le 16 novembre, pour les noces d'or de l'arrivée de nos Pères en Canada, et ce, quoique je ne puisse pas passer d'un appartement dans un autre sans souffrir de mon infirmité (3).” La veille du départ était le 40e anniversaire de sa consécration épiscopale : à cette occasion et à l'occasion de son prochain départ, le maire de Saint-Boniface lui lut, au nom de son peuple, une

---

(1) *Régistre* des confirmations.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 16 *nov.* 1891. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.



Régina, Assa.

Eglise et presbytère du Portage-du-Rat (Ontario).

adresse pleine d'éloges pour sa personne et pour la Congrégation des Oblats (1). Ces sentiments étaient bien sincères.

Il se mit en route le 24 novembre, emmenant avec lui le P. Dandurand, qui, nous le disions plus haut, était le premier des novices recrutés au Canada par le Père Honorat et ses compagnons le jour même de leur arrivée; le P. Lacombe, profès et apôtre de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui allait représenter Mgr Grandin et les missionnaires de ces lointaines régions; et le Rév. M. Cloutier, prêtre de sa maison, délégué du clergé séculier de Saint-Boniface. Mgr Laflèche arriva de son côté à Montréal, car, disait-il, "quand même on n'est pas de la famille, il suffit d'en être l'ami pour prendre part à ses joies et à ses triomphes." Les archevêques de Montréal et d'Ottawa, les évêques de Saint-Hyacinthe, de Rimouski et de Pembroke, une multitude de prêtres et toute la ville de Montréal, son maire, ses juges, ses plus illustres comme ses plus humbles citoyens prirent part à ces fêtes: la grande église de Saint-Pierre se trouva à plusieurs reprises, trop petite pour contenir la foule qui s'y pressait.

Nous n'avons pas à raconter le détail des cérémonies religieuses, des discours et des démonstrations de toutes sortes qui remplirent ces trois jours (2). L'arrivée des Oblats 50 ans auparavant avait été un événement; la célébration du 50e anniversaire de leur arrivée prit, lui aussi, "les proportions d'un événement qui, pendant plusieurs semaines, occupa tous les esprits et remplit les colonnes des journaux."

Mais ce qui produisit peut-être l'impression la plus profonde fut un discours de Mgr Taché. Le 7 au soir, une splendide procession parcourt les rues de la ville, au son des treize cloches de Saint-Pierre, au milieu d'une foule enthousiaste de 30 mille personnes, et entre dans la vaste église; M. l'échevin Martineau présente au Provincial du Canada, le R. P. Lefebvre, une bourse

---

(1) Le *Manitoba*, nº du 25 novembre 1891.

(2) On en peut voir le récit abrégé dans les *Missions de la Cong. des missionnaires Oblats*. Les fêtes jubilaires des 7, 8 et 9 décembre 1891, à Montréal, t. XXX, pp. 39-92.

de $4.000 avec les présents les plus variés et les plus riches, destinés aux pauvres missionnaires du Nord-Ouest, et lit une magnifique adresse à la louange de la Congrégation des Oblats.

Mgr Taché s'avance au milieu du chœur, ayant à ses côtés les Pères Dandurand et Lacombe et le Rév. M. Cloutier et adresse au peuple qui remplit l'église un des discours les plus pathétiques qu'il ait jamais prononcés (1). Il rappelle dans un langage émouvant sa vocation, celle des Pères Dandurand et Lacombe, qui sont auprès de lui, esquisse à longs traits les travaux des prêtres séculiers à la Rivière-Rouge et dans le Nord-Ouest, "les premiers pionniers de la foi, nos devanciers et nos modèles, puis nos compagnons et nos collaborateurs;" il mentionne avec onction ceux de Mgr Laflèche, présent parmi ses auditeurs, "qui pendant des années dit-il, m'a servi de modèle et de guide au milieu des rudes labeurs de notre commun apostolat parmi les sauvages;" il retrace enfin avec magnificence les travaux des Oblats dans l'Ouest canadien, l'envoi des premiers d'entre eux, le développement des missions, la multiplication des diocèses, la création de la province ecclésiastique de Saint-Boniface. "Tous les évêques de cette province sont Oblats, dit-il, le métropolitain n'est pas autre que le premier Oblat de la Rivière-Rouge, celui qui, jeune séminariste, arrêta ses regards, il y a 50 ans, sur les premiers Oblats venus en Canada. Dans cette province ecclésiastique, la Congrégation compte aujourd'hui 1 archevêque, 5 évêques, 111 Pères, 3 Frères scolastiques, 61 de ces généreux Frères convers qui nous sont si dévoués et que nous aimons tant. Oui, pas moins de 181 Oblats sont là dans les anciennes limites de la juridiction de Mgr Provencher, s'efforçant de réaliser les espérances que leur arrivée à la Rivière-Rouge avait fait concevoir au premier apôtre de ces immenses prairies, forêts et montagnes. En parlant de ceux qui vivent aujourd'hui dans la province ecclésiastique de Saint-Boniface, n'oublions pas que son sol s'est déjà ouvert 24 fois pour recevoir la dépouille mortelle de 24 Oblats, pontifes, confes-

(1) On peut en lire le résumé dans les annales citées, pp. 45-54.

3e Vol. p. 422



Le couvent des Fidèles Compagnes de Jésus (maintenant Hôpital St-Joseph des Rdes Sœurs de la Providence), Portage-du-Rat, Ontario.

seurs ou martyrs. C'est en se penchant sur les tombes de tous ces apôtres, c'est en écoutant les voix de leurs frères survivants, que le métropolitain de la province ecclésiastique de Saint-Boniface a recueilli les accents qu'il veut vous confier, mon révérend Père, — l'Archevêque s'adressait au Provincial du Canada, — pour que vous les transmettiez à notre très révérend Père général. Oui, dites-lui à ce Père vénéré que ses fils du Manitoba, du Nord-Ouest et de la Colombie Britannique sont heureux de ce que des Oblats sont venus dans la Nouvelle France, puisque c'est cette circonstance qui a influencé si favorablement leurs vies comme missionnaires. Dites-lui bien que nous sommes ses fils dévoués, que nous sommes heureux de notre vocation, que les rigueurs apparentes de cette sainte vocation ont été et sont pleines de charmes. Dites-lui bien que si l'éloignement de plusieurs ne leur permet pas même de le connaître, du moins tous nous l'aimons comme un Père, et aimons la Congrégation comme une bonne et tendre mère. "

Mgr Taché repartit de Montréal pour retourner à Saint-Boniface le lundi 15 décembre au soir (1) avec ses compagnons, le P. Dandurand et M. Cloutier. " Je ne veux pas augmenter la distance qui me sépare de votre paternité, écrit-il au Rme Père Fabre quelques heures avant de monter dans le train, sans lui offrir l'hommage de mon filial attachement. " Il lui offre ses vœux de bonne année en termes touchants. " L'année qui se termine, ajoute-t-il, m'a apporté bien des consolations, le sacre de NN. SS. Grouard et Pascal, les noces d'or du R. P. Dandurand, et celles si grandioses et si belles de l'arrivée des Oblats en Canada. Je n'ai fait le voyage de Montréal que pour assister aux fêtes de Saint-Pierre, et certes, ces fêtes valaient bien la peine de faire ce voyage ; je retourne consolé, persuadé que ces fêtes seront utiles autant qu'elles ont été agréables (2)."

Il arrive à Saint-Boniface le jeudi matin 17 décembre, sans

(1) Le *Manitoba*, nos du 16 et du 23 décembre 1891.

(2) *Montréal*, 14 *déc.* 1891. — Archives de la Maison générale.

avoir presque souffert du voyage, "grâce à l'aimable attention du Canadien Pacifique qui a mis à sa disposition la voiture particulière de son président Van Horne (1)."

§§ Année 1892

Santé.

Les fêtes de Montréal donnèrent à Mgr Taché un plus vif désir de continuer ses *Vingt années de Missions*. Depuis dix ans, il avait été souvent sollicité de se mettre à ce travail; la maladie et les occupations l'en avaient constamment empêché: il voulut entreprendre ce récit que tous lui demandaient (2).

Mais une nouvelle attaque de son mal vient encore une fois arracher la plume de ses mains.

Dans la seconde moitié de janvier, en effet, il tombe de nouveau dans une grande faiblesse; l'estomac refuse toute nourriture; pendant une dizaine de jours, le P. Allard et ceux qui l'entourent craignent même pour sa vie (3). "Je suis retenu dans ma chambre depuis plus de trois semaines, écrit-il le 13 février au Supérieur Général, sans pouvoir dire la sainte messe. Je suis un peu mieux ces trois jours-ci et espère que je pourrai faire quelque chose la semaine prochaine (4)."

Le mieux en effet continua. Le 21 février, il peut remonter à l'autel après une interruption de près de cinq semaines (5). Le 26 février il fait l'absoute aux funérailles du P. Fourmond, O. M. I., missionnaire du diocèse de Saint-Albert, mort à l'hôpital de Saint-Boniface des suites de la taille (6). Le 1er mars, il préside dans sa cathédrale le salut qui termine les prières des

———

(1) Le *Manitoba*, n° du 23 décembre 1891.

(2) "J'allais commencer la continuation de mes *Vingt années de missions* lorsque cette nouvelle maladie est venue me rendre tout travail impossible." — Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 13 *fév*. 1892. — Archives de la Maison générale.

(2) *Ibid.*

(4) Le *Manitoba*, n° du 24 février 1892.

(5) *Ibid.*, n° du 2 mars 1892.

(6) *Ibid.*

Quarante Heures (1). Le samedi 19 mars, il ordonne prêtre M. Lavigne, directeur de l'Ecole Industrielle de Saint-Boniface. Enfin le dimanche de Pâques, il officie (2) pontificalement au milieu de son peuple (3).

Il écrit le 20 mars, à son ami de Saint-Albert : " Ma santé est redevenue ce qu'elle était avant ma dernière crise (4)."

Mgr Grandin était alors affligé de la même maladie, mais sans en connaître, non plus que son métropolitain, la vraie nature, subissant les mêmes alternatives de *mieux* et de *plus mal,* sans être jamais *bien.* " Je suis heureux d'apprendre, lui écrit Mgr Taché, que vous avez du soulagement dans la pénible infirmité qui *nous* afflige tous deux. De tous les médecins qui m'ont parlé de ma maladie, mon cher frère est celui qui me paraît le mieux la comprendre. " Ta maladie, m'a-t-il dit, est un " catarrhe de la vessie, maladie incurable et dont tu ne dois pas " attendre la délivrance entière. Le meilleur remède pour sou- " lager ce mal c'est le repos, le repos du corps et de l'esprit. Le " mouvement, le travail, la préoccupation irrite le mal qui de- " vient aigu, mais avec du repos tu peux vivre des années. " Chez moi, cette maladie est compliquée par une sécrétion défectueuse qui me cause les crises qui m'ont plusieurs fois mené aux portes du tombeau. Les chars ne me font pas souffrir, non plus que les chemins de neige, de sable ou de poussière ; mais les chemins durs, raboteux, cahoteux et autres du genre provoquent des douleurs atroces. Je vous dis ces choses, car je crois votre maladie semblable à la mienne, venue absolument au même âge, et mon expérience pourra peut-être vous être utile. Je dois ajouter que la moindre marche m'est devenue tout à fait impossible (5)."

---

(1) Le *Manitoba,* n° du 23 mars 1892.

(2) *Ibid.,* n° du 20 avril 1892.

(2) Lettre du R. P. Allard à Mgr Grandin, *Saint-Boniface,* 2 *fév.* 1892.— Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(4) *Saint-Boniface,* 20 *mars* 1892. — *Ibid.*

(5) *Saint-Boniface,* 30 *déc.* 1891.—Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Oui, la maladie est bien la même ; mais Mgr Grandin réussira à s'en délivrer : Mgr Taché au contraire succombera sous cette lourde croix.

La persécution administrative du N. O.

Une autre épreuve, bien plus lourde, affligeait continuellement les deux Evêques, c'était la persécution administrative des employés du gouvernement contre les missions et les écoles du Nord-Ouest.

Nous avons vu, il y a quelques mois seulement, les deux prélats reprocher à un haut fonctionnaire de Régina ses méfaits, et celui-ci faire ensuite " une bonne circulaire ; " mais ses actes ne répondirent pas à ses paroles ; puis il eut bientôt un successeur pire que lui. " Triste perspective du côté de Régina ! écrivait, à la fin de l'année 1891, l'Archevêque de Saint-Boniface. Nos savants législateurs nous menacent des fruits de leur sagesse. Prions beaucoup que la divine lumière les éclaire et que nos pauvres enfants soient soustraits aux tristes conséquences d'écoles laïques dans le sens voulu par eux, qui les veulent sans Dieu (1). "

Une observation préliminaire.

Certes, nous aimerions mieux louer que blâmer les adversaires de la race française et des missionnaires catholiques. Mais leur conduite dans le Nord-Ouest, comme dans le Manitoba, a été si injuste que nous devons à la vérité historique de la signaler, afin que tous les hommes bien pensants du Canada comprennent que la liberté religieuse et ce qu'on est convenu d'appeler le *british fair-play* ne peuvent pas être violés et foulés aux pieds sans les inconvénients les plus graves pour la paix et la prospérité publique. En face des actes odieux et injustes dont a été victime la loyale et vaillante population catholique et française de la Rivière-Rouge et de l'Ouest canadien, de 1870 à 1894, les adversaires de la religion catholique au Canada auraient mauvaise grâce à se vanter de leur tolérance et à accuser l'Eglise d'être l'ennemie de la liberté religieuse.

Mais, nous le remarquons de nouveau, notre blâme ne s'a-

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 30 *déc.* 1891 — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

dresse nullement à l'Angleterre, qui a constamment témoigné à la population catholique et française de ces pays, la bienveillance dont elle favorise généralement toutes ses colonies dans le monde entier.

Précis historique de la législation scolaire dans le N.-O. 1. Les ordonnances de 1884-1888.

Dans les territoires, comme au Manitoba, la persécution est avant tout dirigée contre les écoles catholiques.

L'acte constitutionnel des territoires, comme l'Acte de Manitoba, avait assuré les droits des catholiques en matière d'éducation, en leur garantissant le libre établissement *d'écoles séparées* partout où ils le jugeaient à propos.

Une première *ordonnance* fut publiée en 1884 en matière d'éducation et appelée, à cause de sa date, *ordonnance de* 1884 : elle consacrait et appliquait le principe de l'acte constitutionnel, en établissant une organisation scolaire assez semblable à celle qui, dans la province voisine, avait été le fruit de l'Acte de Manitoba. Elle établissait un *bureau d'éducation*, composé de 12 membres, dont 6 protestants et 6 catholiques, se divisant en deux *sections*. Le bureau ou les deux *sections* siégeant ensemble, n'avaient que des pouvoirs généraux ; chaque section, siégeant séparément, avait des pouvoirs plus particuliers : elle avait le contrôle et la direction des écoles de sa dénomination religieuse, choisissait les livres d'école, nommait les inspecteurs, examinait ou délivrait les diplômes, etc. ; dans aucun cas, un catholique ne pouvait être tenu à payer des taxes pour une école protestante, ni un protestant pour une école catholique.

L'ordonnance de 1884 fut amendée et refondue l'année suivante et devint *l'ordonnance de* 1885 : elle réduisait les membres du bureau d'éducation à cinq, 3 protestants et 2 catholiques, transportait au bureau plusieurs des pouvoirs des sections, comme la nomination des inspecteurs. “ Vu la composition particulière du bureau d'éducation, ces changements n'offraient aucun danger immédiat, quoiqu'ils indiquassent une tendance nouvelle et hostile (1). ”

---

(1) Lettre de l'hon. M. E. Forget à Mgr Taché, *Régina*, 1er *mars* 1894. — Publiée dans le *Mémoire* de Mgr Taché sur la question des Ecoles, mars 1894. Appendice D, p. 59.

2. Ordonnance de 1892. En 1886, une nouvelle ordonnance limitait l'établissement des *districts scolaires séparés* aux régions où il y aurait des écoles publiques préalablement établies par la majorité. Cette limitation violait l'esprit de l'acte constitutionnel et portait préjudice à la minorité.

Une nouvelle refonte des lois scolaires eut lieu en 1887 et en 1888. Le nombre des membres du bureau fut élevé à 8, dont 5 protestants et 3 catholiques; les sections conservaient l'administration de leurs écoles respectives, le droit de choisir les livres, de nommer les inspecteurs, de canceller pour cause tout certificat d'enseignement; les autres pouvoirs devaient être exercés par l'ensemble du bureau. Il était stipulé qu'après l'établissement d'un district scolaire séparé, les contribuables de la dénomination religieuse de l'école ne pourraient être taxés pour une autre école.

En 1892, sous le souffle du fanatisme qui venait d'abolir au Manitoba les écoles séparées pour les remplacer par des écoles communes, dites *publiques*, la majorité de l'assemblée législative du Nord-Ouest, dirigée par l'hon. M. Haultain, établit un régime scolaire tout nouveau, semblable à celui qui venait de prévaloir dans le Manitoba, malgré l'opposition des deux membres catholiques de l'assemblée, MM. Prince et Boucher, et les généreuses protestations de six membres protestants, MM. Clinkskill, Cayley, Betts, McKay, Meyers et Mitchell, que révoltait l'injustice faite à la minorité. Jusqu'alors " on n'avait jamais dénié aux catholiques le droit d'administrer leurs écoles, d'en régler le programme des études, de choisir les livres de classe, de contrôler l'enseignement religieux et enfin d'autoriser l'enseignement de la langue française partout où ils le jugeaient convenable. "

L'ordonnance de 1892 supprime le bureau d'éducation avec ses deux sections et place toutes les écoles, publiques et séparées, catholiques et protestantes, sous l'autorité d'un surintendant de l'éducation protestant et d'un conseil de l'instruction publique composé des membres du comité exécutif, où les catholiques ne

comptent pas un seul représentant. Il est vrai qu'un article de l'ordonnance décide la nomination de quatre membres additionnels au conseil de l'instruction publique, deux protestants et deux catholiques; mais ces quatre membres ne peuvent assister aux séances du conseil que sur l'invitation du comité exécutif et ne peuvent appuyer de leurs votes les opinions qu'ils pourraient exprimer. En définitive, la fameuse ordonnance crée au Canada l'étrange spectacle d'écoles catholiques administrées et inspectées par des protestants, ayant un programme d'études déterminé par des protestants, ayant tous ses livres de classe choisis par des protestants. Et néanmoins les auteurs de la loi s'en vont répétant avec bruit, il faudrait dire, avec clameur, que la nouvelle ordonnance n'a rien ou presque rien changé à la condition des écoles catholiques. " Plus astucieux que le gouvernement de Manitoba, va répondre Mgr Taché, celui des territoires a laissé aux écoles catholiques leur existence, mais il les a dépouillées de ce qui constitue leur caractère propre et assure leur liberté d'action (1). "

Mgr Taché et Mgr Grandin protestèrent énergiquement contre *l'ordonnance de* 1892 et adressèrent des requêtes au gouvernement d'Ottawa pour en demander le désaveu. Le P. Lacombe et les missionnaires du Nord-Ouest, les catholiques les plus éminents des territoires s'unirent aux deux évêques et signèrent des protestations et des pétitions semblables.

Mais, comme au Manitoba, le vent est au fanatisme. Nous verrons le désaveu refusé par le gouvernement fédéral, et ce refus être l'occasion d'une lutte suprême de l'Archevêque de Saint-Boniface en faveur des écoles catholiques du Manitoba et du Nord-Ouest, dans les derniers jours de sa vie mortelle.

Persécution administrative sur les réserves sauvages.

Hélas! La persécution ne se bornait pas aux écoles catholiques des blancs ; elle poursuivait avec le même acharnement l'action des missionnaires auprès des sauvages.

---

(1) *Mémoire* de Mgr Taché sur la question des Ecoles, mars 1894, p. 30.

Titres des missionnaires catholiques à la liberté de leur ministère auprès des sauvages.

Les missionnaires catholiques étaient partout dans le Nord-Ouest quand le pays fut annexé au Canada. Le P. Lacombe et ses confrères les Oblats visitaient régulièrement les Cris et les Pieds-Noirs eux-mêmes dans leurs camps à la prairie. Ils avaient converti un grand nombre de Cris; ils étaient aimés et respectés de ceux d'entre eux qui n'étaient point encore chrétiens. Les Pieds-Noirs résistaient davantage; mais ils avaient confiance dans les prêtres catholiques et faisaient baptiser leurs enfants.

A l'époque où nous en sommes de cette histoire (1892), les recensements officiels, quoique notoirement faits avec partialité, comptent 2.175 sauvages catholiques dans l'archidiocèse de Saint-Boniface, 3.447 dans le diocèse de Saint-Albert et 2.329 dans le vicariat apostolique de la Saskatchewan, contre 5.382, 1.254 et 2.402 sauvages protestants, sur un total de 14.093, 8.230 et 6.409 sauvages (1).

Enorme disproportion entre le nombre des agents catholiques et des agents protestants dans les réserves.

Il semble que dans un pays où l'article fondamental de la constitution statue l'égalité des deux races et des deux religions, où les préférences, s'il y en a, sont pour les premiers arrivants, le gouvernement devrait être représenté dans les réserves des sauvages par autant d'employés catholiques que d'employés protestants. " Vous me parlez, écrit Mgr Taché à l'Evêque de Saint-Albert, du nombre d'agents protestants et catholiques que nous avons dans nos juridictions respectives. Comme Votre Grandeur n'a peut-être pas les rapports officiels sous la main, je vous ai fait préparer un tableau qui donne le nom et la religion de tous les agents des sauvages qui sont chez vous, chez Mgr Pascal et chez moi.

Or le document énumère : 11 agents protestants et 1 catholique " dans les limites de la juridiction de Nos Seigneurs Grandin et Pascal ; 13 agents protestants et 2 catholiques " dans les limites de la juridiction de Mgr Taché. " On peut voir les noms de chacun et leur résidence dans le document en question.

---

(1) Recensement officiel de 1891.

Il faut avoir vécu dans l'intimité de Mgr Taché et de Mgr Grandin pour savoir les peines profondes que les tracasseries administratives des agents protestants ont causées aux deux prélats en gênant les missionnaires catholiques, en favorisant au contraire les ministres de l'hérésie et en soumettant à des épreuves sans cesse renaissantes la foi encore faible de leurs néophytes.

Les ministres protestants et leurs écoles dans les réserves.

Tant que le séjour au milieu des sauvages avait présenté des dangers, les ministres protestants avaient rarement disputé aux Oblats le privilège de s'aventurer parmi eux. Mais quand le gouvernement canadien fut bien maître du pays et eut placé les sauvages sur des réserves, on les vit accourir de toutes parts.

Les prêtres catholiques, moins nombreux, s'établirent dans quelques réserves et visitaient de ces centres les autres réserves. Les ministres protestants obtinrent, eux, du département Indien, des places d'instituteurs dans toutes ou presque toutes les réserves, même celles dont les sauvages étaient tous catholiques.

Les employés protestants n'avaient pas besoin d'ordre pour mettre au service de ces prédicants ou de ces instituteurs, — appelez-les comme vous voudrez, — les multiples ressources que leur donnait leur position. Ils forçaient les parents catholiques à envoyer leurs enfants aux écoles, sous prétexte qu'il ne s'agissait pas de religion, mais d'instruction. " En réalité, ministres et agents, remarque Mgr Grandin, savaient bien à quoi s'en tenir." Les parents qui n'envoyaient pas les enfants à l'école du ministre, étaient privés des outils et des animaux que le gouvernement mettait à leur disposition, souvent même de leur ration. " Quand le prêtre catholique arrivait sur la réserve pour visiter ses chrétiens, les parents tenaient d'autant plus à ce que leurs enfants assistassent au catéchisme, qu'ils comprenaient la nécessité pour eux de l'instruction religieuse ; mais le ministre se plaignait que sa classe en fût dérangée : c'étaient des reproches au missionnaire catholique, des invectives contre lui ; un de ces révérends alla jusqu'à frapper le P. Fafard. Les agents, au lieu d'appuyer le missionnaire catholique au nom de la li-

24

berté de conscience, prétendaient au contraire qu'il mettait le trouble dans la réserve et soutenaient les ministres de leur croyance (1). "

Les ministres protestants et les employés allèrent souvent jusqu'à prétendre que les missionnaires devaient se contenter de prêcher leur doctrine dans les réserves où ils étaient établis et ne point paraître dans les autres, comme si tous les traités faits avec les sauvages n'avaient pas stipulé pour eux la pleine liberté de conscience et pour tous les missionnaires la liberté de les convertir à l'Evangile.

Autres tracasseries.

Les missionnaires n'étaient pas plus à l'abri des tracasseries sur les réserves où ils étaient établis. Avaient-ils bâti un presbytère et une église, les sauvages étaient-ils venus se grouper alentour, les agents prétendaient que le site était défavorable, bâtissaient ailleurs une école, se transportaient dans son voisinage et refusaient la paye aux sauvages catholiques qui demeuraient auprès du missionnaire et qui n'envoyaient pas leurs enfants à l'école: les sauvages se trouvaient ainsi dans la nécessité de s'éloigner de l'église ou de perdre les distributions d'argent et de vivres.

Dans les réserves où les missionnaires étaient établis comme dans les autres, les faveurs administratives étaient pour les sauvages protestants ou ceux qui inclinaient vers le protestantisme; il y avait tout un ensemble de vexations contre les sauvages qui donnaient leurs préférences à la religion catholique. Que de fois ceux-ci ont reçu des provisions moins bonnes ou même avariées, ont été privés même, sous différents prétextes, de leurs animaux, de leurs outils, de leur ration!

Echappatoires des persécuteurs.

Puis les ministres et les agents savaient se dérober derrière des chefs sauvages, qu'ils persuadaient aisément de leur importance et qui, facilement infatués de leur autorité, ne demandaient pas mieux que de l'exercer à tort et à travers.

Et encore, pour prévenir les plaintes des missionnaires et en

---

(1) Mgr Grandin, *Notes* fournies à l'auteur sur les vexations des employés protestants.

détruire l'effet, les agents, petits et grands, quelquefois les plus hauts chefs du Département Indien élevaient de bruyantes réclamations " contre le fanatisme des missionnaires, " les accusaient de " vouloir tout accaparer et de ne rien laisser aux autres dénominations religieuses."

Enfin, il était de tradition au Département Indien, d'opposer aux mémoires des évêques et des missionnaires une guerre de chicane, qui, sous prétexte de réduire les plaintes à leur juste valeur, les éludait complètement ou même les retournait contre leurs auteurs. " Le cas de divorce dont vous me parlez, écrit précisément à cette époque Mgr Taché au sujet d'une mesure préparée par ces hommes qu'inspirait une sourde haine contre les institutions catholiques, est sans doute une question grave; mais pour la traiter, il me faudrait être au courant de détails minutieux que je ne connais pas. L'expérience me prouve qu'avec le Département des sauvages il ne suffit pas d'avoir raison d'une *manière générale,* il faut de plus ne donner prise *en rien,* même dans les *plus petits* détails, car on se rattache à ces erreurs d'ailleurs insignifiantes pour mettre de côté la question principale (1). "

Nous nous contenterons de ces observations générales, laissant aux historiens de l'avenir le soin de recueillir dans la multitude des documents conservés dans les archives, les détails de cette triste persécution, qui s'est ralentie depuis, mais qui n'a jamais cessé complètement.

Dernier voyage dans le N.-O. 1. Une réflexion.

Nous voyons le grand Archevêque, au soir de sa vie, prodiguer son amour et son dévouement aux pauvres sauvages du Nord-Ouest, comme au matin de sa vie de missionnaire: son cœur a des tendresses de choix pour ces déshérités des biens de la terre; il voudrait au moins assurer le bienfait qui est pour tous les hommes civilisés ou sauvages, la vérité catholique, à ces anciens maîtres d'immenses territoires, parqués maintenant sur des réserves et réduits à voir la race de Japhet implanter une

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 12 *avril* 1892.

civilisation dont ils n'ont pas l'intelligence et ne savent pas profiter.

Tout le Nord-Ouest se tranforme et va se transformer de plus en plus. Une immense voie ferrée a été jetée de l'Atlantique au Pacifique, sur un parcours de 2990 milles ; deux embranchements viennent d'être construits, l'un de Régina à Prince-Albert, sur un parcours de 240 milles et l'autre de Calgary à Edmonton, sur une étendue de 200 milles. Les colons européens arrivent par ces voies rapides et s'établissent sur tous leurs points au voisinage et quelquefois même à de grandes distances. Tout annonce que les chemins de fer se multiplieront et qu'avec eux la race blanche s'établira et dominera en souveraine dans le pays.

a) L'excursion organisée par le P. Lacombe.

Il y a longtemps que Mgr Taché avait été invité par son ancien coadjuteur à visiter une nouvelle fois Saint-Albert. " Merci de votre bonne invitation à aller vous voir, lui répondait-il le 6 novembre 1875. Quelle jouissance ce serait pour moi ! Mais, cher ami, je vous assure qu'il m'est bien difficile de songer à m'absenter, et comme je n'ai jamais fait un voyage par plaisir, il m'est bien difficile d'entreprendre celui de Saint-Albert. Si pourtant les circonstances devenaient favorables à ce voyage, ce serait pour moi une vraie consolation (1). "

En 1892, les circonstances étaient spécialement favorables. Deux voies ferrées conduisaient dès lors à Prince-Albert et à Edmonton, tout près de Saint-Albert. On allait poser la première pierre de la cathédrale de Prince-Albert, pour le nouveau vicariat apostolique de la Saskatchewan, démembré du diocèse de Saint-Albert. Mgr Pascal, le nouveau vicaire apostolique de la Saskatchewan, invita l'ancien missionnaire de l'Ile-à-la-Crosse, son métropolitain, à venir bénir la première pierre de sa cathédrale.

Le P. Lacombe se mit à organiser une excursion à Prince-Albert et à Saint-Albert et dans tout l'Ouest canadien pour les évêques et les ecclésiastiques du Canada qui avaient le désir de

---

(1) Archives de l'évêché de Saint-Albert.

visiter ces régions de grand souvenir et de plus grand avenir encore. Si " l'excursion ne réussit pas, écrivait Mgr Taché à son ami de Saint-Albert, ce ne sera pas la faute du cher P. Lacombe, qui met un grand zèle à l'organiser. Je suis si peu capable d'accomplir le travail d'obligation, qu'il me répugne de dépenser un peu de mes forces dans des promenades qui auraient pour moi le plus grand charme, mais auxquelles je dois peut-être renoncer. Quelle jouissance cependant si je pouvais revoir Saint-Albert et vous y voir ainsi que nos chers anciens ! Beau rêve du cœur (1) !" Mgr Grandin et Mgr Pascal redoublèrent leurs instances : ils tenaient à la présence du grand missionnaire comme à celle d'un ange de Dieu. Au mois de mars, Mgr de Saint-Boniface était encore hésitant : " Quel bonheur j'éprouverais, disait-il à Mgr de Saint-Albert, s'il m'était possible d'aller à Saint-Albert ! Pour cela comme pour le reste, nous sommes entre les mains de Dieu (2). " Le mois suivant, il est à peu près décidé. " Oui, écrit-il au même, ce sera un grand bonheur pour moi s'il m'est donné de vous visiter, de voir vos travaux et vos succès, de mêler ma joie à la vôtre et de nous faire mutuellement part de nos craintes et de nos espérances (3). " Enfin, quoique continuellement souffrant, il cède aux instances autant qu'à l'attrait de son propre cœur.

Le P. Lacombe a obtenu de la Compagnie du Pacifique Canadien un train spécial composé de deux voitures. Le train part de Montréal le lundi 16 mai. Il renferme Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Mgr Laflèche évêque des Trois-Rivières, Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, Mgr Grouard, vicaire apostolique d'Athabaska-MacKenzie, qui revient d'Europe, M. Hamel, vicaire général et délégué du cardinal Taschereau, M. Maréchal, vicaire général et délégué de Mgr l'Archevêque de Montréal, M. Rouleau, vicaire général et délégué de Mgr de (b) Séjour des évêques à St-Boniface.

---

(1) *Saint-Boniface*, 31 *déc.* 1891. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Saint-Boniface*, 20 *mars* 1892. — *Ibid.*

(3) *Saint-Boniface*, 12 *avril* 1892. — *Ibid.*

Rimouski, les Pères MacGueckin, recteur de l'Université d'Ottawa, Gendreau, Royer, Allard, Baudin, Lacombe O. M. I., MM. Vézina, Bélanger, J. Leclerc, Magloire Auclair, A. Séguin, Marchand, prêtres séculiers, M. le juge Routhier, qui a écrit l'histoire de cette excursion, M. le comte des Cases, etc.

Les illustres voyageurs arrivent à Winnipeg le jeudi 19 mai, vers midi, sont reçus par un immense concours de prêtres et de laïques, prennent place dans des voitures préparées à l'avance et se rendent au palais archiépiscopal. Ils visitent les églises et les maisons d'éducation, le collège, le pensionnat, l'académie Sainte-Marie, l'école industrielle, etc. Partout ils reçoivent un accueil enthousiaste. Au collège, on rappelle à Mgr Laflèche qu'il a fait l'école autrefois " à plusieurs des enfants du pays qui vivent encore et conservent de leur dévoué instituteur un souvenir pieux et attendri. "

c) Bénédiction de la 1re pierre de la cathédrale de Prince-Albert.

Les voyageurs reprennent les chars le vendredi après-midi, 20 mai, emmenant avec eux Mgr Taché, nommé président de l'excursion. Le samedi, ils se rendent de Régina à Prince-Albert.

Là, le dimanche 22 mai, à 3 heures de l'après-midi, Mgr de Saint-Boniface " bénit solennellement la pierre angulaire de la cathédrale en construction ", en présence de Mgr Pascal et des autres prélats (1). Trois adresses sont lues à Mgr Taché et aux évêques visiteurs par M. Donaldson, maire de Prince-Albert, au nom de toute la population, par M. le juge McGuire, au nom des catholiques de langue anglaise et par M. Louis Schmidt, au nom des catholiques de langue française. Mgr Taché répond dans les deux langues.

Le lundi, les distingués voyageurs reviennent de Prince-Albert à Régina, rencontrent là le président du Canadien Pacifique, Van Horne, continuent, le mardi, leur route vers l'Ouest.

d) Séjour à Calgary.

Le mercredi, 25 au matin le convoi arrive à Calgary. Il s'était accru dans l'intervalle, de Mgr McDonald, évêque d'Alexan-

———

(1) Procès-verbal de la bénédiction, dans les *Registres* de l'évêché de Saint-Albert.

dria Ont., et de Mgr Brondel, évêque d'Helena, Montana. Nous transcrivons ces notes des Annales de la mission de Calgary: "A 7 heures, les archévêques et les évêques ont fait leur apparition dans des voitures qui les ont pris à la gare. Tous les visiteurs ont reçu un accueil cordial des Pères de la Mission et de la population catholique de Calgary; mais on éprouvait une joie particulière de voir encore une fois au milieu de nous Mgr Taché, le métropolitain de la province et le grand évêque dont Dieu s'est servi pour répandre le flambeau de la foi catholique dans ces vastes régions du Nord-Ouest. Notre joie n'était pas moins grande de voir Mgr Laflèche, ancien missionnaire dans le Nord-Ouest, le compagnon de Mgr Taché à l'Ile-à-la-Crosse. Ces deux anciens pionniers de la foi et de la civilisation ont voulu encore une fois, avant de clore leur glorieuse carrière, visiter les contrées dans lesquelles ils ont travaillé à répandre la lumière du saint Evangile. Gloire à ces deux nobles évêques, et que leur mémoire soit à jamais bénie dans ce pays qu'ils ont ouvert à la foi (1)!"

Les sept évêques disent leurs messes aux autels de l'église, les prêtres à des autels préparés dans les communautés religieuses. Les visiteurs se rendent dans l'après-midi au couvent des Fidèles Compagnes de Jésus, où les enfants leur lisent des adresses en français et en anglais. Un peu plus tard, le maire et les conseillers municipaux viennent complimenter les visiteurs et leur offrent des voitures pour visiter la ville et ses environs. Le soir, toute la population se presse autour des prélats, dans l'église catholique, pour prendre part aux exercices du mois de Marie, et entendre un remarquable discours en anglais du P. Gendreau sur la dévotion à la Sainte Vierge. Ensuite un grand diner est servi par les dames de la ville; Mgr Taché est empêché par son état maladif d'y assister; Mgr l'Archevêque d'Ottawa le préside. On y boit à la santé du Pape, au chant du *Dominus conservet eum* exécuté par la musique de l'école industrielle de Dunbow. Mgr Laflèche soulève l'enthousiasme de tous les convives par

---

(1) *Annales* de la Mission de Calgary, au 22 mai 1892.

une allocution " toute frémissante de vie et d'éloquence," où il retrace en traits rapides " l'historique de la religion dans ces pays du Nord-Ouest, les vues de la Providence dans la découverte de l'Amérique", et où " plongeant ses regards prophétiques dans l'avenir, il prédit de grandes destinées à ce pays nouveau, centre sur lequel l'Europe va déverser le surplus de sa population, grande voie qui reliera l'Europe au Japon et à la Chine, selon le rêve ardemment poursuivi par les premiers découvreurs (1)." " Nous étions tous fiers, mais surtout nous missionnaires, ajoute l'annaliste, d'entendre le vieux missionnaire nous parler avec cette éloquence de l'eprit et du cœur (2)."

Le lendemain, jeudi 26 mai, était la fête de l'Ascension. Les prélats la passent à Calgary et donnent par leur présence à cette fête un éclat qu'elle n'avait point encore eu ; " elle nous a laissé, dit l'annaliste, de doux et ineffaçables souvenirs. "

" A 8 heures du matin, Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface disait la sainte messe à l'église et communiait de sa main les enfants du couvent et les sauvages que le P. André avait préparés pour s'approcher la première fois de la sainte table. Le vénérable Archevêque était lui-même vivement impressionné en distribuant le pain des anges à ces chers enfants et aux néophytes. Le spectacle de ces enfants si modestement et si élégamment vêtus recevant Notre Seigneur en compagnie des sauvages, était un spectacle de nature à attendrir les cœurs et à démontrer que l'Eglise catholique est vraiment la mère des nations, admettant tous les hommes sans distinction de race, de couleur, de nationalité et de rang, à participer également à ses plus sacrés mystères (3)." Puis Mgr d'Ottawa administra le sacrement de confirmation aux enfants et aux sauvages que son vénérable collègue de Saint-Boniface venait de communier.

A 11 heures, Mgr Lorrain célèbre la messe pontificale. Mgr Taché assiste au trône ; les autres évêques assistent au chœur,

---

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) *Annales*......, au 25 mai 1892.

en rochet et en mantelet violet. "Jamais Calgary, remarque l'annaliste, n'avait vu et probablement ne verra de longtemps un office pontifical avec une telle pompe et les cérémonies accomplies avec un ordre si majestueux: c'était vraiment quelque chose de solennel (1)." Quarante-cinq ans auparavant, les deux plus illustres membres de ce sénat épiscopal, n'entrevoyaient pas les pompes de cette messe célébrée à Calgary, au déclin de leur vie.

A 3 heures de l'après-midi, Mgr Laflèche administre le baptême à quatre adultes sauvages. "On voyait la joie dont débordait son cœur en conférant le sacrement de la régénération à ces quatre pauvres sauvages, les enfants perdus de nos grandes prairies."

Les visiteurs et la population se réunissent une dernière fois à 7 heures du soir pour chanter les vêpres et entendre un remarquable discours de Mgr Brondel sur l'Eglise, "le meilleur sermon que Mgr Laflèche ait jamais entendu sur ce sujet." "Cette fête de l'Ascension, conclut l'annaliste, a été à Calgary un vrai triomphe pour notre sainte religion."

Le vendredi, 27 mai, à 8 heures du matin, les évêques et les prêtres qui les accompagnent prennent le train pour se rendre à Saint-Albert. Ils arrivent à Saint-Albert le samedi 28 mai à 10 heures ½ du matin. Mgr Taché est bien ému en revoyant ces lieux qu'il n'avait pas visités depuis 28 ans, où, 31 ans auparavant, il avait planté son bâton au milieu des broussailles pour marquer l'emplacement de la mission qu'il voulait y établir. e) Séjour à St-Albert.

Mais cent mètres en voiture fatiguaient plus Mgr Taché que cent mille dans un wagon de chemin de fer. Il y avait eu 11 milles à faire en voiture d'Edmonton pour arriver à Saint-Albert. Il se trouva très fatigué, ou plutôt véritablement malade.

Néanmoins il se rendit avec les illustres visiteurs à la cathédrale pour adorer le Sauveur du monde résidant en ces lieux qu'il avait vus déserts, et recevoir la bénédiction du Saint Sacre-

(1) *Annales*, au 25 mai 1382.

ment donnée par Mgr d'Ottawa, puis revint avec les prélats à l'évêché : la population se réunit dans le vestibule, les corridors, les escaliers. Les évêques s'assirent autour de Mgr Taché. Deux notables de Saint-Albert lisent des adresses en français et en anglais. Mgr Grandin à son tour complimente les illustres visiteurs.

" Avec quelle joie nous vous revoyons, cher et vénéré Père, le premier fondateur de nos missions, dit-il en s'adressant à son métropolitain. Vous n'avez pas seulement décidé la fondation de celle-ci, vous en avez choisi la place et nommé le titulaire, le saint patron de celui qui sous votre direction la devait guider, le saint martyr que Dieu a chargé de protéger les libertés de l'Eglise, après être mort pour les défendre : *Deus qui beatum Albertum... ecclesiasticæ libertatis constituisti defensorem* (1). Chaque fois que je récite cette belle prière, je crois comprendre que l'Esprit Saint lui-même vous a inspiré ce choix ; je crois que le vénéré Mgr Bourget était guidé, lui aussi, par le même Esprit, lorsqu'au concile de Québec, en 1868, il fut question de proposer au Souverain Pontife l'érection de ce nouveau diocèse. Je proposai Edmonton, comme siège du futur évêque. Mgr Laflèche, de son côté, parlait du lac La Biche. Mgr Bourget insista pour Saint-Albert et gagna tous les Révérendissimes Pères du concile à son opinion. On m'a déjà proposé de transférer ailleurs le siège épiscopal ; mes successeurs en prendront la responsabilité, s'ils le veulent. Pour moi, je tiens au titulaire que vous nous avez donné sous l'inspiration de l'Esprit Saint. Je vois et je sens aussi clairement, dans tout ce qui concerne cette mission, ce diocèse tout entier, l'action bien visible de la divine Providence. Qui aurait cru, Monseigneur, lorsqu'il y a 31 ans vous décidiez cette fondation et en marquiez la place, lorsque trois ans plus tard vous en visitiez les humbles commencements, que lorsque vous y reviendriez, ce serait en qualité de métropolitain, accompagné de six autres archevêques ou évêques ?... Permettez-moi, Monseigneur, de

---

(1) Oraison de l'office de Saint-Albert.

vous rappeler ce que me disait un jour un de vos plus zélés missionnaires; j'étais alors à MacKenzie comme votre coadjuteur: " Je suis heureux de vous voir dans ce district; mais je voudrais " vous y voir comme titulaire: je croirais le règne de Dieu assuré " dans le Nord-Ouest, si, avec un archevêque à Saint-Boniface, je " voyais un évêque titulaire à McKenzie et un autre à Edmon-" ton. " Saint-Albert n'existait pas alors. Cette pensée était un effet du zèle ardent du regretté P. Grollier... Nous n'aurions pas supposé alors que de votre vivant nous verrions ces souhaits se réaliser, et au-delà, puisque vous venez de visiter un troisième suffragant à Prince-Albert et que vous allez dans quelques jours en visiter un autre, Mgr l'évêque de New-Westminster (1). "

Mgr Taché était si faible et si souffrant qu'il pria Mgr d'Ottawa de répondre. Il ne put prendre part au diner.

Le lendemain était le dimanche. Malgré son état d'excessive fatigue, il veut assister à la messe célébrée pontificalement au fauteuil par son compagnon de l'Ile-à-la-Crosse; il prend place au trône en *cappa magna*. L'église est toute pleine; beaucoup de fidèles même n'ont pu y trouver place. Mgr Taché prêche en français et en anglais, résumant en traits rapides toute l'histoire de l'extension du règne de Dieu dans les anciens Pays d'en Haut et trouvant dans les souvenirs du passé et dans le spectacle du présent des accents qui émeuvent l'auditoire jusqu'aux larmes. Après avoir parlé, il va se reposer quelques instants à la sacristie et remonte à son trône pour l'élévation et la fin de la messe.

Pendant le diner, Mgr Grandin lui remet, ainsi qu'à tous les convives, un souvenir de cette fête: c'est l'oraison de saint Albert, imprimée *ad hoc* à Saint-Albert même (2), avec l'image

---

(1) *Letter Book*, t. III, pp. 5-6.

(2) In memoriam diei 28-29 maii 1892.
Oratio S. Alberti, Ep. et Mart.
Deus qui Beatum Albertum Pontificem martyrii corona decorasti, et ecclesiasticæ libertatis constituisti defensorem, ejus meritis nobis concede, ut per hujus vitæ tribulationes ad promissam pervenire valeamus felicitatem. Per Dominum.

de saint Benoît-Joseph Labre, le grand pèlerin du XVIIIe siècle : symbole de l'union des prélats dans la prière et la défense des droits de l'Eglise.

Les évêques quittèrent Saint-Albert le lundi matin, arrivèrent à Calgary le lundi soir et continuèrent le lendemain leur voyage vers l'Ouest, s'arrêtèrent à Kamloops, où Mgr Durieu et ses missionnaires avaient organisé un grand congrès eucharistique de tous les sauvages catholiques de la Colombie Britannique, puis visitèrent New-Westminster, Victoria et Vancouver.

C) Second séjour de Mgr Taché à Calgary.

Mgr Taché se trouvant très fatigué, demeura quatre jours à Saint-Albert, auprès de son saint ami, le quitta le jeudi, 1er juin à 2 heures de l'après-midi, accompagné du P. Grandin, neveu de l'Evêque de Saint-Albert. Comme la première fois, le voyage de Saint-Albert à Edmonton lui fut excessivement pénible. Il n'avait pas pu dire la messe ces derniers jours ; il va être plusieurs semaines privé de ce bonheur. Il arriva à Calgary le 3 juin au soir, et s'enferma dans sa chambre épuisé et malade.

Deux jours après, était la fête de la Pentecôte. "Nous avons tous éprouvé un grand désappointement aujourd'hui, raconte l'annaliste de la Mission de Calgary. Nous nous attendions à voir l'Archevêque de Saint-Boniface présider nos offices au grand jour de la Pentecôte, et adresser la parole au nombreux auditoire qui se disposait à venir l'entendre. Mais l'état de sa santé ne lui a pas même permis de dire la sainte messe. Avec beaucoup de peine, il a pu assister à une messe basse dite par le P. Grandin à 8 heures et ½, et y communier (1)."

Mgr Taché demeura à Calgary jusqu'au vendredi suivant, 10 juin. Ce jour-là, au matin, il monta en wagon pour rejoindre les prélats qui revenaient de Vancouver et retourner avec eux à Saint-Boniface.

" Pendant les huit jours de son séjour à Calgary, dit l'annaliste, Mgr Taché est demeuré confiné dans sa chambre, sans pouvoir dire même une seule fois la sainte messe. Mercredi, 8 juin,

---

(1) *Annales* de la Mission de Calgary, au 5 juin 1892.

il a pu faire une courte apparition à l'école des Sœurs, dont les enfants lui ont présenté une adresse" (1).

Il rentra à Saint-Boniface bien fatigué et fut malade plusieurs jours. Cependant il était assez remis pour assister, le 23 juin, à la célébration de la fête de Saint-Jean-Baptiste, et y faire, dans sa cathédrale, un discours des plus émouvants (2).

Revenons en arrière. Nous avons vu Winnipeg se développer rapidement. Deux paroisses catholiques se sont formées, celle de Sainte-Marie, auprès de l'ancien Fort Garry, que les Oblats dirigent avec un zèle tout apostolique, celle de l'Immaculée Conception, au voisinage de l'ancien Fort Douglas, fondé par le Rév. P. Lebret, O. M. I. et conduite maintenant par un prêtre doué des plus riches dons de l'esprit et du cœur. En 1892, le Rév. M. Cherrier construisait une nouvelle église de l'Immaculée Conception, en rapport avec le développement de sa paroisse. Visites et cérémonies dans le diocèse.

Le dimanche 8 mai, " à l'issue des vêpres, Mgr l'Archevêque se rend en bateau à la paroisse de l'Immaculée Conception, et débarque à l'endroit où, d'après la tradition, Mgr Provencher et l'abbé Dumoulin ont débarqué à leur arrivée dans le pays. Il bénit, devant un nombreux clergé et une grande foule de fidèles, la première pierre de la nouvelle église paroissiale. Après la cérémonie, on lui lit une adresse. Sa réponse émeut l'assistance par les grands souvenirs qu'elle rappelle. " C'est dans cette paroisse, à l'endroit appelé alors Fort Douglas, qu'est débarqué le premier apôtre de l'Evangile dans ce pays. C'est ici que pour la première fois a coulé l'eau du baptême sur le front des enfants. C'est ici que furent bénis les premiers mariages. C'est ici que les premières instructions ont été données publiquement aux enfants. C'est ici surtout qu'a été célébrée la première messe. Ainsi, mes chers amis, vous, habitants de cette paroisse de l'Immaculée Conception, vous habitez un endroit particulièrement cher à mon cœur, cher au cœur de tous ceux qui prennent intérêt au progrès de la foi en ce pays et au déve-

(1) *Annales* de la Mission de Calgary, au 10 juin 1892.
(2) Le *Manitoba*, nº du 29 juin 1892.

loppement moral et intellectuel qui s'est développé depuis (1). " Une magnifique église fut construite. Elle fut bénite le 17 mars 1893 par Mgr Taché au milieu d'un grand concours de peuple.

Cette église a été couverte de peintures historiques et allégoriques par un artiste de Montréal, M. Meloche. Elle a été enrichie d'autels, de fonts baptismaux, de statues, etc., d'une grande magnificence. Elle est aujourd'hui l'une des plus belles églises de l'archidiocèse de Saint-Boniface, attestant la foi des fidèles autant que le zèle du pasteur.

Le 17 juin, Monseigneur confirme 6 personnes dans sa chapelle privée ; le 18, 1 enfant à l'Orphelinat ; le 19, 18 élèves au Pensionnat ; le 19 encore, 49 fidèles à Sainte-Marie de Winnipeg. Il porte les grâces de la visite épiscopale le 8 juillet, à la paroisse fondée dans son diocèse par son cher séminaire de Saint-Hyacinthe, La Salle ou Saint-Hyacinthe du Manitoba, et y confirme une personne, J.-H.-A. Bertrand, fils du plus ancien colon catholique de cette paroisse . Le 3 août, il bénit une cloche à Fannystelle. Le 28 août, il administre à la cathédrale, le sacrement des forts à 41 enfants de sa ville de Saint-Boniface. Le 6 novembre, il se rend au Portage de la Prairie et y donne la confirmation à 10 personnes (2).

Mais cette année-là, il ne trouve pas le temps ou les forces de visiter ses chères paroisses de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie et Saint-Joseph : durant son long épiscopat, l'année 1892 est la seule année où ces paroisses si prospères ne voient point le visage de leur Evêque, et sont privées des encouragements et des grâces de sa présence (3).

Circulaire de l'Ar. de St-Boniface à son clergé à l'occasion du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, 25 août 1892.

" C'est le 12 octobre 1492 que le révélateur du globe vit poindre à l'horizon le monde nouveau dont il allait ce jour-là prendre possession au nom de Jésus-Christ (4)."

---

(1) Le *Manitoba*, nº du 3 août 1892.

(2) *Registre* des confirmations.

(3) Témoignage du Rév. M. Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste.

(4) *Circulaire* . . . . . P. 1.

Le 12 octobre 1892 ramenait le 400e anniversaire de ce grand événement. " Les nations du monde ancien comme celles du nouveau monde " voulurent " célébrer la mémoire de cet agrandissement du domaine du Christ. Le Souverain Pontife adressa le 16 juillet 1892 " une lettre aux archevêques et évêques " de l'Espagne, de l'Italie et des deux Amériques, des nations qui paraissaient plus spécialement intéressées à l'entreprise de Christophe Colomb, " pour les exhorter à rendre gloire à Dieu, l'inspirateur et le but de ces recherches fructueuses à travers la mer ténébreuse (1)."

Mgr Taché joignit sa voix à celle du Souverain Pontife pour exhorter son peuple " à faire du 12 octobre prochain un jour de fête religieuse et de douce allégresse (2)." Il publia, le 25 août 1892, une lettre adressée " au clergé séculier et régulier " de son archidiocèse (3). Dans un langage ou le lyrisme du poète le dispute avec la simplicité de l'historien, il raconte les conceptions de Colomb sur la sphéricité de la terre et l'existence des terres occidentales, ses sollicitations auprès des princes de l'Europe pour obtenir les secours nécessaires à ses recherches, l'appui du Gardien de Palos, du cardinal Ximénès, de Ferdinand et d'Isabelle, les épreuves du voyage, la découverte du nouveau monde: l'amour de Jésus-Christ et de son règne a inspiré le grand voyant, a soutenu son courage, a présidé à toute l'entreprise: son dernier acte sur l'ancien continent est une prière, son premier acte dans le nouveau monde est l'érection de la croix, le chant du *Vexilla regis prodeunt,* la prise de possession des terres nouvelles " au nom de Jésus-Christ pour la couronne de Castille. "

Quand le découvreur du Nouveau-Monde est de retour en Espagne et s'en va à la cour pour y rendre compte de sa glorieuse expédition, " partout les populations se portent avec enthousiasme à sa rencontre, au point d'encombrer la route et de re-

(1) P. 2.

(2) P. 3.

3) *Circulaire* de l'archevêque de Saint-Boniface à son clergé, p. 1-17.— Ed. française, p. 1-17; Ed. anglaise, p. 1-11.

tarder la marche du cortège. A la cour, il est reçu avec des honneurs inouis. Forcé de s'asseoir et de se couvrir devant les rois, il raconte les détails de son incomparable voyage. Il rappelle aux souverains les motifs de cette entreprise, accomplie toute pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'extension du règne de Jésus-Christ. Soudain, sous le charme de la parole du révélateur du nouveau monde, la reine, le roi, la cour, le peuple se jettent à genoux, louant Dieu et versant avec Colomb des larmes de bonheur. Les chantres de la chapelle royale entonnent le *Te Deum*, que les grands d'Espagne et la multitude chantent avec un enthousiasme indescriptible (1). "

Par l'ordre de l'Archevêque, le 12 octobre, une messe fut célébrée très solennellement dans toutes les églises du diocèse pour remercier Dieu de la découverte accomplie par Colomb.

Mort du Fr. Jean.

Quelques jours après, Mgr Taché eut la douleur de perdre l'unique Frère convers qu'il possédait dans son palais, ce bon F. Jean Glénat que Mgr de Mazenod lui avait donné pour lui épargner les sollicitudes de sa ferme, qui depuis 32 ans était pour lui un compagnon aussi agréable qu'un aide utile.

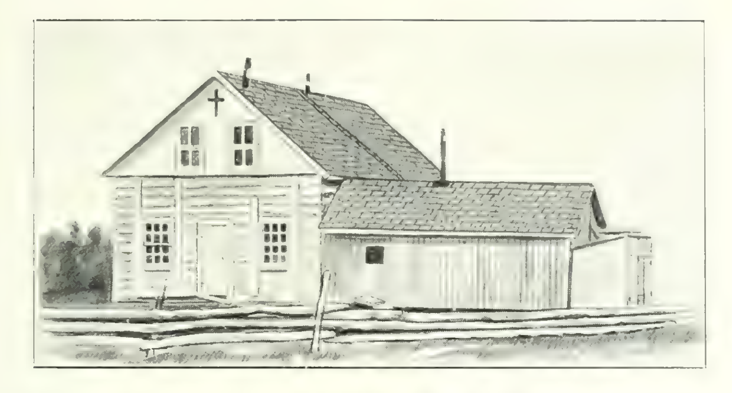
" Notre bon F. Jean Glénat est mort cet après-midi à 4 heures, écrit-il le 20 octobre. Malade depuis assez longtemps, il se trouvait mieux ce matin. Il était assis sur son lit, lorsqu'il fut saisi d'une crise violente qui l'emporta en une dizaine de minutes. Je n'en ai pas même eu connaissance. J'étais au salon avec le Gouverneur. Je n'avais rien remarqué d'insolite, lorsque le P. Allard entra pour me dire que tout était fini... Je me rendis à la chambre du Frère; ses restes inanimés étaient là, mais mon âme s'était envolée au ciel. Sa préparation à la mort avait, comme sa vie, été marquée du sceau des élus. Nous l'exposons dans la sacristie d'ici à lundi, ce sera une consolation pour toute la population qui l'aimait et le respectait tant. "

Courte, mais riche oraison funèbre.

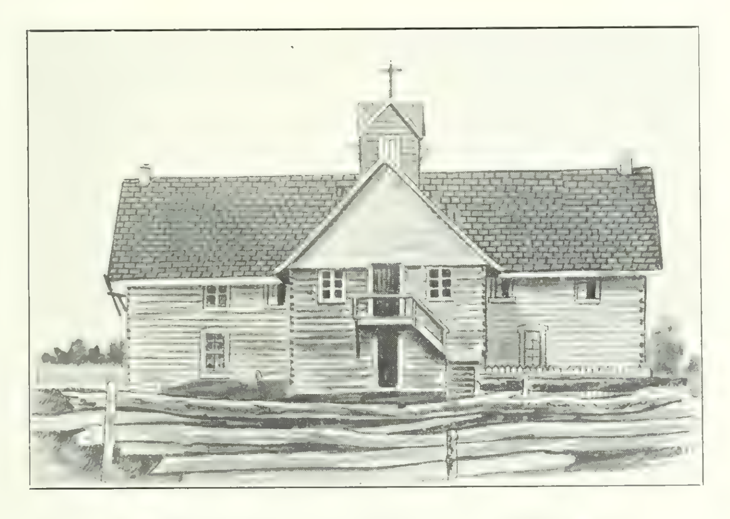
---

(1) P. 12-13.

2e Vol. — p. 746.



Première église-monastère de N.-D. de Lourdes (Manitoba), bâtie après l'incendie de 1891.



Deuxième église-monastère de N.-D. de Lourdes (1893), Man.

CHAPITRE LX

SOLLICITUDE DES ÉGLISES, 1900-19û2.

§§ I. — DÉVELOPPEMENT DES PAROISSES ET DES MISSIONS.

Sollicitude pour la colonisation catholique.

La plus grande préoccupation de Mgr Taché, nous l'avons souvent dit, était de maintenir et de fortifier la religion catholique dans le Manitoba et le Nord-Ouest, en y appelant des colons catholiques en face de la masse de colons protestants qui y affluaient de toutes parts. Il avait la plus grande reconnaissance à tous les hommes de cœur qui se dévouaient à cette œuvre sainte, les soutenait parmi les difficultés et excitait leur zèle.

Il écrivit une multitude de lettres pour encourager la colonisation catholique.

Il souffla le feu sacré dans un grand nombre d'apôtres et les envoya dans la province de Québec, aux Etats-Unis et en Europe pour recruter des colons catholiques. " M. Beaudry, écrit-il de l'un d'eux le 13 février 1891, met à m'aider un zèle et une activité dont je ne serais pas capable, quand même je me porterais bien. Mais, ajoutait-il, quand il faut remuer des montagnes, non les percer, il faut bien des machines (1). "

Fondation de N.-D. de Lourdes, 1891.

En 1889, il écrivit à Dom Gréa, restaurateur de la vie canonique en France et auteur d'un ouvrage sur l'Eglise qu'il avait fait lire au concile de Saint-Boniface, pour lui demander quelques-uns de ses religieux avec des colons catholiques. Dom Gréa, l'année suivante, envoya un de ses fils, l'auteur même de cette histoire, en exploration et, sur son rapport favorable, le renvoya en 1891 avec trois autres religieux et un premier groupe de colons français et suisses. Les chanoines réguliers de l'Immacu-

---

(1) Lettre au P. Camper, *Montréal*, 13 *fév.* 1891.

lée Conception s'établirent, le 14 mai, dans la Montagne de Pembina, au nord de Saint-Léon, bâtirent au milieu de la forêt un monastère et une église, qui, à peine construits, furent détruits par l'incendie, rebâtirent une maison plus petite qui leur servit de monastère et de chapelle pendant plusieurs années. Ainsi commença *Notre-Dame de Lourdes* grande et puissante église sortie des vœux de l'Archevêque de Saint-Boniface et du cœur d'un de ses admirateurs lointains, Dom Gréa.

Fondation de St-Claude.

Les colons affluèrent à Notre-Dame de Lourdes les années suivantes. Quelques-uns d'entre eux, G. Trémorin, H. Bonnet, Auguste et Alexis Rey, T. Rosset, Régis Laurent, Florian Montès, etc., s'établirent en 1892, dans des marais, à dix-sept milles au nord-est, dans le voisinage de l'ancienne Rivière des Ilets de Bois, le long de la ligne ferrée qui relie Rathwell à Elm Creek. Les chanoines réguliers donnèrent à cette colonie nouvelle le nom de *Saint-Claude,* en l'honneur du grand thaumaturge qui avait protégé le berceau de leur Institut, bâtirent en 1893 une petite église près de la voie ferrée et desservirent les colons pendant plusieurs années depuis Notre-Dame de Lourdes, avec un dévouement héroïque, y allant tous les 15 jours, très souvent à pied, par tous les temps et par tous les chemins.

Fondation de Bruxelles.

La région qui s'étend au nord de Saint-Alphonse avait reçu ses premiers colons en même temps que Saint-Alphonse luimême: c'étaient des canadiens-français, N. Gaucher, plusieurs familles Girardin, etc. Quelques belges arrivèrent en 1888, H. Leroy, J. Schoemaker, A. Baccus, A. Froidart. Beaucoup d'autres vinrent les années suivantes, entre autres M. L. Hacault, ancien rédacteur du " Courrier de Bruxelles", écrivain catholique distingué, en sorte que la grande majorité des habitants étaient belges. Mgr Taché détacha cette région de la paroisse de Saint-Alphonse, et l'érigea en paroisse distincte sous le nom de *Bruxelles,* à raison de la patrie du plus grand nombre des colons. Il y plaça en 1892, un prêtre de la même nationalité, M. Willems, qui parlait le flamand. Le nouveau curé demeurait à l'école bâtie en 1890 et y faisait les offices. Un brusque incendie consuma l'école, le mobilier, les livres et les manuscrits

de M. Willems au mois de novembre 1893. Une église-presbytère était en construction à un quart de mille de l'école ; elle fut bénite le 8 décembre 1893 et a servi depuis de logement au prêtre et d'édifice pour le culte.

Malgré les entraves mises par les fonctionnaires du gouvernement, l'évangile étend son règne parmi les sauvages. De 1890 à 1892, six chapelles et résidences sont établies dans les missions dépendantes de Qu'Appelle, plusieurs construites en grande partie par les Pères et les Frères Oblats.

Nouvelles missions sauvages.

Une des gloires et des forces principales de la sainte Eglise sont les religieux contemplatifs et pénitents de saint Benoit et de saint Bernard. Depuis longtemps Mgr Taché et M. Ritchot désiraient doter l'Ouest canadien d'un monastère de Trappistes. A l'époque où nous sommes, ils parviennent à exécuter ce vœu ardent. La célèbre Trappe de Bellefontaine consent à faire une fondation à Saint-Norbert.

Fondation et bénédiction de la Trappe de St-Norbert. 1891.

Mgr Taché, d'accord avec le vénérable curé de Saint-Norbert, fait don d'un terrain considérable appartenant à la mission, environ 1200 acres, d'une étendue de 3 milles et ½ environ sur 40 chaînes de large. Mgr de Saint-Boniface ajoute un don en argent de $2.000, M. Ritchot un don de $1.000, outre deux terres situées l'une au nord et l'autre au sud de la terre de la mission, d'une contenance totale d'environ 300 acres.

Durant l'été de 1892, le F. Antoine préside la construction d'un modeste monastère, à 3 étages, sur les bords de la rivière Sale, dans un magnifique bocage, au milieu de grands et beaux arbres, coupe 90 tonnes de foin, sème et récolte une grande quantité de patates. Le 9 septembre de la même année, arrivent de Bellefontaine les Pères Paul et Cléophas et les Frères Urbain et Alphonse, pour commencer la vie régulière en ces lieux prédestinés. Quelques semaines après, le 18 octobre, Mgr Taché se rend à Saint-Norbert et bénit solennellement le nouveau monastère cistercien, au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles venus des environs, particulièrement de Saint-Boniface.

Telle est l'origine de Notre-Dame des Prairies, premier asile de la contemplation dans l'Ouest. "Les déserts" de l'Ouest "connaissent" maintenant "les joies et les tressaillements" de la vie monastique "et fleurissent comme le lys: la gloire du Liban leur est donnée, les beautés du Carmel et de Saron (1)."

Demande de prêtres.

En parcourant chaque jour sur la carte les paroisses et les missions de son vaste diocèse, les stations qu'il fallait absolument visiter chaque année, celles auxquelles il eût été désirable de procurer le même avantage, Mgr Taché regrettait de posséder un si petit nombre de prêtres. "Le R. P. Allard, écrit-il tristement à son confident de Saint-Albert, est mon grand vicaire: outre ce qu'il a à faire à Saint-Boniface, il a à lui seul la desserte des trois églises de Selkirk, Piguis et Whitemouth, les trois stations de la Rivière Tête Ouverte, de Beauséjour et de Saint-Etienne, puis la visite des sauvages du lac Winnipeg et de la Rivière des Roseaux, et avec tout cela le P. Camper," vicaire de la congrégation, "ne peut pas lui donner le secours d'une semaine d'assistance. Tout en souffre (2)."

Aussi il s'adresse souvent au Supérieur général des Oblats et aux évêques du Canada pour obtenir quelques prêtres fervents: il multiplie ces instances par lui-même et par d'autres. "Il nous faudrait de suite au moins quatre prêtres, écrit-il au P. Camper alors en France. Faites les instances pour vous les procurer. Priez, sollicitez, conjugez et au besoin fâchez-vous, pas contre les hommes, mais contre les saints qui ne vous écouteront pas (3)."

Arrivée de quelques renforts

De 1890 à 1892, il reçoit: M. Caron, élève, puis professeur du séminaire de Saint-Hyacinthe, ordonné prêtre en 1880; M. Bourret, né le 8 décembre 1855, ordonné prêtre le 18 septembre 1886 par Mgr Moreau à Saint-Hyacinthe, arrivé à Saint-

(1) "Lætabitur deserta et invia, et exultabit solitudo, et florebit quasi lilium... Gloria Libani data est ei, decor Carmeli et Saron." Is. XXXV, 1-2.

(2) *Saint-Boniface*, 29 *août* 1891. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(3) *Saint-Boniface*, 17 *mai* 1893. — Collection du R. P. Camper.

Boniface en 1891, qui succède en arrivant, à la tête de la paroisse de Sainte-Agathe, à M. Samoisette, emporté par une mort prématurée; M. Giroux, né le 29 mars 1866 à Sainte-Philomène, P. Q., ordonné prêtre le 20 décembre 1890 par Mgr Laflèche, dans la chapelle du séminaire de Montréal, qui avait ressenti les premiers attraits pour l'évangélisation de l'Ouest pendant " un appel touchant" fait un jour par Mgr Taché aux élèves du séminaire de Montréal, et avait pris sa décision définitive en se consacrant à Dieu par le sous-diaconat. Il arriva dans l'archidiocèse à la fin de janvier et fut d'abord vicaire à la cathédrale, puis curé de Saint-Joachim de la Broquerie.

Rien ne réjouit autant l'Archevêque que l'arrivée d'un prêtre humble, généreux et intelligent. Il fait part de l'événement dans ses lettres intimes à ses amis comme d'une grande faveur de la Providence. " Le Rév. M. Joseph Caron, prêtre du séminaire de Saint-Hyacinthe, professeur de belles-lettres, puis de rhétorique, directeur des écoliers, puis des séminaristes, dit-il à Mgr Grandin aussitôt après avoir reçu un de ces prêtres de mérite, m'a offert ses services pour accomplir un vœu fait il y a plusieurs années. Dans l'embarras où je me trouvais, cette offre m'a paru providentielle et je l'ai acceptée. M. Caron est arrivée ici vendredi 21 courant; le lundi 24, je l'ai envoyé à Régina, où il a été installé curé mardi 25. M. Caron n'est pas un prêtre ordinaire; il a du savoir, de la vertu; c'est par dévouement réfléchi qu'il est venu (1). "

§§ II. — Troisième phase de l'affaire du coadjuteur

A mesure que la visite du diocèse devient plus difficile à l'Archevêque, il a un plus grand désir d'avoir un coadjuteur qui puisse porter partout les grâces du sacerdoce principal. Il a longtemps sollicité de ses supérieurs généraux un coadjuteur Oblat. Ayant éprouvé un refus, il a jeté les yeux sur un prêtre

Désir persévérant de l'Archevêque d'avoir un coadjuteur Oblat.

(1) *Saint-Boniface*, 29 *août* 1893.

éminent de son diocèse. Cependant, comme ce choix ne satisfait pas toutes ses aspirations, il ne s'est point pressé de faire les démarches nécessaires à sa nomination, espérant toujours que le temps lui fournirait quelque occasion de revenir à ses préférences.

Cette occasion se présenta en 1892; elle lui vint de Mgr Grandin.

Reprise des négociations auprès de l'Administration Générale.

Au cours de cette année-là, le Préfet de la Propagande écrivit à Mgr Taché pour lui annoncer que l'Evêque de Saint-Albert avait sollicité un coadjuteur, que le Saint-Siège avait cru nécessaire d'agréer sa demande et priait l'Archevêque de Saint-Boniface de s'entendre avec ses suffragants pour désigner trois noms et les envoyer à Rome avec les renseignements voulus.

L'Archevêque Oblat fait aussitôt part de la demande de la Propagande au Rme P. Fabre. " J'ignorais, lui dit-il, que Mgr Grandin eût écrit à Rome pour demander officiellement un coadjuteur. J'informe Mgr Grandin que je ne consulterai même pas nos vénérables collègues avant de connaître vos vues. Si votre paternité trouve à propos de m'indiquer son choix, je le transmettrai aux autres évêques de la province, et si vous aimez à connaître mon opinion, je me permettrai de vous dire qu'il me paraît *essentiel* que le nouvel élu sache *bien* l'anglais. "

Le prélat continue: " Mgr Grandin m'a dit que vous aviez approuvé sa pensée d'avoir un coadjuteur. Les choses étant ainsi, on doit trouver étrange que je n'en demande pas. Je suis plus vieux, plus infirme que Mgr Grandin et je le suis depuis des années. Mon diocèse a plus du double de l'étendue du sien, et certaines parties sont de plus difficile accès. J'ai *deux fois* autant de sauvages que lui. Le reste de la population de mon diocèse est *huit fois* aussi considérable que celle du diocèse de Saint-Albert. Il est vrai que si j'avais pu avoir un Oblat, j'aurais fait cette demande depuis longtemps. Je devrai pourtant prévenir ma mort dans le choix de mon successeur. Je ne veux pas être un lâche qui fuit la peine et la fatigue; d'un autre côté,

je ne dois pas priver les âmes des secours que je ne puis leur donner, et qu'elles recevraient d'un autre (1). "

Ces paroles exprimaient un regret et un vœu. Dans l'entourage du Supérieur général, il y avait maintenant un homme capable de comprendre ce regret et ce vœu, et d'interpréter tout ce qu'il y avait de tristesse et de saints désirs dans ces brèves paroles : c'est celui qui avait visité l'année précédente l'Archevêque de Saint-Boniface et avait entrevu, dans des effusions intimes, les peines, les réserves et les ardeurs du grand Oblat. Le R. P. Martinet plaida, devant le Supérieur général et son conseil, la cause du coadjuteur tel que l'entendait Mgr Taché. Le Rme P. Fabre et ses conseillers comprirent à leur tour ce qu'ils n'avaient pas bien saisi jusqu'alors, que l'Archevêque de Saint-Boniface voulait un coadjuteur Oblat pour le bien de la Congrégation autant que pour celui de son diocèse et qu'en réalité ses vues étaient justes. Intervention du P. Martinet.

Le P. Martinet fut chargé d'écrire à Mgr Taché que le Rme P. Fabre et son conseil lui accordait un coadjuteur Oblat, " si ce n'était pas trop tard ", et lui proposaient celui qu'il désirait lui-même, le P. Langevin, désignant en même temps les deux noms qu'on pouvait joindre à celui du P. Langevin dans la supplique au Saint-Siège. Consentement de l'Administration générale.

" Grand merci pour la bonne nouvelle, lui répond aussitôt Mgr Taché. *Il n'est pas trop tard.* Je n'ai parlé de mon coadjuteur qu'à " un de mes prêtres, " sur la discrétion duquel je puis compter, et j'en serai quitte pour un mouvement rétrograde, qui est de peu d'importance comparé au résultat obtenu.

" J'ai toujours été convaincu, ajoute-t-il, que votre visite à Manitoba nous serait d'un précieux secours, et ce qui vient de se décider prouve que je n'avais pas espéré en vain. Merci donc encore une fois, mon bien cher Père, pour la faveur obtenue. Vos arguments sont l'expression de la situation... J'avais d'abord pensé à un successeur ; mais les raisons qui m'ont été

---

(1) *Saint-Boniface*, 30 *juillet* 1892. — Archives de la Maison générale.

données m'avaient déterminé à ne demander qu'un coadjuteur avec future succession: ce que vous me dites ne fait que corroborer cette détermination qui sera, je crois, dans l'intérêt du nouvel élu. Veuillez me dire *quand* le P. Langevin pourrait venir à Saint-Boniface; car je ne ferai aucune démarche à Rome avant que tout soit bien entendu avec l'Administration générale, et je n'aimerais pas que la chose languît une fois commencée. Puis un secret absolu est nécessaire, pour éviter les désagréments des suppositions et *autres choses* regrettables. J'accepte volontiers les trois noms que vous m'indiquez; seulement je me permettrai de déranger l'ordre des deux derniers... Je ne parlerai de la chose à mes suffragants, que quand j'aurai reçu le dernier mot du T. R. P. Général; seulement je suis certain que les trois noms seront acceptés par eux dans l'ordre que je viens d'indiquer. Quant au coadjuteur de Mgr Grandin, Sa Grandeur dit pouvoir attendre jusqu'à l'époque du chapitre général.

" Vous avez bien raison de croire, conclut-il, que je suis heureux de recevoir toutes les décisions que vous me communiquez; c'est un soulagement pour mon cœur et pour ma conscience (1)."

Le 20 octobre suivant, mourait à l'archevêché le saint Frère Jean Glénat, ainsi que nous l'avons rapporté. Mgr Taché écrivit le jour même au P. Martinet, pour lui annoncer ce deuil. Il ajoute: " La Providence, en frappant les coups qui nous affligent, nous avertit de tout préparer en vue du coup qui ne peut pas tarder beaucoup à me frapper moi-même. Tout en tenant un secret rigoureux sur la nouvelle si consolante que vous m'avez donnée, il faut en préparer l'exécution. Voici ce que j'ai pensé. 1° S'il vous est possible, envoyez le P. Langevin à l'époque des vacances de Noël, car il vaut mieux qu'il soit ici quand il sera nommé; qu'il soit nommé pro-vicaire, au moment du départ du P. Camper pour le chapitre... 2° Je vais faire les démarches à Rome pour obtenir un coadjuteur, et quand les évêques passeront ici pour le chapitre, je complèterai par leur

---

(1) *Saint-Boniface*, 13 *sept.* 1892. —*Ibid.*

inspiration la demande des sujets dans l'ordre convenu. Je ne voudrais prendre que le temps absolument nécessaire; mais Mgr Grouard est si loin qu'il me faudra plusieurs mois. Je lui écrirai à la prochaine occasion. Mais j'insiste pour que le P. Langevin vienne au commencement de janvier; il vaut mieux qu'il se fasse connaître et soit dans le vicariat à l'avance (1). "

Tous les supérieurs semblaient d'accord, non seulement pour l'ensemble, mais même pour les détails: la nomination du coadjuteur paraissait sur le point d'aboutir. " Enfin, nous sommes décidés, écrivait à cette date le P. Soullier à Mgr Grandin, à donner un de nos sujets pour être le coadjuteur de Mgr Taché; ce sera le P. Langevin, que nous enverrons là comme vicaire (2). " Mgr Grandin, plus que tout autre peut-être, se réjouissait de cette prochaine nomination, " pour laquelle, observe-t-il, j'avais fait à différentes reprises, bien des démarches auprès de l'Administration générale (3)."

Mais presque inopinément survient la mort du Supérieur général. Le Rme Père Fabre est enlevé à l'affection des siens le 26 octobre 1892, par une maladie de quelques jours, après un fécond généralat de 31 ans. Le R. P. Soullier est nommé aussitôt vicaire général de la Congrégation. Le chapitre général, déjà convoqué au mois de mai 1893 pour sa session quatriénale, l'est de nouveau, à la même date, pour la nomination du troisième supérieur général. Mort du Rév. P. Fabre.

La mort du Rme P. Fabre et l'attente du chapitre général suspendirent pendant quelque temps les négociations concernant la nomination du coadjuteur. Le P. Langevin ne vint point à Saint-Boniface aux vacances de Noël, mais demeura à Ottawa, où il avait des fonctions importantes.

Cependant, avant même la réunion du chapitre, Mgr Taché crut devoir solliciter de nouveau de l'Administration générale l'envoi du P. Langevin. " Je tiens toujours à avoir pour coad- Nouvelles instances de l'Archevêque.

---

(1) *Saint-Boniface*, 20 *oct.* 1892. — Archives de la Maison générale.

(2) *Quelques notes* de Mgr Grandin sur Mgr Taché.

(3) *Ibid.*

juteur un membre de la congrégation et surtout le P. Langevin, comme nous en sommes convenus à ma grande consolation Mais il faut que ce Père soit ici quand il sera nommé, et ce pour éviter des inconvénients qu'il serait trop long d'énumérer, mais qui, vous pouvez m'en croire, sont graves et nombreux. Le chapitre ne se terminera guère avant la fin de mai : ce sera le moment de faire des nominations ; puis l'année scolaire à Ottawa sera à la veille de se terminer. Je demande donc que dès la fin du chapitre le P. Langevin soit désigné pour venir ici, et, comme vous me l'avez dit vous-même, qu'il soit nommé vicaire de nos missions. Il viendra de suite, se fera connaître avantageusement, il n'y a pas de doute. De suite après, je ferai les démarches à Rome. Les évêques, au retour du chapitre, signeront ma supplique, et, avant la fin de l'année, tout sera terminé pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de la Congrégation. Il faut que le P. Langevin soit ici avant qu'on le demande comme coadjuteur ; autrement, je le répète, il y aura des inconvénients. Qu'il arrive comme vicaire, rien de plus naturel. Je n'aurais pas eu la pensée de remplacer de suite le P. Camper ; mais quand vous me l'avez dit, j'ai cru moi aussi qu'il serait mieux qu'il en fût ainsi. La tenue du chapitre offre une occasion si favorable de faire ce changement qu'il me semble à propos d'en profiter (1). "

Mgr Taché pensait que la nomination serait faite pour la fin de l'année. Mais voilà que " le télégraphe d'abord et les journaux ensuite apportent la nouvelle qu'un coadjuteur est nommé et que ce coadjuteur est le P. Langevin." Monseigneur fait insérer une protestation dans le journal français du Manitoba.

" Je suis très sensible, répond-il, à l'intérêt que me porte la presse ou ceux qui l'inspirent : tout le monde sait ici que je suis infirme et qu'il y aurait du travail pour un coadjuteur. Aussi l'idée, qui est peut-être une suggestion, n'est pas mauvaise. Seulement ceux qui parlent ou écrivent sur ce sujet en disent

———

(1) *Saint-Boniface*, 11 *mars* 1893. — Archives de la Maison générale.

beaucoup trop, puisque je n'ai absolument fait aucune démarche à Rome pour obtenir ce résultat (1)."

La déclaration fut reproduite par les journaux du Manitoba et par ceux de la province de Québec. Il la répéta à son clergé. En conséquence, écrit-il au R. P. Soullier le 26 avril, "je ne puis pas faire de demande à Rome d'ici à quelques mois sans m'exposer à être soupçonné d'avoir fait un mensonge formel. On confondra facilement l'époque de ma négation avec l'époque de ma demande, si les deux sont rapprochées, et mon clergé pourra croire que j'ai voulu le tromper: ce qui serait pénible pour mes prêtres et pour moi. Je ne ferai donc pas de demande à Rome avant le mois d'août: la retraite pastorale aura lieu pendant ce mois et je profiterai de cette circonstance pour avertir officiellement mon clergé que je crois le temps venu de demander un coadjuteur. Je répèterai à mes prêtres ce qui est et sera vrai, *que je n'ai absolument fait aucune démarche à Rome,* mais que je vais faire cette démarche, après les en avoir informés eux-mêmes. Ce retard s'impose absolument, tant par respect pour mon clergé, que j'ai toute raison de ne point offenser, que par respect pour moi-même, afin de n'être point soupçonné de fourberie. Ceci étant, je ne vois absolument aucune raison de ne pas faire comme j'ai proposé, puisque l'Administration avait bien voulu se ranger à mon opinion, avant cette malencontreuse indiscrétion des journaux. Que le P. Langevin vienne comme vicaire *aussitôt que possible après le chapitre,* et le reste viendra plus tard. J'insiste sur ces deux points, parce que je les crois avantageux à tous les intéressés (2)."

Le chapitre général se réunit à Paris le 11 mai; c'était le XVe chapitre de la congrégation des Oblats. Il siégea pendant 14 jours, jusqu'au 24 mai. Trente-quatre membres y prirent part, entre autres Mgr Grandin, les Pères Camper, vicaire des missions et Prisque Magnan, délégué du vicariat de

Chapitre général. Election du P. Soullier.

———

(1) *Le Manitoba*, nº du 22 mars 1893.

(2) Archives de la Maison générale.

Saint-Boniface (1). Dès le premier jour et le premier tour de scrutin, le Rme P. Soullier fut élu supérieur général, en remplacement du Rme P. Fabre, mort six mois auparavant.

Lettre de Mgr Taché au nouveau Supérieur.

Mgr Taché avait écrit, quinze jours auparavant, une lettre destinée à être remise au nouvel élu. Elle mérite d'être citée : "La voix de Dieu, par celle des représentants de notre bien aimée famille religieuse, lui disait-il, vient de se faire entendre et vous place à la tête de la Congrégation. Cette voix divine, en vous investissant de l'autorité de Supérieur général, vous constitue le successeur de notre vénéré fondateur et du digne fils qui l'a remplacé immédiatement. En même temps, cette voix du ciel nous dit à nous tous, vos Oblats, le dévouement, l'obéissance, l'amour que nous vous devons. C'est pour obéir à cette douce inspiration que je veux être un des premiers, parmi vos fils les plus éloignés, à vous offrir l'hommage de mon respect et de la soumission la plus entière. Le nom sous lequel vos frères vous ont désigné jusqu'à présent m'est inconnu, il est vrai ; mais en retour, le titre que vos fils viennent vous donner m'est familier, dans toute l'étendue des sentiments qu'il inspire, des obligations qu'il prescrit. Vous êtes mon Père ! Mon cœur franchit la distance qui nous sépare, pour s'unir à ceux des nôtres qui ont l'avantage d'être auprès de votre personne vénérée et dire à votre paternité que, par delà de grandes étendues de terre et de mer, il est un vieillard infirme, mais Oblat de tout cœur, qui, pendant les jours qui lui restent à vivre, veut être et se dire votre fils dévoué et affectionné (2)."

Cette lettre fut remise par Mgr Grandin au T. R.-P. Soullier aussitôt après son élection. Celui-ci voulut la lire au chapitre à la première séance qui suivit, le 13 mai. Tous en furent grandement édifiés. " Le chapitre émit le vœu qu'elle fût communiquée à la Congrégation comme un modèle des sentiments qui doivent animer tout Oblat de Marie Immaculée (3)."

(1) Le chapitre général de 1893. — Dans les *Missions*......, t. XXXI, pp. 335-496.

(2) Le chapitre général de 1993, pp. 250-251. — La lettre est dans les archives de la Maison générale. La minute toute entière de la main de l'Archevêque, existe encore dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(3) *Ibid.*, p. 250.



Le Très Rév. Père Ad. Langevin, Vicaire des Missions des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée au Manitoba (1er juillet 1893).

"Tout le chapitre et particulièrement le Supérieur général ont été profondément touchés et édifiés, Monseigenur, écrit à l'Archevêque le R. P. Martinet le 24 mai, de votre belle lettre au Supérieur général élu, quel qu'il fût. Vous pouvez tenir pour certain que tous les esprits vous sont gagnés et que tous les cœurs sont à vous. Vous pouvez penser si votre humble fils en Notre Seigneur, qui n'a jamais compris qu'il en pût être autrement et qui, dans son humilité, avait une sorte de mission de dissiper les malentendus, s'il y en avait encore, se trouve heureux de cette pleine et bonne intelligence (1)."

"Votre lettre lui écrivait de son côté le Rme P. Soullier, est un monument de votre grande foi et de votre parfait attachement à la Congrégation. Je vous en exprime mes vifs remerciements et j'aime à vous dire avec quel bonheur je compte sur votre appui, sur vos conseils et sur votre bonne affection (2)." On ne pouvait verser dans l'âme du grand Archevêque Oblat un baume plus suave: au soir de sa vie, il se sentait aimé par ses supérieurs et ses frères en religion.

Envoi du P. Langevin comme vicaire.

Depuis une année, le P. Martinet avait montré le plus grand empressement à donner son coucours à l'Archevêque de Saint-Boniface pour la nomination d'un coadjuteur Oblat. Mgr Taché l'avait chargé, avant la tenue du chapitre, de négocier auprès du nouveau supérieur général et de son conseil l'envoi immédiat du P. Langevin dans l'archidiocèse de Saint-Boniface, comme vicaire des missions. Le P. Martinet obtint ce que désirait le prélat. "Comment vous dire ma reconnaissance pour l'heureuse issue des négociations dont vous avez bien voulu vous charger? lui écrit-il le 22 juin. La semaine prochaine, le R. P. Langevin doit nous arriver et Dieu fera le reste. En offrant l'hommage de mon profond respect au T. R. P. Général et à ses vénérables assistants, dites-leur ma vive gratitude et le bonheur qu'ils provoquent en mon cœur pour une faveur désirée depuis des années et sans laquelle il m'en aurait coûté de des-

(1) *Paris*, 24 *mai* 1893. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) *Paris*, 30 *juin* 1893. — *Ibid.*

cendre dans la tombe. Je puis maintenant dire mon *Nunc dimittis,* car mes yeux voient le salut que j'ai désiré (1). " Il avait écrit au P. Langevin lui-même dès qu'il avait connu son envoi prochain : " *Il était un vieux homme* fatigué par la peine, la souffrance et l'inquiétude, et voilà qu'une heureuse nouvelle vient le soulager et le réjouir. Venez, venez vite *et noli tardare.* Je vous désire depuis dix ans, depuis l'époque à laquelle je vous ai connu (2). "

Le R. P. Langevin arriva à Winnipeg le samedi 1er juillet 1893, avec la charge de Supérieur local de la communauté des Oblats et de Vicaire de la Congrégation, c'est-à-dire de Supérieur de tous les Oblats et de toutes leurs missions dans l'archidiocèse. Mgr Taché le vit arriver avec une indicible joie. " Je vous désirais depuis dix ans, " lui répéta-t-il en l'embrassant.

Il semble que tout était prêt pour la demande à Rome et la nomination définitive du coadjuteur : l'Archevêque allait pouvoir entonner, comme il vient de le dire, son *Nunc dimittis.* Mais il avait demandé l'envoi du P. Langevin pour les vacances de Noël 1892 : le Père n'arrivait que six mois après, aux vacances de l'été. Le prélat avait espéré que la nomination de coadjuteur serait faite avant la fin de l'année 1893 ; mais de nouveaux retards survinrent encore.

Nous n'entrerons pas dans l'examen de ces nouveaux délais ; ils ont peu d'intérêt pour l'ensemble de cette histoire. Cependant mentionnons une rumeur assez bizarre qui eut cours au commencement d'octobre. Plusieurs journaux se mirent à dire " que les Jésuites intriguaient à Rome " contre la nomination du successeur de Mgr Taché ; ce bruit fit une certaine impression et trouva quelque crédit. Le R. P. Drummond dut donner un démenti contre cette accusation calomnieuse ; Mgr Taché protesta à son tour. " Les Jésuites, dit-il, ne savent pas qui sera mon coadjuteur, et je suis certain qu'ils se-

---

(1) *Saint-Boniface,* 22 *juin* 1893. — Archives de la Maison générale.

(2) *Saint-Boniface,* 18 *juin* 1893. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

ront heureux du choix qui sera fait. " " Que de mal font ces journaux! ajoute-t-il tristement, et malheureusement les meilleurs tombent dans les pièges tendus par les méchants (1). "

Enfin, le 19 mars 1894, Mgr Taché rédige la requête par laquelle il demande au Préfet de la Propagande la nomination de son coadjuteur. Rédaction de la demande d'un coadjuteur.

Nous la reproduisons intégralement:

" A Son Eminence le cardinal Ledochowski, Préfet de la sacrée congrégation de la Propagande.

" Illustrissime et Eminentissime Seigneur,

" Je viens aujourd'hui prier Votre Eminence de déposer aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de mon dévouement filial, de ma soumission entière et de mon inaltérable attachement.

" Je veux, par les présentes, solliciter du Pasteur des Pasteurs une faveur spéciale, celle par laquelle le Souverain Pontife voudrait bien m'accorder un coadjuteur avec future succession.

" Une infirmité dont je souffre depuis plusieurs années me rend impossible l'accomplissement de quelques-uns des devoirs de ma charge, entre autres *la visite pastorale:* ce qui prive le clergé et les fidèles, dans plusieurs localités, des fruits abondants de ces visites prescrites par l'Eglise.

" Je suis âgé de 71 ans, missionnaire depuis 49 ans, évêque depuis 44 ans et titulaire de Saint-Boniface depuis 41 ans. Je puis encore rendre quelques services, mais j'aurais besoin d'un coadjuteur. J'ose espérer que la puissante influence de Votre Eminence m'obtiendra cette faveur du Saint Père avec la bénédiction apostolique. Visite de Mgr Grandin, 1893.

De Votre Eminence,

Le serviteur très humble et tout dévoué,

† Alex. Taché, Arch. de Saint-Boniface, O. M. I. "

---

(1) *Saint-Boniface*, 12 *oct.* 1893. — Archives de la Maison générale.

Cette supplique était toute entière de la main de l'Archevêque. Une autre pièce accompagnait la précédente: c'était une seconde lettre écrite pour proposer les trois noms; mais, comme on le fait toujours en semblable circonstance, la place des trois noms était en blanc: le prélat se réservait de les mettre au moment d'expédier la lettre.

Mgr Taché, après avoir écrit ces deux lettres, les mit sous clef dans une armoire réservée de sa chambre. Il voulait attendre la prochaine visite du Supérieur général des Oblats et envoyer les deux pièces après les lui avoir montrées. Nous verrons ce qui en arrivera.

CHAPITRE LXI

CHRONIQUE DES DIX-HUIT DERNIERS MOIS

Mgr Grandin arriva à Saint-Boniface le 24 janvier 1893, en route pour la France, bien triste d'avoir récemment perdu en un même jour, le 10 janvier, deux de ses plus chers missionnaires, les Pères André et Bourgine. Sa maladie s'était aggravée au point de lui rendre impossible tout voyage à pied ou en voiture d'été. Deux médecins lui avaient assuré qu'il avait la pierre; mais d'autres hommes de l'art lui avaient dit qu'il souffrait seulement d'une inflammation: il voyait son métropolitain, dont l'état était semblable au sien, persuadé d'avoir seulement une inflammation. Il doutait donc de la vraie nature de son mal. Mais le chapitre des Oblats était convoqué pour le 11 mai; le vicaire général de la Congrégation lui avait ordonné de s'y rendre et de consulter auparavant un spécialiste. Le docteur Lachapelle, passant par Saint-Albert en revenant d'une mission scientifique au Japon, l'avait vivement exhorté à aller se faire traiter en France, où il lui avait donné le nom de médecins très entendus. Tous ses missionnaires le pressaient de faire le voyage pour se mettre entre les mains des praticiens renommés des vieux pays.

Hélas! Que n'emmena-t-il avec lui son métropolitain? Il lui parla du voyage et lui conseilla de faire ce qu'il faisait lui-même à cette heure, aller voir des hommes experts et s'abandonner entre leurs mains. Mais l'Archevêque lui répondit: "A quoi bon? Je connais mon mal, l'art n'y peut rien."

Les deux prélats s'entretinrent longtemps ensemble; le métropolitain goûtait d'ineffables joies à répandre son cœur dans celui de son suffragant, ce vieil ami des missions sauvages, ce frère d'armes dans les luttes présentes.

Le 25 janvier, Mgr de Saint-Boniface, pour l'honorer, invite à dîner dans son palais beaucoup de prêtres, séculiers et réguliers, Oblats, Jésuites, Chanoines réguliers, et, malgré son état de faiblesse, préside la table.

Mgr Grandin quitte l'Archevêque le 26 janvier, arrive à Paris le 13 février, voit, le 18, le docteur Basy, qui lui déclare bien nettement qu'il a la pierre, qu'il en a même plusieurs, les faisant sonner les unes contre les autres, de manière que le bruit est entendu de ceux qui sont présents. " On m'a dit, observe l'Evêque, que j'avais une inflammation. " " On ne vous a pas trompé, répond le médecin; vous avez bien cette maladie; mais vous avez en même temps la pierre, cause probable de l'autre mal. " L'Evêque de Saint-Albert vient se fixer à l'hôpital de Saint-Jean de Dieu, le 20 février, et subit, quatre jours après, l'opération de la lithotritie: le docteur Bazy trouva trois pierres, excessivement dures, les broya et en retira les fragments. Il montrait plus de quinze jours après, les traces laissées dans ses mains par les efforts qu'il avait dû faire pour broyer ces hôtes odieux.

La convalescence suivit son cours ordinaire: l'Evêque dit la sainte messe pour la première fois le 8 mars, fête de saint Jean de Dieu, dont les fils l'avaient soigné avec tant de charité, et sortit de l'hôpital le 24 mars, un mois après l'opération. Le docteur, connaissant sans doute la pauvreté d'un évêque missionnaire, peut-être aussi touché des vertus de son client, au lieu de lui demander mille, deux milles francs et plus, comme c'est l'ordinaire en pareil cas, se contenta de solliciter ses prières; l'Evêque lui offrit en souvenir deux articles de ses déserts glacés, une paire de souliers sauvages et une peau de loutre.

Désormais guéri d'une maladie si terrible, l'Evêque de Saint-Albert pensait au pauvre patient de la Rivière-Rouge. De Paris il écrivit à Mgr Taché pour le presser de lui envoyer au moins tous les détails possibles sur sa maladie pour qu'il pût les communiquer à son habile et bienveillant docteur. Mais l'Archevêque répondit: " C'est inutile; je sais que je n'ai pas la

pierre. " Dieu avait donné au malade une grâce d'aveuglement pour lui donner une grâce de souffrance et de martyre.

Demeuré à Saint-Boniface, Mgr Taché, malgré de continuelles et cruelles souffrances, consacre ses meilleure heures à la grande question de l'éducation, reçoit et écrit une multitude de lettres, donne son temps aux visiteurs de toute condition et de tout âge, qui se succèdent dans sa chambre, paraît souvent dans sa cathédrale au milieu de son peuple et lui adresse de fréquentes et pressantes exhortations. Quelques discours et cérémonies.

Il consacra les Saintes Huiles le Jeudi Saint, 30 mars, prêche dans sa cathédrale le jour de Pâques, 2 avril. " Monseigneur est souffrant, écrit tristement l'un des auditeurs ; tous l'ont constaté avec douleur (1). "

Le 14 avril, il écrit une lettre plaisante au P. Lacombe qui se donnait quelquefois le nom d'ermite, mais que le zèle emportait sans cesse dans les travaux des missions. " Pour me préparer aux exigences de la solitude, je laisse la plume me tomber des mains et la passe à un autre. Dans les profondeurs de la solitude et du silence, je vous salue par le mot d'ordre de notre nouvel Institut : Frère, on est ermite ou on ne l'est pas ;" puis, comme nous ne devons plus nous mêler des choses de la terre, je vous retourne la lettre de M. Reed. Je viens même de faire mes adieux à Mgr Durieu, à lui qui ne renonce pas à se trouver sur la mer agitée du monde. Dans la crainte que son exemple ne me séduise, l'Inspirateur de notre isolement a, hier même, enveloppé toute la nature visible d'un linceul blanc, image de celui que nous prendrons à la porte de notre cloître, pour indiquer que rien de profane ou de souillé ne doit pénétrer dans cette enceinte, ou que du moins, si on y entre taché, on devra y vivre sans tache, comme la colombe. Ce dernier mot n'est qu'une évolution de *lacombe.* Oui, frère, on est ermite ou on ne l'est pas ; et, comme nous le sommes, séparons-nous pour nous réunir dans le Seigneur. Adieu, frère, au revoir. "

(1) Le *Manitoba,* n° du 5 avril 1893.

Signé: Frère Alexandre, de l'Observance de P. C. (1). " C'est-à-dire: " Vous parlez d'être ermite; oui, vous le serez un jour, dans le tombeau: je le serai avant vous, je le serai bientôt, car je suis proche de ma mort; seulement, pour être un digne ermite, il faut que je cesse d'être *Taché* pour devenir *Lacombe.*" Les pensées sont sérieuses, la forme est enjouée, le compliment final est fort gracieux.

Le 23 avril, fête de la Sainte-Famille, il donne " une instruction qui est fort appréciée par la foule des fidèles qui se presse dans la cathédrale (2). " Le 2 mai, il préside la cérémonie de profession de plusieurs Sœurs Grises, Sœur Foisy, de Saint-Pierre-Jolys, Sœurs Marie Saint-Louis et Joyal, de Saint-Boniface (3). " Il se rend ensuite à l'Orphelinat, où il assiste joyeusement à une petite séance préparée en l'honneur de son patron saint Alexandre."

Le 11 juin, solennité de saint Boniface, il fait un discours fort émouvant sur le grand patron de la cité épiscopale (4).

Le dimanche 25 juin, il prend part à la célébration de la fête de Saint-Jean-Baptiste dans l'église de l'Immaculée Conception et fait un discours pathétique en anglais et en français aux membres de l'Association, aux Forestiers catholiques et à toutes les sociétés catholiques réunies pour cette circonstance (5).

Il assiste, le 22 juin, à un grand examen de musique au Pensionnat et veut bien encourager de sa présence et de ses exhortations " ce groupe de joyeuses enfants, d'heureuses adolescentes, à la blanche parure, au front candide et pur, qui communiquent de cette gracieuse intelligence au docile clavier. " Il félicite les maîtresses de donner une culture si distinguée à leurs élèves, dans un art secondaire et agréable comme la musique,

---

(1) *Saint-Boniface*, 14 avril 1893. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) Le *Manitoba*, n° du 26 avril 1893.

(3) *Ibid.*, n° du 3 mai 1893.

(4) *Ibid.*, n° du 14 juin 1893.

(5) *Ibid.*, n° du 28 juin 1893.

aussi bien que dans les connaissances plus sérieuses et plus nécessaires. " Heureuse jeunesse ! s'écrie un témoin. Je ne conçois pas que tu puisses envier bonheur plus grand en dehors de ces murs, où les agitations de la vie ne sauraient faire entendre de si douces harmonies (1). "

Environ quinze jours après, il bénit un mariage d'Indiens, les premices de l'Ecole Industrielle de Saint-Boniface. Les deux époux sont de la tribu des Sauteux. " Le nouveau marié, Louis Assinipess est habillé à la *parisienne,* sa tenue est parfaitement correcte et on le prendrait pour un jeune citadin de Winnipeg, si son teint bronzé et sa mine un peu timide ne trahissaient son origine indienne. La jeune épouse, Marie-Anne Lund, porte, il est vrai, des couleurs voyantes, mais sa toilette ne manque pas d'élégance. Ce qui vaut mieux que ces dehors de civilisation, c'est la piété manifestée par les époux durant le saint sacrifice de la messe. Sous la bénédiction du vénérable métropolitain de Saint-Boniface, chargé de 48 ans de labeurs apostoliques, c'est un foyer chrétien qui s'allume. Durant la messe, les enfants des bois chantent dans leur langue un joli cantique sur l'air *Bénissons à jamais.* Au déjeuner, Monseigneur fait asseoir les nouveaux époux de chaque côté de lui, puis le T. R. P. Langevin, M. l'abbé Lavigne, etc., enfin les parents des époux (2)." Sa figure est toute rayonnante de bonheur au milieu de ces pauvres Indiens, demeurés aussi chers à son cœur qu'ils l'étaient aux premiers jours de son apostolat.

Le 9 août, il officie pontificalement au service anniversaire qui se fait chaque année dans la cathédrale pour son vénérable prédécesseur, Mgr Provencher, et auquel assistent plus de trente prêtres (3).

A l'occasion de la rentrée des écoles, il fait, le 27 août, un remarquable discours aux fidèles de sa ville épiscopale, sur les devoirs des parents et des enfants en matière d'éducation.

---

(1) Le *Manitoba,* nº du 19 juillet 1893.

(2) *Ibid.*

(3) Le *Manitoba,* nº du 9 août 1893.

"Les enfants, dit-il, ont à se préparer à la vie par l'instruction; les parents doivent procurer cette instruction à leurs enfants. Mais les uns et les autres ont l'obligation sacrée de ne jamais perdre de vue le salut. Créées pour le ciel, les âmes ne doivent point être exposées au souffle délétère de l'école neutre, c'est-à-dire, pour l'appeler de son vrai nom, de l'école sans Dieu... Des efforts sont faits pour éloigner de leurs devoirs les parents chrétiens. Il ne faut pas succomber aux allèchements dont on voudrait nous circonvenir. Il ne faut point ouvrir la porte aux empiétements de l'ennemi. Plus on accorde à cet ennemi, plus il veut avoir. Ce serait une honte de céder et de se livrer... Deux maîtres se disputent notre cœur, Dieu et l'argent: y adopter le nouveau sysème des écoles publiques, ce serait préférer l'argent à Dieu... Le système des écoles publiques, outre qu'il est une violation de nos droits constitutionnels, est une atteinte à la liberté de notre culte et aux droits des parents. Gardons et défendons nos droits en le repoussant avec énergie (1)."

Agrandissement de l'hôpital

Le même jour, Mgr Taché faisait descendre les bénédictions du ciel sur une institution qui lui était aussi chère que les écoles catholiques. Nous avons vu l'hôpital de Saint-Boniface se reconstruire sur de grandes proportions. Néanmoins, par suite du développement de la population, il se trouvait trop petit: on résolut d'y ajouter un édifice de 100 pieds par 50. Mgr Taché en bénit la première pierre le 27 août, devant une foule immense (2).

Le mardi suivant, il reçoit la profession de la Sœur Valade et de la Sœur Comeault, au Couvent des Sœurs Grises, en présence d'une dizaine de prêtres. L'Archevêque fait "une touchante allocution." "Comme tous ceux qui étaient présents, écrit l'un des assistants, nous avons été ému: nous avons éprouvé ce qui ne saurait se définir parfaitement, ce qui vous étreint malgré vous (3)."

---

(1) Le *Manitoba*, nº du 30 août 1893.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*



Première et deuxième église de Brandon (Manitoba).

Le 9 octobre, il reçoit la visite des hon. Angers, ministre de l'Agriculture, et Foster, ministre des finances, venus dans l'Ouest pour y étudier les besoins du commerce et de l'agriculture (1).

Il confirme 35 élèves au Pensionnat, le 21 mai, 11 dans la chapelle privée, le 28 mai, 56 à l'église Sainte-Marie de Winnipeg, quelques jours après, 39 dans sa cathédrale, le 24 septembre (2).

L'Archevêque ne peut plus voyager en voiture ordinaire; mais il peut encore, au moins dans les meilleurs moments, voyager en chemin de fer. Il en profite pour visiter quelques églises privilégiées.

Visite du diocèse. a) A Brandon, Piguis et Selkirk.

Le dimanche 14 mai, il est à Brandon, bénit la petite église de Saint-Augustin, visite la communauté et l'école des Fidèles Compagnes de Jésus et leur prodigue ses encouragements (3), écoute et anime les deux missionnaires de cette place, chargés de visiter " une trentaine de stations. "

" Je ne sors pas souvent, écrit-il au P. Camper à la suite de cette visite; mais je ne le fais pas sans sentir de plus en plus vivement le manque de prêtres (4)."

Quelques jours après que le P. Langevin est arrivé à Winnipeg, le vendredi 7 juillet, Mgr Taché le prend pour compagnon et se rend à Selkirk et à Piguis; il administre le sacrement de confirmation dans ces deux places le dimanche suivant à 14 et à 11 personnes, bénit une cloche à Selkirk et revient à Saint-Boniface le lundi, en compagnie du vicaire des Oblats (5)." Le Rév. P. Langevin prêcha en anglais à Selkirk pour la première fois.

b) A Somerset.

Le Rév. M. Bitche, curé de Saint-Léon, était mort le 16 mars 1892. L'Archevêque avait confié cette paroisse aux Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception, qui venaient de fonder

(1) Le *Manitoba*, nº du 11 octobre 1893.

(2) *Registre* des confirmations.

(3) Le *Manitoba*, nº du 17 juin 1893.

(4) *Saint-Boniface, 17 mai* 1893.

(5) *Le Manitoba*, nº du 12 juillet 1893.

Notre-Dame de Lourdes au milieu de la Montagne de Pembina. Ceux-ci désiraient procurer aux deux paroisses de Notre-Dame de Lourdes et de Saint-Léon les grâces d'une visite épiscopale. L'Archevêque se prêta volontiers à leur demande. Il se rendit à Somerset le lundi 31 juillet, à 4 heures du soir. Il y passa la nuit. Le lendemain, les habitants des deux paroisses arrivèrent de toutes parts. M. Campeau, curé de Saint-Alphonse, vint avec un groupe de ses paroissiens. Jamais sans doute on n'avait vu un si grand concours dans la récente station. Il n'y avait point encore d'église à Somerset, il n'y en avait point surtout qui pût contenir une si grande foule. On en improvisa une avec des branchages et de la verdure. Le prélat célébra le saint sacrifice de la messe, administra le sacrement de confirmation à 57 enfants de Saint-Léon, de Notre-Dame de Lourdes et de Saint-Alphonse, et adressa une touchante allocution où il recommanda avec onction la foi et l'esprit de foi. Il retourna le jour même à Saint-Boniface.

Un mois environ après, le 11 septembre, il visite la paroisse fondée par son cher séminaire de Saint-Hyacinthe, y bénit la nouvelle chapelle que vient de bâtir son premier curé, le Rév. M. Beaudry, y célèbre la première messe et y confirme 6 enfants.

c) A St-Jean-Baptiste, St-Pie

Le jeudi 7 décembre, il part de Saint-Boniface en compagnie du P. Poitras, pour visiter ses paroisses privilégiées de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie. Il confirme 23 fidèles à Saint-Pie le 8 et 41 à Saint-Jean-Baptiste le 10. En outre il bénit une cloche à Saint-Jean-Baptiste, pour le couvent.

Le Rév. M. Fillion raconte une circonstance de la visite du prélat à Saint-Jean-Baptiste. Monseigneur se retira dans sa chambre à 9 heures du soir; à 10 heures, il en sortit, vint au milieu de ses prêtres, MM. Fillion, Jutras et Pelletier et le P. Poitras et demeura avec eux jusqu'à 2 heures de la nuit, "contant des histoires des anciens temps." La même scène eut lieu à Saint-Pie. Mgr Taché, après une heure ou deux de repos au commencement de la nuit, prolongeait volontiers ensuite la veille; jusqu'à la fin de sa vie, il demeura un conteur

captivant, que l'on écoutait des heures entières sans jamais se lasser.

Une église catholique fut construite en 1892 à Manitou. L'Archevêque vint la bénir dans les premiers jours de décembre et y administrer le sacrement de confirmation à 9 fidèles. Bénédiction de l'église de Manitou.

" Nos œuvres marchent graduellement. La preuve c'est qu'il y a quatre-vingt-dix églises ou chapelles dans le diocèse, sans compter une quinzaine de localités où il y a quelque chose, comme école, etc. Puis, en sus de ces 105 endroits où se fait le service divin et où nous possédons quelque chose, il y a environ quatre-vingt stations où les missionnaires offrent le saint sacrifice plus ou moins souvent pendant l'année. " Progrès spirituels du diocèse.

Le 21 juillet 1893, le P. Maisonneuve, compagnon de l'Archevêque dans son palais depuis 25 ans, fut tamponné par un train et mourut huit jours après. " Le pauvre Père Maisonneuve a trouvé une mort bien tragique, écrit Mgr Taché le 26 août à son ami des Trois-Rivières, dans l'accomplissement de ses devoirs de procureur des missions de Mgr Grouard. Son absence laisse ici un grand vide ; car, malgré sa surdité, il était bien utile et sa vie était un sujet d'édification pour tous. J'ai la confiance que Dieu l'aura récompensé de ses 45 années de missions (1). " Les funérailles eurent lieu à la cathédrale le 30 juillet ; elles furent présidées par le R. P. Langevin ; Monseigneur assistait paré au trône ; l'oraison funèbre fut faite par M. Cherrier. Ses restes reposent, avec ceux de son compagnon de mission, le P. Tissot, dans le caveau des évêques, sous le chœur de la cathédrale. Mort du P. Maisonneuve.

Au commencement d'octobre, le palais archiépiscopal s'enrichit d'un hôte nouveau le P. Poitras que nous avons déjà nommé, envoyé pour être le procureur de l'archevêché et des missions du Nord-Ouest. " Le P. Poitras est arrivé dimanche matin, écrit Mgr Taché le 12 octobre au P. Martinet ; quelle consolation pour moi ! quel soulagement ! Merci, mon bon Père. Merci au R. P. Arrivée du P. Poitras.

---

(1) Lettre à Mgr Laflèche, *Saint-Boniface*, 26 *août* 1893. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

général, à l'Administration générale. J'apprécie d'autant plus cette faveur que pour me l'accorder il a fallu nécessairement imposer un sacrifice à la province du Canada. Le P. Poitras est installé dans la *petite* chambre du P. Maisonneuve et a commencé sa besogne, tant pour le Nord-Ouest que pour ici.

48e anniversaire.

" Aujourd'hui, continue-t-il, est le 48e anniversaire de mon ordination sacerdotale ; demain sera le 48e anniversaire de mon oblation. Veuillez dire à notre T. R. P. Général que son fils de 48 années de profession l'aime et le vénère, comme le successeur de notre bien aimé fondateur, et renouvellera demain de *tout son cœur* la formule bénie de son oblation, *usque ad mortem perseveraturum* (1). "

42e anniversaire.

Le 23 novembre ramenait bientôt après le 42e anniversaire de sa consécration épiscopale. A Saint-Boniface comme dans les églises anciennes, l'anniversaire du sacre avait été chaque année une fête que toute la population avait célébrée avec ferveur. Cette année, une messe est chantée à la cathédrale par le R. P. Langevin avec beaucoup de solennité ; Monseigneur assiste paré au trône ; M. Willems, curé de Bruxelles, parle avec beaucoup d'éloquence sur le mystère de l'Evêque. Plusieurs adresses sont présentées à Monseigneur. De gracieuses séances sont tenues en son honneur au collège de Saint-Boniface et dans les autres établissements des deux villes. Mais ce qui est peut-être le plus touchant, ce sont les vœux que viennent lui présenter un groupe de sourds-muets, que conduit M. l'abbé Brindamour leur maître. Vers 3 heures de l'après-midi en effet, dans le salon du palais archiépiscopal, en présence de l'élite de la société de Saint-Boniface et de Winnipeg, " un jeune sourd-muet s'avance et, par sa mimique expressive, soulève les applaudissements de tout l'auditoire. " Il a fini. Après des concerts exécutés avec une grande perfection, " deux jeunes enfants se présentent, portant chacun un chiffre de fleurs, un 4 et un 2, emblème touchant du 42e anniversaire de Monseigneur. Entre eux, une toute petite fille, sourde-muette

---

(1) *Saint-Boniface*, 12 *oc*. 1893. — Archives de la Maison générale.

elle aussi, charmant agneau, porte un magnifique bouquet de fleurs naturelles, si rares pourtant en ce pays à cette époque : au-dessous de cette petite fille, se détache, sous un globe, au milieu de fleurs artistement et délicatement semées, le chiffre 42 tout en or éclatant ; le côté opposé laisse voir une mître précieuse avec une inscription qui exprime la gratitude des sourds-muets pour leur bienfaiteur ; au fond, la statue de Monseigneur. Et une jeune fille choisie parmi les aînées de la famille, s'avance ; au nom des sourds-muets catholiques, elle présente à Sa Grâce les hommages les mieux exprimés, puis elle offre le cadeau. Sa Grandeur daigne admirer et remercier, puis adresse à ces chers enfants des paroles d'espérance et d'amour. Qu'ils aillent maintenant à l'étude, au devoir ! ils seront courageux, car, ils l'ont compris, ils ont un Père qui les aime (1). "

Les enfants chantaient hosanna au Sauveur avant sa douloureuse Passion ; les petits sourds-muets du Manitoba viennent offrir leurs vœux à son représentant dans ce dernier anniversaire de sa consécration épiscopale.

Jubilé sacerdotal de Mgr Laflèche.

Le 10 janvier (1894) il écrit à son ancien compagnon de l'Ile-à-la-Crosse à l'occasion du 50e anniversaire de sa consécration sacerdotale. "Le 6 janvier, j'ai beaucoup pensé à vous et continue de le faire depuis, vénéré Seigneur. *Ad multos annos*... C'est en ce grand jour de sa manifestation que le Seigneur vous rendait participant de son sacerdoce pour que vous puissiez le manifester devant les gentils du Nord-Ouest. Il y a de cela 50 ans, et de ces 50 années, il y en aura bientôt 49 que j'ai l'avantage de vous connaître et par conséquent de vous aimer... Que votre sacerdoce si fécond se prolonge encore longtemps pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'avantage de notre chère patrie, si péniblement éprouvée par la malice des ennemis de Dieu... Je me réjouis immensément de vous savoir si bien. Qui nous aurait dit, il y a 45 ans, que je ne pourrais plus marcher, quand vous-même seriez encore *alerte*. Je passe ma vie

---

(1) Le *Manitoba*, nº du 29 novembre 1893.

assis, sans exercice, sans le moindre mouvement qui ne provoque pas de douleur. Que la sainte volonté de Dieu soit faite! Ne pouvant pas marcher, je n'ai pu aller à vos noces d'or. Je vous invite aux miennes si tant est que j'atteigne la cinquantaine (1)..." Hélas !..

Retour de Mgr Grandin

Après le chapitre général, Mgr Grandin avait prolongé son séjour en France, sur les conseils du T. R. P. Général, pour achever de remettre sa santé, visiter les séminaires afin d'y susciter des vocations, et trouver lui-même des aumônes pour fonder un séminaire dans son diocèse.

Il est de retour à New-York, le 11 mars 1894, et à Saint-Boniface, le 31 mars, samedi après Pâques. Il voit longuement son métropolitain et confère avec lui, dit-il, "au sujet des affaires du temps", c'est-à-dire de la loi des écoles. "C'est l'homme de la Providence, ajoute-t-il en parlant de Mgr Taché; que Dieu nous le conserve (2)!"

L'Archevêque lui montre la supplique qu'il a rédigée pour demander au Saint-Siège un coadjuteur; l'Evêque de Saint-Albert y met sa signature; les autres suffragants l'avaient déjà signée auparavant. Monseigneur de Saint-Boniface dit à son ami qu'il trouve le P. Langevin tout à fait digne de sa confiance et propre à la charge que ses supérieurs lui destinent; mais il n'est pas tout à fait fixé encore sur le troisième nom à présenter au Saint-Père; il attend, pour ce choix, l'arrivée prochaine du Rme P. Soullier (3).

Mgr Grandin consacre le lundi un grand nombre de pierres d'autel, pour son métropolitain; il allait partir, quand un télégramme, envoyé de Montréal par le P. Lacombe, annonce que Mgr Emard, évêque de Vallyfield, vient visiter Mgr Taché au nom des évêques du Canada, pour s'entendre avec lui sur les démarches à faire en faveur des écoles catholiques du Manitoba;

---

(1) *Saint-Boniface*, 10 *janvier* 1894. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(2) *Journal* de Mgr Grandin.

(3) Mgr Grandin, *Quelques notes sur Mgr Taché, O. M. I.*

nous parlerons plus loin de cette visite. L'Evêque de Saint-Albert attend la venue de l'illustre visiteur, préside le jeudi les funérailles de la Sœur Nébraska, " pure sauvagesse de la nation des Sioux ", prend part aux conférences de Mgr Taché et de Mgr Emard sur la question scolaire et fait ses adieux à son métropolitain le vendredi 6 avril. Quand il reviendra auprès de lui, ce sera pour l'assister à l'autel du suprême sacrifice.

Mgr Pascal, vicaire apostolique de la Saskatchewan, avait passé deux jours à Saint-Boniface, du 4 au 6 mars, venant d'Europe et retournant dans son vicariat. Il était accompagné d'un jeune prêtre d'Annonay, plein de ferveur, qui allait consacrer son ardeur aux missions de la Saskatchewan. Il se nommait Barbier et, à l'exemple de beaucoup de missionnaires, il commençait à laisser pousser sa barbe. Mgr Pascal le présenta à l'Archevêque de Saint-Boniface en donnant son nom. " Ah! observa Mgr Taché, on dit qu'il n'y a pas de plus mal chaussés que les cordonniers; mais je crois qu'il faut dire aussi qu'il n'y a pas de plus mal rasés que les *Barbiers.* " Le digne prêtre raconte aujourd'hui qu'au dîner qui suivit son arrivée, et auquel assistait l'Archevêque, on ne parla que des missions et des missionnaires; Mgr de Saint-Boniface conta sur ce sujet une multitude de faits et d'anecdotes: le jeune prêtre était dans l'admiration en entendant les récits du vieil Evêque missionnaire (1). Passage de Mgr Pascal.

Le 28 avril suivant, le nouveau Supérieur général des Oblats, le T. R. P. Soullier arrive lui-même à Saint-Boniface, accompagné du P. Antoine, ancien provincial du Canada. C'était la première fois qu'un Supérieur général des Oblats visitait le Canada. " La ville de Saint-Boniface était magnifiquement pavoisée; les couleurs papales se mêlaient aux couleurs de France et d'Angleterre pour redire à tous la joie de ce beau jour. " Visite du T. R. P. Soullier.

---

(1) Rév. Pierre-Xavier Barbier, né à Annonay (Ardèche), le 19 avril 1863, a fait ses études au petit séminaire de Sainte-Barbe, dans cette ville, et au séminaire de Viviers, a été ordonné prêtre le 17 décembre 1887 à Viviers par Mgr Bonnet, et arriva à Prince-Albert le 7 mars 1894. Depuis, il s'est dévoué aux missions de la Saskatchewan avec un zèle tout apostolique.

Mgr Taché reçut au seuil de son palais " celui qu'il avait salué et reconnu comme son Père, avant même de le connaître ", par la lettre mémorable envoyée au chapitre général ; " l'émotion étouffe la voix du vénérable Archevêque (1). "

" L'un des motifs les plus pressants qui ont déterminé le T. R. P. Supérieur, dit l'annaliste de la Congrégation, à entreprendre ce voyage d'Amérique, qui lui a apporté tant de consolations, a été sans contredit le désir de voir encore une fois ce grand Evêque, l'une des gloires de la Congrégation, privé depuis de longues années du bonheur de venir en France assister à nos assemblées capitulaires (2). "

Nous avons plusieurs fois mentionné des souffrances intimes qui étaient venues à son cœur d'Oblat de ceux qu'il aimait le plus, ses frères et ses supérieurs en religion. Il avait à plusieurs reprises désiré se rendre aux chapitres généraux, pour voir ses supérieurs et leur parler cœur à cœur. Cette consolation lui avait toujours été refusée. Cette fois-ci, c'était le Supérieur général qui traversait les mers pour venir le voir, et qui arrivait avec un cœur rempli d'amour autant que de vénération.

Déjà Mgr Taché avait pu décharger le trop plein de son cœur dans l'âme du P. Martinet, et s'en faire comprendre ; la visite du Rme P. Soullier fit disparaître jusqu'aux vestiges des derniers nuages. Le Rme P. Soullier demeura trois semaines à l'archevêché de Saint-Boniface : ce furent presque continuellement d'intimes entretiens entre le vénérable Supérieur et le magnanime et sensible Archevêque, des épanchements pleins d'abandon et qui procurèrent à tous deux, surtout au prélat, les plus douces jouissances de la communion des saints. " Cette visite, écrivait quelques jours après le Rme Père Soullier, a été pour Sa Grandeur une fête du cœur, à ce point que, n'eussions-nous réussi qu'à lui procurer cette suprême consolation, nous nous croirions amplement payé de nos fati-

(1) Lettre du R. P. Langevin, dans les *Missions*......, t. XXXII, pp. 253-257.

(2) *Les Missions*......, t. XXXII, p. 280.



Les Oblats fondateurs.

gues (1). " Mgr Taché fut compris comme il ne l'avait pas encore été ; sa famille religieuse, dans la personne de son chef, lui rendit une affection égale à celle qu'il avait toujours eue pour elle : de part et d'autre, il y eut pendant trois semaines, un débordement de respect, de confiance et d'amour. Le prélat put dire : " Vos consolations, ô mon Dieu, ont réjoui mon âme par-dessus toutes mes peines passées (2). " Il pouvait cette fois mourir en paix, parce que sa mère spirituelle lui souriait avec la même tendresse que sa mère du temps au jour de sa naissance.

Mgr Taché avait attendu la visite du Supérieur général, pour se fixer sur le troisième nom à mettre dans la supplique au Saint-Siège ; mais le Rme P. Soullier n'avait pas à cet égard plus de lumières que l'Archevêque. Il laissa à celui-ci la charge de prendre lui-même la décision selon les inspirations de sa conscience.

Il quitta le grand Oblat de la Rivière-Rouge le 15 mai pour se rendre dans l'Ouest.

Il alla d'abord à Qu'Appelle. Mgr Taché lui avait préparé là, avec le P. Lacombe, une magnifique réception. Près de mille sauvages se réunirent pour saluer le Père de tous leurs missionnaires. Il y administra le sacrement de confirmation, le 20 mai, à 145 personnes, la plupart sauvages. Il alla de là à Calgary, où Mgr Grandin vint le recevoir, puis dans la Colombie Britannique.

---

(1) Lettre circulaire du Rme P. Soullier après la mort de Mgr Taché, 23 juin 1894. — Dans *les Missions......*, t. XXXII, p. 401.

(2) "Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam." Ps. XCIII, 19.

CHAPITRE LXII.

LES DERNIERS COMBATS POUR LES ÉCOLES CATHOLIQUES.
1893-1894.

§§ I. — *Recours à l'autorité fédérale.*

La situation de la question scolaire après la sentence du Comité Judiciaire du Conseil Privé.

Les ennemis de la religion catholique et de la race française ont aboli, dans la jeune province de Manitoba, par leurs iniques lois de 1890, les écoles catholiques, garanties par la constitution canadienne et plus encore par l'Acte de Manitoba, qui a donné naissance à la nouvelle province. L'Archevêque et tout son peuple ont protesté contre l'iniquité naturelle et constitutionnelle, et cherché des remèdes à l'oppression légale dont ils sont victimes. Un premier remède, *le désaveu des lois* néfastes a été refusé. Un second remède, *le recours* aux tribunaux, après des phases multiples, a eu une conclusion défavorable.

Les opprimés vont-ils accepter la décision du haut tribunal d'Angleterre comme une solution finale? " Je réponds sans hésitation, non! s'écriait Mgr Taché dans son immense douleur, après la sentence du haut tribunal. Une question n'est réglée que quand elle l'est avec justice et équité: cela en dépit de toutes les subtilités ou erreurs de langage. Le droit prime la loi, l'équité vaut mieux que la légalité (1). " Nous ne nous laissons pas décourager par " les refus " antérieurs et " les échecs " passés: nous sommes " trop convaincus de la justice de notre cause ", pour ne pas revendiquer nos droits " par tous les moyens légitimes. " Nous sommes " les victimes d'une injustice " et nous ne serons " satisfaits, que lorsqu'un " remède efficace aura été apporté " aux maux dont nous souffrons.

---

(1) *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba*, p. 109.

Le troisième remède.

C'est un des bienfaits de la constitution anglaise en général et de la constitution canadienne en particulier, d'offrir aux opprimés des ressources multiples pour revendiquer légalement leurs droits. La constitution offrait à l'Archevêque de Saint-Boniface et à la minorité catholique un troisième remède, *l'appel au Gouverneur Général en Conseil. L'Acte de Manitoba,* en effet, en garantissant à la minorité le maintien de ses écoles, lui accorde le pouvoir " d'interjeter appel au Gouverneur Général en Conseil " contre " tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autre autorité provinciale affectant quelqu'un de ses droits et privilèges (1)." La constitution du Canada ou l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord,* 1867, assure les mêmes droits à la minorité (2). Mgr de Saint-Boniface et son peuple songèrent à recourir à cet autre remède.

Session du Congrès national des catholiques.

Mais, de même que le prélat avait laissé à son peuple l'initiative des premières protestations contre les lois de 1890, il voulut qu'il élevât le premier la voix pour demander justice au Gouverneur Général en Conseil.

L'hon. sénateur Girard convoqua une seconde session du Congrès National établi en 1890. Il y eut deux séances, le 15 et le 16 août, sous les auspices de la Vierge triomphante et sous la présidence de M. Girard.

L'élite de la population de Saint-Boniface se trouva réunie avec une quarantaine de délégués envoyés par la plupart des paroisses, plusieurs venus de 40 et même de 50 lieues. Les séances se tinrent dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les armes de la ville étaient peintes au-dessus de la tribune, avec la devise si chrétienne : *Salus a cruce.* Une autre inscription portait cette autre maxime, qui était comme l'âme de la réunion : " Et toujours nous aurons pour devise : *Aime Dieu et va ton chemin."*

" L'union la plus parfaite régna constamment dans l'assemblée, et il était beau de voir là, côte à côte, des hommes qui hier

---

(1) Sous-clause 2 de la clause XXII.

(2) Paragraphe 3 de la clause XCIII.

encore luttaient les uns contre les autres. Il n'y avait pas d'enthousiasme; car ce n'était pas une fête; mais sur chaque visage se peignait la douleur, causée par la nouvelle inattendue de notre échec au Conseil Privé d'Angleterre et l'anxiété fiévreuse de savoir ce que nous réserve l'avenir (1). "

MM. Paré et Théroux font une première motion, pour féliciter les habitants catholiques de Winnipeg de leur énergie à repousser le régime des écoles publiques et à s'imposer les plus lourds sacrifices, afin de maintenir leurs écoles catholiques.

MM. La Rivière et Barré font une seconde motion pour faire acte d'une entière, mais très libre soumission aux décisions et aux directions du Pape, de l'Archevêque et de l'Eglise catholique en matière d'éducation, d'un inviolable attachement au clergé régulier et séculier, qui a donné tant d'apôtres aux missions de l'Ouest.

MM. Prendergast et Cyr font une troisième motion, pour affirmer les droits des parents chrétiens sur l'éducation de leurs enfants, et repousser le principe de l'école laïque, c'est-à-dire de l'école exclusivement soumise à l'Etat et n'enseignant que les vérités naturelles.

MM. Joseph Forget et Léon Roy font une quatrième motion pour protester contre les lois de 1890, comme contraires " aux droits sacrés exercés et reconnus pendant plus de 30 ans avant et 20 ans depuis l'entrée de la province dans l'Union, " contraires aussi à l'esprit et à la lettre de la constitution canadienne.

MM. Bernier, ancien surintendant et Ladouceur, font une cinquième motion pour protester contre les mêmes lois: 1° Parce qu'elles portent atteinte à la liberté de l'enseignement et aux droits de la conscience; 2° parce qu'elles établissent entre les citoyens d'un même pays, des inégalités arbitraires, au point de vue de l'impôt, de leurs obligations et de leurs droits civils; 3° parce que leurs effets immédiats seront de placer les parents dans cette alternative, ou de priver leurs enfants des

---

(1) Le *Manitoba*, n° du 24 août 1892.

bienfaits de l'éducation ou de les confier à des écoles réprouvées par leur conscience, etc (1). "

Session du Congrès national.

Ces motions furent toutes accompagnées, remarque Mgr Taché, " de discours d'une grande valeur oratoire, sociale et chrétienne (2). " M. Prendergast, entre autres, parla avec un accent pathétique, qui émut profondément tous les assistants. M. Bernier unit l'argumentation vigoureuse du dialecticien au feu d'un apôtre (3). " Au loin, concluait Mgr Taché, on peut mépriser ce petit peuple, qui souffre pour sa foi et sa nationalité; pour moi, qui suivais tous ses mouvements avec la plus affectueuse anxiété, je fus fier de mes ouailles et je leur en renouvelle ici l'assurance la plus sincère (4)."

Appel de la minorité catholique au Gouverneur Général en Conseil.

Le Conseil Exécutif du Congrès National rédigea, au nom de la minorité catholique, un appel officiel au Gouverneur Général en Conseil, des lois persécutrices de 1890. Dans ce mémoire, il rappelait d'abord au Gouverneur Général que la minorité en avait appelé à son conseil, aussitôt après la promulgation des dites lois et que le Ministre de la Justice, Sir John Thompson, avait fait, sur ces pétitions, le 11 mars 1891, un rapport, où il avait déclaré que si la contestation judiciaire, alors pendante devant les tribunaux, tournait au désavantage des catholiques, le temps viendrait pour Son Excellence d'examiner ces pétitions. " Une récente décision du Comité Judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre, concluait le mémoire, ayant maintenu la validité contestée des lois d'écoles, vos pétitionnaires prient très respectueusement et très vivement qu'il plaise à Votre Excellence en Conseil de prendre en considération les pétitions plus haut mentionnées et d'accorder les conclusions des

---

(1) On peut voir le détail des actes du Congrès dans le *Manitoba* nos des 11, 17, 24 et 31 août 1892.

(2) Mgr Taché, *Une page......*, p. 112.

(3) Voir le très remarquable discours de M. Bernier dans le *Manitoba* du 31 août 1892.

(4) *Une page......*, p. 112.

dites pétitions ainsi que le redressement et protection qu'elles demandent. "

Cet appel était expédié à la date du 20 septembre 1892 (1).

Le 22 septembre, Mgr Taché présenta un appel spécial en son nom propre. Il y rappelle d'une manière générale les pétitions adressées en 1890 par la minorité au Gouverneur Général, cite le texte même de la déclaration faite par Sir John Thompson, Ministre de la Justice le 21 mars 1891 et " ainsi conçue : " Si la contestation judiciaire a pour résultat de con-" firmer la décision de la Cour du Banc de la Reine, " contraire aux catholiques, " le temps viendra pour Son Excellence d'exa-" miner la pétition qui a été présentée pour et au nom des ca-" tholiques romains de Manitoba, demandant en vertu des pa-" ragraphes 2 et 3 de l'article 22 de l'Acte de Manitoba et qui " sont analogues aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Bri-" tannique du Nord, relatives aux autres provinces. Ces para-" graphes contiennent en effet les prescriptions qui ont été faites " pour toutes les autres provinces, et qui sont évidemment celles " sur lesquelles la constitution voulait que le gouvernement du " Canada se guidât, s'il venait jamais nécessaire de recourir au

Appel spécial de l'Archevêque.

---

(1) Il était signé par les membres du Comité Exécutif du Congrès national : T.-A. Bernier, président intérimaire, A.-A.-C. LaRivière, James-E.-P. Prendergast, J.-Ernest Cyr, Théo. Bertrand, H.-F. Despars, M.-A. Kéroac, T. Pelletier, Dr Lambert, Joseph Z.-C. Auger, A.-F. Martin ; et par les secrétaires : A.-E. Versailles et R. Goulet, jeune.

Le président du Congrès, l'hon. M. le sénateur Girard, mourut le " lundi matin ", à 9 heures, 12 septembre 1892, dans la ville de Saint-Boniface, " muni des secours de notre sainte foi, entouré des soins assidus et affectueux de sa famille éplorée, au milieu des vives émotions de ses amis et de toute une population dont il était l'ornement." — Le *Manitoba*, nº du 14 septembre 1892.

Marc-Amable Girard, né le 25 avril 1822 à Varennes, condisciple de Mgr Taché au séminaire de Saint-Hyacinthe, notaire pendant 21 ans à Varennes, vint au Manitoba en 1870, sur les prières de Mgr Taché et de Sir George Cartier, pour s'y dévouer à la cause catholique et française, fut plusieurs fois ministre de la province et y joua un grand rôle, et exerça une puissante et salutaire influence. Il était sénateur du parlement canadien depuis 1871. Il fut président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul depuis la fondation de la société jusqu'à sa mort. " Il aimait et respectait le pauvre, l'enfant, le prêtre." Mgr Taché fut entouré de toute une pléïade d'hommes éminents par l'esprit et par le cœur ; l'hon. sénateur Girard fut un des plus remarquables.

" pouvoir fédéral, pour la protection d'une minorité protes-
" tante ou catholique romaine, contre un acte ou une décision de
" la législature de la province ou d'une autorité provinciale
" quelconque, affectant aucun droit ou privilège de la dite mi-
" norité relativement à l'éducation."

L'Archevêque demande: 1° Que le Gouverneur Général en Conseil reçoive l'appel des catholiques romains de Manitoba, le prenne en considération et adopte telles mesures et donne telles instructions qui seront jugées les plus convenables pour que cet appel soit entendu et qu'on y fasse droit; 2° Que telles instructions soient données et dispositions prises, pour le redressement des griefs des catholiques romains de Manitoba, qui seront jugées les plus convenables à Son Excellence en Conseil."

Autre appel de la minorité.

Le 31 octobre 1892, John S. Ewart, avocat choisi par la minorité pour poursuivre et plaider sa cause, écrivait à l'hon. secrétaire d'Etat: "J'ai l'honneur de vous transmettre une pétition en faveur de la minorité catholique de Manitoba, relativement à la situation où elle se trouve par rapport à l'éducation dans cette province. Je ne demande pas que cette pétition soit substituée à celles qui ont été présentées par le passé, mais qu'elle leur serve de supplément. Me serait-il permis de demander qu'elle soit portée, le plus tôt possible, à la connaissance du Gouverneur Général en Conseil?"

Cette nouvelle pétition était signée par l'Archevêque; T.-A. Bernier, président du Congrès National; J.-E.-P. Prendergast, maire de Saint-Boniface; J. Allard, Vicaire général; et 137 autres. Elle était contresignée par J.-S. Ewart.

Les demandes 2, 3 et 4 de cette pétition étaient plus explicites: 1° Qu'il soit déclaré que les dits Actes 53 Victoria, chapitres 37 et 38", c'est-à-dire les nouvelles lois scolaires, "sont préjudiciables aux droits et privilèges dont les catholiques romains jouissaient, par la loi et la coutume, dans la province, à l'époque de l'Union, relativement aux écoles séparées; 2° qu'il soit déclaré que les dits actes lèsent les droits et privilèges de la minorité catholique romaine relativement à l'éducation; 3° qu'il paraît essentiel à Votre Excellence le Gouverneur Général en

Conseil, que les dispositions des statuts qui existaient dans la province de Manitoba avant l'adoption des dits actes, soient remises en vigueur, en autant du moins que cela peut être nécessaire pour assurer aux catholiques romains de la dite province, le droit de construire, entretenir, diriger, conduire et soutenir leurs écoles de la manière prescrite par les dits statuts, pour leur garantir leur part proportionnelle de toutes subventions sur les fonds publics pour les fins d'éducation, et pour exempter les membres de l'Eglise catholique romaine, qui contribuent aux dites écoles catholiques romaines, de payer pour le soutien de toutes autres écoles ou d'y contribuer; ou que les dits actes de 1890 soient modifiés ou amendés de manière à atteindre les dites fins."

Ces appels de l'Archevêque de Saint-Boniface et de la minorité dont il était le conseiller, le représentant et le chef, causèrent une grande émotion dans tout le Canada. La colère et la rage saisirent les plus fanatiques ennemis de la race française; mais les hommes honnêtes de presque tous les partis n'eurent qu'une voix pour s'écrier: "Justice à la minorité catholique! Justice aux opprimés!" Emotion causée par ces appels.

Le 3 novembre 1892, la Ligue Conservatrice de Montréal éleva une éclatante protestation, en faveur des catholiques du Manitoba: "Nul ne peut honnêtement nier, disait-elle, le traité passé en 1870, entre le gouvernement du Canada et la population de Manitoba, et par lequel il a été formellement arrêté et convenu que les écoles confessionnelles seraient sauvegardées. Nul ne peut non plus honnêtement nier que la loi des écoles de Manitoba de 1871, faite et adoptée par les hommes qui avaient été partie au traité de l'année précédente, n'ait maintenu ces écoles séparées pour les catholiques et pour les protestants. Pour ces raisons, la Ligue Conservatrice proteste contre la loi des écoles, en vigueur à Manitoba, et elle exprime le vœu que nos hommes publics travaillent à y remédier sans défaillance ni capitulation." Protestation de la Ligue Conservatrice de Montréal.

Mgr Taché suivait avec un intérêt palpitant la polémique engagée de toutes parts, en faveur de la minorité dont il était le Protestation de l'hon. William McDougall.

chef. Il voyait avec joie "les nombreux amis de la cause" sainte la défendre, "dans des journaux des différentes provinces", par des articles remarquables comme études constitutionnelles et légales." "Il m'est impossible, dit-il, de les signaler tous; mais à tous leurs auteurs je puis offrir l'expression de toute notre reconnaissance (1)."

Entre tous ces défenseurs, nul peut-être n'attira plus sa reconnaissance que l'hon. William McDougall, celui-là même que le Gouvernement Canadien avait envoyé à la Rivière-Rouge pour le représenter en 1869 et que les métis n'avaient pas voulu recevoir. L'hon. W. McDougall déclara hautement que "les colons catholiques français avaient, dans l'Acte de Manitoba, une garantie constitutionnelle contre toute législation qui attaquerait leurs écoles confessionnelles"; que "ces écoles confessionnelles dans Manitoba se trouvaient en outre protégées par un droit d'appel au Gouverneur Général en Conseil et par des lois réparatrices que passerait le Parlement." "L'hon. McDougall, observe Mgr Taché, n'est ni français, ni catholique; de plus, je le dis avec regret, il a eu à souffrir pendant les troubles de 1869-70; il a oublié généreusement cette circonstance et a parlé franchement le langage de la justice et de la vérité. M. McDougall était membres du Parlement d'Ottawa, lorsque l'Acte de Manitoba fut introduit, discuté et voté. Plus que tout autre peut-être, il avait des raisons personnelles d'étudier la charte constitutionnelle de la nouvelle province que l'on voulait créer. Il entendit les promoteurs du bill donner les explications les plus amples et les plus claires; il combattait lui-même le projet et eut tous les moyens d'en comprendre la portée et la signification. Ses connaissances légales, son expérience en droit constitutionnel et le courage de ses convictions lui ont inspiré l'attitude qu'il a prise (2)."

Prise en considération de l'appel de la minorité.

Toutes les demandes adressées au gouvernement fédéral le décidèrent à prendre en considération l'appel de la minorité ca-

---

(1) *Une page.....* , p. 115.

(2) *Ibid.*

tholique. Il nomma un sous-comité formé des quatre ministres, les hon. Sir John Thompson, Bowell, Chapleau et Mayne Daly, pour procéder à l'examen préliminaire de la question. "L'avocat des pétitionnaires fit valoir devant eux le droit d'être entendu en appel. Le sous-comité fit rapport le 29 décembre 1892 et, après des explications, des restrictions, des réticences nombreuses, il recommanda qu'un jour fût fixé, où les pétitionnaires ou leurs avocats pussent être entendus au sujet de l'appel (1)."

Nomination et rapport du sous-comité.

Le Gouverneur Général approuva le rapport du sous-comité et "rendit une ordonnance, qui fixait au 21 janvier 1893, le jour où les parties intéressées seraient entendues dans la salle du Conseil Privé à Ottawa, sur l'appel demandé. L'ordonnance réglait de plus, qu'une copie de ces prescriptions serait transmise au Lieutenant-Gouverneur de Manitoba. Le 4 janvier, M. Catellier, sous-secrétaire d'Etat, communiqua toutes les pièces indiquées à Son Honneur le Gouverneur Schultz qui, trois jours après, informa Ottawa qu'il avait reçu les documents et qu'il les avait transmis à ses ministres. Le 18, le même Lieutenant-Gouverneur écrivait à Ottawa, que son gouvernement l'avait, ce jour-là même, conseillé comme suit: "Que le Gouvernement de Votre Honneur a décidé qu'il ne juge pas nécessaire de se faire représenter à l'audition de l'appel, qui doit avoir lieu le 21 du courant devant le Conseil Privé (2)."

Arrêté en Conseil du 31 juillet 1893.

Ce jour-là, en effet, le gouvernement de Manitoba ne fut pas représenté; M. Ewart, avocat de la minorité catholique, fut au contraire entendu dans l'intérêt des pétitionnaires.

Toute cette procédure n'était qu'un préliminaire. Il y en eut d'autres encore. Enfin, le 31 juillet 1893, le Gouverneur Général rendit un arrêté en Conseil décidant: "Qu'un cas touchant certains statuts de la province de Manitoba relativement à l'éducation, et des mémoires de certains pétitionnaires qui s'en plaignaient, seraient referés à la Cour Suprême du Canada, pour y être entendu le 3 d'octobre suivant, ou aussitôt après."

---

(1) *Une page*, p. 116.
(2) *Ibid.*, p. 116.

Référence à la Cour Suprême d'Ottawa.

En effet, ainsi que nous l'avons vu ailleurs, la motion Blake et la loi fédérale qui en avait été la suite, avaient décidé que le Gouverneur Général en Conseil, avant de rien statuer sur un appel venant des provinces en matière d'éducation, commencerait par soumettre le cas aux tribunaux, pour y puiser non une sentence qui donnerait la solution définitive, mais des informations qui serviraient à lui faire prendre sa décision avec plus de maturité. C'est pour se conformer à cette législation, que le Gouverneur Général en Conseil, par son arrêté du 31 juillet 1893, soumettait l'examen des pétitions de la minorité à la Cour Suprême d'Ottawa.

Le 15 août suivant, le Comité du Conseil Privé recommanda que le Procureur Général de la province de Manitoba fût informé de cet arrêté en Conseil et qu'un avis semblable fût envoyé à l'avocat des pétitionnaires, M. John Stewart. "Le 19 août, une copie certifiée de ce qui précède fut envoyée au Gouverneur de Manitoba par l'hon. W.-B. Ives, président du Conseil, et ce même jour, deux copies certifiées furent envoyées par M. John J. McGee, greffier du Conseil, l'une au Procureur Général de Manitoba et l'autre à M. Stewart (1)."

Premières procédures devant la Cour Suprême d'Ottawa.

La cause fut introduite devant la Cour Suprême, le 3 octobre 1893.

Visite de Mgr Emard et pétition de l'épiscopat canadien.

La lutte scolaire du Manitoba attirait l'attention de tout le Canada ; elle attirait spécialement celle des évêques.

Les évêques du Canada avaient, en 1890, adressé une pétition au Gouvernement fédéral en faveur de la minorité catholique; mais maintenant que le Gouvernement avait reçu l'appel des opprimés et soumettait leur cause à l'examen préliminaire des tribunaux, n'était-il pas opportun que l'épiscopat intervînt de nouveau, pour demander justice en faveur de ceux qui souffraient persécution?

Mgr Laflèche et quelques autres prélats du même caractère conçurent le projet d'une nouvelle intervention; ils en parlèrent à leurs collègues, qui tous s'y montrèrent très sympa-

(1) *Une page*, pp. 116-117.

thiques. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, fut choisi pour rendre visite au vénérable lutteur de la Rivière-Rouge au nom de tous ses frères dans l'épiscopat et lui offrir les services de tous en faveur de la grande cause dont il était le principal champion.

Le lundi 2 avril, le P. Lacombe envoie de Montréal un télégramme à Mgr Taché, pour lui annoncer que le soir même Mgr de Valleyfield se met en route pour le visiter, au nom de tous les archevêques et évêques du Canada et concerter avec lui une action commune. Nous avons rapporté ailleurs que Mgr Grandin, alors en visite lui-même auprès de son métropolitain, retarda son départ pour voir Mgr Emard. L'évêque de Valleyfield arriva à Saint-Boniface, accompagné du P. Lacombe, le jeudi 5 avril. Il eût avec Mgr Taché et Mgr Grandin de longs entretiens, témoigna au grand Archevêque une vénération et une admiration qui partaient des profondeurs de son grand cœur, et rédigea, sous son inspiration et en quelque sorte sous sa dictée, le projet d'une pétition qui devait être signée par tous les évêques. La mission de Mgr de Valleyfield, la magnanimité et les délicatesses avec lesquelles il sut la remplir, inondèrent de consolations l'âme sensible de l'athlète des écoles catholiques. " La visite de Mgr Emard, écrit-il quelques jours après à son ami des Trois-Rivières, m'a apporté une grande consolation. Merci aux vénérés prélats qui ont pensé à ce moyen de réconforter mes vieux ans et de m'encourager au milieu de la lutte. Mgr Emard vous présentera la pétition à laquelle nous nous sommes arrêtés. J'espère qu'elle sera signée par tous, parce qu'une action partielle n'aurait pas le même résultat. Puis une fois engagés, il faudra poursuivre le but pour l'atteindre : un effort d'un moment, c'est bien bon ; mais il ne peut avoir de résultat. "

Dernière lettre à Mgr Laflèche.

Il ajoute à son ami : " Comment vous remercier assez pour ce que vous faites en faveur de la cause de nos écoles ? Les lettres que vous m'avez adressées, que vous avez écrites à M. Bernier, sont venues comme un baume salutaire adoucir l'amertume de l'épreuve subie. La guerre contre Dieu et son

Église est bien adroitement organisée, et il est bien regrettable que nos hommes d'État n'en voient pas le danger ou n'aient pas le courage d'en enrayer les combinaisons. La politique ne m'a jamais paru renfermer tant de dangers pour des hommes d'ailleurs bons et honnêtes (1). "

Cette lettre est du 10 avril 1894; c'est la dernière qu'il écrivit à son ancien compagnon de mission, demeuré jusqu'à la fin son frère d'armes et son ami de cœur.

Dernière lettre à Mgr Grandin.

Le P. Lacombe s'en alla d'évêché en évêché, portant la pétition rédigée à Saint-Boniface; tous les évêques du Canada, au nombre d'une trentaine, donnèrent leur signature. Mgr Taché écrit le 16 mai 1894 à son intime confident de Saint-Albert, dans une lettre qui sera la dernière: " Notre cher ermite doit partir ce soir de Montréal. Il a certainement bien mérité et a accompli bonne besogne. L'épiscopat canadien, sans une seule exception, a signé notre requête, et ce document ne devra pas manquer de produire de bons résultats (2). "

Cette unanimité faisait pousser un cri d'espérance au lutteur des Trois-Rivières. " Les tempêtes et les cyclones, écrivait-il à Mgr Taché dans la dernière lettre qu'il lui adressa, peuvent ravager quelques coins de la terre; mais faire disparaître le vieux ciel bleu, jamais! Courage, cher Seigneur, ajoute-t-il, travaillons à couronner nos cheveux blancs par une lutte qui soit un encouragement à ceux qui viendront après nous (3). "

§§ II. — *Derniers écrits de Mgr Taché en faveur des écoles catholiques.*

Derniers écrits de Mgr Taché sur la question scolaire.

Après l'appel de la minorité catholique au Gouverneur Général en Conseil, Mgr Taché, malgré ses souffrances et ses infirmités, écrivit un grand nombre de lettres et même de brochures,

---

(1) *Saint-Boniface*, 10 *avril* 1894. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(2) *Saint-Boniface*, 16 *mai* 1894. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) *Les Trois-Rivières*, 24 *avril* 1894. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

pour soutenir les défenseurs de la bonne cause, montrer l'iniquité des lois de 1890 et établir les droits et les devoirs des catholiques.

Nous devons parler de cinq de ces écrits, du premier parce qu'il appartient étroitement à l'histoire du prélat, des quatre autres, à cause de leur importance.

I. Lettre à un membre du Parlement fédéral.

1. Attaques du député.

Il est ordinaire que les longueurs d'une lutte amènent des plaintes mutuelles entre les généraux ou les soldats d'une même armée. A la vue de la décision défavorable du comité judiciaire du Conseil Privé, devant la nécessité et l'incertitude d'autres remèdes, plusieurs dirent : " Pourquoi n'a-t-on pas insisté davantage, pendant la première année, pour *le désaveu?* Pourquoi Mgr Taché surtout n'a-t-il pas réclamé le désaveu à grands cris ? " Quelques-uns ajoutèrent : " Mgr Taché n'a pas insisté pour le désaveu, parce qu'il a craint, par des réclamations trop vives, de renverser le gouvernement conservateur d'alors ? "

Un membre du Parlement qui a joué depuis au Canada un rôle important et qui dès lors s'essayait à nouer ou à dénouer de savantes combinaisons politiques, cherchait à se donner le rôle de défenseur des écoles catholiques de Manitoba : il faisait des motions au Parlement, parlait dans les assemblées, écrivait dans les journaux. Dans son zèle pour la cause française de l'Ouest, il attaquait volontiers ceux qui en avaient été les défenseurs les plus éprouvés. L'Archevêque de Saint-Boniface lui-même ne trouva point grâce devant son ardeur guerrière.

Il se mit dans l'esprit qu'il y avait eu, pendant l'année où le désaveu était possible, un compromis entre Monseigneur de Saint-Boniface et les Ministres conservateurs. Le 6 mars 1893, il déclara en termes exprès, aux Communes d'Ottawa, qu'en 1891, " l'hon. M. Chapleau fut chargé " par le Gouvernement conservateur, " de s'aboucher avec Mgr Taché, alors malade à Montréal, chez les Sœurs Grises. Avec l'autorisation du Premier Ministre de l'époque, disait-il, M. Chapleau alla trouver Mgr Taché à Montréal et lui représenta la difficulté de la situa-

tion politique du ministère. Des engagements privés et formels furent pris alors."

L'orateur ne donnait pas de détails; c'était probablement une *conjecture*, qu'il émettait en public pour sonder la vérité qu'il soupçonnait.

Mgr Taché ne répondit pas; M. Chapleau se tut. Devant ce silence, le député se dit qu'il était tombé juste, et s'enhardit à porter cette fois-ci un défi à l'Archevêque. Le 18 mai 1893, il écrivit dans l'*Electeur,* "qu'il y avait eu les négociations entre Mgr Taché et M. Chapleau, dont il avait parlé en Parlement. Mgr Taché et M. Chapleau, ajoutait-il, n'étaient pas morts au lendemain de mes déclarations; tous deux étaient au pays. Ils ne m'ont pas contredit

"PARCE QUE J'AVAIS DIT LA VERITE."

Tous deux vivent aujourd'hui. Je répète ce que j'ai dit. Ils ne me contrediront pas

"PARCE QUE JE REPETE LA VERITE."

"L'argument suprême, qui fut donné à l'Archevêque de Saint-Boniface, est que Sir John McDonald serait battu si le désaveu était exercé."

Mgr Taché se tut encore, et le député, toujours plus confiant en lui-même et dans sa conjecture, renouvela ses assertions, en les précisant davantage, dans un discours à la convention libérale tenue à Ottawa en juin 1893: "Il fut alors convenu" entre Mgr Taché et M. Chapleau, dit-il, "que le Gouverneur ne désavouerait pas l'acte des Ecoles de Manitoba, parce que cela pourrait compromettre Sir John vis-à-vis de l'élément tory; mais, après les élections, si les cours de justice, devant lesquelles la cause était alors pendante, décidaient contrairement aux intérêts de la minorité, le Gouvernement prendrait la cause en main."

Le bourdonnement des mouches réveille quelquefois le lion. Mgr Taché répondit à l'accusation du téméraire provocateur, par une lettre datée de Saint-Boniface, 27 juin 1893. Cette réponse eut un immense retentissement au Canada (1). 2. Réponse de l'Archevêque.

"Je viens répondre, écrit-il, à votre interpellation, et vous dire en toute liberté qu'après vous être trompé vous-même, vous avez trompé vos auditeurs et vos lecteurs... Je regrette d'avoir à vous informer qu'il n'y a pas un mot de vérité dans vos assertions. Je regrette de vous contredire et je regrette de répéter ma contradiction.

"1° Ni M. Chapleau, ni qui que ce soit n'est entré en négociation avec moi, au nom du gouvernement fédéral, au sujet des Ecoles de Manitoba; et, veuillez bien le remarquer, mon affirmation est explicite: personne, ni directement, ni indirectement, ni par parole, ni par écrit, ni par télégraphe, ni par téléphone, n'a consommé, conduit ou même commencé avec moi des négociations au nom du gouvernement.

"2° Les négociations dont vous parlez n'ayant jamais eu lieu, il n'a pas pu être, et il n'a pas été convenu entre le Gouvernement et moi que les autorités fédérales ne désavoueraient pas la loi de Manitoba; tout naturellement, il n'a pas pu être question non plus, dans ces négociations, du danger de compromettre Sir John McDonald vis-à-vis de l'élément tory, puisque, je le répète, aucune négociation, aucun compromis n'a eu lieu entre le Gouvernement et moi...

"3° Comme je n'ai fait aucune concession ni compromis, je n'ai pu recevoir de promesses en retour de ce que je ne donnais pas. Mes espérances, sur cette question vitale, ne se sont jamais appuyées sur autre chose que sur la constitution du pays et le sentiment de justice, que j'espérais et espère encore voir prévaloir dans les conseils de la nation..."

Le membre du Parlement avait excusé l'Archevêque "devant les catholiques et devant l'histoire," par l'affaiblissement de sa santé et de ses facultés. "Le vieil Archevêque, disait-il, malade, fatigué, harassé, est facilement devenu la proie, la victime du Cabinet au nom duquel M. Chapleau s'adressait à lui.

(1) Voir cette réponse dans tous les journaux de l'époque.

Son excès de confiance a compromis une cause qui alors eût pu être gagnée (1). "

" Le moins que l'on puisse espérer, reprend jovialement l'Archevêque, c'est que les catholiques, que l'histoire prêteront une oreille favorable aux accents de pitié que vous leur adressez en ma faveur. Pauvre vieillard! il a compromis une cause qui aurait pu être gagnée! et cette cause c'est celle des écoles catholiques, qui lui tient plus au cœur que la vie même, plus que dix vies, s'il les avait; néanmoins, il ne faut pas le juger trop sévèrement. Le vieil Archevêque est malade, fatigué, harassé; comme qui dirait: Le pauvre vieux a l'intelligence obscurcie, le cœur détérioré, la volonté affaiblie. Pitié donc! "

Puis, passant au ton sérieux, l'apologiste poursuit: " Eh bien, au risque de toucher encore une note discordante, j'ose affirmer que les catholiques, ceux qui connaissent la vérité des faits, que l'histoire, c'est-à-dire l'histoire véritable, me considéreront avec plus de vérité et de justice... Ma conscience,—et ce tribunal est pour moi de haute instance,—ma conscience, Dieu merci, ne me reproche pas ce dont vous m'accusez... Un demi-siècle de vie de missionaire a sans doute amoindri mes facultés sans pourtant les éteindre; refroidi mon cœur sans le glacer; mais il laisse à ma volonté assez d'énergie, pour proclamer hautement que je n'ai jamais consenti et ne consentirai jamais à un compromis qui serait une bassesse, à des concessions qui seraient des faiblesses. Quoi! à la veille de descendre dans la tombe, j'aurais la lâcheté de mentir à toute mon existence, cette existence consacrée toute entière à l'amour le plus vif, le plus désintéressé de ce pays et de ceux qui l'habitent. Il y aura bientôt 50 ans, j'ai eu assez d'énergie pour tout quitter en faveur des habitants du Nord-Ouest, et aujourd'hui j'aurais la pusillanimité, pour des considérations d'un ordre inférieur, de risquer le salut des âmes des enfants de cette population. Non, monsieur, ma volonté n'est pas affaiblie à ce point. Cette vo-

(1) Dans l'*Electeur*, n° du 18 mai 1893.

lonté est encore assez énergique pour me permettre de vous dire : Il y a une calomnie véritable dans la manière dont vous avez parlé de moi ; en honneur, vous êtes tenu à réparation, et la réparation que je vous demande, c'est de travailler franchement, ouvertement à faire prévaloir la cause de nos écoles. . . "

Nous ne poursuivrons pas ces citations. D'autres diront si le député a répondu à l'appel que l'Archevêque vient de faire à sa générosité. Pour nous, nous dirons seulement que la mouche fit encore entendre pendant quelque temps des bourdonnements, mais pour montrer à tous qu'elle avait été étourdie par le rugissement du lion et se repentait de sa témérité (1).

" Je puis vous assurer, écrivait quelques jours après le prélat à Mgr Laflèche, que, pour ce qui me concerne personnellement, je suis fort peu ému par les attaques des journaux ou des politiciens. Je m'afflige néanmoins de ce qui se dit et se fait, parce que j'y vois la preuve de mauvaises intentions, et, ce qui est encore plus alarmant, j'y vois la preuve que les mauvaises intentions sont accueillies avec trop de faveur et de considération par un grand nombre de nos chers compatriotes (2)."

II. Brochure de l'Archevêque sur la constance de l'Eglise dans ses doctrines au sujet de l'éducation et des écoles.

1. Les 14 propositions de Mgr Satolli.

Au mois de novembre 1892, Mgr Satolli, délégué du Saint-Siège aux Etats-Unis, publia 14 propositions concernant la question scolaire, telle qu'elle se présentait dans la grande république. " Des hommes qui, en règle générale, ne trouvent rien de bon à dire en faveur de tout ce qui touche la religion catholique, " crurent découvrir dans ces propositions des concessions à l'esprit moderne en matière d'éducation, se mirent à louer avec emphase " les idées larges, libérales et démocratiques du Souverain Pontife ", telles qu'exposées par son digne et distingué Légat. Ils en concluaient que cette doctrine nouvelle corrigeait ce qu'avaient eu " d'excessif " les décrets du IIIe concile de Baltimore, tenu en 1884, et surtout " l'intransigeance "

---

(1) Mgr Taché eut une seconde réponse dans le *Manitoba* du 19 juillet 1893 : elle confirmait la première et démasquait quelques nouveaux subterfuges.

(2) *Saint-Boniface, 26 août* 1893. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

outrée " de Pie IX, dans ses instructions de 1875 à l'adresse des prélats des Etats-Unis. Ils concluaient même que l'Archevêque de Saint-Boniface recevait de ces propositions un blâme indirect pour sa lutte contre les écoles publiques établies dans son diocèse et une invitation à être plus conciliant à l'avenir.

2. Objet et division de la brochure de l'Archevêque.

Mgr Taché voulut montrer la parfaite identité des instructions de Pie IX, du IIIe concile de Baltimore et de Mgr Satolli en matière d'éducation. Il remarque d'abord que " la position légale des catholiques du Manitoba au sujet de l'éducation est toute différente de celle des catholiques des Etats-Unis ; " mais il démontre qu'on a tort d'opposer Mgr Satolli au IIIe concile de Baltimore et à Pie IX ; tous les trois professent absolument la même doctrine, c'est ce qu'il démontre dans une série de citations empruntées à ces trois sources et mises en regard les unes des autres. Nous voudrions voir cette brochure aux mains de tous les laïques, car elle est comme un manuel court, mais complet de la question scolaire.

L'Archevêque range les propositions parallèles des trois sources sous cinq titres différents.

I. — Enseignements de l'Eglise catholique sur l'éducation. " Ne laissez pas bannir la religion et la piété de vos écoles (Pie IX, instructions de 1875).

" Non seulement nous exhortons les parents catholiques, mais nous leur commandons de procurer à leurs enfants une éducation vraiment chrétienne et catholique et de les prémunir contre les dangers d'une éducation purement séculière (concile de Baltimore, No 196).

" Demeurent et demeureront en vigueur ces prescriptions du concile de Baltimore : " Non seulement nous exhortons, etc., (Mgr Satolli, VIe prop.).

II. — Certaines écoles doivent être évitées et pourquoi.

Les parents qui envoient leurs enfants aux écoles publiques sans cause suffisante et sans prendre les précautions nécessaires pour éloigner le danger de la perversion, s'ils s'obstinent, ne peuvent être absous au sacrement de pénitence (Pie IX).

"Il est prouvé que l'éducation purement séculière dégénère graduellement et devient irréligieuse et impie et contraire à la foi et aux bonnes mœurs de la jeunesse... L'Eglise a toujours ouvertement condamné les écoles que l'on appelle *mixtes* ou neutres. (Con. de Baltimore, Nos 195 et 197).

"Il est reconnu que les écoles publiques constituent un danger prochain pour la foi et la morale." (Mgr Satolli, prop. VIII).

III. — Des écoles catholiques doivent être établies.

"Il n'est rien de plus nécessaire aux catholiques que d'avoir leurs propres écoles dans chaque localité." (Pie IX).

"Des écoles catholiques doivent être établies là où il n'y en a pas." (Concile de Baltimore, No 197).

"Il faut pourvoir avec tout le zèle possible à établir des écoles paroissiales lorsqu'il en manque." (Mgr Satolli, prop. 1.)

IV. — Les catholiques peuvent avoir recours aux écoles publiques, en certains cas exceptionnels.

"En certains cas exceptionnels, les parents catholiques peuvent envoyer en conscience leurs enfants aux écoles publiques; mais cela ne peut se faire sans raison suffisante, et il est laissé à la conscience et au jugement des évêques locaux de décider s'il y a cause suffisante dans chaque cas particulier: ceci peut se présenter quand il n'y a pas d'écoles catholiques dans le voisinage, ou lorsque celle qu'il y a ne peut pas facilement donner aux enfants une éducation en rapport avec leur situation. (Pie IX.)

"Il peut quelquefois advenir que des parents puissent envoyer leurs enfants à des écoles publiques. Mais cela ne peut se faire sans cause suffisante et il est laissé à la conscience et au jugement des évêques locaux de décider s'il y a cause suffisante dans chaque cas particulier; et cela peut se présenter lorsqu'il n'y a pas d'école catholique dans le voisinage, ou lorsque celle qu'il y a ne peut pas facilement donner aux jeunes gens une éducation en rapport avec leur condition." (Concile de Baltimore, No 198.)

"Lorsqu'il n'y a aucune école catholique à portée ou que celle qui existe est peu propre à donner aux jeunes gens une éduca-

tion convenable et en rapport avec leur condition, les écoles publiques peuvent être fréquentées en conscience, pourvu que le danger de perversion soit écarté à l'aide de moyens opportuns ou de précautions convenables : ce qui devra être laissé à la conscience et à la sagesse des ordinaires." (Mgr Satolli, prop. 2.)

V. — Les enfants qui ne peuvent s'abstenir de fréquenter les écoles publiques doivent être l'objet d'un soin tout particulier.

" Pour permettre aux enfants de fréquenter en conscience les écoles publiques, ils doivent recevoir avec soin et diligence l'instruction et l'éducation religieuses, au moins en dehors de la classe. (Pie IX.)

" Que les élèves catholiques qui fréquentent les écoles mixtes soient instruits avec le plus grand soin des choses de la religion. (Concile de Baltimore, No 213.).

" Il faut s'appliquer de tous ses efforts à ne pas laisser sans une instruction suffisante et opportune, touchant les vérités de la foi catholique et les prescriptions et les défenses de la religion, les jeunes gens catholiques en grand nombre qui, inscrits aux écoles publiques, apprennent les lettres et les arts libéraux, lorsque, non sans courir un grand péril, ils n'y puisent aucune notion religieuse. " (Mgr Satolli, prop. 12.)

" D'après ce qui précède, conclut le grand défenseur de l'éducation chrétienne, il est évident que les instructions approuvées par Pie IX le 24 novembre 1875, et, par ordre de S. S. transmises aux évêques des Etats-Unis, ont été depuis et sont encore la règle de conduite du clergé et des laïques de la république voisine. Les décrets du concile de Baltimore, au sujet de l'éducation, sont basés sur ces instructions, et Mgr Satolli, dans presque chacune de ses 14 propositions, cite ou mentionne les mêmes instructions et les décrets du concile. "

Cette remarquable étude porte la date du 31 janvier 1893. Mgr Taché l'écrivit en anglais. La *North West Review* la publia dans un supplément du 8 février. Elle fut aussitôt traduite en français et publiée par *le Manitoba,* dans son numéro du 16 février.

III. Brochure de l'Archevêque sur le "caractère protestant" des écoles publiques établies par les lois de 1890.

1. Occasion de la brochure.

Nous avons vu les auteurs des lois de 1890 entreprendre d'établir, sous le nom d'écoles publiques ou nationales, des écoles complètement *neutres;* nous les avons vus, forcés par la pression des idées protestantes, permettre des exercices religieux, comme la récitation du Pater et la lecture de la Bible. Au fond, les écoles créées par les lois de 1890, ne sont point *neutres,* mais seulement *anti-catholiques.*

Mgr Taché, nous l'avons rapporté, signala ce caractère des nouvelles écoles, dès la première instruction pastorale qu'il publia après leur établissement. Or, dans la pétition qu'il présenta au Gouverneur Général en Conseil après la décision défavorable du Comité Judiciaire, il crut nécessaire, à l'encontre du dire des nobles lords de ce Comité, d'insister de nouveau sur le caractère protestant des nouvelles écoles. " Deux Statuts, disait-il, 53 Victoria chap. 37 et 38, ont été passés par l'Assemblée Législative de Manitoba, *à l'effet de noyer les écoles catholiques romaines dans celles des dénominations protestantes* et de forcer tous les contribuables, soit catholiques romains, soit protestants, à payer leurs taxes pour le soutien d'écoles dites publiques, mais *qui ne sont en réalité que la continuation des écoles protestantes.* "

Cette assertion rencontra une vive contradiction dans plusieurs journaux et même au Parlement d'Ottawa : " Les nouvelles écoles, disait-on, ne sont pas plus protestantes que catholiques, elles sont *neutres.* Elles ont été établies pour être également fréquentées par les enfants catholiques et par les enfants protestants : elles n'ont aucun caractère confessionnel. Elles sont *publiques,* elles sont *nationales,* établies qu'elles sont indistinctement pour tous les enfants : si les catholiques n'en veulent pas user, ce n'est pas qu'elles soient faites contre eux ; si les protestants les acceptent, ce n'est pas qu'elles soient faites pour eux : elles sont ouvertes aux enfants catholiques comme aux enfants protestants : les lois ont établi des droits égaux ; si les catholiques veulent des privilèges, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes d'être dans une situation pire que les protestants. "

Tel était le thème des contradicteurs de l'Archevêque.

Evidemment, les écoles neutres sont aussi odieuses aux catholiques que les écoles protestantes: leur établissement a violé des droits que garantissent à la fois la constitution du Canada et l'Acte de Manitoba. Cependant beaucoup de contemporains trouveraient odieux de forcer les catholiques à envoyer leurs enfants dans des écoles protestantes et ne sont pas choqués de l'établissement d'écoles neutres, également ouvertes aux protestants et aux catholiques. Il importe donc de bien prouver à ces hommes que le nouveau régime scolaire a détruit seulement les écoles catholiques, qu'au contraire, les écoles protestantes n'ont été supprimées que de nom, qu'en réalité les écoles établies par les lois de 1890 sont des écoles protestantes.

2. Analyse de la brochure. a) La thèse et ses principales preuves.

Mgr Taché le fit dans une courte brochure intitulée: "*Les écoles publiques de Manitoba sont-elles la continuation des écoles protestantes de la même province ?*"

Après avoir rappelé le régime scolaire antérieur à 1890, après avoir montré que les écoles de ce régime étaient les unes des écoles publiques catholiques et les autres des écoles publiques protestantes, il établit que *les écoles publiques du nouveau régime sont la continuation des anciennes écoles publiques protestantes.*

Car les unes et les autres sont identiques pour:

1° *L'administration et le contrôle*: "Tous les catholiques ayant quelque part dans l'administration générale des écoles furent destitués, et aucun ne fut nommé ou ne put accepter une position sous la nouvelle loi." Au contraire, les cinq membres du Conseil Exécutif, composant le département de l'éducation, furent cinq protestants; les sept membres du bureau des aviseurs, chargés de l'administration des écoles, furent sept protestants: "Sa Seigneurie, The Bishop of Rupert's Land, président de l'ancienne section Protestante du bureau d'Education est président du nouveau Bureau des Aviseurs; le Rév. Dr Bryce, membre de l'ancien bureau, l'est aussi du nouveau; non

seulement tous les employés subalternes sont protestants, mais plusieurs sont les mêmes que sous l'ancien régime (1). "

2° *Les inspecteurs.* " Tous les inspecteurs catholiques durent sortir d'office; des cinq inspecteurs protestants, trois furent renommés de suite et les deux autres furent remplacés par deux protestants. "

3° *Les professeurs.* " Chaque section de l'ancien bureau d'éducation avait ses écoles normales. On supprima celles qui étaient pour les catholiques, on laissa subsister celles qui étaient pour les protestants, et le Principal de l'Ecole Normale Protestante de Winnipeg continua d'être Principal de la même Ecole Normale de Winnipeg (2). "

Conclusion de ce qui précède: toute la nouvelle administration scolaire est protestante comme la Section Protestante du régime précédent: donc les nouvelles écoles continuent les anciennes écoles protestantes. " Tous ces Messieurs, j'aime à le croire, dit Mgr Taché, sont honnêtes et sincères, c'est pourquoi il me parait évident qu'ils n'ont pas pu accepter la direction, le contrôle ou l'action qu'ils exercent dans les écoles fréquentées par tous les enfants de la province, sans être déterminés à sauvegarder en quelque chose les convictions religieuses de ces enfants, conformément aux désirs de leurs parents. Comment, avec cela, ne pas donner à la direction, à la protection, à l'enseignement des maîtres et des élèves de leurs écoles, au moins une tendance conforme à leurs convictions? En un mot, comment être protestant en tout, partout et toujours, excepté dans l'école que l'on dirige et contrôle, et ce, quand on a en mains l'exécution de la loi? Supposons que les lois actuelles d'éducation restent ce qu'elles sont aujourd'hui, mais qu'un changement complet se produise dans tout le personnel qui les applique et les interprète. Supposons que tous les membres du Cabinet Provincial deviennent catholiques romains; que tous les

(1) *Les écoles publiques*......, pp. 15-16.

(2) *Ibid.*, p. 17.

membres de l'Advisory Board et les employés du même département aient la même croyance; que tous les inspecteurs, principaux et professeurs des Ecoles Normales soient aussi des catholiques, que penseraient les protestants de l'enseignement religieux des écoles de Manitoba? Que penseraient, diraient ou écriraient les partisans des droits égaux? Qu'on pardonne à ma franchise; je suis, moi aussi, partisan des droits égaux, et comme tel, je dis que quand tous ceux qui s'occupent d'une école sont protestants, il est bien naturel de croire et de dire que cette école est protestante (1). "

L'Archevêque poursuit le parallèle entre les anciennes écoles protestantes et les nouvelles écoles nationales:

4° *Choix des livres.* La Section Protestante du Bureau d'Education avait la charge " de choisir tous les livres, cartes et globes devant être en usage dans les écoles placées sous son contrôle. " Le nouveau Bureau des Aviseurs a la charge " d'examiner et d'autoriser les auteurs (text books) et les livres à consulter, pour l'usage des écoles et les bibliothèques scolaires. " Evidemment, le Bureau des Aviseurs est en ceci la continuation de la Section Protestante de l'ancien Bureau, puisque tous ses membres sont protestants (2). "

5° *Exercices religieux.* " Les exercices et l'enseignement religieux et moral des nouvelles écoles, sont identiquement les mêmes que sous l'ancien régime. "

Le Bureau des Aviseurs a exactement prescrit les mêmes prières et la lecture des mêmes passages de l'Ecriture qu'avait ordonnés la section protestante de l'ancienne législation.

Mais " les prières et la lecture de la Bible ne sont pas les seuls exercices religieux en usage dans les écoles publiques; il y a, sous le titre de *morale,* toute une mine que le professeur peut exploiter de façon à inculquer à ses élèves les convictions religieuses qui l'animent lui-même, tout comme la chose se faisait dans les écoles qui portaient autrefois le nom d'écoles protes-

(1) *Les écoles publiques......*, p. 17-18.

(2) *Ibid.*, p. 18.

tantes (1)." Qu'on en juge par le nouveau programme et par l'ancien; Mgr Taché les cite tous deux et les met en regard.

PROGRAMME DES ÉTUDES POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES PROTESTANTES DE MANITOBA, REVISÉ EN MAI 1889.

MORALE : *a*) Devoirs envers soi-même.
b) Devoirs envers le prochain.
c) Devoirs envers l'État.
d) Devoirs envers les animaux.

Pour établir la coutume de bien faire, l'enseignement des principes de la morale doit être accompagné de la formation aux pratiques de la morale :

L'influence et l'exemple du professeur,
Les incidents journaliers,
Les traits historiques,
Les anecdotes intéressantes,
Les sentiments inspirés par les leçons,
L'examen des motifs qui portent à agir,
Les discours instructifs,
L'étude des Dix commandements, etc., sont les moyens à employer.

PROGRAMME DES ÉTUDES POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES DE MANITOBA, ADOPTÉ EN SEPT. 1891 ET MAINTENU LE 1er SEPT. 1892.

MORALE : *a*) Devoirs envers soi-même.
b) Devoirs envers le prochain.
c) Devoirs envers l'État.
d) Devoirs envers les animaux.

Pour établir la coutume de bien faire, l'enseignement des principes de la morale doit être accompagné de la formation aux pratiques de la morale :

L'influence et l'exemple du professeur,
Les incidents journaliers,
Les traits historiques,
Les anecdotes intéressantes,
Les sentiments inspirés par les leçons.
L'examen des motifs qui portent à agir,
Les discours instructifs,
L'étude des Dix commandements, etc , sont les moyens à employer.

Les deux programmes ne sont pas seulement semblables; ils sont absolument identiques. Or " que ne pourra pas dire un instituteur habile et zélé, chargé d'enseigneur les Dix Commandements, ayant à son service son *influence et ses exemples,* relevant les incidents journaliers, racontant à ses élèves des *traits historiques,* des *anecdotes intéressantes.* insistant sur les *sentiments inspirés par les leçons et l'examen des motifs qui portent à agir,* faisant des *discours instructifs,* et ajoutant à tout cela un ET CÆTERA gros, s'il le veut, comme sa pensée religieuse? Tous ces règlements confiés à une personne intelligente et adroite suffisent sous le nouveau régime comme ils suffisaient sous l'ancien, pour " l'introduction dans les écoles d'un système d'instruction religieuse contenu dans la Bible et accepté par toutes les dénominations protestantes (2)."

(1) *Les écoles publiques......*, p. 19.

(2) *Ibid.*, pp. 19-20.

Aveux des adversaires.

Mgr Taché termine la preuve de sa thèse, en établissant d'une part que les ministres protestants des diverses sectes sont contraires à la neutralité scolaire et que d'autre part ils ont acclamé les lois de 1890 et se prononcent de plus en plus pour le maintien du régime scolaire qu'elles ont introduit. Qu'en conclure? Que les nouvelles écoles ne sont point *neutres*, mais *protestantes*; car si elles étaient neutres, les ministres les rejetteraient, puisqu'ils repoussent la neutralité. D'un autre côté, s'ils les acceptent " même avec enthousiasme ", tout en condamnant la sécularisation " comme ce qu'il y a de plus dangereux après les enseignements de l'Eglise catholique, c'est qu'elles sont protestantes (1)." On peut voir dans l'écrit que nous analysons, les citations empruntées aux plus illustres membres des diverses sectes et même à leurs synodes, et d'une part repoussant la sécularisation, de l'autre demandant le maintien des nouvelles écoles publiques (2).

Toutes ces preuves établissent avec la dernière évidence que les nouvelles écoles, dites publiques ou nationales, sont la continuation des anciennes écoles protestantes.

La loi oblige tous les citoyens, catholiques ou protestants, à payer leurs taxes pour les écoles *publiques*: c'est donc pour des *écoles protestantes* que les catholiques sont taxés. Tout ce que possédaient les anciennes écoles catholiques, meubles et immeubles, est devenu, de par la loi, la propriété des écoles nationales; c'est donc au profit des *écoles protestantes* que les écoles catholiques ont été dépouillées. Peut-on appeler ces iniquités le régime des droits égaux?

Remarque.

Dans beaucoup d'autres écrits, Mgr Taché a insisté sur le *caractère protestant* des écoles publiques du Manitoba. " En 1890, dit-il dans un autre ouvrage que nous verrons plus loin, le gouvernement de Manitoba avait songé à une loi qui devait modifier et les écoles protestantes et les écoles catholiques, au point de les assimiler toutes, par la suppression de toute instruction religieuse. Le projet n'a pas réussi, au moins pour ce qui

(1) *Les écoles publiques*......, p. 24.

(2) *Ibid.*, pp. 24-30.

regarde les écoles protestantes: ces écoles sont restées ce qu'elles étaient, plus l'obligation pour les catholiques de contribuer à leur maintien. Les écoles catholiques au contraire ont cessé d'être reconnues par la loi; elles sont privées de leur part légitime de l'octroi législatif; elles sont privées de tout moyen légal de s'assurer des secours. Plus que cela, si les catholiques de la province n'acceptent pas le système qui est si cher aux convictions protestantes, leurs propriétés scolaires sont confisquées et remises aux municipalités, dans plusieurs desquelles ils n'ont aucune action, si ce n'est l'obligation de payer et les taxes municipales générales et les taxes spéciales imposées pour le soutien des écoles protestantes. Tel est le respect accordé dans Manitoba à une confession religieuse" qui, d'après la constitution, " devrait être traitée comme les autres (1)."

Concluons avec Mgr Taché: Les lois de 1890 joignent *l'hypocrisie* à la *persécution*: elles sont *persécutrices*, car elles suppriment les écoles catholiques pour ne laisser subsister que les écoles protestantes; elles persécutent avec *hypocrisie*, car elles affectent de créer de nouvelles écoles publiques ou nationales communes aux catholiques et aux protestants, et ne font en réalité que mettre une nouvelle enseigne sur les anciennes écoles protestantes, qui seules continuent de subsister. Après cela, on ajoute: " Ce n'est pas la loi qui est en faute, c'est par suite de l'enseignement de leur Eglise, que les catholiques romains se trouvent incapables de profiter des avantages que la loi offre à tous également;" c'est-à-dire: " Ce n'est pas la faute de la loi si les catholiques souffrent, c'est la faute de leur religion." Ce raisonnement, observe l'apologiste, ressemble à celui-ci: " Ce n'était pas la faute de l'Empire romain et de ses lois, si les chrétiens étaient mis à mort sous Néron, c'était la faute des chrétiens et des enseignements de l'Evangile." b) Conclusions.

Les partisans des nouvelles lois criaient à l'Archevêque et aux catholiques: Par votre résistance aux lois de 1890 et votre horreur des écoles nationales, vous manquez à vos obligations à

(1) *Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles*, mars 1894, p. 30.

l'égard de votre patrie et de votre allégeance. "Je suis chrétien! répond fièrement le grand Pontife; par suite, je porte mes aspirations plus haut que la terre, à laquelle mon âme abandonnera bientôt ma dépouille mortelle. En désirant le ciel, ma vraie patrie, ma foi se fortifie en la Sainte Eglise de Jésus-Christ, comme la voie qui y mène. Je donne donc mon allégeance à cette Sainte Eglise... Mais je suis canadien aussi! Le Canada est ma patrie, je n'en ai jamais eu et n'en veux pas avoir d'autre... Manitoba et le Nord-Ouest ont ma vie, mon travail et mon affection de près d'un demi-siècle et ils l'auront jusqu'à mon dernier soupir." Je repousse les nouvelles écoles publiques, parce qu'elles sont protestantes, pour garder mon allégeance à ma patrie du ciel, à l'Eglise catholique, au Canada français. "Est-ce être traître à mon allégeance au drapeau britannique, de désirer que la douce brise de la liberté fasse flotter ce noble étendard du côté de mes coréligionnaires comme du côté de mes aûtres compatriotes, pour que tous, eux comme nous et nous comme eux, jouissions de la protection et de l'impartialité que nous avons droit d'attendre, en retour de notre allégeance (1)?"

Nous voudrions que tous les partisans des nouvelles lois eussent lu la brochure que nous venons d'analyser; tous, à moins d'un fanatisme extrême, auraient dit: "Les lois de 1890 ont organisé l'oppression d'une minorité au profit d'une majorité, de la minorité catholique de Manitoba au profit de la majorité protestante de ce pays: elles seraient une honte dans tous les pays, elles sont une monstruosité dans un pays nouveau, où la liberté est un fleuve qui coule à pleins bords."

IV. Brochure sur l'histoire [illegible]

1. [illegible]

Mgr Taché composa la même année, pour la défense de la grande cause, qui lui tenait tant à cœur, un autre ouvrage plus remarquable encore (2). Nous l'avons déjà cité souvent. Il a

(1) *Les écoles publiques......*, pp. 31-32.

(2) Il parut d'abord dans le *Manitoba*, n° du 18 octobre 1893, etc.; puis fut réuni bientôt après en brochure. La plupart des journaux français du Canada le reproduisirent en tout ou en partie.

L'ouvrage a été traduit en anglais sous la direction de de l'auteur même: *A page of the history of the Schools in Manitoba*, p. 1-52.

pour titre: *Une page de l'histoire des Ecoles de Manitoba* et pour sous-titre: *Etude des cinq phases d'une période de 75 années.* L'auteur fait l'histoire de l'instruction publique au Manitoba, depuis les origines de la colonie d'Assiniboia jusqu'à l'année 1893.

Il commence son étude à la fondation de la première école à la Rivière-Rouge en 1818 et la poursuit jusqu'à l'année 1893, où il écrit, durant une période de 75 années. Cette période de 75 années, il la partage en 5 phases:

1° De 1818 à 1868, le gouvernement de lord Selkirk et de l'hon. Compagnie de la Baie d'Hudson;

2° De 1868 à 1870, les troubles de la Rivière-Rouge et leur solution;

3° De 1870 à 1888, les lois de Manitoba favorables aux écoles des deux sections de la population;

4° De 1888 à 1890, abandon des écoles catholiques et maintien des écoles protestantes;

5° De 1890 à 1893, efforts pour obtenir justice.

Le tableau est succinct, mais complet, tracé avec le burin que Job désirait pour ses œuvres, à l'épreuve du temps et de ses révolutions, défiant la critique dans les moindres détails comme dans l'ensemble; magnifique chef-d'œuvre sorti de son génie et de son amour des écoles catholiques, dernier chant du cygne ou mieux, suprême chant de guerre. Tout ce qu'on peut regretter, c'est que les contemporains n'aient pas étudié davantage ces pages immortelles, pour flétrir ou réparer la grande iniquité commise envers la race française et catholique, dans l'Ouest canadien; tout ce qu'on peut désirer, c'est que la génération présente les lise et en tire la conclusion qui s'en dégage à chaque ligne: “Une injustice a été commise, l'injustice doit être réparée.”

Nous ne pouvons faire une étude complète de cet ouvrage: il faudrait pour cela le citer tout entier et même le commenter. Nous voulons cependant en donner un court résumé.

L'auteur raconte à grands traits les faits généraux de cha-

cune des 5 phases ou périodes qu'il étudie; puis il les résume dans 8 thèses. Nous rapporterons quelques-uns des faits et les 8 thèses qui en sont la conclusion. Nous le faisons pour la gloire de l'auteur et pour le service de la cause dont il a été, jusque parmi les infirmités des derniers temps et entre les bras de la mort, l'héroïque défenseur. »

2. Prologue. " Les écoles de Manitoba, dit-il en commençant, sont aujourd'hui l'objet de l'attention générale en Canada. Tous les jours, quelques-uns des organes de la publicité en entretiennent leurs lecteurs. Il n'est pas une assemblée politique de quelque importance qui ne soit forcée d'aborder la question, et cela se fait dans un langage qui trahit l'embarras que l'on éprouve, ou les espérances que l'on voudrait faire reposer sur de pénibles incertitudes. D'un côté, l'amour de la justice et de l'instruction chrétienne de l'enfance fait espérer une solution avantageuse; d'un autre, la haine de l'Eglise ou l'indifférence religieuse répudient les notions les plus élémentaires du droit commun et du respect pour les convictions des autres. Pendant que, dans l'intimité du foyer domestique, on prie, on espère, on craint; ailleurs on affirme triomphalement que tout est fini, qu'il n'y a pas de remède, pas même de mal à guérir, que la minorité, dans Manitoba, doit nécessairement subir la volonté de la majorité et renoncer à ce qu'elle regarde comme un droit certain et une obligation sacrée. Je suis de ceux qui croient *qu'une question n'est réglée que quand elle l'est avec justice et équité.* Je ne suis admirateur ni des techniques subtilités légales, ni des savantes combinaisons de l'art des expédients. Je suis donc bien éloigné de croire que la question des écoles de Manitoba soit finie ou qu'elle doive se terminer dans l'injustice. " C'est afin de préparer et d'aider une solution équitable, réparant l'injustice commise envers la minorité catholique et française, que l'Archevêque entreprend l'histoire des écoles de Manitoba depuis leurs origines jusqu'à la présente année (1).

---

(1) *Une page......*, pp. 5-6.

3. Première phase : 1818-1868. Depuis l'établissement de la 1re école jusqu'à la fin du gouvernement de la Cie de la Baie d'Hudson.

La première école a été établie à la Rivière-Rouge par les deux premiers missionnaires catholiques qui s'y sont établis.

Mgr Plessis, évêque de Québec, envoyant à la Rivière-Rouge M. Provencher et M. Dumoulin, leur donna, le 20 avril 1818, une série d'instructions " aussi remarquables par l'ampleur et l'élévation des devoirs indiqués que par la précision et la sagesse des détails. " Deux de ces instructions concernaient les écoles :

" Les missionnaires fixeront leur demeure près du fort Douglas, sur la Rivière-Rouge, construiront *une église, une maison, une école* (art. 11.)

" Les missionnaires s'attacheront avec un soin particulier à l'éducation chrétienne des enfants, établiront à cet effet *des écoles et des catéchismes dans toutes les bourgades qu'ils auront occasion de visiter.* "

Les deux prêtres s'embarquèrent à Montréal sur un canot d'écorce, le 19 mai 1818, accompagnés de M. G. Edge, " qui devait les aider à instruire les enfants " et arrivèrent au fort Douglas le 16 juillet. Ils commencèrent sur un lot une construction qui tout d'abord devait être *une église, une maison, une école.* " " Ces humbles commencements se développèrent, malgré les plus pénibles épreuves et les plus grandes difficultés, pour devenir graduellement l'important établissement de Saint-Boniface. Après 75 ans, au milieu de bien des vicissitudes, mais sans interruption, c'est encore sur ce même terrain que se trouvent l'église devenue métropole, la maison devenue demeure archiépiscopale, l'école, devenue d'un côté le collège de Saint-Boniface et l'Académie Provencher, pour les garçons, et de l'autre le Pensionnat et l'Académie Taché, pour les filles. "

D'année en année, d'autres écoles catholiques furent établies ; il y en avait 17 lors de l'union du Nord-Ouest au Canada.

Les ministres protestants arrivèrent à leur tour à la Rivière-Rouge en 1820, établirent des écoles comme les missionnaires catholiques. Il y avait 16 écoles protestantes lors du transfert des territoires au Canada.

1° Le fondateur de la colonie, lord Selkirk ne voulut d'autres écoles que " des écoles confessionnelles, comme répondant mieux aux besoins et aux aspirations des différentes classes de personnes qui en composaient la population. "

2° La Compagnie de la Baie d'Hudson, qui racheta des héritiers de lord Selkirk le territoire qui lui avait été cédé et gouverna depuis la colonie de la Rivière-Rouge, " s'inspira des mêmes idées en matière d'éducation. "

" 3° De fait, pendant le demi-siècle " du gouvernement de lord Selkirk et de l'honorable Compagnie, " toutes les écoles de la Rivière-Rouge furent des écoles confessionnelles. "

" 4° Pendant cette période, toutes les ressources dont les citoyens pouvaient ou voulaient disposer en faveur de l'éducation, allèrent à des écoles confessionnelles.

" 5° Nul n'était tenu ni par la loi, ni par la coutume, ni autrement, à contribuer au soutien d'écoles d'une dénomination différente de la sienne, ou desquelles on repousserait les enseignements de sa propre dénomination.

" 6° L'Etat ou pouvoir public, comprenant l'à-propos d'écoles confessionnelles, a ajouté aux *droits* que possédaient toutes les classes de personnes, *le privilège* d'une reconnaissance officielle des écoles établies par ces mêmes classes.

" 7° Tous les pouvoirs publics qui ont exercé l'autorité, à la Rivière-Rouge, avant l'union du pays au Canada, ont aidé par des octrois d'argent ", des concessions de terres, des billets gratuits sur les embarcations de la Compagnie, etc., " les écoles confessionnelles établies par les différentes classes de personnes."

" 8° Au point de vue religieux, la coutume appuyée par des actes officiels a toujours reconnu deux classes de personnes à la Rivière-Rouge : les catholiques et " les protestants comme un seul tout." Les protestants, même comme un tout, ont toujours été la minorité depuis la fondation de la colonie d'Assiniboia jusqu'à son union au Canada (1)."

(1) *Une page*......., pp. 10-19.

4. Deuxième phase: 1868-1870. Les troubles de la R.-R. et leur solution.

En 1868, des négociations ont lieu pour unir la colonie d'Assiniboia et tout le Nord-Ouest à la Puissance du Canada. La population de la Rivière-Rouge prend une attitude de défiance à l'égard du Canada. "Pourquoi cette défiance? Ce qui se passe aujourd'hui, observe Mgr Taché, est la réponse à cette question. Les vexations que l'on fait subir actuellement aux catholiques de Manitoba et du Nord-Ouest ont été prévues et suffisent amplement pour démontrer que les appréhensions, que l'on a nourries dans le temps, n'étaient pas chimériques. Ce qui arrive, après 20 ans d'union avec le Canada et malgré toutes les garanties données si solennellement, prouve clairement que les inquiétudes éprouvées avant le transfert avaient leur raison d'être."

L'auteur raconte les troubles de la Rivière-Rouge, la mission de pacificateur dont il a été chargé alors, l'envoi des trois Délégués à Ottawa avec la Liste des Droits, leurs négociations et la promulgation de l'Acte de Manitoba. Il note le caractère de cet Acte, qui est à la fois un contrat passé entre le Canada et la population de la Rivière-Rouge et une loi de la Confédération et de l'Empire, à laquelle l'assemblée législative de la province ne peut porter atteinte. Il cite au long la clause XXII, qui garantit à la minorité ses écoles séparées et lui assure, en cas de violation de ses droits, l'appel au Gouverneur Général en Conseil, la clause XXIII, qui statue l'égalité officielle de la langue française et de la langue anglaise.

Puis il résume cette 2e partie comme la 1re dans 8 thèses (2).

5. Troisième phase: 1870-1888. Les lois de la nouvelle province appliquent l'Acte de Manitoba en établissant des écoles séparées.

De 1870 à 1888, les législateurs de la province établissent n régime scolaire, qui assure à tous les enfants les bienfaits de l'instruction publique, sans violenter les convictions religieuses de personne. C'est ce que raconte l'Archevêque, en faisant l'histoire abrégée de l'administration des quatre lieutenants-gouverneurs, qui se succédèrent, durant cette période, à la tête de la province.

(1) Une page., pp. 20-39.

Voici les huit thèses qui résument cette partie du récit:

“1° Pendant cette période, quatre Lieutenants-Gouverneurs ont été à la tête de l'administration de la province. Tous étaient des hommes d'expérience, avaient été ministres d'Etat et avaient joué des rôles importants dans la politique provinciale et fédérale.

“2° Les hon. Archibald, Morris, Cauchon et Aikins étaient dans le Parlement et deux d'entre eux dans le Cabinet d'Ottawa lors des troubles de la Rivière-Rouge, de leur apaisement et de leur cessation par les négociations qui déterminèrent la rédaction de l'Acte de Manitoba et l'entrée de cette province dans la Confédération.

“3° Les quatre premiers Gouverneurs interprétèrent tous l'Acte de Manitoba dans le même sens, celui qui avait été exprimé à Ottawa, c'est-à-dire, dans le sens de garanties certaines.

“4° Les quatre Gouverneurs crurent que les écoles confessionnelles, en usage lors de l'union, devaient être respectées parce qu'elles étaient garanties par la constitution, et, quand il en fut besoin, ils dirigèrent la législation provinciale dans ce sens, expliquant à ceux qui ne la comprenaient pas, l'ambiguité apparente de la loi.

“5° Les mêmes Gouverneurs lurent toujours en français et en anglais leurs discours d'ouverture et de clôture du Parlement et savaient qu'il ne peut pas y avoir d'hésitation pour l'usage officiel de la langue française. La clause XXIII donne comme facultatif l'usage de cette langue dans les débats parlementaires et les cours, mais elle impose l'obligation de publier dans les deux langues les archives, les procès-verbaux, les journaux et les actes de la Législature.

“6° Une tentative faite, en 1879, pour supprimer une partie des impressions en langue française, échoua au pied du trône; les représentants de Sa Majesté, tant à Winnipeg qu'à Ottawa, refusèrent leur sanction à cette mesure inconstitutionnelle.

“7° En 1872, c'est-à-dire, de suite après l'établissement des écoles auxquelles était reconnu le privilège d'être ou catholiques ou protestantes, le Parlement fédéral dota les écoles de Mani-

toba et du Nord-Ouest en réservant pour elles la dix-huitième partie de toutes les terres publiques de la Puissance, et cela sans rectriction ni exclusion.

" 8° La loi de Manitoba, ainsi expliquée et appliquée, ramena la paix et l'harmonie parmi les différentes classes de personnes composant la province, et cette paix et cette harmonie furent maintenues durant toute cette troisième période de l'histoire de nos écoles (1). "

Le prélat aborde le récit de la 4e période " avec un serrement pénible de cœur. " Nous ne reproduirons pas son récit ; nous lui avons emprunté de nombreuses citations en racontant plus haut la grande iniquité. 6. Quatrième phase : 1888-1890. La persécution scolaire.

Voici les 8 thèses qui résument et concluent cette partie.

" 1° James Fisher, M. P. P., affirma dans l'assemblée législative, le 4 mars 1893, qu'il était président de l'association provinciale des libéraux, lorsque M. Joseph Martin fit, en sa présence, aux électeurs de Saint-François-Xavier, et au nom du parti libéral, la promesse positive que si ce parti venait au pouvoir, il respecterait les droits des catholiques à leurs écoles et les droits de la population française à l'usage officiel de sa langue, et que c'est cette promesse qui fit que les libéraux arrivèrent au pouvoir.

" 2° Le Rév. P. Allard, Vicaire Général et M. W.-F. Alloway, banquier de Winnipeg, ont, le 1er avril 1892, déclaré solennellement qu'au commencement de 1888, l'hon. Thomas Greenway, appelé à former un ministère, avait fait transmettre à l'Archevêque de Saint-Boniface l'assurance formelle et positive que le gouvernement qu'il voulait former et le parti qu'il dirigeait, ne tenterait jamais rien d'adverse aux catholiques, soit pour leurs écoles, soit pour l'usage de la langue française, soit même pour le nombre de leurs représentants.

" 3° Au mois de juillet 1889, le Gouvernement Greenway demanda à la Section Catholique du Bureau d'Education de lui

(1) *Une page......*, pp. 40-59.

remettre le fonds de réserve qu'elle administrait en vertu de la loi et qui se montait à $13.879.47, assurant, par une lettre du secrétaire d'Etat, que cet argent était un droit acquis aux écoles catholiques et que ce droit serait respecté. Malgré cette promesse, le gouvernement s'appropria la somme entière sans en jamais donner un centin aux écoles auxquelles elle appartenait.

" 4° Au mois d'août 1889, deux des Ministres firent part au public de leurs dispositions hostiles contre les institutions qu'ils avaient promis de respecter et de maintenir. L'hon. Joseph Martin déclara emphatiquement qu'il tomberait ou obtiendrait la sécularisation complète des écoles de la province de Manitoba.

" 5° Le clergé des dénominations protestantes eut assez d'influence pour déloger le Procureur Général de la position qu'il avait prise. Ce dernier fut forcé de maintenir ce que les protestants aimaient dans leurs écoles, quoique ce même Procureur Général eût affirmé publiquement que c'était une " iniquité " d'enseigner la religion protestante dans des écoles où l'on voulait attirer les enfants catholiques.

" 6° Les catholiques, n'étant que la minorité, furent sacrifiés. Deux statuts furent passés par un vote de 25, à l'effet d'annuler toutes les lois scolaires, et de priver les catholiques des droits et privilèges conférés par ces lois : droits et privilèges dont ils avaient joui sous tous les régimes, depuis l'établissement du pays ; droits et privilèges que l'administration actuelle et le parti au pouvoir avaient promis solennellement de protéger.

" 7° Une loi provinciale abolit l'usage officiel de la langue française, quoique cet usage soit déclaré obligatoire dans le statut fédéral du dit Acte de Manitoba et que cet acte ait été confirmé par le Gouvernement Impérial. La province put jouir du ridicule spectacle d'une sanction royale donnée à un acte qui est un défi formel lancé au Parlement de Sa Majesté ; tout cela embarrasse davantage nos écoles.

8° La population catholique avait reçu l'assurance que " ses droits religieux seraient respectés : " on arracha du livre des Statuts de la province la reconnaissance légale qui y était donnée à quatre fêtes qui sont d'obligation pour les catholiques.

Cette dernière disposition rend plus difficile encore l'acceptation des lois sur les écoles, et rend plus odieux le prétendu désir d'assimiler toutes les classes de la population et d'accorder à tous des droits égaux (1). "

Enfin l'Archevêque fait l'histoire des efforts de la minorité catholique, pour obtenir la modification des lois de 1890 et le recouvrement de ses droits. Nous avons nous-mêmes raconté ces luttes généreuses, en empruntant notre récit au grand chef de la minorité persécutée. 7. Cinquième phase: 1890-1893. Efforts pour obtenir justice.

Voici les 8 thèses qui résument les faits de cette dernière période.

" 1° La constitution offrait quatre remèdes à l'injustice dont les catholiques du Manitoba souffrent par rapport à leurs écoles et à la suppression de l'usage officiel de la langue française.

" 2° Les intéressés ont tenté le premier moyen de remédier au mal ou au moins de le retarder. Ils ont prié le Lieutenant-Gouverneur d'user du pouvoir discrétionnel mis à sa disposition par la constitution et " *de réserver ces lois pour la signification du bon plaisir du Gouverneur Général.* " Ils ont échoué dans leurs efforts.

" 3° La minorité a demandé le *désaveu des lois* dont elle se plaint, de suite après qu'elles ont été sanctionnées.

" 4° La résolution de l'hon. E. Blake, votée unanimement par la chambre des communes d'Ottawa, et peut-être aussi des considérations politiques, se sont dressées comme des obstacles que le gouvernement a crus insurmontables, et il a refusé le désaveu demandé.

"5° Le Gouvernement *a porté la cause de nos écoles devant les tribunaux.* Après plus de deux ans d'angoisses et d'embarras, les catholiques ont reçu une décision défavorable sur le point en litige.

" 6° La minorité de Manitoba s'étant vu refuser les remèdes qu'elle avait demandés ou que l'on avait voulu lui appliquer,

(1) *Une page......*, pp. 60-61.

s'est rattachée à la planche de salut que la constitution lui offre, dans *un appel au Gouverneur Général en Conseil.*

" 7° Appuyé sur la loi 54-55 Victoria, chapitre 25, conséquence de la résolution Blake, et, comme elle, votée à l'unanimité par la législature fédérale, le Gouvernement soumet la cause de nos écoles aux plus hauts tribunaux du pays, pour demander une opinion sur ce qu'il peut ou doit faire.

" 8° L'hon. M. Blake en expliquant sa proposition, Sir John-A. McDonald en l'acceptant, et le Parlement en votant la loi qui en est la conséquence, ont affirmé positivement que ce nouveau procédé, que cette nouvelle source d'informations n'enlevaient ni la liberté ni la responsabilité de l'Exécutif (1). "

8. Conclusion. " La cause des écoles catholiques de Manitoba, disait tristement l'Archevêque, avait passé par un dédale de procédés judiciaires pour arriver à un résultat bien extraordinaire et bien regrettable. Voici cette même cause poussée encore dans un labyrinthe d'interprétations légales qui nous conduiront personne ne sait où. Il est d'autant plus difficile de prévoir le résultat que ce sont encore deux points de la loi de Manitoba qui vont être soumis à l'interprétation des deux tribunaux qui se sont déjà prononcés d'une manière différente sur un autre point de la même loi. De plus, cette incertitude sur la décision des juges s'augmente de toute l'incertitude sur ce que fera le Gouvernement après leur décision (2)."

" Que va-t-il advenir, ajoutait-il avec angoisse, de tout ce qui se fait maintenant? Nous aura-t-on tenus sur la sellette pendant des années pour simplement nous affaiblir avant de nous sacrifier? Ou bien de savantes et bienveillantes combinaisons prennent-elles les moyens les plus sages et les plus efficaces de nous protéger (3) ? " Hélas ! ajoutait-il dans l'intimité, je redoute la faiblesse de nos gouvernants ; que Dieu les inspire et les fortifie.

---

(1) *Une page*......, pp. 92-119.

(2) *Ibid.*, p. 117.

(3) *Ibid.*, p. 118.

Le dernier ouvrage du grand Archevêque pour la défense des écoles catholiques est intitulé: *Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles, en réponse au Rapport du Comité de l'honorable Conseil Privé du Canada.*

V. Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles.
1. Occasion de l'ouvrage.

Nous avons parlé de la fameuse *Ordonnance de* 1892 édictée à Régina pour soumettre les écoles catholiques des Territoires à un surintendant et à un conseil protestants, pour livrer leurs programmes d'études et le choix de leurs livres à des autorités protestantes. Mgr Taché, Mgr Grandin, les prêtres et les fidèles du Nord-Ouest adressèrent des pétitions, ainsi que nous l'avons dit, au Gouvernement de la Puissance pour le prier de désavouer cette loi inique. Le Conseil Privé du Gouvernement fédéral nomma un comité chargé d'examiner les pétitions. Celui-ci fit un rapport où il déclarait que "la loi et les règlements concernant l'éducation dans les Territoires ne différaient pas matériellement, avant et après l'ordonnance de 1892," et qu'en conséquence "le désaveu laisserait subsister les plaintes des pétitionnaires." A la suite de cette déclaration, le gouvernement rendit un arrêté en conseil, pour approuver le rapport de son comité et rejeter par conséquent la requête de la minorité catholique.

A la nouvelle de ce déni de justice, le magnanime champion des écoles catholiques saisit la plume et, dans une brochure de 42 pages de grand format, suivies d'une série de pièces justificatives, établit avec une logique écrasante et une indignation contenue, 1° que les assertions du rapport sont contraires à la vérité, 2° que la persécution scolaire du Manitoba et des territoires violent les promesses royales, la constitution canadienne et l'équité naturelle. L'arrêté en conseil avait été rendu le 5 février 1894; la brochure était terminée le 7 mars suivant.

2. Son objet général.

Elle demeurera à jamais, si nous ne nous trompons, un des plus beaux titres de gloire de ce vieillard infirme et un témoignage admirable de sa puissance de conception et de son énergie de volonté parmi des souffrances croissantes et déjà entre les bras de la mort. Le Saint-Esprit l'a dit, "l'amour est fort

comme la mort, " l'amour des écoles catholiques rend la vigueur de la jeunesse à ce vieillard qui est à ses derniers jours.

Citons quelques-unes des assertions principales.

Première Partie: Différences essentielles entre le régime des anciennes Ordonnances et celui de l'Ordonnance de 1892.

Dans la première partie, il commence par établir les différences essentielles qui existent entre l'ordonnance de 1892 et les précédentes, notamment celle de 1888. Il le fait dans un tableau comparatif où il met en regard 29 dispositions de l'ordonnance de 1888 favorables aux catholiques et 29 dispositions contraires de l'ordonnance de 1892: l'ordonnance de 1888 introduisait dans le bureau d'éducation trois membres catholiques sur huit avec droit de vote, donnait par conséquent à ces trois membres le droit de prendre une part effective dans tout ce qui concernait l'administration générale des écoles, accordait à la section catholique le droit de diriger les écoles de sa confession, de faire les règlements nécessaires à l'administration et à la discipline générales, de choisir les inspecteurs, les livres de classe, d'annuler le certificat d'un inspecteur, etc; l'ordonnance de 1892 supprime tous ces droits (1). L'auteur entre dans les plus minutieux détails sur la composition du bureau d'éducation (2), les examens (3), les écoles normales (4), les livres (5), l'instruction religieuse (6), sous les anciennes ordonnances et sous la nouvelle, montrant que les anciennes étaient équitables à l'égard des catholiques et que la nouvelle les prive de tous leurs droits. Il conclut par ces paroles que nous trouvons bien touchantes sur les lèvres de l'ancien missionnaire de l'Ile-à-la-Crosse: " Il y a 47 ans, je montrais à lire à des enfants du Nord-Ouest; le R. P. Lacombe en faisait autant, il y a 42 ans; c'était là aussi une des occupations de l'aimable Mgr Grandin, à Athabaska, il y a déjà 39 ans. Il y a 35 ans que les dévouées Sœurs de la Charité ont planté leur tente et commencé à instruire les

(1) *Mémoire......*, pp. 4-6.
(2) *Ibid.*, p. 9.
(3) *Ibid.*, p. 11.
(4) *Ibid.*, pp. 11-14.
(5) *Ibid.*, pp. 14-16.
(6) *Ibid.*, pp. 17-18.

enfants de l'extrême Ouest. Malgré toutes ces circonstances, on ne nous a pas fait la faveur, que dis-je? la justice de nous faire connaître quelles étaient les objections formulées contre nos requêtes (1)."

Dans la 2e partie de l'ouvrage, le polémiste aborde le fond de la question, pour le Manitoba comme pour les territoires: La minorité catholique a-t-elle droit à ses écoles dans le Manitoba et dans le Nord-Ouest? Les lois de 1890 et l'ordonnance de 1892 lèsent-elles des droits incontestables?

L'auteur pose un *préliminaire*, affirme *une thèse*, accompagne celle-ci de ses *développements* et de ses *preuves*.

Voici le préliminaire.

Deuxième Partie: 1. Le préambule.

"Je suis Métropolitain d'une province ecclésiastique, dans laquelle se trouvent tous les territoires du Nord-Ouest. Je suis l'Evêque d'un diocèse qui renferme dans ses limites et Manitoba et la plus grande partie d'un des districts du Nord-Ouest; Régina, la capitale des territoires, est dans l'archidiocèse de Saint-Boniface. Tout cela prouve jusqu'à l'évidence que je ne sors pas de mon rôle, en élevant la voix en faveur de nos écoles. Je ne fais que réclamer les droits des fidèles confiés à ma charge pastorale, en demandant la protection des institutions dans lesquelles les enfants catholiques peuvent recevoir une éducation conforme à la foi de leurs parents et aux enseignements de leur Eglise. Tout en accomplissant ce devoir de pasteur des âmes, je suis certain que je n'étonnerai pas l'hon. Conseil Privé d'Ottawa, en ajoutant que j'ai le droit et même l'obligation de ne point perdre de vue la position qui m'a été faite par les autorités civiles de mon pays, lorsqu'elles ont demandé ma coopération pour la solution des difficultés qui avaient surgi à la Rivière-Rouge, avant l'entrée du Nord-Ouest dans la Confédération (2)."

L'auteur raconte alors brièvement, mais complètement, son rappel au Canada par le Gouvernement de la Puissance, son sé-

---

(1) *Mémoire de Mgr Taché......*, p. 23.

(2) *Ibid.*, p. 25.

jour de huit jours à Ottawa, les promesses qui lui furent données par les principaux Ministres, par le Ministère en corps et le Gouverneur Général; il reproduit même tout au long la lettre autographe que lui remit celui-ci, la veille de son départ (1).

2. La thèse. Puis *il pose sa thèse:* " Comme thèse générale, dit-il, je n'ai pas la moindre hésitation à dire que ce qui se passe aujourd'hui à Manitoba et dans le Nord-Ouest, par rapport aux écoles, est *une violation flagrante et inexplicable des assurances données à la population catholique de ces vastes contrées*... La nouvelle législation de Manitoba et du Nord-Ouest sur les écoles *est contraire aux assurances données*, et, tant qu'on ne remédiera pas d'une manière efficace et convenable à cet état de choses, je resterai convaincu que *l'équilibre social est rompu en Canada* et que cette perturbation est le résultat:

1° *De la violation de la promesse royale;*

2° *Du sacrifice de l'autonomie fédérale;*

3° *De l'abandon de la minorité aux injustes vexations de la majorité.*

3. Première partie de la thèse. Le vigoureux polémiste démontre successivement les trois parties de sa thèse.

Premièrement, dit-il, *les nouvelles lois scolaires du Manitoba et du Nord-Ouest sont une violation flagrante des promesses royales.*

" Lorsque j'eus l'honneur de rencontrer le Gouverneur Général à Ottawa, en 1870, il insista d'une manière toute particulière sur la valeur des garanties qu'il offrait, puisqu'il n'agissait pas seulement d'après l'avis d'un Ministère responsable, mais bien *comme le représentant direct de notre gracieuse Souveraine,* ayant, comme le disait Son Excellence, reçu une direction spéciale à cet effet, du gouvernement de Sa Majesté (2)."

L'auteur prouve cette assertion par les dépêches de Lord Granville, la proclamation du Gouverneur Général et spécialement par sa lettre autographe, et il conclut: " Si la proclama-

(1) *Mémoire*..... , pp. 25 28.

(2) *Ibid.*, p. 25.

tion faite par le représentant de notre bien aimée Souveraine, en son nom et d'après la direction spéciale des Ministres de Sa Majesté; si la lettre qui m'a été remise à moi-même par Son Excellence, pour corroborer les assurances les plus solennelles données par " autorité de Sa Majesté "; si tout cela signifie quelque chose et n'est pas un non-sens, cela signifie que: *après l'union avec le Canada, tous les droits et privilèges des différentes croyances religieuses devraient être traités avec respect et attention.* La population catholique des domaines de Sa Majesté ne pouvait pas être exclue de ces avantages, puisque la proclamation du Gouverneur était surtout pour elle, ainsi que la lettre que Son Excellence m'adressait. Eh bien, les convictions religieuses des catholiques sont bien connues au sujet de l'éducation de leurs enfants; ces convictions sont les mêmes, toujours et partout; elles sont telles, que les fidèles et leurs pasteurs s'imposent toutes sortes de sacrifices et se soumettent à une foule d'inconvénients, plutôt que de s'en départir. Donc une population catholique ne jouit pas de la liberté religieuse lorsqu'on l'empêche d'avoir des écoles conformes à ses convictions. Ceci était bien connu du Gouverneur Général du Canada, lorsqu'il a assuré les catholiques du Nord-Ouest que leurs droits et leurs privilèges en matière d'éducation seraient respectés. C'eût été une moquerie de sous-entendre qu'on ne respecterait pas leurs convictions religieuses au sujet de l'instruction. Cette moquerie, les catholiques sont à la subir aujourd'hui, tant à Manitoba que dans le Nord-Ouest (1). Le Gouverneur Général m'écrivait: " En déclarant le désir et la détermination du cabinet " britannique de Sa Majesté, vous pourrez en toute sûreté vous " servir de l'ancienne formule: *Le droit prévaudra en toute* " *circonstance.* " Je me suis servi des termes indiqués; ils ont été respectés dans notre législation scolaire pendant vingt ans; mais depuis 1890, le démenti a été donné à " *l'ancienne formule.* " Je sais, mieux que qui que ce soit au monde, quelle

(1) *Mémoire de Mgr Taché......*, pp. 29-30.

est l'impression que l'on m'a demandé de transmettre aux mécontents de la Rivière-Rouge ; et maintenant que les assurances, alors données, ne sont point respectées, *je proteste énergiquement contre une pareille injustice et contre la violation d'une promesse, que l'on disait alors formulée par autorité royale* (1)."

4. Deuxième partie de la thèse.

Secondement, les lois de 1890 *et l'Ordonnance de* 1892 *sont un attentat contre l'autonomie fédérale, c'est-à-dire elles violent des statuts supérieurs aux provinces et aux territoires et dont la Confédération à la garde.*

" On parle beaucoup, dit l'écrivain, de l'obligation pour le *Pouvoir Central* de respecter les droits des provinces confédérées et l'autonomie des provinces ; ceci n'est que juste et nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions politiques. D'un autre côté, ceci ne peut pas vouloir dire que les autorités locales sont toute-puissantes et absolument indépendantes, ni que tout tombe sous leur contrôle absolu, même les questions d'intérêt général et les obligations encourues avant la formation de ces mêmes provinces. *Le Pouvoir Fédéral* a, lui aussi, sa propre autonomie, et il a le droit comme l'obligation de la sauvegarder, afin de maintenir son intégrité (2)." Le Canada tout entier est une colonie de l'Angleterre et a, à ce titre, une nécessaire dépendance à l'égard du Gouvernement Impérial. De même, le Manitoba et le Nord-Ouest sont une province et des territoires de la Confédération : à ce titre, " les restrictions légitimement établies " par l'Angleterre à l'autonomie provinciale et territoriale, en faveur de la Confédération, " ne sont pas un empiétement sur les droits du pouvoir subalterne " du Manitoba ou des Territoires, " spécialement quand ce dernier doit son existence à ces restrictions (3)."

Mgr Taché développe sa pensée.

Au commencement de 1870, dit-il, la Compagnie de la Baie d'Hudson n'avait plus d'autorité dans la colonie d'Assiniboïa et

(1) *Mémoir de Mgr Taché......*, pp. 29-31.

(2) *Ibid.*, p. 31.

(3) *Ibid.*

le Nord-Ouest, " s'étant, moyennant compensation , désisté de ses droits ;" " le Canada ne possédait rien et n'avait absolument aucune juridiction dans ces vastes contrées : il n'y avait point encore de province de Manitoba ni de gouvernement dans les territoires : le pays était, à cette époque, purement et simplement une possession britannique.... Le Gouvernement Impérial consentait à transférer le pays au Canada, aux conditions stipulées en 1868, ajoutant à ces dernières d'autres conditions résultant du soulèvement qui avait été causé par l'entrée prématurée du Canada dans le pays (1). "

Le gouvernement anglais avait écrit au gouvernement canadien, " que les troupes ne devaient pas être employées pour imposer la souveraineté du Canada sur la population de la Rivière-Rouge, si cette dernière refusait de l'admettre, " que " le Canada devait accepter la décision du gouvernement de Sa Majesté sur tous les points de la Liste des Droits." Les conditions de l'entrée de la Rivière-Rouge et du Nord-Ouest dans la confédération furent discutées entre les ministres canadiens et les délégués de la colonie d'Assiniboia ; elles furent arrêtées et sanctionnées dans une loi fédérale et impériale, l'Acte de Manitoba (2).

L'historien conclut : " L'accomplissement des obligations contractées, de la part du gouvernement fédéral, ne peut pas être considéré comme un empiétement sur les droits de la province de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, puisque ces obligations ont été acceptées par le Canada, avant même la création du Manitoba et avant l'organisation des territoires. Autrement, il vaudrait autant dire qu'Ottawa agit contrairement à l'autonomie des provinces et des territoires, en nommant des lieutenants-gouverneurs, en établissant des bureaux de poste et en collectant les droits de douane, etc. Supposons en effet, que les assemblées législatives de Winnipeg ou de Régina prennent fantaisie, un bon jour, de passer des lois, qui, d'une ma-

(1) *Mémoire......*, p. 31.

(2) *Ibid* , p. 32.

nière ou d'une autre, se rapporteraient aux matières que je viens d'indiquer, est-ce que par hasard Ottawa hésiterait un seul instant à désavouer ces lois? Si ensuite les autorités locales se plaignaient de la violation de leurs droits, on ne tarderait pas à leur signifier que les droits entraînent des obligations; que le gouvernement fédéral est tenu, lui aussi, de protéger sa propre autonomie et que le désaveu n'est pas autre chose que l'usage de ces prérogatives. Le pouvoir fédéral alors aurait mille fois raison, comme il a mille fois tort aujourd'hui de se soustraire à ses obligations (1)."

Le puissant dialecticien ne se contente pas de ces principes généraux. Il examine dans un grand détail les garanties données aux catholiques de la Rivière-Rouge, en matière scolaire; il raconte à cet effet les demandes faites au sujet des écoles par la population de la Rivière-Rouge dans la convention qui précéda l'envoi des délégués, la requête des délégués demandant des écoles séparées, les réponses satisfaisantes données à ces demandes des délégués, l'introduction d'une clause spéciale pour les écoles dans l'Acte de Manitoba (2). "Il ne peut y avoir deux opinions, conclut-il, sur l'intention qu'avaient les législateurs d'Ottawa quand ils ont voté la clause des écoles de Manitoba, en 1870. Tout prouve jusqu'à l'évidence que le but était de protéger la minorité dans ses écoles, que cette minorité dût être protestante ou catholique (3)." C'est pourquoi, "le Canada ne peut pas tolérer l'injustice sans abandonner par cela même l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses obligations. Ce serait *le sacrifice de l'autonomie fédérale* (4)."

5. Troisième partie de la thèse.

Troisièmement enfin, par la nouvelle législation scolaire du Manitoba et du Nord-Ouest, la minorité est abandonnée aux vexations de la majorité.

---

(1) *Mémoire de Mgr Taché*....... p. 32.

(2) *Ibid.*, pp. 33-38.

(3) *Ibid.*, p. 36.

(4) *Ibid.*, p. 37.

Mgr Taché développe cette troisième partie de sa thèse avec la vigueur qui caractérise tout l'écrit. Nous nous contenterons de glaner quelques-uns de ses raisonnements.

" La Confédération canadienne, dit-il, n'est qu'à sa 27e année d'existence, Manitoba à sa 24e, et voilà déjà que les catholiques de cette province sont mis hors la loi! Non seulement ils sont privés de leur part légitime des deniers publics affectés à l'éducation, mais même les taxes qu'on leur impose pour des fins scolaires sont employées au soutien d'écoles conduites contrairement à leurs convictions religieuses. Plus que cela : les propriétés scolaires de ces mêmes catholiques sont frappées de confiscation, quoique ces propriétés aient été acquises par l'argent des catholiques, sans aucun secours étranger; et nos législateurs d'Ottawa toléreraient tout cela! Où un pareil système conduira-t-il le pays (1) ?

Pourquoi la majorité protestante du Manitoba et du Nord-Ouest ne traite-t-elle pas la minorité catholique de ces contrées comme la majorité catholique de Québec traite la minorité protestante de cette province? La minorité catholique du Manitoba et du Nord-Ouest n'a-t-elle pas les mêmes droits que la minorité protestante de la province de Québec? " Je sais que la majorité dans Québec ne tentera jamais de dépouiller la minorité de cette province des avantages que la loi lui accorde en matière d'éducation. Je suis fier et heureux que les dispositions si bien connues de mes compatriotes et coreligionnaires puissent m'inspirer cette conviction et cette confiance. Cependant si, par impossible, la majorité dans Québec songeait à priver la minorité protestante des droits et privilèges qui lui ont été reconnus avant son entrée dans la Confédération et qui ont été sanctionnés par la loi depuis; oui, si l'on faisait une pareille tentative, nous serions les témoins de la plus violente commotion que le pays ait jamais vue. D'Halifax à Victoria, de l'Ile-de-Sable à l'Ile

(1) *Mémoire de Mgr Taché......*, p. 38.

Charlotte, par eau et par terre, tout le pays et tous ses habitants seraient mis en mouvement pour protester contre l'injustice, la mauvaise foi, l'empiétement, etc. , etc. L'excitation serait telle qu'à Ottawa on aurait vite fait de désavouer la loi provinciale. Alors, l'autonomie provinciale aurait à battre en retraite devant l'autonomie fédérale : tout cela serait fort bien et les évêques canadiens catholiques seraient des premiers à joindre leurs voix à celles des protestants de Québec, pour demander qu'on traite ceux-ci avec justice. Comment se fait-il donc qu'une tentative semblable soit appréciée si différemment, quand elle est dirigée contre la minorité de Manitoba et du Nord-Ouest ? Hélas ! La seule explication possible c'est qu'il y a deux poids et deux mesures, selon la violence de ceux qui crient ou les dispositions de ceux auxquels on applique ces poids et ces mesures (1). "

" C'est un jeu dangereux de traiter les minorités comme si elles étaient des quantités insignifiantes, dont on ne doit pas tenir compte. Une épingle est bien le plus petit article de toilette ; si on en fait l'usage auquel elle est destinée, elle peut contribuer à l'élégance et au confort d'un vêtement ; mais si ce petit article est jeté sans précaution sous le talon, il peut bien gêner celui qui en ferait un pareil usage... Une minorité, si petite et si faible qu'elle puisse paraître, aura toujours son influence. Cette minorité, traitée avec la justice et les égards auxquels elle a droit, peut ajouter et ajoutera certainement à la force et à l'honneur d'un pays ; mais si cette même minorité est méprisée, et si, au lieu de lui assigner la place qui lui convient, on veut la fouler aux pieds, oh ! alors on peut s'attendre à un résultat bien différent (2)."

Au reste, " cette minorité opprimée aujourd'hui n'est pas même, numériquement parlant, aussi insignifiante qu'on paraît le croire. Dans le Nord-Ouest, les catholiques sont à peu près un cinquième de la population blanche, tandis que dans Mani-

---

(1) *Ibid.*, p. 39.

(2) *Ibid.*, pp. 38-39.

toba ils sont presque un septième de toute la population, ce qui veut dire que, même dans Manitoba, les catholiques sont plus nombreux, en proportion du reste de la population, que les protestants ne le sont, dans la province de Québec, par rapport aux catholiques... Le dernier recensement général du Canada", celui de 1891, (et il n'est pas partial en notre faveur) divise la population comme suit en chiffres ronds: deux millions de catholiques, et deux millions huit cent mille non-catholiques, protestants et autres. La différence est considérable sans doute, mais elle ne l'est pas assez pour justifier l'opinion qui semble prévaloir, que les catholiques ne doivent pas être traités comme les autres et qu'ils sont tenus d'accepter en silence, voire même avec reconnaissance, tout ce qui est décidé par leurs concitoyens de croyances différentes (1)."

"Nous avions la paix dans Manitoba et le Nord-Ouest" avant 1890. Un homme vint "souffler sur ce pays un souffle de discorde et de fanatisme." Des "politiciens" saisirent "cette arme dangereuse" pour se faire ou défendre "une position," et entreprirent "d'abolir toute instruction religieuse dans toutes les écoles. La majorité éleva la voix contre ce projet, au moins pour ce qui concernait ses écoles, et cette majorité a fait un pacte avec les hommes de la politique. La majorité dit aux auteurs de la loi scolaire: "Vous pouvez abolir les écoles catholi-
"ques, nous n'en serons que trop contents; mais ne touchez pas
"à nos écoles protestantes, nous voulons qu'elles restent ce que
"nous les avons faites." "Fort bien, dirent les politiciens,
"donnez-nous un vote compact, soutenez-nous dans toutes nos
"mesures et à cette condition, non seulement nous abolirons les
"écoles catholiques, mais même nous forcerons ceux qui les sou-
"tiennent à payer pour les vôtres."

"*Et il fut fait ainsi* (2)!...

Depuis, la paix est exilée: "la dissension est parmi les citoyens; cette semence si dangereuse prend racine dans le Nord-

(1) *Mémoire de Mgr Taché......*, pp. 39-40.

(2) *Ibid.*, p. 40.

Ouest et une pénible agitation menace la Confédération. Les partis politiques redoutent ou désirent le résultat qui peut suivre toute cette excitation; les tribunaux sont à la recherche des interprétations les plus subtiles; les auteurs les plus savants sont consultés, pour s'assurer si le Parlement du Canada savait ou ne savait pas ce qu'il disait ou ce qu'il voulait dire, quand il a préparé et voté la constitution de Manitoba. Au cours de ce tournoi politico-légal, les opinions les plus contradictoires sont exprimées par des hommes également instruits; les uns prétendent qu'il n'y a pas lieu de désavouer une loi inconstitutionnelle, parce qu'elle est nulle; d'autres, au contraire, affirment qu'on ne devrait pas désavouer l'ordonnance du Nord-Ouest, sous le prétexte qu'on n'a pas prouvé qu'elle fût inconstitutionnelle. On dit oui et on dit non, et ce désaccord empêche la protection requise et demandée (1)... "

Le grand champion termine par cette prière qui révèle bien les sentiments de son âme: " Que Dieu pardonne aux auteurs de ces lois et à ceux qui les protègent; qu'il les éclaire, afin que tous puissent comprendre que les mauvais traitements infligés à la minorité finiront tôt ou tard par être préjudiciables à la province de Manitoba, aux territoires adjacents et même à toute la Puissance du Canada (2). "

Oh! Quand Dieu daignera-t-il exaucer cette prière et accorder au Manitoba ou au Canada un homme politique qui, prenant la justice et l'amour de son pays pour règle, rende aux catholiques de l'Ouest les écoles auxquelles ils ont droit de par l'Acte de Manitoba, la constitution fédérale et l'équité naturelle? Ce jour, quand il paraîtra, marquera un immense progrès: jamais peut-être un jour plus grand n'a encore lui pour le Canada.

Conclusions générales de tous ces écrits.

En attendant, le grand lutteur des Trois-Rivières peut applaudir au magnanime athlète de la Rivière-Rouge: " Vous

(1) *Mémoire de Mgr Taché*, p. 40.

(2) *Ibid.*, p. 42.

avez traité cette question des écoles qui prime toutes les autres, lui écrit-il, de main de maître, et jamais personne ne pourra répondre sérieusement aux arguments irrésistibles sur lesquels vous avez établi le droit qu'ont les catholiques d'avoir leurs écoles, tant au point de vue historique qu'au point de vue constitutionnel et légal. Vous avez démasqué et mis à nu l'hypocrisie pharisaïque et la haine fanatique qui poursuit tout ce qui est catholique et français dans ces vastes régions du Manitoba et du Nord-Ouest, que la France chrétienne et l'Eglise catholique ont été les premières à découvrir, à éclairer des lumières de l'Evangile et à faire jouir des bienfaits de la vraie civilisation. Après avoir travaillé, à l'aurore de votre carrière de missionnaire, à éclairer les pauvres enfants de l'infidélité en habits sauvages, vous êtes aux prises, sur le soir de votre vie, avec l'infidélité haineuse et fanatique en habits civilisés. Le combat que vous livrez maintenant est sans doute le plus rude et le plus pénible; mais, quelle que soit l'issue de la lutte actuelle devant les tribunaux humains, déjà vous avez gagné votre cause devant le tribunal de la vérité et de la justice. Or c'est là le véritable triomphe; car la justice du Seigneur ne peut périr (1). "

" Ces pages émues, ajoute le fils de prédilection du prélat qui va recueillir son héritage et continuer la lutte, ces pages émues, écrites au seuil de l'éternité avec une vigueur presque juvénile, resteront à jamais comme un monument impérissable de la haute intelligence du prélat, de sa logique invincible, de l'exquise délicatesse de son cœur d'évêque et de patriote, et de son dévouement sans bornes à cause sacro-sainte de l'éducation catholique (2). "

" Le silence, lui écrit un de ses lecteurs, est le langage de l'admiration et du bonheur. J'admire en silence le rôle que Dieu vous a réservé et que vous avez su prendre à la tête de l'é-

---

(1) Lettre de Mgr Laflèche à Mgr Taché, *Les Trois-Rivières, 26 décembre* 1893. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) Mgr Langevin, *Mandement de prise de possession*, 19 mars 1895.

piscopat canadien dans la question vitale des écoles . Je baise affectueusement vos mains et je les arrose de larmes, larmes de joie et de filiale tendresse (3). "

Faut-il que la minorité aille perdre le David qui combat les combats de Dieu à sa tête? Nous ne croyons pas que dans cette voie douloureuse où elle marche depuis quatorze ans, elle ait subi une plus grande épreuve que celle de voir disparaître son héros.

---

(3) R. P. Martinet, *Paris*, 17 *juin* 1894. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface. — Cette lettre est arrivée à Saint-Boniface après la mort du prélat.

CHAPITRE LXIV

QUALITÉS ET VERTUS.

Mais avant de voir disparaître du firmament de l'Eglise de la terre ce bel astre qui l'a illuminé si longtemps, arrêtons quelques instants nos regards sur ses rayonnements et ses splendeurs. Considérons en lui d'une vue d'ensemble la nature et la grâce, les qualités naturelles et les vertus surnaturelles. Nous n'entreprenons pas de faire un portrait; nous nous bornons à esquisser les principaux traits de cette grande figure, en empruntant le plus souvent nos couleurs aux contemporains qui ont vécu dans son intimité. Essayons de crayonner rapidement l'homme, le chrétien, l'Oblat, l'Evêque.

Mgr Taché avait l'esprit à la fois facile, universel, puissant; I. L'homme.
il démêlait en un instant la question la plus compliquée, et son 1. Intelligence.
premier jugement était le jugement définitif. Il embrassait a) Vaste érudition.
d'un même regard l'ensemble et les détails; il était ouvert à tous les genres de vérité.

" Ce nomade a tout lu. Ce voyageur a tout étudié. Il connaît tous les livres et toutes les découvertes. Il se sert de l'astrolabe, il mesure les cours d'eau. Il a été professeur de mathématiques et a écrit entre deux missions une étude sur les méridiennes... Il parle culture et construction, développe ses théories sur les ciments et les bois. Il cause de chimie et de médecine, d'hypnotisme et d'électricité, et c'est bien tant mieux si la science n'a pas tort. Tout ce qu'il sait, il ne le sait pas à la manière des autres. En tout, et même dans le domaine scientifique, ce ne sont pas des aperçus, de simples connaissances, des opinions qu'il exprime; ce sont des convictions assises sur le granit le plus ferme. Ceux qui les ont ébranlées sont rares, comme son exceptionnel mérite (1). "

---

(1) L'hon. M. Prendergast, *Mgr Taché*......

b) Influence du désert sur la trempe de son esprit et de son caractère.

On demandera peut-être " où il avait puisé cette sûreté de jugement, cette vaste érudition qui lui permettait de parler pertinemment sur presque toutes les questions, cette intuition presque prophétique des événements qui se préparaient pour l'avenir. " " Demandez le plutôt à la brise de l'Ouest et à ces immenses plaines qui ont été les témoins de ses courses apostoliques. Elles vous diront que le silence de ces déserts est bien propre aux graves méditations et ouvre l'esprit aux profondes réflexions. La méditation élève les pensées et leur donne une solidité qu'on ne trouve point chez les esprits superficiels qui ne prennent pas le temps d'approfondir leur sujet. La retraite et le silence du désert répondent à des besoins du cœur de l'homme et la solitude chrétienne est rarement stérile. Que de fois monté sur ses raquettes, suivant péniblement la traîne à chiens, n'ayant pour tout compagnon qu'un pauvre sauvage, pendant que le souffle glacial du nord faisait entendre sa voix plaintive, Monseigneur, livré à ses seules pensées, s'entretenait de graves problèmes et de leur solution pour le bonheur des âmes qui lui étaient confiées (1)." Dans les siècles passés, "c'est du fond des déserts et des cloîtres que sont sortis les plus puissants génies" qui ont illuminé et régénéré l'Europe. Les déserts du Nord-Ouest, nous ne craignons pas de le dire, mûrirent et développèrent sa haute intelligence et son grand cœur. Mgr Taché puisa dans la vie contemplative et les longues heures de recueillement qu'ils lui fournirent, des ressources inépuisables pour juger de haut les hommes et les choses, se dévouer sans défaillance à la cause de la vérité et de la justice, et supporter avec magnanimité les épreuves de son laborieux épiscopat.

c) Mémoire.

Sa puissante intelligence était servie par la plus heureuse mémoire. "Il n'oubliait jamais ce qu'il avait vu lu ou entendu. Il citait avec une exactitude étonnante les dates et les moindres détails des événements dont il avait été témoin (2)."

---

(1) L'hon. juge Prud'homme, *Cinq ans après*, pp. 10-11.

(2) Rév. M. G. Dugas, *Mgr Taché*, dans la *Semaine Relig. de Québec*, 14 juillet 1894.

“Il se plaisait à répéter qu'il n'existait pas une famille métisse qui lui fût inconnue dans tout le Nord-Ouest. De fait, il connaissait, pour ainsi dire, l'histoire intime et la généalogie de chacune de ces familles. Il possédait une si heureuse mémoire que lorsque quelque métis désirait avoir des renseignements sur ses ancêtres, il s'adressait à Mgr Taché et ne manquait pas d'être satisfait. Bref, il était un véritable répertoire vivant des hommes et des choses du Nord-Ouest d'autrefois (1).”

Il avait une étonnante pénétration d'esprit, une vigueur de jugement qui lui faisait démêler en un instant les questions les plus embrouillées, un sens éminemment pratique qui lui faisait trouver une solution à une situation critique. “Que de fois, raconte l'hon. juge Dubuc, embarrassé par des difficultés auxquelles j'avais songé pendant plusieurs jours sans voir d'issue, je me suis rendu auprès de Monseigneur pour le consulter. Avec son regard d'aigle, il embrassait en un clin d'œil tous les points de la question, et me disait aussitôt: “Pourquoi ne feriez-vous pas ceci?” Je restais étonné de la justesse du conseil: c'était la solution. Ainsi en agissait-il avec tous ceux qui recouraient à ses lumières (2).” d) Jugement droit et pénétrant.

Les hommes richement doués pour l'intelligence ne le sont pas toujours pour le cœur. Mgr Taché joignait au génie la plus exquise sensibilité. “L'intelligence de ce grand Evêque était si vaste qu'elle le faisait planer comme l'aigle dans des sphères supérieures; mais d'autre part, il était une merveille d'exquise délicatesse et de généreuse tendresse qui coulait à pleins bords et débordait dans ses écrits ou ses conversations intimes (3).” 2. Cœur. a) Exquise sensibilité

“A côté de” l'homme de génie, à côté du lutteur “placé au siège d'une province qui a connu bien des orages auxquels il a été intimement mêlé, il existe un homme affectueux, tendre, timide parfois, qui se répand avec ses amis en un flot de paroles

(1) *Cinq ans après......*, p. 10.

(2) *Notes* concernant Mgr Taché.

(3) Mgr Langevin, archev. de Saint-Boniface, *Mandement de prise de possession*, 19 mars 1895.

caressantes. C'était là qu'il se révélait entièrement. On sentait qu'il éprouvait une excessive jouissance dans ce commerce intime où il semblait, pour ainsi dire, vous mendier une parole d'affection (1)."

b) Souffrances du cœur.

Cette sensibilité hors ligne lui apportait sans cesse d'intimes jouissances, mais plus encore de souffrances et de douleurs. "Le cœur qui bat dans ma poitrine, disait-il, jeune encore, n'a ni le froid ni la dureté du marbre; aussi il me serait difficile d'exprimer la violence des palpitations de ce cœur dans mille circonstances où j'ai cru devoir dévorer seul l'amertume dont on abreuvait mon existence, les injustices et les affronts que l'on me faisait subir (2)."

" Son âme se meurtrissait à toutes les aspérités de la vie, à un tel point qu'on était presque tenté de croire que son organisme si délicat se fût mieux accommodé des calmes douceurs des cloîtres que des froissements inhérents à une carrière épiscopale (3)." " Ce savant, ce lettré, cet Archevêque au prestige immense, aux conceptions robustes et toujours pratiques, se meurtrissait le cœur à toutes les petites aspérités du commerce journalier de la vie. Cette exquise sensibilité qui lui faisait répandre de si douces larmes dans l'exercice de son ministère et lui rendait l'amitié si chère, s'expiait par mille souffrances secrètes. Un reproche injuste l'a souvent affligé pour des mois. Un mot d'enfant inconscient lui a parfois mis des larmes aux yeux. Il est telle expression confiée à la presse à son adresse, sur laquelle il revenait sans cesse, qui sans cesse remontait de sa poitrine à ses lèvres, dont il n'a jamais, pendant des années, parlé sans que la voix lui tremblât d'émotion. Oui, dans nos pauvres sentiers humains, s'obstinant à nous suivre partout d'amour tendre, il a souvent blessé son pauvre cœur à ces épines

---

(1) L'hon. juge Prud'homme, *Cinq ans après*, p. 7.

(2) Lettre à Mgr de Mazenod, 25 *janvier* 1860. — Archives de la Maison générale des Oblats.

(3) *Cinq ans après*......

cruelles qui sont nos imprévoyances et nos aveugles jugements de la terre (1)."

Mais "cette tendresse si touchante était relevée" par une mâle énergie et une invincible constance qui ne connaissait pas les lassitudes de la lutte. Aussi, il tint ferme le gouvernement de son église pendant les tempêtes qui l'agitèrent. Comme les Machabées des Israëlites, il demeura sur la brèche, combattant pour les siens, réclamant avec des accents émus et une éloquence virile, les droits imprescriptibles de la vérité et de la justice. c) Energie et constance.

"Les coups de la fortune et l'ingratitude des hommes infligèrent à son cœur des blessures bien sanglantes, mais ne réussirent jamais à décourager ce grand lutteur, cet athlète de la justice. Il ne connut ni les enivrements de la gloire ni les abattements de la défaite. Se repliant sur lui-même, il trouvait dans la grandeur de son âme et la voix de sa conscience un appui ferme qui lui permettait de demeurer calme et confiant (2)."

Mgr Taché avait l'humeur fort joviale; sa conversation et ses lettres étaient toutes pleines de saillies joyeuses et de traits d'esprit, qui jaillissaient à tout instant, sans effort, sans recherche, tout spontanément. Il saisissait aisément les côtés piquants, avait presque toujours le mot pour rire, mais toujours bienveillant et charitable, riait lui-même du meilleur cœur, et mettait toute la société en liesse. 3. Jovialité et traits d'esprit.

"J'espère, écrit-il à Mgr Grandin, que les Pères Lestanc et Leduc me pardonneront de tarder à leur répondre: je n'ai jamais été homme de lettres, mais à présent que je ne puis nullement être homme de nuit, la chose m'est encore plus difficile (3)."

"Si vous avez trop froid, écrit-il au P. Lacombe au cœur de l'hiver, venez vous chauffer ici, nous n'avons que 40° au-dessous

---

(1) L'hon. M. Prendergast, *Mgr Taché......*

(2) *Cinq ans après......*, pp. 6-7.

(3) Lettre du 17 février 1884. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

de zéro. Si vous avez trop de neige, envoyez-nous-en, nous n'en avons pas assez (1).

Il n'a pas écrit depuis longtemps au P. Aubert, son premier compagnon Oblat à la Rivière-Rouge. " Fils de la première femme, lui dit-il, je n'avouerai pas ma faute sans chercher une excuse, sans même affirmer que je trouve que vous êtes plus coupable que moi (2)."

Dans son premier séjour à l'Ile-à-la-Crosse, il recommande à son frère Louis " d'aimer et de servir le bon Dieu ; " et il ajoute : " Remarque aussi comment on construit les chemins de fer et par la suite tu en construiras un de Boucherville ici (3)."

Voici en quel style il prie ce même frère, dans le post-scriptum d'une lettre à sa mère, de lui envoyer les numéros du journal la *Minerve :* " Par-devant vous, notaire, avez comparu vous-même pour exciter chez vous la ferme et sincère résolution de faire parvenir, à vos frais et dépens, à votre frère missionnaire un exemplaire du journal intitulé *la Minerve :* à cette fin de donner à votre dit frère une preuve hebdomadaire de votre attachement pour lui. En retour, le dit frère missionnaire s'engage à prier tous les jours pour vous, votre femme, sa chère sœur, vos fils et filles tant qu'il y en aura... Furent présents à ces conventions et se portèrent comme garanties de leur exécution l'attachement, l'affection sincère qui existent entre les deux frères et qui ont soussigné avec nous (4)."

Il prie le P. Lacombe d'inviter le Rév. M. Poulin à venir le voir. " Je donnerais *cinq sous* et bien plus, dit-il, pour voir l'ami Poulin et lui parler dans notre chez nous de chez lui pendant assez longtemps pour lui jeter le grappin au cœur (5)."

Mais une autre fois il se plaint que ce même M. Poulin et

---

(1) *Saint-Boniface*, 21 *janvier* 1886. — Collection du R. P. Lacombe.

(2) *Saint-Boniface*, 20 *février* 1875 — Archives de la Maison générale.

(3) Lettre à sa mère, *Ile-à-la-Crosse*, 23 *juillet* 1877. — Collection de M. de la Broquerie-Taché.

(4) *Saint-Boniface*, 28 *mars* 1874. — Collection du R. P. Lacombe.

d'autres oublient de lui écrire: " Je suis surpris, dit-il au P. Lacombe, que M. Poulin ne m'aime pas: faites-lui la *grimace* pour moi et à d'autres aussi (1)."

" Vous me dites, écrit-il au même: " Je suis obligé de tirer le diable par la queue." Eh bien, mon Père, je vous dirai, moi: " Tirez fort, c'est le moyen d'avoir quelque chose, car, à défaut du reste, on enlève la queue et c'est autant de pris (2)."

A l'époque où les relations du Canada avec la Rivière-Rouge étaient difficiles, Madame Taché lui envoyait les numéros les plus intéressants de divers journaux. Plusieurs de ces envois se trouvèrent insuffisamment affranchis. Le Maître de poste de Montréal signala à l'Evêque cette insuffisance, les lui envoyant cependant pour ne pas lui causer " du désappointement." Mgr Taché transmet cette observation à sa mère: " J'espère, lui dit-il, que vous voudrez bien faire à l'avenir une plus grande dépense *de petits visages* de notre gracieuse Souveraine (3)."

Son frère Louis vient de lui adresser deux lettres; Charles au contraire ne lui a pas écrit depuis longtemps. " Louis m'a écrit deux fois et m'a bien fait plaisir, répond-il à sa mère; Charles attend, je suppose, que j'aie épuisé les autres consolations pour m'en procurer des siennes (4)."

Son ami, M. le chanoine Hichs vient de guérir d'une grave maladie. " Hicks, écrit-il, a voulu aller saluer les habitants du ciel; je ne suis point surpris qu'on lui ait fermé *la porte au nez, il n'est pas assez sage* (5)."

" Il faut toujours répéter, écrivait-il un jour à sa mère, la même et insignifiante chanson que je suis pressé. C'est, voyez-vous, que ma vie s'écoule ainsi, au milieu du brouhaha des affai-

---

(1) Samedi (le samedi de la semaine où il fit sa célèbre déposition devant le Comité du Nord-Ouest). — *Ibid.*

(2) *Saint-Boniface*, 19 *avril* 1880. — *Ibid.*

(3) *Saint-Boniface*, 16 *avril* 1881 — Collection de M. de la Broquerie-Taché, n° 88.

(4) *Saint-Boniface*, 8 *août* 1865. — *Ibid.*, n° 120 *bis*.

(5) Lettre à sa mère, *Saint-Boniface*, 7 *janvier* 1866. — *Ibid.*, n° 125.

res de tout genre qui se rattachent directement ou indirectement à nos missions. Il faut ici être Michel Morin répondant à tout et à tous (1). "

4. Activité. " Mgr Taché, dit l'hon. juge Prud'homme, était d'une initiative incessante. On sentait l'effort attentif et persévérant d'une main laborieuse et énergique (2). " " Il était, ajoute Mgr Grandin, d'une activité extraordinaire ; il avait l'œil à tout, souvent la main à tout. Au collège et dans les maisons qui dépendaient de lui, il nommait des supérieurs, mais le plus souvent il demeurait en fait supérieur, dirigeant tout, changeant parfois ce qui avait été fait. S'il y avait une fête, une représentation au collège, c'était lui qui donnait les plans et organisait tout. Le pensionnat des Sœurs Grises et leur orphelinat recevaient semblablement de lui l'impulsion et le mouvement. Il faut avouer que tout y gagnait, car Mgr Taché avait, il faut le reconnaître, le génie de l'administration, non seulement en grand, mais en détail. Il apercevait de suite ce qui était défectueux et y portait promptement remède. Il était bien rare qu'il se trompât. Quand après l'annexion du pays au Canada on dût organiser tout un nouvel ordre de choses, le lieutenant-gouverneur et les hauts personnages de l'administration ne dédaignèrent point en maintes reprises d'avoir recours à ses conseils, et si quelque chose est à regretter, c'est qu'ils n'y aient pas eu recours plus souvent : le pays et ses habitants y auraient beaucoup gagné. Cependant cette grande activité, ce besoin de tout diriger par lui-même a pu parfois produire quelques froissements sur autrui et provoquer quelques plaintes, malgré l'estime et le respect que chacun lui portait. Une anecdote sauvage fera comprendre ma pensée. Me trouvant dans une mission nouvelle, je fus frappé de la loquacité d'un vieillard. " Mais, dis-je à plusieurs sauvages réunis, ce vieux-là me fait l'effet d'un fameux bavard. " " C'est vrai, me répondirent ces sauvages, mais il ne dit que de bonnes

---

(1) *Saint-Boniface*, 8 *août* 1865. — Collection de M. de la Broquerie-Taché, nº 120 *bis*.

(2) *Cinq ans après......*, p. 12.

choses, et on ne peut que gagner à l'écouter." Je crois qu'on peut faire la même réflexion sur l'activité de Mgr Taché: si parfois il éclipsait ceux qui l'entouraient, son activité était celle de l'homme supérieur et tout y gagnait à recevoir sa direction (1)."

Exemple de cette activité: l'approvisionnement des missions du Nord.

Pendant une vingtaine d'années, après le P. Bermond et avant le P. Maisonneuve, il fut le procureur de toutes les missions du Nord-Ouest, non seulement de celles de son diocèse, mais de celles des vicariats qui en avaient été démembrés. Cette tâche lui imposait des sollicitudes de toutes sortes et un travail immense dont il ne pouvait s'acquitter que grâce à sa prodigieuse activité. "Les missionnaires du Nord, écrit Mgr Grandin, étaient dans une position dont on ne saurait se faire l'idée. Comme la monnaie n'y avait pas cours, ils étaient obligés de la remplacer par des effets en nature. Il nous fallait rémunérer avec du drap, des vêtements faits, du thé, de la poudre et du plomb, les serviteurs que nous devions engager, les guides pour nos voyages, payer les provisions que nous achetions des sauvages et une foule de choses nécessaires dans un établissement même très modeste. La Compagnie de la Baie d'Hudson non seulement nous faisait payer tous les transports, mais voulait nous limiter à un certain nombre de colis, craignant surtout que nous fussions tentés d'échanger nos richesses contre des fourrures et que nous lui fissions ainsi concurrence dans le commerce de pelleteries. Il nous fallait prévoir une année d'avance pour demander les choses dont nous avions besoin, et malgré cela nous ne les recevions pas toujours à temps. C'était une rude tâche pour le procureur de nous trouver ces effets et de nous les faire arriver à temps, d'acheter à Fort Garry, à York-Factory, à Montréal, à Saint-Paul, etc., tout ce qu'il nous fallait, d'organiser des caravanes de charrettes pour aller chercher toute cette multitude de colis à Saint-Cloud, à Saint-Paul, pour les emmener ensuite à toutes les missions du Nord. Puis, comme notre argent nous venait de la Propaga-

---

(1) *Quelques notes sur Mgr A. Taché, O. M. I.*

tion de la Foi ou des aumônes particulières, nous n'en connaissions le plus souvent le montant que lorsque nous l'avions en partie dépensé. Le procureur devait se renseigner sur ces allocations, tenir tous nos comptes et nous avertir à temps pour nous empêcher de nous engager dans des dettes. Mgr Taché dépensait chaque année dans l'accomplissement de cette besogne extrêmement compliquée, des ressources de zèle, d'ordre et d'activité que ceux-là seuls peuvent se représenter qui l'ont vu à l'œuvre.

" Ce qui était plus pénible encore pour lui, c'est qu'après s'être donné des peines de toutes sortes, il recevait très souvent pour récompenses les plaintes des missionnaires. J'ai à faire ici tout le premier mon *meâ culpâ*. Nous ne recevions pas tout ce que nous avions demandé; ou bien nous recevions autre chose; ou encore des haches mal enveloppées avaient endommagé une pièce d'étoffe. Les conséquences de ces omissions, de ces erreurs, de ces dommages étaient parfois bien graves: il fallait renoncer à un voyage important, ou ce qui était pis encore, à la construction d'une maison ou d'une chapelle et prolonger un provisoire des plus pénibles. Nous nous plaignions de tous nos déboires à notre dévoué procureur. " Pauvre Seigneur, m'écrivait Mgr Taché, nous ne sommes ici ni à Paris ni à Londres: si je n'ai pas pu remplir vos demandes, croyez bien que ce n'est pas faute d'avoir cherché dans tous les magasins. Pour les effets endommagés, sans doute c'est bien pénible et peut-être que l'emballeur aurait pu mieux faire; mais ne pouvant tout faire moi-même, je suis forcé d'avoir recours à des intermédiaires qui n'ont pas toujours l'expérience voulue (1). "

Amour de l'ordre. " Il était remarquable par son amour de l'ordre. On l'a vu, dans un moment d'oubli, se trouvant dans un salon avec un de ses prêtres, attendant l'arrivée du maître du logis, redresser les cadres accrochés au mur ou ranger une petite table à l'endroit convenable (2)."

(1) Mgr Grandin, *Quelques notes sur Mgr A. Taché, O. M. I.*

(2) *Cinq ans après.*

Avant l'établissement des voies ferrées dans l'Ouest, les Oblats avaient des difficultés de toutes sortes pour faire arriver les effets nécessaires aux missions. Voici le plan qu'il propose en 1874 à Mgr Grandin; on y verra cet esprit d'ordre qu'il portait partout.

" Il faudrait tâcher de réduire tous les envois pour les missions du Nord-Ouest *à un seul* qui se ferait au printemps, avril ou mai au plus tard: ce serait bien plus sûr et bien moins dispendieux. Puis il faudrait que cet envoi réunît un caractère *d'unité* qui exclût des dépenses accidentelles aussi considérables pour un colis que pour 50. Pourquoi ne pas faire comme M. Kew en Angleterre qui met les pièces de *toutes les missions* sous la dénonciation générale et maintenant connue partout M. C. J'ai insisté pour cela en France et n'ai jamais pu l'obtenir... Il me semble qu'il vous serait facile de parler de cela à Mgr Faraud ou de lui copier ce que j'écris, et tous les deux vous donneriez vos ordres à ceux qui expédient pour vous afin de ne faire *qu'un seul envoi de bon printemps,* chaque colis ayant 5 indications que voici:

1° marque générale de tous les colis M. C.

2° contre-marque, Nom du missionnaire ou du poste.

3° Numéro du colis, 1, 2, 3, 4, 5 etc.

4° Nom de M. Kew ou de son agent à New-York.

5° Nom de l'agent de M. Kew à Fort-Garry.

" Puis toujours indiquer que les colis sont *in bond* (transit) (1). "

Mgr Taché avait l'habitude de juger de toutes choses avec les lumières surnaturelles et au point de vue de la foi. **II. Le chrétien. 1. La foi.**

Il apprend la mort de Mgr Guigues, évêque d'Ottawa. " Nous passons, mon ami, écrit-il un instant après au P. Lacombe: préparons-nous la somme de mérites acquise par ce saint prélat (2)."

Il s'anime sans cesse et anime les autres à travailler et à souffrir en ce monde pour acquérir les récompenses éternelles. " Les misères de cette vie n'ont qu'un temps, dit-il, tandis que

---

(1) *Saint-Boniface*, 11 *février* 1874.
(2) Collection pu R. P. Lacombe.

les gloires, qui en seront la récompense, n'ont point de fin (1)."

2. Charité. Mgr Taché ne vivait que pour Dieu et le prochain.

Il pouvait dire aux siens avec saint Paul: " Je dépenserai tout et je me dépenserai moi-même: *impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.*"

" Sa charité pour les pauvres surtout n'avait pas de bornes; il ne comptait pas quand il donnait. Tous les jours, l'Archevêché était le refuge des pauvres et des malheureux. On ne saura jamais le nombre d'affamés qu'il a nourris (2). "

" Tout le monde connaissait son inépuisable charité. Aussi son palais était perpétuellement assiégé par les nécessiteux.

" Lorsqu'il avait quelque travail important, il demandait quelquefois qu'on ne le dérangeât pas. Les pauvres gens arrivaient et se trouvaient bien désappointés lorsque le portier ou un des prêtres leur disait que Sa Grandeur n'était pas visible. C'était un homme sans travail, une pauvre femme manquant de pain pour ses enfants, un sauvage qui se disait dans la détresse, un père de famille sollicitant la permission de couper du bois ou du foin sur les terres de l'évêché, ou désirant emprunter un cheval, ou une voiture pour un travail ou une course. Monseigneur, qui laissait le plus souvent la porte de sa chambre ouverte, entendait la voix du solliciteur. Aussitôt il donnait ordre de le faire entrer, ou même sortait de sa chambre, allait au-devant de lui, l'écoutait, accordait sa demande, donnait de l'argent, des provisions ou quelque autre secours, avait pour lui des paroles d'affection, de consolation et d'encouragement, le bénissait et le renvoyait content et heureux. J'ai été moi-même plusieurs fois témoin de ces sortes de scènes (3)."

" Lorsqu'un prêtre de son entourage partait en hiver pour une course en voiture un peu longue, j'ai vu souvent le charitable prélat lui recommander de s'habiller chaudement, s'as-

(1) Lettre au R. P. Lacombe, *Ottawa*, 5 *janvier* 1881.

(2) Rév. M. G. Dugas, *Mgr Taché.* — Dans la *Semaine Relig. de Québec*, 14 juillet 1894.

(3) L'hon. juge Dubuc, *Notes concernant Mgr Taché.*

surer lui-même s'il était bien chaussé, s'il avait un bon capot de fourrure, et prendre sur sa propre garde-robe pour le mettre en état d'affronter les rigueurs du pays. Il a eu plusieurs fois ces bontés à mon égard. Un jour trouvant que mon couvre-chef n'était pas assez chaud, il me fit présent d'un superbe casque en renard noir, avec la queue fixée au sommet et pendant par derrière. J'avais l'air d'un hussard exotique. Ce casque lui avait été donné par un métis. Je l'ai porté plusieurs années; depuis je le garde comme une relique (1). "

" En 1871 ou 1872, pendant l'hiver, Mgr Taché revenait de Saint-François-Xavier par un froid excessif. Il était seul sur sa voiture et conduisait lui-même son cheval. Devant lui cheminait à pied un anglais pauvrement vêtu. Il le fait monter auprès de lui et engage la conversation. On arrive à Winnipeg, dans la rue Principale, qui alors était en pleine prairie. L'individu lui dit: " Et où demeurez-vous ?" — " Là-bas, à Saint-Boniface," répond le prélat. — " Et que faites-vous ? " reprend l'interlocuteur. — " Vous voyez cette maison, dit Monseigneur, c'est là que je demeure. " " — Seriez-vous l'Evêque Taché? — Oui, je le suis. " L'autre le regarde dans les yeux: " Oh! dit-il, Est-ce possible? Quel honneur pour moi (2)! "

La charité est accompagnée de tout un ensemble de vertus qui la complètent et l'ornent, la bonté, l'urbanité, le pardon des injures, etc. Mgr Taché se distinguait par ces autres qualités. 3. Royale bonté.

" Il possédait, dit un de ses amis, ce charme suprême, cette qualité humble et conquérante, cette vertu si robuste et si douce que Saint-François de Sales appelle la royale bonté. Ce fut sa royauté. Ce fut ce qui lui assura cet empire extraordinaire sur les cœurs.. Chez cet intransigeant de doctrine et de principes, chez ce lutteur sans quartier, chez ce saint obstiné d'un autre ordre de choses supérieur au nôtre, ce fut précisément ce qui lui fit tout pardonner de ses ennemis. Sa main déposait en définitive l'épée de Judas Machabée dont il tenait son peuple

---

(1) L'hon. juge Dubuc, *Notes concernant Mgr Taché*.

(2) *Ibid.*

couvert, pour tirer de la harpe de David ces notes douces qui apaisent les pensées tumultueuses de Saül et mettent en fuite l'esprit mauvais. Il a eu toutes les tendresses, toutes les miséricordes, toutes les mansuétudes, tous les pardons...

" Toutes les souffrances avaient des droits sur sa pitié : il n'était pas de plaie sur laquelle il ne versât l'huile et le baume. Même en face de fautes abjectes devant lesquelles toute sa nature choisie de gentilhomme frémissait malgré lui, il ne se reconnaissait pas le droit de frapper. Il relevait doucement : non pas un justicier, mais un consolateur (1)."

c) Pardon des injures.

Un des principaux signes de la vraie charité est le pardon des injures. " Aimons assez, disait-il, non seulement pour pardonner, mais bien aussi pour oublier, oublier ce qui est pénible (2)." Lui-même, s'écrie un de ses intimes, " comme il savait pardonner les injures. Sa nature droite et noblement loyale, nous l'avons dit, lui faisait ressentir fortement les procédés indélicats, les reproches et les injustices, surtout s'il y intervenait de la mauvaise foi. Mais après s'être expliqué avec ceux qui lui avaient fait de la peine, il pardonnait du fond du cœur, prêt à les recevoir avec la même bienveillance qu'auparavant et à leur accorder les faveurs qu'ils pouvaient désirer (3)."

Le R. P. Lestanc, qui a longtemps vécu auprès de lui, atteste qu'il " ne l'a jamais entendu dire un mot d'aigreur et même de plainte contre ceux dont il aurait eu le plus de raison de e plaindre (4)."

" Je ne l'ai entendu qu'une fois prononcer une parole un peu amère. Un homme à qui il avait rendu des services signalés et qu'il comptait parmi ses amis, avait, pour des motifs peu recommandables, fait échouer une affaire à laquelle l'Archevêque tenait beaucoup, qui intéressait le temporel de son Eglise et

(1) L'hon. M. Prendergast, *Mgr Taché*. — Dans le *Manitoba*, n° du 18 juin 1894.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 18 *mars* 1881.

(3) L'hon. juge Dubuc, *Notes concernant Mgr Taché*.

(4) Mgr Grandin, *Quelques notes sur Mgr A. Taché, O. M. I.*

toute la ville de Saint-Boniface. En me parlant de cette opposition, il me dit: "Etre combattu et maltraité par ses ennemis, n'a rien qui doive nous surprendre; c'est un des incidents ordinaires de la lutte journalière de la vie; mais être trahi par des amis, ah ! mon cher; cela fait mal au cœur (1) !"

Notre Sauveur commande au chrétien non seulement de pardonner, mais de savoir demander pardon. "Si votre frère a quelque chose contre vous, nous dit-il, laissez là votre présent devant l'autel et allez vous réconcilier avec votre frère." Tous ceux qui ont vécu avec Mgr Taché attestent que lorsqu'il croyait avoir fait de la peine à quelqu'un, il se rendait auprès de lui, lui exprimait le regret d'avoir pu le contrister et lui donnait de bienveillantes explications, de manière à dissiper tout nuage et tout malentendu. S'il pensait avoir eu quelque tort, par exemple en parlant trop vivement, il ne cragnait pas de demander pardon. On l'a vu le faire les larmes aux yeux, à l'égard de ses inférieurs, quelquefois à l'égard de personnes qui avaient cru être traitées avec tous les égards convenables: lui seul avait remarqué le manque à la charité et tenait à le réparer parfaitement.

Les faits de ce genre abondent dans toutes les mémoires.

Quand les devoirs de sa charge l'obligeaient à un refus de permission, à une réprimande ou à quelque acte qui pouvait contrister le prochain, il avait ensuite des attentions et des bienfaits pour la personne. "Le lendemain ou deux ou trois jours après, il envoyait au prêtre auquel il n'avait pu accorder la permission qu'il désirait, quelques billets de banque pour le secourir dans sa pauvreté ou l'aider dans ses entreprises (2)."

"Partout et toujours, il avait le cœur large, généreux, éminemment charitable (3)."

Il disait quelquefois qu'avec les sauvages il était devenu sauvage. Mais certes, nul ne pouvait le fréquenter sans être sé- d) Politesse et cordialité.

(1) L'hon. juge Dubuc, *Notes......*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

duit par les charmes de sa conversation, sans être dilaté par le sel gaulois dont il assaisonnait tous ses entretiens, sans admirer ses belles manières.

" Mgr Taché, écrit un témoin qui a passé un quart de siècle dans sa compagnie, était d'une politesse exquise, et d'une rare délicatesse sur le chapitre des convenances. Tous ceux qui avaient des rapports avec lui en étaient charmés. Les étrangers, qui venaient lui rendre visite, emportaient de sa personne un agréable et ineffaçable souvenir. Que de fois j'ai entendu des protestants me dire : Que votre Evêque est aimable (1) ! "

" Il déployait dans tous ses rapports, dit un autre témoin intime, un tact et une distinction qui indiquaient dès l'abord un esprit supérieur. C'est qu'il trouvait dans son cœur des trésors de sentiments généreux, qui s'épanchaient naturellement sur tous ceux qui l'approchaient. Il avait l'amabilité courtoise des chevaliers du moyen âge. Sa politesse innée, son esprit communicatif et bienveillant, le sourire affectueux qui se promenait sans cesse sur ses lèvres, donnaient un attrait irrésistible à son commerce. Il avait recucilli dans ses lointaines missions une foule d'anecdotes dans la note gaie. Il savait même, à l'occasion, émailler ses récits de quelque allusion spirituelle à certains défauts qu'il désirait corriger chez ses ouailles et décocher un trait mordant, tout en ayant l'air de l'émousser le plus possible. Ceux qui se sentaient touchés étaient les premiers à admettre que la morale était bonne à prendre (2). "

" Il avait, ajoute un de ses intimes, la politesse et les manières distinguées d'un grand seigneur. Tout en lui respirait la noblesse et la supériorité. Beaucoup de protestants influents de Winnipeg et d'ailleurs le visitaient, souvent même le consultaient et tenaient à dire qu'ils avaient des relations avec l'Archevêque Taché. Les étrangers importants, de passage à Manitoba, voulaient le saluer, et tous se montraient enchantés d'avoir fait la connaissance d'un homme aussi éminent (3)."

---

(1) Rév. M. Dugas, *Mgr Taché.*

(3) L'Hon. Juge Dubuc, *Notes*. . . .

(2) L'hon. juge Prud'homme, *Cinq ans après*, p. 12.

" Les visites qu'il recevait lui prenaient beaucoup de temps. Il accueillait tout le monde, jeunes comme vieux, pauvres comme riches, avec la même affabilité. Il m'est arrivé parfois, ainsi qu'à d'autres de ses intimes, de nous priver de la satisfaction d'aller le voir, de crainte de le déranger. Cependant nous le visitions souvent. Quelque occupé qu'il fût, il nous recevait toujours avec son sourire sympathique, s'informait de nos familles, de chacun de nos enfants, ayant un mot agréable pour tous, exprimant son contentement de nous voir et nous disant que, loin de l'importuner, nous lui rendions service en lui donnant l'occasion de prendre quelques instants d'un repos agréable. Je comprenais que pour agir ainsi il fallait une vertu plus qu'ordinaire. Lorsque je suis occupé à un travail que je crois important, si quelque visiteur vient interrompre ma besogne, j'ai beau faire des efforts pour paraître accueillant, je ne puis, malgré ma bonne volonté, m'empêcher de laisser paraître quelque chose de ce que je ressens. Aussi j'ai toujours admiré le grand Archevêque pour avoir un si parfait empire sur lui-même et ne jamais témoigner à ses visiteurs que du contentement et de la joie (1). "

Nous venons de dire que Mgr Taché avait une singulière distinction de manières et de langage, simple expression de la noblesse de ses pensées et de ses sentiments. Distinction de manières et de langage.

Cette distinction le rendait sévère contre les plaisanteries qui avaient pour objet une femme. " Les épigrammes sur le compte de la femme ne doivent pas, disait-il, trouver place chez les gens bien élevés, parce que toujours l'homme doit se souvenir que sa mère est une femme à laquelle il doit le respect et l'amour. Il répétait souvent à ses prêtres ces paroles : " Ne vous permettez jamais les plaisanteries sur les femmes : elles sont le signe d'une mauvaise éducation (2)."

Le vrai chrétien " porte continuellement la mortification de Jésus-Christ dans son corps. " 3. Austérité et mortification.

---

(1) L'hon. juge Dubuc, *Notes......*

(2) Rév. M. G. Dugas, *Notes sur Mgr Taché.*

“ La nourriture du prélat était non seulement frugale, mais pauvre et austère. Jusque vers 1873, on faisait souvent des repas au pémikan à l’archevêché (1).

Il ne permit jamais que du vin parût sur sa table, quel que fût le rang de ses visiteurs. Il conseillait à ses prêtres de ne jamais en servir dans leurs repas. “ Je vous avoue que je suis surpris d’apprendre, écrit-il à Mgr Grandin, qu’on a mis du vin sur votre table pour recevoir le Lieutenant-Gouverneur. Je vous en prie, cher Seigneur, ne permettez pas l’introduction d’un *pareil abus.* Hier, c’était grand dîner à Sainte-Marie de Winnipeg : le Lieutenant-Gouverneur y était : non seulement il n’y avait pas de vin, mais je suis certain que tout le monde aurait été surpris d’en voir. Jamais je n’ai permis, ou mieux, personne, ici, que je sache, n’a songé à avoir du vin sur nos tables (2). ”

Saint Paul pleurait en voyant “ quelques-uns ennemis de la croix de Jésus-Christ. ” Mgr Taché était triste lorsqu’il rencontrait des religieux qui “ paraissaient tenir à la soutane plus qu’à la souffrance, ” ou qui “ trouvaient une épreuve dans l’absence du confort anglais. ”

“ Nous faisons l’œuvre, disait-il, de celui qui a été en butte à la contradiction, et il faut nous attendre aux désappointements (3).”

Pour lui comme pour les saints, les épreuves étaient un signe de la bénédiction divine. “ Il faut que cette Ecole Industrielle, disait-il en parlant de l’Ecole que Mgr Grandin établissait pour les sauvages près de Calgary, soit appelée à faire beaucoup de bien, puisqu’à son début elle rencontre tant de difficultés (4).”

III. L’Oblat. La vie religieuse, dit Saint Thomas, est la perfection de la charité par la perfection du sacrifice, c’est-à-dire elle est le re-

---

(1) L’hon. juge Prud’homme, *Cinq ans après.*

(2) *Saint-Boniface*, 12 *janvier* 1880.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 30 *octobre* 1886. — Archives de l’évêché de Saint-Albert.

(4) *Ibid.*

noncement aux biens de ce monde par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance pour s'unir plus étroitement au souverain bien, la vérité première et l'amour éternel. Les Oblats se distinguent entre tous les religieux par la perfection de leur esprit et de leurs œuvres. Mgr Taché excellait entre tous ses frères par l'amour et la pratique du renoncement religieux.

Il était attentif à ne pas estimer la richesse, les hommes riches, les financiers habiles et retors. Il recommandait aux petits et aux grands de son ordre de ne pas juger du mérite des supérieurs " par la richesse des établissements " et de la valeur d'un poste " par l'abondance des ressources. " Il écrivait au Rme Père Fabre d'attirer l'attention de tous les membres de la Congrégation sur la nécessité d'un parfait esprit de pauvreté dans un ordre appelé à " l'admirable vocation d'évangéliser les pauvres (1). " Il condamnait sévèrement les religieux " gentlemen " qui font du " confort, de la liberté et de la dignité personnelle, tant réclamée par nos bons amis les anglais ", la compagne nécessaire de leur vie (2). 1. Pauvreté.

Il écrivait à sa mère après l'incendie de sa cathédrale et de son palais : " Je suis pauvre par vœu et je ne puis pas m'attrister de l'être par le fait (3)."

Jamais religieux n'a poussé plus loin les délicatesses de la vertu angélique. " Il aurait cru tout perdu, disait son médecin, s'il eût seulement laissé voir sa peau. " 2. Chasteté.

Lui si bon ne recevait pas au parloir de sa maison une Dame qui ne fût pas très modestement vêtue. Les Dames connaissaient la règle et n'avaient pas besoin d'une pénible expérience pour se présenter toujours dans le costume le plus simple.

" Les dépenses extravagantes pour toilettes des personnes du sexe n'eurent jamais de plus grand adversaire (4)."

---

(1) *Montréal*, 23 *mars* 1887. — Archives de la Maison générale.

(2) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 26 *juillet* 1886.

(3) *Collège de Saint-Boniface*, 6 *mars* 1861. — Collection de M. de la Broquerie-Taché, nº 86.

(4) L'hon. juge Prud'homme, *Cinq ans après*.

3. Obéissance.
4. Amour de sa famille religieuse et de ses frères.

La sainteté du religieux est toujours en rapport avec son amour de sa vocation et de son Institut particulier. Mgr Taché aima toujours sa Congrégation comme une mère, comme il avait aimé celle qui lui avait donné la vie naturelle.

"Bien des événements se sont succédé, écrivait-il au Supérieur général des Oblats, bien des choses ont changé autour de moi, une chose est demeurée inaltérable dans mon cœur, c'est mon attachement à ma Congrégation. Dieu a écouté mes soupirs dans une circonstance où je souffrais beaucoup ; je lui ai demandé de tout endurer, mais de ne pas subir l'épreuve de perdre de mon affection pour ma famille religieuse. J'ai souffert bien des choses, mais j'ai toujours eu la même affection filiale pour ma mère (1)." "Vous n'avez pas de fils plus dévoués, écrivait-il au même, que ceux des vôtres qui ont reçu la plénitude du sacerdoce : on nous connaîtrait bien peu si on allait croire qu'en devenant évêques nous en sommes moins Oblats (2)." Un jour, un de ses frères en religion lui dit que s'il avait aimé sa Congrégation, il n'aurait pas donné à une autre société le collège de Saint-Boniface et le château Sabrevois ; le prélat protesta contre ce soupçon avec une extrême énergie. "Je puis endurer et j'ai enduré bien des choses en silence, écrivait-il ensuite ; mais que l'on dise que je n'aime pas ma Congrégation, voilà ce que j'ai cru pouvoir et devoir repousser avec horreur (3)."

Il ne manquait jamais de se signer O. M. I.

Il s'occupait du plus petit de ses frères en religion comme des plus élevés. "J'ai demandé moi-même au Pape, écrit-il à Mgr Grandin en revenant du concile, la permission pour que votre petit Frère," — il s'agit du plus humble des Frères convers, relégué à l'extrême nord, le F. Célestin Guillet, — "pût

---

(1) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 22 *nov.* 1878. — Archives de la Maison générale.

(2) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 1*er janvier* 1879. — *Ibid.*

(3) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 29 *octobre* 1886. — *Ibid.*

faire son noviciat et ses vœux au lac Caribou, et le Saint Père vous accorde cette permission volontiers (1)."

Chaque Institut religieux a sa fin et son esprit particulier. Les Oblats sont les apôtres et les soixante-douze disciples qu'envoie le Sauveur pour l'anoncer aux pauvres. Mgr Taché se distingua toute sa vie par le zèle de la prédication, par l'amour des humbles et des petits. "J'ai 40 ans d'épiscopat Oblat, j'ai 45 ans de profession comme Oblat, écrivait-il sur la fin de sa vie à celui qui allait lui succéder. Dieu sait la pensée unique qui a dominé toute cette existence (2)", le zèle de prêcher l'Evangile aux pauvres et de sauver les âmes. 5. Zèle du salut des âmes.

"Cet étrange voyageur couvert de poil et de frimas, qui tout à l'heure fera sa maigre soupe d'herbe et de neige fondu, qui ce soir dormira à la belle étoile, qui demain trouvera dans sa mission une bûche pour seul siège, que jamais les terribles épidémies ne font reculer, qui semble se plaire de prédilection parmi le rebut de l'humanité et tout ce qu'il y a de plus abject au physique et au moral, que veut-il donc, que cherche-t-il? "Tôt ou tard, dit Vauvenargues, on ne s'éprend que des âmes." C'est la soif des âmes qui le tient, ce sont les âmes qu'il cherche " c'est leur salut qu'il veut (3)."

Ce zèle du salut des âmes est, croyons-nous, la vertu dominante du grand Evêque, celle qui a inspiré toutes ses pensées, soutenu tous ses dévouements, réglé toutes ses entreprises: en tout et partout, il a été Oblat, c'est-à-dire missionnaire et apô-

---

(1) *Saint-Boniface, 2 avril* 1870. — Archives de l'évêché de Saint-Albert. Frère Célestin-Augustin Guillet, né à Bains sur-les-Manches, au diocèse de Laval, le 27 octobre 1842, parti de France postulant-convers le 25 avril 1868, passe un an à l'Ile-à-la-Crosse, se rend au lac Caribou le 22 août 1869, y prend l'habit le 15 juillet 1870, y fait ses premiers vœux le 16 juillet 1871, des vœux de cinq ans le 16 juillet 1872, les vœux perpétuels le 16 juillet 1878. Rappelé du lac Caribou en 1894 à cause de ses infirmités, il recouvre la santé par l'intercession de la Sainte-Vierge, et ne cesse depuis de prodiguer son dévouement à la mission de Batoche et dans d'autres missions.

(2) Cité par Mgr Langevin, dans son *Mandement de prise de possession*, 19 mars 1895.

(3) L'hon. M. Prendergast, *Mgr Taché*......

tre. “Oui, je suis Oblat, écrivait-il un jour, Oblat, parce que je l'ai voulu et désiré. Je suis Oblat pour toute ma vie avec l'espoir de l'être pour l'éternité. Si je suis Evêque, ce n'est pas parce que je l'ai voulu ou désiré, ce n'est que parce que le fondateur des Oblats me l'a prescrit en conformité à la volonté du Chef de l'église. Je voudrais n'être qu'Oblat; j'aurais beaucoup moins de soucis, d'inquiétudes, de responsabilités (1).”

Le missionnaire.

“La carrière de Mgr Taché, dit l'auteur que nous venons de citer, la carrière de Mgr Taché, qui fait si intimement partie de l'histoire religieuse et politique du pays, qui a été si mouvementée, si pleine de changements et de bouleversements imprévus, est cependant extraordinaire par son unité et sa simplicité. Les fonctions si particulières qu'il a remplies, l'autorité si diverse qu'il a exercée, les manifestations si dissemblables de son activité, tout cela n'a été dans sa vie qu'accidentellement et secondairement. Ce qui ressort de cette personnalité, ce qui lui est propre, ce qu'il a été vraiment par choix, par nature et par la conformité voulue de toute sa vie: c'est le missionnaire. Mais quel missionnaire! Il semble que dans quelques générations, en lisant le récit merveilleux de sa vie, on se demandera si cet Evêque de vingt-sept ans a vraiment vécu, ou si ce n'est pas plutôt une de ces aimables figures de légende que sans cesse l'amour-propre national se plaît à embellir et à idéaliser (2).”

IV. L'Evêque. 1. Amour de son église de St-Boniface.

Jésus-Christ a épousé l'Eglise universelle et toutes les Eglises particulières, qui sont formées de ses os et de sa chair, comme Eve a été formée d'Adam, et lui sont unies dans l'unité d'un même Esprit. Cet Epoux éternel associe l'Evêque au mystère de ses noces divines avec l'Eglise particulière: Mgr Taché, époux de l'Eglise de Saint-Boniface, a eu pour son Epouse les tendresses et le dévouement du Sauveur lui-même.

Nous avons dit qu'il connaissait toutes les familles de Saint-Boniface, les plus humbles comme les plus élevées, tous les

(1) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 16 *nov*. 1888. — Archives de la Maison générale.

(2) L'hon. M. Prendergast, *Mgr Taché......*

membres de chaque famille, les plus jeunes enfants comme le père et la mère. Durant toute sa vie, jusqu'aux derniers jours, il voulut savoir tous les événements heureux ou malheureux de chaque famille et de chacun de ses membres, les naissances, les maladies, les décès, les entreprises, les succès ou les insuccès.

Il avait une tendresse spéciale pour ce qu'il appelait "l'aristocratie" de Saint-Boniface, les Girard, les Dubuc, les Bernier, les Royal, les Prud'homme, les Prendergast, etc: c'étaient les aînés de la famille qui portaient avec lui "le poids du jour et de la chaleur," présidaient avec lui à la défense de leur race, recevaient parfois, comme lui, de rudes assauts de leurs ennemis communs. "Sa Grandeur, dit l'un d'eux, me traitait avec une bienveillance toute paternelle. Souvent elle me priait d'aller servir sa messe au Couvent ou au Pensionnat, ce que je considérais comme un grand honneur. Plusieurs fois je l'accompagnai en voiture dans ses visites aux paroisses environnantes, Saint-Norbert, Saint-Charles, Saint-François-Xavier (1)."

2 Amour des églises dépendantes de l'église principale.

Saint Jean vit le Fils de l'homme se promener au milieu de sept chandeliers (2). "Les sept chandeliers sont les sept églises de Dieu:" car dans les jours du Messie "sept femmes s'adresseront à un même homme et lui diront: "Nous mangerons notre pain et nous nous couvrirons de nos vêtements; mais que votre nom soit invoqué sur nous: enlevez-nous l'opprobre" de notre stérilité (3).

L'Evêque, dans lequel est le mystère même du Fils de Dieu, devenu le Fils de l'homme, est l'époux non seulement de l'Eglise principale dont il porte le titre, mais de toutes les Eglises qui sont rattachées à cette Eglise principale.

Mgr Taché a aimé toutes les paroisses de son diocèse comme sa cité épiscopale.

---

(1) L'hon. juge Dubuc, *Notes concernant Mgr Taché.*

(2) Ap., I, 12.

(3) Is., IV, 1.

Attachement à son diocèse.

Pendant le long séjour que Mgr Taché fit en 1873 dans les Provinces de l'Est pour la cause de l'amnistie, un prélat, Mgr Faraud hasarda la conjecture que l'Evêque de Saint-Boniface songeait à quitter définitivement son église et à ne plus y retourner. Le P. Lacombe fit part à Mgr Taché de la rumeur qui courait : " Non, mon cher ami, lui répond l'Archevêque, de pareilles dispositions ne sont pas les miennes. Volontiers sans doute je renoncerais à la dure responsabilité de conduire le diocèse, mais toujours je réclamerai d'y travailler au salut des âmes. J'aime mon peuple, aussi je veux vivre et mourir au milieu de lui. Je ne tiens pas au *palais,* mais je tiens aux âmes, et quand je pourrai laisser le palais, ce sera pour me retirer dans un coin du diocèse où je pourrai toujours, j'espère, rendre quelque service, et si je deviens tout à fait impotent, mon désir sera encore de rester, en prenant des mesures pour être le moins à charge possible (1). "

4. Amour de ses prêtres.

Nous avons eu souvent l'occasion de voir combien Mgr Taché aimait ses prêtres.

Il aurait affronté la mort pour secourir un de ses prêtres ou seulement lui faire plaisir. Voici deux faits qui remontent aux premières années de son épiscopat. " Par une nuit des plus sombres, on vient l'avertir que le R. P. Mestre, qui desservait Saint-Norbert, était bien malade. Il pleuvait à verse. L'Evêque monte à cheval, traverse la Rivière-Rouge sur un bateau plat que deux hommes dirigent en ramant de toutes leurs forces, arrive à Saint-Norbert mouillé et couvert de boue. Son grand cœur oublie toutes ses fatigues en voyant la joie que son cher malade éprouve de sa visite. Une autre fois, c'est en traversant la Rivière-Rouge sur des glaçons flottants que le prélat va porter des consolations à un autre prêtre malade (2)."

" Il était pour nous, dit l'un d'eux, non pas un maître, mais un père. Il nous portait le plus tendre intérêt, suivant avec une sympathie constante toutes nos entreprises, nos succès et

(1) Lettre du 16 sept. 1873. — Collection du R. P. Lacombe.

(2) *Notes* des Sœurs Grises sur Mgr Taché.

nos revers, nous consolait et nous encourageait avec une charité inépuisable (1). "

Les prêtres de leur côté, avaient la plus grande affection pour leur Evêque. " J'ai aimé Mgr Taché d'un amour sans bornes, écrit le vénérable curé de Sainte-Anne des Chênes, à cause de toutes les belles qualités de son cœur et de son esprit, à cause spécialement de son invincible dévouement dans la défense de l'Eglise (2). "

Tous les prêtres de l'archidiocèse auraient tenu le même langage. Les prêtres du monde entier donnent en général l'heureux spectacle d'un grand attachement à leurs évêques ; mais au XIXe siècle, il n'est peut-être aucun clergé qui ait été autant attaché à son Chef que celui de Saint-Boniface.

La plupart de ses prêtres le visitaient plusieurs fois par année ; plusieurs ne passaient guère de mois sans aller le voir et trouver auprès de lui des lumières et des encouragements. Tous savaient qu'ils étaient toujours les bienvenus, qu'il avait toujours du temps et du cœur pour eux. Ils arrivaient à l'archevêché avec empressement et s'en retournaient réconfortés et satisfaits.

" C'était un bonheur pour lui de voir ses prêtres, raconte le témoin que nous venons de citer. Dès qu'il savait que l'un de nous était à l'archevêché, il l'invitait à venir dans sa chambre, même dans ses maladies ; il voulait l'entendre ; il voulait savoir de sa bouche tout ce qui concernait sa paroisse, tout ce qui le regardait lui-même. Il aimait de son côté à le mettre au courant des affaires du diocèse, des entreprises saintes, des progrès des œuvres de Dieu. Et lorsqu'après être demeuré longtemps avec lui, nous nous excusions de lui prendre tant de temps : " Non, non, répondait-il, ma grande consolation " est de converser avec mes prêtres (3)." Ces paroles n'étaient pas

(1) Rév. M. Gaire, curé de Grande Clairière.

(2) Rév. M. R. Giroux.

(3) Rév. M. R. Giroux, curé de Sainte-Anne.

une formule de politesse sur ses lèvres, mais l'expression des vrais sentiments de son âme."

"Un soir — c'était, je crois, en 1873, — nous nous trouvions réunis plusieurs prêtres dans la chambre qui était au-dessus de la sienne : nous riions et nous nous amusions comme de vrais écoliers. Tout à coup l'un de nous se ravise : "Il est tard, dit-il, nous faisons le charivari au-dessus de la tête de notre Archevêque ; nous l'empêchons de dormir." Cette remarque fait sur tous l'effet d'une douche d'eau sur un essaim d'abeilles. Mais au même instant, nous entendons des pas dans l'escalier, on frappe à la porte : c'était Monseigneur ; il nous dit avec son aimable sourire : "Quel vacarme font ces petits canadiens !" Je lui dis : "Votre Grandeur nous pardonnera cet enfantillage : il y a si longtemps que nous ne nous sommes vus ! Pour moi, je n'ai ri ni parlé depuis un mois." Au lieu d'une réprimande, il s'assied et nous entretient pendant deux heures avec ce charme dont lui seul avait le secret (1)."

L'Evêque est chef : à ce titre, il a la responsabilité de ses décisions. Mais son Eglise particulière, dans la personne de ses prêtres est, comme Eve auprès d'Adam, comme l'épouse et la mère auprès de l'époux et du père, un aide semblable à lui-même, *adjutorium simile sibi*. C'est pourquoi les saints canons avertissent souvent l'Evêque de prendre en tout le conseil de son sénat.

"Mgr Taché aimait à consulter ses prêtres sur tout ce qui concernait son diocèse. Il prenait spécialement l'avis des plus anciens. Il avait tout particulièrement confiance dans le jugement éclairé, l'extrême prudence et le sens pratique de M. Ritchot, le vénérable curé de Saint-Norbert (2)."

6. Amour des métis et des sauvages.

Mgr Taché conserva toute sa vie une tendresse privilégiée pour la population métisse et les sauvages. "Son âme s'échappait souvent des occupations dévorantes de son épiscopat pour

---

(1) Rév. M. Giroux, *Notes sur Mgr Taché.*

(2) L'hon. juge Dubuc, *Notes concernant Mgr Taché.*

se transporter vers les missions qui avaient été les témoins de ses premiers labeurs et de ses premières souffrances (1). "

" Il a aimé d'un amour qui ne s'est jamais démenti les enfants de la prairie, les métis qui avaient été ses compagnons de voyage durant de si nombreuses années ; chaque fois qu'il lui était donné, au déclin de sa vie, de revoir quelques-uns d'entre eux, un grand élan du cœur témoignait de l'ardeur et de la constance de son affection (2). "

" Il suivit des yeux et plus encore du cœur toutes les douleurs que leur apporta l'envahissement de leur pays par les blancs, prit hautement et constamment leur défense contre l'injustice et la dureté, s'ingénia de mille façons à leur porter secours et à les couvrir de sa protection. Il ne faut pas s'étonner après cela, si le nom de Mgr Taché possédait chez eux une influence si extraordinaire et une puissance souveraine. Il faut, dit saint Ambroise, qu'un Evêque ait deux choses toujours ouvertes, le cœur et la main : le cœur pour aimer ses frères, et la main pour les soulager et les bénir. Ces paroles ont reçu leur application entière dans la conduite de Mgr Taché pour ses chers métis. On peut bien dire, en effet, sans exagération, qu'il avait la main toujours tendue pour les secourir et le cœur plein de compassion pour les consoler et les encourager (3). "

Sans cesse Mgr Taché se disait à lui-même et disait aux autres : " Confiance en Dieu ! Lui seul peut sauvegarder la situation. Nous travaillons pour lui, il ne nous abandonnera pas, non plus que son œuvre (4)." 6. Quelques autres vertus épiscopales. a) Confiance en Dieu.

Une des plus grandes vertus du chrétien et de l'Evêque est " la conformité à la volonté de Dieu. " C'est le bon Dieu, écrit Mgr Taché à son ami de Saint-Albert, qui nous a imposé à tous les deux le fardeau que nous portons : chacun de nous peut et doit dire : *Hæc est pars hæreditatis meæ et calicis mei et* b) Se résigner aux impuissances pour le bien.

---

(1) *Cinq ans après*, p. 7.

(2) Rév. M. Gaire, *Notes sur Mgr Taché.*

(3) *Cinq ans après*, p. 10.

(4) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 12 *septembre* 1881.

faire de son mieux, se confiant en Dieu et remettant entre les mains de sa Providence miséricordieuse nos efforts et *nos impuissances* pour le bien (1). "

" Vous n'êtes pas plus obligé, lui écrit-il une autre fois, de faire le bien partout que ne l'étaient vos prédécesseurs. Faites ce que vous pouvez et vous aurez certainement fait votre devoir. Le Pape ne peut pas empêcher l'erreur de pénétrer jusque sous les murs de sa captivité; force nous est bien de la tolérer dans nos déserts (2). "

Et encore : " Nous ne sommes pas tenus au succès, malgré la consolation que le succès donne. Du moment que nous faisons notre possible, notre devoir est accompli (3). "

Constance dans les œuvres entreprises.

Mais d'autre part, il apporte une invincible constance dans toute œuvre entreprise pour la gloire de Dieu. " J'ai une telle horreur *des abandons,* écrit-il au R. P. Langevin, que j'ai éprouvé grande peine en voyant abandonner Saint-Lazare (4)."

Gravité. Contre la chasse.

Mgr Taché n'aimait pas que les prêtres se livrassent à la chasse, même dans les déserts du Nord-Ouest, même pour subvenir à leur subsistance. Il écrit à Mgr Grandin à l'occasion de la mort du P. Hert, que l'on crut tué à la chasse: " Le P. Hert est mort!... mort à la chasse aux canards!... C'est payer bien trop cher tous les canards que tous les missionnaires chasseurs pourraient tuer. Pauvre Père, quelle agonie il a dû subir!... Puis, vous, cher Seigneur, qui aimez tant vos missionnaires et leur êtes si dévoué, quelle peine vous avez ressentie!... C'est plus le temps que jamais d'en parler; mais je vous avoue et je crois vous l'avoir dit: J'ai vu avec grand regret les missionnaires arriver ces années dernières avec tout un attirail de chasse: je n'ai jamais aimé à voir un fusil dans les mains d'un

---

(1) *Saint-Boniface,* 15 *octobre* 1870. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Saint-Boniface,* 14 *juillet* 1876. — *Ibid.*

(3) *Saint-Boniface,* 26 *avril* 1880.

(4) *Saint-Boniface,* 6 *octobre* 1893. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

prêtre et je vous assure que ce dernier malheur n'est pas de nature à diminuer mes répugnances à cet égard (1). "

" J'ai toujours vu de mauvais œil écrivait-il au Rme P. Fabre, à l'occasion de la même mort, les missionnaires faire la chasse ; je ne l'ai jamais permis à ceux des nôtres qui sont sous moi (2). "

Cependant il faisait exception pour les missionnaires qui n'avaient pas d'autre moyen de se sauver la vie. " Les marchés du Nord, écrivait-il un jour, ne sont souvent qu'au bout du fusil (3)."

Les personnes consacrées à Dieu, sont, avec les prêtres, la portion choisie du troupeau d'un évêque. Mgr Taché leur portait à toutes un intérêt plein de sollicitude et avait à cœur leur sanctification par la fidélité à leur vocation et à toutes leurs saintes règles. Dévouement aux personnes consacrées à Dieu.

Le Sauveur du monde avait richement doué son représentant pour le grand ministère qu'il lui avait confié. Il lui avait donné le don de l'éloquence ; il avait mis entre ses mains une plume pour être une vaillante épée ; il avait fait de lui un administrateur remarquable, et même, un financier très habile. V. L'orateur.

Saint Paul recommandait avec instance à son disciple Timothée " d'annoncer la parole de Dieu avec ardeur, à temps et à contre-temps (4) ;" car " le juste vit de la foi (5) " et " la foi procède de l'ouïe (6)." Mgr Taché adressait souvent la même recommandation à ses prêtres. " Ce qu'il faut aux sauvages comme aux civilisés, écrivait-il au P. Lacombe, c'est l'instruction, c'est le catéchisme, non pas un catéchisme fait pendant

---

(1) *Ottawa*, 8 *déc.* 1880. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) *Saint-Boniface*, 5 *déc.* 1880. — Archives de la Maison générale.

(3) Lettre à M. G. Barnston, bourgeois de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson à Norway House, *Mission de Saint-Jean-Baptiste, Ile-à-la-Crosse*, 8 *janvier* 1856. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(4) II Tim., IV, 2.

(5) Rom. I, 17.

(6) Rom. X, 17.

quelques minutes, mais le catéchisme répété pendant des heures et des heures chaque jour. De grâce, faites bien comprendre cette nécessité à nos jeunes missionnaires. Qu'ils ne se lassent pas. Le divin Maître, " fatigué du chemin (1) ", se reposait en faisant le catéchisme à la pauvre Samaritaine, et il la touchait, et par elle plusieurs crurent en lui (2)."

Ce que le prélat recommandait à ses prêtres si souvent et si ardemment, il le pratiquait lui-même avec zèle. Jeune missionnaire comme vieil Evêque, " il avertissait, suppliait, reprenait en toute patience et doctrine (3);" " il instruisait sans cesse, corrigeait, exhortait à la piété et à la justice (4)." Sa parole avait, à un degré extraordinaire, le don d'illuminer les esprits et de toucher les cœurs. Les vérités du salut le possédaient lui-même tout entier, et, dès qu'il ouvrait la bouche, trouvaient en lui un organe ému et émouvant.

" Comme orateur sacré, dit l'hon. juge Prud'homme, Mgr Taché jouissait d'une grande réputation. Les foules accouraient au temple pour entendre sa parole chaude, vibrante, débordant de vie et d'onction. Son éloquence ne s'arrêtait point à l'épiderme pour ne caresser pour ainsi dire que l'intelligence et faire sur l'âme l'effet stérile d'une mélodie agréable. " Elle pénétrait, comme le glaive de Dieu lui-même, jusqu'aux profondeurs et aux moëlles du cœur, " pour y enfoncer le trait victorieux de la grâce, le germe de la conversion et du salut. Sa parole majestueuse et tendre tombait à flots précipités de sa bouche, et faisait naître de profondes émotions. Il s'élevait facilement à de hautes considérations d'un ordre supérieur, et, dans les circonstances solennelles, il planait comme un aigle dans les hauteurs intellectuelles, vers lesquelles il entraînait ses auditeurs avec des élans irrésistibles."

---

(1) JOAN IV, 6.

(2) *SaintBoniface*, 27 *déc.* 1890.

(3) II TIM., IV, 2.

(4) *Ibid.*, III, 16.

" Il avait, dit un autre de ses auditeurs les plus assidus, une éloquence naturelle que bien peu d'orateurs peuvent surpasser. Ceux-là mêmes qui ne l'ont connu que dans les dernières années de sa vie, alors qu'il était continuellement souffrant, affaibli et miné par la longue et douloureuse maladie qui l'a emporté, ont souvent admiré ses magnifiques allocutions ; mais ils se feraient difficilement l'idée de ce qu'était Mgr Taché comme orateur dans ses beaux jours. C'était continuellement, dans un langage riche et fleuri, de belles et grandes pensées qui se présentaient en foule et semblaient se presser pour sortir. Il n'avait qu'à les laisser prendre leur essor dans l'ordre qu'il voulait leur donner : telle une source jaillissante, épandant, sous une vive pression, son onde limpide et scintillante.

" Il employait le raisonnement qui persuade, mais plus encore il savait prendre la note sentimentale qui fait vibrer les fibres les plus intimes du cœur. Aux fêtes de la Sainte Vierge, il exaltait les sublimes vertus de Marie, et s'adressant aux femmes chrétiennes, il faisait valoir les trésors de tendresse que Dieu a mis dans le cœur des mères. En parlant de la mère, il trouvait des accents profondément touchants ; on ne pouvait l'entendre sans se sentir vivement ému, et les yeux s'humectaient de larmes tendres. On sentait qu'il parlait de l'abondance de son cœur si richement doué : il avait tant aimé, en effet, sa vénérable mère !

" Dans ses instructions, quel délicatesse et quel tact pour éviter de blesser personne ! S'il avait à réprouver quelque désordre, à condamner certains abus, quelle attention pour ne froisser qui que ce fût, pour ne faire de peine au moindre de ses auditeurs ! Chacun sentait cette délicatesse, en était touché, et le résultat en était d'autant plus effectif.

" Lorsqu'il s'agissait de quelque cas particulier, au lieu de le flétrir en chaire et d'humilier le coupable, il le faisait venir, l'avertissait charitablement, le suppliait de vouloir bien, pour lui faire plaisir, éviter telle occasion, s'abstenir de tel manquement. C'était le père qui exhortait son enfant à tâcher de faire

mieux ; il était rare que l'enfant n'eût pas le regret de sa faute et ne s'amendât pas (1). "

2. Le narrateur. Dans la conversation, " il peignait les choses qu'il racontait : c'était comme si nous y avions assisté. Aussi sa conversation, non seulement dans l'intimité, mais avec tous ceux qui l'approchaient, avait toujours un intérêt captivant (2)." " C'était un plaisir de l'entendre discourir sur l'histoire des grandes prairies de l'Ouest, qu'il avait parcourues en tous sens et qu'il connaissait aussi bien que les alentours de son palais épiscopal. En sillonnant son immense diocèse, il s'était trouvé en rapport avec les vieux bourgeois des Compagnies et avec les anciens trappeurs qui lui avaient raconté leurs mille aventures chez les Indiens. Pendant les heures de récréation à l'archevêché, il redisait à ses prêtres toutes ces légendes avec un charme indicible (3)."

" Mgr Taché écrivait avec une grande facilité. Il avait le style clair, vigoureux (4)."

3. L'écrivain. " Dans ses ouvrages, on sent battre pour ainsi dire, à chaque ligne, son cœur ardent pour le bien et on est émerveillé en même temps des beautés littéraires qu'il sème à pleines mains...

" Les idées qu'il répand dans ses écrits ont le plus souvent pour sources, les observations qu'il a faites lui même. Son expérience et la sûreté de son jugement lui viennent du travail original et direct de ses facultés au contact des hommes et des choses, de son tact rapide et de son attention infatigable et minutieuse." " Jamais son regard ne demeure superficiel et sommaire. Il plonge dans les angles obscurs et dans les derniers fonds pour bien saisir la raison ultime des choses (5)."

" Dans ses derniers écrits, on entend parfois les gémissements de son âme blessée. La vallée de la vie n'est plus illuminée des

(1) L'hon. juge Dubuc, *Notes concernant Mgr Taché*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Rév. M. Dugas, *Notes sur Mgr Taché.*

(5) L'hon. juge Prud'homme, *Cinq ans après*, pp. 13-14.

feux de l'aurore. Il la considère aux derniers rayons du soleil prêt à disparaître dans la brume, et ses yeux se voilent de larmes. Un vent de tristesse semble avoir passé sur sa lyre et sa voix devient souvent pleine d'angoisse. On y retrouve des mélodies désolées sur lesquelles planent des ressouvenirs de jours meilleurs (1)."

Mgr Taché a écrit la plupart de ses ouvrages pour défendre son peuple contre les calomnies ou les entreprises de ses ennemis. Nous avons mentionné en particulier ses brochures sur l'amnistie, sur la question scolaire. 4. Le publiciste et le polémiste.

" Souvent, dans des conférences publiées par la presse ou dans des articles de journaux anglais de Winnipeg, il remarquait des assertions contraires à la vérité historique sur la population catholique du pays, ou attaquant la réputation de quelque membre du clergé : il prenait la plume et, dans des lettres appuyées de documents, réfutait les calomnies, et rétablissait les faits. Si les insulteurs revenaient à la charge, Monseigneur répliquait avec plus de vigueur encore et les écrivains ou les orateurs, coupables de ces attaques, écrasés et confus, abandonnaient bientôt la partie.

" Un de ces auteurs téméraires, occupant une position publique importante, voulut un jour faire semblant de s'indigner. Il publia une lettre dans laquelle il disait qu'il ne condéscendrait plus à répondre au *bishop* Taché et qu'il ne voulait plus avoir aucun rapport avec Sa Grandeur. Le prélat écrivit une seconde lettre dans laquelle il le démasquait et le châtiait si vertement que le susceptible personnage, pour ne pas demeurer sous le coup de l'écrasement, vint trouver l'Evêque Taché, qu'il avait affecté de mépriser, avoua ses torts et écrivit aux journaux une lettre d'excuse, déclarant qu'il avait mal compris certaines choses et que son adversaire avait raison.

" Un jour, un catholique d'une position élevée, fit écrire à l'Archevêque de Saint-Boniface que s'il ne retirait ou ne modi-

(1) L'hon. juge Prud'homme, *Cinq ans après*, p. 13

tiait pas certaines expressions où il était visé, il allait le dénoncer à Rome. Mgr Taché lui adressa une lettre où il justifiait si parfaitement ce qu'il avait écrit et montrait si fortement combien la conduite du plaignant était répréhensible, que celui-ci n'eût rien à répliquer et demeura coi.

" Sa Grandeur, ajoute l'auteur auquel nous empruntons ce récit, me lut la lettre avant de l'envoyer. " En voilà un, lui dis-je, qui va se trouver guéri pour longtemps de la tentation de vous dénoncer au Pape (1). "

" Mgr Taché, ajoute le même témoin, m'a fait souvent, jusque dans les dernières années de sa vie, l'honneur de me lire ses écrits avant de les publier. Il me priait de lui indiquer ce qu'il me semblerait bon de modifier; je l'aurais fait bien franchement si j'eusse trouvé quelque chose à reprendre; mais tout me semblait si bien pensé et si bien dit que je n'avais jamais qu'à témoigner par mon silence mon approbation. Plusieurs fois ses lettres énergiques à des personnages publics me rappelaient les austères et vigoureux écrits de Tertullien (2). "

5. L'économe " Il faisait valoir le patrimoine épiscopal avec sagesse et économie. Un père de famille aurait pu apprendre de lui bien des choses sur la manière de gouverner sa maison. Aucun détail ne lui échappait ou ne lui paraissait une quantité négligeable (3). "

Comptable Mgr Taché tenait avec un très grand soin ses comptes. On peut le voir par les registres de son évêché, par sa correspondance avec Mgr de Mazenod, avec M. Cazeau, vicaire général de Québec et avec tous ceux avec lesquels il a eu à traiter d'affaires financières.

Ce n'est pas qu'il eût beaucoup de goût à s'occuper des affaires du temps: non, toutes les fois qu'il le pouvait, il se déchargeait volontiers de ce soin. Ainsi, il abandonna au P. Bermond toute l'administration du temporel de son évêché, tant que ce Père demeura à Saint-Boniface; il laissa ensuite la plus grande

(1) L'hon. juge Dubuc, *Notes concernant Mgr Taché.*

(2) *Ibid.*

(3) *Cinq ans après* p. 13.

part de cette gestion au P. Lestanc, au P. Le Floch. Mais toutes les fois qu'il avait à s'occuper de questions financières ou économiques, il y apportait un esprit d'ordre et de sagesse digne d'un parfait administrateur. Toutes les dépenses, toutes les recettes étaient notées; il comparaît soucieux les unes avec les autres, pour les équilibrer.

Un jour M. Cazeau, de Québec, lui révéla qu'il avait à son avoir £313 de plus qu'il ne pensait. "Vous m'annoncez une bonne fortune, lui écrit-il, et moi je n'ose pas y croire. Ce n'est pas que je doute de votre habileté financière... ; mais c'est précisément parce que je serais trop heureux de l'affaire qu'il m'en coûte d'y ajouter foi (1)." Il pense que l'excédant est purement fictif et risque à cet égard une explication. S'il est réel, ajoute-t-il, "oh! pour le coup, il nous faut crier, sinon au miracle, au moins à une de ces pieuses et généreuses *niches* que les bons anges seuls savent et peuvent accomplir (2)." Mais M. Cazeau croit bien à la réalité de l'excédant et il se met en devoir d'en faire l'emploi que lui a indiqué Mgr Taché. "Que le bon Dieu soit béni! répond celui-ci, et s'il le trouve à propos, j'accepterai avec une entière résignation la récidive (3)." Mais bientôt M. Cazeau lui-même constate l'erreur. "Votre note m'a bien un peu débandé la lèvre supérieure, lui écrit Mgr Taché... O caprice de la fortune! Je m'étais cru riche de £300. Je remerciais mon bon ange du tour qu'il m'avait joué, et voilà qu'il me faut renoncer à tous mes grands calculs et reconnaître qu'il n'est entré dans vos trésors que ce que vous y avez mis (4). ...Je vais tout simplement ne pas faire les dépenses que cette persuasion momentanée était à la veille de me suggérer (5)." M. Cazeau avait constaté l'erreur, mais n'en

(1) Lettre du 19 juin 1858. — Archives de l'archevêché de Québec.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre du 8 septembre 1858. — *Ibid.*

(4) Lettre du 28 décembre 1858. — Archives de l'archevêché de Québec.

(5) *Ibid.*

avait pu trouver l'explication. Mgr Taché, avec sa pénétration, s'en rend compte et la lui transmet (1).

Architecte. "Il surveilla lui-même l'érection des édifices religieux de sa ville épiscopale. Il se rendait sur les lieux des travaux tous les jours et le plus souvent, plusieurs fois par jour ; aucun détail ne lui échappait (2)." Il présidait semblablement la construction des bâtiments de ferme, jusqu'aux moindres, en faisait les plans, en arrêtait les dimensions, en fixait les matériaux, en réglait la distribution et l'emploi. Il saisissait, comme l'ouvrier le plus habile, les défauts d'un travail de charpente ou de menuiserie. Il inventa pour les fenêtres un perfectionnement destiné à rendre plus difficile l'entrée du vent, si redoutable dans l'Ouest canadien. Dans les constructions, il aimait l'emploi de l'épinette, si mal vue de tant d'ouvriers, ce qui la fit appeler au Manitoba "le bois de Monseigneur."

Fermier. Une ferme était nécessaire à toutes les missions avant que le pays fût ouvert et que les chemins de fer y fussent établis. Mgr Taché eût constamment une ferme considérable, des chevaux, des bêtes à cornes, des habillés de soie, une basse-cour.

L'Evêque éleva longtemps les chevaux et les bêtes à cornes. Il avait un troupeau de chevaux que surveillait un métis dévoué et qui errait à l'est de Saint-Boniface, à la Pointe de Chênes.

Citons à ce propos une anecdote qui eût lieu dans un de ses voyages d'Europe.

Il était à la table de Mgr Guibert, alors archevêque de Tours. Il vint à dire qu'il avait 35 chevaux. Le vénérable Archevêque, qui toute sa vie, dit-on, jugea des missions de la Rivière-Rouge par celles de France et des évêques missionnaires par ceux des vieux pays, laissa échapper cette exclamation : "Entendez-vous ? L'évêque de Saint-Boniface a 35 chevaux, alors que moi, Archevêque de Tours, j'en ai un !" Un des convives, mieux instruits des nécessités des missions de l'Ouest canadien,

---

(1) Archives de l'archevêché de Québec.

(2) L'hon. juge Prud'homme, *Cinq ans après*.

répliqua : " Ces 35 chevaux ne sont pas pour la promenade : c'est pour les travaux d'une ferme, c'est pour l'approvisionnement des missions. Loin d'être un cheptel de luxe, ils sont insuffisants à des travaux nécessaires ; chaque année, l'Evêque de Saint-Boniface doit louer des brigades de charrettes, de chevaux et de bœufs pour aller chercher à Saint-Paul tous les effets des missions et les transporter ensuite dans la Saskatchewan et le McKenzie. "

Nous avons vu Mgr de Mazenod envoyer à Mgr Taché le F. Jean Glénat avec l'ordre de le garder à l'évêché, pour que Sa Grandeur ne passât pas de si longs moments dans les étables. Le F. Jean présida la ferme jusqu'à sa mort avec une vigilance et une industrie admirables, actif, soigneux d'une part, et d'autre part doux et patient comme un saint. Mais, quoique le prélat se reposât entièrement sur son fervent convers de la conduite de la ferme, il s'en occupa toute sa vie non seulement dans l'ensemble, mais dans les plus menus détails. Il connaissait tous les chevaux de trait ; il savait chaque jour à quelle besogne ils étaient employés. Il comptait les dépenses et les revenus des champs cultivés, des jardins, de la porcherie, du poulailler, etc.

Pendant 23 ans, Mgr Taché fût archevêque et, à ce titre, fût à la tête d'une province ecclésiastique. Il avait une haute idée de la communion hiérarchique qui doit exister entre le métropolitain et ses suffragants, du concile qui est le soutien et l'exercice de cette communion, du concert qui, même en dehors du concile, doit unir dans un même esprit et une même action tous les évêques de la province. " Je demande au bon Dieu, écrivait-il à son ami des Trois-Rivières avant l'érection de Saint-Boniface en métropole, que si jamais nous devons former une province, nous soyons unis de cœur et d'action (1). " VII. Le métropolitain.

Il veillait à *l'uniformité* et au *maintien* des *traditions* dans sa jeune province. Mgr Grandin consulta un jour la Congré-

(1) Lettre à Mgr Laflèche, 17 *sept.* 1868. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

gation de la Propagande sur la pratique de ses missionnaires à l'égard des mariages des sauvages convertis. Il en reçut une réponse qui lui paraissait déranger ce qui s'était pratiqué jusqu'alors ; il en fit part à Mgr Taché et aux évêques de la Province. Mgr Taché lui répondit par une lettre qui est un monument de sagesse archiépiscopale : " Laissez-moi vous assurer, lui dit-il, que je ne perds pas de vue le droit que vous avez comme Evêque de demander *pour votre diocèse* telle décision que vous croyez à propos ; mais il y a une différence bien grande entre un droit absolu et l'opportunité d'en user. Puisque vous vouliez une décision qui devait affecter *toute notre Province,* il me semble que la chose valait la peine de nous entendre au préalable *sur la rédaction* de la consultation. Il est vrai que je n'ai pas encore eu le temps de bien examiner votre document ; mais à première lecture, je n'ai pas remarqué que vous ayez assez dit à Rome la position des sauvages, lorsque *la première fois* les missionnaires sont arrivés au milieu des différentes tribus ; l'impossibilité absolue de réunir les époux à leurs femmes, etc. Je n'ai pas remarqué non plus que vous ayez parlé de notre pratique *uniforme* et *universelle* sur ce sujet : tout autant de choses qui auraient eu un grand poids dans la décision elle-même. Je trouve de plus que vous donnez à cette décision une portée qu'elle n'a pas. Plusieurs passages m'ont paru ne décider que la question *considérée spéculativement,* laissant dans la pratique à chacun d'examiner *chaque cas particulier*... Laissez-moi vous conjurer, cher Seigneur, de ne point changer la pratique avant de nous être mieux assurés de la portée de cet important document... Laissez-moi vous conjurer de ne promulguer ce document que quand nous le comprendrons et j'ose affirmer que votre lettre au Cardinal est une preuve que nous ne le comprenons pas. Bien certainement, nous ne le comprenons pas de la même manière. Notre Province n'est que d'hier, ne suivons pas l'exemple donné ailleurs d'un manque d'entente toujours si préjudiciable aux intérêts de Dieu (1). "

---

(1) *Saint-Boniface*, 10 *déc.* 1875. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

Parlant à Mgr Grandin du projet de loi préparé par le gouvernement du Nord-Ouest sur les écoles en 1884, et des amendements à présenter par l'épiscopat, il dit: " Il est très important que nous agissions de concert, car une divergence dans nos demandes en affaiblirait l'effet et la portée. Règle générale: quand nous devons agir collectivement, il est bon de connaître le *texte* même des sujets à traiter, autrement il vaut mieux qu'un seul agisse, tant l'unité d'action est nécessaire (1). "

Voici une autre lettre au même suffragant, sur un sujet semblable et où apparaît le même esprit.

" Une réponse de Rome, dit-il, doit être bien comprise et ensuite appliquée d'une manière uniforme au sein d'une même province. Pour cela, nous n'avons pas à la montrer d'abord à ceux qui nous environnent, novices, ecclésiastiques ou autres. Elle doit être examinée et discutée par nous, Evêques de la province de Saint-Boniface, avant que le clergé de nos diocèses et d'ailleurs l'ait entre les mains pour lui donner une portée qu'elle n'a peut-être pas et que *nous seuls* avons mission de connaître... Que ce qui regarde l'administration de nos diocèses soit d'abord discuté *exclusivement* par les Evêques... Nous formons une Province, qui naguère encore ne faisait qu'un diocèse; qu'elle ait l'uniformité par la bonne entente des Evêques: ne posons pas de cause de malentendus, comme ceux que l'on voit ailleurs. Rome est notre mère, nous l'aimons d'un amour égal, ne *nous cachons* pas ce qui vient d'elle; mais *cachons-le* aux autres avant de nous le montrer à nous mêmes, pour que nous soyons, *nous Evêques,* les premiers à le connaître; nous avons grâce plus que qui que ce soit pour le comprendre, et quand nous l'aurons compris et bien compris, alors il sera temps de le montrer aux autres. Bien entendu qu'il est très naturel et sage qu'un Evêque, qui reçoit un document de ce genre, le montre *confidentiellement* à ceux de ses prêtres qui méritent le plus sa confiance; mais ce ne doit être qu'une *confidence,* jusqu'à ce que l'épiscopat de la Province s'entende, au-

---

(1) Lettre du 2 juin 1884. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

trement, il est parfaitement inutile que l'Eglise groupe les diocèses en Province (1)."

"En définitive, dit-il une autre fois, si jamais il se présente quelque question administrative" entre nos diocèses, "soyez assez bon pour m'en écrire à moi seul et prier vos conseillers de nous laisser régler la chose entre nous. Toutes ces lettres écrites à tout le monde et par tout le monde, compliquent les affaires d'une manière désagréable (2)."

Ces conseils sont d'or; heureuses les provinces où ils sont pratiqués!

L'ombre d'une division entre évêques semblait le mettre à l'agonie. "Il m'eût été bien doux de voir tous les Pères du concile de Québec, écrit-il à Mgr Laflèche en 1868. Cependant je vous avoue naïvement que la division qui semble exister entre les évêques du Canada, est pour moi une source de peines bien vives, et que je redoutais de me trouver à leur assemblée. Je suis trop sauvage pour me taire en pareille rencontre, et ma voix est trop faible pour se faire entendre (3)."

Les dissentiments qui existaient étaient sans doute légers; mais ils répugnaient singulièrement à cette âme, dans laquelle le Saint-Esprit avait développé à un si haut degré le sens de la communion épiscopale.

Il souffrait vivement quand un homme d'Eglise, surtout un Evêque, critiquait un autre Evêque: "Je regrette d'apprendre écrivait-il au même prélat, que quelques-uns de nos frères dans l'épiscopat blâment ouvertement ce prélat dans son administration. Nous aurions besoin d'être plus unis et l'on se divise davantage chaque jour. Si vous en avez l'occasion, je crois que vous rendriez un service immense à l'Eglise en travaillant à réunir ces vénérables seigneurs (4)."

---

(1) Lettre du 12 mai 1876. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 3 *déc.* 1881.

(3) Lettre du 17 sept. 1868. — Archives de l'évêché des Trois-Rivières.

(4) Lettre à Mgr Laflèche, 30 *sept.* 1867. — *Ibid.*

Puisse cet esprit abonder toujours parmi les princes de la hiérarchie !

Nous terminerons cette courte étude du caractère, de l'esprit et du cœur de Mgr Taché par un certain nombre de maximes qui lui étaient familières et inspiraient ses pensées et sa conduite. Quelques maximes de sagesse.

Dans tous les pays, mais surtout dans les pays neufs, les dettes sont un fléau pire que la grêle. Mgr Taché avait l'horreur des dettes et inspirait cette horreur aux autres, particulièrement à ses prêtres. " Je voudrais, disait-il, que tout mon clergé se conformât à la pratique établie dans le pays par mon vénérable prédécesseur, de ne faire des dettes que quand on a besoin de nourriture ou de vêtements." " Les dettes sont la ruine de toutes les œuvres que l'on peut entreprendre, empoisonnent l'existence de ceux qui s'en occupent et embarrassent la conscience de ceux qui ne s'en occupent pas. Donc en définitive point de dettes (1)." " Au moins pour cette année, écrit-il à son coadjuteur en 1868, faites effort pour restreindre les dépenses. Les malheureux chiffres sont d'une rigueur extrême ; ils ne veulent entendre qu'une raison : " Diminuez ou nous augmenterons." " Pardon, cher Seigneur, mais je voudrais que vous pussiez ne pas ressentir ce qu'inspire une position financière inquiétante : cela paralyse tout (2)." Contre les dettes.

" Permettez-moi de vous dire, écrit-il au P. Camper, que tant que vous aurez des dettes, il ne faut nullement songer à acheter quoi que ce soit dont vous n'avez pas un *besoin absolu ;* autrement vous ne sortirez jamais des dettes. De plus, un excellent principe en administration c'est de se procurer l'argent *avant* de faire les dépenses ; de cette façon, on évite les embarras (3)."

Il a répété les mêmes conseils à presque tous ses prêtres.

---

(1) Circulaire à son clergé, *Saint-Boniface*, 8 *déc.* 1887.

(2) Lettre du 30 nov. 1868 à Mgr Grandin. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) *Ottawa*, 9 *déc.* 1880. — Collection du R. P. Camper.

Cependant, ajoutait-il, en évitant de faire des dettes, il faut agir en vue du bien et non pour avoir les louanges des hommes : car le monde critique les sages comme les fous. " Les uns, disait-il, courent à la banqueroute en se plongeant dans les dettes, on les blâme ; d'autres se saignent aux quatre membres pour éviter ce malheur tout en faisant l'œuvre qui leur est confiée, on les blâme encore (1). "

Il conseillait la réserve à ne pas s'embarrasser des affaires d'autrui. " Il est difficile de faire ses propres affaires, écrivait-il à Mgr Grandin ; mais il faut être chargé de celles des autres pour savoir de quelle monnaie sont payés les sacrifices et les tracasseries qu'elles nous causent (2)."

Une entreprise, disait-il, est ordinairement mal conduite quand trop de monde s'en mêle.

" De grâce, cher Ami, écrivait-il à Mgr Grandin, ne vous arrêtez pas aux articles de journaux. N'en faites aucun cas. Autrement, il faudrait se pendre (3)."

La même proposition, émise en deux pays, peut avoir des sens différents. " Quand on parle en France de manger des lièvres, c'est de la gourmandise ; quand on dit la même chose dans le Nord de l'Amérique, c'est simplement de la misère (4)."

" Il est certain que les gouvernants ont besoin de leçons ; mais il est certain aussi que les gouvernés sont peu qualifiés pour donner ce genre d'enseignement (5)."

" Je suis Evêque catholique, et, comme tel, j'ignore les différences de races ou d'origines qui peuvent tourner au détriment des intérêts catholiques (6)."

---

(1) Lettre au P. Lacombe, *Hochelaga*, 15 *août* 1879. — Collection du R. P. Lacombe.

(2) *Saint-Boniface*, 15 *oct.* 1870

(3) *Saint-Boniface*, 8 *avril* 1882.

(4) Lettre au P. Aubert, *Saint-Boniface*, 1er *mai* 1875.

(5) Lettre à Mgr Laflèche, 22 *oct.* 1886.

(6) Lettre à M. E.-H. Tardivel, *Saint-Boniface*, 21 *mai* 1891. — Dans le *Manitoba*, n° du 3 juin 1891.

" Je suis l'enfant de la Providence: peut-il être malheureux, le fils d'une aussi bonne et aussi puissante mère (1)? "

" On ne va pas à Rome sans qu'il en coûte ; mais on n'y va pas sans qu'il en revienne un grad profit (2)."

" Une commune et très funeste disposition est la facilité d'interpréter en mauvaise part ce que l'on ne connaît pas ou que l'on connaît mal: *caritas non cogitat malum* (3)."

" Que Dieu nous garde contre un zèle intempestif qui abrite les prétentions derrière les dehors du zèle (4)."

" Le silence est d'or, surtout en administration (5)."

" Les voyages entrepris *par goût et par choix* exercent des influences regrettables sur les religieux qui les font (6)."

" J'aime que *chacun* s'occupe de *son* affaire, en laissant au supérieur le soin de se mêler de *tous* et de *tout* (7)."

" Tout ce qui vient de Dieu ne peut qu'être utile à notre chère Congrégation comme à l'Eglise (8)."

" Le Père X. ne trouve pas dans les hommes tout ce qu'il a droit de leur demander. Hélas ! C'est la terre où tout s'enchaîne pour faire mériter le ciel (9)."

" Pourquoi faut-il qu'en maintes circonstances on soit si industrieux à se créer des misères ou à augmenter celles qui peuvent exister et qui sont comme inséparables de notre condition ici-bas (10)."

---

(1) Lettre à sa mère, *Mission de Saint-Jean-Baptiste de l'Ile-à-la-Crosse, 2 mai* 1853. — Collection de M. de la Broquerie-Taché.

(2) Lettre à sa mère, *Mission de Saint-Jean-Baptiste de l'Ile-à-la-Crosse, 1er janv.* 1854. — Même collection. — Archives de l'évêché de Saint-Albert.

(3) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 30 *juin* 1872.

(4) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 8 *déc.* 1872.

(5) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 18 *sept.* 1888.

(6) Lettre au Rme P. Fabre, *Saint-Boniface*, 10 *mars* 1880.

(7) Lettre au R. P. Aubert, *Saint-Boniface*, 15 *mars* 1874.

(8) Lettre au R. P. Fabre, *Saint-Boniface*, 14 *janvier* 1878.

(9) Lettre au même, *Saint-Boniface*, 1er *janvier* 1879.

(10) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 30 *juin* 1872.

" La délicatesse de nos sentiments et la vivacité de notre affection nous rend extrêmement sensibles; c'est l'excès d'une qualité et la source de bien des misères (1)."

" Il ne faut pas *se déplacer* devant une contrariété ou une résistance, mais plutôt essayer de *les déplacer* (2)."

Personne n'est parfait. " Si Paul laisse à désirer; il ne faut pas oublier que c'est le défaut de bien des gens (3)."

L'homme se perfectionne souvent par ses fautes. " Des écarts reconnus de celui qui les fait et qui font dire: *Bonum est mihi quia humiliasti me,* ces écarts font du bien. Pierre n'a été vraiment apôtre qu'après la nuit de la Passion (4)."

" Il faut se tenir soigneusement en garde contre la facilité excessive qu'ont une foule de gens de parler sans réflexion, sans charité et même sans justice (5)."

" Soyez ferme sur la question de la dîme (6)."

" Le salut des âmes, voilà le grand objet de tout ce que nous devons entreprendre (7)."

" Il faut faire bénéficier les populations le plus souvent possible des retraites (8)."

" Les joies d'ici-bas ne sont jamais sans mélange (9)."

" Je ne désirerais être plus riche que pour faire plus de bien (10)."

---

(1) Lettre à Mgr Grandin, *Saint-Boniface*, 30 *juin* 1872.

(2) Lettre à Mgr Grandin, *Québec*, 7 *juin* 1878.

(3) Lettre au même, *Montréal*, 14 *juin* 1878.

(4) *Ibid.*

(5) *Saint-Boniface*, 19 *avril* 1892.

(6) *Saint-Boniface*, 28 *juin* 1892.

(7) *Saint-Boniface*, 12 *juillet* 1892.

(8) *Ibid*

(9) Lettre à sa mère, *Mission de Saint-Jean-Baptiste de l'Ile-à-la-Crosse* 19 *juillet* 1854. — Collection de M. de la Broquerie-Taché.

(10) Lettre à sa mère, *Saint-Boniface*, 19 *déc.* 1854. — *Ibid.*

“ Dieu ne désunit ici-bas que pour réunir éternellement (1)...

“ Dieu ne frappe qu'en consolant (2).”

“ La prière est le lien des âmes qui s'aiment et qui sont séparées (3).”

“ La mort fait couler des larmes bien amères, mais la mort chrétienne ouvre l'horizon à des espérances bien douces et bien consolantes (4).”

“ La séparation ” qui en est l'effet, “ n'est qu'apparente, la communion des saints l'empêche d'être réelle (5).”

Il recommandait souvent l'union des esprits et des cœurs aux hommes appelés à travailler ensemble aux œuvres de Dieu: “ Comment conduire à bonne fin, une œuvre quelconque, disait-il, si ceux qui en sont chargés ne peuvent pas se supporter pendant quelques mois (6) ? ”

Que ceux qui travaillent au salut des âmes ne se divisent pas pour des intérêts temporels. Hélas! disait-il, “ il faut avouer que les affaires d'argent sont souvent une épreuve aux sentiments (7).”

“ Tous nous sommes exposés à chercher le bonheur où il n'est pas et chacun est industrieux à se faire des plans qu'il ne voit pas ensuite déjoués sans éprouver de contrariété (8).”

Concluons ces pages.

Mgr Taché possédait tous les dons naturels et surnaturels nécessaires pour la grande mission que la divine Providence lui avait donnée à l'égard de la religion catholique et de la race française, et pour l'influence immense qu'il devait exercer dans

Conclusion. Influence de Mgr Taché.

Influence immense.

---

(1) Lettre à la même, *Saint-Boniface, Man., Canada*, 5 *janvier* 1879.

(2) Lettre à la même, *Saint-Boniface, Man., Canada*, 8 *février* 1880.

(3) *Ibid.*

(4) Lettre au R. P. Lacombe, *Saint-Boniface*, 15 *avril* 1875. — Collection du R. P. Lacombe.

(5) Lettre au même, *Hochelaga*, 15 *août* 1879.

(6) Au même, *Saint-Boniface* 31 *mars* 1880.

(7) Lettre à Mme Dugas, de l'Isère, à l'occasion de la mort de son mari, *Saint Boniface, Prov. de Manitoba, Can.*, 25 *janvier* 1874.

(8) Lettre à la même, *Saint-Boniface, Province de Manitoba, Canada* 15 *janv.* 1878.

l'Ouest canadien. " On sait le rôle immense qu'a joué ici Mgr Taché, s'écrie M. Prendergast, même au point de vue social et politique. Comme ces premiers évêques de Rome, qui, par une espèce d'abdication tacite et graduelle de tous les pouvoirs, se trouvaient tout-à-coup investis d'une puissance suprême ; ainsi Mgr Taché, par son génie et sa sainteté, par son coup d'œil et son tact, a exercé ici pendant 30 ans une autorité souveraine entre les autres, parce qu'on la sentait nécessaire, et une suprématie qui n'était pas plus voulue ni recherchée qu'elle n'était disputée (1). "

(1) L'hon. M. Prendergast, *Mgr Taché.*

CHAPITRE LXV.

LE SACRIFICE SUPRÊME

Juin 1894

Mgr Taché peut dire avec saint Paul: "J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi, il me reste à recevoir la couronne de justice que le Seigneur, juste juge, me rendra en ce jour (1)." "Le temps de sa dissolution est arrivé (2)." il "est la victime prête au sacrifice (3)." L'approche du grand jour.

Le 2 mai 1894, se trouvant plus fatigué que de coutume, il va demeurer au Pensionnat, son hôpital particulier, pour recevoir les soins de ses dévouées infirmières, les Sœurs Grises. C'était la veille de la fête de son patron, saint Alexandre. A 10 heures et ½, il assiste à une belle et touchante séance que les élèves du Pensionnat avaient préparée en son honneur. Dernier séjour au pensionnat.

Le 14 mai, il se rend à sa cathédrale pour assister au service d'une Dame de Saint-Boniface, dont il avait béni le mariage et qu'il avait constamment protégée. Il fait lui-même l'absoute et revient au Pensionnat.

Le 27 mai était le jour de la solennité de la Fête-Dieu. Le reposoir a été dressé à la Maison Vicariale. Le défilé de la procession arrête au Pensionnat. Monseigneur est descendu de ses appartements et agenouillé sur un prie-Dieu placé sous le portique, y adore le Dieu d'amour et reçoit sa bénédiction.

Le dimanche 3 juin, il confirme deux enfants au Pensionnat des Sœurs Grises, où il demeure (4). C'est la dernière fois qu'il administre le sacrement de confirmation. La dernière administration du sacrement de confirmation.

---

(1) II Tim. IV, 7-8.

(2) "Tempus resolutionis meæ instat." — *Ibid.*, 6.

(3) "Ego enim jam delibor." — *Ibid.*

(4) *Registre* des confirmations.

La dernière instruction.

Le même jour, il se fait transporter à sa cathédrale et prêche à la grand'messe. Comme sa grande faiblesse ne lui permet pas de demeurer debout, il fait placer son fauteuil à l'entrée du sanctuaire. De là, il parle sur ce texte: "*Laissez venir à moi les petits enfants* (1)," et s'étend longuement et avec émotion sur la nécessité de soutenir nos écoles catholiques et sur es moyens à prendre pour cela (2).

Ces conseils de l'époux à l'épouse, du père aux enfants sont les derniers. Sa dernière instruction est pour la cause sacrée de l'éducation qui lui a tant tenu à cœur toute sa vie.

La dernière visite à la cathédrale.

Le 8 juin, il veut se rendre à la cathédrale, pour assister au service anniversaire de son vénérable prédécesseur. Il y fait l'absoute. C'en était trop pour ses forces. Hélas! Il ne rentrera plus dans la modeste et glorieuse église construite par ses soins et où il a rempli tant d'années l'office de médiateur entre Dieu et son peuple.

Dernière visite au palais archiépiscopal.

Après le service, il rentre à l'archevêché et y prend le dîner. C'est sa dernière visite à son palais. Il en sort dans l'après-midi pour retourner au Pensionnat.

La dernière messe.

Le dimanche 10 juin,il offre une dernière fois le saint sacrifice de la messe, au prix des plus grandes souffrances, sur un autel préparé dans ses appartements. En enlevant les vêtements sacrés, il s'affaisse sur un fauteuil en disant: "Ne jetez pas l'alarme; ce ne sera rien (3)."

Souffrances du 10 au 17 juin.

Toute la semaine se passe dans de grandes et continuelles souffrances (4). Il avoue un jour qu'il a passé trois nuits "la tête appuyée sur une table, sans pouvoir dormir un seul instant (5)." "On ne lui entend cependant pas exhaler une seule plainte; il s'oublie pour le penser qu'aux autres (6)."

---

(1) MARC, X, 14.

(2) *Chronique* des Sœurs Grises.

(3) *Chronique* des Sœurs Grises.

(4) *Ibid.*

(5) Le *Manitoba*, n° du 28 juin 1894.

(6) *Chronique* des Sœurs Grises.

Le 22 juin allait amener le 50e anniversaire de l'arrivée des Sœurs Grises à la Rivière-Rouge. Mgr Taché, qui avait tant d'admiration et de reconnaissance pour ces généreuses vierges, voulait que ce jubilé fût célébré avec beaucoup de splendeur. Depuis de longs mois, il s'occupait des préparatifs et des invitations. Préparatifs pour le 50e anniversaire de l'arrivée des Sœurs Grises à la R.-Rouge.

Le 1er juin, il dicte lui-même le programme des fêtes et en fait imprimer 200 copies à ses frais (1). Voici ce programme:

" LE 20 JUIN, 1° A 7 heures et ½ p. m., SÉANCE A L'ACADÉMIE PROVENCHER; description du voyage en canot, de Montréal à Saint-Boniface, chants des voyageurs, etc., etc.

" LE 21 JUIN, 2° A 9 heures, MESSE PONTIFICALE A LA CATHÉDRALE ET SERMON; 3° A 2 heures p. m., SÉANCE A L'ACADÉMIE PROVENCHER, pour les orphelines qui parleront des établissements de Charité de Saint-Boniface; 4° LA MÊME SÉANCE continuée par les enfants de l'Ecole Industrielle, s'entretenant de l'œuvre spéciale dont ils sont l'objet; 5° A 4 heures p. m., A la Cathédrale, TE DEUM SOLENNEL ET SALUT DU T. S. SACREMENT, etc.; 6° A 7 heures et ½ p. m., SÉANCE AU PENSIONNAT, au cours de laquelle 100 élèves indiqueront la fondation des différentes maisons établies dans le Manitoba et le Nord-Ouest par les filles de Mme D'Youville; 7° A 9 heures et ½, illumination et promenade dans les parterres du Couvent et de l'Archevêché. "

Sa Grandeur " s'occupait de tous les détails, même les plus minces. Malgré les souffrances les plus cruelles, dans la semaine dont nous venons de parler, il voulait assister aux répétitions des enfants et entendre leurs chants (2). "

La Mère Assistante Générale des Sœurs Grises arrive de Montréal le 16 juin, avec deux autres Sœurs, pour la célébration des fêtes jubilaires. Monseigneur montre beaucoup de joie pour ces visites.

---

(1) *Circulaire des Sœurs Grises.*

(2) *Notes* des Sœurs Grises.

Hélas! Les préparatifs de la fête se poursuivent maintenant au milieu de douloureuses appréhensions; l'anniversaire se terminera sur un deuil immense.

Arrivé de Mgr Grandin.

Lors du dernier séjour de Mgr Grandin à Saint-Boniface, au mois d'avril précédent, l'Archevêque demanda à son suffragant de venir administrer le sacrement de confirmation, à sa place, dans un certain nombre de ses paroisses. Mgr Grandin accepta avec empressement et promit de revenir à cette fin vers le 20 juin.

Or, sur la fin de mai, il alla de Saint-Albert à Calgary pour y recevoir le Rme P. Soullier, qui y arrivait de Saint-Boniface, et assister à la retraite annuelle des missionnaires de cette région. Après la retraite, le Supérieur Général se mit en route pour la Colombie Britannique; il devait en revenir au bout d'un mois environ; Mgr Grandin devait se trouver de nouveau, lors de son retour, à Calgary et l'emmener à Saint-Albert. Dans ces conjonctures, il se vit en quelque sorte dans la nécessité d'avancer le temps de sa visite aux paroisses de son métropolitain; c'était la Providence elle-même qui l'envoyait à Saint-Boniface juste à point pour un travail que ni lui ni son métropolitain ne prévoyaient, pour assister son ami et son père à l'autel du dernier sacrifice.

Mgr Grandin arrive à Winnipeg le 12 juin. Il est reçu à la station par M. Messier et le F. Boisramé, qui le conduisent à Saint-Boniface dans la voiture de l'Archevêque. Il se rend au Pensionnat, y trouve son vénéré métropolitain malade et au lit.

" Son état, dit-il, n'est pas dangereux pour le moment; mais tout le monde semble inquiet et je partage cette inquiétude (1)."

Mardi, mercredi, jeudi.

C'était le mardi. La nuit qui suit est " mauvaise; " l'état du malade " devient de plus en plus inquiétant. " Un grand dîner est donné à l'Archevêché à l'occasion de l'arrivée de Mgr Grandin. Le soir, Monseigneur de Saint-Boniface continue d'être

———

1) *Journal* de Mgr Grandin.

Le plus grand nombre des détails qui vont suivre est emprunté au même journal.

mal. Il ne veut cependant pas qu'on le veille; mais " un Père couche auprès de lui, dans la chambre voisine, sans qu'il le sache. "

La nuit suivante est mauvaise encore. Le jeudi, 14 juin, Mgr Grandin va dire sa messe au Couvent; mais il ne peut voir le malade. Il part pour Saint-Norbert dans la voiture de l'Archevêque, visite avec admiration l'établissement des Trappistes, y voit l'Abbé de Bellefontaine, dîne avec lui chez le vénérable M. Ritchot et revient le soir à Saint-Boniface, où il arrive à 8 heures et 1/2.

Il apprend que le malade a eu une mauvaise journée, et " est bien plus mal. " Il se rend " immédiatement " auprès de lui, lui offre " de passer la nuit avec lui "; il s'y refuse en disant que son médecin, le Docteur Lambert doit la passer auprès de lui et qu'il ne veut pas fatiguer un Evêque déjà trop fatigué. " Je lui dis, ajoute Mgr Grandin, que nous sommes fort inquiets à son sujet; un peu plus, je lui en disais davantage ", lui parlant de l'administration des derniers sacrements. " Je reviens à l'Archevêché, poursuit-il, et chacun me demande avec inquiétude le résultat de ma visite. Le P. Poitras va coucher près de lui sans qu'il s'en doute (1). "

Monseigneur de Saint-Albert avertit les Sœurs que pour voir Monseigneur l'Archevêque plus matin le lendemain, il ira dire la messe au Pensionnat. Mais, le vendredi, 15 juin, dès 5 heures, le P. Poitras et le Docteur Lambert arrivent du Pensionnat à l'Archevêché, donnant des nouvelles rassurantes du malade: " le danger paraît au moins éloigné. " Mgr Grandin dit la messe au Pensionnat. " J'ai vu " ensuite, dit-il, Sa Grandeur qui se dit mieux et s'efforce de nous rassurer. " Vendredi, samedi, dimanche.

" Sa grande préoccupation, raconte Mgr Grandin, est la fête qu'on prépare pour le 50e anniversaire de l'arrivée des Sœurs Grises; il tient à ce que cette fête soit vraiment solennelle, et il se fait en effet, par son ordre, de grands préparatifs. Lui-

---

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

même me parle de célébrer dans un an ses noces d'or d'ordination sacerdotale et de profession sacerdotale: c'est Mgr Laflèche qui viendra prêcher: je lui promets d'y assister. Malgré moi, je partage son illusion sur son état. Je lui parle de sa supplique pour demander un Coadjuteur au Saint-Siège: elle est encore au même point que lorsque je l'ai signée; il ne balance nullement pour le P. Langevin, mais il faut trois candidats, et il n'est pas absolument fixé pour le troisième. Je lui fais observer que la chose a peu d'importance, du moment qu'il est fixé pour le *dignissimus.* " Elle en a beaucoup, cher Seigneur, me répond-il vivement, car le Souverain Pontife peut choisir celui des trois qu'il voudra, et par suite de recommandations venant d'ailleurs, prendre le *dignus* aussi bien que le *dignior* ou le *dignissimus.* Je n'ose proposer, ajoutait-il, un candidat dont le mérite ne m'est pas absolument certain. Il me fait connaître les sujets qu'il a en vue et conclut que, comme le Père Général allait revenir bientôt, il voulait attendre son retour. Je n'ose pas insister, poursuit Mgr Grandin. Cependant il avait pris une précaution importante: il avait écrit au Cardinal Préfet de la Propagande ou à quelque secrétaire pour faire connaître son grand désir d'obtenir le P. Langevin comme coadjuteur. Cette démarche, observe le même témoin, fut d'un grand poids quand il fut question de nommer son successeur (1). "

Après cette entrevue, l'Evêque de Saint-Albert va dîner à Sainte-Marie, visite le Lieutenant-Gouverneur et d'autres personnages. Le soir, il voit de nouveau son Archevêque, qu'il trouve " beaucoup mieux. "

Le samedi, 16, l'état du malade est stationnaire. Mgr Grandin le visite dans la matinée.

Mais le dimanche, 17, Monseigneur est plus mal. Mgr Grandin donne la confirmation à Sainte-Marie de Winnipeg. Il revient le soir à Saint-Boniface. " Je ne vais pas voir Mgr Taché ce soir, dit-il, le sachant très fatigué (2). "

---

(1) *Quelques notes sur Mgr A. Taché, O. M. I.*

(2) *Ibid.*

Mgr Taché avait pris pour le soigner le Docteur Lambert. Celui-ci, malgré la persuation contraire du malade, soupçonnait l'existence de la pierre. La gravité de la maladie, la nécessité d'en préciser la nature, lui firent désirer une consultation de plusieurs de ses collègues. Il proposa l'éminent chirurgien Ferguson; Mgr Taché exprima le désir qu'on appelât le Docteur Dame.

Les trois hommes de l'art arrivèrent au Pensionnat le lundi, 18 juin, pour ausculter le malade. Mgr Taché avait passé la nuit dans d'excessives souffrances. Jamais par le passé il n'avait consenti à se laisser voir ou toucher par les médecins; il se prêta cette fois-ci à leur désir sans résistance. Les Docteurs constatèrent aussitôt la présence de la pierre et conclurent à la nécessité d'une opération *immédiate:* d'après eux, sans l'opération, le malade n'avait plus que quelques semaines à vivre et terminerait son existence au milieu d'incroyables souffrances; l'opération donnait quelque espoir et, si elle ne sauvait pas le malade, épargnerait à ses derniers jours d'excessives douleurs. " Sa Grandeur, écrit Mgr Grandin, " " se soumet à notre grande satisfaction (1). " Auscultation et opération, lundi, 18 juin.

Les trois médecins sont de nouveau auprès du malade dans la matinée. " Avant de se mettre à la disposition du Docteur Ferguson " et de ses aides, " il s'agenouille, récite le *Veni sancte* et l'*Ave Maria* avec ses prêtres, les Rév. Pères Langevin et Poitras, et M. Messier, curé de la cathédrale, puis se couche sur la table d'opération (2). " " Puis-je garder sur moi mes chères petites dévotions? " demande-t-il aux médecins. Il voulait parler de statuettes du Sacré-Cœur, de saint Joseph et de sainte Anne, contenues dans un petit sachet qu'il portait toujours sur lui et qu'il baisait pieusement tous les soirs. Sur leur réponse affirmative, il les met sur sa poitrine, ainsi que son scapulaire.

" Les médecins remarquèrent que le cœur battait fort régulièrement, tant était grande la puissance de la volonté sur l'or-

---

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) Le *Manitoba*, n° du 28 juin.

ganisme du vénérable patient. La chloroformisation fut facile, le malade s'endormit bientôt d'un sommeil fort paisible." Deux de ses prêtres, M. Messier et M. Cherrier demeurèrent auprès de lui.

L'opération dura 3 heures, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. "Il avait une pierre considérable et plusieurs autres plus petites, mais peu dures : toutes furent broyées facilement (1)." "On retira près de 2 onces de pierre broyée (2)." "Il y en avait, observe Mgr Grandin, au moins autant qu'à moi en 1893 (3)."

Extrême-onction, 19 juin.

"Quand il se réveilla, il dit qu'il souffrait moins qu'auparavant. L'espoir était au cœur de tous. Il reprit même sa jovialité ordinaire ; entendant tomber un objet sur le plancher : "Sont-ce mes pierres qui "tombent ?" demanda-t-il (4)."

"Depuis ce moment jusqu'à sa mort, ce furent des prêtres Oblats et séculiers qui se constituèrent ses gardes-malades (5)."

La nuit qui suivit l'opération fut bonne ; mais le lendemain, mardi, 19, le malade fut pris de la fièvre et se sentit plus faible. Mgr Grandin donne ce jour-là la confirmation à Saint-Charles. Il se hâte de revenir, va voir aussitôt son Archevêque et le trouve pris "d'une grosse fièvre." "Comme on me dit, ajoute-t-il, que c'est l'effet du chloroforme, je me suis efforcé de le croire pour ne pas m'inquiéter. Mais bientôt le délire arrive (6)." "Le Docteur Ferguson était inquiet ; vers 5 heures et ½, il dit à M. Messier : "Donnez-lui tout ce que vous avez à lui donner." Il voulait parler des sacrements (7)." Il craignait même "la paralysie des reins et l'empoisonnement du sang comme conséquence (8)."

---

(1) *Ibid.*

(2) Le *Manitoba*, n° du 28 juin.

(3) *Journal* de Mgr Grandin.

(4) Le *Manitoba*, n° du 28 juin.

(5) *Ibid.*

(6) *Journal* de Mgr Grandin.

(7) Le *Manitoba*, n° du 28 juin.

(8) Lettre du R. P. Langevin au P. Martinet.

"Il appartenait à Mgr Grandin, son collègue dans l'épiscopat, son frère d'armes et son frère en religion, de prévenir le bien aimé malade de sa fin prochaine (1)", et de lui donner les secours suprêmes de la religion. Il lui donna l'Extrême-Onction à 8 heures du soir.

"Je suis bien malheureux dans ces circonstances, écrit l'Evêque de Saint-Albert; l'émotion me permit à peine de dire les prières du rituel. C'est avec beaucoup de difficulté que j'ai dit à notre vénéré malade de faire le sacrifice de sa vie pour son troupeau et de nous bénir tous." "J'avais écrit, ajoute-t-il, au T. R. Père Général, aux Pères de Saint-Albert et de Calgary pour leur faire part du succès de l'opération; mes lettres étaient déjà remises au portier pour partir demain matin; j'ai dû les reprendre et y ajouter un pénible *post-scriptum*. Fatigué de ma journée, de mon travail, de la chaleur et surtout de l'émotion, conclut-il, je me suis couché tout habillé après 10 heures (2)."

Le mercredi, 20 juin, à 2 heures du matin, Mgr Grandin se relève et retourne près du "cher malade." "Les Pères de Sainte-Marie, Messieurs les prêtres séculiers, les Sœurs Grises, chez qui tout se passe, deux Sœurs de Jésus-Marie, sans compter les Docteurs, sont là priant, parlant à voix basse, se retirant à la chapelle ou dans quelque chambre. Sa Grandeur paraît moins mal." Mgr de Saint-Albert lui offre de dire la messe dans a chambre et de le communier; mais les Docteurs ne veulent pas qu'on dise la messe auprès de lui, par crainte de le fatiguer. Mgr Grandin va dire la messe *pro infirmo* dans la chapelle du Pensionnat. "Tous ceux qui sont levés et ne sont pas nécessaires auprès du malade y assistent (3)." et prient avec ferveur pour lui. L'Evêque de Saint-Albert va prendre une seconde fois un peu de repos, et revient auprès de son illustre ami à

L'administration du Saint Viatique.

(1) Le *Manitoba*, nº du 28 juin.

(2) *Journal* de Mgr Grandin.

(3) *Ibid.*

6 heures. Mgr Taché paraît un peu mieux. " Le Docteur m'a dit, écrit Mgr Grandin, qu'il avait un peu d'espoir, mais que le danger n'était pas passé. J'ai écrit toute la matinée, poursuit-il, aux Archevêques du Canada, à Mgr de Trois-Rivières, au Provincial des Oblats et à Messeigneurs Durieu et Pascal pour faire connaître l'état pénible de Mgr de Saint-Boniface, nos grandes craintes et nos espérances."

Dans l'après-midi, " je suis allé dit-il, près de notre cher malade, épiant le moment où je pourrais lui parler de la réception solennelle du Saint-Viatique. Je n'ai pu le trouver. Les Docteurs veillent à ce qu'on ne le fasse pas parler. C'est d'autant plus gênant que je ne puis, par l'effet de ma surdité, saisir les paroles de notre cher malade (1)."

Mgr Grandin charge de cette commission le P. Allard, qui n'a pas la même infirmité. Dès que la proposition est faite au malade, il la reçoit avec empressement. On fait les préparatifs nécessaires. Mais quand tout est prêt, on ne peut trouver la formule de la profession de foi. " Presque tout le clergé est réuni, rapporte Mgr Grandin. Je viens demander à Monseigneur où trouver la formule. Dans le *Rituel de Québec* ou le *Supplément,* me dit-il. M. le Curé va vite chercher le Rituel; mais ce n'est pas l'édition voulue. Les Docteurs pressent; le malade se fatigue de ce va-et-vient (2)." Monseigneur promène son regard dans la chambre et ne voyant pas ses chères filles, dit: "La communauté des Sœurs Grises a-t-elle été avertie?" A ce moment suprême, il pense à celles qui ont été ses dévouées auxiliaires toute sa vie. Mgr Grandin va chercher le Saint-Sacrement à la chapelle et entre dans la chambre du malade. "Tout le clergé en habit de chœur, nos Pères de Sainte-Marie, plusieurs Jésuites, un Père Trappiste, au nombre de trente-six, tous un cierge à la main, accompagnent le Saint Sacrement (3).

---

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) *Ibid.*

(3) *Chronique* des Sœurs Grises.

Le malade reçoit d'abord l'absolution, fait un grand signe de croix, prend sa croix d'oblation, la baise avec amour et fixe les yeux sur elle, pendant que le P. Allard lit pour lui et en son nom le *Credo,* et la formule d'oblation. Il la baise ensuite une seconde fois (1). " Puis, " promenant un regard calme et inquisiteur tout autour de lui, comme pour reconnaître chacun des prêtres, chacune des religieuses (2), " " il dit d'une voix très forte et très intelligible : " Que la sainte volonté de Dieu " soit faite. Je demande pardon à Dieu, à mon clergé et à mes " diocésains des scandales que j'ai pu leur donner et des peines " que j'ai pu leur faire et me recommande aux prières de " tous (3). " " Il y eut alors bien les larmes versées, lui seul ne pleurait pas (4). " Mgr Grandin voulut lui dire quelques paroles ; mais sa voix se perdit dans ses larmes. Il donna le Saint Viatique au malade. Puis la procession se forma de nouveau et retourna à la chapelle.

Mgr Grandin aurait bien voulu entretenir de nouveau son métropolitain d'une autre affaire bien importante aussi, celle de l'expédition de la supplique demandant un coadjuteur. " Je connais sa pensée et son désir, disait-il dans l'intimité au R. P. Langevin : c'est vous qu'il nous a désigné comme son successeur : voulez-vous que je lui en parle ?—Non, répondit le Vicaire des Oblats : de grâce, n'en faites rien : laissez tout à la Providence." Gêné par sa surdité, Mgr Grandin ne trouva pas l'occasion d'appeler de nouveau l'attention du malade sur cette grave affaire.

Le 21 juin, jeudi.

Les fêtes du 50e anniversaire de l'arrivée des Sœurs Grises à la Rivière Rouge devaient, selon le programme tracé par Monseigneur lui-même, commencer ce soir-là même par une première séance donnée à l'école primaire de Saint-Boniface que tenaient les Sœurs Grises, l'Académie Provencher.

---

(1) Lettre du R. P. Langevin au P. Martinet.

(2) Le *Manitoba*, n° du 28 juin.

(3) *Journal* de Mgr Grandin. — *Quelques notes sur Mgr A. Taché, O.M.I.*

(4) Le *Manitoba*.

Cette séance, nous l'avons dit, consistait à représenter le voyage en canot depuis le départ de Lachine jusqu'au débarquement au bas de la côte, en face de l'Evêché. Le prélat avait déterminé lui-même tous les détails de la mise en scène: la représentation était parfaite.

Quelques jours auparavant, les Sœurs lui avaient dit que le fait de le voir si souffrant leur ôtait tout courage et tout enthousiasme. "Je vous commande, leur dit-il, d'avoir de l'enthousiasme." Après qu'il eut reçu le Saint Viatique, il donna des ordres pour que la séance eût lieu comme s'il eût été bien portant.

Voyant auprès de son lit M. Messier et un autre de ses prêtres, il leur demanda s'ils allaient assister à la séance. "Vous ne manquerez pas, leur dit-il, de me dire si tout s'est bien passé." Mgr Grandin, les nombreux prêtres présents à Saint-Boniface se rendirent en effet à la séance; mais les préoccupations de tous étaient ailleurs: on abrégea les représentations; tout était fini à 10 heures du soir. Avant de congédier l'assemblée, Mgr Grandin voulut réjouir tout le monde et se rassurer lui-même en annonçant que Mgr l'Archevêque était mieux et qu'on pouvait espérer sa guérison: cette annonce fut de toute la séance, la partie la plus goûtée.

Après la représentation, l'Evêque de Saint-Albert revint au Pensionnat. On lui dit que "son cher malade" reposait. "M. le Lieutenant-Gouverneur était là lui-même, pour avoir des nouvelles." "Je suis venu me coucher, conclut Mgr Grandin, bien fatigué et pourtant bien content de la journée. Quoique Sa Grandeur ne soit pas hors de danger, elle est cependant moins mal. J'ai fait part de cette bonne nouvelle aux nombreux habitants présents à la séance (1)."

La veille de la mort, jeudi, 21 juin.

"La nuit est bonne, écrit le R. P. Langevin. A 1 heure, la fièvre le quitte; il devient plus faible, mais rien de particulièrement alarmant; encore du danger, mais plus d'espoir

---

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

qu'hier (1)." Mgr Grandin se rend auprès de lui, vers 7 heures du matin, et le trouve "bien mieux." Le malade s'informe "de la séance d'hier soir," et se montre "surpris que la plus grande partie du programme ait été omise (2)."

C'était le jeudi 21 juin. On devait ce jour-là, célébrer la mémoire de l'arrivée des Sœurs de la Charité par une grand'messe pontificale dite le matin et par un salut solennel donné l'après-midi. Mgr Taché s'était réservé le sermon de la messe pontificale. Cependant, dès le 17, se voyant très souffrant, et prévoyant qu'il ne pourrait pas remplir la partie que son cœur de père s'était réservée, il avait prié le R. P. Langevin de le remplacer. Mais celui-ci ne pouvait se résoudre à prendre la place du grand prélat. On dit donc au malade qu'à son défaut, personne ne prêcherait à la messe. On lui dit aussi qu'à part la grand'messe, tout le reste du programme allait être remis à plus tard," il en parut "très affligé." Cependant "il se consola par l'espoir de donner ensuite plus d'éclat" à cette fête qui lui était si chère. Mgr Grandin ajouta "que le voyant si bien" il allait "prendre sa soutane violette en signe de joie et officier, dit-il plaisamment, *in pompibus* (*sic*) (3)."

Il célèbre en effet *pontificalement* la messe du jubilé; puis, après la messe, comme aucun orateur n'a remplacé Mgr Taché, il prend la parole, donne des nouvelles du vénéré malade et fait part de ses espérances; il exprime ensuite son admiration pour les Sœurs de la Charité, les remercie du bien qu'elles font dans son diocèse, et se considérant comme "le délégué des évêques du MacKenzie et de la Saskatchewan," il les remercie en leur nom (4).

Durant la journée, il va voir à plusieurs reprises son vénérable métropolitain: "tout en constatant une faiblesse plus grande," il "trouve sa figure meilleure et les docteurs nous ins-

---

(1) Lettre du R. P. Langevin au P. Martinet.

(2) *Journal* de Mgr Grandin.

(3) *Journal* de Mgr Grandin.

(4) *Ibid.*

pirent une grande confiance (1)." "La journée du 21, dit l'écrivain du Manitoba, fut tellement bonne que tous se flattent de l'espoir de voir bientôt le saint Archevêque reparaître au milieu d'eux plein de vie. Le Docteur Ferguson annonça même son dessein de quitter la ville pour retourner à Chicago, il retardait ce voyage depuis six jours (2)." "Ce soir, à 11 heures et ½, écrit le R. P. Langevin, tous les cœurs sont à l'espérance: il peut se faire que Monseigneur soit parfaitement bien quand vous recevrez ces mots. *Fiat ! Fiat !* (3)."

La mort, vendredi, 22 juin.

"Tout alla bien jusqu'à minuit. Il y eût alors un changement qui prit la tournure d'une faiblesse inquiétante (4)." Vers 3 heures et ½, M. Messier, le plus dévoué de ses garde-malades, voyant la faiblesse augmenter et les signes de la mort commencer, fait avertir le P. Langevin et les autres Pères de Sainte-Marie par le téléphone, en ayant la précaution de faire téléphoner de la Maison Vicariale pour que le malade n'entende pas; lui-même il va donner l'alarme à l'Archevêché. Le P. Langevin arrive de Sainte-Marie à 4 heures et ½. Le P. Allard entre bientôt après, "et exhorte le malade à faire son sacrifice. Dieu, lui dit-il, est le maître de la vie et de la mort, il faut nous soumettre à sa sainte volonté s'il veut nous appeler à lui. Monseigneur, renouvelez vos sentiments de contrition pour toutes vos fautes, je vais vous donner la sainte absolution." Monseigneur fait alors un signe de croix et paraît absorbé dans une prière fervente: il baise à plusieurs reprises sa croix d'Oblat et il fait le signe de la croix avec de l'eau bénite, et il dit: "Si c'est la volonté de Dieu, je veux bien mourir. Adieu ! Adieu ! au revoir au ciel (5) !"

Un grand nombre de prêtres séculiers, de religieux, de Sœurs arrivent les uns après les autres. "Le R. P. Allard commence

---

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) Le *Manitoba*, n° du 28 juin.

(3) Lettre au R. P. Martinet.

(4) Le *Manitoba*.

(5) Le *Manitoba*, n° du 28 juin.

la récitation des prières des agonisants; le bien-aimé mourant répond à chaque invocation et il se frappe la poitrine à *Propitius esto* et à *Agnus Dei*. Lorsque le P. Allard en vient aux mots *Proficiscere, anima christiana, Partez âme chrétienne,* l'Archevêque jette un regard très vif sur son Vicaire Général, comme pour lui dire: " Je comprends, je suis prêt (1). "

Pendant ce temps, Mgr Grandin faisait sa méditation à la chapelle de l'Archevêché, ignorant l'agonie de son père et de son ami; " le F. Boisramé entre tout effaré et lui dit: " Monseigneur se meurt! " L'Evêque de Saint-Albert court au Pensionnat, y trouve " tous les Pères de Winnipeg et de l'Archevêché et les prêtres en grand nombre récitant les prières des agonisants. Monseigneur avait sa pleine connaissance, mais sa respiration était très précipité (2). " " Les prières terminées, raconte Mgr Grandin, je m'approche du malade, prend sa main froide et la baise, puis je l'avertis que je vais lui donner l'absolution. Il se signe et se recueille pour la recevoir. Il se signe une seconde fois et baise sa croix d'Oblat que lui présente le P. Langevin (3). " Puis le P. Langevin " lui demande de bénir le clergé, les fidèles, les Sœurs Grises, les Sœurs de Jésus-Marie, sa famille, particulièrement Mlle Adèle Taché; chaque fois il fait un effort pour bénir (4). "

Il est 5 heures ¾. On se persuade que le mourant vivra encore deux ou trois heures. Mgr Grandin lui dit en sanglotant qu'il va dire la sainte messe pour lui; le malade le remercie (5). Le P. Allard et M. Cloutier le quittent aussi pour aller offrir le saint sacrifice. " Pourquoi partez-vous? " leur dit-il. Mgr Grandin se rend à la chapelle des Sœurs. " Je ne puis maîtriser mon émotion, dit-il, en disant la messe *pro infirmo in extremis;*

---

(1) Le *Manitoba*, n° du 28 juin.

(2) *Journal* de Mgr Grandin.

(3) Le *Manitoba*, n° du 28 juin.

(4) Le *Manitoba*. — *Notes* des Sœurs Grises.

(5) *Journal* de Mgr Grandin.

bon nombre de religieuses assistent à ma messe et y communient (1)."

Demeuré auprès du mourant, le R. P. Langevin récite le chapelet avec M. Messier, le F. Boisramé et plusieurs Sœurs Grises. Il lui fait faire les actes de foi, d'espérance et de charité; Monseigneur entend et comprend, mais répète avec peine les paroles. Il lui donne une dernière absolution, lui présente encore sa croix d'Oblat, qu'il baise avec amour. "Durant dix minutes, le malade fait des efforts pour expectorer;" "ses traits se contractent légèrement; après deux ou trois mouvements, suivis de quelques spasmes, ses yeux se fixent immobiles. Mgr Alexandre Antonin Taché, Oblat de Marie Immaculée, Archevêque de Saint-Boniface, venait d'expirer. Il était 6 heures et 10 minutes du matin, vendredi, 22 juin 1894 (2)." Il était âgé de 71 ans moins 1 mois et 1 jour.

Un des assistants court prévenir Mgr Grandin, qui venait d'achever le saint sacrifice et quittait les ornements. "Qui eût prévu hier un pareil dénouement? dit-il. *Fiat, Pater, voluntas tua semper.* Ce vénéré métropolitain nous est enlevé au moment où nous semblons avoir plus besoin de lui. Mais Dieu nous reste (3)."

"Curieuse coïncidence! Il meurt dans le même mois que son prédécesseur, Mgr Provencher; et tous deux presque au jour anniversaire de leur départ pour les missions. Ne dirait-on pas que le Seigneur a voulu les appeler dans leur patrie céleste au retour anniversaire du jour où tous deux ont quitté pour Dieu leur patrie terrestre (4)."

La première annonce du beffroi.

Un instant après, "un premier son de cloche, puis d'autres lui succédant lugubrement espacés, apprennent à la population consternée l'affreuse calamité qui la frappe. "Sa Grandeur

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) Le *Manitoba*, n° du 28 juin. — Lettre du R. P. Langevin.

(3) *Journal* de Mgr Grandin.

(4) Rév. M. G. Dugas, *Mgr Taché*, dans la *Semaine Religieuse de Québec*, n° du 14 Juillet 1894.

Mgr Taché n'est plus (1)! " La funèbre nouvelle se répand avec la rapidité de l'éclair, et, avec elle, un deuil immense. " La patrie pleure un grand citoyen, l'Eglise un fils glorieux, le troupeau un incomparable pasteur, l'Ouest canadien celui qui était véritablement son père (2). "

Beaucoup de saints ont été avertis par une révélation d'en haut de leur dernière heure; Mgr Taché n'a pas eu à l'avance connaissance de sa mort. Comme Judas Machabée, il n'a pensé jusqu'à la fin qu'à combattre pour son Dieu et pour son peuple. Comme le héros d'Israël, il est occupé à diriger un assaut contre les ennemis du temple et de sa race, quand un coup imprévu le renverse par terre. Cette mort surprend le peuple tout entier comme le héros lui-même: car Judas Machabée peut-il mourir tant que le sol d'Israël est foulé par des hordes envahissantes? Mgr Taché peut-il disparaître avant que la victoire n'ait couronné les héroïques efforts du chef et de ses ouailles? Aussi, ici comme là, le deuil est d'autant plus poignant qu'il est imprévu. " Comment es-tu tombé, ô puissant dans les combats, toi qui sauvais le peuple d'Israël (3)? " Deuil universel.

Cependant les Docteurs Lambert, A.-H. Ferguson et M. B. Ferguson constatent que " le rein droit était radicalement vicié et incapable de toute fonction ", obstrué sans doute par les pierres dans les quinze dernières années; que l'autre était en un moins mauvais état, mais néanmoins " durci " et fonctionnant difficilement. " La vessie était très épaissie, rétrécie et enkystée, et elle contenait, avec quelques fragments de calculs qui n'avaient pas pu se frayer une issue, une grosse pierre d'environ deux pouces de longueur par un pouce d'épaisseur, située de telle manière que le broyeur n'avait pas pu l'atteindre au moment de l'opération, bien que cependant une douzaine de calculs avaient L'autopsie.

---

(1) L'hon. M Prendergast, *Mgr Taché*, dans le *Manitoba* du 28 juin 1894.

(2) *Ibid.*

(3) " Quomodo cecidit potens qui salvum faciebat populum Israël? " Mac., IX, 21.

pu alors être broyés. Le rein gauche était plus dur qu'à l'état normal, et son uretère était considérablement dilaté. Le rein droit était presque entièrement disparu, et ne pouvait plus remplir ses fonctions excrétoires. Cette disparition avait sans doute été causée par les calculs qui s'y étaient formés depuis quinze ans. Le foie était aussi affecté à un haut degré, car il s'était rétréci et était d'une consistance plus ferme qu'à l'état normal, sans compter qu'on y relevait des traces de dégénérescence graisseuse. Le cœur était pareillement envahi par la dégénérescence graisseuse. Avec un organisme dont toutes les fonctions vitales se trouvaient troublées à ce point, il est réellement étonnant que la mort ne soit pas survenue plus tôt (1). "

Les docteurs se montrent étonnés qu'il ait pu vivre si longtemps avec une telle altération des organes essentiels et parlent avec stupeur des "horribles souffrances" et "du martyre continuel qu'il éprouva depuis au moins quinze ans."

Puis, tout en laissant les intestins dans le corps, "ils introduisent certains acides dans les veines et assurent que le corps se conservera sans odeur jusqu'au jour fixé pour la sépulture et au-delà (2). "

---

(1) "Archbishop's Palace, Saint-Boniface, June 22nd, 1894.

"An autopsy was held on the body of Archbishop Taché, Friday morning, by Drs. J.-H.-O. Lambert, A.-H.-Ferguson and M.-B. Ferguson.

"The bladder was much thickened, contracted and sacculated, and contained, along with some broken debris of falculi that had not yet come away, a large stone about two inches long over an inch in thickness, and so situated that the crusher could not reach it at the time of operation, when however, some twelve others were crushed. The left kidney was harder than normal, and its ureter considerably enlarged. The right kidney was destroyed to a mere trace rendering it incapable of performing any excretory function. Its obliteration was no doubt caused by the formation of stones in it, for the last fifteen years. The liver was also makedly affected, its size smaller and consistency firmer, than usual, and it exhibited changes of fatty degeneration. The heart manifested similar fatty degeneration changes. Suffering as he had and, with so disturbed an organization, it is strange that he had not died years ago.

" J.-H.-O. LAMBERT, M. D.,
" A.-H. FERGUSON, M. D.,
" M.-B. FERGNSON, M. D."

(2) *Journal* de Mgr Grandin.

Le soir, Mgr Grandin préside à la levée du corps. " L'Archevêque de Saint-Boniface, revêtu des ornements pontificaux selon le cérémonial, assis dans son cercueil, est placé sur un char funèbre. Un clergé très nombreux et une foule considérable de catholiques et de protestants assistent à la procession (1). " Le corps est porté à la cathédrale; on chante les vêpres; Mgr Grandin donne l'absoute; puis la dépouille est déposée à la sacristie transformée en chambre ardente. Chambre ardente.

Alors commence devant ces restes vénérés une longue procession de cinq jours. " On voit défiler muets et consternés: les vieillards vénérables qui ont partagé le poids de son lourd épiscopat, les saints missionnaires compagnons de ses souffrances, les prêtres dévoués collaborateurs de ses travaux, les admirables religieuses auxquelles il a confié une si large part de son œuvre, la masse des fidèles qu'il a dirigés et purifiés, les flots sans cesse renouvelés de ces quinze mille frères d'une autre croyance dont la conscience étonnée vient faire acte d'hommage à cette grande vertu (2). " Procession de 5 jours à la chambre ardente.

Cependant, dans cette longue et continuelle procession, " on reconnaissait facilement les catholiques des protestants. Tous étaient respectueux, mais tous ne priaient pas, et en outre, les catholiques, avant de se retirer, baisaient la main " qui s'était levée si longtemps sur eux pour les bénir (3).

Le mardi 26 juin, à 7 heures du soir, le corps du vénérable Archevêque est transporté de la chambre ardente dans la cathédrale. Le clergé récite les vêpres des morts; Mgr Grandin fait l'absoute et Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, fait l'oraison funèbre en anglais. Oraison funèbre en anglais.

" Il montre en Mgr Taché un grand chrétien, un grand citoyen, un grand missionnaire et un grand Evêque. En terminant, l'Archevêque d'Ottawa, successeur de Mgr Guigues, Oblat

---

(1) *Journal* de Mgr Grandin.

(2) L'hon. M. Prendergast, *Mgr Taché*......

(3) *Journal* de Mgr Grandin.

de Marie Immaculée, qui envoya autrefois le F. Taché avec le P. Aubert à la Rivière-Rouge, s'écria: " Mon prédécesseur " vous a envoyé sur ces plages, en vous disant: " Allez aux " brebis perdues de la maison d'Israël: allez convertir les na- " tions assises à l'ombre de la mort. " Moi, son successeur, je " viens aussi vous donner un commandement. Mgr Guigues " vous a envoyé à la peine, au travail, aux labeurs d'un apos- " tolat pénible; moi, je vous convie au repos, je vous commande " d'aller recevoir au ciel la récompense de vos héroïques sacri- " fices. " Ce discours fit une grande impression sur la population anglaise, catholique et protestante, qui formait la majorité de l'auditoire; chacun s'en retourne avec un plus vif sentiment d'admiration pour le patriarche des missionnaires du Nord-Ouest (1). "

Les funérailles. 27 juin.

Les funérailles avaient été fixées au mercredi 27 juin. " L'enceinte de la cathédrale ne pouvait contenir les flots de peuple qui se pressaient aux abords de l'Archevêché, pour rendre leurs derniers devoirs à leur père, à leur ami ou simplement à un citoyen illustre (2). "

Parmi les assistants, on remarquait quatre évêques NN. SS. Laflèche, Grandin, Duhamel et Pascal; les représentants des archevêques de Montréal et d'Halifax et de l'évêque de Fargo; le Rme P. Dom Gréa, que le défunt avait vivement désiré voir et que la Providence avait amené à ses funérailles; un grand nombre d'Oblats, entre autres celui qu'il avait demandé pendant tant d'années pour son coadjuteur et qui va hériter de sa houlette pastorale et de son esprit; la plupart des prêtres séculiers du diocèse; le Lieutenant-Gouverneur du Manitoba, les hon. Cameron et McMillan, Ministres de la province, les hon. Juges Taylor, Dubuc, Bain, etc., etc.

Oraison funèbre en français par Mgr Laflèche.

La messe est chantée par Mgr Grandin; les cinq absoutes sont faites par les quatre évêques présents et par le Rme Dom Gréa, abbé de Saint-Antoine. Puis, comme une grande partie du

(1) Le *Manitoba* du 28 juin 1894.

(2) *Ibid.*

peuple n'a pu trouver place dans l'enceinte sacrée, le corps est transporté devant le portique de la cathédrale, et là Mgr Laflèche, l'ancien compagnon de Mgr Taché à l'Ile-à-la-Crosse, le confident de toute sa vie et son vaillant frère d'armes, fait l'oraison funèbre en français. Après avoir poussé un cri d'espérance devant cette tombe, en disant que celui qui y est couché n'est pas mort, mais sommeille seulement, il rappelle en termes magnifiques les traits principaux de la vie du missionnaire et de la carrière de l'Evêque et s'appesantit sur la lutte " glorieuse et cependant si douloureuse qu'il a dû soutenir " les dernières années " contre des adversaires formidables par leur nombre et leur puissance. " " Toute loi ou tout décret humain, dit-il, qui tend à gêner ou à supprimer la liberté des parents et de l'Eglise dans le contrôle qu'ils doivent exercer sur l'éducation morale et religieuse de leurs enfants, est un attentat contre la loi naturelle, contre la loi chrétienne ; il y a plus, contre la constitution ", car cette liberté des parents et de l'Eglise est solennellement reconnue et garantie par l'Acte qui a donné naissance à la confédération canadienne, comme par celui qui a donné naissance à la province de Manitoba. " Rien donc d'étonnant que le vénérable Archevêque, dont nous pleurons aujourd'hui la mort, avec cette connaissance si claire de ces droits des parents et de l'Eglise, ait trouvé tant d'énergie dans son cœur d'Evêque, de pasteur et de père, malgré son grand âge, l'épuisement de ses forces et ses souffrances, pour combattre " l'erreur moderne qui enlève les enfants aux parents et à l'Eglise pour les attribuer à l'Etat, " qui n'allait à rien moins qu'à lui ravir la partie la plus faible de son troupeau, l'enfance que le Sauveur lui-même a bénie avec tant de bonté et qu'il a recommandé avec tant de soin de laisser venir à lui. Je ne crains pas d'affirmer ici que dans cette lutte héroïque que vous connaissez tous comme moi, il n'ait acquis le mérite du martyre, puisque le rude labeur auquel il a dû se livrer et les souffrances morales dont il a été abreuvé dans cette lutte, ont incontestablement contribué à

aggraver considérablement la maladie dont il était atteint et par là même à abréger ses jours."

Après l'oraison funèbre, le vénérable défunt fût transporté au milieu des derniers chants de l'Eglise, dans le caveau des évêques, où il repose auprès de Mgr Faraud, son successeur et son héritier dans les missions du MacKenzie et auprès de Mgr Provencher, qui a donné à l'un et à l'autre, en ce même lieu, l'onction sacerdotale, attendant le jour bienheureux où il se lèvera de terre, pour briller devant Dieu comme une lampe ardente dans les siècles des siècles.

CHAPITRE LXVI

VENEZ, PEUPLES, VENEZ.

Et maintenant, devant cette tombe où vient de descendre cet incomparable prélat, nous convoquerons, à l'exemple de Bossuet, ceux qui savent admirer le mérite et entendre les leçons des grands hommes: " Venez, peuples, venez maintenant; mais venez plutôt, princes et seigneurs, et vous qui jugez la terre, et vous qui ouvrez aux hommes les portes du ciel. " Oui, venez, prélats de l'Eglise, religieux distingués, prêtres éminents, citoyens honorables et redites-nous le premier cri sorti de votre cœur à la nouvelle du trépas de l'illustre Archevêque: cette effusion spontanée de votre admiration et de vos regrets sera comme une fleur que vous jetterez sur ce glorieux sépulcre.

Voici, en tête du cortège, l'Archevêque de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les Eglises de l'Amérique du Nord, le premier prélat canadien qui ait été élevé aux honneurs de la pourpre romaine: " Je suis profondément affligé de la mort de l'illustre Archevêque de Saint-Boniface, Mgr Taché. Nous avons perdu un prêtre irréprochable, un missionnaire intrépide, un apôtre infatigable, un Archevêque éminent et un citoyen des plus distingués. C'est une gloire de l'Eglise et de la patrie canadienne qui disparaît. *In memoria æterna erit justus* (1). "

Mgr Bégin, administrateur du diocèse de Québec: " La nouvelle de la mort de Mgr Taché me cause une immense douleur. Ce grand Evêque était la gloire du Canada et le défenseur intrépide des droits du Christ (1). "

---

(1) Télégramme au Rév. Administrateur de Saint-Boniface, le R. P. Allard, 22 juin 1894.

(2) Télégramme au R. P. Allard, 22 juin 1894.

Mgr Walsh, archevêque de Toronto: "Sa mort, dans les circonstances actuelles, est, humainement parlant, une perte irréparable pour l'Eglise et ses institutions au Manitoba. Cependant sa grande âme sera notre avocate au pied du trône de Dieu au ciel. Il nous a laissé, à nous Evêques du Canada, un grand et noble exemple digne de notre imitation (1)."

Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe: "Perte irréparable pour l'Eglise et le Canada (2)."

Mgr Gravel, évêque de Nicolet: "Je suis avec vous pour rendre les derniers devoirs au grand Evêque que nous avons perdu (3)."

Mgr Blais, évêque de Rimouski: "L'Eglise du Canada a perdu l'un de ses plus illustres évêques et la patrie l'un de ses enfants les plus dévoués (4)."

Mgr Decelles, évêque de Druzipara, coadjuteur de Saint-Hyacinthe: "J'unis mes larmes aux vôtres dans la perte que font l'Eglise et la patrie par la mort de Mgr Taché (5)."

Mgr MacDonnell, évêque d'Alexandria (Ont.): "C'est un fidèle serviteur appelé à la récompense; son Eglise et son pays pleurent sa perte (6)."

Mgr Rogers, évêque de Chatham (N. B.): "Je vous envoie mes plus cordiales condoléances à vous, au clergé et aux fidèles de Saint-Boniface et à tous les évêques ses suffragants et à tout le peuple de la province ecclésiastique. C'est un noble athlète chrétien qui a achevé sa course et est allé recevoir sa céleste couronne. *Lux perpetua luceat ei* (7)."

Mgr O'Connor, évêque de London (Ont.): "En Mgr Taché, l'Eglise a perdu un grand Evêque et votre diocèse et la province

(1) Lettre à Mgr l'évêque de Saint-Albert, 23 juin 1894.

(2) Télégramme au R. P. Allard, 22 juin 1894.

(3) Télégramme au R. P. Allard, 25 juin 1894.

(4) Télégramme au R. P. Allard, 24 juin 1894.

(5) Télégramme au R. P. Langevin, vic. des Oblats, 25 juin 1894.

(6) Télégramme au R. P. Allard, 23 juin 1894.

(7) Télégramme, 26 juin 1894.

un loyal ami et défenseur. Je regrette de ne pas pouvoir assister aux funérailles; mais en ce jour j'offrirai le saint sacrifice pour le repos de son âme (1). "

Mgr Cleary, évêque de Caledonia Springs (Ont).: " Je joins mes sympathies les plus cordiales au deuil de votre diocèse par suite de la mort de votre bon et grand Archevêque, le modèle des pasteurs (2). "

Le Rme Père Soullier, Supérieur Général des Oblats: " La nouvelle de cette mort me plonge dans une tristesse profonde. Je ne verrai plus en ce monde cet Oblat si fidèle à sa vocation et qui, depuis 50 ans, a donné à la Congrégation de si éclatants témoignages d'attachement; cet apôtre intrépide qui, dès son arrivée à Saint-Boniface, porta le flambeau de l'Evangile dans les contrées reculées du Nord-Ouest et qui n'a jamais cessé de montrer sa prédilection pour les sauvages et les métis, c'est-à-dire pour les pauvres et les petits; cet Archevêque, qui, durant son épiscopat de plus de 40 ans, a opéré de si grandes choses pour l'Eglise, pour sa famille religieuse et pour son pays d'adoption. Il a fait preuve d'une extrême énergie dans la lutte soutenue depuis quelques années pour la liberté des écoles catholiques. Hélas! N'a-t-il pas épuisé ses dernières forces dans cette courageuse défense de la vérité et de la justice? Et ne peut-on pas dire qu'il a succombé au travail excessif qu'il s'était imposé pour la protection des faibles contre l'injustice et l'intolérance des puissants? Fin vraiment digne d'un Evêque et qui, dans la vénération et la reconnaissance des catholiques, lui assure une belle place à côté des Athanase et des Ambroise (3). "

Le R. P. Célestin Augier, ancien Provincial du Canada : " J'avais voué une admiration sincère et une affection profonde à l'Archevêque de Saint-Boniface. Quelle belle et grande figure que la sienne !.... On peut le nommer l'Alexandre catholique

(1) Lettre du 23 juin 1894.

(2) Télégramme, 25 juin 1894.

(3) Lettre aux Religieux Oblats de Marie Immaculée du Vicariat de Saint-Boniface, 23 juin 1894.

du Nord-Ouest de l'Amérique. Par ses efforts personnels, par son ascendant, par sa large et puissante influence, de concert avec ses intrépides compagnons d'armes, il a conquis cette vaste région à la foi et à l'Eglise (1). "

Le Rme P. Jean-Marie, Abbé de Bellefontaine: "Malgré la gravité de la maladie, je ne pouvais me faire à l'idée de la perte de ce saint Archevêque. Le bon Dieu a trouvé qu'il était temps de récompenser une vie si remplie de bonnes œuvres, si riche en sacrifices et en épreuves de toutes sortes. Je prends part à votre immense deuil. Il nous reste à demander au bon Dieu qu'il fasse passer son esprit dans le cœur de celui qui sera choisi pour continuer l'œuvre commencée (2). "

Le Rév. M. Colin, supérieur des Sulpiciens de Montréal: "Le deuil qui couvre aujourd'hui le Manitoba et tout le Nord-Ouest, s'étend sur toutes les provinces de la puissance. Le pays voit disparaître l'une des plus grandes figures épiscopales dont il ait eu à s'honorer. Ce fut un vaillant et généreux défenseur des missions et des intérêts catholiques (3). "

Le R. P. Allard, administrateur de l'archidiocèse de Saint-Boniface: "Sa vie a été bien remplie, son passage est marqué par des traits ineffaçables, par des œuvres qui resteront à l'histoire pour attester la hauteur de ses vues, la grandeur de son intelligence, la bonté de son cœur (4). "

Le R. P. Lefebvre: "Son nom sera aussi profondément buriné dans l'histoire du Canada que dans l'histoire de sa famille religieuse. "

Le R. P. Lacombe: "Il semblait que cet homme ne pouvait pas mourir. Quel coup pour tout le monde, mais surtout pour Saint-Boniface! On peut dire qu'il est mort dans toute sa gloire de pasteur infatigable, d'Evêque zélé et d'un des plus

---

(1) Lettre au R. P. Poitras, à Saint-Boniface, *Marseille*, 2, *Montée des Accoules*, *le* 29 *juillet* 1894. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) Lettre au R. P. Allard, 28 juin 1894.

(3) Lettre au R. P. Allard, 23 juin 1894.

(4) Circulaire au clergé de l'archidiocèse, *Saint-Boniface*, 24 *août* 1894.

grands patriotes de son pays. Au ciel, il prie pour son cher Manitoba et son Epouse chérie, l'Eglise de Saint-Boniface. Ce qu'il n'a pu terminer sur la terre, il l'achèvera au ciel (1)."

Lord Aberdeen, Gouverneur Général du Canada: "J'ai appris avec la plus profonde tristesse la triste nouvelle. Veuillez recevoir l'assurance de ma sincère et profonde sympathie (2)."

L'hon. Thompson, Premier Ministre de la Puissance: "Permettez-moi de vous offrir, à vous et au clergé du diocèse, les sincères condoléances et les regrets de moi et de tous mes collègues au Ministère pour la mort du grand prélat et homme d'Etat qui vient de mourir. Le Solliciteur Général nous représentera aux funérailles (3)."

L'hon. sénateur Bernier: "Mgr Taché est mort!... C'est un deuil immense. Le pays tout entier, depuis le palais cardinalice de Québec jusqu'à l'humble habitation des plus pauvres, sera remué par la disparition de celui qui est incontestablement l'une des plus grandes figures épiscopales de ce siècle... Prenez mes pensées, mes prières et mes larmes et répandez-les avec les vôtres sur sa tête et sur son cœur, afin qu'elles servent à son âme et que son âme en retour nous serve auprès de Dieu (4)."

L'hon. Masson: "Veuillez recevoir l'expression de mes profonds regrets. L'Eglise a perdu l'un de ses plus illustres prélats, le Canada l'un de ses plus brillants enfants et moi un bien sincère ami (5)."

Le colonel A. Audet: "Un grand patriote est mort. *Deus dedit, Deus abstulit, sit nomen Domini benedictum* (6)."

L'hon. Royal: "Oh! Mon cher Père, quelle perte nous faisons pour la religion et la patrie! Je désire ardemment que

---

(1) Lettre au R. P. Allard, 23 juin 1894.

(2) Télégramme au R. P. Allard, 22 juin 1894.

(3) Télégramme au R. P. Allard, 23 juin 1894.

(4) Lettre au R. P. Allard, 23 juin 1894.

(5) Télégramme au R. P. Langevin, 23 juin 1894.

(6) Lettre au R. P. Allard, 22 juin 1894.

l'immense fardeau de la succession du grand Archevêque ne soit imposé qu'à des épaules fortes et saintes (1)."

M. Van Horne, Directeur en chef du Canadien Pacifique: "Nous regrettons tous profondément cette perte. En lui, notre Compagnie en général et tous ses chefs en particulier ont perdu un grand et sincère ami, un homme qui nous a toujours été sympathique dans nos difficultés et s'est réjoui de nos succès (2)."

L'hon. juge Dubuc: "Mgr Taché est l'un des hommes les plus remarquables du Canada français. Sa vaste intelligence, ses connaissances étendues, son zèle d'apôtre, son patriotisme éclairé, son incomparable énergie, son éloquence entraînante, son grand et généreux cœur, ses vertus admirables le placent parmi les plus grands prélats de la Sainte Eglise."

L'hon. juge Prud'homme: "Le long et pénible apostolat de Mgr Taché couvre une période de 49 ans, toutes remplies de labeurs incessants et de douloureux sacrifices. Pendant près d'un demi-siècle, il se dépensa pour le bonheur de ceux qui lui étaient confiés et embrassa dans sa sollicitude pastorale tout le Nord-Ouest."

L'hon. Prendergast: Sa mémoire a tout le respect qui entoure les saints, tout le prestige qui s'attache aux héros."

M. H. de Lamothe: "Ce prélat est un de ces hommes vraiment supérieurs dont la rencontre laisse une impression aussi durable que profonde. Ce qu'il a conçu, tenté, opéré pour l'amélioration morale et matérielle du pays, au temps où gouvernait la Compagnie de la Baie d'Hudson; ce qu'il a dépensé d'énergie pendant les troubles occasionnés par l'annexion, pour maintenir sur le terrain de la légalité une résistance que des provocations insensées pouvaient d'un moment à l'autre faire dégénérer en lutte ouverte, mérite une reconnaissance éternelle des amis de la justice et de l'humanité. Si la nationalité fran-

---

(1) Lettre au R. P. Langevin, *Montréal*, 14 *juin* 1894. — Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

(2) Lettre au R. P. Allard, 24 juin 1894.

çaise parvient à se maintenir entre la rivière Winnipeg et les Montagnes-Rocheuses, l'histoire dira dans quelle large mesure l'Archevêque de Saint-Boniface aura contribué à ce résultat."

Le *Courrier du Canada:* "Chef et père des catholiques et des Canadiens-Français de l'Ouest, il n'a cessé de combattre pour leurs droits et de soutenir de sa parole, de sa plume et de son influence leurs légitimes revendications. On peut dire qu'il est mort sur la brèche. Les derniers efforts de son énergie ont été pour affirmer une dernière fois l'injustice dont les Canadiens catholiques sont les victimes au Manitoba et dans le Nord-Ouest. Sa mémoire restera éternellement chère à tous les cœurs français et catholiques (1)."

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe:* "Missionnaire à la manière de Brébœuf, Evêque comme Montmorency-Laval, diplomate comme Plessis, Mgr Taché réunissait les qualités du propagateur de l'Evangile, de l'Evêque et de l'homme d'Etat... C'est une existence à part que la sienne; car en jetant dans les immenses prairies de l'Ouest, du lac Supérieur aux Montagnes-Rocheuses, et des frontières américaines à la Mer Glaciale, la semence de l'Evangile, il posait en même temps les assises de la religion et de la civilisation, et ses travaux, fécondés par la grâce divine, ont pris une importance telle que son nom sera buriné dans l'histoire comme ayant été dans son temps le plus grand Evêque d'Amérique (2)."

Le Conseil de la cité de Winnipeg tient une réunion spéciale à l'occasion de la mort de Mgr Taché et adopte la résolution suivante: "Le Conseil désire manifester le profond sentiment de sympathie qu'éprouve la ville de Winnipeg au sujet de la perte irréparable que nos frères de Saint-Boniface et même toute la société ont subie par la mort de Sa Grandeur Mgr Taché. Dans de semblables circonstances, toutes les différences d'opinion sont mises de côté et seul nous apparaît le fait que nous avons possédé au milieu de nous un grand prélat chrétien, un

---

(1) Le *Courrier du Canada*, no du 23 juin 1894.

(2) Le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, no du 28 juin 1894.

citoyen plein de patriotisme et un ami courageux et plein de zèle pour cette province (1). "

La Cour des Forestiers catholiques de Saint-Boniface, dans sa séance du 24 juin, décide que pour s'associer au deuil général causé par la mort de celui "qui, comme missionnaire, prêtre, religieux et Archevêque, a été le premier ami de ce pays et le grand bienfaiteur des populations commises à ses soins," elle tiendra sa charte voilée pendant 6 mois; que ses membres porteront une brassière de crêpe au bras gauche pendant 6 mois; que les membres, par détachements de huit, feront la garde des dépouilles mortelles de l'illustre Archevêque pendant les heures de nuit jusqu'aux funérailles; que la Cour assistera en corps aux funérailles (2).

L'Association catholique de Bienfaisance Mutuelle de Saint-Boniface et la Conférence de Saint-Vincent de Paul, dans des assemblées tenues aussitôt après le trépas du grand Archevêque, prennent des résolutions analogues. "Pendant sa longue carrière apostolique, lit-on dans la délibération de la première, le regretté prélat a répandu dans tout l'immense Nord-Ouest, le théâtre de ses travaux apostoliques, les lumières de la foi et les bienfaits de la civilisation. Son zèle pour les pauvres et les délaissés de la terre a excité l'admiration de tous ses collaborateurs. La charité admirable dont son grand cœur de missionnaire et d'Evêque brûlait pour le soulagement de toutes les misères corporelles et spirituelles, laisse un souvenir ineffaçable dans tous ceux qui en ont été les heureux témoins (3). "

" L'amour du prochain, dit la seconde, la soif des âmes, le dévouement et l'esprit de sacrifice poussés jusqu'à l'héroïsme: tels sont les traits constants de sa noble carrière. Que de misères ce saint missionnaire a soulagées! Que de larmes versées dans son sein il essuya! Que d'orphelins il consola et recueillit

(1) Copie de la résolution est envoyée au Rév. Administrateur du diocèse de Saint-Boniface, par C.-J. Brown, secrétaire de la cité.

(2) Minutes de l'assemblée du 24 juin 1894.

(3) Minutes de la C. M. B. A., n° 230, de Saint-Boniface.

et dont il se fit le protecteur et le père ! Ah ! Si la brise du Nord-Ouest, emportant sur ses ailes les souvenirs d'antan, pouvait murmurer à nos oreilles tous les soupirs soulagés, les souffrances adoucies, les consolations apportées aux malheureux, nous ferions des volumes avec des traits connus de Dieu seul (1). "

Voici l'homme de la louange liturgique qui exprime son admiration et sa reconnaissance envers l'illustre défunt en mettant en prière tous ses fils spirituels.

Dispositif du T. R. P. Dom Gréa, Supérieur général des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception prescrivant un *tricénaire* ou les suffrages à faire *pendant trente jours* dans sa congrégation " pour le repos de l'âme de Rme Père en Dieu Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface.

" I. A Notre-Dame de Lourdes, Manitoba :
1. Un office solennel (matines, laudes et vêpres), chanté ;
2. Un service solennel ;
3. Pendant 30 jours,
   a) Une messe basse ;
   b) Un *De profundis* après chaque office de vêpres et de laudes, après chaque repas ;
4. Dans l'intervalle de 30 jours, chaque prêtre célébrera 3 messes ; chaque religieux non prêtre récitera 1 psautier et fera 3 communions ;
5. Il y aura absoute les 3e, 7e et 30e jour, et à l'anniversaire.

" II. Dans l'Institut :
1. Chaque religieux récitera l'office des morts de trois nocturnes ;
2. On célébrera un office solennel à Saint-Antoine, c'est-à-dire dans la maison mère ;
3. On célébrera pendant 30 jours une messe basse à Saint-Antoine ;
4. Chaque jour, pendant 30 jours, on récitera les *De profundis* indiqués plus haut ;
5. Les Frères convers remplaceront l'office des morts par la récitation du nombre des *Pater* et *Ave* correspondant ;
6. Tous les religieux non prêtres et les enfants offriront une communion (2)."

---

(1) Minutes de l'assemblée du 24 juin 1894.

(2) Ecrit de sa main et envoyé au R. P. Administrateur aussitôt après la mort de Mgr Taché.

Voici enfin son fils spirituel le plus cher,auquel il a,pendant dix ans, ardemment désiré confier un dépôt qui lui était plus cher que mille vies, l'héritier de sa houlette pastorale, de son intelligence et de son cœur : " Jamais jour de deuil n'a été plus douloureux et plus lugubre que celui où les cloches de Saint-Boniface sonnèrent le glas funèbre du grand Archevêque que nous pleurons encore. " Mgr Taché est mort ! Mgr Taché est " mort ! " répétait chacun avec stupeur, l'âme navrée, et les larmes aux yeux ; nos frères séparés eux-mêmes l'ont pleuré avec nous... Il n'est plus, le sage pilote qui dirigeait si habilement le vaisseau de notre jeune Eglise à travers les écueils et sur les flots courroucés ! Il n'est plus, le vaillant capitaine qui nous conduisait au combat et qui se servait de sa plume puissante comme d'un glaive pour protéger l'arche sainte et surtout l'enfance chrétienne ! Il n'est plus, le bon pasteur qui conduisait si bien ses brebis et qui a si généreusement donné sa vie pour elles !... Il n'y a peut-être personne qui ait exercé, pendant un demi-siècle, une influence religieuse, politique et sociale égale à la sienne dans les anciens Pays d'en Haut. Et je me demande s'il y a un évêque qui ait joui, au Canada, d'un prestige plus grand et qui ait suscité de plus chauds enthousiasmes parmi ses compatriotes (1). "

Et maintenant, qu'il me soit permis de m'approcher à mon tour, malgré ma petitesse, de cette tombe illustre, pour y jeter, moi aussi quelques fleurs. J'ai écrit ces pages par obéissance, pour obéir au commandement des deux hommes de Dieu qui ferment cette procession d'honneur au tombeau du plus grand homme de l'Ouest canadien. Je dépose sur ce sépulcre glorieux mon humble travail, bien indigne du héros dont il a essayé de redire les œuvres, écrit pourtant avec la dévotion d'un cœur qui a su admirer les gestes de Dieu par ce fils des Francs. Agréez, ô vénérable Pontife, la couronne que je place sur votre tombe. Vous ne vivez plus dans " cette vallée de larmes, " où

(1) Mgr Langevin, *Mandement* de prise de possession, 19 mars 1895.

vous avez passé "en jetant dans les pleurs des semences fécondes"; mais vous vivez dans "la terre des vivants", où vous récoltez déjà "des moissons de joie et de gloire." Abaissez vos regards du haut du ciel sur votre saint héritier, pour qu'il soit un héros succédant à un héros; sur tous ceux qui vous aiment et vous admirent, sur vos prêtres surtout, pour qu'ils gardent bien intact le céleste héritage de votre esprit; sur l'enfance et la jeunesse pour lesquelles vous avez soutenu de si grands combats, afin qu'elles appartiennent à Dieu et à son Eglise; sur votre Eglise de Saint-Boniface et les Eglises qui en dépendent, pour qu'elles soient toutes les Epouses immaculées de l'Agneau; sur la France d'Amérique et la France d'Europe, pour qu'elles continuent dans le monde *les Gestes de Dieu.*



FIN DU DEUXIEME VOLUME.

APPENDICE A.

-

Promesses de N. S. Jésus-Christ à la B. Marguerite-Marie.



ᑭᒋᑕᐧ ᒪᑫᒋᐟ ᒪᒋ ᐸᑕᑯᐠ
ᑲᑭ ᐃᓯᐊᓯᑕᒪᑯᐟ ᔕᓯᐢᔕᐅᑕᔦᒥᐊᐊᐧ ᐅᒋᑲ
ᒪᓂᑐᑲᑕᒥ⇄ᐟ ᒥ⇆ᒪᓂᑐᒥᑌ

1° ᓂ ᑲ ᒥᔦᐅᐧᐠ ᑲᑭᔦᐤ ᒥ⇆ᓂᓯᑲᒪᑫᐃᐧᓇ ᐅᑎᓯ=
ᐸᒥᐅᐃᐧᓂᐊᐧᐠ

2° ᓂ ᑲ ᒥᔦᐅᐧᐠ ᐃᐧᑭᐊᐧᐠ ᑭᔦᒥᐱᒪᑎᓯᐃᐧᐣ

3° ᓂ ᑲ ᑲᑭᒋᐊᐅᐧᐠ ᑫᐢᑫ⇄ᑕᑲᐧᐃᐧ

4° ᓂ ᑲᒥ⇆ᓂᓯᑲᒪᐊᐧᐅᐧᐠ ᒣᑲᐧᐠ ᐁᐱᒪᑎᓯᑕᐧᐤ ᒥᓇ=
ᐁ⇄ᑯᐠ ᐃᐧᓇᑲᑕᐢᑫᑕᐧᐃᐧ

5° ᓂ ᑲ ᔕᐁᐧ⇄ᑕᒪᐊᐧᐅᐧᐠ ᐅᑎᓯᐊᑐᐢᑫᐃᐧᓂᐊᐧᐊᐧ

6° ᒣᒋᐊ⇄ᐃᐧᒋᐠ ᑫᓯᓇᑌ⇄ᒥ ᓯᑕᐧᐃᐧ ᓂᑌᐃᐠ ᑭᑕ=
ᒥᐢᑲᒧᐠ ᑭᑎᒪᑫ⇄ᒥᑯᐃᐧᓯᐃᐧᐣ

7° ᐊᐃᐧᔦᐠ ᐁᑲ ᒋᑫ⇄ᑕᑭ ᐊ⇄ᒥᐊᐃᐧᐣ ᓂᑲᐊᔦᒥ=
ᐁᐊᐧᑎᓯᐊᐤ

8° ᐊᐃᐧᔦᐠ ᐁᔦᒥᐁᐊᐧᑎᓯᒋ ᐊᒋ ᓂᑲ ᐊᒍᒣ⇄ᐧᒧᐊᐤ

9° ᐊᐳ ᓂᑲ ᔕᐁᐧ⇄ᑌᐣ ᐊᐧᐢᑲᐃᑲᓇ ᐃᑌ ᐊᐢᑌᑭ
ᓇᐢᐸᓯᓇᐃᑲᓇ ᓂᑌ ᐁᓇᐢᐸᓯᓇᐃᑲᑌᐠ

10° ᓂ ᑲ ᑭᐢᑭᓇᐊᒪᐊᐧᐅᐧᐠ ᐊᔦᒥᐁᐃᐧ⇄ᓂᐅᐧᐠ ᑭᒋ
ᑲᐢᑭᒪᒋᐠ ᒣᒋᐊ⇄ᐃᐧ⇄ᐠ

11° ᐊᐃᔦᐠ ᓂᓯᑲᒪᑕᑭ ᐅᒪ ᐃᓯᑕᐧᐃᐧᐣ ᐅᐃᐧ⇆ᐃᐧᐣ
ᑭᑕ ᒪᓯᓇᐃᑲᑌ⇆ ᓂᑌᐃᐠ

12° ᑭᑕᓯᑕᒪᑎᐣ ᐁᐢᐱ— ᑭᔕᐊᐧᑎᓯᔦᐣ ᑭᐢᐱᐣ ᐊᐃᐧᔦᐠ
ᐊᔦᒥᐁᔕᐢᑲᒧᒋ ᑫᑲᒥᑕᑕᑕᐧᐤ ᔕᑲᒧᐊᔦᒥᐁᐊᐧ=
ᑎᑯᑭᓯᑲᑭ ᑭᒋ ᒥ⇆ᓂᐱᐟᐃᐢᑭᐧᔦ— ᒋᓂᓯᑲᒪ=
ᑯᐃᐧᓯ

APPENDICE B.

Souvenir de la visite de S. G. Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, à l'Immaculée Conception (Scolasticat de la Cie de Jésus), Montréal, 15 sept. 1885

LA BROQUERIE

Frère, sais-tu, disait un scolastique,
Le beau présent qu'on vient de recevoir ?
Tout près des flots, vois ce manoir antique,
Il est à nous, frère, allons le voir.
Des temps passés relique précieuse,
C'est un cadeau bien cher à notre cœur :
On reconnaît cette main généreuse,
Le don trahit le noble bienfaiteur.

Vite on traverse, et sur l'autre rivage
On saute tout léger, tout joyeux.
De son côté, le curé du village
En ce moment arrivait en ces lieux.
Voyez, dit-il, ces murs ont leur histoire,
En peu de mots je vais la raconter ;
Ecoutez bien, elle n'est pas sans gloire,
Il faut pouvoir un jour la répéter.

Ici vivait un homme de prière,
Humble et modeste autant que généreux,
De ce bas-monde il ne s'occupait guère,
Tournant toujours ses regards vers les cieux.
Faire le bien fut l'œuvre de sa vie,
Et ses vertus en ont rempli le cours :
Mais maintenant il a dans la patrie
Sa récompense, et cela pour toujours.

Ce vieux manoir de plus a souvenance
D'un prélat cher au peuple canadien,
C'est en ces lieux qu'il passa son enfance
Sous le regard de cet homme de bien.
Ici l'on vit sa bonne et tendre mère
Le préparer à son apostolat ;
Ici l'on vit grandir dans la prière
Le vétéran de notre épiscopat.

On dit encore que le premier baptême
Administré dans ce nouveau séjour,
Le fut ici, sur ce rivage même
Où vous venez d'aborder en ce jour.
Le prêtre était le célèbre Marquette,
Notre registre en garde souvenir ;
Et, je le sais, maint jésuite s'apprête
Avec bonheur parmi nous à venir.

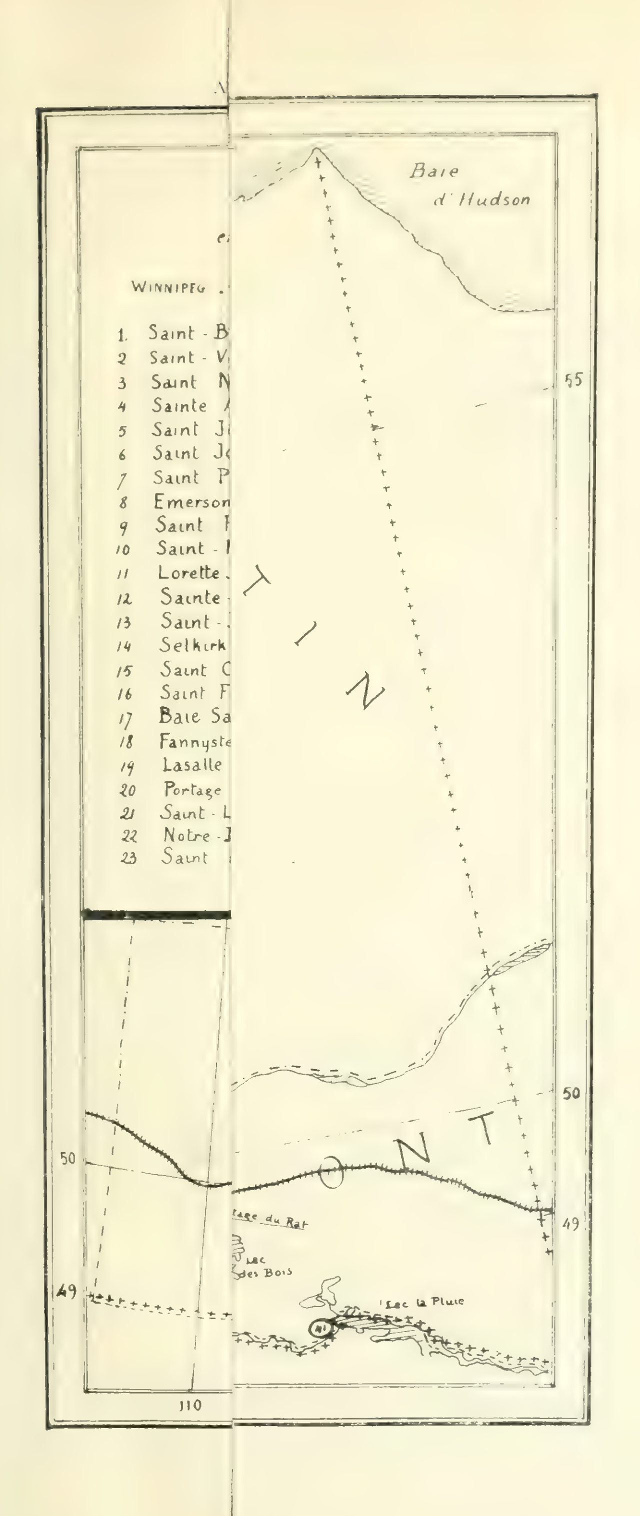
Quels beaux récits, quels souvenirs de gloire !
Dirent les deux scolastiques émus.
Ils resteront gravés dans la mémoire,
Et parmi nous toujours seront connus.
Comment prouver à cet auguste Père
Les sentiments, l'amour de notre cœur ?
Ah ! vive Dieu ! pour lui notre prière
S'élancera chaque jour au Seigneur.

TABLE DES MATIERES

LIVRE III — L'Evêque de l'ère nouvelle.

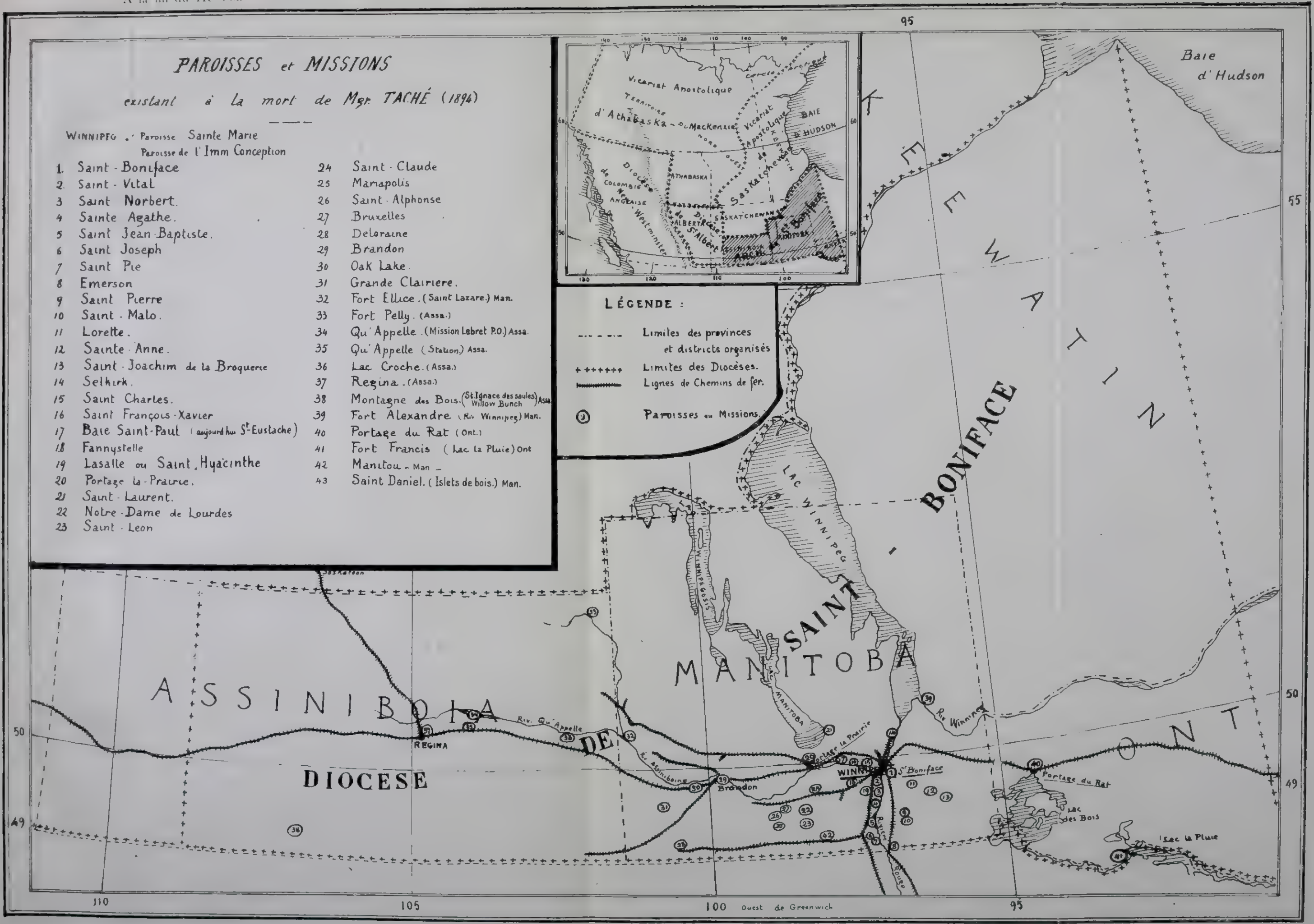
LIVRE IV. — L'Evêque de la lutte.





Baie
d'Hudson
WINNIPEG
1. Saint - B
2 Saint - V
3 Saint N
4 Sainte
5 Saint J
6 Saint J
7 Saint P
8 Emerson
9 Saint
10 Saint -
11 Lorette
12 Sainte
13 Saint -
14 Selkirk
15 Saint C
16 Saint F
17 Baie Sa
18 Fannyste
19 Lasalle
20 Portage
21 Saint - L
22 Notre -
23 Saint
55
50
49
tage du Rat
Lac des Bois
Lac la Pluie
110

A la fin du IIe Vol.



Errata au 2e Volume.

Page 25, ligne 10e, *on lit :* s'accorde a y avoir, *lisez :* s'accorde a y voir.

Page 75, ligne 15e, *on lit :* alliance avec l'Angleterre, *lisez :* alliance contre.

Page 76, derniere ligne, *on lit :* equitable et dangereux, *lisez :* equitable et avantageux.

Page 145, ligne 9e, *on lit :* Saskachewan, *lisez :* Siskachiwan.

Page 189, ligne 23e, *on lit :* n'a rien exécuté, *lisez :* rièn n'a été exécuté.

Page 196, ligne 25e, *on lit :* le flot ontarien de nous déborder, *lisez :* le flot ontarien va nous déborder.

Page 215, intervertir la 1re et la 3e legende des gravures.

Page 228, ligne 15e, *on lit :* mon intention, *lisez :* mon intervention.

Page 262, ligne 14e, *mettez* Carnarvon *à la place de* Cameron.

Page 288, ligne 6e, *on lit :* se cachent de nom, *lisez :* se cachent de nous.

Page 407, ligne 11e, *on lit :* Les spéculateurs, *lisez :* Les spéculations.

Page 475, 2e ligne de la note (1), *mettez* Cochin à la place de Bichin.

Page 478, ligne 11e, *on lit :* furent calmés, *lisez :* fussent calmés.

Page 484, ligne 7e, *mettez* Compagnes de Jésus (1).

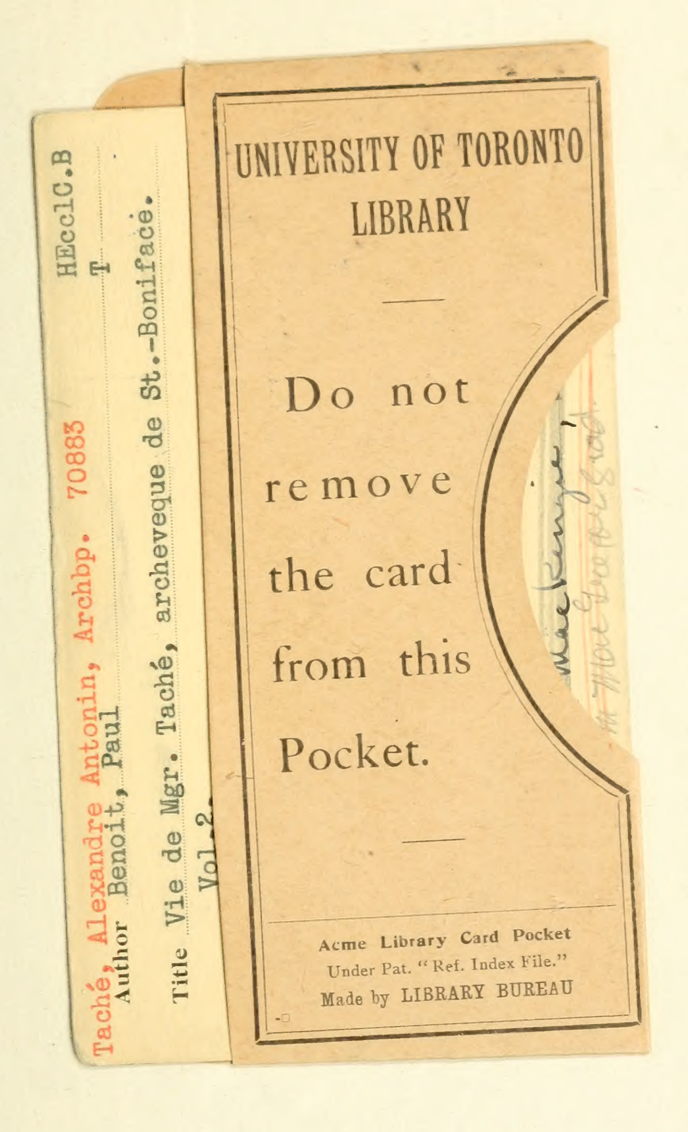
Pages 552 et 553, ligne 2e, *mettez* J.-A, Bernier, *au lieu de* T.-A. Bernier.

Page 589, ligne 16e, *mettez* 2,000 exemplaires, *au lieu de* 12,000 exemplaires.

Page 599, ligne 7e, *mettez* J.-A. Bernier.

Page 600, *supprimez* la ligne 2e, qui est une répétition.

Page 607, ligne 5e, *supprimez* Prisque.


UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
Taché, Alexandre Antonin, Archbp. 70883
HEcclC.B
T
Author Benoit, Paul
Title Vie de Mgr. Taché, archeveque de St.-Boniface.
Vol. 2.

